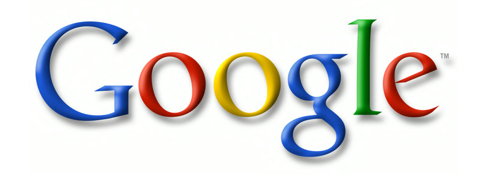
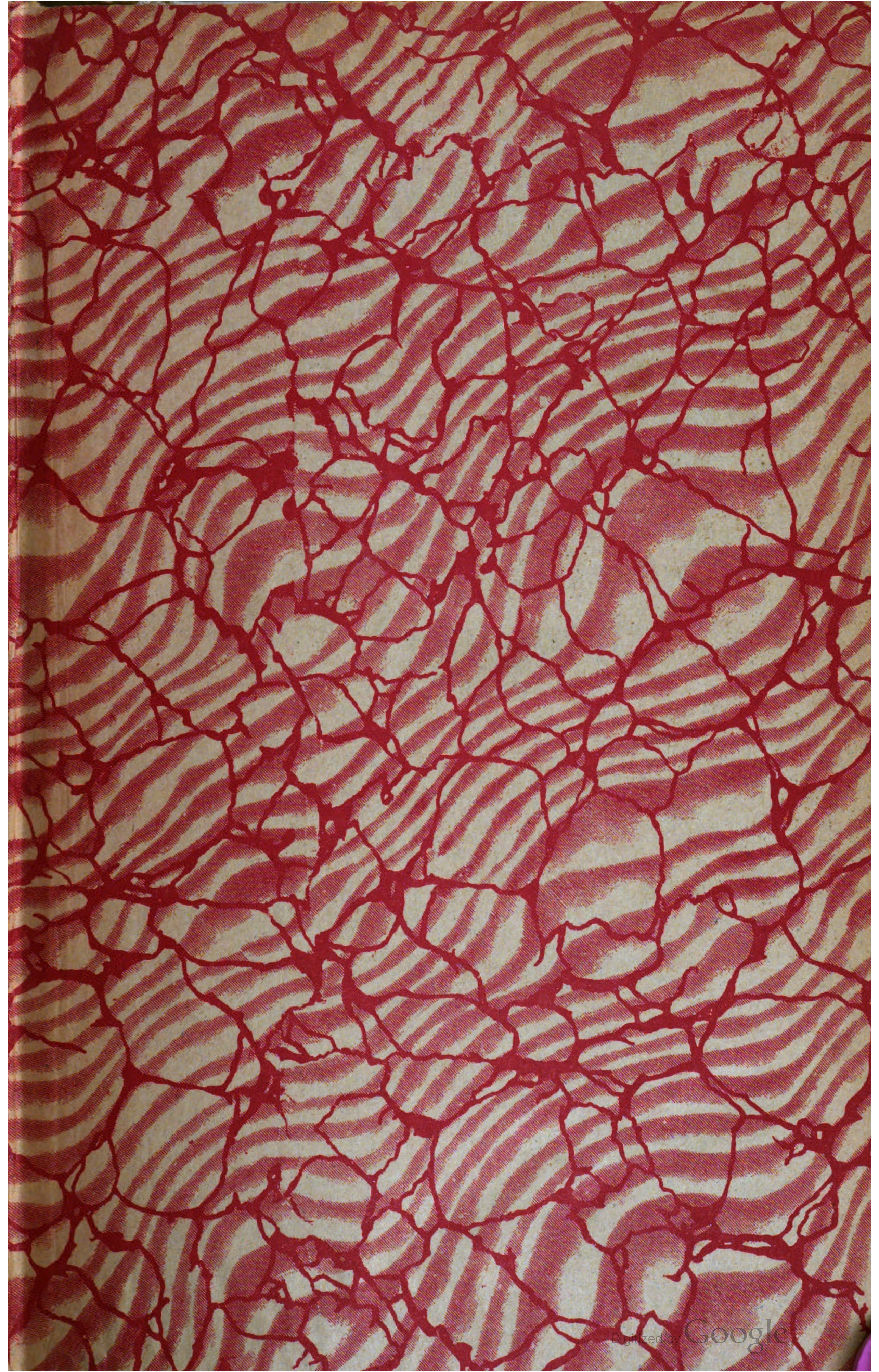



Inventaire historique des actes transcrits aux insinuations ...
Léopold-Ferdinand-Désiré Piel


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
Digitized by Google



INVENTAIRE HISTORIQUE

DES ACTES TRANSCRITS

AUX INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DE

L'ANCIEN DIOCÈSE DE LISIEUX

OU

DOCUMENTS OFFICIELS

ANALYSÉS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PERSONNEL DE L'ÉVÊCHÉ,
DE LA CATHÉDRALE, DES COLLÉGIALES, DES ABBAYES ET PRIEURÉS,
DES PAROISSES ET CHAPELLES,
ainsi que de toutes les Familles notables de ce Diocèse.

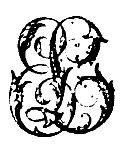
(1692 — 1790)

PAR M. L'ABBÉ PIEL,
CURÉ DU MESNIL-MAUGER,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LISIEUX.

Ouvrage précédé d'une Introduction sur l'ancien Droit ecclésiastique et suivi de tables très complètes des noms cités dans chaque volume, orné de cartes, plans et vues de monuments, publié avec l'approbation de S. G. Mgr l'Évêque de Bayeux et Lisieux

---

TOME I



LISIEUX
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE E. LEREBOUR
49, Grande-Rue, 49

1892

INVENTAIRE HISTORIQUE

DES ACTES TRANSCRITS

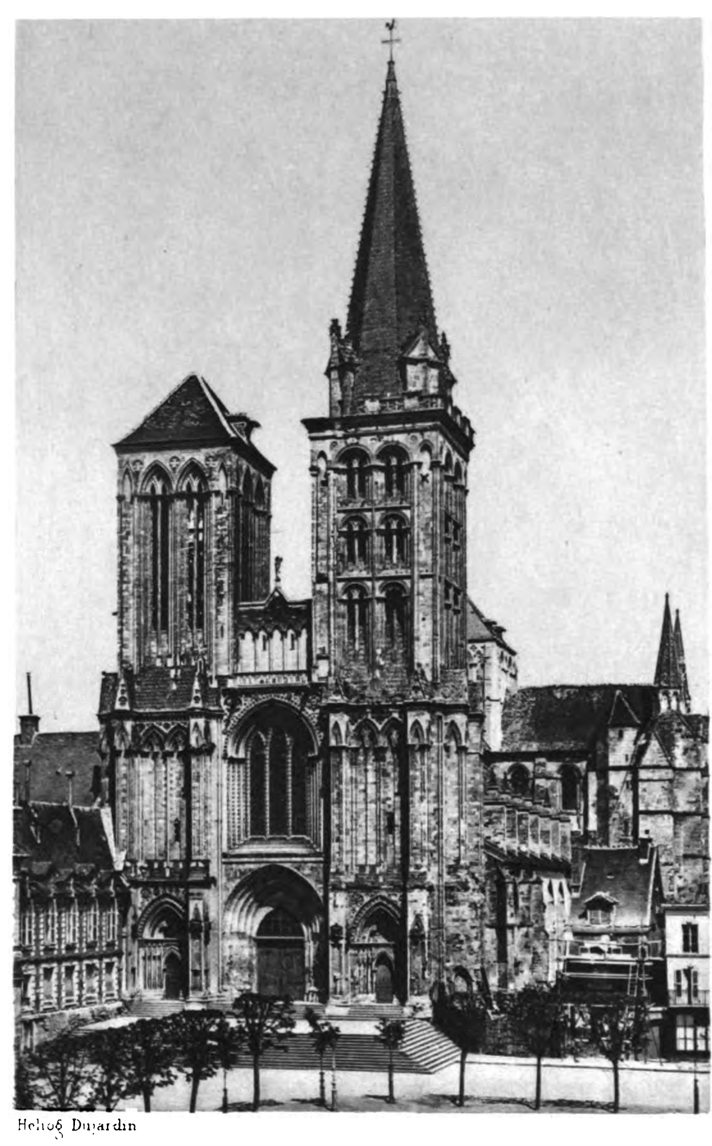
AUX INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE LISIEUX

OU

DOCUMENTS OFFICIELS

ANALYSÉS

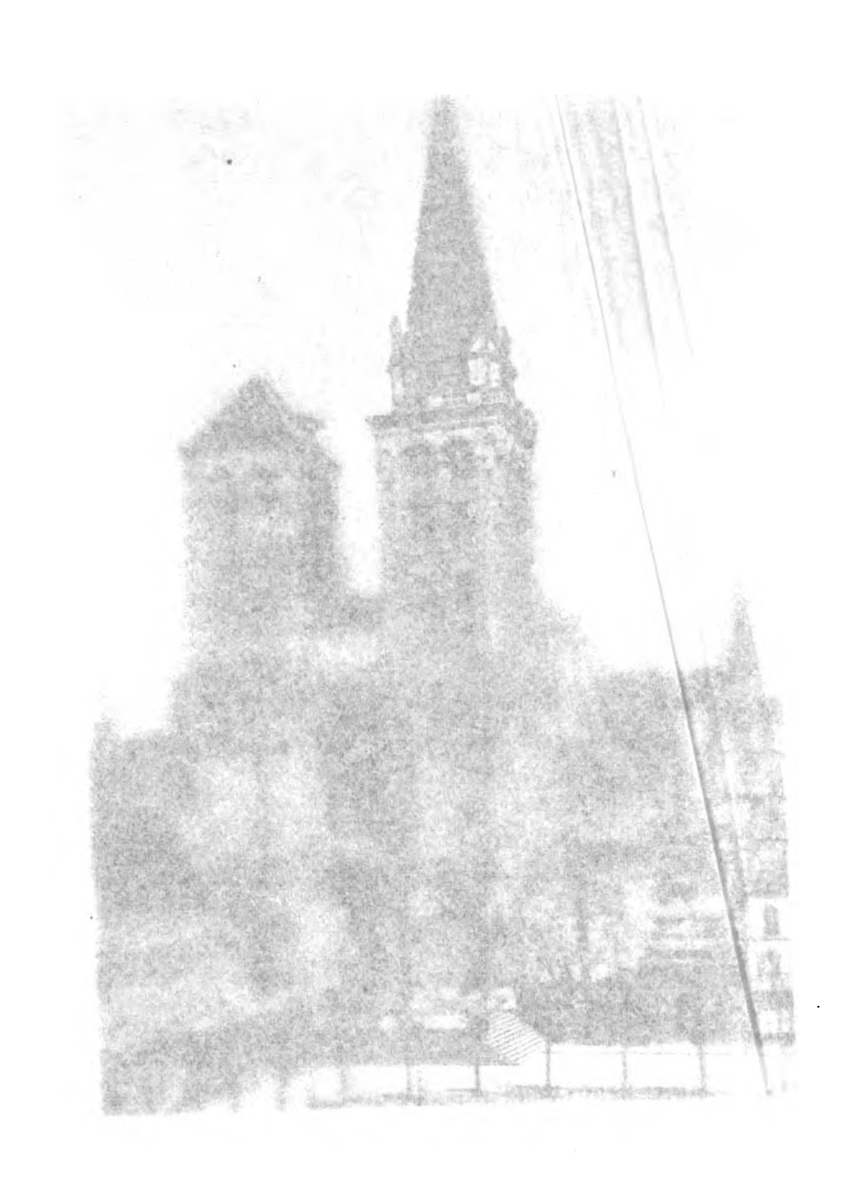


Héliog. Dujardin

CATHÉDRALE DE LISIEUX
ET PALAIS ÉPISCOPAL

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE E. LEREBOUR
49, Grande-Rue, 49

1891



INVENTAIRE HISTORIQUE

DES ACTES TRANSCRITS

AUX INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DE

L'ANCIEN DIOCÈSE DE LISIEUX

OU

DOCUMENTS OFFICIELS

ANALYSES

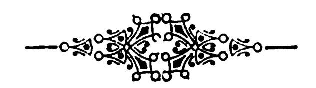
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PERSONNEL DE L'ÉVÊCHÉ,
DE LA CATHÉDRALE, DES COLLÉGIALES, DES ABBAYES ET PRIEURÉS,
DES PAROISSES ET CHAPELLES,
ainsi que de toutes les Familles notables de ce Diocèse.

(1692 — 1790)

PAR M. L'ABBÉ PIEL,
CURÉ DU MESNIL-MAUGER,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LISIEUX.

Ouvrage précédé d'une Introduction sur l'ancien Droit ecclésiastique
et suivi de tables très complètes des noms cités dans chaque volume,
orné de cartes, plans et vues de monuments,
publié avec l'approbation de S. G. Mgr l'Evêque de Bayeux et Lisieux.

TOME I



LISIEUX
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE E. LEREBOUR
49, Grande-Rue, 49

1891

LETTRE

de Monseigneur l'Evêque de Bayeux & Lisieux

Bayeux, le 6 Décembre 1890

Monsieur le Curé,

Vous avez entrepris de publier l'Analyse des Insinuations Ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux de 1692 à 1790.

Par un travail aride et persévérant, par une patience obstinée à déchiffrer ces vieilles écritures, à résumer ces milliers de documents qui intéressent notre histoire locale pendant tout le dix-huitième siècle, vous avez sauvé d'un oubli certain quantité de noms et de faits précieux pour les biographes, les généalogistes, les descendants de nos anciennes familles, les historiens de nos paroisses et de nos monastères. Je ne puis que vous féliciter de ce travail dont j'autorise bien volontiers la publication.

Tout à vous en N.-S.

† FLAVIEN.

PRÉFACE

Un siècle s'est à peine écoulé depuis la catastrophe qui renversa l'Eglise de France; et, déjà, habitués à de nouvelles règles, à de nouveaux usages, vivant sous un régime nouveau, nous ne connaissons bientôt plus rien des lois et des coutumes qui régirent si longtemps nos ancêtres.

La Révolution française fit disparaître chapitres, abbayes, prieurés et chapelles. Si elle n'osa pas tout d'abord effacer jusqu'aux évêchés et paroisses, elle les transforma d'une main sacrilège et leur imprima les stigmates du schisme, invisibles peut-être par le vulgaire ignorant ou passionné, mais bientôt aperçus par les vrais fidèles. Les bâtiments claustraux furent démolis, les églises et les chapelles des monastères s'effondrèrent, des paroisses finirent même par disparaître; et souvent aujourd'hui la charrue trace son sillon là où vécurent et prièrent tant de générations de saints, de savants et de bienfaiteurs de l'humanité. C'est en vain que l'historien et l'antiquaire infatigables cherchent à rétablir le lieu où fut telle cathédrale, telle abbaye, tel prieuré : de tous ces monuments de la foi et du génie de nos pères, il ne reste plus de vestiges, plus rien qui permette de les reconstituer au moins par la pensée; souvent même il est impossible d'indiquer l'endroit dont ils furent si longtemps l'ornement.

Et si les édifices ont ainsi disparu, qui gardera la mémoire des hommes qui ont passé par là? Sans doute nous avons les noms de la plupart de nos évêques, des abbés de nos monastères et des grands dignitaires de l'Eglise de France; mais toute cette multitude de chanoines, de religieux, de pasteurs des âmes qui ont vécu sous les arceaux de nos cathédrales, de nos églises ou de nos cloîtres, ces puissants seigneurs qui bâtirent les châteaux altiers ou les humbles manoirs de nos campagnes, qui nous apprendra leur histoire, s'ils en ont une? Qui nous redira au moins leurs noms et la gloire de leur famille? Hélas! le souffle de la mort a passé sur tous, et presque tous sont ensevelis dans un égal oubli.

C'est de cet oubli qu'il serait intéressant de tirer tous ces personnages ; mais le temps et les documents feront presque toujours défaut. Cependant le désir de conserver à l'histoire les noms de ceux qui par leur position, leur naissance, leurs travaux et leurs talents ont illustré notre pays nous a porté à publier cer-

tains documents concernant l'ancien diocèse de Lisieux pendant les dernières années du XVIIe *et tout le* XVIIIe *siècle. Ce travail que nous livrons à la publicité est le résumé des Registres des Insinuations Ecclésiastiques du diocèse de Lisieux.*

On appelait Insinuations la transcription des actes ecclésiastiques sur les registres de bureaux établis à cet effet dans chaque diocèse. Ces bureaux avaient été institués en vertu d'un édit publié par Henri II, au mois de mars 1553, sur la demande des évêques, dans le but d'obvier aux fraudes et aux abus relatifs aux bénéfices ecclésiastiques. Mais cette ordonnance ne fut pas également mise à exécution dans tous les diocèses. Une nouvelle ordonnance de Henri IV (1595) insista sur la bonne tenue de ces registres ; mais sans plus de succès, paraît-il. Enfin, en 1691, Louis XIV régularisa cette institution telle qu'elle a fonctionné jusqu'à la Révolution.

C'est l'exactitude ou la négligence que l'on apporta à se soumettre sur ce point aux ordonnances royales qui fait que dans certains diocèses on trouve un très grand nombre de registres des Insinuations, tandis que dans d'autres la quantité en est moins considérable. Il est permis de supposer aussi que bon nombre de ces registres ont été perdus pendant la Révolution. Nous connaissons certains diocèses où ces registres n'ont été sauvés que par hasard de la main des épiciers et des chiffonniers.

Les registres du bureau de Lisieux ne commencent qu'en 1692, après l'édit de Louis XIV. Il y a quarante-trois volumes in-f°; mais le quinzième est d'un format plus étendu ; il contient plus de feuilles et l'écriture est beaucoup plus serrée que dans les autres volumes. Nous estimons que ce quinzième registre contient bien la matière de trois des autres.

Quoique le registre qui porte le n° I n'ait été commencé qu'en 1692, il est certain qu'il y avait eu précédemment à Lisieux un bureau des Insinuations Ecclésiastiques ; car nous avons eu entre les mains des feuilles manuscrites d'une date bien antérieure, portant en titre : « Extrait des Registres des Insinuations Ecclésiastiques du diocèse de Lisieux. »

A partir de 1692, nos registres se suivent sans interruption, jour par jour, jusqu'à la Révolution. Ils sont aujourd'hui la propriété de M. l'abbé Loir, curé de Bienfaite et président de la Société historique de Lisieux. Je dois à son obligeance bien connue d'avoir pu les résumer : qu'il en reçoive ici publiquement le témoignage de ma reconnaissance.

Ces registres, pendant la tourmente révolutionnaire, étaient restés en la possession de M. Guillaume-Jacques-François Boudard, ancien receveur des revenus de l'évêché de Lisieux.

Les actes contenus dans les registres des Insinuations se rapportent tous directement ou indirectement aux bénéfices ecclésiastiques, aux ordinations, aux dispenses de bans ou d'empêchements de mariage. Il y a aussi quelques testaments ou donations au profit des églises ou des confréries.

On tenait encore au bureau des Insinuations Ecclésiastiques une autre espèce de registres qui ne font pas partie de notre collection. Les archives du Calvados en possèdent quelques volumes. Ce sont des déclarations des revenus des bénéfices faites par les bénéficiers. Ces pièces n'ont qu'un caractère fiscal ; et, malgré l'intérêt qu'elles peuvent présenter, elles n'offrent que des rapports éloignés avec nos études : nous ne nous en occuperons pas davantage.

Après avoir indiqué ce que sont les Insinuations Ecclésiastiques, entrons dans quelques détails sur le côté purement matériel de cette publication.

Les manuscrits du XVIIe *siècle contiennent beaucoup d'abréviations ; nous n'en avons conservé que quelques-unes pour des mots qui reviennent presque à chaque ligne.*

On enseignait, il y a moins de cinquante ans encore, que les noms propres n'avaient pas d'orthographe. Il faut avouer que nos pères usaient largement de ce principe. Nous avons trouvé certains noms propres écrits de trois ou quatre manières différentes dans un acte de sept ou huit lignes. Nous ne parlons pas des noms précédés de l'article : on l'employait ou on l'omettait à volonté. Nous nous sommes parfois trouvé embarrassé pour choisir au milieu de ces orthographes différentes. Aussi avons-nous été heureux quand nous avons pu rencontrer la signature du personnage dont le nom était ainsi défiguré : nous nous sommes empressé d'adopter l'orthographe de la signature. Mais plus d'une fois il arrive que le même individu ne signe pas constamment de la même manière ; ou bien il ne signe pas comme son père signait ; le frère n'écrit pas son nom comme l'écrit son frère.

Bien souvent c'est le greffier qui fixe l'orthographe d'un nom de famille et cette orthographe se trouve modifiée quand arrive un autre greffier. Ainsi le nom de Lefebvre *a été presque constamment écrit* Lefebure *jusqu'à plus de la moitié du* XVIIIe *siècle et prononcé* Lefèvre. *Vers cette époque, un nouveau greffier arriva au bureau des Insinuations : il écrivit presque toujours* Lefèvre, *quoique les actes qu'il copiait portassent* Lefebvre *et que les signataires écrivissent également* Lebebvre *ou* Lefebure. *Nous pourrions multiplier les exemples.*

On ne devra donc pas conclure, comme on le ferait aujourd'hui, que telle personne n'est pas de la même famille que telle autre par la seule raison que l'une n'écrit pas son nom de la même manière que la première ; que l'une a l'article ou une particule avant son nom et que l'autre ne les prend pas ; que l'une écrit son nom en deux mots et que l'autre l'écrit en un seul mot ; que l'une écrit, par exemple, Nepveu *et que l'autre met* Neveu. *Nous l'avons dit, on trouve de ces différences dans la signature du père et dans celle du fils ; bien mieux, dans la signature de la même personne à différentes époque de sa vie.*

Il ne faudrait donc pas être surpris de rencontrer dans le cours de notre travail le même nom propre écrit de différentes manières. Dans l'impossibilité

de fixer une orthographe que les possesseurs du nom n'avaient pas fixée eux-mêmes, nous avons le plus souvent écrit les noms propres comme nous les avons trouvés, en évitant toutefois d'employer dans le même article plusieurs orthographes pour le même nom.

Une autre difficulté pour la lecture et la transcription des noms propres vient de ce qu'un certain nombre de lettres de l'alphabet se ressemblent absolument dans les manuscrits du XVIIe *siècle et du commencement du siècle suivant. Les lettres n, u, v, r se font de la même manière. Aussi, à moins que l'on ne soit renseigné d'ailleurs sur le véritable nom, il est impossible de savoir s'il faut lire, par exemple, Bonnet ou Bouvet ; de la Bove ou de la Boue; Mannoury ou Maunoury ; Donville ou Douville ; Mouteilles ou Monteille, etc. Autre difficulté encore : On n'a guère commencé qu'au* XVIIIe *siècle à se servir de l'apostrophe lorsque l'article ou la particule se trouvaient devant un mot commençant par une voyelle. Auparavant on joignait la lettre L ou D au mot suivant, sans même écrire le nom propre avec une majuscule. Ainsi on écrivait :* Le seigneur dorbec, *pour* d'Orbec ; *et quelquefois on mettait* Dorbec *avec un D majuscule. On voit d'après cet exemple combien il est souvent malaisé de distinguer si l'on doit donner ou refuser la particule au nom propre que l'on écrit. Les noms propres ne se devinent pas : nous réclamerons donc l'indulgence des lecteurs s'ils rencontrent des noms défigurés.*

Nous avons généralement placé les actes dans l'ordre qu'ils occupent dans les registres manuscrits des Insinuations. Cependant nous avons groupé ensemble et réuni dans un même article tous les actes qui se rapportent au même fait. Ainsi nous avons mis ensemble l'acte de résignation d'une cure, les lettres de provision de cette cure obtenues en cour de Rome, le visa épiscopal donné à ces lettres de provision et le procès-verbal de la prise de possession. De même tous les actes concernant les grades obtenus dans une Université ; lettres de tonsure et de maître ès-arts, de quinquennium et de nomination de gradués, signification de grades, etc., se trouvent souvent dans le même article. Tous les articles de chaque registre sont précédés d'un numéro d'ordre. Quand dans un registre les actes se rapportant au même individu ou au même fait n'ont pas été réunis, des numéros de concordance placés à la fin des divers articles renvoient aux autres articles qui ont trait à ce fait où à cet individu.

Nous plaçons en tête de notre premier volume une gravure du portail occidental de la cathédrale et de la façade de l'évêché de Lisieux, tels qu'on les voit actuellement. Pour mieux conserver le souvenir de tout ce qui concerne notre diocèse, nous aurions désiré joindre à notre travail des plans et des gravures de tous les établissements qui ont disparu ; mais il en est beaucoup dont les dessins ne nous ont pas été conservés. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur avaient publié des vues à vol d'oiseau de leurs abbayes et principaux prieurés. Cela nous permettra de donner les vues des abbayes de Saint-Evroult, Notre-Dame-de-Bernay, Saint-Pierre-de-Préaux, et des prieurés de

Notre-Dame de Beaumont-en-Auge et de Saint-Himer. Mais nous n'avons rien qui nous rappelle les abbayes de Cormeilles et de Grestain, monastères de l'ancienne observance de l'ordre de Saint-Benoit. Cependant, nous avons pu faire le relevé des murs de clôture de l'abbaye de Grestain, indiquer la position de l'église abbatiale, détruite vers 1760, celle de la chapelle qui la remplaça, la maison des chapelains et la maison abbatiale, les jardins et la maison du portier. Toutes ces constructions, élevées au siècle dernier, existent encore.

Il nous a été impossible de rien retrouver de l'abbaye des Bénédictines de Saint-Léger-de-Préaux. Quand à l'abbaye de N.-D.-du-Pré, à Saint-Désir de Lisieux, n'ayant pu nous procurer d'anciennes gravures qui la représentent, nous la donnerons telle qu'elle est aujourd'hui. L'aspect général du monastère a été du reste bien peu modifié. On a seulement bâti une chapelle pour remplacer l'église abbatiale qui sert maintenant d'église paroissiale.

Il existe à la Bibliothèque nationale, à Paris, un volume de dessins, faits à la main et assez grossièrement exécutés, des abbayes de l'ordre des Génovéfains, congrégations de France. Nous y avons trouvé une vue du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, que nous avons fait reproduire.

Nous avons pu reconstituer l'emplacement des maisons canoniales et de quelques autres maisons appartenant au Chapitre ou au clergé de Saint-Germain, dans la ville de Lisieux.

Nous donnons aussi un plan terrier de la Cathédrale avec les anciens vocables des chapelles et la place qu'occupaient au chœur les dignités, chanoines, chapelains et autres officiers de cette église.

Nous publions, d'après Danville, la carte séparée des quatre archidiaconés du diocèse. On trouvera un archidiaconé dans chacun des quatre derniers volumes.

Enfin, nous placerons dans le texte, à l'article de leur prise de possession, les armoiries des évêques et des doyens du Chapitre, et, à la table du premier volume, celles des abbayes et principaux prieurés. Les armes de Mgr de Matignon se trouveront à l'article 117 du XIe registre (tome II), et celles de M. Taignier de la Bretesche, doyen du Chapitre, au 1er article du 1er registre.

En terminant cette préface, nous attirons d'une façon toute particulière l'attention du lecteur sur la table qui se trouve à la fin de chaque volume. Elle lui est absolument indispensable pour retrouver les renseignements dont il a besoin et qui sont perdus épars dans cette multitude si considérable de documents.

Cette table, qui est un véritable pouillé, indique d'abord les noms des évêques et de tout le personnel de l'évêché, ainsi que tout ce qui s'y rattache. Puis passant à la Cathédrale elle donne les titres des dignités, prébendes, chapelles et offices divers de cette église avec les noms de tous les titulaires qui les ont occupés et les différents détails qui peuvent se rapporter à la vie de ces personnages. De même pour les abbayes, prieurés et séminaires, notre table présente

la suite des abbés, prieurs, religieux et directeurs qui régirent ou habitèrent ces maisons à l'époque qui nous occupe.

Ensuite nous trouvons toutes les paroisses du diocèse et de ses exemptions, divisées par archidiaconés, doyennés et cures.

Les noms des archidiacres sont inscrits aux dignités du Chapitre de la Cathédrale et ceux des doyens se trouvent en tête de chaque doyenné.

La table de chaque paroisse donne les noms du saint auquel elle est consacrée, des curés, vicaires, prêtres et ordinands de l'endroit, les patrons qui nomment à la cure, les seigneurs et les notables du lieu, les chapelles qui peuvent se trouver sur le territoire de la paroisse avec les noms des titulaires, desservants et patrons présentateurs de ces chapelles ; puis les faits divers, s'il y en a, qui se rapportent à la paroisse.

Enfin notre table se termine par les noms des ecclésiastiques de diocèses étrangers qui ont fait signifier leurs grades universitaires dans le diocèse de Lisieux.

Tous les noms de la table sont suivis de deux nombres : l'un en chiffres romains, indiquant le numéro du registre ; l'autre en chiffres arabes, indiquant l'article de ce registre où il est question du personnage.

A la suite de cette table, il y a une liste par lettres alphabétiques de tous les noms des bénéfices du diocèse. Chaque nom est suivi d'un numéro renvoyant à la page de la table où il est question du bénéfice.

Tel est notre travail. Ce n'est pas une histoire du diocèse de Lisieux ; c'est le résumé de pièces officielles concernant les établissements religieux et les familles de ce diocèse. Quelques-uns regretteront peut-être que nous n'ayons pas donné une autre forme à ce travail. Le genre narratif eût offert plus d'attrait aux lecteurs ; mais aussi il eût enlevé le caractère spécial de ces études. Ce n'est pas notre œuvre personnelle que nous avons voulu présenter aux amateurs d'histoire locale ; ce sont des sources authentiques auxquelles ils pourront puiser sans crainte d'être induits en erreur. D'ailleurs, il y a une foule de détails qui, suivants les circonstances, serviront un jour ou l'autre à quelques-uns de nos lecteurs et qu'il eût été difficile de faire entrer dans un récit suivi.

Quoi qu'il en soit de la forme, si l'on considère combien jadis l'élément religieux avait pénétré la société civile, on verra de suite quelle mine inépuisable de renseignements ces documents pourront fournir à ceux qui voudront étudier l'histoire des paroisses ou des familles de ce pays.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

Ch^{r} ou chev^{r}	Chevalier.	Mes^{re} ou M^{re}	Messire.
Cte	Comte.	Mgr	Monseigneur.
Dam^{lle} ou d^{lle}	Damoiselle ou demoiselle.	pbr̄e	prêtre.
Esc^{r}	Ecuyer.	S^{r}, Sg^{r} ou Seig^{r}	Seigneur.
Led.	Ledit.	Vic. g^{l}	Vicaire général.
M^{e}	Maître.		

INTRODUCTION

On se ferait une fausse idée de l'état de l'Eglise de France pendant les siècles qui ont précédé la Révolution française si on se la figurait telle qu'elle est aujourd'hui. Sa discipline, surtout en ce qui concerne le clergé, a été profondément modifiée par la confiscation des biens et des revenus ecclésiastiques, par la suppression des droits de patronage pour la nomination aux bénéfices et par l'abolition du Concordat conclu en 1516 entre Léon X et François I[er]. Etat de l'ancienne Eglise de France.

Ce Concordat faisait la règle du clergé de France et lui donnait une organisation toute différente de celle qui le régit aujourd'hui. C'est cette organisation que nous trouverons suivie à chaque page, à chaque ligne des Insinuations Ecclésiastiques. Pour bien comprendre la plupart des faits que nous rencontrerons dans ces documents et pour les suivre avec intérêt, il est nécessaire de connaître les principes du droit ancien relatifs aux bénéfices ecclésiastiques et leur application spéciale au diocèse de Lisieux. C'est pourquoi dans la première partie de cette introduction nous exposerons les principes généraux du droit suivi alors, et, dans une seconde partie nous entrerons dans les détails particuliers à notre diocèse.

PREMIÈRE PARTIE

Principes généraux du Droit ancien touchant les bénéfices

Pour traiter ce sujet avec méthode nous diviserons la matière en quatre chapitres : I. Notions sur les bénéfices ; II. Moyens d'obtenir un bénéfice ; III. Comment on pouvait perdre un bénéfice ; IV. Insinuations des différents actes relatifs aux bénéfices. Nous terminerons par un chapitre additionnel sur les titres cléricaux et sur les brefs obtenus pour relever de l'ordre du sous-diaconat.



CHAPITRE I

NOTIONS SUR LES BÉNÉFICES

Définition du bénéfice.

Un bénéfice, disent les canonistes, est le droit perpétuel de jouir du revenu de certains biens consacrés à Dieu, accordé à un ecclésiastique par l'autorité de l'Eglise à raison de quelque fonction spirituelle.

Dans le langage ordinaire on donne souvent le nom de bénéfice à l'établissement où s'exerce cette fonction spirituelle. Ainsi une cure est un bénéfice, un canonicat est un bénéfice. On dit : desservir un bénéfice.

Son essence.

Il est de l'essence d'un bénéfice de conférer l'inamovibilité à celui qui en est titulaire. Aussi autrefois tous les bénéfices, quelque faible que fût leur importance, étaient tous donnés à vie. Ils étaient la propriété de celui qui en jouissait, excepté qu'il ne pouvait pas les vendre ; et cette propriété ne pouvait lui être ravie sans sa volonté que pour des fautes bien déterminées par le droit et après jugement.

Aujourd'hui on distingue les cures en deux classes : les cures inamovibles et les cures amovibles. Jadis on ne connaissait pas cette distinction. Une cure, quelque petite qu'elle fût, une chapelle, même privée, du moment qu'elles étaient dotées de revenus ecclésiastiques, étaient des bénéfices, et leurs titulaires étaient inamovibles.

Les vicariats sont-ils des bénéfices?

Les vicariats n'étaient pas en général des bénéfices. Les curés, qui désiraient se faire aider dans leurs fonctions pouvaient prendre un vicaire quand bon leur semblait, même sans en prévenir l'évêque (1), et le renvoyer également quand ils le jugeaient à propos. Il y avait cependant certaines paroisses où les curés, pour des raisons spéciales, étaient tenus d'avoir un ou plusieurs vicaires. Les vicaires étaient généralement à la charge des curés.

Si les vicariats en général n'étaient pas des bénéfices, ils pouvaient parfois le devenir. C'était dans le cas où l'on aurait fondé un vicariat avec des revenus, y attachés, qui en faisaient un véritable bénéfice. Cela avait lieu pour le vicariat de la Cathédrale de Lisieux appelé la vicairie de Rays ou Retz, et pour d'autres encore.

§ 1. — *Différentes espèces de bénéfices.*

On distingue plusieurs espèces de bénéfices : 1° les bénéfices à charge d'âmes et les bénéfices simples ; 2° les bénéfices séculiers et les bénéfices

(1) A cette époque où le clergé était fort nombreux, il y avait beaucoup de prêtres disponibles qui attendaient des postes. Un grand nombre obtenaient de l'évêque des lettres d'aptitude à exercer les fonctions de vicaires et se trouvaient très heureux quand un curé les demandait pour partager ses fonctions. C'était parmi ces prêtres approuvés que les curés devaient choisir leurs vicaires.

réguliers ; 3° les bénéfices en règle et les bénéfices en commende ; 4° les bénéfices incompatibles et les bénéfices compatibles.

1. Les bénéfices à charge d'âmes sont ceux dont les titulaires sont chargés directement de sanctifier les âmes et de remplir près des fidèles les fonctions qui peuvent les aider à gagner le ciel. Les cures surtout sont des bénéfices à charge d'âmes. Ces sortes de bénéfices requièrent la résidence de leurs titulaires. Bénéfices à charge d'âmes.

Il est des bénéficiers qui n'ont pas charge d'âmes, mais dont les fonctions requièrent cependant la résidence, à moins qu'ils n'en soient légitimement dispensés : ainsi les chanoines, certains chapelains de la Cathédrale.

Les bénéfices simples sont ceux dont les titulaires n'ont pas charge d'âmes et ne sont généralement pas tenus à la résidence. Tels étaient les titulaires de certaines chapelles ou prieurés. Ce n'était en réalité que des boursiers qui touchaient les revenus du bénéfice sans en avoir aucune charge. Disons cependant que parmi ces titulaires de chapelles il y en avait qui, s'ils n'étaient pas tenus à la résidence personnelle, étaient toutefois obligés de faire desservir ces chapelles à leurs frais et d'y faire célébrer la messe suivant les conditions de la fondation. Bénéfices simples.

2. On appelle bénéfices séculiers ceux qui peuvent être possédés par des ecclésiastiques séculiers : ainsi les canonicats de la Cathédrale, la plus grande partie des cures, etc., etc. Bénéfices séculiers.

Les bénéfices réguliers sont ceux qui ne peuvent être tenus que par des religieux. Tels étaient les offices de prieur claustral, de sacristain et d'infirmier dans les abbayes, ou encore les prieurés-cures. Il fallait une dispense du Pape pour autoriser un prêtre séculier à tenir un bénéfice régulier, quand même il se fût agi d'un bénéfice simple. Bénéfices réguliers.

Il arrivait quelquefois que des prieurs-curés résignaient leur cure en faveur d'un prêtre séculier. A Rome, on ne refusait pas absolument d'admettre une pareille résignation ; mais c'était à la condition que le résignataire prendrait l'habit de l'ordre dont dépendait le bénéfice et prononcerait ses vœux après une année de noviciat. Il était bien à craindre que le désir de posséder un riche bénéfice ne fût pour beaucoup dans la vocation de tels religieux. Mais ainsi le voulait le concordat de François Ier : le Pape n'avait pas à discuter.

3. Les bénéfices en règle étaient des abbayes ou prieurés dont les abbés ou les prieurs étaient élus par les religieux et vivaient sous la règle commune. Bénéfices en règle.

Les bénéfices en commende étaient des bénéfices réguliers conférés à des ecclésiastiques séculiers avec le droit de jouir des revenus de la mense abbatiale (1) et la charge de pourvoir à l'entretien et aux réparations des bâtiments claustraux. Bénéfices en commende.

(1) Il sera souvent question dans les Insinuations de la mense abbatiale et de la mense conventuelle. Les abbés et les religieux s'étant partagés les revenus du monastère, la part de l'abbé prit le nom de mense abbatiale, et celle des religieux s'appela la mense conventuelle. L'abbé avait pour lui seul les deux tiers des revenus et les religieux un tiers seulement pour eux tous.

Les souverains pontifes n'accordèrent jamais la mise en commende qu'à contre-cœur ; et c'était avec raison, car elle fut la ruine des monastères au spirituel et au temporel.

On expliquera dans le paragraphe suivant ce qu'étaient les bénéfices compatibles et les bénéfices incompatibles.

§ 2. — *Conditions requises pour posséder un bénéfice.*

Nécessité de la tonsure.

Pour posséder un bénéfice, il n'était pas nécessaire d'être prêtre, il suffisait d'avoir reçu la tonsure. Mais aussi ceux qui étaient marqués de ce signe pouvaient en général aspirer à tous les bénéfices et à toutes les dignités de l'Eglise. Nous disons *en général*, parce qu'il y avait parfois des restrictions apportées à cette règle, soit par les actes de fondation, soit par des règlements particuliers. Ainsi le doyen du Chapitre de Lisieux devait être au moins diacre ; le titulaire de la chapelle Saint-Sébastien en cette Cathédrale devait être prêtre. Mais ce n'était là que des exceptions. Aussi verrons-nous dans le cours de nos études des clercs, simples tonsurés ou minorés, nommés à des cures, des canonicats, des prieurés, des abbayes, etc... Le prieuré de Firfol et celui de Saint-Léger d'Ouillie, au doyenné de Moyaux, eurent pour titulaire des enfants de douze ans à peine, sous prétexte qu'ils savaient assez lire pour suivre l'office. La grande abbaye du Bec fut donnée, au XVIIIe siècle, à un petit tonsuré de sept ans. M. Le Filleul de la Chapelle, depuis évêque de Vabres, n'était que tonsuré, lorsqu'en 1699, il fut nommé curé de la Chapelle-Gautier, doyenné d'Orbec. Il y eut constamment dans le Chapitre de la Cathédrale de Lisieux des membres qui n'avaient pas reçu le sacerdoce. Mais nous ferons remarquer que les clercs qui étaient nommés, sans être prêtres, à des bénéfices à charge d'âmes, étaient tenus, sous peine de perdre leur titre, de recevoir les ordres sacrés dans le courant de l'année et d'arriver à la prêtrise. (Ins. Eccl. III, 203). En attendant, ils devaient faire célébrer la messe, administrer les sacrements et remplir toutes les fonctions curiales par des prêtres qu'ils rétribuaient à cet effet.

A partir de la moitié du XVIIIe siècle, on ne plaça plus guère que des prêtres à la tête des paroisses de ce diocèse. Quelle fut la cause de cette modification ? Je ne l'ai pas trouvée directement indiquée ; mais je crois qu'on doit l'attribuer à la diminution du clergé qui commençait déjà à se faire sentir. On avait moins de sujets, et on les laissait moins longtemps s'attarder dans les ordres inférieurs. Peut-être aussi que l'esprit de piété, inspiré par les Eudistes aux jeunes clercs du Séminaire, leur fit souhaiter d'arriver plus promptement au sacerdoce.

Unité de bénéfice.

Quels que fussent les ordres dont étaient revêtus les titulaires, la volonté de l'Eglise avait toujours été qu'ils ne possédassent qu'un seul bénéfice à la fois. Elle l'affirma de nouveau dans le Concile de Trente (Sess. XXIV,



Cap. XVII.) Elle permit cependant que dans le cas où un bénéfice ne serait pas suffisant pour faire vivre honorablement son titulaire, on y joignit un bénéfice simple, à condition toutefois que ces deux bénéfices n'exigeassent pas la résidence de leur titulaire. Car il y avait incompatibilité dans leur possession. Cela nous montre la distinction qui existe entre les bénéfices compatibles et les bénéfices incompatibles. Deux cures sont deux bénéfices incompatibles ; une cure et un canonicat sont incompatibles, parce qu'ils requièrent l'un et l'autre la résidence. Si quelqu'un se trouvait titulaire de deux bénéfices incompatibles, il avait un an pour opter entre les deux ; mais au bout de ce temps, on le mettait en demeure de choisir.

Exemption de censures.

Enfin une autre condition absolument requise dans le clerc qui voulait obtenir un bénéfice, c'était de n'être lié par aucune censure. La collation d'un bénéfice donnée à un ecclésiastique sous le coup d'une censure eût été radicalement nulle. Voilà pourquoi dans les bulles ou provisions accordées en cour de Rome le Pape commence toujours par donner l'absolution des censures que l'on pourrait avoir encourues.

Maintenant, avant d'aller plus loin disons, quelques mots des notaires royaux-apostoliques qui jouent un si grand rôle dans l'acquisition des bénéfices.

§ 3. — *Des notaires royaux-apostoliques.*

Leur institution.

Dès le XIe et le XIIe siècle, il y avait des notaires nommés par les évêques pour recevoir les déclarations et passer tous les actes concernant les matières bénéficiales. Ils furent supprimés par Charles VIII, puis rétablis par Henri II en 1550. Enfin Louis XIV, par son édit de 1691, les rétablit d'une façon plus régulière dans tous les diocèses du royaume sous le nom de notaires royaux-apostoliques en titre d'office héréditaire, à la nomination du roi, avec pouvoir de postuler dans les officialités et cours ecclésiastiques. Ils prêtaient serment entre les mains de l'évêque ou de son grand-vicaire.

Leur nombre.

Il y avait un ou plusieurs notaires apostoliques dans chaque diocèse, suivant les besoins. Dans les premiers temps qui suivirent l'édit de 1691, il y eut deux notaires apostoliques à Lisieux ; mais, dès les commencements du XVIIIe siècle, il n'y en avait plus qu'un seul qui prenait toujours le titre de « seul notaire royal-apostolique au diocèse de Lisieux. »

Leurs fonctions.

C'étaient les notaires apostoliques qui recevaient tous les actes relatifs aux bénéfices : nominations, résignations, significations de grades, réquisitions de bénéfices et celles relatives aux ordinations, etc. C'étaient eux qui présidaient à la prise de possession de tous les bénéficiers du diocèse, à l'exception de l'évêque, des chanoines et officiers de la Cathédrale. Certains actes font cependant supposer, et nous savons par ailleurs, que cette fonction était aussi dévolue aux doyens ruraux ; mais les notaires, dans leurs procès-verbaux, ne

parlent jamais que d'eux-mêmes, et si parfois ils citent les doyens, ceux-ci paraissent là plutôt comme témoins que comme présidents de la cérémonie.

Leurs privilèges.

Toutes ces fonctions étaient réservées aux notaires apostoliques à l'exclusion des notaires royaux ; et si un simple notaire royal se fût permis de faire un de ces actes privilégiés, il eût encouru une amende considérable avec la suspension temporaire.

Cependant, le notaire apostolique pouvait lui-même déléguer un de ses confrères ou même un notaire royal ; et si le notaire apostolique était absent ou empêché, on pouvait obtenir pour des cas pressés une sentence du bailliage qui autorisait à employer le ministère d'un notaire royal.

Il était aussi interdit aux notaires apostoliques étrangers d'exercer dans un diocèse qui n'était pas le leur ; mais l'on pouvait aller, sur son territoire, s'adresser à un autre notaire apostolique que celui du diocèse. C'est ce qui explique que beaucoup d'actes concernant les bénéfices de Pontaudemer et des environs étaient reçus par un notaire apostolique du diocèse de Rouen. La rivière de la Rille, formant à Pontaudemer la limite entre le diocèse de Rouen et le diocèse de Lisieux, les archevêques avaient établi un notaire apostolique dans la partie de la ville soumise à leur juridiction ; de sorte que les habitants du diocèse de Lisieux n'avaient qu'à passer le pont pour aller trouver le notaire apostolique du diocèse de Rouen.

Leurs fatigues.

On se figurerait difficilement combien était pénible cette charge de notaire apostolique. Les Insinuations nous représentent celui de Lisieux, sans cesse par monts et par vaux dans les parties les plus opposées du diocèse, par le froid, la neige ou les grandes chaleurs : il n'avait pas un jour de repos. On le voyait continuellement cheminant à pied ou monté sur son cheval, de Honfleur à Marmouillé, de Serquigny à Dives, de Pontaudemer à Ammeville. C'est à peine si entre deux courses il trouvait le temps de recevoir les actes qui devaient être passés à son étude. Mais ne nous arrêtons pas davantage à ces détails : voyons maintenant comment s'obtenaient les bénéfices.

CHAPITRE II

MANIÈRE D'OBTENIR LES BÉNÉFICES

Nous partagerons ce chapitre en trois articles. Dans le premier, nous indiquerons les différents moyens par lesquels on acquérait des bénéfices. Dans le second article, nous traiterons de l'institution canonique. Enfin, dans le troisième, nous parlerons de la prise de possession.

ARTICLE I

DIFFÉRENTS MOYENS D'ACQUÉRIR UN BÉNÉFICE

Il y avait plusieurs voies pour arriver à la possession des bénéfices. On pouvait les obtenir par l'élection ou la collation, par la permutation ou la résignation *in favorem* et par lettre de provisions en cour de Rome. On les obtenait encore en vertu des grades acquis dans les Universités ou d'indults accordés par le pape aux conseillers du Parlement de Paris.

Il n'y avait que dans les monastères que les bénéfices s'obtenaient à l'élection ; et comme, à l'époque qui nous occupe, presque toutes les abbayes étaient tombées en commende, nous ne trouverons plus guère d'élections que pour un seul abbé de Mondaie et pour les offices claustraux de certaines abbayes. Aussi nous n'en parlerons pas autrement. L'élection.

§ I. — *De la collation ou nomination*

Le mot *collation,* en matière bénéficiale, s'emploie dans deux sens. Il se prend pour la nomination à un bénéfice faite par le patron présentateur et pour l'institution canonique donnée par l'évêque au sujet présenté. C'est pourquoi dans le cours de notre travail, nous avons, pour plus de clarté, employé habituellement le mot *nomination* pour désigner l'acte du patron et le mot *collation* pour signifier l'institution canonique. Sens du mot *collation.*

Aujourd'hui, nous voyons les évêques nommer à tous les titres, soit amovibles soit inamovibles, de leur diocèse. Seulement si le titre est inamovible, ils doivent faire agréer leur choix par le gouvernement. Autrefois il n'en était pas ainsi.

La plupart des bénéfices avaient été établis par des seigneurs qui, en les fondant, s'étaient réservé le droit de patronage sur ces bénéfices, c'est-à-dire le droit de nommer les titulaires et de recevoir dans les églises de ces bénéfices certains honneurs qui perpétuassent le souvenir de leurs bienfaits. Droit de patronage.

Il arriva souvent que ces seigneurs, dans le but de procurer de meilleurs choix pour les bénéfices qu'ils avaient fondés, cédaient leur droit à des abbayes ou prieurés, dont les supérieurs étaient plus aptes à désigner les titulaires les plus dignes.

Par suite on distingua deux sortes de patronage : le patronage ecclésiastique et le patronage laïc. Le patronage était ecclésiastique si la nomination appartenait à un évêque, un abbé ou une abbesse, un prieur, un chanoine ou quelque autre ecclésiastique. Espèces de patronage.

Le patronage était laïc si la nomination appartenait à un seigneur laïc.

Parfois le patronage était mixte, c'est-à-dire que le seigneur ecclésias-

tique désignait plusieurs candidats parmi lesquels le seigneur laïc devait choisir le titulaire. C'est ce qui avait lieu pour la cure de la Ferrière-Saint-Hilaire, doyenné d'Orbec (1), et pour la vicairie de Rays en la Cathédrale de Lisieux.

Droit de présentation.

Il y avait dans la nomination à un bénéfice deux choses distinctes qui en fait se confondaient presque toujours. C'étaient la nomination proprement dite du titulaire et la présentation de ce titulaire à l'évêque pour en obtenir l'institution canonique. A Lisieux, ces deux actes n'étaient distincts que lorsque le droit de nomination à un bénéfice appartenait au chanoine de semaine en la Cathédrale. La nomination était faite par le chanoine et la présentation avait lieu au nom du Chapitre.

Formalités de la nomination.

La nomination devait se faire par acte passé devant le notaire royal-apostolique, ou du moins, si la nomination était faite par lettre, cette lettre devait être déposée aux minutes du notaire. De plus, elle devait être transcrite, à peine de nullité, sur le registre du bureau des Insinuations Ecclésiastiques, ainsi que nous le verrons plus loin.

Droits du roi.

En vertu du Concordat de Léon X, le roi nommait à tous les évêchés du royaume, ainsi qu'aux abbayes et prieurés établis en commende.

Le roi avait encore, comme les autres seigneurs, des droits ordinaires de présentation sur d'autres bénéfices ; mais, de plus, dans certains cas, il avait aussi des droits extraordinaires de nomination. A son avènement au trône, il avait droit de nommer au premier canonicat vacant dans les cathédrales ; de même à l'occasion de la nomination d'un nouvel évêque et lorsque celui-ci prêtait serment de fidélité. Pendant la vacance du siège épiscopal, le roi nommait également aux canonicats des cathédrales.

Droit de garde noble.

Si le roi avait la tutelle ou la garde-noble, comme on disait alors, des enfants mineurs d'un seigneur patron, le droit de nomination lui appartenait pendant tout le temps de la minorité de ces enfants, et, quand leur majorité était arrivée, ils devaient la faire signifier au roi par acte authentique. Tant que cette formalité n'avait pas été remplie, le droit royal persévérait, à l'exclusion des patrons ordinaires.

S'il arrivait que plusieurs personnages à la fois se prétendissent patrons d'un même bénéfice et qu'il y eût contestation entr'eux, le droit de nomination revenait immédiatement au roi.

Lorsqu'un patron, quel qu'il fût, avait négligé pendant six mois de pourvoir à un bénéfice, le droit de nomination revenait à l'évêque. Il lui appartenait encore quand un bénéfice, relevant d'un abbé ou d'un prieur, devenait libre pendant la vacance du siège abbatial ou prioral. Presque toujours les religieux cherchaient à créer des précédents en nommant eux-mêmes à ces bénéfices ; mais ils étaient constamment déboutés de leurs prétentions.

(1) Aujourd'hui canton de Broglie (Eure).

En dehors de ces cas, le patronage de l'évêque ne s'éteindrait qu'aux dignités et aux prébendes de la Cathédrale et à un nombre fort restreint de bénéfices dans le diocèse. Droit de l'évêque.

§ 2. — *De la permutation.*

La permutation est l'échange réciproque d'un bénéfice pour un autre, fait par l'autorité du supérieur. Nous résumerons bien brièvement ce que nous avons à dire de la permutation.

Pour que la permutation fût canonique, il fallait : 1° que les permutants eussent passé une procuration *ad resignandum causa permutationis* par devant un notaire apostolique ; — 2° que cette permutation fût admise par le Pape ou par l'ordinaire. Si les bénéfices étaient de valeur inégale et que, pour compenser cette inégalité, l'un des permutants se réservait une pension, c'était le Pape qui devait admettre la permutation. Cette règle avait été établie pour éviter la simonie ; — 3° si les bénéfices étaient en patronage laïc, il fallait l'autorisation du seigneur présentateur. Conditions de la permutation.

§ 3. — *De la résignation* IN FAVOREM.

Un troisième moyen d'acquérir un bénéfice, c'était la résignation *in favorem*, c'est-à-dire faite par le titulaire en faveur d'un autre ecclésiastique.

Si le bénéfice était en patronage laïc, la résignation devait être autorisée par le seigneur patron. Cette autorisation n'était pas nécessaire quand le bénéfice était en patronage ecclésiastique. Conditions de la résignation *in favorem*

En tout cas, ces résignations ne pouvaient se faire qu'entre les mains de N.-S.-P. le Pape, quand le résignant se réservait quelque pension sur le bénéfice. Elles devaient être reçues, sous forme de procuration *ad resignandum*, par un notaire apostolique, en présence de deux témoins. La pension ne devait pas dépasser le tiers des revenus du bénéfice. Le Pape, en vertu de l'art. 47 des Libertés de l'Eglise gallicane, était tenu d'accorder des lettres de provision sur la présentation de l'acte de résignation, et ces lettres devaient prendre date du jour qu'elles étaient demandées. Si le Pape avait des raisons de différer la concession des provisions, le résignataire en appelait au Parlement qui ne manquait jamais de déclarer qu'il y avait abus de la part du Pape, envoyait le requérant devant l'évêque pour obtenir la collation, et au surplus l'autorisait à prendre possession civile du bénéfice, c'est-à-dire à se mettre en possession des revenus.

En général, les titulaires retardaient l'époque de la résignation aussi longtemps qu'ils pouvaient le faire, et beaucoup ne se décidaient que lorsqu'ils se voyaient parvenus au terme de leur existence. Aussi arrivait-il souvent que

les intentions favorables qu'ils avaient pour un neveu, un ami, un vicaire dévoué n'étaient pas remplies. Car il y avait des formalités qui demandaient un certain temps. Il fallait environ vingt jours avant que la résignation ne fût parvenue en cour de Rome. Bien des fois la mort venait avant que les formalités ne fûssent accomplies, et la résignation était annulée par le fait même.

Quand le résignataire avait reçu ses provisions de cour de Rome, il les faisait viser par l'évêque et pouvait ensuite prendre possession du bénéfice.

Si le résignant n'était pas en danger de mort à l'arrivée des lettres de provision, le résignataire, par égard pour lui, ne se pressait pas toujours de prendre possession. Mais si cette formalité avait été différée plus de six mois à partir de la date des provisions, il devait s'écouler au moins deux jours francs entre la prise de possession et la mort du résignant. Autrement les provisions devenaient nulles et le bénéfice était déclaré vacant.

§ 4. — *Moyen d'empêcher l'effet de la résignation.*

Il y avait deux moyens d'empêcher l'effet de la résignation qui avait été faite et de rentrer dans le bénéfice dont on s'était démis. C'était la révocation et le regret.

I. La révocation pouvait être tacite ou expresse.

Elle était tacite quand le résignant venait à mourir avant que la résignation fût admise en cour de Rome. Dans ce cas, le résignataire perdait tous ses droits et le bénéfice devenait vacant.

La révocation était expresse, si le résignant venait à déclarer qu'il retirait la cession qu'il avait faite de son bénéfice.

Conditions de la révocation.

Pour être valable, la révocation devait être faite avant que la démission n'eût été admise en cour de Rome. De plus, elle devait être passée par devant un notaire royal-apostolique et signifiée au résignataire. Celui qui révoquait une résignation devait dédommager le résignataire de tous les frais qu'il avait faits en conséquence de cet acte.

II. Le regret consistait dans la volonté de rentrer en possession d'un bénéfice que l'on aurait résigné ou permuté. Ce mode est généralement réprouvé par les constitutions ecclésiastiques, par le Concordat de Léon X et par le Concile de Trente. Cependant en pratique il fut admis en plusieurs cas.

En quels cas le regret est admis.

1° Il y avait lieu au regret dans le cas de résignation ou de permutation faite en cas de maladie. Si le résignant venait à recouvrer la santé, il pouvait rentrer en possession de son bénéfice ;

2° Si le titulaire de deux bénéfices incompatibles en avait résigné un et qu'il vint à être évincé de l'autre, il pouvait rentrer dans celui qu'il avait résigné.

On cite encore deux autres cas que nous n'avons pas rencontrés dans les Insinuations. C'est : 1° quand un bénéficier avait résigné son bénéfice parce qu'il était accusé d'un crime capital ; il pouvait user du regret et rentrer dans son bénéfice, s'il venait à être absous ;

2° Quand celui qui avait résigné son bénéfice à charge d'une pension n'était pas payé par le résignataire, il avait une action pour réclamer son bénéfice.

Dans ces différents cas le résignant devait rentrer dans son bénéfice sans nouvelles provisions et sans autres formalités que de faire signifier son intention au résignataire et de le rembourser des frais qu'il avait faits par suite de la résignation passée en sa faveur (1). Mais en pratique cela souffrait toujours beaucoup de difficultés.

§ 5. — *Lettres de provisions en cour de Rome*

Outre les lettres de provisions que l'on obtenait en cour de Rome par suite d'une résignation *in favorem*, on pouvait encore acquérir des bénéfices par deux autres espèces de lettres de provisions, celles dites de *per obitum* et celles appelées lettres de dévolu.

I. **Lettres de** *per obitum*. — Lorsqu'un bénéfice venait à vaquer par la mort du titulaire ou par tout autre motif et que le patron laissait passer plus de six mois sans pourvoir à ce bénéfice, tout ecclésiastique pouvait le réclamer en cour de Rome et il obtenait des lettres de provision, dites de *per obitum*, qui lui conféraient le bénéfice vacant.

Nous ferons remarquer que si c'etait un religieux qui obtenait des provisions de *per obitum*, il devait demander au roi des lettres, dites *d'attache*, qui l'autorisaient à prendre possession de son bénéfice. (Ins. Eccl. xxviii, 125.)

II. **Lettres de dévolu.** — Si un titulaire avait encouru une censure qui lui fit perdre le droit à son bénéfice, on pouvait le dénoncer en cour de Rome et demander des provisions de ce benéfice. Elles etaient toujours accordées, sauf à l'évêque ou aux juges royaux à vérifier la vérité de la dénonciation. Ces lettres s'appelaient des lettres de dévolu.

§ 6. — *Des gradués.*

Le concile de Trente avait exprimé le vœu que les bénéfices, et spécialement les cures, fussent donnés au concours. Mais des droits acquis depuis des siècles et qu'une révolution violente pouvait seule anéantir, vinrent tou- Le concours ne fut jamais admis en Normandie.

(1) Routier. *Pratiques bénéficiales*, page 491. Paris, 1757.

jours mettre obstacle à la réalisation de ce vœu, et jamais, en Normandie au moins, le concours ne fut admis.

Privilèges des gradués

Mais, si les droits de patronage empêchèrent de favoriser d'une façon absolue les ecclésiastiques les plus instruits, les papes, d'accord en cela avec les rois de France, avaient établi des faveurs spéciales réservées à ceux qui étaient gradués dans les Universités. Le Concordat entre Léon X et François Ier affecta aux gradués le tiers des bénéfices qui étaient en patronage ecclésiastique et régla que ces bénéfices qui viendraient à vaquer pendant quatre mois de l'année : janvier, avril, juillet et octobre, leur seraient donnés, à l'exclusion de ceux qui n'étaient pas gradués. Les mois de janvier et de juillet étaient appelés mois de rigueur, parce que les patrons étaient obligés de nommer pendant ce temps les plus anciens gradués. Les mois d'avril et d'octobre étaient dits de faveur, parce que pendant ces mois les patrons pouvaient choisir parmi les gradués ceux qu'ils préféraient.

Conditions pour jouir de ces privilèges.

Mais pour jouir de ces privilèges, les gradués avaient certaines conditions à remplir. Ils devaient faire signifier aux patrons dont ils attendaient un bénéfice : 1° leurs lettres de tonsure ; 2° leurs lettres de gradués ; 3° leurs lettres de quinquennium, et 4° enfin, leurs lettres de nomination sur ces patrons.

Nous allons expliquer ce qu'étaient ces lettres de gradués.

Les Universités.

Les Universités comprenaient quatre facultés : la faculté des arts, la faculté de théologie, la faculté de droit et la faculté de médecine. Cette dernière n'était pas suivie par les ecclésiastiques.

Faculté des arts.

La faculté des arts enseignait tout ce que nous désignons sous le nom d'humanités, y compris la philosophie. Le titre de Me ès-arts donnait le droit d'enseigner ces mêmes sciences. Il fallait être reçu Me ès-arts pour être admis dans les autres facultés et avoir droit aux privilèges réservés aux gradués relativement aux bénéfices. La maîtrise ès-arts était le premier degré ; mais, pour parvenir à certains bénéfices, il fallait des grades plus élevés. Les autres grades étaient le baccalauréat, la licence et le doctorat en théologie ou en droit. On pouvait être gradué en droit civil ou en droit canon et même en l'un et l'autre.

Professeur septennaire.

Celui qui avait professé dans un collège pendant sept ans recevait du recteur de l'Université le titre de professeur septennaire, et ce titre s'ajoutait, dans les significations de grades, à ceux que l'on possédait déjà.

I. *Lettres de quinquennium.* — Aux lettres de Me ès-arts, le recteur joignait un certificat attestant que le gradué avait suivi les cours de l'Université pendant cinq ans, à savoir : deux ans de philosophie et trois ans de théologie. Ce certificat d'études portait le nom de quinquennium. Il indiquait, comme les lettres de Me ès-arts, la date précise de ces études : « *A dyonisialibus usque ad solemnes inducias,* » comme on disait à Caen ; ou « *a remigialibus usque ad solemnes inducias,* » suivant la rédaction de Paris. — « Depuis la rentrée de telle année, jusqu'aux grandes vacances de telle

année. » Et, pour le faire remarquer en passant, ces lettres nous apprennent que les cours de l'Université recommençaient à Paris à la Saint-Rémi (1er octobre), et à Caen à la Saint-Denis seulement (9 octobre).

II. *Lettres de nomination sur les patrons ecclésiastiques.* — Quand le recteur de l'Université avait donné à un ecclésiastique le titre de Me ès-arts, il lui désignait les patrons auxquels il devait s'adresser pour réclamer les bénéfices que ses grades lui permettaient d'obtenir. La liste de ces patrons était souvent très longue et les gradués avaient un choix très considérable. Cependant ils ne s'adressaient qu'à quelques-uns, parce que beaucoup de ces patrons n'auraient eu que des bénéfices fort éloignés à leur offrir, et que bien des gradués n'aimaient pas à s'éloigner de leur pays ; et, ensuite, parce qu'il y avait une rétribution à payer au notaire apostolique pour la signification et la réitération des grades, et que si cette signification avait été faite à tous les patrons indiqués sur la feuille de nomination, la somme de la rétribution se fût montée à un chiffre assez élevé.

III. *Signification des grades.* — C'étaient ces différentes lettres que les gradués devaient faire signifier aux seigneurs patrons. Voici comment se faisait cette signification : Le gradué ou son procureur se rendait avec le notaire apostolique et deux témoins à l'évêché, au chapitre ou à l'abbaye sur lesquels il était nommé. Là, le notaire s'adressant à la personne qui les recevait, déclinait les noms et titres du gradué, lui montrait les lettres dont nous avons parlé, lui en laissait copie et requérait pour le gradué sa nomination, à son rang et degré, au premier bénéfice qui viendrait à vaquer dans les mois affectés aux gradués, « protestant, en cas de refus, de se pourvoir par les voies de droit où il appartiendra. »

Formalités de la signification des grades.

C'était bien rarement le patron qui se présentait en personne pour recevoir la signification. A l'évêché, c'était le plus souvent le suisse ou concierge du palais épiscopal ; aux abbayes et prieurés, c'était ordinairement le portier ou le cuisinier, ou encore quelque religieux rencontré dans la cour du monastère ; au chapitre, c'était le premier chanoine trouvé dans la Cathédrale ou le secrétaire assis à son bureau dans la salle capitulaire.

Séance tenante, le notaire dressait un procès-verbal qu'il signait avec les témoins. Il laissait pour le seigneur patron une copie de ce procès-verbal, signée comme la minute. Quelle que fût la personne qui se présentait pour recevoir la signification, quand ce n'était pas le patron lui-même, le notaire la chargeait de faire part au patron de la signification et de lui remettre la copie des différentes lettres du gradué et le procès-verbal.

IV. *Réitération de grades.* — Le gradué devait renouveler cette signification tous les ans pendant le temps du carême, sous peine de perdre pour l'année présente ses droits aux bénéfices qui viendraient à vaquer. C'était ce qu'on appelait réitération de grades. Seulement les gradués n'étaient plus obligés désormais, pour remplir cette formalité, de se rendre au domicile des



patrons, quand ceux-ci ne demeuraient pas à la ville épiscopale. Les patrons étaient tenus d'avoir dans cette ville un domicile légal ou des représentants pour recevoir ces réitérations. Autrement la réitération se faisait au greffe des Insinuations, et le notaire déclarait dans son procès-verbal qu'il avait agi ainsi « faute par eux (les patrons) d'avoir estably en cette ville grand vicaire ou procureur,..... n'en ayant pu trouver aucun, quelques recherches qu'on en ait pu faire. » (Ins. Eccl. *Procès-verbaux de réitération*, passim).

§ 7. — *Indults bénéficiaires.*

Le Pape accordait aux présidents et aux conseillers du Parlement de Paris des indults dont ils pouvaient disposer en faveur d'un ecclésiastique de leur choix. Ces indults donnaient à ceux à qui ils étaient cédés le droit d'être nommés au premier bénéfice vacant, dépendant de la nomination du patron ecclésiastique sur lequel cet indult était tenu.

Formalités pour la cession de l'indult.

La cession de l'indult ne pouvait se faire qu'avec l'agrément du roi ; et quand sa Majesté avait donné son approbation, elle indiquait sur quel établissement ecclésiastique, évêché, chapitre ou abbaye, l'indult serait tenu, c'est-à-dire quel évêque, quel chapitre ou quel abbé serait obligé de nommer le porteur de l'indult au premier bénéfice vacant.

L'indultaire devait faire signifier aux intéressés le choix fait de sa personne et il devait ensuite être préféré aux gradués et à tous autres prétendants, quels que fussent leurs titres.

Il avait le droit de refuser le premier bénéfice vacant, s'il ne valait pas au moins 600 livres de revenu.

Dans les huit mois qui suivaient la nomination d'un indultaire à un bénéfice, celui-ci devait s'adresser à Rome pour en obtenir des lettres de provision qui ne pouvaient lui être refusées.

ARTICLE II

DE L'INSTITUTION CANONIQUE

Ce n'était pas assez d'être pourvu d'un bénéfice par celui qui avait le droit d'y pourvoir, il fallait en recevoir l'investiture que l'on appelle aussi institution canonique.

A qui de donner l'institution canonique

L'institution canonique, c'est-à-dire le pouvoir de régir et d'administrer une portion plus ou moins considérable de l'église de Dieu, réside tout entière dans le Souverain Pontife. C'est lui qui est la pierre fondamentale de l'Eglise, c'est lui qui est chargé de paître les brebis et les pasteurs des brebis. C'est de lui que tout exercice de la juridiction découle et c'est à lui que tous les



pasteurs quels qu'ils soient doivent recourir immédiatement ou médiatement pour recevoir l'autorité dont ils ont besoin.

Le roi, en nommant des évêques et des abbés ; les patrons laïcs, en choisissant des curés, ne pouvaient leur donner des pouvoirs qu'ils n'avaient pas eux-mêmes. Aussi l'Eglise a-t-elle établi que les évêques désignés par le prince s'adresseraient au Souverain Pontife pour en obtenir l'institution canonique et que les autres pasteurs des âmes s'adresseraient aux évêques de leur diocèse pour recevoir les pouvoirs nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

§ 1. — *Institution canonique donnée par le Souverain Pontife.*

Bulles d'institution des évêques.

Autrefois, comme aujourd'hui, le Pape donnait l'institution canonique aux évêques par des bulles adressées au roi, au chapitre et au candidat présenté. Ces bulles étaient examinées et enregistrées par la Cour des Comptes, à Paris, quand celle-ci avait déclaré qu'elles ne contenaient rien de contraire aux lois du royaume et aux libertés de l'Eglise gallicane. Ensuite l'évêque prêtait serment au roi. Ce serment était tellement indispensable, que la régale ne cessait que lorsqu'il avait été prêté. Après cette formalité remplie, le nouvel évêque pouvait aller prendre possession de son évêché. Ce n'était que dans la cérémonie de son sacre qu'il prêtait serment au Pape et faisait sa profession de foi catholique.

Bulles d'institution des abbés commendataires.

C'était également par des bulles que le Pape donnait l'institution canonique aux abbés et aux prieurs commendataires nommés par le roi. Le Souverain Pontife ne manquait pas de déplorer chaque fois la commende établie dans les monastères et de réclamer contre elle. Presque toujours il déclarait qu'après la mort ou la démission du nouveau titulaire, le monastère rentrerait en règle. Mais, hélas ! on sait le compte que l'on tenait de ces réclamations.

Les abbés et les prieurs commendataires, avant de prendre possession de leur monastère, devaient faire fulminer leurs bulles par l'official du diocèse dans lequel le bénéfice se trouvait situé.

Lettres de provision.

Les lettres de provision de bénéfices obtenues en cour étaient une véritable institution canonique, mais elles ne pouvaient être mises à exécution qu'après avoir reçu le visa de l'évêque du diocèse.

§ 2. — *Institution canonique donnée par l'Evêque.*

Rappelons ici ce que nous avons déjà dit précédemment, à savoir que dans le cours de nos études nous appellerons généralement collation ou visa l'institution canonique donnée par l'évêque.

Lorsque l'évêque nommait lui-même à un bénéfice situé dans son diocèse, le choix qu'il faisait d'un sujet renfermait évidemment par lui-même la collation de ce bénéfice.

Bénéfices simples de patronage ecclésiastique.

Quand un bénéfice simple, non-sujet à charge d'âmes ni à la résidence, était de patronage ecclésiastique, le patron avait le droit de collation aussi bien que le droit de nomination et il n'y avait pas lieu de s'adresser à l'évêque. Ainsi quand le Chapitre ou le chanoine de semaine nommaient à une chapelle simple de la Cathédrale, le nouveau titulaire prenait possession de son bénéfice sans demander le visa épiscopal.

Autres bénéfices.—Pièces à produire.

Dans tous les autres cas, lorsqu'un ecclésiastique, soit séculier, soit régulier, avait été nommé à un bénéfice quelconque, il devait, dans les six mois de sa nomination, présenter à l'évêque les lettres qui le désignaient pour ce bénéfice et lui demander l'institution canonique. Il devait montrer en outre ses lettres d'ordination, un certificat de bonnes vie et mœurs et un *exeat* (1) de son évêque, s'il n'appartenait pas au diocèse. Il devait enfin signer le formulaire prescrit aux bénéficiers par Alexandre VII.

Examen du candidat.

Quand ces différentes pièces avaient été fournies, l'évêque ou son grand vicaire, faisait passer un examen au candidat. Cet examen n'était pas fort difficile à subir (2). Il est vrai que l'examinateur se montrait plus sévère quand il avait des raisons spéciales de ne pas admettre le sujet présenté.

Retraite au séminaire.

Dans les lettres de collation, l'évêque exigeait de tous les nouveaux curés, sous peine de suspense *ipso facto*, qu'avant de remplir aucune fonction curiale, ils allassent passer six semaines au séminaire pour se former à la discipline ecclésiastique et s'exercer au ministère pastoral. Cette condition était imposée à tous, quels que fussent l'âge et la science des nouveaux titulaires, eussent-ils déjà rempli la charge pastorale depuis de nombreuses années dans une autre paroisse. Nous avons même trouvé des ecclésiastiques auxquels l'évêque imposait trois et quatre mois de séminaire avant d'entrer en fonctions.

Procédure suivie en cas de refus de l'évêque.

Si l'évêque refusait l'institution canonique d'un bénéfice, l'ecclésiastique nommé lui faisait faire trois sommations respectueuses par le notaire apostolique ou par un huissier dûment autorisé. Si le prélat persistait dans son refus, le candidat le citait devant la cour de Parlement qui condamnait presque toujours l'évêque à donner la collation ou bien renvoyait le candidat devant le métropolitain. Souvent même le candidat s'adressait de lui-même directement à l'archevêque, et celui-ci, « agissant en vertu de son autorité métropolitaine supérieure, » refusait rarement de donner l'institution canonique et implantait ainsi dans un diocèse, qui lui était étranger, un sujet que l'ordinaire jugeait indigne d'être admis.

Recours au primat des Gaules.

Une fois nous trouverons un ecclésiastique qui, ayant été refusé par l'évêque de Lisieux, refusé ensuite par le métropolitain, s'adressa enfin à

(1) L'*exeat* est l'autorisation donnée par un évêque à l'un de ses prêtres de sortir de son diocèse pour aller remplir ailleurs les fonctions ecclésiastiques.

(2) Voir Reg. III, 410.

l'archevêque de Lyon, en sa qualité de primat des Gaules. Le 6 décembre 1697, ce dernier accorda la collation demandée. Il s'agissait de la cure de Drubec. (Voir IV, 216).

Collation donnée à plusieurs pour le même bénéfice.

Lorsqu'un sujet remplissait toutes les conditions canoniques requises pour posséder un bénéfice, l'évêque n'avait pas à s'inquiéter des droits de ce prétendant. Il donnait l'institution canonique à quiconque se présentait avec un titre de nomination. Souvent même plusieurs candidats se présentaient avec une nomination au même bénéfice. L'évêque donnait à tous la collation de ce bénéfice, sauf aux candidats à faire décider ensuite par le Parlement, lequel avait le plus de droits et devait rester titulaire. Nous verrons, en 1694, jusqu'à cinq concurrents à la fois, tous munis du visa épiscopal pour la cure de Castillon, près Livarot. Cela donnait lieu à de nombreux procès (1) entre les ecclésiastiques.

Dans certains cas, l'évêque ne croyant pas beaucoup au droit des patrons et ne voulant pas entrer dans la discussion, donnait la collation *ad conservationem juris.*

Il arrivait pourtant des circonstances où l'évêque refusait de donner son visa aux nominations qui lui étaient présentées. Ce refus avait lieu surtout quand les droits de patronage de l'évêque étaient lésés par la nomination faite par un autre patron.

ARTICLE III

DE LA PRISE DE POSSESSION

Quand un bénéficier avait reçu l'institution canonique, il pouvait accomplir la cérémonie de la prise de possession ou installation. Cette formalité était indispensable pour donner au titulaire un droit irrévocable, et elle devait être

(1) Autres temps, autres mœurs: ces procès ne scandalisaient pas les populations, comme ils pourraient le faire aujourd'hui. Les procès étaient entrés dans les mœurs, surtout en Normandie. Tout le monde plaidait; et Boileau nous fait un fidèle tableau de cette époque, quand il nous peint la Discorde arrêtée près du Palais de Justice de Paris :

Elle y voit par le coche et d'Evreux et du Mans
Accourir à grands flots ses fidèles Normands;
Elle y voit aborder le marquis, la comtesse,
Le bourgeois, le manant, le clergé, la noblesse;
Et partout des plaideurs les escadrons épars,
Faire autour de Thémis flotter ses étendarts.
(*Le Lutrin*, chant I.)

Les ecclésiastiques en plaidant faisaient donc ce que tout le monde faisait; et si la curiosité pouvait suivre leurs débats avec intérêt, la critique ne s'attaquait qu'à ceux qui y auraient apporté un acharnement démesuré.



remplie au plus tard dans les six mois qui suivaient la collation épiscopale. Passé ce temps, le bénéfice était déclaré vacant. Le titulaire pouvait prendre possession ou par lui-même ou par procureur dûment autorisé.

Cérémonies de la prise de possession.

Nous n'entrerons pas dans les détails de la prise de possession faite par les évêques : ils variaient souvent de diocèse à diocèse. L'installation des membres du Chapitre et des autres officiers des cathédrales se faisait généralement par le ministère du président. Pour tous les autres bénéficiers, elle se faisait par le notaire apostolique ou par les doyens ruraux assistés des notaires apostoliques.

A part quelques exceptions particulières, voici le cérémonial que l'on suivait dans les prises de possession. Des détails insignifiants pouvaient varier suivant les diocèses.

Le notaire apostolique, assisté des témoins qui ne devaient pas être moins de deux, conduisait à l'église le nouveau titulaire revêtu du surplis et de l'étole, s'il était curé. Ils prenaient de l'eau bénite à la porte ; puis, s'avançant jusqu'au haut de la nef, le titulaire faisait sa prière devant le crucifix. Il allait ensuite à l'autel où il se prosternait pour adorer le Saint-Sacrement. Dans quelques endroits on chantait le *Veni creator*. Le titulaire montait à l'autel, le baisait et touchait le tabernacle. Quelquefois il l'ouvrait et touchait le Saint-Ciboire, s'il était au moins diacre. Il touchait aussi le missel. Ensuite il s'asseyait dans la stalle réservée à son titre, et, s'il était curé, montait à la chaire « où l'on annonce le Saint-Evangile » et visitait les fonts baptismaux. Enfin, le titulaire sonnait la cloche. Après ces différentes cérémonies, le notaire apostolique dressait le procès-verbal de tout ce qui avait eu lieu, en donnait lecture à haute voix, et le faisait signer par les témoins. S'il y avait des réclamations ou oppositions à la prise de possession, il les enregistrait avec les réponses et justifications du nouveau titulaire.

Cérémonial en cas d'opposition.

Lorsqu'il y avait opposition à la nomination du prétendant, il arrivait parfois que le notaire apostolique ne pouvait se procurer les clefs ni du presbytère ni de l'église. Alors la cérémonie était simplifiée. Le notaire conduisait le titulaire à la porte principale de l'église où celui-ci faisait sa prière à genoux, puis touchait la porte à différents endroits, ainsi que les murailles de l'église dont il faisait le tour. Le notaire dressait procès-verbal de ce qui s'était fait, en indiquant les raisons qui avaient obligé de supprimer les autres cérémonies. Il donnait lecture du tout, comme ci-dessus, et déclarait le titulaire mis en possession du bénéfice.

S'il y avait plusieurs concurrents, ils devaient prendre possession avant de faire valoir leurs droits devant le Parlement.

Ordinairement, tous les prétendants à un bénéfice pouvaient assez librement accomplir les cérémonies de la prise de possession. Les oppositions ne venaient qu'après la lecture du procès-verbal.

Mais si l'un de ces prétendants se trouvait déjà établi dans le presbytère,

il refusait le plus souvent les clefs de l'église, et le notaire agissait comme nous l'avons dit tout à l'heure.

Si la collation épiscopale, pour quelque cause que ce soit, n'avait pu être obtenue, et que le candidat vît approcher le terme du temps marqué par le droit, il s'empressait de solliciter du bailli ou de son lieutenant l'autorisation de prendre possession *ad conservationem juris*. Cette prise de possession ne vidait pas la question; mais elle empêchait le prétendant de perdre ses droits. Recours au bailliage en cas de refus de collation.

Tels étaient les moyens que l'on avait jadis d'obtenir des bénéfices. Nous les trouverons, sous une forme ou sous une autre, inscrits à chaque page dans les Insinuations Ecclésiastiques. Nous allons voir maintenant de quelle manière on pouvait perdre les bénéfices dont on était en possession.

CHAPITRE III

CAUSES POUR LESQUELLES ON PERDAIT UN BÉNÉFICE

Les bénéfices, nous l'avons dit, étaient de véritables propriétés dont on ne pouvait être dépouillé que pour les causes prévues par le droit. Il y en avait de trois espèces : 1° la démission ou résignation ; 2° les peines ou censures encourues pour des fautes graves ; 3° la non-résidence et la désertion.

§ 1. — *De la démission.*

Il y avait deux espèces de démissions : la démission pure et simple et la démission faite en faveur d'un autre ecclésiastique. Nous avons suffisamment parlé de cette dernière dans le chapitre précédent ; nous ne nous occuperons ici que de la démission pure et simple.

Pour être valable, la démission devait réunir plusieurs conditions : 1° Elle devait être faite librement et volontairement ; 2° elle devait être faite entre les mains du supérieur ecclésiastique qui était collateur du bénéfice. Elle aurait été nulle, si elle avait été faite entre les mains du patron seulement, ce patron fût-il ecclésiastique. Elle devait être acceptée par le supérieur. Conditions pour la validité d'une démission pure et simple.

Une fois la démission donnée et acceptée, le bénéfice était vacant, et le résignant n'avait pas le droit de la révoquer.

Cette démission devait être passée devant un notaire apostolique assisté de deux témoins. Cependant, elle était valable quand elle avait été faite directement entre les mains de l'évêque. Il fallait, dans ce cas, que l'acte fût signé par l'évêque, son secrétaire et deux témoins.

§ 2. — *Fautes qui font perdre un bénéfice.*

Il y a, d'après le droit canonique, des fautes graves qui font perdre *ipso*

facto les bénéfices de ceux qui les ont commises ; d'autres, qui les font perdre également, mais seulement après que la sentence a été rendue par le juge ecclésiastique.

Nous n'entrerons pas dans l'énumération de ces fautes ; disons seulement que, dans le premier cas, le bénéfice est vacant immédiatement, et qu'il peut y être pourvu dès que la faute a été constatée juridiquement.

Dans le second cas, on ne peut pourvoir au bénéfice qu'après la sentence du juge.

L'absolution pontificale rend les droits au bénéfice.

Remarquons encore que si le coupable peut obtenir du Souverain Pontife l'absolution de sa faute et des censures y attachées, avant que son crime ne soit connu et qu'il n'ait été pourvu à son bénéfice, il sera réintégré dans ses droits et pourra en jouir comme auparavant. Nous trouverons même plus d'une fois, dans le cours de notre travail, des bénéficiers qui, pour éviter les ennuis qu'ils redoutaient pour des fautes dont ils n'étaient pas coupables, mais dont ils pouvaient être soupçonnés, demandaient en cour de Rome l'absolution de censures qu'ils n'avaient pas réellement encourues. Eûssent-ils été coupables, que l'absolution pontificale les couvrait et leur rendait tous leurs droits.

Signification a faire au dernier titulaire.

Nous avons dit, dans le chapitre précédent, que lorsqu'un bénéfice devenait vacant par le crime de son titulaire, ce bénéfice pouvait être obtenu en cour de Rome par quiconque en faisait la demande avant qu'il n'y eût été pourvu par le patron. Dans ce cas, le nouveau titulaire devait aller en personne avec le notaire apostolique faire signifier au coupable : 1° ses lettres de dévolu ; 2° le visa épiscopal ; 3° sa prise de possession ; et cette signification devait être faite là où se trouvait le coupable, fût-ce même dans les cachots. Grâces à Dieu ! c'était un fait bien rare. Nous l'avons rencontré une seule fois dans toute l'étendue des Insinuations.

§ 3. — *De la non-résidence et de la désertion.*

Les titulaires de bénéfices à charge d'âmes étaient tenus à la résidence dans le lieu de leur bénéfice. C'était là une obligation fondée sur la nature même des fonctions qu'ils avaient acceptées et qui, de plus, avait été expressément imposée par le concile de Trente et rendue obligatoire par les ordonnances de nos rois. D'autres titulaires, qui n'étaient pas tenus précisément à la résidence, étaient au moins obligés de faire acquitter les charges attachées au bénéfice. L'édit de 1695, concernant la juridiction ecclésiastique, article 23, régla que les bénéficiers à charge d'âmes qui ne résideraient pas, ou les titulaires des bénéfices simples qui ne feraient pas acquitter le service dont ils sont chargés, devraient être avertis par les officiers royaux qui préviendraient en même temps les supérieurs ecclésiastiques ; et, trois mois après, s'il n'y avait pas d'amendement, le tiers des revenus de leurs bénéfices serait saisi.

Puis, six mois après le troisième avertissement, ils seraient privés de leurs bénéfices.

En matière bénéficiale, on appelait déserteur celui qui abandonnait son bénéfice, soit pour en prendre un autre, soit pour tout autre motif, sans donner sa démission dans le temps prescrit par le droit.

Quand un bénéficier à charge d'âmes était nommé à un autre bénéfice incompatible avec le premier, il avait un an pour opter entre les deux. Au bout de ce temps, au plus tard, il devait donner sa démission du bénéfice qu'il ne conservait pas. S'il négligeait de le faire, il était considéré comme déserteur, et le patron pouvait nommer un nouveau titulaire au bénéfice abandonné.

CHAPITRE IV

INSINUATION DES ACTES

Tous les actes dont nous avons parlé dans les chapitres précédents, bulles, brefs, nominations, résignations, révocations, réquisitions, provisions de cour de Rome, collations, requêtes en bailliage ou cour de Parlement, prises de possession et tous autres actes se rapportant aux bénéfices, aux ordinations et aux mariages devaient être enregistrés au bureau des Insinuations. Du reste nous allons resumer ici l'édit rendu à ce sujet par Louis XIV, le 19 janvier 1691. Cet édit contient d'une façon très-précise tous les règlements sur la matière des Insinuations.

Édit de Louis XIV relatif aux Insinuations.

Les huit premiers articles concernent les greffiers : nous ne nous y arrêterons pas.

ART. IX. — Ordonnons que les lettres de tonsure, ordres mineurs, ordres majeurs et démissoires soient insinués dans le mois au greffe du diocèse de l'évêque qui aura conféré les ordres (1). Les dispenses d'âge, de temps et de naissances pour les ordinations ; les signatures d'absolution *à mala promotione* ; celles d'absolution d'apostasie avec dispense pour les ordres ; les dispenses sur irrégularités avec réhabilitation aux ordres ; les protestations pour réclamer contre les ordres de diacre et de sous-diacre, les brefs déclaratoires de nullité de la promotion aux dits ordres ; les sentences de fulmination des dites dispenses et brefs seront insinuées dans le mois de la date de la fulmination pour celles qui sont en forme commissoire (2), et dans le mois de la promotion aux ordres pour celles qui sont en forme gracieuse. Défense d'admettre en justice celles qui n'auraient pas été insinuées.

(1) On faisait aussi insinuer le titre clérical exigé pour le sous-diaconat.

(2) Les dispenses sont dites en forme commissoire, lorsque le Pape désigne quelqu'un, par exemple, l'official du diocèse, pour les accorder en son nom ; en forme gracieuse, lorsqu'il accorde la faveur directement.

ART. X, XI, XII, XIII, XIV. — Toutes procurations pour résigner avec ou sans pension seront insinuées, avant d'être envoyées en cour de Rome, aux greffes des diocèses dans lesquels elles ont été passées ; et si elles avaient été passées hors le diocèse où se trouve le bénéfice, elles devraient être insinuées dans le diocèse où le bénéfice est situé trois mois après l'expédition des provisions ; le tout à peine de nullité.

Si les résignataires pourvus en cour de Rome ont différé plus de six mois de prendre possession, ils sont tenus de remplir cette formalité et de faire insinuer la prise de possession deux jours francs (1) avant la mort du résignant, à peine de nullité des provisions.

Il en est de même si, par suite d'une démission ou permutation, quelqu'un a été pourvu d'un bénéfice par l'ordinaire et qu'il ait tardé plus d'un mois à prendre possession et à faire insinuer sa prise de possession. Il faut aussi que cet acte soit insinué deux jours francs avant la mort du démissionnaire ou du copermutant.

Il en serait de même encore si par suite de cette démission ou permutation, les indultaires, gradués, brèvetaires étaient frustrés de leur privilège.

Les révocations des procurations *ad resignandum*, les significations d'icelles seront insinuées dans le mois.

Les provisions de cour de Rome ou de l'ordinaire, les réquisitions ou refus de visa, les actes de fulmination, les visa, les procurations pour prendre possession, les prises de possession, les refus d'accepter une résignation, les certificats de banquiers expéditionnaires, les sentences et arrêts permettant de prendre possession civile, seront insinués dans le mois de leur date au greffe du diocèse où le bénéfice est situé, et dans le délai de deux mois, si le bénéfice ne se trouve pas dans le diocèse où les actes ont été passés ; mais on aura dû les faire insinuer, le premier mois, dans le diocèse où l'acte a eu lieu.

ART. XVI. — Les bulles pour évêchés, abbayes, prieurés, coadjutoreries, ainsi que tous actes faits en exécution des dites bulles, seront insinués, à peine nullité dans le mois qui suivra la prise de possession.

ART. XVII. — Les signatures de cour de Rome pour l'extinction d'une pension seront insinuées au greffe du diocèse où sont situés les bénéfices chargés de pension dans le délai de trois mois à compter du jour où le banquier expéditionnaire aura reçu l'expédition.

ART. XVIII. — Les lettres de degrés, les certificats d'études, les significations desdites lettres, les procurations pour notifier les noms des gradués en temps de carême, les notifications, les significations de lettres d'indult accordés aux conseillers du Parlement de Paris ; celles des lettres de joyeux

(1) C'est-à-dire sans que l'on puisse faire compter le jour de l'insinuation et le jour de la mort du résignant ou permutant.

avènement et de serment de fidélité seront insinuées dans le diocèse où sont situés les chapitres ou dignités auxquels les lettres seront adressées, et cette insinuation sera faite dans le mois de leur date.

Art. xxi. — Les procurations pour nommer aux bénéfices vacants ne pourront sortir aucun effet avant d'avoir été insinuées. Il en sera de même des provisions d'official, de vice-gérant, de promoteur, de greffier des officialités.

D'après les différents articles de cet édit, il est facile de voir que les Insinuations remédièrent à une foule d'abus résultant surtout de la clandestinité des résignations et des nominations. Les registres de ces bureaux, ouverts à tout le monde, faciles à consulter, donnaient de la publicité à tous les actes et, par suite, rendaient impossible le cumul des bénéfices et coupaient court aux conventions simoniaques. Résultats de cet Edit.

CHAPITRE ADDITIONNEL

Des titres cléricaux et des protestations contre les ordinations

Nous terminerons cette première partie de notre introduction, par un chapitre additionnel sur les titres cléricaux et sur les protestations faites par certains ecclésiastiques contre les ordres qu'ils avaient reçus.

§ 1. — *Du titre clérical*

On appelle titre clérical un acte authentique assurant à un clerc un revenu inaliénable, suffisant pour le faire vivre honorablement. Définition du titre.

Les lois ecclésiastiques exigeaient le titre clérical de tous ceux qui demandaient à recevoir le sous-diaconat; mais le montant de ce revenu n'était pas très considérable : il s'élevait à cent cinquante livres. Au xvi[e] siècle, 150 livres représentaient une somme qui pouvait aisément suffire à la vie; mais à la fin du xviii[e] siècle, ce n'était plus que le strict nécessaire pour ne pas mourir de faim. Cependant la taxe n'avait pas été augmentée. Quotité de la rente.

L'Eglise reconnait trois espèces de titres sous lesquels on peut être ordonné sous-diacre : le titre de bénéfice, le titre patrimonial et le titre de pauvreté. Trois espèces de titres.

I. *Titre de bénéfice.* — Si un clerc dans les ordres mineurs possédait un bénéfice de la valeur de 150 livres au moins, ce bénéfice était un titre qui lui permettait d'être admis au sous-diaconat. Le clerc ordonné avec ce titre, ne pouvait se démettre de ce bénefice sans l'autorisation de l'évêque qui ne la donnait jamais, à moins que le clerc ne fût pourvu d'un autre bénéfice d'une valeur au moins équivalente.

II. *Titre patrimonial.* — Mais le nombre de clercs qui se présentaient au sous-diaconat avec un bénéfice suffisant, était bien petit. Presque tous s'y présentaient avec le titre patrimonial.

Les parents, les amis ou des personnes bienfaisantes constituaient en faveur de l'ordinand une rente annuelle de 150 livres qu'il toucherait depuis son ordination du sous-diaconat jusqu'au jour où il serait pourvu d'un bénéfice équivalent.

Style de la rédaction des titres cléricaux

Jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle, ces actes sont rédigés en termes remplis d'une piété vraiment touchante. C'est pour la gloire de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, pour l'honneur de la « benoite » Vierge Marie ; c'est pour avoir part à tous les saints sacrifices que l'ecclésiastique célèbrera, à tous les offices, oraisons et prières qu'il récitera ; c'est pour l'affection singulière qu'il porte au futur sous-diacre que le constituant consent à fonder cette rente. Plus tard, la foi diminue et l'on abandonne cette rédaction pour adopter une forme peut-être plus simple, mais assurément bien plus sèche et ne disant rien au cœur.

Si le clerc était héritier et possesseur de biens, il constituait lui-même en sa faveur une rente perpétuelle et inaliénable de 150 livres. La rente ne dépassait jamais cette somme, même quand elle était établie par des personnes de grande fortune ou de haute condition.

Garanties de la rente.

Quel que fût le constituant, cette rente devait toujours être hypothéquée sur des terres ou immeubles d'une valeur bien plus considérable qu'il n'était nécessaire pour la garantir. Une fois ou deux nous avons trouvé une dérogation à cette règle. Ce fut à l'époque où tous les esprits s'étaient enthousiasmés pour les valeurs de la Compagnie des Indes occidentales (Ministère de Law) : on admit alors quelques titres cléricaux établis sur ces valeurs.

Outre l'hypothèque qui garantissait le service de la rente, cette rente était encore cautionnée par deux personnes au moins, qui engageaient tous leurs biens présents et à venir pour en assurer le payement dans le cas où l'hypothèque deviendrait insuffisante.

Cette rente pouvait être constituée par le ministère d'un notaire royal. L'acte devait être passé au moins quelque temps avant l'ordination, afin que l'évêque eût le loisir d'en faire vérifier les dispositions. C'était ordinairement le doyen rural du pays où étaient situées les propriétés hypothéquées qui était chargé de vérifier les garanties mentionnées dans cet acte.

III. *Titre de pauvreté.* — Les religieux qui avaient fait vœu de pauvreté étaient ordonnés sans titre de pension d'aucune espèce. Leur subsistance était suffisamment assurée dans la maison où ils avaient fait profession.

Suppression en France des titres cléricaux

Aujourd'hui dans la plupart des diocèses de France, on ne demande plus de titre clérical aux jeunes clercs. La diminution considérable du nombre des ecclésiastiques fait qu'en général les évêques peuvent donner à tous des postes où chacun trouve ce qui est rigoureusement nécessaire à sa subsistance.

§ 2. — *Des brefs relevant de l'ordre du sous-diaconat.*

On ne peut recevoir les sacrements malgré soi. D'où il résulte que le

Liberté exigée pour la réception du sacrement de l'ordre.

clerc qui recevrait le sous-diaconat sous l'empire de la contrainte ne serait pas ordonné validement, et, par suite, ne serait pas soumis aux obligations que l'ordination impose à ceux qui la reçoivent; ou du moins, un doute plus ou moins grave pourrait s'élever sur la validité du sacrement et sur les conséquences qui en résultent, suivant que la pression exercée a été plus ou moins considérable.

Charges de conseiller-clerc réservées aux clercs dans les ordres sacrés. — Conséquences.

Or, sous l'ancien régime, il y avait dans les Parlements des charges de conseiller-clerc qui ne pouvaient être remplies que par des clercs dans les ordres sacrés. Comme ces charges étaient richement dotées et rapportaient de beaux revenus à leurs titulaires, les grandes familles enviaient ces positions pour leurs cadets, et il n'était pas rare de voir des pères forcer leurs fils à entrer sans vocation dans l'état ecclésiastique afin de leur procurer ces charges lucratives. Quelquefois des jeunes gens résistaient à la volonté de leurs parents; mais vaincus à la fin par des obsessions continuelles, les mauvais traitements auxquels ils étaient parfois en butte et l'influence de l'autorité paternelle dont la force était bien plus vive jadis qu'elle ne l'est aujourd'hui, ils se laissaient ordonner comme malgré eux. Ils n'avaient ni le goût de l'état ecclésiastique ni la volonté de se soumettre aux exigences de cet état : aussi faisaient-ils de fort mauvais ecclésiastiques. Quelquefois se sentant beaucoup plus de goût pour le mariage que pour le célibat, ils exposaient leur situation au Souverain Pontife, le peu de liberté qu'ils avaient eue pour prendre un état qu'ils n'avaient pas choisi, et le priaient de les relever de leurs engagements et de les autoriser à se marier.

Condescendance du Pape.

Le Pape prenant ces raisons en considération et rempli de pitié pour ces malheureux jeunes gens victimes des exigences sociales de leur temps, les relevait des obligations que pouvait leur imposer le sous-diaconat et les autorisait à rentrer dans l'état laïc.

Cependant remarquons que ces dispenses étaient bien rares. Nous ne les avons trouvées que deux fois pour le diocèse de Lisieux depuis les dernières années du XVIIe siècle.

Nous arrêterons ici les notions de droit canonique ancien que nous voulions donner pour faciliter l'intelligence des usages et des règlements, si différents des nôtres, que nous trouverons dans nos Etudes. Toutes ces notions du reste sont presque complètement puisées dans les Insinuations dont elles expriment la substance. Nous allons voir maintenant dans une seconde partie ce qui concerne plus spécialement le diocèse de Lisieux.

DEUXIÈME PARTIE

Détails particuliers au diocèse de Lisieux

Suppression et partage du diocèse de Lisieux.

Le diocèse de Lisieux a subsisté de droit jusqu'au Concordat de 1801 qui ratifia l'état de choses établi par la Révolution. Il fut partagé entre les diocèses de Bayeux, d'Evreux et de Séez. Quelques paroisses, enclavées dans le diocèse de Rouen, se trouvèrent rattachées à ce diocèse.

Bornes du diocèse.

Notre diocèse était borné, au N., par la Manche, l'embouchure de la Seine et l'exemption de Saint-Samson appartenant au diocèse de Dol ; à l'E., par la Rille et la Charentonne ; au S., par la Rille et la rivière de Don jusques, et y compris, la paroisse de Marmouillé. A l'O., les limites qui séparaient les diocèses de Lisieux et de Séez, n'étaient plus aussi naturelles, au moins dans la partie qui avoisinait le midi. Nous avons indiqué la paroisse de Marmouillé comme formant l'angle sud-ouest du diocèse ; au dessus de Marmouillé la ligne de démarcation partait de cette paroisse et allait gagner le point de jonction des rivière de Dieuge (aujourd'hui la Gueuge) et de l'Ure, remontait le cours de cette dernière jusqu'au manoir des Ligneries, en la paroisse de Croisilles, et atteignait la source de la Touque qui jusqu'à Guerquesalles devenait la limite du diocèse. A partir de cet endroit, on obliquait vers l'occident et, en longeant les paroisses de Guerquesalles, Camembert, les Champeaux, le Renouard, le Mesnil-Imbert et Garnetot, qui toutes faisaient partie du diocèse de Lisieux, on arrivait à Ammeville, à la source de l'Oudon qui devenait la limite de notre diocèse jusqu'au point où ce ruisseau se jette dans la Dives, à Ouville-la-Bien-Tournée ; puis cette rivière, à son tour, partageait jusqu'à la mer le diocèse de Lisieux, des diocèses de Séez et de Bayeux.

Division du diocèse.

Outre la ville de Lisieux et sa banlieue, le diocèse comprenait quatre archidiaconés : l'archidiaconé du Lieuvin, l'archidiaconé de Pontaudemer, l'archidiaconé d'Auge et l'archidiaconé de Gacé. Ces quatre archidiaconés étaient divisés en quatorze doyennés, subdivisés eux-mêmes en 467 paroisses qui formaient 494 cures ou portions à l'époque où commence notre travail. Quelques portions de cures furent supprimées par la suite.

La ville se partageait entre les trois paroisses de Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Désir. Cette dernière avait deux cures et son territoire comprenait une portion de la ville, le faubourg et une partie assez étendue de campagne. La chapelle vicariale de la Pommeraye en dépendait, quoique le titulaire fût inamovible comme les curés.

La Cathédrale ne formait de paroisse que pour la maison de l'évêque et pour celles des chanoines et gens du chapitre.

La banlieue se composait des paroisses de Beuvillers, Ouillie-le-Vicomte, la Pommeraye, Roques, Saint-Hippolyte-du-Bout-des-Prés, Saint-Martin-de-la-Lieue, les Vaux et Saint-Germain-de-Livet.

L'archidiaconé du Lieuvin se composait de quatre doyennés : 1° le doyenné de Bernay avec 35 paroisses ; 2° le doyenné de Cormeilles avec 35 paroisses ; 3° le doyenné de Moyaux avec 35 paroisses ; 4° le doyenné d'Orbec avec 33 paroisses.

L'archidiaconé de Pontaudemer avait trois doyennés : 1° le doyenné d'Honfleur avec 28 paroisses ; 2° le doyenné de Pontaudemer avec 30 paroisses et 29 seulement après la réunion de Grestain à la cure de Carbec en 1743 ; 3° le doyenné de Touques avec 33 paroisses.

L'archidiaconé d'Auge comprenait aussi trois doyennés : 1° le doyenné de Beaumont avec 41 paroisses ; 2° le doyenné de Beuvron avec 35 paroisses ; 3° le doyenné du Mesnil-Mauger avec 52 paroisses.

Enfin l'archidiaconé de Gacé comptait quatre doyennés : le doyenné de Gacé avec 37 paroisses ; 2° le doyenné de Livarot avec 27 paroisses ; 3° le doyenné de Montreuil avec 22 paroisses ; et 4° le doyenné de Vimoutiers avec 35 paroisses.

Bon nombre de ces paroisses avaient sur leur territoire des abbayes, des prieurés ou des chapelles. Notre travail s'occupera de ceux de ces établissements qui étaient des bénéfices ecclésiastiques ; mais il a existé des chapelles dont il n'a jamais été question dans les Insinuations.

Le diocèse de Lisieux possédait encore deux exemptions (1). La première, enclavée dans le diocèse de Rouen, se nommait l'exemption de Saint-Cande-le-Vieil et se composait de cinq paroisses : Saint-Cande-le-Vieil, dans la ville de Rouen, rue de la Savonnerie, Sotteville-lès-Rouen, Petit-Couronne, Saint-Etienne-du-Rouvray et Etrépagny (2). L'Eglise de Saint-Cande était à la fois paroissiale et collégiale. Exemptions.

La seconde, appelée l'exemption de Nonant, se trouvait dans le diocèse de Bayeux. Elle comprenait quatre paroisses : Nonant, Juaye avec l'abbaye de Mondaye, Ellon et Verson, près Caen.

Ces deux exemptions avaient chacune leur officialité comme la ville épiscopale.

Le diocèse de Bayeux possédait à son tour dans le diocèse de Lisieux l'exemption de Cambremer. Cette exemption comprenait les paroisses de Cambremer, Saint-Vigor de Crèvecœur, Grandouet, Saint-Laurent-du-Mont, Manerbe, Montreuil, Saint-Ouen-le-Peint, Saint-Pair-du-Mont et le Pré-d'Auge.

(1) On appelait *Exemption* une portion de territoire, plus ou moins étendue, appartenant à un diocèse et située dans un autre diocèse.

(2) Etrépagny se trouve aujourd'hui dans le diocèse d'Evreux.

6



L'abbaye de Fécamp, qui jouissait d'une juridiction quasi-épiscopale sur plusieurs paroisses du diocèse de Rouen, avait aussi dans sa dépendance la paroisse d'Hennequeville et son annexe, N.-D.-de-Pitié, sise sur le territoire de notre diocèse.

L'exemption de Saint-Samson, appartenant au diocèse de Dol, n'était pas précisément enclavée dans le diocèse de Lisieux. Elle se trouvait située au bord de la Seine, entre notre diocèse et le diocèse de Rouen.

Ces notions géographiques une fois données, nous allons dans plusieurs chapitres traiter successivement de l'évêché, de la cathédrale, des collégiales, abbayes, prieurés, chapelles, séminaires et paroisses du diocèse.

CHAPITRE I.

L'ÉVÊCHÉ.

Titres des évêques de Lisieux.

L'évêque de Lisieux était comte de cette ville et doyen de Saint-Cande. De plus il partageait avec l'évêque de Coutances le titre de conservateur des privilèges apostoliques de l'Université de Caen. Il était aussi principal du collège de Lisieux établi à Paris.

Leur nomination.

Comme tous les évêques de France, les évêques de Lisieux étaient nommés par le roi. Lorsqu'ils avaient reçu du pape les bulles qui confirmaient le choix fait de leur personne, ils prêtaient serment au souverain et pouvaient ensuite aller prendre possession de leur évêché.

Leur arrivée.

A son arrivée à Lisieux, le prélat s'arrêtait en dehors de la ville, près la Croix Saint-Ursin. Le seigneur de Saint-Denis-de-Mailloc, vassal du comté de Lisieux, était tenu de l'aider à descendre de cheval. A raison de ce service, il avait droit à la monture sur laquelle l'évêque était venu. A l'époque qui nous occupe, les routes permettant de voyager en carrosse, les évêques arrivaient en voiture ; mais ils n'en étaient pas moins tenus de donner un cheval au seigneur de Saint-Denis qui se présentait pour s'acquitter de son devoir féodal.

Le prélat se rendait au couvent des Capucins, voisin de cet endroit, et il y passait la nuit. C'est là qu'une députation capitulaire allait le trouver pour lui faire connaître les détails de la prise de possession réglés par le Chapitre et réclamer en particulier l'ornement de drap d'or (1) que les évêques devaient offrir à leur arrivée dans la ville épiscopale.

Prise de possession.

Au jour de la cérémonie, le Chapitre, avec tout le clergé de la ville et de la banlieue, se rendait en procession jusqu'à la Porte de Paris. Là l'évêque,

(1) Cet ornement se composait d'une chasuble, deux dalmatiques et trois chapes.

arrêté par un banc qui lui barrait le passage, était harangué par le doyen ; puis, la main sur les saints évangiles, il prêtait serment de respecter tous les privilèges et prérogatives du Chapitre. Alors il revêtait l'étole, la chape et la mitre et reçevait la crosse des mains du doyen ; puis, nu-pieds et marchant sur des planches recouvertes d'étoffes, il s'avançait sous le dais depuis la Porte de Paris jusqu'au grand portail de la cathédrale. Arrivé là, le pontife remettait ses chaussures et trouvait de nouveau un banc qui lui fermait le passage, et tout se continuait suivant le cérémonial que nous indiquons dans le cours des Insinuations. (Voir XI, 209 et XXXIX, 162.)

Les derniers évêques se dispensèrent, ainsi qu'on en pourra juger, d'une partie de ces cérémonies et particulièrement de l'entrée pieds nus dans la ville ; ils descendirent directement à leur palais. Mais ils durent pour cela demander l'assentiment du Chapitre qui ne consentait qu'en déclarant chaque fois que cela ne tirerait pas à conséquence pour l'avenir.

Le jour de l'intronisation il était donné au palais épiscopal un grand dîner et un souper à l'occasion desquels le seigneur de Magny-le-Freulle, autre vassal du comté de Lisieux, rendait à l'évêque un service féodal. Il lui donnait à laver les mains avant et après les deux repas ; mais il avait droit au bassin, à l'aiguière et autres vases d'argent qui avaient servi. L'évêque devait aussi nourrir pendant cette journée les gens et serviteurs qui accompagnaient le seigneur de Magny.

Serment au métropolitain.

Après sa prise de possession l'évêque devait prêter serment d'obéissance au métropolitain. Sans ce serment il n'était pas reconnu dans l'église métropolitaine ; il n'était pas admis aux assemblées provinciales et ne pouvait être député de la province aux assemblées du clergé de France.

Le jour de la prestation du serment l'évêque suffragant devait offrir à dîner à l'archevêque et au Chapitre métropolitain ou leur payer 300 livres tournois. Ce dîner se donnait souvent à l'hôtel des évêques de Lisieux, situé à Rouen, près de l'église Saint-Cande-le-Vieil.

Palais épiscopal.

Les évêques de Lisieux résidaient ordinairement dans leur palais épiscopal. Cet édifice se trouvait au nord-ouest de la Cathédrale et communiquait avec elle. Il avait été reconstruit en partie sous Louis XIII par Philippe de Cospeau, et Léonor I de Matignon fit refaire l'aile droite ; mais Léonor II agrandit, décora et embellit tellement cette partie de l'édifice (1), ainsi que les jardins (2) qui en dépendaient, qu'on lui attribua presque la gloire de tous ces travaux.

(1) Depuis la Révolution on a ajouté au palais épiscopal du côté des jardins, des constructions nouvelles qui masquent en grande partie la Cathédrale. Les lexoviens n'ont qu'un édifice vraiment remarquable; ils n'ont pas su en tirer parti pour l'embellissement de leur cité.

(2) Ces jardins forment aujourd'hui le jardin public de la ville et une partie est devenue la rue Ollivier.

C'est dans ce palais que les tribunaux sont aujourd'hui installés (1). L'aile gauche, qui sert maintenant de maison d'arrêt, avait été construite par Mgr de Brancas pour y installer les bureaux du secrétariat de l'évêché.

Autres châteaux de l'évêque.

Outre le palais épiscopal, nos évêques possédaient le château de Courtonne-la-Meurdrac; le château des Loges, situé à la sortie de la ville entre le chemin du Sap et la route de Livarot; le manoir des Pavements qui existe encore sur la route d'Orbec; le manoir de Canapville, près Touques; et l'hôtel Saint-Cande ou de Lisieux, à Rouen, rue de la Savonnerie.

Depuis les guerres de religion, les évêques de Lisieux n'habitèrent plus leur château de Courtonne qui s'était trouvé ruiné en partie; mais ils habitèrent beaucoup le château des Loges, surtout durant la belle saison. On y transportait même les bureaux du secrétariat pendant le séjour qu'y faisaient ces prélats. Ce château est aujourd'hui détruit : il n'en reste pas traces. On aperçoit pourtant encore la loge du concierge au bord de la route.

Revenus de l'évêché.

A la faveur des guerres et des troubles du xvi[e] siècle, le maréchal de Fervaques avait fini par s'emparer de ces châteaux et de tous les biens de l'évêché. Il réussit à les garder jusqu'à sa mort, et, malgré les efforts des prélats qui se succédèrent sur le siège de Lisieux, ces biens ne furent complètement restitués que sous M[gr] Léonor I de Matignon. Au moment de la Révolution, ils valaient, d'après les comptes du receveur, environ cent-trente-mille livres.

Ces revenus provenaient des fermages des biens de l'évêché, des droits de ville, de la coutume des marchés, de la vente de diverses charges comme les greffes, tabellionnages, etc...; des droits de déports, des rentes et droits seigneuriaux, et des rentes des baronnies dépendant de l'évêché.

Il y avait sept baronnies qui relevaient du comté de Lisieux : les baronnies de Touques, Bonneville-la-Louvet, Gacé, Glos et Courtonne, Thiberville, Canapville et enfin celle de Nonant, près Bayeux

L'évêque de Lisieux exerce la juridiction temporelle dans la ville.

Quoique le pouvoir royal eût, depuis des siècles, constamment travaillé à diminuer la puissance féodale, les évêques de Lisieux, en leur qualité de comtes, exercèrent jusqu'a la Révolution la juridiction temporelle sur la ville, la banlieue et tout le comté de Lisieux. Deux jours seulement, chaque année, à la Saint-Ursin, le Chapitre jouissait de cette prérogative (10 et 11 juin).

Les évêques nommaient le gouverneur de la ville; ils exerçaient la justice par leurs baillis et leurs vicomtes. Ils avaient aussi un juge gruyer qui faisait les visites et martelage des ventes des bois de l'évêché et du chapitre et jugeait tous les différends concernant les eaux et forêts, la chasse, la pêche, etc.,.

(1) En 1790 le tribunal civil avait été établi dans la maison des Mathurins. Mais le 12 juillet 1792, une inondation ayant rendu ce local trop humide, le tribunal fut transféré dans le ci-devant évêché le 17 du même mois. *(Notes manuscr. de M. Caval, appartenant au Séminaire de Lisieux.)*

Voilà pour le temporel; mais pour ce qui concernait les causes ecclésiastiques, il y avait l'officialité diocésaine. Ce tribunal se composait d'un official ou juge, d'un vice-gérant pour suppléer l'official, d'un promoteur faisant les fonctions de ministère public et de juge d'instruction, d'un greffier et d'un appariteur. L'évêque nommait à toutes ces fonctions. Il y avait aussi des avocats attachés à l'officialité. Officialité diocésaine.

L'official avait le droit de citer les témoins et de les obliger à comparaître, droit sans lequel une officialité ne peut pas fonctionner.

D'après cet exposé, il semblerait que les affaires devaient s'arranger avec une grande simplicité. Cependant il était loin d'en être ainsi : il y avait souvent des conflits de juridiction entre l'évêque et le Chapitre. Car outre l'officialite de l'évêque, il y avait aussi l'officialité du Chapitre, comme nous le verrons plus loin, et la juridiction de ces deux tribunaux n'était pas parfaitement déterminée. Chacun d'eux cherchait à attirer à soi la connaissance des affaires. Le Chapitre en était venu à contester à l'évêque le droit de surveillance et de répression sur tout le clergé de la Cathédrale, et le Parlement de Rouen allait rendre une décision favorable au Chapitre, lorsque l'évêque fit évoquer l'affaire par le grand Conseil, et, en 1744, il obtint une sentence qui le maintenait dans sa juridiction, droit de visite et correction contre les doyen, chanoines et chapitre de la Cathédrale. Une autre sentence de l'année suivante confirma et expliqua la première. Elle continuait bien au doyen le droit de correction contre ses subordonnés; mais ces derniers avaient le droit d'en appeler à l'évêque, ce qu'ils ne pouvaient pas faire précédemment. Ces arrêts solennels parvinrent à restreindre la juridiction du Chapitre et lui porta un coup dont elle ne se releva guère. Conflits avec le Chapitre. Sentences de 1744 et 1745.

Les longues absences que les évêques de Lisieux avaient faites hors de leur diocèse, pour causes de différentes natures, avaient permis au Chapitre d'empiéter considérablement sur l'autorité épiscopale. Des usages s'étaient établis, et, personne n'étant là pour réclamer, ces usages avaient fini par avoir force de loi; de sorte que le Chapitre se posait en puissance rivale de l'évêque. Nous avons vu avec quel soin jaloux et quelle défiance peu respectueuse, le jour de l'installation de l'évêque, les chanoines lui barraient le passage de la Cathédrale, jusqu'à ce qu'il eût juré, à plusieurs reprises, de garder leurs coutumes et leurs privilèges. Ce qu'ils faisaient ce jour-là, ils le continuaient sous toutes les formes pendant la vie du prélat. Dans un mandement relatif à un jubilé, l'évêque ayant marqué, sans consulter le Chapitre, les prières que l'on devait réciter pour gagner l'indulgence, la Compagnie se hâta d'en indiquer d'autres. Procédés peu courtois du Chapitre à l'égard de l'évêque.

L'évêque avait bien un siège (1) d'honneur dans la Cathédrale, mais il était

(1) Ce trône se trouvait au haut du chœur, du côté de l'épître, près des marches du sanctuaire.

loin d'être le maitre dans cette église. Les jours où il devait officier étaient désignés et le Chapitre ne lui eût pas permis de célébrer en d'autres circonstances. Il n'avait pas le droit de faire les ordinations dans la Cathédrale sans l'autorisation du Chapitre, et cette autorisation lui était accordée de fort mauvaise grâce. Aussi, dans tout notre travail, n'avons-nous trouvé qu'une seule ordination faite à la Cathédrale. L'évêque faisait habituellement ces cérémonies dans la chapelle de l'évêché ou dans celle du grand séminaire.

Aux quatre jours de fêtes pontificales : Noël, Pâques, la Pentecôte et la Saint-Pierre, l'évêque devait offrir du vin aux chanoines. Ceux-ci députaient d'avance deux d'entre eux pour goûter le vin que le prélat se proposait de leur donner et pour s'assurer qu'il était bon.

Nous avons puisé tous ces faits dans les registres des délibérations du Chapitre, et il y en a bien d'autres du même genre.

Les évêques s'étaient soumis à toutes ces exigences par amour de la paix, et, de plus, parce qu'ils redoutaient les arrêts du Parlement peu disposé à soutenir leur autorité. Aussi, à l'époque qui nous occupe, vécurent-ils généralement en bonne harmonie avec la Compagnie.

Le Chapitre se montrait pourtant quelquefois plus gracieux vis-à-vis de ses pontifes. C'était surtout lorsqu'il en attendait quelque faveur ou lorsqu'il avait affaire à un prélat influent à la cour, et qui pouvait le tirer d'embarras dans certaines questions épineuses. Ainsi, quand on apprit la nomination de Mgr de Brancas à l'évêché de Lisieux, les chanoines s'empressèrent de lui donner des lettres de vicaire capitulaire, parce qu'il était d'une famille puissante et qu'il pourrait leur être très utile. (Registres des Délib. capit., 31 oct. 1714).

Droit de patronage de l'évêque, 1° sur le chapitre.

Cependant, ces chanoines si jaloux de l'autorité de l'évêque et si souvent en lutte avec lui, lui devaient pour la plupart leur dignité. Car c'était à l'évêque qu'appartenait le droit de nommer les chanoines de la Cathédrale ; de sorte qu'à l'exception de ceux qui avaient obtenu leur titre par résignation ou en vertu de leurs grades, ou encore, dans quelques cas exceptionnels, par la volonté du roi, ils avaient tous été choisis par l'évêque.

2° sur les chapelains.

Celui-ci nommait encore les trois chapelains de N.-D., les deux chapelains de Sainte-Croix et le chapelain de Saint-Ouen dans la Cathédrale, ainsi que quelques titulaires de chapelles peu importantes situées dans le diocèse.

3° sur les cures

Quant à la nomination aux cures, le droit de l'évêque ne s'étendait que sur une quarantaine dans les derniers temps. Mais il donnait par lui-même ou par ses grands vicaires l'institution canonique, après examen, à tous les sujets présentés par les divers patrons.

Vicaires généraux.

Les évêques de Lisieux se faisaient aider dans l'administration de leur diocèse par des vicaires généraux dont le nombre varia entre huit et douze. Ils en avaient un dans l'exemption de Saint-Cande-le-Vieil et un autre dans celle de Nonant. C'était ordinairement un chanoine de Rouen et un chanoine

de Bayeux. De plus un autre grand vicaire résidait à Paris à cause du collège de Lisieux établi dans cette ville et des ecclésiastiques du diocèse qui venaient dans la capitale pour suivre les cours de l'Université ou pour tout autre motif.

Le collège de Lisieux que nous venons de nommer dépendait de nos évêques. Il avait été fondé en 1336 par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, pour les jeunes gens pauvres de son diocèse qui désireraient étudier à Paris. Il fut d'abord établi dans une maison de loyer, rue des Prêtres-Saint-Séverin, et il y resta jusqu'en 1422. A cette époque il fut transféré sur la montagne Sainte-Geneviève, dans les maisons que Guillaume d'Estouteville, un autre de nos évêques, avait léguées à cet effet, à condition que l'établissement prendrait le nom de collège de Torcy. Ce nom fut changé, depuis, en celui de collège de Lisieux. Après l'expulsion des Jésuites, le collège de Lisieux fut établi, le 1er octobre 1762, dans le collège de Clermont, rue Saint-Jacques, et y resta jusqu'à la Révolution (1). Collège de Lisieux, fondé à Paris.

L'évêque de Lisieux avait le titre « de fondateur et proviseur » de ce collège et c'était lui qui distribuait les bourses destinées aux étudiants. (Ins. Eccl. XVIII. 450). Nous verrons beaucoup de sujets distingués sortir de cette maison et occuper des bénéfices considérables dans notre diocèse et ailleurs.

CHAPITRE II.

LA CATHÉDRALE.

Les plus anciens chanoines de la Cathédrale étaient au nombre de onze et ils portaient le titre de barons, dit M. de Formeville, parce qu'ils possédaient des fiefs nobles dans le territoire de la ville et de la banlieue de Lisieux ; et l'évêque, qui possédait sept baronnies, était comte. D'un autre côté comme le Chapitre de Bayeux était fort riche, on disait : « Lisieux le noble et Bayeux le riche. » J'ignore pour quelle cause le titre de baron donné à certains chanoines paraît être tombé en désuétude à la fin du XVIIe siècle. Nous ne l'avons trouvé qu'une seule fois dans les Insinuations. (I. 4.) Les chanoines barons.

Dans la suite le nombre des prébendes fut augmenté.

A l'époque où commencent nos Insinuations et bien longtemps auparavant le Chapitre de la Cathédrale se composait du haut-doyen, de huit dignitaires choisis dans la Compagnie et de trente-huit chanoines. Nombre des chanoines.

(1) Sentence du parlement de Paris.

Les Insinuations n'indiquent pas la rue Saint-Jacques, mais la rue Saint-Jean de Beauvais. Cependant il est facile d'expliquer cette divergence. Ces deux rues sont parallèles et la distance qui les sépare est peu considérable. Il est probable que le collège occupait tout le terrain intermédiaire et qu'il y avait une ouverture sur les deux rues.

Dignitaires.

Les huit dignitaires étaient le grand chantre, le trésorier, le chèvecier ou chefcier, le scolaste ou écolâtre et les archidiacres du Lieuvin, d'Auge, de Pontaudemer et de Gacé.

Il y avait de plus deux personnages à prérogatives. C'étaient le pénitencier et le théologal dont les titres étaient attachés à la prébende qu'ils possédaient.

Il sera aussi parlé des claviers ; mais ce n'était pas une dignité, c'était des chanoines désignés pour remplir certaines fonctions spéciales.

Le Chapitre avait aussi son secrétaire qui n'était pas chanoine.

ARTICLE I.

LES DIGNITÉS.

§ 1. — *Le Haut-Doyen.*

Le haut-doyen était, après l'évêque, le premier dignitaire du diocèse. Il était élu par le Chapitre solennellement assemblé, et « nulle autorité au monde, quel que fût son rang et sa dignité, » ne pouvait prétendre à la nomination de ce prélat. (*Procès-verbal de l'élection du doyen.* V. 106.) Cependant le doyenné, comme tous les autres bénéfices de patronage ecclésiastique, pouvait être résigné par son titulaire entre les mains du Pape en faveur d'un autre chanoine.

Non seulement le doyen devait être chanoine, mais il devait même être choisi parmi les chanoines distributifs. — Nous verrons plus loin ce que c'est qu'un chanoine distributif. — De plus il devait avoir reçu au moins l'ordre de diacre.

Election du doyen.

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'élection du doyen : on les trouvera suffisamment reproduits dans le cours des Insinuations. (Voir V. 106, XIII. 553, XXIV. 313.) Disons seulement qu'il était interdit aux votants de se donner leur propre voix ; et pour faire observer cet article du règlement, on distribuait à chaque chanoine des bulletins de tous ceux qui étaient éligibles, moins le sien ; et les électeurs devaient voter avec les bulletins qui leur avaient eté remis.

Droit de chape.

Le doyen, comme tous les autres membres du Chapitre, payait à la fabrique de la Cathédrale le jour de son installation, une taxe appelée le droit de chape. Ce droit variait suivant la dignité dont on prenait possession. Il avait varié aussi suivant les temps. A l'époque qui nous occupe, le doyen payait 36 livres pour le droit de chape.

Il était installé aussitôt après l'élection par le plus ancien chanoine, comme il est dit aux endroits précités. Il prêtait le serment dans les termes suivants :

« *Juro, per hæc sancta Evangelia, corporaliter à me tacta, reverentiam et obedientiam Lexoviensi Capitulo exhibere ; antiquas et approbatas consuetudines ac statuta ecclesiæ Lexoviensis, prout scripta sunt, inviolabiliter observare ; jura et libertates decanatus illæsa et illibata conservare, et deperdita seu collapsa totis viribus revocare ; jura quoque et libertates dignitatum ac singularum præbendarum in nullo lædere, sed omnino illæsa et illibata servare ; et in Ecclesia Lexoviensi personaliter residere, nisi pro conservatione jurium decanatus seu Ecclesiæ Lexoviensis, vel de licentia capituli, me oportuerit proficisci. Quæ omnia propria manu subsignavi et omnino observanda promisi.* » (de Formeville, p. CLXXXXIII). Serment prêté par le doyen.

Le haut doyen portait en hiver un vêtement noir doublé de violet. En été, ce vêtement était rouge. A toutes les grandes fêtes de l'année, au nombre de dix-neuf, il portait la soutane violette(1). A certaines fêtes, il assistait au chœur revêtu d'une chape brodée d'or. Son costume.

La chaire ou stalle décanale était la première à droite en entrant dans le chœur (2). Un appariteur, placé près du doyen, lui présentait le bâton d'argent et le portait devant lui aux processions. Ce bâton était orné des armes du doyen et de celles du Chapitre. Le doyen ne siégeait au rang des autres chanoines que dans les fêtes simples et les féries. Sa place au chœur.

Aux fêtes pontificales, si l'évêque était absent, le doyen pouvait officier, mais seulement après en avoir demandé l'autorisation au Chapitre. Ses prérogatives.

C'était lui qui installait l'évêque, les chanoines et les autres dignitaires de la Cathédrale, après avoir reçu leur serment. Enfin, il jouissait d'une foule de droits et de prérogatives qu'il serait trop long de rapporter ici.

Le doyen était curé de tous les chanoines et de toutes les personnes portant l'habit ecclésiastique à la Cathédrale. Il se prétendait même souvent le curé de toutes les personnes faisant partie de la maison des chanoines ; et, plus d'une fois, il y eut à ce sujet des querelles avec les curés de St-Germain et de St-Jacques.

Enfin, le doyen du Chapitre était le chef de l'officialité du Chapitre, dont nous parlerons plus loin, et il prenait le titre de juge ordinaire de la ville et banlieue de Lisieux et de Saint-Germain de Livet.

Le haut-doyen habitait le manoir décanal situé à l'est de la Cathédrale, au bout de la rue du Bailly (aujourd'hui rue de la Paix). Les jardins du doyenné s'étendaient, d'un côté, depuis les remparts de la ville (aujourd'hui place de la Victoire ou Leroy-Beaulieu) jusqu'aux maisons qui bordaient la rue de Paris ; d'un autre côté, depuis le jardin supérieur de l'évêché, appelé le jardin des Cascades (3), jusqu'au boulevard Pont-l'Evêque. Sa demeure

(1) *Ceremoniale Lexov.*, page 3. Edit. 1747.

(2) *Ibid.*, p. 12.

(3) La rue Olivier n'existait pas dans son entier. Elle a été continuée vers 1848, sur l'emplacement du jardin des Cascades, jusqu'à la Grand'Rue.

C'est dans ces jardins que M. Le Bas de Fresne, haut-doyen, fit construire, vers 1769, sur l'emplacement de l'ancien doyenné, le bel édifice (1) que nous admirons encore maintenant. M. Le Bas ne put jouir longtemps de son œuvre ; il mourut en 1773, et la Révolution ne laissa son successeur l'habiter que quelques années.

§ 2. — *Le grand Chantre.*

Le grand chantre était le dignitaire chargé de la direction du chant et il tenait le premier rang après le doyen.

Nomination du grand chantre.

La nomination du grand chantre, comme celle de tous les autres dignitaires et chanoines de la Cathédrale, appartenait à l'évêque. Il devait toujours être choisi parmi les chanoines.

Voici le cérémonial usité pour l'installation du grand chantre. C'était du reste le même que pour l'installation des autres chanoines. La formule de serment seule variait un peu.

Son installation.

Le grand chantre était introduit dans la salle du Chapitre. Alors on donnait lecture de ses lettres de nomination, de son acte de baptême, de ses lettres de tonsure, d'ordres et de grades, ainsi que de ses certificats de bonnes vie et mœurs.

Puis, les suffrages étant recueillis et le récipiendaire admis par la Compagnie, celui-ci venait se mettre à genoux, la tête découverte, devant le président. On apportait le livre des Evangiles sur lequel le récipiendaire posait la main ; et, le président, mettant lui-même la main sur celle du postulant, lui demandait s'il promettait de vivre et de mourir en bon chrétien, de conserver et de défendre les droits du bénéfice dont il allait être mis en possession, de garder inviolablement le secret de ce qui se passerait au Chapitre, le respect et l'obéissance dûs au Chapitre et au doyen. Après les réponses affirmatives du postulant, le président le conduisait à la table capitulaire où il prêtait le serment accoutumé.

Ensuite, précédé du secrétaire, en avant duquel marchaient les appariteurs, et, ayant à sa gauche le récipiendaire, le président conduisait celui-ci au chœur par le côté droit et lui faisait baiser l'autel. Il y touchait le pain et le vin qu'il avait offerts, c'est-à-dire quatre livres de pain blanc et deux pots de vin ; puis le président le menait à la stalle qu'il devait occuper et l'y faisait asseoir un instant. Ils revenaient ensuite tous deux, par le bas du chœur, à la salle capitulaire. Le nouveau titulaire recevait du président le baiser de paix et embrassait ensuite tous les autres chanoines ; puis, prenant la place qui lui était destinée, il entrait immédiatement en fonctions. Pendant toute la cérémonie, on sonnait la cloche d'argent, dite capitulaire.

(1) Il sert aujourd'hui d'école aux Frères de la Doctrine chrétienne expulsés de leur maison par la tyrannie maçonnique.

La chaire ou stalle du grand chantre se trouvait à gauche en entrant dans le chœur(1). Il l'occupait dans les fêtes solennelles, revêtu de sa chape et portant le bâton cantoral en argent. Dans ces fêtes il revêtait également la soutane rouge (2).

Sa place au chœur et son costume.

L'autorité du grand chantre était bien peu considérable au chœur. Il ne pouvait jamais faire exécuter que les chants réglés par le Chapitre. La discipline de la musique et du chant appartenait au Chapitre, et seul le Chapitre pouvait faire à ce sujet toute espèce de règlements, sans prendre l'avis du chantre. Celui-ci n'était même jamais consulté quand il n'était pas chanoine distributif. On lui communiquait les arrêts du Chapitre par la voie du secrétaire.

Le grand chantre était tenu d'habiter le manoir de la grande Chantrerie. Cette maison existe encore aujourd'hui. Elle est construite en colombages (bois et argile). Située sur le friche aux Chanoines (Place Le Hennuyer), elle touchait, au midi, la maison canoniale dite maison Saint-Paul et, au nord, celle appelée maison Saint-Leu occupée actuellement par les sœurs de la Miséricorde.

Manoir cantoral.

§ 3. — *Le Trésorier.*

Le trésorier était à la nomination de l'évêque. Lors de son installation il payait 36 livres pour le droit de chape. Son siège au chœur était du côté de l'épître, au-dessous de la stalle du chanoine de semaine, placé lui-même près du trône épiscopal. Comme les autres dignités, il portait en certains jours la soutane rouge (3).

Les fonctions principales du trésorier étaient de veiller, conjointement avec le chèvecier, sur tous les trésors de l'Eglise, tant en reliques qu'en or et argent, pierres précieuses, ornements et vêtements ecclésiastiques, etc., et de fournir tout ce qui était nécessaire pour l'entretien du culte.

§ 4. — *Le Chèvecier.*

Le chèvecier comme les autres dignitaires, était nommé par l'évêque et payait le même droit de chape et portait, comme eux, la soutane rouge en certaines fêtes.

Le siège occupé au chœur par le chèvecier se trouvait du côté de l'évangile, en face du celui du trésorier et terminait la série des sièges du côté gauche, vers le sanctuaire (4).

Les fonctions du chèvecier étaient autrefois assez minutieuses. En 1736,

(1) *Cerem. Lexov.*, page 12.
(2) *Ibid.*, pag. 3.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

M. d'Osmont, chanoine de Rouen et chèvecier de la cathédrale de Lisieux, s'exonéra, lui et ses successeurs, d'une grande partie de ces charges, par une convention conclue avec le Chapitre, de l'assentiment de l'évêque.

§ 5. — *Le Scolaste ou Ecolâtre.*

Ce dignitaire était nommé par l'évêque. Sa chaire se trouvait au chœur à droite de celle du doyen (1).

Ses fonctions consistaient à instituer et à diriger, sous l'autorité de l'évêque, les écoles de la ville et de la banlieue.

§ 6. — *Les Archidiacres.*

Ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs, il y avait quatre archidiacres, à savoir : celui du Lieuvin, celui de Pontaudemer, celui d'Auge et celui de Gacé.

Nomination des archidiacres; leur place au chœur et leur costume.

Ils étaient à la nomination de l'évêque qui les choisissait ordinairement parmi ses grands vicaires. L'archidiacre du Lieuvin se plaçait au chœur à gauche du grand chantre ; l'archidiacre d'Auge, à droite du scolaste ; l'archidiacre de Pontaudemer, à gauche du trésorier ; et l'archidiacre de Gacé à droite du chèvecier. Ils avaient la soutane rouge les jours où les dignités la portaient. (2)

Leurs fonctions.

Leurs fonctions consistaient surtout à assister l'évêque les jours où il officiait et à faire la visite des paroisses de leur archidiaconé. Les archidiacres absents pour leurs visites prétendaient être réputés présents au chœur et voulaient prendre part aux distributions manuelles qui étaient faites aux chanoines pour leur présence à l'office. Mais cela souffrait toujours beaucoup de difficultés.

Leurs revenus

Les archidiacres touchaient le tiers des droits de déport des cures qui venaient à vaquer dans leur archidiaconé. Ils prélevaient de plus sur chaque église un droit de cinquante sols (3) par visite et trouvaient le lit et la table dans les presbytères.

ARTICLE II.

DES PRÉBENDES.

Il y avait trente-huit prébendes canoniales dont trente étaient distributives et huit non distributives.

Prébendes distributives.

« Les chanoines distributifs, dit M. de Formeville, étaient ceux qui, se trouvant dans les ordres sacrés, prenaient part à toutes les distributions qui

(1) *Cerem. Lex.* page 3.

(2) *Cerem. Lexov.*, pag. 3 et 10.

(3) C'est la somme indiquée par M. de Formeville ; mais nous croyons que cette somme n'était pas fixe et qu'elle variait suivant les revenus des fabriques. C'est ce qui résulte des différents comptes que nous avons parcourus.

se faisaient au grand chœur, en exerçaient les fonctions et en partageaient les privilèges. Possédant voix délibérative, ils avaient droit de suffrage, tant actif que passif, à l'élection du doyen. C'était à eux qu'il appartenait d'être députés pour remplir les charges capitulaires. »

Les prébendes distributives étaient celle des Chesnes, les deux portions de Verson, les deux premières portions de Lieurey, les deux portions de Crèvecœur ; celles de Courtonnelle, St-Hymer, Formentin, Assemont, St-Germain, St-Jacques dont le titulaire était théologal, Cordebugle, les Loges, Paynel ou Pesnel, Feins, Bourguignolles, Villers, la Pommeraye, Croisilles, Surville, le Val-au-Vigneur, les deux portions de Deauville, les Vaux dont le titulaire était grand pénitencier, la Pluyère ou Pluvière, St-Pierre-Adifs ou Azifs, le Val-Rohais et le Pré.

Les titulaires de ces prébendes se plaçaient au chœur par ordre d'ancienneté de nomination, à moins qu'il ne fussent revêtus d'une dignité.

Le jour de leur installation, ils payaient 100 livres pour le droit de chape.

Prébendes non distributives.

Les chanoines non-distributifs « étaient ceux qui ne prenaient part à aucune distribution........ Ils n'étaient admis à aucune fonction dans le chœur, excepté à celles appartenant spécialement à leurs dignités, et ils ne pouvaient être députés à aucune fonction capitulaire. Ils ne pouvaient être élus doyens. Il ne leur était accordé aucun siège aux séances du Chapitre, excepté au troisième chapitre général auquel ils étaient tenus d'assister....... Ils pouvaient encore s'y présenter s'ils avaient quelque chose à y communiquer ou proposer, répondre ou entendre. Dans ces circonstances exceptionnelles ils s'y asseyaient selon le temps de leur réception, mais sans voix délibérative. Cependant encore, lorsqu'il s'agissait de l'élection d'un doyen, les chanoines non-distributifs, constitués dans les ordres sacrés, avaient voix active comme les distributifs, mais non passive. » (1)

Les prébendes non-distributives étaient la prébende de la Chapelle-Hareng, la prébende d'Ecajeul ; celles du Faulq, de Touques, première portion, de Fresne, de Touques, deuxième portion, de Roques et de Lieurey, troisième portion. Cette dernière, depuis le XVI[e] siècle, n'avait pas de titulaire. Ces revenus avaient été rattachés à la maîtrise des Enfants de chœur de la Cathédrale.

Les titulaires des prébendes non-distributives occupaient au chœur le rang dans lequel nous les avons nommés. Ils n'étaient pas tenus à la résidence ; et, comme leurs revenus étaient fort minimes, ils pouvaient posséder d'autres bénéfices. C'est pourquoi on appelait ces prébendes des prébendes volantes.

Lors de leur prise de possession, ces chanoines payaient 50 livres pour le droit de chape.

(1) De Formeville, *Histoire de l'évêché-comté de Lisieux*, 1[re] partie, page 183 et suivantes.

Semi-prébendés.

On distinguait encore les deux semi-prébendes de sous-chantres qui étaient possédées par deux titulaires et ne comptaient que pour une prébende. Les titulaires de ces semi-prébendes pouvaient, d'après la sentence de 1745, prendre le titre de demi-chanoines.

Ils étaient à la nomination de l'évèque et leur installation se faisait comme celle des chanoines avec quelques légères différences. Dans leur serment, ils juraient obéissance au Chapitre et à chacun des chanoines. Ils payaient 50 livres pour droit de chape.

Leur place au chœur.

Ils siégeaient au chœur dans les hautes stalles; le premier, dans la sixième stalle, à droite, au-dessous de la chaire épiscopale; le second, dans la cinquième stalle à gauche, chacun entre deux vicaires. (1)

Tous ces chanoines pouvaient être dans les ordres majeurs ou dans les ordres mineurs; ils pouvaient même n'avoir que la simple tonsure. Mais les chanoines qui n'étaient pas dans les ordres sacrés étaient privés de certains honneurs et de certains avantages. Ainsi ils ne présentaient pas aux bénéfices réservés au Chapitre et n'avaient pas droit aux maisons canoniales.

§ 1 — *Situation des fiefs des prébendes.*

Dénominations des prébendes.

Les dénominations des prébendes venaient des lieux où étaient situées les terres qui formaient l'apanage des chanoines au moment de la fondation des canonicats. Par la suite des temps, des échanges de terres avaient parfois eu lieu ; mais la prébende avait continué quand même à porter son nom primitif. Ainsi les terres qui appartenaient aux deux chanoines de Crèvecœur se trouvaient primitivement situées dans la paroisse de ce nom. Au XVII[e] siècle nous les trouvons sur le territoire de Beuvillers et elles continuent à s'appeler prébendes de Crèvecœur.

Nous allons donner, autant que possible, la position de ces prébendes, en nous servant des notes fournies par M. de Formeville et par M. Auguste Le Prevost dans ses Pouillés du diocèse de Lisieux.

La prébende des Chesnes était située sur la paroisse Saint-Jacques, au faubourg d'Orbec, et s'étendait jusque dans les prés de Beuvillers, dont un porte encore le nom de *Prés du Chesne*.

Les deux prébendes de Verson se trouvaient dans la paroisse de ce nom, près Caen, et consistaient chacune en la moitié des dîmes de la paroisse, à condition d'entretenir le chœur et de payer la portion congrue aux deux curés du lieu.

La prébende de la Chapelle-Hareng, dans la paroisse de ce nom ;

Les deux premières portions de Lieurey se trouvaient aussi dans la paroisse

(1) *Cerem. Lexov*, page 13

de Lieurey, et la troisième, dit M. de Formeville, dans la rue Pont-Mortain, à Lisieux. C'était la maison dite des Enfants de chœur.

La première portion de Crèvecœur se trouvait dans la prairie d'Ouilly et à Beuvillers, près la rivière et s'étendait sur les paroisses de Saint-Jacques et de Glos.

La seconde portion était aussi à Beuvillers. Ces deux prébendes avaient été primitivement fondées à Crèvecœur.

La prébende de Courtonnelle était située dans la paroisse de ce nom et possédait un fief à la Chapelle-Hareng.

Celle de Saint-Hymer consistait en dîmes sur des terres sises dans cette paroisse, et en prés dans la paroisse d'Ouilly-le-Vicomte.

Celle de Formentin : le prébendé était seigneur et patron de la paroisse de ce nom. Il avait une officialité.

La prébende d'Assemont, dit M. Auguste Le Prevost, était située sur la paroisse de Saint-Désir ;

Celle de Cordebugle, sur la paroisse du même nom.

Celle des Loges était à Lisieux et s'étendait depuis la porte d'Orbec jusqu'au delà du faubourg. Elle constituait un fief noble. De cette prébende dépendaient les maisons dites du *Bon-Pasteur*, anciennement le manoir de l'*Homme-Sauvage*, et situées au faubourg de la porte d'Orbec, paroisse Saint-Jacques.

La prébende de Pesnel se trouvait sur la paroisse Saint-Jacques de Lisieux, près des Rouges-Fontaines.

Celle de Feins était située à Saint-Jacques de Lisieux, au village de Feins, entre le grand chemin de Bernay à Lisieux et la route de Paris, près de l'emplacement de l'auberge du Chien, d'après M. de Formeville ;

Celle de Bourguignolles, sur la paroisse de Saint-Désir, à 2 kilomètres de la ville, entre la route de Caen et les Tourettes ;

Celle de Villers, près Glos, se composait des fiefs, terre et seigneurie de cette paroisse, avec haute, moyenne et basse justice ;

Celle de la Pommeraye, sur la paroisse de ce nom, dans le voisinage du chemin du Prédauge, du moulin Croisset et du cimetière de la Grande-Couture de la Pommeraye.

Celles de Croisilles était l'ancienne prébende de Gacé. Elle consistait en un fief situé sur les paroisses de Gacé et de la Chapelle-Montgenouil, avec haute justice.

Celle de Surville se composait du tiers des dimes de cette paroisse et de quelques autres revenus.

Celle du Val-au-Vigneur avait pris son nom d'un pré nommé le Pré du Val-au-Vigneur ou Pré de la Mare. Il se trouvait sur la paroisse d'Ouilly-le-Vicomte, près la rivière de la Touque et la prébende de la Pommeraye.

La prébende de Deauville, première portion, consistait en 50 sols de rente

que faisait le vicaire perpétuel et en un petit pré situé dans la prairie d'Ouilly. Le chanoine présentait à la cure.

La seconde portion de cette prébende se composait aussi d'un petit pré dans la prairie d'Ouilly et de quelques autres revenus.

La prébende des Vaux était sise dans la paroisse de ce nom. Le titulaire avait droit de haute justice, au moins dans le principe, et jouissait de tous les droits seigneuriaux; plus d'un petit pré à Ouilly, près la rivière, et enfin d'une maison avec cour et jardin dans la Grand'Rue, à Lisieux.

La prébende de la Pluyère consistait en un pré sis à Ouilly, et autres terres situées, l'une à Saint-Désir, près le chemin du Mesnil-Asselin ; une autre près le chemin des Belles-Croix ; et enfin en un domaine fieffé avec droits seigneuriaux, situé sur Saint-Jacques, Saint-Désir et Roques. Le prébendé était seigneur d'Ouilly et de Roques et avait droit de haute, moyenne et basse justice.

La prébende de Saint-Pierre-Adzifs consistait en un fief de haute justice sis à la Pommeraye.

Celle du Val-Robais était située en la paroisse Saint-Jacques, village de Grez. Il existe encore un champ de ce nom.

Celle du Pré consistait en un pré sis dans la prairie d'Ouilly et en quelques autres revenus.

Celle de Fresne se trouvait dans la paroisse de N.-D. de Fresne.

Celles d'Ecajeul, du Faulq et de Roques étaient situées sur les paroisses portant ces mêmes noms, mais n'étaient pas considérables. Il en était de même des deux prébendes de Touques qui n'avaient pas précisément de fiefs qui leur fussent attachés.

Nous n'avons rien trouvé relativement aux prébendes de Saint-Germain et de Saint-Jacques de Lisieux.

§ 2. — *Particularités de quelques prébendes.*

Nous allons signaler maintenant certains privilèges spéciaux attachés à quelques prébendes.

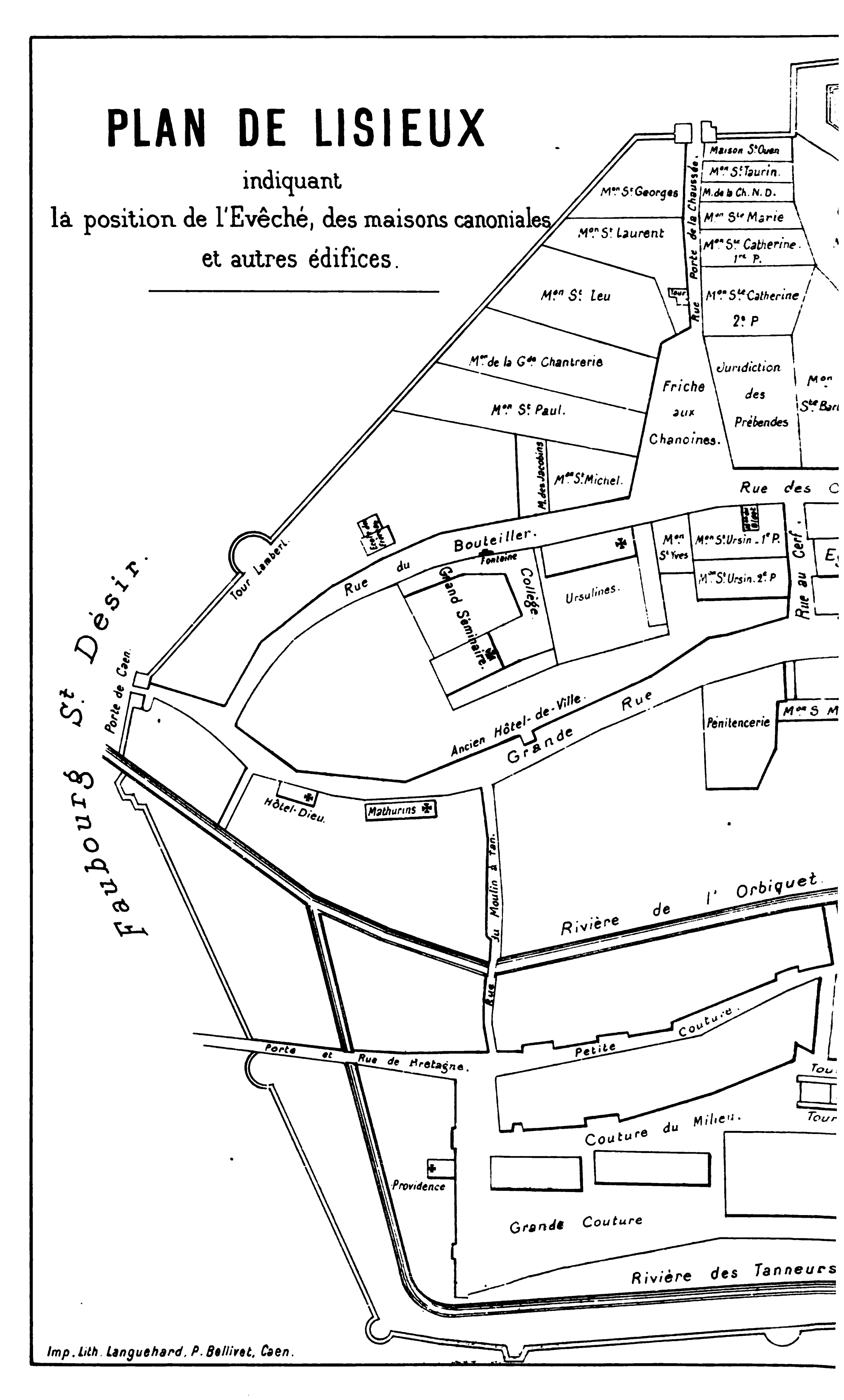
Prébende de Saint-Hymer.

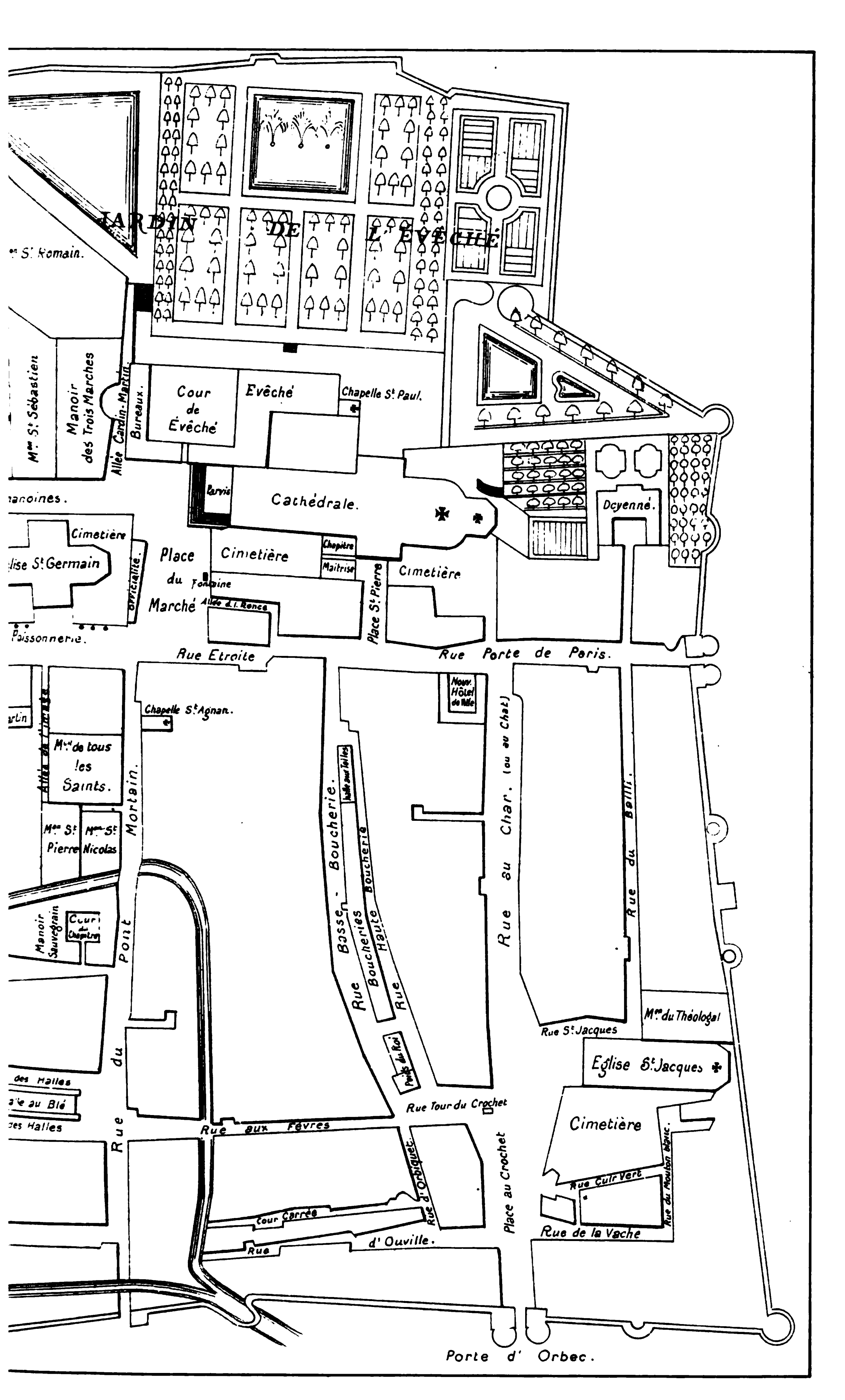
Le chanoine prébendé de Saint-Hymer était ordinairement revêtu de la dignité de trésorier et bénéficiait de tous les avantages et honneurs attachés à cette dignité.

Prébende des Vaux.

Le titre de grand Pénitencier était attaché à la prébende des Vaux. L'union de la pénitencerie avec cette prébende avait été opérée en 1573 par l'évêque Jean Le Hennuyer. Le pénitencier devait être gradué en théologie. Il y avait à Lisieux, dans la Grand'Rue, ainsi que nous l'avons déjà dit, une maison réservée au chanoine des Vaux grand Pénitencier. Cette maison était située au côté occidental de la maison canoniale du titre de Saint-Martin (1).

(1) Registre des délibérations du Chapitre de Lisieux, 17 novembre 1654.


PLAN DE LISIEUX
indiquant
la position de l'Evêché, des maisons canoniales
et autres édifices.
Maison S.t Ouen
M.on S.t Taurin.
M. de la Ch. N. D.
M.on S.te Marie
M.on S.te Catherine. 1.re P.
M.on S.te Catherine 2.e P
M.on S.t Georges
M.on S.t Laurent
M.on S.t Leu
M.on de la G.de Chantrerie
M.on S.t Paul.
M.on S.t Michel.
M. des Jacobins
Rue Porte de la Chaussée.
Tour
Friche aux Chanoines.
Jurisdiction des Prébendes
Rue des C
Rue du Bouteiller.
Fontaine
Grand Séminaire.
Collège.
Ursulines.
M.on S.t Yves
M.on S.t Ursin. 1.e P.
M.on S.t Ursin. 2.e P
Rue au Cerf.
Tour Lambert.
Faubourg S.t Désir.
Porte de Caen.
Ancien Hôtel-de-Ville.
Grande Rue
Pénitencerie
Hôtel-Dieu.
Mathurins
Rue du Moulin à Tan.
Rivière de l'Orbiquet.
Petite Couture.
Porte et Rue de Bretagne.
Couture du Milieu.
Providence
Grande Couture
Rivière des Tanneurs
Imp. Lith. Languehard, P. Bellivet, Caen.



JARDIN DE L'ÉVÊCHÉ
St Romain.
Mon St Sébastien
Manoir des Trois Marches
Allée Cardin-Martin
Bureaux.
Cour de Évêché
Evêché
Chapelle St Paul.
Parvis
Cathédrale.
Doyenné.
chanoines.
Cimetière
Eglise St Germain
Officialité
Place du Marché
Fontaine
Allée d. l. Ronce
Cimetière
Chapitre
Maîtrise
Place St Pierre
Cimetière
Poissonnerie.
Rue Etroite
Rue Porte de Paris.
Chapelle St Agnan.
Nouv. Hôtel de Ville
Mon de tous les Saints.
Mon St Pierre
Mon St Nicolas
Rue du Pont Mortain.
Rue Basse-Boucherie.
Halle aux Toiles
Boucheries
Rue Haute Boucherie
Rue au Char. (ou au Chat)
Rue du Bailli
Manoir Sauvegrain
Cour du Chapitre
Mon du Théologal
Rue St Jacques
Eglise St Jacques
Poids du Roi
Rue Tour du Crochet
des Halles
Halle au Blé
des Halles
Rue aux Fèvres
Cimetière
Rue d'Orbiquet.
Place au Crochet
Rue Cuir Vert
Rue du Mouton blanc
Cour Carrée
Rue d'Ouville.
Rue de la Vache
Porte d'Orbec.

Depuis les temps les plus reculés il y avait dans les cathédrales un théologal préposé par l'évêque pour expliquer les saintes Ecritures et les matières théologiques. Une prébende était affectée à sa subsistance. A Lisieux, c'était la prébende de Saint-Jacques. Le chanoine théologal devait être aussi au moins bachelier en théologie. Il était considéré comme présent au chœur de la Cathédrale quand il s'absentait pour remplir les fonctions de sa charge. Il avait une maison dans la rue du Bailly (1). Cette maison et ses dépendances étaient bornées au N., par plusieurs ; au S., par l'église Saint-Jacques ; à l'O., par la rue du Bailly ; et à l'E., par le boulevard d'Orbec. Prébende de Saint-Jacques.

Nous répèterons ici seulement pour mémoire que la prébende de la Chapelle-Hareng avait pour titulaire le supérieur du grand séminaire, plus tard principal du collège, quand cet établissement fut confié aux Eudistes. Ce chanoine n'avait pas part aux distributions manuelles du Chapitre : nous l'avons déjà dit ailleurs. De même la prébende de Lieurey, troisième portion, n'avait pas de titulaire : ses revenus étaient réunis à la maîtrise des enfants de chœur. Prébende de la Chapelle-Hareng.

Enfin pour finir cet article nous dirons que nous avons trouvé quelques prébendes jouissant encore du droit de haute et basse justice et ayant leurs officialités ; mais il n'y en avait plus guère à l'époque que nous étudions. Du reste nous en parlerons dans l'article de l'officialité du Chapitre.

§ 3. — *Maisons canoniales.* (2)

Le Chapitre de Lisieux possédait dans la ville dix-huit maisons qui servaient au logement des chanoines. Les chanoines distributifs qui n'étaient pas dans les ordres sacrés et les chanoines non-distributifs n'y avaient pas droit. Leur nombre.

On appelait ces maisons Maisons canoniales. On les désignait aussi sous le nom de *Maisons tournaires*, parce qu'elles n'étaient pas attachées à telle ou telle prébende en particulier et que les chanoines en jouissaient lorsque arrivait leur tour de les posséder : car il n'y en avait pas assez pour tous les chanoines distributifs. Il est vrai que sur trente-et-un chanoines il y en avait quatre qui n'y avaient pas droit. C'était d'abord le haut doyen qui avait un

(1) Aujourd'hui rue de la Paix.

(2) Ce paragraphe a été rédigé avec les notes tirées, 1° des délibérations du Chapitre ; 2° d'un mémoire écrit en 1789 par M. Lerat, chanoine ; 3° du registre sommier de la vente des biens nationaux du district de Lisieux, années 1791 et 1792. Ces manuscrits appartiennent aujourd'hui à l'Eglise Saint-Pierre de Lisieux et à M. l'abbé Loir. Nous avons sous les yeux les noms des acquéreurs des maisons canoniales ; mais nous ne les citerons pas par égard pour les familles encore existantes. Du reste ces biens ecclésiastiques furent comme une malédiction jetée sur ceux qui en devinrent possesseurs. La plupart ne les gardèrent pas longtemps et cette acquisition fut le commencement de leur ruine. Quant à ceux qui les gardèrent nous en connaissons dont les enfants payent encore aujourd'hui le crime de leurs grands pères.

manoir attaché à sa dignité ; ensuite le théologal et le pénitencier qui avaient aussi l'un et l'autre une maison attachée à leur prébende ; et enfin le prébendé de la Chapelle-Hareng qui logeait au séminaire et n'avait jamais joui des maisons canoniales.

Lorsque la dignité de grand-chantre était dévolue à un chanoine ayant une prébende distributive, il était également exclu des maisons tournaires « comme ayant un manoir considérable attaché à sa dignité. » (Rapport de M. Lerat en 1789.)

Les deux semi-prébendés sous-chantres avaient aussi chacun une maison.

Les maisons canoniales ne comprenaient pas seulement la maison d'habitation, mais encore toutes les dépendances que nous désignons sous le nom de communs et les jardins qui entouraient l'habitation. Ces maisons étaient vastes et souvent les chanoines en cédaient une partie à des locataires, ce qui toutefois fut défendu par un arrêt de 1673.

Noms de ces maisons et leur situation.

Toutes ces maisons étaient désignées sous des noms de saints. Elles étaient situées aux environs de la Cathédrale, dans la rue Porte de la Chaussée (1), sur la place du Friche aux chanoines (2), dans la rue aux Chanoines (3), l'impasse Cardin-Martin (4), la rue au Cerf (5), la Grand'Rue, et la rue du Pont-Mortain.

DANS LA RUE PORTE DE LA CHAUSSÉE ET SUR LE FRICHE.

I. *Maison Saint-Georges.* — Cette maison se trouvait au côté occidental de la rue, près du rempart de la ville, et touchait au midi la maison Saint-Laurent. Au moment où les biens du clergé furent confisqués, en 1789, elle était habitée par Mre Alexis-Toussaint Nicolas, chanoine prébendé de la 2e portion de Deauville. Elle fut vendue le 25 juillet 1791.

II. *Maison Saint-Laurent.* — Cette maison était bornée au nord, par la maison Saint-Georges et, faisant retour sur le friche, avoisinait par l'autre côté la maison Saint-Leu. On remarque encore sur la rue une tour carrée, ancienne, qui faisait partie de cette maison. Elle était habitée en 1790 par Mre Charles-Louis Fontaine, chanoine prébendé de la 2e portion de Verson. Elle fut vendue le 20 avril 1791.

III. *Maison Saint-Leu.* — Cette maison se trouvait entre la maison Saint-Laurent et le manoir cantoral, à l'angle N. O. du Friche. Elle est occupée aujourd'hui par les sœurs de la Miséricorde. Mre Jean-Baptiste Lerat, chanoine prébendé du Pré, y résidait quand elle fut vendue le 19 mars 1791.

(1) Auj. rue de la Chaussée. — (2) Place Le Hennuyer. — (3) La rue qui va du parvis de la Cathédrale à la Place Le Hennuyer. — (4) Rue Condorcet dans la partie qui longe la prison jusqu'à la barrière du jardin public. — (5) Partie occidentale de la grande place, depuis la rue aux Chanoines jusqu'à la Grand'Rue



IV. *Maison Saint-Paul.* — Après la maison Saint-Leu, on trouvait sur le Friche le manoir cantoral et ensuite, vers le midi, la maison Saint-Paul. Cette maison n'existe plus aujourd'hui. Elle a été remplacée par une maison moderne. Elle fut vendue le 18 octobre 1791. Elle était encore occupée, à cette époque par M[re] Alexandre-Victor de Champagné, ancien chanoine de Crèvecœur, 1[re] portion, qui avait résigné son bénéfice en faveur de M[re] François-Victor de Pecqueult de la Varende.

V. *Maison Saint-Michel.* — La maison Saint-Michel, comme les précédentes, se trouvait sur le Friche et formait l'angle de la place. Elle était bornée, d'un côté, par la maison Saint-Paul, et, faisant retour dans la rue du Bouteiller, jouxtait une maison appartenant aux Jacobins. En 1789, elle était possédée par M[re] Gilles-François Ledorey, ancien chanoine prébendé de la Pommeraye; mais en 1791, au moment de la spoliation, nous la trouvons occupée par M[re] Jean-Polycarpe Naudin, chanoine prébendé de Cordebugle et vicaire-géneral de M[gr] de la Ferronnays. Elle fut vendue le 27 décembre 1791.

VI. *Maison Saint-Yves.* — Cette maison, sise en face le Friche, était bornée, d'un côté, par les Ursulines, et, d'autre côté, par la maison Saint-Ursin, première portion.

Au XVIII[e] siècle, les Ursulines se trouvant trop à l'étroit, auraient voulu acquérir cette maison ; mais le Chapitre s'y refusa constamment.

En 1789, la maison Saint-Yves était habitée par M[r] de Sausin qui la quitta pour la maison Sainte-Catherine, première portion. Il y fut remplacé par M[re] Marie-Henri-Prosper Baillard, chanoine prébendé des Loges. Elle fut vendue le 16 juin 1791 et puis démolie vers le commencement de ce siècle.

Retournons au bout de la rue Porte de la Chaussée et nous trouverons encore quelques maisons canoniales sur le côté opposé à celui que nous avons parcouru précédemment. Et d'abord c'est la maison Saint-Ouen.

VII. *Maison Saint-Ouen.* — Cette maison, sise, d'un côté, près des remparts de la ville, touchait par l'autre côté une maison dépendant de la chapelle Saint-Taurin. A l'époque de la Révolution la maison Saint-Ouen était habitée par M[re] Mathieu-Simon La Chaume, archidiacre du Lieuvin, chanoine prébendé de Bourguignolles. Elle fut vendue le 25 juillet 1791 et démolie vers le commencement de ce siècle pour faire place à une autre.

VIII. *Maison Sainte-Marie.* — Après la maison appartenant au titulaire de la chapelle Saint-Taurin se trouvait une autre maison dépendant de la chapelle N.-D., première portion, et, après cette dernière, venait la maison canoniale du titre de Sainte-Marie. Nous avons encore vu dans notre enfance ces trois maisons tombant en ruines. Elles furent remplacées, vers le milieu de ce siècle, par l'établissement actuel de la Congrégation des Orphelines installées déjà depuis longtemps dans les vieux bâtiments.

La partie de la maison Sainte-Marie, opposée a la rue, donnait sur les jardins de la maison Saint-Romain.

La maison Sainte-Marie fut vendue le 31 mai 1791. Le dernier chanoine qui la posséda fut Mre Jean-Baptiste Monpellier, prébendé de Courtonnelle.

IX. *Maison Sainte-Catherine, première portion.* —Cette maison était bornée, au N., par la maison Sainte-Marie, et, de l'autre côté, par la maison Sainte-Catherine, deuxième portion. Le 20 avril 1791, quand elle fut vendue, elle était aux mains de Mre Philippe-François de Sausin, chanoine prébendé de Saint-Germain, vicaire-général de Lisieux.

X. *Maison Sainte-Catherine, deuxième portion.*— Cette maison faisait suite à la première portion et touchait, de l'autre côté, au moins par ses jardins, à la maison Sainte-Barbe et à la Juridiction du Chapitre. Elle fut possédée en dernier lieu par Mre Jacques-Charles Pichon de Prémeslé, chanoine prébendé de Surville, et vendue le 20 juin 1791.

DANS LA RUE DES CHANOINES ET L'IMPASSE CARDIN-MARTIN.

XI. *Maison Sainte-Barbe.* — Elle était bornée, d'un côté, par la maison Sainte-Catherine, deuxième portion, et par la Juridiction du Chapitre (1), et, de l'autre côté, par la maison Saint-Sébastien. Elle fut vendue le 20 août 1791, alors qu'elle était possédée par Mre Michel Copin de Miribel, chanoine prébendé de la deuxième portion de Lieurey,

XII. *Maison Saint-Sébastien.* — Cette maison était située entre la maison Sainte-Barbe et le manoir des Trois-Marches. Le dernier chanoine qui l'habita fut Mre Jean-François Dubois, chanoine prébendé du Val-Rohais. Elle fut vendue le 9 avril 1791.

XIII. *Maison Saint-Romain.* — Cette maison, sise dans l'impasse Cardin-Martin, touchait, d'un côté, les remparts de la ville et les jardins de l'évêché ; d'autre côté, les jardins des maisons Sainte-Barbe, Saint-Sébastien et le manoir des Trois-Marches ; et, enfin, à l'Ouest, par ses jardins, elle avoisinait la maison Sainte-Marie (2). En 1790, elle était la demeure de Mre Charles-Simon de Grimouville-Larchant, diacre, chanoine prébendé de Verson, première portion. Elle fut vendue le 25 juillet 1791.

DANS LA RUE AU CERF.

XIV. *Maison Saint-Ursin, 1re portion.* — La maison Saint-Ursin, 1re por-

(1) La maison de la Juridiction est celle qui fait l'angle de la rue des Chanoines et de la rue Porte-de-la-Chaussée.

(2) En 1656, Mre Jacques Becquet, prébendé de Verson, deuxième portion, se plaignit que la maison Sainte-Marie avait une ouverture qui donnait sur le jardin de la maison Saint-Romain. *(Registre des délibérations du Chapitre de 1656).*

tion, était située, d'un côté, près de la maison Saint-Yves, et, faisant retour dans la rue au Cerf, se trouvait bornée, de l'autre côté, par la maison Saint-Ursin, 2e portion.

Cette maison a été reconstruite à notre époque et forme plusieurs logements. Elle devait offrir plusieurs avantages particuliers, si l'on en juge par l'ardeur avec laquelle les chanoines cherchaient à la posséder.

Mre Jacques-Damien Ricquier de la Cauvinière, prébendé de la Pluyère, fut le dernier chanoine qui l'habita. Elle fut vendue le 12 juillet 1791.

XV. *Maison Saint-Ursin, 2e portion.* — Cette maison, située dans la rue au Cerf, en face du portail principal de l'église Saint-Germain (1), était « bornée, d'un côté, par la 1re portion, et, d'autre côté, par une maison appartenant au nommé Bordeaux. » (*Mémoire de M. Le Rat, chanoine.*)

Elle fut vendue le 14 juin 1791. Elle était possédée depuis plusieurs années par Mre Etienne-François-Ignace de Gruel, trésorier de la Cathédrale, prébendé de Saint-Hymer. Elle a été reconstruite depuis la Révolution.

DANS LA GRAND'RUE.

XVI. *Maison Saint-Martin.* — M. Le Rat nous indique que cette maison était « bornée des deux côtés par deux maisons appartenantes au Chapitre. » Nous savons par ailleurs que l'une d'elles était la Pénitencerie, et l'autre une maison non canoniale (2), mais propriété du Chapitre. Elle se trouvait donc dans la Grand'Rue, à peu près en face la rue au Cerf. Dans les années qui précédèrent la confiscation, la maison Saint-Martin était habitée par Mre Jacques Monsaint, chanoine de Formentin. Elle fut vendue le 20 mars 1792, la dernière des maisons canoniales.

DANS LA RUE DU PONT-MORTAIN.

XVII. *Maison Saint-Nicolas.* — Cette maison se trouvait dans la rue Pont-Mortain ; mais M. Le Rat ne nous indique pas sa position d'une façon précise. L'acte de vente porte qu'elle était alors à usage de demeure et de

(1) Le 21 février 1655, le deuxième dimanche de Carême, des personnes qui avaient loué la maison Saint-Ursin, deuxième portion, donnèrent un bal. On dansa toute la nuit ; et le curé de Saint-Germain se plaignit au Chapitre que le lundi matin, à cinq heures, le bruit de la danse et des violons couvrait encore la voix du prédicateur qui prêchait dans son église à cette heure-là. (*Reg. des délib. du Chapitre*).

(2) Le 17 novembre 1654, délibération du Chapitre au sujet des réclamations de M. de Bressel, chanoine, contre les jours ouverts à une maison du Chapitre et au manoir de l'Image sur la maison Saint-Martin.— Voir aussi une délibération de 1656 au sujet des jours ouverts à la maison Saint-Martin sur la Pénitencerie.



teinturerie. On peut en conclure qu'elle se trouvait au bord de la rivière ; et de fait il y a encore aujourd'hui une teinturerie en cet endroit.

M. Jean-Polycarpe Naudin, chanoine prébendé de Cordebugle et vicaire général de Mgr de la Ferronnays, y habitait en 1789. Bientôt après il fut remplacé par M. Jean-Baptiste Hébert de la Motte, prébendé de Feins.

Elle fut vendue le 5 mars 1791.

XVIII. *Maison Saint-Pierre.* — Quoique désignée par M. Le Rat comme se trouvant dans la rue Pont-Mortain, la maison Saint-Pierre était située en arrière des maisons qui bordaient cette rue. Seule l'entrée qui conduisait à cette maison donnait sur la voie publique. Elle touchait à la maison Saint-Nicolas, à la rivière d'Orbiquet, au manoir de l'Image et à la maison de tous les Saints. En 1791, elle était possédée par Mre Pierre Hébert du Longchamp, prébendé des Chesnes. Elle fut vendue le 18 février 1791. Ce fut la première maison canoniale qui trouva un acquéreur.

Autres maisons appartenant au Chapitre.

Outre ces maisons canoniales, le Chapitre en possédait plusieurs autres dans la ville. Citons le manoir des Trois-Marches, situé à l'angle de la rue des Chanoines et de l'impasse Cardin-Martin ; le manoir Sauvegrain, sis dans la rue Petite-Couture, au fond d'une cour et touchant par ses dépendances à la rivière de l'Orbiquet ; la maison nommée le Bidet, enclavée dans les jardins de la 1re portion de Saint-Ursin, en face du Friche aux Chanoines, etc...

ARTICLE III.

AUTRES ESPÈCES DE CHANOINES

I. *Des chanoines* AD EFFECTUM.

Pour comprendre la signification du titre de chanoine *ad effectum*, il faut savoir que lorsque l'évêque devait nommer à une dignité du Chapitre, il était obligé de choisir son sujet parmi les chanoines. Si le candidat ne faisait pas partie de la Compagnie, l'évêque n'avait pas le droit de le faire chanoine; ce droit était réservé au pape. On s'adressait alors au Souverain Pontife qui créait chanoine *ad effectum possidendæ dignitatis* le sujet proposé par l'évêque et celui-ci pouvait ensuite le nommer à la dignité vacante.

Ces chanoines étaient installés comme les autres et payaient 50 livres pour le droit de chape.

II. *Des Chanoines honoraires.*

Les chanoines honoraires tels que nous les voyons aujourd'hui sont une

création toute moderne. A notre époque les évêques ont trouvé dans la concession de la mozette et de l'aumusse un moyen de récompenser les services rendus au diocèse et à l'église ou d'encourager le zèle et le talent; mais avant la Révolution ils n'avaient pas le droit de créer des chanoines honoraires. Ce n'est pas à dire que l'on n'en rencontrât pas quelques uns: il y avait alors des chanoines honoraires, comme il y a aujourd'hui des notaires honoraires. C'était le Chapitre qui, après délibération, accordait l'honorariat à des membres de sa compagnie qui avaient donné leur démission et qu'il jugeait digne de cette distinction. Le 2 avril 1784, le Chapitre accorda des lettres de chanoine honoraire à M. Mery, chanoine de Croisilles, nommé doyen du Sépulcre de Caen. (*Délibér. du Chap.*) Autrefois on finissait par où l'on commence ordinairement aujourd'hui.

ARTICLE IV.

DES CURÉS PRIMITIFS ET DES VICAIRES PERPÉTUELS.

Le Chapitre de la Cathédrale s'était toujours prétendu le curé de toutes les cures dont il avait le patronage; et à ce titre il jouissait des revenus fonciers et dimes appartenant à ces cures. Mais il ne pouvait exercer par lui-même les fonctions pastorales : il chargeait des prêtres de desservir ces paroisses et de remplir, à l'égard des fidèles, tous les devoirs curiaux. Il abandonnait pour cela à ces prêtres les oblations et les casuels et leur servait une pension, quand ils ne jouissaient pas d'une partie des dimes. Cette pension s'appelait portion congrue. Le Chapitre se disait le curé primitif de ces paroisses et il appelait vicaires perpétuels les prètres ainsi désignés pour remplir les fonctions curiales. Qu'étaient les curés primitifs? Vicaires perpétuels.

Le Concile de Trente (Sess. XXV, *de reformatione*, cap. XVI.) réprouva cette coutume sans pourtant en exiger absolument la suppression. Mais de fait, au point de vue spirituel, l'Eglise et les fidèles ne reconnurent jamais comme pasteurs véritables que les vicaires perpétuels auxquels les populations persistèrent à donner le titre de curés. Les vicaires perpétuels prenaient possession de leurs bénéfices comme les curés; ils jouissaient pour l'administration de la même autorité qne les curés, et ils avaient les mêmes charges et les même privilèges.

Lorsque les curés primitifs assistaient aux offices dans une église dont ils se prétendaient titulaires, ils jouissaient de toutes les prérogatives et de tous les honneurs dûs au curé. Le Chapitre de Lisieux était très-jaloux de ces marques de distinction. Chaque année il nommait deux de ses membres pour aller en son nom assister, le jour de l'Ascension, aux grandes messes de Saint-Germain et de Saint-Jacques de Lisieux, y recevoir les honneurs dûs au Chapitre et recueillir l'offrande. Malheur au curé si les officiers de son église Prérogatives des curés primitifs.

oubliaient un coup d'encensoir ou si quelque espiègle enfant de chœur, allant à l'offrande, déposait un bouton pour une pièce de monnaie !

Incident à Saint-Jacques de Lisieux.

Le 20 mai 1784, fête de l'Ascension, Mes^re Copin de Miribel, chanoine de Lieurey, et Mes^re Baillard, chanoine des Loges, représentaient le Chapitre, le premier, à St-Germain ; le second, à Saint-Jacques. Les deux chanoines revinrent rapportant chacun douze sols, montant de l'offrande qu'ils avaient recueillie à l'offertoire. Tout s'était bien passé à Saint-Germain ; mais à Saint-Jacques le vicaire perpétuel, M. Saffrey, qui depuis, hélas ! s'est affranchi de tant de choses, voulut-il déjà s'affranchir de ces coutumes blessantes pour sa dignité ? je ne sais : mais Mr Baillard se plaignit qu'à Saint-Jacques les honneurs dûs au Chapitre ne lui avaient pas été rendus ni pour les encensements ni pour le baiser de la patène et de l'instrument de paix. « Sur quoi la Compagnie, reconnaissant dans la conduite du curé de St-Jacques une entreprise des plus marquées contre des droits qui conviennent au Chapitre en sa qualité de curé primitif de ladite paroisse, droits dont elle est en possession de temps immémorial, confirmés par plusieurs jugements contradictoires, reconnus d'ailleurs par plusieurs des prédécesseurs dudit sieur curé qui ne peut lui-même les ignorer, vu le temps qu'il a résidé dans ladite paroisse, soit comme simple prêtre en y assistant à l'office, en exerçant le ministère, soit comme curé pendant quelques années pendant lesquelles il a reconnu lesdits droits en s'y soumettant exactement, arrête qu'il sera commis au plus tôt audit sieur curé une assignation aux requêtes du Palais, aux fins d'obtenir condamnation contre lui à ce que de droit. »

Le curé de Saint-Jacques, craignant les conséquences de ce procès, fit sa soumission ; et, le 26 mai, devant le Chapitre général assemblé, il vint faire ses excuses, reconnut tous les droits du Chapitre, s'engagea à les respecter à l'avenir et pria la Compagnie de ne pas donner suite aux poursuites ordonnées contre lui. L'affaire fut ainsi terminée. *(Tiré des Registres des délibérations du Chapitre).*

Il n'y avait pas que le Chapitre de la Cathédrale à réclamer le titre de curé primitif des cures dont il avait le patronage ; les abbés, les prieurs et même les abbesses avaient cette prétention sur les cures qui relevaient de leur monastère, et de fait jouissaient sur ces cures des mêmes privilèges.

ARTICLE V.

LE PETIT CHŒUR.

De qui se composait le petit chœur.

Le petit chœur de la Cathédrale se composait des vicaires, des chapelains, des officiers douze-livres et semi-douze-livres, de la maîtrise, des enfants de chœur et des clercs sacristains. Il y avait aussi deux appariteurs, un organiste ou maître de musique et un pointeur.



§ 1. — *Les hauts-vicaires.*

Il y avait à la Cathédrale de Lisieux quatre vicaires que l'on appelait hauts-vicaires à cause de la dignité éminente de l'Eglise à laquelle ils étaient attachés.

Les deux premières vicairies avaient été fondées anciennement par les évêques de Lisieux ; la troisième le fut en 1385 par Philippe Bertran, dame de Retz ou Rays et de Roncheville. C'est pourquoi elle s'appela vicairie de Retz ou Rays. Enfin la quatrième fut établie par le testament de l'évêque Cauchon. Le contrat en fut passé le 16 juillet 1447 entre l'exécuteur testamentaire et le Chapitre. Cette vicairie fut affectée à un officier de la Cathédrale. Origine des vicairies.

Le vicaire de Retz était à la nomination du seigneur de Barneville-la-Bertran représentant la fondatrice. Il était choisi parmi trois candidats présentés par le Chapitre. Ces trois candidats devaient être des officiers de la Cathédrale. La vicairie de Retz.

Cette vicairie était un véritable bénéfice et son titulaire était inamovible. Celui-ci était mis en possession de sa charge avec certaines cérémonies particulières. Chaque semaine il devait célébrer deux messes pour la famille de la fondatrice.

Les trois autres vicaires étaient nommés par le Chapitre et révocables à volonté. Pour toute cérémonie d'installation, le président du Chapitre les conduisait aux stalles qui leur étaient destinées. Autres vicairies

Les fonctions des vicaires consistaient à officier chacun leur semaine dans les semi-doubles *et infra* et ils devaient assister chaque jour à tout l'office canonial.

Leurs places au chœur étaient dans les hautes stalles de chaque côté des deux sous-chantres. (1) Ils portaient l'aumusse et le camail rouge.

§ 2. — *Les Chapelles de la Cathédrale.*

Il y avait à la fin du XVII[e] siècle trente-cinq titres de chapelles qui étaient considérées comme appartenant à la Cathédrale de Lisieux : la chapelle de N.-D., 1[re], 2[e], 3[e] et 4[e] portion ; les chapelles Saint-Martin ; Saint-Etienne, 1[re] portion ; Saint-Etienne, 2[e] portion ; Saint-Ursin ; Saint-Jean l'Evangéliste ; Sainte-Catherine ; Sainte-Magdeleine, 1[re] portion ; Sainte-Magdeleine, 2[e] portion, ou Saint-Gatien ; Saint-Augustin ; Saint-Denis ; Saint-Laurent ; Saint-Taurin ; Saint-Paul *in manerio episcopali* ; Tous les Saints ; Saint-Michel ; Saint-Jean-Baptiste, 1[re] portion ; Saint-Jean-Baptiste, 2[e] portion ; Saint-André ; Saint-Thomas-le-Martyr ou de Cantorbery ; Sainte-Croix, 1[re] portion; Nombre des titres de chapelles.

(1) *Cerem. Lexov.*, page 13.

Sainte-Croix, 2e portion, ou Saint-Gilles-Saint-Leu ; Saint-Ouen ; Saint-Nicolas ; Saint-Léonard ; Sainte-Agnès ; Saint-Maur ; Saint-Vivien ; Saint-Aignan ; Saint-Romain ; Saint-Sébastien et Saint-Mandé.

Parmi ces chapelles deux étaient situées en dehors de la Cathédrale : la chapelle Saint-Paul qui se trouvait dans le palais épiscopal (1) et la chapelle Saint-Aignan qui s'élevait à l'entrée de la rue Pont-Mortain après la seconde maison, à gauche, en venant de la Grand'Rue.

Toutes ces chapelles avaient des titulaires, à l'exception de la 4e portion de N.-D. et de la chapelle Saint-Aignan dont les revenus, devenus trop faibles par la suite des temps, ne suffisaient plus à nourrir un chapelain ; et des chapelles de Saint-Etienne, 2e portion, et de Tous les Saints qui avaient été réunies à la maîtrise des enfants de chœur. On peut dire en général que ces chapelles n'étaient pas de riches bénéfices et que plusieurs avaient à peine de quoi fournir le nécessaire au titulaire.

Deux sortes de chapelles.

Ces chapelles se divisaient en chapelles distributives et en chapelles non-distributives, suivant que les titulaires avaient ou n'avaient pas part aux revenus distribués en chapitre pour l'assistance aux offices du chœur. Tous les titulaires, y compris les enfants de chœur pour leurs chapelles de Saint-Etienne, 2e portion, et de Tous les Saints, étaient des chapelains distributifs, excepté trois : les chapelains de Saint-Paul, de Saint-Sébastien et de Saint-Romain qui étaient chapelains non-distributifs.

Leur situation. —Difficultés pour la trouver.

Maintenant cherchons en quel endroit se trouvaient situés les différents vocables que nous avons cités. Nous avons vu qu'il y en avait deux en dehors de la Cathédrale : Saint-Paul et Saint-Aignan ; mais les autres où étaient-ils ? Si aujourd'hui nous parcourons le monument nous trouvons bien les chapelles ; mais les anciens titres, à l'exception de celui de la Sainte Vierge, tous ont disparu : Saint-Martin, l'un des protecteurs de la France ; Saint-Ursin, lui-même, si vénéré à Lisieux, et les autres n'ont pas trouvé grâce (2) Il semble pourtant qu'il était facile d'établir dans ces chapelles les dévotions bien respectables assurément que l'on y trouve aujourd'hui, sans en chasser des saints habitués depuis des siècles à y recevoir les hommages des fidèles. N'était-il pas possible d'établir le culte du Sacré-Cœur, par exemple, dans la chapelle Saint-Maur ; la dévotion à N.-D. de Lourdes dans la chapelle Sainte-Agnès, et ainsi des autres, sans changer le vocable de ces chapelles ? Et ce qui s'est fait à Saint-Pierre de Lisieux s'est fait bien ailleurs, malgré les règles établies par l'Eglise.

Aussi avons-nous éprouvé les plus grandes difficultés quand il s'est agi de reconstituer l'emplacement des différents titres. Il nous a fallu feuilleter les

(1) Cette chapelle se trouvait près de l'endroit où l'on a bâti la maison des gendarmes.

(2) Cependant, dans ces dernières années, on a placé dans le transept un autel sur le tombeau duquel on aperçoit un U. On nous a dit que c'était un autel dédié à Saint-Ursin ; mais alors pourquoi ne l'avoir pas mis dans la chapelle qu'il occupait autrefois ?

comptes des maçons et des couvreurs des XVIe et XVIIe siècles, qui avaient eu soin d'indiquer le lieu où se trouvaient les chapelles qu'ils avaient réparées. Ces indications, tout incomplètes qu'elles étaient, nous ont servi de jalons ; et quand nous avons découvert dans les archives de M. l'abbé Loir, une certaine liste de ces chapelles, nous avons pu, à l'aide de ces jalons, constater que cette liste nous donnait les noms de ces chapelles dans l'ordre qu'elles occupaient autrefois de chaque côté de la Cathédrale.

Faisons remarquer ici que les Insinuations ecclésiastiques nous indiquent que certains titres n'avaient pas de chapelles spéciales, mais étaient attachés à des autels placés le long du mur. Les Insinuations en effet disent quelquefois : *Capella seu altare Sancti N.* Notons encore qu'il y avait parfois plusieurs titres dans la même chapelle : ainsi Saint-Denis et Saint-Taurin. Ces remarques expliqueront comment il se fait qu'il y avait plus de titres qu'il n'y avait de chapelles dans la Cathédrale.

Ces observations faites, voici comment, ce nous semble, on doit placer les différents vocables des chapelles.

La chapelle de la Sainte-Vierge ou Notre-Dame, avec ses quatre portions, se trouvait où nous la voyons aujourd'hui, dans la grande chapelle bâtie par Cauchon, derrière le chœur.

Ensuite en descendant du côté de l'Epître, nous trouvons une chapelle près de celle de la Sainte-Vierge : elle était dédiée à Saint-Ursin. Il n'y en avait pas d'autre de ce côté du chœur.

Dans le transept, du même côté, il y avait d'abord la chapelle Saint-André et ensuite la chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste. L'autel de cette dernière venait aboutir vers le mur méridional dans lequel on aperçoit un tombeau gothique (1).

Les deux premières chapelles que l'on trouve aujourd'hui en descendant la nef sont modernes. Elles ont été établies depuis la Révolution. Elles occupent l'emplacement de la salle capitulaire dont elles forment à peu près la moitié.

Après la salle capitulaire, la première chapelle était sous le vocable de Sainte-Catherine. C'était probablement dans cette chapelle que se trouvait aussi le titre de Sainte-Croix, première portion (2). La seconde chapelle était dédiée à Saint-Thomas, le martyr ; la troisième à Sainte-Magdeleine et à Saint-Gatien ; la quatrième à Saint-Augustin ; la cinquième à Saint-Laurent et la sixième à Saint-Denis et à Saint-Taurin.

En retournant, du côté de l'Evangile, près de la chapelle de la Sainte-Vierge, la chapelle qui fait pendant à celle de Saint-Ursin était sous l'invocation de Saint-Martin, et, à une époque que je n'ai pu déterminer, on y avait joint les titres de Saint-Romain et de Saint-Sébastien.

(1) *Cerem. Lexov*, page 318. — (2) *Ibid.*

Dans le transept nord il y avait sept titres pour quatre autels seulement; deux autels le long du mur oriental, et deux autels vers l'occident (1).

A l'orient, se trouvait la chapelle ou autel Saint-Jean-Baptiste, 1re et 2e portion, et la chapelle Saint-Etienne, 1re et 2e portion (2).

Maintenant, nous serons moins affirmatifs, parce que nos données sont moins certaines. Le long du mur occidental du transept se trouverait l'autel Sainte-Croix, 2e portion, ou Saint-Gilles-Saint-Leu; et, près de cet autel, en se rapprochant de l'allée du bas-côté, l'autel Saint-Ouen.

Reprenant la suite des chapelles établies le long de la nef, au nord, la première en descendant, serait dédiée à Saint-Nicolas; la deuxième, à Saint-Léonard; la troisième, à Saint-Maur; la quatrième, à Sainte-Agnès; la cinquième, à Saint-Mandé; la sixième, à Saint-Vivien. Nous pensons que la septième, sous le vocable de Tous les Saints, était un autel placé le long du mur entre la tour et la chapelle Saint-Vivien.

Enfin, terminons la série de nos chapelles en indiquant que la chapelle Saint-Michel était située dans la tribune « où l'orgue est placé » (3). On avait suivi en cela la tradition du moyen-âge qui plaçait toujours sur un lieu élevé les églises et chapelles dédiées à cet archange. Nous ne connaissons que l'église de Pont-l'Evêque qui fasse exception à cette règle, et encore cette église n'a été construite qu'au XVIe siècle, et rien n'indique que celle qui l'a précédée fût à la même place.

Patronage de ces chapelles.

De toutes ces chapelles six étaient, comme nous l'avons dit ailleurs, à la nomination de l'évêque. C'étaient les trois premières portions de N.-D. (4), les deux portions de Sainte-Croix et la chapelle Saint-Ouen.

Le titulaire de la chapelle Sainte-Catherine était nommé par le seigneur de Combray, de la paroisse de Fauguernon.

Toutes les autres chapelles étaient à la nomination du chanoine de semaine, et c'était lui qui donnait la collation sans que le nouveau titulaire eût besoin de s'adresser à l'évêque. Cependant, si le chanoine de semaine n'était pas dans les ordres sacrés, le droit de nomination et de collation revenait au Chapitre tout entier.

Installation des chapelains.

Les chapelains étaient installés par le président du Chapitre, et, à la salle capitulaire, ils prêtaient serment d'obéissance aux chanoines. Ils étaient ensuite conduits au chœur, à la place qu'ils devaient occuper dans les basses

(1) L'autel Sainte-Cécile devait encore exister dans cette partie de l'église; peut-être était-ce un des deux autels situés de chaque côté de la porte occidentale du chœur, sous le jubé. Nous n'affirmons pas. (*Cerem. Lexov.*, page 237). Mais ce n'était pas un bénéfice.

(2) *Ibid.*, page 319.

(3) Liste des chapelles. *Mss. de M. Loir.*

(4) Depuis longtemps, à l'époque qui nous occupe, la 4e portion de cette chapelle n'avait pas de titulaire.

stalles, du côté de leur chapellenie. Ils y faisaient une prière et, de là, se rendaient à leur chapelle où ils touchaient et baisaient l'autel après y avoir fait une nouvelle prière.

Les fonctions des chapelains de la Cathédrale consistaient à assister aux obits et fondations, à dire les messes pour les fondateurs, à chanter certaines parties de l'office canonial, à porter les reliques et le dais, etc. Leurs fonctions.

Le 3 juillet 1638, il fut décidé par un acte capitulaire que les chapelains auraient le droit de porter l'aumusse et le camail rouge, selon l'usage de la province. Leur costume.

§ 3. — *Des officiers douze-livres et semi-douze-livres.*

Les choristes ou heuriers de la cathédrale de Lisieux portaient le nom d'officiers *douze-livres* et *semi-douze-livres*. Ce nom leur venait de ce que dans le principe ils n'avaient que douze livres de gages et les semi-douze-livres recevaient encore un traitement moindre. Dans d'autres cathédrales, ces officiers recevaient des noms analogues. A Rouen, on les appelait quinze-marcs ; à Coutances, six-deniers. (De Formeville). Origine de ces noms.

A Lisieux, les douze-livres étaient au nombre de huit et il y avait deux semi-douze-livres seulement. Ils n'étaient pas des bénéficiers, mais des aides gagés et révocables *ad nutum capituli*. Nombre des douze-livres.

Les fonctions de ces officiers consistaient à assister à l'office canonial, y psalmodier, y chanter le plain-chant et la musique, et à faire diacre et sous-diacre aux fêtes doubles-mineures *et infra*. Leurs fonctions.

D'après la délibération de 1638, ils furent autorisés à porter l'aumusse et le camail rouge, comme les chapelains. Leur costume.

Les officiers douze-livres avaient un manoir dans la rue de la Haute-Boucherie, qui parait dater du xve siècle. Il fut vendu au moment de la Révolution, et se trouve aujourd'hui habité par plusieurs commerçants. Leur demeure.

Les revenus des vicaires et autres officiers de la Cathédrale avaient peut-être été suffisants pour leur entretien à l'époque de leur établissement ; mais ces revenus étaient allés graduellement en diminuant, et, malgré les moyens que le Chapitre prenait de temps en temps pour les augmenter, ils ne suffisaient plus au siècle dernier à faire vivre ces ecclésiastiques. En 1781, le Chapitre se plaignit de ne plus trouver aisément des sujets pour occuper ces places, et, sur sa demande, l'évêque supprima le prieuré de Sainte-Marie-l'Egyptienne, sis dans la paroisse de Tourville, et en attribua les revenus aux officiers du petit chœur. (*Insin. Ecclés.*, XXXVIII, 222.) Leurs revenus.

ARTICLE VI.

DROITS DU CHAPITRE PENDANT LA VACANCE DU SIÉGE ÉPISCOPAL.

D'après le droit canonique, quand un siège épiscopal devient vacant, la

Le Chapitre après la mort de l'évêque.

juridiction passe tout entière au Chapitre qui délègue irrévocablement ses pouvoirs à un vicaire général. A Lisieux, lorsque le siège épiscopal venait à vaquer, le Chapitre se réunissait le jour même et nommait les officialités du diocèse et se choisissait des vicaires généraux qui devaient administrer le diocèse *sous son autorité*. Le nombre des vicaires variait à volonté. A la mort de Mgr de Matignon II, on nomma six vicaires capitulaires, et cinq seulement à la mort de Mgr de Brancas. Mais il y en eut neuf après Mgr de Condorcet.

Le Chapitre se réservait la nomination aux bénéfices dépendants de l'évêque, le choix des prédicateurs de l'Avent et du Carême, l'autorisation de l'usage des œufs pendant le Carême, et enfin le droit d'ordonner des prières publiques. Les grands vicaires devaient aussi référer au Chapitre des affaires de grande importance. Les affaires de moindre conséquence devaient être signées au moins de deux grands vicaires.

Dans la séance où le Chapitre avait désigné les vicaires capitulaires, il nommait encore les officiers pour l'administration du temporel : le lieutenant général au bailliage vicomtal, le lieutenant particulier, le procureur fiscal, etc. Ensuite, le doyen installait l'officialité, puis se rendait à la prison et au secrétariat de l'évêché où on lui remettait les sceaux ; mais il les rendait au nouveau secrétaire nommé (1).

ARTICLE VII.

DE L'OFFICIALITÉ DU CHAPITRE.

Composition et juridiction de l'officialité du Chapitre.

Le Chapitre avait, comme l'évêque, son officialité particulière pour juger les causes ecclésiastiques relevant de sa juridiction. Ce tribunal se composait d'un official, d'un vice-gérant et d'un promoteur. Cette juridiction s'étendait sur la ville et la banlieue de Lisieux, ainsi que sur la paroisse de Saint-Germain-de-Livet, et le doyen du Chapitre prenait le titre de juge ordinaire en la ville et banlieue de Lisieux et paroisse de Saint-Germain-de-Livet. Mais la sentence de 1744 (XX. 116.) amoindrit beaucoup l'importance de ce tribunal. Avant cette époque, il devait connaître de toutes les causes pendantes dans le ressort de sa juridiction. C'était devant lui que toutes les affaires ecclésiastiques de la ville et de la banlieue devaient être portées à l'exclusion de l'officialité de l'évêque. Quand les parties voulaient appeler d'une sentence prononcée par l'officialité du Chapitre, ce n'était pas à l'évêque qu'elles pouvaient s'adresser.

Sentences de 1744 et 1745.

Mais, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, les sentences de 1744 et 1745, tout en maintenant la juridiction du haut doyen sur toutes les personnes qui dépendaient de lui précédemment, reconnait aussi l'autorité de l'évêque et

(1) Ins. Eccl. XI.117., XXVII.258, XXXIX.138.

son droit de correction contre les doyen, chanoines et tous autres ecclésiastiques de son diocèse. Si, par la suite, les affaires sont portées devant le tribunal du Chapitre, les justiciables pourront toujours en appeler au tribunal de l'évêque. C'était le doyen ou son official qui donnait les dispenses de bans pour les mariages des personnes de la ville et de la banlieue ; la sentence déclare que l'évêque pourra désormais accorder aussi ces sortes de dispenses. Le résultat de ces sentences fut que personne ne s'adressa plus à la juridiction du Chapitre et que l'officialité diocésaine eût à intervenir dans toutes les questions. Ce fut, de fait, la fin de l'officialité du Chapitre.

§ 0. — *Officialités des prébendes.*

La plupart des chanoines étaient seigneurs des fiefs qui formaient l'apanage de leur prébende, et, à ce titre, ils eurent jusqu'au XVIIe siècle droit de justice sur les vassaux qui habitaient leurs terres ou qui en relevaient. Mais peu à peu le pouvoir royal avait restreint ces droits seigneuriaux, et c'est à peine si nous en trouvons encore les traces dans deux ou trois prébendes au commencement de nos études. Nous rencontrons, par exemple, dans les premières années du XVIIIe siècle les noms des officiaux des prébendes de Formentin et de Saint-Pierre-Adzifs. Mais à mesure que l'on avance dans le siècle, on ne trouve plus rien qui, même de loin, rappelle ces droits anciens : ils avaient disparu.

CHAPITRE III.

LES COLLÉGIALES.

Le diocèse de Lisieux possédait deux collégiales : celle de Saint-Nicolas du Merlerault et celle de Saint-Cande-le-Vieux. Mais au XVIIe siècle ces deux chapitres n'avaient pas une grande importance.

I. — *Saint-Nicolas du Merlerault.* — Cette collégiale avait été fondée par les seigneurs du Merlerault dont le fief fut plus tard réuni au marquisat de Nonant. Leurs descendants exercèrent jusqu'à la fin les droits de patronage sur cette église et y nommèrent les chanoines.

Ce chapitre se composait dans le principe de sept chanoines, savoir : le grand-chantre, qui était président, et six autres prébendés. Le possesseur de la première de ces six prébendes avait le titre de trésorier ; il venait le premier après le grand-chantre. A l'époque que nous étudions, et sans doute depuis longtemps déjà, la cinquième et la sixième prébendes se trouvaient réunies dans les mains du même titulaire. Nombre des chanoines.



Ils sont dispensés de la résidence.

Les revenus de cette collégiale étant devenus insuffisants pour faire vivre les chanoines, ceux-ci furent autorisés à posséder d'autres bénéfices et par suite dispensés de la résidence. Aussi les voyons-nous chargés de différentes fonctions dans plusieurs parties du diocèse. Quelques-uns pourtant se réunissaient pour célébrer l'office divin et pour délibérer sur les affaires de la communauté, ainsi que nous le voyons dans les Insinuations au 6 avril 1742. (Ins. Eccl. XVIII, 192),

Eglise et chapelle de la collégiale.

A l'époque de leur fondation ils avaient été installés dans une grande et belle église ; mais quand il ne leur fut plus possible de faire tous ensemble les saints offices avec la pompe accoutumée, ils construisirent, adjacente à cette église, une chapelle dans laquelle on célébra le service divin.

Droit de patronage.

Le Chapitre du Merlerault nommait à la cure de Mesnil-Froger. C'était, croyons-nous, le seul bénéfice qui dépendît de cette collégiale.

II. *Saint-Cande-le-Vieil.* — L'église de Saint-Cande était à la fois collégiale et paroissiale. La cure formait quatre portions et les quatre curés étaient les quatre chanoines qui composaient le chapitre de cette église. Mais la collégiale n'était pas riche et avec le temps la valeur des rentes avait diminué au point de ne plus suffire à l'entretien des quatre titulaires. En 1681, les quatre portions furent réduites à trois. Les revenus cependant ne tardèrent pas à se trouver encore trop minimes, et, en 1785, Mgr de la Ferronnays décida que les titulaires qui viendraient à mourir ne seraient pas remplacés et qu'il n'y aurait par la suite qu'un seul curé qui jouirait de tous les biens de la collégiale, continuerait de porter les insignes de chanoine et desservirait la paroisse avec un vicaire (1). Mais la Révolution arriva bientôt et enveloppa dans une même catastrophe et les collégiales pauvres et celles plus favorisées des biens de la fortune.

CHAPITRE IV.

LES ABBAYES ET PRIEURÉS CONVENTUELS

Enumération des abbayes et prieurés de notre diocèse.

On comptait dans le diocèse de Lisieux deux abbayes de bénédictins de l'ancienne observance : N.-D. de Cormeilles et N.-D. de Grestain ;

Trois abbayes de bénédictins de la réforme de Saint-Maur : Saint-Evroult, N.-D. de Bernay et Saint-Pierre de Préaux ;

Une abbaye de prémontrés, Mondaye, sise dans l'exemption de Nonant ;

Deux abbayes de bénédictines : celle de N.-D. du Pré, à Saint-Désir de Lisieux, et celle de Saint-Léger de Préaux, près Pontaudemer ;

(1) Ins. Eccl. XL. 198.

Deux prieurés conventuels de l'ordre de Saint-Benoist, réforme de Saint-Maur: N.-D. de Beaumont et Saint-Hymer;

Deux prieurés conventuels de l'ordre de Saint-Augustin : le prieuré de Sainte-Barbe (1) qui était de la congrégation de France, et le prieuré de Saint-Cyr de Friardel.

Un prieuré conventuel de l'ordre du Val des Choux : N.-D. de Royal-Pré, en la paroisse d'Angoville, aujourd'hui réunie à celle de Cricqueville.

Un prieuré de l'ordre de Grandmont : N.-D. du Parc, sis à Sotteville-les-Rouen, en l'exemption de Saint-Cande.

Un prieuré conventuel de femmes : le prieuré de Saint-Joseph, à Orbec (2).

D'autres prieurés avaient cessé d'être conventuels depuis un temps plus ou moins considérable ou même ne l'avaient peut-être jamais été, et continuaient d'être possédés par des titulaires commendataires : les prieurés de Saint-Sauveur de Dives ; Saint-Pierre de Rouville, à Périers ; N.-D. de Fribois, en la paroisse de Saint-Loup-de-Fribois ; Saint-Eutrope du Montbottin, paroisse d'Angerville ; Saint-Arnoult, près Touques ; Saint-Nicolas du Val-de-Claire, à Honfleur ; Saint-Christophe à Firfol ; Saint-Léger à Ouilly-la-Ribaude ; Saint-Gilles près Pont-Audemer ; Saint-Philbert-sur-Rille ; N.-D. de Ticheville ; N.-D. de la Genevraye ; Saint-Nicolas-des-Bois, à Marmouillé ; Saint-Nicolas de Maupas, à Capelle, etc.

Nos insinuations nous donnent des renseignements fort intéressants sur le personnel de toutes ces maisons religieuses et sur les mœurs qui y régnaient. Elles nous donnent les noms des abbés, des prieurs et de la plupart des religieux qui composaient ces monastères. En parcourant ces simples notes nous

Personnel de ces maisons.

(1) Sainte-Barbe-en-Auge s'appelait aussi Saint-Martin-d'Ecajeul (S. Martinus de Escajoleto). On lit dans la préface du propre des saints à l'usage de « l'Insigne Eglise de Sainte-Barbe-en-Auge », approuvé par Mgr de Matignon, le 15 juillet 1678: « Cum sanctissimâ virgine et martyre (Barbara) primarium, imo et titularem semper agnovimus patronum S. Martinum, eo quod sub ejus nomine parochialis ecclesia in istius ecclesiæ loco præestiterit; quæ de novo constructa ac reliquiis sanctæ martyris ditata, huicce nomen cesserit; undè hic celebris ac vetustissimus versus :

« In re Martini Barbara nomen habet. »

(*Bibl. de Sainte-Geneviève, Cat. BB 1347.*) Imprimé à Caen en 1678, in-12 de 184 pages.

Le prieuré de Sainte-Barbe se trouvait dans la paroisse de Mézidon. Il n'en reste plus guère que les murs d'enceinte et deux granges, dont l'une remonte au XIIe siècle. On voit quelques vestiges de souterrains, que les gens du pays disent avoir été construits pour établir une communication avec certains châteaux des environs. Nous les avons visités, et ils nous ont paru être simplement les celliers de l'abbaye.

Ce prieuré fut uni, en 1607, au collége des jésuites de Caen, dont le recteur prit le titre de prieur commendataire. Après l'expulsion des jésuites en 1762, il n'est plus question de prieur commendataire pour Sainte-Barbe, mais seulement de prieur claustral.

(2) Ce couvent agrandi sert aujourd'hui d'école communale, et la chapelle est devenue une halle au blé.

assistons à l'agonie de la vie monastique qui se maintient encore un peu dans les maisons de la réforme de Saint-Maur et dans celle de Mondaye, mais qui s'éteint dans les autres. Ce fut bien gratuitement que la Révolution Française s'attira l'odieux d'avoir détruit toutes ces maisons. Puisqu'elle voulait leur annéantissement, elle n'avait qu'à laisser la commende, l'oubli de la règle, l'abus des richesses et l'oisiveté faire leur œuvre; il y en avait bien plus qu'il n'en fallait pour arriver à leur destruction. L'Eglise du reste était souvent la première à prononcer la suppression de ces cloîtres si peu fermés et à ordonner leur démolition.

Effets de la commende.

A l'époque où commence notre travail, nous n'avons trouvé, dans le diocèse de Lisieux, que deux maisons religieuses soustraites pour quelque temps encore à l'influence délétère de la commende. C'est d'abord l'abbaye de Mondaye qui, après avoir eu pendant soixante-dix ans un abbé commendataire, revit à sa tête une série de trois abbés réguliers, et ensuite le prieuré de Royal-Pré qui ne tomba en commende qu'en 1725.

Comme les abbés commendataires ne venaient que rarement à leurs abbayes ils avaient des grands vicaires qui les remplaçaient dans l'exercice de leurs droits et de leurs prérogatives.

Prieurs et autres dignitaires des monastères.

Les monastères en commende étaient gouvernés par des prieurs claustraux élus par les religieux. Les prieurs se faisaient seconder par des sous-prieurs. Nous trouverons encore les procureurs et les syndics qui remplissent leurs charges diverses; puis les titulaires des offices de sacristain, d infirmier, d'aumônier, etc., dans les abbayes, et dont les titres sont de vrais bénéfices ecclésiastiques.

Agonie de la vie monastique

Tous les monastères dont nous avons donné la liste plus haut ne renfermaient qu'un nombre assez restreint de religieux et ce nombre alla généralement en diminuant à mesure que l'on approcha de la Révolution; mais plusieurs maisons dûrent être supprimées par l'évêque à cause de l'impossibilité où l'on se trouva de recruter des sujets, ou à cause du peu de régularité des religieux. Les abbayes de Grestain et de Cormeilles furent les premières atteintes; puis le prieuré de N.-D.-du-Parc, puis enfin le prieuré de Royal-Pré dont la commende hâta vite la décadence.

Le Chapitre de la Cathédrale chercha longtemps à faire disparaitre aussi le prieuré de Friardel afin d'en réunir les biens à la mense des chapelains. Mais à Friardel, il y avait encore quelques religieux; ils résistèrent jusqu'à la fin, et ne furent supprimés que par la Révolution.

Plus d'abbaye et des abbés quand même!

Mais en supprimant la mense conventuelle, l'évêque ne pouvait pas supprimer la mense abbatiale ou priorale et l'on vit cette anomalie: alors qu'il n'y avait plus d'abbaye, on continua d'avoir des abbés. Ces abbés commendataires, il est vrai, n'étaient que des pensionnaires qui vivaient grassement à la charge de l'Eglise sans lui rendre aucun service. Du reste, on peut dire

en général, que depuis le XVI[e] siècle, les abbés commendataires n'avaient jamais fait autre chose.

CHAPITRE V.

DU COLLÈGE ET DES SÉMINAIRES.

Au mois de novembre 1570, le corps municipal de Lisieux donnait au député du Tiers-Etat de la vicomté d'Orbec aux Etats de Normandie, le mandat impératif de demander que les évêques fussent contraints d'établir un collège dans chaque diocèse, suivant l'ordonnance du concile de Trente. Dès le mois de janvier suivant, Jean Le Hennuyer, évêque de Lisieux, donna la prébende de la Chapelle-Hareng et une rente annuelle pour doter le futur établissement. La ville, de son côté, acheta du sieur de Bouquetot le manoir de Coquainvilliers, sis à Lisieux dans la rue du Bouteiller, près du couvent des Ursulines et l'on y établit le collége. Cette maison a subsisté à peu près dans le même état jusqu'en 1850. (1). Origine du collège de Lisieux.

En 1585, on fit venir de Caen un supérieur et trois professeurs pour diriger le collège. Mais l'établissement était mal doté et les études n'y étaient pas brillantes. Il tomba bientôt en décadence. M[gr] Léonor I de Matignon, voulant relever le niveau des études, fonda en 1653 un séminaire dans les bâtiments contigus au collège (2). Il confia la direction du collège et du séminaire aux Eudistes qui y établirent cinq professeurs pour l'enseignement des humanités et de la philosophie. Au moment de la Révolution, il y avait sept classes au lieu de cinq. Nos évêques s'ingénièrent à différentes reprises à améliorer l'état financier de cet établissement; mais il ne fut jamais brillant. Fondation du Grand-Séminaire.

Il ne faudrait pas se figurer les grands séminaires fonctionnant dès le principe comme nous les voyons maintenant. Ce n'était guère à cette époque des pensionnats où les jeunes clercs étudiaient, comme aujourd'hui, les sciences sacrées, se formaient pendant plusieurs années aux vertus et aux fonctions du prêtre. Les aspirants à l'état ecclésiastique faisaient leurs études théologiques soit dans leurs familles, sous l'œil paternel de quelque prêtre de la paroisse, ou bien suivaient les cours de quelque université; puis, quand approchaient les ordinations, ils venaient pendant quelques semaines se renfermer au séminaire pour y subir les examens préalables, se préparer Ce qu'étaient alors les séminaires.

(1) La porte d'entrée du collége était placée près de celle du couvent des Ursulines.. Dans notre enfance, nous avons encore vu gravé sur le cintre de la porte le mot *collegium*, en lettres du XVII[e] siècle. Cette porte cochère fut démolie vers 1850, quand on construisit le bâtiment de la Providence qui longe la rue Bouteiller.

(2) Cet établissement est aujourd'hui occupé par les Sœurs de la Providence.

par la retraite à l'ordination et se former à la vie sacerdotale. Ce ne fut que plus tard et, pour ainsi dire, peu à peu que les jeunes gens vinrent s'installer tout à fait au séminaire pour y faire leurs études théologiques. Voici du reste, en ce qui regarde les ordinands, le résumé des statuts de Mgr Léonor II de Matignon réédités en 1726 par Mgr de Brancas.

Statuts de Léonor II de Matignon.

L'âge requis pour la tonsure est quatorze ans et dix-huit ans pour les ordres mineurs.

Ceux qui désireront recevoir la tonsure devront donner leurs noms trois mois avant l'ordination, afin que l'on puisse prendre sur eux des informations et surveiller leur conduite. Ils subiront un examen sur les mystères de la foi et sur la langue latine.

Ceux qui seront reçus pour la tonsure et les mineurs passeront quinze jours au séminaire pour être instruits des dispositions nécessaires. Ceux qui se préparent aux mineurs devront avoir fait au moins la rhétorique au collège de Lisieux.

Pour le sous-diaconat les aspirants se présenteront à l'examen huit jours avant la retraite (1). Ils apporteront un certificat de leur cours de philosophie et seront examinés sur les fonctions et obligations du sous-diaconat, sur les sacrements en général, sur les traités du baptême et de la confirmation et sur le plain-chant; puis ils traduiront quelque auteur latin.

Ils devront aussi présenter des certificats de bonnes vie et mœurs et d'assiduité aux conférences de leur canton et à remplir les fonctions des ordres déjà reçus.

Après le premier examen, ils feront faire leur titre clérical et commenceront une retraite de trois mois entiers au séminaire pour recevoir les instructions sur les devoirs ecclésiastiques, éprouver leur vocation et prendre des leçons de théologie.

Huit jours avant l'ordination, ils passeront un nouvel examen sur les matières qui auront été enseignées pendant la retraite, ainsi que sur les cérémonies et les rubriques du bréviaire.

Les mêmes conditions seront exigées pour le diaconat et pour la prêtrise. Pour le diaconat, on devra avoir fait une année de théologie et deux années pour la prêtrise (2); mais les statuts n'exigent pas que ces études théologiques se fassent au séminaire. Elles seront constatées par des certificats et par les examens sur les traités indiqués pour chaque ordination.

Les statuts du diocèse exigeaient encore, comme nous le dirons dans un autre article, que les curés nouvellement nommés, allassent, avant d'entrer

(1) Il ne faut pas entendre ici par le mot *retraite* des exercices spirituels comme il s'en fait aujourd'hui dans les séminaires pendant les jours qui précèdent immédiatement l'ordination ; mais seulement la résidence au séminaire pendant le temps fixé par les statuts.

(2) Statuts de Mgr de Matignon. *Lisieux, chez la veuve Leboullenger* — In-18.

en fonctions, passer six semaines au grand séminaire pour se former à la discipline ecclésiastique et s'exercer aux fonctions curiales.

Le supérieur du séminaire, qui dirigeait en même temps le collège, était, ainsi que nous l'avons vu plus haut, titulaire de la prébende de la Chapelle-Hareng et en touchait les revenus. Ces revenus n'étaient pas considérables et la prébende n'était pas distributive. Le supérieur titulaire de la prébende de la Chapelle-Hareng.

Nous avons trouvé dans les Insinuations les noms de plusieurs directeurs du séminaire ; ils n'étaient pas nombreux. En 1772, il y avait un seul professeur de théologie, et le supérieur était obligé d'expliquer les cas de conscience. Il n'y avait pas d'économe : le supérieur en remplissait les fonctions. A cette époque, la réunion de la mense conventuelle du prieuré de Notre-Dame-du-Parc (1) au séminaire de Lisieux permit de mettre un second professeur de théologie et un économe, et même d'offrir dans le séminaire un asile aux prêtres âgés et infirmes. (Ins. Eccl. XXXIV, 107). Directeurs.

§. — *Petit Séminaire.*

En 1704, Léonor II de Matignon acheta un terrain au faubourg de la Chaussée et y fit construire un petit séminaire destiné d'abord à l'éducation de douze étudiants, puis de vingt, moyennant une légère rétribution. Malgré les libéralités du fondateur et celles de ses successeurs, le petit séminaire n'était pas riche. Il se maintint ainsi jusqu'à la Révolution qui le supprima.

Il était placé sous le vocable de Notre-Dame et on l'appelait le petit séminaire de Notre-Dame de Lisieux.

Au commencement de ce siècle, le collège de la ville de Lisieux fut établi dans les bâtiments du petit séminaire où il se trouve encore aujourd'hui.

CHAPITRE VI.

LES DOYENS RURAUX.

Les ecclésiastiques placés par les évêques à la tête de chaque doyenné portaient le titre de doyens ruraux pour les distinguer du haut doyen de la Cathédrale qui était en même temps doyen de la ville de Lisieux et de la banlieue.

Le titre n'était pas attaché à certaines cures spéciales, comme il l'est généralement aujourd'hui. Le doyen était l'homme de confiance de l'évêque et celui-ci le choisissait où bon lui semblait. Très souvent les doyens étaient pris Choix des doyens.

(1) Ce prieuré se trouvait sur la paroisse de Sotteville, en l'exemption de Saint-Cande.

parmi les curés dont les paroisses étaient les moins importantes, peut-être parce qu'étant moins occupés, ils pouvaient plus facilement remplir les devoirs de cette charge. Cependant nous en verrons aussi bon nombre pris parmi les curés des paroisses les plus considérables et dont les successeurs occupent aujourd'hui le même poste de confiance.

Leurs fonctions.

Les fonctions et les droits des doyens ruraux avaient été réglés en 1729 pour toute la province de Normandie par une ordonnance de l'archevêque de Rouen. Ils étaient, à peu de choses près, ce qu'ils sont encore aujourd'hui. C'est dans cette ordonnance que nous trouvons le droit attribué aux doyens de garder pour eux la cire qui a servi à l'inhumation des curés, le produit de l'offrande de la messe et le bréviaire du curé défunt.

Cette ordonnance fut homologuée au Parlement de Rouen le 1er août 1729, et l'arrêt porte que, nonobstant l'Edit sur les notaires royaux-apostoliques, les bénéficiers pourront être mis en possession par les doyens, pourvu que l'acte en soit dressé en présence d'un notaire apostolique et de deux témoins (1).

Nous n'oserions affirmer que nous avons trouvé les noms de tous les doyens du diocèse de Lisieux pendant la période de temps qui nous occupe ; mais nous en avons trouvé beaucoup, et nous donnons, à la table, en tête de chaque doyenné, les noms de ceux dont il est parlé dans les Insinuations.

CHAPITRE VII.

DES PAROISSES.

Division de ce chapitre.

La table qui termine chacun de nos volumes nous présente, groupés sous huit ou neuf titres différents, les détails que nous avons trouvés concernant les paroisses : 1° Le saint patron de la paroisse ; 2° les curés ; 3° les vicaires ; 4° les prêtres originaires de la paroisse ou y demeurant ; 5° les jeunes clercs et ordinands ; 6° les patrons présentateurs ; 7° les seigneurs et les notables ; 8° les chapelles et prieurés qui se trouvaient sur le territoire de la paroisse ; 9° les faits divers qui peuvent se rapporter à la localité. Nous suivrons ici le même ordre.

I. *Les saints patrons.* — Les actes de nomination aux cures et surtout les actes de collation émanant de l'évêché nous fournissent d'une manière authentique les noms des saints patrons de chaque paroisse. Il arrivait bien parfois que les seigneurs présentateurs en nommant aux cures, surtout quand

(1) Routier. *Pratiques bénéficiales.* Rouen, 1757. Voir page 415 et suivantes.

ils habitaient loin de la paroisse, commettaient des erreurs et prenaient le nom du second patron, qu'ils connaissaient mieux, pour le nom du premier patron. Nous trouvons, par exemple, le seigneur de Saint-Julien-le-Faucon nommant à la cure « de Saint-Georges de Saint-Julien », quoique Saint-Georges ne fût que le second patron. Mais la fête de Saint-Georges, étant peut-être célébrée d'une façon plus bruyante, laissait un souvenir plus profond dans l'esprit du seigneur et lui faisait oublier le nom du premier patron. L'évêque, dans l'acte de collation, corrigeait cette erreur ; et, en comparant les différents actes, il est très souvent facile de reconnaître le patron véritable. Erreurs sur le nom du patron.

Les lois canoniques défendent avec raison de changer les patrons donnés aux paroisses, et cette règle fut presque toujours observée avec fidélité C'est à peine si nous avons trouvé un ou deux exemples du contraire. Défense de changer les patrons.

Après la Révolution toutes nos paroisses furent rétablies avec leurs anciens patrons, mais pour des raisons que nous n'avons pas à discuter ici, dans certains endroits on a mis un soin moins jaloux à rester sous leur protection.

Si nous examinons le nombre de paroisses dédiées à chacun des saints patrons, nous trouvons que c'est la sainte Vierge qui en avait le plus dans le diocèse de Lisieux. Après elle venait Saint-Martin, et Saint-Pierre arrivait en troisième lieu. Ces trois saints avaient ensemble sous leur patronage environ les trois quarts du diocèse. Patrons plus populaires.

II. *Les Curés.* — Nous avons dit en commençant cette introduction qu'il y avait dans tout le diocèse de Lisieux 486 paroisses et 520 cures. C'est qu'en effet un certain nombre de paroisses avaient chacunes plusieurs portions de cure et étaient desservies par plusieurs curés. Quelques-unes avaient trois curés, et deux d'entre'elles seulement en avaient quatre. C'était Saint-Germain-la-Campagne et Saint-Cande-le-Vieil. La 1re portion s'appelait habituellement la première et grande portion ou la noble portion. Nombre des cures. Cures à portions.

Il ne faudrait pas croire que ces paroisses fussent divisées en deux, trois ou quatre parties de territoire et que chaque curé eût une part spéciale à cultiver : non ; mais tous ces curés desservaient la paroisse chacun leur semaine, à peu près comme le font les vicaires dans les endroits où il y en a plusieurs. Ce qui était divisé en plusieurs portions, c'étaient les revenus de la cure, et ces portions étaient souvent fort inégales. Chaque curé avait son presbytère, et on trouve encore aujourd'hui dans certaines paroisses, le presbytère de la 1re portion, le presbytère de la 2e portion, le presbytère de la 3e portion appartenant à des particuliers.

Mais si ces curés avaient leurs habitations et leurs biens séparés, ils n'avaient qu'une seule église et la même partie de la vigne du seigneur à labourer. Cette communauté de droits et de devoirs faisait qu'au point de vue spirituel les choses n'allaient pas toujours aussi bien qu'on l'eût pu désirer. Les caractères ne s'entendaient pas constamment : de là des froissements, Inconvénients de la pluralité des portions de cures.

des rivalités, des négligences dans l'accomplissement des devoirs curiaux. On se rejetait la besogne de l'un à l'autre, et les pauvres étaient moins bien secourus, les malades moins visités, les catéchismes moins bien faits, la maison de Dieu moins bien tenue. C'est pour toutes ces raisons que sur la demande des populations, l'évêque réunissait de temps en temps deux portions de cure en une seule. C'est ce que nous apprennent tous les procès-verbaux de réunion ; et l'évêque l'eût fait bien plus souvent, s'il n'avait pas été arrêté par le droit des patrons présentateurs sans le consentement desquels on ne pouvait supprimer une cure ou une portion de cure.

Nomination aux cures.

La plupart des cures avaient été fondées et dotées par des anciens seigneurs qui s'étaient réservé pour eux et leurs héritiers le droit de nommer les titulaires. Quelques-uns avaient cédé ce droit à des abbayes ou à des chapitres; mais l'évêque, à l'encontre de ce qui se fait aujourd'hui, n'avait pas le droit de choisir les curés. Il ne nommait qu'à quarante cures environ. Il était obligé d'accepter les sujets qui lui étaient présentés, quand il n'avait pas pour les refuser de motifs canoniques bien constatés. Et encore, quand pour de graves raisons l'évêque avait cru ne pas devoir accepter un sujet présenté, celui-ci en appelait au métropolitain qui très souvent donnait l'institution canonique. Aussi voici comment les choses se passaient ordinairement : la nomination devait être faite par le patron devant le notaire apostolique. Si la nomination avait été faite par lettre, le candidat déposait cette lettre aux minutes du notaire. Ensuite il faisait insinuer l'acte de nomination au greffe des Insinuations ; puis il se présentait à l'évêque pour demander l'institution canonique. Il devait exhiber un certificat de bonnes vie et mœurs, ses lettres d'ordination et un *exeat* s'il n'était pas du diocèse. Le prélat ou ses grands vicaires faisaient passer un examen au candidat et, si le résultat était satisfaisant, l'évêque lui donnait la collation de la cure. Mais il mettait pour condition que le nouveau curé irait passer six semaines au séminaire de Lisieux, afin de se former à l'esprit ecclésiastique et aux devoirs de la charge pastorale avant de remplir aucune fonction dans sa paroisse et cela sous peine de suspense *ipso facto*. Cette retraite dans le séminaire était imposée à tous ceux qui entraient dans une nouvelle cure, quel que fut leur âge et fûssent-ils déjà curés depuis longtemps. Si l'examen ou les certificats laissaient à désirer, le temps à passer au séminaire était quelquefois prolongé, comme aussi l'évêque ayant égard aux qualités et à la valeur du sujet, faisait parfois remise au moins d'une partie de cette retraite.

Formalités relatives à cette nomination.

Formalités relatives à l'institution canonique.

Prise de possession.

Quand l'ecclésiastique avait reçu l'institution canonique il pouvait prendre possession de sa cure immédiatement ; mais il n'était véritablement curé qu'un an après la vacance de la cure. Car le droit de déport donnait à l'évêque la jouissance des revenus du bénéfice pendant cette année à charge de faire desservir la cure par un prêtre de son choix. L'évêque nommait souvent le nouveau curé pour desservir le déport, de sorte que celui-ci pouvait s'ins-

taller immédiatement dans le presbytère et remplir les fonctions curiales dans sa paroisse sans attendre la fin de l'année de vacance.

III. *Du Déport.* — Quand une cure venait à vaquer pour quelque cause que ce fût la coutume reçue en Normandie donnait à l'évêque le droit de pourvoir à l'administration de la paroisse et de toucher les revenus du bénéfice. C'était ce qu'on appelait le droit de déport. Dans d'autres provinces ce droit appartenait à l'archidiacre ou au chapitre de la Cathédrale.

En Normandie, l'Evêque nommait un prêtre pour desservir la cure et lui donnait un traitement annuel d'au moins 300 livres, indépendamment du casuel et des fondations. Ce prêtre portait le titre de desservant. Le droit de déport durait une année entière à partir du jour de la vacance de la cure, lors même qu'un nouveau titulaire eût été nommé et eût pris possession du bénéfice.

Cependant tous les revenus de la cure n'appartenaient pas à l'Evêque. Celui-ci devait en céder le tiers à l'archidiacre dont relevait le bénéfice vacant.

Nous devons aussi faire remarquer que les prieurés-cures, desservis par des religieux de Saint-Augustin (1) ou des prémontrés, n'étaient pas sujets au droit de déport.

IV. *Les Vicaires.* — Ce n'est pour ainsi dire que par hasard que les Insinuations nous donnent les noms des vicaires et elles ne les donnent pas tous; car n'étant pas des bénéficiers, les vicaires n'étaient pas tenus de faire enregistrer au greffe leur nomination ou plutôt le choix fait de leur personne pour aider les curés dans leur ministère. Ainsi que nous l'avons dit précédemment ce n'était pas l'évêque qui nommait les vicaires : les curés choisissaient eux-mêmes le prêtre qu'ils préféraient parmi ceux qui avaient obtenu de l'évêque des lettres d'aptitude, et ils pouvaient les renvoyer pour en prendre un autre ou même pour n'en pas prendre du tout. Car, sauf certaines paroisses où les vicaires étaient obligatoires, les curés en général n'en prenaient que s'ils le jugeaient convenable. Choix des vicaires.

Cependant il y avait des paroisses où les curés étaient tenus, même sous peine d'amende envers les pauvres, d'avoir toujours un ou deux vicaires : c'était dans les paroisses où des fondations avaient été faites en faveur du curé, à condition qu'il aurait un vicaire; ou bien dans celles où autrefois il existait plusieurs portions de cure qui avaient été réunies en une seule, à condition que le curé serait tenu d'avoir un ou plusieurs vicaires. Dans ce dernier cas, le vicaire était généralement obligé de faire l'école aux petits garçons de la paroisse. Paroisses à vicaires.

V. *Les prêtres de la paroisse.* — Dans presque toutes les paroisses il y avait un ou plusieurs prêtres qui n'avaient ni titre ni fonctions; quelques-uns

(1) Insin. Eccl. III.235.

tout au plus étaient chargés d'acquitter des fondations que le curé et le vicaire ne pouvaient remplir. Il y avait jadis beaucoup plus d'ecclésiastiques qu'il n'était nécessaire pour le service du culte. Bien des jeunes prêtres restaient dans leur famille après l'ordination jusqu'au jour où ils trouvaient un emploi. D'autres, après avoir travaillé plus ou moins longtemps au service de l'église, se retiraient dans la paroisse de leur choix pour y terminer leurs jours.

Nous trouverons dans les Insinuations les noms de ces ecclésiastiques paraissant çà et là comme témoins dans certains procès-verbaux ou passant eux-mêmes des actes qui dûrent être portés au greffe.

VI. *Les clercs ou ordinands.* — A une époque où l'Eglise était riche et où la piété surtout plaçait bien haut dans les esprits le caractère sacerdotal, l'entrée dans le clergé était une position enviée. Tout le monde pouvait y aspirer : le vassal comme le seigneur, le pauvre comme le riche. Aussi n'y avait-il guère de familles qui ne comptassent au moins un de leurs membres dans le clergé; souvent même il y en avait plusieurs. Certaines familles semblaient avoir reçu du ciel le privilège spécial de fournir beaucoup de prêtres à l'Eglise. Du reste on peut dire que ce privilège leur a été continué de nos jours, car un grand nombre de prêtres qui vivent à notre époque descendent de ces mêmes familles et ont eu dans les siècles précédents, des grands-oncles, des cousins honorés du sacerdoce. Beaucoup ne s'en doutent pas aujourd'hui : ce sera pour eux une agréable surprise de retrouver dans notre travail les noms de ces ancêtres vénérables. Ils les y retrouveront très souvent avec leurs lettres d'ordination depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise et, pour quelques-uns, ceux qui vécurent à l'époque de la Révolution Française, avec l'auréole des confesseurs et peut-être même la palme des martyrs.

Nombreuses familles fournissant des prêtres

Privilège continué de nos jours à ces familles.

L'ordonnance de 1691 avait réglé que les lettres d'ordination seraient enregistrées dans le mois, au greffe du diocèse où l'on aurait reçu les ordres (1). On devait aussi faire insinuer les titres cléricaux exigés de ceux qui se présentaient au sous-diaconat. Ces insinuations ont été pour nous la source de nombreux renseignements. Ces actes nous font connaître le lieu d'origine des ecclésiastiques, les noms et la condition de leurs parents et souvent d'une partie de leur famille.

Renseignements fournis par les lettres d'ordination et les titres cléricaux.

Il a été d'usage presque constant jusqu'à la Révolution de conférer le même

(1) Cette règle fut fidèlement observée sous Léonor II de Matignon; mais du temps de son successeur, on parait n'y pas avoir tenu avec la même exactitude. Du reste, les légistes interprétant l'ordonnance de Louis XIV, déclaraient que l'on était tenu seulement à faire insinuer les lettres d'ordination qui devaient servir à l'obtention d'un bénéfice. Sous les deux derniers évêques, on revint à l'ancienne coutume, et nous trouvons, à cette époque, un plus grand nombre de lettres d'ordinations inscrites dans les Insinuations.



jour la tonsure et les ordres mineurs. Il n'y avait guère que ceux qui recevaient la tonsure pour obtenir un bénéfice simple qui se contentaient de cette cérémonie.

Mais la tonsure et les ordres mineurs n'obligent pas le clerc à rester à perpétuité dans l'état ecclésiastique. Aussi il est un bon nombre de clercs tonsurés et minorés dont nous ne retrouvons plus les noms dans la suite des Insinuations. D'autres restent plusieurs années dans les ordres mineurs et même dans l'ordre de sous-diacre et n'avancent que lentement jusqu'à la prêtrise ou n'y arrivent même pas du tout.

Facilité avec laquelle on quittait son diocèse, surtout les gradués.

Mais de ce que nous ne trouvons plus les noms de certains clercs, il ne s'en suit pas toujours qu'ils ont abandonné l'état ecclésiastique. Car à cette époque on quittait son diocèse avec une facilité extraordinaire. On courait de tous les côtés de la France à la recherche des bénéfices, et souvent les clercs recevaient les ordinations dans les diocèses où ils se trouvaient. C'était surtout les gradués dans les Universités qui changeaient aisément de diocèse pour occuper les bénéfices auxquels leurs grades leur donnaient droit.

Ecclésiastiques étrangers dans notre diocèse.

C'est ce qui fait que nous verrons dans les Insinuations une foule de sujets étrangers venir dans notre diocèse réclamer les postes les plus avantageux. Tous les diocèses de la Normandie spécialement, retrouveront là les hommes les plus distingués sortis de leur sein. Nous en donnerons la liste, diocèse par diocèse, à la suite de la table de chaque volume.

VII. *Les patrons présentateurs.* — Il sera intéressant de retrouver les noms des seigneurs ecclésiastiques ou laïques qui nommaient les curés de nos paroisses, le lieu qu'ils habitaient et souvent l'endroit où se faisait la nomination. Les Insinuations nous donneront tous ces détails. Elles nous raconteront même parfois les prétentions et les querelles des seigneurs à ce sujet.

Privilèges honorifiques des patrons.

Les seigneurs patrons, outre le droit de présentation à la cure, avaient encore d'autres privilèges. Ils avaient droit à un banc dans le chœur de l'église, pour eux et leur famille; ils étaient encensés comme le clergé, allaient les premiers à l'offrande et les premiers recevaient le pain bénit, etc.

Patrons honoraires.

Dans les paroisses de patronage ecclésiastique, ces honneurs ne pouvaient pas généralement être rendus aux patrons puisqu'ils n'étaient pas présents ; mais ils étaient souvent rendus à d'autres seigneurs qui résidaient dans la paroisse ou qui du moins y venaient de temps en temps. Ces seigneurs prenaient le titre de patrons honoraires.

VIII. *Seigneurs et notables.* — Pour beaucoup de nos lecteurs cet article sera la partie la plus intéressante de notre travail. C'est là que les uns trouveront les noms de leurs ancêtres qui illustrèrent le pays ; d'autres, les personnages influents qui possédèrent les terres dont ils sont propriétaires aujourd'hui et qui habitèrent les demeures qui les abritent eux-mêmes. En parcourant nos documents, ils vivront, pour ainsi dire, avec ces seigneurs qui construisirent ces manoirs ou ces châteaux ; et l'éclat dont brillèrent ces



hommes illustres réjouira les possesseurs actuels, comme si quelque chose de cette gloire passée rejaillissait sur eux.

Nous ne pourrons citer dans notre travail que les noms des personnages remarquables par leur naissance ou par les charges qu'ils remplirent soit dans les villes, soit dans leurs modestes hameaux. Bon nombre de ces familles se sont éteintes ; d'autres sont déchues de la haute position quelles occupaient jadis, et, sous les haillons qui recouvrent parfois les survivants, on soupçonnerait difficilement les rejetons des brillants chevaliers d'un autre âge. Mais il en est beaucoup encore qui ont conservé leur situation, et qui par leurs travaux, leur intelligence et leur honorabilité, concourent au bien de leur pays et se montrent les dignes fils de leurs aïeux.

Nous donnerons aussi les noms d'un certain nombre de notables de chaque paroisse. Assurément la plupart de ces notables, qui occupaient une position importante dans leur hameau, n'auraient peut-être pas été bien remarqués sur un théâtre plus considérable. Mais ils n'en jouèrent pas moins leur rôle dans la contrée où ils vécurent et n'en influèrent pas moins sur les destinées de leur entourage, A ce titre l'histoire locale doit conserver leurs noms, et leurs petits-fils, qui vivent aujourd'hui, seront fiers de leur souvenir.

Parmi ces notables nous n'avons eu garde d'omettre les maîtres d'école que nous avons trouvés cités dans nos manuscrits. C'était alors des hommes modestes qui faisaient le bien sans bruit, donnaient aux enfants les connaissances qui devaient leur être nécessaires dans la position où Dieu les avait fait naître et s'efforçaient d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens. Saluons leurs noms avec respect.

IX. *Chapelles et prieurés simples.* — Sur le territoire de paroisses fort étendues, on avait construit des chapelles dans lesquelles on célébrait la messe chaque dimanche et jours de fêtes. Les fondateurs de ces chapelles avaient eu pour but de faciliter aux fidèles l'assistance à la messe d'obligation. Comme il n'était permis d'y remplir aucune fonction curiale et qu'il y avait alors obligation grave d'assister à la messe paroissiale au moins un dimanche sur trois, ces chapelles ne nuisaient en rien à l'esprit paroissial ni à l'autorité du curé. Elles rendaient de grands services aux fidèles et n'avaient vraiment aucun inconvénient. Elles étaient ordinairement desservies par un chapelain nommé par les fondateurs ou leurs héritiers.

Utilité de ces chapelles.

L'acte de fondation de certaines chapelles exigeait que les titulaires eussent reçu l'ordre de prêtrise, qu'ils gardassent la résidence et remplissent par eux-mêmes les fonctions de leur bénéfice. D'autres chapelles n'imposaient à leurs titulaires ni la prêtrise, ni la résidence. Ceux-ci pouvaient faire deservir la chapelle par des prêtres auxquels ils donnaient une rétribution, réservant pour eux-mêmes les revenus attachés à leur bénéfice.

Obligations imposées aux chapelains.

La plupart des châteaux avaient une chapelle domestique. Plusieurs de

ces chapelles étaient de véritables bénéfices et leurs titulaires avaient les mêmes charges et les mêmes droits que les autres bénéficiers.

Chapelles domestiques.

Il y avait encore dans certaines paroisses des titres de chapelles et des revenus que percevait le chapelain ; mais, par suite du malheur des temps ou de la négligence des titulaires, les chapelles avaient été détruites depuis longtemps ; il n'en restait pas même toujours des vestiges que les nouveaux chapelains pussent toucher le jour de leur prise de possession. Quelquefois on remplissait alors dans l'église paroissiale les obligations de la fondation ; mais quelquefois aussi on avait même perdu jusqu'au souvenir de ces charges et l'on n'accomplissait plus rien du tout.

Chapelles détruites.

Aujourd'hui ces chapelles n'existent plus. Elles furent vendues avec leurs biens à la Révolution et détruites pour la plupart. Celles que l'on conserva furent employées à des usages profanes, et nous en voyons encore çà et là servir de caves, de granges, de magasins, etc... Combien il serait désirable que ces lieux de prières, où le saint sacrifice de la messe fut offert pendant de si longues années, fussent rendus à leur destination primitive. Et si l'édifice n'existe plus, il semble que les propriétaires attireraient sur eux la faveur du ciel et la reconnaissance de ceux qui ont le culte des souvenirs, en élevant au moins, à la place de la chapelle détruite, la statue du saint auquel elle était dédiée ou bien une croix qui rappellerait à tous que la terre que l'on foule, en venant dans ce lieu, fut une terre bénite. Ce que nous disons ici des chapelles s'applique naturellement aux églises des paroisses supprimées. Puisse notre travail inspirer à quelques personnes la pensée de réaliser ce vœu !

Vœu relatif aux églises et chapelles supprimées.

X. *Faits divers*. — Si nos études ne racontent pas les grands faits de l'histoire, elles y font parfois allusion et donnent souvent des détails précis sur les personnages qui y ont pris part. Ainsi ce sont des généraux d'armées qui pendant une guerre datent leurs actes de tel ou tel camp ; ce sont des prêtres ou des évêques de l'Irlande qui, fuyant la persécution protestante, se sont réfugiés en France et y suivent les cours des universités ou y exercent les fonctions saintes. Plus tard ce sont les prêtres français qui, persécutés à leur tour, se dispersent dans les pays étrangers pour y sauver leur foi avec leur vie. Car lorsque viendront pour la France les jours de deuil et de tristesse, nous suivrons nos prêtres aussi loin qu'il nous sera possible de le faire. Nous les montrerons confessant Jésus-Christ devant les tribunaux et jusques sur l'échafaud. Nous ne dissimulerons pas davantage leurs faiblesses que l'éducation et l'atmosphère du XVIII[e] siècle peuvent parfois expliquer sans les excuser complètement (1).

Faits relatifs à certains grands personnages.

relatifs au clergé.

(1) Ces notes sur les prêtres pendant la Révolution ne seront point puisées dans les Insinuations ecclésiastiques, puisque les registres de ce bureau cessent en 1790. Nous les avons prises pour la plupart dans les documents administratifs ou judiciaires de l'époque. Un bon nombre nous ont été fournies par M. l'abbé Niquet, chanoine de Bayeux. Nous avons voulu indiquer la conduite de nos prêtres pendant la tourmente révolutionnaire, autant que cela nous a été possible.

Les écoles.

Les souvenirs des écoles primaires que nous rencontrerons fréquemment dans nos manuscrits nous montreront avec quelle attention on s'occupait de l'instruction de l'enfance, non-seulement dans les villes, mais aussi dans les plus petites paroisses de campagne. Si l'ignorance du commencement de ce siècle a fait croire à l'indifférence de nos pères pour l'éducation de la jeunesse, cette ignorance doit être attribuée bien plutôt à la Révolution qui avait tout bouleversé et n'avait laissé que des ruines.

Etablissements divers.

Tous ces détails nous les rattacherons à chaque paroisse sous le titre de faits divers. Nous donnerons encore sous le même titre une multitude d'autres renseignements intéressant les diverses localités. Ici c'est un établissement de verrerie, là ce sont des hauts-fourneaux, ailleurs l'industrie dentellière, etc. Nous donnerons aussi les noms de tous les anciens hôtels ou auberges que nous rencontrerons dans les villes ou les campagnes. A l'aide de tous ces souvenirs on se fera une idée plus exacte des siècles précédents et l'on pourra plus facilement comparer la situation actuelle de notre pays avec ce qu'elle était autrefois.

Hôtels ou auberges.

Conclusion.

Nous sommes arrivés au terme de cette introduction, un peu longue peut-être, mais pourtant nécessaire pour l'intelligence de nos Etudes. Nous allons donner maintenant le résumé de cette multitude d'actes qui pendant une partie notable de notre existence ont occupé les loisirs trop nombreux de notre ministère pastoral. Pendant dix ans nous avons vécu par la pensée et par le cœur avec ces hommes vénérables qui ont foulé le sol que nous foulons, qui ont cultivé le champ du seigneur que nous cultivons. Nous les avons suivis depuis leur tonsure, et quelquefois depuis leur naissance, à travers les différentes phases de leur vie, jusqu'au jour où il a plu à Dieu de les rappeler à lui. Nous nous sommes demandé bien souvent où sont aujourd'hui toutes ces âmes de prêtres. Sans doute nous pouvons espérer que la plupart jouissent de la récompense que Dieu a promise à ses serviteurs fidèles ; mais il faut être si pur pour parvenir au ciel, que bien des fois nous nous sommes pris à implorer pardon et miséricorde pour ceux dont nous écrivions les noms ; bien des fois une prière est sortie du fond de notre cœur pour ceux auxquels personne ne pense plus aujourd'hui et qui pourtant attendent peut-être après une œuvre satisfactoire de notre part pour entrer dans la félicité éternelle. Quand à notre tour nous aurons quitté cette terre, notre nom ne tombera probablement sous les yeux de personne ; que du moins les âmes saintes pour lesquelles nous aurons prié, s'intéressent à nous et nous obtiennent aussi indulgence et pardon !

REMARQUES

I. Les abréviations que nous avons indiquées à la fin de la préface sont toutes tirées des premiers registres manuscrits des Insinuations Ecclésiastiques. Plusieurs s'éloignent notablement de l'orthographe actuelle, comme *Pbr̄e*, *prêtre*, mot qui vient du latin *presbyter*.

Une autre abréviation qui a été omise dans notre liste et que nous rétablissons ici, attendu qu'elle se présente à chaque page, c'est celle du mot *paroisse* qui, au XVIIe siècle, s'écrivait *parroisse*, et que l'on abrégeait ainsi : *parr̄*.

II. Lorsque l'on veut trouver un renseignement sur un personnage quelconque ou sur un établissement diocésain, il faut chercher le nom à la table qui se trouve, paroisse par paroisse, à la fin de chaque volume, et cette table renvoie au numéro du registre qui contient le renseignement désiré.

LEGENDE DÉTAILLÉE DU PLAN DE LA CATHÉDRALE

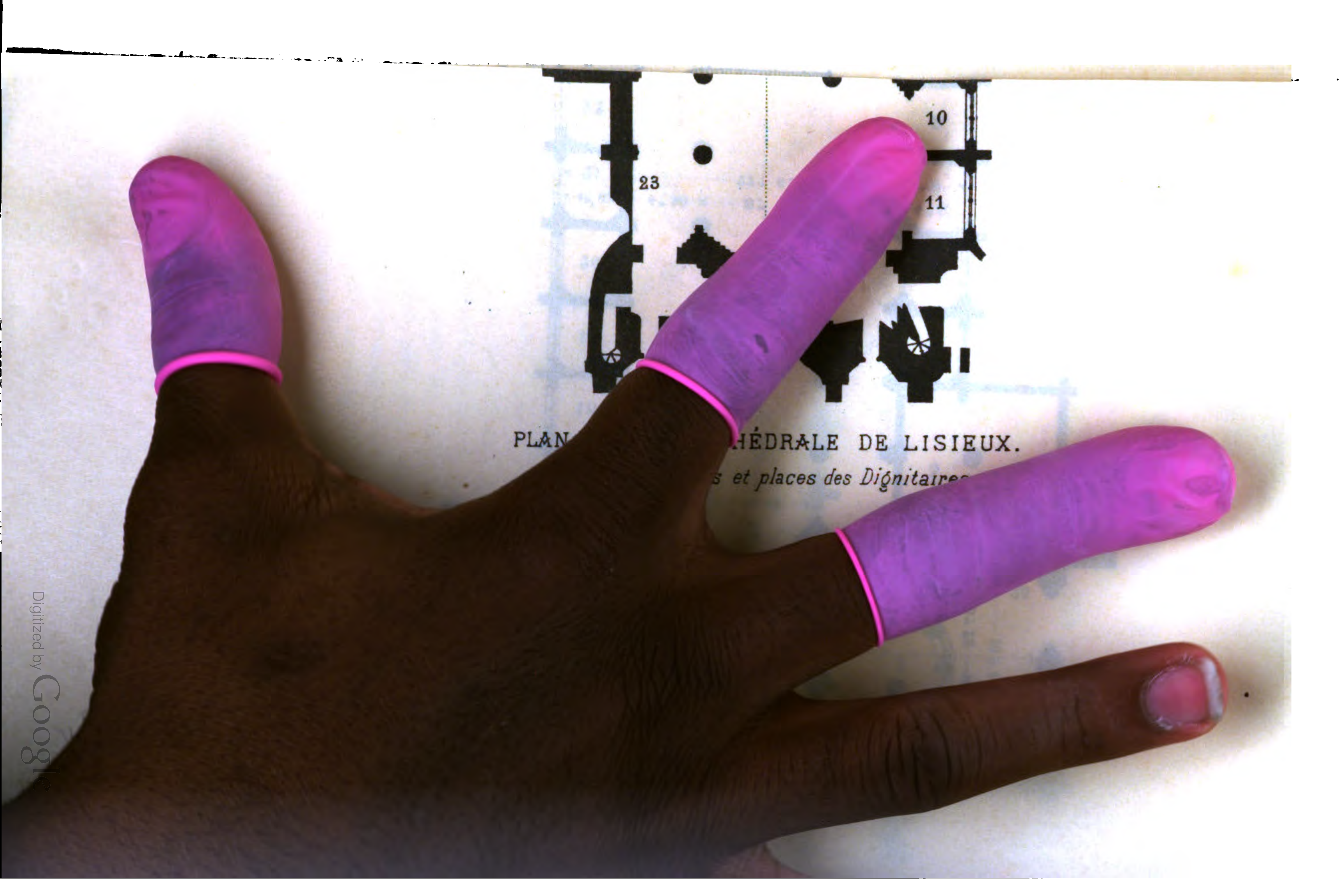
TITRES DES CHAPELLES

1. Notre-Dame.
2. St Ursin.
3. St André.
4. St Jean l'Evangéliste.
5. La salle capitulaire.
6. Ste Catherine et Ste Croix (1re port).
7. St Thomas le Martyr.
8. Ste Madeleine et St Gatien.
9. St Augustin.
10. St Laurent.
11. St Denis et St Taurin.
12. St Martin, St Romain et St Sébastien.
13. St Jean-Baptiste, 1re et 2e portion.
14. St Etienne, 1re et 2e portion.
15. Ste Croix, 2e portion, ou St Gilles-St-Leu.
16. St Ouen.
17. St Nicolas.
18. St Léonard.
19. St Maur.
20. St Agnès.
21. St Mandé.
22. St Vivien.
23. Tous-les-Saints.
24. St Michel (dans la tribune).

Siéges des dignités et autres membres du Chapitre.

A L'Evêque.
B Le haut-doyen.
C Le grand-chantre.
D Le scolaste.
E L'archidiacre du Lieuvin.
F L'archidiacre d'Auge.
G Le chanoine de semaine.
H Le trésorier.
I Le chèvecier.
K L'archid. de Pont-Audemer.
L L'archidiacre de Gacé.
M Le 1er sous-chantre.
N Le 2e sous-chantre.
O Le vicaire de Rays ou Retz.
P Le 1er vicaire.
Q Le 4e vicaire.
R Le 2e vicaire.

Les chanoines, dans les hautes stalles par rang d'ancienneté.



PLAN … HÉDRALE DE LISIEUX.

… et places des Dignitaires …

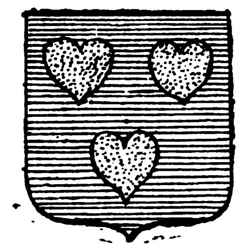
INVENTAIRE HISTORIQUE

DES ACTES TRANSCRITS

AUX INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE LISIEUX

REGISTRE I


Armes de M. Taignier de la Bretesche.

1. — Le 25 décembre 1692, Mes^{re} Nicolas Taignier de la Bretesche, pbrē, licencié en Sorbonne, chanoine et haut doyen de la cathédrale de Lisieux, juge ordinaire en la ville et banlieue de Lx et parr̄. de St-Germain-de-Livet, accorde dispense de bans pour le mariage de Pierre Thorel, fils Charles, de la parr̄. St-Jacques de Lx.

2. — Le 20 août 1692, dom André de Basly, pbrē, chanoine régulier, profès de l'ordre de St Augustin de la Maison-Dieu de Caen, cy-devant prieur de Colombelles, près Caen, et à présent prieur de St Pierre de la Roche-Nonant, « estant dans l'impuissance, tant par maladie de goutte que par paralysie continuelle du costé senestre, de faire les fonctions curiales, » donne sa procuration pour résigner led. prieuré-cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Desramé, pbrē, originaire de St Eloi-de-Caligny, diocèse de Bayeux. Il se réserve toutefois la moitié du manoir presbytéral et 200 livres de pension annuelle sur les revenus dud. bénéfice.

Le s^{r} Desramé s'engage à faire profession dans l'année dans l'ordre de St Augustin.

Le 24 nov. 1692, le seig^{r} évêque de Lx donne son visa aux lettres de provision obtenues en cour de Rome par led. s^{r} Desramé. Sa Grandeur déclare que celui-ci ne pourra exercer les fonctions curiales qu'après avoir passé six semaines au séminaire de Lx pour se former au ministère pastoral.

Le 29 nov. 1692, le s^r Desramé prend possession de la cure de la Roche-Nonant, en présence de Me Jacques Pichon, vicaire de lad. parr̄., et autres témoins.

3. — Le 3 décembre 1692, la nomination à la chapelle St Hermes, au château de Brucourt, parr̄. d'Estrées, appartenant au seig^r du lieu, mais la nomination n'ayant pas été faite dans les délais canoniques, le seig^r évêque de Lx nomme aud. bénéfice, vacant par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Pierre Le Belhomme, pbr̄e, curé de la 1re portion de N.-D. d'Estrées (*B. M. de Trabibus*), M^e ès-arts et gradué en théologie.

Le 7 décembre 1692, led. s^r Le Belhomme est mis en possession de lad. chapelle par le ministère de Me Antoine Bocage, pbr̄e, curé de la 2e portion d'Estrées, en présence de Me Claude-Antoine Hesbert, pbr̄e, Robert Bosquier, sous-diacre, Pierre Descalles, acolyte, et Jacques de Marguerie, aussi acolyte.

4. — Le 19 octobre 1692, Mre Nicolas Theroude, pbr̄e, l'un des anciens barons de l'Eglise de Lx, chanoine prébendé de Crefœur (Crèvecœur), 1re portion, donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape, en faveur de Mre Charles du Thiron, clerc de Lx, chanoine et l'un des huit barons de l'Eglise d'Evreux.

Le 19 octobre 1692, led. s^r du Thiron obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 26 décembre 1692, le seig^r évêque de Lx donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le Chapitre de la Cathédrale assemblé, savoir : M^res Taignier de la Bretesche, Le Michaut, de Mailloc, Le Coq, Paulmier, Senée, Mahieu et Desperiers, Mre Charles du Thiron est mis en possession des canonicat et prébende de Crèvecœur, 1re portion, par le ministère de M^r le doyen du Chapitre, en présence de Mes Jacques Cauvigny et Réné Bonnissant, pbr̄es, chapelains et vicaires de la Cathédrale.

Le 13 avril 1686, Charles du Thiron, fils de Pierre et de Marguerite Le Bas, de la parr̄. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure.

5. — Le 2 novembre 1678, nouvelle convention entre Me André Parriaux ou Perrault, pbr̄e, prieur-curé de Ste Croix du-Mesnil-Gonfrey, avec son prédécesseur. — Me Nicolas du Torpt, ancien prieur-curé du Mesnil-Gonfrey avait résigné son bénéfice en faveur dud. s^r Parriaux, à condition que celui-ci lui servirait 150 livres de rente sur les revenus de la cure. Ils conviennent ensemble qu'à la place de cette pension, led. s^r Parriaux abandonnera aud. s^r du Torpt « les terres d'aumosnes dépendantes dud. bénéfice avec la salle du manoir dud.

prieuré » ; seulement le sr du Torpt nourrira un cheval au sr Parriaux dans les herbages desd. aumônes.

6. — Le 10 décembre 1692, Me François Formage, pbre, curé de la 2e portion du Mesnil-Mauger, ayant précédemment permuté sa cure avec Me Jacques Routtier, pbre, chapelain perpétuel de la chapelle de St-Thomas-le-Martyr en la Cathédrale, le seigr évêque donne au sr Routtier la collation dud. bénéfice.

Le 21 décembre 1692, le sr Routtier prend possession de la cure du Mesnil-Mauger, 2e portion. (*V.* **11**.)

7. — Le 2 janv. 1693, dispense de bans pour le mariage entre Me François Doisnel, conser du roy, substitut au parlement de Normandie, demeurant à Lx, parr. St-Jacques, fils de Me Christophe Doisnel, receveur des gabelles de Lx, et de damlle Suzanne Armenoult, d'une part, et damlle Marie-Anne Le Bas, fille de noble homme Jean-Baptiste Le Bas, conser en la Cour des Aides de Normandie, et de dame Geneviève Tronchot, de la parr. de St-Germain de Lx.

8. — Le 6 janv. 1693, vu l'attestation du sr Eustache Houssaye, pbre, vicaire de Montreuil, et du sieur Mauduit, pbre, curé de Ternant, Mre Gabriel Hesbert, pbre, licencié aux droits, curé de St-Désir de Lx et vice-gérant en l'officialité de l'évêché, accorde dispense de bans pour le mariage de Pasquet Chagrin, fils de Pasquet et de damlle Madeleine Le Cointe, de la parr. de Ternant, d'une part, et Marie Morin, fille de feu François, de la parr. de Montreuil.

9. — Le 10 janv. 1693, vu l'attestation du sr Adam, pbre, curé de St-Ouen de Pontaudemer, du sr Leroy, curé de N.-D. de la Couture de Bernay, et du sr Herfort, pbre, vicaire de St-Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Bernard Celles (ou Selles) de la parr. St-Ouen de Pontaudemer, d'une part, et damlle Barbe Passet, fille de feu Me Guillaume Passet, Escr, sr des Pommerays, et de damlle Anne Thuret, originaire de St-Germain de Lx et demeurant en la parr. de la Couture. — L'insinuation de cette dispense fut demandée par Me Jean Passet, sr des Pommerays.

10. — Le 12 janv. 1693, vu l'attestation du sr Dumoullin, pbre, vicaire d'Heudreville, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Edouard Bertout, Escr, seigr et patron d'Heudreville, Le Favril et Cauverville, conser du roy en sa cour des Aides de Normandie, demeurant à Heudreville, d'une part, et noble dame Antoinette de Biauvais (Beauvais), Vve de Mesre Claude Hermeret, Escr, sr de Couvert, fille de feu Antoine de Biauvais, ingénieur du roy, et de noble dame Marie Leroy, de la parr. de Couvert, de présent en la ville de Bayeux.

11. — Le 22 décembre 1692, Me François Fromage, (Formage), pbre, vicaire de la Cathédrale, est mis en possession de la chapelle

St-Thomas-le-Martyr, en vertu des provisions qui lui en ont été données par M. René Le Michaut, pbr̄e, chanoine prébendé de Croisilles, en sa qualité de chanoine de semaine. (*V.* **6**.)

12. — Le 22 mai 1692, Me Jean Grillon, pbr̄e, pourvu de la cure de St-Pierre de Lignères par la résignation faite en sa faveur par Me Jacques Basire, pbr̄e, dernier titulaire, renonce à se servir de cette résignation, et led. sr Basire, demeurant à Mardilly, peut disposer dud. benéfice comme avant la résignation. Fait et passé au manoir presbytéral de Lignères.

Le 2 juin 1692, le sr Basire, curé de Lignères, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Thomas de Droulin, pbr̄e, Escr, de la parr̄. de St-Germain d'Argentan. Il se réserve toutefois une partie du jardin et du manoir presbytéral, ainsi qu'une rente annuelle de 200 livres à prendre sur les revenus de la cure.

13.—Le 31 décembre 1692, la nomination à la chapelle de St-Antoine du Vallet, sise en la parr̄. de Monnay, appartenant au seigr du lieu, mais ledit seigr n'ayant pas présenté dans les délais canoniques, le droit de nomination revient au seigr évêque ; c'est pourquoi Mre Pierre Lange pbr̄e, chanoine et vicaire général de Lx, nomme aud. bénéfice, vacant par la démission de Me Gabriel Leharanguet, la personne de Me François Duval, curé de St-Germain d'Aulnay.

Cette nomination venait d'être signée quand Mme Marie du Vallet, Vve de Mesre Gaspard de Malvoue, chevr, seigr de Monnay, envoya par lettres la nomination dud. sr Duval.

Le 6 janv. 1693, le sieur Duval prend possession de la chapelle de St-Antoine du Vallet.

14. — Le 21 janv. 1693, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Leroy, Escr, originaire de la parr̄. de Blonville et demeurant à Clarbec, d'une part, et Charlotte Hec, originaire de la parr̄. de Lingèvres diocèse de Bayeux, et demeurant aussi à Clarbec.

15. — Le 25 janv. 1693, dispense de bans pour le mariage entre Mre Raoult-Gilles de Vaumesle, fils de feu Mre Gilles, de la parr̄. de St-André de Rouen, d'une part, et damlle Catherine Pollin, fille de feu Mre Nicolas Pollin et de damlle Marie Louchard, de la parr̄. St-Jacques de Lx.

16.—Le 27 janv. 1693, vu l'attestation du sr Le Grand, pbr̄e, curé de St-Hymer, et du sr Paon, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage de Jean Hauvel et de Marie Gervais.

17. —Le 22 janv. 1693, la nomination aux canonicat et prébende de la Pommeraye en la Cathédrale appartenant au seigr évêque, Messire Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx, nomme aud. bénéfice,

vacant par la mort de Me Jean Dansel, dernier titulaire, décédé dans le présent mois réservé aux gradués (1), la personne de Mre Jean-Baptiste de Franqueville, pbrē du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, docteur de la Maison de Sorbonne et chapelain de St-Laurent du Buisson en la parr̄. d'Hermival, demeurant à Paris, au collège de ...., parr̄. St-André.

Le 27 janv. 1693, led. sr de Franqueville, représenté par Me René Michaut, pbrē, chanoine de la Cathédrale, requiert de Messieurs du Chapitre en parlant à Mre Michel Desperiers, promoteur, sa mise en possession du canonicat de la Pommeraye et déclare qu'en cas de refus il emploiera toutes les voies légales.

Le sr Desperiers répond qu'il ne peut faire droit à cette réquisition, attendu que led. bénéfice est rempli par Me Jean-Baptiste Marry qui le dessert actuellement.

Le lendemain led. sr Le Michaut, malgré le refus du sr Desperiers, se fait mettre, au nom de M. de Franqueville, en possession dud. canonicat par le ministère du notaire royal-apostolique, en présence de Me François Conard, et de Me François Fromage, pbrēs, chapelains de la Cathédrale.

18. — Le 31 janv. 1693, vu les attestations du sr Dubois, vicaire de Blangy, et du sr Roques, vicaire du Mesnil-sur-Blangy, dispense de bans pour le mariage de Louis Leprovost.

19. — Le 1er févr. 1693, vu l'attestation du sr Allaire, vicaire de N.-D. et St-Léonard d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage d'André Bourgeot.

20. — Le 1er févr. 1693, vu l'attestation du sr François Lemonnier, vicaire de Clarbec, dispense de bans pour le mariage de Guillaume De Laplace.

21. — Le 2 févr. 1693, vu les attestations du sr Mannoury, curé de Heurtevent, et du sr Dufour, curé de Ste-Marguerite-de-Viette, dispense de bans pour le mariage d'Augustin Gondouin et de Suzanne Delaunay.

22. — Le 11 décembre 1692, la nomination à la cure de N.-D. de Cerquigny, 2e portion, appartenant au seigr du lieu, Mre Marguerin de Malortie, Esc., seigr de Bosc-Girard, et Mre Louis de Malortie, Escr, son fils, donataires du fief, terre et seigneurie de Cerquigny, nomment à lad. cure, vacante par la mort de Mre Georges de Bigard, dernier titulaire, décédé le 22 févr. de la présente année, la

(1) Les patrons ecclésiastiques étaient obligés de nommer des gradués aux bénéfices qui venaient à vaquer dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre.

personne de Me François Jouen, pbre, originaire de St-Sylvestre de Cormeilles.

Le 13 août 1692, led. sr Jouen, demeurant en la parr. de Noards, fait requérir du seigr évêque, par ministère d'huissier, la collation de la cure de Cerquigny, 2e portion, se déclarant du reste prêt à subir tous et tels examens qu'il appartiendra. Mre Pierre Lange, vicaire général du seigr évêque, répond qu'il est prêt à examiner le requérant lorsque celui-ci se présentera en habit décent et qu'il apportera « attestation de ses vie et mœurs dud. lieu d'où il vient. » Attendu, dit le provès-verbal, que le sr Jouen est en longue soutanelle et long manteau et que sa qualité de prêtre est assez connue dans le diocèse, cette réponse du vicaire général est prise pour un refus et le requérant déclare qu'il se pourvoira devant qui de droit.

Le 16 août 1692, le sr Jouen ayant exposé à la cour de parlement de Rouen qu'il a été nommé à la cure de Cerquigny, 2e portion, et que le grand vicaire du seigr évêque de Lx lui en a refusé la collation « dans l'espérance que le droit de présenter au bénéfice sera dévolu aud. seigr de Lx le 22 de ce mois, par l'espace de six mois depuis la mort du dernier titulaire », obtient de la cour l'autorisation de prendre possession de lad. cure *ad conservationem juris*.

Le 18 août 1692, en conséquence de l'arrêt du parlement de Rouen, le sr Jouen prend possession de la cure de Cerquigny, en présence dud. sr de Malortie, de Me François d'Achey, chevr, titulaire du personnat du lieu, Nicolas Derneville, Escr, sr de Maubuisson.

Le 22 août 1692, le sr Jouen fait signifier par huissier au seigr évêque l'arrêt du parlement qui l'a autorisé à prendre possession du bénéfice de Cerquigny.

Le 18 novembre 1692, led. sr Jouen, demeurant toujours à Noards, fait sommer par huissier led. sr Lange, vic. gl de Lx, de lui donner la collation de la cure de Cerquigny et présente en même temps les attestations de bonnes vie et mœurs qui lui ont été données « par Monsieur le docteur et curé de Nouards, par les srs curés de Lieurey, St Jean de la Lequeraye et St Georges du Mesnil, parr. contigües du domicile du sr requérant. » Il fait déclarer au sr grand vicaire qu'il est prêt à subir l'examen prescrit (*V.* **229**.)

Le 28 février 1670, François Jouen, fils de Guillaume et de Marie Vattier, de la parr. de St Sylvestre de Cormeilles, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 23 décembre 1675, il est ordonné sous-diacre.

Le 19 décembre 1676, il est ordonné diacre.

Le 18 sept. 1677, il est ordonné prêtre.

Le 15 août 1692, la nomination à la 2e portion de la cure de Cerquigny

revenant au roy à cause de la garde-noble des enfants de Mre de Malortie, et aussi à cause du litige qui s'est élevé entre les patrons présentateurs, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de Mre Georges de Bigard, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Louis Talbot, pbr̄e, vicaire de la 1re portion de lad. par̄r.

Le 4 novembre 1692, le seigr évêque donne aud. sr Talbot la collation dud. bénéfice.

Le 9 nov. 1692, le sr Talbot prend possession de la cure de Cerquigny, 2e portion, par le ministère de Me Guillaume Fouchet, pbr̄e, curé de la 1re portion. Le procureur dud. sr de Malortie se disant tuteur desd. enfans mineurs fait opposition à lad. prise de possession.

Le 22 décembre 1692, le sieur Talbot expose au grand Conseil du roy, à Paris, que la cure de Cerquigny, 2e portion, étant devenue vacante par la mort de Me de Bigard, décédé le 22 février dernier, il avait été nommé par le roy à ce bénéfice ; qu'ayant pris possession, le 9 novembre suivant, le sr de Malortie y a formé opposition, le roy ordonne aud. Conseil de procéder sur lad. opposition et d'assigner led. sr de Malortie pour entendre dire que le sr Talbot sera maintenu dans son bénéfice.

Le 22 sept. 1669, Louis Talbot, fils de Jacques et de Nicole Le Carpentier, de la par̄r. de Neuville-sur-Authou, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 19 décembre 1671, il reçoit le sous-diaconat.

Le 24 mars 1674, il est ordonné diacre.

Le 19 septembre 1676, il est ordonné prêtre.

23. — Le 11 sept. 1692, Mre Charles Amelot, conser du roy en ses Conseils et président aux requêtes du parlement de Paris, prieur commendataire de N.-D. de la Daurade, diocèse de Toulouse, de Ste Marguerite de Marguerie, diocèse de Troyes, et de St Hymer, diocèse de Lx, demeurant à Paris, rue Dauphine, donne sa procuration pour résigner lesd. bénéfices entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mesre Paul-François de Brion, clerc du diocèse de Paris et chanoine de l'Eglise de lad. ville. Le sr Brion, toutefois, restera chargé de la pension de 500 livres, créée en cour de Rome sur le prieuré de St Hymer au profit de Me Nicolas Pillon.

Le 12 oct. 1692, Sa Sainteté Innocent XII accorde des bulles qui nomment led. sr Brion aud. prieuré de St Hymer.

Le 20 janv. 1693, Mre Pierre Audran, pbr̄e, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine scolaste de la Cathédrale de Lx, official et vicaire général du seigr évêque et commissaire de Sa Sainteté en cette partie, fulmine les bulles données en faveur du sr Brion.

Le 6 févr. 1693, « noble et discrette personne », Mesre Noel de

Brion, représenté par Me Jean Hébert, pbrē, officier en la Cathédrale de Lx, prend possession du prieuré de St Hymer, en présence de dom Pierre de Mabrey, pbrē, relig^{x} de l'abbaye de St Etienne de Caen, sous-prieur dud. prieuré conventuel ; de Me Robert Legrand, pbrē, curé de St Hymer, et autres témoins.

Le 8 fév. 1693, à l'issue de la messe paroissiale de St Hymer, led. s^{r} Le Grand, curé du lieu, donne lecture de l'acte de prise de possession dud. prieuré.

Le même jour, led. s^{r} de Mabrey, à l'issue de la messe conventuelle où se trouvaient un grand nombre d'assistants, fait savoir à haute voix que Mre Noel de Brion a faitprendre possession dud. prieuré.

24. — Le 1er août 1692, la nomination à la cure de St Georges-en-Auge appartenant au seig^{r} abbé de St-Pierre-sur-Dives, dom Georges Dunot, seig^{r} d'Harmonville, abbé du monastère de N.-D. de l'Epiney, autrement dit St Pierre-sur-Dives, nomme à lad. cure Me Charles-Joseph Dunot, pbrē du diocèse de Séez.

Le 11 oct. 1692, M^{r} Le Nepveu, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Dunot la collation dud. bénéfice, à condition qu'il passera six semaines au séminaire de Lx, pour se former à la discipline ecclésiastique (1).

Le 15 oct. 1692, le s^{r} Dunot se rend à St Georges pour être mis en possession de lad. cure par le ministère de Me Robert Hermelot, pbrē, curé de Lieury au diocèse de Séez. Arrivés au manoir presbytéral, ils demandent les clefs de l'église qui leur sont refusées par la sœur et la domestique de Me Jean Fouquet, pbrē, cy-devant curé de lad. parr̄. et maintenant curé de la parr̄. d'Evesqueville, près Falaise. diocèse de Séez. Me Dunot est obligé deprendre possession « en faisant sa prière sous le portail, devant la grande porte qui regarde le très saint sacrement et par le toucher d'icelle et autres cérémonies qui se peuvent faire en pareil cas. » Fait et passé en présence de Me Pierre Hurel, pbrē de la parr̄. de Ste Marguerite-de-Viette, de Me Henry Drouet, pbrē, et de Daniel Germain, de la parr̄. de St Pierre-sur-Dives.

25.— Le 2 avril 1664, noble homme Mes^{re} Guillaume de la Planche, acolyte du diocèse de Lx, est autorisé à recevoir le sous-diaconat de tel évêque catholique qu'il voudra, à condition de justifier de 150 livres de rente.

Le 12 avril 1664, il reçoit le sous-diaconat à Séez.

Le 20 décembre 1670, led. s^{r} de la Planche. autorisé par Mre Louis Lemerlier, pbrē, vicaire général de Lx, est ordonné diacre à Rouen.

Le 21 févr. 1671, il reçoit la prêtrise à Lx.

(1) Cette condition imposée par les statuts du diocèse de Lx revient à chaque collation de cure. Nous ne la reproduirons plus.

Le 11 décembre 1692, la nomination à la cure du Mesnil-Eudes appartenant au seigʳ du lieu, Mesʳᵉ Jacques de Tournebu, Escʳ, seigʳ et patron du Mesnil-Eudes, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Mᵉ Philippe Fréard, dernier titulaire, la personne dud. sʳ de la Planche.

Le 11 décembre 1692, le seigʳ évêque donne aud. sʳ de la Planche la collation dud. bénéfice.

Le 23 décembre 1692, le sʳ de la Planche prend possession de la cure du Mesnil-Eudes, en présence de Mᵉ Guy Loisel, pbr͞e, curé de Glos et cy-devant promoteur, dom François Dernyau, pbr͞e, prieur de Sᵗ Pierre-sur-Dives, Mʳᵉ Michel Fréard, curé de Courtonne-la-Meurdrac, Mʳᵉ Robert Mesnier, pbr͞e de Sᵗ Germain de Lx, Mᵉ Christophe Hardouin, pbr͞e, vicaire de Mesnil-Eudes, et led. sʳ Jacques de Tournebu.

Le 18 févr. 1692, le sʳ de la Planche, pbr͞e, curé du Mesnil-Eudes et chapelain de la chapelle Sᵗ Jean au château de Chamboy, diocèse de Séez, et aussi pourvu de la cure de Chamboy, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape led. bénéfice de Chamboy, en faveur de Mᵉ Pierre Delauney, pbr͞e de la parr͞. de Flers, diocèse de Bayeux.

26. — Le 19 févr. 1693, Mᵉ Jacques Gosset, pbr͞e, Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, curé de Verson, 1ʳᵉ portion, ayant élu domicile en la maison de Marie Cavellier, sa mère, parr͞. Sᵗ Jacques de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **283.**)

27. — Le 21 févr. 1693, Jacques Mignot, marchand, demeurant à Lx, parr͞. Sᵗ Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mᵉ Jean Mignot, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés, suivant les ordonnances de Mᵍʳ l'évêque de Lx.

Led. sʳ acolyte, demeurant à Paris, cloître N.-D., fut représenté par Mᵉ René Le Cavellier, pbr͞e de Sᵗ Germain de Lx.

28. — Le 25 févr. 1693, Mᵉ Robert Boissel, diacre, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Pontaudemer, parr͞. Sᵗ Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux abbayes de Bernay, de Sᵗ Pierre de Préaux et de Sᵗ Léger dud. Préaux. (*V.* **120.**)

29. — Le 26 févr. 1693, dispense de bans pour le mariage entre Mesʳᵉ Gilles de Fermanel, Escʳ, seigʳ du Mesnil, de Lespiney et du Bonnet, fils de Mesʳᵉ Guy de Fermanel, Escʳ, vicomte et lieutenant général de Beaumont-le-Roger, et de noble dame Anne d'Aché, de la parr͞ de Grosley, diocèse d'Evreux, d'une part, et damˡˡᵉ Françoise Dubois, fille de feu Mᵉ Gabriel Dubois, sʳ de Senoyes, et de damˡˡᵉ Jeanne Delauney, de la parr͞. de Sᵗ Germain de Lx.

30. — Le 3 décembre 1689, Mʳᵉ Maurice de la Rye, pbr͞e, chanoine

prébendé de Bourguignolles en la Cathédrale de Lx, donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre André, bachelier en théologie, curé de St Nicolas de Caen. Fait et passé à Caen.

Le 5 janv. 1692, led. sr Pierre André dépose lad. procuration à Paris entre les mains des notaires du Chatelet.

Le sr de la Rye se réservait mille livres de rente sur les revenus de sa prébende. L'acte nous apprend qu'il n'avait pu signer « de son seing ordinaire, à cause de la paralysie à luy survenue sur les bras et les mains et qu'il a signé comme il a pu. »

Il demeurait, en 1692, à Caen, en la parr. St Jean.

31. — Le 27 févr. 1693, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Le Prevost, Escr, sr de Miette, l'un des deux cents chevau-légers de la garde de Sa Majesté, fils de Robert Le Prevost, Escr, sr de Pontpré, et de damlle Julienne de Robert, de la parr. de Noron, diocèse de Séez, d'une part, et damlle Jeanneviefve-Marie Le Douet, fille de feu Me Jean Le Douet, vivant sr des Isles, lieutenant général de Mr le vicomte d'Aulge, et de damlle Madeleine Desperiers, de la parr. de Pont-l'Evêque. — Suit la dispense de temps, à cause du carême, accordée à condition qu'il n'y aura ni noces ni assemblée.

32. — Le 30 janv. 1693, la nomination à la cure d'Aclou, appartenant aux religx du prieuré de St Lo, ordre de St Augustin, en la ville de Rouen, Me Jean Duchesne, pbre du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Butot, requiert des religx dud. prieuré sa nomination à lad. cure d'Aclou, vacante par la mort de Me Nicolas Lapille, dernier titulaire, décédé dans le présent mois affecté aux gradués. Le prieur claustral répond que ce bénéfice ne dépend pas de la mense des religieux, mais de celle du prieur commendataire. Led. sr Duchesne prend cette réponse pour un refus et proteste se pourvoir devant qui de droit.

Le 10 févr. 1693, Mr Lange, vic. gl, donne aud. sr Duchesne la collation dud. bénéfice qui lui a été accordé par le prieur commendataire de St Lo sur la réquisition qu'il en a faite.

Le 11 févr. 1693, le Sr Duchesne, né à Rouen, parr St Lo, et demeurant à Butot, prend possession de la cure d'Aclou, en présence de Me Thomas Dubusc, pbre, vicaire de lad. parr., et autres témoins.

Le 17 juin 1693, le Sr Duchesne, prend de nouveau possession dud. bénéfice en présence des mêmes témoins.

33.— Le 27 févr. 1693, Me Jacques Vimont, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant en lad. ville de Paris et représenté par Philippe Vimont, son père, demeurant à Lx, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au

seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, aux religieux de Sᵗ Pierre de Préaux et de Cormeilles, ainsi qu'aux dames de l'abbaye de Sᵗᵉ Marie et Sᵗ Léger de Préaux. (*V.* **267.**)

34. — Le 25 févr. 1693, Mᵉ Joseph Mahiet, pbr̄e du diocèse de Lx, Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Paris et représenté par honn. homme, Mᵉ Louis Mahiet, sʳ de Martigny, son père, bourgeois de Lx et y demeurant, parr̄. Sᵗ Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **232.**)

35. — Le 3 mars 1693, Mᵉ Jacques Son, pbr̄e de la parr̄. de Sᵗ Martin des Astelles, y demeurant, Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque de Lx en parlant à noble et discrète personne, Mesʳᵉ Christophe Le Nepveu, chanoine et archidiacre de la Cathédrale et vicaire général du diocèse.

Il fait faire ensuite la même signification au Chapitre en parlant à nobles et discrètes personnes, Mesʳᵉˢ Nicolas Taignier de la Bretesche, haut doyen, François Le Rebours, archidiacre, Jacques de Setz, Réné Le Michaut, François Louchard, Robert Paulmier, Jacques Gallard, François Senée, Louis Mahieu, Adrien de Mailloc, Michel Desperiers, et Pierre André, tous chanoines de la Cathédrale.

Le 17 mars 1693, led. sʳ Son fait aussi réitérer ses noms et grades aux religieux de Sᵗ Evroult.

36. — Le 27 févr. 1693, Mᵉ Jacques Lefebvre, pbr̄e du diocèse de Lx, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Paris, et représenté par son frère, Mᵉ Jean Lefebvre, pbr̄e, curé de Brefdent (Brèvedent), fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **299.**)

37.— Le 26 févr. 1693, François Rabault, marchand, de la parr̄. de Courtonne-la-Ville, constitue 150 livres de rente en faveur de Mᵉ François Rabault, acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **118.**)

38.— Le 1ᵉʳ juin 1687, Charles Bellière, fils de Jean et de Catherine Mignot, de la parr̄. de Sᵗ Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **323.**)

Le 24 sept. 1689, il reçoit le sous-diaconat.

Le 20 mai 1690, il est ordonné diacre par le seigʳ archevêque de Paris.

Le 14 avril 1691, il fut ordonné prêtre par le même.

Le 23 août 1689, il avait été reçu Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris.

Le 2 août 1692, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 11 décembre 1692, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx et beaucoup d'autres lieux.

Le 4 mai 1693, le s[r] Bellière, pbr̄e de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, y demeurant, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

39. — Le 25 févr. 1693, M[e] Guillaume Delafosse, pbr̄e, curé de Réville, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

40.— Le 7 mars 1693, « vénérable et discrette » personne, M[e] Jacques Desperroys des Vaux, pbr̄e, *né et régénéré* de la parr̄. de N.-D. des Vaux, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

41. — Le 14 févr. 1693, M[e] Philippe Gohier ou Gouhier, pbr̄e du diocèse de Séez, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] abbé commendataire de S[t] Evroult, demeurant à Paris (*V.* **276**.)

42. — Le 10 févr. 1693, M[e] Claude Cornavin, pbr̄e, chapelain de la chapelle du Buron, diocèse du Mans, M[e] ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig[x] de l'abbaye de N.-D. de Bernay. (*V.* **310**.)

43. — Le 12 mars 1693, M[e] Benoist Hellouin, diacre du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville de Paris et représenté par son frère, M[e] Jean Hellouin, avocat à Pontaudemer, y demeurant, parr̄. S[t] Ouen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux abbé et relig[x] de S[t] Pierre de Préaux et de Cormeilles et aux dames de l'abbaye de S[t] Léger dud. Préaux. (*V.* **232**, **273**.)

44. — Le 28 févr. 1693, M[e] Pierre Thillaye, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, parr̄ S[t] Germain, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **280**).

45. — Le 12 mars 1693, M[e] François Levavasseur, pbr̄e, chanoine régulier de l'ordre de S[te]-Croix de Caen, M[e] ès-arts en l'Université de lad. ville, y demeurant parr̄. S[t]-Sauveur et représenté par M[e] Jacques Mannoury, sous-diacre, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Jacques, fait réitérer ses noms et grades aux relig[x] de S[te] Barbe-en-Auge.

46. — Le 8 octobre 1687, Pierre Dieusy, fils de Jean et d'Anne Vattier, du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris des mains du seig[r] évêque de Saintes.

Le 7 août 1692, il est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Paris.

Le 8 oct. 1692, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 27 févr. 1693, il fait signifier ses noms et grades à M[gr] Léonor

de Matignon, évêque et comte de Lx, résidant à Paris, en l'hôtel de Matignon, rue St Dominique.

Le 13 mars 1693, led. s^r Dieusy, acolyte, demeurant à Paris, et représenté par Me Jacques Landon, chirurgien, demeurant à Heugon, fait signifier ses noms et grades au Chapitre de Lx.

47. — Le 12 mars 1693, Me Philippe de la Croix, pbrē du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Paris et représenté par Me Sébastien Bardel, pbrē de la parr̄. de St-Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

48. — Le 13 mars 1693, Me Pierre Maillet, pbrē, originaire de la parr̄. de St Germain de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en lad. parr̄. de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **284**.)

49. — Le 16 mars 1693, Me Nicolas Morand, pbrē, originaire de St Jacques de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de Saint-Gatien-des-Bois, y demeurant, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

50. — Le 27 févr. 1696, Me Pierre-Paul Menard, pbrē du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville de Paris, cloître de St-Nicolas-des-Champs, et représenté par noble et discrète personne Me Michel Lecoq, pbrē, chanoine de la Cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de St Evroult et de Beaumont-en-Auge.

51. — Le 13 mars 1693, Me Pierre Sevestre, pbrē, chapelain titulaire en l'Eglise primatiale de Rouen et représenté par Mre Michel Lecoq, chanoine de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

52. — Le 12 mars 1693, Mre Georges Auber, pbrē du diocèse de Bayeux, professeur de philosophie, bachelier en l'un et l'autre droit, recteur de l'Université de Caen, demeurant à Caen, paroisse St Sauveur, et représenté par Mes^re Pierre André, pbrē, chanoine de Lx, demeurant parr̄. St Germain, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

53. — Le 12 mars 1693, Me Gabriel Durozay, pbrē du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris et docteur en Sorbonne demeurant à Paris et représenté par Me Jacques Mannoury, sous-diacre demeurant à Lx, parr̄. St-Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **268**.)

54. — Le 16 mars 1693, Me Etienne Griset, pbrē, du diocèse de Séez, professeur en l'Université de Paris, y demeurant, au collège de de Montaigu, où il professe la rhéthorique, fait réitérer par procureur ses noms et grades aux relig^x de St Evroult. (*V.* **292**,**301**.)

55. — Le 17 mars 1693, Me Nicolas Mabire, pbr̄e, originaire de la Vespière, Me ès-arts et bachelier en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville et représenté par Mre Adrian de Mailloc, pbr̄e, chanoine de Lx, y demeurant parr̄ St-Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **309.**)

56. — Le 17 mars 1693, Me Robert Pied de Lièvre, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Pontaudemer, parr̄. N.-D., et représenté par Me Jacques Aussy, pbr̄e, demeurant à St Jacques de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, Grestain et St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger dud. Préaux. (*V.* **297.**)

57. — Le 12 mars 1688, Jean Des Moulins Le Boucher, du diocèse de Séez, *ritè dimissus*, reçoit à Paris la tonsure et les ordres mineurs.

Le 2 sept. 1690, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris et bachelier en théologie, le 17 janv. 1692.

Le 9 févr. 1692, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 17 mars 1692, il est nommé par icelle sur l'abbaye de St Evroult et beaucoup d'autres lieux.

Le 1er mars 1693, led. sr Des Moulins Le Boucher, demeurant présentement à Falaise, donne sa procuration à Me Salomon Halley pour signifier ses grades aux religx de St Evroult, Jumièges et Bayeux. Fait et passé en la maison de Mme Des Moulins, parr̄ St Gervais de Falaise.

Le 6 mars 1693, le sr Des Moulins, représenté par led. sr Halley, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

58. — Le 19 mars 1693, noble et discrète personne, Mre Louis du Houlley, pbr̄e, licencié en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant au collège Louis-le-Grand, à Paris, et représenté par son père Mre Adrian du Houlley, Escr, sr des Loges, demeurant à Courtonne-la-Meurdrac, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de St Evroult (*V.* **289**).

59. — Le 3 mars 1693, Me Guillaume Vivien, pbr̄e du diocèse de Lx, originaire de la parr̄. St Etienne-Lailler, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Chaillot, près Paris, fait réitérer ses noms et grades à Messire de Pas Feuquières, abbé commendataire de Cormeilles, demeurant en son hôtel à Paris, rue des Bons-Enfants, et à Mre Melchior de Harod de St Romain, abbé commendataire de St Pierre de Préaux, résidant en son hôtel, à Paris, rue Neuve-St-Louis, et enfin à Mre Léon Pottier de Gesvres, abbé commendataire de Bernay, demeurant à Paris, en son hôtel, rue Richelieu, *extra portam* (*V.* **294**).

60. — Le 2 mars 1696, Me François Nau, pbrē du diocèse de Paris, Me ès-arts et docteur en théologie de la faculté de Paris, demeurant en lad. ville, fait réitérer ses noms et grades à Mesre Léon Pottier de Gesvres, abbé de Bernay, demeurant à Paris, rue Richelieu, *extra portam*.

61. — Le 3 mars 1691, Me Louis Morin, diacre, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant au collège de Lx, à Paris, rue St Etienne-des-Grez, donne sa procuration pour faire signifier ses grades.

Le 14 mars 1693, led. sr Morin, pbrē, originaire du Mesnil-Vicomte, demeurant encore à Paris audit collège de Lx, et représenté par Me S..... Ruel, sergent à Chambrais, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Bernay.

62. — Le 17 mars 1693, Me François Grip, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain de la chapelle St Romain en la cathédrale de Lx (de la valeur de douze livres dix sols de revenu annuel), demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux faligx de St Evroult et de Cormeilles (*V*. **300**, **313**).

63. — Le 24 avril 1689, Nicolas Guerard, fils de Philippe et de Marguerite Guerard, de la parr̄. de Fatouville reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **117**).

Le 29 mai 1692, led. sr Guerard, diacre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 févr. 1693, le sieur Guerard, pbrē, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et Chapitres de Paris et de Rouen; sur les évêchés de Bayeux, Lisieux et Evreux; sur les abbayes de St Ouen de Rouen, N.-D. du Bec-Hellouin, St Pierre de Jumièges, St Vandrille, St Etienne de Caen, St Pierre de Préaux, N.-D. de Cormeilles, N.-D. de Grestain, N.-D. de Bernay, sur le prieuré de N.-D. de Beaumont, sur les présentateurs aux bénéfices de l'exemption de Dol, sur les monastères de Ste Trinité de Caen, Montivilliers, St Léger de Préaux, etc.

Le 13 mars 1693, le sr Guerard, pbrē de la parr̄. de Fatouville, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

Le 16 mars 1693, il fait faire la même signification aux religx de St Pierre de Préaux, de N.-D. de Cormeilles et de Bernay, et aux dames de St Léger de Préaux.

Le 20 mars 1693, il fait faire aussi cette signification aux religx de Beaumont.

64. — Le 19 mars 1693, Me Nicolas Guilbert, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à St Aubin-de-Scellon, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de Bernay, de Cormeilles et de St Pierre de Préaux. (*V.* **302**)

65.— Le 13 avril 1686, Nicolas Le Front, fils de Gabriel et de Françoise Dorey, de la parr. de Tordouet, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **117**.)

Le 22 févr. 1692, led. sr Le Front, diacre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 27 févr. 1692, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux, Evreux et Séez ; sur les abbayes de St Ouen de Rouen, N.-D. du Bec-Hellouin, Ste Trinité de Fécamp, St Pierre de Jumièges, St Vandrille, N.-D. de Bonne-Nouvelle, sur le Chapitre des Andelys, sur les abbayes de St Etienne de Caen, St Etienne de Fontenay, St Martin de Troarn, N.-D. d'Ardennes, Mondaye, N.-D. du Val-Richer, Ste Barbe-en-Auge, N.-D. de Cormeilles, N.-D. de Bernay, St Pierre de Préaux, St Evroult, N.-D. de Grestain, St Gilles de Pontaudemer, sur le prieuré de Maupas, sur le prieuré de St Cyr de Friardel, N.-D. de Lire, St Pierre et St Paul de Conches, St Taurin d'Evreux, le prieuré de Beaumont-le-Roger, St Pierre-sur-Dives, St André-près-Falaise, St Jean de Falaise, la collégiale du St Sépulcre de Caen.

Le 12 mars 1693, led. sr Le Front, demeurant à Tordouet, fait signifier ses noms et grades aux religx de Friardel ; le 13, aux religx de St Evroult et, le 14, aux religx de N.-D. de Bernay. (*V.* **303**.)

66. — Le 19 mars 1693, Me Laurent du Boctey de Marolles, pbre, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant en lad. ville et prétendant droit à la cure de St Sulpice de la Goulafrière, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **308**.)

67. — Le 17 mars 1693, Me Jacques Soyer, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, curé de St Germain de Bourges, diocèse dud. lieu, y demeurant, et représenté par Joseph Soyer, pâtissier, demeurant à Lx, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **232**.)

68. — Le 20 mars 1691, Me Philippe Boisney, pbre du diocèse de Lx, reçoit du recteur de la faculté des Arts de Paris le titre de professeur septennaire en l'Université de Paris.

Le 18 mars 1693, Me Philippe Boisney, Me ès-arts et professeur septennaire en l'Université de Paris, chanoine de l'Eglise collégiale de

S[t] Etienne-des-Grés, à Paris (dont le bénéfice vaut environ 80 livres), demeurant en lad. ville au collége de la Marche, rue Montagne-S[te]-Geneviève, et représenté par M[e] Robert Lancelot, greffier en l'officialité de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (V. **292**.)

69. — Le 13 mars 1693, M[e] Pierre Formeville, pbrē, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville, au collége de Lx, et représenté par honn. homme Jean Formeville, son père, marchand, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Germain, fait signifier ses grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

Le 16 mars, il fait faire la même signification aux relig[x] de Bernay. (V. **229**.)

70.— Le 16 mars 1693, M[e] Christophe Piperey, diacre, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, chapelain de la chapelle S[t] Laurent en la Cathédrale, pourvu de la cure de la Goulafrière, dont il n'est cependant pas paisible possesseur, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

L'insinuation est faite à la requête de son frère, Guillaume Piperey. (V. **194**, **311**.)

71. — Le 18 sept., 1677, M[e] Claude Nigeon, acolyte du diocèse de Coutances, *ritè dimissus*, reçoit le sous-diaconat à Lx.

72. — Le 21 mars 1693, M[e] Louis Levavasseur, pbrē, curé d'Ecorcheville, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig[x] de S[t] Evroult et de Bernay. (V. **292**.)

73. —Le 18 mars 1693, M[e] Jean Le Sens de Folleville, demeurant à Rouen et se trouvant présentement à Paris, « déclare que pour obéir aux ordres de Messire Guillaume Le Sens, chevalier, marquis de Folleville, son père, vivant lieutenant général des armées du roy, et mesme pour l'advancement de feu M[e] Jacques Le Sens, chev[er], aussi marquis de Folleville, son frère aisné, brigadier de l'armée du roy et colonel du régiment de Flandres, il auroit volontiers accepté et se seroit fait recevoir à un office de conseiller ecclésiastique au parlement de Normandie, lequel obligeait led. s[r] comparant d'estre sous-diacre pour le posséder, comme il a fait depuis environ quatre ans, dans lequel ordre il n'a voulu ministrer, n'ayant jamais eu la volonté de se faire prestre, aiant mesme des sentiments tout opposés à l'estat ecclésiastique. Pourquoy led. s[r] comparant pretend se faire relever en temps et lieu dud. ordre, comme y aiant esté forcé, et le déclarer nul par un bref de Sa Sainteté afin qu'il puisse estre libre d'estat et conserver le nom de sa famille en se mariant, dont et de laquelle déclaration il a requis acte. Fait et passé à Paris devant les notaires du Châtelet.

74. — Le 13 avril 1686, Nicolas Durand, fils de François et d'Anne Sabine, de la parr̄. de N.-D.-du-Sépulcre de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 7 févr. 1693, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 févr. 1693, led. sr Durand, clerc de Pontaudemer, chapelain ou recteur de Ste Anne, dans le château du comte d'Allez, diocèse de Mendes, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et les Chapitres de Rouen et de Lisieux ; sur les abbayes de St Ouen de Rouen, N.-D. du Bec, St Pierre de Jumièges, St Pierre de Préaux, N.-D. de Grestain, N.-D. de Cormeilles, St Léger de Préaux et sur beaucoup d'autres lieux.

Le 16 mars 1693, il fait signifier ses noms et grades aux religx de St Pierre de Préaux et de Cormeilles, ainsi qu'aux dames de l'abbaye de St Léger de Préaux.

Le 26 mars 1693, ayant élu domicile, pour le présent seulement, en la maison « de Nicolas Duhoulx, maistre de la Levrette, parr̄. St Jacques, » il fait faire la même signification au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

75 — Le 18 septembre 1682, François Blouet, fils d'Augustin Blouet, seigr de Camilly, et de Catherine de Grossein, de la parr̄. de St Nicolas de Rouen, *rité dimissus*, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 3 août 1682, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 4 août 1685, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 20 juin 1692, le sr François Blouet, diacre de Rouen, licencié en théologie de la société de Sorbonne, est nommé sur l'évêché et le Chapitre de Lx et beaucoup d'autres lieux.

Le 27 mars 1693, il fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

76. — Le 9 mars 1693, vu l'attestation du sr Hauvel, pbr̄e, curé de Plasnes, dispense de bans pour le mariage entre Mre François-Alexandre Le Jolly, chevr, seigr de Villiers et de Bouillon, de lad. parr̄. de Villiers, diocèse de Bayeux, d'une part, et damlle Louise de Prye, fille de Mesre Aymard de Prye, chevr, seigr baron, haut justicier de Plasnes et d'Echanfray, et de noble dame Jacqueline de Serres, dame de Coquainvilliers, Le Chesne et Lessard, originaire de la parr̄. de Coquainvilliers et demeurant en celle de Plasnes.

77. — Le 4 mars 1693, Me Guillaume Hovey, pbr̄e du diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Paris et bachelier en théologie, fait signifier ses noms et grades à Mgr le cardinal de Furstembert, abbé

commendataire de St Evroult, résidant en son palais abbatial de St-Germain-des-Prez, à Paris.

78. — Le 27 janv. 1693, la nomination au prieuré conventuel de St-Philbert-sur-Rille appartenant au seigr abbé du Bec, Mgr Jacques-Nicolas de Colbert, archevêque de Rouen, abbé commendataire du Bec, nommé aud. prieuré, vacant par la démission pure et simple de Mesre Charles-Joachim de Colbert de Croisy, dernier titulaire, la personne de Me Bernard Clouet, clerc du diocèse de Paris.

Le 13 mars 1693, led. sr Clouet, représenté par Mre Jean-Baptiste Medrac, pbr̃e, curé de St Pierre-des-Ifs, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Nicolas de Ste Marie, pbr̃e, curé de St-Philbert, Me Simon Rabasse, pbr̃e, demeurant aud. lieu.

79. — Le 28 mars 1693, Me Charles Aubry, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Bernay, parr̃. Ste Croix, rue aux Charettes, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de N.-D. de Bernay.

80. — Le 12 avril 1693, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Guillaume Desson, chevr, seigr et patron de Douville, et y demeurant, d'une part, et damlle Marie-Magdeleine Hélie, fille de feu Mre Jacques Hélie, chevr, seigr de Houtteville et du Quesnay et de la parr̃. d'Ellon, du diocèse de Bayeux.

81. — Le 12 mars 1693, Me Jacques de Lespinay, pbr̃e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Montigny, diocèse de Rouen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

82. — Le 9 avril 1693, Me Louis de Bonsens des Epinets, pbr̃e du diocèse de Bayeux, abbé commendataire de N.-D. de Beaulieu, curé de La Haye-au-Bois, diocèse de Rouen, ayant obtenu en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle de St Michel de Corbon, vacante par le résignation faite en sa faveur par Me Philippe Poret pour cause de permutation, Mre Le Nepveu, vic. gl de Lx, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 11 avril 1693, led. sr de Bonsens, représenté par Me Michel des Aulnez,, pbr̃e, curé de Corbon, prend possession de lad. chapelle. — Le curé de Corbon conduisit le notaire apostolique dans un herbage, nommé la grande cour de Corbon, dans lequel ils remarquèrent encore un vestige et coin d'nne vieille muraille qu'on leur dit être l'emplacement de lad. chapelle, et là eut lieu la prise de possession par la prière à Dieu et le toucher des vestiges et murailles. Puis on se transporta à l'église de la parr̃. pour y faire les cérémonies ordinaires de prise de possession.

83. — Le 9 avril 1690, Jacques Lecesne, fils de Michel et de Mar-

guerite Fourquemin, de la parr̄ de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs (*V.* **117**).

Le 2 août 1692, led. sr Lecesne, diacre de Bernay, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 3 août 1692, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 28 mars 1693, veille de Quasimodo, le sr Lecesne, pbr̄e de la parr̄. Ste Croix de Bernay, fait signifier ses noms et grades aux religx de l'abbaye de N.-D. de Bernay.

84. — Le 9 mars 1693, Mre Christophe Le Nepveu, docteur de Sorbonne, grand archidiacre et vicaire général du seigr évêque, donne à Me Jacques Aubin, pbr̄e du diocèse de Séez, demeurant au bourg de St Pierre-sur-Dives, la collation de la cure de St Pardoul (*S. Radulphi*) de la Brevière, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Pierre Angerville, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 12 mars 1693, led. sr Aubin prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jacques Routtier, pbr̄e, curé du Mesnil-Mauger.

85. — Le 15 avril 1693, vu les attestations du sr Lemarchand, curé de Nonant (Gacé), et du sr Fernot, pbr̄e, desservant la parr̄. de Brocotte, dispense de bans pour le mariage entre Marc de Courseulles, Escr, sr de Brocotte et du Ham, fils de feu Thomas de Courseulles et de damlle Marguerite Dumoucel, de lad. parr̄. de Brocotte, d'une part, et damlle Anne-Antoinette de Maurey, fille de Gilles de Maurey, Escr, sr du Plessis, et de feue damlle Charlotte du Moulinet, de lad. parr̄. de Nonant.

86. — Le 21 mars 1693, Me Michel du Perche, pbr̄e, du diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Paris et bachelier de Sorbonne, curé de Domfront, y demeurant, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Evroult.

87. — Le 20 avril 1693, Mre Gabriel Hesbert, pbr̄e, licencié ès-droits, curé de St Désir et vice-gérant en l'officialité de l'évêché de Lx, donne dispense de bans pour le mariage entre Guillaume de Varin, Escr, sr de Beauchamp, de la parr̄. de Gonneville, d'une part, et damlle Françoise Le Paulmier, fille de feu Denis Le Paulmier, vivant, Escr, sr des Castellets (Câtelets), et de feue damlle Françoise Regnault, de la parr̄. de Ste Croix de Cormeilles.

88. — Le 20 avril 1693, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jacques de Belleau, Escr, sr du Feugray, fils aîné de feu Mre Charles de Belleau, vivant chevalier, seigr de Courtonne, et de noble dame Marthe Baudouin, de la parr̄. de St Paul-de-Courtonne, d'une part, et damlle Madeleine de Bailleul, fille de feu Mre Ives de Bailleul, en son vivant chevr, seigr de Vicquet, et de noble dame Magdeleine Duval, de la parr̄. de Quatre-Favril, diocèse de Séez.

89. — Le 23 avril 1693, vu l'attestation du s[r] Thommeret, pbr̃e, curé de Quetteville, et du s[r] Houvet, vicaire de S[te] Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Guy Patin, s[r] de la Garanne, fils de feu Jean Patin, s[r] de la Cocherie, et de dam[lle] Françoise Ollivast, demeurant à Honfleur, parr̃. S[te] Catherine, d'une part, et dam[lle] Catherine de Malfilastre, V[ve] de Louis Legrand, Esc[r], s[r] de Quetteville, et fille de feu Hervé de Malfilastre et d'Anne-Judy du Mesnil, de lad. parr̃. de Quetteville.

90. — Le 9 avril 1693, dispense de tous bans pour le mariage entre Mes[re] Denis de Guestier, Esc[r], s[r] de Rivière, fils de Jean et de dam[lle] Jeanne Le Paulmier, de la parr̃. de S[t] Sylvestre de Corneilles, âgé de 42 ans, d'une part, et noble dame Elisabeth Poret, âgée de 32 ans, V[ve] de François d'Angerville, Esc[r], seig[r] et patron de Gonneville-sur-Dives, fille de feu Jacques Poret, Esc[r], seig[r] du Bosc-André et de la Villette, et de feue noble dame Magdeleine Dugué, originaire de la parr̃. de Carneille, diocèse de Séez, et demeurant en la parr̃. de Gonneville-sur-Dives.

91. — Le 24 juin 1670, Mes[re] Charles de Giverville, fils de Jean de Giverville, Esc[r], et de noble dame Marguerite de Vimard, de la parr̃. de de Giverville, reçoit la tonsure.

Le 13 avril 1686, il reçoit les ordres mineurs.

Le 20 sept. 1692, il est ordonné sous-diacre. (V. **193.**)

92. — Le 6 mai 1693, vu l'attestation du s[r] Pellerin, curé d'Orbec, et du s[r] Dubois, curé de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage de Jean Delisle et de Catherine Boudin.

93. — Le 7 mai 1693, M[e] Henry Veron, pbr̃e, curé de S[t] Rémy d'Annebault, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S. le pape en faveur de M[e] Jacques Millet, pbr̃e, chapelain de la 1[re] portion de N.-D. en la Cathédrale. Il se réserve toutefois 200 livres de rente annuelle.

Le 20 mai 1693, led. S[r] Veron donne une nouvelle procuration pour résigner sa cure en faveur dud. s[r] Millet; mais, dans celle-ci, il n'est pas question de réserve ni de pension. Fait et passé au village de Mesnil-Asselin, parr̃. S[t] Germain, en la maison dud. s[r] Michel.

Le 11 juin 1693, le s[r] Veron fait savoir au s[r] Millet qu'il se désiste d'un acte qu'il avait fait pour révoquer la procuration *ad resignandum* de sad. cure et qu'il entend que cette procuration ait son plein effet.

Le 12 juin 1693, le s[r] Millet obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure d'Annebault.

Le 17 août 1693, M. le Nepveu, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 9 sept. 1696, le s^r^ Millet, prend possession du bénéfice-cure d'Annebault, en présence de Me Henry Vimont et autres témoins.

94. — Le 26 mai 1693, vu l'attestation du s[r] Dubois, curé de Vimoutiers, et du s[r] De la Fosse, vicaire de Lisores, dispense de bans pour le mariage de Christophe Thieuslin et de Catherine Goyel.

95.—Le 25 juillet 1691, la nomination à la cure de S[t] Etienne-Lallier appartenant au seig[r] abbé du Bec, le R. P. abbé du Val-Richer, vicaire-général de Mgr Jacques-Nicolas de Colbert. archiprêtre de Rouen et abbé du Bec, nomme à lad. cure, vacante par la démission de M[e] Louis Robine, dernier titulaire, la personne de M. Pierre Letailleur, pbrē, chapelain de S[te] Magdeleine, en la parr̄. de S[t] Gervais d'Asnières.

Le 25 juillet 1691, M[re] Le Nepveu, vic. g[l], donne aud. sieur Letailleur la collation dud. bénéfice.

Le 11 sept. 1691, le s[r] Letailleur prend possession de la cure de S[t] Etienne-Lallier, par le ministère de M[re] Jean Deslandes, pbrē, curé de S[te] Croix de Cormeilles et doyen du lieu, en présence de M[e] Nicolas Desnos, pbrē, curé de Jouveaux, de M[es] Jacques Lefebvre et Jacques Morin, pbrēs de Lx, et M[e] Robert Grimpart, vicaire de lad. parr̄. de S[t] Etienne.

96. — Le 7 octobre 1691, François Toufflet, fils de Pierre et de Claire Desbuissons, de la parr̄. de Thiberville, reçoit la tonsure cléricale.

97. — Le 7 avril 1693, M[re] Le Nepveu, vic. g[l], donne à M[e] Gabriel-Charles de Bernart, chevalier non-profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, la collation de la chapelle de S[t] Germain de Bougy, en la parr̄. d'Avernes, à laquelle il a été nommé par Mes[re] Antoine de Bernart, Esc[r], seig[r] d'Avernes, patron d'icelle chapelle, en conséquence de la mort de M[e] Nicolas Touzé, dernier titulaire.

Le 1[er] mai 1693, led. s[r] Gabriel-Charles de Bernart, représenté par M[e] Jean Perdrix, pbrē, curé de la 2[e] portion d'Avernes, prend possession de lad. chapelle.

98. — Le 17 décembre 1692, M[e] Philippe Poret, pbrē, curé de S[t] Germain, faubourg de Pontaudemer, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jacques Roussel, pbrē, vicaire de lad. parr̄. Fait et passé au manoir presbytéral de S[t] Germain de Pontaudemer.

Le 28 décembre 1692, la nomination à lad. cure de S[t] Germain appartenant au seig[r] abbé de S[t] Pierre de Préaux, Mes[re] Melchior de Harod, seig[r] de S[t] Romain, cons[er] du roy et abbé commendataire de Préaux, nomme à lad. cure, vacante par la mort dud. s[r] Philippe Poret, la personne de M[e] Jean-Baptiste de la Noe, pbrē du diocèse de Lx.

Le 2 janv. 1693, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ de la Noe la collation dud. bénéfice.

Le 13 janv. 1693, led. s^r^ de la Noe, assisté de Me Robert Laisney, pbr̄e, curé de N.-D. de Pontaudemer, notaire royal-apostolique et doyen dud. lieu de Pontaudemer, se rend en la parr̄. de St Germain pour prendre possession dud. bénéfice. Mais led. s^r^ Roussel proteste contre cette prise de possession et refuse de donner les clefs de l'église et du presbytère. Alors le s^r^ de la Noe prend possession du presbytère en frappant trois fois le marteau de la porte, et de l'église par le toucher de la porte d'icelle. (*V.* **324**.)

Le 12 janv. 1693, led. s^r^ Roussel obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. cure de St Germain en conséquence de la résignation qui lui en a été faite.

Le 23 janv. 1693, le seig^r^ évêque refuse au s^r^ Roussel le visa desd. provisions par le motif « que le lieu est rempli de la personne de Me Jean-Baptiste Nau (1) (*sic*).

Le 19 mai 1693, le s^r^ Roussel expose au parlement de Rouen qu'il a été pourvu en cour de Rome de la cure de St Germain de Pontaudemer sur la résignation du dernier titulaire ; qu'il a demandé le visa et que les grands vicaires lui ont répondu que le lieu était rempli. La cour fait droit à sa requête en l'autorisant à prendre possession dud. bénéfice *ad conservationem juris*, en attendant qu'il puisse fournir les preuves de son droit.

Le 24 mai 1693, en vertu de l'arrêt du parlement de Rouen, le s^r^ Roussel prend possession de lad. cure de St Germain, par le ministère dud. s^r^ Laisney, curé de N.-D. et notaire apostolique, en présence de Mes Jean et Jacques Durand, pbr̄es de lad. parr̄. N.-D., Toussaint Beauvallet et Robert Boissel, pbr̄es de la parr̄. St Germain, Me Nicolas Dubusc, sous-diacre, Me Delahaye, acolyte, Jacques Le Bourg, Jean Tibouvet, Guillaume Denize, trésoriers de lad. parr̄.

99. — Le 16 décembre 1691, Thomas Manchon, fils de Vigor et de Marie Fergant, « de la parr̄. de St Vigor de Crèvecœur, » diocèse de Bayeux, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 10 juin 1693, led. s^r^ Thomas Manchon, né à St Loup-de-Fribois, diocèse de Lx, obtient de Sa Sainteté un bref qui le relève de l'excommunication qu'il avait encourue involontairement en recevant la tonsure à Bayeux.

Il était né et avait été baptisé à St-Loup-de-Fribois. Mais le registre des baptêmes de lad. paroisse, pour l'année de sa naissance, ayant été

(1) On voit ici la prononciation du mot Noe.

perdu, il crut, et ses parents et plusieurs autres personnes l'affirmaient, qu'il était né à Crèvecœur, diocèse de Bayeux. En conséquence il reçut la tonsure à Bayeux des mains de Mgr de Nesmond. Mais le registre de St Loup-de-Fribois ayant été retrouvé, le sr Manchon s'aperçut qu'il était né dans cette paroisse. Il s'empressa de s'adresser en cour de Rome pour être relevé des censures qu'il pouvait avoir encourues.

100. — Le 25 juin 1693, vu l'attestation du sr Thouret, pbre, curé de Valsemey, et du sr Lemonnier, vicaire de Clarbec, dispense de bans pour le mariage de Pierre Hauvel.

101. — Le 25 juin 1693, dispense de bans pour le mariage entre Me Guillaume Le Chevallier, procureur fiscal au bailliage vicontal de Fauguernon, fils de feu Me Jean Le Chevallier et de Charlotte Capelles, de la parr. de St Germain de Lx, d'une part, et dlle Marie Morin, fille de feu Me Philippe Morin et de Marie Riquier, de la parr de St Jacques de Lx.

102. — Le 26 juin 1693, Me Léger Lemarchand, pbre, curé de St Jean du Mesnil-Rousset, déclare par le présent que bien qu'il n'ait jamais eu la pensée de résigner son bénéfice, néanmoins l'on se vante d'avoir une résignation pure et simple de lui. Pour obtenir sa signature on lui a fait entendre qu'il s'agissait d'un acte d'une autre nature. C'est pourquoi, afin de mettre ses intérêts en sûreté et pour empêcher qu'on ne le dépouille de son bénéfice, il proteste de nullité tous les actes, qu'on lui aurait fait signer concernant led. bénéfice, qui puissent avoir effet de résignation ou de démission, et même il révoque la prétendue résignation qu'on dit avoir de lui. Fait et passé à Lx.

Le même jour, il fait notifier led. acte de révocation à Me Laurent Le Marchand, pbre, demeurant en la parr. du Mesnil-Rousset, présentement à Lx, afin qu'il ne fasse aucun fond sur la prétendue résignation qu'il lui a fait passer l'année précédente chez le notaire de Glos. Le sr Laurent Lemarchand répond qu'il accepte lad. révocation et reconnaît que le sr Léger Lemarchand demeure paisible possesseur de sa cure, en lui remboursant les frais qu'il a faits par suite de lad. résignation.

103. — Le 8 juin 1693, Me Jacques Girard, pbre, curé de Ste Trinité-des-Lettiers, doyenné de Gacey, à l'instance de noble et discrète personne, Mre François de la Vallée, sr des Londes, pbre, cy-devant curé dud. bénéfice, demeurant tous deux au manoir presbytéral dud. lieu, reconnoît par le présent être tenu de payer deux cents livres de pension annuelle aud. sr des Londes, ainsi que le faisait Me Anselme Clouet, le prédécesseur immédiat dud. sr Girard. Cependant le sr des Londes déclare qu'à cause de la bonne amitié qu'il porte au sr Girard et en reconnaissance des bons services qu'il a reçus et reçoit journellement de lui, il veut bien se contenter de la somme de 150 livres par an. Mais

cela ne doit pas tirer conséquence en cas que le sr Girard viendrait à résigner ou permuter sa cure.

104. — Le 20 mai 1693, la nomination au prieuré-cure de St-Pierre-des-Ifs appartenant au prieur claustral de Ste Barbe-en-Auge, *aliàs* St Martin d'Escajolet, fr. François Galliot, pbre, prieur claustral du prieuré de Ste Barbe, nomme à lad. cure, vacante par la mort de fr. François Desniot, dernier titulaire, la personne de fr. Pierre Menager, pbre, chanoine régulier de St Augustin, de la Congrégation de France.

Le 29 mai 1693, le seigr évêque donne aud. sr Menager la collation dud. bénéfice.

Le 31 mai 1693, le sr Menager prend possession de la cure de St Pierre-des-Ifs, en présence de Me Jean Rohais, pbre, desservant lad. parr; Me Pierre Cosnard, tabellion en la vicomté d'Auge, demeurant en la parr. de la Motte; Jean de Lespiney, sr des Pommerays; François de Lespiney, sr d'Orfeu; Thomas Pierre, sr du Clos, et autres témoins.

105. — Le 10 mai 1693, la nomination à la cure de St Martin-le-Vieil, doyenné d'Honfleur, appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles du Boislevesque, Escr, seigr et patron de St Martin, nomme à lad. cure, vacante par la démission pure et simple de Me Nicolas Delamarre, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Robert Houvet, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur.

Le 8 juin 1693, le seigr évêque donne aud. sr Houvet la collation dud. bénéfice.

Le 22 juin 1693, le sr Houvet prend possession de la cure de St Martin, en présence dud. sr de Boislevesque, de Me Michel Hubert, pbre, demeurant à Ste Catherine d'Honfleur, Me Michel Bigot, vicomte de Roncheville, Me Robert Thierry, consr du roy, président du grenier à sel d'Honfleur, demeurant en lad. ville, et autres témoins.

106. — Le 3 juillet 1693, dispense de bans pour le mariage entre Hercule-Bernard Le Grix, Escr, sr de Heurtauville, de la parr. de Berville-sur-la-Mer, d'une part, et damlle Françoise de Houel, fille de Messire Philippe de Houel, Escr, seigr de la Pommeraye et de Morainville originaire de la parr. de Berville et demeurant en la parr. de Moulins, près Argentan.

107. — Le 6 juillet 1693, vu l'attestation du sr Maupoint, curé de St Léonard d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage de Jean Blaisot.

108. — Le 9 juillet 1693, vu l'attestation du sr Rupierre, pbre, curé de la Chapelle-Gautier, et du sr Herren, pbre, desservant la Goulafrière, dispense de bans pour le mariage entre Isaïe Milcent, sr de la Vallée, fils d'Adrien et de damlle Marguerite Coispel, demeurant à la Chapelle-

Gautier, d'une part, et dam[lle] Agnès-Madeleine Deschamps, fille de M[e] Charles Deschamps, s[r] de la Fosse, et de Magdeleine Pied-de-Vache, de la parr. de la Goulafrière.

109. — Le 9 avril 1693, transaction passée entre messieurs du Chapitre de Lx et M[e] Philippe de la Bove, pbre, curé de Mardilly, relativement à la grange dimière de cette parr. — Nous apprenons par cette transaction que les chanoines étaient gros décimateurs de la parr. de Mardilly et que le curé n'avait que la portion congrue.

110. — Le 8 juin 1693, M[re] Jacques de Courtaruel de Pézé, abbé de S[t] Martial de Limoges, nomme, en vertu de sa dignité abbatiale, à la chanoinie et prébende vacante en l'église dud. s[t] Martial par la mort de M[e] Martial Hardy, dernier titulaire, la personne de M[e] Léonard de Bourzolles, clerc du diocèse de Lx, demeurant à S[t] Jean-de-Livet.

Le 10 juillet 1693. led. s[r] de Bourzolles donne sa procuration pour prendre possession dud. bénéfice. Fait et passé à Lx.

111. — Le 14 juillet 1693, vu l'attestation du s[r] Bullet, curé de Thiberville, et du s[r] Dumoutier, vicaire de Fontaine-la-Louvet, dispense de bans pour le mariage entre Robert Gontier, fils Romain, et Marguerite Boudin.

112. — Le 15 juillet 1693, vu l'attestation du s[r] Daufresne, curé de Fauguernon, dispense de bans pour le mariage de Robert Herrier.

113. — Le 30 mai 1693, M[e] Louis Bonarière de la Tourette, clerc, chanoine d'Assemont, en la Cathédrale de Lx, résigne sad. prébende en faveur de M[e] Louis de Bonsens, pbre du diocèse de Rouen, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de S[t] Léger de la Haye-Aubrée, aud. diocèse, titulaire de la chapelle simple de S[t] Michel de Corbon, de la chapelle N.-D. en l'abbaye de S[t] Léger de Préaux et de plusieurs autres chapelles du diocèse de Bayeux ; et led. s[r] de Bonsens résigne sa cure de la Haye-Aubrée en faveur dud. s[r] Bonarière, le tout pour cause de mutuelle permutation.

Le 13 juillet 1693, le seig[r] évêque donne aud. s[r] de Bonsens la collation du canonicat d'Assemont.

Le lendemain, Mes[res] Taignier de la Bretesche, doyen du Chapitre, Le Rebour, Louchard, Lecoq, Paulmyer, Gallard, Senée, Mahieu et Daubin, chanoines, étant rassemblés pour l'office divin, le s[r] de Bonsens est mis en possession des canonicat et prébende d'Assemont, par le ministère de M. le doyen. (*V.* **82**, **219**.)

114. — Le 16 juillet 1693, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Charles Cally, procureur, fils de feu Noël Cally, s[r] de la Fosse, et de Suzanne Carrey, d'une part, et dam[lle] Elisabeth des Boves, fille de feu Nicolas des Boves, Esc[r], s[r] de la Vachée, et de dam[lle] Magdeleine Cally, tous deux de la parr. de Vimoutiers.

115. — Le 20 sept. 1692, furent ordonnés sous-diacres :
Me François de Tournebu, acolyte de St Germain de Lx ;
Jean-Baptiste Moullin, acolyte de la parr. de Coquainvilliers ; (*V.* **193**.)
Louis de Bonnechose, acolyte de N.-D. de la Couture de Bernay ; (*V.* **119**, **194**.)
Guillaume Duval, acolyte du Sap ;
Louis Roussel, acolyte de la parr. de St André d'Echauffou ; (*V.* **193**).
Gabriel Vicaire, acolyte de Vimoutiers ; (*V.* **193**.)
Nicolas Vitrel, acolyte de St Ouen de Pontaudemer ; (*V.* **193**.)
Jean Pains, acolyte de Morainville ;
Adrien Mullot, acolyte de Ste Croix de Bernay ;
Jacques de Mannoury, acolyte de Livarot ; (*V.* **193**.)
François Du Cable, acolyte de la parr. de Lieurey ; (*V.* **119**.)
Joseph Boscher, acolyte d'Ammeville ;
Robert Hauchemal, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **120**.)
Guillaume Formeville, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **193**.)
Jean Le Roux, acolyte de Vimoutiers ; (*V.* **193**.)
Michel Poplu, acolyte de St Pierre-du-Tertre (de Mailloc) ; (*V.* **192**.)
Richard Mahiette, acolyte de la Chapelle-Hareng ;
Jacques Bicherel, acolyte de Pont-l'Evêque ; (*V.* **119**, **194**.)
Pierre Guermont, acolyte de N.-D. de Cirfontaine ; (*V.* **194**.)
François Boullay, acolyte de Bailleul ; (*V.* **192**.)
Pierre Hesbert, acolyte des Champeaux ; (*V.* **192**.)
François Halbout, acolyte des Places ; (*V.* **193**.)
Jacques Sauvalle, acolyte de N.-D. de Vimoutiers ; (*V.* **193**.)

116. — Le 20 sept. 1692, furent ordonnés diacres :
Antoine Morin, sous-diacre de N.-D. d'Honfleur ;
Martin de la Borne, sous-diacre de N.-D. de la Cousture de Bernay ; (*V.* **194**.)
Germain Morin, sous-diacre d'Orbec ;
Nicolas Duclos, sous-diacre d'Orbec ;
Thomas Dionis, sous-diacre de Tordouet ;
Jean Nicole, sous-diacre de St Germain de Lx ;
François Terrier, sous-diacre de Heugon ;
Nicolas Boivin, sous-diacre de Morsan ; (*V.* **194**.)
Nicolas Léger, sous-diacre de St Germain de Lx ;
François Breton, sous-diacre de Berville-sur-la-Mer ; (*V.* **116**.)
Alexis Morin, sous-diacre de St Jacques de Lx ; (*V.* **194**.)
Pierre Hue, sous-diacre de Bienfaite ; (*V.* **194**.)
Jacques Masselin, sous-diacre de Courtonne-la-Meurdrac ;
François Dutacq, sous-diacre de St Léonard d'Honfleur ;

Jean Armenoult, sous-diacre de St Germain de Lx ;
Pierre Boudard, sous-diacre de St Germain de Lx ; (V. **194**.)
117. — Le 20 sept. 1692, furent ordonnés prêtres :
Nicolas Guerard, diacre de Fatouville-sur-la-Mer ; (V. **63**, **295**.)
Gabriel Langlois, diacre de St Jacques de Lx ; (V. **174**).
Georges Cordouen, diacre du Favril ;
Jacques Le Cesne, diacre de Ste Croix de Bernay ; (V. **83**.)
Gilles Morlet, diacre de St Georges-du-Vièvre.
Jean Hardy, diacre de N.-D. de la Cousture ;
Jacques Bouteiller, diacre de Gacé ;
Nicolas Vauquelin, diacre de Giverville ;
Toussaint Beauvallet, diacre de St Germain de Pontaudemer ;
Jean Leroy, diacre du Mesnil-Rousset ;
Jacques Soubzlebieu, diacre de St Pierre-de-la-Rivière ;
Guillaume Périer, diacre d'Orbec ;
Jean Delaire, diacre de Vimoutiers ;
Nicolas Le Front, diacre de Tordouet ; (V. **63**, **303**)
Germain Leblanc, diacre de St Germain-de-Montgommery ;
Rémy Collet, diacre de Courbépine ; (V. **239**.)
Jacques Cécire de la Croix, diacre, prieur-curé des Monceaux ;
Charles Gautier, diacre de St Bazile ;
Robert Bénard, diacre de.........
Jean Leprévost, diacre de Chambrais ;
Jean Rohais, diacre de St Germain de Lx ;
Jean Hurel, diacre de la Cressonnière ;
118. — Le 21 mars 1693, furent ordonnés sous-diacres :
François Rabault, acolyte de Courtonne-la-Ville ; (V. **37**.)
Charles Sehier, acolyte de la Couture de Bernay ;
Antoine Corbelin, acolyte de Beaufay ;
Jacques Butengs, acolyte de Bonneval ; (V. **193**.)
Paul Le Normand, acolyte d'Orbec ; (V. **193**.)
Michel de Nollet, acolyte de Guerquesalle ;
Adrian Lerat, acolyte de Toutainville ;
Pierre Descalles, acolyte, religieux-profès de N.-D. de Grestain ; (V. **226**.)
Charles Dufour, acolyte de St Ouen de Pontaudemer ; (V. **193**.)
Jacques Bunel, acolyte de N.-D. de Pontaudemer ;
Réné Croisey, acolyte du Mesnil-Imbert ; (V. **193**.)
Thomas Bellière, acolyte des Moutiers-Hubert ;
Jacques Motte, acolyte d'Ammeville ;
Jacques Rossignol, acolyte de la Fresnaye-Fayel ;
Thomas Chanu, acolyte, religieux-profès de N.-D. de Grestain ;

Jean Letondellier, acolyte de S[te] Catherine d'Honfleur; (*V*. **193**)
Jean Poullain, acolyte de S[t] Christophe-de-Condé;
Jacques Roger, acolyte de Beaufay;

119. — Le 21 mars 1693, furent ordonnés diacres :
Gaspard Carrey, sous-diacre du Torquesne;
Robert Bosquier, sous-diacre du Pin;
Louis de Bonnechose, sous-diacre de N.-D. de la Cousture de Bernay; (*V*. **115**, **194**.)
Allaire Le Boucher, sous-diacre de Berthouville;
Anselme de la Mondière, sous-diacre de N.-D. du Tilleul; (*V*. **194**, **290**.)
Nicolas Leblond, sous-diacre de S[t] Mards-de-Fresne ;
Jean Philippes, sous-diacre de St Cande-le-Vieux ;
François Du Cable, sous-diacre de St Martin-de-Lieurey ; (*V*. **115**).
Jacques Bicherel, sous-diacre de Pont-l'Evêque. (*V*. **115**, **197**).

120. — Le 21 mars 1693, furent ordonnés prêtres :
Nicolas Gosset, diacre de S[t] Germain de Lx ; (*V*. **260**).
Pierre Davy, diacre de Guerquesalle ;
Jacques Mesières, diacre de Faverolles ;
Germain Morin, diacre d'Orbec ;
André Thuret, diacre de S[te] Croix de Bernay ;
Noel Bullet, diacre de Fontaine-la-Louvet ;
Robert Hauchemas (Hauchemal), diacre de S[t] Germain de Lx ; (*V*. **115**).
Germain Grigy, diacre de Roiville ;
Nicolas Davy, diacre de S[t] Germain de Lx ;
François Mallet, diacre de S[te] Croix de Mesnil-Gonfrey ;
Elie Fosse, diacre de S[t] André-d'Hébertot ;
Jacques de Bonnechose, diacre de S[t] Pierre de Bellouet ;
Jean Corbin, diacre de S[te] Croix de Bernay ;
Pierre Chemin, diacre de S[t] Germain de Lx ;
Robert Boissel, diacre de S[t] Germain de Pontaudemer. (*V*. **28**).

121. — Le 29 mars 1693, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Eustache de Montreuil, fils de Robert et de Françoise Demoucel, de la parr̄ de S[t] Michel de Livet;

Jean Daubin(1), fils de Robert et de Nicole Hébert, de la parr̄ de S[t] Germain de Lx ;

(1) Voir V. **166**.

Jacques Mérouze, fils de Jacques et d'Elisabeth Héroult, de la parr de Prêtreville ;

Jean Hue, fils de Nicolas et d'Anne Masson, de la parr de St Georges-du-Mesnil ; (*V.* **190**).

David Mignot, fils de Henry et de Catherine Gravey, de St Germain de Lx ;

Robert Levillain, fils de Robert et de Jacqueline Vallée, de St Pierre de Cantelou ;

Nicolas Bosné, fils de Nicolas et de Barbe Heuttes, de St Germain de Lx ; (*V.* **117, 191**).

Pierre Lefebvre, fils de Guillaume et de Madeleine Passerel, de la Potterie-Mathieu ;

Pierre Hudoux, fils de Guillaume et de Marie Savourey, de la Chapelle-Hareng ; (*V.* **177, 191**).

Adrien Maugard, fils de Pierre et de Marguerite Le Brasseur, de la parr. de la Noe ;

Thomas Baudouin, fils de Laurent et de Marie Leduc, de la parr. de La Lande ; (*V.* **164,178**.)

Guillaume Pépin, fils de Guillaume et de Marie Le Cordier, de Ste Catherine d'Honfleur ;

Robert Le Roux, fils de Guillaume et de Marguerite Mariolle, de St Jacques de Lx ;

Joseph Grandin, fils de Thomas et de Suzanne Desme, de St Ouen de Pontaudemer ;

André Nicolle, fils de Jacques et de Catherine Lange, de St Germain de Lx ;

Michel Pastey, fils de Jean et de Marie Le Bouteiller, de N.-D. de Cirfontaine ;

122. — Jean Pottier, fils de François et de Marie Boullay, de St Martin de la Croupte.

Pierre Doucet, fils de Pierre et d'Anne Dumont, de St Martin de Pontchardon ;

Alexandre Hue, fils de Thomas et de Marie du Mouchel, de la parr. du Favril ;

François Goubert, fils de Christophe et de Louise Giet, de la parr. de Montreuil.

Nicolas Dulong, fils de Louis et de Girone Dasnières, de la parr. de Morainville ;

Ollivier Dorville, fils de Louis et de Madeleine Rioult, de la parr. des Champeaux ; (*V.* **173,191**.)

Anne Baillargeau, fils d'Antoine et de Marguerite Routier, de la parr. de St Germain-de-Montgommery ;

Charles Delahaye, fils de Nicolas et de Geneviève Letailleur, de la parr̄. de S[t] Germain de Pontaudemer.

Robert Alabarbe, fils de Robert et de Louise Lailler, de la parr̄. de Marolles ; (*V*. **133,191**.)

André Fréminot, fils de..... et de Marie Le Mire, de la parr̄. de Folleville ;

Charles Chéron, fils de Louis et de Geneviève Savourey, de la Chapelle-Hareng ;

Paul Morand, fils de Jacques Morand, s[r] des Avenets, de la parr̄. des Champeaux ;

Charles Duval, fils de Samson et de Marguerite Romé, de la parr̄. de Lieurey ;

Nicolas Aubert, fils de Guillaume et de Marie Patouin, de la parr̄. de Giverville ; (*V*. **191**.)

Etienne de Mannoury, fils d'Etienne et de Catherine Le François, de la parr̄. de Putot ;

123. — Jean Formeville, fils de Jean et de Catherine Passet, de S[t] Germain de Lx ;

Pierre Hareng, fils de Pierre et de Barbe Lasseur, de la parr̄. d'Ammeville ;

Robert Delahaye, fils de Charles et de Michelle Thirée, de S[t] Germain-la-Campagne ;

Pierre Delaire, fils de Jacques et de Marie Jobey, de la parr̄. de Vimoutiers ;

Jean Coquerel, fils de Pierre et de Jeanne Bouvyer (?), de S[t] Germain de Lx.; (*V*. **192**.)

Charles Halboult, fils de Robert et d'Anne Gondouin, de S[t] Jacques de Lx. ;

François Hélix, fils d'Antoine et de Jeanne Gibon, de la parr̄. du Pin; (*V*. **155**.)

François Denis, fils de Philippe et de Magdeleine Denise, de la parr̄. de Meulles ;

Adrian Guerie, fils de Jean et de Florence Billard, de S[te] Croix de Bernay ;

Adrian Gruel, fils de Charles et de Catherine Corbelin, de la parr̄. de Caorches ;

Louis Jourdain, fils de Jacques et de Magdeleine Varin, de la parr̄. d'Auquainville ;

Michel Fortin, fils de Michel et de Françoise Lasseur, de la parr̄. de de Vimoutiers ;

Jean-Pierre Deschamps, fils de Charles et de Magdeleine Pied-de-vache, de la parr̄. de la Goulafrière (*V*. **135, 192**).

Jean Le Rebours, fils de Guillaume et de Marguerite Aubert, de S[t] Désir de L[x];

Philippe Noncher, fils d'André et d'Anne Desmouceaux, de la parr. de Fauguernon; (*V.* **154**, **190**).

Jacques Satis, fils de Louis et d'Anne Soreau, de la parr. de S[t] Hymer;

124. — Pierre Porée, fils de Jean-Jacques et de Françoise Courieul, de S[t] Etienne-la-Thillaye; (*V.* **167**, **190**).

Charles Laugeois, fils de Jacques et de Françoise Barbe, de la parr. du Pin; (*V.* **196**, **192**).

Guillaume Derothes, fils de Jean et de Marguerite Rabasse, de la parr. de S[t] Georges-du-Vièvre;

André de Hudebert, fils de Charles et d'Antoinette de la Mourillière, de la parr. de Mardilly;

Jacques Pupin, fils de François et de Françoise Duvivier, de la parr. de S[t]-Ouen de Pontaudemer;

Nicolas Bellencontre, fils de Louis et de Marie Dutheil, de S[t] Aubin-de-Scellon; (*V.* **152**, **169**.)

Nicolas Bellière, fils de Toussaint et de Catherine Lemarchand, de N.-D. de Courson; (*V.* **168**, **192**).

Jean Barré, fils de Nicolas et de Jeanne Lefebvre, de S[t] Germain de L[x];

Alexandre Du Nepveu, fils de Pierre et de Marie-Marthelle Le Carpentier, de la parr. de Fresne; (*V.* **274**).

Louis Gibert, fils de Louis et de Marie Pelcat, de la parr. d'Epaignes;

Pierre Mariolle, fils de Pierre et de Marie Montfort, de la parr. de S[t] Germain de L[x] (*V.* **192**).

Guillaume Buquet, fils de François et de Charlotte Cornu, de la parr. du Pin;

Etienne Faucière, fils de Saintin et de Catherine Hardy, de la parr. d'Avernes;

Robert Le Chantre, fils de Pierre et de Gabrielle Toutain, de la parr. de Rocques;

Thomas Boudin, fils de Germain et de Nicolle Lecomte; de la parr. de Vimoutiers;

Léonor Chagrin, fils de Pasquet et de Magdeleine Le Cointe, de la parr. de Ternant;

Pierre Chambry, fils de Pierre et de Marguerite Maquefer, de la parr. de S[t] Désir de L[x] (*V.* **137**).

125. — Le 29 mars 1693, reçurent les ordres mineurs :

Gabriel Legrand, clerc, de la parr. de Quetteville; (*V.* **190**).

Jean de Pierres, clerc de Jouveaux; (*V.* **160**).

Michel-Ange Estièvre, clerc de Ste Catherine d'Honfleur (*V.* **171**, **191**).

126. — Le 21 juillet 1693, vu l'attestation du sr Gallois, vicaire de St Georges-du-Vièvre, et du sr Escallard, vicaire de Mallouy, dispense de bans pour le mariage entre Claude de la Tour, fils Jacques, et Marguerite Escallard, fille d'Adrian et de Marguerite Lepicq.

127. — Le 27 juillet 1693, vu l'attestation du sr Dhommey, curé de Capelles, et du sr Chrestien, vicaire de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage de François Perier et de Marie Boutel.

128. — Le 28 juillet 1693, vu l'attestation du sr Prenthout, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage de Guillaume Fremin.

129. — Le 17 avril 1678, Aubin Collet, fils de François et d'Anne Cardon, de la parr. de Boissy, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 24 septembre 1678, il est ordonné sous-diacre.

Le 23 septembre 1679, il est ordonné diacre à Bayeux par Mgr de Nesmond.

Le 21 décembre 1680, il reçoit la prêtrise à Lx.

Le 21 avril 1693, la nomination à la cure de N.-D. de Bonne-Nouvelle de Crémanville appartenant au seigr du lieu, Mesre Robert Gravois, seigr et patron de Crémanville, nommant pour la seconde fois à lad. cure, vacante par la désertion de Me Jacques de Conty, pbre, curé de Hautot, diocèse de Rouen, dernier titulaire, présente la personne dud. sr Collet, pbre de la parr. de Boissy.

Le lendemain, led. sr Collet requiert du seigr évêque la collation dud. bénéfice; mais Mre Le Nepveu, vicaire général, la lui refuse par la raison qu'il n'a justifié par aucun acte « de la désertion et abandonnement de lad. cure » par le sr de Conty.

Le 23 juin 1693, le sr Collet en ayant appelé au métropolitain, Mre Pierre Clément, pbre, docteur en théologie de la Faculté de Paris et vicaire général du seigr archevêque de Rouen, déclare qu'ayant examiné lui-même les lettres de la nomination faite par le seigr du lieu à la cure de Crémanville, et ayant vu que deux fois le sr Le Nepveu, vic. gl, avait refusé la collation dud. bénéfice, sous prétexte que le sr Collet n'avait pas suffisamment justifié de la désertion du sr de Conty, donne au sr Collet, en vertu de l'autorité métropolitaine supérieure, la collation de lad. cure de Crémanville *ad conservationem juris*, à condition toutefois qu'il passera deux mois au séminaire de Rouen pour se former à la discipline ecclésiastique.

Le 30 juin 1693, en vertu de cette collation, le sr Collet, demeurant présentement en la parr. de Fouqueville, diocèse d'Evreux, prend possession de la cure de Crémanville. — Le notaire royal-apostolique avait intimé à Me Nicolas de Bernières, pbre, desservant lad. parr., de s'y

trouver présent; mais celui-ci sommé de remettre aux mains du s[r] Collet les clefs de l'église et celles des maisons presbytérales aux fins de lad. prise de possession, refuse de s'en dessaisir, en sorte que la cérémonie se passe à l'extérieur en présence de M[e] Jacques Falaise, pbr̃e de la parr̃. de Crémanville, de Charles Thierry, aussi pbr̃e, de la parr̃. d'Ablon, et dud. s[r] Gravois, seig[r] du lieu.

130. — Le 3 août 1693, vu l'attestation du s[r] Lefrère, pbr̃e, vicaire de Bienfaite, dispense de bans pour le mariage de Simon Poëttevin.

131. — Le 5 août 1693, vu l'attestation du s[r] Lehoult, vicaire d'Orville, dispense de bans pour le mariage entre Robert Ledoux, s[r] des Brosses, fils de Pierre, de la ville d'Exmes, diocèse de Séez, d'une part, et dam[lle] Françoise Dupont, fille de François Dupont et de feue dam[lle] Rénée de Belleau, de la parr̃ d'Orville.

132. — Le 7 août 1693, Jean Hudoux, fils Guillaume, marchand, et M[e] Pierre Hudoux, acolyte, tous deux de la Chapelle-Hareng, constituent 150 livres de rente en faveur dud. s[r] acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **122**, **191**).

133. — Le 8 août 1693, Robert Alabarbe, marchand, demeurant à Marolles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Robert Alabarbe, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **122**, **191**).

134. — Le 9 août 1693, M[e] Gaspard Froger, acolyte du diocèse de Lx, parr̃. de Villers-en-Ouche, fils et héritier de feu M[e] Jacques Froger, vivant officier en la vénerie du roy, et de dam[lle] Elisabeth Le Courtois, demeurant à Laigle, se constitue 150 livres de rente, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **192**).

135. — Le 10 août 1693, Charles Deschamps, s[r] de la Fosse, l'un des anciens gardes de Son Altesse Royale, demeurant à la Goulafrière, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean Deschamps (1), acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **192**).

136. — Le 1[er] août 1693, Pierre Morand, menuisier, demeurant à Ticheville, vicomté d'Orbec, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean Morand, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **191**.)

137. — Le 7 août 1693, Gabriel Caron, marchand mercier, bourgeois de Lx, y demeurant, Jean et François Touzey, frères, demeurant à S[t]-Jacques, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Pierre Chambry, acolyte de la parr̃. de S[t] Désir, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **124**).

(1) Jean Deschamps était le frère de Jean-Pierre Deschamps dont il est question au n° 123.

138. — Le 23 juillet 1693, la nomination à la cure de S[t] Samson de Pomont appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] François du Valpoutrel, chev[r], seig[r] et patron de Pomont, nomme à lad. cure, vacante par la démission pure et simple de M[e] Jacques Levesque, dernier titulaire, la personne de M[e] Jacques Pinchon, pbre, vicaire du Mellerault.

Le 23 juillet 1693, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Pinchon la collation dud. bénéfice.

Le 12 août 1683, le s[r] Pinchon prend possession de la cure de Pomont, en présence dud. s[r] Levesque, ancien curé, dud. seig[r] de Pomont, et de Mes[re] Jacques du Valpoutrel, Esc[r], demeurant tous deux en lad. parr., de M[e] Jean Bunel, pbre de la parr. de Cisay, et autres témoins.

139. — Le 21 juillet 1693, la nomination à la chapelle S[t] Jean l'Evangéliste en la Cathédrale appartenant au chanoine de semaine, M[e] Jean Guinet, chanoine prébendé de Lieurey, 2[e] portion, représenté par M[re] Michel Desperiers, pbre, licencié en droit, chanoine prébendé de Feins, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de M[e] Zacharie Bréard, dernier titulaire, la personne de M[e] Simon Davoust, pbre, bachelier en théologie et curé de S[t] Germain de Lx, demeurant à Paris.

Le lendemain, le seig[r] évêque donne son visa à cette nomination.

Le 12 septembre 1693, led. s[r] Davoust, représenté par M[e] Jacques Baumais, pbre de S[t] Germain de Lx, prend possession malgré l'opposition et le refus des chanoines de la Cathédrale. (*V.* **326**).

Le 2 oct. 1693. — le droit de nommer à lad. chapelle S[t] Jean appartient bien au chanoine de semaine, mais lorsqu'il y a des raisons qui privent le chanoine de son droit, la nomination revient au Chapitre tout entier. Or, au moment de la mort de M[e] Zacharie Bréard, dernier titulaire de cette chapelle, décédé à la fin de juin, M[e] Jean Guinet, clerc acolyte, chanoine de Lieurey, 2[e] portion, aurait dû être de semaine ; mais comme il habite ordinairement Paris, il n'a pu remplir sa fonction et par suite se trouve incapable d'user de son droit de nomination. D'ailleurs la cour de Rouen a statué que lorsque le chanoine de semaine ne serait pas dans les ordres sacrés, le droit de nomination reviendrait au Chapitre. C'est pourquoi messieurs les chanoines nomment à ce bénéfice la personne de M[e] François Cosnard, pbre, officier douze-livres en la Cathédrale.

Dès l'après-midi du même jour, le s[r] Cosnard est mis en possession de la chapelle S[t] Jean, en présence de M[e] Alexandre Moessard, pbre, secrétaire du Chapitre; M[e] Laurent Bellencontre, sous-diacre, second sous-chantre, et François Formage, pbre, vicaire de la Cathédrale.

Le 22 janv. 1694, M[e] Jean-Baptiste Bence, pbre, chapelain de S[t] Nicolas en la Cathédrale, ayant précédemment obtenu en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la chapelle S[t] Jean

l'Evangéliste, requiert des s^rs chanoines la collation de ce bénéfice ; mais on lui répond que la place est remplie. Cependant le Chapitre lui accorde, *ad conservationem juris*, la collation de lad. chapelle et l'autorisation d'en prendre possession.

Le même jour, le s^r Bence est mis en possession de ce bénéfice.

140. — Le 13 août 1693, la nomination à la prébende volante du Faulq appartenant au seig^r évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Gabriel Lhuyllier, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Simon Davoust, pbr̃e, bachelier en théologie, curé de St Germain de Lx et titulaire de la chapelle St Jean l'Evangéliste en la Cathédrale.

Le 14 janv. 1694, led. s^r Davoust, représenté par Me Robert Herfort, pbr̃e, vicaire de St Germain de Lx, présente au Chapitre les lettres de provision de la prébende du Faulq qui lui ont été accordées par led. seig^r évêque. Les chanoines protestent contre les titres de curé de St Germain et de chapelain de St Jean l'Evangéliste qui sont employés, mais consentent à la prise de possession qui a lieu dans la même séance. (*V.* **139, 326**.)

141. — Le 17 août 1693, vu l'attestation du s^r Ledanois, curé de Giverville, Mre Pierre Audran, pbr̃e, docteur en théologie de la Maison et Société de Sorbonne, chanoine scolaste en la Cathédrale, prieur commendataire de St Jean de Bois-Rolland, vicaire général et official de l'évêché de Lx, accorde dispense de bans pour le mariage entre Antoine Vauquelin, de la par̃r. de Giverville, et Marthe Lecaron, de la par̃r. de Bailleul.

142. — Le 14 août 1693, la nomination à la cure du Vieuxbourg, appartenant au seig^r du lieu, mais celui-ci n'ayant pas fait sa présentation dans le temps fixé par le droit, le seig^r évêque nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me André Dumont, dernier titulaire, la personne de Me Louis Dubois, pbr̃e, (vicaire du Mesnil-sur-Blangy).

Le 16 août 1693, led. s^r Dubois prend possession de la cure du Vieuxbourg, en présence de Me André Dumont, pbr̃e, desservant lad. par̃r.; Mes^re François de Livet, Esc^r, s^r de Beuzeville, et autres témoins.

143. — Le 24 août 1693, vu l'attestation de Me Robert Herfort, vicaire de St Germain de Lx, dispense pour le mariage de Pierre Becquemont et de Louise Lelasseur.

144. — Le 25 avril 1689, Pierre Le Boullanger, fils de Rémy et de Marie Pierres, de la par̃r. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **219**).

145. — Le 27 août 1693, Antoine Desperroys, Esc^r, s^r du Boucherot ou Bouchot, demeurant en sa terre des Grez, par̃r. St Désir de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils aîné, Me Antoine-

François Desperroys, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **190**).

146. — Le 28 août 1693, Me Pierre Mariolle, officier de la prévôté générale de Normandie, demeurant à St Hippolyte-du-Bout-des-Prés, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Mariolle, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

147. — Le 9 août 1693, damlle Marguerite Costentin, vve de Me Jean Le Bas, sr du Mesnil, conser du roy, lieutenant général en l'élection de Lx, demeurant en lad. ville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Le Bas, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **190**).

148. — Le 26 août 1693, Pierre Vauquelin, laboureur, demeurant au Favril, et Nicolas Maroquesne, aussi laboureur, demeurant à Folleville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Robert Vauquelin, acolyte, fils dud. Pierre, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

149. — Le 31 août 1693, vu l'attestation du sr Goullay, pbr̄e, choriste en l'église Ste Catherine d'Honfleur, ayant célébré la grand'messe, dispense de bans pour le mariage de Pierre Vyon et de Jeanne Rioult.

150. — Le 5 août 1693, Me Jean Lepetit, pbr̄e, chapelain en l'église du St Sépulcre de Caen, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux, en parlant à dom Jean Fourquemin, procureur de l'abbaye, « venu au son du timbre ».

151. — Le 26 août 1693, Me Thomas Gadelorge, pbr̄e, demeurant à Barville, doyenné de Moyaux, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Michel Cantel, acolyte, de la parr̄. de Folleville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Le même jour, led. sr Gadelorge constitue une rente semblable en faveur de Me Jean-Baptiste Castelain, acolyte, de la parr̄. de St Aubin-de-Scellon, afin qu'il puisse aussi parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **190**).

152 — Le 24 août 1693, Louis Bellencontre, laboureur, demeurant à St Aubin-de-Scellon, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Nicolas Bellencontre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **124, 190**).

153. — Le 27 août 1693, honn. homme Adrian Lefort, sr de Bourguignolles, marchand, bourgeois de Lx, demeurant à St Désir, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Daniel Lefort, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **190**).

154. — Le 27 août 1693, honn. femme Anne Desmouceaux, Vve d'André Noncher, demeurant à Fauguernon, constitue 154 livres de rente en faveur de son fils, Me Philippe Noncher, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **123, 190**).

155. — Le 1er septembre 1693, Me Antoine Hélix, lieutenant-général en la haute-justice de Fauguernon, demeurant au Pin, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Hélix, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en présence de Me Guillaume Hélix, avocat au bailliage d'Orbec. (*V.* **123**).

156. — Le 24 août 1693, Rémy et Thomas Mordant, frères, laboureurs, demeurant à Boissy, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, Me Pierre Mordant, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **192**).

157. Le 1er août 1693, la nomination au prieuré-cure de Brocottes appartenant au seigr abbé de Belle-Etoile, Mesre Philippe Chapellier, abbé commendataire de lad. abbaye, nomme à cette cure, vacante par la mort de fr. Claude Poutrel, toutes religx de l'ordre de Prémontré, dernier titulaire, la personne de fr. Pierre Casault, pbr̄e, religx dud. ordre.

Le 1er août 1693, le seigr évêque donne aud. sr Casault la collation dud. bénéfice.

Le 23 août 1693, le sr Casault prend possession de la cure de Brocottes, en présence de Marc de St Gilles, Escr, sr du lieu, Noel Millet et autres témoins. (*V.* **327**).

158. — Le 4 septembre 1693, vu l'attestation du sr Paisant, curé du Breuil, et du sr Lacroix, prieur-curé de Monceaux, dispense de bans pour le mariage de Pierre Fauchet et de Marie Verson.

159. — Le 10 août 1693, Me Jean Carel, bourgeois de Pont-l'Evêque, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Carel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **191**).

160. — Le 5 septembre 1693, Mesre Christophe de Pierres, Escr, seigr de la Poterie, Thuillé et autres terres, demeurant en sa terre de Thuillé, par̄r. de Jouveaux, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste de Pierres, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **125**).

161. — Le 30 octobre 1692, testament de Me Jacques Herfort, pbr̄e de la par̄r. St Jacques de Lx, dans lequel il demande entr'autres choses, 1° que son corps soit inhumé dans le cimetière de St Jacques ; 2° que l'inhumation soit faite sans autres cérémonies que celles absolument nécessaires et réglées par l'Eglise, ne voulant que la seule Charité de l'église pour assister à son inhumation (1) ; 3° que ses ornements d'église, ses vêtements personnels et ses livres soient vendus au profit des pauvres de la ville.

(1) Il était d'usage alors, comme cela se fait encore aujourd'hui en certains endroits, d'inviter à l'inhumation les confréries de Charité des paroisses voisines.

162. — Le 1er sept. 1693, Jean Lefranc, menuisier, demeurant à Pontalery, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Thomas Lefranc, acolyte de St Germain de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **192**.)

163. — Le 7 sept. 1693, Me Louis Tragin, acolyte, fils de feu Robert Tragin et de Marie Lejeune, de la parr. d'Hermival, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **188,192**.)

164. — Le 6 sept. 1693, Laurent Baudouin, demeurant en la parr. de La Lande, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Thomas Baudouin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **121, 178, 190**.)

165. — Le 10 août 1693, Catherine Vimont, vve de Pierre Fourquemin, demeurant à Rouen, et Jacques Fourquemin, son fils, demeurant à Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Louis Fourquemin, acolyte, de la parr. de Folleville, fils de lad. veuve et frère dud. Jacques, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **165**.)

166. — Le 21 août 1693, honn. homme Guillaume Greslebin, marchand « *didandier* », bourgeois de Lx, y demeurant parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Greslebin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **191**.)

167. — Le 20 août 1693, Jean-Jacques Porée, sr des Ardennes, et honn. femme Françoise Courrieult, demeurant à St Etienne-la-Thillaye, son épouse, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, Me Pierre Porée, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **124,190**.)

168. — Le 9 août 1693, Me Charles Laugeois, acolyte, fils de feu Jacques Laugeois, sr des Champs, et de Françoise Barbé, demeurant au Pin, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. — Dans les abornements des pièces de terre sur lesquelles lad. rente est hypothéquée, on trouve les noms de Me Jean Laugeois, pbre, curé de St Martin-de-la-Lieue; Charles Laugeois, sr des Maliés; Jacques Rousselet, sr de la Chesnaye; Messre Charles Achard, seigr du Pin, tous demeurant au Pin. (*V.* **124 192**.)

169. — Le 31 août 1693, Toussaint Bellière, laboureur, demeurant à N.-D. de Courson, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Nicolas Bellière, acolyte, demeurant au séminaire, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — On trouve dans cet acte les noms de Marc-Antoine Deshayes, Escr, sr de la Lande, ayant l'un et l'autre des terres à Courson. (*V.* **124**).

170. — Le 3 avril 1693, Pierre Coquerel, boulanger, et Germain Quesnel, son gendre, bourgeois de Lx, y demeurant, constituent 150

livres de rente en faveur de Me Jean Coquerel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

171. — Le 26 août 1693, Me Adam-Michel Estièvre de Montessard, acolyte, demeurant à Ste Catherine d'Honfleur, ayant dessein de parvenir à l'ordre de prêtrise et devant, d'après les lois canoniques, être titré d'une somme de 150 livres de rente viagère, quoiqu'il possède des biens en fonds et rentes bien au-delà de lad. somme, affecte à cette rente une terre à lui appartenant, appelée le Montessard. Cette terre, située en la parr. de Pennedepie, contenait 32 acres et était bornée, d'un côté, par le chemin tendant de Pennedepie à Barneville; d'autre côté, par la forêt de Touques et les hoirs Me Jean-Baptiste Auber; d'un bout, le chemin Marmion, tendant à Honfleur; et, d'autre bout, lad. forêt de Touques et plusieurs pièces de terre provenant de la succession de Me Adam Estièvre, aïeul dud. sr de Montessard, en son vivant conser et procureur du roy aux Eaux et Forêts de la vicomté d'Auge.

Le 20 août 1693, le sr de Montessard avait chargé Mesre Jean de Boisseret, Escr, chevr, marquis de Ste Marie, seigr de Malassis, demeurant à Honfleur, de le représenter dans led. acte de constitution de rente.

Cette rente est garantie par led. seigr de Malassis, par Jacques de Bautot, Escr, seigr de Meautrix, demeurant en son manoir seigneurial de Barneville-la-Bertrand, et par dame Marie Samson, vve du sieur Adam Giffard, aïeule maternelle dud. sr de Montessard, demeurante en la parr. de Ste Catherine.

172. — Le 11 sept. 1693, le seigr évêque de Lx autorise Me Pierre Gontier, clerc de la parr. de Chrétienville, à recevoir à Paris les ordres mineurs. (*V.* **271**).

173. — Le 29 août 1693, Mesre Louis d'Orville, Escr, sr de Villiers, demeurant aux Champeaux, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Olivier d'Orville, Escr, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte absent était représenté par son frère, Mre Louis d'Orville, curé des Champeaux.

Le même jour, led. sr de Villiers constitue une rente semblable en faveur d'un autre de ses fils, Me Charles d'Orville, Escr, acolyte, afin aussi qu'il parvienne aux ordres sacrés. (*V.* **221**,**191**).

174. Le 14 décembre 1692, Me Jacques Roques, curé de St Pierre du Sap, donne sa procuration pour résigner sad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Gabriel Langlois, sous-diacre de St Jacques de Lx. (*V.* **117**).

Le 7 sept, 1693, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision dud. bénéfice obtenues en cour de Rome par led. sr Langlois.

175. — Le 4 sept. 1693, Me Sébastien Laisney, acolyte, et son

frère Nicolas Laisney, marchand, demeurant faubourg et parr̄. S[t] Désir, constituent 150 livres de rente en faveur dud. s[r] acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **187,190**.)

176. — Le 8 sept. 1693, M[e] Daniel Delauney, apothicaire, bourgeois de Livarot, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Gabriel Delauney, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

177. — Le 3 sept. 1693, Nicolas Bosné, acolyte, fils de feu M[e] Nicolas Bosné, s[r] du Haistré, cons[er] du roy, lieutenant criminel de contrôle en la maréchaussée de France, demeurant en la parr̄. de S[r] Germain de Lx, et de présent au séminaire, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **121.171**).

178. — Le 31 mai 1693, la nomination à la chapelle S[te] Marie ou chapelle S[te] Marguerite-des-Houlettes, en la parr̄. des Moutiers-Hubert, doyenné de Livarot, appartenant au roy à cause de sa baronnie des Moutiers-Hubert, Sa Majesté nomme à lad. chapelle, vacante par la démission pure et simple de M[e] Nicolas de Mailloc, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Thomas Baudouin, pbr̄e de la parr̄. de La Lande. Donné au Quesnoy. (*V.* **121,164,190**).

Le 15 sept. 1693, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Baudouin la collation dud. bénéfice.

Le 16 oct. 1693, le s[r] Baudouin, en conséquence de la nomination « qui faicte a esté de sa personne par le roy nostre souverain seigneur et sire », prend possession de la chapelle des Houlettes, en présence de M[e] Jean-Baptiste Lesage, cons[er] et procureur du roy en l'hôtel de ville d'Orbec; M[e] Michel Bazire; M[e] Jacques Le Seigneur, s[r] de Préfontaine; François Gosselin, s[r] du lieu, demeurant au Pontalery.

179. — Le 30 août 1693, la nomination à la cure de S[t] Denis de Victot appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Georges-François de Becdelièvre, chev[r], seig[r] et patron de Villers et autres seigneuries, et, à cause de noble dame Madeleine de Bautin, son épouse, seig[r] et patron de Victot et autres lieux, agissant du consentement et en presence de lad. dame, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Jacques de Bosc-Regnoult, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean Mahieu, pbr̄e du diocèse de Rouen. Fait et passé à Victot, en la demeure dud. seig[r] et en la présence de Charles Martin, s[r] des Cotis, et autres.

Le 3 septembre 1693, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Mahieu la collation dud. bénéfice.

180. — Le 18 décembre 1692, noble et discrète personne, M[re] François de Piperey, pbr̄e, curé de N.-D. de Cirfontaine et pourvu de la cure de N.-D. de Préaux, donne sa procuration pour résigner lad.

cure de Préaux entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Louis Le Jumel, diacre de ce diocèse.

Le 10 sept. 1693, Me Gilles Morlet, pbre de St-Georges-du-Vièvre, nommé la veille, de plein droit par le seigr évêque à la cure de N.-D. de Préaux, vacante par désertion ou par dévolu, prend possession dud. bénéfice en présence de Me Denys Leroy, pbre, curé de St-Michel de Préaux; Me André Saffrey, aussi curé dud. St Michel; Me Jacques Bunel, sous-diacre de N.-D. de Pontaudemer.

Le 21 oct. 1693, Me Louis Le Jumel diacre, pourvu de lad. cure de N.-D. de Préaux, donne sa procuration pour remettre led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de noble et discrète personne, Mre Jacques-François de Bernières, pbre, curé de St-Martin de Monceaux, diocèse d'Evreux.

181. — Le 28 sept. 1693, vu l'attestation du sr Des Aulnez, curé de Corbon, et du sr Bocage, curé d'Estrées, dispense de bans pour le mariage entre David Lemonnier, sr des Bouttiers, et Marie Morin.

182. — Le 28 sept. 1693, vu l'attestation de Me Michel Bourse, pbre, curé de Criqueville, dispense de bans pour le mariage de Barbe Le Mazurier.

183. — Le 28 sept. 1693, vu l'attestation du sr Querey, curé de Bournainville, et du sr Lucas, curé de Campigny, dispense de bans pour le mariage de Guillaume Brière et de Catherine Vitrel.

184. — Le 4 juillet 1693, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision de la chapelle simple de St Marc, obtenues en cour de Rome par Me Eustache Housset, pbre de Montreuil, en conséquence de la mort de Me Pierre Mary, dernier titulaire.

Le 21 sept. 1693, led. sr Housset prend possession de lad. chapelle par sa prière faite au lieu où apparaissent encore quelques vestiges, et par la vue ou attouchement de ces vestiges.

185. — Le 29 sept. 1693, vu l'attestation du sr Bailleul, pbre, curé de St Philbert-des-Champs, et du sr Mollien, vicaire de Manneville-la-Pipard, dispense de bans pour le mariage de Jacques Viquesnel et de Catherine Delarue.

186. — Le 21 sept. 1686, Jacques Coquille, fils de Jacques Coquille, procureur au parlement de Rouen, et de Marie Lefrançois, de la parr. de St Amand de Rouen, reçoit la tonsure en lad. ville.

Le 23 août 1690, led. sr Coquille est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 2 sept. 1690, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 6 oct. 1690, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 29 sept. 1693, le s^r^ Coquille, clerc de lad. parr. de St Amand, y demeurant, fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et aux s^rs^ chanoines de Lx.

187. — Le 17 sept. 1688, Sébastien Laisney, fils de Sébastien et d'Anne Ricquier, de la parr. de St Désir de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **175**, **190**).

188. — Le 19 sept. 1693, reçurent la tonsure et les ordres mineurs (1) :

Louis de Dramard, fils de Tenneguy de Dramard, Esc^r^, et de dame Magdeleine d'Angerville, de la parr de Gonneville-sur-Dive;

Louis Tragin, fils de Robert et de Marie Lejeune, de St Jacques de Lx (*V.* **163, 192**).

189. — Le 19 sept. 1693, Me André Couture, clerc de St Jacques de Lx, reçoit les ordres mineurs.

190. — Le 19 sept. 1693, furent ordonnés sous-diacres :

Jean Hue, acolyte de la parr. de St Georges-du-Mesnil ; (*V.* **121**)

Sébastien Laisney, acolyte de St Désir de Lx; (*V.* **175, 187**).

Philippe Noncher, acolyte de la parr. de Fauguernon; (*V.* **123. 154**).

Antoine-François Desperroys, acolyte de St Désir de Lx; (*V.* **145**).

Nicolas Bellencontre, acolyte de St Aubin-de-Scellon ; (*V.* **124, 152**).

Jean-Baptiste Castelain, acolyte de St-Aubin-de-Scellon ; (*V.* **151**).

Daniel Lefort, acolyte de St Désir de Lx ; (*V.* **153**).

François Le Bas, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **147**).

Michel Motte, acolyte de St Jean de Familly;

Thomas Baudouin, acolyte de la parr. de La Lande ; (*V.* **121, 164, 178**).

Jacques Le Cordier, acolyte de Pont-l'Evêque;

Pierre Porée, acolyte de St Etienne-la-Thillaye ; (*V.* **124, 167**).

Gabriel Legrand de Ste Marie, acolyte, religieux-profès de Grestain; (*V.* **125**).

191. — Robert Alabarbe, acolyte de la parr. de Marolles; (*V.* **122, 133**).

Grégoire Ridel, acolyte de la parr. du Regnouard ;

Guillaume Guerrier, acolyte de St Léonard d'Honfleur; (*V.* **125, 171**).

Guillaume Greslebin, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **166**).

François Hélix, acolyte du Pin. (*V.* **123, 155**).

Nicolas Bosné, acolyte de St Germain de Lx; (*V.* **121, 177**).

(1) Lorsque nous n'indiquons pas le lieu où s'est faite l'ordination, la cérémonie s'est passée à Lisieux. — Cette note s'applique à tout notre travail.

Jacques Laisney, acolyte de la parr. de Chambrais ;
François Carel, acolyte de la parr. de Surville; (*V.* **159**).
Pierre Hudoux, acolyte de la Chapelle-Hareng; (*V.* **121**, **132**).
Jean Morand, acolyte de la parr, de Ticheville ; (*V.* **136**).
Ollivier d'Orville, acolyte de la parr. des Champeaux ; (*V.* **122**, **173**).
Nicolas Aubert, acolyte de la parr. de Giverville; (*V.* **122**).
Charles d'Orville, acolyte de la parr. des Champeaux; (*V.* **173**).
192. — Jean Deschamps, acolyte de la Goulafrière (*V.* **135**).
Gaspard Froger, acolyte de Villers-en-Ouche; (*V.* **134**).
Nicolas Bellière, acolyte de N.-D. de Courson (*V.* **124**, **168**).
Thomas Lefranc, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **162**).
Louis Fourquemin, acolyte de N.-D. de Folleville ; (*V.* **165**).
Charles Laugeois, acolyte du Pin ; (*V.* **124**, **168**).
Nicolas Herrier, acolyte de St Pierre-de-Cormeilles ; (*V.* **253**).
Pierre Hébert, acolyte, de la parr. des Champeaux ; (*V.* **115**).
Rémy Boullay, acolyte de la parr. de Bailleul ; (*V.* **115**).
Michel Poplu, acolyte de St Pierre-du-Tertre (de Mailloc) ; (*V.* **115**).
Pierre Mordant, acolyte de N.-D. de Boissy ; (*V.* **156**).
Louis Tragin, acolyte de St Jacques de Lx ; (*V.* **188**).
Pierre Mariolle, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **124**).
Jean Coquerel, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **123**).
193. — Le 19 sept. 1693, furent ordonnés diacres :
Gabriel Vicaire, sous-diacre de N.-D. de Vimoutiers ; (*V.* **115**).
Jean Le Roux, sous-diacre de N.-D. de Vimoutiers ; (*V.* **115**).
Nicolas Vitrel, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer ; (*V.* **19**).
Réné Croisey, sous-diacre du Mesnil-Imbert ; (*V.* **118**).
Nicolas Lefebvre, sous-diacre de St Georges-du-Mesnil ;
Jacques Butengs, sous-diacre de Bonneval (*V.* **118**).
Jacques Sauvalle, sous-diacre de N.-D. de Vimoutiers ; (*V.* **115**).
François Halbout, sous-diacre de la parr. des Places ; (*V.* **115**).
Guillaume Formeville, sous-diacre de St Germain de Lx ; (*V.* **115**).
Charles de Giverville, sous-diacre de la parr. de Giverville ; (*V.* **191**).
Louis Roussel, sous-diacre de St André d'Echauffou ; (*V.* **115**)
Jean Ledanois, sous-diacre de Chambrais ;
Pierre Guermont, sous-diacre de Cirfontaine ; (*V.* **115**).
Charles Dufour, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer ; (*V.* **118**).
Paul Le Normand, sous-diacre de la parr. d'Orbec ; (*V.* **118**).
Nicolas Amours, sous-diacre de St Victor-d'Epine ;
Jacques de Mannoury, sous-diacre de Livarot ; (*V.* **115**).
Jean-Baptiste Moullin, sous-diacre de Coquainvilliers ; (*V.* **115**).
Jean Letondellier, sous-diacre de Ste Catherine d'Honfleur ; (*V.* **118**).

194. — Le 19 sept. 1693, furent ordonnés prêtres :
Jacques Bicherel, diacre de S[t] Michel de Pont-l'Evêque ; (V. **115**, **119**).
Louis de Bonnechose, diacre de N.-D. de la Couture de Bernay ; (V. **115**, **119**).
Nicolas Boivin, diacre de Morsan ; (V. **116**).
François Breton, diacre de Berville-snr-la-Mer ; (V. **116**).
Gabriel Gondouin, diacre de S[t] Ouen de Pontaudemer ;
Nicolas Yon, diacre de S[t] Léonard d'Honfleur ;
Martin de la Borne, diacre de N.-D. de la Couture ; (V. **116**).
Jean Jouas, diacre de Thiberville ;
Alexis Morin, diacre de S[t] Jacques de Lx ; (V. **116**).
Christophe Piperey, diacre, curé de la Goulafrière ; (V. **70**, **311**).
Jacques Lasseur, diacre de S[t] Germain de Montgommery ;
Jacques Mascrier, diacre du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, curé de S[t] Melaine ; (V. **322**).
Hubert Baudry, diacre de S[t] Ouen de Pontaudemer ;
Anselme de la Mondière, diacre de la parr. du Tilleul ; (V. **119**, **290**).
Pierre Hue, diacre de Bienfaite ; (V. **116**).
Pierre Boudard, diacre de S[t] Germain de Lx. (V. **116**).

195. — Le 6 oct. 1693, dispense de bans pour le mariage entre Denis Lormier, avocat, demeurant à Caorches, d'une part, et dam[lle] Geneviève-Cécile de Semilly, fille de feu Antoine de Semilly, Esc[r], et de dam[lle] Suzanne de Billard, de la parr. de S[t] Aubin-Lébizay.

196. — Le 7 avril 1693, M[e] Gilles Leprevost, pbre, curé de N.-D. de Selles, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, âgé de 80 ans, ne pouvant plus, à cause de son grand âge, remplir les fonctions pastorales, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Antoine Bazire, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de N.-D. de Selles et chapelain titulaire de la chapelle S[t] Jean-Baptiste en la parr. du Bosc-Renoult, diocèse d'Evreux. Il se réserve toutefois une pension annuelle de 200 livres à prendre sur les revenus de lad. cure qu'il a desservie pendant trente ans. Il retient encore la moitié des maisons du presbytère, des cours et jardins qui en dépendent.

Le 8 oct. 1693, M[re] du Nepveu, vicaire général, donne son visa aux lettres de provision de lad. cure obtenues en cour de Rome par led. s[r] Bazire.

Le 11 oct. 1693, celui-ci prend possession de la cure de Selles avec toutes les cérémonies ordinaires. Mais ensuite se présente led. s[r] Leprevost, ancien curé, qui déclare s'opposer à cette prise de possession sans vouloir dire les raisons de cette opposition. Le notaire royal-apostolique de son côté proteste contre cette conduite du s[r] Leprevost.

197. — Le 16 juillet 1693, la nomination à la cure de S[t] Martin de Samesle appartenant au seig[r] du lieu, dam[elle] Catherine Le Portier, dame et patronne de Samesle, épouse civilement séparée de M[e] Claude Haymet, s[r] du Homme, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Pierre Dubusc, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[re] Nicolas Leblond, diacre de S[t] Mards-de-Fresne.

Le 12 août 1693, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Leblond la collation dud. bénéfice.

Le 1[er] oct. 1693, le s[r] Leblond prend possession de la cure de Samesle en présence de M[e] Nicolas Le Front, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄.

198. — Le 14 oct, 1693, vu l'attestation du s[r] de Meurdrac, curé de S[t] Pierre-des-Ifs (Cormeilles), du s[r] Legras, curé de S[t] Christophe, et du s[r] Deschamps, curé de S[t] Georges-du-Vièvre, dispense de bans pour le mariage de Pierre Hébert.

199. — Le 19 oct. 1693, M[re] Le Nepveu, vic. g[l], donne son visa aux lettres de provision dites de *Per obitum*, de la chapelle-léproserie de S[t] Marc et S[t] Barthélemy, en la parr̄. de S[t] Pierre de Cormeilles, obtenues par M[e] Paul Loysel, clerc tonsuré et M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 26 oct. 1693, le s[r] Loysel prend possession dud. bénéfice « en se mettant à genoux devant les trois autels, n'ayant pu les toucher à raison des ruynes arrivez, partye de la couverture estant tombée, et le reste autant que possible. » (*V.* **205**),

200. — Le 2 novembre 1693, vu l'attestation du s[r] Turquetil, curé de Quétiéville, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jacques Lefebvre de Graffart, chev[r], seig[r] de Mesle, fils de.... et de dame... Cordé, de la parr̄. du Marais, diocèse de Séez, d'une part, et dam[lle] Charlotte Baudouin de Cingal, fille de Mes[re] Jean Baudouin, chev[r], seig[r] de Fresney, Cingal et autres lieux, et de noble dame Catherine de Saint Laurens, de la parr̄. de Quétiéville.

201. — Le 31 juillet 1693, fr. Thomas Rouxelin, pbr̄e, chanoine régulier de l'ordre de S[t] Augustin, titulaire du prieuré de S[t] Nicolas-des-Bois, situé en la paroisse de Marmouillé, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Jacques de Rouxelin, clerc, chanoine régulier dud. ordre.

Le 13 oct. 1693, le seig[r] évêque donne son visa aux lettres de provision obtenues en cour de Rome par led. s[r] Jacques de Rouxelin.

Le 16 nov, 1693, le s[r] Rouxelin prend possession du bénéfice simple de S[t] Nicolas-des-Bois en présence de plusieurs habitants de Marmouillé.

202. — Le 23 janv. 1692, M[e] Gabriel de la Chesnée, pbr̄e, curé de S[t] Georges-de-Fiquefleur, « gisant en son lit, detenu infirme des gouttes depuis dix à douze ans, âgé de 67 ans, ne pouvant vacquer à

ses fonctions. » donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Henry de Besongne, pbrē de Bonneville-la-Louvet. Il se réserve toutefois une rente viagère de 150 livres pour « ayder a vivre et subsister aud. sr de la Chesnée et à une personne dont il a besoin de se servir à cause de son infirmité, veu qu'il n'a aucun patrimoine. » Il retient en outre plusieurs appartements du presbytère et quelques dépendances. — Il avait desservi la parr̄. pendant vingt-cinq ans. Fait et passé à Fiquefleur en présence, de dom Gilles Pied de Liepvre, pbrē, religieux de Grestain, et de Me Jacques Dubosq, pbrē, curé de La Lande.

203. — Le 11 nov. 1693, la nomination à la 1re portion de Martin-de-Fresnay, appartenant au seigr de la Gravelle, Mesre Jean-Claude de Croisilles, Escr, seigr et patron de Bretteville, Echots, Montviette, la Gravelle et St Martin-de-Fresnay, conser du roy, avocat de Sa Majesté au bailliage et siège présidial de Caen, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Philippe Douesnel, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me François de Bonnefons, Escr, pbrē, du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen. Fait à Caen, parr̄. St Jean, en la maison dud. sr de Croisilles.

Le 20 nov. 1693, Mre Audran, vic. gal, donne aud. sr de Bonnefons la collation dud. bénéfice.

Le 22 nov. 1693, le sr de Bonnefons prend possession de lad. cure de St Martin en présence de Me Pierre Scelles, pbrē, curé de la 2e portion, Me Jacques Pottier, pbrē, curé de Tostes, diocèse de Séez, et autres témoins.

204. — Le 23 nov. 1693, vu l'attestation du sr Pecqueult, curé de St Jean-de-la-Lequeraye, dispense de bans pour le mariage de Philippe Leprevost.

205. — Le 24 nov. 1693, vu l'attestation du sr Pellerin, curé de la Noe, et du sr Des Marquets, curé de la Potterie-Mathieu, dispense de bans pour le mariage de Pierre Maugars et de Marie Anfrie.

206. — Le 24 nov. 1693, vu l'attestation du sr Pellerin, curé d'Orbec, et du sr Croisey, vicaire de N.-D. de Courson, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre Burgault, chirurgien, fils de feu Jacques et de Jeanne Duclos, d'une part, et damlle Anne Dubois, de lad. parr̄. de N.-D. de Courson.

207. — Le 24 nov. 1693, vu l'attestation du sr Lemoine, pbrē, curé de la Chapelle-Béquet, du sr Desnoyers, curé d'Epaignes, du sr Letailleur, curé de st Etienne-Lallier, et sr Dubreuil, vicaire de la Potterie-Mathieu, dispense de bans pour le mariage de Pierre Poullain, originaire d'Epaignes.

208. — Le 26 nov. 1693, vu l'attestation du sr Marie, curé des

Authieux-Papion, dispense de bans pour le mariage d'André Jehenne.

209. — Le 27 nov. 1693, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Le Grix, Esc^r^, s^r^ de la Cour, de la parr. de St Etienne-Lallier, d'une part, et Elisabeth de Bresy, de la parr. de Deauville.

210. — Le 4 novembre 1693, la nomination au prieuré-cure de St-André d'Hébertot appartenant au seig^r^ abbé de Joyenval, Messire Georges d'Aubusson de la Feuillade, cons^er^ du roy, évêque de Metz et abbé commendataire de lad. abbaye, nomme à lad. cure, vacante par la mort de fr. Nicolas-Marguerite du Carrouge, dernier titulaire, la personne de fr. Pierre Pannetier, pbre, chanoine régulier de l'ordre Prémontré en lad. abbaye.

Le 19 nov. 1693, Mre Pierre Audran, vic. g^l^, donne aud. s^r^ Pannetier la collation dud. bénéfice.

Le 27 nov. 1693, le s^r^ Pannetier prend possession du prieuré-cure d'Hébertot.

211. — Le 6 juin 1693, la nomination à la cure de Ste Croix de Bernay appartenant au seig^r^ abbé de N.-D. de Bernay, Messire Léon de Gesvres, abbé commendataire de lad. abbaye, demeurant à Paris, en son hôtel hors et proche la porte de Richelieu, parr. St Eustache, nomme à lad. cure de Ste Croix, vacante par la mort de Me Jean Foucques, pbre, dernier titulaire, la personne de Me André Goulafre, pbre, originaire de cette paroisse.

Le 19 juin 1693, le s^r^ Goulafre, représenté par Me Pierre Doléans, pbre habitué de l'église Ste Croix, requiert de Me Pierre Lange, vic. g^l^, la collation de lad. cure. Celui-ci répond qu'il diffère d'accorder les provisions demandées jusqu'au jour où le s^r^ Goulafre, remis de son infirmité, pourra se présenter en personne et subir l'examen requis.

Le 22 juin 1693, led. s^r^ Lange donne au s^r^ Goulafre la collation dud. bénéfice.

Le 27 nov. 1693, le s^r^ Goulafre prend possession de la cure de Ste Croix de Bernay, en présence de messieurs Simon Hayer, pbre ; Me Jean Chrestien, pbre, vicaire de lad. parr. ; Mes Nicolas Martin, Jean-Jacques Lequin, Pierre Aubry, Jacques Lecesne, Jean Crespin, tous pbres ; Jean-Baptiste Héroult, diacre ; Marc-Antoine Deshayes, Esc^r^, seig^r^ de Ticheville, vicomte de Bernay, maire perpétuel de cette ville ; Me Jacques de Mannoury, cons^er^ du roy, élu en l'élection et grenier à sel de cette ville ; Me Michel Desmonts, docteur en médecine ; François Hubert, trésorier de cette Eglise ; Michel Lecesne, autre trésorier ; Jean Marescal, chirurgien, et autres témoins.

212 — Le 12 nov. 1693, Messire Philibert-Charles de Pas Feuquières, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Cormeilles, de-

meurant à Paris, rue Richelieu, nomme pour son vicaire général en l'abbaye de Cormeilles dom Jean Edeline, pbrē, prieur et grand bailly dud. monastère.

213. — Le 11 juin 1693, la nomination à la cure du Fournet appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre François de Carbonnel, pbrē, chanoine de Lieurey, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Sébastien Fouquet, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Moulin, pbrē du diocèse de Coutances.

Le 11 juin 1693, le seigr évêque donne aud. sr Moulin la collation de ce bénéfice.

Le 22 août 1693, le sr Moulin, demeurant à Biville, diocèse de Coutances, donne sa procuration pour résigner lad. cure du Fournet en faveur de Me Ollivier Dufer, pbrē de lad. parr̄. du Fournet.

Le 30 décembre 1693, le sr Moulin, demeurant toujours à Biville, donne de nouveau sa procuration pour résigner la cure du Fournet entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. sr Dufer, pbrē, titulaire de la chapelle St Augustin en la cathédrale de Lx ; et led. sr Dufer donne aussi sa procuration pour résigner lad. chapelle en faveur dud. sr Moulin ; le tout pour cause de mutuelle permutation.

Le 2 févr. 1694, le sr Moulin obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. chapelle St Augustin, et le sr Dufer obtient aussi des lettres de provision de lad. cure du Fournet.

Le 20 avril 1674, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provisions obtenues par le sr Moulin.

214. — Le 10 mai 1693, la nomination à la cure de St Sébastien de Préaux appartenant au seigr du lieu, Mesre Réné de Moges, Escr, seigr et patron de Préaux, conser du roy en son Grand Conseil, nomme à lad. cure, vacante par la condamnation aux galères prononcée par le parlement de Rouen contre le dernier titulaire, la personne de Mesre Marc-Aurèle Deshayes, pbrē, curé de St Martin-du-Val-d'Orbec (St Martin de Mailloc).

Le 12 mai 1693, le seigr évêque donne aud. sr Deshayes la collation dud. bénéfice.

Le 30 mai 1693, le sr Deshayes de la Cauvinière prend possession de la cure de St Sébastien de Préaux, en présence de Me François Joselle, pbrē, desservant lad. parr̄., et Me Jacques Le Front, aussi pbrē.

Le 9 octobre 1693, la nomination à la cure de St Sébastien de Préaux appartenant au prieur de Friardel, Me Jean Moullin, pbrē, prieur claustral dur monastère du Bourg-Achard et vicaire général de Mesre Guillaume Bochard de Champagny, prieur commendataire de Friardel, nomme à lad. cure, vacante par la condamnation du dernier titulaire, la personne de Me Jean De la Rue, pbrē du diocèse de Rouen.

Le même jour, Mre Christophe Le Nepveu, vic. gl, refuse aud. sr De la Rue, représenté par Me Jean Bénce, pbrẽ de St Germain de Lx, la collation dud. bénéfice par le motif que la place est remplie par la nomination du sr Deshayes de la Cauvinière.

Le 15 décembre 1693, le sr De la Rue ayant interjeté appel au métropolitain du refus du grand vicaire de Lx, les vicaires généraux du seigr archevêque de Rouen, en vertu de l'autorité métropolitaine supérieure, lui donnent la collation de la cure de Préaux et l'autorisent à prendre possession *ad conservationem juris*.

Le 18 décembre 1693, le sr De la Rue donne sa procuration pour prendre possession en son nom dud. bénéfice et aussi, en cas d'opposition, pour se pourvoir devant les juges compétents.

Le 14 janv. 1694, le sr De la Rue, représenté par Me François Pouchin, pbrẽ, demeurant à St Pierre de Cantelou, prend possession de la cure de St Sébastien de Préaux en vertu de la collation donnée par les vicaires généraux de Rouen. Fait et passé en présence de Me Jacques Le Front, desservant lad. parr̃., et autres témoins.

215. — Le 16 oct. 1693, Me Jean Baclex, pbrẽ du diocèse d'Amiens, demeurant à Harbonnières, donne sa procuration à Me François Desbuissons, pbrẽ, chapelain de l'abbaye de Cormeilles, pour prendre possession de la chapelle St Barthélemy, en la parr̃. de St Pierre de Cormeilles, en vertu des lettres de collation à lui accordées par Mesre Philbert-Charles de Pas Feuquières, abbé commendataire de lad. abbaye de Cormeilles. (*V.* **199**.)

Le 10 décembre 1693, le sr Desbuissons, au nom dud. sr Baclex, prend possession de la chapelle St Barthélemy « par l'entrée de la petite porte de la chapelle, attendu que la grande est condamnée », et par les autres cérémonies d'usage.

216. — Le 28 août 1693, la nomination à la chapelle St Philbert, en la parr̃. St Gatien-des-Bois, appartenant au Chapitre de N.-D. de Cléry, les srs chanoines nomment aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Pierre Castelain, dernier titulaire, la personne de Me Louis Gautier, clerc tonsuré du diocèse de Paris, habitué en l'église collégiale de Cléry.

Le 7 décembre 1693, led. sr Gautier, représenté par M. Michel Queudeville, pbrẽ, bachelier en théologie, curé de Manneville-la-Raoult, est mis en possession de lad. chapelle St Philbert par le ministère de Me Robert Laisney, pbrẽ, curé de N.-D. de Pontaudemer et notaire royal-apostolique. Fait et passé en présence de Mesre Charles de Boislevesque, Escr, seigr et patron de St Martin-le-Vieil et seigr de Genneville, et de Jean Quesnel, domestique du sr curé de St Gatien.

217. Le 23 décembre 1693, vu l'attestation du sr Philippes, curé de la Genevraye, et du sr Delauney, desservant de la Roche-Nonant, dis-

pense de bans pour le mariage de Jean Bigot et Marie-Magdeleine Letellier.

218. — Le 19 septembre 1685, Jean Hédiard, fils de Julien et de Françoise Leloup de la parr. de Grandval, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Séez.

Le 5 févr. 1693, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 fév. 1693, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et les chapitres de Lx et de Séez, ainsi que sur les abbayes du Bec-Hellouin, de Fécamp, St Pierre de Jumièges, St Vandrille, Friardel, Ste Barbe-en-Auge, St Evroult, N.-D. de Bernay, St Pierre de Préaux et Cormeilles; sur les prieurés de Beaumont-en-Auge, St Gilles de Pontaudemer et Royal-Pré, sur les abbayes de St Martin de Séez, St Pierre-sur-Dives, St André-près-Falaise, N.-D. de Silly; sur le prieuré de St Gervais et St Protais de Briouze; sur les abbayes de la Trappe de Mortagne, de St Taurin d'Evreux, N.-D. de Lire et N.-D. de Conches; sur le prieuré de la Chaise-Dieu; sur les monastères de la Ste Trinité de Caen, St Sauveur d'Evreux, Ste Opportune d'Almenesches, etc., etc.

Le 3 avril 1693, le sr Hédiard fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx des abbayes de Bernay, St Evroult et Cormeilles (*V.* **262**).

219. — Le 31 juillet 1693, Mre Louis Bonarière de la Tourette, clerc tonsuré, titulaire des chapelles St Michel de Corbon, N.-D. du Bois-Halbout en l'abbaye de St Etienne de Caen, et de la chapelle St Léger de Préaux, dont il n'a pas encore pris possession, donne sa procuration pour résigner lesd. chapelles entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Le Boullanger, diacre du diocèse de Lx. (*V.* **113**, **144**).

Le 8 décembre 1693, Mre Christophe Le Nepveu, vic. gl, donne son visa aux lettres de provision desd. chapelles obtenues en cour de Rome par led. sr Le Boullanger.

Le 29 décembre 1693, le sr Le Boullanger, demeurant à Lx et représenté par Me Jean-François Ameline, pbre, curé de Biéville, prend possession de la chapelle St Michel de Corbon par la visite des vestiges d'une vieille muraille que l'on a dit être le reste de l'ancienne chapelle, et les autres cérémonies ont été accomplies en l'église paroissiale de Corbon en présence de Me Michel Des Aulnez, pbre. curé du lieu, et autres témoins.

Le 9 janv. 1694, le sr Le Boullanger, représenté par Me Denis Leroy, pbre, curé de St Michel-de-Préaux, prend possession de lad. chapelle St Léger.

220. — Le 30 décembre 1693, Me Sébastien Pépin, pbre de N.-D. du Val, y demeurant, remet et retrocède à Me François Guilloche, pbre, curé de Grandouet, diocèse de Bayeux, exemption de Cambremer, lad. cure de Grandouet que le sr Guilloche avait résignée en sa faveur.

221. — Le 3 décembre 1693, la nomination à la cure de St Sulpice de Plasnes, 1re portion, appartenant au seigr du lieu, Mesre Aymard-Antoine de Prye, chevr, seigr baron haut-justicier de Plasnes et d'Echanfray, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Nicolas Deschesnes, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Hauvel, pbre, curé de la 2e portion.

Le 4 décembre 1693, le seigr évêque donne aud. sr Hauvel la collation dud. bénéfice.

Le 31 décembre 1693, le sr Hauvel prend possession de la 1re portion de Plasnes, en présence de Me Louis Bucailles, pbre, vicaire de lad. parr., et autres témoins.

222. — Le 5 juillet 1693, la nomination à la cure de Ste Trinité-des-Lettiers appartenant au seigr évêque de Lx, Me Jacques Son, pbre de la parr de St Martin des Astelles, Me ès-arts en l'Université de Caen, requiert de Sa Grandeur, en sa qualité de gradué, sa nomination à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Girard, pbre, dernier titulaire, décédé le 3 juillet et inhumé le lendemain. Il ne lui est fait aucune réponse.

Le 4 janv. 1694, Mre Pierre Audran, vicaire général, donne aud. sr Jacques Son la collation dud. bénéfice.

Le 13 Janvier 1694, le sr Jacques Son prend possession de la cure de Ste Trinité en présence de Mre François de la Vallée, pbre, ancien curé de lad. parr., âgé de 74 ans, Me Pierre Gougeon, pbre, âgé de 63 ans, desservant led. bénéfice, et plusieurs autres témoins.

223. — Le 8 septembre 1693, la nomination à la cure du Tilleul-Fol-Enfant appartenant au seigr du lieu, le roy, garde-noble des enfans mineurs de M. de Thosny, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Georges Deshays, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Claude-Louis Letimonnier, pbre du diocèse d'Avranches.

Le 29 décembre 1693, Mre Audran, vic. gl, donne aud. sr Letimonnier la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Letimonnier prend possession de la cure du Tilleul-Fol-Enfant.

Le 8 janv. 1694, la nomination à la cure du Tilleul-Fol-Enfant appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles de Marle, Escr, seigr et patron de Lisores, Senonville et du Tilleul-Fol-Enfant « aux droits de dame Henriette-Rénée de Baudry Piencourt, son espouse », nomme à lad. cure, vacante par la mort du sr Deshays, dernier titulaire, la per-

sonne de Mᵉ Francois de Boisdelaville, pbr̃e du diocèse d'Evreux. Fait et passé au Grand Andelys, en présence de Mᵉ Guillaume Le Roux, pbr̃e, chanoine de la collégiale de N.-D. d'Andelys, et de Mᵉ Pierre Leroy, pbr̃e, vicaire de chœur en lad. Eglise.

Le 14 janv. 1694, led. sʳ de Boisdelaville requiert du seigʳ évêque de Lx la collation dud. bénéfice ; mais Mʳᵉ Le Nepveu, vic. gˡ, lui répond qu'on ne peut la lui donner, attendu que « le lieu est rempli. »

Le 20 janvier 1694, sur l'appel interjeté par le sʳ de Boisdelaville, les vicaires généraux de l'archevêque de Rouen, usant de l'autorité métropolitaine supérieure, lui donnent la collation de lad. cure du Tilleul.

Le 27 janv. 1694, le sʳ de Boisdelaville prend possession dud. bénéfice.

Le 25 janv. 1694, la nomination à la cure du Tilleul-Fol-Enfant appartenant au seigʳ du lieu, noble dame Françoise de Mahault, vᵛᵉ de Mesʳᵉ Réné de Baudry, Escʳ, sʳ de Thosny, dame et patronne du Tilleul, nomme à lad. cure, vacante par la mort du sʳ Deshays, la personne de Mᵉ Claude Gouin, sous-diacre du diocèse d'Evreux. Fait et passé en l'abbaye du Neubourg où réside lad. dame de Thosny.

Led. sʳ Gouin, originaire du diocèse d'Evreux, avait été ordonné sous-diacre à Lx, le 21 mars 1693.

Le 1ᵉʳ févr. 1694, Mʳᵉ Audran, vic. gˡ, lui donne la collation dud. bénéfice.

Le 5 févr. 1694, le sʳ Gouin, demeurant à Bernay, prend possession de la cure du Tilleul-Fol-Enfant.

224. — Le 30 décembre 1693, la nomination à la cure de Sᵗ Hilaire de Ferrières appartenant au seigʳ baron du lieu qui choisit l'un des trois *heuriers* de la Cathédrale proposés par le Chapitre, Mʳᵉ..... de Pomponne, consᵉʳ du roy en tous ses conseils, ministre et secrétaire d'Etat, seigʳ et baron haut-justicier de Chambrais, Ferrières, Auquainville et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Mᵉ Nicolas Leprince, dernier titulaire, la personne de Mᵉ François Cosnard, pbr̃e, officier douze-livres et l'un des trois candidats présentés par le Chapitre.

Le 31 décembre 1693, le seigʳ évêque donne aud. sʳ Cosnard la collation dud. bénéfice. Donné au château de Courbépine, en présence de Mʳᵉ Christophe Le Nepveu, chanoine, grand archidiacre et vicaire général, et de Mᵉ Robert de la Borne, pbr̃e, curé de Berthouville.

Le 13 janv. 1694, le sʳ Cosnard prend possession de la cure de Ferrières, en présence de Mᵉ Jean Regnier, pbr̃e, curé de Sʳ Vincent-du-Boullay, Nicolas Leprince, sʳ de la Vallée, et autres témoins.

225. — Le 11 janv. 1694, vu l'attestation du sʳ Herembourg, curé de Douville, dispense de bans pour le mariage entre Mᵉ Charles Massé.

s^r de Flavigny, cons^er du roy au présidial de Caen, demeurant en lad. ville, parr̄. St Pierre, d'une part, et dam^lle Henrie-Madeleine de la Croix, fille d'Antoine de la Croix, Esc^r, et de dam^lle Antoinette Rohomme, de la parr̄. de Douville.

226. — Le 10 avril 1693, dom Gilles Pied de Liepvre, religieux-profès et titulaire de l'office claustral d'infirmier en l'abbaye de N.-D. de Grestain, donne sa procuration pour résigner led. office entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques Richer, pbr̄e du diocèse du Mans, qui s'engage à faire profession dans lad. abbaye, après son année de noviciat.

Le 21 décembre 1693, le seig^r évêque donne son visa aux lettres de provision obtenues en cour de Rome par led. s^r Richer.

Le 8 janv. 1694, le s^r Richer, demeurant à Bonneville-la-Louvet, prend possession de l'infirmerie de l'abbaye de Grestain. Mais dom Charles Chanu, prieur claustral de lad. abbaye, dom Antoine Dupuitz, pbr̄e, dom Thomas Chanu et Pierre Descalles, sous-diacres, tous relig^x de ce monastère, déclarent qu'ils s'opposent à lad. prise de possession comme ne voyant aucun ordre du seig^r évêque de Senlis, abbé commendataire de lad. abbaye, auquel il appartient de nommer aux offices de ce monastère.

227. — Le 13 janv. 1694, vu l'attestation du s^r Leroy, curé de N.-D. de la Couture de Bernay, et du s^r Chrestien, vicaire de Ste Croix, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles de Montgouin, fils de Me Claude de Montgouin, maire perpétuel de la ville de Lx, conseiller-procureur du roy en la vicomté d'Orbec, au siège de Bernay, bailliage d'Evreux, et de dam^lle Charlotte Bourré, de lad. parr̄. de Ste Croix, d'une part, et Marguerite de Villers, fille de Me Thomas de Villers et de Marie Lehure, de la parr̄. de la Couture.

228. — Le 14 janv. 1694, vu l'attestation du s^r Lehoult, pbr̄e, vicaire de St Germain d'Aulney, dispense de bans pour le mariage de Barthélemy Bodin.

229. — Le 15 janv. 1694, Me François Jouen, pbr̄e, demeurant à Noards, se présente devant Mre Christophe Le Nepveu, vic. g^l, et Me François Le Rebours, pbr̄e, chanoine de la Cathédrale et archidiacre de Pontaudemer, nommé pour être présent aux examens qui se font des personnes ecclésiastiques, et requiert la collation de la 2e portion de la cure de Cerquigny à laquelle il a été nommé, le 11 août 1692, sous signature privée, par Monsieur de Malortie, Esc^r, seig^r de Bosc-Girard, au nom et comme tuteur de Pierre, Louis et Léonor de Malortie, ses enfants mineurs, donataires du fief de Cerquigny. Les examinateurs répondent qu'ils ne peuvent accorder la collation demandée, parce que d'après l'ordonnance du roy, du mois de décembre 1691,

l'acte de présentation doit être passé devant le notaire apostolique, et que, de plus, le s^r Jouen doit représenter les actes de refus qui lui ont été donnés par le feu s^r Lange, cy-devant vicaire général, ainsi qu'une nouvelle attestation de ses vie et mœurs délivrée par le curé du lieu où il demeure, et aussi un certificat constatant qu'il assiste avec assiduité aux conférences du doyenné. (*V.* **22**).

230. — Le 21 janv. 1694, dispense de bans pour le mariage entre Hervey Collet, s^r de Bellemont, fils de Me Pierre Collet, cons^er procureur du roy en l'amirauté de France pour le siège de Caen, et de dam^lle Marie Fossey, de la parr. de S^t Lô de Rouen, d'une part, et dam^lle Marguerite-Louise de la Houssaye, fille de Louis de la Houssaye, Esc^r, seig^r de Rougemontier, et de dam^lle Genevièfve Pépin, demeurant en la paroisse de Vimoutiers.

231. — Le 22 janv. 1694, Mre Nicolas Taignier de la Bretesche, haut-doyen de la Cathédrale, juge ordinaire de la ville et banlieue de Lx et de la parr. de St Germain-de-Livet, accorde dispense de bans pour le mariage entre Pierre Vallée, Esc^r, s^r du Boullay, fils de Michel et de Gabrielle Lebon, d'une part, et dam^lle Anne Foucques, fille de Pierre et d'Anne Hoguais, tous deux de la parr. de St Germain de Lx.

232. — Le 2 janv. 1694, Me Jacques Soyer, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Paris, curé de St Germain de Bourges en Berry, et représenté par Me Charles Montfort, pbre, demeurant en la parr et faubourg St Désir, fait réitérer ses noms et grades au Chapitre de Lx et requiert sa nomination à la chapelle St Gatien en la Cathédrale, vacante par la mort de Me François Lefranc, décédé de la veille.

Le 21 janv. 1694, Me Benoit Hellouin, diacre du diocèse de Lx, demeurant à Paris, et représenté par son frère, Me Jean Hellouin, avocat à Pontaudemer, y demeurant, parr. St Ouen, fait réitérer ses noms et grades au Chapitre de Lx, et requiert sa nomination à la chapelle St Gatien, vacante par la mort du s^r Lefranc, décédé le 1er janvier. (*V.* **43**, **273**).

Le 24 janv. 1694, Me Joseph Mahiet, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Lx, parr. St Jacques, requiert des s^rs chanoines, en sa qualité de gradué, sa nomination à lad. chapelle St Gatien vacante par la mort dud. s^r Lefranc. (*V.* **34**).

233. — Le 31 décembre 1693, la nomination à la 2e portion de N.-D. d'Avernes appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Antoine de Bernart, chev^r, seig^r châtelain et patron d'Avernes, y demeurant, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Perdrix, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Lamperière, pbre de Piencourt, doyenné de Moyaux. Fait et passé en présence de Mes^re François de

Portes, Esc^r^, seig^r^ et patron du Mesnil-Vicomte, y demeurant, et de Mes^re^ Jacques de Gouhier, chev^r^, seig^r^ de Royville, y demeurant aussi.

Le 6 janv. 1694, Mre Audran, vic. g^l^, donne aud. s^r^ Lamperière la collation dud. bénéfice.

Le 8 janv. 1694, le s^r^ Lamperière prend possession de la cure d'Avernes, en présence de Me Noel Jarry, curé de la 1re portion, âgé de 72 ans, Me Marin-François Lefebvre, curé de la 3e portion, âgé de 30 ans, et autres témoins.

234. — Le 26 janv. 1694, vu l'attestation du s^r^ de Neufville, curé de Coudray, du s^r^ Paon, vicaire de Pont-l'Evêque, et du s^r^ Prenthout, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage de Pierre Paris et de Madeleine Lemoyne. — Le s^r^ Jourdain, curé de St Arnoult, atteste que lad. Lemoyne a demeuré plusieurs années dans sa paroisse avant d'aller à Honfleur.

235. — Le 22 janv. 1694, Me Jean Poesson, pbr̄e de la parr̄. de N.-D. de Caen et y demeurant, M^e^ ès-arts en l'Université de lad. ville, fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

236. — Le 26 janv. 1694, vu l'attestation de Me Gilles Le Grand, pbr̄e, desservant la parr̄. de St Pierre du Fournet, dispense de bans pour le mariage de Catherine Leblanc.

237. — Le 28 janv. 1694, vu l'attestation du s^r^ Le Michel, curé de Bellou, dispense de bans pour le mariage entre Philippe Hardy, Esc^r^, s^r^ de Chauvallon, fils de Cardot Hardy, Esc^r^, s^r^ de la Houssaye, et de dam^lle^ Françoise Bautier, de la parr̄. de Bellou, d'une part, et Geneviefve du Nepveu, fille de Pierre et de Jeanne Perdrix, demeurant à Lx.

238. — Le 7 oct. 1691, Jacques de Marguerie, fils de Robert et de Madeleine Douin, de la parr̄. de Montpinçon, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 2 janv. 1694, Mre Pierre de Vaumesle, pbr̄e, curé de Montpinçon depuis 1674, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques de Marguerie, Esc^r^, acolyte de lad. parr̄. Il se réserve toutefois une pension de 200 livres sur les revenus dud. bénéfice. Fait et passé à Argentan, en présence de Me Marin Goupil, pbr̄e, curé de Sentilly, et autres témoins.

239. — Le 9 févr. 1694, vu l'attestation du s^r^ Collet, vicaire de Valages (Valailles), et du s^r^ Taupin, vicaire de St Léger-du-Bosdel, dispense de bans pour le mariage de Jacques Huillard et de Marie Morin.

240. Le 10 févr. 1694, vu l'attestation du s^r^ Adam, curé de St Ouen de Pontaudemer, dipense de bans pour le mariage d'Yves Roussel.

241. — Le 11 févr. 1694, vu l'attestation du s^{r} Le Comte, vicaire du Sap, et du s^{r} Furet, vicaire de St Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage de Jacques Homo et de Marie de Villers.

242. — Le 1er nov. 1693, la nomination à la cure de St Georges de Pontchardon appartenant au roy « nostre sire, » Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la démission du dernier titulaire, la personne de Me Ollivier Sauvey, pbrē de la parr̄. de Vimoutiers.

Le 14 janv. 1694, M^{re} Le Nepveu, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Sauvey la collation dud. bénéfice.

Le 2 févr. 1694, le s^{r} Sauvey prend possession de lad. cure de St Georges.

243. — Le 15 févr. 1694, vu l'attestation du s^{r} Deschamps, curé de St Georges-du-Vièvre, et du s^{r} Marie, curé de St Philbert-sur-Rille, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis Baillache, notaire dud. St Georges, et d^{lle} Suzanne Laignel.

244. — Le 16 févr. 1694, vu l'attestation du s^{r} Mottay, curé de Beuzeval, du s^{r} Thiron, curé de Reux, et du s^{r} Mollien, vicaire de Manneville-la-Pipard, dispense de bans pour le mariage de Jean Lecomte et de Magdeleine Lecomte.

245. — Le 16 févr. 1694, dispense de bans pour le mariage entre Jean de Villard, officier de feu Mgr le prince de Condé, de la parr̄. de Survie, diocèse de Séez, d'une part, et dam^{lle} Marie Costard, fille de feu Charles Costard, cons^{er} du roy, élu contrôleur en l'élection de Lx, originaire de la parr̄. St Jacques et demeurant en celle de St Germain de Lx.

246. — Le 22 févr. 1694, vu l'attestation du s^{r} Reyné Guerye, pbrē, vicaire de N.-D. de la Couture, et du s^{r} Jouvin, curé de Caorches, dispense de bans pour le mariage de Pierre Berquin et de Catherine Picquot.

247. — Le 22 févr. 1694, vu l'attestation du s^{r} de Mailloc, curé de Prêtreville, et du s^{r} Hardouin, vicaire du Mesnil-Eudes, dispense de bans pour le mariage de Michel Mouton et de Jeanne Montfort.

248. — Le 22 févr. 1694, vu l'attestation du s^{r} de Droulin, curé de la Chapelle-Haute-Grue, du s^{r} Dubois, curé de Vimoutiers, et du s^{r} Le Michel, curé de Bellou, dispense de bans pour le mariage entre Jean Laignel, s^{r} des Croix, originaire du bourg de Vimoutiers et demeurant en lad. parr̄. de la Chapelle, et « Jeanneviefve » Thomas.

249. — Le 22 févr. 1694, vu l'attestation du s^{r} de Laporte, pbrē, curé d'Auvillers, et du s^{r} Gauquelin, pbrē, curé de Gerrots, dispense de bans pour le mariage de Jean Hubert et de Jacqueline Julienne.

250. — Le 22 févr. 1694, vu l'attestation du s^{r} Le Cavelier, pbrē, curé de Courtonne-la-Medrac, dispense de bans pour le mariage de Robert Motte et de Claude Letellier.

251. — Le 23 févr. 1694, vu l'attestation du sr Dumaine, curé de St Georges-du-Mesnil, du sr Guerye, vicaire de la Couture de Bernay, et du sr Rocques, vicaire de Menneval, dispense de bans pour le mariage d'Adrian Maillot et de Marguerite Royer.

252. — Le 23 févr. 1694, dispense de bans pour le mariage entre François Le Grix, Escr, sr du Bosc-Hamel, de la parr. de N.-D. du Pré, d'une part, et damelle Anne Delabiche, de la parr. St-Ouen de Pontaudemer.

253. — Le 23 févr. 1694, Mr Jean Houssaye, pbre, curé de N.-D. de Villers (Près Glos), donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Nicolas Herrier, diacre de St Pierre de Cormeilles.

254. — Le 24 févr. 1694, la nomination à la cure de N.-D. de la Boissière appartenant au prieur commendataire de Ste Barbe-en-Auge, le R. P. Jean Lucas, de la compagnie de Jésus, recteur du collège de Caen, auquel est uni le prieuré de Ste Barbe, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Anne Le Sénécal, pbre, dernier titulaire, la personne de Me François Cousin, pbre du diocèse de Bayeux, demeurant en la parr. de St Pierre de Caen.

Le 26 févr. 1694, Mre Christophe Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr Cousin la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Cousin prend possession de la cure de la Boissière avec les cérémonies ordinaires.

255. — Le 19 sept. 1693, furent ordonnés sous-diacres :

Pierre Mariolle, acolyte de St Germain de Lx; (*V.* **124**, **192**).

Jean Coquerel, acolyte de lad. parr. (*V.* **123**, **292**).

256. — Le 30 janv. 1694, noble et discrète personne, Mre François du Rouil, pbre, curé de St Martin de Heugon, de portion congrue, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Urset, pbre, originaire du Douet-Arthus, vicaire de Heugon. Fait et passé en lad. parr., en la présence de Me Jacques Dupont, pbre, curé de St Nicolas-des-Lettiers et doyen de Montreuil.

Le 22 févr. 1694, le siège abbatial de St Evroult étant vacant, Mre Le Nepveu, vic. gl, nomme led. sr Urset à lad. cure, vacante par la mort du sr du Rouil.

Le 28 févr. 1694, le sr Urset prend possession de la cure de Heugon, en présence de Jean de Rouil, Escr, sr de Boismarest, Jean Le Comte, sr des Boulets, et autres habitants du lieu.

257. — Le 7 févr. 1694, la nomination à la cure de St Martin de Marolles, doyenné de Moyaux, appartenant aux Mathurins de Lx, Fr. Dominique Bunot, ministre, Anseline Auger, vicaire, et autres religx

de l'ordre de Ste Trinité de la Rédemption des Captifs, demeurant en leur maison de Lx, nomment à lad. cure de Marolles, vacante par la mort de Me Ollivier Lefrançois, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Scelles, pbre de la parr. de St Germain de Lx. Fait en la salle capitulaire dud. couvent.

Le 12 févr. 1694, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr Scelles la collation dud. bénéfice.

Le 26 févr. 1694, le sr Scelles prend possession de la cure de Marolles en présence de Me Claude Regnauld, pbre, curé de Bouttemont ; Me Jacques Crochon, greffier en l'officialité du doyenné de Lx.

258. — Le 3 mars 1694, la nomination à la cure de Berville-sur-la-Mer appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre François Louchard, chanoine prébendé de Villers, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Sauvage, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Gabriel Dumoulin, pbre, vicaire d'Heudreville.

Le même jour, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne audit sr Dumoulin la collation dudit bénéfice.

Le 9 mars 1694, le sr Dumoulin prend possession de la cure de Berville, en présence de Robert Blanchet, curé de Foulbec.

259. — Le 16 mars 1694, Me André le Sereiller, pbre du diocèse de Lx, bachelier de Sorbonne, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant au bourg de Voies-en-Anjou, diocèse de la Rochelle, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

Le même jour, il laisse une procuration pour requérir tout et tel bénéfice qui viendra à vaquer dans les mois affectés aux gradués et dont la nomination appartiendra aud. seigr évêque et aud. Chapitre.

260. — Le 9 avril 1690, Nicolas Gosset, fils de Nicolas et de Charlotte Legendre, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **120**.)

Le 23 sept. 1690, il est ordonné sous-diacre.

Le 22 sept. 1691, il est ordonné diacre.

Le 27 août 1693, led. sr Gosset, pbre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 1er oct. 1693, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 8 oct. 1693, le sr Gosset est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen ; sur l'évêché et le Chapitre de Lx ; sur les abbayes et les monastères de Bernay, St Evroult, N.-D. de Cormeilles, St Pierre de Préaux, N.-D. de Grestain, St Léger de Préaux, N.-D. du Bec et autres lieux.

Le 8 janv. 1694, le sr Gosset, pbre, demeurant à Paris, au collège de Lx, rue St Etienne-des-Grés et parr. St Benoît, représenté par son

père, Nicolas Gosset, marchand bourgeois de Lx, y demeurant, fait signifier ses noms et grades aux relig^x de Grestain, et, le lendemain, aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger de Préaux.

Le 5 mars 1694, le s^r Gosset, demeurant à Lx, parr. St Jacques, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

Le 6 avril 1694, il fait faire la même signification aux relig^x de St Evroult.

261. — Le 20 janv. 1694, Mre Michel Jacquet, pbre, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine théologal de la cathédrale de Lx, représenté par Jean Gorcon, s^r de Montimé, demeurant à Paris, place Maubert, remet sad. prébende entre les mains de Messire Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx, demeurant en son hôtel, à Paris, quartier de St Germain-des-Prés. Sa Grandeur déclare qu'elle accepte la démission dud. s^r Jacquet.

Le 10 févr. 1694, le seig^r évêque nomme auxd. canonicat et prébende théologale de St Jacques, ainsi vacants, la personne de Me François Cousin, pbre, du diocèse de Coutances, bachelier en théologie de la faculté de Paris.

Le 9 avril 1694, le s^r Cousin est mis en possession dud. bénéfice, en présence de Me Henry Deschamps, pbre, chapelain de la 3e portion de N.-D., et de Me Antoine Guéret, pbre, officier douze-livres.

262. — Le 8 mars 1694, Me Jean Hédiard, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr. de Grandval, fait réitérer ses noms et grades an seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult, N.-D. de Bernay, St Pierre de Préaux, St Cyr de Friardel, Ste Barbe-en-Auge, St Gilles de Pontaudemer et Royal-Pré (*V.* **218**).

263. — Le 9 mars 1694, vu l'attestation du s^r Boëssel, pbre, curé de Toutainville, et de Me Robert Boëssel, pbre habitué en la parr. de St Germain de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage de Jean Crevel et de Jeanne Dubois.

264. — Le 9 mars 1694, la nomination à la cure de St Brice d'Orville appartenant alternativement aux seig^rs du lieu, Mre Charles de la Haye, Esc^r, s^r de Villauney, seig^r et patron présentateur alternatif d'Orville, comme ayant épousé noble dame Louise Le Filleul, fille de feu Mes^re Louis Le Filleul, seig^r et patron de lad. parr; demeurant aud. lieu d'Orville, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Charles Hérault, pbre, dernier titulaire, la personne de Mre Robert-Constantin de la Houssaye, pbre, originaire de la parr. de Noards, doyenné de Cormeilles. Fait et passé en présence de Mes^re Robert de Mannoury, Esc^r, s^r du Quesney, âgé de 60 ans, demeurant en la parr. de Sameslc.

Le 10 mars 1694, Mre Le Nepveu, vic. g[l], donne aud. s[r] de la Houssaye la collation dud. bénéfice.

Le 12 mars 1694, le s[r] de la Houssaye (1) prend possession de la cure d'Orville, en présence de M[e] Jean Galopin, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

265. — Le 10 mars 1694, M[e] Pascal Mesnier, pbrē, curé de la 1re portion de Vieuxpont, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, M[e] Pascal Mesnier, acolyte, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, afin qu'ils puisse parvenir aux ordres sacrés.

266. — Le 23 mars 1694, dispense de bans et de temps pour le mariage entre Pierre de Brecourt, Esc[r], s[r] de la Motte, et de noble dame Anne Barrey, de la parr̄. de Cerqueux, d'une part, et d[lle] Dieudonnée Maillard, fille d'honn. homme Antoine Maillard, marchand, bourgeois de Bourbonne, et de dame Antoinette Girard.

267. — Le 22 mars 1694, M[e] Jacques Vimont, pbrē du diocèse de Lx, bachelier en théologie et M[e] ès-arts en l'Université de Paris, demeurant rue des Saints-Pères, à Paris, et représenté par son père, Philippe Vimont, s[r] du Noyer, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig[x] de S[t] Pierre de Préaux, N.-D. de Cormeilles et aux dames de S[t] Léger de Préaux (*V.* **33**).

268. — Le 19 mars 1694, M[e] Gabriel Durozay, pbrē du diocèse de Lx, chapelain de S[t] Maur en la cathédrale, M[e] ès-arts en l'Université de Paris et docteur en théologie, demeurant à Paris et représenté par M[e] Robert Toustain, s[r] de Valfontaine, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig[x] de Bernay (*V.* **53**).

269. — Le 16 févr. 1694, la nomination à la 1re portion de la cure de S[t] Martin de Lieurey, appartenant au chanoine prébendé de Lieurey, 1re portion, Mesre François de Carbonnel de Canisy, grand chantre de la cathédrale et chanoine de lad. 1re portion de Lieurey, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e].... Quesnel, dernier titulaire, la personne de M[e] Hervey Labbey de la Gentillière, pbrē du diocèse d'Avranches. Fait et passé à Paris, rue Jacob, en l'hôtel dud. seig[r] de Canisy.

Le 27 févr. 1694, le seig[r] évêque de Lx, étant à Paris, donne aud. s[r] Labbey la collation dud. bénéfice.

270. — Le 22 juin 1693, la nomination aux quatre clérimonies de

(1) Le s[r] de la Houssaye avait un frère qui se nommait Jacques de la Houssaye, Esc[r], s[r] du Plessis.

la chapelle St Louis, en la parr̄. du Bois-Hellain (1), appartenant au seigr abbé de Cormeilles, Mesre Philbert-Charles de Pas Feuquières, abbé de lad. abbaye, nomme à la 1re de ces clérimonies, laissée vacante par la mort de Me Jean Halbout, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me François Bardel, pbr̄e, demeurant en la parr̄. de St Pierre de Cormeilles. Donné à Paris, en l'hôtel dud. seigr.

Le 3 juillet 1693, le sr Bardel prend possession dud. bénéfice « par la prière qu'il y a faite, par le toucher et le baiser de ce qui reste de l'autel et par le toucher de la petite porte estant encore en son lieu. »

271. — Le 7 nov. 1693, honn. homme Charles Gontier, laboureur, demeurant en la parr̄. de St Victor-de-Chrestienville, et honn. femme Claude Lefebvre, sa femme, de lui séparée civilement, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, Me Pierre Gontier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **172**).

272. — Le 5 janv. 1694, la nomination à la cure de St Léger-du-Bosdel appartenant au seigr du lieu, Mesre Louis Marq de la Fertey, Escr, seigr de la Fertey, La Salle, Canouville, Thibermesnil, Le Plessis, Gesvres, Le Rosey, Hanselmer, Courseulles, Mony, Montigny, St Léger-du-Bosdel, Mesny, Durescu et autres lieux, baron de Frainville et de Bonainville, seigr chatelain d'Herlemare et des Mondevilles, conser du roy en son conseil privé et président à mortier, nomme à lad. cure de St Léger, vacante par la mort de Me.......... de Céville, dernier titulaire, la personne de Me Charles Quesnel, acolyte du diocèse de Rouen, demeurant en lad. ville de Rouen.

Le 11 mars 1694, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr Quesnel la collation dud. bénéfice.

Le 14 mars 1694, le sr Quesnel prend possession de la cure de St Léger, en présence de Me Nicolas Taupin, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

273. — Le 17 mars 1694, Me Benoît Hellouin, diacre, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, aux religx de Cormeilles, et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de l'abbaye de St Léger. (*V.* **43**, **232**).

274. — Le 29 décembre 1693, la nomination à la chapelle St Nicolas et St Thomas, sise en la parr̄. de St Georges-du-Vièvre, appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la démission pure et simple de Mesre Christophe Le Nepveu, pbr̄e,

(1) Cette chapelle, située non loin de l'église du Bois-Hellain, est marqée tantôt comme se trouvant sur la parr̄. de Bonneville-la-Louvet, tantôt sur la parr̄. du Bois-Hellain.

docteur en Sorbonne, dernier titulaire, la personne de Me Alexandre Le Nepveu, clerc de ce diocèse. (*V.* **124**).

Le 14 mars 1694, led. sr Alexandre Le Nepveu prend possession de lad. chapelle en accomplissant les cérémonies ordinaires dans l'église paroissiale, attendu qu'on n'a pu retrouver aucun vestige de la chapelle, quelques recherches que l'on ait pu faire. Fait et passé en présence de Me Charles Gallois, vicaire de la parr. de St Georges ; Me Jean Fontel, pbre, demeurant aud. lieu, et plusieurs autres témoins.

275. — Le 29 mars 1693, Mre Jean-Baptiste des Acres de Laigle, chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem et titulaire du prieuré simple de N.-D. de la Genevraye, ordre de St Benoît, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son frère, Toussaint des Acres, clerc du diocèse de Paris, « âgé de douze ans et pouvant vacquer à l'office divin. »

Le 3 décembre 1693, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision obtenues en cour de Rome par led. sr Toussaint des Acres.

Le 22 janv. 1694, le sr Toussaint des Acres de Laigle, demeurant à Paris, au collège des Jésuites, rue St Jacques, et représenté par Mr Guillaume Boitard, pbre, curé de St Martin de Laigle, diocèse d'Evreux, prend possession du prieuré de la Genevraye avec toutes les cérémonies ordinaires.

276. — Le 15 mars 1694, Me Philippe Gouhier, pbre du diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville de Paris et représenté par Me Gabriel Sellot, pbre, curé de N.-D. de Livet, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **41**).

277. — Le 19 mars 1694, la nomination à la 2e portion de la chapelle St Jean-Baptiste en la Cathédrale appartenant au chanoine de semaine, Mre Michel Lecoq, pbre, chanoine prébendé de Deauville, 2e portion, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Jacques Cauvigny, pbre, dernier titulaire, la personne de Me François Le Bas, acolyte de la parr. St Germain de Lx.

Le lendemain, led. sr Le Bas prend possession de lad. chapelle.

278. — Le 20 mars 1694, Me Robert Boessel, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Pontaudemer, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Pierre et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **98**, **263**).

279. — Le 10 mars 1694, Me Charles Belard, pbre, chapelain de St Martin d'Argentan, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en lad. ville d'Argentan, fait signifier ses noms et grades aux religx de St Evroult.

280. — Le 22 mars 1694, Me Pierre Thillaye, pbrē, né à St Germain de Lx et y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **44**).

281. — Le 27 mars 1694, Me Philippe de la Croix, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen et pourvu du canonicat de Bourguignoles dont il n'est pas paisible possesseur, demeurant à Paris et représenté par Mre Antoine Desperroys, Escr, sr du Boucherot (ou Boucheau), demeurant en la campagne St Désir, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

282. — Le 5 mars 1694, dom François Levavasseur, pbrē, chanoine régulier de l'ordre de Ste Croix de Caen, y demeurant, parr. St Sauveur, Me ès-arts en l'Université de Caen, et représenté par Me Louis Ricquier, huissier, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Ste Barbe-en-Auge.

283. — Le 17 mars 1694, Me Jacques Gosset, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé de Verson, 1re portion, ayant élu domicile en la maison de Marie Cavellier, sa mère, parr. St Jacques de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **26**).

284. — Le 27 mars 1694, Me Pierre Maillet, pbrē de la parr. St Germain de Lx, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **48**).

285. — Le 20 avril 1658, Me Robert Laisné, acolyte de la parr. de Royville, *ritè dimissus*, reçoit le sous-diaconat à Séez.

Le 27 mars 1660, il reçoit également à Séez la prêtrise des mains de Mesre Patrice Plunquet, évêque d'Ardagh, en Irlande.

286. — Le 27 mars 1694, Mre Nicolas d'Osmont, sr de Malicorne, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville et représenté par son frère, Mesre Yves Osmont, Escr, sr de Malicorne, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

287. — Le 30 mars 1694, Guillaume Cauchois, cordonnier, demeurant à Auquainville, fait son testament en faveur de Me Gabriel Lemonnier, pbrē, vicaire d'Auquainville, à charge de divers services religieux.

288. — Le 26 janv. 1695, Mre Simon Davoust, pbrē, curé de St Germain de Lx, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Robert Morin, pbrē de la ville de Lx.

Le 5 mars 1694, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision obtenues en cour de Rome par led. sr Morin.

Le 13 mars 1694, le sr Morin prend possession de la cure ou vicairie

perpétuelle de St Germain, en présence de Mes Germain Montfort, Jean Hébert, Jacques Daubichon, Charles Beslières, Robert Mesnier, Nicolas Jardin, Jacques Baumais, Pierre Thillaye, tous pbres de lad. parr., Me Jacques Surlemont, conser procureur du roy de la ville et communauté de Lx, et plusieurs autres témoins.

289. — Le 27 mars 1694, Mesre Louis du Houlley, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant au collège Louis-le-Grand, à Paris, et représenté par Adrien du Houlley, Escr, sr des Loges et d'Anfernet, son père, demeurant à Courtonne-la-Meudrac, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **58**).

290. — Le 9 avril 1690, Anselme de la Mondière, fils de François et d'Elisabeth de Bonbert, de la parr. de N.-D. du Tilleul, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **119**, **194**).

Le 4 juin 1692, led. sr de la Mondière, sous-diacre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 févr. 1693, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux, Séez et Evreux, ainsi que sur les abbayes de St Evroult, St Martin de Séez, St Pierre-sur-Dives, St Taurin d'Evreux, St Pierre et St Paul de Conches, N.-D. de Lire, etc.

Le 3 avril 1694, le sr de la Mondière, pbre, demeurant au Tilleul, doyenné de Gacé, et représenté par Me Pierre de Henneval, huissier à Trun, fait signifier ses noms et grades aux religx de St Evroult.

Le 6 avril 1694, le sr de la Mondière, représenté par Me Jacques Homo, greffier en la vicomté de Moyaux, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

291. — Le 23 mars 1694, Me Jerosme Poret, pbre, bachelier de Sorbonne, Me ès-arts en l'Université de Paris et curé de Combon, diocèse d'Evreux, « ayant esleu domicile en la maison de Me Jean Adam, demeurant en la ferme de l'abbaye de St Pierre de Préaux, nommée le Bosrobey », fait signifier ses noms et grades aux religx de lad. abbaye.

292. — Le 10 mars 1694, Me Etienne Griset, pbre du diocèse de Séez, Me ès-arts et régent septennaire en l'Université de Paris, y demeurant au collège de Montaigu, donne sa procuration à Me Sébastien Mallet, pbre, curé de St Denis-d'Augeron, pour faire signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **54,301**.)

293. — Le 30 mars 1694, Me Philippe de Boisney, pbre, Me ès-arts et professeur septennaire en l'Université de Paris, au collège de la Marche, y demeurant, et représenté par Mre Pierre Audran, pbre,

chanoine scolaste en la Cathédrale de Lx, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **68**.)

294. — Le 23 mars 1694, Me Guillaume Vivien, pbr̄e du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Chaillot, près Paris, fait réitérer ses noms et grades à Mes^re Melchior de Harod de St Romain, abbé commendataire de l'abbaye de St Pierre de Préaux, en son hôtel, rue Neuve St Louis, au Marais du Temple.

Le même jour, il fait réitérer la même signification à Me Philbert-Charles de Pas Feuquières, abbé commendataire de N.-D. de Cormeilles, demeurant à Paris. (*V.* **59**.)

295. — Le 9 mars 1694, Me Nicolas Guerard, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Fatouville, fait signifier ses noms et grades aux relig^x de Grestain.

Le 17 mars, il les fait réitérer au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de Bernay, Cormeilles, St Pierre de Préaux et de Beaumont et aux religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **63**,**117**.)

296. — Le 2 mars 1694, Me Gabriel Courtois, pbr̄e, originaire de la par̄r. du Merlerault, M^e ès-arts en l'Université de Paris et professeur septennaire au collège de Lx, à Paris, y demeurant, rue St Etienne-des-Grez, et représenté par Me Adrian Le Noir, bourgeois de Lx, y demeurant, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

297. — Le 5 mars 1694, Me Robert Pied de Liepvre, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la par̄r. de N.-D. du Prey de Pontaudemer, représenté par Me Jacques Aussy, pbr̄e, demeurant à Lx, par̄r. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de Cormeilles, Grestain et St Pierre de Préaux et aux religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **56**).

298. — Le 30 mars 1694, Me Louis Levavasseur, pbr̄e, curé d'Ecorcheville, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de Bernay, St Evroult et St Pierre de Préaux. (*V.* **72**.)

299. — Le 27 mars 1694, Me Jacques Lefebvre, pbr̄e de St Jacques de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris et habitué en l'église St André des-Arts, demeurant à Paris et représenté par Robert Toustain, s^r de Valfontaine, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **36**)

300. — Le 7 févr. 1694, Me François Grip, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, chapelain de la chapelle St Romain en la cathédrale de Lx, de la valeur de 12 livres 10 sols de revenu annuel, requiert du seig^r évêque, en sa qualité de gradué, sa

nomination à la cure de N.-D. de Castillon, vacante par la mort de Me Robert Le Gros, pbr̄e, dernier titulaire. (*V.* **62,313**.)

Le 3 avril 1694, Me Jacques Soyer, pbr̄e du diocèse de Lx, curé de St Germain de Bourges en Berry, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, représenté par Me Nicolas Greslebin, vicaire de St Germain de Lx, requiert de nouveau du seig^r^ évêque, en sa qualité de gradué, sa nomination à la cure de Castillon, vacante par la mort du s^r^ Legros, décédé le 25 janvier dernier. Le s^r^ Audran, vic. gén., qui s'est présenté, ne donne aucune réponse et refuse de signer l'acte de réquisition.

301. — Le 6 avril 1694, Me Etienne Griset, pbr̄e du diocèse de Séez, M^e^ ès-arts et régent septennaire en l'Université de Paris, demeurant au collège de Montaigu et représenté par Me Sébastien Mallet, pbr̄e, curé de St Denis-d'Augeron, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **54,292**.)

302. — Le 30 mars 1694, Me Nicolas Guilbert, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à St Aubin-de-Scellon, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x^ de Bernay, Cormeilles et St Pierre de Préaux. (*V.* **64**.)

303. — Le 8 avril 1694, Me Nicolas Le Front, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Tordouet, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x^ de St Evroult et de Friardel. (*V.* **651, 117**).

304. — Le 3 avril 1694, Me Pierre Gohard, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en la par̄r. du Torpt, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x^ de St Pierre et aux dames de St Léger de Préaux.

305. — Le 8 avril 1694, Me Georges Auber, pbr̄e, du diocèse de Bayeux, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, bachelier ès-droits, cy-devant recteur de lad. Université, professeur de philosophie en icelle, demeurant à Caen, par̄r. St Sauveur, et représenté par Mre Pierre André, pbr̄e, chanoine de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **52**).

306. — Le 28 mars 1694, Mre Michel Du Perche, pbr̄e, bachelier de Sorbonne et M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, curé de la ville de Domfront, diocèse du Mans, représenté par Pierre de Henneval, huissier à Trun, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x^ de St Evroult. (*V.* **86**).

307. — Le 9 avril 1694, Me Pierre-Paul Menard, pbr̄e du diocèse de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, habitué en l'église St Nicolas-des-Champs, demeurant en lad. par̄r., et représenté par Mre Michel Lecoq, chanoine de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Beaumont-en-Auge. (*V.* **50**).

308. — Le 9 avril 1694, Mre Laurent de Boctey-Marolles, pbrē du diocèse de Lx, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris, prétendant droit au bénéfice-cure de la Goulafrière, demeurant à Paris et se trouvant présentement à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **66**).

309. — Le 8 avril 1694, Me Nicolas Mabire, pbrē du diocèse de Lx, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris, et représenté par Jacques Jacquet, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx. (*V*. **55**).

310. — Le 8 avril 1694, Me Claude de Cornavin, pbrē du diocèse de Coutances, Me ès-arts, bachelier en théologie et professeur septennaire en l'Université de Paris, et chapelain de Buron, diocèse du Mans, demeurant au collège d'Harcourt, à Paris, et représenté par Jean Levavasseur, sr de Baudry, bourgeois, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **42**).

311. — Le 10 avril 1694, Me Christophe Piperey, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Paris, chapelain de la chapelle St Laurent en la Cathédrale de Lx et pourvu de la cure de la Goulafrière dont il n'est pas paisible possesseur, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **70**, **194**).

312. — Le 5 févr. 1694, la nomination à la cure de St Hippolyte « des Castesteletz » (Cantelou), appartenant au seigr du lieu, Mesre Marc-Aurèle de Bailleul, Escr, seigr et patron de St Hippolyte, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Louis du Hauvel, dernier titulaire, la personne de Mre Jean de Costard, Escr, acolyte de ce diocèse. Fait et passé en la terre et maison de Mesre Philippe de Costard, Escr, seigr de St Léger-sur-Bonneville, père dud. Jean de Costard, en présence de Mesre Gaspard de Nossé, seigr et patron du Torquesne, et de Mesre Pierre de Normanville, Escr, sr des Bordes, de la parr̄. de St Arnoult-en-Caux.

Le 11 mars 1694, le seigr évêque donne aud. sr de Costard la collation dud. bénéfice.

Le 7 avril 1694, le sr de Costard, acolyte, demeurant à Paris, au collège St Magloire, faubourg St Jacques, et représenté par Me Pierre de Lamperière, pbrē de la parr̄. de Piencourt, prend possession de la cure de St Hippolyte, en présence dud. seigr du lieu et de plusieurs autres témoins.

313. — Le 22 mars 1694, Me François Grip, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, titulaire de la chapelle St Romain en la Cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult. (*V*. **62**, **300**).

314. — Le 6 mars 1694, la nomination au prieuré-cure de S[t] Martin de Friardel appartenant aux religieux de S[t] Cyr de Friardel, les Révérends Pères Claude Chachères, prieur claustral, Robert Hébert, Joseph Hurly, Henry Gobert et François Deschamps, tous pbr̃es et chanoines réguliers dud. prieuré, nomment à lad. cure, vacante par la mort de Fr. Jean de Corday, pbr̃e, relig[x] de l'ordre de S[t] Augustin et dernier titulaire, la personne de Fr. Louis Barbey, pbr̃e, religieux-profès dud. prieuré. Fait et passé en la présence de Henri Deshayes, s[r] de Launey, et de Nicolas de Chaumont, se trouvant présentement en la parr̃. de Friardel.

Le 8 mars 1694, M[re] Le Nepveu, vic. g[l], donne aud. s[r] Barbey la collation dud. bénéfice.

Le 7 avril 1694, le s[r] Barbey prend possession de la cure de Friardel, en présence d'Armand Dutot de Ferrières et dud. s[r] de Chaumont, tous deux demeurant en l'abbaye de S[t] Cyr de Friardel.

315. — Le 20 mars 1694, M[re] Le Nepveu, vicaire général, donne son visa aux lettres de provision de la chapelle S[t] Paul obtenues en cour de Rome par M[e] Louis-Nicolas Dugard de Bingeval (1), clerc du diocèse de Paris, en conséquence de la démission faite en sa faveur par M[e] François Langlois, pbr̃e, dernier titulaire.

Le 12 avril 1694, led. s[r] de Bingeval, représenté par M[e] Guillaume Veron, diacre, chapelain de S[t] André en la Cathédrale, est mis en possession de lad. chapelle S[t] Paul par le ministère de M. le doyen du Chapitre.

316. — Le 8 oct. 1693, M[e] Pierre Guesnon, pbr̃e du diocèse de Paris, chanoine régulier de S[t] Augustin, bachelier en théologie et M[e] ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur le prieuré de S[te] Barbe-en-Auge.

Le 17 avril 1694, led. s[r] Guesnon, docteur en théologie, demeurant à Paris, en l'abbaye de S[te] Geneviève, et représenté par Jean Osmont, demeurant à Mézidon, vicomté de S[t] Pierre-sur-Dives, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[te] Barbe.

317. — Le 4 janv. 1694, la nomination à la cure de N.-D. de Préaux appartenant au seig[r] abbé de S[t] Pierre de Préaux, Mes[re] Melchior Harod de S[t] Romain, abbé commendataire de l'abbaye de Préaux, nomme à lad. cure, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Mallet, pbr̃e du diocèse de Séez, curé de Combreux au diocèse d'Orléans.

(1) Dans le visa et l'acte de prise de possession, le nom de ce chapelain est écrit de trois manières différentes. On lit dans le manuscrit : Beingeval, Bingeval et Beigneval. Puis dans le IX[e] registre on trouve Pincheval,

Le 22 janv. 1694, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr Mallet la collation dud. bénéfice.

Le 25 fév. 1694, le sr Mallet, curé de N.-D. de Préaux, demeurant à Combreux, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Préaux « entre les mains de qui il appartiendra » pour cause de permutation canonique contre la 1re, 2e ou 3e portion de St Michel de Préaux et pour prendre en son nom possession de lad. cure St Michel.

Le 21 mars 1694, le sr Mallet, représenté par Me François Mallet, chanoine régulier, prend possession de la cure de N.-D. de Préaux, en présence de Me Jean Boëssel, pbre, curé de St Aignan de Pontaudemer, diocèse de Rouen, Me André Saffrey, pbre, curé de St Michel de Préaux, et Me Michel Hubert, pbre de Honfleur, et autres témoins.

318. — Le 10 avril 1694, la nomination à la cure de St Pierre de la Gravelle appartenant au seigr abbé de St Pierre-sur-Dives, Mesre Georges Dunot d'Harmonville, abbé et comte de St Pierre-sur-Dives, conser du roy en sa cour de parlement de Rouen et demeurant à Rouen, nomme à lad. cure, vacante par la démission de Me Charles Pinchon, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Lelasseur, pbre de St Germain-de-Montgommery.

319. — Le 18 avril 1694, le R. P. Cocqueber, chanoine régulier, docteur en théologie, Me ès-arts en l'Université de Reims, demeurant à Paris en l'abbaye de Ste Geneviève et représenté par Thomas Pierre, sr du Clos, demeurant à St Pierre-des-Ifs, fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge.

320. — Le 12 févr. 1694, Me Pierre Jourdain, pbre, licencié en théologie de la faculté de Paris, curé ou vicaire perpétuel de St Jacques de Lx, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Gabriel Hesbert, pbre, licencié ès-droits, curé ou vicaire perpétuel de St Désir, 2e portion, titulaire de la chapelle St Taurin en la Cathédrale et de la chapelle St Jean du Manoir d'Avranches, en la parr. de St Philbert-sur-Rille; et led. sr Hesbert donne aussi procuration pour résigner sesd. bénéfices en faveur dud. sr Jourdain; le tout pour cause de mutuelle permutation.

Le 6 mars 1694, le sr Hesbert obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. cure de St Jacques.

Le 16 avril 1694, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

321. — Le 28 décembre 1693, la nomination à la cure de St Aubin de Petit-Couronne, en l'exemption de St Cande, appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Germain Guinedebel, dernier titulaire, la personne de Me Robert Leloutre, diacre du diocèse de Coutances

Le 25 mars 1694, led. s^r^ Leloutre, diacre, bachelier en théologie, demeurant à l'évêché de Lx, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Robert Lechantre, pbr̃e, vicaire de la parr̃. de Petit-Couronne; Me Pierre Pollin, pbr̃e; Mes^re^ Pierre-François-Bonaventure de Paul, Esc^r^; David Gueroult et autres témoins.

322. — Le 14 août 1693, Me Jacques Mascrier, diacre du diocèse d'Evreux, nommé par Mes^re^ Louis Voisin, chev^r^, seig^r^ et patron de St Melaigne, à la cure de lad. parr̃., vacante par la mort de Me Nicolas de la Roque, pbr̃e, dernier titulaire, prend possession de son bénéfice, en présence de Me Joseph de Cruays, pbr̃e, curé de Canapville, et plusieurs autres témoins. (*V.* **194**).

323. — Le 3 avril 1694, Me Charles Bellières, pbr̃e de la parr̃. de St Germain de Lx, est nommé de plein droit par le seig^r^ évêque de Lx à la chapelle de Ste Croix, 2e portion, autrement dite, de St Gilles-St Leu (1) (ou St Loup) en la Cathédrale. Ces lettres sont datées de Paris et contresignées par Me Simon Davoust, prosecrétaire de Mgr et ancien curé de St Germain. (*V.* **38**).

324. — Le 20 décembre 1693, la nomination à la cure de St Germain de Pontaudemer appartenant au seig^r^ abbé de St Pierre de Préaux, Mes^re^ Melchior Harod de Senevas de St Romain, abbé de lad. abbaye, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean-Baptiste de la Noe, dernier titulaire, la personne de Me Richard Delamare, pbr̃e du diocèse de Lx. Fait et passé à Paris, en l'hôtel dud. seig^r^, rue Neuve-St-Louis, parr̃. St Gervais.

Le 30 décembre 1693, led. s^r^ Delamare requiert la collation dud. bénéfice ; mais Mre Pierre Audran, vic. g^l^, remet jusqu'au retour de M^r^ Le Nepveu, aussi vicaire général, « pour conjointement l'examiner et ensuite juger de sa capacité et suffisance. »

Le 14 janv. 1694, le s^r^ Delamare se présente de nouveau pour obtenir les provisions de lad. cure ; led. s^r^ Le Nepveu le renvoie encore jusqu'au retour de Monseig^r^ pour être examiné, suivant les ordres de Sa Grandeur.

Le 14 mars 1694, Me Delamare, demeurant à Pontaudemer, parr̃. St Ouen, agissant en vertu d'un arrêt de la cour de Rouen, en date du 10 mars, prend possession de la cure de St Germain *ad conservationem juris*, en présence de Me Robert Boessel, pbr̃e, préposé par le seig^r^ évêque de Lx pour le desservice dudit bénéfice ; Me Ph^es^ Lestorey, avocat ; Me Robert Lesparey, huissier ; Jacques Le Bas, trésorier en charge, et autres paroissiens dud. lieu. (*V.* **98**).

(1) On disait : Capella SS. Ægidii et Lupi, et on traduisait par St Gilles-St Leu.

325. — Le 22 avril 1680, Pierre Mioque, fils de Pierre et de Marguerite Paris, de la parr. Ste Eugénie (St Eugène), reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

326. — Le 13 décembre 1693, la nomination au canonicat de Deauville, 1re portion, appartenant au seigr évêque, Messire Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx, nomme aud. bénéfice vacant par la mort de Mre Pierre Lange (1), pbre, dernier titulaire, la personne de Me Simon Davoust, pbre, bachelier en théologie, curé de St Germain de Lx, chanoine du Faulq et titulaire de la chapelle de St Jean-l'Evangeliste, en la Cathédrale. (*V.* **139**, **140**).

327. — Le .... janvier 1694, Pierre Casault, pbre, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, prieur du prieuré-cure de St-Ouen de Brocottes, dépendant de l'abbaye de Belle-Etoile, résigne led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Fr. Charles Dupendant, chanoine régulier dud. ordre. (*V.* **157**).

Le 2 février 1694, led. sr Dupendant obtient des lettres de provision en cour de Rome dud. bénéfice de Brocottes.

Le 23 mars 1694, Mesre Pierre Audran, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

328. — Le 3 décembre 1693, Me Louis Horcholle, acolyte du diocèse de Rouen, bachelier en théologie de la faculté de Paris, donne sa procuration pour signifier ses noms et grades.

Le 16 mars 1694, led. sr Horcholle, nommé à l'une des quatre clérimonies de la chapelle St Louis, en la parr. du Bois-Hellain, par Jean Edeline, prieur claustral de Cormeilles et vicaire général du seigr abbé de lad. abbaye, prend possession de lad. clérimonie par le toucher des vestiges de la muraille de lad. chapelle.

329. — Le 19 mars 1694, Me Pierre Formeville, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Blérancourt, au bailliage de Coucy-le-Château, et représenté par son père, Jean Formeville, marchand, demeurant à Lx, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **69**.)

330. — Ici finit le premier registre des Insinuations Ecclésiastiques du diocèse de Lx. Il avait été paraphé par Mesre de Mailloc, conser du roy, lieutenant-général civil et criminel en la vicomté d'Orbec, le 18 décembre 1692.

(1) Pierre Lange fut enterré dans l'église abbatiale du Val-Richer.

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX.

REGISTRE II.

---

1. — Le 17 avril 1694, Me Charles Bellières, pbrē de la parr̄. St Germain de Lx, nommé par le seigr évêque à la chapelle de Ste Croix, 2e portion, autrement dite de St Gilles-St Leu en la Cathédrale, prend possession de son bénéfice, en présence de Me Henry Deschamps, pbrē, chapelain de N.-D., et de Me Guillaume Dauphin, tous deux officiers de lad. Eglise. (*V.* **253**).

2. — Le 13 avril 1681, Louis Le Mercier, fils de Guillaume et de Marie Mathieu, de la parr̄. St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1686, il reçoit le sous-diaconat ;

Le 20 sept. 1687, il est ordonné diacre ;

Le 18 sept. 1688, il reçoit la prêtrise.

Le 23 août 1690, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 3 mars 1694, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Caen.

Le même jour, il est nommé par lad. Université de Caen sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen, sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes de St Pierre de Jumièges, N.-D. du Bec, N.-D. de Bernay, St Pierre de Préaux, N.-D. de Grestain, N.-D. de Cormeilles, St Evroult, Ste Barbe-en-Auge et St Léger de Préaux.

Le 6 avril 1694, led. sr Le Mercier, demeurant à St Germain de Lx, fait signifier ses noms et grades aux naturels de St Evroult. (*V.* **126**).

3. — Le 17 avril 1694, Mre Christophe Le Nepveu, vicaire général du seigr évêque de Lx, donne à Me Jacques Lelasseur, pbrē de ce diocèse, la collation de la cure de la Gravelle à laquelle il a été nommé par Mesre Georges Dunot d'Harmonville, abbé commendataire de St Pierre-sur-Dives.

Le 22 avril 1694, led. sr Lelasseur prend possession de la cure de la Gravelle.

4. — Le 23 avril 1694, la nomination à la chapelle simple de S[t] Laurent, sise en l'église abbatiale de S[t] Léger de Préaux, appartenant à l'abbesse dud. lieu, Très-Illustre dame Louise de Vaudelar, abbesse de l'abbaye de S[t] Léger, nomme à lad. chapelle, vacante par la démission de M[e] François Verney, clerc, demeurant à Tourville, la personne de M[e] Pierre Mallet, pbr̄e, curé de Combreux, diocèse d'Orléans, et nouvellement pourvu du bénéfice-cure de N.-D. de Préaux. Fait et passé par devant M[e] Robert Laisney, curé de N.-D. de Pontaudemer et notaire royal-apostolique.

Le lendemain, M[re] Pierre Audran, vic. g[l], donne aud. s[r] Mallet la collation dud. bénéfice.

Le 18 mai 1694, le s[r] Pierre Mallet, représenté par M[e] François Mallet de Gravelle, chanoine régulier de S[t] Augustin, prend possession de la chapelle S[t] Laurent, en présence de M[e] Denis Leroy, curé de S[t] Michel de Préaux, et autres témoins, (*V.* **351**).

5. — Le 9 avril 1694, M[e] Jacques Soyer, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, curé de S[t] Germain de Bourges, représenté par M[e] Jean Hébert, pbr̄e de S[t] Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au Chapitre de la Cathédrale et requiert des s[rs] chanoines sa nomination à la chapelle S[t] Gatien, vacante par la mort de M[e] François Lefranc, dernier titulaire, décédé le 1[er] janvier, mois réservé aux gradués. Messieurs les chanoines n'ayant fait aucune réponse, le s[r] Hébert prend ce silence pour un refus et se transporte avec le notaire apostolique au domicile de Monsieur l'abbé de Canisy, chanoine de Lieurey, 1[re] portion, grand chantre, « sepmainnier à son tour lors du décès dud. s[r] Lefranc, » pour le prier d'accorder des lettres de provision aud. s[r] Soyer. « Auquel lieu estant, M[re] Adrian de Mailloc, pbr̄e et chanoine, répond que led. s[r] abbé de Canisy est absent du pays et n'a plus de domicile chez luy ». Cette déclaration prise de nouveau pour un refus, le s[r] Hébert proteste se pourvoir devant qui de droit.

Le lendemain, led. s[r] Soyer, représenté par son frère, Joseph Soyer, pâtissier, bourgeois de Lx, présente une requête au bailliage pour qu'il lui soit permis de prendre possession de lad. chapelle, et le lieutenant de M. le bailly d'Evreux au bailliage d'Orbec lui octroye lad. requête.

Le 11 avril 1694, le s[r] Soyer, représenté par M[e] Nicolas Gosset, pbr̄e, demeurant à Lx, prend possession de lad. chapelle malgré le refus renouvelé des chanoines.

Le 26 juin 1694, led. s[r] de Canisy, en sa qualité de chanoine de semaine au moment où se produisit la vacance de la chapelle de S[t] Gatien, autrement dite de S[t] Madeleine, 2[e] portion, nomme à ce bénéfice la personne de M[e] Joseph Mahiet, pbr̄e de ce diocèse.

Le même jour, le s[r] Jacques Soyer, représenté par le s[r] Joseph Soyer, met opposition à toute collation que les s[rs] chanoines pourraient donner de lad. chapelle S[t] Gatien, attendu qu'il s'en est fait pourvoir en bailliage d'Orbec, sur le refus desd. s[rs] chanoines et qu'il en a pris possession le 11 avril dernier.

Le même jour encore, le s[r] de Canisy, chanoine, nomme led. s[r] Soyer à lad. chapelle *ad conservationem juris*, quoique « le lieu soit plein de la personne de M[e] Joseph Mahiet. »

Le 28 juin 1694, le s[r] Soyer, représenté par M[e] Guillaume Greslebin, diacre de Lx, adhérant à la prise de possession du 11 avril prend de nouveau possession *ad conservationem juris*, malgré le refus des chanoines qui se sont retirés. La cérémonie se passe en dehors de la chapelle, « attendu que la porte de la closture est fermée à la clef. » Fait et passé en présence de M[e] François Marey, officier en la Cathédrale, et M[e] Robert Gaillard, greffier.

Le 30 juin 1694, led. s[r] Mahiet est mis en possession de lad. chapelle S[t] Gatien.

Le 18 juillet 1694, le s[r] Soyer, en sa qualité de gradué, requiert, par ministère d'huissier, du s[r] évêque de Lx sa nomination à la cure de Castillon, doyenné du Mesnil-Mauger, vacante par la mort de M[e] Robert Legros, dernier titulaire. M[re] Audran, vicaire général, ne voulant faire aucune réponse à cette réquisition, le s[r] Soyer proteste se pourvoir devant qui de droit.

Le 20 juillet 1694, le s[r] Jacques Soyer, représenté par son frère, Joseph Soyer, ayant adressé une requête au parlement de Rouen pour qu'il lui soit permis, en vertu de ses grades, de prendre possession de de la cure de Castillon qui lui a été refusée par le vicaire général de Lx, la Cour, ouï le rapport du s[r] Dunot d'Harmonville, conseiller commissaire, autorise led. s[r] Soyer à prendre possession de ce bénéfice pour la conservation de son droit seulement. (*V.* **276**).

Le 23 juillet 1694, le s[r] Jacques Soyer, représenté par M[e] Guillaume Greslebin, diacre, prend possession de la cure de Castillon, en présence de M[e] Pierre Hurel, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et plusieurs autres témoins.

Le 30 sept. 1694, M[re] Le Nepveu, vicaire g[l]., donne audit s[r] Soyer la collation dud. bénéfice pour la conservation de son droit seulement et pour satisfaire à sa réquisition, attendu que la place est remplie.

Le 20 oct. 1694, sentence du bailliage d'Orbec adjugeant la récréance de la chapelle S[t] Gatien, en la cathédrale de Lx, à M[e] Joseph Mahiet sur ce poursuivi par M[e] Jacques Soyer qui prétendait être maintenu au plein possessoire de ce bénéfice.

Le 22 oct. 1694, Jacques Soyer, pourvu, en sa qualité de gradué, de

la chapelle St Gatien et de la cure de Castillon, donne sa procuration pour continuer les poursuites commencées à l'encontre du sr de Martigny (1), aux fins d'être envoyé en pleine possession de lad. chapelle de St Gatien et de lad. cure.

Le 27 mars 1695, le sr Soyer, nommé par le seigr évêque, en sa qualité de gradué, à la cure de Castillon et représenté par Me Nicolas Réaultey, vicaire de cette parr., prend possession dud. bénéfice, en présence de noble homme Jean Deschamps, valet de chambre de la duchesse d'Orléans.

Le 30 mars 1695, le sr Soyer, curé de St Germain de Bourges, représenté par son frère, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

Le 26 août 1695, il prend en possession de la cure de Castillon, en présence de plusieurs habitants du lieu.

6. — Le 12 mars 1694, Me François Nau, pbre, du diocèse de Paris, docteur en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms at grades au seigr abbé de N.-D. de Bernay, demeurant en son hôtel, en lad. ville de Paris, près la porte de Richelieu.

7. — Le 29 avril 1694, vu l'attestation de Me Philippe Dubois, curé de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage de Jacques Jehenne.

8. — Le 30 avril 1694, vu l'attestation du sr Le Ménager, vicaire de St Philbert-des-Champs, dispense de bans pour le mariage de François Michel.

9. — 24 avril 1694, Me Gabriel Hébert, pbre, licencié aux droits, procureur aux droits, procureur syndic du clergé du diocèse de Lx, pourvu de la cure de St Jacques de Lx, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean Osmont, pbre, vicaire du lieu, Guillaume Russey, Phes Lefrançois, Jacques Boullaye et Thomas Desamaison, tous pbres de ladite parr., Me Jacques Surlemont, conser procureur du roy en la ville de Lx, et autres témoins.

10. — Le 21 avril 1694, Me Simon Davoust, pbre, du diocèse du Mans, bachelier en théologie, en adhérant à la prise de possession de la prébende volante du Faulq, faite en son nom, le 14 janvier dernier, par Me Robert Herfort, pbre, vicaire de St Germain de Lx, prend possesssion en personne dud. bénéfice.

Le 11 août 1694, led. sr Davoust est mis en possession des canonicat et prébende de Deauville, 1re portion, vacants par la mort de feu Me Pierre Lange, pbre, dernier titulaire, décédé le 9 décembre 1693.

(1) Mr de Martigny était un prêtre de St Germain de Lx. Il représentait dans cette affaire les intérêts de Mr Mahiet.



11. — Le 24 avril 1694, Mre Pierre Audran, pbrē, docteur de Sorbonne, chanoine scolaste, official et vicaire général de l'évêché de Lx, prébendé de St Hymer, donne, en sa qualité de chanoine de semaine, à Me Pierre Moulin, curé du Fournet, des provisions de la chapelle St Augustin, en la Cathédrale, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Olivier Dufer ou Dufay (1), dernier titulaire.

Le 28 avril 1694, le sr Moulin est mis en possession de la chapelle St Augustin avec le cérémonial ordinaire.

Le 29 avril 1694, led. sr Dufay, pourvu de la cure du Fournet par la résignation faite en sa faveur par le sr Moulin, prend possession dud. bénéfice en présence de ce dernier, et autres témoins.

12. — Le 15 janv. 1694, Me Pierre Patin, pbrē, curé de la 1re portion du Mesnil-Germain, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, du prieuré-curé de Saint-Pierre-des-Ifs, vacant par la mort du dernier titulaire (2).

Le 17 avril 1694, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Ces lettres imposaient au sr Patin l'obligation de prendre l'habit de l'ordre de St Augustin dans l'espace de six mois et de faire profession au bout d'une année de noviciat, attendu que le prieuré-cure devait être desservi par un religieux. (*V.* **370**).

Le 22 juillet 1694, le R. P. Patin, chanoine régulier au prieuré de Ste Barbe-en-Auge, prend possession de la cure de St Pierre-des-Ifs, en présence de Me Nicolas Davy, pbrē, desservant lad. parr̄., Adrian de Lespiney, sr d'Orfeu, tous deux demeurant en la parr̄. de St Pierre-des-Ifs.

13. — Le 21 septembre 1682, Jean Des Ramé, fils de Mathieu et de Jeanne Roullin, de la parr̄. de Caligny, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

14. — Le 6 mars 1694, Me Pierre Jourdain, pbrē, curé de St Jacques de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Désir, 2e portion, et des chapelles simples de St Taurin en la Cathédrale et de St Jean du Manoir d'Avranches, vacantes par la résignation faite en sa faveur pour cause de permutation par Me Gabriel Hesbert, dernier titulaire.

Le 27 avril 1694, led. sr Jourdain, n'ayant pas encore « prins possession » de lad. cure de St Désir, donne sa procuration pour la résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques Lefebvre,

(1) On écrivait généralement et l'on prononçait « Dufay » ; mais lui signait « Dufer. »
(2) Ce dernier titulaire était François Desniot. (*V.* **I. 104**).

pbr̄e de ce diocèse, Me ès-arts en l'Université de Paris. Fait et passé en la parr̄. du Pin, au château de la Pinterie. (*V.* 58).

Le même jour, Me Jean Lefebvre, pbr̄e, curé du Brefdent (Brèvedent) et chapelain de la chapelle simple de St Renobert, fondée au château de Fauguernon, résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains de noble dame Françoise de Mire, vicomtesse de Fauguernon, baronne d'Angerville et autres lieux, vve de feu Mesre Louis-Jacques Leconte, chevr, seigr et marquis de Pierrecourt, dame et patronne de lad. chapelle. (*V.* 19).

Séance tenante, lad. dame vicomtesse nomme à ce bénéfice, ainsi vacant, la personne dud. sr Jourdain. Fait et passé au château de la Pinterie, demeure de lad. dame.

Le 27 mai 1694, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Jourdain, « curé de St Jacques », la collation de la chapelle St Renobert et son visa aux lettres de provision de la chapelle du Manoir d'Avranches.

Le 27 août 1694, Mre François Senée, pbr̄e, bachelier en théologie, chanoine pénitencier en la Cathédrale, prébendé des Vaux, donne son visa aux provisions de la chapelle St Taurin obtenues par le sr Jourdain.

Le 2 sept. 1694, celui-ci est mis en possession de lad. chapelle, en présence de Mes Henry Deschamps et Antoine Guéret, pbr̄es, chapelains de la Cathédrale.

Le 22 sept. 1694, Mre Emond Jean, pbr̄e, cure de Genneville, chanoine prébendé de Touques en la Cathédrale, bénéfice qui ne requiert pas la résidence, résigne led. canonicat entre les mains du seigr évêque en faveur dud. sr Jourdain ; et le sr Jourdain résigne la chapelle St Taurin en faveur dud. sr Jean.

Le 26 sept. 1694, le seigr évêque donne aud. sr Jourdain les provisions des canonicat et prébende de Touques, dite prébende volante.

Le 28 sept. 1694, le sr Jourdain pourvu de la chapelle St Renobert, « fondée et à présent desservie en la parr̄. de Fauguernon, ne requérant pas résidence, » prend possession dud. bénéfice par la libre entrée en l'église paroissiale dud. lieu, où s'étant prosterné le sr Jourdain a fait sa prière devant le St Sacrement et baisé l'autel où est l'image de Ste Anne, et autres cérémonies accoutumées, en présence de Me Pierre Daufresne, pbr̄e, curé de Fauguernon ; Me Joseph Hemery, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄., et Me Pierre Montoure, sr de la Tour, aussi de lad. parr̄.

Le 1er oct. 1694, le sr Jourdain est mis en possession desd. canonicat et prébende de Touques.

Le 5 oct. 1694, led. sr Emond Jean est mis en possession de lad. chapelle St Taurin par le ministère de Monsr Le Rebours, prébendé de Courtonnelle et archidiacre de Pontaudemer, en présence de Me Henry

Deschamps, pbre, chapelain de la Cathédrale, et de Me Guillaume Dauphin, sous-diacre, officier de lad. Eglise. (*V.* **285**.)

15. — Le 6 avril 1694, Me Claude Cornavin, chapelain de Buron, au diocèse du Mans, Me ès-arts, bachelier en théologie et profeseur septennaire en l'Université de Paris, demeurant au collège d'Harcourt, fait réitérer ses noms et grades à Mre Léonor Pottier de Gesvres, abbé commendataire de l'abbaye de Bernay, résidant en son hôtel, à Paris, hors la porte Richelieu.

16. — Le 3 mai 1694, vu l'attestation du sr Lepicard, curé de Montreuil, 1re portion, et du sr Leconte, vicaire du Sap, dispense de bans pour le mariage de Jean-Baptiste Poplu et Catherine Chappé.

17. — Le 5 mai 1694, vu l'attestation du sr Cruays, pbre, curé de Canapville (Touques), et du sr Hémery (le jeune), vicaire de Manneville-la-Raoult, dispense de bans pour le mariage entre Pierre de Mire, Escr, fils de Jacques et de damlle Marguerite Leterrier, originaire de lad. parr. de Manneville et demeurant présentement à Canapville, d'une part, et damlle Marie Larcher, fille d'Adrian Larcher, Escr, sr de la Prarie, et de damlle Rénée de Rély, de la parr. d'Epaignes et demeurant aussi présentement en celle de Manneville.

18. — Le 9 avril 1690, Georges Cordouen, fils de Georges et de Claude Le Cousturier, de la parr. du Favril, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 28 juin 1690. il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 3 mars 1690, led. sr Cordouen, pbre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen, sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux et d'Evreux, ainsi que sur les abbayes de St Ouen de Rouen, du Bec, Ste Trinité de Fécamp, St Pierre de Jumiéges, St Vandrille, St Georges de Boscherville, St-Victor-en-Caux, St Evroult, St Pierre de Préaux, Bernay, Grestain, Cormeilles, St Léger de Préaux et Montivilliers, sur les prieurés de Maupas, de Ste Barbe-en-Auge, de Royal-Pré, etc.

Le 6 avril 1694, le sr Cordouen, demeurant en la parr. du Favril, fait signifier ses noms et grades aux religx de St Evroult.

Le 8 avril 1694· il fait faire la même signification au seigr évêque et aux srs chanoines de Lx, et, le 13 du même mois, aux religx de Ste Barbe.

Le 2 sept. 1694, il fait aussi signifier ses grades aux religx de Cormeilles et aux dames de N.-D. et St Léger de Préaux. (*V.* **114**).

19. — Le 22 avril 1680, Jean Lefebvre fils de Jacques et de Marie Maillet, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 19 sept. 1682, il reçoit le sous-diaconat.

Le 18 sept. 1682, led. s^r Lefebvre, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Bayeux.

Le 23 sept. 1685, il reçoit la prêtrise à Evreux. (*V.* **14.**)

20. — Le 10 avril 1694, Me Robert Pied de Liepvre, habitué en la parr̄. N.-D. de Pontaudemer, M^e ès-arts en l'Université de Caen, ayant élu domicile en la maison de Me Guillaume Pied de Liepvre, bourgeois de Pontaudemer, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et comte de Dol, en parlant à Me Jean Durand, habitné en lad parr̄., de Pontaudemer et vicaire dud. seig^r évêque, demeurant aussi en lad. parr̄., en présence de Me Pierre Crével, pbr̄e, sacristain de N.-D. de Pontaudemer.

21. — Le 11 mai 1694, vu l'attestation du s^r Desmarquets, pbr̄e, curé de la Potterie-Mathieu, et du s^r Jouen, curé de Lieurey, dispense de bans pour le mariage entre Isaac de la Houssaye, Esc^r, s^r du Bosc-Jouen, et de dam^lle Marie Legrix, de lad. parr̄. de la Potterie, d'une part, et dam^lle Anne Quesney, fille d'honn. homme Elie Quesney, et de Magdeleine Bresot, de lad. parr̄. de Lieurey.

22. — Le 10 avril 1694, furent ordonnés diacres à Evreux avec démissoire :

Fr. Pierre Descalles, religieux-profès de l'abbaye de Grestain ; (*V.* **62, 174**).

Fr. Thomas Chanu, id.

23. — Le 12 mai 1693, la nomination à la cure de St Sébastien de Préaux appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Réné de Moges, chev^r, seig^r de Préaux et du Bêneré, cons^er de Sa Majesté en son Grand Conseil, demeurant à Paris, nomme à lad. cure, vacante par la mort civile de Me Charles Boutrays, dernier titulaire, la personne de Mre Marc-Aurèle Deshayes de la Cauvinière, pbr̄e, curé de St Martin-du-Val-d'Orbec. (*V.* **286, 335**).

24. — Le 18 mai 1694, vu l'attestation du s^r Linel, curé de Fortmoville, et du s^r Lebreton, vicaire du Torpt, dispense de bans pour le mariage de Jean Auquin.

25. — Le 21 mai 1694, vu l'attestation du s^r Herfort, vicaire de St Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jacques de Tournebu, Esc^r, seig^r du Mesnil-Eudes, fils de feu Mes^re François de Tournebu, Esc^r, seig^r de Livet, et autres terres, et de noble dame Marie de Quittry, de la parr̄. de St Germain de Lx, d'une part, et dam^lle Marguerite-Thérèse Bonnet, fille de Marquis Bonnet, Esc^r, s^r des Bonnerets, et de dam^lle Barbe de Hudebert, de la parr̄. de Neauphle, près Trun, diocèse de Séez.

26. — Le 6 avril 1694, la nomination à la cure de St Martin de

Heugon appartenant aux religˣ de Sᵗ Evroult, dom Jean Truffault, pbr̃e, religˣ et procureur de l'abbaye de Sᵗ Evroult, et les autres religieux du lieu nomment à lad. cure, vacante par la mort de Mᵉ François du Rouil, la personne de Mᵉ Jean-Baptiste Laisney, pbr̃e du diocèse de Séez.

Le 3 mai 1694, led. sʳ Laisney requiert du seigʳ évêque la collation de ce bénéfice ; mais Mʳᵉ Pierre Audran, vic. gˡ, la lui refuse, attendu que le lieu est rempli.

Le 8 mai 1694, le sʳ Laisney, originaire de la ville d'Argentan, parr̃. Sᵗ Germain, diocèse de Séez, « à présent habitué en l'hostel de Paris et y estudiant en Sorbonne, » se transporte avec le notaire en la parr̃. de Heugon, afin de prendre possession de lad. cure en vertu de la collation qui lui a été donnée par l'archevêque de Rouen sur le refus du grand vicaire de Lx. Ils « trouvèrent la porte principale de l'église fermée, n'ayant peu avoir la clef. » Il leur fut dit que la personne qui en était saisie était malade. Le sʳ Laisney prend donc possession « par la veue du clocher et attouchement de la porte principalle, faute de la représentation de lad. clef, et ce en la présence de de Mʳᵉ François Louvet, pbr̃e dud. diocèse et demeurant à Nostre Dame des Bois. A quoy s'est présenté Mᵉ Jean Urset, prestre, qui a dit qu'il s'oppose à lad. prise de possession, d'autant qu'il est pourveu dud. bénéfice par collation de mon seigʳ evesque de Lx. Led. sʳ Laisney a interpellé led. sʳ Urset de lui donner ou fʳᵉ donner la clef de la porte afin d'y fʳᵉ sa prière et fʳᵉ les cérémonies qu'on accoustumé de fʳᵉ à telle prise de possession. A quoy par led. sʳ Urset a esté dit qu'il refuse de bailler la clef ; » dont acte.

27. — Le 2 févr. 1694, Mʳᵉ Paul Duchesne, pbr̃e, cy-devant curé de Camembert et y demeurant, fonde plusieurs messes qui devront être célébrées à perpétuité pour lui et ses amis défunts en l'église de Camembert, et désigne Mᵉ Alexandre Brière, pbr̃e, curé dud. lieu, pour son exécuteur testamentaire. Fait et passé en présence de Mᵉ Ollivier Brunet, pbr̃e de lad. parr̃., et de plusieurs autres témoins.

28. — Le 21 sept. 1886, Pierre Magin, fils de Pierre et de Marie Delahaye, de la parr̃. de Sᵗᵉ Croix de Fécamp, diocèse de Rouen, reçoit la tonsure à Rouen.

Le 12 août 1687, il est reçu Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris.

Le 5 août 1690, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 20 juin 1693, led. sʳ Magin, pbr̃e, est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 29 mai 1694, le sʳ Magin, demeurant à Paris et représenté par Mᵉ Jean-Baptiste Hémery, bourgeois de Lx, y demeurant, fait signifier ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx.

29. — Le 24 mars 1690, Nicolas du Houlley, fils d'Adrian et de

Françoise Parrin, du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit à Paris la tonsure et les ordres mineurs.

Le 3 janv. 1693, led. s^r du Houlley, clerc, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 1er août 1693, il obtient des lettres de quinquennium, du recteur de lad. Université.

Le 8 octobre 1693, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lisieux.

Le 10 avril 1694, il est ordonné sous-diacre.

Le 29 mai 1694, il fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **163**).

30. — Le 2 juin 1694, vu l'attestation du s^r Morin, curé de St Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage de Thomas Daragon et d'Elisabeth Lemonnier. (*V.* **32**).

31. — Le 16 mai 1694, certificat de publication de bans donné par le s^r Lebacheley, pbr̃e, vicaire de Boulleville. (*V.* **304**).

32. — Le 2 juin 1694, Mre Pierre Audran, pbr̃e, docteur de Sorbonne, vicaire général de Mgr l'évêque et comte de Lx et aussi grand vicaire de Mgr l'évêque de Bayeux pour l'exemption de Cambremer, donne dispense de bans pour le mariage de Thomas Daragon, de la parr̃. du Prédauge, et de d^lle Elisabeth Lemonnier. (*V.* **30**).

33. — Le 4 juin 1694, vu l'attestation du s^r Jourdain, pbr̃e, curé de St Arnoult, dispense de bans pour le mariage de N... Beslin.

34. — Le 27 mai 1694, Me Gilles Leprevost, pbr̃e, cy-devant curé de Selles, déclare qu'il se désiste de l'opposition par lui formée à la prise de possession dud. bénéfice par Me Antoine Bazire, pourvu de lad. cure en cour de Rome sur la résignation dud. s^r Leprevost. (*V.* **66**).

35. — Le 8 juin 1694, dispense de bans pour le mariage entre Edouard-Guillaume Deshayes, Esc^r, s^r de Launey-Gassard, fils de feu Jean-Baptiste Deshayes, Esc^r, s^r de Launey, et de noble dame Marie Le Cornu, de la parr̃. des Moutiers-Hubert, d'une part, et dam^lle Barbe Bonnet, fille de Marquis Bonnet, Esc^r, s^r des Bonnerets, et de noble dame Barbe de Hudebert, de la parr̃. de Neaufle (Neauphle), diocèse de Séez. — Le certificat de publication de bans est signé du s^r Deshayes, curé des Moutiers-Hubert.

36. — Le 23 juin 1694, vu l'attestation du s^r Bourget, curé de Dives, et du s^r des Buats, pbr̃e, curé de Brucourt, dispense de bans pour le mariage de Guillaume Crosnier et de Catherine Morin.

37. — Le 28 mai 1694, la nomination à la chapelle St Sébastien en la Cathédrale appartenant au Chapitre de lad. Eglise, le doyen et les chanoines nomment aud. bénéfice, vacant par la démission de Me Fran-

çois Cosnard, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume Cousture, clerc et musicien en lad. Cathédrale.

Le lendemain, le sr Cousture est mis en possession de lad. chapelle. (*V.* **139, 274**).

38. — Le 25 juin 1694, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Le Dorey, conser du roy, élu et contrôleur en l'élection et grenier à sel de Lx, fils de feu Me Pierre Le Dorey, en son vivant conser du roy, élu en lad. élection, et de damlle Gabrielle Toustain de Blancheporte, de la parr̃. de St Germain de Lx, et damlle Anne de Grosourdy de Marimont, fille d'Elie de Grosourdy de Marimont, Escr, et de noble dame Catherine de Hally, de la parr̃. de St Pierre-du-Châtel.

39. — Le... 1694, la nomination à la vicairie de Retz en la cathédrale appartenant au seigr de Barneville-la-Bertrand qui choisit un titulaire sur trois sujets qui lui sont présentés par le Chapitre, Mesre Claude-Denis de Hère, chevr, seigr de Vaudouet, Barneville, Pennedepie et autres lieux, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Jacques Cauvigny, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Christophe Courtin, officier douze-livres.

Le 8 juin 1694, Mre Audran, vic. gl, donne aud. sr Courtin la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Courtin est mis en possession de la vicairie de Retz par le ministère de Mr le doyen.

40. — Le 25 juin 1694, le seigr évêque de Lx donne des lettres de vicaire général à Mre François de Carbonnel de Canisy, pbr̃e, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine et grand chantre de la cathédrale de Lx. Donné au château de Courbépine.

41. — Le 12 mai 1694, la nomination à la cure de St-Pierre-des-Ifs, doyenné de Cormeilles, appartenant au seigr abbé du Bec-Hellouin, Messire Jacques-Nicolas de Colbert, archevêque de Rouen, et abbé commendataire du Bec-Hellouin, nomme à lad. cure, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Marin Marc, pbr̃e du diocèse de Bayeux.

Le 17 mai 1694, led. sr Marc, représenté par Me Charles Montfort, pbr̃e, demeurant à St Désir de Lx, requiert du seigr évêque la collation dud. bénéfice. Mre Audran, vicaire général, répond qu'il ne donnera les provisions de cette cure que quand l'infirmité du sr Marc lui permettra de se présenter en personne pour être examiné.

Le 4 juin 1694, le sr Audran donne aud. sr Marc la collation dud. bénéfice.

Le 7 juin 1694, le sr Marc prend possession de la cure de St-Pierre en présence de Me Jacques Charpentier, pbr̃e, curé de Saint-Grégoire-du Vièvre, Me Jean Durand, pbr̃e, desservant lad. parr̃. de St Pierre,

Me François Leclerc, receveur de la terre de Lespiney, et autres témoins.

42. — Le 28 juin 1694, vu l'attestation du sr Boscage, pbre, curé de la 2e portion de N.-D. d'Estrez, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Le Normand, conser du roy et procureur des tailles du Pont-l'Evêque, demeurant en lad. parr. d'Estrez, d'une part, et damlle Damienne-Marie d'Epreville, demeurant à Saint-Gervais de Falaise, diocèse de Séez.

43. — Le 30 juin 1694, vu l'attestation du sr Delaire, vicaire de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage d'Eustache Delisle et de Catherine Pellerin.

44. — Le 30 juin 1694, vu l'attestation du sr Osmont, vicaire de St Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage de Guillaume Lancelot.

45. — Le 31 mars 1694, sur ce qu'il a plu à sa Majesté d'unir à l'ordre du Mont-Carmel le prieuré de la Magdeleine, diocèse de Lx, par l'édit qui le déclare toutefois dépendant de l'abbaye de Bernay, haut et puissant seigr Mesre Léon de Gesvres, abbé de Bernay, demeurant à Paris, nomme aud. prieuré, vacant par la mort de Me de Lespiney, dernier titulaire, décédé avant l'union aud. ordre du Mont-Carmel, la personne de dom Jean de Nancy, pbre, religieux-profès de l'ordre de St Benoît en l'abbaye de Bernay.

Le 26 juin 1694, led. sr de Nancy prend possession dud. bénéfice situé en la parr. de N.-D. de la Couture.

46. — Le 2 juin 1694, le seigr évêque nomme à l'archidiaconé de Gacey, vacant par la mort de Me Gabriel Le Bas, pbre, dernier titulaire, la personne de Mre François Cousin, pbre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine théologal de la cathédrale de Lx.

Le 25 juin 1694, led. seigr évêque nomme led. sr Cousin promoteur général du diocèse.

Le 28 juin 1694, le sr Cousin est mis en possession de la dignité d'archidiacre de Gacé par le ministère de M. le doyen.

47. — Le 22 avril 1694, la nomination à la cure de N.-D. de Blangy appartenant au seigr abbé du Bec, Mesre Jacques-Nicolas de Colbert, archevêque de Rouen et abbé du Bec, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me .... Fontaine, dernier titulaire, la personne de Me Vulfrand Cailly, pbre du diocèse d'Amiens, Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 24 avril 1694, Mre Audran, vic. gl, donne aud. sr Cailly la collation dud. bénéfice.

Le 2 juillet 1694, le sr Cailly prend possession de la cure de Blangy,

en présence de Me Jacques Corneilles, pbre, Alexandre Tragin, chirurgien, Michel Corneilles, et autres témoins de lad. parr.

48. — Le 3 juin 1694, la nomination à la 2e portion de la cure de Barneville (Basseneville) appartenant au seigr du lieu, Son Altesse Sérénissime Marie d'Orléans, duchesse de Nemours et d'Estouteville, souveraine de Neufchastel et de Vallengin en Suisse, comtesse de St Paul, de Dunois et de Tancarville, et Barneville, St Clair et St Samson-en-Auge et autres lieux, veuve de très-haut et très-puissant et sérénissime prince Henri de Savoie, duc de Nemours, d'Aumale et de Genevois, pair de France, nomme à lad. cure de Barneville, vacante par la mort de Me Guillaume Chevallier, pbre, dernier titulaire, la personne Me Adrian Mauger, pbre du diocèse de Lx, chapelain de Bréholles, demeurant parr. de Goustranville (V. **322**.)

Le 16 juin 1694, Mesre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Mauger la collation dud. bénéfice.

Le 22 juin 1694, le sr Mauger prend possession de la 2e portion de Barneville et de son annexe la chapelle St-Richer, en présence de Mesre Pierre de Gemare, pbre, demeurant à Cresseveulle ; Me Robert Matrel, receveur de S. A. Sme, demeurant à Barneville, Me Jean Maheu, pbre, curé de la 1re portion de lad. parr., Adrien Le Maistre, Escr, sr de Vauvert, demeurant aud. lieu, et autres témoins.

49. — Le 16 mai 1694, la nomination au prieuré-cure de St Martin de Friardel appartenant aux religieux de St Cyr de Friardel, Fr. Claude Chachère, pbre, prieur claustral dud. prieuré, Fr. André de Durdan, Fr. Joseph Hurly, Fr. Henri Gobert et Fr. François Deschamps, tous pbres, chanoines réguliers dud. monastère, réunis en chapitre, nomment à lad. cure, vacante par la mort de Fr. Louis Barbey, pbre, religieux, dernier titulaire, la personne de Fr. Jean-Baptiste Costard, pbre, religieux-profès de ce prieuré.

Le 19 mai 1694, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Costard la collation dud. bénéfice.

Le 16 juin 1694, le sr Costard prend possession de la cure de Friardel en présence d'Henry Deshayes, Escr, sr de Launey-Gassard, de la parr, des Moutiers-Hubert ; François de Daubœuf, de la parr de Daubœuf, et Armand Dutot-Ferrières, Escr, sr du lieu, demeurant tous deux à Friardel, et autres témoins.

50. — Le 29 avril 1694, la nomination à la cure de N.-D. de Livaye appartenant au seigr vicomte de Crèvecœur, le curateur de la succession de Messire Guillaume de Montmorency, en son vivant chevalier, comte de Luxembourg, vicomte de Crèvecœur, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Delauney, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Le Pelletier, pbre du diocèse de Bayeux.

Le 29 avril 1694, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Le Pelletier la collation dud. bénéfice.

Le 14 juin 1694, le sr Le Pelletier prend possession de la cure de Livaye, en présence de Me Jacques Ricquier, procureur postulant en l'élection de Lx ; Me Jean Delafosse, clerc-acolyte, témoins trouvés en l'église de lad. parr.

51. — Le 5 juillet 1694, vu l'attestation du sr Gondouin, curé de Morainville, du sieur Pecqueult, curé de St Aubin-de-Scellon, et du sr Le Chevallier, curé de Cauverville, dispense de bans pour le mariage de Noël Pecqueult et de Martine Cauvin.

52. — Le 5 juillet 1694, vu l'attestation du sr Terrier, curé d'Ableville, et du sr Jumel, vicaire de Blangy, dispense de bans pour le mariage entre Emmanuel de Roquette, Escr, fils de Christophe de Roquette et de noble dame Marie Foucher, de la parr. d'Ableville, d'une part, et damlle Marie-Françoise Maquère, fille d'Antoine et de Marie Vauquelin, de lad. parr. de Blangy.

53. — Le 12 juillet 1694, vu l'attestation du sieur Auvrey, vicaire de Moyaux, et du sr Hagueron, vicaire du Pin, dispense de bans pour le mariage de Louis Anglement et Anne Caumont.

54. — Le 7 octobre 1691, Jacques Bunel, fils de Jean et de Magdeleine Levavasseur, de la parr. de N.-D.-du-Pré de Pontaudemer reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 5 avril 1694, led. sr Bunel, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Evreux.

Le 12 juin 1693, le sieur Bunel de Blancamp, sous-diacre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 3 mars 1694, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen, l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes de St Ouen, St Georges de Boscherville, le Bec-Hellouin, St Pierre de Préaux, N.-D. de Grestain, N.-D. de Cormeilles et St Léger de Préaux.

Le 14 juillet 1694, il fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

55. — Le 27 juillet 1694, vu l'attestation du sr Delamare, vicaire de Heurtevent, et du sr Buisson, vicaire de Fervaques, dispense de bans pour le mariage de Jacques Vigny et de Françoise Manoury.

56. — Le 17 juillet 1694, dispense de bans pour le mariage entre Pierre de Foucques, Escr, sr de la Pilette, conser du roy, lieutenant particulier ancien civil et criminel au bailliage d'Orbec, fils d'Yves de Foucques, Escr, sr de la Pilette, et de feue noble dame Marie-Anne Le Paige, d'une part, et damlle Marie-Anne Le Filleul, fille de Louis Le

Filleul, Esc^r, s^r de la Hellinière, et de noble dame Françoise Lhermite, tous deux de la parr̄. d'Orbec.

57. — Le 26 juillet 1694, vu l'attestation du s^r Pellerin, curé d'Orbec, et du sieur Piquot, curé de St Martin-des-Noyers, dispense de bans pour le mariage entre François-Gabriel de Martainville, Esc^r, s^r du Bois-Hébert, fils de Jacques de Martainville, Esc^r, et de feue dam^lle Jeanne De la Rue, de la parr̄. St Martin-des-Noyers, d'une part, et dam^lle Elisabeth d'Assy, fille de feu Adrian d'Assy (1), Esc^r, et de feue dam^lle Esther du Moutier, de la parr̄. d'Orbec.

58. — Le 3 juillet 1694, Mre François de Carbonnel, vicaire général du seig^r évêque donne son visa aux lettres de provision de la cure St Désir, 2e portion, obtenues en cour de Rome par Me Jacques Lefebvre, pbr̄e de ce diocèse.

Le 6 juillet 1694, led. s^r Lefebvre prend possession dud. bénéfice-cure en présence de Mes Guillaume Bréard, Charles Monfort, Antoine Bunel et Marin Boucquier, tous pbr̄es de lad. parr̄., Thomas Closet, trésorier, Pierre Thorel, s^r des Chesnées, Me Robert Davy et autres de lad. parr̄. (2) (*V.* **14**.)

59. — Le 19 sept. 1693, furent ordonnés sous-diacres :

Pierre Chambry, acolyte de la parr̄ de St Désir de Lx. (*V.* **62. 175**.)

Gabriel Delauney, acolyte de la parr̄. Livarot. (*V.* **173**.)

60. — Le 4 avril 1694, les vicaires généraux du seig^r évêque de Lx autorisent Me Michel de Nollet, sous-diacre de la parr̄. de Guerquesalle, à recevoir le diaconat à Evreux. (*V.* **62, 175**.)

61. — Le 10 avril 1694 ; acolytes du diocèse de Lx qui, *ritè dimissi*, furent ordonnés sous-diacres à Evreux :

Me Jean Vitrel, de la parr̄. St Ouen de Pontaudemer ;

Me Pascal Mesnier, de la parr̄. de St Germain de Lx ; (*V.* **113, 340**)

Me Louis Dupont ;

Me Jean Blondel, de la parr̄ de St Aubin-de-Scellon. (*V.* **172**.)

62. — Le 10 avril 1694, sous-diacres du diocèse de Lx qui, *ritè dimissi*, furent ordonnés diacres à Evreux :

(1) Cette famille possédait et habitait la Tréhardière. (Manuscrits de M^r Ch. Després, de Meulles).

(2) Voici le cérémonial de prise de possession pour les curés de la 2e portion de St Désir. Le nouveau curé se rendait d'abord à l'église abbatiale de N.-D. du Pré, autrement dite de St Désir ; et c'est là qu'il était mis en possession réelle, actuelle et corporelle du bénéfice-cure ou vicairie perpétuelle de St Désir pour la 2e portion, « par la libre entrée de la porte de lad. Eglise abbatiale de N.-D., dite St Désir, ou estant à genoux il faisoit sa prière devant le très saint sacrement de l'autel, baisait après le Maistre autel, touchait le missel et *les fonts baptismaux*. » Cela fait, il sortait de cette Eglise et entrait « dans celle de St Désir joignante », et y faisait les cérémonies ordinaires de la prise de possession. Mais il faut remarquer que dans l'église paroissiale il n'est pas question des fonts baptismaux. Il n'y en avait pas ; ils se trouvaient dans l'église abbatiale.

Me Michel de Nollet, de la parr. de Guerquesalle ; (*V.* **60**, **175**.)
Me Pierre Chambry. de la parr. de St Désir de Lx ; (*V.* **59**, **175**.)
Me Adrien Lerat, de la parr. de Toutainville ; (*V.* **174**.)
Me Antoine Corbelin, de la parr. de Beauffay ; (*V.* **174**.)
Me François Carel, de la parr. de Surville ; (*V.* **174**.)
Me Pierre Mariolle, de la parr. de St Germain de Lx ;
Me Nicolas Herrier, de la parr. de St Pierre de Cormeilles ; (*V.* **174**.)
Me Pierre Descalles, religieux de l'abbaye de Grestain ; (*V.* **22**, **174**.)
Me Philippe Noncher, de la parr. de Fauguernon ;
Me Thomas Bellière, de la parr. des Moutiers-Hubert ; (*V.* **201**.)
Me Jean Cordoën, de la parr. d'Equemauville ; (*V.* **174**.)
Me Charles Sehier, de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay ;
Me Jean Poullain, de la parr. de St Christophe-de-Condé ;
Me Antoine-François Desperroys, de la parr. St Désir de Lx ; (*V.* **174**.)
Me François de Tournebu, de la parr. de St Germain de Lx.

63. — Le 6 août 1694, dispense de parenté du 3e au 4e degré pour le mariage entre Jean-Baptiste de Pierrefitte, Escr, de la parr. de Pierrefitte, diocèse de Séez, et dame Anne de Malfilastre, de la parr. de St Georges-en-Auge.

64. — Le 7 août 1694, vu l'attestation du sr Prenthout, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage de Paul Dinot,

65. — Le 11 mars 1694, la nomination à la cure de St Michel de Tordouet appartenant au seigr du lieu, Mesre Guy de Chaumont, chevr, marquis d'Orbec, seigr et patron de Tordouet, seigr de Bienfaite et du Ronceray, comte de Castres et de Payra, marquis de Guittry et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Pierre Le Danois, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Philbert Lefrère (1), pbre de ce diocèse. Fait et passé en l'hôtel dud. seigr, rue des Prouvaires, à Paris.

Le 11 août 1694, led. sr Lefrère requiert la collation de lad. cure ; mais Mre Audran, vic. gl, la lui refuse parce qu'il n'a pas « les capacités et la science requises et nécessaires pour desservir une paroisse, mesme lad. parr. de Tordouet, à cause de sa grande estendue. »

Le 25 août 1694, le sieur Lefrère ayant appelé au métropolitain du refus dudit sr Andran, les vicaires généraux du seigr archevêque de Rouen, le trouvant suffisamment capable, lui donnent les provisions dud. bénéfice.

Le dimanche 5 sept. 1694, le sr Lefrère, en vertu de lad. collation,

(1) Il était vicaire de Bienfaite. (I. 130, X. 449, 463).

prend possession de la cure de Tordouet, en présence de Me Nicolas Duval, curé du Ronceray, Me François Lecousturier, pbre, demeurant à Orbec, Me Michel Poplu, pbre, desservant led. bénéfice de Tordouet, et plusieurs autres paroissiens. (*V.* **228**.)

66. — Le 27 juillet 1694, Me Antoine Bazire, pbre, curé de N.-D. de Selles, titulaire de la chapelle simple de St Jean-Baptiste dans l'église paroissiale du Bois-Arnaud, diocèse d'Evreux, résigne lad. chapelle St Jean entre les mains de Mre Thomas Le Nepveu, conser du roy et son procureur honoraire, seigr de Glatigny, patron présentateur dud. bénéfice. (*V.* **34**).

67. — Le 21 juillet 1694, la nomination à la cure de Beuzeville appartenant aux religx de l'abbaye du Bec, Me Benoit Hellouin, diacre de St Ouen de Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Paris, requiert desd. srs religieux, en sa qualité de gradué, sa nomination à lad. cure de Beuzeville vacante par la mort de Me Boittard, dernier titulaire, décédé en ce présent mois de juillet réservé aux gradués. Le religieux auquel s'est adressé le sr Hellouin, dit qu'il n'a rien à répondre à cette réquisition. Celui-ci proteste se pourvoir devant qui de droit.

Le 27 juillet 1694, le seigr évêque de Lx, sur le refus des religieux du Bec, donne aud. sr Hellouin les provisions dud. bénéfice de Beuzeville, en présence de Me Nicolas Le Vigneur et de Me Jean Fougy, pbres, demeurant en la parr. de St Désir de Lx.

Le 3 août 1694, la nomination à la cure de Beuzeville appartenant au seigr abbé du Bec, Messire Jacques-Nicolas de Colbert, archevêque de Rouen et abbé du Bec, nomme à lad. cure vacante par la mort de Me Abraham Boitard, dernier titulaire, la personne de Me Thomas Le Gouez, pbre du diocèse d'Evreux, docteur en théologie de la faculté de Paris.

Le 5 août 1694, Mre Chr. Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr Le Gouez la collation dud. bénéfice.

Le même jour, le sr Le Gouez, demeurant à Paris et présent en personne, prend possession de la cure de Beuzeville en présence de Mre François Trotin et de Jean Letestu, pbres, demeurant en lad. parr.

68. — Le 23 août 1694, dispense de bans pour le mariage entre Mre François Bernart, chevr, seigr de Courmesnil, ancien lieutenant-colonel du régiment de Grancey, fils de Mesre Jacques Bernart, seigr de Courmesnil, St Arnoult, les Astelles et autres terres, et de noble dame Claude du Bouillonney, demeurant en la parr. de St Evroult, d'une part, et noble dame Magdeleine des Portes, Vve de Guillaume Leroy, Escr, chevalier seigr de Cerqueuil, et fille de Mre François des Portes, chevr, seigr de la Bellière, de Champfrémont, etc., et de noble dame Madeleine Fourmy, demeurant à Séez, parr. St Pierre.

69. — Le 1er juin 1694, Me Pierre Herrier, pbrē, curé du Faulq, doyenné de Touques, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Le Menager, pbrē du diocèse de Séez. Fait et passé en présence de François Le Boulanger, sr de la Fontaine, et de Me Jean Aubert, pbrē, tous deux demeurant à St Philbert-des-Champs.

Le 21 juin 1694. led. sr Le Ménager, obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

70. — Le 6 mars 1694, Me Jacques Millet, pbrē, curé de St Remy d'Annebault, doyenné de Beaumont, et chapelain de la 1re portion de N.-D. , en la Cathédrale, donne sa procuration pour résigner lesd. bénéfices en faveur de Me Henry Deschamps, pbrē, titulaire de la chapelle simple de N.-D., 3e portion, en lad. Cathédrale, donne aussi sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. sr Millet ; le tout pour cause de mutuelle permutation.

Le 28 mars 1694, led. sr Deschamps obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure d'Annebault et de la 1re portion de N.-D.

Le 6 août 1694, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 10 août 1694, le sr Deschamps est mis en possession de la chapelle N.-D., 1re portion.

Le 16 août 1694, il est mis en possession de la cure d'Annebault, en présence de Me Nicolas Turpin, pbrē, 1er sous-chantre en la Cathédrale, Me François Cosnard, pbrē, curé de Ferrières.

Le 27 juin 1694, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision de la chapelle N.-D., 3e portion, obtenues en cour de Rome, le 28 mars dernier, par led. sr Millet.

Le 5 août 1694, le sr Millet est mis en possession dud. bénéfice.

71. — Le 7 novembre 1686, Jean de Pierres, fils de Christophe, chevr, et de damlle Marie Lelasseur, de la parr̄. de Jouveaux, reçoit la tonsure

Le 19 sept. 1693, il est ordonné sous-diacre.

Le 28 août 1694, la nomination à la cure de St Antonin d'Epaignes revenant au seigr évêque à cause de la vacance du siège abbatial de St Pierre de Préaux, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M. François Desnoyers, dernier titulaire, la personne dud. sr de Pierres, diacre de ce diocèse.

Le 2 sept. 1694, le sr de Pierres prend possession de la cure d'Epaignes, en présence de Me Boursier, pbrē de la parr̄. de St Siméon, et autres témoins. (*V.* **381**.)

72. — Le 8 août 1694, Robert de Dramard, Escr, seigr et patron

de Gonneville-sur-Dives, en partie, et noble dame Magdeleine d'Angerville, veuve de feu Tanneguy de Dramard, en son vivant Esc^{r}, seig^{r} et patron de Gonneville-sur-Dives, constituent 150 livres de rente en faveur de noble homme Louis de Dramard, acolyte, frère dud. Robert et fils de lad. dame, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en présence de Mes^{re} François de Seran, chev^{r}, seig^{r} de Beuzeval, Gonneville et autres lieux, capitaine et major de la cavalerie entretenue pour le service de Sa Majesté, demeurant en son manoir de Beuzeval, et Mre Ollivier Dandel, Esc^{r}, seig^{r} de Colleville, étant en sa terre de Ricqueville, parr̄. de Gonneville ; Robert Feral, s^{r} du Désert, aussi de lad. parr̄. de Gonneville.

Led. s^{r} acolyte avait fait ses études en l'Université de Caen et se trouvait alors au séminaire de Lx.

Dans les abornements de la terre sur laquelle lad. rente est hypothéquée, on trouve le nom de feu Me Ezéchiel Gamare, pbrē, curé de Beuzeval. (*V.* **171**.)

73. — Le 26 août 1694, Thomas Hue, de la parr̄. du Favril, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Alexandre Hue, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **171**.)

74. — Le 2 septembre 1694, Me Pierre de Berthoud, pbrē, curé d'Heudreville, seig^{r} du fief, terre et seigneurie du Favril, demeurant à Heudreville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Robert Vauquelin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en présence de Me Gabriel Dumoulin, pbrē, vicaire de lad. parr̄. d'Heudreville.

75. — Le 3 sept. 1694, dam^{lle} Agnès Picard, Vve de Me Jacques Pierres, s^{r} de Gaillon, docteur en médecine, et Me Jacques Pierres, acolyte, son fils, constituent 150 livres de rente en faveur dud. s^{r} acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Les biens sur lesquels est hypothéquée lad. rente sont situés dans la paroisse de St Martin-de-la-Lieue. (*V.* **171**.)

76. — Le 12 mai 1694, Me Richard Delamare, pbrē du Pontaudemer, nommé à la cure de St Germain de lad. ville, s'étant présenté au château de Courbépine pour requérir la collation dud. bénéfice, Messire Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx, déclare qu'il juge à propos que led. s^{r} Delamare « se retire auparavant pendant six mois au séminaire de Lx, auquel lieu il se rendra assidu aux exercices qu'on lui fera f^{re} touchant le ministère de curé, pour ensuitte sur le rapport qui sera fait par le supérieur dud. lieu, de sa capacité dans lesd. fonctions estre receu, ne le trouvant pas encore assez f^{t} *(fait)* pour remplir cette charge, ce qu'il pourra acquérir par l'exercice dans le séminaire. »

Le 1er sept. 1694, led. s^{r} Delamare, en vertu des lettres de collation

accordées par le seig^r archevêque de Rouen sur les actes de délai et de refus du seig^r évêque de Lx, prend possession de la cure de St Germain de Pontaudemer sans aucune opposition, en présence de Me Michel Queudeville, curé de Manneville-la-Raoult, bachelier de Sorbonne ; Me Robert Lemonnier, pbr̃e, vicaire de St Ouen ; Robert Fossard, vicaire de Conteville ; Charles Delahaye, sous-diacre de lad. parr̃. St Germain.

77. — Le 13 août 1694, Charles Dupendant, pourvu en cour de Rome du prieuré-cure de Brocottes, vacant par la résignation de Me Pierre Casault, prend possession dud. bénéfice, en présence de Mre Marc de Courseulles, Esc^r, seig^r de Brocottes; Me François Delisle, pbr̃e, curé de Beuvron; Me Jacques Touzey, pbr̃e, vicaire du lieu.

78. — Le 20 août 1694, Me Jacques Crochon, greffier en la haute justice de Fauguernon, demeurant à Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Crochon, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Lecture publique dud. acte fut faite le dimanche 5 septembre, à l'issue de la grand'messe paroissiale du Pin, en présence de Me Guillaume Hagueron, pbr̃e, curé du Pin, et de Me Guillaume Hagueron, vicaire de la même parr̃. (*V.* **349**).

79. — Le 29 août 1680, Adrian Desperroys, marchand drapier, bourgeois de Lx, y demeurant parr̃. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Philippe Desperroys, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Lecture publique dud. acte fut faite, le dimanche 1er septembre 1680, à l'issue de la messe paroissiale de Cirfontaine, par Me Gaillard, vicaire du lieu, en présence de Pierre de la Sauvagère, Esc^r, demeurant en lad. parr̃., et plusieurs autres témoins.

Le 26 août 1694, relativement à un mandement de Mre Pierre Audran, vicaire général, dont le sujet n'est pas indiqué, et qui doit se rapporter au titre clérical dont il vient d'être parlé, Mre Charles Vimont, chanoine de la Cathédrale, Me Jean Durozay, sous-diacre, Me Jean Corset, aussi sous-diacre, Me Robert Inger, chapelain en la Cathédrale, et plusieurs autres personnes, déclarent, sous la foi du serment, qu'ils connaissent Me Philippe Desperroys, acolyte de ce diocèse ; qu'il est fils d'Adrian Desperroys et de feue Marie Lejeune ; qu'il a été baptisé en l'église St Germain de Lx et qu'il est homme de bien et d'honneur ; qu'il a toujours fréquenté les sacrements, même qu'il a assisté journellement à l'église de lad. parr̃. St Germain. Lesd. s^rs reconnaissent que les biens désignés au contrat de titre sont plus que suffisamment pour payer la rente de 150 livres. (*V.* **171**).

80. — Le 29 août 1694, François Lebouchér, arçonnier, demeurant au faubourg St Désir de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur

de François Desclos, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **125**, **171**.)

81. — Le 29 mars 1690, Jean-Baptiste de Liée, fils de Gabriel de Liée, chev^r^, et de dam^lle^ Geneviève Drouslin, de la parr. de N.-D.-de-Courson, reçoit la tonsure. (*V.* **209**).

82. — Le 24 août 1694, Jean Formeville, marchand tanneur, bourgeois de Lx, y demeurant, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Formeville, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Lecture publique de cet acte fut faite, le 5 septembre, à l'issue de la messe paroissiale par Me Robert Legrand, curé de St Hymer, parr. où sont situés les biens garants de lad. rente. (*V.* **171**).

83. — Le 29 mars 1693, Jacques Béguin, fils de Jean et d'Anne Lemonnier, de la parr. St Désir de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 19 août 1694, Pierre Bardel, maréchal, demeurant parr. et faubourg St Désir, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin, led. s^r^ Jacques Béguin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Cette rente est hypothéquée sur une maison appartenant aud. s^r^ Bardel, située en *franche bourgeoisie* au faubourg St Désir, et aussi sur plusieurs autres pièces de terre. (*V.* **171**).

84. — Le 27 janv. 1689, Jeanne Goulledos, v^ve^ de Jean Ferey, et son fils, Jean Ferey, demeurant à St Philbert-sur-Rille, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Ferey, acolyte, fils de lad. veuve et frère dud. Thomas, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en présence de Me Nicolas Barroys, procureur et receveur de Mgr l'évêque d'Avranches en sa baronnie dud. St Philbert. (*V.* **171**).

85. — Le 11 août 1694, Nicolas Angot, marchand, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Antoine Angot, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **171**).

86. — Le 31 août 1694, Me Adrien Le Dagu, cons^er^ du roy, lieutenant criminel en l'élection de Bernay, demeurant à Orbec, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Sébastien Le Dagu, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **138**).

87. — Le 9 août 1694, Michel Fortin, fils Jean, de la parr. de Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Michel Fortin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **171**).

88. — Le 16 août 1694, Samson Baillargeau, marchand, originaire

de la parr̄. de Crouttes et demeurant à présent en celle de S[t] Germain-de-Montgommery, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Antoine Baillargeau, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s[r] acolyte absent était représenté par son frère, Gabriel Baillargeau. (*V.* **171**).

89. — Le 18 août 1694, Guillaume Le Rebours, laboureur, demeurant en la parr̄. S[t] Désir de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean Le Rebours, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **171**).

90. — Le 11 sept. 1694, vu l'attestation du s[r] de Mannoury, curé de Heurtevent, et du s[r] Poplu, curé de Mailloc, dispense de bans pour le mariage entre Claude Carrey, Esc[r], s[r] de Fontenil, cons[er] du roy, lieutenant en la viconté de Trun, et cons[er] assesseur du bailliage d'Alençon pour le siège dud. lieu de Trun, fils de feu Gilles Carrey, en son vivant Esc[r], s[gr] d'Hommey, et de noble dame Catherine de Marescot, de lad. parr̄. de Heurtevent, d'une part, et dam[lle] Anne-Marie-Louise de Lespée, fille de feu Mes[re] Louis de Lespée, seig[r] et patron des Authieux-sur-Corbon, et de noble dame Marie de la Croix, originaire de lad. parr̄. des Authieux et demeurant en celle de Mailloc.

91. Le 19 juin 1694, la nomination à la cure du Tilleul, doyenné de Gacey, appartenant au seig[r] du lieu, noble dame Catherine-Thérèse de Matignon, marquise de Lonray, comtesse de Gacey, dame du Marais-Vernier, dame et patronne du Thilleul et veuve de Monseig[r] le marquis de Seignelay, nomme à lad. cure du Tilleul, vacante par la mort de M[e] Guillaume Lepoix, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Nicolas Houlette, pbr̄e du diocèse de Lx.

Le 19 juin 1694, M[re] Pierre Audran, vic. g[l], donne aud. s[r] Houlette, la collation dud. bénéfice.

Le 29 août 1694, le s[r] Houlette prend possession de la cure du Tilleul.

92. — Le 13 sept. 1694, vu l'attestation du s[r] Herembourg, curé de Douville, et du s[r] Marie, curé de S[t] Pierre-Azifs, dispense de bans pour le mariage de Thomas Bourg, de lad. parr̄. de S[t] Pierre-Azifs, et dam[lle] Marie-Françoise Adam, de la parr̄. de Douville, doyenné de Beaumont.

93. — Le 3 sept. 1694, Catherine Juin, V[ve] de Robert Lieuvin, demeurant à Bernay, parr̄. S[te] Croix, constitue 150 livres de rente en en faveur de son fils, M[e] Martin Lieuvin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

94. — Le 6 sept. 1694, Jacques Morand, s[r] des Avenets, de la parr̄. des Champeaux, constitue 150 livres de rente en faveur

de son fils, Me Paul Morand, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de François Morand, sr de Bois-Ressard, exempt en la prévôté générale de Normandie, et Louis Morand, sr de la Chesnaye, de la parr. de Ligneris, qui cautionnent led. sr Morand, père dud. acolyte.

Le sr Paul Morand absent était représenté par Mesre Louis d'Orville, pbre, curé des Champeaux. (*V.* **171**.)

95. — Le 18 août 1694, André Cousture, marchand bourgeois de Lx, y demeurant parr. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me André Cousture, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **120**).

96. — Le 13 sept. 1694, vu l'attestation du sr Trouvey, pbre, desservant la parr. d'Epaignes, et du sr Dumoulin, vicaire d'Heudreville, dispense de bans pour le mariage de Pierre Leclerc et de Catherine Le Cesne.

97. — Le 6 sept. 1694, Me Etienne Inger, acolyte, chapelain de la chapelle St Ursin en la Cathédrale, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par le grand père dud. sr acolyte, Etienne Inger, demeurant à Chambry, près Meaux, et représenté par Eustache Inger, marchand, bourgeois de Lx. Led. sr Etienne Inger, aïeul, affecte à la garantie de cette rente une maison lui appartenant située à l'angle du Moulin-à-Tan et de la rue de la Grande Couture, et autres maisons sises dans le même quartier. (*V.* **349**).

98. — Le 1er mai 1694, la nomination au prieuré-cure de St Michel de la Motte appartenant au prieur claustral de Ste Barbe-en-Auge, Fr. François Galliot, prieur claustral de Ste Barbe, nomme à lad. cure vacante par la mort de Charles de Beaurepaire de Pierrefite, pbre, chanoine régulier de Ste Barbe, et dernier titulaire, la personne de Fr. Pierre Guesnon, pbre, du diocèse de Paris, de lad. Congrégation des chanoines réguliers, Me ès-arts et bachelier en théologie.

Le 4 mai, Mre Audran, vic. gl., donne aud. sr Guesnon la collation dud. bénéfice. (*V.* **359**).

Le 7 mai 1694, Fr. François Levavasseur, pbre, chanoine régulier de l'ordre de Ste Croix, résidant au couvent de Caen, Me ès-arts en l'Université de lad. ville, requiert du prieur de Ste Barbe sa nomination, en sa qualité de gradué, à la cure de la Motte, vacante par la mort dud. sr de Beaurepaire, décédé dans le mois d'avril. Led. sr prieur lui répond que led. bénéfice est rempli par la nomination du P. Guesnon, chanoine régulier. Sur cette réponse, le sr Levavasseur proteste se pourvoir par toutes les voies de droit.

Le 11 août 1694, le sr Levavasseur, afin d'éviter une plus longue

suite de procès sur lad. possession du bénéfice » de la Motte, fait remise entre les mains dud. s^r prieur de Ste Barbe de tous les droits qu'il pourrait prétendre aud. prieuré-cure. Fait et passé à Caen, en présence de Me Pierre Picard, pbr̄e, curé de St Julien de Caen.

Le 9 sept. 1694, le s^r Galliot, prieur, et les autres chanoines de Ste Barbe, nomment aud. prieuré-cure, vacant par la renonciation dud. s^r Levavasseur, la personne de Fr. Jean-Baptiste Le Vigneur, pbr̄e, chanoine régulier et curé de Roullours, au diocèse de Bayeux.

Le 14 sept, 1694, Mre Pierre Audran, vicaire général, donne aud. s^r Le Vigneur la collation dud. bénéfice.

Le même jour, le s^r Le Vigneur prend possession de la cure de la Motte, en présence de Pierre Formeville, marchand, demeurant, à St Germain-de-Livet, et autres témoins.

99. — Le 17 sept. 1694, vu l'attestation du s^r Delisle, curé de Crouttes, dispense de bans pour le mariage de François Cosnard.

100. — Le 29 juill. 1691, Mes^re Nicolas du Houlley de Gouvis, fils de Jean du Houlley, Esc^r, seig^r de Gouvis, et de dame Louise de Hesbert, de N.-D. de Louviers, diocèse d'Evreux, reçoit à Evreux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 27 mai 1694, Mes^re François Bertault, chev^r, seig^r de Fréauville, conseiller du roy en sa cour de parlement, demeurant à Paris, cède à Nicolas du Houlley, cons^er du roy en sa cour de parlement de Normandie, l'indult auquel le s^r de Fréauville a droit à cause de son office de conseiller au parlement.

Le 10 sept. 1694, le roy, approuvant la cession faite par led. s^r de Fréauville, nomme led. s^r du Houlley pour tenir led. indult sur l'abbaye de Grestain et pour être pourvu du premier bénéfice vacant à la présentation des religieux de lad. abbaye.

Le 16 sept. 1694, Mre Nicolas du Houlley, fait signifier la cession dud. indult aux abbé et religieux de Grestain, en présence de Me Nicolas Lefebvre, pbr̄e, curé de St Ouen de Grestain.

101. — Le 19 sept. 1693, Gabriel Mortain, fils de Pierre et de Suzanne Formeville, de la parr̄ de St Germain de Lx, reçoit la tonsure.

102. — Le 21 avril 1694, Me Nicolas Lefebvre, pbr̄e, curé de St Ouen de Grestain, obtient en cour de Rome des lettres de *per obitum* de la cure de St Martin de Carbec, vacante par la mort de Me Gabriel Mouroult, (1) pbr̄e, dernier titulaire. (*V.* **139**.)

Le 2 sept. 1694, Mre Pierre Audran, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

(1) Le 30 août 1677, Me Jean Mouroult, pbr̄e, curé de Grestain, avait résigné sa cure en faveur de Me Gabriel Mouroult, son neveu. (Minutes du notariat de Beuzeville).

Le 16 sept. 1694, le s[r] Lefebvre prend possession de la cure de Carbec.

103. — Le 21 sept. 1694, vu l'attestation du s[r] Blondel, pbr̃e, curé de S[t] Pierre de Cormeilles, et du s[r] Gondouin, curé de Morainville, dispense de bans pour le mariage entre Ollivier de Pecqueult, Esc[r], s[r] de la Varende, fils de Jean de Pecqueult, Esc[r], s[r] de la Fevrerie, et de dame Catherine Aubert, de lad. parr̃. de Morainville, d'une part, et dam[lle] Marie du Loir, v[ve] de M[e] André Le Bourg, avocat au parlement, demeurant à S[t] Pierre de Cormeilles. (*V.* **344**.)

104. — Le 18 sept. 1634, Messire Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx, faisant l'ordination générale dans l'église paroissiale de Courbépine, confère la prêtrise à Fr. Vincent Beaussault, diacre, chanoine régulier de l'abbaye de S[te] Barbe;

à Fr. François Duchemin, diacre, chanoine régulier de lad. abbaye;

à Fr. Juste Neveu, diacre, aussi chanoine régulier de lad. abbaye.

105. — Le 27 sept. 1694, vu l'attestation du sieur Le Rat, curé d'Equemauville, dispense de bans pour le mariage de Nicolas Graveron et de Marie Bourdel.

106. — Le 21 avril 1694, la nomination à la cure de S[t] Pierre d'Equemauville appartenant au Chapitre de N.-D. de Cléry, les s[rs] chanoines nomment à lad. cure vacante, par la mort de M[re] Constantin d'Aufresne, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Louis Le Roux, pbr̃e du diocèse d'Orléans, habitué en la collégiale et chapelle royale de Cléry.

Le 27 avril 1694, M[re] Pierre Audran, vic. g[l], donne aud. s[r] Le Roux la collation dud. bénéfice.

Le 28 avril 1694, le s[r] Le Roux prend possession de la cure d'Equemauville, en présence de M[e] Robert Anglement, desservant lad. parr̃.; Guillaume Langin, marchand, bourgeois d'Honfleur, lesquels ont déclaré qu'ils ne pourraient signer « à cause de la crainte du s[r] de Lisores. »

Le 20 juillet 1694, la nomination à lad. cure d'Equemauville appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Philippe Le Jumel, chev[r], marquis de Lisores, seig[r] et patron de la parr̃. d'Equemauville et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort dud. s[r] d'Aufresne, la personne de M[e] Pierre Le Rat, pbr̃e, vicaire de la parr̃. depuis l'année 1681.

Le lendemain, M[re] Pierre Audran, vic g[l], donne aud. s[r] Le Rat la collation dud. bénéfice.

Le 25 juillet 1694, le s[r] Le Rat prend possession de la cure d'Equemauville *ad conservationem juris*, en présence du seig[r] marquis d'Equemauville et de plusieurs autres témoins.

Le 10 août 1694, la nomination à la cure d'Equemauville revenant au

roy à cause du litige qui s'est élevé entre les chanoines de Cléry et le sr de Lisores, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort dud. sr d'Aufresne, la personne dud. sr Le Rat, et enjoint au seigr évêque de lui en donner les provisions, « car, dit le brevet, tel est nostre bon plaisir. »

Le 27 sept. 1694, le seigr évêque donne aud. sr Le Rat de nouvelles provisions dud. bénéfice.

Le 30 sept. 1694, le sr Le Rat (1) prend de nouveau possession de la cure d'Equemauville, en présence de Me Jean Cordoën, pbr̃e de lad. parr̃., Charles Simon et Pierre Langin, paroissiens dud. lieu.

107. — Le 30 août 1694, la nomination à la cure de N.-D. d'Ouville-la-Bien-Tournée appartenant au prieur claustral de Ste Barbe, Fr. François Galliot, pbr̃e, prieur de Ste Barbe, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Simon Desrues, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Jacques Dutaillis, pbr̃e du diocèse de Bayeux, vicaire de Magny-le-Freule, aud. diocèse.

Le même jour, Fr. Pierre Le Mesnager, pbr̃e, bachelier en théologie et chanoine de Ste Barbe, présente au seigr évêque la nomination dud. sr Dutaillis et, le 1er septembre, Mre Audran donne la collation dud. bénéfice.

Le 9 sept. 1694, le sr Dutaillis prend possession de la cure d'Ouville, en présence de Charles d'Acqueville, Escr, sr de Besley ; Jean Ancerme, sr de la Fontaine, et Gabriel Mouton, sr de Morière, tous paroissiens d'Ouville.

108. — Le 9 sept. 1694, la nomination à la cure de St Pierre de Marmouillé appartenant aux religx de Ste Barbe, fr. François Galliot, pbr̃e, prieur claustral de Ste Barbe, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me .... d'Angerville, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Antoine Cabard, pbr̃e du diocèse de Bayeux.

Le 15 sept. 1694, Mre Audran, vic. gl, donne aud. sr Cabard la collation dud. bénéfice.

Le 20 sept. 1694, le sr Cabard, demeurant à Caen, prend possession de la cure de Marmouillé, en présence de Me Thomas de Mesnilgaust et de Me Charles Crouslières, pbr̃es, desservant en lad. parr̃. ; Pierre Demacey, Jean De Bonneville et autres paroissiens du lieu.

109. — Le 29 sept. 1694, vu l'attestation du sr Marie, curé des Authieux-Papion, et du sr Rocques, curé du Sap, dispense de bans pour le mariage entre Louis de Lambert, Escr, sr du lieu et autres terres,

(1) Mr Le Rat, qui avait le titre de desservant du déport de la parr̃., fut alors remplacé par M. Jean Cordoën, nouveau prêtre ; et ce n'est que le 4 oct. 1696 qu'on le trouve avec le titre de curé. (*Registres paroissiaux*).

capitaine dans le régiment du roy, fils de Jean-Baptiste Lambert, Esc[r], s[r] d'Argences (1), et de noble dame Marie de Foucques, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, d'une part, et dam[lle] Marguerite de Bouchard, fille de Gilles de Bouchard, Esc[r], s[r] de la Varende, la Saussaye et autres lieux, et de noble dame Magdeleine Leprevost, originaire des Authieux-Papion et de présent demeurant en la parr̄. du Sap.

110. — Le 30 sept. 1694, vu l'attestation du s[r] du Tertre, curé de Verneusses, et du s[r] Le Cesne, curé des Essarts, dispense de bans pour le mariage de Jacques Vallée et de Françoise Champion.

111. — Le 30 septembre 1694, dispense de parenté pour le mariage entre Guy Lebrun, Esc[r], s[r] de la Fayette, demeurant à Putot, et dam[lle] Charlotte de Bonenfant, de la parr̄. de Querville.

Vu l'attestation du s[r] de L'Escluze, curé de Putot, dispense de bans pour led. mariage.

112. — Le 18 sept. 1694, M[e] Jean-Baptiste Desperiers, clerc tonsuré, chanoine chèvecier de la Cathédrale de Lx, reçoit les ordres mineurs dans l'église paroissiale de Courbépine.

Le même jour, il est ordonné sous-diacre.

113. — Le 18 sept. 1694, furent ordonnés diacres dans l'église de Courbépine :

M[e] Pascal Mesnier, sous-diacre de la parr̄. S[t] Germain de Lx ; (*V.* **61, 340**).

M[e] Sébastien Laisney, sous-diacre, de la parr̄. S[t] Désir de Lx.

114. — Le 2 sept. 1694, M[e] Georges Cordouen, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr̄. du Favril, fait signifier ses noms et grades aux relig[x] de N.-D. de Cormeilles et aux religieuses de S[t] Léger de Préaux. (*V.* **18**).

115. — Le 1[er] octobre 1694, dispense de parenté pour le mariage entre Pierre de Lespée, Esc[r], s[r] des Authieux, demeurant aux Authieux-sur-Corbon, et dam[lle] Marguerite de la Lande, demeurant à Querville.

Vu les attestations du s[r] Bellière, curé des Authieux, et du s[r] Guesdon, curé de Querville, dispense de bans pour led. mariage.

116. — Le ..... 1694, M[e] François Rocques, pbr̄e, curé de Coulmer, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Martin Lemoinne, pbr̄e de ce diocèse. Il se réserve toutefois une pension annuelle de 200 livres sur les revenus dud. bénéfice.

Le 18 juillet 1694, led. s[r] Lemoinne obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

(1) Fief situé dans la parr̄. de La Motte ou de S[t] Pierre-des-Ifs.

117. — Le 25 sept. 1694, dame Marguerite Boucher, religieuse de l'abbaye de St Léger de Préaux et administratrice de l'hopital royal de la ville de Bray-sur-Seine, diocèse de Sens, résigne led. hopital entre les mains de Mgr le cardinal de Bouillon, grand aumônier de France. Fait et passé en présence de Me Guillaume Deshays, pbre, prieur de l'Hôtel-Dieu de Pontaudemer.

118. — Le 1er août 1694, la nomination à la cure de St Martin de Marolles appartenant aux PP. Mathurins de Lx, le R. P. Dominique Busnot, ministre, et les autres religieux de l'ordre de la Ste Trinité du couvent de Lx, nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Pierre Selles, dernier titulaire, la personne de Me Marin Hébert, pbre du diocèse de Lx, habitué en l'église paroissiale de Ste Marie-Madeleine à Paris.

Le 11 août 1694, led. sr Hébert, représenté par Jean Loisnel, bourgeois de Lx, requiert de Mre Le Nepveu, vicaire général, la collation dud. bénéfice. La concession des provisions est remise au 15 octobre suivant.

Le 10 sept. 1694, Mre Audran, vic. gl, donne au sr Hébert la collation qu'il avait sollicitée.

Le 27 sept. 1694, le sr Hébert, représenté par Me Jean Hébert, pbre du diocèse de Lx, prend possession de la cure de Marolles, en présence de Mesre Pierre de Piperey, Escr, seigr de Marolles et autres lieux, et plusieurs autres paroissiens.

119. — Le 11 sept. 1694, Jean Levavasseur, demeurant à Cordebugle, ayant exposé à Sa Sainteté « qu'il avoit esté au service de Sa Majesté en qualité de cavalier dans les armées ; qu'il s'estoit trouvé en plusieurs occasions ou il auroit tiré, sans savoir s'il a tué. Pour quoy led. suppliant, qui a dessein d'entrer dans les ordres sacrés, » ayant demandé à Sa Sainteté dispense de l'irrégularité qu'il pourrait avoir encourue pour mutilation ou autrement, quoiqu'il n'ait aucune connaissance d'avoir tué quelqu'un, Mre Pierre Audran, vic. gl, et official de l'évêché, fulmine la dispense accordée par Sa Sainteté aud. sr Levavasseur. (*V.* **254**).

120. — Le 18 sept. 1694, André Cousture, acolyte de la parr. St Jacques de Lx, est ordonné sous-diacre à Courbépine. (*V.* **95**).

121. — Le 11 oct. 1694, vu l'attestation du sr Maupoint, pbre, curé de St Léonard d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage d'Etienne Duquesnoy.

122. — Le 12 oct. 1694, la nomination à la cure de St Aubin-sur-Auquainville appartenant au seigr du lieu, noble dame Marie de Belleau, vve de Mesre Gabriel de la Haye, chevr, seigr de Collonces, dame et patronne de St Aubin-sur-Auquainville, nomme à lad. cure, vacante

par la mort de Me François de Corday, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Etienne Camus, pbr̄e de ce diocèse.

Le 12 oct. 1694, le seig^r évêque donne aud. s^r Camus la collation dud. bénéfice.

Le 14 oct. 1694, le s^r Camus prend possession de la cure de St Aubin.

123. — Le 18 oct. 1694, dispense de bans pour le mariage entre Laurent Durand, de la parr̄. de Bonneville-la-Louvet, et de Catherine Gohard, fille de Jean Gohard et de Marguerite Lecerf, de la parr̄. de Martainville.

124. — Le 16 oct. 1694, dispense de parenté du 2e au 3e degré pour le mariage entre Mes^re Gilles-Armand de la Touche, Esc^r, seig^r de Boscquencey et autres terres, et de dame Marie de Heudey, demeurant en la parr̄. de Boscquencey, après nouvelle information faite par Me Jacques Dupont, pbr̄e, curé de St Nicolas-des-Lettiers et doyen de Montreuil.

125. — Le ...... 1694, Mre Antoine Pottier, clerc, chanoine prébendé de Roques, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre Louis-Henry Troussevache du Clos, pbr̄e du diocèse de Paris.

Le 27 août 1694, led. s^r Troussevache obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. canonicat.

Le 16 oct. 1694, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 19 oct. 1694, le s^r Troussevache est mis en possession du canonicat de Roques par le ministère de M^r le doyen, en présence de Me François Marey, pbr̄e sacristain, et de Me François Desclos, sous-diacre, clerc du s^r trésorier de la Cathédrale.

126. — Le 22 sept. 1694, Me Louis Le Mercier, pbr̄e de la parr̄. de St Germain de Lx, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **2**).

Le 19 oct. 1694, la nomination à la cure de Thiberville appartenant au seig^r évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacante par la mort du dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne dud. s^r Le Mercier, en sa qualité de gradué.

Le 24 oct. 1694, le s^r Le Mercier prend possession de la cure de Thiberville, en présence de Mes Laurent Bullet, Louis Bucailles, Jean Jouas, pbr̄es de lad. parr̄. ; Mes^re Alexis Durozay, Esc^r, s^r des Acres, cons^er du roy en sa chambre des comptes de Normandie ; Mes^re Jean de Rivière, Esc^r, s^r de Longchamp, Thomas de Rivière, Esc^r, s^r de Baudrieux, et autres témoins.

127. — Le 3 août 1694, la nomination à la cure de St Martin de

la Croupte appartenant au seig[r] de Fervaques, à cause de son fief du Poirier, « haute et puissante dame Charlotte de Prye, v[ve] de haut et puissant seig[r], Mes[re] Noel de Bullion, chev[r], seig[r] marquis de Gallardon, Bonnelles et autres lieux, cons[er] du roy en ses conseils et d'honneur en son parlement, dame et patronne de Fervaques et autres terres, demeurant en son hostel, rue Platrière, parr̄. S[t] Eustache, à Paris, » nomme à lad. cure de la Croupte, vacante par la mort de M[e] Michel Lebreton, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Rioult, pbr̄e du diocèse de Lx.

Le 9 oct. 1694, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Rioult la collation dud. bénéfice.

Le 12 oc. 1694, le s[r] Rioult prend possession de la cure de la Croupte, en présence de plusieurs habitants de lad. parr̄.

128. — Le 2 novembre 1694, vu l'attestation du s[r] de Lespiney, pbr̄e, curé de N.-D. du Hamel, et du s[r] Pellerin, pbr̄e, curé d'Orbec, dispense de bans pour le mariage entre « Paoul » de Vitrouil (1), Esc[r], s[r] des Hautières, fils de feu Jean-Baptiste de Vitrouil, Esc[r], s[r] des Hautières, cons[er] et procureur du roy au bailliage et vicomté d'Orbec, d'une part, et dam[lle] Geneviève Costard, fille de feu Pierre Costard, Esc[r], s[r] de la Quaize, cons[er] du roy, trésorier de France au bureau d'Alençon, et de noble dame Marguerite Chagrin.

129. — Le 26 oct. 1694, la nomination à la cure de S[t] Sulpice de Plasnes, 2[e] portion, appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Aymard-Antoine de Prye, chev[r], baron haut-justicier de Plasnes et d'Echanfray, seig[r] et patron de Coquainvilliers, Le Chesne, Lessard et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la démission de M[e] Pierre Hauvel, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Maillet, pbr̄e de S[t] Germain de Lx. Fait et passé au château dud. seig[r], parr̄. de Coquainvilliers, en présence de M[e] François Vigan, pbr̄e, curé de Lessard, et autres témoins.

Le 27 oct. 1694, le seig[r] évêque donne audit s[r] Maillet la collation dud. bénéfice.

Le 29 oct. 1694, le s[r] Maillet prend possession de la 2[e] portion de la cure de Plasnes, en présence de M[e] Pierre Hauvel, pbr̄e, curé de la 1[re] portion ; M[e] Jean Fourquemin, pbr̄e de lad. parr̄. ; M[e] Jean Parent, acolyte dud. lieu. (*V.* **238**).

130. — Le 3 oct, 1694, reçurent la tonsure et les ordres mineurs dans l'église paroissiale de Courbépine :

(1) C'est un membre de cette famille qui fit bâtir le château de Lorailles, à Orbec. (Ch. Després, de Meulles).

Jacques Cousture, fils d'André et d'Anne Gosse, de la parr. St Jacques de Lx ;

Christophe Durand, fils de Philippe et de Françoise Bardel, de lad. parr. St Jacques de Lx ;

Jean Le Boulanger, fils de Rémy et de Marie Piel, de la parr. de St Germain de Lx ;

Nicolas Lefebvre, fils de François et de Françoise de Bastard, de la parr. de Formoville ;

Alexandre Pecqueult, fils d'Alexandre et de Catherine Féron, de la parr. de Morainville ;

Adrian Drugeon, fils de Pierre et de Charlotte Jourdain, de la parr. du Breuil ;

Charles du Buat, fils de Pierre et de Jeanne Philippes, de la parr. de Tortisambert ;

Claude Mannoury, fils de Noel et de Marie Lesieur, de la parr. de St Martin de Pontchardon ;

Charles Marette, fils d'Yves et de Jeanne Jacquemare, de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur ;

Christophe Gondouin, fils d'Augustin et de Marguerite Chapelain, de la parr. de la Chapelle-Haute-Grue ;

Gilles Bassières, fils de Jacques et de Marie Jardin, de la parr. du Sap ;

François Brière, fils de François et de Marguerite Chausson, de la parr. de Cernay ;

131 — François Hémery, fils d'Ollivier et d'Hélène Breton, de la parr. de Villers-sur-Mer ;

François de Corday, fils de Guillaume et de Marie Tremois, de la parr. du Mesnil-Imbert ;

François Hubert, fils de François et d'Anne Pillette, de la parr. de Ste Croix de Bernay ;

Jean Le Vallois, clerc de la parr. St Jacques, reçoit seulement les ordres mineurs ;

François Cantel, fils d'Isaac et de Marie Gouley, de la parr. de Folleville (*V.* **260**).

François Regnault, fils de Jean et de Marie Dubois, de la parr. de St Germain de Clerfeuille ; (*V.* **366**).

François Grieu, fils d'Adrien et de Marie Dumoulin, de la parr. de Marolles ;

François Touchet, fils de François et de Charlotte Dumont, de la parr. d'Orville ;

François Pouchin, fils de François et de Jeanne Rosey, de la parr. de Bailleul ;

Germain Chignon, fils de Louis et de Marguerite Fourquemin, de la parr. de Chambrois ;

132. — Gaspard Robert, fils de Jacques et de Marie Racine, de St Pierre de Salerne ;

Gabriel Lesconard, fils de Gabriel et de Marie Paris, de la parr. de St Germain de Lx ;

Gaspard Regnouard, fils de Richard et de Catherine Letellier, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer ;

Guillaume Basire, fils de Jean et de Jeanne Deshays, de la parr. de Ste Foy-de-Montgommery ;

Germain Pastey, fils de Germain et de Marguerite Hausey, de la parr. de St Martin d'Ouillie ;

Guillaume Bardel, fils de Philippe et de Françoise Deshayes, de la parr. d'Epaignes ;

Pierre Béquet, fils de François et de Charlotte de la Vesquerie, de la parr. de St Germain de Lx ;

Jean Froger, fils de Jacques et de Elisabeth Le Courtois, de la parr. de Villers-en-Ouche ;

Jean Duval, fils de Pierre et de Catherine Aubrée, de la parr. de St Jean-d'Asnières ;

Jean Gondouin, fils de Gilles et de Marguerite Marescot, de la parr. de Vimoutiers ;

Guillaume Hersent, fils d'Antoine et de Marguerite Le Genvre, de la parr. du Mesnil-Froger ; (*V*. **242**).

133. — Henry-Joseph Hannegué, fils d'Adrien et de Françoise Pellegars, de la parr. de Tourville-la-Forêt ;

Jean Parent, fils de Charles et de Madeleine Beaumont, de la parr de Plasnes ; (*V*. **129**).

Jacques Beaumont, fils de Pierre et de Marguerite Leroy, de la parr. de Faverolles ;

Laurent Dallet, fils de Germain et de Marguerite Deshays, de la parr. de la Halboudière ;

Jacques Pecqueult, fils de Georges et d'Anne Leprevost, de la parr. de St Georges-du-Vièvre ;

Jacques Delamare, fils de Jean et de Charlotte Regnoult, de la parr. de Fervaques.

Jean Delamare, fils de Jacques et de Marie Pied de Liepvre, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer ;

Jean Levavasseur, fils de Charles et de Gillone Cambette, de la parr. de St Jacques de Lx ;

Jacques Picquet, fils de Pierre et de Léonore Dhommey, de la parr. de Ste Croix de Bernay ;

Jean-Baptiste Hémery, fils de Louis et d'Agnès Toustain, de la parr. de S[t] Jacques de Lx ; (*V.* **290**).

Jacques Desmares, fils de Pierre et de Marguerite Boissière, de la parr. d'Epreville ;

Jean Duval, fils de Pierre et de Rénée Morin, de la parr. de S[t] Aubin de-Bonneval ;

Jean Landon, fils de Michel et de Catherine Lair, de la parr. du Mesnil-Gonfrey ;

134. — Jean Dumont, fils de Henry et de Michelle Berthaume, de la parr. de Meulles ;

Jean-Baptiste Dirlande, fils d'Antoine et de Marie Desperiers, de la parr. de Grandcamp ;

Jacques Bonnet, fils de Jean et de Marguerite Gibon, de la parr. de Bonneville-la-Louvet ;

Philippe de Mailloc, fils de François et de dam[lle] de Mailloc, de la parr. de N.-D. d'Orbec ;

Nicolas Le Merlier, fils de Jacques et de Jeanne Vignes, de la parr. de S[t] Hippolyte-du-Bout-des-Prés ; (*V.* **368**).

François Corbin, fils de Jean et de Marguerite Delafosse, de la parr. de Lignères ;

Jean de Bouffey, fils de Jean et de Françoise des Buissons, de la parr. de Cordebugle ;

Mathieu Dières, fils de Jacques et d'Antoinette Bazin, de la parr. de Clarbec ;

Jean Vannier, fils de Louis et de Marie Lasseur, de la parr. de Vimoutiers ;

Jean Gardin, fils de Nicolas et de Marie Mascaret, de la parr. de S[t] Ouen de Pontaudemer ;

Jean-Baptiste Lemarchand, fils de Gabriel et d'Antoinette Pottier, de la parr. de Fervaques ;

135. — Jacques Anfrie, fils de Robert et de Louise Aubour, de la parr. du Sap ;

Pierre Costard, fils de Pierre et de Catherine Réautey, de la parr. de S[te] Marguerite-des-Loges ;

Pierre Hardouin, fils de Pierre et de Marie Le Bourgeois, de la parr. de Prêtreville ;

Pierre Denys, fils de Guillaume et de Magdeleine Leclerc, de la parr. de Vimoutiers ;

Pierre Levavasseur, fils de Jean et d'Anne Regnoult, de la parr. de Tordouet ;

Pierre Beaumont, fils de Pierre et de Marie Gontier, de la parr. de S[t] Victor de Chrestienville ;

Maurice Picquot, fils de François et de Catherine Vimont, de la parr. de St Germain de Lx ;

Pierre Boudard, fils de Pierre et de Jeanne Marette, de la parr. de St Gatien-des-Blois ;

Toussaint Chagrin, fils de Jean et de Marguerite Bodin, de la parr. de St Laurent-du-Tencement ;

Estienne De Lannoy, fils d'André et d'Anne Langineur, de la parr. de Coudray ;

Robert Bretteville, fils de Louis et de Marie Cachet, de la parr. de Querville ;

Robert de Laisney, fils de Nicolas et de Perrine Soret, de la parr. de Selles ; (*V.* **235**).

Robert Delamare, fils de Jean et Jeanne Aubert, de la parr. de Querville ;

136. — Robert Champion, fils de Toussaint et de Charlotte Doulé, de la parr. de la Goulafrière ;

Pierre Lailler, fils de Pierre et de Françoise Mairre, de N.-D. de Folleville ;

Pierre Cherville, fils de Laurent et d'Anne Lecousturier, de la parr. de Ste Croix de Cormeilles ;

Pierre Grieu, fils de Simon et de Claudine Piel, de la parr. de Marolles ;

Philippe Dallet, fils de Pierre et de Marie Berthelot, de la parr. de St Georges de Pontchardon ;

Pierre Perrée, fils de Claude et de Charlotte Porée, de la parr. de St Etienne-la-Thillaye ;

Pierre Girey, fils de Jacques et de Marie Debaize, de la parr. d'Ammeville ;

Pierre Gosse, fils de Michel et d'Anne David, de St Germain de Lx ;

Pierre Dauvergny, fils de Jacques et de Marie Le Blanc, de la parr. de Vimoutiers ;

Pierre Daubichon, fils de Nicolas et de Jeanne Le Bourgeois, de la parr. de St Germain de Lx ;

Nicolas Briant, fils de Guillaume et de Madeleine Goubin, de St Martin de Pontchardon ;

Nicolas Duthuit, fils de Christophe et de Marie Porte, de la parr. de Ste Croix de Bernay ;

Michel De la Salle, fils de Jacques et de Charlotte Taillefer, de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur ;

137. — Nicolas Cornoys, fils de Robert et de Marguerite Trudet, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer ;

Nicolas Guerbette, fils de Jacques et de Marie Jumel, de la parr. de St Germain de Lx ;

Michel Mesnil, fils de Jean et de Catherine Halley, de la parr̄. de S[t] Germain-de-Clerfeuille ;

Mathurin Le Hoult, fils de Mathurin et de Marie Chagrin, de la parr̄. du Sap ;

Martin Dubus, fils de Jean et de Marguerite Prunier, de la parr̄. de S[te] Croix de Bernay ;

Michel Foucques, fils de Michel et de Jeanne Lelièvre, de la parr̄. du Planquay ;

Louis de Bonnechose, fils de Louis et d'Angélique Descorches, de la parr̄. de Grandcamp ;

Louis Desvaux, fils de Germain et de Catherine Rogère, de la parr̄. de Vimoutiers ;

Louis Le Ricque, fils de Louis et d'Alisone Huis, de la parr̄. de Campigny ;

Isaac Cantel, fils de Jean et d'Anne Aubert, de la parr̄. de Duranville.

138. — Le 3 oct. 1694, Sébastien Le Dagu, de la parr̄. d'Orbec, reçoit dans l'église de Courbépine la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat. (*V.* **86**).

139. — Le 3 octobre 1694, reçurent les ordres mineurs seulement, dans l'église paroissiale de Courbépine :

Jean Le Vallois, clerc, de la parr̄. de S[t] Jacques de Lx ;

Thomas Manchon, clerc, de la parr̄. de S[t] Loup-de-Fribois ; (*V.* **367**).

Robert Inger, clerc, chapelain en la cathédrale de Lx ; (*V.* **79**).

Gabriel Mortain, clerc, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx ; (*V.* **101**).

Paul Loysel, clerc, de la parr̄. de Fumichon ;

François Le Bas, clerc, chapelain en la Cathédrale ;

Claude Hellouin, clerc, de la parr̄. de S[t] Oüen de Pontaudemer ;

Jean de Courseulles, clerc, de la parr̄. de S[t] Jacques de Lx ;

Guillaume Cousture, id. (*V.* **274**).

140. — Le 8 nov. 1694, vu l'attestation du s[r] du Rancher, curé de Pont-l'Evêque, et du s[r] de Coursy, curé de Tourville, dispense de bans pour le mariage entre François de Pelegars, Esc[r], s[r] du « Mirouer » (Miroir), fils d'Etienne de Pelegars, Esc[r], s[r] de la Rivière, et de dam[lle] Marie-Esther Aparoc, de la parr̄. de Tourville, d'une part, et dam[lle] Catherine de Lannoy, fille de François et de Marie Geffray, de la parr̄. S[t] Michel de Pont-l'Evêque.

141. — Le 9 nov. 1694, dispense de bans pour le mariage entre Louis Duquesne, Esc[r], s[r] du lieu, demeurant à Foulbec, et dam[lle] Marie de Franqueville, de la parr̄. de Glos.

142. — Le 9 nov. 1694, vu l'attestation du s[r] Poplu, pbr̄e, desservant la parr̄. de Tordouet, dispense de bans pour le mariage de Jean Amiot.

143. — Le 4 oct. 1694, la nomination à la cure de St Pierre de Coudray appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Louis-Gaspard Auber, cons^er du roy en son parlement de Normandie, seig^r et patron de Trémauville, Géfosse et Coudray, etc., nomme à lad. cure de Coudray, vacante par la mort de M^re .... de Neufville, dernier titulaire, la personne de Me Gourgon Louvet, pbr̃e du diocèse de Bayeux, habitué en l'église St Sauveur de Caen. Fait et passé au Bourg-Achard.

Le 13 oct. 1694, le seig^r évêque donne aud. s^r Louvet la collation dud. bénéfice.

Le 26 oct. 1694, le s^r Louvet prend possession de la cure de Coudray, en présence de Me Jean Bonnant, pbr̃e, desservant lad. par̃r.; Me Michel de Queudeville, pbr̃e, curé de St Germain de Manneville-la-Raol (Raoult), bachelier en théologie ; Me François Castillon, pbr̃e, curé de St Thurien en Romois, aussi bachelier en théologie, et Charles du Mesnil, Esc^r, de la par̃r. St Martin-aux-Chartrains, et autres témoins.

144. — Le 11 août 1694, Me Gabriel Langlois, pbr̃e du diocèse de Lx, pourvu de la cure de St Pierre du Sap, doyenné d'Orbec, par la résignation de Me Jacques Roques, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me François Pierres, pbr̃e, curé de Chaumont ; Me François Le Comte, pbr̃e, vicaire du Sap ; Mes Louis Lefront, Claude Duval et Pierre Anfrie, aussi pbr̃es dud. lieu ; Gilles Bouchard, Esc^r, seig^r de la Varende et de la Saussaye ; Pierre de Grieu, Esc^r, s^r de la Maraizière ; Nicolas Danneville, s^r du lieu, et autres témoins de lad. par̃r.

145. — Le 15 nov. 1694, vu l'attestation de Me Nicolas Greslebin, vicaire de St Germain de Lx, Mre Nicolas Taigner de la Bretesche, pbr̃e, chanoine et haut doyen de la Cathédrale, juge ordinaire de la ville et banlieue de Lx et de la par̃r. de St Germain-de-Livet, accorde dispense de bans pour le mariage de Pierre Boscher et de Marie Lefrançois.

146. — Le 16 nov. 1694, dispense de parenté du 3e au 4e degré pour le mariage entre Mes^re Jacques Le Maignen, Esc^r, s^r de Grandval, demeurant à Vieuxpont, et dam^lle Marie-Magdeleine Le Maignen, de la par̃r. de Castillon, après nouvelle enquête faite par Me Pascal Mesnier, pbr̃e, curé de la 1re portion de Vieuxpont.

Vu l'attestation du s^r Cappelain, curé de la 2e portion de Vieuxpont, et du s^r Hurel, vicaire de Castillon, dispense de bans pour led. mariage.

147. — Le 19 sept. 1693, Me Michel Cantel, acolyte de N.-D. de Folleville, est ordonné sous-diacre.

Le 18 sept. 1694, il est ordonné prêtre.

148. — Le 20 nov. 1694, vu l'attestation du s^r Daubichon, curé du Douet-Arthus, et du s^r Rouvray, pbr̃e, curé de N.-D. d'Aulnay, dispense de bans pour le mariage de Guillaume Morel et de Marie Prée.

149. — Le 22 nov. 1694, vu l'attestation du s^r^ Pannetier, curé de St André-d'Hébertot, et du s^r^ Liesse, curé de St Benoit, dispense de bans pour le mariage de Guillaume Main, avocat, et de Marie Paulmier.

150. — Le 23 nov. 1694, vu l'attestation du s^r^ de Vaumesle, curé de Pontalery, du s^r^ Viquesnel, curé du Mesnil-Oury, et du s^r^ Buisson, vicaire de Livarot, dispense de bans pour le mariage de Guillaume Le Gallois et de Marie Vattier.

151. — Le 23 nov. 1694, vu l'attestation du s^r^ Vauquelin, vicaire de St Germain-de-la-Campaigne, dispense de bans pour le mariage de Michel Goupil et de Marie Jude.

152. — Le 23 nov. 1694, vu l'attestation du s^r^ Haguelon, curé d'Auquainville, du s^r^ Philippe, curé du Mesnil-Imbert, et du s^r^ Leprevost, vicaire de St Aubin-sur-Auquainville, dispense de bans pour le mariage entre Gilles Martin, s^r^ du Longpré, fils de feu Pierre et de Jeanne Laguette, d'une part, et Marie Hamon, fille de Pierre.

153. — Le 23 nov. 1694, vu l'attestation du sieur Dumoulin, curé de Piencourt, et du s^r^ Lamperière, desservant la parr̄. de St Hippolyte-de-Cantelou, dispense de bans pour le mariage de Jean Manchon et de Catherine Farain.

154. — Le 23 nov. 1694, vu l'attestation du s^r^ Hébert, curé de St Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage de Robert Mourier et de Jeanne Herfort.

155. — Le 24 nov. 1694, vu l'attestation du s^r^ Leroy, curé de Courtonnelle, et du s^r^ Le Merlier, curé de Folleville, dispense de bans pour le mariage de Jean Escalard et d'Anne Le Mercier.

156. — Le 25 nov. 1694, vu l'attestion du s^r^ Dufour, pbr̄e, curé de Ste Marguerite-de-Viette, et du s^r^ Dasnière, curé d'Ammeville, dipense de bans pour le mariage de Guillaume Beaunis et de Thérèse Chevallier.

157. — Le 26 nov. 1694, vu l'attestation du s^r^ Deschamps, curé de St Georges-du-Vièvre, du s^r^ Gondouin, curé de Morainville, et du s^r^ Jouen, curé de Lieurey, dispense de bans pour le mariage de Louis Saussaye et de Catherine Vauquelin.

158. — Le 26 nov. 1694, vu l'attestation du Sr St Clair, curé de Touquette, et du s^r^ Monnier, pbr̄e, desservant la parr̄. de Pomont, dispense de bans pour le mariage de Jacques Loury et de Marie Fouget.

159. — Le 29 nov. 1694, vu l'attestation du s^r^ Durand, pbr̄e, desservant la parr̄. de St Pierre-des-Ifs. et du s^r^ Des Gemons, curé de St Victor-d'Epine, dispense de bans pour le mariage entre Jean Soret et Marthe Heudequin.

160. — Le 29 nov. 1694, vu l'attestation du s^r^ Dumoulin, curé de Piencourt, du s^r^ Guerie, vicaire de N.-D.- de la Couture de Bernay, et

du s^r Bullet, vicaire de Fontenelles, dispense de bans pour le mariage de Robert Drieu et de Jeanne Gallot.

161. — Le 25 nov. 1694, le seig^r évêque, étant au château de Courbépine, nomme Mre Christophe Le Nepveu, pbr̃e, vicaire général, à l'office de vice-gérant en l'officialité, pour assister aux jugements qui s'y rendront, au lieu et place de Me Gabriel Hesbert et jouir des mêmes prérogatives.

162. — Le 14 juin 1694, la nomination à la cure de Ste Marie-aux-Anglais appartenant au seig^r du lieu, noble dame Magdeleine de Drosay, veuve de Mre César-Auguste de Mathan, chev^r, seig^r de Denin (?), Pierrefitte, Ste Marie-aux-Anglais et St Maclou, se trouvant présentement en son château de Ste Marie, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Philippe Follebarbe, dernier titulaire, la personne de Me Jean Accard, pbr̃e, curé de St Maclou-en-Auge.

Séance tenante, led. s^r Accard remet purement et simplement lad. cure de St Maclou entre les mains de lad. dame de Mathan ; et celle-ci nomme à sa place la personne de Me Nicolas Accard, pbr̃e du diocèse de Bayeux, actuellement vicaire de Hotot-en-Auge. Fait et passé au manoir de Ste Marie, en présence de Me Follebarbe, pbr̃e, curé de St Laurent-du-Mont, et de Me Jacques Ricquier, procureur postulant en l'élection de Lx.

Le 18 nov. 1694, le seig^r évêque donne aud. s^r Jean Accard la collation de la cure de Ste Marie-aux-Anglais.

Le 28 nov. 1694, le s^r Jean Accard prend possession dud. bénéfice, en présence de Mes^res François-Auguste et Philippe-Auguste-Joseph de Mathan, chev^rs, seig^rs de Ste Marie et de St Maclou.

Le 25 oct. 1694, M^re Le Nepveu, vic. g^l, donne aud. s^r Nicolas Accard la collation de la cure de St Maclou.

Le 28 nov. 1694, le s^r Nicolas Accard prend possession dud. bénéfice, en présence desd. seig^rs de Ste Marie et de St Maclou et autres témoins.

163. — Le 8 oct. 1693, Me Nicolas du Houlley, clerc du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur l'abbaye de St Evroult.

Le 15 nov. 1694, led. s^r du Houlley fait signifier ses noms et grades aux religieux de lad. abbaye. (*V.* **29**).

164. — Le 10 nov. 1694, dom Nicolas de Haudineau, pbr̃e, relig^x de l'ordre de St Benoit, demeurant en l'abbaye de Bernay, titulaire du prieuré simple de St Vincent de Viroselle, diocèse d'Agen, membre de l'abbaye séculière d'Aurillac au diocèse de St Flour, donne sa procuration pour soutenir ses droits sur led. prieuré.

165. — Le 14 juin 1694, la nomination à la cure de N.-D. du

Bois-Hellain, *doyenné de Beuzeville* (1), appartenant au seig^r^ abbé de N.-D. de Cormeilles, dom Jean Edeline, pbrẽ, religieux baillif, syndic, prieur, claustral de l'abbaye de Cormeilles, vicaire général de Mes^re^ Philbert de Pas Feuquères, abbé commendataire dud. lieu, nomme à lad. cure, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Pierre Edeline, pbrẽ du diocèse de Rouen, prieur titulaire de Roumilly, demeurant en la parr̃. du Tillement (?).

Le 19 juin 1694, Me Pierre Edeline ayant fait réquérir la collation dud. bénéfice par l'entremise dud. s^r^ prieur claustral de Cormeilles, Mre Pierre Audran, vic. g^l^ du seig^r^ évêque de Lx, refuse lad. collation jusqu'à ce que le s^r^ Pierre Edeline se soit présenté en personne.

Le 20 nov. 1694, le s^r^ Edeline donne sa procuration pour résigner la cure du Bois-Hellain entre les mains du seig^r^ évêque de Lx.

Le lendemain, dom Edeline, prieur de Cormeilles, nomme aud. bénéfice, ainsi vacant, la personne de Me Jean-Euverte Letellier, pbrẽ du diocèse de Coutances.

Le 29 nov. 1694, led. s^r^ Audran donne aud. s^r^ Letellier la collation de la cure du Bois-Hellain.

Le 2 décembre 1694, le s^r^ Letellier prend possession du bénéfice-cure du Bois-Hellain, en présence de Me Robert de St Martin, pbrẽ, desservant lad. parr̃., et autres témoins.

166. — Le 18 sept. 1694, furent ordonnés diacres dans l'église de Courbépine :

Me François Postel, sous-diacre de la parr̃. de Tonnetuit ;

Me Michel Motte, sous-diacre de la parr̃. de Familly ;

Le 15 décembre 1694, les s^rs^ Postel et Motte obtiennent un démissoire pour se faire ordonner où ils voudront.

167. — Le 27 août 1694, la nomination à la chapelle Sr Louis, en la parr̃. de Bois-Hellain, appartenant au seig^r^ abbé de Cormeilles, dom Jean Edeline, prieur claustral et vicaire général de Mes^re^ de Pas Feuquières, abbé de Cormeilles, nomme Me Guillaume Desnoyers, clerc du diocèse de Rouen, pour desservir une ou plusieurs portions de lad. chapelle Ste Louis, « *doyenné de Beuzeville.* »

Le 2 décembre 1694, led. s^r^ Desnoyers, représenté par Me Jean-Euverte Letellier, pbrẽ, curé du Bois-Hellain, prend possession de lad. chapelle St Louis, au doyenné d'Honfleur, par le toucher de la muraille et des vestiges de lad. chapelle et « les autres cérémonies, autant qu'il a été possible », en présence de Me Jean Le Brun, avocat au parlement

(1) Nous trouvons plusieurs fois le titre de doyenné donné à Beuzeville, quoique Beuzeville ne fût pas chef-lieu d'un doyenné avant la Révolution.

de Paris, bourgeois de Lx, intendant dud. seig^r abbé de Cormeilles ; Me François Delaire, Me Charles Delaire, s^r de la Montaigne, Me Laurent Brière, apothicaire, et Me Louis Langlois, chirurgien, demeurant tous à Cormeilles.

168. — Le 6 décembre 1694, François Amyot, de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay, fils de Jean et de Marie Bullet, est autorisé à recevoir à Paris la tonsure et les ordres mineurs.

169. — Le 7 décembre 1694, vu l'attestation du s^r Pépin, curé de St Etienne et de Ste Catherine de Honfleur, dispense de bans pour le mariage de Jullian Halley et d'Agnès Bardel.

170. — Le 17 oct. 1694, Me Pierre Blouquier, pbre du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure St Christophe-sur-Condé, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Jean-Pierre-Etienne Legras, pbre, dernier titulaire.

Le 4 décembre 1694, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le même jour, le s^r Blouquier prend possession de la cure de St Christophe, en présence de nobles personnes Mes^re Jacques Le Charpentier, pbre, curé de St Grégoire-du-Vièvre; Me Jean Maillard, pbre, desservant lad. parr. de St Christophe, et autres témoins.

171. — Le 18 sept. 1694, furent ordonnés sous-diacres en l'église de Courbépine :

Me Pierre Gontier, acolyte de St Victor-de-Chrestienville ;
Me Guillaume Pépin, acolyte, curé de Ste Catherine d'Honfleur ;
Me Robert des Alets, acolyte du diocèse de Rouen, *ritè dimissus* ;
Me Philippe Desperroys, acolyte de St Germain de Lx (*V.* **79**) ;
Me Michel Fortin, acolyte de la parr. de Vimoutiers (*V.* **84**) ;
Me Jean Formeville, acolyte de St Germain de Lx (*V.* **82**) ;
Me Louis de Dramard, acolyte de Gonneville-sur-Dives (*V.* **72**) ;
Me Jean Férey, acolyte de St Philbert-sur-Rille (*V.* **87**) ;
Me Paul Morand, acolyte de la parr. de Champeaux (*V.* **94**) ;
Me Jean Le Rebours, acolyte de St Désir de Lx (*V.* **89,358**);
Me Jacques Béguin, acolyte de St Désir (*V.* **83**) ;
Me François Desclos, acolyte de St Germain de Lx (*V.* **80**, **125**) ;
Me Antoine Angot, acolyte de la parr. de Vimoutiers (*V.* **85**) ;
Me Martin Lecesne, acolyte de St Désir de Lx ;
Me Alexandre Hue, acolyte de la parr. du Favril (*V.* **73**) ;
Me Guillaume Bosquier acolyte du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ;
Me Jacques Pierres, acolyte de St Jacques de Lx (*V.* **75**) ;
Me Antoine Baillargeau, acolyte de St Germain-de-Montgommery (*V.* **88**).

172. — Le 18 sept. 1694, furent ordonnés diacres dans l'église de Courbépine :

Me Pierre Lecourtois, sous-diacre de St Germain de Pontaudemer ;

Me Louis Tragin, sous-diacre de St Jacques de Lx ;

Me Nicolas Bellencontre, sous-diacre de St Aubin-de-Scellon (*V.* **176**)

Me Jean Blondel, sous-diacre de St Aubin-de-Scellon (*V.* **61,176**).

Me Jacques Lecordier, sous-diacre de Pont-l'Evêque ;

Me Grégoire Ridel, sous-diacre de St Pierre du Regnouard ;

Me Thomas Baudouin, sous-diacre de de la parr. de La Lande ;

Me Daniel Lefort, sous-diacre de St Désir de Lx ;

Me Pierre Porée, sous-diacre de St Etienne-la-Thillaye ;

Me Jean-Baptiste Castelain, sous-diacre de St Aubin-de-Scellon, (*V.* **312**).

Me Jean-Baptiste Hue, sous-diacre de St Georges-du-Mesnil ;

173. — Me Thomas Lefranc, sous-diacre de St Germain de Lx ;

Me Jacques Royer, sous-diacre de la parr. de Beaufay ;

Me Gabriel Delaunay, sous-diacre de Livarot ; (*V.* **59**).

Me Ollivier d'Orville, sous-diacre des Champeaux ;

Me Charles Chéron, sous-diacre de la Chapelle-Hareng ;

Me Guillaume Querrier, sous-diacre de St Léonard d'Honfleur ;

Me Louis Fourquemin, sous-diacre de N.-D. de Folleville ;

Me Pierre Hudoux, sous-diacre de la Chapelle-Hareng ;

Me Gaspard Froger, sous-diacre de Villers-en-Ouche ;

Me Jacques Laisney, sous-diacre de St Martin de Chambrois ;

Me Nicolas Bellière, sous-diacre de N.-D. de Courson ;

Dom Gabriel Le Grand, sous-diacre religx-profès de l'abbaye de Grestain.

174. — Le 18 sept. 1694, furent ordonnés prêtres dans l'église de Courbépine :

Me Nicolas Lefebvre, diacre de St Georges-du-Mesnil ;

Me Nicolas Herrier, diacre de St Pierre de Cormeilles ; (*V.* **62**, **206**.)

Me Guillaume Greslebin, diacre de St Germain de Lx ; (*V.* **5**).

Me Nicolas Vitrel, diacre de St Ouen de Pontaudemer ;

Me Adrian Lerat, diacre de Toutainville ; (*V.* **62**).

Me Antoine-François Desperroys, diacre de St Désir de Lx ; (*V.* **62**).

Me Jacques Butengs, diacre de St Clair (1) de Bonneval ;

Me Jean Poulain, diacre de St Christophe-de-Condé ;

Me Jean Cordoën, diacre de la parr. d'Equemauville ; (*V.* **62**).

Me Réné Croisey, diacre de la parr. du Mesnil-Imbert ;

(1) C'est St Aubin ; mais nous trouvons d'autres fois cette paroisse désignée sous ce vocable de St Clair.

Dom Pierre Descalles, diacre de religx-profès de l'abbaye de Grestain ; (*V.* **22**, **62**).

Me François Carel, diacre de St Martin de Surville ; (*V.* **62**).

Me Antoine Corbelin, diacre de la parr. de Beaufay ; (*V.* **62**).

Me Jean Gibouin de la Héronnière, diacre de Ste Catherine d'Honfleur ;

175. — Me François Halbout, diacre de N.-D. de Courson (1) ;

Me Charles Sehier, diacre de N.-D. de la Couture de Bernay ;

Me Thomas Dionys, diacre de la parr. de Tordouet ;

Me Paul Le Normand, diacre de N.-D. d'Orbec ;

Me Michel de Nollet, diacre de Guerquesalle ;

Me Jacques Bunel, diacre de N.-Dame de Pontaudemer ;

Me Guillaume Formeville, diacre de St Germain de Lx ;

Me Pierre Chambry, diacre de St Désir de Lx ; (*V.* **59**, **62**)

Me Pierre Cantrel, diacre de N.-D. de Courson ;

Me Benoît Hellouin, diacre de St Ouen de Pontaudemer ; (*V.* **248**).

Me Nicolas Le Blond, diacre de St Mards-de-Fresne ;

Me Adrien Mullot, diacre de Ste Croix de Bernay.

176. — Le 9 décembre 1694, le seigr évêque, résidant toujours au château de Courbépine, autorise Me Jean Blondel, diacre de St Aubin-de-Scellon, à recevoir la prêtrise partout où il voudra. (*V.* **172**).

Le même jour, la même autorisation est accordée à Me Nicolas Bellencontre, aussi diacre de St Aubin-de-Scellon. (*V.* **172**.)

Le 11 décembre 1694, led. seigr évêque autorise encore Me Louis Tragin, diacre de St Jacques de Lx (*V.* **173**), Me Jean Deschamps, diacre de la Goulafrière, et Me Robert Vauquelin, diacre du Favril, à se faire ordonner prêtres à Paris.

177. — Le 9 avril 1694, Gabriel Broult, fils de Jacques et d'Anne Lefoulon, de la parr de Ste Trinité de Falaise, diocèse de Séez, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

178. — Le 13 décembre 1694, Me Michel Dupuis, pbre, docteur de Sorbonne, curé du Regnouard, agissant sous le bon plaisir de haute et puissante dame, dame Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux, Vve de haut et puissant seigr Mesre François Le Tellier, chevr, marquis de Louvoys et de Courtanvaux, conser du roy en tous ses conseils, secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté, commandeur et chevalier de ses ordres, patronne et présentatrice de la cure du Regnouard, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice en faveur de Mre Louis d'Orville, pbre, titulaire de la chapelle de Ste Catherine de

(1) Il habitait précédemment la paroisse des Places.

Bethomas, diocèse d'Evreux, et curé de St Pierre des Champeaux ; et led. s^r d'Orville, représenté par son père, Mes^re Louis d'Orville, chev^r, seig^r de Villiers, demeurant en la parr̄. des Champeaux, vicomté de Trun, et agissant sous le bon plaisir de haut et puissant seig^r, Mes^re Charles de Beaulieu, chev^r, marquis de Bethomas, donne aussi sa procuration pour résigner lad. chapelle de Ste Catherine en faveur dud. Sr Dupuis, le tout pour cause de mutuelle permutation.

Le 19 décembre 1694, le seig^r évêque de Lx donne aud. s^r d'Orville, les provisions de la cure du Regnouard.

Le 27 décembre 1694, le s^r d'Orville prend possession de la cure de St Pierre du Regnouard, en présence de Me Denis Delisle, pbr̄e, curé de Crouttes ; Me Jacques Philippes, curé du Mesnil-Imbert ; Me Jean Fortin, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. du Regnouard, et Me Grégoire Ridel, diacre de cette parr̄.

179. — Le 13 août 1694, Me Hervé Labbey, pbr̄e du diocèse d'Avranches et y demeurant, titulaire du bénéfice-cure de St Martin de Lieurey pour la grande portion, résigne son bénéfice entre les mains de noble et discrète personne Mre François de Carbonnel de Canisy, pbr̄e, grand chantre et chanoine prébendé de Lieurey, 1re portion, patron présentateur aud. bénéfice.

Le 20 oct. 1694, led. seig^r de Canisy nomme à lad. cure la personne de Me Jean-Baptiste Hémery, pbr̄e de St Germain de Lx.

Le 26 oct. 1694, le seig^r évêque donne aud. s^r Hémery la collation dud. bénéfice.

Le 23 décembre 1694, le s^r Hémery prend possession de la cure de Lieurey, 1re portion, en présence de Me Jacques Jouen, pbr̄e, curé de la 2e portion ; Me Georges Quersent, pbr̄e de lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **377**.)

180. — Le 26 nov. 1694, la nomination à la cure d'Angerville, appartenant au Chapitre de N.-D. de Cléry, les s^rs chanoines nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Paul Duclos, dernier titulaire, la personne de Me Jean Perrée, pbr̄e du diocèse de Lx, habitué en l'église collégiale de Cléry.

Le 28 décembre 1694, Mre François de Carbonnel, vic. g^l de Lx, donne aud. s^r Perrée la collation dud. bénéfice.

Le 16 janvier 1695, le s^r Perrée prend possession de la cure d'Angerville, en présence de Me Nicolas-François Morel, pbr̄e, desservant en icelle, Roland Dauge, Esc^r, s^r de Marimond, demeurant à Angerville, et autres témoins.

181. — Le 29 décembre 1694, la nomination à la cure d'Orville appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Jacques Perier, Esc^r, seig^r de Launey, cons^er et procureur du roy en la vicomté du Sap, seig^r et patron

d'Orville, comme ayant épousé noble dame Elisabeth Le Filleul, fille et héritière de feu Jacques Le Filleul, en son vivant, seig^r et patron d'Orville, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Robert-Constantin de la Houssaye, dernier titulaire, la personne de Mre Charles-Antoine Perier, pbrē, curé du Mesnil-Vicomte.

Le même jour, le seig^r évêque donne aud. s^r Perier, la collation dud. bénéfice.

Le 31 décembre 1694, le s^r Perier prend possession de la cure d'Orville, en présence de Me Jean Galopin, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

182. — Le 30 décembre 1694, vu l'attestation du s^r Le Lignel, pbrē, vicaire de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage d'André Le Bourgeois.

183. — Le 24 sept. 1672, Joseph Mahiet, acolyte de la parr̄. de St Jacques de Lx, est ordonné sous-diacre.

Le 23 sept. 1673, il est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1674, il reçoit la prêtrise.

184. — Le 28 juin 1694, Me Philippe de la Croix, pbrē du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Paris et représenté par Me Sébastien Bardel, pbrē de St Germain de Lx, requiert du seig^r évêque, en sa qualité de gradué, sa nomination à la cure de Castillon, doyenné du Mesnil-Mauger, vacante par la mort de Me Robert Legros, pbrē, dernier titulaire, décédé le 25 janvier, mois réservé aux gradués. Mre Audran, vic. g^l, répond qu'il n'accordera la collation de lad. cure que lorsque le s^r de la Croix se sera présenté pour subir l'examen.

Le 17 juillet 1694, la nomination à la cure de N.-D. de Castillon appartenant au seig^r-évêque de Lx, sa grandeur nomme à lad. cure, vacante par la mort dud. s^r Legros, la personne de Me François Legrix, pbrē titulaire de la chapelle St Romain en la Cathédrale.

Le 21 juillet 1694, led. s^r Legrix prend possession dud. bénéfice. (*V.* **275**.)

Le 4 octobre 1694, le seig^r-évêque donne aud. s^r de la Croix des provisions de la cure de Castillon.

Le 28 décembre 1694, le s^r de la Croix prend possession de ce bénéfice *ad conservationem juris*, en présence de Me Pierre Hurel, pbrē, desservant lad. parr̄. ; Jean Deschamps, s^r du lieu, valet de chambre de Madame la duchesse d'Orléans, et autres paroissiens.

185. — Le 18 décembre 1694, la nomination à la chapelle de Ste Magdeleine, située dans le manoir seigneurial de St Gervais d'Asnières, appartenant au seig^r du lieu, Mes^re François de Carrey, Esc^er, seig^r et patron de St Gervais et de St Jean d'Asnières, Launey, le Bosc, et

autres lieux, conseiller du roi en son parlement de Normandie, nomme à lad. chapelle, vacante par la désertion ou la démission du dernier titulaire (1), la personne de son fils, Mre Jean-Baptiste de Carrey, clerc du diocèse de Rouen.

Le 19 décembre 1694, le seigr évêque donne aud. sr de Carrey la collation dud. bénéfice.

Le 30 décembre 1694, le sr de Carrey prend possession de la chapelle Ste Magdeleine, en la présence de nobles personnes, Mesre André Levellain, curé de St Gervais d'Asnières ; Mre François Le Roy, curé de N.-D. de la Couture de Bernay ; Mesre Jean de Grieu, Escr, capitaine dans le régiment d'Anjou, demeurant aud. lieu de St Gervais.

186. — Le 3 décembre 1694, la nomination à la cure de N.-D. de Coustranville (Goustranville) et de la chapelle Ste Anne, située en lad. parr de Coustranville, appartenant au seigr du lieu, Mesre Thomas du Moustier, Escr, seigr et patron de Canchy-les-Mézières, Coustranville et autres lieux, conseiller du roy en sa cour de parlement de Rouen, demeurant en lad. ville, nomme auxd. bénéfices, vacants par la mort de Me Robert Aubry dernier titulaire, la personne de Me Robert Aubry, pbre du diocèse de Bayeux.

Le même jour, le seigr évêque donne aud. sr Aubry la collation de ces bénéfices..

Le 12 décembre 1694, le sieur Aubry prend possession de la cure de Coustranville et de la chapelle Ste Anne, en présence de Me Adrian Mauger, pbre, curé de Barneville-en-Auge, et autres témoins.

187. — Le 3 janv. 1695, dispense de parenté au 2e degré pour le mariage entre Mesre Jean-Baptiste Carrey, Escr, seigr, de Gauville, chevr, de l'ordre de St Louis, lieutenant colonel du regiment royal des Cravattes (?), et damlle Marie-Anne-Thérèse du Tertre, dame et patronne de Mallouy, demeurant aud. lieu.

Vu l'attestation du sr du Thiron, prieur-curé de Mallouy, dispense de bans pour led. mariage.

188. — Le 18 sept. 1694, Daniel Busquet, clerc de la parr. de St-Cande-le-Vieil, reçoit les ordres mineurs dans l'église de Courbépine.

189. — Le 28 décembre 1691, Me Jacques Richer, pbre, originaire de la ville de Mamers, diocèse du Mans, demeurant à Paris, au séminaire de St Nicolas-du-Chardonnet, donne sa procuration pour résigner en

(1) Pierre Letailleur nommé à la cure de St Etienne-Lallier.

faveur de Fr. Adrian Dunot, novice en l'abbaye de Troarn, l'office d'infirmier dont il a été pourvu en l'abbaye de Grestain.

190. — Le 18 sept. 1694, la nomination à la cure de S[t] André de Clarbec appartenant au seig[r] du lieu, noble seig[r] Mes[re] Ferry de Borel, chev[r], seig[r] et patron de Clarbec, Valsemey, Fontaine-Etoupefour et autres seigneuries, nomme à lad. cure de Clarbec, vacante par la mort de M[e] Guillaume Théroude, pbr̃e, décédé la nuit dernière, la personne de M[e] Jean Boistard, pbr̃e de ce diocèse.

Le 1[er] nov. 1694, la nomination à lad, cure de Clarbec revenant au roy « à cause du litige formé et indécis entre deux prétendants au patronage », sa Majesté nomme, pour remplacer M[e] Théroude, la personne de M[e] Guillaume Crosnier, pbr̃e du diocèse de Séez, curé de Magny-la-Campaigne, 2[e] portion, aud. diocèse.

Le 7 janvier 1695, M[re] François de Carbonnel de Canisy, vic. g[l], donne aud. s[r] Crosnier la collation dud. bénéfice.

Le 9 janv. 1695, le s[r] Crosnier prend possession de la cure de Clarbec.

191. — Le 8 janv. 1695, M[e] Pierre Jourdain, pbr̃e, licencié en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **14**, **257**.)

192. — Le 8 janv. 1695, vu l'attestation du s[r] Hesbert, curé de S[t] Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage de Christophe Paris et de Catherine Louvet.

193. — Le 9 janv. 1695, dispense de bans pour le mariage entre Jean de Montreuil, fils de M[e] Eustache de Montreuil, demeurant à S[t] Pierre-des-Ifs, d'une part, et dam[lle] Hélène-Charlotte de Gaugibus, fille de feu M[e] Louis de Gaugibus et de dam[lle] Anne de la Motte, de la ville de Pont-l'Evêque.

194. — Le 10 janv. 1695, vu l'attestation du s[r] Le Michel, curé de Bellou, et du s[r] Le Front, desservant la parr̃. de S[t] Martin-de-Mailloc, dispense de bans pour le mariage entre Michel Roussel, Esc[r], s[r] de Garencières, fils de feu Gabriel et de dam[lle] Marie Dupont, de la parr̃. de Ronceray, diocèse de Séez, d'une part, et dam[lle] Marie Le Michel, fille de Gabriel et de dam[lle] Marie Gouhier, originaire de la parr̃. de Bellou et demeurant présentement à S[t] Martin-de-Mailloc.

195 — Le 17 janv. 1695, dispense de bans pour le mariage entre Marguerin de Malhortie, Esc[r], seig[r] de Bosgirard, fils de feu Robert de Malhortie, vivant Esc[r], s[r] du lieu, et de dame Marie Feutelin de la parr̃. de Noards, d'une part, et dam[lle] Marie-Anne Lecarpentier fille de feu André Le Carpentier, vivant Esc[r], s[r] de Mersilly, et de dame Le Vivre, originaire de la parr̃. d'Epréville et demeurant présentement en celle de S[t] Jean-de-la Lequeraye.

196. — Le 17 janv. 1695, vu l'attestation du s[r] Pellerin, curé d'Orbec, dispense de bans pour le mariage de Charles Lemonnier.

197. — Le 18 août 1694, M[e] Pierre Uger, pbrē, curé de S[t] Gervais et S[t] Protais d'Etrepagny, en l'exemption de S[t] Cande, diocèse de Lx, représenté par M[e] Nicolas Le Vigneur, pbrē, demeurant en la parr̄. S[t] Désir de Lx, résigne sad. cure pour cause de permutation avec M[e] Jouas pbrē, curé de S[t] Cyr et S[te] Juliette de Lenemont, diocèse de Rouen.

Le même jour, M[r] de Canisy, vic. g[l], donne aud. s[r] Jouas la collation dud. bénéfice.

Le 20 août 1694, le s[r] Uger, représenté par led. s[r] Le Vigneur, résigne de nouveau sa cure d'Etrepagny, entre les mains du seig[r] évêque en faveur dud. s[r] Jouas. (1)

Le même jour, le seig[r] évêque, seig[r] et patron de lad. parr̄., donne des provisions aud. s[r] Jouas.

Le 29 décembre 1694, le s[r] Jouas prend possession de la cure d'Etrepagny en présence de plusieurs paroissiens.

198. — Le 11 janv. 1695, la nomination à la cure de N.-D. de Résenlieu appartenant au seig[r] du lieu à cause de ses fiefs du Bois de la Motte et de la Corvée, noble dame Elisabeth de Fousteau, V[ve] de Pierre de Nollent, Esc[r], seig[r] et patron de Résenlieu, dame et patronne de lad. parr̄., nomme à cette cure vacante par la mort de M[e] Alexandre-François Fousteau, pbrē, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Toustain, pbrē du diocèse de Séez, chanoine de la collégiale de Mortaigne.

Le 18 janv. 1695, M[r] de Canisy vic. g[l], donne aud. s[r] Toustain la collation dud. bénéfice.

Le 20 janv. 1695, « noble personne » M[re] Pierre Toustain prend possession de la cure de Résenlieu, en présence de M[e] François Rolland pbrē, vicaire du lieu, Jacques Le Comte s[r] de la Grand'Rivière; Louis Lecomte, s[r] de la Grande Couture, et aussi de lad. dame Fousteau et autres témoins,

199. — Le 31 oct. 1694, Urbain Larquier, pbrē, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, titulaire, depuis au moins 40 ans, du prieuré, non-conventuel et requérant résidence, de S[t] Eustache d'Asnières, situé dans la parr̄. du Pin, (2) donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Thomas de Baupte, chanoine régulier dud. ordre de Prémontré.

Le 22 novembre 1694, led s[r] de Baupte obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

(1) Il y avait eu sans doute quelque vice de forme dans le premier acte de résignation.
(2) Voir IV. **108**.



Le 10 janv. 1695, Mre de Carbonnel de Canisy donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 18 janv. 1695, le sr de Baupte prend possession de la chapelle St Eustache, en présence dud. sr Larquier, curé de St Jean d'Asnières, Nicolas de Couvert, Escr, sr de Clécy, et autres témoins.

200. — Le 27 janv. 1695, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Rogère, de la parr. de Vimoutiers, et damlle Marie de la Vallée, fille de feu Nicolas de la Vallée, Escr, sr de St Laurent, et de Catherine de Laumosne, de la parr. de St Laurent-du-Tencement.

201. — Le 6 avril 1694, Me Thomas Bellières, sous-diacre des Moutiers-Hubert est autorisé à recevoir le diaconat des mains du seigr évêque d'Evreux. (*V.* **62**).

202. — Le 3 oct. 1694, reçurent la tonsure et les ordres mineurs dans l'église de Courbépine:

Jacques Bence, fils de Louis et de Jeanne Le Rat, de la parr. St Jacques de Lx;

Robert Vauquelin, de la parr. du Favril.

203. — Le 6 avril 1694, furent autorisés à recevoir le sous-diaconat à Evreux :

Me Thomas Boudin, acolyte de Vimoutiers;

Me Jean-Jacques Caillot, acolyte de Querville ;

Me François Le Roux, acolyte de Ste Foy-de-Montgommery ;

Me Charles Delahaye, acolyte de St Germain de Pontaudemer; (*V.* **76**).

Me Jean Pottier, acolyte de St Martin de la Croupte ;

Ils furent tous ordonnés à Evreux le 10 avril suivant.

204. — Le 6 avril 1694, Me Joseph Boscher, sous-diacre de la parr. d'Ammeville, est autorisé à recevoir le diaconat à Evreux, et il y est ordonné le 10 avril suivant.

205. — Le 3 févr. 1695, le seigr évêque autorise Me Georges Lefebvre, curé de Trousseauville, à quitter sa paroisse pour aller dans le diocèse de Paris y exercer, du consentement des supérieurs, les fonctions sacerdotales jusqu'au temps pascal prochain, à condition toutefois que, si on ne lui confie aucune charge, il reviendra aussitôt dans le diocèse de Lx.

206. — Le 21 mars 1694, Me Jean Houssaye, curé de N.-D. de Villers, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Nicolas Herrier, sous-diacre de St Pierre de Cormeilles.

Le 22 janv. 1695, Mre Christophe Le Nepveu, vic. gl, donne son visa aux lettres de provision obtenues par led. sr Herrier en cour de Rome.

Le 30 janv. 1695, le sr Herrier prend possession de la cure de

Villers, en présence de Me Guy Loysel, pbrē, bachelier en théologie et curé de Glos, et autres témoins.

207. — Le 1er févr. 1695, vu l'attestation du sr Blanchet, pbrē, curé de Boismaillard, demeurant présentement à Foulbec et ayant célébré la grand'messe à Berville-sur-la-Mer, dispense de bans pour le mariage de Jean Leroy.

208. — Le 3 févr. 1695, vu l'attestation du sr Lefebvre, pbrē, curé de Deauville, dispense de bans pour le mariage de Louis Lefebvre et de Magdeleine Perchey.

209. — Le 4 févr. 1695, la nomination à la chapelle St Michel de Belleau, sise dans l'enclave dud. manoir seigneurial, parr̄. de N.-D. de Courson, appartenant au seigr du lieu, Mesre Gabriel de Liée, Escr, seigr de Belleau-la-Chapelle, nomme à lad. chapelle, non sujette à résidence et vacante par la mort de Me Alexandre Dutac, pbrē, dernier titulaire, la personne de son fils, Mesre Jean-Baptiste de Liée, clerc tonsuré. (*V.* **81**.)

Le même jour, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr de Liée la collation dud. bénéfice.

Le 10 févr. 1695, le sr de Liée prend possession de la chapelle St Michel, en présence de Mesre Louis de Liée, Escr, sr de Tonnencourt, et autres témoins.

210. — Le 5 févr. 1695, vu l'attestation du sr Jumel, pbrē, desservant la parr̄. de Blangy, dispense de bans pour le mariage entre Gilles Brasnu (1), sr des Prés, bourgeois de Caen, et Jeanne Hue, vve d'Antoine Borel, sr de la Roquerie, de lad. parr̄. de Blangy.

211. — Le 7 févr. 1695, vu l'attestation du sr Pannetier, curé de St André-d'Hébertot, du sr Flambart, pbrē, curé de Surville, et du sr Huguelle, vicaire de Quetteville, dispense de bans pour le mariage de Jacques Guibert et de Marguerite Bourdon.

212. — Le 8 févr. 1695, vu l'attestation du sr Adam, pbrē, curé de St Ouen de Pontaudemer, dispense de bans qour le mariage de Gédéon Lemaistre.

213. — Le 8 févr. 1695, vu l'attestation du sr de Laporte, pbrē, curé d'Auvillers, et du sr Ameline, vicaire de Bonnebosq, dispense de bans pour le mariage de Guillaume Deshoulles et de Marguerite Daumont.

214. — Le 8 févr. 1695, vu l'attestation du sr Delamare, vicaire de Fervaques, dispense de bans pour le mariage de Jean Buisson.

215. — Le 8 févr. 1695, dispense de bans pour le mariage entre

(1) Sculpteur alors célèbre. (*Note de Mr Louis de Neuville*).

Gilles Dufour, fils de feu Guillaume et de Jeanne Samson, natif de la ville de Cambray, d'une part, et de Françoise Aubert, fille de feu Henry et de Jeanne Rioult, de la parr̄. de Livarot.

216. — Le 8 févr. 1695, vu l'attestation du s[r] Loysel, curé de Glos, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jacques Legrand, cons[er] du roy au bailliage de Caen, fils de Gabriel et de Jacquette Salerne, de la parr̄. de Glos, d'une part, et dam[lle] Marguerite de Franqueville, fille de Jacques de Franqueville, Esc[r], et de dam[elle] Françoise Le Michault, aussi de lad. parr̄. de Glos.

217. — Le 8 févr. 1695, dispense de bans pour le mariage entre Robert Millet, fils de feu Etienne et de Magdeleine Foucquet, de la parr̄. S[t] Ouen de Pontaudemer, d'une part, et Catherine Pépin, fille de Marin et de Marguerite Adam, de lad. parr̄.

218. — Le 9 févr. 1695, vu l'attestation du s[r] Dubois, curé de Vimoutiers, du s[r] Louvet vicaire de Lisores, et du s[r] Martin, vicaire de Tortisambert, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Yves de Vaumesle, Esc[r], s[r] d'Enneval, fils de feu Jean de Vaumesle, Esc[r], s[r] de Livet, vivant cons[er] du roy, trésorier de France à Alençon, et de noble dame Anne Bourgouin, de la parr̄. de Vimoutiers, d'une part, et dam[lle] Jeanne Gaultier, fille de Maurice Gaultier, Esc[r], s[r] de Lisores, et de noble dame Marie Philippes, originaire de la parr̄. de Tortisambert et demeurant à Lisores.

219. — Le 11 févr, 1695, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Gabriel Lailler, cons[er] du roy, lieutenant criminel en l'élection de Lx, fils de feu Gabriel Lailler, en son vivant cons[er] et procureur du roy, en lad. élection, et de dam[lle] Charlotte Pecqueult, de la parr̄. S[t] Jacques de Lx, d'une part, et dam[lle] Anne Chardey, fille de feu Jean Chardey, lieutenant général au bailliage de Lx, et de dam[lle] Jeanne Lailler, de la parr̄. S[t] Germain de Lx.

220. — Le 12 févr. 1695, vu l'attestation du s[r] de Morceng, pbr̄e, curé de S[t] Paul-sur-Rille, dispense de bans pour le mariage de Jean Tricard.

221. — Le 14 févr. 1695, vu l'attestation du s[r] Simon, curé de S[t] Mards-de-Fresne, et du s[r] Hue, vicaire de Bienfaite, dispense de bans pour le mariage de François Loriot et de Jeanne Legay.

222. — Le 14 février 1695, vu l'attestation du s[r] Dumoulin, curé de Piencourt, et du s[r] Cauche, vicaire de Fumichon, dispense de bans pour le mariage de Jean Bayeux et de Jeanne Lampérière.

223. — Le 14 févr. 1695, vu l'attestation du s[r] Frémont, curé de Briosne, et du s[r] Nicolle, curé de Grandchamp, dispense de bans pour le mariage de Pierre Desperroys et de Marie Pimpernier.

224. — Le 14 févr. 1695, vu l'attestatien du s[r] Noel Cantrel,

pbr̃e, curé de Canapville et doyen de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage de Charles Bellières et de Jeanne Descrèches.

225. — Le 7 décembre 1694, la nomination à la cure de S[t] Jean-Baptiste de Barneville-la-Bertrand appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Claude-Denis de Hère, chev[r], seig[r] de Vaudouet, Barneville, Pennedepie, et autres lieux, cy-devant lieutenant au régiment des gardes françaises du roy et gouverneur de la ville et du château de Brie, demeurant à Paris, réitère et confirme la nomination qu'il a précédemment faite de M[e] Jacques de Montreuil, sous-diacre du diocèse de Lx, à la cure de Barneville, vacante par le décès de M[e] Jacques Dauge, dernier titulaire.

Le 14 décembre 1694, le seig[r] évêque donne aud. s[r] de Montreuil la collation dud. bénéfice.

Le 31 décembre 1694, le s[r] de Montreuil, demeurant à Paris, au séminaire de S[t] Magloire, donne sa procuration à M[e] Pierre Le Rat, curé d'Equemauville, pour prendre en son nom possession de la cure de Barneville.

Le 27 janv. 1695, le s[r] de Montreuil, sous-diacre, représenté par led. s[r] Le Rat, prend possession dud. bénéfice, en présence de M[re] Jacques de Bautot, Esc[r], s[r] de Meautrix, et autres témoins,

226. — Le 29 août 1694, M[e] Jean Aubert, pbr̃e, du diocèse de Séez, obtient en cour de Rome, des lettres, dites de *per obitum*, de la chapelle ou léproserie de S[t] Marc et S[t] Jean du Faulquet, sise en la parr̃. de S[t] Philbert-des-Champs et vacante par la mort de M[e] Laurent Le Boctey, pbr̃e, dernier titulaire. (*V*. **69**.)

Le 11 janv. 1695, M[re] Audran, vic. g[l] du seig[r] évêque, donne aud. s[r] Aubert la collation dud. bénéfice.

Le 27 janv. 1695, le s[r] Aubert, chapelain de l'église paroissiale de S[t] Philbert-des-Champs, prend posssession de la chapelle simple du Faulquet avec toutes les cérémonies ordinaires.

227. — Le 1[er] novembre 1694, la nomination à la cure de S[t] Gourgon d'Avernes, 3[e] portion, appartenant au roy à cause de son domaine du Bec, Sa Majesté nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] François-Marin Lefebvre, dernier titulaire, la personne de M[e] Antoine Doysnel, pbr̃e, du diocèse de Lx, demeurant à Vimoutiers.

Le 21 janvier 1695, M[r] de Canisy, vic. g[l], donne aud. s[r] Doysnel la collation dud. bénéfice.

Le 9 févr. 1695, le s[r] Doysnel prend possession de la 3[e] portion de la cure d'Avernes, en présence de M[e] Noel Cantel, pbr̃e, curé de Canapville et doyen de Vimoutiers ; M[e] Noël Jarry, curé de la 1[re] portion d'Avernes, et plusieurs autres témoins.

228. — Le 14 févr. 1695, la nomination à la cure de S[t] Michel de Tordouet appartenant au seig[r] du lieu, haut et puissant seig[r], Mes[re]

Guy de Chaumont, chev^r, seig^r et marquis d'Orbec, seig^r de Bienfaite, Tordouet, le Roncerav, comte de Castres et de Payrac, marquis de Quitry et autres lieux, demeurant en son château de Bienfaite, nomme à lad. cure de Tordouet, vacante par la mort de Me Philibert Lefrère, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me François Le Cousturier, pbr̄e de la ville d'Orbec. Fait et passé au château de Bienfaite, en présence de Gaspard Lelasseur, Esc^r, s^r de Lespiney et de la Lande, Antoine Pesnel, s^r de Flamanville, demeurant aud. Bienfaite. (*V.* **65**.)

Le 22 févr. 1695, le seig^r évêque donne aud. s^r Le Cousturier la collation dud. bénéfice.

Le 24 févr. 1695, le s^r Le Cousturier prend possession de la cure de Tordouet, en présence de Me Louis Le Cousturier, pbr̄e, curé de Bienfaite; Me Thomas Dionys, vicaire de Tordouet; led. s^r de Flamanville; Jean Le Cousturier, s^r du Longchamp, demeurant à Orbec, et plusieurs autres témoins de lad. parr̄. de Tordouet.

229. — Le 1er février 1695, Me Jean-Baptiste Bence, pbr̄e, titutaire des chapelles St Nicolas et St Jean l'Evangéliste en la Cathédrale, remet purement et simplement entre les mains de Mre François Le Rebours, pbr̄e, chanoine prébendé de Courtonnelle et remplissant les fonctions de chanoine de semaine, lad. chapelle St Jean l'Evangéliste qu'il avait obtenue en cour de Rome, le 23 juillet 1693, après la mort de Me Zacharie Bréard, cy-devant titulaire de cette chapelle.

Le lendemain, led. s^r Le Rebours nomme aud. bénéfice la personne de Me Jacques Bence, acolyte de Lisieux. Fait et passé en présence de Me Nicolas Turpin, pbr̄e, sous-chantre, et Me Antoine Guéret, pbr̄e, officier en la Cathédrale.

Le 9 févr. 1695, led. s^r Bence est mis en possession de la chapelle St Jean l'Evangéliste.

230. — Le 29 janv. 1695, la nomination à la chapelle St Pierre, sise dans le manoir seigneurial du Mesnil-Poisson ou Mesnil-aux-Crottes, parr̄. de Clarbec, appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Louis Osmont, Esc^r, s^r de Malicorne, du Bas-Millouet et du Mesnil en partie, et, à cause de son fief du Mesnil, seig^r patron présentateur alternatif de lad. chapelle St Pierre, nomme à cette chapelle, vacante par la mort de Me Jean Aubert, dernier titulaire, la personne de Mes^re Nicolas Osmont, pbr̄e du diocèse de Lx, chapelain de Ste Barbe-aux-Brières.

Le 20 févr. 1695, le seig^r évêque donne aud. s^r Osmont la collation dud. bénéfice. Donné à Paris, en l'hôtel Matignon.

Le 27 févr. 1695, le s^r Osmont, demeurant à Paris, à la communauté des prêtres de St Benoît, et représenté par Me Alexandre Odienne, pbr̄e, curé de St Désir, 1re portion, prend possession de la chapelle simple du manoir du Mesnil-Poisson.

231. — Le 30 nov. 1694, la nomination à la cure de St Pierre et et St Paul de Rostes appartenant au marquis de Thibouville, Mesre Henry Lambert, chevr, seigr d'Herbigny, marquis de Thibouville, conser du roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de Son Hôtel, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Adrian Foucques, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume Pépin, pbrē du diocèse de Lx, bachelier de Sorbonne, curé de N.-D. de Bréau en Brie, diocèse de Sens.

Le 18 janv. 1695, Mr de Canisy, vic. gl, donne aud. sr Pépin la collation dud. bénéfice.

Le 7 mars 1695, le sr Pépin, demeurant à Bréau et représenté par Me Marin du Friche, pbrē, vicaire de Rothes, prend possession de lad. cure, en présence de plusieurs témoins demeurant en cette parr̄.

232. — Le 4 mars 1695, Me Jacques Gosset, pbrē, Me ès-ars en l'Université de Caen, curé de la 1re portion de Verson en l'exemption de Nonant, ayant élu domicile en la maison de Marie Cavelier, sa mère, parr̄. St Jacques de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

233. — Le 11 mai 1694, Me Robert de Rivière, pbrē, curé de la Noe, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me François de Rivière, pbrē, demeurant à Thiberville.

Le 23 mai 1694, led. sr Robert de Rivière, pbrē, curé de St Ouen de la Noe, âgé de 77 ans, étant au lit, malade, donne une nouvelle procuration pour résigner lad. cure entre les mains de Sa Sainteté en faveur de son neveu Me François de Riviére, pbrē de Thiberville.

Le 27 août 1694, la nomination à la cure de la Noe appartenant au seigr abbé du Bec, Mesre Nicolas de Colbert, archevêque de Rouen et abbé commendataire du Bec, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Robert de Rivière, dernier titulaire, la personne de Me Jean de la Barbe, pbrē du diocèse de Rouen. Donné à Gaillon.

Le 2 sept. 1694, le seigr évêque donne aud. sr de la Barbe la collation dud. bénéfice.

Le 26 août 1694, Me Robert Grimpart, pbrē, du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la cure de la Noe, vacante par la mort dud. sr de Rivière.

Le 14 décembre 1694, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 23 décembre 1694, led. sr Grimpart prend possession de la cure de la Noe, en présence de Me Gabriel Des Marquets, licencié en théologie de la faculté de Paris, curé de la Poterie-Mathieu ; Me Jacques Morin, Me Jacques Dubreuil, Me Guillaume Courel, tous pbrēs, Mesre Jacques de Livet, Escr, sgr de la Noe, et autres témoins.

Le 23 févr. 1695, led. sr de la Barbe prend aussi possession de la cure de la Noe, en présence dud. sr de Livet, seigr de la parr̄., et autres témoins.

234. — Le 13 mars 1695, vu les attestations du sr Des Ramé, curé de la Roche, du sr de Mailloc, curé de Prestreville, et du sr Le Marchand, curé de Nonant, dispense de bans pour le mariage entre Anne de Louis, Escr, sr de Verbois, fils de feu François de Louis, Escr, sr du Taillis, et de feue damlle Bonne Duval, originaire de la parr̄. de Prestreville et demeurant depuis quatre ou cinq ans en celle de la Roche, d'une part, et damlle Elisabeth du Moutier, fille de feu Réné du Moutier, Escr, sr de Turey, et de feue damlle Marguerite de Champaigne, originaire de Bruslon, diocèse du Mans, et demeurant depuis cinq ans en la parr̄ de Nonant.

235. — Le 20 févr. 1695, Nicolas Laisney, de la parr̄. de Selles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Robert Laisney, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **135**).

Ce contrat fut lu, le 27 février 1695, à l'issue de la messe paroissiale de St Siméon, en présence de Me Pierre Boursier, curé du lieu, et à l'issue de la messe paroissiale de Selles, en présence de Me Antoine Basire, curé de lad. parr̄.

236. — Le 3 oct. 1694, reçurent la tonsure et les ordres mineurs, dans l'église de Courbépine :

François Morin, fils de Louis et de Marie Morin, de la parr̄. de Cerqueux ;

Jean-Baptiste Farain, fils de Jean et de Marie Biset, de la parr̄. de Piencourt.

237. — Le 16 mars 1695, vu l'attestation du sr Hédiard, pbr̄e, desservant la parr̄. d'Epaignes, dispense de bans pour le mariage entre Christophe de James, sr de Beauval, fils de Jacques et de damlle Françoise Cardon, de la parr̄ d'Epaignes, d'une part, et Anne Baratte, fille de Me Jean et de Marie de Louis, de la parr̄. de St Germain de Lx.

238. — Le 18 mars 1695, en la présence et sous le bon vouloir de Mesre Aymar-Antoine de Prye, chevr, marquis de Prye, de Plasnes, et d'Echanfrey, seigr et patron des parr̄. de Coquainvilliers, Le Chesne et Lessard, présentateur des bénéfices du Chesne et de la 2e portion de Plasnes, Me Jacques Anquetil, pbr̄e, curé de St Pierre du Chesne, résigne sa cure en faveur de Me Pierre Maillet, pbr̄e, curé de la 2e portion de Plasnes ; et led. sr Maillet résigne aussi sad. cure en faveur dud. sr Anquetil pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Lx, en la demeure dud. marquis de Prye. (*V*. **129**).

Le 19 mars 1695, Mre Christophe Le Nepveu, vic. gl, donnne aud. sr Maillet, les provisions dud. bénéfice du Chesne, et, aud. sr Anquetil, les provisions du bénéfice de Plasnes, 2e portion.

Le 30 mars 1695, le sr Maillet prend possession de la cure du Chesne, en présence de Me Léonor-François Frérot, pbrẽ, vicaire de lad parr̃., et autres témoins.

Le 22 avril 1695, le sr Anquetil, représenté par Me Joseph Desrues, pbrẽ, desservant la grande portion de Plasnes, prend possession de la 2e portion.

239. — Le 20 mars 1695, vu l'attestation du sr Lignel, pbrẽ, desservant la parr̃. de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage de Me Maurice Fleury de lad. parr̃., et Catherine Lemarchand de la parr̃. St Lô de Rouen.

240. — Le 19 mars 1695, Me Georges Cordouen, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Jouveaux, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult, Cormeilles, St Pierre de Préaux et Ste Barbe-en-Auge, et aussi aux religieuses de l'abbaye de Ste Marie et St Léger de Préaux.

241. — Le 12 mars 1695, Me Thomas Corbelin, pbrẽ, curé du Tilleul-en-Ouche, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Adrien Gruel, acolyte de Caorches, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte était fils de Charles Gruel et de Catherine Corbelin.

242. — Le 15 févr. 1695, Christophe Hersent, fils et héritier en partie de feu Antoine Hersent, de la parr̃. du Mesnil-Froger, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Guillaume Hersent, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Guillaume Hersent, pbrẽ, oncle dud. acolyte, demeurant aussi au Mesnil-Froger. (*V.* **132**).

243. — Le 23 mars 1695, Me Charles Bellard, pbrẽ de la ville d'Argentan, diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Caen et représenté par Me Germain Le Blanc, pbrẽ de St Germain-de-Montgommery, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

244. — Le 24 mars 1694, Me Isaac Cauvin, fils de Nicolas et de Marie Clavier, de la parr̃. de St Germain de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

245. — Le 1er sept. 1665, Mre Louis Le Merlier, pbrẽ, docteur en théologie, chanoine et grand chantre de la cathédrale, vicaire général du seigr évêque, donne à Nicolas Mabire, fils de Pierre et de Catherine Bigot, de la parr̃. de la Vespière, l'autorisation de reçevoir hors le diocèse la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **247**,)

246. — Le 22 mars 1695, Me Jacques Vimont, pbrẽ, originaire de St Germain de Lx, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville et représenté par le sr Jean Vimont, son père, marchand, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et



au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux, de Cormeilles et aux religieuses de St Léger de Préaux.

247. — Le 25 mars 1695, Me Nicolas Mabire, pbr̃e du diocèse de Lx, bachelier en théologie et M^e ès-arts en l'Université de Paris, y demeurant, et représenté par Sébastien Senée, marchand, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **245**,)

248. — Le 26 mars 1695, Me Benoit Hellouin, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de St Pierre de Préaux et de Cormeilles et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **175**, **316**.)

249. — Le 22 mars 1695, Me Guillaume Vivien, pbr̃e du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de St Pierre de Préaux et de Cormeilles et aux dames de St Léger de Préaux.

250. — Le 24 mars 1695, Me Pierre Gohard, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en la parr̃. du Torpt, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger.

251. — Le 4 janv. 1695, la nomination à la cure du Mesnil-Vicomte appartenant au seig^r du lieu, Mes^re François Desportes, Esc^r, seig^r et patron du Mesnil-Vicomte, représenté par Guillaume Le Monnier, bourgeois de Lx, nomme à lad. cure, vacante par la démission de Me Charles-Antoine Perier, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Pinchon, pbr̃e, curé de Pomont.

Le même jour, Me de Canisy, vic. g^l, donne aud. s^r Pinchon la collation dud. bénéfice.

Le 16 mars 1695, le s^r Pinchon prend possession de la cure du Mesnil-Vicomte, en présence dud. seig^r de la parr̃., de Me Guillaume Hersent, pbr̃e, curé de Pomont, et de Me Jean Bunel, pbr̃e, chapelain de Cisay, et plusieurs autres témoins. (*V.* **280**.)

252. — Le 10 févr. 1695, la nomination à la chapelle St François, sise dans le manoir de Campigny, parr̃. d'Orville, appartenant au seig^r du lieu, noble dame Françoise de Lambert, Vve de Mes^re François de Lespiney, seig^r de Campigny, Grandval, la Halboudière et autres lieux, demeurant en son manoir seigneurial d'Orville, nomme à lad. chapelle, vacante par la démission de Me Louis Moëssard, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Jean Galopin, pbr̃e de ce diocèse.

Le même jour, Mre Pierre Audran, vic. g^l, donne aud. s^r Galopin la collation dud. bénéfice.

Le 16 mars 1695, le s[r] Galopin prend possession de la chapelle simple de S[t] François, en présence de M[e] Charles-Antoine Perier, curé d'Orville.

253. — Le 22 mars 1695, M[e] Charles Bellière, pbr̄e, chapelain de la Cathédrale, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **1**.)

254. — Le 26 fév. 1695, Charles Levavasseur, demeurant à Cordebugle, et Robert Cambette, s[r] des Acres, demeurant à Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean Levavasseur, acolyte, frère dud. s[r] Charles, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Le 20 mars 1695, lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Cordebugle, en présence de M[e] François de Bouffay, pbr̄e, curé du lieu. (*V.* **119**).

255. — Le 22 mars 1695, M[e] Philippe Boesney, pbr̄e du diocèse de Lx, M[e] ès-arts et régent septennaire en l'Université de Paris, y demeurant, au collège de la Marche, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

256. — Le 25 mars 1695, M[e] Jean Hue, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr̄. de S[t] Jean de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[te] Barbe.

257. — Le 25 mars 1695, Mes[re] Pierre Jourdain, pbr̄e, bachelier en théologie et M[e] ès-arts en l'Université de Paris, chanoine prébendé d'une des prébendes volantes de Touques en la Cathédrale, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **14, 191**).

258. — Le 15 févr. 1695, honn. homme Jean Derothes, demeurant en la parr̄. de S[t] Grégoire-du-Vièvre (1), veuf de Marguerite Rabasse, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Guillaume Derothes, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en présence de M[e] Jacques Le Charpentier, pbr̄e, curé de S[t] Grégoire-du-Vièvre, et de M[e] Nicolas Clouet, pbr̄e dud. lieu.

259. — Le 25 mars 1695, M[e] Georges Aubert, pbr̄e, originaire du diocèse de Bayeux et demeurant en la parr̄. S[t] Sauveur de Caen, professeur de philosophie, bachelier en l'une et l'autre faculté de droit, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, représenté par M[e] Rémy Le Boullanger, imprimeur du roy à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

260. — Le 21 août 1694, Isaac et Michel Cantel, père et fils,

(1) Il avait précédemment habité à St-Georges-du-Vièvre. (Voir I. 124)

bourgeois de Rouen, y demeurant, constituent 150 livres de rente en faveur de Me François Cantel, acolyte, autre fils dud. sr Isaac, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. La rente est hypothéquée sur des biens sis à Bonneville-la-Louvet. (*V.* **131**.)

261. — Le 19 mars 1695, Pierre Bloche, toilier, demeurant à Formentin, et Guillaume Tousey, corroyeur, demeurant à Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume Touzey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

262. — Le 14 févr. 1695, Pierre Doucet, sr des Cours, marchand, de la parr̄. de St Martin de Pontchardon, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Doucet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

263. — Le 14 févr. 1695, Sainctin Faussière et Etienne Faussière, frères, demeurant à Vimoutiers, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Etienne Faussière, acolyte, fils dud. sr Sainctin, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

264. — Le 7 mars 1695, François Caboulet, marchand, demeurant à St Aubin-sur-Auquainville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Caboulet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, se trouvant présentement au séminaire, fut représenté par Me Thomas Delamare, pbr̄e, vicaire de Fervaques.

265. — Le 26 mars 1695, Me Jacques Lefebvre, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Paris, curé de la 2e portion de St Désir de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **58**).

266. — Le 26 mars 1695, Mre Guillaume Lefrançois, pbr̄e, chapelain des chapelles de N.-D. de Gelleville, en la parr̄. de Hiauville, diocèse de Rouen, et de St Jean-des-Fonts en la cathédrale de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville de Rouen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque de Lx en parlant à Mre Christophe Le Nepveu, vic. gl.

267. — Le 26 mars 1695, Me Pierre Thillaye, pbr̄e, natif de St Germain de Lisieux, Me ès-arts en l'Université de Paris fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lisieux.

268. — Le 26 mars 1695, noble et discrète personne, Mre Jacques Desperroys des Vaux, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en la parr̄. des Vaux, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **305**).

269. — Le 22 mars 1695, Me Nicolas Le Front, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr̄. de St Martin-du-Val-d'Orbec (St Martin de Mailloc), fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **194**).

270. — Le 25 mars 1695, Me Louis Duhamel, pbrẽ du diocèse de Séez, bachelier en théologie et Me és-arts en l'Université de Paris, demeurant à Feugères, aud. diocèse de Séez, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

271. — Le 30 mars 1695, Me Louis du Houlley, pbrẽ, licencié en droit et Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant au collège Louis-le-Grand, à Paris, et représenté par noble personne Mre Alexandre d'Erneville, pbrẽ, demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

272. — Le 30 mars 1695, Me Jean Hédiard, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Grandval, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult et de St Pierre de Préaux.

273. — Le 30 mars 1695, Me Pierre Formeville, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de N.-D. de Bernay.

274. — Le 11 mars 1695, Marie Lefrançois, vve de Jean Cousture, et Me Jean-Antoine Ermenoult, pbrẽ, chanoine de la collégiale du Meslerault, demeurant à Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume Cousture, acolyte, chapelain en la Cathédrale, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **37**, **139**).

275. — Le 30 mars 1695, Me François Grip, pbrẽ, curé non paisible possesseur de N.-D. de Castillon, titulaire de la chapelle St Romain en la Cathédrale, (de la valeur de douze livres dix sols de rente), demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult. (*V.* **184**).

276. — Le 30 mars 1695, Me Jacques Soyer, pbrẽ, curé de St Germain de Bourges, de portion congrue, Me ès-arts en l'Université de Paris, représenté par Joseph Soyer, pâtissier, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **5**).

277. — Le 31 mars 1695, Me Gabriel Le Courtois, pbrẽ du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, et bachelier en théologie, professeur septennaire au collège de Lx, à Paris, y demeurant, et représenté par Me Jean Hébert, pbrẽ de la parr̃. St Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult.

278. — Le 30 mars 1695, Me Gabriel Durosay, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Paris et docteur en théologie, titulaire de la chapelle St Maur en la cathédrale de Lx, demeurant à Paris, et représenté par Me Jean Hébert, pbrẽ de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de N.-D. de Bernay.

279. — Le 31 mars 1695, Me Nicolas Gosset, pbrẽ, Me ès-arts en

l'Université de Paris, demeurant au collège de Cambray, à Paris, et représenté par Nicolas Gosset, son père, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x^ de Grestain et de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **5**).

280. — Le 15 mars 1695, la nomination à la cure de St Samson de Pomont appartenant au seig^r^ du lieu, Me Jacques Pinchon, pbrē, curé de lad. parr̄., remet purement et simplement led. bénéfice entre les mains de Mes^re^ François du Valpoutrel, Esc^r^, seig^r^ et patron des parr̄. de St Aubin-près-Cisay et de Pomont.

Séance tenante, led. seig^r^ nomme à lad. cure la personne de Me Guillaume Hersent, pbrē de ce diocèse (parr̄. du Mesnil-Froger). Fait et passé en présence de Me Jean Bunel, pbrē, chapelain de Cisay. (*V.* **251**).

Le 22 mars 1695, Mre Pierre Audran, vic. g^l^, donne audit s^r^ Hersent la collation dud. bénéfice.

Le 28 mars 1695, le s^r^ Hersent prend possession de la cure de Pomont, en présence dud. s^r^ Bunel et de plusieurs autres témoins.

281. — Le 1er avril 1695, Me Pierre-Paul Menard, pbrē du diocèse de Lx, chapelain de la chapelle St Michel en la collégiale de St Mathieu de Fouilloy-lès-Corbie, diocèse d'Amiens, bachelier en théologie et M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en la communauté de St Nicolas-des-Champs, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Beaumont-en-Auge.

282. — Le 6 avril 1695, vu l'attestation du s^r^ Pelerin, curé d'Orbec, et du s^r^ du Merle, curé de St Germain-la-Campagne, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles Gosset, s^r^ de la Gossettière, avocat au siège d'Orbec, fils de Pierre Gosset et d'Anne de Montargis, de lad. parr̄. de St Germain, d'une part, et d^lle^ Louise de Coispel, fille de Pierre de Coispel, s^r^ de la Vallée, ancien chevau-léger, et de dam^lle^ Françoise Le Bourgeois, de la parr̄. d'Orbec.

283. — Le 16 févr. 1694, Mes^re^ Jean d'Estrées, diacre du diocèse de Paris, abbé de Villeneuve, diocèse de Nantes, abbé d'Evron, diocèse du Mans, prieur des prieurés non conventuels de Bapaume, diocèse d'Arras, et de Neuville-les-Dames, diocèse de Lyon, obtient du pape Innocent XII, sur la présentation du roy, des bulles qui le nomment à l'abbaye de St Pierre de Préaux, vacante par la mort de Mes^re^ Melchior de Harod de Senevas, clerc tonsuré, dernier titulaire.

Le 18 décembre 1694, « très haut et très excellent seig^r^ Monseig^r^ Jean d'Estreez, abbé de Villeneuve et d'Evron, ambassadeur » du roy de France près la cour de Portugal, donne sa procuration à Mes^re^ Jean-

Baptiste Gaillardon, chev^r^, vicomte de Levignen, demeurant à Paris, afin qu'il puisse en son nom « prendre possession de l'abbaye d'Evron, en affermer les revenus, en vendre les offices, en recevoir les fruits, tant pour l'abbaye d'Evron que pour tous autres bénéfices qui pourront venir ou appartenir aud. seig^r^ constituant, prétendant qu'à cet effet il agisse avec ample et générale administration et tout de mesme que si led. seig^r^ constituant ferait, s'il y estait présent en personne. Faict et passé à Lisbonne a l'hostel dud. seig^r^ d'Estreez. »

Le 2 avril 1695, le seig^r^ d'Estrées, abbé de Préaux, nomme pour son grand vicaire Mes^re^ Eusèbe de Renaudot, l'un des quarante de l'Académie française, clerc tonsuré du diocèse de Paris, y demeurant, et lui donne pouvoir de conférer tous les bénéfices vacants qui sont à la nomition de l'abbé de Préaux.

Le 8 avril 1695, Mre Christophe Le Nepveu, pbr̄e, docteur de Sorbonne, vicaire général du seig^r^ évêque de Lx, fulmine les bulles obtenues par led. seig^r^ d'Estrées pour l'abbaye de St Pierre de Préaux.

Le 11 avril 1695, Me Isaac Martin, avocat au parlement de Paris, agissant en vertu de de la subrogation faite par led. s^r^ de Gaillardon, procureur général dud. seig^r^ d'Estrées, requiert le notaire royal-apostolique du diocèse de Lx de mettre Me Richard Delamarre, curé de St Germain de Pontaudemer, en possession de l'abbaye de Préaux au nom du seig^r^ d'Estrées.

Le 11 avril 1695, led. s^r^ Delamarre, curé de St Germain de Pontaudemer, prend possession de lad. abbaye, aud. nom, avec toutes les cérémonies accoutumées.

Le 1er mai 1695, le seig^r^ d'Estrées ambassadeur de France en Portugal, prête à Lisbonne, en qualité d'abbé de Préaux, entre les mains du nonce du pape, le serment prescrit par les SS. canons, et fait la profession de foi requise des dignitaires ecclésiastiques.

284. — Le 28 mars 1695, Me François Le Court, pbr̄e du diocèse de Lx, licencié en théologie et M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville de Paris, fait réitérer ses grades aux religieux de St Evroult.

285. — Le 19 nov. 1694, Me Emond Jean, pbr̄e, curé de Genneville et titulaire de la chapelle St Taurin en la Cathédrale, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Antoine Morin, pbr̄e de la parr̄. de N.-D. de Honfleur, en présence de Me Robert Boessel, pbr̄e, vicaire de St Germain de Pontaudemer, et autres témoins.

Le 21 décembre 1694, led. s^r^ Morin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice simple.

Le 6 avril 1695, Mre François Louchard, diacre, chanoine prébendé

de Villers, donne, en qualité de chanoine de semaine, son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le s^r^ Morin est mis en possession de la chapelle St Taurin par le ministère de M. le doyen.

286. — Le 10 nov. 1694, la nomination à la cure de St Martin de Mailloc appartenant au seig^r^ du lieu, très-noble et puissant seig^r^ Mes^re^ Gabriel-René de Mailloc, chev^r^, marquis de Mailloc, seig^r^ et patron des parr̄. de St Julien, St Pierre, St Martin et St Denis de Mailloc et autres lieux, nomme à lad. cure de St Martin, vacante par la mort de Mre Marc-Aurèle Deshays, dernier titulaire, la personne de Me François Le Bas, sous-diacre de ce diocèse, licencié ès-droits. Fait et passé au château de Mailloc, en présence de Me Michel Poplu, pbrē, curé de Mailloc, et de Jean Hain, s^r^ de Marsonville, bourgeois de Lx.

Le 21 décembre 1694, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Le Bas la collation dud. bénéfice.

Le 2 avril 1695, led. s^r^ Le Bas est ordonné diacre (*V.* **355**).

Le 5 avril 1695, le s^r^ Le Bas, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, prend possession de la cure de St Martin-de-Mailloc, en présence dud. s^r^ Poplu, curé de Mailloc ; Me François Hue et Me Nicolas Le Front, tous deux pbrēs de Tordouet, Mes^re^ François Deshays, Esc^r^, s^r^ de Fisemont ; Mes^re^ François de Lespiney, Esc^r^, s^r^ du Roncerey ; Me Luc Hélix, sous-diacre ; Me Guillaume Hélix, cons^er^ assesseur en la vicomté d'Orbec ; Me Robert Le Roux, s^r^ du Chesné ; Claude Leliquaire, s^r^ des Prés, etc. (*V.* **155**).

287. — Le 16 avril 1695, vu l'attestation du s^r^ Gondouin, curé de Morainville, et du s^r^ Auvray, vicaire de Moyaux, dispense de bans pour le mariage de Philbert Vallée et de Marie Pecqueult.

288. — Le 28 décembre 1694. la nomination à la cure du Mesnil-Simon appartenant au seig^r^ abbé du Bec, Messire Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et abbé commendataire de lad. abbaye du Bec, nomme à cette cure, vacante par la mort du (s^r^ Thomas Desgenestez), dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Moullin diacre du diocèse de Lx.

Le 31 décembre 1694, led. s^r^ Moullin ayant requis la collation dud. bénéfice, Mre Audran, vic. g^l^, refuse de la lui donner avant qu'il n'ait présenté ses lettres d'ordre « pour ensuite juger de ses capacité et suffisance. »

Le 30 mars 1695, le s^r^ Moullin, diacre, présentement au séminaire de Lx, résigne tous les droits qu'il peut avoir sur la cure du Mésnil-Simon.

Le 1er avril 1695, led. seig^r^ abbé du Bec nomme à lad. cure, ainsi vacante, la personne de Me François Hue, pbrē, de la parr̄. de Tordouet.

Le lendemain, le seig^r évêque donne aud. s^r Hue la collation dud. bénéfice.

Le 7 avril 1695, le s^r Hue prend possession de la cure du Mesnil-Simon, en présence de Mes Michel Poplu, pbr̄e, curé de Mailloc (1); Robert Pollin, pbr̄e, desservant la par̄r. du Mesnil-Simon, et autres témoins.

289. — Le 8 mars 1695, la nomination au prieuré de St Samson, fondé en la par̄r. de Barneville-en-Auge, appartenant au seig^r du lieu, Son Altesse Sérénissime Marie d'Orléans, princesse souveraine de Neufchâtel et de Valengin en Suisse, duchesse de Nemours, et d'Estouteville, comtesse de St Pol, Dunois, Tancarville, Chaumont, Gourney, Dreux, dame de la seigneurie de Barneville (2), St Clair, St Samson et autres lieux, v^ve de très-haut et très-puissant sérénissime prince Henry de Savoie, duc de Nemours, d'Aumale et de Genevois, pair de France, ayant droit de nommer à tous les bénéfices simples dépendants de sa terre de Barneville, St Clair et St Samson, nomme aud. prieuré, vacant par la mort de dom .... de la Croix, dernier titulaire, la personne de dom Nicolas Aignan, pbr̄e, relig^x de l'ordre de St Benoit, demeurant à Paris, en l'abbaye de St Germain-des-Prés.

Le 16 mars 1695, led. s^r Aignan donne sa procuration pour prendre possession dud. prieuré.

Le 17 avril 1695, le s^r Aignan, représenté par Me François Morel, pbr̄e, curé de St Samson, prend possession dud. prieuré fondé sous l'invocation de Ste Marie-Magdeleine.

290. — Le 30 mars 1695, Me Guillaume De la Planche, pbr̄e, curé du Mesnil-Eudes et chapelain de la chapelle St Jean dans le château de Chamboy, diocèse de Séez, résigne lad. chapelle entre les mains de Mes^re de Rai, chev^r, seig^r de Chamboy, Rai et autres lieux, cons^er du roy en son parlement de Normandie. Fait et passé au manoir presbytéral de Mesnil-Eudes, en présence de Me Jean-Baptiste Hémery, acolyte de Lx.

291. — Le 14 décembre 1695, Me Pierre-Paul Menard, pbr̄e du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur le prieuré de Beaumont.

291 bis. — Le 31 mars 1695, la nomination à la chapelle St Jean-Baptiste, sise en l'enclos du manoir du Campbénard, en la par̄r. d'Auvillers, appartenant au seig^r du lieu, « dame Jeanne-Marie Formage,

(1) Quand on dit simplement : *Mailloc*, sans autre désignation, c'est de St Julien qu'il est question.

(2) Auj. Basseneville.

v^ve^ en premières noces de Me Jean-Baptiste Bazin, cons^er^ et procureur du roy au présidial de Caen, fondateur et dotateur de lad. chapelle, à présent épouze de Mes^re^ Nicolas de Ste Marie, chev^r^, seig^r^ d'Aigneaux, et séparée d'avec luy quant aux biens, » nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Jean-Baptiste Letanneur, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste-Jacques Bazin, clerc tonsuré du diocèse de Bayeux.

Le 3 mars 1695, led. s^r^ Bazin, représenté par Me Nicolas de Laporte, pbr̃e, curé d'Auvillers et doyen rural de Beuvron, requiert du seig^r^ évêque la collation de lad. chapelle St Jean-Baptiste. Mais cette collation est refusée par la raison que le s^r^ Bazin n'est que tonsuré et que cette chapelle est de celles qui demandent à être desservies par un prêtre.

Le 31 mars 1695, lad. dame présentatrice nomme aud. bénéfice la personne de Me Jean Pellehaste, pbr̃e, natif du diocèse de Coutances, demeurant à S^t^ Lo, parr̃. N.-D.

Le 10 avril 1695, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Pellehaste la collation de cette chapelle.

Le 28 avril 1695, le s^r^ Pellehaste, représenté par Me Jacques Bédavoine, pbr̃e du séminaire de Lx, prend possession de la chapelle du manoir du Campbénard.

292. — Le 22 sept. 1685, Claude Rivière, fils de Georges et de Germaine André, de la parr̃. du Quesnay, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 1er mars 1694, il est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 3 mars 1694, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux, Coutances, Evreux, Chartres et Le Mans ; sur les abbayes de St Ouen de Rouen, St Pierre de Jumiège, la Trinité de Fécamp, N.-D. du Bec-Hellouin, St Vandrille, St Georges de Boscherville, Graville, la Valasse et sur le prieuré de Neufchâtel ; sur les abbayes de St Etienne de Caen, Fontenay, St Martin de Troarn, St Vigor de Bayeux, St Vigor de Cerisy, N.-D. de Longues, N.-D. d'Aulnay, N.-D. du Val-Richer, St Etienne-du Plessis-Grimoult, St Pierre de Préaux, N.-D. de Montebourg, St Sauveur-le-Vicomte, St Sever, la Trinité de Lessay (de Exaquio), St Nicolas de Blanche-Lande, St Michel-au-Péril-de-la-Mer, St Taurin d'Evreux, N.-D. de Bon-Port, le prieuré de St Martin du Parc et les abbayes des diocèses de Chartres et du Mans.

Le 30 avril 1695, led. s^r^ Rivière fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

293. — Le 2 mai 1695, dispense de bans pour le mariage entre

Mes^re Aymar-Antoine de la Sauvagère, Esc^r, s^r de St Laurent, fils de feu Mes^re Guillaume de la Sauvagère, Esc^r, seig^r de Cirfontaine, et de noble dame Marie Bonnet, de lad. parr̄. de Cirfontaine, d'une part, et dam^lle Marie de Faguet, fille de feu Me Louis de Faguet, s^r de la Hestrée, et de dam^lle Louise de Pecqueult, de la parr̄. de Lieurey.

294. — Le 19 sept. 1676, Guillaume Bosquet, acolyte de St Germain de Lx, reçoit le sous-diaconat.

295. — Le 25 avril 1695, la nomination à la cure de St Martin de Friardel appartenant aux religieux de St Cyr-de-Friardel, les s^rs chanoines réguliers dud. prieuré, nomment à lad. cure, vacante par la démission de Fr. Jean-Baptiste Costard, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Fr. Claude Chachère, pbr̄e, chanoine régulier de ce monastère.

Le 30 avril 1695, Mre Christophe Le Nepveu, vic. g^l, donne aud. s^r Chachère la collation dud. benéfice.

Le 4 mai 1695, le s^r Chachère prend possession de la cure de Friardel.

296. — Le 2 mai 1695, vu l'attestation du s^r Grillon, vicaire de Mardilly, dispense de bans pour le mariage entre Jean de Hudebert, Esc^r, seig^r de Blanc-Buisson, fils d'André et d'Anne d'Erneville, de la parr̄. de Mardilly, d'une part, et dam^lle Marie-Thérèse de Nollent, fille de Jean-Baptiste et de Marie de la Morillière, de la parr̄. de St Jacques de Lx.

Le même jour, vu l'attestation du s^r Collier, vicaire de St Jacques, Mr de la Bretesche, haut doyen du Chapitre, accorde aussi dispense de bans pour led. mariage.

297. — Le 3 mai 1695, vu l'attestation du s^r Prenthout, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, et du s^r Boscher, vicaire de Beuzeville, dispense de bans pour le mariage entre Robert d'Authoière, gendarme de la garde du roy, fils de François et de dam^lle Marie Dubuard (1), de la parr̄. de Beuzeville, d'une part, et Marie Baudin, fille d'Ollivier et de Magdeleine Moisy, de lad. parr̄. de Ste Catherine.

298. — Le 12 nov. 1694, la nomination à la cure de St Cyr-de-Salerne revenant au seig^r évêque, à cause de la vacance du siège abbatial de St Pierre de Préaux, Sa Grandeur nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Louis Lesage, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Gabriel Lemonnier, pbr̄e, originaire de Lx, M^e ès-arts en l'Université de .... Donné à Courbépine. (*V.* **302**)

Le 24 nov. 1694, led. s^r Lemonnier prend possession dud. bénéfice

(1). Nous avions pensé qu'il pouvait y avoir ici une faute de copiste et que cette dame appartenait peut-être à la famille du Buat ; mais les registres de l'état civil de Honfleur portent également « Dubuard ».

en présence de M. Joseph Desrues, pbrē, desservant la parr̄., Me Vincent Alleaume, acolyte du lieu, et autres témoins.

Le 16 nov. 1694, dom Jerosme Chevallier, prieur de l'abbaye de St Pierre de Préaux et les religieux dud. lieu, « à cause du décès du sr abbé et conformément à la possession qu'ils ont de nommer aux bénéfices dépendant d'icelle abbaye, le siège abbatial vacant, » nomment la personne du sr Martin de la Borne, pbrē de la parr̄. de Courbépine, « pour remplir la cure de St Cyr-de-Salerne vacante par le décès du feu sr Le Sage, pbrē, dernier titulaire.

Le 29 févr. 1695, led. sr de la Borne, demeurant à Paris en la communauté des prêtres de St Benoit, résigne entre les mains dud. sr prieur de Préaux les droits qu'il peut avoir à lad. cure.

Le 3 mai 1695, en conséquence de la précédente résignation, le prieur et les religx de Préaux, nomment à la cure de St Cyr-de-Salerne la personne de Me Jacques Blondel, pbrē du diocèse de Séez.

299. — Le 4 mai 1695, vu l'attestation du sr Pelerin, curé d'Orbec et du sr Vattier, pbrē, curé de St Ouen-le-Hoult, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Cogent Caboulet, Escr, sr de Launoy, garde du corps, fils de Roger-Cogent et de Marguerite Thomas, de la parr̄. de St Ouen-le-Hoult, d'une part, et Marie Leprince, fille de feu Jean Leprince, de la parr̄. d'Orbec.

300. — Le 10 mai 1695, dispense de parenté au 3e degré pour le mariage entre Nicolas Pollin, Escr, sr de la Frémondière, trésorier général de France en la généralité de Caen, demeurant à St Jean de Caen, et damlle Françoise Deshayes, demeurant à St Hymer.

301. — Le 2 nov. 1694, Me Pierre de Vaumesle, pbrē, curé de Ste Croix de Montpinçon, doyenné du Mesnil-Mauger, résigne son bénéfice entre les mains de Mgr Louis-Joseph, duc de Vendôme, de Mercœur et d'Estampes, pair de France, prince d'Anet et de Martigues, chevalier commandeur des ordres du roy, gouverneur et lieutenant-général en Provence, général des armées du roy et des galères de France, patron présentateur de lad. cure de Montpinçon, à cause de son domaine d'Argentan, priant Son Altesse d'y nommer Mesre Jacques de Marguerie, acolyte de lad. parr̄., âgé de 24 ans et y demeurant.

Le 31 décembre 1694, led. seigr de Vendôme nomme à lad. cure la personne du sr de Marguerie.

Le 1er avril 1695, le seigr évêque donne aud. sr de Marguerie la collation dud. bénéfice.

Le 5 mai 1695, le sr de Marguerie, acolyte, prend possession de la cure de Montpinçon, en présence dud. sr Vaumesle, ancien curé, Henry Doisy, sr de Belleau, et autres.

302. —Le 9 sept. 1694, la nomination à la cure de St Martin d'Ouillie

revenant au seig^r^ évêque de Lx, à cause de la vacance du siège abbatial de St Laumer de Blois, Messire Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jean Goubey, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Gabriel Lemonnier, pbr̃e de Lx. (*V*. **298**).

Le 27 sept. 1694, le s^r^ Lemonnier prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean Hébert et de Me Pierre Tillayes, pbr̃es de St Germain de Lx, et autres témoins.

Le 18 nov. 1694, led. seig^r^ évêque nomme à la cure de St Martin d'Ouillie, vacante par la démission dud. s^r^ Lemonnier, la personne de Me Robert Desperroys, pbr̃e, de ce diocèse.

Le 2 mai 1695, led. s^r^ Desperroys, pourvu dud. bénéfice, 1° par la nomination faite de sa personne par les religieux de St Laumer, en conséquence de la résignation de Me Gilles Caboulet qu'ils y avaient nommé d'abord, après la mort du s^r^ Goubey ; 2° par le choix du seig^r^ évêque de Lx, à la suite de la démission dud. s^r^ Lemonnier, prend possession en présence de Me Alexandre de Vaumesle, pbr̃e, demeurant à Lx, et autres témoins.

303. — Le 30 décembre 1693, Me Jean Girard, pbr̃e, titulaire du prieuré de St Léger et de St Martin d'Ouillie donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de François-Léonor du Merle, clerc tonsuré du diocèse d'Evreux. Il se réserve toutefois une pension de 300 livres sur les revenus du prieuré.

Le 3 juin 1694, Mre Audran donne son visa aux lettres de provision obtenues en cour de Rome par led s^r^ du Merle.

Le même jour, le s^r^ du Merle prend possession dudit bénéfice par l'entrée en l'église de St Léger d'Ouillie « ou est le prieuré dud. lieu joint, » et autres cérémonies accoutumées, en présence de Me François Sonnet, pbr̃e, curé de St Léger d'Ouillie ; Me Guy Loisel, pbr̃e, curé de Glos, ancien promoteur de l'évêché de Lx ; François Fréard, s^r^ de la Fontaine, de lad. par̃r. de St Léger, et autres témoins.

304. — Le 10 mai 1695, le s^r^ Lebacheley, pbr̃e, vicaire de Boulleville, donne un certificat de publication de bans. (*V*. **31**).

305. — Le 6 mai 1695, la nomination à la cure de St Germain-la-Campagne, 4e portion, appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre Michel Lecoq, pbr̃e, chanoine prébendé de Deauville, 2e portion, remplissant les fonctions de chanoine de semaine, le 26 avril dernier, au moment du décès de Me Jean Le Marcant, pbr̃e, dernier titulaire de la 4e portion de St Germain, nomme à lad. cure la personne de Me Jacques Desperroys, pbr̃e de la par̃r. des Vaux, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris. Fait et passé en présence de Mre Nicolas Taignier de la Bretesche, prébendé de Pesnel et doyen du Chapitre, et autres chanoines.

Le 7 mai 1695, Mre Christophe Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr Desperroys la collation dud. benéfice. (*V.* **268**).

306. — Le 13 mai 1695, vu l'attestation du sr Pepin, pbr̄e, curé de St Etienne et de Ste Catherine de Honfleur, et du sr Ricquier, vicaire de N.-D. et St Léonard, dispense de bans pour le mariage de Constantin Frébert et de Françoise Bataille.

307. — Le 16 mai 1695, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Le Petit, sr du Boullay, conser du roy, fils de feu Jean Le Petit, sr du Boullay, et de damlle Guillemette Du Lis, demeurant à Orbec, d'une part, et damlle Gertrude Delisle, fille de Simon et de Catherine Barbes, de la parr̄. St Jacques de Lx.

308. — Le 25 avril 1695, la nomination à la cure de St Martin de Nonant, 2e portion, appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Le Comte, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Mabire, pbr̄e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris et bachelier en théologie.

Le 24 mai 1695, led. sr Mabire prend possession de la 2e portion de Nonant, en présence de Me Guillaume de Lessard, pbr̄e, curé de la 1re portion, et autres témoins.

309. — Le 16 avril 1695, la nomination à la cure de St Just de Daubœuf appartenant au seigr abbé de Fécamp, et led. seigr abbé étant mort, le seigr évêque de Lx nomme de plein droit à lad. cure, vacante par le décès du sr Lailler, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Chaulin, pbr̄e du diocèse de Séez.

Le 27 avril 1695, la nomination à lad. cure de Daubœuf appartenant aux religx de Fécamp à cause de leur mense conventuelle, Fr. Francois Enguehard, humble sous-prieur de l'Illustre Abbaye, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort du sr Lailler, la personne dud. sr Chaulin, pbr̄e du du diocèse de Séez. — Daubœuf est appelé ici : « Parochia de Daubolis sicco. »

310. — Le 10 avril 1694, Me Pierre Lamy, acolyte du diocèse de Lx, parr̄. d'Orbec, *ritè dimissus*, reçoit le sous-diaconat à Evreux.

311. — Le 18 mai 1695, Me Guillaume Duval diacre de la parr̄. de Sapandré, reçoit l'autorisation de se faire ordonner à Paris.

312. — Le 21 mai 1695, Me Jean-Baptiste Huc, diacre de St Georges-du-Mesnil, est autorisé à recevoir la prêtrise à Paris. (*V.* **173**).

313. — Le 2 mai 1695, la nomination à la cure de St André de Grandcamp, doyenné du Mesnil-Mauger, appartenant au seigr du lieu Mesre Richard-Tanneguy Le Prévost, chevr, marquis de St Jullian, seignr et patron de Grandchamp, capitaine d'une compagnie de cavalerie et lieutenant pour le roy en Normandie au bailliage d'Evreux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Guillaume Nicolle, dernier titulaire, la

personne de Me Etienne Le Camus, pbre du diocèse de Lx. Fait et passé à Paris.

Le 6 mai 1695, le seigr évêque donne aud. sr Le Camus, pbre, la collation dud. bénéfice.

Le 12 mai 1695, le sr Le Camus prend possession de la cure de Grandchamp, en présence de Me Jean Nicolle, pbre, desservant lad. parr., Thomas Lemonnier, sr du lieu, officier de cavalerie, dans le régiment de Clermont, et autres témoins.

314. — Le 20 janv. 1694, Me Jacques-Philbert Saulnier, pbre du diocèse de Paris, chapelain de la chapelle simple de St Laurent des Planches, en la parr. d'Echauffour, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Pierre-Louis Langrune, pbre du diocèse de Lx, curé de Bonnefoy, au diocèse de Séez. Il se réserve toutefois 80 livres de rente sur les revenus de ce bénéfice.

Le 17 oct. 1694, led. sr Langrune, pbre, titulaire de la chapelle simple de St Laurent des Planches, résigne led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de son neveu, Me Jean Gazon, clerc du diocèse de Séez.

Le 8 avril 1695, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision obtenues en cour de Rome par le sr Gazon.

Le 9 mai 1695, le sr Gazon prend possession de la chapelle St Laurent.

315. — Le 30 mai 1695, dispense de bans pour le mariage entre Mre Guillaume Hélix, conser assesseur, certificateur au bailliage et ancienne vicomté d'Orbec, fils de Me Luc Hélix, aussi conservateur du roy, assesseur aud. bailliage, et de Madeleine d'Acqueville, de la parr. d'Orbec, d'une part et honn. fille Magdeleine Dubois, fille de feu Alexis Dubois, sr de Vauchel, et Catherine Delauney, de la parr. de St Germain de Lx.

316. — Le 26 avril 1696, Me Benoist Hellouin, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Pontaudemer, représenté par son frère, Me Claude Hellouin, acolyte, demeurant aussi à Pontaudemer et ayant élu domicile pour le présent seulement en la maison de Jean Levavasseur, hôtellier à la Belle Fontaine, à Lisieux, requiert des religx de St Pierre de Préaux, en sa qualité de gradué, sa nomination à la cure de St Ouen de Pontaudemer, vacante par la mort de Me Jean Adam, pbre, dernier titulaire, décédé dans ce mois d'avril, mois réservé aux gradués. Les srs religieux ne font aucune réponse à cette réquisition. (*V.* **175**, **248**).

Le 4 mai 1695, la nomination à la cure de St Ouen appartenant au seigr abbé de Préaux, Mesre Eusèbe Renaudot, grand vicaire de Mesre Jean d'Estrées, ambassadeur de France en Portugal et abbé de Préaux,

nomme à lad. cure la personne dud. s^r Benoist Hellouin. Fait et passé à Paris, en la maison dud. s^r Renaudot, rue Richelieu, parr̃. St Eustache.

Le lendemain, le seig^r évêque donne aud. s^r Hellouin la collation dud. bénéfice.

Le 15 mai 1695, le s^r Hellouin prend possession de la cure de St Ouen, en présence de M^es .... Baron, Philippe Le Gaigneur, Guillaume Gloquet, Louis Eudes, Nicolas de la Fontaine, Nicolas Dumont, Pierre Marca, Jean Touret, Robert Lemonnier, Joseph Briet, Antoine Veron, pbr̃es d'icelle parr̃.; Jean Vernier, Jean Bayvel, Thomas Leroy, trésoriers en charge; Me Nicolas Du Buisson, cons^er et avocat du roy; Me François Grainnier, cons^er du roy, élu en l'élection de Pontaudemer; Me Joseph d'Epaigne, avocat; Me Robert Cornois, procureur; Me Jean d'Epaigne, docteur en médecine, demeurant tous à Pontaudemer, et autres témoins.

317. — Le 4 juin 1695, vu l'attestation du s^r Hémery, curé de Lieurey, et du s^r Legrand, vicaire de N.-D. de Fresne, dispense de bans pour le mariage entre François de Sallerne, Esc^r, s^r d'Allincourt, fils de .... de Sallernes et de dam^lle Leferet, de la parr̃. de Lieurey, d'une part, et dam^lle Marie Le Neveu, s^r du Longpré, cons^er du roy, élu en l'élection de Lx, et de dam^lle Marthe Le Carpentier, de lad. parr̃. de Fresne.

318. — Le 16 juin 1695, dispense de bans pour le mariage entre Jean de Louis, Esc^r, s^r du Couldrey, fils de feu François de Louis, Esc^r, s^r du Taillis, et de dam^lle Bonne Duval, de la parr̃. de Ste Marguerite-des-Loges, d'une part, et Marie Ferault, fille de feu Gabriel Ferault, s^r du Bois-Hardé, et dam^lle Marie Lumière, de la parr̃. de N.-D. de Bouillon, diocèse de Séez.

319. — Le 31 mai 1695, Me Guillaume Roger, pbr̃e, curé de Pontfol, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles Roger, pbr̃e, chapelain de St Jean des Mesnils, diocèse de Rouen.

Le 4 juin 1695, la nomination à la cure de Pontfol appartenant aux religieux de Ste Barbe, Fr. Louis Davy, prieur claustral, et les chanoines de ce prieuré nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Guillaume Roger, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Rivière, pbr̃e, vicaire de St Loup-de-Fribois. Cette nomination fut déposée par Blaise Manchon, s^r des Becquets, de la parr̃. de St Vigor de Crèvecœur.

Le même jour, le seig^r évêque donne aud. s^r Rivière la collation dud. bénéfice.

Le 16 juin 1695, le s^r Rivière prend possession de la cure de Pontfol, en présence de Mre Nicolas de Laporte, pbr̃e, curé d'Auvillers et doyen de Beuvron; Me Michel des Aulnez, pbr̃e, curé de Corbon, et autres témoins.

320. — Le 22 sept. 1690, Me Jean Le Sueur, fils de Pierre et de Marie-Magdeleine Duperrey, de la parr̄. de St Etienne d'Elbœuf, diocèse de Rouen, reçoit à Rouen la tonsure cléricale.

Le 21 août 1690, il est reçu M^{e} ès-arts en l'Université de Paris.

Le 1er août 1693, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 14 décembre 1694, il est nommé par icelle sur l'abbaye de St Evroult.

Le 10 mai 1695, led. s^{r} Le Sueur, acolyte, représenté par Me Jean Hébert, pbrē demeurant à Lx, fait signifier ses noms et grades aux relig^{x} de St Evroult.

321. — Le 13 juin 1694, la nomination à la cure de St Jean-de-la-Léqueraye appartenant à l'archidiacre du Lieuvin, Mre Christophe Le Nepveu, pbrē, chanoine et archidiacre du Lieuvin en la cathédrale de Lx, se trouvant présentement à Paris, à l'hôtel de Matignon, rue St Dominique, quartier St Germain-des-Près, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François Pecqueult, dernier titulaire, la personne de Me Olivier de Montargis, pbrē du diocèse de Lx et curé de Courtonne-la-Ville.

Le 16 juin 1694, Mre Audran, vic. g^{l}., donne aud. s^{r} de Montargis la collation dud. bénéfice.

Le 13 mai 1695, le s^{r} de Montargis prend possession de la cure de St-Jean de la Léqueraye, en présence de Me Nicolas Desnos, pbrē, curé de Jouveaux, Me Robert Gousseaume, pbrē, desservant lad. parr̄ de la Léqueraye, Me Gilles de la Noe, clerc de la parr̄ de St Victor d'Epines.

322. — Le 16 mai 1695, la nomination à la chapelle des Breholles appartenant au seig^{r} du lieu, « Charles Le Court, escuier, advocat au parlement de Rouen, y demeurant, propriétaire de la terre nommée les Breholles, située en la parr̄ de St Clair, diocèse de Lx, vicomté d'Auge, » nomme à lad. chapelle, vacante par la démission de Me Adrian Mauger, pbrē dernier titulaire, la personne de Me François Defrance, pbrē habitué en la parr̄ de N.-D. de Tinchebray, diocèse de Bayeux. (*V*. **48**).

Le 8 juin 1695, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Defrance la collation dud. bénéfice.

Le 14 juillet 1695, le s^{r} Defrance prend possession de la chapelle de Ste Trinité des Breholles, en la parr̄. de St Clair-en-Auge. Fait et passé en la parr̄. de St Clair de Barneville, manoir de la Rosière, en la présence de Me Robert Aubry, pbrē, curé de Goustranville, et autres témoins.

323. — Le 8 juin 1695, dispense de parenté au 4e degré pour le mariage entre Gilles-Antoine Descorches, Esc^{r}, seig^{r} de la parr̄. des

Genettes, diocèse d'Evreux, demeurant en lad. parr., et dam[lle] Marie-Anne Descorches, du diocèse de Lx.

324. — Le 20 juin 1695, vu l'attestation du s[r] Dufour, desservant la 4[e] portion de S[t] Germain-la-Campagne, dispense de bans pour le mariage de Marie Frécourt.

325. Le 21 juin 1695, vu l'attestation du s[r] Letaillois, pbre, curé des Parfontaines, du s[r] Paon, vicaire de Pont-l'Evêque, et du s[r] Gallot (1), vicaire du Mesnil-sur-Blangy, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Charles Delanney, avocat, fils de M[e] Jean Delanney, bailly de Cormeilles, et de Michelle Aubert, natif de la parr. du Mesnil et demeurant aux Parfontaines, d'une part, et Marie-Françoise Brochard, fils de Jacques Brochard, s[r] des Querrières, de la parr. de Pont-l'Evêque.

326. — Le 26 juin 1695, vu l'attestation du s[r] Jumel, pbre, desservant la parr. de Blangy, dispense de bans pour le mariage entre Paul Durand et Catherine Passet.

327. — Le 2 juillet 1695, vu l'attestation du s[r] Dault, vicaire de S[t] Germain-la-Campagne, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Ricquier et Marie Trinité.

328. — Le 10 juin 1695, M[e] Jean Ledanois, pbre, chapelain de S[te] Catherine en la Cathédrale, étant « malade et gisant en son lict, » fait son testament. — Ce testament ne renferme que des détails tout à fait ordinaires et dans lesquels nous n'entrerons pas.

329. — Le 4 juillet 1695, vu l'attestation du s[r] Coustey, vicaire de la Chapelle-Bayvel, dispense de bans pour le mariage d'Angélique Pelcat.

330. — Le 5 juillet 1695, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Noel, s[r] de la Chesnée, fils de Jacques et de Marie Frontin, de la parr. de la Gravelle, d'une part, et dam[lle] Marie-Françoise Héroult, fille de feu François et de Marie Doisy, de la parr. de Montpinçon.

331. — Le 6 juillet 1695, vu l'attestation du s[r] Sorel, pbre, curé de Tourgéville, dispense de bans pour le mariage de Pierre Guillochet.

332. — Le 7 janv. 1695, la nomination à la cure de Berville-sur-la-Mer appartenant au Chapitre de Lx, M[e] Nicolas Guerard, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Fatouville, requiert des s[rs] chanoines sa nomination à lad. cure de Berville vacante par la mort de M[e] Gabriel Dumoulin, pbre, dernier titulaire, décédé au mois d'octobre précédent. Le Chapitre n'ayant fait aucune réponse, le s[r] Guerard proteste se pourvoir devant qui de droit.

(1) Il se nommait Guillaume. (*Registre des baptemes de Mesnil-sur-Blangy*).

Le 21 octobre 1695, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Guerard la collation de lad. cure à laquelle il a été nommé par le Chapitre de Lx.

Le 24 juin 1695, le s^r^ Guerard prend possession de la cure de Berville, en présence de Mes^re^ Hercule-Bernard Le Grix, Esc^r^, s^r^ de Heurteauville, et plusieurs autres témoins.

333. — Le 10 janvier 1695, Me Nicolas Lefebvre, pbr̄e, curé de St Ouen de Grestain et de St Martin de Carbec, donne sa procuration pour résigner lad. cure de Grestain entre les mains N.-S.-P. le pape en faveur de Me Elie Commely, pbr̄e, vicaire de Genneville. (*V.* **102**).

Le 20 févr. 1695, led. s^r^ Commely obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 2 mai 1695, Mre Christophe Le Nepveu, vic. g^l^, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 24 juin 1695, le s^r^ Commely prend possession de la cure de Grestain.

334. — Le 14 juillet 1695, vu l'attestation du s^r^ De la Croix, prieur-curé de Monceaux, et du s^r^ Pollin, vicaire du Mesnil-Simon, dispense de bans pour le mariage entre François Guillaume et Marie Quesnel.

335. — Le 21 mars 1695, la nomination à la cure de St Sébastien de Préaux, appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ René de Moges, chev^r^, seig^r^ de Préaux, Le Besnerey et Coullonges, cons^er^ du roy en son Grand Conseil, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Mre Marc-Aurèle Deshayes, dernier titulaire, la personne de Me Charles-David Enguerrand, pbr̄e du diocèse de Bayeux et curé de Condé-sur-Risle.

Le 29 mars 1695, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Enguerrand la collation dud. bénéfice.

Le 1er avril 1695, le s^r^ Enguerrand prend possession de la cure de Préaux, en présence de Mes^re^ Philippe Denis, Esc^r^, s^r^ du Val ; Pierre Plouin, s^r^ de la Motte ; Me Jacques Le Front, pbr̄e, desservant lad. par̄r., et autres témoins.

Le 14 juillet 1695, le s^r^ Enguerrand donne sa procuration pour résigner la cure de Condé-sur-Risle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Denis, diacre, natif de la par̄r. de St Pierre de Courson.

336. — Le 19 juillet 1695, vu l'attestation du s^r^ Hagueron, vicaire du Pin, et du s^r^ Dumoutier, vicaire de Fontaine-la-Louvet, dispense de bans pour le mariage entre Martin Benoist et Marie Bayeux.

337. — Le 19 juillet 1695, vu l'attestation du s^r^ Poullain, vicaire de St Christophe-sur-Risle, dispense de bans pour le mariage entre Georges Toustain et Magdeleine Homo.

338. — Le 19 juillet 1695, vu l'attestation du s^r^ de Ste Marie, curé de St Philbert-sur-Risle, dispense de bans pour le mariage de Pierre Maridoc.

339. — Le 29 avril 1695, Mre Jean-Baptiste de Mary, Escr, clerc tonsuré du diocèse de Coutances, chanoine prébendé de la Pommeraye en la cathédrale de Lx, étant de présent étudiant en l'Université de Paris, donne sa procuration pour résigner led. canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Dansel, Escr, clerc tonsuré du diocèse de Coutances.

340. — Le 7 oct. 1691, Pascal Mesnier, fils de Charles et de Marie Ricquier, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **61**, **113**).

Le 9 juin 1694, led. sr Mesnier, sous-diacre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 23 févr. 1695, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux, Evreux et Séez, sur les abbayes de St Evroult, St Pierre de Préaux, N.-D. de Cormeilles, N.-D. de Bernay, N.-D. de Grestain, Ste Barbe-en-Auge, St Taurin d'Evreux, St Leufroy, St Pierre et St Paul de Conches, St Martin de Séez, N.-D. de Silly et autres lieux.

Le 9 juillet 1695, led. sr Mesnier, diacre, demeurant à Lisieux, fait signifier ses noms et grades aux religx de Grestain, en présence de Me Elie Commely, curé de lad. parr.

Le 12 juillet 1695, il fait faire la même signification au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay ;

Le 18 juillet, aux religx de St Pierre et aux dames de St Léger de Préaux ;

Le 19 août, aux religx de St Evroult ;

Le 26 août, aux chanoines réguliers de Ste Barbe-en-Auge.

341. — Le 25 juillet 1695, la nomination à la chapelle simple de St Jean, en la parr. du Mesnil-Simon, appartenant au seigr du lieu, Mesre Tanneguy Le Prevost, chevr, marquis de St Julian, Grandchamp, Mesnil-Simon et autres lieux, étant présentement en son château de Grandchamp, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Guillaume Nicolle, dernier titulaire, la personne de Me Pierre de Jort, pbre, licencié en droit canon de la faculté de Paris, originaire de la parr. d'Estrées.

342. — Le 28 mai 1695, Me Jean Osmont, pbre en l'église St Germain de Lx, fonde en lad. église trois saluts et plusieurs messes pour lui, pour son frère, feu Mre Jean Osmont, aussi pbre, et ses autres parents. Il met pour condition que la fondation sera acquittée comme celle de feu Charles Mordant, pbre, curé de St Germain.

La fondation est acceptée par Me Robert Morin, pbre, curé de St

Germain ; Mes Louis Mahiet et Jacques Gohier, pbrẽs en l'église dud. lieu ; Jean Surlemont, marchand, trésorier ; Mes Jean Lecoq et Jean Le Dorey, cons^ers du roy.

343. — Le 1er aout 1695, vu l'attestation de Me Pierre Yon, vicaire de Ste Catherine de Honfleur, et du s^r Levavasseur, vicaire de Pennedepie, dispense de bans pour le mariage de François Berthelot.

344. — Le 1er août 1695, dispense de bans pour le mariage entre Charles Desmouceaux, officier chez le roy, demeurant en la parr̃. de Ste Opportune du Bosc, diocèse d'Evreux, d'une part, et dam^lle Anne de Pecqueult, fille de Jean de Pecqueult, Esc^r, s^r de la Fevrerie, et de dam^lle Catherine Auber, originaire de la parr̃. de Morainville et demeurant en celle de Ste Croix de Cormeilles. (*V.* **106**).

345. — Le 1er août 1695, dispense de bans pour le mariage entre François Pigis de la parr̃. de Coupesarte, d'une part et dam^lle Léonore Deslandes, fille de feu Jacques Deslandes, Esc^r, et de dam^lle Louise Le Filleul, de la parr̃. du Mesnil-Oury.

346. — Le 20 avril 1695, la nomination à la chapelle érigée en l'église de Tallonney sous l'invocation de la Ste Trinité, appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Charles Ragaine, Esc^r, s^r de la Hustelliere, seig^r et patron de Tallonney, la Motte, Fresneaux et autres lieux, demeurant ordinairement à Paris et se trouvant de présent en la ville de Flers, nomme à lad. chapelle vacante par la mort de Me Jean Rungeard, pbrẽ, dernier titulaire, la personne de Me Thomas Ragaine, son frère, Esc^r, pbrẽ du diocèse de Séez. Fait et passé en la présence de Me Nicolas Ermeneult du diocèse de Séez, pbrẽ, qui avait été nommé à cette chapelle le 11 de ce mois et qui a renoncé volontairement à ses droits.

Le 5 juillet 1695, led. s^r Ragaine prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Richard Rungeard, curé de Tallonney, et autres témoins.

347. — Le 3 août 1695, vu l'attestation du s^r Le Mercier, pbrẽ, desservant la parr̃. de St Michel-de-Livet, et du s^r Buisson, vicaire de Livarot, dispense de bans pour le mariage de Philippe Bazire, de la parr̃. St Michel-de-Livet, et d'Anne Hervieu.

348. — Le 3 oct. 1694, Robert Marescot, fils de Jacques et de Françoise Desvaux, de la parr̃. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

349. — Le 18 sept. 1694, Me Etienne Inger, clerc tonsuré, reçoit les ordres mineurs.

Le même jour furent ordonnés sous-diacres :

Me Jacques Crochon, acolyte de St Germain de Lisieux (*V.* **78**).

Led. s^r Etienne Inger, acolyte de lad. parr̃. de St Germain. (*V.* **97**).

350. — Le 5 août 1695, vu l'attestation du s^r Hellouin, curé de

St Ouen de Pontaudemer, et du sr Linel, curé de Formoville, dispense de bans pour le mariage entre Robert Halley et Genevieſve Allain.

351. — Le 1er août 1695, la nomination à la chapelle St Laurent, fondée en l'église de l'abbaye de St Léger de Préaux, appartenant à l'abbesse dud. lieu, Madame Louïse de Vaudetar, abbesse de St Léger de Préaux, nomme aud. bénéfice, vaçant par la mort de Me Pierre Mallet, dernier titulaire, la personne de Me Michel Hubert, pbr̄e, demeurant en la parr̄. de Ste Catherine d'Honfleur. (*V.* **4**).

Le 5 août 1695, le seigr évêque donne aud. sr Hubert la collation dud. bénéfice.

Le 31 août 1695, le sr Hubert prend possession de la chapelle St Laurent, en présence de Me Thomas Chalot, pbr̄e, curé de St Michel de Préaux, et autres témoins.

352. — Le 29 mars 1693, Charles Rosey, fils de Philippe et de Marie Lepetit, de la parr̄. de St Denis de Pont-de-Vie, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

353. — Le 10 juillet 1695, Me Jacques Bunel, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Pontaudemer, fait signifier ses noms et grades aux religx de Grestain.

Le 18 juillet 1695, il fait faire la même signification aux religx de Cormeilles, ainsi qu'à ceux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger.

354. — Le 8 août 1695, vu l'attestation du sr Morlet, pbr̄e, curé de Ste Foy-de-Montgommery, dispense pour le mariage entre Jacques Bonnet, chevr, seigr de la Tour, vicomte de la P........, fils de feu Guillaume de Bonnet, vivant seigr de Flancourt et de Rumesnil, et de noble dame de Quedeville, originaire de Ste Foy, d'une part, et damlle Elisabeth Godard, fille de Charles Godard, Escr, seigr et patron de Bérigny et autres lieux, conser du roy au bailliage et siège présidial de Caen, et de noble dame Marie Besnard de Jort, de la ville de de Caen.

355. — Le 2 avril 1695, Me François Le Bas, sous-diacre, curé de St Martin-de-Mailloc, est ordonné diacre. (*V.* **286**).

356. — Le 10 août 1695, Robert Levillain, laboureur, de la parr̄. de St Pierre de Cantelou, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Robert Levillain, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

357. — Le 25 juillet 1695, la nomination à la cure de « St Jullian de Foulcon » (St Julien-le-Faucon), appartenant au seigr du lieu, Mesre Richard-Tanneguy Le Prevost, chevr, marquis de St Julien, seigr de Grandchamp, du Mesnil-Simon, du Louvet, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, étant de présent en son château de Grandchamp, nomme à lad. cure de St Julien, vacante par la mort de Me Georges

Lecomte, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Gervais, pbr̄e, chanoine de l'église collégiale de Cressenville au diocèse de Bayeux.

Le 5 sept. 1695, le seigr évêque donne aud. sr Gervais la collation dud. bénéfice.

358. — Le 15 janv. 1695, la nomination à la chapelle ou maladrerie « de St Clair et St Blaise, près Lisieux », appartenant à l'abbesse de St Désir, Madame Charlotte de Matignon, abbesse de l'abbaye royale de St Désir de Lx, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Henry Souchard, pbr̄e du diocèse d'Angers, dernier titulaire, la personne de Mre Jacques de Bonnechose, pbr̄e de ce diocèse.

Le 14 févr. 1695, led. sr de Bonnechose requiert la collation épiscopale dud. bénéfice. Les vicaires généraux lui répondent que le seigr évêque « a reçu ordre du roy de luy envoyer son mémoire et son advis conjointement avec Monsieur l'intendant sur les malladreries désunies de l'ordre de St Lazare pour estre réunies aux hospitaux ; que lad. malladrerie en est du nombre dont la chapelle fait partie ; » qu'en conséquence ils ne peuvent donner lad. collation sans en avertir auparavant le seigr évêque et recevoir sur ce ses ordres.

Le 16 févr. 1695, à la suite du refus des vicaires généraux, Madame l'abbesse fait une nouvelle nomination dud. sr de Bonnechose, en présence de Jean Formage, sr de Clerval.

Le 18 févr. 1695, le sr de Bonnechose requiert de nouveau les provisions dud. bénéfice ; mais les vicaires généraux persistent dans leur refus pour les raisons relatées cy-dessus.

Le 19 févr. 1695, le sr de Bonnechose expose en bailliage d'Orbec qu'il a été pourvu du bénéfice-chapelle ou maladrerie de St Clair, « située au bout du faubourg de St Désir, » par illustre dame Charlotte de Matignon, abbesse de St Désir, et, qu'ayant réclamé la collation épiscopale, les grands vicaires la lui avaient refusée sous prétexte « que monsieur l'Intendant en la généralité d'Alençon a envoyé un ordre de bailler des relations des biens et revenus de pareilles chapelles. » C'est pourquoi le suppliant a recours à l'autorité de Monsr le bailly ou de son lieutenant pour qu'il y soit permis de prendre possession pour la conservation de ses droits. Il ajoute « qu'un nommé Antoine David, l'un des gardes du roy s'estant fait pourvoir autrefois de lad. chapelle par sa Majesté sur la nomination du grand aumosnier de France, led. David aurait contesté le possessoire de lad. chapelle à Me Pierre Mauger, pour lors pourvu d'icelle par la feue dame de Raveton, aussy pour lors abbesse de lad. abbaye, laquelle se serait présentée au grand conseil du roy et aurait obtenu arrest du 26e de mars 1661 par lequel elle estait maintenue à son droit de présenter à lad. chapelle, et le sr Mauger au

possessoire d'icelle. » A ces causes, led. s^r bailli autorise lad. prise de possession.

Le 19 févr. 1695, en vertu de l'arrêt du bailliage d'Orbec, le s^r de Bonnechose prend possession de la chapelle St Clair, en présence de Me Guillaume Bréard, pbr̄e de la parr̄. St Désir, et autres témoins.

Le 1er juillet 1695, Madame de Matignon nomme à lad. chapelle St Clair, vacante par la mort dud. s^r de Bonnechose, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume-Jacques de la Vallée, pbr̄e du diocèse de Bayeux, aumônier de Mg^r de Matignon, évêque de Lx.

Le 29 juillet 1695, led. s^r de la Vallée, demeurant à Thorigny, diocèse de Bayeux, requiert du seig^r évêque la collation dud. bénéfice. Sa Grandeur repond qu'elle ne peut la lui accorder parce que cette chapelle est réunie à l'hôpital général de Lx par arrêt du Conseil. Le s^r de la Vallée proteste se pourvoir devant qui de droit.

Le 1er août 1695, le bailliage d'Orbec rend un arrêt qui autorise le s^r de la Vallée à prendre possession dud. bénéfice pour la conservation de son droit.

Le lendemain, celui-ci prend possession de la chapelle St Clair, en présence dud. s^r Bréard, pbr̄e de St Désir ; Me Jean Laignel, s^r des Croix ; Me Jean Le Rebours, diacre de St Désir.

359. — Le 29 mars 1675, Pierre Guesnon, fils de Guillaume et de Marie Dupuis, du diocèse de Paris, reçoit à Paris la tonsure.

Le 28 juillet 1680, il est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 7 août 1683, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 8 oct. 1693, il est nommé par icelle sur l'abbaye de Ste Barbe-en-Auge.

Le 26 août 1695, Fr. Guesnon, bachelier en théologie et M^e ès-arts en l'Université de Paris, chanoine régulier en l'abbaye de Ste Barbe, ayant appris que l'on avait à son insu fait signifier ses grades aux relig^x dud. monastère et que par suite on l'avait nommé au prieuré-cure de la Motte ; et même que l'on avait en son nom, requis la collation épiscopale dud. bénéfice, déclare que tout s'est fait sans son ordre et sa participation, et qu'il n'a jamais donné aucune procuration à cet effet ; il fait signifier cette déclaration aux religieux de lad. abbaye. (*V.* **98**).

Le même jour, le s^r Guesnon, demeurant en l'abbaye de Ste Barbe, fait signifier ses noms et grades aux religieux du lieu.

360. — Le 8 juin 1694, la nomination au prieuré-cure de N.-D. de Bonneville-la-Louvet et à son annexe la chapelle de St Martin du Montfouqueran appartenant au prieur claustral et aux chanoines de Ste Barbe-en-Auge, le R. P. Joseph Jullien, pbr̄e, chanoine régulier de St Augustin, procureur et receveur du prieuré de Ste Barbe, remet au

notaire apostolique la nomination de Fr. Pierre Le Mesnager, pbr̄e, chanoine régulier dud. lieu, aud. prieuré-cure vacant par la mort de Fr. Charles Descorches, dernier titulaire.

Le même jour, Me Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Le Mesnager la collation desd. bénéfices.

Le 31 août 1694, le sr Le Mesnager, chanoine régulier et professeur de théologie, pourvu de lad. cure de Bonneville et de la chapelle du Montfouqueran, dont il n'a pas encore pris possession, donne sa procuration pour résigner ces bénéfices entre ler mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Nicolas Le Bourg, pbr̄e, chanoine régulier de Ste-Barbe, curé de Villaine au diocèse du Mans.

Le 24 sept. 1694, led. sr Le Bourg obtient en cour de Rome des lettres de provision.

(Mr Nicolas Le Bourg ne paraît pas avoir donné suite à ces provisions obtenues par lui en cour de Rome. Nous n'avons trouvé ni le visa épiscopal ni le procès-verbal de prise de possession, et, le 1er février 1695, Mr Jacques Le Bourg obtient des lettres de PER OBITUM *sans aucune mention de P. Le Mesnager ni de N. Le Bourg).*

Le 1er févr. 1695, Me Jacques Le Bourg, pbr̄e du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de *per obitum* du prieuré-cure de Bonneville-la-Louvet et de la chapelle du Montfouqueran, vacants par la mort du dernier titulaire, à condition qu'il prendra l'habit des religx de St Augustin et fera profession dans led. ordre après une année de probation.

Le 2 sept. 1695, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 14 sept. 1695, le sr Jacques Le Bourg prend possession de la cure de Bonneville-la-Louvet et de la chapelle du Montfouqueran, en présence de Me Benoist Hellouin, pbr̄e, curé de St Ouen de Pontaudemer ; Me Pierre Marca, aussi pbr̄e de lad. ville ; Me Hubert Baudry, pbr̄e, vicaire de Bonneville ; Me Robert Baudry, sr de Valauney ; Me Jacques Bonnet, acolyte de lad. parr̄.

361. — Le 27 sept. 1695, Mesre Nicolas Lambert, conser du roy en sa cour du parlement à Paris, donne à Mre Guillaume Boffrant, clerc du du diocèse de Nantes, bachelier en l'Université de Nantes, l'indult qui lui appartient à cause de sad. charge de conseiller, consentant à cet effet que le sr Boffrant obtienne en chancellerie des lettres de nomination du roy pour jouir dud. indult.

Le 25 juin 1695, le roy nomme le sr Boffrant pour tenir l'indult au lieu et place dud. sr Lambert sur l'abbaye de St Pierre de Préaux.

Le 31 août 1695, le sr Boffrant, pbr̄e du diocèse de Nantes, fait signifier aux religieux de Préaux la cession d'indult faite en sa faveur.

362. — Le 1er août 1695, Jacques Leroy, conser du roy, trésorier de France au bureau des finances à Alençon, et Pierre Leroy, son fils, nomment à la chapelle St Jacques de leur château de Morainville, vacante par la mort de Me Jacques Jouen, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Pecqueult, pbrē de lad. parr̄., « à la charge par luy de dire en lad. chapelle, lorsqu'elle sera bastie et édiffiée, une messe à voix basse tous les dimanches et festes de l'année et le mercredi de chaque sepmaine », à leur intention.

363. — Le 5 août 1695, Louis Le Mercier, sr des Barberies, bourgeois, demeurant à Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Le Mercier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

364. — Le 5 sept. 1695, vu l'attestation du sr Besson, curé du Mesnil-Durand, et du sr du Houlley, pbrē, ayant desservi la parr̄. de Lessard, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Marie, de la parr̄. de Lessard, d'une part, et damlle Marie-Françoise de Cintray, fille de feu Jean-Baptiste de Cintray, Escr, sr des Essarts, et de feue damlle Genneviefve Le Michel, de la parr̄. du Mesnil-Durand.

365. — Le 15 août 1695, Me Robert Marescot, acolyte de Vimoutiers, constitue en sa faveur 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés.

366. — Le 16 août 1695, Me François Regnault, fils de feu Jean, de la parr̄. de St Germain de Clerfeuille, clerc étudiant en l'un des collèges de Caen, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en présence de Me Georges Chausson, pbrē, curé dud. St Germain. (*V.* **131**).

367. — Le 26 août 1695, Me Thomas Manchon, acolyte, demeurant à St Loup-de-Fribois, vicomté d'Auge, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés.

Le 28 août 1695, lecture dud. acte fut faite à la sortie de la messe paroissiale de St Loup, en présence de Me Pierre Rivière, pbrē, vicaire de lad. parr̄. (*V.* **139**).

368. — Le 20 août 1695, Jeanne Vignes, vve de Jacques Le Merlier, demeurant à St Hippolyte-du-Bout-des-Prés, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Nicolas Le Merlier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Le 28 août 1695, lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de St Hippolyte, en présence de Me Jean Regnoult, pbrē, curé du lieu. (*V.* **134**).

369. — Le 25 août 1695, Catherine Lange, vve de Jacques Nicolle, et Me Jean Nicolle, pbrē, son fils, demeurant à Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de Me André Nicolle, acolyte, fils de lad. veuve et

frère du s[r] Jean, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Le 28 août 1695, lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Noroles, en présence de Mes[re] Gabriel Mallard, Esc[r], pbre̅, curé dud. lieu.

370. — Le 22 juillet 1694, M[e] Pierre Patin, pbre̅, curé de la 1[re] portion du Mesnil-Germain, et à présent chanoine régulier de S[t] Augustin, demeurant au prieuré de S[te] Barbe, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Michel Morin, pbre̅, curé des Authieux-Soubz-Regnouard.

Le 17 mai 1695, led. s[r] Morin, ayant obtenu en cour de Rome des provisions de lad. cure du Mesnil-Germain, donne sa procuration pour la résigner en faveur de M[e] Henry Fergant, pbre̅, vicaire de lad. parr̅.

Le 17 juin 1695, led. s[r] Fergant obtient en cour de Rome des lettres de provision de ce bénéfice.

Le 22 août 1695, M[re] François de Carbonnel de Canisy, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 4 sept. 1695, le s[r] Fergant prend possession de la cure de S[t] Jean-Baptiste du Mesnil-Germain, 1[re] portion, en présence de M[e] Jacques Lepetit, curé de la 2[e] portion, et autres témoins.

371. — Le 14 sept. 1695, vu l'attestation du s[r] Hellouin, curé de S[t] Ouen de Pontaudemer, et du s[r] Pierre Duval, curé de Livet-sur-Authou, dispense de bans pour le mariage entre Ollivier Passerel, fils de M[e] Ollivier et de dam[lle] Magdeleine De la Barre, demeurant en lad. parr̅. de Livet, d'une part, et dam[lle] Magdeleine De la Biche, fille de feu M[e] Jean et de dam[lle] Magdeleine Guédier, de lad. parr̅. S[t] Ouen.

372. — Le 15 sept. 1695, M[re] Audran, vic. g[l] et official de l'évêché de Lx, commis par Sa Sainteté en cette partie, fulmine la dispense d'irrégularité accordée, le 21 juillet dernier, à la requête de M[e] Charles-François de Parey, clerc tonsuré, pourvu de la chapelle S[te] Catherine en la Cathédrale.

Le s[r] de Parey avait exposé à Sa Sainteté « qu'ayant esté au service de Sa Majesté dans ses armées navales et porté les armes, où il s'estoit trouvé en plusieurs occasions, sans néamoins avoir tué ny mutilé personne. Pourquoy led. suppliant, qui a dessein d'entrer dans les ordres sacrés, a eu recours à Sa Sainteté pour estre dispensé de l'irrégularité qu'il pourroit avoir encourue. »

373. — Le 17 sept. 1695, vu les attestations du s[r] Dasnières, pbre̅, curé d'Ammeville, du s[r] Pierre Blaize, dit Potterie, pbre̅, curé de Garnetot, et du s[r] Bernière, curé d'Abbeville, diocèse de Séez, dispense de bans pour le mariage de François Duval.

374. — Le 22 janv. 1694, M[re] Pierre André, pbre̅ du diocèse de Bayeux, docteur en théologie, curé de S[t] Nicolas de Caen, obtient en

cour de Rome des lettres de provision, de *per obitum*, des canonicat et prébende de Bourguignoles vacants par la mort de Mre Maurice de la Rye, dernier titulaire.

375. — Le 4 oct. 1694, la nomination à la cure de St Nicolas de Lhostellerie appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Claude Moutier, pbrẽ, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Guermont, diacre de la parr̃. de Cirfontaine.

376. — Le 13 mai 1694, « Me Michel Du Tertre, pbrẽ, curé des églises annexées de Ste Catherine et de St Estienne de la ville de Honfleur, » y demeurant, « lequel a cause de son infirmité estant destenu mallade dans un lict, d'une paralysie, sans esperance den pouvoir guerir, veu quil est aagé de soixante et dix-huit ans, » donne sa procuration pour, en son nom, remettre lesd. bénéfices entre les mains de son Altesse Royale, Monsieur, frère unique du roy, qui pourra y présenter telle personne qu'il aura pour agréable ; « toutefois le suppliant de présenter à la nomination la personne de Me Guillaume Pépin, acolyte, demeurant en la ville de Honfleur, tant en considération des bonnes mœurs dud. sr Pépin que du soin par luy pris de l'instruction des peuples de la parr̃. de Ste Catherine. »

Le 20 juillet 1694, « Philippe, fils de France, frère du roy, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, vicomte d'Auge, » nomme aux cures de St Estienne et de Ste Catherine de la ville de Honfleur, la personne dud. sr Pépin, « pour jouir de lad. cure, ajoute le duc d'Orléans, comme en a jouy led. sr du Tertre, *tant qu'il nous plaira.* »

Le 16 sept. 1694, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Pépin la collation desd. bénéfices.

Le 23 sept. 1694, le sr Pépin prend possession d'abord de la cure de St-Etienne par la libre entrée en l'église du dit lieu où il s'est prosterné à genoux devant le St Sacrement de l'autel ; il a baisé ensuite le maître-autel, touché le missel et puis s'est assis dans la chaise où les sieurs curés ont coutume de se mettre, de là dans celle où s'explique « la Sainte Evangile » ; puis il a touché les fonts baptismaux et sonné la cloche. Il se rend ensuite à l'église Ste Catherine où il recommence les mêmes cérémonies, le tout en présence de Me Jean-Baptiste Prenthout, pbrẽ, vicaire de lad. parr̃. Ste Catherine ; Me Pierre Yon, vicaire de St Estienne ; Mes François Lemare, Marin Goullay, Constantin Brière, Pierre Play, Michel Hubert, André Thouroude, Nicolas Yon, tous pbrẽs desd. parr̃.

377. — Le 6 févr. 1695, la nomination à la cure de Lieurey, 2e portion, appartenant alternativement au chanoine prébendé de la 3e portion de Lieurey dont la prébende est depuis longtemps réunie à la mai-

trise des Enfants de chœur, et au chanoine prébendé de la 2e portion, M^{r} le doyen et les s^{rs} chanoines nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Jouen, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Hémery, pbre de la ville de Lx.

Le 7 févr. 1695, Mre Audran, vic. g^{l}, donne aud. Hémery la collation dud. bénéfice.

Le 22 avril 1695, le s^{r} Hémery, déjà pourvu de la 1re portion de la cure de Lieurey, prend aussi possession de la 2e portion. (*V.* **179.**)

578. — Le 25 avril 1695, Me Jean-Baptiste Varin, pbre, cy-devant curé de Cerisy, diocèse de Bayeux, demeurant à Proussy et représenté par Me Gabriel Jean, pbre, curé de Cerisy, requiert du seig^{r} évêque de Lx la collation de la chapelle simple de St Gabriel, sise dans le manoir seigneurial des Hayes, en la parr. St Sébastien de Préaux, vacante par la mort de M^{e}......... Aubert, et à laquelle il a été nommé par noble dame Marie de Pillières, v^{ve} de Mes^{re} Gabriel de la Lande, Esc^{r}, seig^{r} du lieu, tutrice de ses nobles enfants. Mre Christophe Le Nepveu, vic. g^{l}, répond que le s^{r} Varin devait se présenter en personne et que néanmoins il ferait connaître lad. réquisition au seig^{r} évêque absent. Le s^{r} requérant proteste se pourvoir devant qui de droit.

579. — Le 1er juillet 1695, la nomination à la cure de St Aubin de Vieux-Pont, 1re portion, appartenant à l'abbesse de St Désir, Madame Charlotte de Matignon, abbesse de l'abbaye royale de St Désir, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Pascal Mesnier, dernier titulaire la personne de Me François Fromage (Formage), pbre, chapelain et vicaire de la cathédrale, demeurant à Lx, parr. St Germain.

Le 5 juillet 1695, Mes^{re} Le Nepveu, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Formage la collation dud. bénéfice.

Le 13 sept. 1695, le s^{r} Formage résigne lad. cure de Vieux-Pont entre les mains de lad. dame abbesse sans en avoir pris possession.

Le 15 sept. Mme de Matignon nomme à sa place la personne de Me François-Antoine Desperroys, pbre, originaire de la parr. de St Désir et, le même jour, Mre Audran donne à celui-ci la collation dud. bénéfice.

380. — Le 21 avril 1695, Me Félix Le Genvre, pbre, après avoir résigné la cure de Gacey en faveur de son neveu, Me Christophe Le Genvre, pbre du diocèse de Séez, obtient de Sa Sainteté qu'il lui soit fait une pension de 300 livres sur les revenus de lad. cure et qu'il soit autorisé à garder une partie du presbytère.

381. — Le 30 août 1694, la nomination à la cure de St Antonin d'Epaigne appartenant aux religieux de l'abbaye de St Pierre de Préaux, le siège abbatial étant vacant par la mort de Mes^{re} Melchior de Harod de Sennevas, baron de St Romain, abbé dud. monastère, dom Jérosme Chevallier, prieur de lad. abbaye, dom Henry Josse, sous-prieur, dom

Christophe Daubin, dom Charles Tiboutot, dom Antoine Curt, dom Pierre Davaran, dom Jean Bouilliot, dom Denis de la Perdrix, tous religieux profès, nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me François Desnoyers, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Ermeneult, pbre, natif de la ville de Séez.

Le 1er sept. 1694, led. sr Ermeneult, représenté par D. Antoine Curt, religx et procureur de lad. abbaye, fait signifier au seigr évêque de Lx, par le ministère de Me Louis Ricquier, huissier à Lx, led. acte de présentation de sa personne à la cure d'Epaigne. Le sr Audran, vic. gl, proteste de la nullité dud. acte, attendu que le bénéfice a été rempli par le seigr évêque.

Le 4 sept. 1694, le sr Ermeneult, présent en personne, requiert dud. seigr évêque la collation de lad. cure. Mre Audran la lui refuse de nouveau, attendu que Sa Grandeur y a pourvu de plein droit. (*V.* 71).

Le 2 nov. 1694, le sr Ermeneult, demeurant à Séez parr. St Gervais, résigne led. bénéfice entre les mains des religx de Préaux.

Le 19 nov. 1694, lesd. religieux nomment à la cure d'Epaigne la personne de Me Michel Langlois, pbre de St Lo de Rouen.

Le 22 nov. Mre Audran refuse aud. sr Langlois la collation épiscopale.

Le 3 décembre 1694, sur le refus de Mre Audran, le sr Langlois s'était adressé au métropolitain pour obtenir les provisions de la cure d'Epaigne. Mais celui-ci avait également refusé parce que, le siège abbatial étant vacant, la nomination revenait à l'évêque. C'est pourquoi le sr Langlois sollicite de la cour du parlement de Rouen l'autorisation de prendre possession dud. bénéfice *ad conservationem juris* : ce qui lui est accordé.

Le 10 décembre 1694, en vertu de l'arrêt du parlement, le sr Langlois prend possession de la cure d'Epaigne pour la conservation de son droit, en présence de dom Jérosme Chevallier, prieur de Préaux ; Mesre Charles des Hommets, chevr, seigr et patron de Martainville ; Me Jean de Sionville, curé de St Georges de Gravenchon ; Me Nicolas Desnos, curé de Jouveaux ; Me Nicolas Gibert, pbre, *préposé au desservice* de lad. parr. d'Epaigne.

Le 31 janv. 1695, sur de nouvelles instances dud. sr Langlois, les vicaires généraux du seigr archevêque de Rouen l'autorisent à prendre possession de la cure d'Epaigne *ad conservationem juris*.

Le 17 févr. 1695, le sr Langlois, représenté par Me Jean-Baptiste Leloup, pbre de la parr. St Paty de Rouen, prend de nouveau possession dud. bénéfice, en présence de Me Michel Lemoinne, curé de la Chapelle-Becquet ; led. sr de Sionville, curé de Martainville ; Me Jean Hesdiard, *préposé au desservice* de la parr. ; led. sr Gibert, vicaire d'Epaigne ; Mre Louis Tinan, Escr, sr des Mares, de lad. parr. d'Epaigne.

Le 7 avril 1695, Me Jean Estienne, pbr̄e du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure d'Epaigne vacante par la résignation faite en sa faveur par le sr Langlois.

Le 14 mai 1695, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision, et le lendemain le sr Estienne prend possession dud. bénéfice, en présence desd. srs Hesdiard et Gibert, et autres témoins.

Le 23 juillet 1695, le sr Estienne donne sa procuration pour résigner la cure d'Epaigne entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Louis Gaultier, pbr̄e du diocèse de Rouen, premier chapelain de l'église St Paul de Paris, y demeurant.

Le 11 août 1695, led. sr Gaultier obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 13 sept. 1695, Mre Audran, vic. gl, refuse de donner son visa auxd. lettres de provision, par la raison que la cure est remplie. Le sr Gaultier proteste se pourvoir devant qui de droit.

Le 16 sept. 1695, le sr Gaultier en ayant appelé au métropolitain, les vicaires généraux du seigr archevêque l'autorisent à prendre possession *ad conservationem juris*.

382. — Le 21 sept. 1695, Me Luc Hélix, sous-diacre d'Orbec, est autorisé à recevoir le diaconat à Bayeux.

383. — Le 9 févr. 1695, Mesre Richard Regnouard, Escr, sr de la Fresnée, demeurant à Rouen et se trouvant présentement en sa maison à St Sylvestre de Cormeilles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Gaspard Regnouard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

REGISTRE III.

---

1. — Le 27 septembre 1695, Me Louis Gaultier, pbrē du diocèse de Rouen, pourvu de la cure de St Antonin d'Epaigne, en vertu de la résignation de Me Jean Estienne et de la collation donnée par le seigr archevêque de Rouen sur le refus de Mre Pierre Audran, vicaire général de Lx, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean Hesdiard, Me ès-arts, desservant icelle parr̄. ; Me Nicolas Gibert, vicaire d'Epaignes ; Adrien Larcher, Escr, sr de la Prarie, et autres témoins.

2. — Le 21 sept. 1695, vu l'attestation du sr Yon, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, et du sr Hémery, vicaire de Manneville-la-Raoult, dispense de bans pour le mariage de Louis Lecoq et de Françoise Dieusy.

3. — Le 21 sept. 1695, Mre Pierre Audran, vicaire général, accorde des dimissoires aux sous-diacres dont les noms suivent, afin qu'ils puissent recevoir le diaconat à Bayeux :

Jean Caboulet, sous-diacre de St Aubin-sur-Auquainville ; (*V*. **68**.)

Jean Formeville, sous-diacre de St Germain de Lx ;

François Le Bas, sous-diacre, chapelain de la Chapelle St Jean en la Cathédrale ; (*V*. **285**.)

Etienne Inger, sous-diacre, chapelain de la chapelle St Ursin en la Cathédrale ;

Pierre Lamy, sous-diacre d'Orbec ;

Jacques Béguin, sous-diacre de St Désir de Lx ; (*V*. **495**.)

Jean Levavasseur, sous-diacre de St Jacques de Lx ; (*V*. **73**.)

Guillaume Hersent, sous-diacre du Mesnil-Froger ; (*V*. **108**, **206**.)

Jacques Crochon, sous-diacre de St Germain de Lx ;

Louis de Dramard, sous-diacre de Gonneville-sur-Dives ;

Robert Laisney, sous-diacre de la parr̄. de Selles;

Charles d'Orville, sous-diacre de la parr̄. des Champeaux ; (*V*. **50**, **460**.)

Guillaume Tousey, sous-diacre de St Germain de Lx ;

François Desclos, sous-diacre de S[t] Germain de Lx ;
Jean Ferey, sous-diacre de S[t] Philbert-sur-Rille. (*V.* **425**.)

4. — Le 21 sept. 1695, les diacres dont les noms suivent sont autorisés à recevoir la prêtrise à Bayeux.

François Le Bas, diacre, curé de S[t] Martin de Mailloc ;
Thomas Chanu, diacre, religieux profès de l'abbaye de Grestain ;
Louis Fourquemin, diacre de la parr̄. de Folleville ;
Jacques Caillot, diacre de la parr̄. de Folleville ;
Charles Laugeois, diacre de la parr̄. du Pin ;
Pierre Hudoux, diacre de la parr̄. de la Chapelle-Hareng ; (*V.* **483**.)
Robert Vauquelin, diacre de la parr̄. du Favril ;
Nicolas Quittebœuf, diacre de la parr̄. S[t] Ouen de Pontaudemer ;
Pierre Mariolle, diacre de S[t] Germain de Lx ;

5. — Jean Pottier, diacre de S[t] Martin de la Croupte ;
Jacques Roger, diacre de Beaufay ;
Gaspard Froger, diacre de la parr̄. de Villers-en-Ouche ;
François Denis, diacre de la parr̄. de Meulles ; (*V.* **455**.)
Jean-Baptiste Hue, diacre de S[t] Georges-du-Mesnil ; (*V.* **138**, **462**.)
Jean Le Roux,diacre de la parr̄. de Vimoutiers ;
Pierre Le Courtois, diacre de S[t] Germain de Pontaudemer ;
Jean Le Rebours, diacre de S[t] Désir de Lx ;
Grégoire Ridel, diacre de S[t] Pierre du Regnouard ;
Jean-Baptiste Desperriers, diacre, chanoine, chèvecier de la Cathédrale ;
Michel Fortin, diacre de la parr̄. de Vimoutiers.
Pierre Gontier, diacre de S[t] Victor-de-Chrétienville ; (*V.* **167**.)

6. — Le 21 sept. 1695, les acolytes dont les noms suivent sont autorisés à recevoir le sous-diaconat à Bayeux :

Pierre Ferey, acolyte de Fervaques ; (*V.* **275**, **443**.)
Robert Inger, acolyte, titulaire de la chapelle S[t] Michel en la Cathédrale ; (*V.* **236**.)
Michel De la Salle, acolyte de S[te] Catherine de Honfleur ; (*V.* **293**.)
Charles Halbout, acolyte de S[t] Jacques de Lx ; (*V.* **247**.)
André Nicolle, acolyte de S[t] Germain de Lx ;
Claude Hellouin, acolyte de S[t] Ouen de Pontaudemer ; (*V.* **277**.)
Etienne de Mannoury, acolyte de la parr̄. de Putot ; (*V.* **283**, **388**.)
André Fréminot, acolyte de la parr̄ de Folleville ; (*V.***266**.)
Michel Pastey, acolyte de la parr̄. de Cirfontaine ; (*V.* **267**, **426**.)
Robert Delamare, acolyte de la parr̄. de Giverville ; (*V.* **305**.)
Jacques Delamare, acolyte de la parr̄. de Fervaques ; (*V.* **260**, **307**.)
Jean Delamare, acolyte de S[t] Ouen de Pontaudemer ; (*V.* **273**.)
Louis Jourdain, acolyte de la parr̄. d'Auquainville ; (*V.* **247**, **292**.)

Pierre Girey, acolyte de la parr̄ d'Ammeville ; (*V.* **269**.)
Louis Desvaux, acolyte de la parr̄. de Vimoutiers ; (*V.* **136**, **236**.)
Pierre Hareng, acolyte de la parr̄. d'Ammeville ; (*V.* **153**.)
Jean Gondouin, acolyte de la parr̄. de Vimoutiers ; (*V.* **295**.)
François Hubert, acolyte de la parr̄. de Ste Croix de Bernay ; (*V.* **151**.)
François Regnault, acolyte de la parr̄. de Clairfeuille ;
Pierre Cherville, acolyte de Ste Croix de Cormeilles ; (*V.* **268**.)
André Hudebert, acolyte de la parr̄. de Mardilly ; (*V.* **298**.)
7. — François Le Mercier, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **247**.)
Robert Levillain, acolyte de St Pierre de Cantelou ; (*V.* **152**.**286**.)
Louis Le Ricque, acolyte de la parr̄. de Campigny ;
Gaspard Le Grix, acolyte de N.-D du Pré de Pontaudemer ; (*V.* **245**.)
Jean Duval, acolyte de Friardel ; (*V.* **281**.)
Piere Deschamps, (1) acolyte d'Orbec ; (*V.* **7**.)
Louis Guibert, acolyte d'Epaigne ; *V.* **289**.)
Thomas Manchon, acolyte de St Loup de Fribois ; *V.* **245**.)
Jacques Anfrie, acolyte du Sap ; (*V.* **284**,**444**.)
Mathurin Lehoult, açolyte du Sap ; (*V.* **247**.**300**.)
Nicolas Cornois, acolyte de St Ouen de Pontaudemer ; (*V.* **278**,**287**.)
Robert Champion, acolyte de la Goulafrière ; (*V.* **245**,**247**.)
Jean Le Vallois, acolyte de St Jacques de Lx ; (*V.* **274**,**301**.)
Nicolas Le Merlier, acolyte de St Hippolyte, près Lx ; (*V.* **245**.)
François Touchet, acolyte de la parr̄. de Ticheville ; *V.* **294**.)
Isaac Cantrel, acolyte de la parr̄. de Duranville ; (*V.* **286**,**313**.)
Charles Rosey, acolyte de la parr̄. de Pont-de-Vie ;
Robert Marescot, acolyte de la parr̄. de Vimoutiers ;
Michel Fouques, acolyte de la parr̄. du Planquay (*V.* **299**.)
Daniel Busquet, acolyte de la parr̄. de St Cande-le-Vieux ; (*V.* **245**.)
Jacques de Marguerie, acolyte de Montpinçon ; (V. **34**,**212**,**311**.)
Nicolas Duthuit, acolyte de Ste Croix de Bernay ; (V. **89**.)
Jacques Lachey, acolyte de St Philbert-des-Champs ; (*V.* **247**,**280**,)
Charles-François de Parey, clerc de Fauguernon, est autorisé à recevoir les ordres mineurs à Bayeux ou à Coutances. (*V.* **59**.)

8. — Le 18 sept. 1695, Me François-Antoine Desperroys, pbr̄e, nommé par Mme Charlotte de Matignon, abbesse de St Désir et patronne de la 1re portion de Vieux-Pont, à lad. cure de Vieux-Pont, vacante par la démission de Me François Formage, dernier titulaire, prend possession de ce bénéfice, en présence de Me François Cappelain, curé de la 2e portion ; Me Alexandre Odienne, pbr̄e, curé de St Désir de Lx ;

(1) Ce Deschamps doit être le même que celui dont il est parlé I. 123, originaire de la Goulafrière.

Me Jacques Lormelot, pbr̃e de Vieux-Pont ; Mes[re] Jacques de Guerpel, Esc[r], seig[r] de Vieux-Pont, y demeurant.

9. — Le 22 sept. 1695, vu l'attestation du s[r] Vallet, pbr̃e, curé de Mittois, dispense de bans pour le mariage de Geoffroy Guerard.

10. — Le 24 sept. 1695, Pierre Boisney, fils de Charles et de Marie Aubert de la par̃r. de Favril, est autorisé à recevoir à Paris la tonsure et les ordres mineurs.

11. — Le 13 août 1695, M[re] Alphonse du Houlley d'Argouges, sous-diacre du diocèse de Lx, conseiller en la grande chambre du parlement de Rouen, prétendant qu'il est justifié que M[e] Jean-Baptiste de Mary est enrôlé dans une compagnie d'infanterie et que M[e] Claude Cornavin n'a aucun titre coloré, supplie la cour du parlement de Paris d'ordonner qu'en attendant le jugement de l'affaire, il soit autorisé à desservir la prébende de la Pommeraye en la Cathédrale de Lx, et qu'il soit enjoint au chapitre de lad. cathédrale de l'installer et de le recevoir tant au chœur qu'au chapitre et de lui délivrer les revenus dud. bénéfice. Lesd. s[rs] de Marry, clerc du diocèse de Coutances et Cornavin, pbr̃e, bachelier en théologie, prétendant droit aud. bénéfice, n'ayant pas répondu à l'assignation qui leur avait été adressée, la cour ordonne que led. s[r] du Houlley desservira lad. prébende et jouira des revenus.

Le 20 sept. 1695, le s[r] du Houlley, pourvu en régale des canonicat et prébende de la Pommeraye, et après la sentence du parlement de Paris, est mis en possession dud. bénéfice, en présence du Chapitre et de M[e] Jacques Millet, pbr̃e, chapelain de la 3[e] portion de N.-D., et de M[e] Robert Le Roux, maitre de musique de la Cathédrale.

12. — Le 27 sept. 1695, vu l'attestation du s[r] Hagueron, curé du Pin, et du s[r] Bellencontre, vicaire de S[t] Pierre-de-Cormeilles, dispense de bans pour le mariage de Nicolas Letanneur et de Marguerite Colmar.

13. — Le 27 sept. 1695, dispense de bans pour le mariage entre Alexandre de Jacqueson, Esc[r], s[r] de Vieux, fils de feu Nicolas de Jacqueson, Esc[r] seig[r] de Vieux, et de dam[lle] Marguerite Jean, de la par̃r. de Feuguerolles, diocèse de Bayeux, d'une part, et dam[lle] Françoise Perrote, V[ve] de Gabriel Leloutrel, Esc[r], s[r] de Haut-Mesnil, officier de la Maison du roy, demeurant au Mesnil-Oury.

14. — Le 27 sept. 1695, vu l'attestation du s[r] de la Borne, pbr̃e, curé de Berthouville, et celle du s[r] Duval, pbr̃e, desservant la par̃r. de S[t] Cyr de Salerne, dispense de bans pour le mariage de Pierre Filloque et d'Angélique Deshayes.

15. — Le 28 sept. 1695. dispense de parenté au 4[e] degré pour le mariage entre M[e] François Valmont, archer en la prévôté générale de Normandie au bailliage d'Evreux, et Marguerite Delamare, de la par̃r. de Morsan.

16. — Le 29 sept. 1695, vu l'attestation du s^r Goulafre, pbrē, curé de Ste Croix de Bernay, et celle du s^r Querey, pbrē, curé de Bournainville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Fourquemin et Marie Gautier, Vve de Me Jacques Mitastre, de lad. parr̄. de Ste Croix.

17. — Le 6 sept. 1695, Me Jacques Gervais, pbrē, l'un des chanoines prébendés de l'église collégiale de Ste Marie de « Cressanville », diocèse de Bayeux, nommé par Mre Richard-Tenneguy Le Prevost, chev^r, marquis de « St Julian » et autres lieux à la cure de « St Julian de Foucon » (St Julien-le-Faucon), vacante par la mort de Me Georges Lecomte, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Robert Hurel, pbrē, curé de St Crespin ; Me Etienne Le Camus, pbrē, curé de Grandchamp ; Mre Pierre Hébert, Esc^r, de lad. parr̄. de St Crespin.

18. — Le 6 sept. 1695, Mre Pierre Audran, vicaire général de Lx, sur la présentation des religieux de Fécamp, donne à Me Pierre Chaulin, pbrē du diocèse de Séez, la collation de la cure de St Just de Daubœuf, vacante par la mort de Me Lailler, dernier titulaire.

Le 2 octobre 1695, led. s^r Chaulin prend possession de ce bénéfice, en présence de Mre Robert du Mesnil, Esc^r ; Me Guillaume Vattier, s^r de la Closture, garde à cheval de son Altesse Royale, Monsieur, frère unique du roy, et autres habitans de Daubœuf.

19. — Le 4 oct. 1695, vu l'attestation du s^r Laisney, pbrē, curé de N.-D. de Pontaudemer, et celle du s^r Gibert, vicaire d'Epaigne, dispense de bans pour le mariage entre Alexandre Aubert et dam^{lle} Françoise Varennes, Vve de François Le Grix, Esc^r, s^r du Plessis, de lad. parr̄. d'Epaigne.

20. — Le 5 oct. 1695, vu l'attestation du s^r curé de St Paul-de-Courtonne et celle du s^r Le Front, vicaire de St Martin-de-Mailloc, dispense de bans pour le mariage de Nicolas Férey, de la parr̄. de St Paul.

21. — Le 26 sept. 1695, « noble et discrette personne », Mre Jacques Desperroys, pbrē, pourvu de la 4e portion de la cure de St Germain-de-la-Campaigne, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Adrien Lepetit, curé des Vaux ; Mre Louis du Houlley, pbrē ; Me Louis Vauquelin, pbrē, desservant lad. 4e portion, et autres témoins.

22. — Le 10 oct. 1695, vu l'attestation du s^r Morin, pbrē, curé de St Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage de Robert Friscault.

23. — Le 11 oct. 1695, vu l'attestation du s^r Leliquerre, pbrē, curé de Bonneval, et du s^r Vallée, vicaire de St Evroult-de-Montfort, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Louis du Houlley, Esc^r, s^r de la Cauvinière, de la parr̄. de Bonneval, d'une part, et noble dame Marie-Anne de Lannoy, Vve de Jacques de la Vallée, Esc^r, s^r du lieu, originaire de la parr̄. de Monnay et demeurant à présent en celle de St Evroult.

24. — Le 18 oct. 1695, vu l'attestation du s^r Le Michaut, curé de Lacaulde (Lécaude), et celle de Me Isaïe Pollin, vicaire du Mesnil-Simon, dispense de bans pour le mariage entre Robert de Lespiney, Esc^r, s^r de Creveuil, fils de Thomas de Lespiney, vivant Esc^r, s^r des Garennes, et de dam^lle Marie de Mahiet, de lad. parr̄. de Lacaulde, d'une part, et dam^lle Magdeleine Lecavellier, fille de feu François Lecavellier, s^r du Breuil, et de dam^lle Jacqueline Le Grand, de la parr̄. du Mesnil-Simon.

25. — Le 22 sept. 1695, la nomination au vicariat perpétuel du prieuré-cure de N.-D. de Mézidon appartenant au prieur de Ste Barbe-en-Auge, autrement dit St Martin d'Ecajeul, Me Jean Davy, pbr̄e, chanoine régulier de l'ordre de St Augustin, congrégation de France, prieur dud. prieuré de Ste Barbe, nomme à lad. cure, vacante par la démission de Fr. Nicolas Chaillou, pbr̄e, chanoine régulier dud. ordre, la personne de Fr. Pierre Le Mesnager, aussi chanoine régulier.

Le 24 sept. 1695, Mre Audran, vic. g^l, donne aud. s^r Le Mesnager la collation dud. bénéfice.

Le 29 sept. 1695, le s^r Le Mesnager prend possession du prieuré-cure de Mézidon, en présence de Me François Becquet, avocat fiscal de Lx, et autres témoins. (*V.* **387**.)

26. Le 1er avril 1695, Martin Dumoulin, fils de François et de Françoise Liévin, de la parr̄. de Victot, reçoit la tonsure.

Le 29 avril 1696, il reçoit les ordres mineurs.

27. — Le 1er oct. 1695, la nomination à la cure de St Arnoult de Fontaine-la-Louvet appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Félix Le Conte de Nonant, chev^r marquis, seig^r et patron de Fontaine, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Nicolas Foucques, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Pierre Desgemonts, pbr̄e, curé de St Victor d'Epine. (*V.* **410**.)

Le 5 oct. 1695, le seig^r évêque donne aud. s^r Desgemonts la collation dud. bénéfice.

Le 9 oct. 1695, le s^r Desgemonts prend possession de la cure de Fontaine, en présence de Me Pierre Minard, pbr̄e, curé de Morsan; Me Jacques Dumoutier, pbr̄e, vicaire dud. lieu de Fontaine; Me Jean Halbout, pbr̄e; Me Pierre Halbout, notaire royal en la vicomté d'Orbec, demeurant tous deux en la parr̄. de Fontaine, et autres témoins.

28. — Le 17 oct. 1695, Me Jacques Blondel, pbr̄e du diocèse de Lx, pourvu de la cure de St Cyr de Salerne par les religieux de St Pierre de Préaux, ayant exposé à la cour de Parlement de Rouen que le vicaire général de Lx lui avait refusé la collation de lad. cure, la cour rend un arrêt qui autorise led. s^r Blondel à prendre possession dud. bénéfice *ad conservationem juris*.

Le 25 oct. 1695, le s[r] Blondel prend possession de la cure de S[t] Cyr de Salerne en présence de plusieurs habitans du lieu.

29. — Le 4 novembre 1695, vu l'attestation du s[r] Henry, vicaire de Beaufay, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Thibout, de lad. parr., d'une part, et dam[lle] Anne Le Hantier, de la parr. de Planches, diocèse de Séez.

30. — Le 5 nov. 1695, vu l'attestation du s[r] Delaplanche, pbre, curé du Mesnil-Eudes, et celle du s[r] Gallard, pbre, curé d'Ecajeul, dispense de bans pour le mariage entre François Jehanne et Héloïse Quinet, fille de Paul et de dam[lle] Marie de Sémilly, de la parr. d'Ecajeul.

31. — Le 8 nov. 1695, Fr. Charles-François-Thomas de Bec de Lièvre, de la parr. de S[t] Gildard de Rouen, fait profession en l'abbaye de N.-D. de Cormeilles, ordre de S[t] Benoit, ancienne observance, entre les mains de dom Jean Edeline, pbre, bailly, syndic et prieur de lad. abbaye, en présence de tous les religieux du monastère et de M[es] Jean Lepetit et Jean-Baptiste Moulin, pbres, demeurant en lad. abbaye.

Le même jour, Fr. Philippe Vallée de la parr de S[t] Pierre.........., de la ville de Rouen, fait aussi profession en lad. abbaye.

Les deux actes sont signés : Jean Edeline, prieur ; Lebrun ; J. Loir ; Deshayes ; A. de la Rue ; D. Boissière ; Bellencontre ; de la Bunodière, tous relig[x] de lad. abbaye.

32. — Le 21 oct. 1695, M[e] Jean-Baptiste Varin, pbre, ancien curé de Cerisy, diocèse de Bayeux, résigne entre les mains de dame Marie de Pilliers, V[ve] de Mes[re] Gabriel de la Lande, vivant s[r] du lieu, et tutrice de ses nobles enfants, la chapelle de S[t] Gabriel, sise dans le manoir seigneurial des Hayes, parr. S[t] Sébastien de Préaux, et à laquelle il avait été nommé par lad. dame.

Le 25 oct. 1695, la nomination à lad. chapelle appartenant au seig[r] du lieu, lad. dame de la Lande y nomme la personne de M[e] Nicolas Réautey, pbre, vicaire de Castillon.

Le même jour, M[re] Audran, vic. g[l], donne aud. s[r] Réautey la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Réautey prend possession de la chapelle S[t] Gabriel, en présence de M[e] Nicolas Morin, s[r] de Bonange ; Pierre-Louis Morin, s[r] de la Roquière, demeurant l'un et l'autre en la parr. de Tonnencourt, et autres témoins.

33. Le 12 nov. 1695, vu l'attestation de s[r] de Morsang, pbre, curé de S[t] Paul-sur-Risle, dispense de bans pour le mariage de François Dubosc.

34. — Le 12 nov. 1695, un nouveau dimissoire est donné à M[e] Jacques de Marguerie, acolyte, curé de Montpinçon pour recevoir le sous-diaconat à Rouen. (*V.* **7, 212, 311.**)

35. — Le 14 nov. 1695, vu l'attestation du s^{r} Bellières, curé des Authieux-sur-Corbon ; et celle du s^{r} Doublet, curé de Hottot, dispense de bans pour le mariage de Nicolas Chastel et de Marguerite Pognant.

36. — Le 14 nov. 1695, vu l'attestation du s^{r} Turpin, curé de Montreuil, exemption de Cambremer au diocèse de Bayeux, lequel a dit la messe paroissiale de Rumesnil, le 12 courant, dispense de bans pour le mariage entre Mre Charles Gosset, Ésc^{r}, fils d'Antoine et de Magdeleine Le Sène, d'une part, et dam^{lle} Marie de Montjoie, fille d'Alexandre et de Catherine de Valsemey, tous deux de la parr̄. de Rumesnil.

37. — Le 15 nov. 1695, vu l'attestation du s^{r} Leprevost, vicaire de Clarbec, dispense de bans pour le mariage de Georges Larcher.

38. — Le 16 nov. 1695, vu l'attestation du s^{r} Pelerin, pbrē, curé d'Orbec, et celle du s^{r} Lepicard, pbrē, curé de Montreuil, dispense de bans entre Jean Rassent et Marguerite Rioult.

39. — Le 17 nov. 1695, vu l'attestation du s^{r} Des Ramé, pbrē, prieur-curé de la Roche-Nonant, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} Jacques de Tracquet, Esc^{r}, fils de feu Gabriel de Tracquet, Esc^{r}, et de dam^{lle} Catherine Deschauffour, d'une part, et dam^{lle} Anne de Brossard, fille de François de Brossard, Esc^{r}, s^{r} de Sourdeval, et d'Anne de Preschayes.

40. — Le 21 juillet 1695, Mre Guillaume Guillard, pbrē, chanoine prébendé d'Ecajeul en la Cathédrale, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Pierre Pottier, clerc du diocèse de Rouen.

Le 4 oct. 1695, Mre Audran, vic. g^{l}, donne son visa aux lettres de provision obtenues en cour de Rome par led. s^{r} Pottier.

Le 5 nov. 1695, celui-ci est mis en possession des canonicat et prébende volante d'Ecajeul.

41. — Le 29 oct. 1695, la nomination à la cure de St Michel de Clermont appartenant au seig^{r} du lieu, Mes^{re} Louis Lucas, Esc^{r}, seig^{r} et patron de Clermont, représenté par Mes^{re} Remy Le Boullenger, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Raphaël Le Grand, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Gilles Le Grand, vicaire de Drubec.

Le 29 oct. 1695, Mes^{re} Audran, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Gilles Le Grand la collation dud. bénéfice.

Le 7 nov. 1695, le sieur Le Grand prend possession de la cure de Clermont, en présence dud. seig^{r} d'icelle parr̄., de Me François Duchemin desservant, et autres témoins.

42. — Le 5 nov. 1695, la nomination à la chapelle St Jacques, fondée en l'église de Morainville, appartenant au seig^{r} du fief des Mortiers en lad. parr̄., Mes^{re} Jacques Le Roy, Esc^{r}, cons^{er} du roy, président-trésorier de France à Alençon, et son fils, Mes^{re} Pierre Le Roy, Esc^{r},

seig^r des Mortiers, nomment à lad. Chapelle, vacante par la mort de Me Jacques Jouen, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Pecqueult, pbr̄e du diocèse de Lx.

43. — Le 14 juillet 1695, Me Charles-David Enguerrand, pbr̄e, curé de St Martin de Condé-sur-Risle, 1re portion, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me François Denis, diacre de la parr̄. de Meulles.

Le 18 août 1695, led. s^r Denis obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 26 oct. 1695, Mre Audran, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 2 nov. 1695, « noble et discrète personne », Me François Denis, pbr̄e, prend possession de la première portion de la cure de Condé, en présence de Me François Tousey, pbr̄e, curé de la 2e portion ; Mre Gabriel Deshayes, pbr̄e, curé de Vallages (Valailles), et autres témoins.

44. — Le 22 nov. 1695, vu l'attestation du s^r Dumoulin, curé de Piencourt, et celle du s^r Castelain, vicaire de Heudreville, dispense de bans pour le mariage de Louis Duval et de Catherine Aubin.

45. — Le 22 nov. 1695, vu l'attestation du s^r de Vaumesle, pbr̄e, curé de Pontalery, dispense de bans pour le mariage d'Alexandre Legallois.

46. — Le 22 nov. 1695, vu l'attestation du s^r Daubichon, pbr̄e, curé du Douet-Arthus, dispense de bans pour le mariage entre Louis Boullard, Esc^r, s^r de St Louis, garde du roy, fils de feu Réné Boullard, Esc^r, s^r du Pont, officier de Monsieur, et de dam^lle Fleurenee de Billard, de lad. parr̄. du Douet-Arthus, d'une part, et dam^lle Marguerite Lebarrois, fille de feu Abraham Lebarrois, s^r de la Lande, et de dam^lle Catherine de Launey, de la parr̄. de St Martin de Laigle.

47. — Le 22 nov. 1695, vu l'attestation du s^r Caignon, pbr̄e, vicaire de St Pierre-de-la-Rivière, dispense de bans pour le mariage d'Antoine Gorges.

48. — Le 24 nov. 1695, vu l'attestation du s^r Bucailles, pbr̄e, vicaire de Thiberville, dispense de bans pour le mariage de Jean Scelles.

49. — Le 25 nov. 1695, vu l'attestation du s^r Hesdiard, pbr̄e, desservant la parr̄. d'Epaigne, dispense de bans pour le mariage de Jean Téhy.

50. — Le 26 octob. 1695, la nomination à la cure de St Pierre des Champeaux appartenant au seig^r du lieu, noble dame Marie Leminier, Vve en 1res noces de Mes^re Gabriel-Philippe de Calmesnil, Esc^r, Seig^r et patron des Champeaux, nomme à lad. cure, vacante par la démission pure et simple de Me Louis d'Orville, dernier titulaire, la personne de Me Charles d'Orville, diacre du diocèse de Lx. Fait et passé à Argentan. (*V*. **3**, **460**.)

Le 9 nov. 1695, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Charles d'Orville la collation dud. bénéfice.

Le 23 nov. 1695, noble personne Mre Charles d'Orville prend possession de la cure des Champeaux, en présence de Me François Morand, pbr̄e, curé de Fouqueran, diocèse de Séez, et autres témoins.

51. — Le 26 nov. 1695, vu l'attestation du s^r^ de Ste Marie, pbr̄e, curé de St Philbert-sur-Risle, dispense de bans pour le mariage de Françoise Richard.

52. — Le 28 nov. 1695, vu les attestations du s^r^ Jehenne, pbr̄e, curé de la Halboudière, et du s^r^ Deshayes, curé de Valailles, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ François-Charles d'Espiney, chev^r^, seig^r^ de Campigny, Grandval et la Halboudière, fils de feu François d'Espiney, chev^r^, s^gr^ de Campigny et autres lieux, et de noble dame Françoise de Lambert, demeurant à la Halboudière, d'une part, et dam^lle^ Marguerite-Louise Deshayes, fille de feu Jean Deshayes, Esc^r^, s^r^ de Ticheville, et de noble dame Marguerite Dirlande, de la par̄r. de Valailles.

53. — Le 24 sept. 1695, Luc Hélix, sous-diacre du diocèse de Lx, (par̄r. d'Orbec) *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Bayeux.

54. — Le 18 nov. 1695, la nomination à la cure de Beaufay appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Tenneguy de St Aignan, Esc^r^, seig^r^ et patron de Beaufay, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Letellier, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Antoine Trassard, pbr̄e, originaire de la par̄r. de Beaufay et y demeurant.

Le 22 nov. 1695, Mre Pierre Audran, vicaire général du seig^r^ évêque, donne aud. s^r^ Trassard la collation dud. bénéfice.

Le 2 décembre 1695, le s^r^ Trassard prend possession de la cure de Beaufay, en présence dud. seig^r^ de la par̄r.; de Me Christophe Courtin, pbr̄e et haut vicaire de la Cathédrale; Me Romain Cudorge, demeurant à Lx, et autres témoins.

55. — Le 5 décembre 1695; vu l'attestation du s^r^ Greslebin, pbr̄e, vicaire de St Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage de Jacques Heutte et de Marie Denis.

56. — Le 2 avril 1695. Chanoines réguliers de Ste Barbe-en-Auge qui furent ordonnés sous-diacres:

Fr. Charles Parisot, acolyte; (*V.* **190**.)
Fr. Jean Dourlens, acolyte; (*V.* **190**.)
Fr. Charles Bertre, acolyte; (*V.* **190**.)
Fr. Simon Leprestre, acolyte; **190**.)
Fr. Richard de Verton, acolyte; **190**.)

Le même jour, Fr. Claude-Nicolas Aveline, diacre, chanoine régulier de Ste Barbe, est ordonné prêtre.

57. — Le 17 nov. 1695, Me Buhot, pbr̄e, curé de Vaux-sur-Aure,

diocèse de Bayeux, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains du seig^r évêque de Bayeux en faveur de Me Noel-Antoine Cabart, pbr̃e, curé de St Pierre de Marmouillé ; et led. s^r Cabart, demeurant à Caen, parr̃. St Pierre, donne aussi sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains du seig^r évêque de Lx en faveur dud. s^r Buhot, pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Bayeux.

Le 20 nov. 1695, Mre Audran, vic. g^l, donne la collation dud. bénéfice aud. s^r Buhot, représenté par Me Nicolas Le Vigneur, pbr̃e, demeurant à Lx, parr̃. St Germain. Donné en présence de Mes Jean Collier et Jean Fougy, pbr̃es de Lx.

Le 22 nov. 1695, le s^r Buhot prend possession de la cure de Marmouillé, en présence de Me Charles Crouslière, pbr̃e, desservant lad. parr̃. et originaire d'icelle, et autres témoins.

58. Le 13 décembre 1695, vu l'attestation du s^r Lefebvre, pbr̃e, curé du Brefdent (Brèvedent). et du Sr Grimpard, pbr̃e, curé de la Noe, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Chaudru et Marie Vicquelin.

59. — Le 9 sept. 1695, Mes^re Charles de Parey, chev^r, seig^r et patron de Combrey, demeurant en sad. terre, parr̃. de Fauguernon, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mre Charles-François de Parey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mre Gabriel Mallard, pbr̃e, curé de Norolles, et autres cautions. — Le dimanche suivant, 12 sept., lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Norolles, en présence de Me Haguelon, pbr̃e, qui avait célébré, de Jacques Huard, s^r du Buisson, et autres. (*V.* 7.)

Le 12 sept. 1695, led. s^r de Parey, acolyte, obtient un bref du pape Innocent XII qui l'autorise à recevoir la prêtrise à l'âge de vingt-trois ans.

Le lendemain, nouveau bref qui autorise encore led. de Combrey 1° à se faire ordonner *extra tempora*, 2° sans garder les interstices, 3° à s'adresser pour recevoir les ordres à tout évêque catholique qu'il voudra choisir, du consentement toutefois de l'ordinaire.

Le 22 nov. 1695, le seig^r évêque de Lx accorde au s^r de Combrey, sous-diacre, l'autorisation de recevoir le diaconat où bon lui semblera.

Le 10 décembre 1695, la nomination à la chapelle Ste Catherine en la Cathédrale appartenant au seig^r de Combrey, Mes^re Charles de Parey, représenté par son épouse, noble dame Marie-Françoise-Elisabeth de Couvert, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Jean Ledanois, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de son fils, Me Charles-François de Parey.

Le même jour, Mre Christophe Le Nepveu, vic. g^l, du seig^r évêque donne aud. s^r de Parey la collation dud. bénéfice.

Le 12 décembre 1695, le sr de Parey est mis en possession de la chapelle Ste Catherine, en présence de Me Guillaume Véron, diacre, chapelain de la Cathédrale et de Me Antoine Guéret, pbrē de lad. Eglise. — Le titre de cette chapelle oblige à y célébrer tous les jours la messe du St Esprit « et à desservir assiduement aux heures canonialles de cette Eglise » (cathédrale).

60. — Le 17 août 1695, Me François Bardel, pbrē, chapelain de l'une des quatre clérimonies de la chapelle St Louis, « en la parr̄. du Bois-Hellain », obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la cure de N.-D. de Préaux, vacante par la mort de Me Pierre Mallet, pbrē, dernier titulaire.

Le 5 décembre 1695, Mre Audran, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 8 décembre 1695, led. sr Bardel prend possession de N.-D. de Préaux, en présence de plusieurs habitants du lieu.

61. — Le 2 avril 1695, Me Gilles Louvet, diacre de la parr̄. des Authieux-en-Auge, est ordonné prêtre.

62. — Le 24 nov. 1695, la nomination à la cure de St Ouen de Fresneuse appartenant au seigr évêque d'Avranches, à cause de sa baronnie de St Philbert-sur-Risle, Messire Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, conser du roi en ses conseils, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Robert Leprevost, dernier titulaire, la personne de Me Jean Gamare, pbrē du diocèse de Rouen, curé d'Authou. Donné à Paris.

Le 28 nov. 1695, M. Le Nepveu, vic. gl du seigr évêque de Lx, donne aud. sr Gamare la collation de ce bénéfice. Fait à Lx.

Le 7 décembre 1695, le sr Gamare prend possession de la cure de Fresneuse ,en présence de plusieurs habitants de la parr̄.

63. — Le 28 décembre 1695, vu l'attestation du sr Legentil, pbrē, curé d'Espreville, et du sr Legrand, pbrē, vicaire de la parr̄. de Fresne, dispense de bans ponr le mariage entre Jacques de Folleville, Escr, sr de la Fortière, fils de Jean, Escr, et de damlle Magdeleine Duval, de lad. parr̄. d'Espreville, d'une part, et damlle Anne Le Neveu, fille de Me Pierre Le Neveu, conser du roy, élu en l'élection de Lx, et damlle Marthe Le Carpentier de lad. parr̄. de Fresne.

64. — Le 31 août 1694, Me Jean Béquet, pbrē, curé de la parr̄. de Ste Eugénie (1), bachelier en théologie, cy-devant promoteur de l'évêché de Lx, ayant fondé en son église, le 26 nov. 1687, une confrérie du St Sacrement, donne au trésor de lad. église la somme de treize livres de rente pour faire célébrer une messe le troisième dimanche de

(1) Aujourd'hui St Eugène, réuni à Formentin.

chaque mois et le jeudi du S[t] Sacrement. Cette rente est hypothéquée sur une terre nommée la « Cousture Bequet » sise en la parr̃. de S[t] Désir de Lx.

Le 15 juin 1692, led. s[r] Bequet avait « fondé quatre sermons pour inspirer la reverence du S[t] Sacrement, » et un salut solennel tous les soirs de l'octave du Très-Saint Sacrement.

65. — Le 31 décembre 1695, Mes[re] François de Blancard, Esc[r], s[r] d'Alincourt, clerc tonsuré du diocèse de Bayeux, prieur commendataire du prieuré simple et conventuel de N.-D. de Port-Bail, ordre de S[t] Benoist, sis dans le diocèse de Coutances, demeurant à Bayeux, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son frère, M[re] Philippe de Blancard, clerc tonsuré dud. diocèse de Bayeux, âgé de treize ans seulement. Passé à Lx, en présence de M[re] Pierre André, pbr̃e, chanoine de la Cathédrale.

66. — Le 1[er] oct. 1695, M[re] Jacques Lefebvre, pbr̃e, archidiacre d'Auge, donne sa procuration pour résigner son archidiaconé entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Pierre Jourdain, pbr̃e, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine prébendé de Touques, 1[re] portion, et titulaire de la chapelle simple de S[t] Jean du Manoir d'Avranches, en la parr̃. de S[t] Philbert-sur-Risle, et de la chapelle S[t] Regnobert en la parr̃. de Fauguernon; et led. s[r] Jourdain donne aussi sa procuration pour résigner entre les mains de sa Sainteté lad. chapelle S[t] Jean du Manoir d'Avranches en faveur dud. s[r] Lefebvre pour cause de permutation.

De 27 oct. 1695, led. s[r] Jourdain obtient en cour de Rome des lettres de provision de l'archidiaconé d'Auge.

Le 17 décembre 1695, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 23 décembre 1695, le s[r] Jourdain est mis en possession de la dignité d'archidiacre d'Auge par le ministère de M[re] Taignier de la Bretesche, doyen du Chapitre, en présence de Messires Cousin, Le Rebours, de Setz, Louchard, Lecoq, Paulmyer, Gallard, Senée, Mahieu, Desperiers, André, de Bonsens, tous chanoines de la Cathédrale; M[e] Jean-Baptiste Bence, chapelain de S[t] Nicolas, et M[e] Guillaume Véron, chapelain de S[t] André.

Le 27 oct. 1695, led. s[r] Lefebvre, pbr̃e, docteur de Sorbonne, prieur commendataire de N.-D. de la Voulle, diocèse de Poitiers obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle S[t] Jean du Manoir d'Avranches.

Le 8 décembre 1695, le s[r] Lefebvre prend possession dud. bénéfice.

67. — Le .... 1695, M[e] Christophe Asse, pbr̃e, curé de S[te] Colombe du Theil-Nollent, donne sa procuration pour résigner sa cure

entre les mains de N.-S.-S. le pape en faveur de Me Pierre Vaudard, pbrē, curé de St Martin de Pontbourg, diocèse de Belley.

Le 20 nov. 1695, led. sr Vaudard obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 14 janv. 1696, Me Christophe Le Nepveu, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

68.—Le 10 décembre 1695, la nomination à la cure de St Aubin-sur-Auquainville appartenant au seigr du lieu, noble dame Marie de Belleau Vve de Mre Gabriel de la Haye, chevr seigr et patron de Couloncel et de St Aubin, nomme à lad. cure, vacante par la démission de Me Etienne Le Camus, pbrē, curé de Grandchamp, dernier titulaire, la personne de Me Jean Caboulet, diacre de lad. parr̄. (*V.* **3**.).

Le même jour, Mre Christophe Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr Caboulet la collatian dud. bénéfice.

Le 27 décembre 1695, le sr Caboulet, pbrē, prend possession de la cure de St Aubin, en présence de Me Pierre Hurel, pbrē, desservant lad. parr̄. ; Jean Lepetit, sr de Grandchamp, capitaine lieutenant au régiment de cavalerie de Sostreville (?), et autres témoins.

69. — Le 17 janv. 1695, Me Léonor-François Frerot, pbrē, du diocèse du Bayeux, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Mesnil-Simon, vacante par la mort de Me Thomas Desgenestez, pbrē, dernier titulaire.

Le 30 décembre 1695, led. sr Frerot requiert du seigr évêque le visa desd. lettres de provision. Mre Pierre Audran, vic. gl, lui répond qu'il ne peut donner le visa, attendu que sa Sainteté n'a pas envoyé au seigr évêque de lettres de provision pour le sr Frerot.

Le 11 janv. 1696, celui-ci expose à la cour de parlement de Rouen qu'il a été pourvu par le pape de la cure du Mesnil-Simon ; qu'il s'est présenté au seigr évêque pour obtenir la collation ; qu'il a été examiné et trouvé capable ; mais que, pendant qu'on écrivait le visa, les srs grands vicaires trouvèrent de la difficulté à lui en donner l'expédition, parce que les lettres apostoliques avaient été adressées par erreur au seigr archevêque de Rouen, ce qui peut être arrivé à cause que led. bénéfice est à la nomination de l'abbé du Bec et que led. seigr archevêque est abbé du Bec. Comme il n'est pas juste que le sr exposant soit privé de sa cure pour une erreur de cette qualité, il prie la cour de l'autoriser à prendre possession *ad conservationem juris* : ce qui lui est accordé.

Le 13 janvier 1696, en vertu de l'arrêt du parlement, le sr Frerot prend possession de la cure du Mesnil-Simon, en présence de Mre Guillaume de Courseulle, Escr, et de plusieurs autres témoins.

Le 16 janv. 1696, Mre François Hue, pbrē, curé du Mesnil-Simon, déclare par devant le notoire apostolique « qu'il a appris que le nommé

Me François Frerot, pbrē, se seroit fait mettre en possession dud. bénéfice cure de Mesnil Simon, le 13 de ce mois, fondé sur un prétendu arrest obtenu sur requeste au parlement de Rouen, ayant affecté de prendre l'occasion de l'absence dud. sr Hue qui est le véritable possesseur dicelluy benefice. » C'est pourquoi le sr Hue forme opposition à la prétendue prise de possession dud. sr Frerot : ce que le notaire signifie immédiatement « aud. sr Frerot trouvey sur le pavey de Lx. » (V. 75).

70. — Le 28 oct. 1695, Me Jean-Baptiste Furet, pbrē, vicaire de St Jacques de Lx, reçoit le testament de Marguerite Poëtte, veuve de feu Germain Dufay, gisante en son lit, malade. Elle demande à être inhumée dans l'église St Jacques et fonde deux obits. Elle nomme son exécuteur testamentaire Me Jacques Paisant, pbrē de lad. parr̄. de St Jacques.

71. — Le 30 oct. 1695, Mesre Christophe Le Nepveu, archidiacre et vicaire général de Lx, ayant résigné la chapelle simple de Ste Croix du Marché-Neuf, sise en la parr̄. de Plasne, en faveur de son neveu, Mre Alexandre Le Nepveu, clerc tonsuré, celui-ci donne une procuration pour faire prendre, en son nom, possession dud. bénéfice. Fait et passé à N.-D. de Fresne, en la maison de Me Pierre Le Nepveu, conser du roy, élu en l'élection de Lx, père dud. sr Alexandre.

Le 6 nov. 1695, les provisions de la cour de Rome, qui devaient nommer led. sr Le Nepveu à lad. chapelle du Marché-Neuf, n'étant pas arrivées par le courrier qui devait les apporter, il adresse au lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Orbec une requête à l'effet de prendre possession quand même dud. bénéfice, attendu que le sr Christophe Le Nepveu « est valetudinaire et qu'il pourrait arriver risques de perte dud. bénéfice, faute desd. provisions. Le sr de Mailloc, lieutenant-général, donne l'autorisation demandée.

Le 7 nov. 1695, le sr Alexandre « du » Nepveu, représenté par Me Noel Le Grand, pbrē, vicaire de Fresne, prend possession de la chapelle du Marché-Neuf *ad conservationem juris*, en présence de Me Rémy Fourquemin, avocat, demeurant à Boissy ; Me Jacques Cauches, sr du Longpré, et autres témoins.

Le 17 décembre 1695, Mre Audran, vic. gl, donne son visa aux lettres de provision obtenues par led. sr Le Nepveu.

Le 22 décembre 1695, celui-ci, représenté par Me Claude Gouin, pbrē, curé de Plasne, prend de nouveau possession de lad. chapelle, en présence de Me Claude de Montgouin, conser du roy, maire perpétuel de la ville de Lx ; led. sr Cauches, demeurant à Plasne ; Emery et Louis Jouvin, bourgeois de Bernay, y demeurant.

72. — Le 27 décembre 1695, dom Jean Edeline, bailly, prieur claustral de l'abbaye de Cormeilles, donne l'habit religieux à Fr. François

Adorne, fils de Mes^re Dominique Adorne et de dame Hélène Catteret, « vivant Esc^r, bourgeois de la ville d'Amiens » ; et à Fr. Jean-Baptiste Pelvé, fils de Nicolas et de Françoise Moulin, de la parr̄. de Ste Marguerite-de-Viette. (*V.* **407**.)

73. — Le 23 décembre 1695, Mre Olivier de Montargis, curé de Courtonne-la-Ville et de St Jean-de-la-Lequeraye, résigne purement et simplement lad. cure de la Lequeraye entre les mains de Mre Christophe Le Neveu, pbr̄e, docteur de Sorbonne, qui, en sa qualité de grand archidiacre du Lieuvin, en est patron présentateur. (*V.* **404**).

Séance tenante, led. s^r Le Neveu nomme à lad. cure la personne de Me Jean Levavasseur, diacre de St Jacques de Lx. (*V.* **3**.)

Le lendemain, le seig^r évêque donne aud. s^r Levavasseur la collation dud. bénéfice.

74. — Le 3 janv. 1696, vu l'attestation du s^r Boscage, pbr̄e, curé d'Estrées, 2e portion, et du s^r Lelièvre, pbr̄e, desservant la parr̄. de Roncheville, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Doublet, cons^er du roy, lieutenant criminel en l'élection de Pont-l'Evêque, fils de Gabriel et de Marie Bataille, de lad. parr̄. de Roncheville, d'une part, et dam^lle N..... Authoière, fille de Marin et d'Anne Faton, de la parr̄. d'Estrées.

75. — Le 23 sept. 1673, François Hue, fils de Nicolas et de Marie Bourlet, de la parr̄. de Tordouet, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 6 avril 1680, il est ordonné sous-diacre ;

Le 22 mars 1681, il est ordonné diacre ;

Le 14 mars 1682, il reçoit la prêtrise. (*V.* **69**).

76. — Le 7 janv. 1696, fulmination de la dispense de l'empêchement de parenté du 2e au 3e degré pour le mariage entre Charles Jouvin, Esc^r, s^r des Loges, et dam^lle Marguerite Gueroult, fille de Me Thomas Gueroult, s^r de Béhue, cons^er du roy, vicomte de Bernay, y demeurant. Cette dispense fut fulminée après nouvelle enquête faite par le s^r de la Borne, pbr̄e, curé de Berthouville et doyen rural de Bernay.

77. — Le 9 janv. 1696, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel Dauge, Esc^r, fils de François et de dam^lle Louise de Louis, de la parr̄. de St Ouen-le-Houx, d'une part, et dam^lle Marie-Magdeleine Gueroult, fille de Jean et de dam^lle Magdeleine Montfort, de la parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay.

78. — Le 10 janv. 1696, vu l'attestation du s^r Dupendant, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, prieur-curé de Brocottes, dispense de bans pour le mariage entre Jean Lefresne et Anne Tardif.

79. — Le 12 janv. 1696, vu l'attestation du s^r Salerne, pbr̄e, curé de St Vincent-de-la-Rivière, dispense de bans pour le mariage entre Me Thomas de Lampérière, avocat, fils de Me Thomas, cy-devant élu, et

de damlle Marthe Le Villain, de lad. parr. de St Vincent, d'une part, et damlle Catherine Jouenne, fille de feu Charles. vivant bourgeois de Rouen, et de damlle Catherine Le Vallet, de la parr. de St Godard de Rouen.

80. — Le 18 oct. 1695, Me François Cousin, pbre, curé de Cahan, diocèse de Séez, pourvu de la cure de N.-D. de la Boissière, diocèse de Lx, donne sa procuration pour résigner lad. cure de la Boissière entre les mains de N.-S.-P. le pape, en faveur de Me Marin Goupil, pbre, curé de Sentilly, aud. diocèse de Séez.

Le 13 nov. 1695, led. sr Goupil obtient des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 29 décembre 1695, Mre Audran, vic. gl, donne son visa aux dites lettres de provision.

Le lendemain, le sr Goupil prend possession de la cure de la Boissière, en présence de plusieurs habitants de la parr.

81. — Le 17 sept. 1695, Mre Gabriel Durozay, pbre, docteur de Sorbonne, titulaire de la chapelle St Maur en la Cathédrale, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le Pape, en faveur de Me Jean Durozay, sous-diacre du diocèse de Lx.

Le 21 oct. 1695, led. sr Jean Durozay, obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 5 janv. 1695, Mre Pierre André, docteur de Sorbonne, chanoine prébendé de Bourguignoles en la Cathédrale, se trouvant chanoine de semaine, donne aud. sr Durozay la collation de la chapelle St Maur.

Le 9 janv. 1695, le sr Durozay est mis en possession de lad. chapelle, en présence de Me Antoine Guéret, pbre, et de Me Isaac Cantel, sous-diacre, officiers de la Cathédrale.

82. — Le 20 janv. 1696, vu l'attestation du sr Du Tertre, curé de Verneusses, dispense de bans pour le mariage de Claude Paléon et de Marguerite Champion.

83. — Le 12 juin 1695, Me Pierre Ratabon, pbre de la ville et diocèse de Mendes, obtient en cour de Rome des lettres de provision du prieuré simple et régulier de St Martin-du-Bosc ou des Bois, de l'ordre de St Benoît, vacant par la résignation faite en sa faveur par Fr. Nicolas Hesnault, religx profès dud. ordre — Ces provisions sont accordées avec la réserve d'une pension de 50 livres sur les revenus du prieuré et à condition que le sr Ratabon prendra l'habit et fera profession dans l'ordre de St Benoit.

Le 8 août 1695, Me Pierre Ratabon, pbre, présentement au séminaire de Valence, étudiant en théologie dans l'université de lad. ville, donne une procuration pour prendre, en son nom, possession du prieuré de St Martin-du-Bosc en la parr. de Daubeuf.

Le 12 janv. 1696, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne son visa aud. lettres de provision.

Le 15 janvier 1696, le sr Ratabon, présentement religieux novice dans l'abbaye de Valence, ordre de St Benoît, et représenté par Mesre Alexandre Heroult de St Remy, diacre du diocèse de Paris, y demeurant, prend possession dud. prieuré, en présence de Me Guillaume Vattier, sr de la Closture, receveur dud. prieuré ; Me Thomas Desloges, receveur de la baronnie de Touques, y demeurant ; Me Philippe Turgis, demeurant à Annebault, et Me Nicolas Marais, greffier en l'amirauté de Touques, y demeurant.

84. — Le 24 janv. 1696, vu l'attestation du sr de Tonnencourt, pbre, curé de N.-D. de Courson, dispense de bans pour le mariage de Jean Gaillard et de Marie Thomas.

85. — Le 23 janv. 1696, vu l'attestation du sr de Rancher, curé de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Mathurin Desmonts et Marie Lefebvre.

86. — Le 26 janv. 1696, vu l'attestation du sr Houvet, curé de St Martin-le-Vieux, près Honfleur, et du sr de Loyne, curé de St Gatien-des-Bois, dispense de bans pour le mariage entre Louis Barbel, Escr, sr des Nusières, fils de Charles Barbel, Escr, et de dame Magdeleine Orieult, de lad. parr., d'une part, et de damlle Catherine-Louise de Mire, fille de Claude-Louis de Mire, Escr, et de dame Marie Denis, de lad. parr. de St Gatien.

87. — Le 24 sept. 1695, Mesre Jean de Parey, pbre, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la cure de N.-D. de Castillon, vacante par la mort de Me Legros, dernier titulaire.

Le 1er décembre 1695, led. sr de Parey, ayant appris qu'il y a d'autres prétendants à lad. cure et qu'il y a grand intérêt à en prendre possession de suite, supplie le lieutenant-général civil et criminel de l'autoriser à faire la cérémonie de prise de possession dans une des chapelles de N.-D. de Paris ou autre église ; ce qui lui est accordé.

Le 12 décembre 1695, le seigr évêque de Lx, étant à Paris, donne son visa aux lettres de provision obtenues par le sr de Parey, afin qu'il puisse prendre possession *ad conservationem juris*, attendu que la place est remplie.

Le 14 décembre 1695, le sr de Parey prend possession de la cure de Castillon par l'accomplissement des cérémonies ordinaires, dans la chapelle de N.-D. de l'église St Eustache.

Le 16 décembre 1695, il donne une procuration pour faire prendre, en son nom, possession dud. bénéfice à l'église même de Castillon.

88. — Le 29 janv. 1696, vu l'attestation du sr Morel de la Griffon-

nière, pbrẽ, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage de Pierre Adam.

89. — Le 12 août 1695, Christophe Duthuit, bourgeois de Bernay, y demeurant parr̃. Ste Croix, et son fils, Me Nicolas Duthuit, acolyte, constituent 150 livres de rente en faveur de ce dernier, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* 7.)

90. — Le 11 août 1695, Louis Ricque, marchand, demeurant à St Grégoire-du-Vièvre, constitue une rente de 150 livres en faveur de son fils, Me Louis Ricque, acolyte, âgé de 23 ans, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Cyprien Lucas, pbrẽ, curé de la 1re portion de Champigny, et par Me Claude Le Maslé, pbrẽ, curé de la 2e portion,

91. — Le 4 févr. 1696, vu l'attestation du sr Hellouin, curé de St Ouen de Pontaudemer, et du sr Blondel curé de St Pierre-de-Cormeilles, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles-François de Loir, fils de Pierre et de damlle Jeanne du Neveu, demeurant à St Pierre-de-Cormeilles, d'une part, et Catherine Thibouvet, fille de Me Jacques Thibouvet et de Marie Deville, de lad. parr̃. St Ouen.

92. — Le 4 févr. 1696, vu l'attestation du sr Ameline, vicaire desservant la parr̃. de Bonnebosc, dispense de bans pour le mariage de Hélie Roussel.

93. — Le 8 févr. 1696, vu l'attestation du sr de Maulion, curé de Tortisambert, et du sr Lecomte, vicaire du Sap, dispense de bans pour le mariage entre Jean Gillain, sr de la Prarye, et Marie Berthaume.

94. — Le 25 nov. 1695, Me Henry Deschamps, pbrẽ, curé d'Annebault et titulaire de la chapelle N.-D , 1re portion, en la Cathédrale, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Nicolas Lesguillon, pbrẽ, de ce diocèse. Il se réserve 40 livres de pension.

Le 20 décembre 1695, led. sr Lesguillon obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 31 janv. 1696, Mre Audran, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain, le sr Lesguillon est mis en possession de la chapelle N.-D., 1re portion, en présence de Me Raoult Leroux, maître de musique, et de Marin Vivien, sonneur de la Cathédrale.

95. — Le 4 fév. 1696, vu l'attestation du sr Lecoq, curé de Mesnil-Bascley, et du sr Manoury, vicaire de Livarot, dispense de bans pour le mariage entre Robert Puchot, sr de Baprey, fils de Nicolas Puchot, sr de la Rivière, et d'Anne Jamot, de la parr̃. de Cheffreville et demeurant en celle de Mesnil-Bascley depuis trois ans, d'une part, et damlle Marie-Magdeleine de Montreuil, fille de Guillaume, en son vivant gendarme

de la reine, et de dam^lle Anne Lebourgeois, de lad. parr. de Livarot.

96. — Le 8 nov. 1695, Me Jullian Tallon, pbre, curé de Conteville, exemption de St Samson-sur-Risle, diocèse de Dol, se trouvant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son cousin-germain, Me Robert Piédelièvre, pbre du diocèse de Lx.

Le 3 décembre 1695, led. sr Piédelièvre obtient des lettres de provision en cour de Rome dud. bénéfice.

Le 6 fevr. 1696, le seigr évêque de Dol, étant à Paris, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 14 févr. 1696, le sr Piédelièvre prend possession de la cure de Conteville, en présence de Mre Jean Durand, pbre, grand vicaire dud. seigr évêque de Dol ; Me Robert Laisney, curé de N.-D. de Pontaudemer et doyen du lieu ; Me Pierre Lambert, curé d'Ableville ; Mes Joseph Briet et Jacques Bunel, pbres de Pontaudemer ; Me Robert Fossard, pbre, vicaire de Conteville ; Me Jean Piédelièvre, sr de la Pommeraye ; Jean Cornoys, bourgeois de Pontaudemer, et autres témoins.

97. — Le 17 févr. 1696, vu l'attestation du sr Maupoint, pbre, curé de N.-D. et de St Léonard de Honfleur, et du sr Yon, vicaire de St Etienne et de Ste Catherine de lad. ville, dispense de bans pour le mariage entre René Lebouc, fils de Michel Lebouc, sr de la Roncherie, et de damlle Marie de Ponchis, de la parr. de Ste Catherine, d'une part, et damlle Marie Thieu, fille de François et de Marguerite Hobey, de la parr. St Léonard.

98. — Le 6 févr. 1696, la nomination à la cure de St Martin d'Ableville appartenant au seigr du lieu, noble dame Charlotte de Fatouville, Vve de Mesre Henry Le Doyen, vivant chevalier, seigr et patron d'Ablon, Ableville et Fatouville-sur-la-Mer, demeurant en son manoir seigneurial de la Rue, parr. d'Equainville, nomme, en sa qualité de douairière, à lad. cure d'Ableville, vacante par la mort de Me Nicolas Leterrier, dernier titulaire, la personne de Mre Pierre Lambert, pbre du diocèse de Rouen, habitué en *l'Eglise majeure* de St Ouen de Pontaudemer. Fait et passé en présence de Me Robert Fossard, pbre, vicaire de Conteville, et de Jean-Baptiste Le Bourgeois, sr de Belloys, demeurant à Pontaudemer.

Le 11 févr. 1696, le seigr évêque donne aud sr Lambert la collation dud. bénéfice.

Le 13 févr. 1696, le sr Lambert prend possession de la cure d'Ableville, en présence de Me Michel de Queuedeville, pbre, curé de Manneville-la-Raoult ; Me Robert Laisney, curé de N.-D.-du-Prey de Pontaudemer et doyen dud. lieu ; Me Joseph Briet, pbre de Pontaudemer, et autres témoins.

99. — Le 21 févr. 1696, vu l'attestation du sr Delamarre, vicaire de Fervaques, dispense de bans pour le mariage de Robert Courthonne.

100. — Le 21 févr. 1696, dispense de bans pour le mariage entre François du Buisson, fils de Daniel et de Charlotte Langeineur, de la parr̃. de N.-D.-du-Prey de Pontaudemer, d'une part, et damlle Françoise de la Biche, fille de Me Jean et de damlle Magdeleine Guédier de la parr̃. St Ouen de lad. ville.

101. — Le 22 févr. 1696, vu les attestations du sr Me François Pierres de la Boullaye, pbr̃e, curé de Chaumont, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Descorches, Escr, sr de Boisguillaume de Ste Croix, fils de Réné Descorches, Escr, sr du Coudray, et de damlle Rénée de Vicaire, originaire de la parr̃. de Cisay et demeurant depuis environ trente ans en celle de Chaumont, d'une part, et damlle Marie-Jeanne Sellier, fille de noble homme Pierre Sellier, sr de Soissons, conser du roy et receveur des amendes de Doullens, et de damlle Marie Landon, de la parr̃. de Doullens, diocèse d'Amiens.

102. — Le 22 févr. 1696, vu l'attestation du sr Cailly, curé de Blangy, et du sr Paisant, vicaire de St Philbert-des-Champs, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Menard et Anne Hausey.

103. — Le 1er avril 1695, Jacques-Joseph Turgis, fils de Jacques et de Marguerite Vattier, de la parr̃. de St Léger-du-Bosc, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **351**).

104. — Le 17 juin 1695, Me Joseph Briet, pbr̃e, titulaire de la chapelle simple de St Jean en l'eglise St Ouen de Pontaudemer, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la chapelle St Laurent, sise en la parr̃. de Grestain, vacante par la mort du dernier titulaire.

Le 26 oct. 1695, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 13 févr. 1696, led. sr Briet prend possession de la chapelle St Laurent par la prière faite à genoux devant les vestiges d'icelle et le toucher de la muraille, en présence de Me Robert Laisney, pbr̃e, curé de N.-D.-du-Prey; Me Pierre Lambert, curé d'Ableville; Me Jean Levavasseur, curé de Genneville, et Me Jacques Bunel, pbr̃e de Pontaudemer.

105. — Le 26 févr. 1696, vu l'attestation du sr Du Saussay, curé de Chambrois, et du sr Simon, curé de St Mards-de-Fresne, dispense de bans pour le mariage entre Martin Le Blond, Escr, sr de Francval, fils de feu Jean Le Blond, Escr, sr du Vallot, et de damlle Catherine d'Hommey, de la parr̃. de St Mards-de-Fresne, d'une part, et damlle Antoinette de Bardouil, fille de feu Louis de Bardouil, Escr, sr de la

Bardouillière et du Longiffard, et de feue noble dame Madeleine Lebreton, de la parr̄. de Chambrois.

106. — Le 1er avril 1695, André Aubry, fils de Nicolas et de Louise Guilbert, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **324**, **457**).

107. — Le 2 avril 1695, Me Jean Barrey, sous-diacre de St Aubin de Bonneval, est ordonné diacre.

108. — Le 27 sept. 1695, Me Hersent, sous-diacre du Mesnil-Froger, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Bayeux. (*V.* **3**, **206**).

109. — Le 2 avril 1695, Pierre Doucet, acolyte de St Martin de Pontchardon est ordonné sous-diacre. (*V.* **3**, **206**).

110. — Le 28 févr. 1696, dispense de bans pour le mariage entre Etienne Berthelot, Escr, sr de Blanchefosse, garde de la porte du roy, fils de Philippe Berthelot, officier vétéran, et d'Anne Rogère, de la parr̄. de Vimoutiers, d'une part, et damlle Anne Telles de la Poterie, fille de David Telles, sr de la Poterie, et de damlle Marie Petit, de la parr̄. d'Orbec.

111. — Le 1er avril 1695, Jean-Baptiste Farain, clerc de Piencourt, reçoit les ordres mineurs.

112. — Le 2 avril 1695, Me Paul Morand, sous-diacre des Champeaux, est ordonné diacre.

113. — Le 28 févr. 1696, vu l'attestation du sr Rohays, pbr̄e, vicaire d'Auvillers, dispense de bans pour le mariage de Madeleine Barbier.

114. — Le 29 janv. 1696, les religieux de St Evroult nomment Me Engherrand Bertot, pbr̄e du diocèse de Bayeux, à la cure d'Hermanville, aud. diocèse.

115. — Le 2 avril 1695, Robert Alabarbe, sous-diacre de Marolles, est ordonné diacre. (*V.* **229**.)

116. — Le 2 avril 1695, sont ordonnés sous-diacres:

Me Estienne Faucière, acolyte de Vimoutiers;

Me François Cantel, acolyte de Folleville; (*V.* **253**.)

Me Adrian Gruel, acolyte de Caorches; (*V.* **245**.)

Me Gaspard Regnouard, acolyte de St Ouen de Pontaudemer; (*V.* **245**.)

117. — Le 1er mars 1696, vu l'attestation du sr Dault, vicaire de St Germain-la-Campaigne, dispense de bans pour le mariage de Jean Delauney.

118. — Le 19 décembre 1695, la nomination au prieuré-cure non-conventuel de St Gervais et St Protais de Fierville appartenant au seigr abbé de N.-D. de Corneville, de l'ordre des chanoines réguliers de St Augustin, Mre Jacques Durand, pbr̄e habitué en l'église paroissiale de N.-D.-du-Prey de Pontaudemer, vicaire général de Mesre Louis

Desme de la Chesnaye, abbé commendataire de Corneville, nomme à lad. cure de Fierville, vacante par la mort de Fr. Jean Goudier, der-titulaire, la personne de Fr. Philippe Longer, pbrẽ, religieux de la maison de Beaulieu, diocèse de Rouen, prieur-curé de Cauverville, même diocèse de Rouen. Fait et passé en l'hôtellerie du Louvre, faubourg et parr̃. de St Aignan de Pontaudemer.

Le 20 décembre 1695, Mre Christophe Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr Longer la collation dud. bénéfice.

Le 30 décembre 1695, le sr Longer prend possession du prieuré-cure de Fierville, en présence de Me Jacques Baudouin, prieur de l'abbaye de Corneville ; Me Jean Sionville, pbrẽ, curé de Martainville ; Me Jean Sorel, pbrẽ, curé de Manneville-la-Pipard ; Me Pierre Ive, pbrẽ, desservant le prieuré de Fierville ; Me Henry Desmonts de lad. abbaye, et Sébastien Ive, de la parr̃. du Torquesne.

Le 8 févr. 1696, Me Philippe Longer, pbrẽ, prieur-curé de Cauverville, pourvu du prieuré-cure de Fierville, proteste au nom des religieux de Corneville contre certains termes de la collation à lui donnée de lad. cure de Fierville : « .... Jureque præfati Ill. ac RR. dñi comitis Lexov. in nominatione, in deportu, semper salvo ; » led. prieuré-cure, comme les autres cures régulières dépendantes de l'abbaye de Corneville, n'étant sujet à aucun déport. (*V.* **235**.)

119. — Le 2 mars 1696, vu l'attestation du sr Guesdon, curé de Querville, et du sr Nicolle, vicaire de St Loup-de-Fribois, dipense de bans pour le mariage entre Jean Dufresne et Jacqueline Drieu.

120. — Le 3 mars 1696, dispense de parenté au 2e degré pour le mariage entre Antoine Bougard, Escr, sr des Parcs, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, major du régiment des Vaisseaux, demeurant à Pont-l'Evêque, et damlle Magdeleine Bougard, demeurant aussi à Pont-l'Evêque.

121. — Le 2 avril 1695, Me François Le Roux, sous-diacre de la parr̃. de Ste Foy-de-Montgommery, est ordonné diacre.

122. — Le 5 mars 1696, vu l'attestation du sr Lemonnier, vicaire de Drucourt, dispense de bans pour le mariage de Thomas Corblin.

123. — Le 5 mars 1696, dispense de bans pour le mariage entre David Mahiet, Escr, sr du Mesnil, conser du roy, lieutenant en la prévôté générale de Normandie, fils de Louis et de damlle Jeanne Levavasseur, demeurant en la parr̃. de St Jacques de Lx, d'une part, et damlle Catherine de Vaumesle, fille de feu Jacques de Vaumesle, Escr, sr du Coudrey, et de damlle Magdeleine de Marguerie, de la parr̃. de Ste Marguerite-des-Loges.

124. — Le 5 mars 1696, dispense de bans pour le mariage entre Daniel Bordeaux, fils de Robert et d'Anne Dutertre, de la parr̃. de Pon-

talery et demeurant depuis quatre ans en la parr̄. du Regnouard, d'une part, et dam^lle Françoise de Denis, fille de François de Denis, Esc^r, s^r de Vaumesle, et de dam^lle Judic de Nollet, de la parr̄. de Crouttes.

125. — Le 6 mars 1696, vu l'attestation du s^r Fouchet, pbrē, curé de Cerquigny, 1re portion, dispense de bans pour le mariage de Pierre Fierfol, fils de feu Claude, d'une part, et dam^lle Anne Hamel, fille de feu Me Nicolas Hamel, s^r des Moullins, avocat en la cour de parlement de Rouen, et de dam^lle Marie Pinard.

126. — Le 9 nov. 1695, dam^lle Hélène d'Erneville fait son testaments entre les mains de Me Jean Collier, pbrē, vicaire de St Jacques de Lx. — Elle demande à être inhumée dans l'église St Jacques, « proche de la chapelle St Antoine de Pade. » Fait en présence de Me Ollivier Vinebault, pbrē. — Me Alexandre de la Reué, pbrē, est nommé exécuteur testamentaire.

127. — Le 14 mars 1696, Me Michel Le Mazurier, pbrē du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, vicaire de St Nicolas de Caen, et représenté par Me Jean Hébert, pbrē de St Germain du Lx, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

L 16 juin 1688, Michel Le Mazurier, fils de Louis et de Catherine Le Haguais, de la parr̄. de St Nicolas de Caen, reçoit la tonsure à Bayeux et est attaché à l'église de lad. parr̄. de St Nicolas.

Le ...., il est nommé M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 9 mars 1688, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et les Chapitres de Rouen, Bayeux, Lisieux, Coutances et autres ; sur les principales abbayes et collégiales de ces diocèses. (*V.* **488**).

128. — Le 15 décembre 1695, la nomination à la cure de St Sulpice de Plasnes, 2e portion, appartenant au seig^r du lieu, Mre Antoine de Prye, chev^r, seig^r haut justicier de Plasnes et d'Echanffray, nomme à cette cure vacante par la mort de Me Anquetil, dernier titulaire, la personne de Me Claude Gouin, pbrē, habitué en l'église de la Couture de Bernay et pourvu de la cure du Tilleul-Fol-Enfant qui lui est contestée.

Le 17 déc. 1695, Mre Audran, vic. g^l, donne aud. s^r Gouin la collation dud. bénéfice.

Le 7 mars 1696, led. seig^r de Plasnes nomme à lad. 2e portion, vacante tant par la mort de Me Anquetil que par la démission pure et simple de Me Claude Gouin, la personne de Me André Thuret, pbrē du diocèse de Lx. Donné à Lx, en la demeure dud. seig^r de Plasnes. (*V.* **71**).

Le 10 mars 1696, M^re Le Nepveu, vic. g^l, donne aud. s^r Thuret la collation dud. bénéfice.

Le 15 mars 1696, le sr Thuret prend possession de la cure de Plasnes, 2e portion, en présence de Me Pierre Hauvel, pbrē, curé de la 1re portion ; Mes Léonard Le Blond et Jean Grimout, pbrēs de Bernay, et autres témoins.

129. — Le 20 décembre 1658, Gilles Ferey, fils de Guillaume et de Marie Chausey, de la parr̄. de N.-D. de Froide-Rue de Caen, reçoit la tonsure à Bayeux et est attaché au service de l'église de lad. parr̄. N.-D.

Le 19 juillet 1686, led. sr Ferey, pbrē, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 27 févr. 1692, il obtient des lettres de quinquennium ou certificat d'études du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et Chapitres de Rouen, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, etc, ainsi que sur un bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 29 mars 1696, le sr Ferey, chapelain de l'église paroissiale de N.-D. de Caen, ayant élu son domicile, pour le présent seulement, en la maison de Pierre Bordenceau, « hostellier au Dauphin » à Lx, parr̄. de St Désir, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **171**, **204**, **214**, **449**.)

130. — Le 21 mars 1696, Me Robert Boissel, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Pontaudemer, parr̄. St Germain, et ayant élu domicile en la maison de Me Jacques Aussy, pbrē de St Jacques de Lx, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Bernay, et de St Pierre de Préaux, ainsi qu'aux dames de St Léger dud. lieu de Préaux. (*V.* **446**.)

131. — Le 22 mars 1696, la nomination à la cure de N.-D. de Barville appartenant au seigr du lieu, Mesre Jacques de Livet, chevr, seigr et patron présentateur de Barville, Fresne, Cotte-Cotte, le Fay, baron de Coulonces et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Mre Nicolas de Drieu, pbrē, dernier titulaire, la personne de Mesre Louis-Henry de Romé de Vernouillet, clerc tonsuré du diocèse de Chartres, licencié ès-lois de la faculté de Paris et titulaire du personnat de Bretteville au diocèse de Rouen.

Le 22 mars 1696, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr de Romé la collation dud. bénéfice.

Le 27 mars 1696, le sr de Romé donne sa procuration à Me Louis Bucaille, vicaire de Barville pour prendre en son nom possession dud. bénéfice. (*V.* **148**.)

132. — Le 9 mars 1696, la nomination à la cure de St Martin de Bonnebosq appartenant au seigr du lieu, Mesre Bruno-Emmanuel de Motteville, chevr, comte de Motteville, marquis haut-justicier de la Haye-du-Puits, baron de Bonnebosq du chef de dame Françoise du

Fay, son épouse, cons^er du Roy en ses Conseils, président à mortier en sa cour de parlement de Normandie, nomme à lad. cure de Bonnebosq, vacante par la mort de M^e....... Faguais, dernier titulaire, la personne de Me Jacqnes Deleau, pbr̄e du diocèse de Rouen, curé de Claville aud. diocèse.

Le 13 mars 1696, le seig^r évêque donne aud. s^r Deleau la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r Deleau prend possession de la cure de Bonnebosq, en présence de Me Ollivier Dufer, pbr̄e, curé du Fournet ; Me François Ameline, vicaire de Bonnebosq ; Me Robert Daragon, receveur de la baronnie de Bonnebosq, et autres témoins.

133. — Le 22 décembre 1657, Nicolas de Forges, fils de Thomas de Forges et de Renée Andrieu, de la parr̄. d'Orgères, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Séez.

134. — Le 28 mars 1696, Me Jacques Bunel, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Pontaudemer et ayant élu domicile pour le présent en la maison de M. Jean Levavasseur, hôtellerie de la Belle-Fontaine, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de St Pierre de Préaux, N.-D de Grestain, N.-D. de Cormeilles et aux religieuses de Préaux. (*V.* **96**.)

135. — Le 9 mars 1696, Jean de Lannoy, fils André, demeurant à Coudray, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Estienne de Lannoy, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Led. acte fut publié, le dimanche suivant, à l'issue de la messe paroissiale par le s^r Louvet, pbr̄e, curé de Coudray. (*V.* **246**).

136. — Le 2 août 1695, Pierre Desvaux, fils de feu Germain, originaire de Vimoutiers et demeurant présentement à Fervaques, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Louis Desvaux, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **6**, **232**.)

137. — Le 27 mars 1696, Mre Jacques Vimont, pbr̄e, bachelier de Sorbonne, M^e ès-arts en l'Université de Paris, représenté par Jean Vimont, son frère, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **452**.)

138. — Le 27 mars 1696, Me Jean Hue, pbr̄e du diocèse de Lisieux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr̄. de St Jean de Caen, représenté par Robert Levavasseur, s^r de la Licorne, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **5**, **462**).

139. — Le 31 mars 1696, Me Georges Cordouen, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Jouveaux, fait réitérer ses noms

et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles et de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger. (*V.* **465**).

140. — Le 2 avril 1696, vu l'attestation du s^r Formeville, vicaire de St Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Rey et Catherine Vimont.

141. — Le 4 février 1696, Me François Guilloche, pbrē, curé de Grandouet en l'exemption de Cambremer, diocèse de Bayeux, se trouvant infirme et ne pouvant plus faire ses fonctions comme à l'ordinaire, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Londé, pbrē, vicaire de Cambremer. Il se réserve toutefois 100 livres de pension sur les revenus dud. bénéfice qu'il a possédé dix-sept ans. Fait et passé en présence de Me Nicolas Chesnot, pbrē de St Aubin-sur-Algot.

Le 3 avril 1696, led. s^r Guilloche déclare qu'il révoque l'acte de résignation qu'il avait passé au mois de janvier 1694 en faveur de son frère, Me Thomas Guilloche, pbrē, demeurant dans le diocèse de Lx, (parr̄. de Quervillle), lad. résignation n'ayant pu avoir son effet jusqu'à présent.

142. — Le 31 mars 1696, Me Pierre Thillaye, pbrē, originaire de de St Germain de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **451**.

143. — Le 23 févr. 1695, dam^lle Catherine Lesaunier, Vve de Me Gilles Athinas, en son vivant cons^er du roy, contrôleur an grenier-magasin à sel de Honfleur, Jean de Gouge et Jeanne Jacquemard, sa femme, et Anne Manchon, Vve de Jean Decaux, tous demeurant à Honfleur, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Charles Marette, acolyte de lad. ville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Le 31 juillet 1695, à l'issue de la messe paroissiale de Gonneville-sur-Honfleur, la lecture dud. acte fut faite par Me Jacques Falaise, pbrē, vicaire de Gonneville, — Le 7 août suivant, à l'issue de la messe paroissiale de St Léonard d'Honfleur, la lecture du même acte fut faite par Me Pierre Maupoint, pbrē, curé de lad. parr̄., docteur de la faculté de droit de Paris, en présence de Mes Noël Aumont, Jacques Falaise, François Dutac, Guillaume Leduc, Jacques Terrier, Pierre de Laumosne, pbrēs habitués en l'église St Léonard. — Lecture dud. acte fut encore faite, le 11 sept. 1695, à l'issue de la messe paroissiale du Mesnil-Durand, par Me Jean-Baptiste de Besson, pbrē, curé du lieu.

Le 14 avril 1696, led. s^r Marette est autorisé à recevoir le sous-diaconat à Evreux.

144 — Le 30 mars 1696, Me Gabriel Durozay, pbrē, docteur en théologie de la faculté de Paris et M^e ès-arts en l'Université de lad. ville, y demeurant, et représenté par Adrien Piquot, bourgeois de Lx, fait

réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V.* **165**, **486**.)

145. — Le 28 mars 1696, M[e] Adrien Picquot, bourgeois de Lx, y demeurant, fils de feu M[e] François Piquot, notaire à Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, M[e] Maurice Picquot, acolyte de la parr̄. S[t] Germain, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Le 21 avril 1696, led. s[r] acolyte est ordonné sous-diacre.

146. — Le 5 mars 1696, François Brière, marchand, demeurant à Cernay, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] François Brière, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **246**.)

147. — Le 5 avril 1696, vu l'attestation du s[r] Lemière, pbr̄e, curé de S[t] Pierre de Touques, doyen dud. lieu, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Dartignault, Esc[r], s[r] de la Rocherie, de la parr̄. de N.-D. de Calais, diocèse de Boulogne, d'une part, et dame Marie-Jeanne Ferey, V[ve] de Mes[re] Jean de Grieu, Esc[r], s[r] de Boscmouchel, de lad. parr̄. de S[t] Pierre de Touques. (*V.* **405**.)

148.— Le 25 mars 1696, Mes[re] Louis Henry de Romé de Vernouillet, clerc du diocèse de Chartres, licencié ès-lois de la faculté de Paris, titulaire du personnat de Bretteville, diocèse de Rouen, et pourvu de la cure de Barville, représenté par M[e] Louis Bucaille, vicaire du lieu, prend possession dud. bénéfice en présence de M[e] François Lailler, pbr̄e; Charles Dilloys, Esc[r], garde de la Porte du roy; Nicolas Houdin, receveur de la terre de Barville. (*V.* **131**.)

149. — Le 1[er] avril 1696, M[e] Charles Bellières, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, chapelain en la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **473**.)

150.—Le 1[er] avril 1695, reçurent la tonsure : François Parent, fils de François et de Marie Houssaye, de la parr̄. de S[te] Croix de Bernay ;

Jacques Houssaye, fils de Roger et d'Elisabeth Feuillet, de N.-D. d'Orbec.

151. — Le 12 août 1695, François Hubert, marchand, bourgeois de Bernay, y demeurant parr̄. S[te] Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] François Hubert acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Le 28 août 1695, la lecture de cet acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Valailles, en présence de noble et discrète personne Mes[re] Gabriel Deshays, pbr̄e, curé du lieu ; M[e] Jean Barrey Bois-Laval, aussi pbr̄e, et M[e] Rémy Collet, vicaire de lad. parr̄. (*V.* .)

152. — Le 23 janv. 1696. M[e] Robert Levillain, sous-diacre de S[t] Pierre de Canteloup, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 14 mars 1696, il reçoit des lettres de quinquennium de recteur de lad Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et Chapitre de Bayeux, Lisieux, Coutances, Evreux, etc, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 5 avril 1696, il fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **7**, **286**.)

153.—Le 13 août 1696, Me Pierre Hareng, acolyte, originaire de la parr̄. d'Ammeville et demeurant maintenant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **6**.)

154. — Le 7 avril 1696, vu l'attestation du s^r Paysant, pbr̄e, curé du Breuil, et du Sr Taupin, vicaire de St Aubin-de-Scellon, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Duval et Anne Drugeon.

155. — Le 25 novembre 1696, haut et puissant seig^r, Mes^re François de Carbonnel, abbé de Canisy, nommé par Sa Majesté à l'évêché de Limoges, titulaire de la dignité de grand chantre en la cathédrale de Lx et du canonicat de Lieurey, 1re portion, représenté par Mes^re Christophe Le Neveu, pbr̄e, chanoine, grand vicaire et grand archidiacre en lad. cathédrale, remet purement et simplement lesd. bénéfices entre les mains du seig^r évêque de Lx.

Le 20 mars 1696, Sa Grandeur nomme à la dignité de grand chantre, vacante par la démission dud. seig^r évêque de Limoges et par le refus de Mre François Desprès qui avait été nommé d'abord, la personne de Mre Jean-Baptiste de Franqueville, pbr̄e, docteur en théologie de la Société de Sorbonne, chanoine prébendé de St Pierre-Adifs et chapelain de la chapelle de St-Laurent-du-Buisson. (*V.* **402**.)

Le 7 avril 1696, led. s^r de Franqueville prend possession de la dignité de grand chantre en présence des chanoines de la cathédrale.

Le 15 mars 1696, le seig^r évêque de Lx, nomme aux canonicat et prébende de Lieurey 1re portion, aussi vacants par la démission dud. seig^r évêque de Limoges et le refus dud. s^r François Desprès, la personne de Mre Simon Davoust-Langotière, pbr̄e du diocèse de Lx, licencié en théologie, titulaire du canonicat volant du Faulq et du canonicat de Deauville, 1re portion. (*V.* **192**.)

Le 7 avril 1696, led. s^r Davoust est mis en possession dud. canonicat de Lieurey.

156. — Le 3 avril 1696, Me Guillaume Vivien, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à St Etienne-Lallier, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

157. Le 1er avril 1695, reçurent la tonsure :

Jean Lefrançois, fils de Jean et de Marie Lesueur, de la parr̄. de N.-D. de la Couture ; (*V.* **459**.)

Jean Loriot, fils de Jean et de Marie Richer, de lad. parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay. (*V.* **341**.)

158. — Le 2 avrtl 1695, Me Nicolas Petit, diacre du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Lx.

159. -- Le 10 avril 1696, Me Jacques Gosset, pbre, curé de la 1re portion de Verson, exemption de Nonant, Me ès-arts en l'Université de Caen, ayant élu domicile pour le présent en la maison de Marie Cavelier, sa mère, sise à Lx, parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêqne et au Chapitre de Lx. (*V.* **450**.)

160. — Le 23 sept. 1672, Robert Le Chevallier, fils de Guillaume et de Marie Regnoult, de la parr. d'Englesqueville, reçoit la tonsure.

Le 5 octobre 1695, led. sr Le Chevallier, pbre, curé d'Englesqueville, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 14 mars 1696, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen, sur l'évêché et le Chapitre de Lx, etc., ainsi qne sur les collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 11 avril 1696, il fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **475**.)

161. — Le 10 avril 1696, Me Claude Cornavin, pbre du diocèse de Coutances, Me ès-art, bachelier en théologie et professeur septennaire en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle de Buron en l'église de Ruillé, diocèse du Mans, demeurant à Paris, au collège d'Harcourt, et représenté par Me Pierre Héroult, bourgeois de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre, ainsi qu'aux religieux de N.-D. de Bernay.

162. — Le 10 avril 1696, Me Gabriel Lecourtois, pbre, du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, professeur septennaire au collège de Lx en lad. ville de Paris, et représenté par Adrien Picquot, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult (*V.* **474**.)

163. — Le 10 avril 1696, Me Jean Hesdiard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Epaignes, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de St Pierre de Préaux (*V.* **1**, **49**.)

164. — Le 3 avril 1696, noble et discrète personne, Mre Louis du Houlley, pbre, de la parr de Courtonne-la-Meurdrac, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

165. — Le 1er juin 1687, François Durozay, fils de Gabriel et de FrançoiseDesperroys, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure.

Le 15 août 1695, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris,

Le 16 août 1695, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 5 oct. 1695, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, etc...

Le 1er mars 1696, il est reçu bachelier en théologie de la faculté de Paris.

Le 31 mars 1676, il fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx ; (*V.* **144.**)

166. — Le 1er avril 1695, Ollivier Le Bouteiller, fils d'André et de Catherine Thierry de la parr. Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

167. Le 2 avril 1695, Me Pierre Gontier, sous-diacre de St Victor-de-Chrestienville, est ordonné diacre.

Le 19 décembre 1695, led. sr Gontier, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Bayeux (*V.* **5**).

168. — Le 15 avril 1696, Me Charles Belard, pbre du diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr. de St Aignan aud. diocèse et ayant élu domicile pour le présent en l'hôtellerie de la Croix d'Or, faubourg de St Désir, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Evroult (*V.* **467.**)

169. — Le 3 août 1692, Me André Cousture, originaire de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 6 août 1695, led. sr Cousture, sous-diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 5 oct. 1695, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes de St Pierre de Préaux, St Léger de Préaux, St Evroult et Cormeilles.

Le 1er févr. 1696, il est reçu bachelier en théologie de la faculté de Paris.

Le 31 mars 1696, il fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

Le 9 avril 1696, il fait faire la même signification aux religieux de St Evroult.

Le 21 avril 1696, le sr André Cousture, sous-diacre de la parr. de St Jacques de Lx, est ordonné diacre. (*V.* **355, 365, 479**).

170. — Le 13 avril 1696, Me Nicolas Gosset, pbre, du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Paris et représenté par son père, Nicolas Gosset, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de St Evroult, St Pierre de Préaux, N.-D. de Grestain et Cormeilles et aussi aux dames religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **468**).

171. — Le 9 avril 1696, Me Gilles Ferey, pbre du diocèse de

Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain en l'église paroissiale de N.-D. de Caen, demeurant en lad. ville, et représenté par Me André Cousture, sous-diacre, qui a élu domicile en la maison de Me Germain Montfort, pbre, avocat, demeurant à Lx, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **129**, **204**, **214**, **449**).

172. — Le 10 avril 1696, Me Robert Laisney, pbre, curé de N.-D. de Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, Grestain, St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger. (*V.* **445**).

173. Le 28 oct. 1695, Me Jacques Bourdon, pbre du diocèse de Séez, curé de St Denis de Janville, diocèse d'Orléans, obtient en cour de Rome des lettres de provision du canonicat de Roques, vacant par la résignation faite en sa faveur pour cause de permutation, par Mre Louis-Henry Troussevache du Clos, pbre, dernier titulaire de lad. prébende.

Le 5 avril 1696, led. sr Bourdon requiert du seigr évêque de Lx le visa desd. lettres de provision ; mais Sa Grandeur le lui refuse par la raison qu'il ne présente pas ses lettres de tonsure ni aucun certificat de bonne vie et mœurs « et comme il a desservy son benefice cure sans aucun reproche. »

Le 14 avril 1696, led. seigr évêque accorde le visa des lettres de provision demandé.

Le lendemain, le sr Bourdon est mis en possession des canonicat et prébende volante de Roques.

174. — Le 13 avril 1696, Me Jacques Lefebvre, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, curé de la 2e portion de St Désir de Lx, de la valeur de 300 livres de revenu annuel, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **490**).

175. — Le 18 avril 1696, Me Thomas Duval, pbre de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

176. — Le 18 avril, Me Bernardin Malzard, pbre, Me ès-arts, bachelier en théologie et docteur agrégé à la faculté des droits de l'Université de Paris, chapelain de la chapelle de la Bove, diocèse de Bayeux, de 40 livres de revenu, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

177. — Le 18 avril 1696, Me André Le Sereiller, pbre, bachelier de Sorbonne, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Vouhé, diocèse de la Rochelle, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **481**).

178. — Le 17 avril 1696, Me Odon Lefebvre, pbre du diocèse de

Bayeux, Me ès-arts, docteur et professeur de théologie en l'Université de Caen, représenté par Me Jean Moulin, pbre du séminaire de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (V. **482**).

179. — Le 17 avril 1696. Me Pierre-Paul Menard, pbre du diocèse de Lx, bachelier en théologie de la faculté de Paris, titulaire de la chapelle St Michel en la collégiale de St Mathieu de Fouilloy-lès-Corbie, diocèse d'Amiens, demeurant à Paris et représenté par Me Michel Lecoq, pbre, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

180. — Le 18 avril 1696, Me Jacques Soyer, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, curé de la parr. de St Germain de Bourges, diocèse de Bourges, valant 200 livres de revenu annuel, et représenté par Joseph Soyer, pâtissier, bourgeois de Lx, y demeurant, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux seigx de St Evroult. (V. **487**).

181. — Le 18 avril 1696, Me François Legrip, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, pourvu de la cure de Castillon et non paisible possesseur d'icelle, ayant élu domicile pour le présent en la maison de Pierre Legrip, son frère, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (V. **399**).

182. — Le 13 avril 1696, Me Pierre Formeville, pbre de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (V. **140**, **469**).

183.—Le 13 avril 1696, Me Nicolas Le Front, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à St Martin-de-Mailloc, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Friardel.

184. — Le 17 avril 1696, Me Georges Aubert, pbre de St Sauveur de Caen, professeur de philosophie, bachelier en l'une et l'autre faculté de droit, recteur de l'Université de Caen, représenté par Mre Pierre André, pbre, docteur de Sorbonne et chanoine de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (V. **485**).

185.— Le 21 avril 1696, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jean Tassel, fils de Marie et de Marie Dumoutier, de la parr. de St Etienne-du-Rouvray ;

Maximilien-Pierre Daré, fils de Philippe et d'Elisabeth Deleau, de lad. parr.

186. — Le 20 avril 1696, Me Guillaume Lefrançois, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, grand vicaire et official du seigr évêque et comte de Lx, dans le doyenné et exemption de St Cande-le-Vieil de

Rouen, titulaire des chapelles de N.-D. de Gelleville en la parr̄. de Hyaumet, diocèse de Rouen, et de St Jean-des-Fonts, en la cathédrale de Rouen, représenté par Me Guillaume Lemonnier, bourgeois de Lx, fait reitérer ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **494**.)

187. — Le 20 avril 1696, Me Nicolas Osmont de Malicorne. pbr̄e, M^{e} ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville et représenté par son frère, Mes^{re} Jacques Osmont, Esc^{r}, s^{r} de Malicorne, demeurant à St Désir de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **394**.)

188. — Le 19 avril 1696, Me Louis Duhamel, pbr̄e du diocèse de Séez, bachelier en théologie et M^{e} ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en la parr̄. de Fougères, diocèse de Séez, fait réitérer ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx.

189. — Le 20 avril 1696, Mre Philippe Boisney, pbr̄e du diocèse de Lx, (parr̄. du Favril), M^{e} ès-arts et régent septennaire en l'université de Paris, chanoine de la collégiale de St Etienne-des-Grez, à Paris, y demeurant au collège de la Marche, fait réitérer ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **472**.)

190. — Le 21 avril 1696, furent ordonnés diacres :

Fr. Jean Dourlens, sous-diacre ;

Fr. Charles Parisot, sous-diacre ;

Fr. Charles Berthe, sous-diacre ;

Fr. Simon Leprestre, sous-diacre ;

tous chanoines réguliers de Ste Barbe. (*V*. **56**.)

191.— Le 2 avril 1695, Me Thomas Baudouin, diacre de La Lande, est ordonné prêtre.

192. — Le 24 avril 1696, Mre Simon Davoust, pbr̄e, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine prébendé de Lieurey, 1re portion, et de Deauville, aussi 1re portion, demeurant à Paris au collège Louis-le-Grand, et représenté par Me Gustave Courtin, pbr̄e, vicaire de la Cathédrale de Lx, résigne purement et simplement lad. prébende de Deauville entre les mains du seig^{r} évêque. (*V*. **155**.)

Le même jour, sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Me Gabriel Hébert, pbr̄e, licencié ès-droits, curé de St Jacques de Lx.

Le lendemain, le s^{r} Hébert est mis en possession du canonicat de Deauville, 1re portion, par le ministère de M. le doyen (*V*. **228**.)

193. — Le 26 mai 1695, « Martin Collet, laïc du diocèse de Lx, enflammé du feu de la dévotion, désirant s'enrôler dans la milice du clergé et parvenir aux ordres sacrés, ne peut mettre son dessein à exécution parce qu'il a porté les armes pour le service du roy très chrestien, sans pourtant jamais avoir ni tué ni mutilé personne. » C'est

pourquoi il sollicite et obtient de sa Sainteté la dispense de son irrégularité. — Led. s^r Collet était de la parr̃. de Ste Croix de Bernay.

194.—Le 26 mai 1695, Me Pierre Durand, laïque (1) de Bonneville-la-Louvet, ayant été au service du roy dans ses armées, où il s'est trouvé en plusieurs occasions, sans néamoins avoir ni tué ni mutilé personne, obtient dispense de l'irrégularité qu'il a encourue et qui l'empêchait d'entrer dans les ordres.

195. —Le 2 mai 1696, vu l'attestation du s^r Boudin, pbr̃e, curé de St François du Mont-St-Jean, et du s^r Prenthout, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Coullon et Marie Levannier.

196. — Le 15 oct. 1695, Mre Jean-Baptiste Hémery, pbr̃e, curé des deux portions de Lieurey, donne sa procuration pour résigner la 2e portion entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son frère, Me François Hémery, pbr̃e de St Germain de Lx.

Le 13 nov. 1695, led. s^r François Hémery obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 16 décembre 1696, led. s^r Jean-Baptiste Hémery, étant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape la 1re portion de lad. cure de Lieurey en faveur dud. s^r François Hémery, déjà pourvu par Sa Sainteté de la 2e portion dont il n'a pas encore pris possession.

Le 9 janv. 1696, le s^r François Hémery obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 13 avril 1696, le seig^r évêque donne son visa à ces lettres de provision.

Le 15 avril 1696, le s^r François Hémery prend possession de la 1re portion de la cure de Lieurey, en présence de Me Georges Quersent, pbre de lad. parr̃., et autres témoins.

197. — Le 25 avril 1696, Me François Courel, pbr̃e, M^e ès-arts et licencié en théologie de la faculté de Paris, demeurant au collège de Boncourt, parr̃. St Etienne-du-Mont, à Paris, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

198. — Le 14 mai 1696, vu l'attestation du s^r Maupoint, curé de N.-D. de Honfleur, et du s^r Prenthout, pbr̃e, « desservant à Ste Catherine, » dispense de bans pour le mariage entre Pierre Baduel et Louise de St Pierre.

199. — Le 2 avril 1695, Me Jean-Jacques Caillot, sous-diacre de la parr̃. de Giverville, est ordonné diacre.

(1) On trouve dans un recueil de vies de Trappistes de la Grande-Trappe le nom de P. Durand. Il a laissé le souvenir d'un fervent religieux. *(Note de M^r l'abbé Loir).*



200. — Le 14 mai 1696, vu l'attestation du s[r] Leduc, pbrē, curé de Gonneville-sur-Honfleur, et du s[r] Cordoën, pbrē, desservant la parr̄. d'Equemauville, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Pouchin et Marie Cordoën, sœur dud. s[r] desservant.

201. — Le 14 mai 1696, vu l'attestation du s[r] Dubosc, pbrē, curé de la Lande, dispense de bans pour le mariage de Jacques Rosey.

202. — Le 21 avril 1696, M[e] Charles Dufour, diacre de la parr̄. de S[t] Ouen de Pontaudemer, est ordonné prêtre.

203. — Le 21 avril 1696, M[e] Guillaume Pépin, diacre, originaire d'Honfleur, parr̄. S[te] Catherine, présente au seig[r] évêque la requête suivante : Le s[r] Pépin, « en réithérant pour la troisième fois l'humble requeste qu'il vous a presentée, Monseig[r], les 19 et 20 de ce mois, vous remonstre encore aujourdhuy qu'il auroit esté le 20[e] de juillet en l'année 1694, présenté à la cure de S[t] Estienne et S[te] Catherine, son annexe, de lad. ville d'Honfleur, et ce par son Altesse Royale M[r], frère unique du roy, duc d'Orléans, de Vallois, de Chartres, de Nemours, et vicomte d'Auge ; et qu'en cette qualitté led. Pepin n'estant encore qu'acolythe, il se seroit, le 16[e] de septembre aud. an, retiré vers V[re] Grandeur qui, après l'avoir faict examiner par monsieur V[re] Official, luy en auroit accordé sa collation et conféré mesme, deux jours après, l'ordre sacré de soubz-diacre, *mediante titulo sui dicti beneficii*, ainsy qu'il est expressement porté par la lettre quy luy en a esté deslivrée et en consequence de laquelle, jointe à sa collation, il auroit, le 23[e] de septembre 1694, esté sans aucune opposition mis en possession dud. bénéfice par M[e] Robert Morel, notaire royal apostolique ; que vous luy aviez mesme depuis, Monseigneur, accordé un dimissoire en vertu duquel il a receu à Paris, le 18[e] decembre 1694, l'ordre sacré de diacre, et qu'enfin il avoit esté admis par messieurs vos grands vicaires po[r] estre pbrē à l'ordination de la pasque suivante, quand vous jugeastes à propos de le differer. Et comme il s'estoit flatté que ce ne seroit que jusqu'à l'ordination de la Pentecoste, il se presenta de rechef à vous, Monseigneur, pour vous supplier très instamment de luy accorder un dimissoire, en vertu duquel il peut recevoir l'ordre sacré. Vous le remiste encore et il fust obligé de se présenter une troisième fois à V[re] Grandeur, vers le 14[e] d'aoust 1695. C'estoit le temps de la reception des ordinans et de leur entrée au séminaire pour la preparation au sacerdoce. Vous sçavée, Monseigneur, avec combien d'instance et de soumission le suppliant pria vostre grandeur de l'y admettre aussy. Il ne peut cependant l'obtenir et vous luy ordonnastes de se rendre auprès de Vostre Grandeur dans un mois, à la fin duq[l] elle devoit lui expliquer ce qu'il auroit à f[re] pour se mettre en estat de recevoir le sacerdoce : Vostre absence du diocèse en prolongea le terme jusqu'à deux, après lesquels vous lui

marquastes, Monseigneur, quelques difficultés à le recevoir, parce qu'on vous auroit rapporté qu'il n'estoit pas capable. Cela ne paroissoit guère vray semblable, tant parce que le suppliant est Me ès-arts que parce qu'il avoit esté examiné et mesme destiné depuis pr prescher. C'est soubz la permission de Vostre Grandeur, exposée dans une lettre de Monseigr l'évesque de Limoges, dans des occasions si célèbres qu'on auroit pas deub ly souffrir s'il avoit esté incapable ou capable en aucune manière. Vostre Grandeur le renvoya encore une fois à monsieur Vre Official pour estre réexaminé de nouveau, et après qu'il l'eut interrogé devt plusieurs curés de la calende de Moyaux, il vous escrivit enfin qu'il l'avoit trouvé très capable et que vous ne debviez faire aulcune difficulté de l'admettre. Il eut cependant, Monseigneur, le malheur d'estre encore un coup reffusé de Vostre Grandeur, et il est nécessité de Vous demander encore aujourdhuy cette grace que vous luy avez tant de fois reffusée l'année qui a précedé. C'estoit celle du deport de son bénéfice, et il est entré depuis plus de trois mois dans celle où Vous sçavée que les sacrés canons luy ordonnent d'estre pbre : ce qui le faict vous supplier, avec toute l'ardeur de la soubmission, de luy accorder l'ordre sacré, dans ce temps où le souverain pontiffe faisant grâce à toute la chrestienté a accordé un jubilé que vous avez ouvert dans ce vostre diocèse, et à la faveur duquel il vient encore aujourd'huy, Monseigneur, Vous supplier dans les plus humbles sentiments de son cœur de l'ordonner et d'exercer sur luy vostre clemence et de condescendre aux souhaits de trois ou quatre mille ames qui soupirent après son ordination, et aux voix desquelles Vous vous laisseriez infailliblement toucher, sy Vous pouviez les ecouter ou sy elles Vous avoient esté fidellement rapportées. A ces causes, Monseigneur, veu le jour de l'ordination, il vous plaise ordonner led. suppliant, ou du moins luy accorder un acte de sa présentation ou de Vostre reffus *ad conservationem juris*, avec protestation que led. reffus ne pourra en aulcune manière luy préjudicier ny pour l'obtention du sacerdoce ny pour la conservation d'un bénéfice quy luy vient d'une main trop glorieuse pour ne le pas estimer ; ce qui le nécessite de vous présenter, contre son inclination et malgré le respect et la profonde vénération qu'il a pour Vre Grandeur, une troise fois cette requeste et sommation respectueusc par le ministère de justice et après laquelle il proteste de se pourvoir ainsy que de raison et il sera obligé de former des vœux pour Vre Grandeur. »

Le même jour, 21 avril 1696, Pierre Liétout, huissier du roy, audiencier, visiteur en l'amirauté de France pour le siège d'Honfleur, y demeurant, « à la requeste dud. sr Pépin, estant de présent à Lx logé en l'hostellerie où pend pour enseigne la Couronne, faux-bourg et parr. St Germain, » somme Me Robert Morel, notaire royal-apostolique du

diocèse de Lx, en parlant à Philippe Bellencontre, sa servante, de signifier sans délai au seig^r évêque de Lx la requête cy-dessus. La domestique répond que le s^r Morel est parti le matin à trois heures et demie pour aller à l'abbaye de Ste Barbe, y signifier des grades et qu'il ne pourra être de retour qu'après midi. Elle refuse de signer sa réponse. Cela fait, et à l'instant le s^r Liétout se transporte avec le s^r Pépin au palais épiscopal pour supplier le seig^r évêque de répondre à la requête dud. s^r curé de Ste Catherine ou lui donner acte de son refus. Le seig^r évêque refuse de faire aucune réponse. Le s^r Pépin proteste de se pourvoir devant qui de droit et laisse sa protestation avec sa requête entre les mains d'un laquais du palais épiscopal qui n'a voulu ni signer ni dire son nom.

204. — Le 2 mai 1696, Me Gilles Ferey, pbrē du diocèse de Bayeux M^e ès-arts en l'Université de Caen, chapelain en l'église N.-D. de Froide-Rue, demeurant en lad. ville et représenté par Me Jean Hébert, pbrē de Lx, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **129**, **171**, **214**, **449**.)

205. — Le 12 mai 1696, Mre Philippe de la Croix, pbrē du diocèse de Lx, est nommé promoteur général en l'officialité du diocèse.

206. — Le 2 avril 1695, Guillaume Hersent, acolyte du Mesnil-Froger, est ordonné sous-diacre. (*V.* **3**, **108**.)

Le 21 avril 1696, il est ordonné prêtre.

207.—Le 18 mai 1696. — « Léonor de Matignon, évesque et comte de Lisieux, à tous présents et à venir, salut et bénédiction. Les sœurs hospitalières de l'hospital général et hostel-Dieu de Honfleur, nous ayant remonstré qu'après avoir servy les pauvres dud. hospital pendant l'espace de vingt sept ans et les avoir nourris à leurs dépens sans estre à charge auxd. pauvres, elles se voyent bientôt hors d'estat de pouvoir continuer cette œuvre de piété si utile aux pauvres et au public, attendu que la plupart d'entr'elles sont dans un âge fort avancé et presque incapables de rendre désormais aucun service ; ce qui met l'établissement et ces filles sur le point d'estre anéanties, attendu que, depuis le commencement de leurd. establissement, il ne s'est associé avec elles aucune personne pour leur succéder et remplir les mêmes fonctions ; que l'unique cause pour laquelle elles ont manqué jusqu'à présent et manquent de sujets pour remplir l'œuvre, vient de ce qu'elles ne font point de vœux solennels de pauvreté, ce qui rebutte les parents de celles qui auraient dessein de servir les pauvres, de leur permettre d'entrer dans la communauté. Pourquoy lesd. sœurs nous avaient presenté leur requeste par laquelle elles nous avaient supplié de leur accorder la permission de faire, et pour celles qui leur succèderont, lesd. vœux solennels que font les religieuses hospitalières de la Madeleine de Rouen

et vivre sous les mesmes règles. » Après avoir examiné le sujet de lad. requeste avec toute l'attention que mérite un sujet de cette importance ; après avoir aussi considéré les grands biens que lesdittes sœurs hospitalières suppliantes ont fait depuis leur establissememt dans led. hostel-Dieu, y rétablissant l'hospitalité, procurant la gloire de Dieu, l'édification du prochain et le soulagement des pauvres, Nous avons cru qu'il estoit de notre debvoir pastoral de seconder le zèle de ces bonnes filles en leur donnant les moyens d'exécuter un dessein qui ne peut venir que de Dieu, tel que celui d'embrasser la vie religieuse, de se consacrer de plus en plus au service des pauvres et de perpétuer autant qu'il est en elles un establissement que Dieu a bény jusques icy et que nous espérons qu'il bénira de plus en plus. »

« A ces causes, veu lad. requeste des suppliantes et notre ordonnance au bas d'ycelle, en date du 27e avril dernier, d'estre informé de la commodité ou incommodité par le sr curé de Gonneville (1), veu le procès-verbal de l'information faite en conséquence par led. sr curé de Gonneville, en date du 11e jour de ce mois ; veu aussy le consentement de Monseigneur, fils de France, frère unique du roy, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres et de Nemours, vicomte d'Auge, en date du 27e mai 1693 ; l'acte de délibération faicte par les srs lieutenant du roy, maire et eschevins et plusieurs bourgeois et habitants de lad. ville ; tout considéré, nous avons permis et permettons, consenty et consentons par ces présentes que lesd. sœurs hospitalières de l'hospital général de l'hostel Dieu de Honfleur et celles qui voudraient bien se destiner à l'avenir, au service des pauvres dans lad. communauté, fassent des vœux solennels, tels que font les religieuses de la Madeleine de Rouen et de vivre sous les mesmes règles et les mesmes observances dans la maison et hostel Dieu dud. Honfleur, à condition que lesdit. sœurs religieuses, communauté, maison et hostel Dieu, demeureront toujours soubz notre pleine et entière juridiction et de nos successeurs évesques ; que lors des visites que nous y ferons, nos grands vicaires ou autres par nous députés, lesd. suppliantes religieuses rendront compte au visiteur de tout l'argent qu'elles auront reçeu de quelque nature que ce puisse estre, de l'estat de la maison et des dettes actives et passives ; que la supérieure sera esleue de trois ans en trois ans à la pluralité des voix, dont l'élection sera faite en notre présence ou de nos grands vicaires ; laquelle supérieure estant esleue ne pourra faire aucune fonction de supériorité qu'après que nous aurons confirmé lad. eslection ; qu'on ne pourra recevoir aussy dans lad. communauté aucune fille que de notre

(1) Il était doyen d'Honfleur.

consentement et sans avoir une dot suffisante, à condition toutefois que s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise ! que par leur mauvais ménage et autres accidents imprévous lad. communauté tombast en pauvreté. Nous ne pourrons, ny nos successeurs évesques, ny l'hospital ou les pauvres dud. lieu estre chargés en aucune façon de la nourriture et entretien des filles qui s'y trouveront ; que lesd. suppliantes donneront à lad. maison tout ce qu'elles possèderont de bien en propre, tant pour leur servir de dot que pour fonder lad. communauté, qui se monte à la somme de plus de 500 livres de rente, suivant le procès-verbal dud. s^r curé de Gonneville et autres actes à nous présentés, ainsy que lesd. suppliantes l'ont déclaré et promis de faire ; et qu'elles ne se pourront choisir de supérieur ou confesseur que de notre autorité, approbation et consentement ou de nos grands vicaires ; dont et de tout ce que dessus les suppliantes, tant en leur nom qu'au nom de toute la communauté et des filles qui y seront reçeues, donneront acte d'acceptation et ratification aux charges, clauses et conditions cy-dessus mentionnées, quand elles en seront requises, à peine de nullité des présentes. Donné à Lisieux, en n^re palais épiscopal, le 18 de may 1696. » — Signé : « Léonor, évesque et comte de Lx. »

208. — Le 19 mai 1696, Me Pierre Querey, pbr̃e, curé de Bournainville donne sa procuration pour résigner son bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Rocher, pbr̃e de ce diocèse.

Le 28 mai 1696, la nomination à la cure de St Rémy et St Blaise de Bournainville appartenant au seig^r abbé du Bec, Me Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, abbé commendataire du Bec, nomme à lad. cure, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Guillaume Champion, pbr̃e du diocèse de Lx.

Le 30 mai 1696, le seig^r évêque donne aud. s^r Champion la collation dud. bénéfice.

Le 1er juin 1696, le s^r Champion prend possession de la cure de Bournainville en présence de plusieurs habitants de la par̃r.

209. — Le 21 mai 1696, vu l'attestation du s^r Asselin, curé de St Pierre-de-Courson, et du s^r Le Michel, curé de Bellou, dispense de bans pour le mariage entre François Camus, de la par̃r. de Bellou, d'une part, et dam^lle Gabrielle Le Michel, fille de Louis Le Michel, Esc^r, s^r de la Babouelle, et de Françoise Agis, de la paroisse de St Pierre-de-Courson.

210. — Le 22 mai 1696, vu l'attestation du s^r Tribouillard, curé de St Aubin-Lébizay, et du s^r Gauquelin, vicaire de Gerrots, dispense de bans pour le mariage entre Jean-François Legrip et dam^lle Catherine Guérin, fille de feu Jean.

211.—Le 17 mars 1696, Me Pierre-François Froudière, laïque de la parr. du Mesnil-Durand, ayant été au service du roy dans ses armées en qualité de lieutenant de cavalerie et s'étant trouvé en plusieurs occasions et batailles, est en doute d'avoir tué ou mutilé quelqu'un. C'est pourquoi il obtient dispense de l'irrégularité qu'il pourrait avoir encourue. (*V.* **254**).

212. — Le 16 mai 1696, Me Jacques Marguerie est autorisé à se faire ordonner prêtre par tel évêque catholique qu'il voudra choisir. (*V.* **7, 34, 311**).

213. — Le 28 mai 1696, vu l'attestation du sr Goulaffre, curé de Ste Croix de Bernay, et du sr Dhommey, curé de Capelles, dispense de bans pour le mariage entre Robert Gueroult, fils de Nicolas et d'Anne Dhommey de la parr. de Capelles, d'une part, et Marguerite Betan, de lad. parr. Ste Croix.

214. — Le 27 mai 1696, Me Gilles Ferey, pbre, du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain de l'église paroissiale de N.-D. de Froide-Rue, demeurant à Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **129, 171, 204, 249**.)

Le lendemain, led. sr Ferey requiert desd. srs religieux de St Evroult sa nomination à la cure d'Emiéville, diocèse de Bayeux, dont ils sont patrons-présentateurs et qui est vacante par la mort de Guillaume Lebreton, pbre, dernier titulaire, décédé au mois de janvier dernier, mois réservé aux gradués.

215. — Le 2 juin 1696, dispense de bans pour le mariage entre François de Marguerie, Escr, sr d'Ambly, de la parr. de Pierrepont, diocèse de Bayeux, d'une part, et damlle Marie Dandel, fille de Thimoléon Dandel, de la parr. de St Pierre-Adifs.

216. — Le 26 janv. 1696, Me Jacques Nivelle, pbre, curé de St Thiebault, diocèse de Troyes, pourvu de la chapelle St Vincent en la parr. de St Etienne-la-Thillaye, par provisions obtenues de Rome, le 2 sept. 1695, donne sa procuration pour demander la collation de lad. chapelle et en prendre possession en son nom.

Le 27 mai 1696, Mre Audran, vic. gl, donne son visa aux lettres de provision obtenues par le sr Nivelle.

Le 30 mai 1696, celui-ci, représenté par Me Pierre Gonard, pbre, curé de Beaumont-en-Auge, prend possession de la chapelle St Vincent par la prière faite à genoux devant la porte d'icelle chapelle présentement en ruines. Fait et passé en présence de Pierre Guérin, sr de Champaignat et de la Motte, bourgeois de Paris.

217. — Le 6 août 1696, Messire François Bouthillier, conseiller du roy en ses Conseils, évêque de Troyes, prieur commendataire du prieuré conventuel de Beaumont-en-Auge, demeurant présentement à Paris, à l'hôtel St Paul, rue du Roy de Sicile, donne sa procuration devant les

notaires de Châtelet pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Mes^re^ Denis-François Bouthillier de Chavigny, pbr̄e, du diocèse de Paris, docteur de la société de Sorbonne, cons^er^ du roy, abbé commendataire de l'abbaye de Basse-Fontaine, diocèse de Troyes, chanoine et archidiacre de Sézanne, demeurant aud. hôtel St Paul. Led. seig^r^ résignant se réserve une pension viagère de 2000 livres sur les revenus de ce prieuré.

Le 14 avril 1696, Mre Pierre Audran, docteur de Sorbonne, chanoine scolaste en la cathédrale de Lx, prieur commendataire de St Jean de Boisrolland, vicaire général et official du diocèse de Lx, commissaire de Sa Sainteté en cette partie, adresse commission rogatoire au s^r^ Vinot, official de Troyes, de recevoir dud. s^r^ Bouthillier de Chavigny, pourvu en cour de Rome dud. prieuré de Beaumont, par bulles du 26 août dernier, la profession de foi et le serment en la forme ordinaire. Ensuite Mre Audran fulmine lesd. bulles.

Le 20 avril 1696, le s^r^ Bouthillier de Chavigny présente ses bulles à l'official de Troyes et la commission rogatoire de l'official de Lx.

Le lendemain, il fait la profession de foi accoutumée et prête serment entre les mains dud. s^r^ official de Troyes.

Le 30 mai 1696, le s^r^ Bouthillier, représenté par Me Pierre Guérin, s^r^ de Champaignat et de la Motte, bourgeois de Paris, y demeurant, prend possession du prieuré de Beaumont.

Les religieux s'opposent à la prise de possession qui a lieu quand même, en présence de Me Pierre Gonard, curé de Beaumont; Me Guillaume Isabel, exempt général de la prévôté de Normandie.

218. — Le 11 juin 1696, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre Hamon, avocat, fils de feu Me Pierre Hamon, aussi avocat, et de dam^lle^ Marie Thiron, demeurant à Pont-l'Evêque, d'une part, et dam^lle^ Marie-Jeanne-Marguerite Hardy, fille de Me Mathurin Hardy, cons^er^ du roi cy-devant receveur des tailles de l'élection de Pont-l'Evêque, et de dam^lle^ Jeanne de Bréban, demeurant aussi aud. lieu.

219. — Le 2 avril 1695, Me Adam-Michel Estièvre, diacre de Ste Catherine d'Honfleur, est ordonné prêtre.

220. — Le 29 avril 1696, Jean Vitrouil, fils de Nicolas et de Jeanne Lebisey, de la parr̄. d'Orbec, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

221. — Le 20 juin 1696, vu l'attestation du s^r^ Cavelier, curé de Courtonne-la-Medrac, et du s^r^ Poutrel, vicaire de Courtonne-la-Ville, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Bence et Anne Pollin.

222. — Le 18 mai 1694, Mre François Gobert, comte d'Apremont et de Reckeim, clerc tonsuré du diocèse de Cologne, abbé commendataire de l'abbaye de St Evroult, comme ayant succédé à feu le cardinal

Antoine Barberini dans la commende de ce monastère, (1) s'engage à servir une rente annuelle de 500 livres sur les revenus de lad. abbaye à Me Michel Jonquière, clerc du diocèse de Paris. (*V.* **386**.)

223. — Le 22 juin 1696, vu l'attestation du sieur Bellencontre, vicaire de Cormeilles, dispense de bans pour le mariage de Catherine Duquesnay.

224. — Le 5 mai 1696, la nomination à la chapelle de St Laurent de Noiremare, sise en la parr. du Mesnil-Germain, appartenant au seigr évêque de Lx, Me Philippe Desperroys, sous-diacre, titulaire de lad, chapelle la résigne purement et simplement entre les mains dud. seigr.

Le 9 mai 1696, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Me Cæsar Clérice, pbre de ce diocèse.

Le 5 juin 1696, led. sr Clérice prend possession de la chapelle simple de Noiremare, en présence de Mre Louis Osmont, Escr, sr de Malicorne ; Pierre Pollin, sr de Noiremare, et autres témoins.

225. — Le 3 décembre 1695, Me Louis Talbot, pbre du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la cure de St Melaine de Berville-sur-la-Mer, vacante par la mort de Me Gabriel Dumoullin, dernier titulaire.

Le .... 1696, led. sr Talbot donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape son droit à lad. cure en faveur de Me Robert Gosseaume, pbre de ce diocèse, (parr. de St Jean de la Lequeraye).

Le 7 avril 1696, led. sr Gosseaume obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice,

Le 2 juin 1696, Mre Christophe Le Neveu, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 13 juin 1696, le sr Gosseaume prend possession de la cure de Berville, *ad conservationem juris*, par le toucher de la grande porte de l'église devant laquelle il s'est prosterné à genoux et a fait sa prière, n'ayant pu entrer dans l'église « à raison qu'il a esté dit par une femme trouvée au presbytère, qu'elle n'avait pas la clef. » Fait et passé en présence de Me Jean Levavasseur, curé de St Jean-de-la-Lequeraye, Me François Talbot, pbre de Cerquigny, et autres témoins.

226. — Le 26 juin 1696, vu l'attestation du sr Delamare, vicaire

(1) Après la mort du cardinal Barberini (1671), il y eut bien le cardinal de Furstemberg, qui fut nommé par le roi à l'abbaye de St Evroult, et le prince de Furstemberg auquel son oncle résigna son abbaye ; mais à cause des différends existant entre le pape et Louis XIV, ces deux personnages n'obtinrent jamais leurs bulles, et ils ne sont pas comptés parmi les abbés de St Evroult, quoiqu'ils en aient pris le titre et touché les revenus. (*Voy.* I. 77). Cependant ils se trouvent dans la liste du *Gallia Christiana*.

de Fervaques, dispense de bans pour le mariage de Gabriel Lefebvre.

227. — Le 30 juin 1696, dispense de parenté spirituelle entre Jean de Pecqueult, Esc[r], et dam[lle] Françoise Poret, demeurant en la parr. de S[t] Sylvestre de Cormeilles. — Led. s[r] de Pecqueult avait été parain d'un enfant, nommé Jean-Baptiste, que lad. Françoise Poret avait eu de son mariage avec feu Jacques d'Angerville.

228. — Le 13 avril 1696, M[re] Gabriel Hébert, pbre, recteur et vicaire perpétuel de S[t] Jacques de Lx, y demeurant, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[re] Philippe de la Croix, pbre, M[e] ès-arts, pourvu de la cure de Castillon. (*V.* **192**).

Le 3 mai 1696, led. s[r] de la Croix obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 22 juin 1696, M[re] Audran, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le même jour, le s[r] de la Croix prend possession de la cure de S[t] Jacques, en présence de M[e] Jean-Baptiste Furet, vic. de lad. parr., M[es] Robert Le Rat, Jacques Boullaye, Jacques Paisant, François Pollin, Jean Mathien, Robert Pierres, Adrien Pinchon, tous pbres de lad. parr.; Sébastien Gueroult, trésorier ; Pierre Pierres, s[r] de la Boullaye ; Thomas Morin et Ursin Gueroult, prévôt et échevin de la Charité.

229. — Le 21 avril 1696, M[e] Robert Alabarbe, diacre de Marolles, est ordonné prêtre. (*V.* **115**) (1).

230. — Le 16 juillet 1696, vu l'attestation du s[r] Le Mercier, curé de Thiberville, dispense de bans pour le mariage entre Thomas de Rivière, Esc[r]., seig[r] de Beaudrieux, fils de Thomas et de dame Catherine Jouvier, de lad. parr., d'une part, et dam[lle] Marie-Thérèse de Lambert, fille de Jean-Baptiste de Lambert, Esc[r]., seig[r]. d'Argences, et de noble dame Marie Foucques, de la parr. de S[t] Germain de Lx.

231. — Le 5 avril 1696, la nomination à la cure de St Maclou-la-Campaigne appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Frédéric-François de Giverville, chev[r], seig[r] et patron de S[t] Maclou, nomme à la lad. cure, vacante par la mort de M[e] Marc-Aurèle Fleury, pbre, dernier titulaire, la personne de M[re] Guillaume Le Chartier, pbre du diocèse de Bayeux.

Le 7 juillet 1696, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Le Chartier la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Le Chartier prend possession de la cure de S[t] Maclou, en présence de quatre témoins.

(1) Voir à son sujet un acte de l'officialité ; le curé de Marolles condamné à l'admettre à célébrer les messes de fondation de son église. (*Manuscrits de M[r] l'abbé Loir*).

232. — Le 21 avril 1696, Me Louis Desvaux, sous-diacre de Vimoutiers, est ordonné diacre. (*V.* **6**, **136**.)

233. — Le 18 juillet 1696, vu l'attestation du sr Le Roy, pbre de la parr. du Torpt, dispense de bans pour le mariage de Marie Deville.

234. — Le 25 juin 1694, Nicolas Le Bourg, pbre, chanoine régulier de St Augustin, prieur-curé de St Georges de Villaines, diocèse du Mans, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, du prieuré-cure de Bonneville-la-Louvet, vacant par la mort du dernier titulaire.

Le 28 oct. 1695, Nicolas Le Bourg, pourvu du prieuré-cure de Bonneville ; dont il n'a pas encore pris possession, cède tous ses droits sur led. bénéfice à Me Jacques Le Bourg, pbre du diocèse de Lx, à condition que celui-ci prendra l'habit et fera profession dans l'ordre de St Augustin. (*Voir* II. **360**).

Le 1er janv. 1696, led. sr Jacques Le Bourg demande à M. Louis Davy, prieur claustral de Ste Barbe-en-Auge, de lui donner l'habit de son ordre, afin qu'il puisse posséder le prieuré-cure de Bonneville, dependant de lad. abbaye. Le sr prieur conventuel répond qu'il « est fasché de n'avoir plus de chambre dans le dortoir pour le recevoir, et pour luy marquer l'estime qu'il ft de sa personne ; il consent qu'il se pourvoye dans une autre abbaye de leur ordre pour y prendre l'habit et y faire profession. »

Le 14 févr. 1696, Nicolas Gallot, prieur de N.-D. de Beaulieu, diocèse de Rouen, certifie que Jacques Le Bourg, curé de Bonneville-la-Louvet, dont la vie et les mœurs sont très honorables, a pris l'habit de l'ordre de St Augustin et l'autorise à sortir de lad. maison pendant trois mois seulement pour s'occuper des âmes qui lui sont confiées.

Le 19 juillet 1696, led. sr Le Bourg expose au seigr évêque qu'en exécution des lettres qu'il a obtenues de Rome il se serait retiré à l'abbaye de Ste Barbe pour y prendre l'habit et y faire son noviciat ; mais que le prieur de ce monastère n'ayant pu le recevoir, faute de place, il s'est adressé à l'abbaye de Beaulieu où il a pris l'habit. Comme il entend continuer son noviciat et faire profession dans lad. abbaye, ce qu'il ne peut faire sans le consentement dud. seigr évêque, il prie Sa Grandeur de lui donner l'autorisation nécessaire : ce qui lui est accordé.

Le 18 février 1697, le prieur claustral de Beaulieu certifie que ce jourd'hui led. sr Le Bourg a fait profession de chanoine régulier de St Augustin en lad. abbaye, après y avoir accompli l'année entière de son noviciat.

235. — Le 17 avril 1696, M. Philippe Longer, chanoine régulier de St Augustin, profès de l'abbaye de Beaulieu, prieur-curé de Cauverville,

diocèse de Rouen, et de St Gervais de Fierville, demeurant encore à Cauverville, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S-P. le pape lad. cure de Fierville en faveur de Me Jacques Souris, pbre séculier du diocèse de Rouen, à la charge pour lui de faire profession dans led. ordre de St Augustin. (*V.* **118**.)

Le 2 mai 1696, led. sr Souris obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 9 juillet 1696, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 21 juillet 1696, le sr Souris prend possession du prieuré-cure de Fierville, en présence de Me Pierre Ive, vicaire du lieu, et autres témoins.

236. — Le 21 avril 1696, Me Robert Inger, sous-diacre, chapelain de le Cathédrale, est ordonné diacre. (*V.* **6**.)

237. — Le 29 mars 1693, Pierre Lemière, fils de Gilles et de Jeanne Tabu, de la parr. de Marmouillé, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

238. — Le 30 juillet 1696, vu l'attestation du sr Vigan, curé de Lessard. dispense de bans pour le mariage entre Mesre Pierre de Sens, Escr, sr de Belleville, fils de feu Me Jacques de Sens, Escr, seigr de Cocqueville et de Manville, et de dame Marie-Esther Lemonnier, demeurant en la parr. de Lessard, d'une part, et damlle Françoise de Rosty, fille de François de Rosty, chevr, seigr de Bourgogne, et de damlle Anne de la Motte, de la parr. St Vivien de Rouen.

239. — Le 29 avril 1696, Jean Surlemont, fils de Jacques et de Rénée Durand, de la parr. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

240. — Le 1er avril 1695, Jean Jouen, fils de Jean et de Madeleine Foucques, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

241. — Le 4 août 1696, vu l'attestation du sr Boivin, vicaire du Faulq, et du sr Savourey, vicaire de St Aubin-de-Scellon, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Duval et Marie Treffouel.

342. — Le 4 août 1696, vu l'attestation du sr Pollin, vicaire du Mesnil-Simon, dispense de bans pour le mariage entre Robert Foucques et damlle Jacqueline Legrand.

243.—Le 2 avril 1695, Me Michel Fortin, sous-diacre de Vimoutiers, est ordonné diacre.

Le 4 août 1696, led. sr Fortin, pbre, est autorisé par le seigr évêque à sortir du diocèse pour remplir le bénéfice-cure de St Sulpice de Pargny, à condition que s'il ne le conserve pas, il reviendra dans le diocèse.

244. — Le 29 avril 1696, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Nicolas Duval, fils de Jean et d'Elisabeth Lucas, de la parr. de Duranville.

Jacques Lecoq, fils de Louis et de Catherine Lequerre, de la parr. de N.-D. de la Couture ;

Jean Pilette, fils de Jean et de Marie Guerge, de lad. parr. de la Couture de Bernay ; (*V.* **371**.)

245. — Le 21 avril 1696, furent ordonnés diacres :

Me Nicolas Le Merlier, sous-diacre de St Hippolyte-du-Bout-des-Prez ; (*V.* **7**.)

Me Robert Champion, sous-diacre de la Goulafrière ; (*V.* **7**, **247**.)

Me Gaspard Le Grix, sous-diacre de N.-D. de Pontaudemer ; (*V.* **7**.)

Me Gaspard Regnouard, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer ; (*V.* **116**.)

Me Thomas Manchon, sous-diacre de St Loup-de-Fribois ; (*V.* **7**.)

Me Adrian Gruel, sous-diacre de la parr. de Caorches ; (*V.* **116**.)

Me Daniel Busquet, sous-diacre de St Cande-le-Vieil ; (*V.* **7**.)

246. — Le 21 avril 1696, furent ordonnés sous-diacres :

Me François Brière, acolyte de Cernay ; (*V.* **146**.)

Me Estienne de Lannoy, acolyte de St Pierre de Coudray ; (*V.* **135**.)

Me Philippe Dallet, acolyte de St Georges de Pontchardon ; (*V.* **332**.)

Me Charles du Buat, acolyte de la parr. de Tortisambert ; (*V.* **315**.)

Me Jean Le Boulanger, acolyte de St Germain de Lx ;

Me Jean Barrey acolyte de lad. parr de St Germain ; (*V.* **321**.)

Me Germain Pastey, acolyte de St Martin d'Ouilly ; (*V.* **325**.)

Me Nicolas Gonnord, acolyte de la parr. de Coulmer ; (*V.* **330**.)

Me Pierre Daubichon, acolyte de St Germain de Lx. (*V.* **331**.

247. — Le 24 sept. 1695, furent ordonnés sous-diacres à Bayeux, *ritè dimissi* :

Me Jacques Lachey, acolyte de St Philbert-des-Champs ; (*V.* **7**, **280**.

Me Mathurin Lehoult, acolyte du Sap ; (*V.* **7**. **300**.)

Me Pierre Deschamps, acolyte d'Orbec, (*V.* **7**.)

Me Louis Jourdain, acolyte de la parr. d'Auquainville ; (*V.* **6** **292**.)

Me Robert Champion, acolyte de la Goulafrière ; (*V.* **7**. **245**.)

Me François Le Mercier, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **7**.)

Me Charles Halbout, acolyte de St Jacques de Lx. (*V.* **6**.)

248. — Le 21 avril 1696, Me Richard Mahiette, diacre de la parr. de la Chapelle-Hareng, est ordonné prêtre.

249. — Le 3 oct. 1694, Jean-Baptiste Cabar, fils de Jacques et d'Anne Maurey, de la parr. St Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **338**.)

250. — Le 1er juin 1687, Nicolas Tulou, fils de Jean et de Marie Deshayes, de la parr̄. de St Martin-le-Vieil, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 13 févr. 1692, led. s^r^ Tulou, pbr̄e, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 27 févr. 1692, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen ; sur l'évêché et le Chapitre de Lx, etc.., ainsi que sur les collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 23 août 1696, le s^r^ Tulou fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

Le 26 août 1696, il fait faire la même signification aux religieux de St Evroult, en parlant à dom Jean de Nancy, pbr̄e, religieux de lad. abbaye.

251. — Le 1er avril 1695, Pasquier Touzey, fils de Noel et de Marie Dandeville, de la parr̄. du Sap, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **339**.)

252.— Le 2 avril 1695. Me Jean Morand, sous-diacre de Ticheville, est ordonné diacre.

253. — Le 29 avril 1696, Robert-Gilles de la Mitastrie, fils de Nicolas et de Bonne-Constance Mesnier, de la parr̄. de St Victor-d'Epine, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **361**.)

254. — Le 21 avril 1696, Me François Cantel, sous-diacre de Folleville, est ordonné diacre. (*V.* **116**.)

255. — Le 14 mai 1696, la nomination à la cure de N.-D. du Bois-Hellain appartenant au seig^r^ abbé de Cormeilles, Mre Charles-Philbert de Pas Feuquières, abbé commendataire de Cormeilles, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Euverte Letellier, dernier titulaire, la personne de Me Jean Lepetit, pbr̄e du diocèse de Lx.

Le lendemain, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Lepetit la collation dud. bénéfice.

Le 6 août 1696, le s^r^ Lepetit prend possession de la cure du Bois-Hellain, en présence de plusieurs habitants de la parr̄.

256. — Le 24 juillet 1696, la nomination à la cure de St Pierre de Thonnencourt appartenant au seig^r^ du lieu, noble dame Charlotte de Lyée, Vve de Mes^re^ Charles de Lyée, seig^r^ et patron de Thonnencourt, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me François Dutac, pbre, dernier titulaire, la personne de Mre Alexandre Deshays de Beiville, pbr̄e de ce diocèse. Fait et passé en présence de Me François Dutac, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et autres témoins.

Le 24 juillet 1696, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Deshays la collation dud. bénéfice.

Le 7 août 1696, le s^r Deshays de Beiville prend possession de la cure de Thonnencourt, en présence de Mes^re Yves Deshays, curé des Moutiers-Hubert; Mre Jules de Lyée, curé de N.-D. de Courson, seig^r et patron de lad. parr̄. de Thonnencourt; Me Jean Asselin, curé de St Pierre de Courson, et Charles Dutac, marchand, demeurant à N.-D. de Courson.

257. — Le 29 févr. 1686, le seig^r évêque de Lx autorise Guillaume Devin, fils de Guillaume et de Fabienne Deshayes, de la parr̄. de Morainville, à recevoir à Paris la tonsure et les ordres mineurs.

Le 6 août 1696, led. s^r Devin, pbr̄e, curé de St Pierre de Verneuil, diocèse d'Evreux, M^e ès-arts en l'Université de Paris, et représenté par son père qui a élu domicile en la maison de Me Germain Montfort, pbr̄e, avocat en l'officialité de l'évêché de Lx, fait signifier ses noms et grades à Mes^re Charles de Pas Feuquières, abbé commendataire de l'abbaye de Cormeilles, trouvé à l'entrée de sa maison abbatiale.

258. — Le 2 avril 1695, Me Jacques Le Cordier, diacre de Pont-l'Evêque, est ordonné prêtre.

259. — Le 29 avril 1696, reçurent la tonsure et les ordres mineurs:

Guillaume Regnoult, fils de Julien et de Françoise Pépin, de la parr̄. de Ste Catherine de Honfleur; (*V.* **360**.)

Guillaume Le Gallois, fils de Philippe et de Marie Lecarpentier, de la parr̄. de St Léonard d'Honfleur; (*V.* **343**.)

Pierre Letellier, fils de Pierre et de Magdeleine Le Mercier, de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer.

260. — Le 21 avril 1696, furent ordonnés diacres:

Me Pierrre Doucet, sous-diacre de la parr̄. de St Martin-de-Pontchardon; (*V.* **109**.)

Me Jacques Delamare, sous-diacre de la parr̄. de Fervaques; (*V.* **6, 307**.)

261. — Le 1er sept. 1696, vu l'attestation du s^r Lecordier, pbr̄e, curé de St Etienne-la-Thillaye, dispense pour le mariage de Jean Descostils.

262. — Le 26 août 1696, Robert Inger, s^r de Bellecroix, demeurant à St-Désir de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Robert Inger, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

263. — Le 1er sept. 1696, vu l'attestation du s^r Morin, curé de St Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Perier, fils de feu Jacques et de dam^lle Renée de Cardonné, de la parr̄. de St Jacques, d'une part, et Jeanne Lancelot, de lad. parr̄. St Germain.

264. — Le 3 sept. 1696, vu l'attestation du s^r Lecesne, curé de St Pierre des Essarts, et du s^r Desrues, pbr̄e, desservant la parr̄. de

S[t] Cyr-de-Salerne, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume de la Vallée, Esc[r], s[r] de Tronçon, fils de feu Jacques de la Vallée, Esc[r], s[r] du lieu, et de noble dame Charlotte de Tronçon, de la parr̄. de Pierre-Ronde, diocèse d'Evreux, d'une part, et dam[lle] Anne Morin, fille de feu François Morin, Esc[r], seig[r] du Bosc, et de noble dame Elisabeth de Mailloc, de la parr̄. des Essarts.

265. — Le 5 mai 1696, « Cum parochialis ecclesia S[ti] Petri de Mirbel, lexov. diœc, quam quidam Joannes Guillemette, assertus presbyter, detinet indebitè ex eo quòd ipse incestum spiritualem cum muliere quam anteà in confessione sacramentali sollicitaverat, commisit et perpetravit ac prolem ex eadem suscepit, ob incestum ac indebitam detentionem hujusmodi vacaverit et vacet ad presens, supplicat humiliter S. V. (Sanctitatem Vestram) devotus illius or[r] (orator) Nicolaüs de Bodinet, pb[er] sagiensis diœc., quatenus sibi ecclesiam prædictam....... conferre dignemini. » Ce qui lui est accordé.

Le 11 juin 1696, la nomination à la cure de Mirbel appartenant au prieur claustral de S[te] Barbe-en-Auge, Fr. Louis Davy, prieur de ce monastère, nomme la personne de M[e] Nicolas Segouin, pbr̄e du diocèse de Séez, à lad. cure vacante par la sentence de l'official du diocèse de Lx et par celle du bailliage de Falaise contre M[e] Jean Guillemette, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 17 juillet 1696, led. s[r] Segouin prend possession de la cure de Mirbel en présence de plusieurs témoins.

Le 27 août 1696, M[re] Le Neveu, vic. g[l], donne son visa aux lettres de provision de la cure de Mirbel obtenues par led. s[r] de Bodinet.

Le lendemain il prend de nouveau possession dud. bénéfice, en présence de plusieurs témoins.

Le 1[er] sept. 1696, le s[r] de Bodinet demeurant en la parr̄. de Morainville (?), (1) viconté de Falaise, fait signifier 1° ses lettres de dévolu obtenues en cour de Rome de la cure de Mirbel; 2° le visa épiscopal donné auxd. lettres ; 3° la prise de possession de lad. cure, « à M[e] Jean Guillemette, pbr̄e, cy-devant curé de lad. parr̄. de Mirbel, estant de présent dans la conciergerie des galériens de Rouen, proche la porte de Guillaume Lion. »

Le 23 sept. 1684, Nicolas de Bodinet, fils de Jacques et de Renée de Tirmois, de la parr̄. de Fresney-le-Bouffard, diocèse de Séez, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

Le 24 mai 1687, il est ordonné prêtre au Mans dans la chapelle des pères de l'Oratoire

(1) Je crois que l'on doit lire Martainville,

266. — Le 30 août 1695, Charles Herault et Martin Escalard, laboureurs, demeurant à Folleville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me André Fréminot, acolyte de lad. parr̄.

Le 24 sept. 1695, ledit sr Fréminot, *ritè dimissus*, est ordonné sous-diacre à Bayeux. (*V.* 6).

267. — Le 12 août 1695, Jean-Baptiste Pastey, fils aîné et héritier en partie de feu Me Jean-Baptiste Pastey, avocat, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Michel Pastey, acolyte de St Jacques de Lx. Cette rente est hypothéquée sur une maison appartenant auxd. frères, sise près le manoir de la Vache, rue de la Vache, proche les remparts de la ville. (*V.* 6).

268. — Le 19 févr. 1695, Laurent Cherville, demeurant en la parr̄. de Ste Croix de Cormeilles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Cherville, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean Deslandes, pbr̄e, curé de lad. parr̄. et doyen de Cormeilles. (*V.* 6).

269. — Le 8 août 1695, Me Jacques Girey, marchand, greffier des rôles de la parr̄. d'Ammeville, viconté de St Pierre-sur-Dives, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Girey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* 6).

270. — Le 21 avril 1696, Gaspard Robert, acolyte de St Pierre-de-Salerne, est ordonné sous-diacre.

271. — Le 5 août 1696, la nomination à la chapelle de St Nicolas-des-Bois, sise en la parr̄. de Marmouillé (de Mala Muliere), appartenant au seigr abbé de N.-D. du Val au diocèse de Bayeux, Mesre Nicolas Druel, abbé dud. monastère, nomme à cette chapelle, vacante par la mort de Fr. Jacques Rouxelin, sous-diacre, dernier titulaire, la personne de Fr. Pierre Duprey, chanoine de l'ordre de St Augustin, profès de lad. abbaye. Fait et passé au presbytère de St Jean de Caen, en présence de Mre Suhard, pbr̄e, curé de lad. parr̄., et de Me Philippe Hébert, pbr̄e de St Michel de Caen.

Le 3 sept. 1696, led. sr Duprey, représenté par Me Robert Le Roux, clerc du diocèse de Rouen, demeurant à Lx, prend possession de lad. chapelle ou prieuré de St Nicolas.

272. — Le 11 août 1696, Me Jean-Baptiste Bence, pbr̄e, titulaire de la chapelle St Nicolas en la Cathédrale, étant présentement en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Nicolas Le Marinier, pbr̄e, curé du Prédauge, exemption de Cambremer, diocèse de Bayeux.

Le 23 août 1696, la nomination à la chapelle St Nicolas appartenant au chanoine de semaine, Mre Adrian de Mailloc, pbr̄e, chanoine prébendé de Surville, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort dud.

sr Bence, dernier titulaire, la personne de Mre Philippe de Mailloc, clerc de ce diocèse.

Le 2 sept. 1696, led. sr de Mailloc est mis en possession dud. bénéfice.

273. — Le 10 août 1695, Me Jacques Delamare, licencié ès-lois, avocat au bailliage et vicomté de Pontaudemer, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Delamare, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cet acte fut publié le dimanche suivant, à l'issue de la messe paroissiale de St Siméon, en présence de Me Pierre Boursier, curé du lieu, de Me Pierre Le Brasseur, et autres. (*V.* **6.**)

274. — Le 2 sept. 1695, honn. femme Fleurence Flambard, Vve de feu Pierre Levallois, huissier, demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Levallois, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **7, 301.**)

275. — Le 30 avril 1695, Jacques Ferey, marchand, demeurant à Cheffreville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Ferey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me François Dutac, pbr̃e, curé de Thonnencourt, et par Me Nicolas Formeville, pbr̃e, curé de Cheffreville.

Led. sr acolyte était né à Fervaques. (*V.* **6, 443**).

276. — Le 2 avril 1695, Me Pierre Lehot, sous-diacre de la parr̃. d'Azeville, diocèse de Coutances, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Lx.

277. — Le 12 août 1695, Me Jean Hellouin, licencié ès-lois, avocat au bailliage et viconté de Pontaudemer et Pontauthou, demeurant à Pontaudemer, parr̃. St Ouen, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Claude Hellouin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **6**).

278. — Le 22 août 1695, Me Robert Cornoys, demeurant à Pontaudemer, parr̃. St Ouen, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Nicolas Cornoys, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le dimanche 11 sept. 1695, à l'issue de la messe paroissiale de St Martin-près-St Firmin, en présence de Me Philippe Legras, pbr̃e, curé du lieu, et de Me Guillaume Vivien, pbr̃e de lad. parr̃. (*V.* **7, 287**).

279. — Le 12 sept. 1696, vu les attestations du sr Pelerin, pbr̃e, curé d'Orbec, et du sr Levellain, pbr̃e, desservant la parr̃. du Thinolent (Theil-Nolent), dispense de bans pour le mariage entre François de Malleville, Escr, sr de Humel (?), fils de Pierre de Malleville, Escr, sr de Cormeilles, et de damlle Jourdaine Le Michel, de lad. parr̃. du Thinolent, d'une part, et dame Catherine Avenel, fille de Charles Avenel, sr du Taillis, et de Catherine Lecesne, de la parr̃. d'Orbec.

280. — Le 11 août 1695, Guillaume Levillain, demeurant à Coquainvilliers, et Robert Lachey, fils de Nicolas, demeurant à St Philbert-des-Champs, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Lachey, acolyte, fils de Nicolas, demeurant en lad. parr̄. de St Philbert, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **7, 247**).

281. — Le 8 août 1695, Me Jean Duval, acolyte, fils de feu Pierre, originaire de Bonneval et demeurant à Friardel, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mathieu Duval et par Pierre Duval, fils Jean, son neveu, demeurant tant à Bonneval qu'à Friardel. (*V.* **7**.)

282. — Le 29 avril 1696, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jean Boessey, fils de Philippe et d'Isabelle Le Cordier de la parr̄. de St Désir de Lx. — Il signe « J. de Boessey. »

Michel Thorel, fils de Pierre et de Marie Lefort, de lad. parr̄. de St Désir.

283. — Le 30 août 1695, Mes^re Guillaume de Mannoury, Esc^r, s^r de St Germain, fils d'Etienne de Mannoury, Esc^r, s^r de la Crossonnière et de dam^lle Catherine Lefrançois, de la parr̄. de Putot, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Mre Estienne de Mannoury, acolyte de lad. parr̄. de Putot, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Le 24 sept. 1695, led. s^r acolyte, *ritè dimissus*, est ordonné sous-diacre à Bayeux. (*V.* **6, 388**).

284. — Le 6 août 1695, Me Jacques Anfrie, acolyte, fils de feu Robert, Me Jean Vimont et Jean Aubrée, marchand, tous deux demeurant au Sap constituent 150 livres de rente en faveur dud. s^r acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **7,444**).

285. — Le 21 avril 1696, Me François Le Bas, diacre, chapelain de la Cathédrale est ordonné prêtre. (*V.* **3**.)

286. — Le 24 sept. 1695, furent ordonnés sous-diacres à Bayeux ;

Me Isaac Cantel, acolyte du diocèse de Lx, *ritè dimissus* ; (*V.* **7, 313**.)

Me Robert Levillain, acolyte du diocèse de Lx, *ritè dimissus* ; (*V.* **7,152**.)

287. — Le 21 avril 1696, Me Nicolas Cornoys, sous-diacre de St Ouen de Ponteaudemer est ordonné diacre. (*V.* **7,278**.)

288. — Le 30 juin 1695, au chapitre général tenu par les chanoines de la Cathédrale, le s^r André est nommé vice-gérant en l'officialité du Chapitre à l'unanimité des suffrages, vu l'infirmité continuelle du s^r Dubois, official perpétuel. (*V.* **397**.).

289. — Le 22 février 1695, Nicolas Gibert, fils Louis, de la parr̄. d'Epaignes, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Louis Gibert, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **7**.)

290. — Le 5 avril 1692, Fr. Jean Loir, religieux profès de l'abbaye de Cormeilles, reçoit les ordres mineurs.

291. — Le 1er avril 1695, Michel Héricy, fils de Jean et de Catherine Huard, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **373**.)

292. — Le 12 août 1695, Guy Jourdain le jeune, marchand, demeurant en la parr. de Cheffreville, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Louis Jourdain, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Nicolas Formeville, pbre, curé de Cheffreville, et par Jean-Baptiste Lepetit, sr de la Villette demeurant en la parr. du Mesnil-Germain. (*V.* **6, 247**.)

293. — Le 14 août 1695, Jacques Delasalle, bourgeois, demeurant à Honfleur, parr. Ste Catherine, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Michel Delasalle, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 28 août 1695, à l'issue de la messe paroissiale de Quetteville par Me Charles Huquelle, pbre, vicaire de lad. parr. (*V.* **6**.)

294. — Le 8 août 1695, François Touchet, de la parr. de Ticheville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Touchet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 14 août 1695, à l'issue de la messe paroissiale de Ticheville par le curé du lieu, en présence de Me Jean Morand, diacre de lad. parr., et autres témoins. (*V.* **7**.)

295. — Le 12 août 1695, Gilles Gondouin, sr des Fontaines, bourgeois de Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Gondouin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. La rente est hypothéquée sur une pièce de terre bornée, d'un bout, par Me Philippe Dubois, pbre, curé de Vimoutiers, et par Michel Duroy. (*V.* **6**.)

296. — Le 8 août 1695, Toussaint Champion, receveur de Mgr l'archevêque de Rouen en sa terre et seigneurie de la Roussière, demeurant à Montreuil, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Robert Champion, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

297. — Le 18 sept. 1696, vu l'attestation du sr Legenvre, curé de Gacey, dispense de bans pour le mariage de Charles Muteau.

298. — Le 27 août 1695, damlle Antoinette de la Morillère, Vve de Charles de Hudebert, Escr, sr du Val, demeurant à Mardilly, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me André de Hudebert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mesres André et Gabriel de Hudebert, Escrs, srs du Val et du Mesnil, frères dud. sr acolyte et fils de lad. damlle. (*V.* **6**.)

299. — Le 14 août 1695, Thomas et Jacques Fouques, frères demeurant au Planquay, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, Me Michel Fouques, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 11 sept. 1695, à l'issue de la messe paroissiale de la Chapelle-Hareng en présence de Me Jean Quesnay, pbre, curé du lieu ; de Me Laurent Quesney, pbre, et autres témoins. (*V.* **7**.)

300. — Le 7 août 1695, Me Mathurin Lehoult, acolyte de la parr. du Sap, fils et héritier de feu Mathurin Lehoult, chirurgien, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Claude Duval, pbre dud. lieu du Sap. (*V.* **7. 247**.)

301. — Le 24 sept. 1695, Me Jean Levallois, acolyte de la parr. St Jacques de Lx, *ritè dimissus*, est ordonné sous-diacre à Bayeux. (*V.* **7. 274**.)

302. — Le 8 août 1695, Charles Deschamps, sr de la Fosse, garde du corps de S. A. R., demeurant à la Goulafrière, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Deschamps, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean Morin, pbre de Montreuil, et par Me Guillaume Champion, aussi pbre, demeurant à la Goulafrière. — La lecture de cet acte fut faite le 14 sept. 1695, à l'issue de la messe paroissiale de la Goulafrière, en présence de Me Christophe Pipercy, pbre, curé du lieu, et de Me Pierre Tragin, pbre de lad. parr.

303. — Le 22 décembre 1673, Jean-Marie Henriau, fils de Guillaume et d'Anne de Bailly, de la ville de Paris, reçoit la tonsure aud. lieu.

Le 8 juin 1680, il est ordonné prêtre en la même ville, en vertu d'un *extra tempora*.

Le 7 juillet 1696, Mesre Blaise Lorenchet, pbre du diocèse d'Autun, licencié de Sorbonne, conser aumônier du roy et de feue S. A. R. Mademoiselle, prieur commendataire du prieuré de St Nicolas de Maupas, demeurant à Paris, donne sa procuration pour résigner led. prieuré, dépendant de l'abbaye de Lire, entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Marie Henriau, pbre du diocèse de Paris, licencié de Sorbonne, prieur commendataire du prieuré de St Martin de Lavardin, diocèse du Mans ; et led. sr Henriau donne aussi sa procuration pour résigner son prieuré de Lancerdin entre les mains de sa Sainteté en faveur dud. sr Lorenchet, pour cause de mutuelle permutation. Toutefois celui-ci se réserve une pension de 1,600 livres sur les revenus du prieuré de Maupas.

Le 6 sept. 1696, led. sr Henriau prend possession dud. prieuré de Maupas, en la parr. de Capelles.

Le 7 oct. 1696, le s^r de la Plesse, pbr̄e, curé de la 1re portion de lad. parr̄., publie au prône l'acte de prise de possession de ce bénéfice.

304. —Le 23 sept. 1696, Me Allain de Dannes, diacre du diocèse de Lx (parr̄. de St Pierre-la-Rivière), est autorisé à recevoir la prêtrise à Chartres.

305, — Le 3 sept. 1695, Jean Delamare, laboureur, demeurant à Giverville, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Robert Delamare, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture dud. acte fut faite, le 11 sept. 1695, à l'issue de la messe paroissiale de Giverville en présence de Me Jean Ledanois, pbr̄e, curé du lieu. (*V.* **6**.)

306. — Le 24 sept. 1696, vu l'attestation du s^r Paysant, curé du Breuil, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Lancelot, de la parr̄. de St Martin-du-Val-d'Orbec (St Martin-de-Mailloc), et Marie Toustain, de la parr̄. du Breuil.

307. — Le 29 août 1695, Jean Delamare, demeurant à Fervaques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Delamare, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Fervaques, en présence de Me Michel Germaine, chirurgien, demeurant aud. lieu.

Led. s^r acolyte absent fut remplacé dans cet acte par Jean Delamare, son frère. (*V.* **6**, **260**).

308. — Le 29 avril 1696, Olivier Dutertre, fils de Pierre et de Catherine Guirard, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

309. — Le 24 sept. 1696, dispense de parenté au 4e degré pour le mariage entre Me Michel Desmonts, docteur en médecine, et dam^lle Marie-Magdeleine Foucques, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay. — Suit la dispense de bans pour led. mariage.

310. — Le 26 août 1695, Me Thomas Manchon, acolyte de St Loup-de-Fribois, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Blaise Manchon, s^r des Bosquets, frère dud. s^r acolyte, et autres cautions.

311. — Le 21 août 1695, Mre Robert Marguerye, Esc^r, s^r du lieu, de la parr̄. de Montpinçon, viconté de Trun, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Marguerye, Esc^r, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Pierre de Vaumesle, ancien curé de Montpinçon (*V.* **7**, **34**, **212**).

312. — Le 29 août 1695, Philippe Rosey, de la parr̄. de Pont-de-Vie, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Rosey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en présence de Me Jacques Fortin, pbr̄e de la parr̄. de Lizores. —

La lecture de cet acte fut faite, le 8 sept. 1695, à l'issue de la messe paroissiale de Pont-de-Vie, en présence de Me Jean Bourgeois, curé de cette parr. (*V.* 7).

313. — Le 14 août 1695, Jean Cantel, fils Robert, laboureur, de la parr. de Duranville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Isaac Cantel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* 7, 286).

314. — Le 25 sept. 1696, vu l'attestation du sr Cantel, curé de St Aubin de Canapville, dispense de bans pour le mariage entre Mre François de Nollent, fils de Mesre Philippe et de noble dame Jacqueline de Vipart, de lad. parr. de Canapville, d'une part, et damlle Barbe Foulon, Vve de Me Guillaume Bigot, conser du roy, viconte de Glos, et fille de feu Nicolas Foulon, sr du Souché, et de dame Françoise Letavernier, de la parr. de la Gonfrière, diocèse d'Evreux.

315. — Le 16 mars 1696, Me Louis-François du Buat, Escr, avocat aux vicontés d'Argentan et d'Exmes, juge de police aux marchés des bourgs de Vimoutiers et de Livarot, demeurant en la parr. de Tortisambert, viconté de Trun, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Charles du Buat, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Montpinçon, en l'étude de Me Jean Barbedienne, notaire royal. — La lecture de cet acte fut faite, le 18 mars 1696, à l'issue de la messe paroissiale par Me H. Maulion, curé de Tortisambert. (*V.* 246).

316. — Le 27 sept. 1696, vu l'attestation du sr Perier, curé de Beaufour, dispense de bans pour le mariage de Nicolas De Lavigne et de Jeanne de Vatteville..

317. — Le 28 sept. 1696, vu l'attestation du sr Le Cousturier, curé de Bienfaite, et du sr Dhommey, curé de Capelles, dispense de bans pour le mariage de Charles Bautier.

318. — Le 28 sept. 1696, vu l'attestation du sr Legentil, curé d'Epreville, et du sr Ledanois, curé de Giverville, dispense de bans pour le mariage entre André Gosse et Marie Courtonne.

319. — Le 3 mars 1696, Guillaume Denis, bourgeois de Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Denis, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (V. 457).

320. — Le 5 mars 1696, Nicolas et Sébastien Mannoury, frères, fils de feu Noel Mannoury, marchands, demeurant en la parr. de St Martin-de-Pontchardon, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Claude Mannoury, leur frère, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

321. Le 29 mars 1696, Jacques et Guillaume Barrey, frères, du métier de boulanger, et Me Robert Morel, notaire royal au siège de Lx,

demeurant tous en lad. ville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Barrey, acolyte, frère desd. srs Barrey, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur plusieurs pièces de terre appartenant auxd. frères et ensuite sur plusieurs corps de logis appartenant au sr Morel, situés en la parr. de St Jacques, rue Basse-Boucherie, nommés le Manoir des Trois Cornes (1), et borné d'un côté, une allée « comme pour aller à la rivière », et d'un bout les srs du Chapitre (*V.* **246**.)

322. — Le 8 mars 1696, Mre Louis de Bonnechose, Escr, sr de la Boullaye et de la Francardière, parr. de Grandcamp, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis de Bonnechose, Escr, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux saints ordres. — La lecture de cet acte fut faite le 11 mars 1696, à l'issue de la messe paroissiale de Grandcamp, en présence de Me Jean Louverse pbre, vicaire du lieu. (*V.* **457**.)

323. — Le 16 août 1695, Guillaume Briand, de la parr. de St Martin de Pontchardon, constitue une rente de 150 livres en faveur de son fils Me Nicolas Briand, acolyte, pourvu d'une chapelle à lui concédée par Mr du Prédauge et d'Imbernais, suivant l'expédition délivrée par le seigr évêque de Chartres. Cette rente est fondée afin que led. sr acolyte puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite le 28 août 1694, à l'issue de la messe poroissiale de St Martin-de-Pontchardon par Me Leportier curé du lieu. *V.* **457**.)

324. — Le 28 mars 1696, François Bettan, marchand, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix et Jacques Chappey, bourgeois de lad. ville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me André Aubry, fils de Nicolas et acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 8 avril 1696, à l'issue de la messe paroissiale de St Aubin-le-Vertueux, diocèse d'Evreux, en présence de Mesre Jean Gouis, Escr, Me Nicolas Jeberon, pbre, curé de la parr. (*V.* **106**, **457**).

325. — Le 14 août 1695, Germain Pastey, laboureur, demeurant à St Martin d'Ouilly, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Germain Pastey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 11 sept. 1695, à l'issue de la messe paroissiale de St Martin d'Ouilly, en présence de noble et discrète personne Mre Robert Desperroys, pbre, curé du lieu. (*V.* **246**).

326. — Le 7 avril 1696, Me Jean Durozay, sous-diacre et chapelain en la Cathédrale, demeurant à Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me François Durozay, acolyte, bachelier en théolo-

(1) Ce manoir était situé rue Basse-Boucherie, près le manoir de Setz.

gie de la faculté de Paris, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le dimanche 15 avril 1696, par Me Pierre Maillet, pbre, curé du Chesne, en présence de Mesre Jean Le Normand, Escr, sr de la Garenne, et autres témoins. (*V.* **484**).

327. — Le 18 décembre 1694, Me Thomas Bellière, diacre des Moutiers-Hubert, *ritè dimissus*, reçoit la prêtrise à Séez.

328. — Le 24 août 1695, Georges Oursel, laboureur, demeurant à St Maurice, viconté de Rouen, fils de feu Georges Oursel, aussi laboureur, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Lepreux, acolyte du diocèse de Lx, demeurant à Rouen, parr. St Etienne-des-Tonnelliers, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

329. — Le 5 mars 1696, Jean Pellerin, sr de la Lande, marchand, demeurant en la parr. du Regnouard, et Jean Dufour, aussi marchand, de la parr. de Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Delaire, acolyte dud. lieu de Vimoutiers, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

330. — Le 29 mars 1696, Marc Gonnord, marchand, demeurant à Coulmer, fils de Philippe Gonnort, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Nicolas Gonnord, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 15 avril 1696, à l'issue de la messe paroissiale par Me M. Lemoinne, pbre, curé de Coulmer. (*V.* **246**).

331. — Le 29 mars 1696, Me Nicolas Daubichon, cy-devant procureur en l'élection de Lx, y demeurant, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Daubichon, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 8 avril 1696, à l'issue de la messe paroissiale d'Ouilly-le-Vicomte, en présence de Me Jean de Collet, curé du lieu, et autres témoins. (*V.* **246**).

332. — Le 7 mars 1696, Me Philippe Dallet, acolyte de la parr. de St Georges-de-Pontchardon, constitue en sa faveur 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte était fils de feu Me Pierre Dallet. — La lecture de cet acte fut faite, le 18 mars 1696, à l'issue de la messe paroissiale de St Georges-de-Pontchardon, en présence de Me Ollivier Sauvey, curé du lieu. (*V.* **246**).

333. — Le 13 août 1695, Me Gaspard Robert, acolyte de la parr. de St Pierre de Salerne, Jean et Jacques Robert, ses frères, demeurant en la ville de Rouen, constituent 150 livres de rente en faveur dud. sr acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 11 septembre 1695, à l'issue de la messe paroissiale de St Pierre-de-Salerne, en présence de Me Gédéon Dumainne, curé du

lieu, Me Jean de Montgoubert, de lad. parr., et autres. (*V.* **270**).

334. — Le 8 oct. 1696, dispense de bans pour le mariage entre Me François Goupil, fils de Me Hierosme Goupil, conser du roy, contrôleur du domaine d'Argentan, et de damlle Marie de Tilly, demeurant à Argentan, d'une part, et damlle Marie-Marguerite de Mannoury, fille de Charles de Mannoury, Escr, et de dame Marie de Vaumesle, de la parr. de Ste Foy-de-Montgommery.

335. — Le 3 mars 1696, Jacques Dauvergny, marchand, demeurant à Lisores, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Dauvergny, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 11 mars 1696, à l'issue de la messe paroissiale de Lisores par Me François Louvet. (*V.* **457**).

336. — Le 9 mars 1696, Henry Dumont, de la parr. de Meulles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Dumont, frère dud. acolyte, par François Dumont, son oncle, demeurant aussi à Meulles, et par Mre Guillaume Enguerrand, curé de lad. parr. (*V.* **457**).

337. — Le 8 août 1696, noble dame Marie Tirmois, épouse de Guillaume de Corday, Escr, seigr de Launey et de Cauvigny, d'avec lui civilement séparée, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mre François de Corday, Escr, acolyte de la parr. du Mesnil-Imbert, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

338. — Le 9 août 1696, François Cabar, boulanger, Guillaume Formeville, toilier, Guillaume Pery, chandelier, bourgeois de Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Cabar, acolyte de St Jacques de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur un corps de logis appartenant aud. sr Pery, situé en la parr. St Germain et borné, d'un côté, par la halle au bled et la rue Pont-Mortaigne (Pont-Mortain). — La lecture fut faite 1°, à l'issue de la messe paroissiale de St Germain de Lx et 2°, de celle de Coquainvilliers. (*V.* **249**).

339. — Le 7 juillet 1696, Noel Touzey, sr des Bois, demeurant au Sap, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pasquier Touzey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **251**).

340. — Le 10 oct. 1696, vu l'attestation du sr Lecomte, vicaire du Sap, dispense de bans pour le mariage de Jean Motte.

341. — Le 1er sept. 1696, Mesre Gabriel Roussel, seigr d'Origny, demeurant à Rouen, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Loriot, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, fils de feu Jean Loriot, était originaire de la parr. de Mallouy et demeurait actuellement en celle de N.-D. de la Couture de Bernay. (*V.* **157**).

342. — Le 9 août 1696, Gilles Vannier, de la parr̄. de Crouttes, Charles Vannier, de la parr̄. de la Chapelle-Haute-Grue, et Gabriel Samin, demeurant au Mesnil-Bacley, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Vannier, acolyte de la parr̄. de Vimoutiers, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte était fils de feu Louis Vannier.

343. — Le 28 août 1696, noble dame Charlotte de Fastouville, Vve de Mesre Henry Le Doyen, chevr, seigneur d'Ablon et autres lieux, demeurant en son manoir seigneurial de la Rue, parr̄. d'Equaïnville, et Philippe Galloys, bourgeois demeurant à St Léonard d'Honfleur, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume Galloys, acolyte, fils dud. sr Philippe, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Michel Leduc, pbr̄e, curé de Gonneville-sur-Honfleur, docteur en théologie, et par Me Jacques Falaize, aussi pbr̄e, chapelain en l'église St Léonard d'Honfleur, demeurant en lad. ville.

Led. sr acolyte fut représenté dans cette acte par Jean Galloys, son oncle. (*V*· **259**).

344. — Le 5 août 1696, Marguerite Bodin, Vve de Jean Chagrin, marchand, demeurant à St Laurent-du-Tencement, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Toussaint Chagrin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Maurice Edeline, pbr̄e, curé de lad. parr̄., et autres cautions.

345. — Le 16 oct. 1696, dispense de bans ponr le mariage entre Pierre de Courseulles, chevr, seigr et patron d'Ailly, fils de .... et de noble dame Magdeleine de Mesenge, demeurant présentement à Tortisambert, d'une part, et damlle Charlotte de Bonenfant, fils de feu François de Bonenfant, chevr, seigr de Montfreulle, et de noble dame Catherine de Bonenfant, demeurant à Evrecy, diocèse de Bayeux.

345. — Le 25 avril 1683, Pierre de Gémare, fils de Robert et d'Anne Lessure, de la parr̄. de Heulland, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 5 avril 1692, il est ordonné prêtre.

347. — Le 5 août 1696, Michel Dirlande, Escr, sr du lieu, demeurant en la parr̄. de Grandcamp, fils de feu Antoine Dirlande, Escr, sr du Bosc-le-Comte, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Jean-Baptiste Dirlande, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 12 août 1696, à l'issue de la messe paroissiale de Grandcamp, en présence de noble et discrète personne Mre Adrian Dubost, pbr̄e, curé du lieu, Mesres Nicolas et Claude d'Abos, Escrs, srs de Grandcamp ; Pierre Haran, sr de la Valle ; Pierre de Bonnechose, Escr, sr de la Francardière.

348. — Le 8 août 1696, Jacques Surlemont, marchand, bourgeois

de Vimoutiers, demeurant à présent à Canapville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Claude Surlemont, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 19 août 1696, à l'issue de la messe paroissiale de Canapville, en présence de Me François Pigis, pbr̃e de lad. parr̃.

349. — Le 17 oct. 1696, dispense de parenté du 3e au 4e degré pour le mariage entre François de Mannoury et damlle Anne de Mannoury, demeurant tous deux à Heurtevent.

350. — Le 16 oct. 1696, Me Michel Vinet, pbr̃e, curé de Bellouet, reconnait un titre de rente annuelle de 250 livres, par lui consentie en faveur de Me Martin Lecoq, ancien curé de lad. parr̃. La reconnaissance de cette rente était rendue nécessaire par la mention qui en était faite dans un contrat passé entre led. sr Lecoq et Me Louis Lecoq, pbr̃e, actuellement curé du Mesnil-Bascley.

351. — Le 10 août 1696, Emmanuel Vaudoré, demeurant en la parr̃. de St Léger-du-Bosc, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques-Joseph Turgis, acolyte de lad. parr̃., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Nicolas Mauger, curé de St Léger-du-Bosc, et par Me Jacques Lecordier, pbr̃e de lad. parr̃.

Led. sr acolyte était fils de Jacques Turgis, sr des Costis, et de Marguerite Vattier. (*V.* **103**).

352. — Le 10 févr. 1695, Jeanne Vallée, Vve de Paul Loisel, sr de Loisellerie, demeurant à Fumichon, et Gabriel Loisel, bourgeois de Rouen, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Paul Loisel, acolyte, fils de lad. veuve, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Réné Loisel, sr du Clos, demeurant à Fumichon, et par Louis Vallée, de la parr̃. de Thiberville. Fait et passé en présence de Me Guy Loisel, pbr̃e, curé de Glos, et de Louis Poret, sr de Longval, officier dans la grande venerie du roy. — Le 14 févr. 1695, lecture dud. acte fut faite en présence de Me François Pouchin, pbr̃e de Fumichon, et autres.

353. — Le 3 oct. 1694, Pierre Duclos, fils de Nicolas et de Charlotte Lecaron, de la parr̃. de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans l'église paroissiale de Courbépine.

354. — Le 17 mars 1696, François Froudière, sr du Bocage, officier du roy, demeurant à Caen, étant présentement à St Julien de Foulcon (St Julien-le-Faucon), constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre-François Froudière, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, originaire du Mesnil-Durand, était fils dud. sr François et de feue Anne Gravelle. (*V.* **211**).

356. — Le 25 mars 1696, la nomination aux quatre portions du

bénéfice simple de la chapelle S[t] Louis en la parr̄. du Bois-Hellain, « doyenné de Beuzeville », appartenant au seig[r] abbé de Cormeilles, dom Jean Edeline, pbr̄e, religieux, bailly, syndic et prieur claustral de l'abbaye de Cormeilles, agissant en sa qualité de vicaire général de Mes[re] Charles-Philibert de Pas Feuquières, abbé commendataire de ce monastère, nomme à la portion actuellement vacante la personne de M[e] Jean-Baptiste Philippes, clerc tonsuré du diocèse de Rouen, demeurant en lad. ville.

Le 31 mars 1696, M[re] Pierre Audran, vic. g[l] du seig[r] évêque de Lx, donne aud. s[r] Philippes la collation dud. bénéfice.

Le 16 oct 1696, le s[r] Philippes, demeurant à Paris et représenté par M[e] André Cousture, diacre de Lx, prend possession de l'une des quatre clérimonies du titre de S[t] Louis par la libre entrée dans le lieu où était bâtie lad. chapelle, par la prière faite à genoux devant les vestiges d'icelle et par le toucher des murailles.

356. Le 12 août 1696, M[e] Jacques Lehoult, pbr̄e du Bosc-Renoult, et son frère, Charles Lehoult, de lad. parr̄., constitue 150 livres de rente en faveur de leur frère, M[e] François Lehoult, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Henri-Raoult Lecarpentier, pbr̄e, curé de la parr̄. du Bosc-Renoult.

357. Le 18 août 1696, Jeanne Rosey, v[ve] de feu François Pouchin, demeurant dans la parr̄. de Bailleul, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] François Pouchin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite le 19 août, à l'issue de la messe paroissiale de Bailleul, en présence de M[e] Robert Simon, pbr̄e, curé de lad. parr̄., et de M[e] François Boullay, pbr̄e, vicaire du lieu, et autres témoins.

358. — Le 2 décembre 1694, M[e] Robert Gosselin, huissier, demeurant à Bernay, parr̄ de N.-D. de la Couture, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean Amiot, acolyte, son beau-frère, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

359. Le 24 oct. 1696, vu l'attestation du s[r] Delamare, curé de S[r] Germain de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Louis du Fay, Esc[r], s[r] de la Haye, fils de feu .... du Fay, s[r] de Beaulieu, et de dam[lle] Anne de Vivefoy, d'une part, et Marie Paval, fille de François et de Marie Sebin.

360. — Le 8 août 1696, M[e] Julien Renoult, greffier au grenier à sel de Honfleur, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Guillaume Renoult, acolyte, de la parr̄. S[te] Catherine, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **259**.)

361. — Le 10 août 1696, dam[lle] Bonne Le Maisnier, V[ve] de feu M[e] Nicolas de la Mitastrie, bourgeois, demeurant à Rouen, constitue

150 livres de rente en faveur de son fils, Me Gilles-Robert de la Mitastrie acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente hypothéquée sur deux pièces de terre sises à Plasne, est encore garantie par le sr Nicolas de la Mitastrie, frère dud. sr acolyte, demeurant avec sa mère. (*V.* **253**).

362. — Le 6 sept. 1696, Mesre Philippe-Augustin Deuve, chevr, seigr des Vallasses et autres lieux, étant présentement en son manoir seigneurial de Periers, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Gastines, acolyte de Touques, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Cet acte fut publié à l'issue de la messe paroissiale de St Thomas de Touques, le 9 sept. 1696, par Me Jacques Royer, curé du lieu.

363. — Le 29 oct. 1696, vu l'attestation du sr Prenthout, pbrē, desservant la parr̄. Ste Catherine de Honfleur, dispense de bans pour le mariage de Noël Pellerin.

364. — Le 22 août 1696, Jean Bonnet et Jean Bonnet, son fils, et Jean Cardon, tous de la parr̄. de Bonneville-la-Louvet, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Bonnet, acolyte, fils et frère desd. srs Bonnet, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

365. — Le 16 oct. 1696, Me André Cousture, diacre de St Jacques de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris fait signifier ses noms et grades aux religieux de N.-D. de Cormeilles, en présence de Me Jean Petit, pbrē, curé du Bois-Hellain demeurant en lad. abbaye. (*V.* **169,355,479**.)

366. — Le 5 nov. 1696, vu l'attestation du sr de Ste Marie, curé de St Philbert-sur-Risle, dispense de bans pour le marige de Thomas Leguey.

367. — Le 6 nov. 1696, vu l'attestation du sr Leliquerre, pbrē, curé de St Aubin de Bonneval, et du sr Guerye, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, dispense de bans pour le mariage de Jacques Bazire et de Claire Vachot.

368. — Le 17 oct. 1696, la nomination à la cure de St-Paul-de-Courtonne appartenant au seig. du lieu, Mesre Jacques de Bellau, Escr, seigr et patron de St Paul-de-Courtonne, de N.-D. de Livet et autres lieux, demeurant ordinairement en sa terre de Courtonne et se trouvant présentement en la ville de Rouen) « logé en la maison ou est pour enseigne le Dauphin, place du Vieux Marché, parr̄. St Michel », nomme à lad. cure de St Paul, vacante par la mort de Mesre Alexandre Desmonts, dernier titulaire, la personne de Me François Rabault, pbrē, du diocèse de Lx. — Cet acte fut insinué le 26 octobre suivant. Les registres portent la signature de sr Rabault.

Le 27 oct. 1696, le seigr évêque donne la collation de la cure de

St Paul, vacante par la mort dud. s^r Desmonts, à Me Charles Radiguet, pbrē, du diocèse de Bayeux, qui avait été nommé, « *le 19 octobre* », à ce bénéfice par Mes^re Jacques de Belleau, seig^r présentateur. — Celui-ci avait donc révoqué aussitôt sa première nomination faite en faveur du s^r Rabault.

Le 29 oct. 1696, led. s^r Radiguet prend possession de la cure de St Paul, en présence dud. seig^r et de plusieurs autres témoins.

369. — Le 21 avril 1696, Pierre Delaire, acolyte de Vimoutiers, est ordonné sous-diacre. (*V.* **329**.)

370. — Le 17 nov. 1696, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Thomas Labbey, Esc^r, s^r du Moutier, fils de Mes^re Tanneguy Labbey, Esc^r, seig^r et patron d'Ussy, et de feue Marguerite Pollin, dame des Moutiers, de la parr̄. des Moutiers, diocèse de Séez, d'une part, et dam^lle Françoise-Suzanne Daudel, fille de Thimoléon Daudel, Esc^r, seig^r de Coursy, et de feue dam^lle Françoise-Jacqueline Le Hérissey, de la parr̄. de Vauville.

371. — Le 11 Juillet 1696, Me André Pillette, pbrē, Baptiste Pillette, Robert Pillette, Germain Vicard, et Charles Lefrançois, tous de la parr̄. de N.-D. de la Couture, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Pillette, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

372. — Le 20 nov. 1696, vu l'attestation du s^r Fergant, pbrē, curé du Mesnil-Germain, et du s^r Maheult, pbrē, curé de Barneville-en-Auge (Basseneville), dispense de bans pour le mariage entre Olivier de Bonnechose, s^r de Beauroger, fils de François de Bonnechose, Esc^r, et de dam^lle Jeanne Bubois, de lad. parr̄. du Mesnil-Germain, d'une part, et dam^lle Angélique Le Mancel, fille de feu Rolland Le Mancel, Esc^r, s^r de Besville, et de dam^lle Angélique Le Loutrel, de lad. parr̄ de Barneville.

373. — Le 26 août 1696, Nicolas Beaumier, marchand toilier, demeurant à Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Michel Le Hérissey, acolyte de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Lecture dud. acte fut faite le 9 sept 1696, à l'issue de la messe paroissiale du Prédauge, diocèse de Bayeux, par Me F. Ficquet. vicaire de lad. parr̄. (*V.* **291**.)

374. — Le 21 nov. 1696, vu l'attestation du s^r Riquier vicaire de N.-D. et de St Léonard de Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Pottier et Pasquette Loir.

375. — Le 21 nov. 1696, la nomination à la cure de St Jean-Baptiste de Familly appartenant au seig^r évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Marguerin Landon, dernier titulaire, la personne de Me Claude Gouin, pbrē du diocèse d'Evreux. — Il signe au registre des Insinuations : «de Mongouin.»

Le 23 nov. 1696, led. s[r] Gouin prend possession de la cure de Familly, en présence de M[e] Jacques Landon, demeurant à Heugon, et autres témoins.

376. — Le 1[er] sept. 1696, M[e] Adrian Grieu, avocat au bailliage vicomtal d'Orbec, demeurant à Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] François Grieu, acolyte de la parr̄. de Marolles, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

377. — Le 23 nov. 1696, dispense de bans pour le mariage entre Robert Le Normand, Esc[r], s[r] de la Chevallerie, de la parr̄. de N.-D. de Fresnay, d'une part, et dam[lle] Anne de Guerpel, fille de feu Christophe de Guerpel, Esc[r], s[r] de la Fauvillière, de la ville d'Exmes, diocèse de Séez.

378. — Le 26 nov. 1693, dispense de bans pour le mariage entre Pierre de Bonnechose, Esc[r], s[r] de la Francardière, fils de Louis de Bonnechose, Esc[r], s[r] de la Boullaye, et de dame Angélique Descorches, de la parr̄. de Grandcamp, d'une part, et dam[lle] Marie-Marguerite Geral, fille de Pierre Geral, Esc[r], s[r] du Mesnil, et de dame Marguerite de Caumont, de la parr̄. de S[t] Laurent de Rouen.

379. — Le 27 nov. 1696, dispense de bans pour le mariage entre Charles-Marin de Bois-Thiéry, Esc[r], seig[r] du lieu et du Mont-Héron, fils de feu Charles de Bois-Thiéry, Esc[r], seig[r] desd. lieux, et de noble dame Catherine Lefebvre, de la parr̄. de N.-D. de Livet-sur-Authou, d'une part, et dam[lle] Marie de Rupière, fille de Thomas de Rupière, chev[r], seig[r] et patron de Glos-sur-Risle, diocèse de Rouen, et autres terres seigneuriales, et de noble dame Marie Leroy, de lad. parr̄. de Glos.

380. — Le 27 nov. 1696, vu l'attestation du s[r] Lecavellier, pbr̄e, faisant les fonctions de vicaire de Pontfol, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Noel Saffrey, s[r] de Bosc-Labbey, fils de M[e] Jean et de dam[lle] Françoise de Lamperière, originaire de S[t] Aubin-de-Scellon et demeurant en lad. parr̄. de Pontfol depuis dix mois, d'une part, et dam[lle] Catherine de Maloisel, fille de feu Jean de Maloisel, Esc[r], s[r] de Bouttemont, et de dame Marguerite de Bailly, aussi de la parr̄. de Pontfol.

381. — Le 27 nov. 1696, vu l'attestation du s[r] Boivin, vicaire du Favril, et du s[r] Le Vellain, vicaire du Thinolent (Theil-Nolent), dispense de bans pour le mariage entre Richard Corneille, s[r] du Coudray, fils de feu Florent Corneille, garde de la porte du roy, et de Marie Le Sureiller, de lad. parr̄. du Thinolent, d'une part, et Marie Aubert, V[ve] de M[e] Charles Boisney, de la parr̄. du Favril.

382. — Le 28 nov. 1696, vu l'attestation du s[r] de Besson, pbr̄e, curé du Mesnil-Durand, dispense de bans pour le mariage entre Jean

Pollin, sr de Montbois, et Marie Gilles. Déclaration qu'il sera passé outre à l'opposition formée par Guillaume Pollin, sr de Rombisson.

383. — Le 28 nov. 1696, vu l'attestation du sr Morel de la Griffonnière, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage de Robert Larcher.

384. — Le 30 nov. 1696, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Le Vellain, Escr, sr de la Palésière, fils de feu Nicolas Le Vellain, Escr, et de noble dame Ursule d'Aché, de la parr̄. de St Aubin-le-Vertueux, diocèse d'Evreux, d'une part, et damlle Marie Le Mire, fille de feu Me Nicolas Le Mire, docteur en médecine, et de dlle Marie Amiot, de la parr̄. de St Jacques de Lx.

385. — Le 5 décembre 1696, vu l'attestation du sr Levalet, curé de Mittois, et de Me Jacques de Mannoury, pbr̄e, desservant la parr̄. de Livarot, et ayant célébré la messe paroissiale de Montpinçon en l'absence du sr curé de lieu, dispense de bans pour le mariage entre Me Nicolas Maintrieu, sr de la Poterie, avocat à St Pierre-sur-Dives, fils de feu Guillaume, sr de la Poterie, et de feue Suzanne Delaunay, demeurant en la parr̄. de Mittois, d'une part, et damlle Marie de Philippes, fille de feu Robert de Philippes, Escr, sr des Acres, et de noble dame Françoise de Mannoury, de la parr̄. de Montpinçon. — Suit la dispense de temps, à condition qu'il ne sera fait aucune noce ni assemblée.

386. — Le 19 mai 1694, Mesre François Gobert, comte d'Apremont et de Reckeim, abbé commendataire du monastère de St Evroult comme ayant succédé à feu le cardinal Antoine Barberini dans lad. commende, s'oblige à servir à Charles de Reckeim, clerc du diocèse de Cologne, une rente de 3000 livres sur les revenus de lad. abbaye et une autre rente de 1200 livres à Etienne du Buat, clerc du diocèse de Chartres. (*V.* **222**.)

387. —Le 9 décembre 1696, la nomination à la cure de N.-D. de Mézidon appartenant au prieur claustral de Ste Barbe-en-Auge, Fr. Louis Davy, chanoine régulier et prieur dud. monastère, nomme à lad. cure, vacante par la démission pure et simple de Fr. Pierre Le Mesnager, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Fr. Jean Le Michault, pbr̄e, aussi chanoine régulier dud. lieu. (*V.* **25**.)

Le 10 décembre 1696, Mre Christophe Le Nepveu, vic. gl, donne aud. sr Le Michault la collation dud. bénéfice.

388. — Le 29 mai 1696, la nomination à la cure de St Martin de Gerrots appartenant au seigr du lieu et revenant au seigr suzerain, à cause de la garde-noble, haut et puissant seigr, Mesre François de Harcourt, marquis de Beuvron, chevalier des ordres du roy, lieutenant-général de ses armées et du gouvernement de Normandie et gouverneur du château du vieux palais de Rouen, garde-noble du seigr d'Amanville,

seig^r^ et patron de Gerrots, led. s^r^ marquis, demeurant à Rouen, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Michel Gauquelin, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Mre Pierre de Gémare, pbr̃e du diocèse de Lx.

Le 6 juin 1696, Me Christophe Le Nepveu, vic. g^l^, donne aud. s^r^ de Gémare la collation dud. bénéfice.

Le même jour, le s^r^ de Gémare prend possession de la cure de Gerrots, en présence de Me Nicolas de la Porte, pbr̃e, curé d'Auvillers et doyen de Beuvron ; Me Nicolas Mauger, pbr̃e, curé de St Léger-du-Bosc ; Me Michel Desaunez, pbr̃e, curé de Corbon, et autres témoins.

Le 12 juin 1696, la nomination à la cure de Gerrots appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Louis-François Legouez, chev^r^, seig^r^ et patron de Gerrots, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Gauquelin, dernier titulaire, la personne de Me Etienne de Mannoury, sous-diacre de ce diocèse. (*V.* **6, 283**).

Le même jour, led. s^r^ de Mannoury requiert du seig^r^ évêque la collation dud. bénéfice. Mais Mes^re^ Christophe Le Nepveu, vicaire général, lui répond qu'il ne peut procéder à l'examen de ses titres avant qu'il n'ait présenté un certificat de vie et mœurs attestant « qu'il n'a commis rien d'indigne à son caractère ; veu mesme qu'il s'est présenté devant nous avec un habit fort indécent quy ressent plutost l'habit d'ung cavallier que celluy d'ung ecclésiastique. » Ce que led. s^r^ Le Nepveu a signé.

Le 13 août 1696, la nomination à la 2e portion de la cure de St Pierre de Putot appartenant, de droit alternatif, aux seig^rs^ du lieu, Mes^re^ Félix Dandel, Esc^r^, seig^r^ de « Chevrey » (Sevrey), patron présentateur en partie de lad. portion de Putot, comme substitué par acquêt aux droits de Mes^re^ Rolland Le Breton, Esc^r^, seig^r^ de Putot, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Jacques de L'Escluze, dernier titulaire, la personne de Me Etienne de Mannoury, sous-diacre de ce diocèse. (*V.* **6, 283**).

Le même jour, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ de Mannoury la collation dud. bénéfice.

Le 19 août 1696, le s^r^ de Mannoury, demeurant présentement au séminaire de Lx, donne sa procuration pour prendre possession de la cure de Putot, 2e portion, « en son propre et privé nom. »

Le 8 octobre 1696, le s^r^ de Mannoury expose à la cour de parlement de Rouen, qu'ayant été nommé à la cure de Gerrots par le patron du lieu il a demandé au seig^r^ évêque de Lx la collation dud. bénéfice et que celui-ci la lui a refusée sur un mauvais prétexte puisque, six semaines ou deux mois après, il lui accorde la collation d'une autre cure, celle de Putot ; ce qui fait voir qu'il a été trouvé capable ; que, d'un autre côté, comme il y a contestation pour cette cure de Gerrots et que led. exposant, ayant son temps d'option, a intérêt à en prendre possession, il

demande à la Cour qu'il lui plaise de l'autoriser à cette prise de possession, seulement *ad conservationem juris* : ce qui lui est accordé.

Le 18 oct. 1696, en vertu de lad. autorisation, le s^r de Mannoury prend possession de la cure de Gerrots, en présence de Me Nicolas Gauquelin, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins.

Le 10 décembre 1696, le s^r de Mannoury, diacre, requiert de nouveau la collation de lad. cure de Gerrots. Mes^{re} Pierre Audran, vic. g^l, répond que la place est remplie. Le s^r de Mannoury proteste de son intention de se pourvoir devant qui de droit.

389. — Le 30 août 1696, la nomination à la cure de N.-D. de Neuville, doyenné de Cormeilles, appartenant au seig^r abbé du Bec, Mes^{re} Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et abbé commendataire de lad. abbaye, nomme à cette cure, vacante par la mort de M^e .... Pastey, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Lefebvre, pbre du diocèse de Lx.

Le 20 nov. 1696, le seig^r évêque donne aud. s^r Lefebvre la collation de ce bénéfice.

Le 30 nov. 1696, le s^r Lefebvre prend possession de la cure de Neuville, en présence de Me Jacques Racine, pbre, desservant lad. parr. ; Mes^{re} Jean-Baptiste de Bellemare, Esc^r, s^r de la Cour-de-Neuville, de la Motte et autres lieux ; Me Guillaume Racine, huissier, demeurant à Neuville.

Le 25 août 1683, le sieur Lefebvre, fils de François et de Françoise de Bastard, de la parr. de Formoville, avait reçu la tonsure et les ordres mineurs,

Le 17 nov. 1696, Me Michel Pastey, sous-diacre de ce diocèse, obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. cure de Neuville, restée vacante par la mort du dernier titulaire.

Le 15 fév. 1697, Mre Pierre Audran, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 21 févr. 1697, led. s^r Pastey, sous-diacre, prend possession de la cure de Neuville, en présence de Me Pierre Minard, pbre, curé de Morsan ; Me Jacques Racine, pbre, vicaire de Neuville ; Mes^{re} Jean-Baptiste de Bellemare, Esc^r, s^r de la Motte ; Guillaume Racine, huissier, et autres témoins.

390. — Le 19 nov. 1696, Me Nicolas Le Blond, pbre, curé de St Martin de Samesle, résigne purement et simplement led. bénéfice entre les mains du seig^r évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit. Fait et passé à Lx.

Séance tenante, la nomination à cette cure appartenant, de droit alternatif, aux seig^{rs} du lieu, Mes^{re} Jacques de la Houssaye, Esc^r, s^r du Plessis, seig^r et patron alternatif de Samesle, nomme à lad. cure la

personne de Me François Painel, pbrē du diocèse de Séez, desservant lad. parr̄.

Le même jour, le seigr évêque donne aud. sr Painel la collation dud. bénéfice.

Le même jour encore, le sr Painel prend possession de la cure de Samesle, en présence de Mre Charles de la Haye, Escuyer, seigr de Villaunay et d'Orville, demeurant en lad. parr̄. d'Orville ; Mre Guillaume de Bocquencey, Escr, seigr du lieu, demeurant à St Jean-du-Thenney, et autres témoins.

391. — Le 23 nov. 1696, la nomination aux chapelles simples de St-Sauveur et de N.-D. du Buisson, construites avec leurs dépendances sur la parr̄. de Manerbe, exemption de Cambremer, diocèse de Bayeux, appartenant au seigr châtelain de la Haute et Basse Manerbe, Mesre Jacques-Pierre de Borel, chevr, seigr patron et châtelain de l'Honneur de la Haute et Basse Manerbe, seigr patron et présentateur de St Sauveur et de N.-D. du Buisson, Martigny, Courseulles, Argentelle, Valvandry, Gratepanche, Grandouet, la Viparderie, St Sauveur, Valcoste et autres lieux, conser du roy, grand-maître général des Eaux et Forêts du dûché de Longueville, comté de Tancarville et de Gournay, la Fertey-en-Bray et autres en dépendants, nomme auxd. chapelles vacantes par la mort de Me Adrian Dubosc, pbrē, décédé le 31 juillet dernier, la personne de Me Jacques Gaillard, pbrē, originaire de la parr̄. de Conteville, diocèse de Bayeux, chanoine de la prébende et haute-justice du Val-au-Vigneur, fondée en la cathédrale de Lx, et prie le seigr évêque de Bayeux de lui donner la collation desd. bénéfices.

Le 13 décembre 1696, led. sr Gaillard prend possession desd. chapelles.

392. — Le 29 août 1696, la nomination à la cure de St Denis de Pierrefitte appartenant au seigr du lieu, Mesre Louis-François Le Conte de Pierrecourt, Nonant, seigr et patron de Pierrefitte, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Mre Jacques de Bellemare, pbrē, dernier titulaire, la personne de Mre Pierre de Gémare, pbre, curé de Cresseveulle. Donné au château de la Pinterie, en la parr̄. du Pin.

Le 6 sept. 1696, le seigr évêque donne aud. sr de Gémare la collation dud. bénéfice.

Le 9 oct. 1696, le sr de Gémare prend possession de la cure de Pierrefitte, en présence de noble personne Mesre François de Bailleul, pbrē, curé de St Philbert-des-Champs ; Me Louis Levavasseur, pbrē, curé d'Ecorcheville ; Me Jean-Baptiste Taillois, curé des Parfontaines ; Me Guillaume Paisant, pbrē, vicaire de St Philbert ; Sébastian de Grieu, Escr, sr de la Cour du Bosc ; François de Bellemare, Escr, sr de St Cyr-de-Salerne ; Bertrand de Varin, Escr, sr de Beauchamp, conseiller du roy au bailliage de Pont-l'Evêque, et autres témoins.

Le 7 nov. 1696, Mre Le Nepveu, vic. gl, donne une nouvelle collation aud. sr de Gémare.

Le 29 nov. 1696, le sr de Gémare prend une seconde fois possession de la cure de Pierrefitte, en présence de Me Jean Leperché, pbr̃e, vicaire du lieu, et de Mre François de Bellemare, Escr, et autres témoins.

(Je n'ai pas trouvé le motif de cette seconde collation et de cette nouvelle prise de possession).

393. — Le 18 mars 1684, Me Jean Jouen, diacre de la parr̃. de St Germain de Lx, est ordonné prêtre.

394. — Le 5 juin 1696, la nomination à la cure de St Ouen de la Fresnaye-Fayel appartenant au seigr du lieu, Mesre Gabriel Osmont, chevr, seigr et patron d'Aubry et de la Fresnaye-Fayel et autres lieux, demeurant en son château d'Aubry, nomme à lad. cure de la Fresnaye, vacante par la mort de Me Robert Vicaire, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Osmont, pbr̃e de ce diocèse (parr̃. St Désir).

Le 16 juin 1696, led. sr Osmont, demeurant en la communauté des prêtres de la parr̃. St Benoit, à Paris, donne sa procuration pour requérir la collation et prendre possession de la cure de la Fresnaye, « proche Aubry le Panthou. »

Le 2 juillet 1696, le sr Osmont, représenté par son frère, Mesre Louis Osmont, Escr, requiert du seigr évêque la collation dud. bénéfice. Sa Grandeur répond qu'elle refuse d'accorder les provisions demandées jusqu'à ce que led. sr Nicolas Osmont se soit présenté en personne pour être examiné sur ses titres et sa capacité.

Le 27 juillet 1696, celui-ci se présente et le seigr évêque lui accorde la collation requise.

Le 11 décembre 1696, le sr Osmont, représenté par Me Eustache Desvaux, pbr̃e, desservant la parr̃. de la Fresnaye, prend possession de lad. cure en présence de plusieurs témoins du lieu. (*V.* **492**).

395. — Le 15 décembre 1696, la nomination aux canonicat et prébende de Deauville, 2e portion, appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice vacant par la mort de Me Michel Lecoq, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Mre Louis-Henry de Romé de Vernouillet, sous-diacre de Chartres.

Le 25 décembre 1696, led. sr de Romé prend possession de son canonicat par le ministère de Mr le doyen du Chapitre. Fait et passé en présence de Mes François Desclos et Isaac Cantel, diacres, officiers de la Cathédrale.

Le 10 janvier 1697, la nomination à l'archidiaconé du Lieuvin appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme à lad. dignité, vacante par la mort de Me Christophe Le Nepveu, pbr̃e, dernier titulaire, la personne dud. sr de Romé de Vernouillet, diacre du diocèse de Chartres,

titulaire du personnat de Bretteville-en-Caux, diocèse de Rouen, curé de Barville et licencié en droit.

Le 29 janvier 1697, le s^r de Romé, ayant remis purement et simplement son canonicat de Deauville, 2e portion, le seig^r évêque nomme à ce bénéfice la personne de Mre Jean de Pont, clerc du diocèse de Saintes.

Le 7 février 1697, led. s^r Jean de Pont, demeurant à Paris et représenté par Me Antoine Guéret, pbr̃e, officier douze-livres en la Cathédrale de Lx, est mis en possession dud. canonicat par le ministère de M. le doyen devant tout le Chapitre assemblé. Fait et passé en présence de Mes Isaac Cantel et André Fréminot, diacres, officiers de la Cathédrale.

396. — Le 12 oct. 1696, Me Marin Goupil, pbr̃e, curé de Sentilly, diocèse de Séez, y demeurant, pourvu aussi de la cure de N.-D. de la Boissière au diocése de Lx, donne sa procuration pour résigner ce dernier bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Edmond Daguin, pbr̃e, curé de Brevaux, aud. diocèse dc Séez.

Le 11 nov. 1696, led. s^r Daguin, obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 28 décembre 1696, Mre Pierre Audran, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le lendemain le s^r Daguin prend possession de la cure de la Boissière en présence de Me Pierre Cocagne, s^r de la Noe, demeurant en lad. parr̃., et autres témoins.

397. — Le 29 décembre 1696, Mes^re Nicolas Taignier de la Bretesche, pbr̃e, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine et haut doyen de l'Insigne Eglise cathédrale de Lx, juge ordinaire de la ville et banlieue de Lx, ainsi que de la parr̃. de St Germain-de-Livet, nomme vice-gérant en l'officialité du doyenné du Chapitre la personne de Mre Pierre André, pbr̃e, docteur en théologie de la faculté de Paris et chanoine de lad. Cathédrale de Lx. (*V.* **288**).

398. — Le 12 févr. 1694, Mes^re Nicolas Taignier de la Bretesche, haut doyen de la Cathédrale, nomme promoteur et procureur général de la cour décanale la personne de Mre Louis Mahieu, pbr̃e, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de lad. Cathédrale.

399. — Le 3 août 1696, Me Philippe de la Croix, M^e ès-arts en l'Université de Caen, pourvu de la cure de N.-D. de Castillon, doyenné du Mesnil-Mauger, donne sa procuration pour resigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Legrip, pbr̃e du diocèse de Bayeux, titulaire de la chapelle St Romain en la cathédrale de Lx, aussi pourvu de lad. cure ; et ce sans préjudice du droit du s^r Legrip, mais pour ajouter droit sur droit en conservant le premier. Fait et passé à Rouen. (*V.* **181,491**.)

Le 24 août 1696, led. sr Legrip obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 29 nov. 1696, il requiert le visa desd. lettres de provision ; mais Mre Le Nepveu, vicaire général, lui fait dire qu'étant malade il ne peut donner sa réponse. Le sr Legrip proteste se pourvoir devant qui de droit.

Le 1er décembre 1696, il adresse au bailliage de Caen une requête dans laquelle il expose qu'à la suite de la plainte qu'il avait formée aud. bailliage, d'avoir été troublé par les srs de la Croix et Soyer en la prise de possession de la cure de Castillon, dont ils se prétendaient titulaires, une sentence de récréance avait été rendue au profit du sr de la Croix ; que le sr Legrip avait interjeté appel de cette sentence en la cour de parlement de Rouen où toutes les parties étant à procéder led. sr de la Croix subrogea led. sr Legrip, en son droit pour jouir dud. bénéfice. Néanmoins le sr Soyer s'est pourvu devant M. l'évêque de Lx, de qui le bénéfice dépend, et a surpris de l'évêque une ordonnance de séquestre des fruits de lad. cure au préjudice dud. suppliant ; le sr Moncel est nommé pour commissaire et gardien des fruits et revenus ; celui-ci se dispose à s'en saisir en faisant lever les serrures des granges et celliers qui renferment les grains et « *boires* » (cidres), ce qui causera un préjudice notable aud. suppliant, lequel a intérêt à renouveler sa prise de possession pour la conservation du nouveau droit qui lui est acquis par la subrogation du sr de la Croix. Le sr Legrip termine en suppliant M. le bailly de l'autoriser à une nouvelle prise de possession : ce qui lui est accordé par le lieutenant général au bailliage de Falaise.

Le 2 décembre 1696, en conséquence de cette autorisation, le sr Legrip prend de nouveau possession de la cure de Castillon, en présence de Me Pierre Hurel, pbre, desservant lad parr. ; Pierre Lefebvre, sr du Moncel, et autres témoins.

400. — Le 23 nov. 1696, Religieuse dame Magdeleine Leportier, prieure du prieuré St Joseph d'Orbec, ordre des chanoinesses de St Augustin, demeurant aud. prieuré, donne sa procuration pour résigner sa charge entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de dame Catherine Poret de Boisandré, dite de St Augustin, religieuse professe dud. prieuré. Fait à Orbec, au parloir de ce monastère (*V.* **441**).

401. — Le 23 décembre 1696, Me François Le Cousturier, pbre, curé de St Michel de Tordouet, doyenné d'Orbec, résigne purement et simplement lad. cure entre les mains du seigr évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit.

Séance tenante, la nomination à la cure de Tordouet appartenant au seigr du lieu, Haut et Puissant Seigr, Mesre Guy de Chaumont, chevr, seigr marquis d'Orbec, Bienfaite, Guitry, seigr et patron de Tordouet, le

Ronceray et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de Bienfaite, nomme, à la place dud. s[r] Le Cousturier, la personne de M[e] Nicolas Le Front, pbr̄e, vicaire de S[t] Martin-de-Mailloc. Fait aud. château de Bienfaite, en présence de Gaspard Lelasseur, Esc[r], s[r] de Lespiney, demeurant à S[t] Martin-de-Pontchardon; Gabriel de la Mondière, Esc[r], s[r] de Belleville, demeurant à Orbec.

Le 29 décembre 1696, M[re] Pierre Audran, vic. g[l], donne aud. s[r] Le Front la collation de la cure de Tordouet.

402. — Le 20 juillet 1696, M[e] François Dubois, pbr̄e du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, curé de N.-D.-du-Bois, diocèse d'Evreux, ayant exposé en cour de Rome que les canonicat et prébende de S[t] Pierre Adifz en la cathédrale de Lx, vacants par la mort du dernier titulaire, sont indûment et sans aucun titre détenus par le s[r] Jean-Baptiste de Franqueville, demande et obtient pour lui-même des provisions de ce bénéfice. (*V.* **155**).

Le 30 août 1696, led. s[r] Dubois requiert les s[rs] Morel et Surlemont, notaires royaux-apostoliques du diocèse de Lx, de signifier lesd. lettres de provision au seig[r] évêque de Lx; ce qu'ils refusent de faire.

Le même jour, sur le refus desd. notaires, le s[r] Dubois requiert M[e] Pierre Leroy, huissier, demeurant à Roques, pour faire lad. signification et réclamer le visa épiscopal. M[re] Le Nepveu, vic. g[l], répond à l'huissier que les lettres de provision doivent lui être communiquées. Celui-ci offre au grand vicaire de lui faire présenter l'original des lettres de cour de Rome par le s[r] Dubois qui est resté dans la cour du palais épiscopal ; et il descend de la chambre du s[r] Le Nepveu pour aller chercher le s[r] Dubois. Mais arrivés à la porte du grand vicaire, ils y frappent plusieurs fois et attendent plus d'une demi-heure sans qu'on vienne leur ouvrir. De quoi led. s[r] Leroy dresse immédiatement procès-verbal et va dans l'après-midi en porter une copie au grand vicaire.

Le 30 décembre 1696, le s[r] Dubois, maintenu, par arrêt du parlement de Paris, en la possession du canonicat de S[t] Pierre-Adifz, est installé par M. Audran, président du Chapitre, en l'absence de M. le doyen.

403. — Le 8 janvier 1697, vu l'attestation du s[r] Pépin, curé de N.-D.-du-Val, et du s[r] Ricquier, vicaire de N.-D. et S[t] Léonard d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage de Pierre Duval et de Geneviève Grente.

404. — Le 2 avril 1696, le seig[r] évêque nomme la personne de M[e] Ollivier de Montargis, pbr̄e, curé de Courtonne-la-Ville aux canonicat et prébende des Loges en la Cathédrale, vacants par la mort de M[e] Arthur Le Mière, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 1[er] oct. 1696, led. s[r] de Montargis résigne led. canonicat entre les mains dud. seig[r] évêque.

Le 19 oct. 1696, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Me Jean de Pierres, pbrē, curé de St Antonin d'Epaignes.

Le 27 décembre 1696, Elle nomme led. sr de Montargis aux canonicat de Verson, 2e portion, vacant par la mort de Me Christophe Le Nepveu, dernier titulaire.

Le 12 janv. 1697, le sr de Montargis est mis en possession de ce bénéfice. (*V.* **73**, **413**).

Le 17 janv. 1697, le seigr évêque nomme led. sr de Pierres aux canonicat et prébende volante du Faulq, vacants par la démission de Me Simon Davoust-Langottière, chanoine de Lieurrey. Donné à Paris en l'hôtel dud. seigr.

Le 26 janv. 1697, le sr de Pierres, résigne sa cure d'Epaignes entre les mains de Sa Grandeur.

Le 1er févr. 1697, il est mis en possession du canonicat du Faulq par le ministère de M. le doyen. Fait et passé en présence de Me Pierre Chambry, pbrē sacristain, et de Me Robert Le Roux, maître de musique en la Cathédrale.

Le 14 févr. 1697, le seigr évêque nomme aud. canonicat des Loges, vacant par la démission dud. sr de Pierres, la personne de Mre Jean-Baptiste de Franqueville, docteur de la société de Sorbonne, grand chantre de la cathédrale de Lx. Donné à Paris, en l'hôtel dud. seigr évêque, en présence dud. sr Simon Davoust. (*V.* **155**).

Le 31 mars 1697, led. sr de Franqueville est mis en possession du canonicat des Loges par le ministère de M. le doyen du Chapitre.

405. — Le 16 janv. 1696, vu l'attestation du sr Lemière, pbrē, curé de St Pierre de Touques, dispense de bans pour le mariage entre Pierre d'Artigavair, Escr, sr de la Rocherie, capitaine de dragons, fils de Guillaume d'Artigavair, Escr, sr de Cambois, et de noble dame Marie de Lartrilles, de la parr̄. de N.-D. de Calais, diocèse de Boulogne, d'une part, et noble dame Marie-Jeanne Ferey, Vve de Mesre Jean de Grieu, Escr, sr de Beaumouchel, fille de Michel de Ferey, Escr, secrétaire du roy, Maison et Couronne de France, et de noble dame Anne Deuve, de lad. parr̄. de St Pierre de Touques. (*V.* **147**).

406. — Le 29 décembre 1696, Jacques Seney, fils de Jean, et d'Anne Vimont, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

407. — Le 10 janv. 1697, dom Jean Edeline, pbrē, prieur claustral et bailly de l'abbaye de N.-D. de Cormeilles, reçoit la profession de Fr. Jean-Baptiste Pelvey, de la parr̄. de Ste Marguerite-de-Viette. (*V.* **72**).

408. — Le 22 janv. 1697, vu l'attestation du sr Letorey, pbrē, curé de Blonville, et du sr Costard, curé de Villers-sur-Mer, 1re portion,

dispense de bans pour le mariage entre Charles Amaury et Perette Faran.

409. — Le 19 décembre 1696, Me Guillaume Pépin, pbre du diocèse de Lx, bachelier de Sorbonne, curé de St Pierre de Rhostes, demeurant ordinairement à Bréau en Brie, diocèse de Sens, et étant présentement à Paris, résigne sa cure purement et simplement entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit.

Le 22 décembre 1696, la nomination à la cure de Rhostes appartenant au seigr du lieu, Mesre Henry Lambert, sr d'Herbigny, chevr, marquis de Thibouville, seigr et patron de Rhostes, conser du roy en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son Hôtel, nomme à lad. cure la personne de Me Pierre Regnoult, pbre, curé de Bures, diocèse de Rouen. Fait et passé à Paris.

Le 2 janv. 1697, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Regnoult la collation dud. bénéfice.

Le 10 janv. 1697, le sr Regnoult prend possession de la cure de Rhostes, en présence de Me Pierre Cottin, pbre, curé de Monnay ; Me Jean Chrestien, pbre de la parr. de Ste Croix de Bernay.

410. — Le .... 1696, Me Jean-Pierre Des Gemonts, pbre, curé de St Victor-d'Epine, donne sa procuration pour résigner cette cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Renault, pbre du diocèse de Rouen. (*V.* **27**).

Le 30 août 1696, led. sr Renault obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 6 oct. 1696, le sr Renault requiert du seigr évêque le visa desd. lettres de provision. Les grands vicaires ayant procédé à son examen et lui ayant fait plusieurs questions sur l'explication du symbole des Apôtres, auxquelles il n'a pu répondre, il est jugé incapable et renvoyé. Le sr Renault déclare qu'il se pourvoira devant qui de droit.

Le 20 oct. 1696, il expose à la cour de parlement de Rouen qu'il a été pourvu en cour de Rome de la cure de St Victor-d'Epine et que le seigr évêque de Lx lui a refusé son visa ; « que ce refus ne vient que de ce que les grands vicaires veulent se rendre maîtres dud. bénéfice et y mettre un prêtre de leurs amis et de leur diocèse ; » qu'en conséquence led. exposant demande à être autorisé à prendre possession *ad conservationem juris* : ce qui lui est accordé.

Le 30 oct. 1696, en vertu de l'arrêt de la cour de Rouen, le sr Renault prend possession de la cure de St Victor, en présence dud. sr Des Gémonts et autres paroissiens.

Le 4 décembre 1696, Mre Ch. Le Nepveu, vic. gl, donne son visa aux lettres de provision obtenues par le sr Renault ; mais il est à remarquer qui lui impose l'obligation de passer trois mois au séminaire avant

d'entrer en fonctions, tandis que l'on ne demande que six semaines aux nouveaux titulaire des cures.

Le 31 décembre 1696, le s[r] Renault prend de nouveau possession de la cure de S[t] Victor, en présence de plusieurs témoins.

411. — Le 30 mars 1696, M[e] Nicolas de la Tour, pbr̄e, du diocèse de Rouen, habitué en l'église collégiale de N.-D. de Cléry et ayant plus de trois ans de service en icelle, représenté par M[e] Jean Haguelon, procureur en l'élection de Pont-l'Evêque, vu le refus à lui fait par les chanoines de Cléry de le nommer, en sa qualité d'ancien habitué à la cure de S[t] Pierre de Fourneville, vacante par la mort de M[e] Pierre Malerne, décédé le 9 février dernier, requiert du seig[r] évêque de Lx la collation dud. bénéfice. Mes[re] Christophe Le Nepveu, pbr̄e, vicaire général, répond qu'il ne peut donner aud. s[r] de la Tour les provisions demandées « à raison qu'il n'est présent pour subir l'examen et juger de ses titres et capacités. »

Le 20 juillet 1696, le s[r] de la Tour adhérant à la réquisition qu'il a fait faire, le 30 mars dernier, au seig[r] évêque, requiert de nouveau de sa Grandeur la collation de la cure de Fourneville. Mes[re] Pierre Audran vic. g[l], répond que le seig[r] évêque étant dans le diocèse, le s[r] de la Tour « doit se retirer vers luy pour luy demander le visa. » Celui-ci déclare qu'il se pourvoiera devant qui de droit.

Le 27 juillet 1696, le s[r] de la Tour se présente une troisième fois devant le seig[r] évéque pour requérir la collation de lad. cure en sa qualité de plus ancien habitué de la collégiale de Cléry, les s[rs] chanoines ayant refusé de le nommer, quoique ce fut son tour. Il présente aussi plusieurs attestations en sa faveur et se déclare prêt à subir l'examen requis. Le s[r] Le Nepveu répond qu'il refuse le visa demandé, attendu que le s[r] de la Tour ne présente aucune nomination faite de sa personne aud. bénéfice ; que le temps que les s[rs] chanoines de Cléry ont pour faire cette nomination n'est pas encore expiré. Sur ce refus, le s[r] de la Tour déclare de nouveau qu'il entend se pourvoir devant qui de droit.

Le 5 août 1696, le s[r] de la Tour, pourvu de la cure de Fourneville par la collation que lui en a donnée le seig[r] archevêque de Rouen sur le refus du vicaire général de Lx, prend possession de ce bénéfice, en présence de M[e] Pierre Vallée, pbr̄e, vicaire de Fourneville ; Louis Malerne, bourgeois d'Honfleur, et autres témoins.

Le 22 juin 1696, lesd. s[rs] chanoines de Cléry nomment à la cure de « S[t]-Yves » (1) de Fourneville, vacante par la mort de M[e] Pierre

(1) Quoique S[t] Yves soit fort honoré à Fourneville où il y a un pèlerinage très fréquenté, surtout le 19 mai, ce saint n'a jamais été le patron de cette parroisse. Le patron est S[t] Pierre.

Malerne, la personne de Me Jacques Rossignol, pbrē, chanoine de leur collégiale.

Le 27 juillet 1696, Me Louis Le Roux, pbrē du diocèse d'Orléans, ancien habitué en lad collégiale de Cléry, demeurant en la parr̄. de Bonneville-sur-Touques, remontre aux srs chanoines de lad. Eglise, qu'ayant été nommé par eux, comme un ancien habitué, à la cure d'Equemauville, il a été troublé en la possession de ce bénéfice par le sr Lerat qui par arrêt du Conseil, a été maintenu en lad. cure ; que le sr Leroux ne doit pas être privé du droit sur les autres bénéfices qui sont à la nomination du Chapitre de Cléry ; c'est pourquoi il requiert le srs chanoines de le nommer à la cure de St Pierre de Fourneville. Ceux-ci répondent qu'il y a été pourvu par la nomination de Me Jacques Rossignol, chanoine de Cléry. Le sr Le Roux demande si le sr Rossignol a donné sa démission de son canonicat et requiert que l'acte de cette démission lui soit montré. Sur le refus du Chapitre le sr Le Roux déclare que la réquisition de lad. cure lui vaudra pour présentation et qu'il se pourvoiera devant qui de droit. Signé : « Louis Le Roux de Clairfont. »

Le 30 juillet 1696, led. sr Rossignol requiert du seigr évêque de Lx la collation dud. bénéfice. Sa Grandeur lui répond qu'il ne peut lui accorder sa demande, parce qu'il ne présente pas de certificat de bonnes vie et mœurs ni d'*Exeat* de son évêque ; qu'elle le renvoie jusqu'à ce qu'il produise ces pièces et que, lorsqu'il les aura, on procèdera à l'examen « de ses capacités et suffisances. »

Le 4 août 1696, Me Le Roux obtient du seigr évêque de Lx la collation de la cure de Fourneville.

Le 6 août 1696, il prend possession de ce bénéfice malgré l'opposition du sr de la Tour se prétendant aussi pourvu de lad. cure et trouvé dans l'église au moment de la cérémonie. Fait et passé en présence de Me Pierre Vallée, pbrē, vicaire de Fourneville ; Me Gilles Lethiou, pbrē, demeurant au Theil, et autres témoins. (*V.* **477**).

Le 15 mars 1697, le sr Rossignol ayant donné sa démission de la cure de Fourneville, Mre Pierre Audran, vic. gl, accorde au sr Le Roux, de nouvelles provisions dud. bénéfice.

Le 17 mars 1697, celui-ci, en vertu desd. provisions, prend de nouveau possession dud. bénéfice, en présence des mêmes témoins.

Le 20 sept. 1696, la nomination à la cure de St Germain de Drubec appartenant au Chapitre de Cléry, les srs chanoines nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Charles Pierres, dernier titulaire, la personne dud. sr de la Tour comme le plus ancien habitué en leur Eglise.

Le 1er oct. 1696, celui-ci requiert du seigr évêque de Lx la collation

dud. bénéfice, lui présentant plusieurs attestations de bonnes vie et mœurs. Sa Grandeur répond qu'elle lui refuse les provisions demandées parce qu'elle a été informée que Mgr l'évêque d'Orléans, après avoir fait rassembler le Chapitre de Cléry, en avait chassé led. de la Tour pour ses mauvaises vie et mœurs. C'est pourquoi led. seigr évêque demande avant tout au requérant qu'il ait à lui apporter en bonne forme une attestation de Mgr l'évêqne d'Orléans comme il n'a commis rien d'indigne de son sacerdoce, ni rien qui l'empêche de posséder un bénéfice à charge d'âmes. Sur cette réponse led. sr de la Tour dit qu'il se pourvoira devant qui de droit.

Le 26 oct. 1696, le sr de la Tour expose à la cour de parlement de Rouen que les chanoines de Cléry sont présentateurs de la cure de Drubec par indult du roy, à condition qu'ils présenteront de préférence à tous autres les habitués de leur collégiale, et qu'en cette qualité ils ont donné leur nomination aud. exposant ; que celui-ci a réclamé le visa épiscopal qui lui a été refusé et qu'en conséquence il prie lad. cour de l'autoriser à prendre possession dud. bénéfice *ad conservationem juris*. La cour rend un arrêt qui permet aud. sr de la Tour de prendre possession.

Le 1er novembre 1696, celui-ci, en vertu de l'arrêt du parlement prend possession de la cure de Drubec, en présence de Mesre Jean de Borel, chevr, seigr des Essarts ; Me François Duchemin, pbre, desservant lad. parr., et autres témoins.

Le 20 décembre 1683, Nicolas de la Tour, fils de Robert et de Françoise Saulot, de la parr. de Bourg-Achard, diocèse de Rouen, reçoit la tonsure des mains de Mgr Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthagène et co-adjuteur de Mgr François Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen.

412. — Le 2 avril 1695, Me Joseph Boscher, diacre de la parr. d'Ammeville, est ordonné prêtre.

413. — Le 22 sept. 1662, Ollivier de Montargis reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **73, 404**).

414. — Le 1er juin 1687, Jacques de Mézières, fils de Louis et de Charlotte de Halley, de la parr. de Faverolles, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 23 sept. 1690, il est ordonné sous-diacre.

Le 22 sept. 1691, il est ordonné diacre.

415. — Le 29 janv. 1697, vu l'attestation du sr Goulafre, curé de Ste Croix de Bernay, et du sr Le Mercier, curé de Courbépine, dispense de bans pour le mariage entre Me Simon Petit, archer en la prévôté de Normandie, bailliage d'Evreux, et Marie-Catherine Chrestien.

416. — Le 19 janv. 1697, Mesre Annibal-François du Merle, chevr,

seig^r de Blancbuisson, Lavrigny et autres lieux, seig^r et patron de la cure de St Pierre-du-Mesnil et de son annexe, la chapelle St Clair, au diocèse d'Evreux, demeurant en son château de Lavrigny en Picardie, donne sa procuration à son frère, Mes^re Pierre du Merle, chev^r, seig^r du Plessis, St Germain-de-la-Campagne et autres lieux, pour présenter en son nom à lad. cure de St Pierre-du-Mesnil et à son annexe.

Le 30 janv. 1697, led. s^r Pierre du Merle nomme à ces bénéfices, vacants par la mort de Me Jean Gosset, dernier titulaire, la personne de Me Jean Aupoix de Mervilly, pbrē, bachelier de Sorbonne, curé de St Germain-de-Livet.

417. — Le 31 janv. 1697, R. P. Thomas de Baupte, pbrē, chanoine régulier de l'ordre de St Augustin, premier titulaire du prieuré-chapelle de St Eustache d'Asnières, dependant de l'abbaye de Belle-Etoile, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de R. P. Urbain Larchier *(sic)* (Larquier), pbrē, religieux dud. ordre, prieur-curé de St Jean d'Asnières.

418. — Le 19 sept. 1676, Pierre Burette, fils de Jacques et de dam^lle Marguerite Morin, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

419. — Le 3 fév. 1697, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Pierre Le Blond, Esc^r, s^r du Vallot, porte-étendard des chevau-légers de la garde du roy, fils de feu Jeau Le Blond, Esc^r, s^r du Vallot, et de dam^lle Catherine Le Hure, de la parr̄. de St Mards-de-Fresne, d'une part, et dam^lle Marguerite Fourquemin, Vve de Pierre Trinité, en son vivant officier de la Monnaie de Rouen, de la parr̄. de Folleville.

420. — Le 4 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Le Moinne, curé de Coulmer, dispense de bans pour le mariage de Jacques Andrieu.

421. — Le 5 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Hellouin, curé de St Ouen de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage entre Me Joseph Grandin, chirurgien, et Marie Veron.

422. — Le 30 juillet 1696, Me Guillaume Glatigny, pbrē, curé du Torquesne, licencié en théologie de la faculté de Paris, remet purement et simplement lad. cure entre les mains du seig^r évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit.

Séance tenante, la nomination à la cure de N.-D. du Torquesne appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Gaspard de Nossy (1), chev^r, seig^r et patron du Torquesne, cons^er du roy, lieutenant de nos seig^rs les maréchaux de France, nomme à lad. cure la personne de noble homme Mes^r Louis du Houlley, pbrē, licencié ès-droits.

(1) Au XVIIe siècle on écrivait Nossy ; depuis on a écrit et prononcé Nocey ou Nocé.

Le 28 décembre 1696, le seig^r évêque donne aud. s^r du Houlley la collation dud. bénéfice.

Le 13 janv. 1697, le s^r du Houlley prend possession de la cure du Torquesne, en présence de Me Louis Duval (?), vicaire du lieu, et autres témoins.

423. — Le 14 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Letailleur, curé de St Etienne-Lallier, et du s^r Dubreuil, vicaire de la Poterie-Mathieu, dispense de bans pour le mariage de Pierre Grimpard et Catherine Delamare.

424. — Le 14 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Cailly, curé de Blangy, et du s^r Le Mercier, curé de Bazoques, faisant les fonctions curiales à Courbépine, dispense de bans pour le mariage entre André Lefebvre et Geneviève Quérey.

425. — Le 24 sept. 1695, Me Jean Ferey, sous-diacre de la parr. de St Philbert-sur-Risle, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Bayeux. (*V.* **3**).

426. — Le 24 sept. 1695, Me Michel Pastey, acolyte de la parr. de Cirfontaine, *ritè dimissus*, est ordonné sous-diacre à Bayeux. (*V.* **6**, **267**).

427. — Le 16 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Testu, pbre, desservant la parr. de Crémanville, dispense de bans pour le mariage de Pierre Drieu et de Marie Homo.

428.— Le 16 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Delamarre, curé de St Germain de Pontaudemer, et du s^r Deschauffour, curé de Ticheville, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jean-Baptiste de Nollent Esc^r, s^r de Bouchailles, fils de feu Mes^re Gabriel de Nollent, Esc^r, et de noble dame Charlotte de Mailloc, de lad. parr. de Ticheville, d'une part, et dam^lle Catherine Naguet, fille de feu François de Naguet, Esc^r, et de noble dame Marie de Mahiet, de lad. parr. St Germain.

429. — Le 16 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Mauduit, curé de Ternant, dispense de bans pour le mariage de Roger Bataille.

430. — Le 18 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Binet curé du Theil, et du s^r Prenthout, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Me Bouyer, chirurgien, et Anne Burel.

431. — Le 18 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Domieux, curé de Rumesnil, et du s^r Tribouillard, curé de St Aubin-Lébizay, dispense de bans pour le mariage de François Vauquelin et de Jeanne Cosnard.

432. — Le 18 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Aulney, curé de Livarot, dispense de bans pour le mariage de Robert Longis.

433. — Le 18 février 1697, vu l'attestation du s^r Baudry, vicaire de Bonneville-la-Louvet, dispense de bans pour le mariage de Jean Durand.

434. — Le 18 févr. 1697, vu l'attestation du s^r Betten, curé de S^t

Léger-sur-Bonneville, et du s^{r} Lepennetier, curé de St André d'Hebertot dispense de bans pour le mariage entre Jacques Langlois et Françoise Salles.

455. — Le 18 févr. 1697, vu l'attestation du s^{r} Louvet, vicaire de Tortisambert, et du s^{r} Pollin, vicaire du Mesnil-Durand, dispense de bans pour le mariage entre Charles Hébert et Catherine Chemin.

436. — Le 18 févr. 1697, vu l'attestation du s^{r} Lelièvre, curé du Mesnil-sur-Blangy, et de Me Antoine Mollien, vicaire de Manneville-la-Pipard, dispense de bans pour le mariage entre Robert du Mesnil, Esc^{r}, fils de David et de dam^{lle} Marie du Plessis, de la parr̄. de Manneville, d'une part, et dam^{lle} Marie Vollant, fille de Mathieu et de Louise Georges, de la parr̄. du Mesnil-sur-Blangy.

437. — Le 16 févr. 1697, vu l'attestation du s^{r} Hellouin, curé de St Ouen de Pontaudemer, et du s^{r} Goulafre, curé de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Me Robert Pied de Liepvre, élu, fils de Me Robert Pied de Liepvre, et de dam^{lle} Anne Martin (?), de lad. parr̄. de Pontaudemer, d'une part, et dam^{lle} Françoise Jouvin, fille de Me Alexandre Jouvin et de dam^{lle} Anne Pellerin, de lad. parr̄. de Bernay,

438. — Le 18 févr. 1697, vu l'attestation du s^{r} Mascrier, curé de St Melaine du s^{r} Morel de la Griffonnière, vicaire de Pont-l'Evêque, et du s^{r} Paisant vicaire de St Philbert-des-Champs, dispense de bans pour le mariage entre Jean Vannier et Marthe Hausey.

439. — Le 18 févr. 1697, vu l'attestation du s^{r} Buisson, vicaire de Livarot, et du s^{r} Lepetit, curé de la 2e portion du Mesnil-Germain, dispense de bans pour le mariage entre Gaspard Levillain, fils de Pierre, de lad. parr̄. de Livarot, d'une part, et dam^{lle} Léonore de Picquot, fille de feu Pierre de Picquot, Esc^{r}, s^{r} du lieu, demeurant au Mesnil-Germain.

440. — Le 18 févr. 1697, vu l'attestation du s^{r} Lebelhomme, curé d'Estrées, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Le Normand, s^{r} du Val, garde du corps de S. A. R., Monsieur, demeurant en lad. parr̄. d'Estrées, d'une part et dam^{lle} Jeanne de Lys, fille de Me François du Lys, procureur fiscal au bailliage de Lx, et de Catherine Lechien, de la parr̄. de St Germain de Lx.

441. — Le 13 janv. 1697, bref du pape Innocent XII qui admet la démission de Madeleine Leportier, prieure du prieuré de St Joseph d'Orbec, en faveur de Catherine Poret de Boisandré, et charge l'official de l'évêché de Lx, 1° d'ouvrir un scrutin sur le nom de lad. dame Catherine, en déclarant que celle-ci ne sera admise que si elle obtient les deux tiers des suffrages des religieuses ; 2° d'examiner lad. dame pour voir si elle est capable de remplir les fonctions de prieure. (*V.* **400**).



442. — Le 9 avril 1690, Martin de la Borne, fils de........ et d'Anne Fourquemin, de la parr̄. de N.-D.-de-la-Couture de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle du château de Courbépine.

Le 22 sept. 1696, Me Jean Collet, pbr̄e, curé d'Ouillie-le-Vicomte et titulaire de la chapelle St Maur en la cathédrale de St André d'Avranches, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Martin de la Borne, pbr̄e du diocèse de Lx. Il se réserve toutefois une rente viagère de cinquante livres sur les revenus de ce bénéfice. (*V*. **331**).

Le 21 févr. 1697, led. sr de la Borne, demeurant à Paris, donne une procuration à son frère, Me Robert de la Borne, curé de Berthouville, pour toutes les affaires concernant lad. chapelle.

443. — Le 9 avril 1694, Pierre Ferey, fils de Jacques et d'Elisabeth Marette, de la parr̄. de Fervaques, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris (*V*. **6**, **275**).

Le 17 oct. 1694, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 5 févr. 1695, il reçoit des lettre de quenquennium ou certificat d'études du recteur de lad. Université.

Le 18 juin 1695, led. sr Ferey, acolyte, est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, et autres lieux.

Le 2 mars 1697, le sr Ferey, pbr̄e, bachelier en théologie de la Maison de Sorbonne, demeurant à Fervaques, fait signifier ses noms et grades aud. seigr évêque et aud. Chapitre.

444. — Le 20 janv. 1697, la nomination à la cure de St Samson de Pomont appartenant au seigr du lieu, Mesre Léonor Duvalpoutrel, Escr, seigr et patron de St Aubin-de-Cizay, Pomont et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la démission pure et simple de Me Guillaume Hersent, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Anfrie, diacre de la parr̄. du Sap. (*V*. **7**, **284**).

Le 6 févr. 1697, Mre Audran, vic. gl, donne aud. sr Anfrie la collation dud. bénéfice.

Le 10 févr. 1697, le sr Anfrie prend possession de la cure de Pomont, en présence de Mre Pierre Le Bourlier, pbr̄e, curé de St Aubin-de-Cizay, et autres témoins.

Le 24 sept. 1695, le sr Anfrie, *ritè dimissus*, est ordonné sous-diacre à Bayeux.

Le 21 avril 1696, il est ordonné diacre à Lx.

445. — Le 14 mars 1697, Me Robert Laisney, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé de N.-D.-du-Pré de Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **172**).

446. — Le 14 mars 1697, Me Robert Boissel, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **130**).

447. — Le 16 mars 1697, Me Robert Levillain, diacre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en lad. ville et représenté par Guillaume Levillain, de la parr̃. de Marolles, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

448. — Le 12 sept. 1696, Hélène Hiron, Vve de Pierre Surlemont, demeurant à Rouen, fonde plusieurs messes « en l'hospital general des Invalides de la ville de Lisieux, » représenté par « noble et discrepte personne Me Adrian de Mailloc, pbrẽ, chanoine et prébendé de Surville en l'église cathédrale de Lisx, et porteur de pouvoirs à luy donnés par Mrs les administrateurs dud. hospital. » Fait et passé à Lisieux, en présence de Me Louis Moissard, pbrẽ, curé du Mesnil-Guillaume, et autres témoins.

449. — Le 19 mars 1697, Me Gilles Ferey, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain en l'église paroissiale de N.-D. de lad. ville, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **129**, **171**, **204**, **214**).

450. — Le 19 mars 1697, Me Jacques Gosset, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé de Verson, 1re portion, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **159**).

451. — Le 15 mars 1697, Me Pierre Thillaye, pbrẽ, originaire de la parr̃. de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **142**).

452. — Le 19 mars 1697, Me Jacques Vimont, pbrẽ, Me ès-arts en l'Université de Paris, et bachelier en théologie, représenté par son père, Philippe Vimont, marchand, demeurant à Lx, parr̃. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **137**).

453. — Le 10 mars 1697, la nomination à la chapelle simple de St Marc en la parr̃. de Guerquesalle appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean de Beaulieu, chevr, seigr du lieu, seigr des fiefs et terres du Buisson, Guerquesalle et Pont-de-Vie, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Alexandre de Lieurey, dernier titulaire, la personne de Me Ollivier d'Orville, pbrẽ de la parr̃. des Champeaux.

Le 13 mars 1697, Mre Audran, vic. gl, donne aud. sr d'Orville la collation dud. bénéfice.

Le 18 mars 1697, le sr d'Orville prend possession de la chapelle St Marc, en présence de Me Jacques Sauvalle, pbrẽ de Vimoutiers.

454. — Le 1er avril 1695, Jean Ledanois, fils de Guillaume et de

Catherine Le Mercier, de la parr̃. de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

455. — Le 2 avril 1695, furent ordonnés diacres :

Me François Denis, sous-diacre de la parr̃. de Meulles (*V.* **5**) ;

Me Charles Delahaye, sous-diacre de la parr̃. de St Germain-de-Pontaudemer.

456. — Le 21 avril 1696, furent ordonnés diacres :

Me Alexandre Hue, sous-diacre de la parr̃. du Favril ;

Me Antoine Baillargeau, sous-diacre de la parr̃. de St Germain-de-Montgommery ;

Me Jean Duval, sous-diacre de la parr̃. de Friardel.

457. — Le 21 avril 1696, reçurent le sous-diaconat :

Me Jean Dumont, acolyte de la parr̃. de Meulles (*V.* **336**) ;

Me Nicolas Briand, acolyte de la parr̃. de St Martin-de-Pontchardon (*V.* **323**) ;

Me André Aubry, acolyte de la parr̃. de Ste Croix de Bernay (*V.* **106**, **324**).

Me Pierre Denis, acolyte de Vimoutiers ; (*V.* **319**.)

Me Louis de Bonnechose, acolyte de la parr̃ de Grandcamp ; (*V.* **322**.)

Me Pierre Dauvergny, acolyte de la parr̃. de Lisores ; (*V.* **335**.)

458. — Le 29 avril 1696, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jean Dossin, fils de Jean et de Charlotte Advenel, de la parr̃. de N.-D.-de-la-Couture.

François Follin, fils de Gabriel et de Marie Saulot, de la parr̃. de St Aubin-du-Thenney ;

Ollivier Panthou, fils de Jean et de Marie Duhamel, de la parr̃. de St Germain de Lx ;

Jean Canu, fils de Jean et de Marguerite Morel, de la parr̃. de Marolles ;

Damian Guerrier, fils de Jean et de Marie Courtois, de la parr̃. de Vimoutiers ;

Didier Le François, fils de François et de Marguerite Lefilleul, de la parr̃. de St Germain-de-Montgommery ; (*V.* **470**.)

Martin Collet, fils de François et d'Anne Cardon, de la parr̃. de Courbépine ;

Isaac Delamare, fils de Marin et de Stéphanie Devin, de la parr̃. de Martainville ;

Jean Le Duc, fils de Jacques et de Marguerite De Forges, de la parr̃. de St Léonard d'Honfleur ;

Philippe Derothes, fils de Jean et de Marguerite Rabasse, de la parr̃. de St Benoit-des-Ombres ;

François Barbot, fils de François et de Catherine Vaumesle, de la parr̄. de Vimoutiers ;

459. — Le 29 avril 1696, reçurent les ordres mineurs :

Me François Parent, clerc tonsuré de Ste Croix de Bernay ;

Me Jean Lefrançois, clerc tonsuré de N.-D.-de-la-Couture de Bernay. (*V.* **157**.)

460. — Le 21 avril 1696, furent ordonnés prêtres :

Me Charles d'Orville, diacre, curé des Champeaux; (*V.* **3**, **50**.)

Me Ollivier d'Orville, de lad. parr̄. des Champeaux,

461. — Le 23 mars 1697, Me Nicolas Tulou, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, représenté par Me André Tulou, conser du roy en l'élection de Bernay, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de Bernay.

462. — Le 22 mars 1697, Me Jean Hue, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen et demeurant en lad. ville, représenté par Robert Levavasseur, sr de la Licorne, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult et de Ste Barbe, (*V.* **5**, **138**.)

463. — Le 18 févr. 1697, Nicolas Heurtaux, marchand, demeurant à St Léger d'Ouillye, Elisabeth Héroult, Vve de Jacques Merouze, et Pierre Merouze, de la parr̄. de St Pierre-de-Cantelou, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Merouze, acolyte de la parr̄. de Cantelou, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Gabriel Goubey, curé de St Pierre-de-Cantelou, et Me François Pouchin, pbr̄e, demeurant en lad. parr̄.

464. — Le 6 mars 1697, Agnès Toustain, Vve de Louis Hémery, de la parr̄. de St Jacques de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Hémery, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

465. — Le 23 mars 1697, Me Georges Cordouen, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Jouveaux, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **139**).

466. — Le 27 mars 1697, Me Jacques Bunel, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de N.-D. de Grestain, N.-D. de Cormeilles et aux religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **104**).

467. — Le 27 mars 1697, Me Charles Belard, pbr̄e de la ville d'Argentan, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Evroult. (*V.* **168**).

468. — Le 22 mars 1697, Me Nicolas Gosset, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades

au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de St Evroult, St Pierre de Préaux et de Grestain et aux religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **170**).

469. — Le 27 mars 1697, Me Pierre Formeville, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de St Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de Bernay. (*V.* **140**, **182**).

470.—Le 15 févr. 1697, Me Didier Le François, acolyte de la parr̃. de St Germain-de-Montgommery, constitue en sa faveur 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mes^re Pierre Le François, Esc^r, s^r de la Plesse, frère dud. s^r acolyte. Fait et passé en présence de Me Germain Le Blanc, pbr̃e de lad. parr̃. de St Germain. (*V.* **458**).

471. — Le 15 janv. 1697, Mes^re Charles de Giverville, Esc^r, seig^r et patron de Vasouy, St Sauveur-des-Vases, la Houssaye et autres lieux, demeurant en son manoir seigneurial de Vasouy, donne une procuration, afin de présenter en son nom à lad. chapelle de St Sauveur-des-Vases la personne de Mre Gabriel de Giverville, pbr̃e, curé de St Germain de Vasouy.

Le 22 janv. 1697, Mes^re Marc-Aurèle-François Achard, chev^r, seig^r du Pin et autres lieux, porteur de la procuration dud. s^r de Giverville, nomme à lad. chapelle, située dans les enclaves de la parr̃. d'Ableville, et vacante par la mort de Monsieur Le Neveu, en son vivant grand vicaire de Lx, la personne dud. s^r curé de Vasouy.

Le 23 janv. 1697, Mre Audran, vic. g^l, donne aud. s^r Gabriel de Giverville la collation de ce bénéfice.

Le 13 mars 1697, le s^r de Giverville prend possession de la chapelle simple de St Sauveur, en présence dud. seig^r patron ; Me Jacques Leduc, pbr̃e, desservant led. bénéfice ; Me Jacques Duval, huissier, bourgeois d'Honfleur.

472. — Le 24 mars 1697, Me Philippe Boisney, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, régent septennaire en lad. Université, demeurant au collège de la Marche, représenté par Me Adrien Lenoir, bourgeois de Lx, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **189**).

473. — Le 28 mars 1697, Me Charles Bellière, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, chapelain de la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de lad. ville de Lx. (*V.* **149**).

474. — Le 30 mars 1697, Me Gabriel Le Courtois, pbr̃e du diocèse de Lx, (originaire du Merlerault) M^e ès-arts, bachelier en théologie et professeur septennaire au collège de Lx en l'Université de Paris, y

demeurant, et représenté par Me Nicolas Gosset, pbrē, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult. (*V.* **162**).

475. — Le 30 mars 1697, Mre Robert Le Chevallier, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, titulaire de la cure d'Englesqueville, valant 200 livres de revenu, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **160**).

476. — Le 1er avril 1697, Me Pascal Mesnier, diacre (de St Germain de Lx), Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Grestain, Cormeilles, St Pierre de Préaux, Bernay, St Evroult et Ste Barbe-en-Auge.

477. — Le 1er avril 1697, vu l'attestation du sr Le Roux de Clairfont, pbrē, demeurant à Bonneville-sur-Touques, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Le Bas et Marie Deuve.

478. — Le 3 févr. 1697, la nomination à la chapelle de la Madeleine de Glissy, près Bernay, appartenant au seigr abbé de N.-D. de Bernay, Mgr Léon de Gesvres, patriarche, archevêque de Bourges, abbé commendataire de lad. abbaye de Bernay, nomme aud. bénéfice la personne de Mre Michel Jacquet, licencié en théologie, doyen du chapitre de St Géraud d'Aurillac.

Le 9 mars 1697, led. sr Jacquet donne sa procuration à Me René Guerie, pbrē, curé de St Aubin-le-Vertueux, diocèse d'Evreux pour prendre possession dud. prieuré de la Madeleine.

479. — Le 22 mars 1697, Me André Cousture, diacre, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult, Grestain, Cormeilles et Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **169**, **355**, **365**).

480. — Le 1er avril 1697, Me Gabriel Le Monnier, pbrē, prétendant droit à la cure de St-Cyr-de-Salerne pour laquelle il y a contestation, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

Le 26 mai 1684, Gabriel Le Monnier, fils de Martin et de Catherine Guerbette, du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris.

Le 3 août 1682, il avait été reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 6 octobre 1694, le sr Le Monnier, pbrē, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx et autres lieux. (*V.* **298**.)

481. — Le 3 avril 1697, Me André Lesereiller, pbrē du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris et bachelier de Sorbonne, demeu-

rant à Vouhé, diocèse de la Rochelle, et représenté par Charles Coudrelle, de la parr̄. de N.-D. de la Couture de Bernay, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **177**.)

482. — Le 2 avril 1697, Me Odo Lefebvre, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, docteur et professeur en théologie de lad. Université, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig^x de Ste Barbe. (*V.* **178**.)

483. — Le 18 mars 1697, la nomination à la cure de N.-D. de Courtonnelle appartenant au chanoine du lieu, Mre François Le Rebours, archidiacre, prébendé de Courtonnelle, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Charles Leroy, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Hudoux, pbr̄e de ce diocèse. (*V.* **4**.)

Le lendemain, Mre Audran, vicaire g^l, donne aud. s^r Hudoux la collation dud. bénéfice.

Le 24 mars 1697, le s^r Hudoux prend possession de la cure de Courtonnelle, en présence de Me Jean Quesnay, pbr̄e, curé de la Chapelle-Hareng ; Me François de Montargis, procureur au bailliage et vicomté d'Orbec, et autres témoins.

484. — Le 27 mars 1697, Me François Durozay, diacre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **326**.)

485. — Le 2 avril 1697, Me Georges Aubert, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, bachelier ès-droits, professeur de philosophie, recteur de l'Université de Caen, représenté par Mre Pierre André, pbr̄e, docteur de Sorbonne, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **184**).

486. — Le 2 avril 1697, Me Gabriel Durozay, pbr̄e, docteur en théologie de la faculté de Paris, demeurant en lad. ville, fait réitérer, par procureur, ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V.* **144**, **165**).

487. — Le 30 mars 1677, Me Jacques Soyer, pbr̄e, curé de St Germain de Bourges en Berry, M^e ès-arts en l'Université de Paris, représenté par son frère, Joseph Soyer, pâtissier à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult (*V.* **180**).

488. — Le 2 avril 1697, Me Michel Le Mazurier, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, titulaire de la chapelle simple de St Pierre-aux-Fonts en la cathédrale de Bayeux et vicaire de St Nicolas de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **127**.)

489. — Le 5 avril 1697, dom Pierre de Moges sous-diacre, religieux de l'ordre de St Benoit, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeu-

rant en l'abbaye de St Etienne de lad. ville et représenté par Me François Senée, pbr̃e, chanoine de la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

490. — Le 4 avril 1697, Me Jacques Lefebvre, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, curé de la 2e portion de St Désir de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **174**.)

491. — Le 3 avril 1697, Me François Legrip, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, pourvu de la cure de Castillon, dont il n'est pas paisible possesseur, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V* **181**, **399**.)

492. — Le 4 avril 1697, Mre Nicolas Osmont, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, curé de la Fresnaye-Fayel, valeur de 300 livres de revenu, représenté par Mes^re Yves Osmont, Esc^r, s^r de Malicorne, son frère, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **394**.)

493. — Le 19 oct. 1696, Me André Fournereau, pbr̃e, prieur claustral de l'abbaye d'Ardennes, de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Bayeux, ayant été pourvu des chapelles simples de St Joseph, St André et St Barthèlemy, sises dans les limites de la par̃r. de St Vigor de Juaye, vacantes par la résignation faite en sa faveur par Me Norbert Villey, pbr̃e, religieux dud. ordre, prend possession de ces chapelles par la libre entrée dans chacune d'elles et autres cérémonies accoutumées. — Le visa avait été donné par l'archevêque de Rouen.

Après la prise de possession « s'est présenté Me Jacques Mauger, procureur-receveur de Messire Philippe Le Clerc du Tremblay, abbé de Mondaye, lequel déclare, au nom dud. seig^r abbé, qu'il s'oppose à la présente prise de possession, disant que ces chapelles n'ont jamais été titrées ny possédées en cette qualité par aucun chapelain, et pour autres raisons à déclarer en temps et lieu. Se sont pareillement présentés Dom Philippe Lhermitte, pbr̃e, prieur de lad. abbaye de Mondaye, et Louis Lepailleur, procureur d'icelle abbaye, lesquels, au nom et pour la conservation des droits de leur communauté se sont aussy opposés à lad. prise de possession tant pour les raisons susdites qu'autres qu'ils entendent dire pour leur fait et regard; desquelles oppositions led. s^r Fournereau proteste de nullité et persiste à prise de possession. »

494. — Le 2 avril 1697, Me Guillaume Lefrançois, pbr̃e, prieur de Gelleville et titulaire de la chapelle de St Jean-des-Fonts en la cathédrale de Rouen, M^e ès-arts en l'Université de Paris, représenté par Me Gabriel Hesbert, pbr̃e, chanoine de la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **186**.)

495. Le 24 sept. 1695, Me Jacques Beguin, sous-diacre du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Bayeux. (*V.* **3**.)

496. — Le 14 mars 1696, Me Jean Garnier, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen, donne sa procuration pour faire signifier ses grades.

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

REGISTRE IV.

---

1. — Le 13 avril 1686, Jean Mignot, fils de Jacques et de Marie Périer, de la parr̃. de S[t] Germain de Lx, reçoit la tonsure.

Le 29 août 1695, il est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Paris.

Le 15 oct. 1695, led. s[r] Mignot, diacre de Lisieux, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 3 avril 1697, le s[r] Mignot, pbr̃e, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **30**, **334**.)

2. — Le 18 mars 1697, M[e] Jacques Gondouin, pbr̃e, curé de S[t] Germain d'Echauffour, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, représenté par M[re] François Dubois, pbr̃e, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult et de Cormeilles. (*V.* **327**.)

3. — Le 29 avril 1696, Laurent Descalles, fils d'Hélie et de Gillonne Lemaistre, de la parr̃. de Fatouville, religieux profès en l'abbaye de Montebourg, diocèse de Coutances, reçoit la tonsure et les ordres mineurs à Lx. (*V.* **518**.)

4. — Le 3 avril 1697, le seig[r] évêque, collateur ordinaire de la cure de l'Hôtellerie, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] Claude Moutier, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Guermont, pbr̃e de ce diocèse, (parr̃. de Cirfontaine.)

Le 9 avril 1697, « le mardy des festes de pasques, » M[e] Robert Morel, notaire, garde-notes royal, et aussi notaire royal-apostolique de l'évêché de Lx, met led. s[r] Guermont en possession de lad. cure de l'Hôtellerie.

5. — Le 5 avril 1697, le seig[r] évêque, collateur ordinaire de la cure de S[t] Denis-d'Augeron, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort du dernier titulaire, la personne de M[e] Louis de Bonnechose, pbr̃e du diocèse de Lx. (*V.* **38**, **52**, **127**, **285**, **294**.)

6. — Le 22 sept. 1696, Etienne Inger, clerc tonsuré, chapelain en la Cathédrale, reçoit les ordres mineurs.

Le 11 avril 1697, le seig^r^ évêque autorise led. s^r^ Inger, diacre, à se faire ordonner prêtre à Meaux. (*V.* **43**, **59**, **374**.)

7. — Le 6 avril 1697, Me Claude Emengard, diacre de Thibouville, diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Lx.

8. — Le 6 avril 1697, Robert Levavasseur de la Roussière, acolyte du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, reçoit le sous-diaconat à Lx.

9. — Le 15 avril 1697, vu l'attestation du s^r^ Morel de la Griffonnière pbr̄e, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Pierre Mengeant et Marie Fossey.

10. — Le 22 sept. 1696, Me Germain Pastey, sous-diacre de St Martin-d'Ouilly, est ordonné diacre.

11. — Le 13 avril 1697, le seig^r^ évêque autorise Me François Desclos, diacre de ce diocèse, à se faire ordonner prêtre à Paris. (*V.* **139**).

12. — Le 6 avril 1697, Me Michel Pastey, sous-diacre de la parr̄. de Cirfontaine, est ordonné diacre. (*V.* **97**, **139**.)

13. — Le 17 février 1697, Me Pierre Lailler, s^r^ des Houlles, demeurant à St Vincent-du-Boulley, constitue 150 livres de rente, en faveur de son fils, Me Pierre Lailler, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me François Lailler, s^r^ de la Pinchonnière, et par François Hurel, tous deux de la parr̄. de Folleville. (*V.* **275**,**458**).

14. — Le 14 février 1697, Pierre Costard, laboureur, demeurant à Ste Marguerite-des-Loges, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Costard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **272**).

15. Le 10 février 1697, Me Abraham Gueroult, pbr̄e de ce diocèse, obtient en cour de Rome de nouvelles lettres de provision du prieuré-cure de N.-D. de Bonneville-la-Louvet et de son annexe la chapelle du Mont-Fouqueran, de l'ordre des chanoines réguliers de St Augustin, avec obligation de faire profession dans led. ordre. Ces nouvelles lettres furent demandées parce que dans les premières il avait été mis par erreur : Ordre de St Benoît, au lieu de : Ordre de St Augustin. (*V.* **39**, **77**.)

16. Le 27 avril 1697, le seig^r^ évêque, étant au château de Hally, parr̄. de Jouveaux, donne dispense de toute publication de bans pour le mariage entre Jean Le Nepveu et Anne de Hally, « pour raisons particulières à luy connues », et autorise le s^r^ curé de Jouveaux à passer à la célébration du mariage.

17. — Le 29 avril 1697, vu l'attestation du s^r^ Breton, vicaire du Torpt, dispense de bans pour le mariage entre Louis Lecallier et Geneviève Baudel.

18. — Le 30 avril 1697, Me Philippe de la Bove, pbrē, curé de Mardilly, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Christophe de la Bove, acolyte. (*V*. **40**.)

19.— Le 30 avril 1697, dispense de bans pour le mariage entre noble homme Louis de Bosc-Henry, Escr, sr du lieu, seigr et patron de Drucourt, y demeurant, fils de feu noble homme Jean de Bosc-Henry, vivant Escr, sr du lieu, seigr et patron de Drucourt, et de noble dame Marie de la Rocque, de lad. parr̄. de Drucourt, d'une part, et damlle Marie-Louise Godard, fille de feu noble homme Philippe Godard, Escr, vivant conser secrétaire du roy en son grand Conseil, et de feue Louise Legrand, de la parr̄. de St Séverin de Paris.

20. — Le 17 avril 1697, Mesre Audran, official de Lx, reçoit le serment canonique prêté par Catherine Poret de Boisandré, prieure du prieuré de St Joseph d'Orbec, ordre des chanoinesses régulières de St Augustin. (*V*. **33**.)

21. — Le 3 mai 1697, vu l'attestation du sr Prenthout, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Voisard et Françoise Vannier, tous deux de lad. parr̄.

22. — Le 11 avril 1697, Me Nicolas Le Front, pbrē, pourvu de la cure de St Michel de Tordouet par la nomination faite de sa personne par Mre Guy de Chaumont, chevr, marquis d'Orbec, seigr et patron de Tordouet, en conséquence de la démission de Me François Le Couturier, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Michel « Pouplu » (Poplu), curé de Mailloc; François Le Bas, curé de St Martin-de-Mailloc; Nicolas Duval, curé du Ronceray; Marin Boucquier, pbrē, Nicolas Jourdain, pbrē; Thomas de Bonnechose, Escr, sr de Bonneville; François Esmond, sr de la Rosière, avocat; Claude Leliquerre, sr des Prés, de la parr̄. de St Martin-de-Mailloc.

23. — Le 5 avril 1699, le seigr évêque donne des lettres de vicaire général à Mesre Jean-Baptiste de Franqueville, chanoine et grand chantre de la Cathédrale. (*V*. **225**.)

24. — Le 14 mars 1697, Mesre Louis-Henri de Romé, diacre du diocèse de Chartres, obtient en cour de Rome de nouvelles lettres de provision de l'archidiaconé du Lieuvin. — Led. sr de Romé ayant exposé que les réglemens du chapitre de Lx, exigeaient que celui qui était pourvu de ce bénéfice fût déjà chanoine de cette église et que, lui ne l'étant pas, quelques-uns élevaient des doutes sur la légitimité de sa nomination, pour ces raisons il priait sa Sainteté ou de le nommer chanoine de lad. Eglise ou de le dispenser de cette condition. Le pape le dispensa et lui donna des lettres de provision.

Le 2 mai 1697, led. sr de Romé, titulaire du personnat de Bretteville

dans le pays de Caux et curé de Barville, pourvu de l'archidiaconé du Lieuvin, vacant par le décès de Me Christophe Le Nepveu, pbre, dernier titulaire, est mis en possession dud. bénéfice avec toutes les cérémonies en tel cas requises. (*V.* **28,192**.)

25. — Le 7 mai 1697, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Hélix, consr du roy, assesseur au bailliage et ancienne vicomté d'Orbec, fils de Me Luc Hélix, cy-devant conser du roy auxd. bailliage et vicomté, et de feue Madeleine d'Hacqueville, de la parr. d'Orbec d'une part, et honn. fille Marie-Françoise Quesnay, fille de feu Jacques Quesnay, conser et procureur du roy en la vicomté de Moyaux, et de feue Gabrielle Vauquelin, demeurant en la parr. de la Chapelle-Hareng.

26. — Le 30 avril 1697, Me Jacques Deleau, bachelier en la sacrée faculté de Paris, pbre, curé de Claville, diocèse de Rouen, et pourvu de la cure de St Martin de Bonnebosq par la nomination que Messre Bruno-Emmanuel de Motteville, cheveᵣ, comte du lieu, marquis, haut-justicier de la Haie-du-Puits, baron, seigr et patron de Bonnebosq, a faite de sa personne, résigne entre les mains du seigr évêque de Lx, sad. cure de Bonnebosq en faveur de noble et discrète personne, Me Jean de Pierres, pbre, prieur et chanoine du Faulq en la cathédrale de Lx ; et led. sr de Pierres résigne aussi entre les mains du seigr évêque sad. prébende du Faulq, appelée prébende volante, en faveur dud. sr Deleau, pour cause de mutuelle permutation. Fait en présence et du consentement dud. seigr comte de Motteville, époux de noble dame Françoise Du Fay de la Haye-du-Puits.

Le 5 mai 1697, le seigr évêque donne aud. sr de Pierres la collation de la cure de Bonnebosq. (*V.* **30, 47, 51**.)

Le même jour, Sa Grandeur donne aud. sr Deleau la collation dud. canonicat et prébende volante du Faulq.

Le 8 mai 1697, le sr Deleau est mis en possession du canonicat du Faulq par le ministère de Mr le doyen du chapitre.

27. — Le 8 mai 1697, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Bernard Levavasseur, docteur en médecine, fils de feu Me Nicolas Levavasseur et de Madeleine Delamare, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, d'une part, et damlle Marie-Elisabeth Godde, de la ville de Rouen.

28. — Le 6 décembre 1685, Louis-Henri de Romé, fils de Messre Louis de Romé, cher, seigr de Vernouillet, président à Mortier au parlement de Normandie, et de dame Françoise Bretel de Grimouville, du diocèse de Rouen, reçoit la tonsure des mains du seigr archevêque. (*V.* **24, 192**.)

29. — Le 27 mars 1697, Me Nicolas de la Tour, pbre, du diocèse de Rouen, ancien habitué en la collégiale de N.-D. de Cléry, étant présen-

tement à Paris, va trouver le seig^r évêque de Lx, en son hôtel de la rue St Dominique, et requiert la collation de la cure de St Germain de Drubec « en conséquence de la présentation faite de sa personne par le chapitre de Cléry, patron de lad. parr. Il présente des certificats de vie et mœurs donnés par les chanoines de Cléry et par les grands vicaires de Rouen. Le seig^r évêque avait répondu audit s^r comparant, au 1er oct. dernier, qu'il devait lui apporter une attestation du seig^r évêque d'Orléans témoignant qu'il n'avait fait aucun acte qui le rendait indigne de posséder un bénéfice à charge d'âmes. Pour satisfaire à ce désir, il s'était présenté au seig^r évêque d'Orléans ; celui-ci avait répondu qu'il n'avait pas de certificat à donner, attendu que le requérant n'était pas de son diocèse. Le 25 février dernier, le requérant s'est encore adressé à lui et « l'a supplié de dire plus positivement sy, ayant esté quelque temps dans son diocèse, il avait des raisons pour empescher que mond. seig^r l'evesque de Lisieux ne délivrast un visa. Le seig^r évêque d'Orléans lui aurait répondu qu'il n'empescherait pas que monseig^r l'Evesque de Lis^x donnât ce visa. » Enfin ce dernier répond qu'il ne peut accorder led. visa, attendu que Monseig^r l'Evêque d'Orléans et son grand vicaire lui ont dit que le requérant n'était pas de bonnes vie et mœurs ; qu'ils lui avaient refusé le certificat parce qu'il s'était mal conduit, et qu'il avait été chassé de Cléry pour cet effet ; que du reste il est toujours disposé à donner son visa quand led. comparant lui aura apporté du seig^r évêque d'Orléans led. certificat de bonnes vie et mœurs. Le s^r de la Tour, à cette réponse, proteste de se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **216**.)

30. — Le 6 mai 1697, noble et discrète personne, Mre Jean de Pierres, pbre, pourvu de la cure de St Antonin d'Epaigne, remet entre les mains du seig^r évêque, qui en est le collateur ordinaire, tous les droits qu'il peut avoir aud. bénéfice, et consent à arrêter le procès qui existe entre lui et le s^r Gaultier, son compétiteur à lad. cure. (*V.* **26**, **47**, **51**).

Le même jour, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice d'Epaigne, vacant par la démission de Me Jean de Pierres, la personne de Me Jean Mignot, pbre, M^e ès-arts en l'Université de Paris. (*V.* **1**).

Le 7 mai 1697, le s^r Mignot prend possession de la cure d'Epaigne, en présence de Me Nicolas Gibert, pbre, vicaire de lad. parr., et plusieurs autres paroissiens.

31. — Le 14 mai 1697, vu l'attestation du s^r Poplu, curé de Mailloc, et du s^r Monthoure, vicaire de la Chapelle-Yvon, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Dubuisson et Catherine Gaillard.

32. — Le 3 mars 1697, Robert Cambette, s^r des Acres, demeurant à Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Jacques Cambette, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

33. — Le 30 avril 1697, Mes^re Pierre Audran, pbre, docteur de

Sorbonne, chanoine scolaste en la cathédrale de Lx, prieur commendataire de St Jean-de-Boisroland, vicaire général et official de l'Evêché de Lx, nommé commissaire de Sa Sainteté en cette partie, fulmine la bulle par laquelle Madame Catherine Poret de Boisandré, religieuse-professe et sous-prieure du monastère de St Joseph d'Orbec, ordre des chanoinesses régulières de St Augustin, représentée par Me Nicolas Leportier de la Surière, curé de Brétigny, est nommée prieure dud. couvent de St Joseph en conséquence de la résignation qui lui a été faite par dame Magdeleine Leportier de la Surière. « Après qu'il luy est apparu du consentement de la communauté, » Mre Audran permet à lad. dame Poret de Boisandré de prendre possession dud. prieuré. (*V.* **20**).

34. — Le 21 mai 1697, vu l'attestation du sr Grandin, curé de St Pierre-du-Chastel, dispense de bans pour le mariage entre Alexandre Haudard, fils de feu Me Pierre Haudard et de damlle Madeleine Legrand, originaire de St Ouen de Pontaudemer et demeurant à St Pierre-du-Chastel depuis environ un an et demi, d'une part, et damlle Madeleine Rochet, fille de feu Me Nicolas Rochet et de damlle Madeleine-Perrette Aubert, originaire de la parr̄. du Torpt et aussi demeurant en celle de St Pierre-du-Chastel.

35. — Le 5 avril 1682, Nicolas Leportier, fils de Nicolas Leportier, Escr, sr de la Surière, et de damlle Françoise Lecomte, de la parr̄. de St Martin de Laigle, diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure et les ordres mineurs à Lx, vu la vacance du siège d'Evreux.

Le 18 sept. 1663, il est ordonné diacre.

Le 23 sept. 1664, il est ordonné prêtre.

Le 1er mai 1697, la nomination au personnat de Morsan, appartenant au seigneur de Fontaine-la-Soret, Monseigr Henri-François Lambert, cheveer, marquis de Thibouville, seigr de Fontaine, conser du roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de Son Hôtel, intendant de justice, police et finances en la ville et généralité de Lyon, provinces du Lyonnais, Forez et Baujolais représenté par Me Philippe de Mailloc, pbr̄e, curé de Boisney et syndic du clergé du diocèse, nomme aud. bénéfice vacant par la mort de Me Christophe Le Neveu, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Leportier de la Surière, pbr̄e, curé de Bretigny.

Le 22 mai 1697, le seigr évêque donne aud. sr Leportier la collation du personnat de Morsan. (*V.* **33**, **42**, **54**.)

36. — Le 2 avril 1695, Me Jean de Costard, diacre de St Léger-sur-Bonneville, est ordonné prêtre.

37. — Le 5 avril 1690, Louis-Antoine de la Rouvraye, fils de Louis de la Rouvraye, cheveer, et de damlle Catherine de Chaulieu, de la parr̄. de Touquette, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **89**.)

Le lendemain, il est ordonné sous-diacre.

38. — Le 12 mai 1697, Me Louis de Bonnechose, pbre, demeurant à Paris, à la communauté des prêtres de St Benoît, et pourvu de la cure de St Denis-d'Augeron, donne sa procuration pour résigner entre les mains du seigr évêque led. bénéfice dont il n'a pas pris possession. (*V.* **5, 52, 127, 285, 294.**)

39. — Le 22 mai 1697, Me Abraham Gueroult, pbre de ce diocèse, pourvu en cour de Rome du prieuré-cure de Bonneville-la-Louvet et de son annexe la chapelle de St Martin-du-Montfouqueran, requiert le visa épiscopal pour lesd. bénéfices, promettant de prendre l'habit et de faire profession dans l'ordre de St Augustin. Mre de Franqueville répond que le lieu est rempli. Le sr Gueroult proteste se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **15, 77.**)

40. — Le 10 mai 1697, la nomination à la cure de N.-D. de Mardilly appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale et la présentation au Chapitre tout entier, Mre Jean-Baptiste de Franqueville, pbre, chanoine-prébendé des Loges, se trouvant de semaine le 8 courant, lors de la mort de Me Philippe de la Bove, dernier curé de Mardilly, nomme aud. bénéfice la personne de Me Nicolas Cosnard, pbre de ce diocèse.

Mres Nicolas Taigner de la Bretesche, prébendé de Pesnel, doyen du Chapitre, Pierre Audran, scolaste, Jacques de Setz, René Le Michault, Robert Paulmier, Jacques Gallard, Louis Mahieu, Michel Despériers, Gabriel de Grosourdy, François Daubin, François Dubois et Louis de Bonsens, tous chanoines de la Cathédrale, Mes Nicolas Turpin, premier sous-chantre, et Alexandre Hue, pbres de lad. Eglise, présentent au seigr évêque led. sr Cosnard pour lad. cure de Mardilly.

Le 11 mai 1697, le seigr évêque donne au sr Cosnard la collation dud. bénéfice de Mardilly. (*V.* **18, 53**).

41. — Le 23 février 1697, Gaston Letailleur, « simple laboureur », fils de Jean Letailleur, demeurant à Carsis, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin, Me Martin Collet, acolyte, demeurant à Bernay et y étudiant. Fait en présence de Mre Robert Tournel, pbre de Carsis.

42. — Le 17 mai 1697, la nomination au personnat de Morsan appartenant au seigr du lieu, Mesre François de Sens, chevr, marquis de Morsan, membre de la cour du parlement, seigr et patron de Morsan, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Christophe Le Nepveu, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Chéron, pbre du diocèse de Senlis et curé de Ste Geneviève aud. diocèse.

Le 24 mai 1697, le seigr évêque donne aud. sr Chéron la collation dud. personnat.

Le 25 mai 1697, le seigr Chéron, curé de Ste Geneviève de Senlis,

prend possession du personnat de Morsan par l'entrée de la grande porte de l'église paroissiale dud. lieu, en laquelle led. titulaire fait toutes les cérémonies ordinaires de la prise de possession, en présence de Mes Nicolas Delamare et Pierre Lefrançois, pbr̄es, et autres habitants de lad. parr̄. (*V.* **35**, **78**)

43. — Le 23 mai 1697, Me Etienne Inger, diacre, est autorisé par le seigr évêque à se faire ordonner prêtre hors le diocèse. (*V.* **6**, **59**, **374**.)

44. — Le 6 avril 1697, les abbés de Bernay et de Cormeilles ayant élu pour leur syndic et député, au lieu et place de feu Mre Christophe Le Neveu, la personne de Mre Jean-Baptiste de Franqueville, pbr̄e, docteur de Sorbonne, chanoine et grand-chantre de la Cathédrale et grand vicaire du diocèse, le seigr évêque au droit du seigr abbé de St Evroult, attendu que celui-ci n'a pas encore ses bulles, approuve lad. nomination et requiert que led. sr de Franqueville soit reçu et installé aux fonctions de député et syndic desd. srs abbés. Le vicaire général de l'abbé de St Pierre de Préaux promet d'obtenir une autorisation spéciale pour nommer aussi led. sr de Franqueville syndic pour lad. abbaye.

45. — Le 24 février 1697, Marguerite Romé, Vve de feu Sanson Duval, et Michel Ledanois, de la parr̄. de Lieurey, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Charles Duval, acolyte, fils de lad. veuve, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Charles Montseillon, ancien notaire, demeurant à Fresne. (*V.* **272**, **456**.)

46. — Le 30 mai 1697, vu l'attestation du sr Odienne, curé d'Equainville, et du sr Riquier, vicaire de St Léonard d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Lebourgeois, sr de Bellain, fils de Guillaume Lebourgeois et de damlle Madeleine Lengaigneur, de la parr̄. d'Equainville, d'une part, et damlle Henriette Léonore De Laumosne, fille de Mre François De Laumosne, Escer, seigr de Boismaillard, et de noble dame Marie Legouez, demeurant en lad. parr̄. de St Léonard.

47. — Le 6 mai 1697, Mre Jean de Pierres, pbr̄e, cy-devant chanoine de la Cathédrale, pourvu de la cure de Bonnebosq, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me François Ameline, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄.; Jean Descotils, sr de la Fontaine et autres. (*V.* **26**, **30**, **51**).

48. — Le 3 juin 1697, dispense de bans pour le mariage entre Charles de Morel, Escr, fils de Jean et de damlle Sansonne Guerpel, de la parr̄. de Crouttes, d'une part, et damlle Marie-Dorothée Fortin, fille de feu Charles Fortin, Escr, sr de Montgaroult, et de damlle Marie-Madeleine de Gaultier, demeurant depuis environ dix-sept ans en la parr̄. de St Georges-des-Authieux.

49. — Le 16 mars 1697, Jacques Le Duc, bourgeois d'Honfleur, y

demeurant, parr̃. St Léonard, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Leduc, acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

50. — Le 16 février 1697, Jean Duval et Guillaume Turpin, de la parr̃. de Duranville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Nicólas Duval, acolyte de lad. parr̃. et fils dud. Jean, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me François Fourquemin, pbr̃e, demeurant à Folleville. (*V*. **272**).

51. — Le 10 avril 1694, Me Jean de Pierres, sous-diacre du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Evreux.

Le 2 avril 1695, led. sr de Pierres, diacre, curé d'Epaignes, est ordonné prêtre à Lx. (*V*. **26**, **30**, **47**).

52. — Le 22 mai 1697, Me Louis de Bonnechose, pbr̃e, pourvu de la cure de St Denis-d'Augeron, représenté par Me Christophe Courtin, pbr̃e, vicaire de la Cathédrale, résigne purement et simplement son bénéfice entre les mains du seigr évêque qui en est le collateur ordinaire. (*V*. **5**, **38**, **127**, **285**, **294**)

Le 24 mai, Sa Grandeur nomme à lad. cure la personne de Me Sébastien Laisney, pbr̃e de ce diocèse.

53. — Le 29 mai 1697, Me Nicolas Cosnard, pbr̃e, pourvu de la cure de Mardilly, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Henry-Raoult Le Charpentier, pbr̃e, curé du Bosc-Regnoult, Jean Grislon, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃. de Mardilly, et plusieurs paroissiens. (*V*. **40**).

54. — Le 24 mai 1697, noble et discrète personne Mre Nicolas Leportier de la Surière, pbr̃e, curé de Brétigny, pourvu du personnat de Morsan, prend possession de ce bénéfice « par le toucher que led. sr a fait de la porte du cemetière de l'église paroissiale dud. lieu de Morsan, à laquelle il s'est prosterné à genoux et fait sa prière et autres cérémonies accoutumées n'ayant peu entrer dans lad. eglise non plus que dans le cemetière à raison que nous n'aurions peu avoir les clefs quoy que nous ayons sommé les srs Delamare et Roqueron, pbr̃es, chapelains de lad. église, de nous les présenter et que nous ayons esté frapper plusieurs fois à la porte du presbytère du sr curé pendant l'espace d'un quart d'heure. » Ce fut fait en présence de plusieurs témoins, tous étrangers à la paroisse, sauf un sr Delamare, laboureur à Morsan, lequel a refusé de dire son nom et de signer. (*V*. **35**).

55. — Le 18 février 1697, Nicolas Fortin, fils de feu Robert, de la parr̃. de Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Joachim Surlemont, acolyte de lad. parr̃., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **272**).

56. — Le 8 juin 1697, Me François Duval, pbr̃e, curé de St Ger-

main-dAulnay, au nom de Me Adrian Delahaye, pbre, curé de St Germain de Gourdeneq (?), diocèse de Séez, requiert du seigr évêque le visa ou collation de la cure de N.-D. d'Aulnay, vacante par la résignation faite en sa faveur, pour cause de mutuelle permutation, par Me François Rouvray, pbre, dernier titulaire. Les vicaires généraux répondent qu'ils ne peuvent donner lad. collation au sr Delahaye « veu quil ne leur apparoist suffisamment de l'acte de permutation. »

57. — Le 11 juin 1697, au sr de la Porte, curé d'Auvillers, doyen rural de Beuvron : Vu l'attestation du sr du Houlley, curé du Torquesne, et du sr Bienvenu, curé de la Roque, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles de Nocey, chever, fils de Mesre Gaspard de Nocey, chever, seigr et patron du Torquesne, lieutenant de nos sgrs les Maréchaux de France, et de feue noble dame Françoise de la Reue, demeurant en lad. parr. du Torquesne, d'une part, et damlle Madeleine Labbey, fille de feu Mre Pierre Labbey, vivant chever, seigr d'Ecajeul, et de noble dame Madeleine Crestey, demeurant à la Roque.

58. — Le 14 juin 1697, vu l'attestation du sr Furet, pbre, vicaire de St Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Me Claude Enault, sr des Hameaux, consr du roy, lieutenant particulier et assesseur au bailliage et vicomté d'Argentan et Exmes, fils de feu Me Philippe Enault, avocat aud. siège d'Argentan, et de feue damlle Charlotte Moullin, de la parr. de St Germain d'Argentan, d'une part, et damlle Marie Gondouin, fille de feu Olivier Gondouin, sr de la Garenne, et de damlle Marie Nicolle, de lad. parr. de St Jacques.

59. — Le 15 février 1697, le seigr évêque autorise Me Etienne Inger, acolyte, chapelain de St Ouen en la Cathédrale, à recevoir le sous-diaconat hors le diocèse, moyennant le titre clérical de lad. chapellenie de St Ouen. (*V.* **6**, **43**, **374**).

60. — Le 17 juin 1694, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Henri de Crémanville, Escr, sr de la Pinellière, fils d'Adrian de Crémanville, Escr, et de dame Anne Dubosc, de la parr. du Torpt, d'une part, et damlle Barbe Guérin, fille de Jacques de Guérin, Escr, sr de Vaujours, et de dame Madeleine de Rivet, du diocèse de Chartres.

61. — Le 3 juin 1697, dom Pierre-Louis Davy, pbre, chanoine régulier de l'ordre de St Augustin de la Congrégation de France, prieur claustral du prieuré de Ste Barbe-en-Auge, dépose aux minutes de Me Robert Morel, notaire royal-apostolique de l'Evêché de Lx, l'acte par lequel, à raison de sa charge de prieur claustral, il nomme la personne de dom Pierre Tirmois, chanoine régulier, au prieuré-cure de la Motte qui est desservi par les religieux de son ordre, et qui se trouve vacant par la révocation de dom Jean-Baptiste Levigneur, aussi chanoine régulier et dernier titulaire. (*V.* **180**, **214**).

Le même jour, dom Jean Le Michault, pbr̃e, chanoine régulier de St Augustin, curé de Lécaulde, pourvu du prieuré-cure de Mézidon, prend possession dud. bénéfice. (*V.* **179**, **215**, **236**).

62. — Le 22 février 1697, Urbain, Larquier, religieux-profès de l'Ordre de Prémontré, curé de St Jean d'Asnières, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle de St Eustache d'Asnières, dépendant dud. ordre et vacante par la démission faite en sa faveur par Jean-Thomas de Baupte, pbr̃e, aussi chanoine régulier, dernier titulaire. (*V.* **69**, **108**).

63. — Le 26 janvier 1697, François Gobert, comte d'Aspremont et de Reckeim, abbé commendataire de St Evroult, de l'Ordre de St Benoit, nomme pour son grand-vicaire en lad. abbaye, la personne de Me Charles Bregelt, licencié aux droits, pronotaire du St Siège apostolique, chanoine et trésorier de la cathédrale de Metz.

64. — Le 26 juin 1697, vu l'attestation du s^r Lepeltier, curé de N.-D. de Livaye, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Baril, Esc^r, s^r du Traves, un des deux cents chevau-légers du roy, fils de feu Philémon Baril, Esc^r, s^r du Traves, garde de Sa Majesté, et de dam^lle Catherine Chardey, originaire de St Germain de Lx et demeurant à N.-D. de Livaye, d'une part, et dam^lle Marie Baril, fille de feu Jacques Baril, seig^r de St Laurent-du-Mont, et de dam^lle Marie Lebienvenu, de la parr̃. de Cambremer, diocèse de Bayeux.

65. — Le 10 juin 1697, Me Sébastien Laisney, pbr̃e, pourvu de la cure de St Denis-d'Augeron, prend possession dud. bénéfice « par le toucher de la porte de l'église du lieu, à laquelle icelluy s'est prosterné à genoux, a fait sa prière, n'ayant pu entrer dans lad. église, à raison que nous n'avons pu trouver les clefs d'icelle, attendu que le s^r vicaire de lad. paroisse est absent. » Fait dans le cimetière du lieu, en présence de Me André Dumont, pbr̃e, demeurant à St Hymer, et plusieurs autres témoins,

66. — Le 23 sept. 1673, Jean-Baptiste Héroult, fils de Gilles et de Marie Labbey, de la parr̃. de Garnetot, reçoit la tonsure et les ordres mineurs,

Le 28 juillet 1697, le seig^r évêque, collateur ordinaire de la cure de N.-D.-des-Prez, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Henry Miard, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Héroult, acolyte de ce diocèse. (*V.* **174**, **212**).

67. — Le 4 décembre 1696, Me Jean Gamare, pbr̃e, curé de St Aubin d'Authou, doyenné de Cormeilles, demeurant aud. lieu, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Bisson, pbr̃e du diocèse d'Evreux. (*V.* **83**, **96**).

68. — Le 26 août 1696, Louis Duval, Esc^{r}, s^{r} de Beaubrey, demeurant en la parr̄. de Verneusse, ayant épousé dam^{lle} Marie de Bosc-Henry, Vve de Jacques Thiboult, Esc^{r}, s^{r} de Longchamps, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Thiboult, Esc^{r} et acolyte, fils de lad. dame Marie de Bosc-Henry, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés (*V.* **272.**)

69. — Le 2 juillet 1697, le seig^{r} évêque donne à Me Urbain Larquier, pbr̄e de l'Ordre de Prémontré, curé de St Jean d'Asnières, la collation de la chapelle de St Eustache qui est ordinairement desservie par le curé de lad. parr̄. de St Jean (*V.* **62, 108.**)

70. — Le 8 juillet 1697, vu l'attestation du s^{r} Lebreton, vicaire de Boulleville, dispense de bans pour le mariage entre Me Adrian Piquot, tabellion à Lx, fils de feu Me François Piquot, vivant aussi tabellion à Lx, et de Catherine Vivien, de la parr̄. de St Germain de Lx, d'une part, et Catherine Legras, fille de Jacques et de Marie Legrand, de la parr̄. de Boulleville.

71. — Le 2 juillet 1697, la nomination au canonicat d'Ecajeul, appelé prébende volante, appartenant au seig^{r} évêque, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me Pierre Pottier, dernier titulaire, la personne de Mes^{re} Claude de Franqueville, pbr̄e, curé de Chamblac au diocèse d'Evreux et chapelain de la Cathédrale de Lx.

Le 4 juillet 1697, led. s^{r} de Franqueville est mis en possession de ce canonicat par le ministère de M. de Franqueville, chanoine et grand chantre de la Cathédrale en présence du chapitre.

72. — Le 15 juin 1697, la nomination au prieuré ou chapelle de Ste Marie-Madeleine appartenant au seig^{r} abbé commendataire de l'abbaye de Bernay, ordre de St Benoît, Monseig^{r} Léon de Gesvres, archevêque de Bourges, abbé commendataire de lad. abbaye, nomme à ce prieuré, vacant par la mort du dernier titulaire, la personne de Fr. Hiérosme Chevalier, pbr̄e, prieur claustral de lad. abbaye. (*V.* **211, 224.**

73. — Le 5 mai 1697, Mre Jean Guinet, clerc du diocèse de Paris et chanoine prébendé de la 2e portion de Lieurey en la cathédrale de Lx demeurant à Paris, Ile Notre-Dame, donne sa procuration pour résigner sond. canonicat entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Mre Gilbert Hébert, pbr̄e du diocèse de Beauvais, bachelier en théologie de la faculté de Paris. Il se réserve toutefois une pension viagère de 300 livres sur les revenus de lad. prébende.

Le 23 mai 1697, led. s^{r} Hébert chapelain de la chapelle simple de Ste Claire dans la Ste Chapelle du Palais à Paris, obtient en cour de Rome des lettres de provision du canonicat du Lieurey, 2e portion, en la cathédrale de Lx.

Le 12 juillet 1697, le visa épiscopal est donné auxd. lettres de provision.

Le 13 juillet 1697, les chanoines étant capitulairement assemblés, le s^r Hébert est mis en possession du canonicat de Lieurey, 2e portion, par le ministère de M^r le doyen du Chapitre.

74. — Le 10 juillet 1697, Me Jacques Guesdon, pbr̃e, curé de St Pierre de Querville, « infirme à cause de son vieil age et néanmoins sain d'esprit et d'entendement, remet purement et simplement, soubz le bon plaisir du roy, nostre sire, entre les mains de noble dame Genefviefve de Chaumontel, Vve de feu Charles de St Laurent, viv^t Esc^r, seig^r et patron honoraire de Quettiéville, seig^r de Vaux, de Querville et patron dud. St Pierre de Querville, comme tutrice et gardienne de ses nobles enfans, en ayant obtenu la garde-noble de Sa Majesté, led. bénéfice cure de Querville avec tous ses fruits et revenus sans aucune réserve, pour lad. dame de Quettiéville y nommer telle autre personne capable que bon luy semblera. »

Le 18 juillet 1697, led. s^r Guesdon « déclare qu'il entend révoquer et révoque toute démission qu'il a faite de son benefice cure de Querville, ayant été surpris à raison de son vieil âge », et requiert le notaire de signifier la présente révocation à lad. dame de Quétiéville et partout où besoin sera ; ce qui a été fait à l'instant, et le notaire a offert à lad. dame de la part dud. s^r Guesdon la somme de trente livres pour les deniers qu'elle aurait pu débourser à cette occasion. Lad. dame proteste de nullité lad. révocation et refuse les trente livres qui sont remises aud. s^r curé de Querville. (*V.* **163, 183**).

75. — Le 26 mai 1679, Pierre Lenormand, fils de Jacques et de Marthe Lecarpentier, de la parr̃. de St Martin d'Oissel, diocèse de Rouen, reçoit la tonsure dans l'église collégiale des Andelys.

Le 24 mai 1697, la nomination à la cure de St Germain de Bonneville appartenant au Chapitre de Cléry, les sieurs chanoines nomment aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Claude Boussard, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Lenormand, pbr̃e du diocèse de Rouen et le plus ancien habitué en lad. Eglise de Cléry. (*V.* **167, 171**).

76. — Le 19 janvier 1697, Me Jean-Baptiste Despériers, pbr̃e, chanoine et chèvecier en la Cathédrale, demeurant à Paris, rue St Dominique, donne sa procuration pour résigner la dignité de chèvecier entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Michel Despériers, pbr̃e, chanoine prébendé de Feins. Il se réserve toutefois trois cents livres de rente à prendre sur les revenus de lad. chèvecerie.

Le 10 février 1697, led. s^r Michel Despériers obtient en cour de Rome des lettres de provision de la dignité de chèvecier en la Cathédrale, vacante par la résignation faite en sa faveur par son oncle, Mre Jean-Baptiste Despériers.

Le 11 juillet 1697, le visa épiscopal est donné aud. lettres de provision.

Le 12 juillet 1697, le s[r] Michel Despériers, le Chapitre étant rassemblé, est mis en possession de la dignité de chèvecier. Fait en présence de M[e] François Fromage, haut vicaire, et de Pierre Chambery, sacristain, tous deux pbr̃es de la Cathédrale.

77. — Le 21 juin 1697, M[e] Abraham Gueroult, pbr̃e, pourvu de la cure de Bonneville-la-Louvet et de la chapelle S[t] Martin du Mont-Fouqueran, son annexe, ayant exposé à la cour du Parlement de Rouen qu'il auroit requis du seig[r] évêque de Lx la collation dud. bénéfice, et que son grand vicaire auroit refusé de la donner en répondant que la place était prise, supplie lad. cour de l'autoriser à prendre possession de cette cure *ad conservationem juris* ; ce qui lui est accordé.

Le 3 juillet 1697, le s[r] Gueroult, en vertu de l'autorisation du parlement de Rouen, prend possession desd. bénéfices en présence de François Dauge, Esc[r], demeurant à Jouveaux, et de plusieurs autres témoins. (*V.* **15**, **39**.)

78. — Le 27 avril 1675, Nicolas Chéron, fils de Nicolas et de Catherine Moré, du diocèse de Senlis, reçoit la tonsure à Senlis.

Le 25 mai 1676, led. s[r] Chéron reçoit les ordres mineurs à Senlis.

Le 21 avril 1685, il est ordonné prêtre dans la même ville (*V.* **35**.)

79. — Le 2 avril 1695, M[e] Gabriel Vicaire, diacre de Vimoutiers, est ordonné prêtre (*V.* **151**.)

80. — Le 22 mai 1697, M[e] Guy Halley, pbr̃e, bachelier en théologie, curé de S[te] Radegonde de Morainville au diocèse d'Evreux, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de S[te] Colombe du Tinolent (Le Theil-Nollent), vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Christophe Asse, pbr̃e, pour cause de mutuelle permutation.

Le 16 juillet 1697, le visa épiscopal est donné auxd. lettres de provision. (*V.* **98**.)

81. — Le 2 avril 1695, M[e] Le Bas, acolyte, chapelain de la Cathédrale, est ordonné sous-diacre.

82. — Le 16 février 1697, M[e] Guillaume Ledanois, apothicaire, demeurant à Bernay, par̃r. S[te] Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils M[e] Jean Ledanois, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Thomas Gueroult, s[r] de Béhue, cons[er] du roy, vicomte de Bernay, et M[e] Louis Ledanois, procureur référendaire aux vicomtés de Montreuil, et de Bernay, demeurant à Chambrois. (*V.* **272**.)

83. — Le 1[er] janvier 1697, M[e] Jean Bisson, pbr̃e du diocèse d'Evreux, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de S[t] Aubin d'Authou, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Jean Gamare, pbr̃e, dernier titulaire,

Le 24 juillet 1697, le visa épiscopal est donné auxd. lettres de provision. (*V.* **67**, **96**.)

84. — Le 29 juillet 1697, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-François Pinel, fils de Me Pierre et de damlle Anne Anquetil, d'une part, et damlle Marthe Lambert, fille de Robert et de Marie Goussemetier, tous deux de la parr. St Ouen de Pontaudemer.

85. — Le 1er août 1697, vu l'attestation des srs Duchesne, curé d'Aclou, et Rosey, vicaire de St Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Me Nicolas Avisse, archer, et Marie Hébert.

86. — Le 17 avril 1678, François Thiron, fils de Marguerin et de Françoise De la Fosse, de la parr. St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans l'église cathédrale.

Le 24 septembre 1678, led. sr Thiron est ordonné sous-diacre aussi dans la Cathédrale (1).

87. — Le 16 février 1697, Me François Parent, acolyte, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, se constitue, du consentement de Marie Houssaye, sa mère, 150 livres de rente, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **452**).

88. — Le 20 février 1697, Me Jacques Pupin, acolyte, fils de feu François Pupin, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **272**).

89. — Le 22 février 1697, Louis de la Rouvraye, Escr, sr du Buisson, de la parr. de Touquette, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis-Antoine de la Rouvraye, Escr, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est cautionnée par Mesre Guillaume de St Clair, Escr, pbre, curé de Touquette ; Jean du Rouil, Escr, sr de Boismassot, et Jacques de la Rouvraye, Escr, sr de Grandprey, frère dud. acolyte. (*V.* **37**).

90. — Le 1er avril 1695, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Guillaume Piperel, fils de Charles et de Madeleine Poplu, de la parr. d'Orbec (*V.* **201**, **276**, **458**, **508**) ;

Nicolas d'Osmont, fils de Pierre d'Osmont, chever, et de damlle Elisabeth de St Aubin, de la parr. de St Désir de Lx. (*V.* **237**, **453**, **507**).

91. — Le 29 avril 1696, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Michel Lemercier, fils de Louis et de Gabrielle Cécire, de la parr. de Martainville (*V.* **185**, **419**, **507**) ;

Louis Farain, fils de Guillaume et de Catherine Bethen, de la parr. de Piencourt (*V.* **421**, **507**, **534**) ;

(1) Mgr de Matignon n'a fait que bien rarement les ordinations dans la Cathédrale, sans doute à cause des difficultés causées par les chanoines dont l'évêque devait obtenir la permission pour y faire cette cérémonie.

Louis Mallet, fils de Richard et de Marie Gyet, de la parr. de N.-D.-des-Prez ;

Marc Samin, fils de Pierre et de Catherine Trabot, de N.-D.-de-Courson (*V.* **105, 453**) ;

Jacques Vauquelin, fils de Jacques et de Marie Parfouru, de la parr. de S[t] Marcel de Croisilles (*V.* **484**) ;

Christophe de la Bove, fils de Charles et de Julienne Victot, de la parr. de S[te] Anne de Camembert (*V.* **197, 453, 507**) ;

Guillaume de Macey, fils de François et de Marie-Jacqueline Jajollet, de la parr. de S[t] Pierre de Marmouilley (*V.* **505, 575**) ;

Noel Tabar, fils de Charles et de Marie Huvey, de la parr. de S[t] Cyr de Nonant ;

Nicolas Dutac, fils de François et de Michel Durand, de la parr. de S[t] Pierre-de-la-Rivière (*V.* **208, 453**).

Jean Leblanc, fils de Gilles et de Louise Roger, de la parr. de S[te] Croix du Mesnil-Gonfrey.

92. — Le 2 avril 1695, Robert Laisney, acolyte, de la parr. de N.-D.-de-Selles, est ordonné sous-diacre.

93. — Le 24 sept. 1695, M[e] Jacques Crochon, sous-diacre de Lx, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Bayeux. (*V.* **139**).

94. — Le 13 juin 1697, la nomination à la cure de S[t] Gilles de Livet appartenant au seig[r] abbé du Val-Richer, ordre de Cîteaux, dom Mathieu Letellier, pbre, prieur conventuel de lad. abbaye, en vertu du pouvoir à lui donné par Mes[re] François Blouet de Camilly, abbé commendataire du Val-Richer, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Nicolas Lecomte, pbre, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Jacques d'Ancerville, pbre du diocèse de Bayeux.

Le 8 août 1697, led. s[r] d'Ancerville requiert du seig[r] évêque la collation de lad. cure de S[t] Gilles de Livet. M[re] Pierre Audran, vicaire-général, répond qu'il ne peut à présent examiner le s[r] d'Ancerville, par la raison qu'il est occupé ; que M[r] de Franqueville a l'examen des ordinands ; qu'ils ne peuvent l'entendre que le 14 de ce mois. Sur cette réponse prise pour un refus, le s[r] requérant proteste se pourvoir devant qui de droit (*V.* **100, 106**).

Le 16 décembre 1691, Jean-Jacques d'Ancerville, fils de Jean et de Marie Hellouin, de la parr. de Crèvecœur, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 7 avril 1693, led. s[r] d'Ancerville est ordonné sous-diacre.

Le 18 sept. 1694, il est ordonné diacre.

Le 7 avril 1697, il reçoit la prêtrise.

95. — Le 22 juillet 1697, la nomination à la cure de S[t] Hippolyte-de-Cantelou appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Marc-Aurèle de Bail-

leul, Esc^r, seig^r et patron de lad. parr̄. de St Hippolyte, nomme à ce bénéfice, vacant par la démission de Mes^re Jean de Costard, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me François-Antoine Desperroys, pbr̄e, curé de Vieux-Pont. (*V.* **168**, **181**).

96. — Le 5 août 1697, Me Jean Bisson, pbr̄e du diocèse d'Evreux, pourvu de la cure de St Aubin d'Authou, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Gamare, pbr̄e, ancien curé de St Aubin, et à présent curé de Fresneuse, et autres témoins. (*V.* **67**, **83**).

97. — Le 2 juillet 1697, Me Michel Pastey, diacre du diocèse de Lx, obtient de Sa Sainteté une dispense d'âge de treize mois pour être ordonné prêtre. (*V.* **12**, **139**).

98. — Le 17 juillet 1697, Me Guy Halley, pbr̄e, bachelier en théologie, curé de Morainville, au diocèse d'Evreux, et pourvu de la cure du Thinolent (Le Theil-Nollent), prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Toussaint Le Merlier, pbr̄e, curé de Folleville, Me Louis Asse, pbr̄e, cy-devant curé du Thinolent ; Léon de Malleville, Esc^r, s^r de St Loup, et autres témoins de lad. parr̄. (*V.* **80**).

99. — Le 19 août 1697, dispense de bans pour le mariage entre André Clouet, Esc^r, s^r de Ramier, fils de Michel Clouet, Esc^r, et de dam^lle Françoise Clouet, de la parr̄. de Lieurey, d'une part, et dam^lle Marie-Anne de Malortie, fille de Mes^re Louis de Malortie, chev^er, seig^r de Campigny et autres lieux, et de dame Anne-Cirande Legrix, de lad. parr̄. de Campigny.

100. — Le 17 août 1697, le prieur claustral de l'abbaye du Val-Richer présente de nouveau au seig^r évêque la personne de Me Jean-Jacques d'Ancerville pour la cure de St Gilles de Livet.

Le même jour, Mre Pierre Audran, vic. g^l, donne aud. s^r d'Ancerville, la collation de lad. cure de St Gilles de Livet. (*V.* **94**, **106**).

101. — Le 13 août 1697, dom Jacques Cécire de la Croix, pbr̄e, chanoine régulier de St Augustin, prieur-curé de St Michel des Monceaux, diocèse de Lx, et aussi prieur de N.-D. de la Cambe, diocèse de Bayeux, demeurant en la parr̄. des Monceaux, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape led. prieuré des Monceaux, en faveur de Me Guillaume Bosquet, sous-diacre du diocèse de Lx. (*V.* **178**, **186**, **292**, **348**, **507**).

102. — Le 21 août 1697, Me Nicolas Madelaine, pbr̄e, curé de St Michel de Soquence, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Léonor-François Frérot, pbr̄e du diocèse de Bayeux, prétendant droit à la cure du Mesnil-Simon. (*V.* **173**, **280**, **349**).

103. — Le 6 août 1689, hon̄n. femme Elisabeth Hersent, Vve de feu Romain Leguay, de la parr̄. des Moutiers-Hubert, y demeurant,

constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Nicolas Leguay, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **147**).

104. — Le 5 avril 1697, Louis Girard, fils de d'Armand et d'Antoinette Fafin, de la parr. de Cherbourg, diocèse de Coutances, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure et les ordres mineurs à Lx.

105. — Le 8 août 1697, Pierre Samin, laboureur, demeurant à Livarot, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Marc Samin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Gaspard de Guyon, Escr, sr de la Motte, de la parr. de Ste Marguerite-des-Loges. (*V.* **91**, **453**).

106. — Le 19 août 1697, Me Jean-Jacques d'Ancerville, pbre du diocèse de Bayeux, pourvu de la cure de St Gilles-de-Livet, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me François Domieux, pbre, curé de Rumesnil; Pierre Rivière, pbre, curé de Pontfol; Jacques Dubois, Escr, sr de Berville, et autres témoins de lad. parr. de Livet. (*V.* **94**, **100**).

107. — Le 15 avril 1697, Mesre Jean-Baptiste Desperiers, chanoine prébendé de Fresne en la Cathédrale, ayant deux pensions, l'une de 300 livres sur la chèvecerie de lad. Eglise, et l'autre de 200 livres sur le prieuré de St Eloi et St-Jean-Baptiste de Cohardon, au diocèse du Mans, demeurant à Paris, résigne sond. canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Marin Norgeot, pbre du diocèse de Coutances. Il se réserve toutefois 200 livres de pension viagère. (*V.* **76**).

Le 2 mai 1697, led. sr Norgeot obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. canonicat de Fresne.

Le 24 août 1697, le visa épiscopal est donné auxd. lettres de provision.

Le 26 août 1697, le sr Norgeot, le chapitre de la Cathédrale étant assemblé, est mis en possession desd. canonicat et prébende volante de Fresne. Fait en présence de Me Alexandre Hue et de François Desclos, officiers douze-livres de lad. cathédrale.

Le 23 sept. 1660, Marin Norgeot, fils de Pierre et de Jeanne Choux, de la parr. de Hauteville-la-Mer, diocèse de Coutances, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Avranches.

108.—Le 12 août 1697, dom Urbain Larquier, pbre, prieur-curé de St Jean d'Asnières, pourvu de la chapelle de St Eustache d'Asnières, annexe de lad. cure, prend possession de cette chapelle ou prieuré qui est « remis et incorporé avec led. prieuré-cure de St Jean d'Asnières, comme il l'avoit esté par le passé. » Fait en présence de Me Pollin Dican, vicaire de lad. parr., Me Pierre Pecqueult, pbre de Morainville, Me Noël Legrand, pbre, vicaire de Bailleul, et Me Jean Duval, acolyte de lad. parr. de St Jean d'Asnières (*V.* **62**, **69**.)

109. — Le 27 août 1697, Gabriel Hurel, marchand, de la parr̄. de S[t] Crespin, vicomté d'Auge, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Robert Marie, acolyte, fils de Jean et d'Anne Hurel, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Robert Hurel pbr̄e, curé de S[t] Crespin, et M[e] Jacques Hurel, oncles dud. acolyte. (*V.* **398**.)

110. — Le 12 août 1697, M[e] Jean de Montgoubert, huissier, demeurant à S[t] Pierre-de-Salernes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean de Montgoubert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Jean-Baptiste de Bellemare, Esc[r], seig[r] de Neuville, y demeurant, et M[e] Jean Duclos, archer en la prévôté de Normandie, demeurant à S[t] Benoit. (1) Fait en présence de M[e] Jacques Racine, pbr̄e, vicaire de Neuville, et autres. (*V.* **114**, **422**, **507**, **543**.)

111. — Le 5 avril 1697, Pierre Rioult, fils de Michel et d'Anne Auvray, de la parr̄. de N.-D.-de-Livet, reçoit la tonsure.

112. — Le 6 sept. 1697, la nomination à la chapelle de S[t] Denis en la Cathédrale appartenant au chanoine de semaine, M[re] René Le Michault, pbr̄e, chanoine-prébendé de Croisilles, étant chanoine de semaine, nomme aud. bénéfice, vacant par la démission faite le même jour par Mes[re] René de Franqueville, dernier titulaire, la personne de M[e] Alexandre d'Erneville, pbr̄e du diocèse d'Evreux.

Le 7 sept. 1697, led. s[r] d'Erneville prend possession dud. bénéfice. (*V.* **122**.)

113. — Le 8 août 1697, Jean Guillaume et André Lefrançois, frères, marchands, demeurant tous à Bernay, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean Lefrançois, acolyte, fils dud. Jean, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **453**, **507**.)

114. — Le 5 avril 1697, Jean de Montgoubert, fils de Jean et de Louise Leprevost, de la parr̄. de Bailleul, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **110**, **422**, **507**, **543**.)

115. Le 11 sept. 1697, la nomination à la cure de S[t] Germain d'Aubry-le-Panthou appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Gabriel Osmont chev[er], seig[r] et patron de la Fresnaye et d'Aubry, demeurant au manoir seigneurial de lad. parr̄. d'Aubry, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Michel Poullain, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Jacques Poittevin, pbr̄e, curé de S[t] Martin-des-Authieux.

Le même jour, Mes[re] Jean-Baptiste de Franqueville, vic.-g[l], donne aud. s[r] Poittevin la collation dud. bénéfice. (*V.* **157**, **467**, **511**, **569**.)

(1) S[t] Benoit-des-Ombres.

116. — Le 11 sept. 1697, dispense de parenté au 2e degré pour le mariage entre Mesre René-Henry Osmont, chever, seigr d'Aubry-le-Panthou, de la Fresnaye-Fayel, du Mesnil-Froger et autres terres seigneuriales, major du régimeut d'infanterie du roy, commandeur de l'Ordre militaire de Sa Majesté, et damlle Françoise Osmont, fille de Mesre Gabriel Osmont, Escr, sr de la Fresnaye, demeurant aud. lieu d'Aubry-le-Panthou.

117. — Le 20 août 1697, Louis, Guillaume et Nicolas Lecoq, laboureurs, demeurant tous trois en la parr. de la Couture de Bernay, au village de Malicorne, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Lecoq, acolyte, fils dud. Louis, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **453.**)

118. — Le 12 sept. 1697, vu l'attestation du sr Leroy, curé de la Couture de Bernay, et du sr Le Mercier, curé de Courbépine, dispense de bans pour le mariage entre Me Adrian Le Dagu, conser du roy, lieutenant criminel en l'élection de Bernay, demeurant en lad. parr. de la Couture, fils de feu Claude Dagu et de Marie Lepetit, d'une part, et damlle Marie Jouvin, fille de feu Me Alexandre Jouvin, sr des Loges, conser du roy, élu en l'élection de Bernay, et de damlle Anne Pelerin, originaire de Ste Croix de Bernay, et demeurant depuis plusieurs années à Courbépine.

119. — Le 6 avril 1697, Louis Le Métayer, fils de Réné et de Renée Sorel, de la parr. de Tourgéville, reçoit la tonsure.

120. — Le 22 sept. 1696, Jacques Gastine, acolyte de St Pierre de Touques est ordonné sous-diacre.

Le 6 avril 1697, il est ordonné diacre.

121 — Le 5 avril 1697, Jacques Houssaye, fils de Royer et d'Elisabeth Feuillet, de la parr. d'Orbec, reçoit la tonsure et les ordres mineurs:

122. — Le 21 sept. 1686, Me Alexandre d'Erneville, sous-diacre du diocèse d'Evreux, est ordonné diacre à Evreux.

Le 21 sept 1687, il est ordonné prêtre. (*V.* **112.**)

123. — Le 19 sept. 1670, Charles Lebourg, fils de Pierre et de Catherine Baudry, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 16 août 1697, led. sr Charles Lebourg de Montmorel, âgé de quarante ans, clerc du diocèse de Lisieux, obtient de Sa Sainteté un *Extra tempora* pour recevoir les ordres sacrés. (*V.* **128.**)

124. — Le 6 avril 1697, Me Adrian Gruel, diacre de Caorches, est ordonné prêtre.

125. — Le 16 sept. 1697, Me Jacques Duval, pbre, curé de St Aubin de Cernay, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles Gueroult, pbre de ce diocèse. (*V.* **204, 239, 355.**)

126. — Le 26 janvier 1696, M[e] Jean-Baptiste Fourreau, clerc du diocèse de Rennes, docteur en Sorbonne, chanoine prébendé en l'église collégiale de Cléry, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle de S[t] Michel en l'église paroissiale de S[t] Martin de Corbon, et de la chapelle simple de N.-D. en l'église des religieuses de S[t] Léger de Préaux, vacantes par la résignation faite en sa faveur par M[e] Pierre Leboullenger, pbr̃e, dernier titulaire, pour cause de mutuelle permutation.

Le 5 mars 1697, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Fourreau la collation desd. chapelles,

Le 9 sept. 1697, le s[r] Fourreau prend possession de la chapelle simple de S[t] Michel en la par̃r. de Corbon, « par le toucher des murailles et vestiges d'icelle chapelle estant dans une grande herbage de de-là l'eau (au-delà de la rivière), après s'estre mis à genoux et fait sa prière ; de là s'est transporté dans l'église paroissiale dans laquelle led. s[r] Fourreau » a fait toutes les cérémonies ordinaires des prises de possession, en présence de M[e] Michel des Aulnez, pbr̃e, curé de Corbon, et autres témoins. (*V.* **161**.)

127. — Le 18 sept. 1697, le seig[r] évêque, collateur ordinaire de la cure de Cisay, vacante par la mort de M[e] ...... Boscher, pbr̃e, dernier titulaire, nomme aud. bénéfice la personne de M[e] Louis de Bonnechose, pbr̃e de ce diocèse. (*V.* **5**, **38**, **52**, **285**, **294**.)

128. — Le 21 sept. 1697, M[e] Charles Lebourg, acolyte de S[t] Ouen de Pontaudemer, est ordonné sous-diacre.

Le 22 sept. 1697, il est ordonné diacre et prêtre le même jour) *V.* **123**).

129. — Le 4 juillet 1697, « sur ce qui nous a esté remonstré que quoy que nous ayons réuni les trois chapelles fondées dans l'église de Cricqueville, de nostre diocèse, en deux pour estre desservies à ladvenir par deux chappellains suivant la réunion que nous en avons faite, le 27 déc. 1692, sur la requeste à nous p̃ntée (présentée) par M[e] Adrian Bence, seig[r] et patron dud. lieu de Cricqueville, et de luy signée, — cependant elles n'ont point esté et ne sont encore de p̃nt desservies, ce qui prive les fondateurs de leurs pieuses intentions. C'est pourquoy et attendu que le s[r] Bence ou ses rep̃ntants ne nous ont nommé aucun prestre pour desservir lesdites deux chapelles, nous avons nommé et nommons de plein droit par ces p̃ntes M[e] Franç. Duchemin, pbr̃e de nostre diocèse, pour desservir en qualité de chappellain l'une des deux chapelles, sçavoir celles qui est obligée de tenir les petites eschollles, et parce que (à condition que) led. Duchemin sera tenu d'assister le dimanche et jours de festes au service divin de lad. par̃r. et de dire et célébrer chaque jour de la sepmaine une messe basse à l'intention des fondateurs, sçavoir depuis pasques jusques à la S[t] Michel, à six heures du

matin, et depuis la S[t] Michel jusques à pasques, à sept heures ; auquel s[r] Duchemin il sera payé de quartier en quartier pour son sallaire et retribūon (rétribution) la somme de cinquante six livres cinq sols, faisant défense à toute personne de l'y troubler sur les peines de droit. Signé : Léonor, év. et C[te] de Lx. »

« De Paris, ce 11 sept. 1697. J'apprends par la vostre, Monsieur, qu'il y avoit une chappelle vacante à Cricqueville. Si Monsieur de Lisieux vous y a nommé, je ne peux que je n'approuve son choix, estant certain que les Ecclésiastiques qu'il protège sont personnes choisies, et si j'avois sceu que cette place eust esté vacante, je l'aurois supplié d'y commettre sans que cela eust pū donner atteinte au droit des seigneurs de Cricqueville. Quand à ce qui dependra de moi pour vostre service, vous devez l'attendre, parce que j'espère que vous repondrez aux intentions de monsieur l'Evesque et que je suis disposé à estre des amis des gens de bien et votre très-humble et affectionné serviteur. Bence.

Normandie. A Monsieur Monsieur Duchemin, demeur[t] chez monsieur Duchemin, advocat au Pont l'Evesque. » (*V.* **230**).

130. — Le 22 sept. 1696, M[e] Robert Le Villain, sous-diacre de S[t] Pierre de Cantelou, est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné prêtre.

131. — Le 22 sept. 1696, M[e] François Brière, sous-diacre de S[t] Aubin de Cernay, est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné prêtre. (*V.* **302**).

132. — Le 6 sept. 1697, furent ordonnés prêtres :

M[e] Jean Duval, diacre de la parr̄. de Friardel ;

M[e] Charles Chéron, diacre de la parr̄. de la Chapelle-Hareng.

133. — Le 22 sept. 1696, M[e] Jean Leboullenger, sous-diacre de S[t] Germain de Lx, est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné prêtre.

134. — Le 20 sept. 1697, M[e] Charles Costard, clerc tonsuré et chanoine de la Cathédrale, reçoit les ordres mineurs. (*V.* **366**).

135. — Le 5 avril 1692, Jacques Lepreux, clerc de la parr̄. de S[t] Cande-le-Vieil, reçoit les ordres mineurs.

136. — Le 22 sept. 1696, Michel Hericy, acolyte de S[t] Germain de Lx, est ordonné sous-diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné diacre. (*V.* **508**).

137. — Le 22 sept. 1696, furent ordonnés prêtres :

M[e] Louis Desvaux, diacre de la parr̄. de Vimoutiers ;

M[e] Jacques Beguin, diacre de S[t] Désir de Lx ;

M[e] Pierre Lehot, diacre du diocèse de Coutances, *ritè dimissus* ;

M[e] Gaspard Regnouard, diacre de S[t] Ouen de Pontaudemer ;

M[e] Nicolas Le Merlier, diacre de S[t] Hippolyte-du-Bout-des-Prés ;

Me Robert Champion, diacre de la Goulafrière ;
Me Sébastien Le Dagu, diacre de N.-D. d'Orbec.

138. — Le 6 avril 1697, furent ordonnés prêtres :
Me André Cousture, diacre de St Jacques de Lx (*V.* **169**) ;
Me Thomas Manchon, diacre de St Loup-de-Fribois.

139. — Le 21 sept. 1697, furent ordonnés prêtres ;
Me François Colombel, diacre du diocèse de Rouen, *ritè dimissus* ;
Me Nicolas Briand, diacre de St Martin-de-Pontchardon ;
Me Michel Pastey, diacre de la parr. de Cirfontaine ; (*V.* **12, 97.**)
Me Jean Formeville, diacre de St Germain de Lx ;
Me Pierre Daubichon, id.
Me Jacques Crochon, id. (*V.* **93.**)
Me Jean Barrey, id.
Me François Desclos, id. (*V.* **11.**)
Me Pierre Deschamps, diacre de la parr. de N.-D. d'Orbec.

140. — Le 6 avril 1696, Me Maurice Picquot, sous-diacre de la parr. de St Germain de Lx, est ordonné diacre. (*V.* **369.**)

141. — Le 22 sept. 1696, Me Charles Hallebout, sous-diacre de la parr. de St Jacques de Lx, est ordonné diacre.

142. — Le 6 avril 1697, Me Pierre Girey, sous-diacre de la parr. d'Ammeville, est ordonné diacre.

143. — Le 21 sept. 1697, furent ordonnés diacres :
Me Jacques Lepreux, sous-diacre de St Cande-le-Vieil ; (*V.* **135, 144.**)
Me Denis Yard, id. (*V.* **508.**)
Me Paul Loysel, sous-diacre de la parr. de Fumichon ; (*V.* **145.**)

144. — Le 21 avril 1696, Jacques Lepreux, acolyte de St Cande-le-Vieux est ordonné sous-diacre, (*V.* **135, 143.**)

145. — Le 22 sept. 1696, Me Paul Loysel, acolyte de la parr. de Fumichon, est ordonne sous-diacre. (*V.* **143.**)

146. — Le 21 sept. 1696, M. Jacques Bonnet, acolyte de Bonneville-la-Louvet, est ordonné sous-diacre. (*V.* **195, 508.**)

147. — Le 21 sep. 1697, furent ordonnés sous-diacres :
Me Alexandre Pecqueult, acolyte de la parr. de Morainville ;
Me Nicolas Leguey, acolyte de la parr. des Moutiers-Hubert ; (*V.* **103**).
Me Nicolas Guerbette, acolyte de la parr. de St Germain de Lx. (*V.* **199, 507.**)

148. — Le 20 sept 1697, François Flambart, clerc tonsuré de St Germain de Lx, reçoit les ordres mineurs et, le lendemain, le sous-diaconat. (*V.* **507.**

149. — Le 24 avril 1689, Pierre Boudard, fils d'Etienne et de Marie Levallois, de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.



150. — Le 27 décemb. 1690, Joseph Alix, fils de Jean et de Geneviève Guéret, de la parr̄. d'Auquainville, reçoit la tonsure.

151 — Le 7 oct. 1691, Gabriel Vicaire, fils de François et d'Anne Delisle, de la parr̄. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **79**.)

152. — Le 22 sept. 1696, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Guillaume Chatiset, fils de Réné et d'Elisabeth Langlois, de le parr̄. de S[t] Cande-le-Vieil ;

Pierre Amelot, fils de Jean et de Catherine Fremin, de la parr̄. de S[t] Cande-le-Vieil ;

Nicolas Mainière, fils de Jean et de Barbe Couppequesne, de la parr̄. de S[t] Cande-leVieil ;

Jacques-Nicolas Leparc, fils de Jacques et de Louise Dailly, de la parr̄. de S[t] Cande-le-Vieil ;

Jean-Baptiste Leparc, fils de Jacques et de Louise Dailly, de la parr̄. de S[t] Cande-le-Vieil ;

François-Philippe Asselin, fils d'Adrian et de Marie de S[t] Jores, de la parr̄. de S[t] Cande-le-Vieil ;

Jacques Le Bas, fils de Jean et de Jeanne Leroy, de S[t] Germain de Lx ;

Toussaint Desfriches, fils de Jacques et de Anne Laugeois, de la parr̄. de S[t] Cande-le-Vieil ;

François Lepetit, fils de Pierre et de Barbe Leprevost, de la parr̄. d'Orbec ;

Jacques Cobert, fils de Nicolas et d'Anne Dubois de la parr̄. de S[t] Pierre-l'Honoré, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit seulement la tonsure.

153. — Le 22 sept. 1696, reçurent le sous-diaconat :

Jean-Baptiste Dirlande, acolyte de la parr̄. de Grandcamp ; (*V.* **457**, **508**.)

Jacques-Joseph Turgis, acolyte de S[t] Léger-du-Bosc. (*V.* **457**, **508**.)

154. — Le 22 sept. 1696, M[e] Charles Lenoir, diacre de la parr̄. de Boissy, est ordonné prêtre.

155. — Le 30 sept. 1697, vu l'attestation du s[r] Thiron, curé de S[t] Pierre-des-Authieux, et du s[r] Lebourg, curé de Bonneville-la-Louvet, dispense de bans pour le mariage entre Yves Grenguet et Françoise Pépin.

156. — Le 30 sept. 1697, vu l'attestation de M[e] Jacques Bouteiller, vicaire de Gacé, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Guillaume Maignet, notaire, fils de M[e] Jacques Maignet, aussi notaire, et de feue Madeleine de la Bove, d'une part, et dam[lle] Anne-Geneviève Legenvre, fille de M[e] Jacques Legenvre et de dam[lle] Anne Regnouard, demeurant à Gacé.

157. — Le 17 sept. 1697, Me Jacques Poittevin, pbre, curé de St Martin-des-Authieux, pourvu de la cure d'Aubry-le-Panthou, prend possession de ce bénéfice, en présence de Me Jean Moutier, pbre, desservant lad. parr., Me Jean Langlois, acolyte, et autres témoins. (*V.* **115**, **467**).

158. — Le 18 sept. 1683, Nicolas Lefebvre, acolyte de Formoville, est ordonné sous-diacre à Bayeux.

Le 23 septembre 1684, led. sr Lefebvre est ordonné diacre à Lx.

Le 23 sept. 1685, il est ordonné prêtre.

159. — Le 23 juillet 1697, Me Michel Leduc, pbre, docteur de Sorbonne, curé de Gonneville-sur-Honfleur, agissant en son nom et au nom de François Leduc, capitaine entretenu pour le service de messieurs les fermiers généraux des gabelles de France, fils de feu Guillaume Leduc et de Marie Dujardin, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Leduc, acolyte, frère dud. François, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Chrétien Boudin, pbre, curé du Mont-St-Jean, proche Honfleur; Jean de Brèvedent, Escr, seigr du Plessis, demeurant en sa terre de Genneville, et Gabriel Duval, sr du Longpré, bourgeois, demeurant à Honfleur. Fait en présence de Me Guillaume Gallois, sous-diacre, demeurant aussi à Honfleur. (*V.* **49**, **185**, **453**, **507**).

160. — Le 22 sept. 1696, Pierre-François Froudière, fils de François et d'Anne Gravelle, de la parr. du Mesnil-Durand, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 6 avril 1697, il est ordonné sous-diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné diacre.

161. — Le 26 sept. 1697, Me Jean-Baptiste Fourreau, clerc du diocèse de Reims, pourvu de la chapelle N.-D.-et-St-Léger en l'église des religieuses de St Léger de Préaux, prend possession dud. bénéfice, en présence de Mes André Saffrey, Denis Leroy et Thomas Chalot, pbres, curé des trois portions de St Michel de Préaux. (*V.* **126**).

162. — Le 8 oct. 1693, Me Nicolas Gosset, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur l'abbaye de N.-D. de Cormeilles. (*V.* **324**, **481**).

163. — Le 15 sept. 1697, la nomination à la cure de Querville appartenant au seigr du lieu et en ce moment au roy, à cause de la garde-noble des enfants mineurs de Mr de St Laurent, patron de lad. parr., Sa Majesté nomme aud. bénéfice, vacant par la démission de Me Jacques Guesdon, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Alexandre de Fourneaux, pbre du diocèse de Séez.

Le 21 sept. 1686, Alexandre de Fourneaux, fils de François et de Marie Gallet, de la parr. Ste Trinité de Falaise, diocèse de Séez, *ritè*

dimissus, reçoit la tonsure et les ordres mineurs à Evreux. (*V.* **170, 183, 198, 354**).

164. — Le 30 sept. 1697, noble et discrète personne, Mre Nicolas Osmont de Malicorne, pbrē, curé de la Fresnaye-Fayel, résigne sond. bénéfice entre les mains de Mesre Gabriel Osmont, chever, seigr et patron d'Aubry-le-Panthou et de la Fresnaye-Fayel.

Le 11 oct. 1697, led. seigr de la Fresnaye nomme à lad. cure la personne de Me Jean Dumoutier, pbrē du diocèse de Lx. (V. **220, 288**).

165. — Le 30 sept. 1697, la nomination à la cure du Pont-de-Vie appartenant à l'abbesse d'Almenesche, noble dame Marie-Madeleine de Rouxel de Médavy, abbesse de lad. abbaye, nomme aud. bénéfice du Pont-de-Vie, vacant par la mort de Me Jean Bourgeois, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Elisée-Paul Gallois, pbrē du diocèse de Séez, originaire de la parr̄. de Chamboy.

Le 4 oct. 1697, les vicaires-généraux du seigr évêque donnent aud. sr Gallois la collation dud. bénéfice. (*V.* **223, 228**).

166. — Le 12 oct. 1697, vu l'attestation du sr Dumoullin, « l'un des curés de la parr̄. de Piencourt, » dispense de bans pour le mariage entre Me Robert Leroux, conser du roy, élu en l'élection de Lx, fils de feu Guillaume Leroux, sr du Chesney, et de damlle Marguerite Mariolles, de la parr̄. de St Jacques de Lx, d'une part, et damlle Anne Costard, fille de feu Me Jean-Baptiste Costard et de damlle Marie Ricquier, de la parr̄. de Piencourt.

167. — Le 17 oct. 1697, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne à Me Pierre Lenormand, pbrē du diocèse de Rouen, habitué en la collégiale de Cléry, la collation de la cure de St Germain de Bonneville-sur-Touques. (*V.* **75, 171**).

168. — Le 1er oct. 1697, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne à Me François-Antoine Desperroys, pbrē, curé de Vieux-Pont, la collation de la cure de St Hippolyte de Cantelou. (*V.* **95, 182**).

169. — Le 25 sept. 1697, Me André Cousture, pbrē du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, représenté par son frère, Me Jacques Cousture, acolyte, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux en parlant à dom Antoine Lecurt, pbrē, religx et procureur de lad. abbaye, et aux dames de l'abbaye de St Léger de Préaux en parlant à dame Charlotte Desmey de la Chesnaye, dépositaire. (*V.* **138, 322**).

170. — Le 21 oct. 1697, Me Alexandre de Fourneaux, pbrē, nommé à la cure de St Pierre de Querville par Sa Majesté, requiert du seigr évêque la collation dud. bénéfice. Les grands vicaires répondent qu'ils ne peuvent accorder lad. collation, parce qu'ils ont été avertis par le sr Hébert, chanoine, secrétaire de Monseigr l'Evêque, que la démission

du sr Guesdon, curé de Querville, sur laquelle le sr de Fourneaux aurait obtenu du roy un brevet de nomination, aurait été révoquée dix jours après avoir été donnée, et que la révocation est antérieure au brevet de Sa Majesté. (*V.* **163**, **198**, **354**).

171. — Le 23 oct. 1697, Me Pierre Le Normand, pbre du diocèse de Rouen, pourvu de la cure de Bonneville-sur-Touques, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me François Dupuits, pbre, desservant la parr. ; Louis Le Roux, pbre, curé de Fourneville, et autres témoins. (*V.* **75**, **167**).

172. — Le 22 oct. 1697, honnête homme Gabriel Lemarchand, sr des Déserts, demeurant à Fervaques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Lemarchand, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte fut représenté dans cet acte par son frère, Me François Lemarchand, demeurant aussi à Fervaques.

173. — Le 19 sept. 1697, Me Léonor-François Frérot, pbre du diocèse de Bayeux, prétendant droit à la cure du Mesnil-Simon, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Michel de Soquence, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Nicolas Magdeleine, pbre, dernier titulaire. (*V.* **102**, **280**, **292**, **349**).

174. — Le 16 oct. 1697, la nomination à la cure de N.-D.-des-Prez appartenant à l'abbé de St-Pierre-et-St-Paul de Conches, Mesre Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, pbre, chanoine de Strasbourg et abbé de lad. abbaye, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Henri Miard de la Blardiére, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Héroult, sous-diacre de ce diocèse.

Le 2 nov. 1697, le seigr évêque donne aud. sr Héroult la collation dud. bénéfice.

Le 21 sept. 1697, Me Jean-Baptiste Héroult, acolyte, curé de N.-D.-des-Prez, est ordonné sous-diacre. (*V.* **66**, **212**).

175. — Le 5 nov. 1697, dispense de bans pour le mariage entre Me Hervé Lebarbier, conser du roy et son premier grainetier au magasin à sel d'Honfleur, fils de feu Ferdinand Lebarbier, gendarme du roy, et de damlle Catherine Bullet, de la parr. de St Etienne-la-Thillaye, d'une part, et damlle Marie-Magdeleine de Benoist, fille de feu Jacques de Benoist, Escr, sr de Blary, et de noble dame Marthe Rousseau, de la parr. de St Thomas de Toucques.

176.— Le 9 oct. 1697, Me Jean Deslandes, pbre, curé de Ste Croix de Cormeilles, donne sa procuration pour résigner entre les mains du seigr évêque de Lx sond. bénéfice en faveur de Me Jacques Grandin, pbre, curé de Neuilly-l'Evêque au diocèse de Bayeux ; et led. sr Grandin donne aussi sa procuration pour résigner entre les mains du seigr évê-

que de Bayeux sad. cure de Neuilly en faveur dud. s^r^ Deslandes. (*V.* **258**).

177. — Le 12 août 1697, Me Claude Duval, pbr̄e, et René Duval, marchand demeurant au Sap, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Louis Duval, acolyte, fils dud. René, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est cautionnée par Me Louis Lefront, pbr̄e, demeurant aussi au Sap. Fait en présence de Me Nicolas Delafosse, buraliste, et Me Jacques Lerebours, chirurgien dud. lieu. (*V.* **445**, **453**, **507**).

178. — Le 19 sept. 1697, Me Guillaume Bosquet, sous-diacre, obtient des lettres de provision de la cure de Monceaux, vacante par la résignation de dom Jacques Cécire de la Croix, pbr̄e, chanoine régulier de St Augustin. Lesd. lettres de provision sont accordées à condition que le s^r^ Bosquet fera profession dans led. Ordre. (*V.* **101**, **186**, **292**, **348**).

179. — Le 4 nov. 1697, dom Jean Lemichault, pbr̄e, chanoine régulier de St Augustin, prieur-curé de N.-D. de Lacaulde (Lécaude) et de N.-D. de Mézidon, demeurant en la parr̄. de Lacaulde, remet entre les mains des religieux de Ste Barbe led. prieuré-cure de Mézidon. (*V.* **61**, **215**).

180. — Le 5 nov. 1697, dom Pierre de Tiremois, pbr̄e, chanoine régulier de St Augustin, curé du Mesnil-Lieubray, diocèse de Rouen, demeurant aud. lieu du Mesnil, représenté par Me Jean Hébert, pbr̄e de St Germain de Lx, remet entre les mains des religieux de Ste Barbe le prieuré-cure de la Motte dont il a été pourvu, mais dont il n'a pas pris possession. (*V.* **61**).

Le 5 nov. 1697, les religieux de Ste Barbe nomment aud. prieuré de la Motte, la personne de dom Benoist de Succa, pbr̄e, chanoine régulier dud. ordre, prieur-curé de St Pierre-du-Breuil, diocèse de Séez. (*V.* **182**, **407**).

Le 28 mai 1673, Benoit de Succa, fils d'Antoine, originaire du diocèse de Liège, reçoit à Liège la tonsure cléricale.

181. — Le 16 oct. 1697, Mre Antoine Desperroys, pbr̄e, curé de Vieux-Pont, pourvu de la cure de St Hippolyte de Cantelou, prend possession dud. bénéfice.

Le même jour, led. s^r^ Desperroys donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape la cure de Vieux-Pont, 1re portion, en faveur de Me Louis Lecoq, pbr̄e de St Germain de Lx. (*V.* **95**, **168**, **376**, **399**, **524**).

182. — Le 9 nov. 1697, le seig^r^ évêque donne à dom Benoist de Succa la collation de la cure de la Motte.

Le 10 nov. 1697, led. s^r^ de Succa prend possession dud. prieuré-cure de la Motte, en présence de Me Antoine Bunel, pbr̄e, desservant

lad. parr. ; Me Pierre Cosnard, tabellion royal, et autres dud. lieu. (*V.* **180, 407**).

183. — Le 12 nov. 1697, Me Jacques Guesdon, pbre, curé de Querville, remet sond. bénéfice entre les mains du roy en faveur de Me Thomas Guilloche, pbre du diocèse d'Avranches et vicaire de Querville. Fait au presbytère dud. lieu de Querville, en présence de Me Jean Nicolle, pbre, vicaire de St Loup-de-Fribois, et autres témoins. (*V.* **74, 163, 198, 304, 354, 361**).

184. — Le 10 août 1697, Me Gilles Bassière, acolyte, fils et héritier en partie de feu Jacques Bassière, sr des Longchamps, demeurant au Sap, constitue en sa faveur 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est cautionnée par Marie Chardin, Vve Bassière et mère dud. sr acolyte. (*V.* **453, 505**).

185. — Le 10 sept. 1697, Mre Michel Leduc, pbre, curé de Gonneville-sur-Honfieur, y demeurant, et Thomas Quillet, marchand, bourgeois, demeurant à Honfleur, parr. Ste-Catherine, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Michel Lemercier, acolyte de la parr. de Martainville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Laurent Pestel, pbre, curé de Martainville. — Le dimanche 15 septembre suivant, lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Gonneville par Me Pouchin, vicaire du lieu, et à l'issue de la messe paroissiale de Fourneville par Me Pierre Vallée, pbre, vicaire de lad. parr. (*V.* **91, 159, 419, 507**).

186. — Le 6 nov. 1697, Me Guillaume Bosquet, sous-diacre, pourvu en cour de Rome du prieuré-cure des Monceaux, requiert de Mre Jean de Franqueville, pbre, vicaire-général du seigr évêque, la collation dud. bénéfice. Le grand vicaire répond que le seigr évêque étant dans son diocèse, c'est à lui qu'il faut s'adresser. Sur cette réponse, led. sr Bosquet proteste se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **101, 178, 292, 348**).

187. — Le 4 sept. 1697, Me Jacques Desprez, pbre, demeurant à Familly, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Laurent Dallet, acolyte, fils de Germain Dallet, de la parr. de St-Aubin-de-Bonneval, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

188. — Le 13 août 1697, Me Guillaume Tabar, sr de Grandcour, chirurgien, demeurant à Fresnay-le-Samson, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques-Robert Tabar, acolyte, son fils, originaire de la parr. d'Aubry-le-Panthou, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **437, 507**).

189. — Le 18 nov. 1697, dispense de bans pour le mariage entre Jacques de Varin, Escr, sr de Morainville, fils de Jean de Varin, Escr, sr de St-Quentin, consers du roy et vicomte de Folleville, et de noble dame

Marie de Bouffay, de lad. parr̄. de Morainville, d'une part, et dam^lle^ Marie-Elisabeth Le Michel, fille de feu Jacques Le Michel, Esc^r^, s^r^ de la Rochette, et de noble dame Marie de Bosc-Henry, de la parr̄. de St Germain-de-la-Campaigne.

190. — Le 1er sept. 1697, Me Jean Farain, cy-devant tabellion, demeurant à Piencourt, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste Farain, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **453**).

191. — Le 24 août 1697, hon̄n. femme Antoinette Bazin, veuve de Jacques Dières, demeurant à Clarbec, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Mathieu Dières, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Le dimanche 1er sept. suivant, lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Clarbec, en présence de Me Guillaume Crosnier, pbr̄e, curé du lieu, et de Me Robert Leprevost, pbr̄e, vicaire de Clarbec.

192. — Le 15 nov. 1697, Mes^re^ Louis-Henri de Romé, pbr̄e, titulaire du personnat de Bretteville, grand archidiacre de Lx et curé de la parr̄. de N.-D. de Barville, étant présentement en la ville de Rouen, logé en la maison de M^r^ le président de Vernouillet, son père, rue de la Chaisne, résigne purement et simplement lad. cure de Barville entre les mains de Mre Jacques de Livet, chev^er^, seig^r^ et patron de Barville, Coste-Coste et autres lieux. (*V.* **24, 28, 371**).

193. — Le 22 août 1697, Olivier Hémery, s^r^ de la Rose, demeurant à Villers-sur-la-mer, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François Hémery, son fils, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Le dimanche 30 septembre 1697, lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Glanville par Me Jean-Baptiste Gosset, pbr̄e, curé de lad parr̄. (*V.* **506, 453**).

194. — Le 5 avril 1697, Pierre Durand, fils de Richard et de Marie Lebourg, de la parr̄. de Bonneville-la-Louvet, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné sous-diacre. (*V.* **210**).

195. — Le 21 sept. 1597, Me Jacques Bonnet, sous-diacre de Bonneville-la-Louvet est ordonné diacre. (*V.* **146, 508**).

196. — Le 12 août 1697, Jean Jehanne, s^r^ du Clos, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me André Jehanne, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

197. — Le 12 août 1697, André de la Bove, s^r^ de la Vallée, marchand drapier, de la parr̄. de Camembert, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Christophe de la Bove, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordrés sacrés. (*V.* **91, 453, 507**).

198. — Le 17 décembre 1689, Me Alevandre de Fourneaux, diacre

du diocèse de Séez, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre au Mans dans l'église du séminaire des prêtres de la Mission.

Le 4 nov. 1697, led. s[r] Fourneaux, ayant exposé au bailliage de Falaise qu'il a été nommé par le roy à la cure de Querville et que le grand vicaire de Lx lui a refusé la collation dud. bénéfice sous prétexte que le dernier titulaire a retiré sa démission, obtient de M[r] le lieutenant aud. baillage l'autorisation de prendre possession pour la conservation de son droit. Il donne pour raisons à l'appui de sa demande que led. titulaire « a plus de quatre-vingts ans, qu'il est retenu dans son lit, proche de son tombeau, lequel d'ailleurs dans le peu de temps qu'il a à vivre serait capable de résigner son bénéfice en faveur d'un autre. »

Le 18 nov. 1697, le s[r] Fourneaux, en vertu de lad. autorisation, va prendre possession du bénéfice de Querville. « Je me suis exprès transporté au presbytère de lad. église, écrit le notaire royal-apostolique, et parlant à M[e] Jacques Guesdon, pbr̃e, curé de lad. cure, l'ai requis de nous donner la clef pour ouvrir la porte de l'église ; lequel a refusé. Veu lequel refus, j'ai mis et mets led. s[r] de Fourneaux en possession dud. bénéfice, pour la conservation de son droit, par le toucher de la grande porte, par la prière et adoration faites au pied de la croix du cimetière. » Fait en présence de Guy Lebrun, Esc[r], s[r] de Fayette.

Le s[r] Guesdon s'est présenté et a déclaré s'opposer à lad. prise de possession à raison de la révocation qu'il a faite de sa démission. (*V.* **163**, **170**, **354**).

199. — Le 1[er] sept. 1697, Marie Jumel, V[ve] de Jacques Guerbette, Jacques Lebelhomme, son gendre, Nicolas Ricquier, s[r] du Désert, marchand, et M[e] Pierre Duhamel, huissier, tousbourgeois, demeurant à Lx, parr̃. S[t] Germain, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Nicolas Guerbette, acolyte, fils de lad. veuve et frère-en-loi (beau-frère) dud. Lebelhomme, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **147**, **507**).

200. — Le 8 août 1697, Charlotte Avenel, V[ve] de Jean Dossin, bourgeois, demeurant à Bernay, parr̃. de la Couture, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean-Baptiste Dossin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **453**, **507**).

201. — Le 27 août 1697, M[e] Charles Piperel, chirurgien, demeurant à Orbec, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Guillaume Piperel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Guillaume Piperel, avocat, et Pierre Piperel, chirurgien, frère dud. Charles, demeurant aussi à Orbec. (*V.* **90**, **276**, **458**, **508**).

202. — Le 25 nov. 1697, vu l'attestation du s[r] Desgemonts, pbr̃e, curé de Fontaine-la-Louvet, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Louis Lesueur et Marie-Anne Dumoutier.

203. — Le 19 sept. 1697, noble et discrète personne, Me François Lailler, pbre, originaire de la parr. de St Aubin-de-Scellon et demeurant présentement en la parr. de Barville, donne au trésor de l'église St Jacques de Lx, la somme de trois mille cinq cents livres pour fonder en icelle un certain nombre de services religieux pour lui et ses parents. Ces services devront être acquittés « par les srs curé, vicaires et dix-huit anciens pbres nez et regenerez de lad. parr. de St Jacques, faisant le service divin en icelle. » Led. sr Lailler sera inhumé contre le dernier pilier du cœur du côté droit, sur la tombe, à droite du sr curé ; un cierge sera allumé pendant la célébration de ces services. Le sr Lailler pourra « faire appliquer contre led. pilier une lame de cuivre sur laquelle sera escrit la pnte fondaon, a costé de laquelle led. cierge ardant sera mis pendant lesd. messes et services. » Le trésor de l'église, représenté par Me Jean-Baptiste Furet, pbre, vicaire de St Jacques, Mes Olivier Vinebaux et Jean Collier, aussi pbre, Robert Faguet, Escer, sr de Montbert, conser du roy, auditeur en sa chambre des comptes de Normandie, honn. hoes André Cousture et Jean Aubert, marchands bourgeois de Lx, accepte lad. fondation et s'engage à la faire acquitter.

204. — Le 10 octobre 1697, Me Charles Gueroult, pbre du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Aubin-de-Cernay, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Jacques Duval, dernier titulaire. (*V.* **125**, **239**, **355**, **362**).

205. — Le 3 oct. 1697, honn. femme Françoise Le Bicaut, veuve de Jacques Cauvin et Adrien Lasnier, tous deux demeurant en la parr. de Bailleul, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Lasnier, acolyte, afin, qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, originaire de St Gervais-d'Asnières, faisait ses études en l'Université de Caen. Fait en présence de Mre Robert Simon, pbre, curé de Bailleul, et Guillaume Lailler, de la parr. de Fontaine-la-Louvet.

206. — Le 28 nov. 1697, vu l'attestation du sr Hellouin, curé de St Ouen de Pontaudemer, et du sr Butengs, vicaire de Toutainville, dispense de bans pour le mariage entre Gaspard Vallée et Madeleine Réaux.

207. — Le 7 août 1697, Mesre Louis de Bonsens, pbre, abbé commendataire de l'abbaye de Beaulieu, diocèse de Langres, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris et chanoine prébendé d'Assemont en la cathédrale de Lx, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape, sond. canonicat d'Assemont en faveur de Mesre François du Houlley, prieur commendataire du prieuré simple et non conventuel de St Lubin de Lespine, en la parr. de N.-D. de Louviers, diocèse d'Evreux ; et led. sr du Houlley donne aussi sa procuration pour

résigner sond. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. s^r de Bonsens ; seulement le s^r du Houlley s'engage à faire au s^r de Bonsens une pension viagère de 150 livres sur les revenus dud. canonicat.

Le 11 sept. 1697, led. s^r du Houlley obtient en cour de Rome des lettres de provision du canonicat d'Assemont en conséquence de lad. permutation.

Le 27 nov. 1697, le seig^r évêque donne aud. s^r François du Houlley, clerc tonsuré, la collation du canonicat d'Assemont.

Le 28 nov. 1697, les s^rs chanoines de la Cathédrale étant extraordinairement rassemblés, le s^r du Houlley est mis en possession desd. canonicat et prébende d'Assemont par le ministère de M^r le doyen du Chapitre.

Le 26 sept. 1665, Mes^rs François du Houlley, fils de François du Houlley, et de dam^lle Adrienne Baudry, de la parr̃. de Courtonne-la-Meurdrac, reçoit la tonsure.

208. — Le 10 août 1697, François Dutacq, époux de Michelle Durand, et Isaac de Viel, Esc^r s^r de Sourdeval, demeurant tous à St Pierre-de-la-Rivière, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Dutacq, acolyte, fils dud. François, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **91**, **453**).

209. — Le 1er décembre 1697, le seig^r évêque autorise Me Pierre Doucet, diacre du diocèse de Lx, à recevoir la prêtrise à Rouen. (*V.* **580**).

210. — Le 24 août 1697, Me Richard Durand, archer en la Prévôté Générale de Normandie, demeurant à Bonneville-la-Louvet, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Durand, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Lad. rente est cautionnée par Laurent Ridel, s^r du Douet, et François Auboult, s^r des Moulins, demeurant en lad. parr̃. de Bonneville. (*V.* **194**).

211. — Le 28 nov. 1697, dom Jerosme Lechevallier, pbr̃e, relig^x profes^r de l'ordre de St Benoit, prieur claustral del'abbaye de Bernay pourvu de la chapelle de la Madeleine, sise, dans les enclaves de la parr̃. de la Couture de Bernay, prend possession dud. bénéfice. (*V.* **72**, **224**).

212. — Le 5 décembre 1697, Me Jean-Baptiste Héroult, sous-diacre, pourvu de la cure de N.-D.-des-Prez, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Adrien Mullot, pbr̃e de Ste Croix de Bernay ; Me Charles Durand, pbr̃e, Robert Gardin, diacre, et autres. (*V.* **66**, **174**, **368**, **508**).

213. — Le 10 décembre 1697, le seig^r évêque nomme Me Germain Morin, pbr̃e de ce diocèse, au bénéfice-cure de la Chapelle-Yvon, vacant par la mort de Me Olivier Vimont, pbr̃e, dernier titulaire. (*V.* **406**).

214. Le 16 oct. 1697, Me Norbert Lehéribel, pbr̃e, chanoine de

l'Ordre de Prémontré, prieur-curé de S[t] Gervais et S[t] Protais de Cuy, diocèse de Séez, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains du seig[r] évêque de Séez en faveur de M[r] Jean-Baptiste Le Vigneur, pbrē, chanoine régulier de l'ordre de S[t] Augustin et prieur-curé de S[t] Michel de la Motte; et led. s[r] Le Vigneur donne aussi sa procuration pour résigner lad. cure de la Motte entre les mains du seig[r] évêque de Lx en faveur dud. s[r] Lehéribel, pour cause de mutuelle permutation,

Le 22 nov. 1697, led. s[r] Lehéribel va pour demander au seig[r] évêque de Lx, la collation de lad. cure de la Motte; le concierge lui dit que Monseig[r] est absent. Il se transporte alors vers M[re] de Franqueville, vic. g[l]. Celui-ci lui répond qu'il ne peut accorder la collation demandée « parce que le s[r] Le Vigneur, cy-devant prieur-curé de lad. parr., ayant esté bien et canoniquement révoqué par les supérieurs généraux des chanoines réguliers de l'ordre de S[t] Augustin, du consentement par écrit dud. seig[r] évêque de Lis[x], il n'avoit peu permuter led. bénéfice. En conséquence de lad. révocation, les prieur et religieux de S[te] Barbe, patrons présentateurs dud. prieuré de la Motte, ayant présenté un pbrē de leur congrégation aud. prieuré-cure, led. seig[r] évêque en auroit pourveu led. présenté, et qu'ainsy le lieu est remply ; comme aussy parce que quand les choses seroient encore en leur entier, led. s[r] Lehéribel ne rapportant aucune attestation de vie et mœurs ny de Monsg[r] l'evesque de Séez ny de ses grands vicaires, mais seulement une permission de sortir dud. diocèse de Séez, il ne pourroit luy accorder lad. collation. » (*V.* **61**, **180**).

215. — Le 20 nov. 1697, la nomination au prieuré-cure de Mézidon appartenant aux religieux de S[te] Barbe-en-Auge, les s[rs] chanoines réguliers de lad. abbaye nomment à ce bénéfice, vacant par la démission de dom Jean du Valdurand, (1) dernier titulaire, la personne de dom Louis Davy, pbrē de lad. congrégation, prieur claustral de S[te] Barbe. — L'acte de nomination dud. s[r] Davy est déposé, le 24 nov. 1697, aux minutes du notaire royal-apostolique de Lx, par dom Philippe Lecarpentier, pbrē, chanoine régulier, procureur de lad. abbaye, en présence de M[e] Abraham Gueroult, pbrē, pourvu du prieuré-cure de Bonneville-la-Louvet, et de François Dauge, Esc[r], demeurant à Jouveaux. (*V.* **61**, **179**).

Le 16 janvier 1698, le s[r] Davy prend possession du prieuré-cure de Mézidon, en présence d'Alexande Cauvin, chirurgien, et de plusieurs autres habitans de lad. parr. (*V.* **291**).

216. — Le 6 décembre 1697, la nomination à la cure de S[t] Germain de Drubec appartenant au chapitre de Cléry et la collation au seig[r] évêque de Lx, et, à son refus, au seig[r] archevêque de Rouen, et encore,

(1) J. Le Michault de Valdurand.

au refus dud. seig[r] archevêque, au seig[r] archevêque de Lyon, à raison de sa dignité de primat des Gaules, Monseig[r] Claude de S[t] Georges archevêque de Lyon, sur le refus du seig[r] évêque de Lx et du seig[r] archevêque de Rouen, donne à M[e] Nicolas de la Tour, pbr̃e du diocèse de Rouen, la collation de lad. cure de Drubec, au diocèse de Lx.

Le 18 décembre 1697, led. s[r] de la Tour pourvu de la cure de Drubec et ayant en vertu d'un arrêt du parlement de Rouen pris possession dud. bénéfice *ad conservationem juris*, en prend de nouveau possession sur la collation à lui donnée par le seig[r] archevêque de Lyon. Fait en présence de M[e] François Duchemin, pbr̃e, desservant lad. cure, et autres témoins. (*V.* **29**).

217. — Le 14 décembre 1697, le seig[r] évêque donne à Léonor Deshays de la Cauvinière, fils de M[e] Jean-Baptiste Deshays, chev[er], et de dam[lle] Marguerite Dauge, de la parr̃. de N.-D. de Courson, l'autorisation de recevoir à Paris la tonsure cléricale.

218. — Le 16 décembre 1697, dispense de parenté au 2[e] degré pour le mariage entre Jean de Grieu, Esc[r], demeurant à S[t] Pierre-de-Cormeilles, et dam[lle] Catherine Desson, de la parr̃. du Torpt.

219. — Le 25 juillet 1697, M[e] Etienne de Mannoury, diacre, curé de la 2[e] portion de la cure de S[t] Pierre de Putot, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Cresseveulle, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Pierre de Gémare, pbr̃e, dernier titulaire (*V.* **545**).

Le 13 décembre 1697, le seig[r] évêque donne aud. s[r] de Mannoury la collation dud. bénéfice de Cresseveulle.

220. — Le 13 décembre 1697, le seig[r] évêque donne à M[e] Jean Dumoutier, pbr̃e de ce diocèse, la collation de la cure de S[t] Ouen de la Fresnaye-Fayel. (*V.* **164, 288**).

221. — Le 17 décembre 1697, dispense de bans pour le mariage entre François Lerebours, Esc[r], cons[er] secrétaire du roy et du Parlement de Rouen, fils de Marguerin et de dam[lle] Renée Mallet, d'une part, et dam[lle] Marie de Lespinay, fille de Robert de Lespinay, Esc[r], s[r] des Pommerayes, et de dam[lle] Marie Mallet, tous deux de la parr̃. de la Houblonnière.

222. —Le 9 août 1697, Louis Bretteville, laboureur, demeurant en la parr̃. de Giverville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Robert Bretteville, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

223. — Le 25 mars 1678, Elisée Gallois, fils de Marin et de Marie Gravelle, de la parr̃. de Chamboy, diocèse de Séez, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1680, il est ordonné sous-diacre.

Le 20 sept. 1681, il est ordonné diacre.

Le 17 avril 1683, led. s[r] Gallois, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Lx. (*V.* **165, 228**).

224. — Le 22 sept. 1657, Jerôme Chevalier, fils de Paul et de Marie Hermelent, de la parr̄. de S[t] Gervais de Séez, reçoit à Séez la tonsure et les ordres mineurs.

Le 10 avril 1666, Frère Jérome Chevallier, relig[x] de la congrégation de S[t] Maur en l'abbaye de S[t] Taurin d'Evreux, est ordonné sous-diacre, *sub titulo obedientiæ*, en l'église abbatiale de N.-D.-de-Lire.

Le 24 sept. 1667, led. Fr. Chevallier est ordonné diacre à Rouen.

Le 12 mars 1672, le Fr. Chevallier, diacre, est ordonné prêtre à Lx. (*V.* **72, 211**).

225. — Le 24 nov. 1691, M[re] Pierre-Adrian-Rioult de Douilly, cons[er] du roy en sa cour de parlement de Paris, demeurant en lad. ville, nomme et présente à Sa Majesté la personne de M[e] Jean-Baptiste de Franqueville, pbr̄e, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, pour tenir en son lieu et place l'Indult qui lui appartient à raison de sond. office de conseiller.

Le 31 oct. 1697, led. s[r] Rioult ayant présenté led. s[r] de Franqueville pour tenir son indult, le roy nomme celui-ci sur l'abbaye de Grestain et ordonne aux abbé, prieur et religieux de lad. abbaye de pourvoir led. s[r] de Franqueville du premier bénéfice étant à leur collation,« preferant led. s[r] de Franqueville à tous gradués et autres quelconques. » sans toutefois qu'il soit tenu d'accepter' si bon ne lui semble, et si ce bénéfice n'est pas de six cents livres de revenu au moins.

Le 12 décembre 1697, le s[r] de Franqueville, pbr̄e, docteur en théologie, chanoine et grand-chantre de la Cathédrale et vicaire général de Monseig[r] l'Evêque et comte de Lx, fait signifier aux religieux de Grestain la nomination que le roy a faite de sa personne pour desservir l'Indult du s[r] Rioult de Douilly. (*V.* **23**).

226. — Le 2 avril 1695, Jean Levavasseur, acolyte de S[t] Jacques de Lx, est ordonné sous-diacre.

Le 21 avril 1696, led. s[r] Levavasseur, diacre, curé de S[t] Jean-de-la-Lecqueraye, est ordonné prêtre.

227. — Le 10 sept. 1697, M[e] Jean Froger, acolyte de la parr̄. de Villers-en-Ouche, fils de feu M[e] Jacques Froger, officier en la venerie du roy, et de dam[lle] Elisabeth Le Courtois, représenté par M[e] Gaspard Froger, pbr̄e de lad. parr̄. de Villers, constitue en sa faveur 150 livres de rente, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. Lad. rente est cautionnée par M[e] Nicolas Froger, docteur aux droits, avocat au Parlement de Normandie, demeurant à Rouen. (*V.* **267, 371, 453**).

228. — Le 12 décembre 1697, M[e] Elie-Paul Gallois, pbr̄e du diocèse de Séez, pourvu de la cure de Pont-de-Vie, prend possession

dud. bénéfice, en présence de Mᵉ Alexandre Brière, pbrē, curé de Camembert; Hilaire Brière, receveur de l'abbesse d'Almenesches, demeurant aud. Camembert, et autres. (*V.* **165**, **223**).

229. — Le 31 décembre 1697, Mʳᵉ Olivier de Montargis, pbrē, chanoine prébendé de la 2ᵉ portion de Verson en la Cathédrale et curé de Courtonne-la-Ville, donne sa procuration pour résigner lad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mᵉ Charles de Montargis, pbrē, curé du Planquay. (*V.* **426**, **480**, **530**).

230. — Le 31 décembre 1697, Mᵉ François Duchemin, pbrē, demeurant à Beaumont, pourvu de l'une des chapelles de Criqueville, fondée en l'église paroissiale dud. lieu, et « non sujette à tenir les petites escholles, » prend possession dud. bénéfice. (*V.* **129**).

231. — Le 6 décembre 1697, Mʳᵉ Jean-Baptiste Desperiers, pbrē, seigʳ et patron de Crémanville, demeurant à Paris, rue Sᵗ Dominique, consent que noble et discrète personne Nicolas de Bernières, pbrē, curé de Crémanville, permute led. bénéfice avec noble et discrète personne Jacques Desperoys, pbrē, curé en partie de Sᵗ Germain-de-la-Campaigne. (*V.* **249**, **381**, **383**).

232. — Le 8 janvier 1698, vu l'attestation du sʳ Lecordier. curé de Sᵗ Etienne-la-Thillaye, dispense de bans pour le mariage entre Jean Lecornu et Jeanne Lefort.

233. — Le 5 avril 1697, Pierre d'Aureville, fils de Georges et de Marie du Tremblay, de la parr̄. de la Halboudière, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 2 juillet 1696, led, sʳ d'Aureville avait été nommé Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen.

234. — Le 4 sept. 1697, Pierre Hardouin, marchand, demeurant en la parr̄. de Prêtreville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mᵉ Pierre Hardouin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Mᵉ François de Mailloc, pbrē, curé de Prêtreville, et de Mᵉ Pierre Aupoix, pbrē, curé de Sᵗ Germain-de-Livet, et aussi de Mᵉ Félix Margot, pbrē, vicaire de Prêtreville, qui représentait led. acolyte. (*V.* **453**, **507**).

235. — Le 11 août 1697, Gilles Pecqueult, originaire de Morainville et demeurant à Jouveaux, constitue 150 livres de rente en faveur de Mᵉ Alexandre Pecqueult, acolyte son frère, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est cautionnée par Mᵉ Pierre Pecqueult, pbrē, demeurant en lad. parr̄. de Morainville.

236. — Le 26 décembre 1697, la nomination au prieuré-cure de Lescaude appartenant aux religieux de Sᵗᵉ Barbe qui ont coutume de le desservir, les chanoines réguliers de lad. abbaye nomment à ce bénéfice vacant par la mort de dom Jean Michaut, pbrē, dernier titulaire, la

personne de dom Georges Carrey, prieur-curé du Mesnil, diocèse de Châlons. (*V.* **61. 260. 281**).

237. — Le 26 août 1697, Mre Nicolas d'Osmont, Escr, acolyte de St Désir de Lx, constitue en sa faveur 150 livres de rente afin de parvenir aux ordres sacrés, Lad. rente est cautionnée par Mre Mathurin Parisot, Escr, sr de La Louaye, demeurant en lad parr̄. de St Désir. — Lecture de cet acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Coquainvilliers, le dimanche 1er sept. 1697, en présence de Me Jean Gosset, pbr̄e, curé de lad parr̄., et de Me Christophe Douville, pbr̄e, vicaire aud. lieu. (*V.* **90, 453, 506**).

238. — Le 22 sept. 1696, Me Louis Jourdain, sous-diacre d'Auquainville, est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné prêtre.

239. — Le 16 janvier 1698, Mre de Franqueville, vic. gl, donne à Me Charles Gueroult, pbr̄e, la collation de la cure de Cernay. (*V.* **125, 204, 355**).

240. — Le 18 janvier 1698, vu l'attestation du sr Grandin, pbr̄e, curé du St Pierre-du-Chastel, et du sr Blondel, vicaire de Tricqueville, dispense de bans pour le mariage entre Vincent Cotentin et Louise Pigouche.

241. — Le 20 janvier 1698, vu l'attestation du sr Coustay, vicaire de la Chapelle-Bayvel, dispense de bans pour le mariage entre Constantin Delaunay et Jeanne Courtois.

242.— Le 24 janvier 1698, vu l'attestation du sr Formage, curé du Mesnil-Mauger, et du sr Gallard, curé d'Ecajeul, dispense de bans pour le mariage entre Jacques de Monpellier, de la parr̄. du Mesnil-Mauger, et Marie Le Faurestel, de lad. parr̄. d'Ecajeul.

243. — Le 29 nov. 1697, Me Michel Grosse, pbr̄e, du diocèse de Bayeux, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Philbert-sur-Risle vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Nicolas de Ste Marie dernier titulaire.

Le 14 janvier 1698, Mre de Franqueville, vicaire-général de Lx, donne aud. sr Grosse la cure de St-Philbert-sur-Risle.

Le 24 janvier 1698, le sr Grosse prend possesion dud. bénéfice, en présence de Me Simon Rabasse, pbr̄e, desservant le prieuré de St Philbert-sur-Risle, Guy Laignel, sr de Marbœuf, et autres témoins de lad. parr̄.

Le 18 sept. 1683, Michel Grosse, fils de Louis et de Guillemette Raoult, de la parr̄. de la Chapelle-Biche, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 23 sept. 1684, led. sr Grosse, demeurant à Tinchebray, même diocèse, reçoit le sous-diaconat.

Le 22 sept. 1685, il est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1686, il est ordonné prêtre.

244. — Le 27 janvier 1698, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Dumayne, Escr, sr du Coudray, brigadier des gardes du roy, fils de feu Adrian Dumayne, Escr, sr du Mesnil-Varin, et de damlle Anne Levillain, de la parr̄. du Theil-Nollent, d'une part, et damlle Marie de Grieu, fille de Jean de Grieu, Escr, sr de Launoy, et de damlle Anne de la Borde, de la parr̄. de St Gervais d'Asnières.

245. — Le 27 janvier 1698, dispense de bans pour le mariage entre Louis de Nollent, Escr, sr de........, fils de Jacques de Nollent, Escr, sr de Fatouville, et de noble dame Françoise de Guerpel, de la parr̄. de Meulles, d'une part, et damlle Françoise de Malleville, fille de Robert de Malleville, Escr, sr de Champozoux, et de dame Anne Chérel, de la parr̄. de la Couture de Bernay.

246. — Le 21 avril 1696, Me Louis Ricque, sous-diacre de la parr̄. de Campigny est ordonné diacre.

Le 22 sept. 1696, led. sr Rique est ordonné prêtre.

247. — Le 13 janvier 1698, Mre Etienne de Mannoury, diacre, curé de la 2e portion de Putot, pourvu de la cure de N.-D. de Cresseveulle, prend possession de ce bénéfice, en présence de Me Nicolas de la Porte, pbr̄e, curé d'Auvillers et doyen de Beuvron; Guillaume Périer, pbr̄e, curé de N.-D. de Beaufour ; Mesre Pierre de Gémare, pbr̄e, curé de Gerrots ; Me François Delisle, curé de Beuvron, et plusieurs paroissiens de Cresseveulle. (*V.* **219**).

248.— Le 28 décembre 1697, la nomination à la cure de la Chapelle-Yvon appartenant au seigr du lieu, Mre François de Chaumont, seigr de Lecques, Gaillou, St Michel et autres places, lieutenant de Nos Seigneurs les Maréchaux de France au diocèse de Lodève, et aussi seigr patron de la Chapelle-Yvon, représenté par Mesre Guy de Chaumont, son frère, chever, marquis d'Orbec, seigr de Bienfaite, Tordouet, Le Ronceray, Quitry, baron de Pérat, présentement en son château de Bienfaite, nomme aud. bénéfice de la Chapelle-Yvon, vacant par la mort de Me Olivier Vimont, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Philippe Soumillon , pbr̄e du diocèse de Séez. (*V.* **213. 299, 310**).

249. — Le 2 février 1698, Mesre Nicolas de Bernières, pbr̄e, curé de Crémanville, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Mesre Jacques Desperroys, pbr̄e, curé en portion de St Germain-de-la-Campagne ; et led. sr Desperroys donne aussi sa procuration pour résigner entre les mains de Sa Sainteté sad. portion de cure de St Germain en faveur dud. sr de Bernières, pour cause de mutuelle permutation. (*V.* **231, 381, 383, 393**).

250. Le 3 février 1698, vu l'attestation du sr Le Michel, curé de

Bellou, et du s^r^ Louvel vicaire de Lisores, dispense de bans pour le mariage entre François Camus et Anne Vasse.

251. — Le 3 février 1698, vu l'attestation du sieur Le Cornu, vicaire de Moyaux, dispense de bans pour le mariage entre Charles Le Mancel, Esc^r^, fils d'Anastase Le Mancel, Esc^r^, seig^r^ de Moyaux, et de dame Catherine de Gaulthier, de la parr̃. de Moyaux, d'une part, et dam^lle^ Catherine de Médinne, fille de Scypion Lanffran, Esc^r^, seig^r^ des Mares et de dame Madeleine Dumoucel, de la parr̃. de Valtot, diocèse de Rouen.

252. — Le 3 février 1698, vu l'attestation du s^r^ Gonard, curé de Beaumont, et du s^r^ Leperchey, vicaire de Pierrefitte, dispense de bans pour le mariage entre Me François Isabel, avocat, fils de feu Me Jean Isabel et d'Anne Margine, de la parr̃. de Beaumont, d'une part, et dam^lle^ Marguerite De la Taille, fille de Me Pierre De la Taille et de Jeanne Dieusy, de la parr̃. de Pierrefitte.

253. — Le 3 février 1698, vu l'attestation du s^r^ Pelerin, curé d'Orbec, et du s^r^ Rouvray, curé de N.-D.-d'Aulnay, dispense de bans pour le mariage entre Jean Desmollières, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roy, fils de feu Me Charles Desmollières, avocat, et de dam^lle^Marie Paulmier, de la parr. de N.-D.-d'Aulnay, d'une part, et dam^lle^ Elisabeth-Agnès Advenel, fille de feu Mre Isaïe Advenel, s^r^ de la Monnaye, cons^er^ du roy, et lieutenant particulier en la vicomté d'Orbec, et de dam^lle^ Françoise de Mailloc, de lad. parr̃. d'Orbec.

254. — Le 4 février 1698, vu l'attestation du s^r^ Duval, pbr̃e, vicaire de Danestal, dispense de bans pour le mariage entre François de Thollemer, Esc^r^, fils de feu Jean de Thollemer, Esc^r^, s^r^ de la Montaigne, et de dam^lle^ Barbe du Jourdain, de la paroisse de Danestal, d'une part, et dam^lle^ Françoise Dandel, fille de Jean Dandel, Esc^r^, s^r^ de ...... et de noble dame Marie de Nollent, de la parr̃. de Mézières, diocèse de Séez.

255. — Le 6 février 1698, vu l'attestation du s^r^ Furet, vicaire de St Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis Bourdon, fils de feu Me Jean Bourdon et de dam^lle^ Jeanne Mérieult, de lad. parr̃. de St Jacques, d'une part, et dam^lle^ Françoise-Thérèse Athinas seig^r^ et patron de Tontuit, et de feue dam^lle^ Marie de Marmouse, de la parr̃. de St Martin-sur-Renelle, diocèse de Rouen.

256. — Le 1er avril 1695, Jacques Lachey, fils de Nicolas et de Michelle Levillain, de la parr̃. de St Philbert-des-Champs, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 6 avril 1697, il est ordonné diacre.

257. — Le 14 avril 1691, Me Jean Delamare, diacre de Berthouville, est ordonné prêtre.

258. — Le 10 janvier 1698, affaire relative à la permutation faite entre Me Jean Deslandes, curé de Ste Croix de Cormeilles, et Me Pierre Grandin, curé de Neuilly-l'Evêque, diocèse de Bayeux.

En conséquence de lad. permutation le sr Deslandes avait pris possession de la cure de Neuilly-l'Evêque, et le sr Grandin, ayant requis du seigr évêque de Lx la collation dud. bénéfice de Cormeilles, reçut un refus fondé sur ce qu'il ne présentait pas un certificat de bonnes vie et mœurs donné par le seigr évêque de Bayeux.

A la suite de ce refus, le sr Grandin avait assigné le sr Deslandes en bailliage de Pontaudemer, par devant Mre Jean Legrix, Escr, sr de Heurteauville, conser du roy, lieutenant général civil et criminel et lieutenant criminel de Monsr le bailly de Rouen, « affin de voir juger la nullité de lad. permutation, et que, sans y avoir égard, il sera maintenu en la possession de son bénéfice de Neuilly, et led. sr Deslandes à celui de Cormeilles. » Celui-ci aurait répondu « que veu le refus par Mgr de Lisieux aud. sr Grandin, il consent que l'acte de permutation fait entr'eux demeure nul et résolu et de tout ce qui s'est fait en conséquence. » Ce que les deux parties auraient signé.

Cependant le sr Grandin ne se contente pas de la signature du sr Deslandes ; il le fait assigner à l'audience de ce jour pour dresser l'acte de la nullité de leur permutation. Le sr Deslandes n'ayant pas comparu, le lieutenant-général « ordonne aud. sr Grandin qu'il communiquera ses pièces au procureur du roy » afin qu'il soit fait droit à sa demande. Me Pierre Lebourg, conser et avocat de Sa Majesté, parlant pour le procureur du roy, dit que la première question est de savoir si le siège de ce bailliage est compétent, attendu que le bénéfice n'est pas dans le district de sa juridiction, et la seconde consiste à savoir si le bénéfice de Neuilly étant rempli par la prise de possession du sr Deslandes, led. sr Grandin peut rentrer en possession dud. bénéfice sans une nouvelle collation. Sur quoi il estime que le juge laïque n'est point compétent, et que les parties doivent être renvoyées pour se pourvoir où il appartiendra. Après cela le lieutenant général déclare « que led. sr Grandin est maintenu en la propriété et possession de son bénéfice-cure de Neuilly, comme aussy led. sr Deslandes maintenu aud. bénéfice-cure de Cormeilles. (*V.* **176**).

259. — Le 3 oct. 1694, Michel de Villers, fils de François et d'Anne Le Vallois, de la parr. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

260. — Le 1er février 1698, les vicaires généraux du seigr évêque donnent au R. P. Georges Carrey, prieur-curé du Mesnil, diocèse de Chalons, la collation du prieuré-cure de Lescaude, vacant par la mort de dom Jean Le Michault du Valdurand, dernier titulaire. (*V.* **236**, **281**).

261. — Le 22 sept. 1696, François Pouchin, acolyte de Baille, est ordonné sous-diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné diacre.

262. — Le 1er avril 1695, François Lemercier, fils de Louis et de Marie du Lys, de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 sept. 1696, il est ordonné sous-diacre.

263. — Le 11 février 1698, Mesre Charles-François de Parey, pbre, titulaire de la chapelle Ste Catherine en la cathédrale de Lx et pourvu du bénéfice de Ste Mère-Eglise, demeurant à Paris chez les pères de l'Oratoire, et représenté par Jean Hain, sr de Maisonville, bourgeois, demeurant à Lx, fait savoir au seigr évêque et aux srs chanoines de Lx « qu'il n'entend point profiter des fruits desd. deux bénéfices et que son intention est de percevoir les fruits de lad. chapelle pour l'année 1697 » seulement au cas que le seigr évêque de Bayeux se trouve bien fondé à réclamer les fruits dud. bénéfice de Ste Mère-Eglise ; mais au cas où led. seigr de Bayeux n'obtiendrait pas les fruits dud. bénéfice pour lesquels il y a contestation, il entend rapporter les fruits de lad. chapelle pour être employés à son ornementation. (*V.* **305**).

264. — Le 9 avril 1690, François Halbout, fils de Jean et de Marie Le Bouteiller, de la parr. des Places, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **469**, **522**).

265. — Le 31 janvier 1694, Guillaume Hercent, fils de Claude et de Marguerite Montagut, de la parr. de Dangy, diocèse de Coutances, reçoit la tonsure et les ordres mineurs des mains du seigr évêque de Coutances dans la chapelle du collège d'Harcourt, à Paris. (*V.* **279**, **287**).

266. — Le 1er juin 1687, Jacques Le Vellain, fils de Nicolas et de Fabienne Foucques, de la parr. de Fontaine-Labbey, diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

267. — Le 29 avril 1697, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Louis Bunel, fils de François et de Jacqueline Fortin, de la parr. de St Germain de Neuville ;

Alexandre Jouen, fils de Jacques et de Marie Legras, de la parr. de St Martin-des-Chesnées (*V.* **492**) ;

Olivier Lecomte, fils d'Olivier et de Jeanne Brière, de la parr. du Mesnil-Vicomte ;

Jacques Le Hantier, fils de François et de Florence de la Cousture, de la parr. de St Marcel de Croisilles (*V.* **505**, **555**) ;

François Froger, fils de Jacques et d'Elisabeth Le Courtois, de la parr. de St Pierre de Villers ;

Marin Présé, fils de Jean et de Madeleine Lucas, de N.-D.-d'Estrées. (*V.* **504**, **588**).

268. — Le 1er avril 1695, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :
Robert Bonhomme, fils d'Olivier et de Françoise Chanal, de la parr. de Ste Croix de Bernay (*V.* **538**) ;
Robert Leseigneur, fils de Pierre et d'Anne Demeulles, de Ste Croix de Bernay (*V.* **540**).

269. — Le 5 avril 1697, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :
Dominique Parrin, fils de Jean et de Catherine Bosné, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer (*V.* **420, 532**) ;
Pierre Vicaire, fils de François et d'Anne Delisle, de la parr. de Canapville (*V.* **401**) ;
Guillaume Masson, fils de Guillaume et de Catherine Auvray, de la parr. d'Avernes ;
Nicolas Delamare, fils de Nicolas et de Catherine Senée, de la parr. de Morsan (*V.* **536**) ;
Martin Lecoq, fils de Guillaume et de Catherine Paisant, de la parr. de Ste Croix de Bernay (*V.* **537**) ;
Allain de Dannes, clerc tonsuré de St Pierre-de-la-Rivière, reçoit seulement les ordres mineurs. (*V.* **366, 519**).

270. — Le 20 sept. 1697, François Coypel, fils de Nicolas et de Françoise Lecornu, de la parr. de St Nicolas-des-Lettiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

271. — Le 20 sept. 1697, Antoine Lambert, clerc tonsuré de la parr. d'Avernes, reçoit les ordres mineurs. (*V.* **505, 553**).

272. — Le 6 avril 1697, furent ordonnés sous-diacres :
Nicolas Duval, acolyte de Duranville (*V.* **50**) ;
Jacques Pupin, acolyte de St Ouen de Pontaudemer (*V.* **88**) ;
Pierre Costard, acolyte de Ste Marguerite-des-Loges (*V.* **14**) ;
Jacques Mérouze, acolyte de St Pierre de Cantelou (*V.* **546**) ;
Jean Ledanois, acolyte de Ste Croix de Bernay (*V.* **82**) ;
Martin Collet, acolyte de la parr. de Courbespine ;
Didier Lefrançois, acolyte de la parr. de St Germain-de-Ste Foy ;
Jean-Baptiste Hémery, acolyte de St Jacques de Lx ;
Joachim Surlemont, acolyte de la parr. de Vimoutiers (*V.* **55**) ;
Charles Duval, acolyte de la parr. de Lieurey (*V.* **45, 458**) ;
Jean-Baptiste Thibout, acolyte de la parr. de Verneusse (*V.* **68**) ;
Gabriel de Grosourdy, acolyte, chanoine de la Cathédrale. (*V.* **368**).

273. — Le 21 avril 1696, furent ordonnés diacres :
Me André Nicolle, sous-diacre de St Germain de Lx (*V.* **589**) ;
Me Etienne Faucières, sous-diacre de Vimoutiers. (*V.* **397**).

274. — Le 22 sept. 1696, furent ordonnés diacres :
Me François Hubert, sous-diacre de Ste Croix de Bernay (*V.* **277**) ;
Me Etienne de Mannoury, sous-diacre de la parr. de Putot (*V.* **508**) ;

Me Pierre Daubichon, sous-diacre de St Germain de Lx ;

Me Jean Gondouin, sous-diacre de la parr̄. de Vimoutiers ;

Me François Renault, sous-diacre de St Germain-de-Clerfeuille (*V.* **508**) ;

Me Pierre Hareng, sous-diacre de la parr̄. d'Ammeville (*V.* **508**) ;

Me Mathurin Lehoult, sous-diacre de la parr̄. du Sap (*V.* **369**).

275. — Le 6 avril 1697, furent ordonnés diacres :

Me Jean Dumont, sous-diacre de la parr̄. de Meulles (*V.* **369**) ;

Me Philippe Dallet, sous-diacre de la parr̄. de Pontchardon (*V.* **508**) ;

Me Pierre Lailler, sous-diacre de N.-D. de Folleville (*V.* **13**, **458**) ;

Me Louis de Bonnechose, sous-diacre de Grandcamp ;

Me Charles du Buat, sous-diacre de la parr̄. de Tortisambert (*V.*.**459**) ;

Me Pierre Delaire, sous-diacre de la parr̄. de Vimoutiers ;

Me Pierre Denis, sous-diacre de la parr̄. de Vimoutiers (*V.* **397**) ;

Me Pierre Dauvergny, sous-diacre de Vimoutiers.

276. — Le 21 sept. 1697, Me Guillaume Piperel, acolyte de N.-D. d'Orbec, est ordonné sous-diacre. (*V.* **90**, **201**, **458**, **508**).

277. — Le 21 sept. 1697, Me François Hubert, diacre de la parr̄. Ste Croix de Bernay, est ordonné prêtre. (*V.* **274**).

278. — Le 22 sept. 1696, Me Claude Hellouin, diacre de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné prêtre.

279. — Le 20 déc. 1697, Me Guillaume Hercent, pbr̄e du diocèse de Coutances, bachelier en théologie, chanoine-prébendé en la cathédrale de Rouen et chapelain de la chapelle de la Ste Trinité en lad. cathédrale, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle ou prieuré simple de Ste Marie-l'Egyptienne, en la parr̄. de Tourville, diocèse de Lx, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Jean-François Catelan, sous-diacre, dernier titulaire. La cession dud. bénéfice est faite avec la réserve d'une rente de six cents livres.

Le 15 février 1698, les vicaires généraux du seigr évêque donnent aud. sr Hercent la collation dud. prieuré.

Le même jour, le sr Hercent prend possession dud. bénéfice en présence dud. sr Catalan et de Philippe Duclos, fermier dud. prieuré. (*V.* **265**, **287**).

280. — Le 18 juin 1684, Léonor Frérot, fils de Robert et de Marie Bréard, de la parr̄. de Perrigny, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure cléricale.

Le 22 février 1698, Mre Jean-Baptiste de Franqueville, vic. gl, donne à Me Léonor-François Frérot, pbr̄e du diocèse de Bayeux, la collation de la cure de St Michel de Soquence. (*V.* **102**, **173**, **349**).

281. — Le 5 février 1698, dom Georges de Carrey, pbr̄e, chanoine régulier de l'ordre de St Augustin, pourvu du prieuré-cure de Lescaude,

prend possession dud. bénéfice, en présence de Mᵉ Jean des Genestez, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃., et autres témoins. (*V.* **236**, **260**).

282. — Le 6 février 1698, Mᵉ Jean Hédiard, pbr̃e, Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr̃. de Grandval, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Sᵗ Evroult et de Préaux. (*V.* **466**).

283. — Le 7 sept. 1697, « honneste homme » Jean Lefort, demeurant à Epreville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mᵉ André Lefort, acolyte, afin qu'il parvienne aux ordres sacrés. — Lecture dud. acte fut faite, le dimanche 15 sept. suivant, à l'issue de la messe paroissiale d'Epreville, en présence de Mᵉ Michel Vauquelin, pbr̃e dud. lieu d'Epréville.

284. — Le 17 février 1698, Mᵉ Claude Eudes, sʳ de la Londe, archer en la prévôté générale de Normandie, demeurant en la parr̃. de N.-D.-du-Hamel, constitue 150 livres de rente en faveur de Mᵉ Gallois Eudes, son fils, acolyte et Mᵉ ès-arts, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sʳ acolyte originaire de lad. parr̃. du Hamel, demeurait depuis quatre ans au collège de Lx, à Paris.

285. — Le 7 oct. 1691, Louis de Bonnechose, fils de Pierre et de Marguerite de Bucailles, de la parr̃. de la Couture de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **5**, **38**, **52**, **127**, **294**).

286. — Le 22 février 1698, la nomination à la cure de Sᵗ Aubin-de-Thenney appartenant au seigʳ baron de Ferrières, Mesʳᵉ Simon-Arnauld de Pomponne, chevᵉʳ, seigʳ marquis de Pomponne, baron de Ferrières, Chambrai et Auquainville et ministre d'Etat, demeurant en son hôtel à Paris, place des Victoires, nomme aud. bénéfice de Sᵗ Aubin, vacant par la mort de Mᵉ Louis Le Bel, dernier titulaire, la personne de Mᵉ Jean Aupoix, pbr̃e, bachelier de Sorbonne et curé de Sᵗ Germain-de-Livet.

Le 23 février 1698, le seigʳ évêque, se trouvant à Paris, donne aud. sʳ Aupoix la collation de la cure de Sᵗ Aubin-de-Thenney, en présence de Mʳᵉˢ Davoust et Olivier de Montargis, chanoines de la cathédrale de Lx. (*V.* **320**).

287. — Le 29 nov. 1697, Mʳᵉ François Catalan, sous-diacre, chanoine de la cathédrale de Rouen et prieur de Sᵗᵉ Marie-l'Egytienne en la parr̃. de Tourville, diocèse de Lx, donne sa procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mᵉ Guillaume Hercent, pbr̃e, chanoine de la cathédrale de Rouen et chapelain de la Sᵗᵉ Trinité en lad. cathédrale. (*V.* **265**, **279**).

288. — Le 20 février 1698, Mᵉ Jean Dumoutier, pbr̃e, pourvu de la cure de la Fresnaye-Fayel, prend possesion dud. bénéfice, en présence

de Me Marin Billon, pbre, demeurant à Aubry, et autres témoins. (*V.* **164**, **220**).

289. — Le 3 mars 1698, Me Gilles Férey, pbre, chapelain de N.-D. de Caen, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult et de Ste Barbe.

290. — Le 28 février 1698, Me Joseph Mahiet, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, représenté par Me François Dubois, pbre, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

291. — Le 10 janvier 1698, Mre de Franqueville, vic. gl, donne à dom Louis Davy, pbre, prieur de Ste Barbe, la collation du prieuré-cure de Mézidon. (*V.* **215**).

292. — Le 5 mars 1698, Me Guillaume Bosquet, sous-diacre, demeurant à Lx, requiert de nouveau de MM. les vicaires généraux de Lx la collation du prieuré-cure de St Michel des Monceaux qui lui a été cédé par dom Jacques Cécire de la Croix, pbre, chanoine régulier et dernier titulaire dud. bénéfice. Les grands vicaires lui répondent qu'ils ne peuvent lui donner lad. collation « parce que après l'avoir examiné, ils n'auraient pas trouvé sa capacité suffisante pour une cure. Veu laquelle réponse, icelle prise pour reffus, led. sr Bosquet proteste se pourvoir où il appartiendra. » (*V.* **101**, **178**, **186**, **348**, **507**).

293. — Le 30 juin 1693, Me Paul Loysel, du diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 27 février 1697, led. sr Loysel, sous-diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes de St Evroult, Bernay, St Pierre de Préaux, Cormeilles, et sur le monastère des religieuses de St Léger de Préaux.

Le 4 mars 1698, le sr Loysel, diacre, demeurant à Glos, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **339**, **377**, **427**).

294. — Le 3 mars 1698, Me Louis de Bonnechose, pbre, pourvu de la cure de N.-D. de Cizay, doyenné de Gacé, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean Bunel, pbre, desservant lad. parr.; Jean-Laurent de la Patrice, Escr, demeurant à Planches, et autres témoins de lad. parr. (*V.* **5**, **38**, **52**, **127**, **285**).

295. — Le 6 mars 1698, Me Robert Boessel, pbre, demeurant à Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Paris, ayant élu domicile chez Levavasseur, en l'hôtellerie où pend pour enseigne La Belle-Fontaine, à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au

Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Bernay, St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de l'abbaye de St Léger de Préaux.

296. — Le 6 mars 1698, Me Jacques Bunel, pbre, demeurant à à Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux, Grestain et Cormeilles et aux dames de l'abbaye de St Léger de Préaux.

297. — Le 8 mars 1698, vu l'attestation du sr de la Rouvraye, curé de la 2e portion de Montreuil, et du sr Langlois, curé du Sap, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Froudière et Anne Morin.

298. — Le 11 mars 1698, vu l'attestation du sr Pollin, vicaire du Mesnil-Durand, dispense de bans pour le mariage entre Léger Doucet et Anne Formage.

299. — Le 10 mars 1698, les vicaires généraux du seigr évêque donnent à Me Philippe Soumillon, pbre du diocèse de Séez, la collation de la cure de la Chapelle-Yvon. (*V.* **248**, **310**).

Le 19 sept. 1681, Philippe Soumillon, fils de Louis et de Catherine Blondel, de la parr. de Fresnay-le-Samson, diocèse de Séez, reçoit à Séez la tonsure et les ordres mineurs.

Le 23 sept. 1684, il est ordonné sous-diacre.

Le 9 mars 1686, il est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1686, led. sr Soumillon, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Evreux.

300. — Le 10 mars 1698, Me Philippe Thillaye, pbre de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et aux srs chanoines du Chapitre de Lx.

301. — Le 6 mars 1698, Me Jean Hue, pbre, demeurant à Caen, Me ès-arts en l'Université dud. lieu, fait réitérer ses noms au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Ste Barbe.

302. — Le 21 juin 1697, Me François Brière, diacre du diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 19 février 1698, led. sr Brière, pbre du diocèse de Lx, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen, sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux, Séez et Evreux, et sur les abbayes et prieurés de St Ouen de Rouen, Fécamp, Jumièges, St Vandrille, le Bec, Friardel, St Martin de Séez, St Pierre-sur-Dives, St André-près-Falaise, N.-D. de Silly et N.-D. de Lyre. (*V.* **131**, **541**).

303. — Le 22 sept. 1696, Me Nicolas Gonnord, sous-diacre de Coulmer, est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1697, led. sr Gonnord, diacre, est ordonné prêtre.

304. — Le 24 décembre 1697, Me Jacques Guesdon, pbrē, curé de Querville, ayant résigné son bénéfice entre les mains du roy en faveur de Me Thomas Guilloche, pbrē du diocèse d'Avranches, sa Majesté nomme à lad. cure la personne dud. sr Guilloche pour en jouir tel qu'en a joui led. sr Guesdon « pourvu qu'il (le sr Guesdon) vive vingt jours après la datte de la présente » nominatfon.

Le 10 mars 1698, les vicaires généraux du seigr évêque de Lx donnent aud. sr Guilloche la collation de lad. cure de Querville.

Le 19 mars 1698, le sr Guilloche prend possession dud. bénéfice, en présence de Me François Frérot, pbrē, pourvu de la cure de Socquence, et de Me Jean Desgenetetz, pbrē, vicaire de Lescaude. (*V.* **183**, **354**, **361**).

Thomas Guilloche, fils de Jean et de Charlotte Guesdon, de la parr. du Mesnil-Gilbert, diocèse d'Avranches, reçut la tonsure et les ordres mineurs à Avranches, le 20 sept. 1680 et, le 21, le sous-diaconat.

305. — Le 13 mars 1698, Mre Charles-François de Parey, archiprêtre du bénéfice de Ste Mère-Eglise, diocèse de Bayeux, et chapelain de Ste Catherine en la cathédrale de Lx, résigne lad. chapelle entre les mains de Mesre Charles de Parey, cheveer, baron de Combray, seigr et patron de lad. chapelle de Ste Catherine. (*V.* **263**).

306. — Le 18 mars 1698, Me Charles Bellières, pbrē, chapelain en la Cathédrale, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

307. — Le 12 mars 1698, Me Jacques Vimont, pbrē, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, représenté par Jean Riquier, sr du Perrey, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et de Cormeilles et aux religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **472**).

308. — Le 17 mars 1698, Me Anselme de la Mondière, pbrē, docteur et Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Paris, rue des Prêtres, représenté par Mre François de la Mondière, son père, Escr, seigr de Lignères. fait réitérer ses noms et grades au seigr évêqee et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

309. — Le 10 mars 1698, Me François Durozay, pbrē, bachelier en théologie de la Faculté de Paris et Me ès-arts en lad. Université, demeurant à Paris et représenté par Me Jean Hébert, pbrē de St Germain de Lx, fait réiterer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **528**, **584**).

310. — Le 12 mars 1698, Me Philippe Soumillon, pbrē du diocèse de Séez, pourvu de la cure de la Chapelle-Yvon, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Nicolas Montoure, pbrē, vicaire de lad. parr., et Martin Boudin, agent des affaires du seigr comte de Chaumont. (*V.* **248**, **299**.)

311. — Le 22 sept. 1696, Me Charles Marette, acolyte de Ste Catherine d'Honfleur, est ordonné sous-diacre.

Le 6 avril 1697, led. sr Marette est ordonné diacre. (*V.* **425**).

312. — Le 19 mars 1698, Me Paschal Mesnier, pbre, Me ès-arts en l'Université, ayant élu domicile en sa maison, sise en la campagne de St Désir, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Grestain, St Pierre de Préaux, N.-D. de Cormeilles, Bernay, St Evroult et Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **316**, **460**).

313. — Le 20 mars 1698, Me Pasquet Regnoult, pbre du diocèse de Séez, de la parr. de Ste Gauburge-sur-Risle, y demeurant, Me es-arts, en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

314. — Le 12 mars 1698, Me Jacques Gosset, pbre, curé de la 1re portion de Verson, Me ès-arts en l'Université de Caen, ayant élu domicile en la maison de Marie Cavellier, sa mère, parr. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

315.— Le 22 avril 1680, Jean Dumoutier, fils d'Antoine et d'Andrée Leferme, de la parr. d'Aubry-le-Panthou, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

316. — Le 21 sept. 1697, Me Paschal Mesnier, diacre de St Germain de Lx, est ordonné prêtre. (*V.* **312**, **460**).

317. — Le 9 avril 1690, Guillaume de Formeville, fils de Jean et de Catherine Passet, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 janvier 1697, led. sr de Formeville, pbre de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 3 août 1697, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 3 octobre 1697, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx et l'abbaye de Bernay.

Le 15 mars 1698, le sr Formeville, pbre, demeurant en la parr. de St Germain de Lx, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **337**).

318. — Le 18 mars 1698, Me Pierre Formeville, pbre, vicaire de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de Bernay.

319. — Le 25 février 1698, Me Robert Laisney, pbre, curé de N.-D. de Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Caen, ayant élu, pour ce jour seulement, son domicile à l'hôtel de la Levrette, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux

religieux de Cormeilles, Grestain et St Pierre de Préaux et aux dames de l'abbaye de St Léger de Préaux.

319 bis. — Le 22 mars 1698 Me Thomas Duval, pbr̄e en l'église de St Germain de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

320. — Le 12 mars 1698, Me Jean Aupoix, pbr̄e en l'église de St Germain-de-Livet, pourvu de la cure de St Aubin-de-Thenney, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Pierre Rochet, pbr̄e, desservant led. bénéfice ; Jacques Thuret du Hancard, Esc^r, capitaine de la ville de Bernay. (*V.* **286**).

321. — Le 18 mars 1698, Me Philippe Boisney, pbr̄e, chanoine de la collégiale de St Etienne-des-Grez, à Paris, M^e ès-arts et régent septennaire en l'Université de Paris, demeurant au collége de la Marche, en lad. ville de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seign^r évêque et au Chapitre de Lx.

322. — Le 18 mars 1698, Me André Cousture, pbr̄e, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, représenté par son père, André Cousture, marchand, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult, St Pierre de Préaux et Cormeilles, et aux dames du monastère de St Léger de Préaux. (*V.* **169**).

323. — Le 29 avril 1696, Guillaume Jehanne, fils de Jacques et de Marguerite Goubert, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

324. — Le 18 mars 1698, Me Nicolas Gosset, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult, St Pierre de Préaux, Grestain, et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **162, 481**).

325. — Le 23 mars 1692, Jean-Baptiste Philippes, fils de Robert et de Geneviève de Setz, de la parr̄. de St Sauveur de Rouen, reçoit la tonsure à Rouen, en l'église St Eloy.

Le 19 avril 1695, led. s^r Philippes, clerc de la ville de Rouen, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 3 oct. 1697, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 26 mars 1698, led. s^r Philippes, clerc du diocèse de Rouen, chapelain de St Louis en la parr̄. du Bois-Hellain, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville de Paris, représenté par Mre Jacques de Setz, pbr̄e, chanoine en la cathédrale de Lx, fait réitérer

ses noms et grades au seig[r] évêque trouvé en son palais épiscopal, et aux s[rs] chanoines de Lx « en parlant à M[res] Michel Desperriers, chèvecier, François Le Rebours, archidiacre, René Le Michault, Adrian de Mailloc, François Senée, Gabriel Hébert et François Daubin, tous pbrēs et chanoines de la Cathédrale, trouvés sortant du service divin en icelle. »

326. — Le 22 mars 1698, M[e] Georges Cordouen, pbrē, demeurant en la parr̄. de Jouveaux, M[e] ès arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **335**).

327. — Le 4 mars 1698, M[e] Jacques Gondouin, pbrē, curé de S[t] Germain d'Echauffour, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, représenté par M[e] François Dubois, pbrē, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult et de Cormeilles. (*V.* **2**).

328. — Le 26 mars 1698, M[e] Guillaume Ledevin (1), pbrē, curé de Verneuil au diocèse d'Evreux, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, représenté par son père, Guillaume Devin, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

329. — Le 27 mars 1698, M[e] Nicolas Tulou, pbrē du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la ville de Houdan, représenté par M[e] André Tulou, cons[er] du roy, élu en l'élection de Bernay, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay.

330. — Le 27 mars 1698, M[e] Gabriel Le Courtois, pbrē, bachelier en théologie et professeur septennaire au collège de Lisieux, à Paris, représenté par M[e] Nicolas Gosset, pbrē de S[t] Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades, au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de S[t] Evroult, en parlant pour ces derniers « à M[e] Gaspard Daufresne, commis au greffe des Insinuations, trouvé à son greffe, *faute par lesd. sieurs religieux d'avoir estably grand vicaire ou procureur dans ce s[t] temps de caresme pour recevoir à Lx exploits, significations et réitherāons.* » (2).

331. — Le 27 mars 1698, M[e] Gabriel Durozay, pbrē du diocèse de Lx, docteur en théologie de la Faculté de Paris, demeurant à Paris, représenté par M[e] Louis Mahieu, pbrē, chanoine de la Cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de Bernay.

(1) Sa famille était de Morainville.

(2) Cette formule, que nous ne transcrivons pas à chaque réitération de grades, se reproduit en termes identiques ou équivalents toutes les fois que les gradués font réitérer leurs grades aux abbayes sur lesquelles ils ont été nommés.

332. — Le 27 mars 1698, Me Robert Lechevallier, pbre, curé de St Eloy d'Englesqueville, Me ès-arts en l'Université de Caen, représenté par Me François Le Rebours, pbre, chanoine et archidiacre en la Cathédrale, fait réitérer ses grades au seigr évêque et au Chapitre de Lisieux. (*V.* **430**.)

333. — Le 26 mars 1698, Me Jacques Lefebvre, pbre, curé de la 2e portion de St Désir de Lx, « à la valeur de trois cents livres de revenu », Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

334. — Le 28 mars 1698, Me Jean Mignot, pbre de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et aux srs chanoines de Lx. (*V.* **1**).

335. — Le 28 mars 1698, Me Georges Cordouen, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen demeurant à Jouveaux, fait réitérer ses noms et grades aux religienx de l'abbaye de Bernay, (*V.* **326**.)

336. — Le 27 mars 1698, Me Gabriel Lemonnier, pbre du diocèse de Lx, prétendant droit à la cure de St Cyr-de-Salerne pour laquelle il y a contestation, Me ès-arts en l'Université de Paris, représenté par Mre Jean Daubin, pbre, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

337. — Le 28 mars 1698, Me Guillaume Formeville, pbre de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Bernay, en parlant à dom André Letellier, pbre, religieux et procureur de lad. abbaye. (*V.* **317**.)

338. — Le 29 mars 1698, Me Pierre Jourdain, pbre, chanoine et archidiacre en la Cathédrale, licencié en théologie de la Faculté de Paris, Me ès-arts en l'Université dud. lieu, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque.

339. — Le 28 mars 1698, Me Paul Loysel, diacre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Glos, près Lisieux, fait réitérer ses noms et grades aux caligx de Bernay. (*V.* **293**, **377**, **427**.)

340. — Le 4 mars 1698, Me Jacques Lemazurier, pbre, chanoine de St Pierre-aux-Fonts en la cathédrale de Bayeux et vicaire de St Nicolas de Caen, Me ès-arts en l'Université de Caen, représenté par Me Pierre André, pbre, chanoine de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

341. — Le 27 mars 1698, Me Guillaume Lefrançois, pbre, prieur de Gelleville et titulaire de la chapelle St Jean-des-Fonts en la cathédrale de Rouen, demeurant en lad. ville, représenté par Me Pierre André, chanoine de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque. (*V.* **358**.)

342. — Le 27 mars 1698, Me Claude Cornavin, pbre du diocèse de

Coutances, bachelier en théologie et professeur « *amerite* » en l'Université de Paris, demeurant au collège d'Harcourt, à Paris, représenté par Me Pierre André, pbr̄e, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay.

343. — Le 24 mars 1698, Me Georges Aubert, pbr̄e du diocèse de Bayeux, professeur en philosophie, bachelier en l'une et l'autre faculté de droit de Caen, Me ès-arts en l'Université dud. Caen », représenté par Me Pierre André, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

344. — Le 29 mars 1698, Me Louis Duhamel, pbr̄e du diocèse de Séez, bachelier en théologie de la faculté de Paris, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

345. — Le 30 juillet 1697, Me Pierre Boudard, pbr̄e de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 3 août 1697, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de de lad. Université.

Le 18 mars 1698, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 29 mars 1698, led. sr Boudard le jeune, demeurant à Paris, représenté par Me Pierre Boudard l'aîné, pbr̄e de St Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

346. — Le 18 mars 1698, Me Daniel Lefort, pbr̄e de St Désir de Lx, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de Bernay, et, le lendemain, au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **351**.)

347. — Le 14 mars 1698, Me Jacques Deshayes, clerc tonsuré, chapelain de la chapelle de St Etienne, 1re portion, en la Cathédrale, donne à Lx, sa procuration pour résigner sond. bénéfice simple entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Hébert l'aîné, pbr̄e de Lx. (*V.* **369**, **382**.)

348. — Le 11 mars 1698, Me Guillaume Bosquet, sous-diacre du diocèse de Lx, après avoir exposé en la cour de Rouen que dom Jacques-Cécire de la Croix, pbr̄e, chanoine régulier, lui aurait résigné la cure desMonceaux dont il était titulaire, mais que les vicaires généraux, après l'avoir examiné, n'ont pas « trouvé sa capacité suffisante » et lui ont refusé le visa épiscopal, prie la cour de l'autoriser à prendre possession dud. bénéfice *ad conservationem juris* ; ce qui lui est accordé.

Le 16 mars 1698, le sr Bosquet, en conséquence de l'arrêt de lad. cour, prend possession de la cure des Monceaux, en présence de Me

Antoine Bunel, pbrē, chapelain en lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **101**, **178**, **186**, **292**, **531**.)

349. — Le 19 mars 1698, Me François-Léonor Frérot, pbrē du diocèse de Bayeux, pourvu de la cure de Soquence prend possession dud. bénéfice, en présence de Mes Thomas Guilloche, curé de Querville, et Jean Nicolle, vicaire de St Loup-de-Fribois. (*V.* **102**, **173**, **280**, **304**.)

350. — Le 28 mars 1698, Mre Rolland Le Breton, Escr, seigr et patron de Putot, y demeurant, représenté par Alexandre Gaugibus, maître-perruquier, bourgeois de Lx, nomme à la cure de Putot, 2e portion, vacante par la mort de Me Jacques de l'Ecluze, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Bicherel, pbrē de ce diocèse — La procuration fut donnée « en l'hostellerie ou pend pour enseigne le Soleil d'or », à Pont-l'Evêque.

Le 3 avril 1698, le seigr évêque donne aud. sr Bicherel la collation de la cure de Putot, 2e portion. (*V.* **384**).

Le 7 oct. 1691, Jacques Bicherel, fils de Jean-Jacques et de Catherine Le Breton, de la parr̄. de Pont-l'Evêque, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

351. — Le 7 oct. 1691, Daniel Lefort, fils d'Adrien et de Marie Pierres, de la parr̄. de St Désir de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 2 avril 1695, led. sr Lefort, diacre de St Désir, est ordonné prêtre.

Le 17 fevrier 1698, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 19 février 1698, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et chapitres de Lisieux, Evreux et Séez ; sur les abbayes de St Evroult, St Pierre de Préaux, Cormeilles, Grestain, Ste Barbe-en-Auge, N.-D. de Lyre, la Chaise-Dieu, St André-près-Falaise, N.-D. de Silly, St Jean de Falaise, l'abbaye de la Trappe et St Pierre-sur-Dives. (*V.* **346**).

352. — Le 17 février 1698, le seigr évêque, collateur ordinaire de la chapelle de N.-D., 2e portion, en la Cathédrale, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Henry de Francquetot de Coigny, dernier titulaire, la personne de Mesre Léonor de Matignon, clerc du diocèse de Paris.

Le 15 mars 1698, led. sr de Matignon, demeurant à Paris, au collège Louis-le-Grand, représenté par Me Alexandre d'Erneville, pbrē, chapelain de St Denis en la cathédrale de Lx, est mis en possession de lad. chapelle N.-D., 2e portion, par le ministère de Mr de Franqueville, chanoine et grand chantre, en présence du Chapitre et de Me Guillaume Véron, diacre, chapelain de St André, et de Robert Le Roux, maître de musique en lad. Eglise. (*V.* **461**).

353. — Le 27 août 1665, Mes^re François Guenet, fils d'Alexandre Guenet, Esc^r, et de dam^lle Charlotte Delafosse, de la parr̄. de St Clair d'Arcey, diocèse d'Evreux, reçoit la tonsure à Evreux.

Le 29 août 1665, led. s^r Guenet est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 5 sept. 1665, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 14 décembre 1666, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 2 janvier 1694, led. s^r Guenet, clerc du diocèse d'Evreux, est reçu docteur en théologie de la Faculté de Paris.

Le 11 avril 1698, il fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

354. — Le 9 avril 1698, Me Alexandre de Fourneaux, expose en la cour de Parlement de Normandie qu'ayant été pourvu par le roy de la cure de Querville en conséquence de la démission pure et simple de Me Jacques Guesdon, pbr̄e, dernier titulaire, le seig^r évêque lui auroit refusé la collation dud. bénéfice sous prétexte que le s^r Guesdon aurait révoqué sa démission ; ce qui aurait forcé le s^r exposant à obtenir du juge de Falaise, dans le district duquel se trouve Querville, une autorisation de prendre possession *ad conservationem juris* ; led. s^r Guesdon se serait porté appelant de cette décision du juge, non pas dans le dessein de se conserver le bénéfice, mais pour avoir le temps de faire une nouvelle démission, comme il l'a fait en réalité, afin d'arriver à transmettre led. bénéfice aux mains de Me Thomas Guilloche, pbr̄e. Celui-ci en effet, à la faveur d'une seconde démission du s^r Guesdon, a obtenu un brevet du roy et, par ce brevet, la collation épiscopale, qui lui ont permis de prendre possession dud. bénéfice. Le s^r Guesdon, n'ayant plus d'intérêt au procès, doit être mis hors de cause, et l'affaire doit être réglée entre led. exposant et led. s^r Guilloche. C'est pourquoi le s^r de Fourneaux prie la cour de l'autoriser à prendre possession *ad conservationem juris* et à citer le s^r Guilloche : ce qui lui est accordé.

Le 15 avril 1698, en vertu dud. arrêt de la Cour de Rouen, le s^r de Fourneaux se rend à Querville avec le notaire royal-apostolique pour prendre possession dud. bénéfice. Le notaire demande au s^r Guesdon, ancien curé du lieu, les clefs de l'église. Sur son refus, il met led. s^r de Fourneaux en possession par le toucher de la grande porte de l'église et la prière faite au pied de la croix du cimetière. Fait en présence de plusieurs témoins habitant lad. parr̄. (*V*. **163, 170, 183, 198, 304**).

355. — Le 1er avril 1698, Me Charles Gueroult, pbr̄e, pourvu de la cure de Cernay, doyenné d'Orbec, prend possession dud. bénéfice, en présence d'Antoine Lelasseur, Esc^r, s^r de Jarrest, de la parr̄. de Fer-

vaques ; Thomas de Bonnechose, Escr, sr de Bonneville, de la parr. de Cernay, et autres témoins. (*V.* **125**, **204**, **239**, **362**).

356. — Le 7 oct. 1691, Jean Deschamps, fils de Charles et de Magdeleine Piédevache, de la parr. de la Goulafrière, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 23 janvier 1698, led. sr Deschamps, pbre, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la 1re portion de la cure de St Pierre de Cerqueux, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Jean Boistard, pbre, dernier titulaire.

Le 18 avril 1698, les vicaires généraux du seigr évêque donnent aud. sr Deschamps la collation dud. bénéfice.

Le même jour, le sr Deschamps prend possession de la 1re portion de la cure de Cerqueux, en présence de plusieurs habitants de la paroisse.

357. — Le 14 avril 1698, la nomination à la cure d'Echaumesnil appartenant au seigr du lieu, noble dame Anne-Dorothée du Buat, Vve de haut et puissant seigr, Mesre Gaspard Erard-Legrix, vivant chever, marquis de Montreuil et d'Eschauffour, comte de Cisay et autres lieux, demeurant en son château de Cisay et représenté par Me Jacques Pinchon, pbre, curé du Mesnil-Vicomte, nomme aud. bénéfice d'Echaumesnil, vacant par la mort de Me Jacques Le Greux, pbre, dernier titulaire, décédé le 9 de ce mois, la personne de Me Jean Bunel, pbre de la parr. de Cisay. (*V.* **294**).

Le 15 avril 1698, le seigr évêque donne aud. sr Bunel la collation de lad. cure d'Echaumesnil.

Le 21 avril 1698, le sr Bunel prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Pierre Lebourlier, pbre, curé de St Aubin-près-Cisay, et autres témoins. (*V.* **511**, **512**).

358. — Le 19 avril 1698, la nomination et présentation à la cure de St Cande-le-Jeune, en la ville de Rouen, appartenant au seigr évêque de Lx à cause de sa dignité épiscopale, et le droit d'institution canonique appartenant au seigr archevêque de Rouen, à cause de sa dignité archiépiscopale, Monseigr Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Guillaume Aubry, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume Lefrançois, pbre du diocèse de Rouen. (*V.* **341**).

359. — Le 21 avril 1698, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Le Boctey, Escr, seigr de Marolles, fils de N. Leboctey, Escr, et de noble dame Marie Le Filleul, demeurant à Marolles, d'une part, et damlle Marie-Françoise Descorches, fille de feu Gilles Descorches, Escr, seigr et patron de la parr. des Genestez, et de feue noble dame Anne de la Rie, demeurant à Mortagne, diocèse de Séez.

360. — Le 23 avril 1698, vu l'attestation du sr Le Michel, curé de

Bellou, et du s^r Gouhier, curé de Guerguesalle, dispense de bans pour le mariage entre Philippe Hardy, Esc^r, s^r de la Houssaye, fils de feu Philippe Hardy, vivant Esc^r, s^r de Chanvallon, et de feue dam^lle Madeleine Leprevost, de la parr̃. de Bellou, d'une part, et dam^lle Anne de Nollet, fille de Guillaume de Nollet, Esc^r, s^r de Malvoue, et de feue noble dame Anne Deshays, de lad. parr̃. de Guerquesalle.

361. — Le 27 mars 1698, par devant Me Morel, notaire royal-apostolique à Lx, Me François Guilloche, pbr̃e, curé de Grandouet, diocèse de Bayeux, déclare qu'ayant ci-devant résigné sad. cure de Grandouet en faveur de Me Jean Londe, vicaire de Cambremer, avec la réserve de cent livres de pension, « comme estant malade et infirme lors de lad. résignãon ; que depuis, ayant appris que lad. résignãon avoit esté receue en cour de Rome sans aucune pension, cela l'avoit obligé de revocquer » led. acte. Depuis ce temps, led. s^r Guilloche, ayant recouvré la santé et desservant actuellement sond. bénéfice, déclare de nouveau qu'il révoque tout ce qui a été fait touchant lad. résignation et prétend continuer à desservir son bénéfice. De plus il requiert que la présente déclaration soit signifiée aud. s^r Londe, « ce qui fait a esté en parlant à sa personne trouvé sur le pavey dud. Lisieux. » (*V.* **183**, **304**).

362. — Le 13 avril 1686, Charles Gueroult, fils de Jean et d'Anne Fortin, de la parr̃. d'Orbec, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 22 sept. 1691, led. s^r Gueroult, diacre, est ordonné prêtre. (*V.* **204**, **355**).

363. — Le 22 sept. 1696, Robert-Gilles de la Mitasterie, acolyte de St Victor-d'Espines, est ordonné sous-diacre.

364. — Le 29 mars 1698, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Henri-Robert Barbey, fils de Michel et de Suzanne Scelles, de la parr̃. de Nonant ; (*V.* **504**),

Marin Leprince, fils de Marin et de Louise Thierry, de la parr̃. d'Orbec ;

Antoine-Royer Corbin, clerc du diocèse de Rouen, reçoit les ordres mineurs ;

Etienne Le Bas du Coudray, clerc, chanoine de la Cathédrale, id. (*V.* **505**).

365. — Le 22 sept. 1696, Jean Loriot, acolyte de Mallouy, est ordonné sous-diacre. (*V* **367**).

366. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés sous-diacres :

Fr. Noel Foucher, acolyte, chanoine régulier de N.-D.-du-Val, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus* ;

Allain de Dannes, acolyte de la parr̃. de St Pierre-de-la-Rivière (*V.* **269**, **519**).

Me Charles Costard, acolyte, chanoine de la Cathédrale. (*V.* **134**).

367. — Le 21 sept. 1697, Me Jean Loriot, sous-diacre de Mallouy est ordonné diacre. (*V.* **365**).

368. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés diacres :

Me Gabriel de Grosourdy, sous-diacre, chanoine de la Cathédrale.

Me Jean-Baptiste Héroult, sous-diacre, curé de N.-D.-des-Prez : (*V.* **212**, **508**).

Me Jean Corset, sous-diacre, officier de la Cathédrale.

369. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés prêtres :

Fr. Jean du Houlley, diacre religieux-profès du diocèse de Lx ;

Fr. Jacques Deshays, id. (*V.* **347**).

Fr. Jacques Costard, chanoine régulier de N.-D.-du-Val, diocèse de Bayeux, *ritè dimissus*.

Me Noel Godefroy, diacre du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ;

Me Robert Laisné, diacre de la parr. de Selles ;

Me Jacques Dumont, diacre de Meulles ; (**275**).

Me Mathurin Lehoult, diacre du Sap ; (*V.* **274**).

Me Maurice Picquot, diacre de St Germain de Lx. (*V.* **140**).

370. — Le 28 avril 1698, dispense de bans pour le mariage entre Jean Passet, sr des Pommerayes, avocat, fils de feu Guillaume Passet, vivant garde de Sa Majesté, et de damlle Anne Thuret, de la parr. de St Germain de Lx, d'une part, et damlle Hélène Mortain, fille de Mr Pierre Mortain, élu en l'élection de Lx, et de damlle Jeanne Formeville, aussi de la parr. de St Germain.

371. — Le 14 avril 1698, la nomination à la cure de Barville, appartenant au seigr du lieu, Mesre Jacques de Livet, chever, seigr et patron de N.-D. de Barville, nomme aud. bénéfice, vacant par la démission volontaire de Mesre Louis-Henry de Romé, dernier titulaire, la personne de Me Jean Froger, sous-diacre du diocèse de Lx. (*V.* **192**, **227**, **378**, **390**).

372. — Le 18 avril 1698, Fr. François Adorne, pbre, âgé de cinquante ans, religx des frères ermites de St Augustin, transféré dans l'ordre de St Benoit au monastère de Cormeilles par indult apostolique, ayant pris l'habit de St Benoit et fait son noviciat pendant lequel il auroit suivi tous les exercices de la vie religieuse avec exactitude et édification, et n'ayant pu obtenir du prieur et des religieux de lad. abbaye d'être admis à faire profession sous prétexte que lad. abbaye est surchargée et que d'ailleurs le genre de vie qui s'y observe est trop rude pour son âge et sa complexion, led. Fr. Adorne a obtenu de Sa Sainteté d'être transféré dans le monastère de St Léger d'Ebreuil au diocèse de Clermont, et Mre Pierre Audran, vicaire général et official de l'évêché de Lx, fulmine le bref apostolique.

373. — Le 22 sept. 1696, Me Jacques Delamare, diacre de Fervaques, est ordonné prêtre.

374. — Le 1er mai 1698, le seigr évêque donne à Me Etienne Inger, diacre de ce diocèse, l'autorisation de se faire ordonner prêtre à Meaux. (*V*. **6**, **43**, **59**).

375. — Le 5 mai 1698, vu l'attestation du sr Lemasle, curé de Campigny, dispense pour le mariage entre Antoine Aussy et Anne Prez.

376. — Le 10 avril 1697, L'expéditeur en cour de Rome, demeurant à Rouen, certifie avoir envoyé en lad. cour une procuration pour résigner la cure de Vieux-Pont en faveur de Me Louis Lecoq, pbrē du diocèse de Lx, et atteste, d'après son correspondant, que les lettres de provision ont été égarées ou perdues avec d'autres dépêches.

Le 9 mai 1698, led. sr Lecoq, pbrē de St Germain de Lx, muni dud. certificat de l'expéditeur en cour de Rome, requiert du seigr évêque la collation de la 1re portion de la cure de Vieux-pont. Mre Audran, vic. gl, répond qu'il ne peut donner lad. collation avant d'avoir vu les lettres apostoliques. Sur cette réponse, led. sr Lecoq proteste se pourvoir devant qui de droit. (**181**, **399**, **524**).

377. — Le 21 avril 1698, Me Paul Loysel, diacre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Glos, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V*. **293**, **339**, **427**).

378. — Le 7 mai 1698, le seigr évêque donne à Me Jean Froger, sous-diacre, la collation de la cure de Barville. (**371**, **390**).

379. — Le 22 sept. 1696, Me Claude Surlemont, acolyte de la parr̄. de Vimoutiers, est ordonné sous-diacre.

380. — Le 26 mai 1698, vu l'attestation de Me Jacques Philippes, curé de la Genevraye, dispense de bans pour le mariage entre Augustin Lefebvre, sr du Mesnil, marchand, et Barbe Lechevalier.

381. Le 17 avril 1678, Jacques Desperroys, fils de François et de Marie Mérieult, de la parr̄. de N.-D. des Vaux, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 28 février 1698, Me Jacques Desperroys, pbrē, curé en portion de St Germain-la-Campagne, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Crémanville, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Nicolas de Bernière, pbrē, dernier titulaire pour cause de permutation.

Le 24 mai 1698, Mre de Franqueville, vic. gl, donne aud. sr Desperroys la collation de la cure de Crémanville. (*V*. **231**, **249**, **388**, **393**.)

382. — Le 3 avril 1698, Me Jean Hébert l'aîné, pbrē de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la 1re portion de la chapelle Ste Etienne en la Cathédrale, vacante par la résignation faite en

sa faveur par Me Jacques Deshays, clerc de ce diocèse et dernier titulaire. (*V.* **347**.)

Le 19 mai 1698, Mre François de Boran de Castilly, chanoine-prébendé de St Germain en la Cathédrale, se trouvant chanoine de semaine en lad. Eglise, donne à Me Jean Hébert l'aîné la collation de lad. chapelle St Etienne, 1re portion.

Le 23 mai 1698, led. sr Hébert est mis en possession dud. bénéfice par le ministère de Mr de Franqueville, grand chantre de la Cathédrale, en présence de Mes François Desclos et Isaac Cantel, pbres officiers de lad. Eglise. Le sr Hébert verse pour le droit de chape la somme de huit livres aux mains du sr de Mailloc, chanoine et fabriquier de lad. Eglise. (*V.* **309**.)

383. — Le 28 février 1698, Me Nicolas de Bernière, pbre, curé de Crémanville, obtient en cour de Rome des lettres de provision de l'une des portions de la cure de St Germain-la-Campagne, vacante par la résignation faite en sa faveur, pour cause de permutation, par Me Jacques Desperroys, pbre, dernier titulaire.

Le 22 mai 1698, Me Jean-Baptiste de Franqueville, vic. gl, donne aud. sr de Bernière la collation de la quatrième portion de St Germain.

Le 23 mai 1698, le sr de Bernière prend possession de lad. 4e portion de la cure de St Germain-de-la-Campagne, en présence de Mre Léonor du Merle, pbre, curé de la 1re et grande portion de lad. parr.; Mre Pierre Donnet, pbre, curé de la « première (1) des trois » portions dud. lieu; Me Georges Anfrie pbre, vicaire de lad. parr.; Me Jacques Desperroys, cy-devant curé de St Germain (*V.* **231**, **249**, **381**.)

384. — Le 1er mai 1698, Me Jacques Bicherel, pbre, pourvu de la cure de Putot, 2e portion, prend possession dud. bénéfice. (*V.* **350**.)

385. — Le 29 mai 1698, Me Henry-Joseph Hennegué, acolyte, est autorisé par le seigr évêque à recevoir à Rouen le sous-diaconat.

386. — Le 25 mars 1690, Bon-Guillaume Dolbec, diacre de St Sauveur-le-Vicomte, diocèse de Coutances, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Lisieux.

387. — Le 24 sept. 1695, Pierre Cherville, acolyte du diocèse de Lx, originaire de Cormeilles, *ritè dimissus*, est ordonné sous-diacre à Bayeux.

Le 22 sept. 1696, il est ordonné sous-diacre à Lx.

Le 29 mars 1698, il est ordonné prêtre.

388. — Le 29 oct. 1693, Michel Audran, fils de Philippe et de Jeanne Leroy, du diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit à Paris la tonsure cléricale.

(1) C'est-à-dire la 2e portion, la 1re et grande portion formant une classe à part.

Le 22 juillet 1697, led. s[r] Audran, clerc de Fécamp, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Paris.

Le 3 oct. 1697, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 13 décembre 1697, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx. (*V.* **408**.)

389. — Le 8 juin 1691, Marguerin Duchemin, fils de Richard et de Jacqueline Lecousturier, de la parr̄. de Brestot, diocèse de Rouen, reçoit la tonsure à Rouen.

Le 4 août 1694, led. s[r] Duchemin, acolyte, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Paris.

Le 3 août 1697, le s[r] Duchemin, sous-diacre du diocèse de Rouen, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 3 oct. 1697, il est nommé par icelle sur les abbayes de S[t] Pierre de Préaux et de S[t] Léger dud. Préaux.

Le 5 mai 1698, led. s[r] Duchemin, diacre du diocèse de Rouen demeurant en lad. ville fait signifier ses noms et grades aux relig[x] de S[t] Pierre Préaux, en parlant à dom Henry Jouasse, pbr̄e, religieux de lad. abbaye, et aux religieuses de S[t] Léger de Préaux en parlant à la tourière. (*V.* **432**.)

390. — Le 11 mai 1698, M[e] Jean Froger, sous-diacre, pourvu de la cure de Barville, prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Pierre Valle, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et de M[e] François Lailler, pbr̄e, demeurant aud. lieu. (*V.* **371**, **378**.)

391. — Le 21 sept. 1674, Jean Hébert, fils de Jean et de Marie Toustain, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **382**.)

392. — Le 10 juin 1698, dispense de bans pour le mariage entre Daniel Lecesne, s[r] de la Fontaine, maître-cordonnier de la parr̄. de Mittois, d'une part, et dam[lle] Marguerite de Fresnay, fille de feu Grégoire, s[r] de la Rouillière, et de feue dam[lle] Yolette Lechanteur, de la parr̄. de Fresnay et demeurant depuis trois ans en celle de Mittois.

393. — Le 26 mai 1698, M[e] Jacques Desperroys, pbr̄e, pourvu de la cure de Crémanville, prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Adrian Lepetit, pbr̄e, curé des Vaux. (V. **249**, **381**, **383**.)

394. — Le 22 mai 1698, le seig[r] évêque donne le sacrement de confirmation et la tonsure dans l'église de S[t] Ouen-de-Pontaudemer à :

Anne-François Lebourg, fils de Pierre et de dam[lle] Barbe Haroult, de lad. parr̄ ;

Louis-Bernard Lebourg, id.

Alexandre-René Turpin, fils de Mes[re] Guillaume Turpin, chev[er], et de dame Marie Cocte, de la parr̄. de Périers.

Antoine Boessel, fils d'André et de Suzanne Durand, de lad. parr̃. de S[t] Ouen.

395. — Le 23 mai 1698, le seig[r] évêque, dans le cours de ses visites pastorales, donne le sacrement de confirmation et la tonsure dans l'église des Carmélites de Pontaudemer à :

Etienne-Alexandre Halley, fils de Jean et d'Esther Malfrein, de la parr̃. de Selles ;

Nicolas Boessel, fils d'André et de Suzanne Durand, de la parr̃. de S[t] Ouen-de-Pontaudemer ;

Charles Letellier, fils de Marc-Aurèle Letellier, chev[er], et de dame Magdeleine de Piédelièvre, de lad. parr̃. de S[t] Ouen ;

Gaspard Dubuisson, fils de Nicolas et de dam[lle] Anne Legrix, de lad. parr̃.

396. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés sous-diacres :

Pierre de Grieu, acolyte de la parr̃. de Marolles ; (*V.* **483**.)

Jean Duval, acolyte de la parr̃. de S[t] Jean-d'Asnières. (*V.* **108**.)

397. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés prêtres :

M[e] Pierre Denis, diacre de Vimoutiers ; (*V.* **275**) ;

M[e] Jacques Lachey, diacre de S[t] Philbert-des-Champs. (*V.* **415**) ;

M[e] Etienne Faucières, diacre de Vimoutiers. (*V.* **273**.)

398. — Le 2 juin 1698, M[re] de Franqueville, vic. g[l], donne à M[e] Nicolas Hurel, pbr̃e de ce diocèse, curé de S[te] Colombe, diocèse de Séez, la collation de la cure S[t] Crespin à laquelle il a été nommé en conséquence de la mort de M[e] Robert Hurel, dernier titulaire, par M[re] Pierre Aimable-Damien Hébert, chev[er], seig[r] et patron du lieu.

Le 3 juin 1698, led. s[r] Hurel prend possession dud. bénéfice de S[t] Crespin, en présence de M[e] Michel Poplu, pbr̃e, desservant lad. parr̃. ; M[e] Robert Marie, sous-diacre, et autres paroissiens. (*V.* **109**.).

399. — Le 14 mai 1698, M[e] Louis Lecoq, pbr̃e, expose en la cour de parlement de Rouen que la 1[re] portion de la cure de Vieux-Pont ayant été résignée en sa faveur il s'est pourvu en cour de Rome, mais que les lettres de provision ayant été perdues, ainsi que l'atteste le certificat de l'expéditeur, le seig[r] évêque lui refuse la collation dud. bénéfice. C'est pourquoi il prie lad. cour de l'autoriser à prendre possession *ad conservationem juris*. Ce qui lui est accordé.

Le 4 juin 1698, led. s[r] Lecoq, en vertu de l'arrêt de lad. cour, prend possession dud. bénéfice *ad conservationem juris*, en présence de M[e] François Cappelain, pbr̃e, curé de la 2[e] portion ; M[e] François Néel, pbr̃e, desservant led. bénéfice. (*V.* **181**, **376**, **524**.)

400. — Le 17 juin 1698, le seig[r] évêque donne à dom François Desson de Douville, clerc du diocèse de Lx et religieux profès de l'ordre de S[t] Bénoit, l'autorisation de se faire ordonner à Paris ou ailleurs.

401.—Le 16 février 1698, Me Pierre Vicaire, acolyte de Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **269**.)

402. — Le 14 février 1698, Jean Guerrier et Jean Jobey, fils Jacques, de la parr̄. de Vimoutiers, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Damien Guerrier, acolyte, fils dud. Jean, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

403. — Le 22 sept. 1696, Me Etienne de Lannoy, sous-diacre de St Pierre de Coudray, est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné prêtre.

404. — Le 22 sept. 1696, Me Paul Morand, diacre des Champeaux, est ordonné prêtre.

405. — Le 23 juin 1698, vu l'attestation du sr Cauche, vicaire de Fumichon, dispense de bans pour le mariage entre Christophe Plumet et Catherine Brotain.

406. — Le 20 juin 1698, le seigr évêque, collateur ordinaire de la cure de St Thomas de Touques, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Germain Morin, pbr̄e de ce diocèse, originaire d'Orbec. (*V.* **213**).

407. — Le 26 mai 1698, dom Benoit Succa, pbr̄e, chanoine régulier de St Augustin, prieur-curé de St Pierre du Breuil, diocèse de Séez, et présentement curé de St Michel de la Motte, remet led. prieuré du Breuil entre les mains des religieux de Ste Barbe. (**180, 182**).

408. — Le 30 mai 1698, Me Michel Audran, clerc du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Fécamp, ayant élu son domicile à Lx, en la maison de son oncle, Me Pierre Audran, pbr̄e, docteur en Sorbonne, chanoine, scolaste et official de Lx, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

409. — Le 20 sept. 1697, Jean Senoze, fils de Jean et de Jacqueline Bard, de la parr̄. de St Léger-du-Bosc, reçoit la tonsure et les ordres mineurs

410. — Le 1er juillet 1698, vu l'attestation du sr Goulaffre, curé de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Me Michel Desmonts, président en l'élection de Bernay, fils de Louis et de Marguerite Croisy, de lad. parr̄. de Ste Croix, d'une part, et damlle Cécile-Louise Douillard, fille de Me Jacques Douillard, procureur au parlement de Rouen, et de Marguerite Lefebvre, de la parr̄. de St Maclou de Rouen, d'autre part.

411. — Le 20 sept. 1697, Jean de la Rouvraye, fils de Louis et de Saincte Girard, de la parr̄. de N.-D. de Touquette, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

412. — Le 5 avril 1697, Jean de Bonneville, fils de Guillaume et

de Jacqueline Croulier, de la parr. de Marmouilley, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **505**).

413. — Le 3 juillet 1698, vu l'attestation du s^{r} Dommey, curé de Capelles, et du s^{r} Pecqueult, curé de St Aubin-de-Scellon, dispense de bans pour le mariage entre Jean Dommey, Esc^{r}, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roy, fils de Jean Dommey, cons^{er} du roy, élu en l'élection de Bernay, et de dam^{lle} Hélène Thuret, de la parr. de Capelles, d'une part, et dam^{lle} Marguerite de Larcher, fille d'Adrian de Larcher, Esc^{r}, s^{r} de la Prarye, et de dam^{lle} Renée de Rully, de lad. paroisse de St Aubin.

414. — Le 28 avril 1698, Mes^{re} Jacques de la Mariouze, pbre, chanoine-prébendé de St Martin en la Cathédrale de Bayeux, abbé de Gondon, diocèse d'Agen, demeurant aud. Bayeux, parr. St Sauveur, donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mes^{re} François de Boran, pbre du diocèse de Bayeux, chanoine prébendé de St Germain en la cathédrale de Lx ; et led. s^{r} de Boran, représenté par son frère, Mes^{re} Philippe de Boran, chev^{r}, seig^{r} de Castilly, y demeurant, donne aussi sa procuration pour résigner sond. canonicat de St Germain entre les mains de Sa Sainteté en faveur dud. s^{r} de la Mariouze, pour cause de mutuelle permutation, avec la réserve toutefois, pour le s^{r} de la Mariouze, de six cents livres de rente sur les revenus dud. canonicat de St Martin. (*V.* **465**).

415. — Le 5 juillet 1698, Me Nicolas Lesguillon, pbre, chapelain de la 1re portion de N.-D. en la Cathédrale, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques Lachey, pbre de ce diocèse. (*V.* **397**).

Le 5 juiltet 1698, la nomination à la chapelle Ste Catherine en la Cathédrale appartenant au seig^{r} de Combray, *ratione fundationis*, Mes^{re} Charles de Parey, chev^{er}, seig^{r} et baron de Combray, seig^{r} et patron de Noroles et de lad. chapelle de Ste Catherine, nomme à ce bénéfice, vacant par la démission de Mes^{re} Charles-François de Parey, pbre, archiprêtre de Ste Mère-Eglise au diocèse de Bayeux, la personne de Me Nicolas Lesguillon, pbre, chapelain de la 1re portion de N.-D. en la Cathédrale.

Le 6 juillet 1698, Mes^{re} de Franqueville, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Lesguillon la collation de la chapelle de Ste Catherine.

Le 8 juillet 1698, le Chapitre étant réuni, le s^{r} Lesguillon est mis en possession de lad. chapelle par le ministère de M^{r} le grand chantre « après avoir presté les serments ordinaires des chappelains et de célébrer tous les jours la messe du St Esprit à l'autel de lad. chappelle et de desservir assidument aux heures canoniales de cette cathédralle, suivant et conformément à la fondation. » (*V.* **487**).

416. — Le 7 juillet 1698, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean de Nollent, chever, seigr d'Hébertot, fils de Mesre François-Marie de Nollent, chever de l'Ordre du roy, seigr d'Ollendon et de Fatouville, de lad. parr. d'Hébertot, d'une part, et damlle Marie-Madeleine-Angélique de Nollent, dame et patronne de Trouville, fille de Mesre Georges de Nollent, chever, seigr de Trouville, et de dame Barbe de Croisaille, de la parr. de St Paul de Rouen.

417. — Le 9 juillet 1698, vu l'attestation du sr Rosey, vicaire de Ste Croix de Bernay, et du sr Boullay, vicaire de Morainville, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Morin de la Vastine et Marie de Varin.

418. — Le 29 avril 1696, Robert Hardy, fils de Guillaume et de Suzanne Varin, de la parr. de N.-D.-de-la-Couture de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

419. — Le 21 sept. 1697, Me Michel Lemercier, acolyte de Martainville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **91**, **185**, **507**).

420. — Le 28 juin 1698, Me Dominique Parrin, sous-diacre du diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **269**).

421. — Le 29 mars 1698, Louis Farain, acolyte de Piencourt, est ordonné sous-diacre. (*V.* **91**, **507**, **534**).

422. — Le 21 sept. 1697, Me Jean de Montgoubert, acolyte de Bailleul, est ordonné sons-diacre. (*V.* **110**, **114**, **507**, **543**).

423. — Le 29 avril 1696, Pierre Lemonnier, clerc de N.-D.-d'Estrées, reçoit les ordres mineurs. (*V.* **504**, **585**).

424. — Le 21 sept. 1597, César-Auguste de Vauborel, fils de Charles et d'Anne Labbey, de la parr. de la Roque-Baignard, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

425. — Le 29 mars 1698, Me Charles Marette, diacre de Ste Catherine d'Honfleur, est ordonné prêtre. (*V.* **311**).

426. — Le 16 mars 1698, le sr Musnier, banquier expéditionnaire en cour de Rome, atteste qu'il a envoyé en lad. cour, le 5 janvier dernier, la procuration *ad resignandum* de la cure de Courtonne-la-Ville en faveur de Me Charles de Montargis, pbre, curé du Planquay.

Le 28 juin 1698, sur lad. attestation led. sr de Montargis requiert du seigr évêque la collation du bénéfice-cure de Courtonne-la-Ville. Mre de Franqueville répond qu'il ne peut accorder le visa que quand on lui présentera les lettres de provision. Sur cette réponse le sr de Montargis proteste se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **229**, **480**, **530**).

427. — Le 28 juin 1698, Me Paul Loysel, diacre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Glos, ayant élu domicile, pour le présent seulement, en la maison de son frère, Gabriel Loysel, maître-perruquier, demeurant à Lx, fait signifier ses noms et grades, 1° aux

religieuses de St Léger de Préaux ; 2°, aux religieux de St Pierre de Préaux ; 3°, aux religieux de Cormeilles, en parlant aux portiers de ces monastères. (*V.* **293**, **339**, **377**).

428. — Le 17 juillet 1698, la nomination au prieuré-cure de St Vigor de Juais (Juaye) appartenant au seig^r abbé de Mondaye, Mes^re Claude-Philippe Leclerc du Tremblay, chanoine de la cathédrale de Paris, abbé commendataire de Mondaye, nomme aud. bénéfice, vacant par la démission de Fr. Jean-Baptiste Philippes, dernier titulaire, la personne de Fr. Thomas Roucamp, pbre, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré.

Le 23 juillet 1698, le seig^r évêque donne aud. Fr. Roucamp la collation de ce bénéfice. (*V.* **463**).

429. — Le 16 décembre 1678, Guy Defours, fils de Michel et de Catherine Bernard, du diocèse de Rouen, reçoit la tonsure à Paris.

Le 24 sept. 1689, led. s^r Defours, diacre, est ordonné prêtre aussi à Paris.

Le 10 juillet 1698, la nomination et la collation du prieuré simple de St Pierre de Ticheville, Ordre de St Benoit, appartenant au seig^r abbé de St Vandrille, Mre Balthasard-Henry de Fourcy, abbé commendataire de lad. abbaye, nomme aud. prieuré, vacant par la mort de Mre de Courcelles, dernier titulaire, la personne de Me Guy Defours, pbre du diocèse de Rouen.

Le 30 juillet 1698, le s^r Defours prend possession dud. bénéfice simple, en présence de Me François Deschauffours, pbre, curé de Ticheville ; Me Claude-Antoine Pesnel, s^r de Flamanville, demeurant à Bienfaite ; Me Pierre Deschauffours, docteur en médecine, demeurant en lad. parr. de Ticheville.

430. — Le 16 juillet 1698, Me Robert Lechevallier, pbre, M^e ès-arts, curé d'Englesqueville, doyenné de Touques, malade et gisant dans son lit, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Guillaume Renout, diacre de ce diocèse. (*V.* **332**, **439**, **508**, **523**).

431. — Le 31 juillet 1698, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel-Philippe de Mathan, fils de feu Auguste de Mathan, Esc^r, et de noble dame Magdeleine de Drozay, de la parr. de Ste Marie-aux-Anglais, d'une part, et dam^lle Jeanne-Marie de Varignon, fille d'Isaac de Varignon, Esc^r, et de noble dame Catherine du Fossey, de la parr. de Canapville.

432. — Le 7 juillet 1698, Me Marguerin Duchemin, diacre du diocèse de Rouen, demeurant en lad. ville, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de

Préaux, de l'Ordre de St Benoit, et aux dames de St Léger de Préaux, du même ordre. (*V.* **389**).

433. — Le 4 août 1698, dispense de bans pour le mariage entre Jean de Borel, Esc^r, fils de feu Jean de Borel, Esc^r, et de dame Marie-Sybille de Sikinka, de la parr̄. de Clarbec, d'une part, et dam^lle Marie-Magdeleine de Rouen de Bremonville, fille d'Abraham de Rouen de Bremonville, Esc^r, et de noble dame Magdeleine Secart, demeurant à Rouen, parr̄. St Laurent.

434. — Le 5 avril 1697, André Lefort, fils de Jean et de Marie Duval, de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné sous-diacre. (*V.* **507**).

435. — Le 4 août 1698, Me François Ollivier, pbr̄e du diocèse de Séez, vicaire de Mesnil-Péan, vicomté d'Evreux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, nommé par icelle sur l'abbaye de St Vandrille, requiert du seig^r évêque, en sa qualité de gradué, la collation du prieuré simple de Ticheville, dépendant de lad. abbaye. Mre de Franqueville, vicaire général, répond « que le seig^r évêque auroit égard à la p̄nte réquisition pour pourvoir aud. prieuré dans le temps de droit. » Vu cette réponse led. s^r Ollivier proteste se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **464**, **515**).

436. — Le 4 août 1698, dispense de bans pour le mariage entre Me Gaspard Baucher, fils de feu Me Pierre Baucher et de Marie Aubry, de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer, d'une part, et Marie Gréaume, fille de feu Me Guillaume Gréaume, cons^er du roy, élu en l'élection de Pontaudemer, et de dam^lle Marguerite Thirel, de la parr̄. de N.-D. de Pontaudemer.

437. — Le 5 avril 1697, André Jéhenne, fils de Jean et de ...... Morand, de la parr̄. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné sous-diacre.

Le 5 avril 1697, Jacques-Robert Tabar, fils de Guillaume et de Françoise Guiard, de la parr̄. d'Aubry-le-Panthou, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné sous-diacre. (*V.* **188**, **507**).

438. — Le 22 sept. 1696, Paschal Tousey, acolyte du Sap, est ordonné sous-diacre.

439. — Le 22 sept. 1696, Guillaume Renout, acolyte de Ste Catherine d'Honfleur, est ordonné sous-diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné diacre. (*V.* **430**, **508**).

440. — Le 22 sept. 1696, Guillaume Legallois, acolyte de St Léonard d'Honfleur, est ordonné sous-diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné diacre.

441. — Le 22 sept. 1696, Jean Vannier, acolyte de Vimoutiers, est ordonné sous-diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné diacre. (*V.* **508**).

442. — Le 22 sept. 1696, François de Corday, acolyte du Mesnil-Imbert, est ordonné sous-diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné diacre. (*V.* **508**).

443. — Le 22 sept. 1696, François Lehoult, acolyte du Bosc-Regnoult, est ordonné sous-diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné diacre. (*V.* **508**).

444. — Le 5 avril 1697, Robert Marie, fils de Jean et d'Anne Harel, de la parr̄. de Coupesarte, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné sous-diacre. (*V.* **506**).

445. — Le 1er avril 1695, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Gabriel Odienne, fils de Jean et de Catherine Chirot, de la parr̄. de St Germain de Lx (*V.* **505, 544**) ;

Louis Duval, fils de Réné et de Suzanne Le Front, de la parr̄. du Sap. (*V.* **177, 453, 507**) ;

Nicolas Boullay, fils de Pierre et de Jeanne de Roiville, de la parr̄. de St Philbert-des-Champs. (*V.* **505**).

446. — Le 20 avril 1696, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Pierre Regnier, fils de Pierre et de Geneviève Planchey, de la parr̄. de St Germain de Lx. (*V.* **505, 557**) ;

Jean Martin, fils de Jacques et de Marguerite Vattier, de la parr̄. de Fervaques (*V.* **505, 576**) ;

Guillaume Manchon, fils de Thomas et de Jeanne Delafosse, de N.-D. d'Estrées.

447. — Le 5 avril 1697, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jean Formage, fils de Jacques et d'Anne Lasseur, de la parr̄. du Mesnil-Mauger (*V.* **504**) ;

Michel Seney, fils de Jean et d'Anne Vimont, de la parr̄. de St Germain de Lx. (*V.* **505, 552**) ;

Jacques Héroult, fils de Jacques et de Marguerite Mérouze, de la parr̄. de la Houblonnière,

448. — Le 20 sept. 1697, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Denis Leguey, fils de Jean et de Magdeleine ...., de la parr̄. des Moutiers-Hubert ;

Jean Biset, fils de Louis et d'Anne de Lespiney, de la parr̄. de Bertouville ;

Etienne Leprevost, clerc tonsuré, fils de Pierre et de Marguerite Emond, de la parr̄. de la Croupte, reçoit seulement les ordres mineurs. (*V.* **505, 591**).

449. — Le 29 mars 1698, Louis Quesnel, fils de Nicolas et de Suzanne Hébert, de la parr. de Pont-l'Evêque, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **505**, **551**).

450. — Le 22 mai 1698, reçurent la tonsure et les ordres mineurs dans l'église des Carmélites de Pontaudemer :

Pierre Barbey, fils de Richard et de Marie Letailleur, de N.-D. de Pontaudemer ;

Philippe Adam, fils de Philippe et de Catherine Quetel, de la parr. de Selles ;

Robert-Joseph Lucas, fils de Robert et de Magdeleine Marseilles, de S[t] Ouen de Pontaudemer.

451. — Le 21 avril 1696, Claude Mannoury, acolyte de S[t] Martin-de-Pontchardon, est ordonné sous-diacre. (*V*. **457**, **508**).

452. — Le 6 avril 1697, furent ordonnés sous-diacres :

Jean Leduc, acolyte de la parr. de S[t] Léonard d'Honfleur. (*V*. **49**, **507**);

François Parent, acolyte de S[te] Croix de Bernay. (*V*. **87**).

453. — Le 21 sept. 1697, furent ordonnés sous-diacres :

M[e] Pierre Hardouin, acolyte de la parr. de Prêtreville. (*V*. **234**, **507**);

M[e] Robert Bretteville, acolyte de la parr. de Querville ;

M[e] Laurent Dallet, acolyte de la Halboudière ; (*V*. **507**).

M[e] Jean Lefrançois, acolyte de la Couture de Bernay ;(*V*. **113**, **507**.)

M[e] Jean-Baptiste Dossin, acolyte de la Couture de Bernay ; (*V*. **200**, **507**.)

M[e] Nicolas Dutac, acolyte de S[t] Pierre-de-la-Rivière ; (*V*. **91**, **208**.)

M[e] Nicolas d'Osmont, acolyte de S[t] Désir de Lx ; (*V*. **90**, **237**, **506**.)

M[e] François Hémery, acolyte de la parr. de Glanville ; (*V*. **193**, **507**.)

M[e] Gilles Bassière, acolyte de la parr. du Sap ; (*V*. **184**, **505**.)

M[e] Louis Duval, acolyte de la parr. du Sap ; (*V*. **177**, **445**, **507**.)

M[e] Jacques Lecoq, acolyte de la parr. de Grandcamp ; (*V*. **117**.)

M[e] Christophe de la Bove, acolyte de Camembert ; (*V*. **91**, **197**, **507**).

M[e] Marc Samin, acolyte de N.-D. de Courson ; (*V*. **91**, **105**.)

M[e] Jacques Leduc, acolyte de la parr. de Genneville ; (*V*. **159**, **507**.)

M[e] Jean-Baptiste Farain, acolyte de la parr. de Piencourt (*V*. **190**.)

M[e] Jean Froger, acolyte de la parr. de Villers-en-Ouche ; (*V*. **227**, **507**).

454. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés sous-diacres :

M[e] Jacques Cousture, acolyte de la parr. de S[t] Jacques de Lx ; (*V*. **169**, **490**, **507**).

M[e] David Mignot, acolyte de S[t] Germain de Lx. (*V*. **507**, **527**.)

455. — Le 22 sept. 1696, M[e] Michel De la Salle, sous-diacre de S[te] Catherine d'Honfleur, est ordonné diacre. (*V*. **508**.)

456. — Le 6 avril 1697, M[e] Nicolas Duthuit, sous-diacre de S[te] Croix de Bernay, est ordonné diacre.

457. — Le 21 sept. 1697, furent ordonnés diacres ;

Me Jacques-Joseph Turgis, sous-diacre de St Léger-du-Bosc ; (*V.* **153**, **508**.)

Me Jean Gardin, sous-diacre de St Ouen-de-Pontaudemer ;

Me Jean-Baptiste Dirlande, sous-diacre de la parr. de Grandcamp ; (*V.* **153**, **508**.)

Me Claude Mannoury, sous-diacre de St Martin-de-Pontchardon ; (*V.* **451**, **508**.)

Me André Aubry, sous-diacre de Ste Croix de Bernay ;

Me François Touchet, sous-diacre de la parr. d'Orville.

458. — Le 27 mars 1698, furent ordonnés diacres :

Me Charles Duval, sous-diacre de la parr. du Lieurey ; (*V.* **45**. **272**).

Me Pierre Lailler, sous-diacre de la parr. de St Vincent-du-Boulley ; (*V.* **13**, **275**.)

Me Guillaume Piperel, sous-diacre de la parr. de N.-D. d'Orbec. (*V.* **90**, **201**, **276**, **508**.)

459. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés prêtres :

Me Charles du Buat, diacre de Tortisambert ; (*V.* **275**.)

Me Jean Levallois, diacre de St Jacques de Lx.

Me Jean Morand, diacre de la parr. de Ticheville.

460. — Le 2 août 1698, Me Pascal Mesnil, pbre (de St Germain de Lx), Me ès-arts en l'Université de Caen, nommé par icelle sur l'abbaye de Grestain, ordre de St.Bénoit, requiert des religieux de lad. abbaye sa nomination au prieuré simple de St Nicolle d'Honfleur, vacant par la mort de Me Charles Lechanu, pbre, religieux et dernier titulaire, décédé le 20 juillet dernier, mois affecté aux gradués, duquel prieuré lesd. religieux sont patrons présentateurs. Le portier du couvent auquel il s'est adressé n'ayant voulu faire aucune réponse et pas même dire son nom, led. sr Mesnil proteste se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **312** **316**, **475**, **488**.)

461. — Le 23 juillet 1698, Mesre Léonor de Matignon, clerc du diocèse de Paris, chapelain de la 2e portion de N.-D. en la Cathédrale de Lx, demeurant à Paris, au collège de Louis-le-Grand, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains du seigr évêque de Lx en faveur de Mesre Jean de Pont, clerc du diocèse de Saintes, chanoine-prébendé de la 2e portion de Deauville en lad. Cathédrale, demeurant aussi à Paris, et led. sr de Pont donne aussi sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains dud. seigr évêque en faveur du sr de Matignon.

Le 7 août 1698, Sa Grandeur donne aud. sr de Matignon la collation des canonicat et prébende de Deauville, 2e portion.

Le 7 août 1698, le seig^r évêque donne aussi aud. s^r de Pont la collation de la chapelle de N.-D, 2e portion.

Le 16 août 1698, le Chapitre de la Cathédrale étant extraordinairement assemblé, le s^r de Pont, représenté par Me Guillaume Véron, diacre, chapelain de St André en lad. Eglise, est mis en possession de la chapelle N.-D., 2e portion, par le ministère de M^r le doyen. (*V.* **352**, **539**.)

462. — Le 15 juillet 1698, Me Henry Jarry, pbrē de la ville d'Argentan, agissant en vertu d'un arrêt de la cour de Parlement de Rouen, prend possesion de la cure de St Martin de Montgenouil en la manière accoutumée, en présence de Mre Réné Roullerie, pbrē, curé de St Germain des Moutiers ; Architriclin de Beaumont, Jean de Beaumont, Joseph Beauprey, et autres de lad. parr̄.

Le lendemain, il fait signifier par ministère d'huissier à Me Christophe Legenvre, pbrē, curé de Gacey, led. arrêt de la cour de Rouen et la prise de possession (*V.* **514**.)

463. — Le 30 juillet 1698, par le ministère de « Thomas de Vechy pbrē, curé d'Arganchy, greffier en l'officialité de Lx pour l'exemption de Nonant, vertu du pouvoir et commission de Me Robert Morel, notaire royal-apostolique au diocèse de Lx », Fr. Thomas Roucamp, pbrē, chanoine régulier de Mondaye, pourvu de la cure de Juaye, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me François de Sallen, diacre, et autres témoins. (*V.* **428**.)

464. — Le 12 août 1698, Me François Ollivier, pbrē du diocèse de Séez, vicaire du Mesnil-Péan, vicomté d'Evreux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, requiert de rechef Mes^re de Franqueville de lui accorder la collation du prieuré simple de Ticheville. Celui-ci lui fait la même réponse qu'il avait faite le 4 août précédent. Nouvelle protestation dud. s^r Ollivier de se pourvoir devant qui il appartiendra. (*V.* **435**.)

465. — Le 22 mai 1698, Mre Jacques de la Mariouze, pbrē du diocèse de Bayeux, obtient en cour de Rome des lettres de provision du canonicat de St Germain en la cathédrale de Lx, vacant par la résignation faite en sa faveur par Mre François de Boran, pbrē, dernier titulaire. (*V.* **414**).

466. — Le 4 août 1698, Me Jean Hédiard, pbrē de ce diocèse, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Grandval, requiert des religieux de St Evroult sa nomination à la cure de Neauphle, diocèse de Séez. Dom Jean Saux, pbrē, prieur claustral de lad. abbaye, répond « qu'il consent que led s^r Hédiard jouisse des bénéfices estombez dans le mois de juillet dernier, en vertu de ses grades, » et il refuse de lui donner des lettres de nomination. (*V.* **282**).

467. — Le 12 août 1698, Me Jacques Poittevin, pbrē, curé de

S[t] Martin-des-Authieux, doyenné de Gacey, remet sond. bénéfice entre les mains de M[re] Charles Labbey, chev[er], seig[r] et patron de lad. parr. (*V.* **115**, **511**).

468. — Le 19 août 1698, dispense de parenté au 2[e] degré pour le mariage entre M[re] Philippe Labbey, Esc, s[r] de Bois-Hardy, demeurant en la parr. de Gasprées, diocèse de Séez, et dam[lle] Renée Labbey, demeurant en la parr. de S[t] Martin-des-Authieux.

469. — Le 17 février 1698, M[e] François Halbout, pbre du diocèse de Lx, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 19 février 1698, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen, sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux et d'Evreux, et sur les abbayes et prieurés de S[t] Ouen de Rouen, Jumièges, S[t] Vandrille, Le Bec-Hellouin, Fécamp, S[t] Pierre de Préaux, S[t] Evroult, Grestain, Cormeilles, Bernay, le prieuré de Maupas, l'abbaye de N.-D. de Lyre et le monastère de S[t] Léger de Préaux.

Le 4 août 1698, led. s[r] Halbout fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult, et, le18 août, aux relig[x] de Cormeilles. (*V.* **264**, **522**).

470. — Le 17 août 1698, M[e] Germain Morin, pbre, pourvu de la cure de S[t] Thomas de Touques, vacante par la mort de M[e] Jacques Roger, pbre, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Jean Lemière, pbre, curé de S[t] Pierre de Touques et doyen dud. lieu ; M[e] Charles Thierry, pbre, desservant lad. église de S[t] Thomas; M[re] Guillaume Dossin, cons[er] du roy, élu en l'élection de Pont-l'Evêque; M[e] Pierre Porée, chirurgien, trésorier de lad. parr. ; Thomas Desloges, receveur de la baronie dud. lieu ; Thomas de Vernon ; François du Tremblay ; François de Grandmont, et plusieurs autres témoins de lad. parr. (*V.* **406**).

471. — Le 26 août 1698, vu l'attestation du s[r] Petit, pbre, curé du Bois-Hellain, et du s[r] Bauldry, vicaire de Bonneville, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Lemarchand et Catherine Bosquier.

472. — Le 11 août 1698, la nomination à la cure de Roques, appartenant au chanoine-prébendé de la Pluyère, en la Cathédrale, M[re] Robert Paulmier, titulaire de lad. prébende, nomme aud. bénéfice de Roques, vacant par la mort de M[e] Robert Bunel, pbre, dernier titulaire, la personne de M[e] Jacques de Vimont, pbre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris.

Le même jour, M[re] de Franqueville, vicaire général, donne aud. s[r] de Vimont la collation de lad. cure de Roques.

Le 22 août 1698, led. s^r de Vimont prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Adrian Louvet, pbr̃e, desservant lad. parr̃. ; Jean Vattier, échevin, et autres habitants du lieu. (*V.* **307**).

473. — Le 31 août 1698, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre Harou, procureur au bailliage et vicomté de Pontaudemer, de la parr̃. St Ouen dud. lieu, d'une part, et Anne Vittecoq, fille de feu Me Christophe Vittecoq et d'Anne Le Crosnier de la parr̃. du Bec-Hellouin.

474. — Le 1er sept. 1698, dispense de bans pour le mariage entre Jean Leprince, fils de Marin, bourgeois d'Orbec, et Hélène Pigault, fille de Me Nicolas Pigault, greffier des Rôles, demeurant aussi à Orbec.

475. — Le 26 août 1698, dom Gabriel Legrand, pbr̃e, religieux de Grestain, pourvu du prieuré simple de St Nicolas d'Honfleur par le seig^r évêque de Senlis, abbé commendataire de l'abbaye de Grestain, prend possession dud. bénéfice, en présence de Nicolas Leroy, Esc^r, s^r de Durdant, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Morinvallière (?), demeurant à Rouen ; Jean Loysel, fermier du revenu de lad. chapelle, demeurant parr̃. Ste Catherine. (*V.* **460**, **488**, **510**).

476. — Le 22 août 1698, Me Pierre Jourdain, pbr̃e, chanoine, archidiacre en la Cathédrale et chapelain de la chapelle de St Renobert de Fauguernon, remet purement et simplement lad. chapelle entre les mains de Mes^re Jean-Francois Le Conte, chev^er, seig^r marquis de Pierrecourt, comte de Fauguernon et autres lieux. Fait à Lisieux, en l'étude de Me Robert Morel, notaire apostolique.

Le même jour, led. seig^r de Pierrécourt nomme à lad. chapelle la personne de Me Jacques Lefebvre, pbr̃e de ce diocèse et docteur de Sorbonne. Fait au château de la Pinterie, parr̃. du Pin.

Le 25 août 1698, Mre de Franqueville, vic. g^l, donne aud. s^r Lefebvre la collation de lad. chapelle.

Le même jour, le s^r Lefebvre prend possession de la chapelle St Renobert « par la libre entrée de la porte de l'église paroissiale de la parr̃. de Fauguernon en laquelle led. s^r Lefebvre s'est prosterné à genoux, a fait sa prière devant l'autel de la chapelle St Renobert, a baisé icelluy, et autres cérémonies accoustumées », en présence de Me Pierre Daufresne, pbr̃e, curé de Fauguernon ; Robert Bosquier, pbr̃e, vicaire dud. lieu, et dom Gabriel Legrand, pbr̃e, religieux de Grestain.

477.— Le 2 sept. 1698, vu l'attestation du s^r Le Rat, curé d'Equemauville, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Philippe-Louis Le Jumel, chev^er, seig^r d'Equemauville et autres lieux, fils de feu Mes^re Philippe Le Jumel et de feue dame Geneviève de Verton, de lad. parr̃. d'Equemauville, d'une part, et dam^lle Claude-Louise Le Musnier, fille de feu Mes^re Louis Le Musnier, chev^er, seig^r de Moulineuf, cons^er au

parlement de Paris, et de dame Jeanne Randot, demeurant à Paris

478. — Le 3 sept. 1698, vu l'attestation du sr Leportier, curé de St Martin-de-Pontchardon, dispense de bans pour le mariage entre François de la Croix, fils Guillaume, et Charlotte Noel.

479. — Le 4 sept. 1698, vu l'attestation du sr Lamperière, curé de la 2e portion d'Avernes, dispense de bans pour le mariage entre François Duval et Marie Surlemont.

480. — Le 23 janvier 1698, Me Charles de Montargis, curé du Planquay, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Courtonne-la-Ville, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Ollivier de Montargis, pbrē, dernier titulaire.

Le 13 août 1698, Mre de Franqueville, vic. g1, donne aud. sr de Montargis la collation dud. bénéfice de Courtonne. (*V.* **229**, **426**, **530**).

481. — Le 23 juillet 1698, Me Jean-Baptiste Besson, pbrē, curé du Mesnil-Durand, remet purement et simplement sond. bénéfice entre les mains de Mesre Le Clerc de Lesseville, chever, seigr et patron de lad. parr̄.

Le 21 août 1698, la nomination à la cure du Mesnil-Durand appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles-Nicolas Le Clerc de Lesseville, chevr, seigr du Mesnil-Durand, nomme à lad. cure la personne de Me Nicolas Gosset, pbrē, licencié aux droits.

Le 25 août 1698, le seigr évêque donne aud. sr Gosset la collation de ce bénéfice.

Le 1er sept. 1698, le sr Gosset prend possession de la cure du Mesnil-Durand, en présence de Me Robert Pollin, pbrē, desservant lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **162**, **324**, **488**).

482. — Le 16 février 1698, Nicolas Coypel, sr de la Fontaine, et Françoise Lecourant, sa femme, de la parr̄. de Bocquencey, vicomté d'Orbec, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, Me François Coypel, acolyte, « demeurant en leur logis », afin qu'il parvienne aux ordres sacrés.

483. — Le 16 février 1698, Simon Grieu, laboureur, originaire de la parr̄. de Marolles et y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Grieu, acolyte, son fils, aussi originaire de lad. parr̄., afin qu'il parvienne aux ordres sacrés. (*V.* **396**).

484. — Le 15 février 1698, Jacques de Vauquelin, Escr, acolyte, fils de feu Jacques de Vauquelin, Escr, sr des Londes, et de dàmile Marie de Parfouru, demeurant en la parr̄. de Croisilles, constitue en sa faveur 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. — Ces 150 livres de rente devaient être prises sur les 210 livres à lui dues par François de Vauquelin, Escr, sr des Londes, son frère ainé, et qu'il s'est retenues par le contrat de cesssion, au profit de sond. frère, « de son lot

et partage sur la terre des Londes, située parr̄. dud. Croisilles. » Fait à Gacey, en présence de Marquis de St Loup, Escr, sr du lieu, demeurant parr̄. de Croisilles. — Le dimanche 16 février 1698, lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Croisilles en présence de Mre François Le Hantier, Escr, sr du lieu, demeurant en lad. parr̄. de Croisilles, et autres témoins. (*V.* **91**).

485. — Le 10 sept. 1698, vu l'attestation du sr Maulion, curé de Tortisambert, et du sieur Louvet, vicaire de Lisores, dispense de bans pour le mariage entre Charles Le Lasseur, Escr, sr de la Mauvaisinnière, fils de feu Guillaume Le Lasseur, Escr, sr dud. lieu, et de noble dame Catherine Descorches, de la parr̄. de Fresné-le-Samson, diocèse de Séez, d'une part, et damlle Anne Duquesney, fille de feu Pierre Duquesney, Escr, sr du Terquelin (?), et de noble dame Françoise de Philippes, de la parr̄. de Tortisambert, et demeurant en celle de Lisores.

486. — Le 15 février 1698, Pierre Duval, de la parr̄. de St Jean-d'Asnières, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Duval, acolyte, afin qu'il parvienne aux ordres sacrés. (*V.* **108**).

487. — Le 24 juillet 1698, Me Jacques Lachey, pbr̄e, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle N.-D., 1re portion, en la Cathédrale, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Nicolas Lesguillon, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 5 sept. 1698, Mre de Franqueville, vic. gl, donne aud. sr Lachey la collation de lad. chapelle.

Le 6 sept. 1698, le Chapitre étant réuni, le sr Lachey est mis en possession dud. bénéfice par le ministère de Me le doyen, en présence de Mes Isaac Cantel et Alexandre Hue, pbr̄es, officiers de la Cathédrale. (*V.* **415**, **531**).

488. — Le 23 août 1698, Me Nicolas Gosset, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Paris, requiert des religieux de Grestain, en sa qualité de gradué, sa nomination au bénéfice simple de St Nicolas d'Honfleur, vacant par la mort de Me Charles Chanu, décédé dans le mois de juillet dernier, mois réservé aux gradués. Sur le refus qu'il reçoit, led. sr. Gosset proteste se pourvoir devant qui il appartiendra. (*V.* **460**, **475**, **481**).

489. — Le 15 février 1698, Pierre Desmares, laboureur, demeurant en la parr̄. d'Epréville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Desmares, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

490. — Le 15 mars 1698, André Cousture, marchand, bourgeois de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Cousture, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **169**, **454**, **507**).

491. — Le 15 sept. 1698, vu l'attestation de Me Christophe Rosey, pbrē, vicaire de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Claude-Pierre Pellard, Escr, sr du Portail, conser du roy, receveur ancien des tailles de l'élection de Bernay et des consignations des bailliage et vicomté d'Orbec et dépendances, fils de Charles Pellard, Ecsr, sr de la Chesnée, et de damlle Anne Benoit, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay, d'une part, et damlle Suzanne Bouldoire, fille de Me Pierre Bouldoire, bourgeois de Paris, et de Françoise De Laurent, demeurant aud. Paris.

492. — Le 24 février 1698, damlle Marie Legras, veuve de feu Me Jacques Jouen, docteur en médecine, demeurant en la parr̄. de St Martin-des-Chesnées, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Alexandre Jouen, acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Ollivier Jouen, docteur en médecine, demeurant à Bernay, frère dud. acolyte, et par Jean-Baptiste Jouen, sr du Vivier, son oncle, demeurant en lad. parr̄. de St Martin-le-Vieil (des Chesnées). — Le 2 mars 1698, à l'issue de la messe paroissiale de St Martin-le-Vieil, lecture dud. acte fut faite en présence de Me Louis Brontin, pbrē, curé de lad. parr̄.; Me Jean-Baptiste Pottier, pbrē d'icelle parr̄., et autres témoins (*V.* **267**.)

493. — Le 9 août 1698, Me Jacques Blondel, pbrē du diocèse de Séez, pourvu de la cure de St Cyr de Salernes prend possession dud. bénéfice en vertu de l'arrêt du parlement de Rouen, en présence de François de Bellemare, Escr, sr de St Cyr, et autres témoins.

494. — Le 23 août 1698, Me Jacques Lelièvre, pbrē, curé de la parr̄. du Mesnil-sur-Blangy, remet purement et simplement sond. bénéfice entre les mains de Me Charles de Houel, chever, seigr et patron de Morainville, patron présentateur du Mesnil-sur-Blangy, demeurant en son château dud. lieu.

Le même jour, led. seigr de Morainville nomme à lad. cure du Mesnil la personne de Me François Lefebvre, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Paris, curé de Pierrecourt, diocèse de Rouen, y demeurant.

495. — Le 13 mars 1698, Jeanne Coignely, veuve et non héritière de Me Jean de Courseulles, procureur en l'élection de Lx, demeurant à Beuvron, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean de Courseulles, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Glos, le dimanche 16 mars 1698, en présence de Me Guy Loysel, pbrē, curé de Glos ; Me Thomas Dionis, son vicaire ; Me Paul Loysel, diacre, et autres témoins.

496. — Le 17 sept. 1698, Mre de Franqueville, vic. gl, autorise Charles Pellecat, fils de Grégoire et de Jeanne Le Bouteiller, de la parr̄. de Ste Catherine d'Honfleur, à recevoir la tonsure à Evreux.

497. — Le 20 avril 1696, Florent Houel, fils de François et de Catherine Simon, de la parr. de Négreville, diocèse de Coutances, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

498. — Le 22 sept. 1696, Joseph Leprevost, fils de Jacques et de Marie Leloup, de la parr. de S[t] Jacques de Dieppe, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure cléricale à Lx.

499. — Le 17 sept. 1698, M[re] de Franqueville, vic. g[l], autorise à recevoir à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs :

Jean-Baptiste de Bonnechose, fils d'Antoine et de Françoise Deshayes, de la parr. de N.-D. de Fresnay.

Jean Andrieu, fils de Philippe et de Jeanne Pollin, de la parr. de S[t] Aubin-sur-Algot.

François Lelièvre, fils de Georges et d'Anne Roques, de la parr. de la Houblonnière.

500. — Le 17 sept. 1698, furent autorisés à recevoir à Evreux la tonsure et les ordres mineurs :

Jean Gravey, fils de Robert et de Jeanne Dubois, de S[t] Germain de Lx;

Pierre Saphare, fils de Simon et d'Anne Leroux, de la parr. d'Orbec;

François Dutoc, fils de Jacques et d'Anne Lebourlier, de la parr. de Cisay ;

Jean-Baptiste Pillon, fils de Louis et de Marie Briard, de la parr. de S[t] Germain de Lx ;

Jean Leliquerre, fils de Jean et de Jeanne Despériers, de la parr. de S[t] Germain de Lx ;

Charles Cordier, fils de Guillaume et de Michelle Lejeune, de la parr. de N.-D.-de-Courson.

Jean-Baptiste Lecomte, fils de Jean et de Marie Duhault, de la parr. de Quetteville ;

Germain Boudard, fils de Pierre et de Jeanne Marette, de la parr. de S[te] Catherine d'Honfleur ;

Durand Duval, fils de Gabriel et de Madeleine Barbel, de la parr de Genneville ;

Robert Loysel, fils de Jacques et de Marie Desmares, de la parr. d'Epréville ;

501. — Claude de Louis, fils de Pierre et de Marguerite Agessan, de la parr. de Canapville ;

Thomas Dugué, fils de Charles et de Marie Ferey, de la parr. du Mesnil-Gonfrey ;

Louis Maignet, fils de Charles et d'Anne De la Bove, de la parr. du Sap ; (*V*. **526**.)

Paul Legenvre, fils de Jean et de Catherine Herson, de la parr. du Mesnil-Vicomte ;

Jacques Valmont, fils de Jean et de Françoise Lespiney, de la parr. de Morsan ;

Nicolas de la Brosse, fils de Nicolas et de Françoise Loysel, de la parr. de S[t] *Clair* de Bonneval ;

André Cullier, fils de Jean et de Marie Rosey, de la parr. de Prêtreville ;

Antoine Loysel, fils d'Antoine et de Jeanne Delabarre, de la parr. de Pont-l'Evêque ;

Jean Vauquelin, fils de Guillaume et de Marie Delamare, de la parr. de Giverville ;

Pierre Marescal, fils de Jean et de Suzanne Ledanois, de la parr. de Boissy ;

Guillaume Leloyer, fils de Guillaume et de Marguerite Lecarpentier, de la parr. de S[te] Croix de Bernay ;

René Lebreton, fils de François et de Jacqueline Fichet, de la parr. du Sap ;

Guillaume Farin, fils de Paul et de Marie Chrestien, de la parr. de S[t]-Pierre-la-Rivière ;

Louis Lecharpentier, fils de François et de Marie Frère, de la parr. de Neuville ;

Philbert Louzoul, fils d'Ollivier et de Louise Lefebvre, de la parr. de Courtonne-la-Ville ;

Robert Chéron, fils de Louis et de Jeanne Savouret, de la parr. de la Chapelle-Hareng ;

502. — Jean de Corday, fils de Guillaume et de Marie Tiremois, de la parr. du Mesnil-Imbert ;

Michel Aubert, fils de Gabriel et de Françoise Morin, de la parr. de N.-D.-de-Courson ;

Jacques Butengs, fils de Barthélemy et de Foy Lemarchand, de la parr. de S[t] Aubin de Bonneval ;

Nicolas Puel fils d'Isaac et d'Anne Lemarchand, de la parr. de S[t] Aubin du Sapandré ;

Jacques Hudoux, fils de Jacques et de Catherine Bullet, de la parr. de la Chapelle-Hareng ;

Claude Vitrel, fils de Richard et de Marguerite Violet, de la parr. de S[t] Ouen de Pontaudemer ;

Jacques Duval, fils de Toussaint et de Suzanne Sanson, de la parr. d'Avernes ;

Louis Huppin, fils de Jean et de Charlotte Fontelle, de la parr. de S[t] Ouen de Pontaudemer ;

Jean Eriot, fils de Henri et de Guillemette Desbuissons, de la parr. de Drucourt ;

Jacques Lepetit, fils de Claude et d'Anne d'Œuvre, de la parr. d'Orgères, (pour la tonsure seulement) ;

Jean-Baptiste Paulmier, fils de Gabriel et de Françoise de la Morilière, de la parr. de Verneusses ;

Toussaint Verger, fils de Philippe et de Catherine Dinot, de la parr. de Gonneville ;

Michel Gueroult, fils de Michel et de Marie Cousture, de la parr. de St Jacques de Lx ;

Jacques Léger, fils de Pierre et de Catherine Heurtaulx, de la parr. d'Ouilly;

Noel Goubert, fils de Noel et de Françoise Vignet, de la parr. de St Germain de Lx.

503. — Le 17 sept. 1698, clercs tonsurés qui furent autorisés à recevoir à Evreux les ordres mineurs :

Charles Deville, clerc tonsuré, religieux de l'abbaye de Grestain ;

Charles Bardel, clerc de la parr. de St Désir de Lx ;

François Corbin, clerc de la parr. de Linières, fils de Jean et de Marguerite Delafosse ;

Pierre Legrix, clerc de la parr. de St Ouen de Pontaudemer.

504. — Le 17 sept. 1698, furent autorisés à recevoir le sous-diaconat à Bayeux :

Henry-Robert Barbey, acolyte de l'Exemption de Nonant; (*V.* **364**).

Marin Présey, acolyte d'Estrées ; (*V.* **267**, **588**).

Pierre Lemonnier, acolyte d'Estrées ; *V.* **423**, **585**).

Jean Formage, acolyte de Lessard. (*V.* **447**).

505. — Le 17 sept. 1698, furent autorisés à recevoir le sous-diaconat à Evreux :

Gabriel Odienne, acolyte de St Germain de Lx. (*V.* **445**, **544**).

Pierre Régnier, acolyte de St Germain de Lx. (*V.* **446**, **557**).

Nicolas Faucon, acolyte de la parr. de St Mards-de-Fresne ; (*V.* **582**).

Christophe Gondouin, acolyte de la Chapelle-Haute-Grue ; (*V.* **556**).

Philippe Derothes, acolyte de St Benoit-des-Ombres ;

Jean de Bonneville, acolyte de la parr. de Marmouilley ; (*V.* **412**).

Louis Mallet, acolyte de St Denis-d'Augerons ; (*V.* **542**)

Michel Senée, acolyte de St Germain de Lx ; (*V.* **447**, **552**).

Guillaume de Macé, acolyte de la parr. de Marmouilley. (*V.* **91**, **575**).

Guillaume Horslaville, acolyte de St Germain de Moyaux. (*V.* **546**).

Nicolas Boulley, acolyte de St Philbert-des-Champs ; *V.* **445**).

Etienne Leprevost, acolyte de la Croupte ; (*V.* **448**, **591**).

Jean Martin, acolyte de Fervaques ; (*V.* **446**, **576**).

Pierre Levavasseur, acolyte de St Michel de Tordouet ;

Jean Tassel, acolyte de St Etienne-du-Rouvray ;

Guillaume Basire, acolyte de Ste Foy-de-Montgommery ; *V.* **549**).
François Leprevost, acolyte de Giverville ; (*V.* **559**).
Antoine Lambert, acolyte d'Avernes ; (*V.* **271**, **553**).
Jacques Le Hantier, acolyte de Croisilles ; (*V.* **267**).
Jacques Bence, acolyte,chapelain en la Cathédrale ;
Etienne Le Bas, acolyte, chanoine de la Cathédrale ; (*V.* **364**).
Noel Delalande, acolyte de Ste Croix de Cormeilles ;
Louis Quesnel, acolyte de St Michel de Pont-l'Evêque. (*V.* **449**, **551**);
Gilles Bassière, acolyte du Sap. (*V.* **184**, **453**).

506. – Le 17 sept. 1698, furent autorisés à recevoir le diaconat à Bayeux :

Me François Hémery, sous-diacre de la parr. de Villers-sur-Mer. (*V.* **193**, **453**).
Me Robert Marie, sous-diacre de la parr. de Coupesarte. (*V.* **444**).

507. — Le 17 sept. 1698, furent autorisés à recevoir le diaconat à Evreux :

Me Nicolas d'Osmont, sous-diacre de St Désir de Lx. ; (*V.* **90**, **237**, **453**).
Me David Mignot, sous-diacre de St Germain de Lx ; (*V.* **454**, **527**).
Me André Lefort, sous-diacre de Ste Croix de Bernay ; (*V.* **434**).
Me Pierre Hardouin, sous-diacre de Prêtreville ; (*V.* **234**, **453**).
Me Laurent Dallet, sous-diacre de la Halboudière ; (*V.* **453**).
Me Nicolas Guerbette, sous-diacre de St Germain de Lx ; (*V.* **147**, **199**).
Me Jean Dossin, sous-diacre de la Couture de Bernay ; (*V.* **200**, **453**).
Me Jacques Tabar, sous-diacre, demeurant à Fresnay-le-Samson, originaire d'Aubry-le-Panthou ; (*V.* **188**, **437**).
Me Guillaume Bosquet, sous-diacre de St Germain de Lx ; (*V.* **101**, **292**).
Me Jean Lefrançois, sous-diacre de N.-D.-de-la-Couture de Bernay ; (*V.* **113**, **453**).
Me Jean Froger, sous-diacre de St Pierre du Sap ; (*V.* **453**).
Me Louis Duval, sous-diacre de St Pierre du Sap ; (*V.* **177**, **445**, **453**).
Me Jean Farain, sous-diacre de la parr. de Piencourt ; (*V.* **91**, **421**, **534**).
Me Jean Leduc, sous-diacre de St Léonard d'Honfleur ; (*V.* **49**, **452**).
Me Christophe de la Bove, sous-diacre de Camembert ; (*V.* **91**, **197**, **453**) ;
Me Jacques Leduc, sous-diacre, de la parr. de Genneville ; (*V.* **159**, **453**) ;
Me Jacques Cousture, sous-diacre de St Jacques de Lx. (*V.* **169**, **454**, **490**) ;
Me Jean de Montgoubert, sous-diacre de la parr. de Bailleul. (*V.* **110**, **114**, **422**) ;
Me Michel Lemercier, sous-diacre de Martainville. (*V.* **91**, **185**, **419**);

Me Jean Amiot, sous-diacre de la Couture de Bernay. (*V.* **550**) ;
Me François Flambard, sous-diacre de St Germain de Lx. (*V.* **148**).

508. — Le 17 sept. 1698, furent autorisés à recevoir la prêtrise à Evreux :

Me Etienne de Mannourry, diacre de la parr. de Putot. (*V.* **274**) ;
Me Guillaume Piperel, diacre de la parr. de N.-D. d'Orbec. (*V.* **90**, **201**, **276**, **458**) ;
Me Michel Héricy, diacre de St Germain de Lx. (*V.* **136**) ;
Me François Lehoult, diacre du Bosc-Regnoult. (*V.* **443**) ;
Me Denis Yard, diacre de St Cande-le-Vieux. (*V.* **143**) ;
Me François Regnault, diacre de Clerfeuille. (*V.* **274**) ;
Me Jean Vannier, diacre de Vimoutiers. (*V.* **441**) ;
Me Pierre Hareng, diacre de la parr. d'Ammeville. (*V.* **274**) ;
Me Jean-Baptiste Dirlande, diacre de St Pierre de Grandcamp. (*V.* **153**, **457**) ;
Me Philippe Dallet, diacre de St Georges de Pontchardon. (*V.* **275**) ;
Me Paschal Touzé, diacre de St Pierre du Sap. (*V.* **438**) ;
Me Guillaume Regnoult, diacre de Ste Catherine d'Honfleur. (*V.* **430**, **439**) ;
Me Michel de la Salle, diacre de Ste Catherine d'Honfleur. (*V.* **455**) ;
Me Claude Mannoury, diacre de St Martin-du-Pontchardon. (*V.* **451**, **457**) ;
Me François Touchet, diacre de la parr. d'Orville ;
Me Jacques Bonnet, diacre de Bonneville-la-Louvet. (*V.* **146**, **195**) ;
Me François de Corday, diacre du Mesnil-Imbert. (*V.* **442**) ;
Me Jean-Baptiste Héroult, diacre, curé de N.-D.-des-Prez. (*V.* **212**, **368**) ;
Me Jacques-Joseph Turgis, diacre de St Léger-du-Bosc. (*V.* **153**, **457**).

509. — Le 20 sept. 1698, vu l'attestation du sr Gosseaume, curé de Berville-sur-Mer, et du sr Bucaille, vicaire de Foulbec, dispense de bans pour le mariage entre Edmond de Houel, Escr, seigr de la Pommeraye, fils de feu Philippe de Houel, Escr, seigr de la Pommeraye, Berville-sur-la-Mer, la Planche, Bellemare et autres lieux, et de dame Françoise de Préaux (1), de lad. parr. de Berville, d'une part, et damlle Marguerite Delahaye, fille de Vincent de la Haye, Escr, seigr du Thuit-Hébert, et de dame Anne du Resnel, de la parr. de Foulbec.

510. — Le 2 août 1698, la nomination au prieuré simple de St

(1) Cette dame était la seconde femme de Philippe de Houel qui avait d'abord épousé Jeanne d'Exmes. (Minutes du notariat de Beuzeville (Eure), au 28 avril 1658).

Nicolas, près Honfleur, appartenant au seigr abbé de Grestain, Monseigr l'évêque de Senlis, abbé de Grestain, nomme aud. bénéfice vacant par la mort de Fr. Chanu, dernier titulaire, la personne de Fr. Gabriel Legrand, religieux de lad. abbaye de Grestain. (*V.* **475**).

511. — Le 24 avril 1689, Pierre-Félix Guérin, fils de Martin et de Geneviève Périer, de la parr. d'Orgères, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 10 sept. 1698, Mre de Franqueville, vic. gl, donne à Me Pierre-Félix Guérin, pbre, la collation de la cure de St Martin-des-Authieux.

Le 17 sept. 1698, led. sr Guérin prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jacques Poittevin, cy-devant curé de St Martin-des-Authieux, et à présent curé d'Aubry-le-Panthou ; Me Jean Bunel, pbre, curé « de Caumesnil » (Echaumesnil), et autres témoins. (*V.* **467**).

512. — Le 18 sept. 1698, Me Jean Bunel, pbre, pourvu de la cure d'Echaumesnil, prend possesion dud. bénéfice, en présence de Me Pierre-Félix Guérin, pbre, curé de St Martin-des-Authieux, et autres témoins. (*V.* **357**, **511**).

513. — Le 18 sept. 1698, Me Nicolas Lefebvre, pbre, curé de Neuville-sur-Authou, donne sa procuration pour résigner purement et simplement sond. bénéfice entre les mains de Monseigr l'Evêque de Lx, pour cause de permutation avec Me François Jullien, pbre, curé du Bosc-Robert, diocèse de Rouen.

Le 22 sept. 1698, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Jullien, représenté par Me François Levif, clerc de St Philbert-sur-Risle, la collation de lad. cure de Neuville.

514. — Le 24 avril 1698, « comme l'église paroissiale de Montgenouil, diocèse de Lx, est indûment détenue par un nommé Legenvre, se disant prêtre, qui la possède avec l'église paroissiale de Gacey, bénéfice qui exige la résidence et dont la possession est incompatible avec celle de lad. cure de Montgenouil », Henri Jarry, pbre du diocèse de Séez, supplie Sa Sainteté de lui donner des lettres de provision dud. bénéfice de Montgenouil ; ce qui lui est accordé.

Le 20 juin 1698, led. sr Jarry requiert du seigr évêque la collation dud. bénéfice. Celui-ci répond qu'il ne peut accorder lad. collation, 1° parce que le sr Jarry ne présente pas sa lettre de tonsure, 2° parce qu'il n'a pas de certificat de bonnes vie et mœurs signé de son évêque, et qu'au contraire celui-ci le lui a refusé pour raisons de lui connues et qu'il n'est pas obligé de produire ; 3° parce que led. « bénéfice de Montgenouil est réuni à celui de Gacey dès l'année 1651, et que depuis ce temps les deux bénéfices ont été possédés et desservis par un seul et même titulaire. » Vu lad. réponse le sr Jarry proteste de se pourvoir devant les supérieurs.

Le 1er juillet 1698, led. sr Jarry expose à la cour du Parlement de Rouen qu'il a été pourvu en cour de Rome de la cure de Montgenouil, et que le seigr évêque de Séez lui ayant refusé un *Exeat*, le seigr évêque de Lx lui a également refusé la collation dud. bénéfice. C'est pourquoi le sr exposant a recours à l'autorité de la cour pour être autorisé à prendre possession de lad. cure *ad conservāonem juris* : ce qui lui est accordé. (*V.* **462**.)

515. — Le 22 sept. 1685, François Ollivier, fils de Laurent et de Marie Lefrançois, de la parr̄. de St Germain d'Argentan, diocèse de Séez, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Evreux.

Le 1er août 1698, Me François Ollivier, pbr̄e du diocèse de Séez, vicaire de la parr̄. de Mesnil-Péan, vicomté d'Evreux, requiert des religieux de l'abbaye de St Vandrille sa nomination au prieuré simple de Ticheville dont ils sont patrons. Ceux-ci lui répondent « que la chose ne les regarde point, mais bien M. l'abbé. » Laquelle réponse prise pour un refus, led. sr Ollivier proteste se pourvoir devant qui de droit.

Le 8 août 1698, le sr Ollivier fait près des religieux de St Vandrille une nouvelle réquisition du prieuré de Ticheville. Le portier lui répond que « Monsieur l'abbé n'estait pas à pn̄t en son logis ny aucun grand vicaire pour luy. » Sur cette réponse il fait de nouvelles protestations de se pourvoir devant les supérieurs. (*V.* **435**.)

516.— Le 14 mars 1698, François De Villers, toilier, et Nicolas De Villers, boulanger, demeurant à Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Michel De Villers, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

517.—Le 12 nov. 1686, Gabriel Le Grand, fils de Gabriel Le Grand, cheveer, et de dame Anne d'Assy, de la parr̄. de Quetteville, reçoit la tonsure.

Le 6 juin 1687, led. sr Le Grand fait profession en l'abbaye de Grestain entre les mains de dom Charles Chanu, prieur de lad. abbaye. (*V.* **518**.)

518. — Le 8 août 1698, « viron huit ou neuf heures du matin, heure ordinaire des conclusions capitulaires du chapitre de l'église abbatiale de N.-D. de Grestain, ordre de St Benoist, la cloche ayant sonné suivt la coutume, chanté le *Veni Creator* por invocquer le secours du St Esprit, et autres cérémonies en tel cas requises deubmt observées, dom Thomas Chanu, pbr̄e, infirmier, dom Pierre Descalles, pbr̄e, aumosnier, dom Gabriel Le Grand, aussi pbr̄e, sacristain, dom Charles Deville et dom Pierre Legrix, profès, tous religieux profès de lad. abbaye, aux fins de deslibérer entr'eux à l'eslection d'un prieur de lad. abbaye, à raison du décez de dom Charles Chanu, prieur de cette abbaye, arrivé le 20e jour de juillet derr; et après les voix prises par dom Thomas Chanu,

antien, lesd. religieux ont unanimement et d'un commun consentement esleu la persoẽ de dom Pierre Descalles, pbrẽ, pour leur superieur et prieur triennal de lad. abbaye, rendant très humbl[t] grâce à Dieu de leur avoir inspiré si bon choix et suppliant led. s[r] Descalles d'accepter lad. charge, jugeant qu'il s'en acquitera dignem[t] ; lequel s'appuyant sur la miséricorde de Dieu et consentant aux volontés desd. s[rs] religieux, la acceptée. Ce qu'ils ont tous signé d'un commun accord. Après quoy sont allez tous enssemble chanter le *Te deum laudamus* en action de grâce. Le pñt expédié par M[e] Nicolas Lefebvre, pbrẽ, curé de Carbec-Grestain, pris pour secrettaire de lad. eslection. »

Le 19 oct. 1687, Pierre Descalles, de la parr̃. de S[t] Martin de Fatouville, avait fait profession en l'abbaye de Grestain entre les mains de dom Charles (Chanu), prieur de ce monastère. (*V.* **3**).

519. — Le 14 juin 1697, haute et puissante dame Anne-Madeleine Martel, marquise de la Salle, dame et patronne de Montpinçon, demeurant en son château dud. lieu, diocèse de Coutances, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Allain de Dannes, acolyte de S[t] Pierre-de-la-Rivière, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés (*V.* **269**, **366**).

520. — Le 19 février 1698, honñ. homme Georges Pecqueult, marchand, demeurant en la parr̃. de S[t] Georges-du-Vièvre, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Jacques Pecqueult, acolyte de lad. parr̃., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

521. — Le 14 février 1698, « M[e] Noel Tabut (1), clerc étudiant dans l'un des colléges de la ville de Séez et en la parr̃. de Say, près Argentan obtient de son père, Charles Tabut, demeurant à Marmouilley, la constitution d'une rente de 150 livres, afin de parvenir aux ordres sacrés. Lad. rente est hypothéquée sur les biens dud. s[r] Charles et sur ceux de feu sa femme Marie Huvey. (*V.* **91**.)

522. — Le 12 sept. 1698, M[e] François Halbout, pbrẽ, demeurant aux Places, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux, aux dames de S[t] Léger dud. Préaux, et aussi aux religieux de l'abbaye de Bernay.

Le 16 sept. 1697, il fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **264**, **469**.)

523. — Le 6 août 1698, M[e] Guillaume Regnoult, diacre du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure d'Englesqueville, vacante par la résignation faite en sa favenr par M[e] Robert Lechevallier, pbrẽ, dernier titulaire.

(1) C'est par erreur que nous avons écrit Tabar au n° 9! du présent registre. C'est bien Tabut qu'il faut lire.

Le 4 oct. 1698, Mre Pierre Audran, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Regnoult la collation de lad. cure d'Englesqueville. (*V.* **430**.)

524. — Le 15 décembre 1697, Me Louis Lecoq, pbr̄e, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Vieux-Pont, 1re portion, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Antoine Desperroys, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 30 sept. 1698, Mre de Franqueville, vic. g^{l}., donne aud. s^{r} Lecoq la collation dud. bénéfice.

Le 6 oct. 1698, le s^{r} Lecoq prend possession de la cure de Vieux-Pont, 1re portion, en présence de Me Jean Aubert, pbr̄e, demeurant à Bretteville, et autres témoins.

Le 1er juin 1687, Louis Lecoq, fils de Louis et de Françoise Lebourgeois, de la par̄r. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **181**, **376**, **399**).

525. — Le 21 mars 1698, Me François Bardel, pbr̄e, curé de N.-D. de Préaux, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume Bardel, acolyte, son frère, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

526. — Le 20 sept. 1698, Louis Maignet, fils de Charles et d'Anne de la Bove, de la par̄r. du Sap, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **501**).

527. — Le 12 mars 1698, Henry Mignot, marchand, bourgeois de Lx, par̄r. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me David Mignot, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **454**, **507**).

528. — Le 10 oct. 1698, Me Jean Aupoix, pbr̄e, bachelier, curé de St Germain-de-Livet-le-Baudouin, doyenné de Lx, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Durozay, pbr̄e, bachelier de Sorbonne. Fait en présence de Me Paul Normand, pbr̄e, vicaire du lieu. (*V.* **309**, **320**, **584**).

529. — Le 11 oct 1698, dispense de bans pour le mariage entre Pierre de Lambert, Esc^{r}, s^{r} de Frondeville, fils de feu Jean-Baptiste de Lambert, Esc^{r}, s^{r} d'Argence, et de noble dame Marie de Foucques, de la par̄r. d'Orbec, d'une part, et dam^{lle} Marie-Anne de Mainteterne, fille d'André de Mainteterne, Esc^{r}, seig^{r} de Familly et vicomte de Manneval, et de noble dame Marie Dufay, demeurant à Rouen.

530. — Le 12 oct. 1698, Me Charles de Montargis, pourvu de la cure de Courtonne-la-Ville, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Charles Radiguet, pbr̄e, curé de St Paul-de-Courtonne ; Me Pierre Poutrel, vicaire de Courtonne-la-Ville ; Me Jacques Masselin, pbr̄e, et Me Pierre Grieu, sous-diacre de lad. par̄r. (*V.* **229**, **426**, **480**).

531. — Le 6 août 1698, Me Jacques Lachey, pbr̄e, chapelain de la

1re portion de la chapelle simple de N.-D. en la Cathédrale, obtient en cour de Rome des lettres de provision du prieuré-cure de St Michel des Monceaux, de l'ordre des chanoines réguliers de St Augustin, vacant par le refus de Me Guillaume Bosquet de faire profession dans led. ordre, condition imposée aux prêtres séculiers qui sont pourvus de ce bénéfice. (*V.* **348**, **487**).

532. — Le 4 mars 1698, Vivien Parin, archer de toiles de chasse, tentes et pavillons du roy, fils de feu Jean Parin, aussi officier en lad. vénerie, demeurant en la parr̄. de la Lande, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Dominique Parin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Pierre Parin, aussi archer de toiles de chasse, tentes et pavillons du roy, demeurant en lad. parr̄. de la Lande, et Guillaume Parin, bourgeois de Pontaudemer. (*V.* **269**.)

533. — Le 13 février 1698, honn̄. homme François Folin, laboureur, demeurant à St Aubin-de-Thenney, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, Me François Folin, acolyte, fils de Gabriel, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par les frères dud. sr acolyte, Nicolas et Gabriel Folin, marchands, demeurant aussi à St Aubin.

534. — Le 10 février 1698, Mesre Louis Betten, pbr̄e, curé de St Léger-sur-Bonneville, et Catherine Betten, veuve de Guillaume Farin, demeurant à Piencourt, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Louis Farain, acolyte, fils de lad. veuve, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Germain Betten et Jean Manchon, demeurant à Piencourt. (*V.* **91**, **421**, **507**).

535. — Le 17 oct. 1698, Me Charles de Montargis, pbr̄e, curé du Planquay, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Poutrel, pbr̄e de ce diocèse. (*V.* **229**, **426**.)

536. — Le 25 février 1698, Catherine Seney, veuve de Nicolas Delamare, demeurant en la parr̄. de Morsan, Me Jean Delamare, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄., et Philippe Delamare, son frère, demeurant aussi aud. lieu, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Delamare, acolyte, fils de lad. veuve, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **269**.)

537. — Le 7 février 1698, Catherine Paisant, veuve de feu Guillaume Lecoq, bourgeois de Bernay, y demeurant parr̄. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Martin Lecoq, acolyte, étudiant en lad. ville de Bernay, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **269**.)

538. — Le 10 janvier 1698, Jean Fourquemin, Jean Desmonts,

Robert Betan et Jean Baillehache, tous bourgeois de Bernay, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Robert Bonhomme, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **268**.)

Led. sr acolyte, fils d'Olivier Bonhomme, faisait ses études à Bernay.

539. — Le 23 oct. 1698, Me Jean de Pont, clerc du diocèse de Saintes, adhérant à la prise de possession, qu'il a fait faire par procureur, de la chapelle N.-D., 2e portion, en la Cathédrale, prend de nouveau en personne possession dud. bénéfice. (*V*. **461**.)

540. — Le 16 février 1698, Pierre Leseigneur, bourgeois de Bernay, y demeurant parr. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Robert Leseigneur, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **268**).

541. — Le 11 oct. 1698, Me François Brière, pbre de la parr. de Cernay, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

542. — Le 16 août 1698, Marie Giet, veuve de feu Richard Mallet, laboureur, demeurant en la parr. de St Denis d'Augerons, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis Mallet, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **505**.)

543. — Le 23 oct. 1698, Me François Jullien, pbre, cy-devant curé de Bosc-Robert, diocèse de Rouen, pourvu de la cure de Neuville, doyenné de Cormeilles, représenté par Me Rémy Collet, pbre, vicaire de Neuville, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Martin Collet, diacre de Courbépine ; Me Jean de Montgoubert, diacre ; Louis de Bellemare, Escr, sr de la Motte, tous deux de lad. parr. de Neuville. (*V*. **513**).

544. — Le 24 août 1698, Jean Odienne, pâtissier, bourgois demeurant à Lx, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Gabriel Odienne, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **445**, **505**.)

545. — Le 31 oct. 1698, Me Etienne de Mannoury, pbre, curé des parr. de Cresseveulle et de Putot, 2e portion, remet purement et simplement led. bénéfice de Putot entre les mains de celui des seigrs-présentateurs qui est à son tour et rang d'y nommer et présenter, à savoir le sr Le Brun, et déclare opter pour le bénéfice de Cresseveulle. (*V*. **219**.)

546. — Le 10 sept. 1698, Guillaume Horslaville, chandelier, demeurant à Moyaux, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils Me Guillaume Horslaville, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie, par Me Jean Gaillard, pbre, vicaire de Cirfontaine, et par Me Robert Cornu, pbre, vicaire de Moyaux. Fait à Moyaux, en présence de Me Jacques Mérouse, diacre, demeurant à

S[t] Pierre-de-Cantelou, et par M[e] Louis Anglement, de lad. parr̃. de Moyaux. (*V.* **505**.)

547.— Le 3 nov. 1698, vu l'attestation du s[r] Huchebroc, pbr̃e, curé de Tourville dispense de bans pour le mariage entre Pierre Guérin, Esc[r], seig[r] et patron de Tourville et Littetot, fils de feu Tanneguy Guérin, Esc[r], et de noble dame Barbe Lefebvre, de la parr̃. de Tourville, d'une part, et dam[lle] Catherine Puchot, fille de feu Mes[re] Nicolas Puchot, seig[r] de la Chapelle, cons[er] du roy, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Rouen, et de noble dame Marguerite Hébert, demeurant à Rouen.

548. — Le 1[er] avril 1695, Jacques Fortin, fils de Richard et de Jeanne Fortin, de la parr̃. de S[t] Martin-du-Pontchardon, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

549. — Le 20 août 1698, Eustache Basire, marchand, de la Chapelle-Haute-Grue, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, M[e] Guillaume Basire, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **505**.)

550. — Le 22 sept. 1696, Jean Amiot, acolyte de la parr̃. de N.-D. de la Couture de Bernay, est ordonné sous-diacre. (*V.* **507**.)

551. — Le 7 sept. 1698, Suzanne Hébert, V[ve] de Nicolas Quesnel, s[r] de la Londe, demeurant à Pont-l'Evêque, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Louis Quesnel, acolyte, licencié-ès-lois, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Pierre De la Taille, marchand, fils David, demeurant à Pierrefitte, et Guillaume Frémont, s[r] des Vallées, bourgeois, demeurant à Honfleur. (*V.* **449**, **505**.)

552. — Le 23 août 1698, hon̄n. homme Jean Seney, marchand, bourgeois de Lx, demeurant à présent à Bernay, parr̃. de la Couture, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Michel Seney, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **447**, **505**.)

553. — Le 11 août 1698, M[e] Antoine Lambert, acolyte, fils de feu François, de la parr̃. d'Avernes, constitue en sa faveur 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. — Lecture dud. acte fut faite, le dimanche 17 août 1698, à l'issue de la messe paroissiale d'Avernes, par M[e] Lamperière, pbr̃e, curé de l'une des portions de lad. parr̃., en présence de M[e] Doisnel, curé d'une autre portion. (*V.* **271**, **505**.)

554. — Le 9 sept. 1698, la charge d'aumônier de l'abbaye de Grestain étant vacante par la démission qu'en a faite dom Pierre Descalles, élu prieur de lad. abbaye, les religieux, réunis en chapitre, élisent pour remplir led. office, la personne de dom Gabriel Legrand, sacristain : ce que tous ont signé, à la réserve de dom Jacques de

Tourville, absent pour cause de maladie, Charles Deville et Pierre Legrix, absents pour recevoir les ordres mineurs.

Le 2 avril 1695, Me Gabriel Le Grand, diacre, religieux de Grestain, est ordonné prêtre.

555. — Le 10 août 1698, François Le Hantier, Esc^r, s^r du lieu, demeurant parr̄. de Croisilles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Le Hantier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Philippe de la Bisse, pbr̄e, curé de Croisilles, et Jacques Bunel, toilier en lad. parr̄. (*V.* **267**, **505**).

556. — Le 20 août 1698, Augustin Gondouin, marchand, de la Chapelle-Haute-Grue, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Christophe Gondouin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Lad. rente est garantie par Me Nicolas de Droullin, Esc^r, pbr̄e, curé de la Chapelle-Haute-Grue, et autres cautions. (*V.* **505**).

557. — Le 8 août 1698, Me Pierre Plancher, pbr̄e en l'église de St Germain de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Regnier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **446**, **505**).

558. — Le 13 nov. 1698, vu l'attestation du s^r Delauney, curé d'Orgères, et du s^r Pecqueult, curé de St Aubin-de-Scellon, dispense de bans pour le mariage entre Mes^{re} François-Charles du Bouillonnay, chev^{er}, seig^r d'Orgères et de Cropus, fils de feu Mes^{re} Félix du Bouillonnay, chev^r, seig^r d'Orgères et de Cropus, et de noble dame Magdeleine Grente, de lad. parr̄. d'Orgères, d'une part, et noble dame Anne-Louise du Fay, fille de feu Mes^{re} Anne du Fay, chev^r de St Léger, et de noble dame Marie ...., de la parr̄. de St Aubin-de-Scellon.

559. — Le 16 août 1698, Me François Leprevost, acolyte de la parr̄. de Giverville, représenté par Nicolas Deglos, marchand, demeurant à St Victor-d'Epine, constitue en sa faveur 150 livres de rente afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **505**).

560. — Le 22 sept. 1696, Me Gaspard Robert, sous-diacre de St Pierre de Salerne, est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné prêtre.

561. — Le 17 nov. 1698, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Auvray, Esc^r, fils d'Antoine et de dam^{lle} Jeanne Le Goueslier, d'une part, et dam^{lle} Catherine Osmont, fille de Louis Osmont, Esc^r, s^r de Mortemer, et de Madeleine Gallie, tous deux de la parr̄. de Moyaux.

562. — Le 21 avril 1696, Me Jean Barrey, diacre de St Aubin de Bonneval, est ordonné prêtre.

563. — Le 29 mars 1698, Me Antoine Baillargeau, diacre de St Germain-de-Montgommery, est ordonné prêtre.

564. — Le 29 avril 1698, Etienne de Pelgars de Malhortie, Esc^r,

s^r de la Rivière, demeurant à Tourville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Henri-Joseph de Hannegué, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Led. s^r acolyte était fils d'Adrien de Hannegué, s^r de Hardencourt, capitaine des gardes de la forêt de Touques, et de dam^lle Françoise de Pelgars. Fait en présence de Mre Sébastien de Courcy, Esc^r, pbr̄e, curé de Tourville.

565. — Le 14 nov. 1694, Mess^re Anselme de la Mondière, Esc^r, pbr̄e du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Paris et représenté par Thomas Legendre, bourgeois demeurant à Lx, par̄r. St Jacques, requiert des relig^x de St Evroult sa nomination à la cure de Neauphle. Dom Jacques Jouviault, prieur de l'abbaye, auquel il s'est adressé, ne lui fait aucune réponse.

566. — Le 25 nov. 1698, Mre Vulfran Cailly, pbr̄e, curé de Blangy, y demeurant, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice, dépendant du seig^r abbé du Bec, entre les mains de Monseig^r l'évêque et comte de Lx, pour y être pourvu par led. seig^r abbé du Bec.

Le 14 décembre 1698, la nomination à la cure de Blangy appartenant au seig^r abbé du Bec, Mg^r Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et abbé commendataire du Bec-Hellouin, nomme à lad. cure la personne de Me Jean-Baptiste Moullin, pbr̄e du diocèse de Lx.

Le 23 décembre 1698, les vicaires généraux du seig^r évêque donnent aud. s^r Moullin la collation de lad. cure de Blangy.

Le 24 décembre 1698, le s^r Moullin prend possession de ce bénéfice, en présence de Me Jean Barrey, pbr̄e, vicaire du lieu, Me Pierre Cailly, et autres de lad. par̄r.

567. — Le 24 avril 1689, Jacques Blondel, fils de Simon et de Charlotte de Pillon, de la par̄r. de St Martin d'Argentan, *ritè dimissus*, reçoit à Lisieux la tonsure et les ordres mineurs.

568. — Le 24 nov. 1698, Mre Pierre André, pbr̄e, docteur de Sorbonne, chanoine en la Cathédrale, et vice-gérant en l'officialité du doyenné pour la ville et banlieue de Lx, accorde dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Lecoq, cons^er du roy, élu en l'élection de Lx, fils de feu Me Jean Lecoq, aussi cons^er élu en lad. élection, d'une part, et dam^lle Catherine Dubois, fille de feu hon̄n. homme Gabriel Dubois et d'hon̄n. dame Jeanne Delauney, tous de la par̄r. St Germain de Lx.

569. — Le 27 mai 1674, Jacques Poettevin, fils de Michel et de Barbe Bret, de la par̄r. d'Exmes, diocèse de Séez, reçoit la tonsure dans l'église paroissiale du Plantis aud. diocèse.

Le 30 mai 1676, led. s^r Poettevin, acolyte est ordonné sous-diacre.

Le 18 sept. 1677, il est ordonné diacre.

Le 24 sept. 1678, il reçoit la prêtrise. (*V.* 115.)

570. — Le 21 sept. 1697, Me Jean-Baptiste Cabar, sous-diacre de St Jacques de Lx, est ordonné diacre.

571. — Le 29 mars 1698, Me Louis de Bonnechose, diacre de Grandcamp, est ordonné prêtre.

572. — Le 26 nov. 1698, la nomination à la chapelle N.-D. du château d'Aubry-le-Panthou, appartenant au seigr du lieu, Mesre Gabriel Osmont, cheveR, seigr et patron de lad. chapelle, nomme à ce bénéfice, vacant par la désertion de Me Jean Baudry, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Fortin, pbre de lad. parr. d'Aubry-le-Panthou.

Le même jour, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Fortin la collation de la chapelle simple du château d'Aubry-le-Panthou. (*V.* **590**.)

573. — Le 27 août 1698, Jean Derothes, marchand demeurant en la parr. de St Grégoire-du-Vièvre, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Philippe Derothes, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

574. — Le 29 nov. 1698, Mre Pierre Audran, pbre, docteur de Sorbonne, chanoine scolaste, prieur commendataire de St Jean-de-Bois-Roland, vicaire général et official de l'évêché de Lx, commissaire de sa Sainteté en cette partie, fulmine la dispense d'irrégularité, obtenue, le 1er oct. dernier, par Mre Etienne Legras, pbre, curé de Boulleville:

« Le 16 juin dernier, led. sr curé étant entré en l'hôtellerie ou pend pour enseigne le Pot d'Etain, avec deux à trois de ses parents et amis pour y dîner, et étant monté dans une chambre où ils trouvèrent trois personnes, alors inconnues dud. sr curé et de ceux de sa compagnie, assises à une autre table que celle où ils furent servis. Lors du repas arriva un autre particulier dans lad. chambre auquel une desd. personnes, inconnues du sr curé, porta sans aucun sujet un coup de poing dans le visage ; ce qui obligeait led. curé, qui voyoit la querelle s'augmenter, à se lever de sa table pour empêcher le désordre. Il fut surpris de ce qu'à l'instant il reçut un coup d'une choppine dans le visage, qui lui fust porté par led. particulier qui en voulait frapper celuy qui luy auroit porté led. coup de poing, et duquel coup il lui creva l'œil gauche, en telle sorte qu'il a été obligé de recourir à Sa Sainteté affin d'obtenir dispense de l'irrégularité qu'il pourroit avoir encourue par la perte de son œil et permission de continuer ses fonctions comme auparavant, ce qu'il auroit obtenu », attendu que comme il le dit dans sa supplique, « cet accident ne lui cause pas une difformité qui occasionne de scandale. »

575. — Le 8 août 1698, Marie Jajollet, veuve de François de Macé, François et Pierre de Macé, fils de lad. veuve, demeurant en la parr. de

Marmouilley, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume de Macé, acolyte afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, fils de lad. veuve, était étudiant dans l'un des collèges de la ville de Séez et en la parr. de la Cochère, près d'Argentan. Fait en présence de Me Jean De Bonneville, clerc de la parr. de Marmouilley. (*V.* **91**, **505**.)

576. — Le 11 août 1698, honn. homme Jacques Martin, marchand, demeurant au bourg de Fervaques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Martin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Charles Vattier, pbre, curé de St Ouen-Lehoult, et de Me Louis Jourdain, pbre, demeurant à Auquainville. (*V.* **446**, **505**.)

577. — Le 27 nov. 1698, Me Guillaume Regnoult, pourvu, par lettres de Sa Sainteté, de la cure d'Englesqueville, prend possession dud. bénéfice en présence de François de Courcy, Escr, seigr d'Englesqueville, et autres témoins. (*V.* **430**, **523**.)

578. — Le 8 nov. 1691, Me Jacques Roques, pbre, curé de St Pierre du Sap, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape sond. bénéfice, dépendant des religieux de St Evroult, en faveur de Me Gabriel Langlois, sous-diacre. Il se réserve toutefois 300 livres de pension sur les revenus de lad. cure.

579. — Le 16 décembre 1698, vu les attestations des srs Piperey et Ferrey, curé et vicaire de la Goulafrière, et du sr Desperroys, curé de St Martin d'Ouilly, dispense de bans pour le mariage entre Ollivier Duclos, Escr, sr de Montjoye et du Bois-Hellain, fils de feu André Duclos, Escr, sr de Montjoie et du Bois-Hellain, et de noble dame Anne de Calmesnil, de la parr. de la Goulafrière, d'une part, et damlle Anne-Léonore de Guerpel, fille de feu Pierre de Guerpel, Escr, sr du Mesnil-Montchauvet, et de noble dame Marie-Anne d'Oraison, de la parr. de St Martin-d'Ouilly.

580. — Le 29 mars 1698, Me Pierre Doucet, diacre de St Martin-de-Pontchardon, est ordonné prêtre. (*V.* **209**.)

581. — Le 17 sept, 1698, Antoine Trassart, fils d'Antoine et de Françoise Souchet, de la parr. de N.-D. de Beaufay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

582. — Le 8 août 1698, « Me Jacques Faucon, Greffier-Secrétaire de la communauté et ville de Beaumont-le-Roger, y demeurant », constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Nicolas Faucon, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Lecture dud. acte fut faite le dimanche 17 août suivant à l'issue de la messe paroissiale de St Vincent-du-Boullay, en présence de Me Jean Regnier, pbre, curé de lad. parr., et Pierre Lailler, diacre, dud. lieu,

François Regnier et autres habitants de S[t] Vincent-du-Boullay. (*V.* **505.**)

583. — Le 20 août 1698, hon̄n. homme Pierre Boullay, s[r] de Courchamp, demeurant à S[t] Philbert-des-Champs, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Nicolas Boullay, acolyte de lad. par̄r., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Lad. rente est garantie par François Féray de la Forge, Esc[r], s[r] de Mallou ; Charles de Fréville, Esc[r] ; Jean Daubichon, s[r] du Taillys ; François Legreux, s[r] des Loges, tous demeurant en la par̄r. de Marolles.

584. — Le 22 sept. 1696, François Durozay, sous-diacre de S[t] Germain de Lx, est ordonné diacre.

Le 6 avril 1697, il est ordonné prêtre.

Le 8 nov. 1698, led. s[r] Durozay, pbr̄e, bachelier de Sorbonne, obtient des lettres de provision en cour de Rome de la cure de S[t] Germain-de-Livet-le-Baudouin, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Jean Aupoix, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 20 décembre 1698, M[re] Pierre Audran, vic. g[l], donne audit s[r] Durozay la collation de lad. cure de S[t] Germain-de-Livet.

Le 27 décembre 1698, le s[r] Durozay prend possession de ce bénéfice, en présence dud. M[e] Jean Aupoix, pbr̄e, bachelier de Sorbonne et curé de S[t] Aubin-de-Thenney ; M[e] Paul Lenormand, pbr̄e de N.-D. d'Orbec ; M[e] Pierre Hardouin, diacre de Prêtreville, et plusieurs paroissiens de S[t] Germain-de-Livet. (*V.* **309, 528**).

585. — Le 11 août 1698, David Lemonnier, marchand, demeurant à Corbon, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, M[e] Pierre Lemonnier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente fut garantie par Guillaume Delavigne, marchand, demeurant en la par̄r. d'Estrées, oncle dud. acolyte. (*V.* **423, 504**).

586. — Le 8 août 1698, Guillaume Bonneville et Jacques Ménigault, de la par̄r. de Marmouilley, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean Bonneville, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s[r] acolyte, fils dud. s[r] Guillaume, était étudiant dans un des collèges de Séez et de la par̄r. de Say, près Argentan. — Lecture dud. acte fut faite, le dimanche 17 août suivant, à l'issue de la messe paroissiale de Marmouilley, en présence de M[e] Michel Buhot, pbr̄e, curé de lad. par̄r. ; M[e] Charles Croullière, pbr̄e, et autres, tous dud. lieu de Marmouilley. (*V.* **412, 505, 575**).

587. — Le 9 août 1698, Jacques Selles, Esc[r], s[r] de S[t] Vigor ; M[e] Pierre Selles, s[r] de la Coquerie, et Michel Barbey, tous de la par̄r. de Nonant, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Henry Barbey, acolyte de lad. par̄r., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait

en présence de Me Guillaume de Lessard, pbr̄e, curé de Nonant, et de Me Nicolas Mabire, pbr̄e, bachelier en Sorbonne, aussi curé en portion dud. lieu. — Lecture dud. acte fut faite, le 24 août 1698, à l'issue de la messe paroissiale de Nonant, en présence de Me Guillaume Leduc, pbr̄e de lad. par̄r., et de plusieurs autres paroissiens. (*V.* **364**, **504**).

588. — Le 11 août 1698, Jean Présey, marchand, demeurant à Estrées, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Marin Présey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de St Laurent-du-Mont, célébrée par Me Follebarbe, curé dud. lieu, le dimanche 21 août 1698. (*V.* **267**, **504**).

589. — Le 29 mars 1698, Me André Nicolle, diacre de St Germain de Lx, est ordonné prêtre. (*V.* **273**).

590. — Le 3 décembre 1698, Me Jacques Fortin, pbre, pourvu de la chapelle N.-D. d'Aubry-le-Panthou, prend possession de ce bénéfice, en présence de Me Marin Billon, pbr̄e, et autres habitants de la par̄r. d'Aubry. (*V.* **572**).

591. — Le 10 août 1698, honn. homme Pierre Leprevost, laboureur, demeurant en la par̄r. de St Martin de Blérey, pays de Beauce, étant présentement à Chambrois, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Etienne Leprevost, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Lad. rente est hypothéquée sur des terres sises à Bienfaite, village du Coudray, et bornées par le sr de la Hérissonnière et par Me François Esmont, sr de la Rosière, avocat. — Lecture dud. acte fut faite, le dimanche 12 août 1698, à l'issue de la messe paroissiale de Bienfaite, en présence de Me Louis Le Cousturier, pbr̄e, curé du lieu, et de Me Pierre Hue, pbr̄e, son vicaire, et autres témoins. (*V.* **448**, **505**).

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCESE DE LISIEUX.

REGISTRE V.

---

1. — Le 1er janvier 1699, noble personne Jean-Baptiste de Franqueville, pbr̃e, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, chanoine et grand chantre de la Cathédrale de Lx, nommé par le roy pour tenir l'indult de Mesre Pierre-Adrian Rioult, sr de Douilly, conseiller-lai au parlement de Paris, fait signifier son brevet au seigr abbé et aux religieux de l'abbaye de Grestain, en parlant au portier qui n'a pas voulu dire son nom, et requiert le prieuré de Ste Scholasse, diocèse de Séez. Le portier n'ayant voulu faire aucune réponse, le sr de Franqueville a pris ce silence pour un refus et protesté qu'il se pourvoirait devant qui de droit.

2. — Le 23 mai 1698, Jean-Philippe Pied de Lièvre, fils de Jean et de Marie Leclerc, de la par̃r. de St Symphorien, reçoit la tonsure dans l'église des Carmélites de Pontaudemer, pendant la visite pastorale.

3. — Le 5 janvier 1699, vu l'attestation du sr Scelles, pbr̃e, curé de St Martin-de-Fresnay, et du sr Lecoq, curé de Mesnil-Bascley, dispense de bans pour le mariage de Pierre Hébert et d'Elisabeth Berthaume.

4. — Le 29 mars 1698, Me Charles Halbout, diacre de St Jacques de Lx, est ordonné prêtre.

5. — Le 17 août 1698, Robert Bourgeot, fils de Jean, demeurant en la par̃r. de Ste Catherine de Honfleur, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Noël Delalande, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Henry Besongne, pbr̃e, curé de Fiquefleur, et autres cautions. Fait et passé en présence de Me François Baudouin et de Me Jean Dehors, pbr̃es, demeurant en la par̃r. de Ste Croix de Cormeilles. (*V.* **170, 355.**)

Led. sr acolyte, originaire de lad. par̃r. de Ste Croix, résidait alors en l'abbaye de Cormeilles.

6. — Le 10 août 1698, Jean Levavasseur, sr du Bisson, demeurant à Tordouet, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Levavasseur, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Bienfaite, le 31 août 1698, en présence de Me Louis Le Cousturier, pbre, curé de Bienfaite, et de Me Pierre Hue, vicaire de la même parr. (*V.* **207**, **356**, **406**.)

7. — Le 12 janv. 1699, vu l'attestation du sr Gibert, vicaire d'Epaignes, dispense de bans pour le mariage de Pierre Benard.

8. — Le 4 sept. 1698, Jacques Formage, sr du Longprey, demeurant en la parr. de Lessard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Formage, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **292**, **365**.)

9. — Le 19 janv. 1699, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Lecomte, sr des Boullayes, avocat au bailliage d'Orbec, originaire de Chaumont et demeurant à Orbec depuis deux ans, d'une part, et Anne Meurier de lad. parr.

10. — Le 21 janv. 1699, vu les attestations du sr Desperroys, pbre, desservant la parr. de St Germain-de-la-Campagne, et du Sr Jourdain, pbre, desservant la parr. d'Auquainville, dispense de bans pour le mariage entre Michel Boullet et Louise Renoult.

11. — Le 22 janv. 1699, Mesre Nicolas Taignier de la Bretesche, pbre, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine et haut-doyen de la Cathédrale de Lx, juge ordinaire de la ville et de la banlieue, ainsi que de la parr. de St Germain-de-Livet, nomme Mesre Pierre André, pbre, docteur en théologie et chanoine de Lx, aux fonctions d'official pour la ville et la banlieue de Lx et lad. parr. de St Germain, en remplacement de feu Mre Charles du Thiron, chanoine scolaste de la Cathédrale.

12. — Le 26 janv. 1699, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Charles de Malortie, Escr, sr du Bare-Morsan, fils de François de Malortie, Escr, sr du Bare-Morsan, et de damlle Catherine de Paulmier, de la parr. de Noards, d'une part, et damlle Marguerite de Flambart, fille de Laurent de Flambart, vivant Escr, sr de Guittot, de damlle Geneviève de Villecot, de la parr. de Fontaine-la-Louvet.

13. — Le 17 janv. 1699, les religieux de N.-D. de Grestain ayant refusé de nommer à la chapelle St Nicolas de Honfleur, vacante par la mort de dom Charles Chanu, pbre, religieux et dernier titulaire, décédé au mois de juillet, la personne de Me Nicolas Gosset, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris et curé du Mesnil-Durand, Mre Pierre Audran, vic. gl, lui donne la collation de ce bénéfice qu'il avait requis en sa qualité de gradué.

Le lendemain, led. s^r Gosset prend possession de la chapelle St Nicolas.

Le 17 janvier 1699, sur le refus desd. s^rs religieux, Me Audran, vic. g^l, donne aussi la collation de la même chapelle à Me Pascal Mesnier, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **90, 299**).

Le lendemain aussi, le s^r Mesnier prend possession de la chapelle St Nicolas.

14. — Le 3 fév. 1699, vu les attestations du s^r Lepicard, curé de Montreuil, et du s^r Goulaffre, curé de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Mre Louis de Groscol, procureur du roy en la vicomté de Montreuil, fils de feu Jacques de Groscol, vivant Esc., s^r du Royer, officier vétéran de la Maison de Sa Majesté, et de dam^lle Marthe Jouvin, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay, d'une part, et Louise Bataille, fille de feu Nicolas et d'Anne Giet, de la parr̄. de Montreuil.

15. — Le 23 janv. 1699, Me César-Auguste de Vauborel, acolyte du diocèse de Lx, parr̄. de la Roque-Baignard, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **191, 459**.)

16. — Le 9 avril 1690, Thomas Lefranc, fils de Jean et de Catherine Lesconard, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs, dans la chapelle du château de Courbépine.

Le 21 avril 1696, il est ordonné prêtre.

17. — Le 9 avril 1678, Pierre Siret, fils de Me Nicolas et de Françoise Montinet, de la parr̄. de St Nicolas d'Evreux, reçoit la tonsure à Evreux.

Le 29 juin 1687, il est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 2 oct. 1688, led. s^r Siret, pbr̄e, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 7 oct. 1688, il est nommé par icelle sur l'abbaye de St Sauveur d'Evreux.

Le 23 nov. 1688, il fait signifier ses noms et grades aux religieux de ce monastére.

Le 24 mars 1698, il fait réitérer auxd. religieux ses mêmes noms et grades.

Le 3 févr. 1699, la nomination à la cure de N.-D. de Boissy appartenant aux religieux de St Sauveur d'Evreux, le s^r Siret, titulaire de la chapelle de St Michel de Condé, diocèse d'Evreux, demeurant en la parr̄. de St Nicolas d'Evreux, requiert, en sa qualité de gradué, sa nomination à lad. cure de Boissy, vacante par la mort de Me Réné Escallard, décédé dans le mois de janvier dernier. L'abbesse proteste de nullité lad. réquisition ; le s^r Siret déclare qu'il se pourvoira devant qui de droit.

Le même jour, le seig^r évêque d'Evreux donne au s^r Siret un certificat de bonnes vie et mœurs et l'autorise à venir dans le diocèse de Lx pour

obtenir la cure de Boissy, à la condition que s'il n'en est pas pourvu, il rentrera aussitôt dans son diocèse.

Le 5 févr. 1699, le s^{r} Siret obtient des s^{rs} Audran et de Franqueville, vicaires généraux du seig^{r} évêque de Lx, la collation dud. bénéfice, malgré le refus des religieuses de St Sauveur.

Le 9 févr. 1699, il prend possession de la cure de Boissy, en présence de Jean et de Pierre Escallard, frères, demeurant à Folleville.

18. — Le 14 févr. 1699, vu l'attestation du s^{r} Pépin, curé de Ste Catherine d'Honfleur, et du s^{r} Ameline, desservant la parr̄. d'Englesqueville, dispense de bans pour le mariage entre Paul Duperrey, Esc^{r}, fils de feu Robert du Perrey, Esc^{r}, et de dam^{lle} Marie Yvon, de la parr̄. d'Englesqueville, d'une part, et Marie Hareng, fille de feu François Hareng, de lad. parr̄. de Ste Catherine d'Honfleur.

19. — Le 17 févr. 1699, vu l'attestation du s^{r} Carel, vicaire de Pont-l'Evêque dispense de bans pour le mariage entre Me Jacques Foisnard et Jeanne Pitrais.

20. — Le 19 févr. 1699, vu l'attestation du s^{r} Le Bas, curé de St Martin-de-Mailloc, et du s^{r} Soumillon, curé de la Chapelle-Yvon, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Garnier « faisant profession de tenir les petites escholles », cy-devant demeurant en lad. parr̄. de St Martin et résidant depuis deux ans en celle de la Chapelle-Yvon, d'une part, et Barbe Houel, « n'ayant aucune profession que de filer. »

21. — Le 20 févr. 1699, vu l'attestation du s^{r} de Rancher, curé de Pont-l'Evêque et du s^{r} de Gémare, curé de Pierrefitte, dispense de bans pour le mariage entre Joachim de Hébert, Esc^{r} s^{r} de Bailleul, fils de N.......... de Hébert et de dame Antoinette Crévin, de la parr̄. de Pont-l'Evêque, d'une part, et dam^{lle} Madeleine-Thérèse Poutrain, fille de Mes^{re} Jacques Poutrain, Esc^{r}, cons^{er} du roy, grand-maître des Eaux et Forêts en la vicomté d'Auge, et de dam^{lle} Marie-Madeleine Drubec, de la parr̄. de Pierrefitte. (*V.* **154**.)

22. — Le 21 sept. 1697, Me Mathieu Dierres, acolyte de Clarbec, reçoit le sous-diaconat.

Le 18 avril 1699, il est ordonné diacre.

23. —Le 12 févr. 1699, Mre Jean-Baptiste de Franqueville, vicaire général du seig^{r} évêque, donne son visa aux lettres de provision du canonicat de St Germain, obtenues en cour de Rome par Me Jacques de la Mariouze, pbr̄e, chanoine prébendé de St Martin en la Cathédrale de Bayeux.

Le 13 févr. 1699, led. s^{r} de la Mariouze est mis en possession du canonicat de St Germain par le ministère dud. s^{r} de Franqueville, grand chantre de la cathédrale de Lx. Fait et passé en lad. Eglise en présence

de Me Antoine Guéret et de Me Isaac Cantel, pbrēs, officiers de la Cathédrale. (*V.* **106**, **186**.)

24. — Le 3 décembre 1698, Me Jean-François Cathalan, sous-diacre, chanoine de la métropole de Rouen, demeurant en lad. ville, renonce par les présentes à la pension de 600 livres, créée à son profit sur le prieuré simple de S^{re} Marie-l'Egyptienne, parr̄. de Tourville, diocèse de Lx, et dont est présentement pourvu Me Guillaume Hersent, pbrē, chanoine de lad. Eglise de Rouen. Il consent en outre que lad. rente soit et demeure à jamais éteinte.

25. — Le 5 avril 1697, Hervé Joly, fils d'Elie et de Cardine Legras, de la parr̄. de Beaumont, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **58**, **258**, **365**.)

26. — Le 23 févr. 1699, vu l'attestation du s^{r} Hémery, vicaire de Lieurey, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Lesperon, fils de feu Me Noel, avocat en la cour des Aides de Rouen, et de feue dam^{lle} Marguerite Simon, d'une part, et dam^{lle} Magdeleine Gosselin, fille de Jacques Gosselin, Esc^{r}, s^{r} de Moulineaux, et de dam^{lle} Magdeleine d'Osmont, tous deux de la parr̄. de Lieurey.

27. — Le 24 févr. 1699, vu l'attestation du s^{r} Lefebvre, pbrē, curé du Brèvedent, dispense de bans pour le mariage entre Jean du Hauvel, Esc^{r}, s^{r} de Heudreville, fils de feu Philippe du Hauvel, Esc^{r}, aussi s^{r} de Heudreville, et de dam^{lle} Marie du Loir, de la parr̄. du Brèvedent, d'une part, et dam^{lle} Angélique Duchemin, fille de feu Louis Duchemin, lieutenant au Pont-de-l'Arche, et de dam^{lle} Angélique « Videcoq », de la parr̄. de « St Georges du Gros Taiel » (Theil).

28. — Le 25 févr. 1699, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Dirlande, Esc^{r}, s^{r} du Bosc-le-Comte, fils de feu Alexandre et de dam^{lle} Marie Hardouin, de la parr̄. de N.-D.-de-la-Cousture de Bernay, d'une part, et dam^{lle} Françoise-Henriette Leprevost, fille d'Adrian Leprevost, Esc^{r}, s^{r} de la Vallée, et de dam^{lle} Henriette de Blois, de la parr̄. de Grandcamp.

29. — Le 25 févr. 1699, vu l'attestation du s^{r} Laisney, curé de N.-D.-du-Pré de Pontaudemer, et du s^{r} Prenthout, pbrē, desservant la parr̄. de Pennedepie, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Gaudry et Madeleine Isabel.

30. — Le 26 févr. 1699, vu l'attestation du s^{r} Thillaye, curé de Cambremer, et du s^{r} Thorel, pbrē, desservant la parr̄. de Montreuil, diocèse de Bayeux, Mre Pierre Audran, vicaire général de Lx, et aussi « grand vicaire de Mgr de Bayeux pour le district de Cambremer, » accorde dispense de bans pour le mariage entre Jean Philippes et Catherine Crept.

31. — Le 29 avril 1696, Jean Malerne, fils de Guy et de Marie



Valle, de la parr. de St Pierre-de-Cantelou, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **183**, **233**.)

32. — Le 2 mars 1699, vu l'attestation du s^r Leroy, curé de N.-D. de la Cousture de Bernay, et du s^r Pelerin, curé d'Orbec, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Philippe de Mailloc, Esc^r, seig^r des Eteufs, fils de François de Mailloc, Esc^r, seig^r de la Morandière, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, et de noble dame Marie-Françoise de Mailloc, de la parr. d'Orbec, d'une part, et dam^lle Barbe de Mainteterne, fille de feu André de Mainteterne, Esc^r, seig^r de Familly, et de Marie du Fay, de lad. parr. de N.-D. de la Cousture.

33. — Le 20 septembre 1697, Pierre Rioult, clerc tonsuré de la parr. de Livet-sur-Authou, reçoit les ordres mineurs.

34. — Le 2 mars 1699, vu l'attestation du s^r Lelasseur, curé de Ste Marguerite-des-Loges, dispense de bans pour le mariage de Guillaume Hébert.

35. —Le 2 mars 1699, vu l'attestation du s^r Lejuif, curé d'Hermival, et du s^r Daguin, curé de la Boissière, dispense de bans pour le mariage entre Pierre de Grieu, Esc^r, s^r d'Estimauville, fils de feu Jacques de Grieu, Esc^r, et de noble dame Marie Lambert, de la parr. de la Boissière, d'une part, et dam^lle Marie du Bosch, fille de feu Hervé du Bosch, Esc^r, seig^r et patron d'Hermival, cons^er du roy au Parlement de Normandie, et de noble dame Françoise Parey, de la parr. d'Hermival.

36. — Le 2 mars 1699, vu l'attestation du s^r Thiron, pbre, curé de St Pierre-des-Authieux, dispense de bans pour le mariage de Nicolas Cordier et de Sainte Levillain.

37. — Le 2 mars 1699, vu l'attestation du s^r Regnault, curé de St Victor-d'Epines, dispense de bans pour le mariage de François Amour.

38. — Le 20 avril 1696, Robert Lescachey, fils de Nicolas et de Marguerite Lepetit, de la parr. de Boissy, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **181**, **258**).

39. — Le 19 février 1699, la nomination à la cure de St Gourgon d'Avernes, 1re portion, appartenant au seig^r abbé de St Vandrille, Mes^re Balthazard-Henry de Fourcy, abbé commendataire de l'abbaye de St Vandrille, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Noel Jarry, dernier titulaire, la personne de Me *François* des Allais, pbre du diocèse de Rouen, vicaire de la parr. de St Eloy en lad. ville.

Le 3 mars 1699, le seig^r abbé de St Vandrille ayant employé dans son acte de nomination le nom de François pour celui de Robert qui est le véritable nom du s^r des Allais, les vicaires généraux de Lx refusent de donner la collation.

Le 6 mars 1699, led seig^r présentateur rectifie son erreur et nomme à la cure d'Avernes la personne de Me Robert des Allais.

Le 12 mars 1699, les vicaires généraux du seig^r évêque donnent aud. s^r des Allais la collation dud. bénéfice.

Le 21 avril 1699, il prend possession de la cure d'Avernes, 1re portion, en présence de Me Pierre Lamperière et de Me Antoine Doisnel, pbr̃es, curés de la 2e et de la 3e portion ; Me Claude Duval, pbr̃e du Sap ; Me Louis Duval, diacre du Sap, et autres témoins.

Le 24 avril 1689, Robert des Allais, fils de Robert et de Marie de Villers, de la par̃r. de St Martin de Brionne, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

Le 24 sept. 1689, il y reçoit les ordres mineurs.

Le 2 avril 1695, il est ordonné diacre à Rouen.

Le 12 mars 1699, il y est ordonné prêtre.

Tous ces actes sont retirés du greffe des Insinuations par Claude Drouin, Esc^r, s^r de la Grenadière, lieutenant dans le régiment royal des grenadiers.

40. — Le 9 mars 1690, Nicolas Vauquelin, fils de Guillaume et de Marie Delamarre, de la par̃r. de Giverville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

41. — Le 3 oct. 1694, Jean-Baptiste Thibout, fils de Jacques et de Marie de Bosc-Henry, de la par̃r. de St Mards-de-Fresne, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **207**, **330**).

42. — Le 29 avril 1696, Antoine Morlet, fils d'Antoine et de Magdeleine Leprevost, de la par̃r. de St Georges-du-Vièvre, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **176**, **258**).

43. — Le 29 mars 1697, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Noel Anfrie, fils de Pierre et de Françoise Aubourg, de la par̃r. du Sap. (*V.* **258**, **365**) ;

Michel Leprevost, fils de Charles et de Jeanne La Bretesche, de la par̃r. de N.-D. de la Couture de Bernay ; (*V.* **132**, **233**.)

44. — Le 22 sept. 1696, furent ordonnés sous-diacres :

Jean Pilette, acolyte de la par̃r. de la Couture de Bernay ;

François Grieu, acolyte de la par̃r. de Marolles. (*V.* **171**.)

Le 21 sept, 1697, ils furent ordonnés diacres.

45. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés sous-diacres :

Me Damian Guerrier, acolyte de la par̃r. de Vimoutiers ; (*V.* **448**.)

Me François Follin, acolyte de la par̃r. de St Aubin-de-Thenney ; (*V.* **365**.)

Me Alexandre Jouen, acolyte de la par̃r. de St Martin-des-Chesnées ; (*V.* **375**.)

Me François Coispel, acolyte de la parr̄. de St Nicolas-des-Lettiers ; (*V.* **234.**)

Me Jacques Desmares, acolyte de la parr̄. d'Epreville ; (*V.* **406**).

Me Martin Lecoq, acolyte de la parr̄. de Ste Croix de Bernay ; (V. **371**, **406**.)

Me Robert Leseigneur, acolyte de la parr̄. de Ste Croix de Bernay ; (*V.* **257**, **366**.)

Me Michel de Villers acolyte de la parr̄. de St Jacques de Lx ; (*V.* **257**.)

Me Jean de Courseulles, acolyte de la parr̄. de Beuvron ; (*V.* **208**, **282**.)

Me Jacques Pecqueult, acolyte de la parr̄. de Sr Georges-du-Vièvre ; (*V.* **257**.)

Me Nicolas Delamare, acolyte de la parr̄. de Morsan ; (*V.* **257**, **366**.)

Me Noel Tabut, acolyte de la parr̄. de Nonant (Gacé).

46. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés diacres :

Me Robert Marescot, sous-diacre de la parr̄. de *V*imoutiers ;

Me Martin Collet, sous-diacre de la parr̄. de Courbépine ;

Me Jean-Baptiste Hémery, sous-diacre, de la parr̄. de St Jacques de Lx ; (*V.* **235**.)

Me Antoine Angot, sous-diacre, de la parr̄. de Vimoutiers ; (*V.* **366**.)

Me Jacques Pupin, sous-diacre de la parr̄. de St Ouen de Pontau-demer ; (*V.* **366**.)

47. — Le 22 sept. 1696, Me Guillaume Guerrier, diacre de St Léonard de Honfleur, est ordonné prêtre.

48. — Le 3 mars 1699, vu l'attestation du sr Haguelon, curé d'Auquainville, et du sr Duval, curé de St Cyr-du-Ronceray, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Postel et Hélène Delamarre.

49. — Le 24 avril 1689, Rémy Collet, fils de François et d'Anne Cardon, de la parr̄. de Courbépine, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 23 sept 1690, il est ordonné sous-diacre.

Le 22 sept. 1691, il reçoit la prêtrise.

50. — Le 20 mai 1696, François Lepetit du Boullay, du diocèse de Lx (parr̄. d'Orbec), est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 2 août 1698, led. sr Lepetit du Boullay, clerc tonsuré, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 8 oct. 1698, il est nommé par icelle sur les abbayes de Bernay et de St Evroult, ainsi que sur l'évêché et le Chapitre de Lx. (*V.* **85**).

51. — Le 7 févr. 1699, le seigr évêque de Macon donne un certificat de bonnes vie et mœurs à Mre Robert de Salernay, pbr̄e de son diocèse.

Le 6 mars 1699, led. sr de Salernay, prieur de St Julien et de St Fiacre de la Roche, autrement dit de la Grange du Bois des Bons-

Hommes, donne sa procuration pour faire prendre possession, en son nom, du prieuré commendataire de Ticheville.

52. — Le 6 avril 1697, Me Alexandre Hue, diacre de la parr̄. du Favril, est ordonné prêtre.

53. — Le 21 sept. 1696, César-Alexandre Poulain de Zestre, fils de Julien et de Catherine Pinel, de la parr̄. de Tanques, diocèse de Séez, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle haute du palais épiscopal de Séez.

Le 15 juillet 1695, il avait été reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1699, led. sr Poulain, diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux, Séez, Le Mans, etc., ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

54. — Le 2 mars 1699, Me Sébastien de la Vallée Ledagu, pbr̄e d'Orbec, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1699, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen, sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux, Evreux, Séez, etc..., ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses. (*V.* **82**).

55. — Le 16 nov. 1698, Me Pierre Poutrel, pbr̄e, vicaire de Courtonne-la-Ville, obtient en cour de Rome des lettres de provisions de la cure du Planquay, vacante par la résignation faite en sa faveur par Mre Charles de Montargis, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 28 févr. 1699, MM. Audran et de Francqueville donnent leur visa auxd. lettres de provision.

Le 27 mars 1699, led. sr Poutrel prend possession de la cure du Planquay, en présence de Mre Ollivier de Montargis, Escr, sr de Monsigny; Me Jean Lecoq, huissier, et autres témoins.

56. — Le 10 mars 1699, Me Pascal Touzé, pbr̄e du diocèse de Lx, (parr̄. du Sap) est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1699, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêché et le Chapitre de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Lisieux, Evreux, Séez, Le Mans, etc., ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses.

Le 4 avril 1699, il fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

57. — Le 10 mars 1699, Me Louis Duval, diacre du Sap, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1699 il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen; sur les évêchés et les Chapitres de Chartres, Lisieux, Evreux, Séez, Le Mans, etc., ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 2 avril 1699, il fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, et, le 4 avril, aux religx de St Evroult. (*V.* **39**).

58. — Le 12 mars 1699, Hélie Joly, demeurant en la parr̄. de Beaumont-en-Auge, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Hervé Joly, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Pierre Gonard, pbr̄e, curé de Beaumont, et par Me François Duchemin, pbr̄e, demeurant à Cricqueville. (*V.* **25**, **258**, **365**).

59. — Le 1er mars 1699, Roger Houssaye, bourgeois d'Orbec, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Houssaye, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **334**).

60. — Le 26 mars 1699, Religieuse dame Catherine Poret de Boisandré, dite de St Augustin, religieuse professe au prieuré de St Joseph d'Orbec, pourvue en cour de Rome dud. prieuré sur la résignation faite en sa faveur par Religieuse dame Magdeleine Leportier de la Surière, prend possession de ce bénéfice et est installée par Mre Pierre Audran, grand vicaire et official du diocèse. Fait et passé en présence de Me Jacques Bédouin, vicaire d'Orbec; Me Jean Leprince, pbr̄e; Me Pierre Dauge, pbr̄e; Mre Louis Fortin, Escr, sr du Coudray, brigadier des gendarmes du roy; Guillaume Piperel, sr de la Planche, avocat au bailliage d'Orbec, demeurant tous en lad. ville, et plusieurs autres témoins.

61. — Le 10 mars 1699, Me Jacques Vauquelin, Escr, diacre de la parr̄. de Croisilles, diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **259**).

Le 11 mars 1699, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen; sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux, Evreux, Séez, etc..., ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

62. — Le 3 avril 1699, Me Marguerin Duchemin, pbr̄e du diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et

grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux dames de S[t] Léger (*V.* **281**.)

63. — Le 8 oct. 1698, M[e] Pierre Thillaye, pbr̃e de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur l'abbaye de Cormeilles, etc.

Le 9 avril 1699, le s[r] Thillaye, demeurant en la parr̃. de S[t] Germain de Lx, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de lad. abbaye de Cormeilles (*V.* **288, 476**.)

64. — Le 8 avril 1699, M[e] Pasquier Renoult, pbr̃e du diocèse de Séez, originaire de la parr̃. de S[te] Gauburge-sur-Risle et y demeurant, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux relig[x] de S[t] Evroult.

65. — Le 7 avril 1699, M[e] Jacques Vimont, pbr̃e, M[e] ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de Roques, « non remply du bénéfice-cure de lad. parr̃., » fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et de N.-D. de Cormeilles et aux dames de St Léger de Préaux.

66. — Le 11 avril 1699, M[e] Gabriel Durozay, pbr̃e, docteur de Sorbonne, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **286**.)

67. — Le 9 janv. 1698, David Mignot, clerc de Lx, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Paris.

Le 2 août 1698, led. s[r] Mignot, sous-diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 8 octobre 1698, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 7 mars 1699, il fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

68. — Le 14 avril 1699, M[e] Anselme de la Mondière, Esc[r], pbr̃e, de la parr̃. du Tilleul, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, prétendant droit à la cure de Neauphle au diocèse de Séez, demeurant à Paris et représenté par noble dame Catherine de S[t] Martin, fait réitérer ses noms et grades au seigneur évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult. — Cet acte est retiré du greffe des Insinuations par le s[r] André de Hudebert, Esc[r], s[r] du Val, demeurant à S[t] Evroult. (*V.* **269**.)

69. — Le 13 avril 1699, M[e] Jean Hue, pbr̃e de S[t] Georges-du-Mesnil, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en lad. ville, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult et de S[te] Barbe. (*V.* **279**.)

70. — Le 13 avril 1699, M[e] Robert Boissel, pbr̃e du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Paris et représenté par

Me Jacques Bunel, pbre, demeurant à Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades aux religx de St Pierre de Préaux et de Bernay. (V. **298**.)

71. — Le 13 avril 1699, Me Jacques Bunel, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux, de Grestain et de Cormeilles, ainsi qu'aux dames religieuses de St Léger.

72. — Le 13 avril 1699, Me Robert Laisney, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé de N.-D.-du-Pré de Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de Cormeilles, Grestain et St Pierre de Préaux. (V. **29**, **283**.)

73. — Le 15 avril 1699, Me André Cousture, pbre de Lx, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Paris et représenté par son père André Cousture, marchand bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, St Pierre de Préaux et St Evroult. (V. **278**.)

74. — Le 14 avril 1699, Me Georges Aubert, pbre du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen et bachelier ès-droits, professeur de philosophie et recteur de lad. Université, représenté par Me Pierre André, pbre, docteur de Sorbonne, chanoine de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

75. — Le 31 mars 1699, Me Gabriel Lemonnier, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, prétendant droit à la cure de St Cyr-de-Salerne, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (V. **306**, **447**.)

76. — Le 15 avril 1699, Me Gabriel Le Courtois, pbre, Me ès-arts, bachelier en théologie et professeur septennaire au collège de Lx en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (V. **269**),

77. — Le 16 avril 1699, Me Guillaume Vivien, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à St Etienne-Lallier, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (V. **297**.)

78. — Le 14 avril 1699, Me Michel Le Mazurier, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, chapelain de St Pierre-aux-Fonts en la cathédrale de Bayeux et vicaire de St Nicolas de Caen, y demeurant, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

79. — Le 31 mars 1699, Me Joseph Mahiet, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, représenté par Me François Dubois, chanoine de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (V. **302**, **474**.)

80. — Le 14 avril 1699, Me François Halbout, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult, Bernay, St Pierre de Préaux, Cormeilles et aux religieuses de St Léger de Préaux.

81. — Le 11 avril 1699, Me Charles Bellières, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Paris, chapelain en la Cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

82. — Le 4 avril 1699, Me Sébastien Ledagu, pbrē (d'Orbec), Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **54**).

83. — Le 15 avril 1699, Me Michel Audran, clerc de Fécamp, diocèse de Rouen, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **294**).

84. — Le 14 avril 1699, Me Philippe Boisney, pbrē, chanoine de l'église collégiale de St Etienne-des-Grez, Me ès-arts et régent septennaire en l'Université de Paris, demeurant au collège de la Marche et représenté par Guillaume Lemonnier, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **296**).

85. — Le 20 mars 1699, Me François Petit, clerc tonsuré, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Orbec, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx ; le 30 mars, aux religieux de N.-D. de Bernay, et, le 4 avril, à ceux de St Evroult. (*V.* **50**).

86. — Le 15 avril 1699, Me Odet Lefebvre, pbrē du diocèse de Bayeux, Me ès-arts en l'Université de Caen et professeur de philosophie en lad. Université, demeurant à Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de Ste Barbe.

87. — Le 15 avril 1699, Me Paul Loysel, diacre, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de St Evroult, Bernay, Cormeilles, St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **220**).

88. — Le 2 avril 1699, Me Thomas Duval, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de lad. ville de Lx. (*V.* **131**).

89. — Le 14 avril 1699, Me Pierre Formeville, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de St Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V.* **179**, **287**).

90. — Le 16 avril 1699, Me Pascal Mesnier, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Grestain, Cormeilles, St Pierre de Préaux, St Evroult, Bernay et Ste Barbe. (*V.* **13**, **299**.)

91. — Le 14 avril 1699, Mre Nicolas Osmont, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, chanoine de St Jacques-de-l'Hospital, à Paris, et chapelain de Ste Barbe-des-Brières, diocèse de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **147**, **308**).

92. — Le 18 avril 1699, Me Georges Cordouen, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Jouveaux, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, St Pierre de Préaux et Bernay. (*V.* **300**).

93. — Le 14 avril 1699, Me Jean Hédiard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Grandval, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

94. — Le 14 avril 1699, Me Jacques Lefebvre, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, curé de la 2e portion de St Désir de Lx, de la valeur de 300 livres de revenu, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **307**).

95. — Le 18 avril 1699, Me François Guénet, pbre du diocèse d'Evreux, docteur en Sorbonne et Me ès-arts en l'Université de Paris, ayant élu son domicile, pour le présent acte, en la maison de Jean Davy, hôtellier au Petit Louvre, à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

96. — Le 18 avril 1699, Me Claude Cornavin, pbre du diocèse de Coutances, bachelier en théologie et professeur émerite en l'Université de Paris, demeurant au collège d'Harcourt, à Paris, et représenté par Guillaume Lemonnier, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay.

97. — Le 18 avril 1699, Me Jacques Lepreux, diacre de St Cande-le-Vieux, est ordonné prêtre.

98. — Le 16 avril 1699, Me Jacques Deleau, pbre, chanoine prébendé du Faulq, demeurant à Claville, diocèse de Rouen, ayant appris « la mort de noble hōē, Me Nicolas Taignier de la Bretesche, haut doien de la cathédrale de Lx, et que le Chapitre doibt s'assembler, le 24e de ce mois et aūēs jours ensuivants, pour fere eslection d'une persoñ idoinne et capable de remplir la dignité de doien ou haut doien de lad. Eglise, a faict et constitué pour son prr (procureur) special, à cet effect seullement, la personne de Me Jean Mignot, pbre, chanoine de lad. Eglise cathédrale, auquel il donne pouvoir, pour luy et en son nom, de se presenter aud. Chapitre, ou estant dire et declarer que led. sr constituant fc̄t (fait) eslection de la personne de M. Jean Baptiste de Franqueville, pbre, chanoine et grand chantre de lad. Eglise, pour estre doien ou haut doien de lad. Eglise, et faire en outre tout ce qu'il appar-

tiendra pour l'establir à lad. dignité, promettant avoir p^r agréable...» (*V.* **102**).

99. — Le 18 avril 1699, Me Guillaume Gallois, diacre de St Léonard d'Honfleur, est ordonné prêtre.

100. — Le 4 mars 1699, Me François Lefebvre, pbrē, curé de Pierrecourt, diocèse de Rouen, pourvu de la cure de N.-D. du Mesnil-sur-Blangy, vacante par la démission pure et simple de Me Jacques Lelièvre, dernier titulaire, donne sa procuration pour, en son nom, requérir la collation de ce bénéfice et en prendre possession.

Le 7 avril 1699, M. Audran, vic. g^l, donne aud. s^r Lefebvre la collation dud. bénéfice.

Le 13 avril 1699, le s^r Lefebvre, représenté par son frère, Me Jean Lefebvre, pbrē, curé du Brèvedent, prend possession de la cure du Mesnil-sur-Blangy.

Le 18 nov. 1700, led. s^r François Lefebvre, demeurant au Mesnil, remet purement et simplement sa cure de Pierrecourt entre les mains de haut et puissant seig^r, Mes^re Louis-François Le Conte de Nonant, chev^r, seig^r de Pierrecourt, Malou, Betteville, Le Brefdent et autres lieux, tant en son nom que comme procureur de Mes^re Jean-François Le Conte de Nonant, aussi chev^r, seig^r et marquis de Pierrecourt, viconte de Fauguernon, seig^r et patron dud. lieu, de St Philbert, Ecorcheville, Betteville et autres lieux, aussi présent et acceptant. Fait à Cormeilles, au château dud. seig^r.

101. — Le 2 avril 1699, la nomination à la 1re et grande portion de la cure de N.-D. de Capelles-les-Grands appartenant à l'abbesse de St Sauveur d'Evreux, Me Pierre Foret, pbrē du diocèse d'Evreux, régent de rhétorique au collège de lad. ville, y demeurant, et nommé à lad. cure de Capelles par Madame Françoise-Henriette de la Rochefoucauld d'Estissac, abbesse de lad. abbaye, requiert des vicaires généraux du seig^r évêque de Lx, absent, la collation dud. bénéfice. Mre Pierre Audran, vic. g^l, répond « que n'y ayant point actuellement d'abbesse pourvue par bulles de N.-S.-P. le pape en lad. abbaye de St Sauveur, la nomination aud. bénéfice de Capelles appartient de droit au seig^r évêque et comte de Lx, et partant il ne peut accorder la collation demandée sur la présentation qui en a été faite. »

Le 10 avril 1699, la nomination à la cure de Capelles revenant au seig^r évêque à cause de la vacance du siège abbatial de St Sauveur d'Evreux, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Nicolas de la Plesse des Fourneaux, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Claude de Franqueville, pbrē, curé de Chamblac, au diocèse d'Evreux.

Le 14 avril 1699, led. s^r de Franqueville prend posssession de la cure

de Capelles, 1re portion, en présence de Me Pierre Dhommey, pbre, curé de la 2e portion, et plusieurs autres paroissiens. (*V.* **460**.)

Le 27 juillet 1699, le sr de Franqueville, chanoine prébendé d'Ecajeul et titulaire de la 1re portion de la chapelle St Jean-Baptiste en la Cathédrale, résigne purement et simplement lad. chapelle entre les mains de Me Robert Paulmier, chanoine prébendé de la Pluyère et présentement chanoine de semaine.

Le même jour, led. sr Paulmier nomme à ce bénéfice la personne de Me Pierre Foret, pbre du diocèse d'Evreux.

Le 28 juillet 1699, led. sr Foret est mis en possession de la chapelle St Jean-Baptiste, 1re portion. Fait et passé en présence de Me Antoine Guéret et de Me Alexandre Hue, pbres, officiers de la Cathédrale.

102. — Le 12 avril 1699, la nomination aux canonicat et prébende de Pesnel appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Mesre Nicolas Taignier de la Bretesche, pbre, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Me Jean Mignot, pbre, gradué nommé sur l'évêché de Lx. (*V.* **98**).

Le 14 avril 1699, led. sr Mignot est mis en possession dud. canonicat.

103. — Le 3 avril 1699, la nomination à la cure de N.-D.-du-Val appartenant au seigr abbé du Bec-Hellouin, Mgr Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et abbé commendataire du Bec, nomme à lad. cure, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de Me François Postel, pbre du diocèse de Lx.

Le 6 avril 1699, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Postel la collation dud. bénéfice.

Le 23 avril 1699, le sr Postel prend possession de la cure de N.-D.-du-Val, en présence de Me Nicolas Lefebvre, pbre, curé de Carbec ; Me Nicolas Grandin, pbre, curé de St Pierre-du-Chastel ; Me Nicolas Rocques, vicaire de Manneville-la-Raoult, et plusieurs autres témoins.

Le 24 avril 1689, François Postel, fils de Jacques et de Marie Pinel, de la parr. de Tonnetuit, reçoit la tonsure.

Le 9 avril 1690, il reçoit les ordres mineurs.

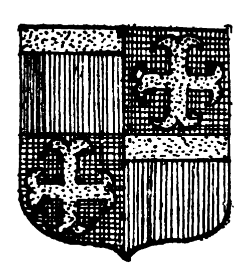
Le lendemain, il est ordonné sous-diacre à Evreux, *ritè dimissus*.

Le 18 décembre 1694, il est ordonné prêtre à Paris par le seigr évêque de Béthléem.

104. — Le 18 avril 1699, Me Pierre Lailler, diacre de la parr. de Folleville, est ordonné prêtre.

105. — Le 17 sept. 1690, Nicolas Léger, fils de Pierre et de Catherine Heurtault, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 19 sept. 1693, il est ordonné prêtre.


Armes de Mr de Franqueville

106. — « Le 24 avril 1699, la dignité de doyen du Chapitre de l'Insigne Eglise Cathédrale de St Pierre de Lisieux venant à vaquer, l'élection du futur doyen appartient au Chapitre seul, et nul, en dehors dud. Chapitre, de quelque dignité qu'il soit revêtu, ne peut s'attribuer ce droit. C'est pourquoi nobles et discrètes personnes Messires Jean-Baptiste de Franqueville, docteur de la Société de Sorbonne, grand chantre, chanoine prébendé des Loges ; Michel Desperiers, pbr̄e, chèvecier, chanoine prébendé de Feins ; Pierre Audran, docteur de Sorbonne, scholaste, chanoine prébendé de St Hymer ; François Le Rebours, pbr̄e, archidiacre de Pontaudemer, prébendé de Courtonnelle ; François Cousin, pbr̄e, archidiacre de Gacé, prébendé de St Jacques et théologal ; Jacques de Setz, pbr̄e, chanoine prébendé du Pré ; Réné Le Michaux, pbr̄e, chanoine prébendé de Croisilles ; François Louchard, diacre, chanoine prébendé de Villers ; Adrian de Mailloc, pbr̄e, chanoine prébendé de Surville ; Robert Paulmier, sous-diacre, chanoine prébendé de la Pluyère ; Jacques Gallard, pbr̄e, chanoine prébendé du Val-au-Vigneur ; François Senée, pbr̄e, chanoine prébendé des Vaux, pénitencier ; Louis Mahieu, pbr̄e, chanoine prébendé des Chesnes ; Pierre André, docteur de Sorbonne, chanoine prébendé de Bourguignoles ; Gabriel de Grosourdy, diacre, prébendé de Verson, 1re portion ; François Daubin, pbr̄e, chanoine prébendé de Crèvecœur, 2e portion ; Charles Costard, sous-diacre, chanoine prébendé de Formentin ; Etienne Le Bas, sous-diacre, chanoine prébendé du Val-Rohais ; Alphonse du Houlley, diacre, chanoine prébendé de la Pommeraye ; François Dubois, pbr̄e, chanoine prébendé de St Pierre-Adifs ; Simon Davoust, docteur de Sorbonne, chanoine prébendé de Lieurey, 1re portion ; Gabriel Hébert, pbr̄e, chanoine prébendé de Deauville, 1re portion ; Ollivier de Montargis, pbr̄e, chanoine prébendé de Verson, 2e portion ; Gilbert Hébert, pbr̄e, chanoine prébendé de Lieurey, 2e portion ; Jacques de la Mariouze, pbr̄e, chanoine prébendé de St Germain ; Jean Mignot, pbr̄e, chanoine prébendé de Paisnel ; Pierre Jourdain, pbr̄e, archidiacre d'Auge, chanoine prébendé de Touques, 1re portion ; Jacques Bourdon, pbr̄e, chanoine prebendé de Roques ; Claude de Franqueville, pbr̄e, chanoine prébendé d'Ecajeul, après la messe du St Esprit, célébrée solennellement au maître-autel par Mre Cousin, théologal, chanoine de semaine, et après le chant du *Veni Creator*, sont entrés au son de la cloche du Chapitre pour élire un nouveau doyen à la place de noble et discrète personne, Me Nicolas Taignier de la Bretesche, licencié en théologie de la Faculté de Paris, chanoine prébendé de la prébende distributive de Paisnel et dernier titu-

laire de la dignité décanale en la Cathédrale, mort à Lx, le 9 de ce mois. »

Après un discours de circonstance prononcé par le président, les chanoines prêtent serment de choisir celui qu'ils croiront le plus digne et le plus utile à l'Eglise.

On fait ensuite l'appel des chanoines distributifs et non distributifs entrés dans les ordres sacrés ; car ceux-là seulement ont droit d'élire le doyen. Sont excusés : Mre Jean Dubois, pbre, chanoine-prébendé de Cordebugle, et Mre Marin Norgeot, chanoine prébendé de Fresne, retenus tous deux à la maison par la maladie.

On envoie quatre chanoines, les srs Desperiers, Le Rebours, Cousin et de Setz, pour recevoir leurs suffrages dans une urne scellée du sceau du Chapitre. Ensuite chacun des chanoines vient déposer son bulletin dans la même urne placée sur la table du Chapitre ; puis Mre Jean Mignot, chanoine, montre une procuration à lui adressée par Me Jacques Deleau, pbre, chanoine-prébendé du Faulq, pour voter en son nom : ce qui est admis.

Le dépouillement du scrutin est fait par Mres Desperiers, Le Rebours, Cousin, Louchard, promoteur, et de Setz. Mre de Franqueville, grand chantre, a obtenu dix-huit voix ; Mre André, docteur de Sorbonne, douze voix ; Mre Desperiers, chèvecier, une, et Mre Mathieu, une.

Mre de Franqueville déclare qu'il accepte la dignité de doyen. Alors se plaçant entre Mre Audran, scolaste, et Mre Jourdain, archidiacre d'Auge, il sort du Chapitre, suivi de tous les chanoines, en présence d'une multitude considérable de peuple qui attendait. Le sr Desperiers proclame l'élection de Mre de Franqueville et le présente à la foule. Les chanoines entrent au chœur, et Messieurs Desperiers, de Franqueville, Audran et Jourdain s'avancent vers le maître-autel pendant que la maîtrise et les orgues chantent le *Te Deum*. Après le chant de l'hymne d'action de grâces, les chanoines rentrent à la salle capitulaire où le nouveau doyen prête le serment accoutumé. On le reconduit au chœur et on le fait asseoir sur le siège décanal, et là on lui apporte le sceau de sa double juridiction, ecclésiastique et temporelle. Enfin le doyen, se retire à son hôtel accompagné de messieurs les chanoines, pendant que les cloches de la Cathédrale sonnent à toutes volées. Fait et signé par le sr Desperiers, président du Chapitre ; Me Alexandre Moëssard, pbre, secrétaire ordinaire du Chapitre ; Robert Morel, notaire royal-apostolique du diocèse de Lx ; Mes François Fromage, vicaire, et Pierre Chambry, clerc de chœur à la Cathédrale. (*V.* **322**).

107. — Le 22 sept. 1696, Me Isaac Cantel, sous-diacre de la parr. de Duranville, est ordonné diacre.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné prêtre.

108. — Le 18 avril 1699, M. Martin Collet, diacre de Courbépine, est ordonné prêtre.

109. — Le 27 mars 1699, la nomination à la cure de St Germain de Danestal appartenant au Chapitre de Cléry, les srs chanoines nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Jean Jouen, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Jean Jouen, pbrē du diocèse de Lx et ancien habitué de leur Eglise.

La similitude des noms des deux curés de Danestal avait sans doute fait croire à une erreur de copiste ; car, le 24 avril suivant, les chanoines de Cléry attestent « qu'ils ont lu, mot après mot, » l'acte de présentation du 27 mars ; qu'ils n'ont rien à y changer et qu'ils ratifient et confirment led. acte.

Le 8 mai 1699, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Jouen la collation dud. bénéfice.

Le 10 mai 1699, le sr Jouen prend possession de la cure de Danestal, en présence de Me Thomas Le Rat, pbrē, desservant lad. parr. ; Mre Jacques-Joseph de Thollemer, Escr ; Louis de Baillache, Escr, seigr de Longueval ; François de Gémare, Escr, sr d'Eraine.

Le 22 avril 1680, Jean Jouen, fils de Louis et de Marie de Courtonne, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 18 sept. 1682, il reçoit le sous-diaconat.

Le 17 avril 1683, il est ordonné diacre.

110. — Le 16 avril 1699, Me Jacques Gondouin, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé de St Germain d'Echauffour, représenté par Me François Dubois, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religx de Bernay et de St Evroult.

111. — Le 16 mai 1699, vu l'attestation du sr Chaulin, pbrē. curé de Dauboeuf, dispense de bans pour le mariage de François Leroy et de Françoise Julienne.

112. — Le 19 mai 1699, vu les attestations du sr Dubois, pbrē, curé de Vimoutiers, et du sr Aulney, curé de Livarot, dispense de bans pour le mariage entre Yves de Vaumesle, Escr, sr d'Anneval, de la parr. de Vimoutiers, fils de Jean de Vaumesle, Escr, sr de Livet, et de noble dame Bonne Bourgouin, d'une part, et damlle Marie-Anne-Catherine de Fresnel, de la parr. de Livarot, fille de César de Fresnel, Escr, sr de la Pipardière, et de noble dame Marie de Saffrey.

113.— Le 26 mars 1699, Me Nicolas Vitrel, pbrē, curé de St Martin de Triqueville, infirme depuis plus de douze ans et gisant présentement en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son neveu, Me Nicolas

Vitrel, pbrē de la parr̄. de S[t] Ouen de Pontaudemer. Fait et passé en présence de M[e] Jean Blondel, vicaire de Triqueville, et autres témoins.

Le 5 mai 1699, la nomination à la cure de Triqueville appartenant au seig[r] abbé de Grestain, M[gr] Denis de Sanguin, évêque de Senlis et abbé commendataire de N.-D. de Grestain, nomme led. s[r] Vitrel à lad. cure, vacante par la mort de son oncle.

Le 16 mai 1699, le s[r] Valtier, banquier expéditionnaire, demeurant à Rouen, atteste qu'il a envoyé en cour de Rome une supplique pour demander des lettres de provision de la cure de Triqueville pour M[e] Nicolas Vitrel, par suite de la résignation faite en sa faveur, le 26 mars dernier, par son oncle, M[e] Nicolas Vitrel, curé de lad. parr̄.

Le 18 mai 1699, M[e] Nicolas Vitrel expose au lieutenant général au bailliage de Pontaudemer que feu M[e] Nicolas Vitrel, son oncle, curé de Triqueville, lui a résigné sa cure, le 26 mars dernier, par acte notarié, qn'il a envoyé led. acte en cour de Rome par le ministère de M[e] Jean Valtier, expéditionnaire en lad. cour, et que cet acte aurait été reçu à Rome le 15 avril. Comme il importe au requérant de prendre immédiatement possession dud. bénéfice, il supplie led. s[r] lieutenant-général de l'autoriser à lad. prise de possession pour la conservation de son droit: ce qui lui est accordé.

Le 19 mai 1699, le seig[r] évêque de Lx donne aud. s[r] Vitrel la collation de la cure de Triqueville, en conséquence de la nomination faite de sa personne par le seig[r] abbé de Grestain.

Le 21 mai 1699, le s[r] Vitrel, en vertu de l'autorisation, obtenue en bailliage de Pontaudemer, prend possession de la cure de Triqueville, « sans que le droit qu'il a aud. bénéfice par la résignation puisse porter aucun préjudice au droit de sa présentation ; ny que ce droit qu'il a aud. bénéfice par sa présentation puisse porter aucun préjudice au droit qu'il a acquis par lad. résignation qui luy a esté faicte: le tout pour augmenter ses droits. » Fait et passé en présence de M[e] Jean Blondel, pbrē, vicaire de Triqueville, et autres témoins.

Le 7 oct. 1691, Nicolas Vitrel, fils de Richard et de Marguerite Viclin, de la parr̄. de S[t] Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 28 décembre 1699, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Vitrel, pbrē, un certificat de bonnes vie et mœurs.

114. — Le 22 mai 1699, vu l'attestation du s[r] Morin, pbrē, curé de S[t] Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Etienne Blanchet, Esc[r], s[r] des Aulnez de Prépont, fils de feu Etienne Blanchet, Esc[r], cons[er] du roy au bailliage et siège présidial du Cottentin, à Coutances, et de noble dame Gillonne-Suzanne Le Court, de la parr̄. de S[t] Nicolas de Coutances, d'une part, et noble dam[lle] Françoise de la

Rivière, fille de feu Charles de la Rivière, Escr, sr de Victot, et de noble dame Marguerite Le Dorey, de la parr. de St Germain de Lx.

115. — Le 18 avril 1699, furent ordonnés prêtres :

Me Jean de Franqueville, diacre du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ;

Me Pierre Delaire, diacre de Vimoutiers.

116. — Le 23 mai 1698, Jean-Baptiste Le Tellier, fils de Pierre et de Madeleine Le Mercier, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans l'église des Carmélites de lad. ville.

117. — Le 29 mars 1698, Me Joachim Surlemont, sous-diacre de Vimoutiers, est ordonné diacre.

Le 18 avril 1699, il reçoit la prêtrise.

118. — Le 14 avril 1691, Me Mathieu Surlemont, diacre de Vimoutiers, est ordonné prêtre.

119. — Le 22 sept. 1693, Me Charles Rosey, diacre de Pont-de-Vie, est ordonné prêtre.

120. — Le 2 juin 1699, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Chagrin, sr du Migneray, officier de la feue Reine, mère du roy, fils de Roger Chagrin, aussi sr du Migneray et officier, et de damlle Marguerite Emengeard, de la parr. de N.-D.-du-Hamel, d'une part, et damlle Catherine Le Michel, fille de feu Guillaume Le Michel et de Marie Le Brun, de la parr. de St Germain de Lx.

121. — Le 29 mars 1698, Me François Pouchin, diacre de la parr. de Bailleul, est ordonné prêtre.

122. — Le 29 avril 1699, le sr Valtier, banquier expéditionnaire en cour de Rome, demeurant à Rouen, atteste qu'il a envoyé en lad. cour une supplique de Me François de Cordey, pbre du diocèse de Lx, requérant d'être pourvu de la 2e portion de la cure de St Pierre de Putot, vacante par la mort de Me Jacques de L'Escluze, pbre, dernier titulaire.

Le 30 avril 1699, la nomination à la cure de Putot, 2e portion, appartenant, de droit alternatif, aux seigneurs du lieu, Mesre Pierre Le Brun, Escr, seigr et patron de Putot, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me de L'Escluze et par la démission de Me Etienne de Mannoury, la personne dud. sr de Cordey qui en est déjà pourvu par signature de cour de Rome.

Le 7 mai 1699, le seigr évêque de Lx donne aud. sr de Cordey la collation dud. bénéfice.

Le 24 mai 1699, Me François de Cordey, prend possession de la cure de Putot, 2e portion, en présence de Mesre Guy Le Brun, Escr, sr de Faiette ; Mesre Rolland Le Brun, Escr ; Michel de Courseulles, Jacques Roussel, Pierre Le Brun, tous de lad. parr. — A cette prise de possession s'est opposé Me Jacques Bicherel, pbre, curé déjà en possession

de lad. 2e portion depuis près de deux ans et qui avait pris possession de ce bénéfice en présence du seigneur de Putot sans aucune opposition ni contestation de sa part. Le sr Bicherel déclare qu'il se pourvoira devant qui de droit.

123. — Le 10 juin 1699, vu l'attestation du sr Lecornu, vicaire de Moyaux, dispense de bans pour le mariage entre Alexis Seney et Madelaine Delaunay.

124. — Le 11 juin 1699, vu l'attestation du sr Lechevalier, pbre, curé de Cauverville, dispense de bans pour le mariage de François Toufflet.

125. — Le 16 juin 1699, vu l'attestation du sr Robine, vicaire de Marolles, dispense de bans pour le mariage de Marguerite Alabarbe.

126. — Le 5 avril 1690, Georges Deglos, fils de Georges et de Michelle Quesney, de la parr. de St Victor-d'Epine, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **364**, **387**).

127. — Le 21 avril 1698, Marguerite Réveillé, veuve et héritière de Jacques Laurans *(sic)*, et aussi héritière de Jacques Laurent *(sic)* le jeune, son fils, demeurant en la parr. de Touquette, fonde une rente de six livres six deniers en faveur du trésor et fabrique de l'église de Touquette, représentés par Me Guillaume de St Clair, Escr, pbre, curé de lad. parr. Elle impose aud. trésor la charge de faire dire huit messes par an pour elle et pour sa famille.

128. — Le 3 avril 1699, Me Maurice Edeline, pbre, curé de St Laurent-du-Tencement, devenu infirme depuis deux ou trois ans, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape, en faveur de Me Guillaume Duval, pbre de la parr. du Sapandré. Fait et passé en présence de noble personne Mre Antoine d'Espinay, pbre, curé de N.-D.-du-Hamel, et autres témoins.

Le 15 juin 1699, la nomination à la cure de St Laurent-du-Tencement appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort dud. sr Edeline, la personne dud. sr Duval.

Le 28 juin 1699, le sr Duval prend possession de la cure de St Laurent, en présence dud. sr curé de N.-D.-du-Hamel ; du sr Edmond Chagrin, sr des Gastines, archer en la prévôté générale de Normandie.

Le 17 sept. 1688, Guillaume Duval, fils de Charles et d'Anne Mallet, de la parr. du Sapandré, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 2 avril 1695, le sr Duval, sous-diacre est ordonné diacre.

129. — Le 29 mars 1698, Pierre Vicaire, acolyte de Vimoutiers, est ordonné sous-diacre. (*V.* **207**, **247**.)

130. — Le 24 juin 1699, Me Louis Jourdain, pbre du diocèse de Lx (parr. d'Auquainville), est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **10**.)

Le 3 mars 1700, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux, Evreux, Séez, etc., ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 3 mai 1700, il fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

131. — Le 22 juin 1699, Me Thomas Duval, pbr̃e de St Germain de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V*. **88**.)

132. — Le 2 avril 1699, hon̄n̄. femme Jeanne de la Bretesche, Vve de feu Charles Prévost, demeurant en la par̃r. de N.-D. de la Couture, Me Yves Prévost, sergent en la haute-justice de Ferrière, demeurant à Chambois, et son frère, Nicolas Prévost, fils de lad. veuve, demeurant aussi en lad. par̃r. de la Couture, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Michel Prévost, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente fut cautionnée, le 14 avril suivant, par Alexandre Le Prevost, Esc^r^, s^r^ de la Vastinne, demeurant en sa terre de la Vallée-Maillet, par̃r. de St Aubin-de-Thenney. (*V*. **43**, **233**.)

Led. s^r^ acolyte était fils de lad. Jeanne de la Bretesche et frère desd. s^rs^ constituants.

133. — Le 31 mars 1699, la cour de parlement de Rouen rend un arrêt qui annule le décret par lequel le feu seig^r^ évêque de Lx (1) avait, le 13 décembre 1651, réuni la par̃r. de la Chapelle-Montgenouil à la cure de Gacé. La sentence de l'official de Lx, rendue le 27 avril 1697, est déclarée abusive et les choses rétablies dans l'état où elles étaient avant le décret d'union. Ce décret, qui fut soutenu au procès par le seig^r^ évêque de Lx et par Me Christophe Le Genvre, pbr̃e, curé de Gacey, se fondait sur ce que les revenus de la cure n'étaient pas suffisants pour entretenir convenablement un curé. Les habitants de la Chapelle-Montgenouil et, avec eux, Me Henry Jarry, pbr̃e, pourvu en cour de Rome dud. bénéfice, soutenaient que les dîmes appartenant au curé avec « les tiltres d'aumosnes, » étaient bien suffisantes. D'ailleurs ils disaient que la sentence était nulle parce que, eux, les premiers intéressés dans l'affaire n'avaient pas été consultés ; en second lieu, qu'il y avait une demi-lieue de leur église à celle de Gacey et qu'il était bien juste qu'on ne les obligeât pas à aller si loin. Me Jarry fut maintenu en possession du bénéfice-cure de la Chapelle-Montgenouil.

(1) Mgr Léonor I de Matignon.

Les deux habitants, qui dans cette circonstance prirent en main les intérêts de la parr̄., se nommaient Edouard Beauprey et Jean De Beaumont.

Le 28 mai 1699, led. s[r] Jarry, muni de l'arrêt du parlement, se rendit à l'évêché de Lx pour requérir la collation de la cure de la Chapelle-Montgenouil. Mes[re] Jean-Baptiste de Franqueville, vic. g[l], après avoir examiné toutes les pièces à lui présentées, répondit aud. s[r] Jarry qu'il serait disposé à lui faire passer l'examen ordinaire, mais qu'il remarque que le requérant, étant originaire du diocèse de Séez, a été tonsuré à Rouen et ordonné prêtre à Evreux ; il doit présenter les démissoires qui l'ont autorisé à recevoir ces ordinations hors de son diocèse, ainsi que l'*Exeat* qui lui permet de venir dans le diocèse de Lx. Quand il aura produit ces différentes pièces, il sera admis à subir l'examen.

Le 10 juillet 1699, le s[r] Jarry présente les démissoires demandés. Quant à l'*Exeat*, il prétend n'en pas avoir besoin, vu que les provisions en cour de Rome lui en tiennent lieu. Il ajoute qu'il est prêt à subir l'interrogatoire requis. Le grand vicaire répond qu'il ne peut, quant à présent, procéder à l'interrogatoire du s[r] Jarry, parce qu'il ne présente point d'*Exeat* avec une attestation de bonnes vie et mœurs, donnée par le seig[r] évêque de Séez ou par ses grands vicaires. Sur cette réponse, le s[r] Jarry proteste se pourvoir où il appartiendra.

134. — Le 2 févr. 1699, Jean Lecomte fils de Simon, de la parr̄. de Quetteville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean-Baptiste Lecomte, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **310**).

135. — Le 17 juillet 1699, vu l'attestation du s[r] du Merle, pbr̄e, curé de la 1[re] et grande portion de S[t] Germain-de-la-Campaigne, dispense de bans pour le mariage de Marie Trinité.

136. — Le 17 juillet 1699, le seig[r] évêque de Lx autorise François-Nicolas Caboulet, fils de François et de Madeleine Dutertre, de la parr̄. de S[t] Aubin-sur-Auquainville, à recevoir la tonsure à Paris.

137. — Le 18 juillet 1699, vu l'attestation du s[r] de Morsan, curé de S[t] Paul-sur-Risle, et du s[r] Prevost, vicaire de Noards, dispense de bans pour le mariage de Jean Millet et de Louise Pays.

138. — Le 2 avril 1695, M[e] Jean-Baptiste Castellain (*sic*), diacre de S[t] Aubin-de-Scellon, est ordonné prêtre.

139. — Le 22 juin 1699, M[e] Jacques Mannoury, Esc[r], administrateur de l'hôpital de Bernay, nommé par Monseig[r] l'Evêque et comte de Lx, le 31 décembre 1697, demeurant à Bernay, parr̄. S[te] Croix, prend possession de la chapelle de la maladrerie du Valboutry, fondée sous l'invocation de S[t] Michel. Cette chapelle appartenant au diocèse de Lx, était située dans la parr̄. de N.-D.-du-Bois, diocèse d'Evreux.

140.— Le 30 avril 1699, Mre Léonor de Matignon, clerc tonsuré du diocèse de Paris, nommé par le seigr évêque et comte de Lx au canonicat de Deauville, 2e portion, demeurant à Paris, au collège d'Harcourt, donne sa procuration à Mre François Daubin, chanoine de Lx, pour résigner, en son nom, purement et simplement led. canonicat entre les mains dud. seigr évêque. (*V.* **400.**)

Le 7 mai 1699, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, ainsi vacant, la personne de Me Charles-François de Montaing, clerc du diocèse de Toul.

Le 30 juin 1699, led. sr de Montaing, représenté par Me Guillaume Cousture, pbrē, titulaire de la chapelle St Sébastien en la Cathédrale, est mis en possession du canonicat de Deauville, 2e portion, par le ministère de M. Audran, chanoine.

Le 8 juillet suivant, le sr de Montaing vient en personne prendre possession de ce bénéfice.

Le 22 sept. 1690, Charles-François de Montaing reçut la tonsure à Trêves.

141. — Le 18 avril 1699, Me Réné-Thomas Bérée, acolyte de la parr̄. d'Estrépagny, est ordonné sous-diacre. (*V.* **304.**)

142. — Le 18 avril 1699, furent ordonnés diacres:

Me Jean Tassel, sous-diacre de St Etienne-du-Rouvray ; (*V.* **303.**)

Me Allain de Dannes, sous-diacre de St Pierre-la-Rivière ;

Me Louis Farain, sous-diacre de la parr̄. de Piencourt ; (*V.* **208.**)

143. — Le 18 avril 1699, Me Jean Gardin, diacre de St Ouen-de-Pontaudemer, reçoit la prêtrise.

144. — Le 27 juillet 1699, vu l'attestation du sr Halbout, vicaire de la Houblonnière, dispense de bans pour le mariage entre Guy Du Vey, fils de feu Guy et de Marie Juays, de la parr̄. de la Houblonnière, d'une part, et damlle Jeanne Hays-Durand, fille de François Hays-Durand, Escr, et de damlle Marguerite Leveneur, demeurant en la parr̄. de Marais, diocèse de Sens.

145. — Le 27 juillet 1699, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Cordouen, sr de Vastinne, conser du roy, élu, garde-scel en l'élection de Lx et lieutenant particulier au bailliage du même lieu, fils de Me Georges Cordouen, cy-devant conser du roy, élu en lad. élection, et de damlle Claude Le Cousturier, demeurant à Lx, parr̄. St Jacques, d'une part, et damlle Marianne Durozay, fille de feu Me Gabriel Durozay, conser du roy et premier président en la même élection, et de damlle Françoise Despériers, de la parr̄. de St Germain de Lx.

146. — Le 31 juillet 1699, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François Le Forestier, Escr, fils de N..... Le Forestier, Escr, et de damlle Anne d Racine, de la parr̄. de la Trinité de Mesnil-Josselin, diocèse d'Evreux, d'une part, et damlle Marie de Bardouil, Vve d'Isaac

des Chapelles, vivant Escr, sr de la Charmoie, demeurant à St Denis-d'Augerons.

147. — Le 20 juillet 1699, la nomination à la cure de N.-D. du Torpt appartenant au seigr du lieu, Mesre André Desson, Escr, seigr et patron du Torpt, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Claude Callier, pbrē, dernier titulaire, la personne de Mre Nicolas Osmont, pbrē du diocèse de Lx. Fait et passé en la parr̄. de Martainville, au château dud. seigr. (*V.* **91**, **308**.)

Le lendemain, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Osmont la collation dud. bénéfice.

Le 22 juillet 1699, le sr Osmont prend possession de la cure du Torpt en présence dud. seigr patron et autres témoins.

148. — Le 4 août 1699, vu l'attestation du sr Desperroys, pbrē, curé de Crémanville, desservant la cure de St Germain-de-la-Campaigne, 4e portion, dispense de bans pour le mariage de Joseph Bordin.

149. — Le 8 août 1699, vu l'attestation du sr Pépin, pbrē, curé de Ste Catherine d'Honfleur, et du sr Accard, pbrē, curé de Ste Marie-aux-Anglais, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Aubert, fils de Jean Aubert, « procureur du roy, de l'admirauté de Honnefleu », et de Marie Eliot, de lad. parr̄. Ste Catherine, d'une part, et Madeleine Boessey, fils de Marc-Aurèle Boessey, procureur du domaine de Pontaudemer, et de damlle Madeleine Douville, demeurant en lad. parr̄. de Ste Marie-aux-Anglais.

150. — Le 10 août 1699, vu l'attestation du sr d'Espinay, vicaire de N.-D. de Fresnay, dispense de bans pour le mariage entre Jacques de Nicolle, Escr, fils de feu Jacques de Nicolle, Escr, sr de Montparthuis, et de damlle Anne d'Espinay, d'une part, et damlle Suzanne Mallard, fille de feu Mathurin Mallard, Escr, sr du Parc des Maignants, et de damlle Gabrielle de Gueroult, tous deux de la parr̄. de N.-D.-de-Fresnay.

151. — Le 10 août 1699, vu l'attestation du sr Vinet, curé de Bellouet, et du sr Le Mercier, curé de St Michel-de-Livet, dispense de bans pour le mariage entre Jean Buisson et Marie Bellœil.

152. — Le 10 août 1699, vu l'attestation du sr Alabarbe, pbrē, desservant la parr̄. des Places, dispense de bans pour le mariage de Marie Delaunay.

153. — Le 26 août 1699, vu l'attestation du sr Jean, curé de Genneville, et du sr Pelerin, curé d'Orbec, dispense de bans pour le mariage entre André Champagne, valet, et Françoise Levavasseur, servante.

154. — Le 27 août 1699, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Bicherel, avocat, fils de Jean-Jacques et de Catherine Le Breton, de la parr̄. de Pont-l'Evêque, d'une part, et damlle Marie-Madeleine Drubec, Vve de Me Jacques Poutrain, conser du roy, maître des Eaux et

Forêts en la vicomté d'Auge, fille de Samuel et de Gabrielle De la Taille, demeurant en la parr̃. de Pierrefitte. (*V.* **21**).

155. — Le 5 août 1699, la nomination à la 1re portion de la chapelle N.-D., en la Cathédrale, appartenant au seigneur évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Jacques Lachey, dernier titulaire, la personne de Me Jean Cœuret, pbr̃e de ce diocèse. (*V.* **160**).

Le 26 août 1699, led. sr Cœuret est mis en possession de la chapelle N.-D., 1re portion, par le ministère de M. le doyen du Chapitre. Fait et passé en présence de Me Antoine Guéret et de Me François Desclos, pbr̃es, officiers de la Cathédrale.

156. — Le 20 sept. 1697, Jean Graindorge, fils de Charles et d'Anne Toufflet, de la parr̃. de St Aubin-de-Scellon, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

157. — Le 11 sept. 1699, vu l'attestation du sr Rouvrey, curé de N.-D.-d'Aulnay, et du sr Bédouin, vicaire d'Orbec, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Leroy et Charlotte Lefrère.

158. — Le 29 mars 1693, Claude Surlemont, fils de Jacques et de Rénée Durand, de la parr̃. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1697, il est ordonné diacre.

Le 19 sept. 1699, il reçoit la prêtrise.

159. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés sous-diacres :

Me Robert Bonhomme, acolyte de la parr̃. de Ste Croix de Bernay. (*V.* **207**) ;

Me Dominique Parin, acolyte de la parr. de la Lande. (*V.* **170**, **270**, **406**).

160. — Le 23 sept. 1672, Jean Cœuret, fils de Louis et de feue Anne de Farvaques, de la parr̃. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **155**).

161. — Le 7 sept. 1699, vu l'attestation du sr Collet, curé d'Ouilly-le-Vicomte, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Davy et Marie Dubois, et pour le mariage entre François Dubois et Marie Davy.

162. — Le 7 sept. 1699, vu l'attestation du sr Delisle, pbr̃e, curé de Crouttes, et du sr Asselin, pbr̃e, curé de St Pierre-de-Courson, dispense de bans pour le mariage entre Jean Poussin, journalier, et Catherine Bellière.

163. — Le 12 sept. 1699, vu l'attestation du sr de Rancher, curé de Pont-l'Evêque, et du sr Hellouin, curé de St Ouen de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage entre Me Louis Leroy, conser du roy, lieutenant-particulier civil et criminel de M. le bailly de Rouen au siège

de Pontaudemer, fils de Me Louis Leroy, conser du roy et son procureur au grenier à sel dud. lieu, et de damlle Marie Duval, de lad. parr. de Pontaudemer, d'une part, et damlle Anne Collet, fille de Me Philippe Collet, conser du roy, intendant de S. A. R. Monsieur, frère unique du roy, pour la vicomté d'Auge, et de dlle Anne Le Cordier, de la parr. de Pont-l'Evêque.

164. — Le 20 sept. 1698, Me François Hémery, sous-diacre de la parr. de Glanville, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Bayeux.

Le 19 sept. 1699, il reçoit la prêtrise à Lx.

165. — Le 19 sept. 1699, vu l'attestation du sr Vattier, curé de St Ouen-le-Houlx, et du sr Le Michel, curé de Bellou, dispense de bans pour le mariage entre Isaïe Le Michel, fils de feu François et de damlle Catherine de Cintrai, de la parr. de Bellou, d'une part, et Françoise Drieu, de lad. parr. de St Ouen. — Il y eut opposition au mariage portée par damlle Catherine Le Michel du Hamel ; mais ensuite l'opposition fut levée.

166. — Le 18 sept. 1699, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

François-Pierre Le Terrier, fils de Charles Le Terrier, chevr, et de damlle Catherine Trosnel, de la parr. d'Equainville.

Bonathomas Athinas, fils de Thomas et de Marie Marmonti, de la ville de Cherbourg, diocèse de Coutances, *ritè dimissus* ;

César-Auguste Lepelletier, fils de Henry et de dame Anne de Feuguerolles, de la parr. de N.-D. des Andelys, diocèse de Rouen, *ritè dimissus* ;

Pierre Huet, fils de Michel et d'Elisabeth Desvaux, de la parr. d'Orbec. (*V.* **174**) ;

Alexandre Aubert, fils de Benoit et de Françoise Dumoutier, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer ;

Louis Marette, fils de Charles et de Louise Lasseur, de la parr. de St Jacques de Lx ;

André Le Boullenger, fils de Jean-François et de damlle Magdeleine Guérin, de la parr. de la Poterie-Mathieu ;

Charles de Barville, fils de Nicolas de Barville, chevr, et de damlle Françoise de Grieu, de la parr. de St Léger d'Ouilly ;

167. — Fr. Gabriel-Jean-Baptiste Raveneau, fils de Gabriel et de damlle Marguerite Bastelard, de la parr. de St Josse, diocèse de Boulogne, religieux-profès de l'ordre de St Augustin, présenté par le prieur de Ste Barbe-en-Auge ;

Frère Jean-Baptiste Brisset, fils de François et d'Anne de Mouchy, de la parr. de St Leu-St Gilles de Paris, présenté par le prieur de Ste Barbe ;

Fr. Claude Des Iles, religieux profès de l'ordre de S[t] Augustin en l'abbaye de S[te] Barbe ;

Fr. Jean-Aimé Solu, fils de Jean Solu, Esc[r], et de noble dame Marguerite d'Hovelu, de la parr̃. de S[t] Méry de Paris, relig[x] profès de l'abbaye de S[te] Barbe ;

Jacques Buchard, fils de Louis et d'Antoinette de la Reue, de la parr̃. de S[t] Germain de Lx.

Jean Daubin, clerc tonsuré, fils de Robert et de Nicolle Hébert, de la parr̃. de S[t] Germain de Lx, reçoit les ordres mineurs.

168. — Le 18 sept. 1699, Frères François Raymond, Jean-Louis Delarue de Bernapré, Philippe Renard, Léon Noizey, Carloman, tous religieux-profès de S[te] Barbe, clercs tonsurés, reçoivent les ordres mineurs.

169. — Le 19 sept. 1699, furent ordonnés sous-diacres :

M[e] Jacques Coipel, acolyte de la parr̃. d'Ireville, diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ;

M[e] Michel Dussy, acolyte de S[t] Pierre d'Evreux, *ritè dimissus* ;

M[e] Charles Hébert, acolyte, de la parr̃. de S[t] Cande-le-Vieux. (*V.* **214**);

M[e] Ollivier Panthou, acolyte de S[t] Germain de Lx. (*V.* **190**, **405**) ;

M[e] Gallois (Gallesius) Eudes, acolyte de N.-D.-du-Hamel. (*V.* **338**, **406**).

170. — Le 19 sept. 1699, furent ordonnés diacres :

M[e] Florent Houel, sous-diacre de Négreville, diocèse de Coutances, *ritè dimissus* ;

M[e] Henry-Robert Barbey, sous-diacre de l'exemption de Nonant. (V. **406**) ;

M[e] Jacques Bence, sous-diacre, chapelain de la Cathédrale ;

M[e] Charles Costard, sous-diacre, chanoine de la Cathédrale. (*V.* **106**);

M[e] Noel Delalande, sous-diacre de S[te] Croix de Cormeilles. (*V.* **5**, **355**);

M[e] Pierre Durand, sous-diacre de Bonneville-la-Louvet. (*V.* **366**) ;

M[e] Dominique Parin, sous-diacre de la parr̃. de La Lande. (*V.* **159**, **270**, **406**).

171. — Le 19 sept. 1699, reçurent la prêtrise :

M[e] Jean Amiot, diacre de S[te] Croix de Bernay ;

M[e] Réné Champion, diacre du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus* ;

M[e] Daniel Buquet, diacre de la parr̃. de S[t] Cande-le-Vieux ;

M[e] François Grieu, diacre de la parr̃. de Marolles. (*V.* **44**) ;

M[e] Guillaume Veron, diacre, chapelain de la Cathédrale :

M[e] Jacques Mérouze, diacre de la parr̃. de Prêtreville ;

M[e] Jean Lefrançois, diacre de la parr̃. de N.-D. de la Couture de Bernay ;

M[e] Jean Loriot, diacre de la parr̃. de N.-D. de la Couture de Bernay ;

Me François Flambart, diacre de St Germain de Lx.

172. — Le 18 sept. 1699, Charles-Alexandre Le Filleul, clerc tonsuré, curé de la Chapelle-Gauthier, reçoit les ordres mineurs.

Le 19 sept. 1699, il reçoit le sous-diaconat.

Le lendemain, il est autorisé à recevoir le diaconat et la prêtrise à Mendes (*V.* **422**.)

173. — Le 20 sept. 1698, Marin Présey, acolyte du diocèse de Lx, parr. d'Estrées, est ordonné sous-diacre à Bayeux, *ritè dimissus*. (*V.* **207**.)

174. — Le 26 sept. 1699, le seigr évêque de Lx donne à Pierre Huet, acolyte d'Orbec, une des petites bourses du collège de Lx, à Paris, vacante par la remise pure et simple qu'en a faite Me de la Londe. (*V.* **166**.)

175. — Le 30 sept. 1699, vu l'attestation du sr de Morceng, curé de St Paul-sur-Risle, et du sr de Sionville, pbre, curé de Martainville, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Savois et Catherine Le Barbier.

176. — Le 24 mars 1699, Antoine Morlet, marchand, demeurant au bourg de St Georges-du-Vièvre, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Antoine Morlet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **42**, **258**.)

177. — Le 3 octobre 1699, vu l'attestation du sr Delamare, pbre, curé de St Germain de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Claude Le Grix, Escr, sr de la Chevallerie, fils de feu Charles Le Grix, Escr, sr de la Cour, et de damlle Françoise de Pillon, de lad. parr. de St Germain d'une part, et damlle Magdeleine Bertrand, fille de feu Charles Bertrand, Escr, sr d'Alençon, conser du roy au bailliage et vicomté de......... et de damlle Catherine Lefebvre, de la parr. de Livet-sur-Authou.

178. — Le 26 mars 1699, Jacques Jehenne, marchand, bourgeois de Lx, y demeurant, parr. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Jehenne, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **233**.)

179. — Le 20 mars 1699, Me Guillaume Formeville, pbre de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur l'abbaye de Cormeilles.

Le 22 sept. 1699, led. sr Formeville fait signifier ses noms et grades aux religieux de ce monastère, (*V.* **89**, **287**.)

180. — Le 13 oct. 1699, vu l'attestation de Me Jean-Baptiste Furet, vicaire de St Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel de Courseulles, marchand distillateur en la ville de Paris, originaire de lad. parr. St Jacques et demeurant à Paris, fils de feu

Jean de Courseulles, procureur en l'élection de Lx, et de Jeanne Coigneley, d'une part, et Anne Lemarchand, fille de Nicolas, aussi marchand distillateur en lad. ville de Paris, et de Marie Corbilly, demeurant à Paris.

181. — Le 14 mars 1699, Nicolas Lecachey et son fils, Nicolas Lecachey, demeurant en la parr. de Boissy, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Robert Lecachey, leur fils et frère, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Le 15 mars, la lecture de cet acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale, en présence de Me Pierre Siret, pbre, curé de lad. parr. de Boissy. (*V.* **38**, **258**).

182. — Le 19 oct. 1699, dispense de bans pour le mariage entre Me Nicolas du Bisson, conser du roy, substitut en l'élection de Lx, fils de feu Me Nicolas du Bisson, vivant officier en la maréchaussée de France, et de damlle Françoise Baudry, de la parr. de St Jacques de Lx, d'une part, et Marie-Anne Lucas, fille de Me Charles Lucas, procureur au Parlement de Rouen, et de feue damlle Anne Leblanc, demeurant en la parr. de St Godard de Rouen.

183. —Le 18 mars 1699, Guy Malerne, demeurant à St Hippolyte-de-Cantelou (1), constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Malerne, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **31**, **233**).

184. — Le 17 oct. 1699, dispense de bans pour le mariage entre Me François de Meurdrac, fils de feu Antoine de Meurdrac et de damlle Jacqueline de la Croix, d'une part, et damlle Geneviève Le Grix, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, fille de Mesre Gaspard Le Grix, Escr, conser du roy, lieutenant-général en la vicomté et premier assesseur au bailliage de Pontaudemer, et de noble dame Geneviève Guerard.

185. — Le 2 avril 1699, Jean Leguey, Pierre Leguey et Jean Duguay, demeurant en la parr. de Meulles, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Denis Leguey, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Le 5 avril suiv., à l'issue de la messe paroissiale, la lecture de cet acte fut faite en présence de Pierre-Joseph d'Aureville, Escr, Me Philippe Chesnot, pbre, et autres témoins, tous de lad. parr.

186. — Le 26 oct. 1699, Mre Jacques de la Mariouze, pbre, chanoine de St Germain en la Cathédrale et abbé de Gondon, donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Mre Léonor Deshayes de la Cauvinière, clerc tonsuré du diocèse de Lx. (*V.* **23**).

(1) Il demeurait précédemment en la parr. de St Pierre-de-Cantelou.

187. — Le 17 nov. 1699, vu l'attestation du s[r] Deschamps, vicaire de S[t] Aubin-de-Bonnneval, dispense de bans pour le mariage entre Marguerin Anne et Marie Delamarre.

188. — Le 19 sept. 1699, reçurent le sous-diaconat :

Joseph Grandin, acolyte de S[t] Ouen de Pontaudemer. (*V.* **195**) ;

Claude Vitrel, id. (*V.* **313, 473**) ;

Charles Bardel, acolyte de la parr̃. de S[t] Désir de Lx. (*V.* **193, 365**) ;

Réné Lebreton, acolyte du Sap. (*V.* **312**) ;

Thomas Duguey, acolyte de la parr̃. du Mesnil-Gonfrey. (*V.* **245**) ;

Jean Vitrouil, acolyte de la parr̃. d'Orbec. (*V.* **265**).

189. — Le 18 sept. 1699, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jean Deshayes, fils de Pierre et de Marguerite Cousture, de la parr̃. de S[t] Ouen de Pontaudemer. (*V.* **266, 406**) ;

Jean Grente, fils d'Ezéchiel Grente, chev[r], et de dam[lle] Marguerite Lesueur, de la parr̃. des Authieux-sur-Calonne ;

Guillaume Robinet, fils de Louis et de Françoise Ginois, de la parr̃. de S[te] Catherine de Honfleur. (*V.* **404, 456**) ;

Pierre Le Court, fils de Jacques Le Court, chev[r], et de dam[lle] Marie Laisney, de la parr̃. de Goustranville ;

François Chéron, fils de Jean et de Jeanne Forget, de la parr̃. de Guerquesalles. (*V.* **361, 364**) ;

Jean Chéron, fils de Jean et de Marie Guer, de la parr̃. du Mesnil-Hubert ;

Jean Gueroult, fils de Robert et de Barbe Dommey, de la parr̃. de S[t] Jean-de-Thenney. (*V.* **364**) ;

Pierre Desjardins, fils de Pierre et de Marie Canu, de la parr̃. de N.-D. de Villers ;

Charles du Loir, fils de Toussaint du Loir, Esc[r], et de dam[lle] Magdeleine Lepainteur, de la parr̃. de la Lande ;

Charles Mabire, fils de Pierre et de Rénée Chevron, de la parr̃. de la Vespière. (*V.* **463, 483**) ;

Jean Vaquet, fils d'Etienne et de Geneviève Volet, de la parr̃. de S[t] Pierre-du-Chatel ;

Marin Perier, fils de Charles et de Catherine Thomas, de la parr̃. d'Orbec. (*V.* **454**) ;

Jacques Morin, fils de Jacques et d'Anne Poullain, de la parr̃. de Cerqueux (Orbec) ;

Jean Cordier, fils de Jacques et de Françoise du Valdesrins, de la parr̃. de Royville.

190. — Le 12 sept. 1699, Jean Panthou, marchand, bourgeois de Lx, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son

frère, Me Ollivier Panthou, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **169, 405**).

191. — Le 22 août 1698, Mesre Charles de Vauborel, chevr, seigr comte de Lapanty, châtelain de St Symphorien, seigr de Buynes et de la terre noble et seigneurie d'Auvillers, demeurant à la Roque-Baignard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mre César-Auguste de Vauborel, clerc, abbé de Lapanti.

Led. sr acolyte était fils dud. seigr et de noble dame Anne Labbey. (*V.* **15 ,459**).

192. — Le 13 sept. 1699, Me François-Joseph Paisant, conser du roy, président au grenier et magasin à sel de Lx, demeurant en lad. ville, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me François Paisant, clerc tonsuré, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **204**).

193. — Le 5 sept. 1699, honn. homme Pierre Bardel, marchand, bourgeois de Lx, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Bardel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **188, 365.**)

194. — Le 17 nov. 1699, vu l'attestation du sr Poplu, curé de Mailloc, du sr Bonaventure Carrey, curé de Firfol, et du sieur Margot, vicaire de Prêtreville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Eveillechien et Marguerite Cousture.

195. — Le 25 août 1699, Me Thomas Grandin, apothicaire, demeurant à Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Joseph Grandin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente fut garantie par Me Philippe Lestorey, avocat au bailliage et vicomté dud. lieu ; Me Joseph Grandin, chirurgien, et Me Charles Camus, receveur des Aides en cette élection, tous demeurant à Pontaudemer. (*V.* **411**).

Le sr acolyte, absent, fut représenté dans cet acte par Me Louis Cornois, procureur en l'élection dud. lieu. (*V.* **188**.)

196. — Le 23 nov. 1699, vu l'attestation du sr de Malherbe, curé de N.-D. de Fresnay, dispense de bans pour le mariage de Michel Regnault.

197. — Le 29 nov. 1699, vu l'attestation du sr Rosey, vicaire de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage de Nicolas Doisnel.

198. — Le 24 nov. 1699, vu l'attestation du sr Maillet, vicaire de Menneval, dispense de bans pour le mariage de Nicolas Dossin.

199. — Le 24 nov. 1699, vu l'attestation du sr Odienne, curé d'Equainville, et du sr Guerard, vicaire de Fatouville, dispense de bans pour le mariage d'Adrien Morin et de Marie Sanson.

200. — Le 5 sept. 1699, Jeanne Desperiers, v^ve de Guillaume Leliquerre, et son fils, Robert Leliquerre, marchand, demeurant à Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Leliquerre, leur fils et leur frère, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

201. — Le 25 nov. 1699, vu l'attestation des s^rs de Laporte et Ledanois, curés d'Auvillers, et du s^r Mollien, vicaire de Manneville-la-Pipard, dispense de bans pour le maiiage entre Jacques Nicolas et Catherine Lecauf.

202. — Le 22 août 1699, hon̄n. homme Antoine Manchon, marchand, demeurant en la par̄r. d'Estrées, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Manchon, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **377**.)

Le 2 sept. 1699, la lecture de cet acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale d'Estrées, en présence de Me Antoine Boscage, pbr̄e, curé de la 2e portion de lad. cure,

203. — Le 20 sept. 1698, Me Jacques Seney, acolyte de St Germain de Lx, reçoit le sous-diaconat.

Le 19 sept. 1699, il est ordonné diacre.

204. — Le 18 sept. 1699, François Paisant, clerc tonsuré, fils de Charles et de Catherine Louchard, de la par̄r. de St Germain de Lx, reçoit les ordres mineurs.

Le lendemain, il reçoit le sous-diaconat (*V*. **192**.)

205. — Le 27 nov. 1699, vu l'attestation du s^r Ameline, curé de Trouville, et du s^r Carel, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Gilles Leheribel et Marguerite-Jeanne Lepetit.

206. — Le 19 sept. 1692, Nicolas Menessier, fils d'Antoine et de Suzanne Malier, du diocèse de Beauvais, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris.

Le 7 juillet 1699, il est reçu M^e ès-arts en l'université de Paris.

Le 1er août 1699, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 7 oct. 1699, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 16 nov. 1699, led. s^r Menessier, acolyte, représenté prr Me Jean Trayer, maître d'hôtel de Monsg^r de Lx, fait signifier ses noms et grades à Sa Grandeur et aud. Chapitre de Lx.

207. — Le 19 sept. 1699, furent ordonnés diacres :

Me Jean-Baptiste Thibout, sous-diacre de la par̄r. de St Mards-de-Fresne ; (*V*. **41**, **330**.)

Me Jean Duval, sous-diacre de St Jean-d'Asnières ; (*V*. **366**.)

Me Louis Mallet, sous-diacre de la par̄r. de N-D.-des-Prés ; (*V*. **406**.)

Me Jacques Le Hantier, sous-diacre de la par̄r. de Croisilles ;

Me Guillaume Horslaville, sous-diacre de la par̄r. de Moyaux ;

Me Christophe Gondouin, sous-diacre de la Chapelle-Haute-Grue ;
Me Louis Bunel, sous-diacre de Neuville-sur-Touques ;
Me Pierre Levavasseur, sous-diacre de Tordouet ; (*V.* **6**, **356**, **406**.)
Me Nicolas Boulay, sous-diacre, de St Philbert-des-Champs ; (*V.* **406**.)
Me Etienne Leprevost, sous-diacre de la parr̄. de la Croupte ; (*V.* **406**.)
Me Louis Quesnel, sous-diacre de Pont-l'Evêque ; (*V.* **406**.)
Me Robert Bretteville, sous-diacre de Giverville ; (*V.* **406**.)
Me Robert Bonhomme, sous-diacre de Ste Croix-de-Bernay ; (*V.* **159**.)
Me Marin Présey, sous-diacre de la parr̄. d'Estrées ; (*V.* **173**.)
Me Pierre Lemonnier, sous-diacre de la parr̄. d'Estrées ;
Me Pierre Vicaire, sous-diacre de la parr̄. de Vimoutiers. (*V.* **129**, **247**).

208. — Le 19 sept. 1699, furent ordonnés prêtres :
Me Jean-Baptiste Farain, diacre de la parr̄. de Piencourt ; (*V.* **142**).
Me Jean Courseulles, diacre de la parr̄. de Beuvron ; (*V.* **45**, **282**).
Me Jean Dossin, diacre de N.-D.-de-la-Couture de Bernay ;
Me André Aubry, diacre de Ste Croix de Bernay ;
Me Robert Delamare, diacre de la parr̄. de Giverville ;
Me Jean Froger, diacre, curé de Barville ;
Me Jacques Cousture, diacre de St Jacques de Lx ; (*V.* **264**).
Me Pierre Hardouin, diacre de la parr̄. de Prêtreville ;
Me Michel Le Mercier, diacre de la parr̄. de Martainville.

209. — Le 18 avril 1699, Me Charles Duval, diacre de Lieurey, est ordonné prêtre.

210. — Le 9 décembre 1699, vu l'attestation du sr Renouard, curé de Grandval, et du sr Dubois, curé de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Réné de Venois, Escr, sr de Millanbourg, fils de feu Louis de Venois et de feue damlle Anne de la Mondière, de la parr̄. de Vimoutiers, d'une part, et damlle Marie-Angélique Chouquet, fille de feu Gilles-Jean-Baptiste Chouquet, sr de Glatigny, et de damlle Anne-Angélique Descorches, de la parr̄. de Grandval.

211. — Le 23 août 1699, hon̄n. femme Jacqueline Fortin, Vve de François Bunel, et François Bunel, son fils, demeurant en la parr̄. de Neuville-sur-Touques, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Louis Bunel, acolyte, leur fils et frère, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 30 août suivant, à l'issue de la messe paroissiale de Neuville, en présence de Me Réné Prouverre, pbr̄e, curé de Neuville, et de Me Jacques Louvet, pbr̄e de lad. parr̄.

212. — Le 26 nov. 1699, la nomination à la chapelle de St Germain de Bougy, en la parr̄. d'Avernes, appartenant au seigr du lieu, mais led. seigr Mre Antoine de Bernart, n'ayant pas présenté dans les délais canoniques, le seigr évêque nomme à cette chapelle, vacante par la pro-

fession et émission des vœux solennels de Mes^re^ Gabriel-Charles de Bernart d'Avernes, Esc^r^, chevalier-profès de l'ordre de St Jean de Jérusalem, dernier titulaire, la personne de Mes^re^ Jean Mignot, pbr̃e, chanoine de la cathédrale de Lx. — Le seig^r^ patron confirme cette nomination. (*V.* **293**).

Le 1er décembre 1699, le s^r^ Mignot prend possession de la chapelle de Bougy, en présence de Me Nicolas Gosset, pbr̃e, curé du Mesnil-Durand, et de Me David Mignot, pbr̃e de St Germain de Lx.

213. — Le 16 décembre 1699, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Lecavellier, greffier en la vicomté d'Auge, fils de François Lecavellier, s^r^ des Vaux, et de Marguerite du Mézeré, natif de la parr̃. de St Jacques et demeurant en celle de St Germain de Lx, d'une part, et honñ. fille Catherinè Lecavellier, fille de Tanneguy Lecavellier, fils de François, « sans vacãon », et de feue Jeanne Davy, demeurant aussi en la parr̃. de St Germain de Lx. — Suit la dispense de parenté au 4e degré entre lesd. parties.

214. — Le 17 août 1699, Nicolas Hébert, marchand, bourgeois de Rouen, y demeurant dans la cour des Trois Pigeons, parr̃. de St Martin-du-Pont, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Hébert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s^r^ acolyte, fils dud. s^r^ Nicolas Hébert, et de Catherine De la Taille, était originaire du doyenné et exemption de St Cande-le-Vieux. Il avait été reçu licencié ès-droits. (*V.* **169**.)

215. — Le 30 juillet 1696, noble homme Mes^re^ Jean de la Rouvraye, du diocèse de Lx, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Paris.

Le 1er août 1699, led. s^r^ de la Rouvraye, acolyte, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 7 octobre 1699, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur l'abbaye de St Evroult.

Le 2 mars 1700, le s^r^ de la Rouvraye, acolyte, présentement au séminaire de Lx, fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et aud. Chapitre de Lx.

Le 9 mars 1700, il fait faire la même signification aux religieux de St Evroult. (*V.* **345**.)

216. — Le 5 avril 1697, François Le Marchand, fils de Gabriel et d'Antoinette Pottier, de la parr̃. de Fervaques, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

217. — Le 28 décembre 1699, le seig^r^ évêque donne un certificat de bonne vie et mœurs à Me Léonor Deshayes, clerc de ce diocèse, (parr̃. de N.-D. de Courson.)

218. — Le 31 décembre 1699, Me Nicolas Hurel, pbr̃e, curé de St Crespin et de Ste Colombe-sur-Rille, au diocèse de Séez, donne sa

procuration pour résigner lad. cure de Ste Colombe entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Robert Marie, pbr̃e de la parr̃. de Coupesarte.

219. — Le 14 janv. 1700, vu l'attestation du sr Lebourg, pbr̃e, prieur-curé de Bonneville-la-Louvet, dispense de bans pour le mariage entre Charles Nel et Marie Quesney.

220. — Le 18 avril 1699, Me Paul Loisel, diacre de Fumichon, reçoit la prêtrise. (*V.* **87**.)

221. — Le 22 sept. 1696, Jean-Baptiste Cabart, acolyte de St Jacques de Lx, reçoit le sous-diaconat.

Le 18 avril 1699, il est ordonné prêtre.

222. — Le 19 sept. 1699, furent ordonnés prêtres :

Me Jean Corset, diacre de St Germain de Lx ;

Me Gabriel Lesconard, de St Germain de Lx ;

223. — Le 22 avril 1680, François Le Prevost, fils de Jean Le Prevost, Escr, et de damlle Anne Périers, de la parr̃. de St Nicolas-du-Bosc-Labbey, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 6 janv. 1700, la nomination à la cure de St Vigor de Lisores appartenant au seigr du lieu, de droit alternatif, Mesre Pierre Le Prevost, Escr, sr de Hédentin, garde du corps du roy, seigr et patron en chef et présentateur alternatif de la cure de Lisores, étant à son tour et rang, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Louis Dubois, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de son frère, Me François Le Prevost de la Marquandière, pbr̃e, curé de St Nicolas-du-Bosc-Labbey.

Le 11 janv. 1700, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Le Prevost la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Le Prevost prend possession de la cure de Lisores, en présence de Me Gabriel Le Michel, pbr̃e, curé de Bellou ; Mesre Pierre de Marescot, Escr, seigr de Lisores ; Mesre Pierre Bonnet, Escr, seigr de la Morillère ; Mesre Louis Le Michel, Escr, sr des Pommerayes, et plusieurs autres témoins, tous de lad. parr̃.

Le 29 décembre 1699, la nomination à la cure de Lisores appartenant au seigr du lieu, Mesre Claude Cavey, Escr, sr de Fonteny, nomme à cette cure vacante par la mort du sr Dubois, la personne de Me Tanneguy Cavey, pbr̃e, chapelain en l'église paroissiale de St Eustache de Paris.

Le 11 janv. 1700, led. sr Cavey, pbr̃e, représenté par dom Jacques Cavey, pbr̃e, prieur du prieuré de St Lambert, diocèse de Séez, requiert du seigr évêque de Lx la collation de ce bénéfice. Sa Grandeur la refuse par la raison « que le lieu est remply. »

Le 15 févr. 1700. — Lorsque Mesre Jullian Cordey, Escr, sr du

Breuil, avait en 1653 (1) vendu ses fief et terre de Lisores à Gratian Pépin, Esc^r, s^r de Berville, il s'était réservé les droits de nomination et de présentation à la cure de Lisores. En mourant il laissa trois fils : Julian de Cordey, Esc^r, Jean-Tanneguy de Cordey, Esc^r, s^r du lieu, et Edmond de Cordey, Esc^r, s^r des Fosses. Le premier eut une fille, Marie-Anne, qui n'hérita pas de lui, mais qui hérita de ses oncles, Jean-Tanneguy et Edmond. Elle épousa Mes^re François Le Prevost, Esc^r, seig^r de Fourches, dont elle eut un fils, René-François Le Prevost, Esc^r, s^r de St Germain. Le 15 févr. 1700, il ne restait plus personne de tous les membres de la famille de Cordey que nous venons de citer. C'est pourquoi Mre François Le Prevost, comme époux de feue Marie-Anne de Cordey, et son fils, Réné-François Le Prevost, comme héritier de sa mère, prétendirent en vertu de la réserve faite en 1653 par Julian de Cordey, avoir droit de patronage sur la cure de Lisores, vacante par la mort de Me Dubois. Ce jour-là, ils y nommèrent Me Nicolas Nicolle, pbr̃e du diocèse de Séez, habitué en la parr̃. de Vignats et y demeurant actuellement.

Le 20 mars 1700, le seig^r évêque donne aud. s^r Nicolle la collation dud. bénéfice.

Le 22 mars 1700, le s^r Nicolle se rend à Lisores pour prendre possesion de la cure *ad conservationem juris*. Il demande d'abord les clefs de l'église au vicaire de la parr̃.; celui-ci répond qu'il ne les a pas et qu'elles sont entre les mains de M. Le Prevost de la Marquandière, pbr̃e, pourvu dud. bénéfice et qui en a pris possession. Le notaire royal-apostolique demande alors les clefs au s^r Le Prevost qui refuse de les donner. Néanmoins le s^r Nicolle est mis en possession de la cure par sa prière faite à la principale porte de l'Eglise et le toucher d'icelle. Le s^r Le Prevost proteste qu'il se pourvoiera contre cet acte. Fait et passé en présence de Me Delaire et de Me Jean Leroux, pbr̃es de Vimoutiers, ainsi que de Me François Louvet, vicaire de Lisores, témoins qui ont signé, sauf led. s^r Louvet qui a refusé.

224. — Le 13 janv. 1700, vu l'attestation du s^r d'Orville, curé des Champeaux, et du s^r Langlois, curé du Sap, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jean Thiret, Esc^r, s^r du Rouvray, fils de feu Louis Thiret, Esc^r, s^r du Rouvray, et de dam^lle Esther Ribault, de la parr̃. du Sap, d'une part, et dam^lle Anne Morand, dame en partie des Champeaux, Vve de Louis Gontier, Esc^r, seig^r en partie des Champeaux, fille de feu Robert Morand, s^r de la Chancye, vivant offieier du roy dans sa grande fauconnerie, et de dam^lle Anne Lefrançois, de lad. parr̃. des Champeaux.

(1) L'acte fut reconnu, le 23 juin 1653, devant les notaires de Montpinçon.

225. — Le 22 janv. 1700, vu l'attestation du s^r Morin, curé de St Germain de Lx., et du s^r Bullet, vicaire de Fontenelle, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Bellière, fils de Jean Bellière, marchand, originaire de la parr̄. de St Germain de Lx, et *taillable* en celle de Fontenelle, d'une part, et Marie Formeville, fille de Me François Formeville, exempt dans la maréchaussée de France et de Geneviève Becquet.

226. — Le 22 janv. 1700, vu l'attestation du s^r Vigan, curé de Lessard, et du s^r Cappelain, curé de Vieux-Pont, dispense de bans pour le mariage de François Leharenger.

227. — Le 24 décembre 1699, la nomination à la 1re portion de la cure de St Martin-de-Fresnay appartenant au seig^r de la Gravelle, Mes^re Jean-Claude de Croisilles, chev^r, seig^r et patron de Bretteville, Ecots, St Martin-de-Fresnay, la Gravelle, Montvietle et St Jorres (St Georges)-en-Auge, nomme à lad. cure de St Martin, vacante par la démission de Mre François de Bonnefonds, pbr̄e, cy-devant pourvu de cette cure, la personne de Me Nicolas Brunet, pbr̄e du diocèse de Bayeux.

Le 28 décembre 1699, le seig^r évêque donne aud. s^r Brunet la collation dud. bénéfice.

Le 30 décembre 1699, le s^r Brunet prend possession de la cure de St Martin-de-Fresnay, 1re portion, en présence de Me Claude Le Sauvage, pbr̄e, curé de Viques ; Me François Leroy, curé de Vaudeloges ; Me Pierre Selles, curé de la 2e portion de St Martin ; Mes^re Jean-Baptiste d'Anfernet, Esc^r, seig^r et patron des parr̄. de Montchauvet et d'Arclais ; Mes^re Richard Le Vallois, Esc^r, seig^r de Talonnay, et autres témoins.

Le 16 décembre 1691, Nicolas Brunet, fils de Gabriel et de Guillemette Lecourt, de la parr̄. d'Arclais, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

228. — Le 5 avril 1697, Jean Bernays, fils de François et d'Elisabeth Corneille, de la parr̄. de Courbépine, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **285**, **364**).

229. — Le 20 sept. 1697, Claude Héroult, fils de Robert et de Marie Sauvalle, de la parr̄. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

230. — Le 25 janvier 1700, dispense de bans pour le mariage entre Me François Joseph Paisant, cons^er du roy, cons^er au grenier à sel de Lx, fils de feu Me Charles Paisant, vivant receveur de l'évêché de Lx, et de dam^lle Catherine Louchard, d'une part, et dam^lle Jeanne Ricquier, fille de Me Jacques Ricquier, procureur postulant en l'élection de Lx, et de dam^lle Jeanne Panthou, les deux parties de la parr̄. de St Germain de Lx. (*V.* **192**).

231. — Le 9 juin 1694, Pierre Le Grix, fils de Mes[re] Gaspard Le Grix et de dam[lle] Geneviève Guerard, de la parr̄. de S[t] Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure dans la chapelle du château de M[gr] de Matignon, situé à Courbépine.

Le 13 nov. 1696, led. s[r] Le Grix fait profession dans l'ordre de S[t] Benoît, à l'abbaye de Grestain de l'ancienne observance.

232. — Le 5 avril 1697, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

François Dumoulin, fils de Réné et de Françoise Jouen, de la parr̄. de N.-D. de la Couture ;

Louis Rosey, fils de Jean et de Marie Chevreuille, de la parr̄. de Meulles. (*V*. **364**, **415**).

233. — Le 18 avril 1699, furent ordonnés sous-diacres :

Guillaume Jehenne, acolyte de S[t] Germain de Lx. (*V*. **178**) ;

Denis Leguey, acolyte de la parr̄. des Moutiers-Hubert ; (*V*. **365**).

Michel Prevost, acolyte de la parr̄. N.-D.-de-la-Couture de Bernay ; (*V*. **43**, **132**).

Jean Malerne, acolyte de S[t] Pierre de Cantelou. (*V*. **31**, **183**).

234. — Le 18 avril 1699, furent ordonnés diacres :

Jacques Desmares, sous-diacre de la parr̄. de Barville ;

Nicolas Duval, sous-diacre de la parr̄. de Duranville ;

François Coypel, sous-diacre de S[t] Nicolas-des-Lettiers. (*V*. **45**).

235. — Le 18 avril 1699, M[e] Jean-Baptiste Hémery, diacre de S[t] Jacques de Lx, reçoit la prêtrise. (*V*. **46**).

236. — Le 30 janv. 1700, vu l'attestation du s[r] Cauvin, pbrē, desservant la parr̄. de Tourville, dispense de bans pour le mariage de Pierre Bosquin et Catherine Levillain.

237. — Le 3 févr. 1700, dispense de l'empêchement de parenté au 3[e] degré pour le mariage entre Philippe Le Vallois, Esc[r], et dam[lle] Marie Le Vallois, de la parr̄. d'Ouville-la-Bien-Tournée.

238. — Le 9 févr. 1700, vu l'attestation du s[r] Pépin, curé de S[te] Catherine d'Honfleur, et du s[r] de S[t] Rémy, pbrē, curé de Villerville, dispense de bans pour le mariage entre François Berthelot et Marguerite Gillet.

239. — Le 13 févr. 1700, vu l'attestation du s[r] Gesnu, pbrē, vicaire de Tourgéville, et du s[r] de Coursy, curé de Tourville-la-Forêt, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Pierre Vannier et Geneviève Le Verrier.

240. — Le 9 févr. 1700, vu l'attestation du s[r] Formeville, curé de Cheffreville, et du s[r] Lefebvre, curé de Coupesarte, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Boutherel et Anne Detoy.

241. — Le 15 févr. 1700, dispense de bans pour le mariage entre Mathieu Grouard, « sans vacation ny possedant aucuns biens, fils de

feu Jean Grouard, vivant fermier, demeurant en la parr̄. de Vimoutiers depuis six années, » d'une part, et dam^lle Anne Vauquelin, fille de feu Louis et de Françoise Bernart.

242. — Le 15 févr. 1700, vu l'attestation du s^r Lecoq, curé du Mesnil-Bacley, et du s^r Leroux, vicaire de Castillon, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Lefebvre et Marguerite Samin.

243. — Le 16 févr. 1700, vu l'attestation du s^r du Merle, pbr̄e, desservant la parr̄. de St Germain-de-la-Campaigne, dispense de bans pour le mariage entre Robert Andrieu et Marie Jardin.

244. — Le 16 févr. 1700, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Louis Morin, s^r de la Rocque, chevau-léger de la garde du roy, fils de Nicolas Morin, s^r de Bonange, et de feue dam^lle Charlotte du Bisson, de la parr̄. de Tonnencourt, d'une part, et dam^lle Françoise de Bras de Fer, fille d'Aignan de Bras de Fer, Esc^r, s^r de Bosteville (ou Bost-de-Ville), et de noble dame Françoise de Bras de Fer, de la parr̄. d'Ommoi, diocèse de Séez.

245. — Le 12 août 1699, Jacques Duguey, de la parr̄. du Mesnil-Gonfrey, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, Me Thomas Duguey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **186**).

246. — Le 18 févr. 1700, vu l'attestation du s^r Rosey, vicaire de Ste Croix de Bernay, et du s^r Lefort, vicaire d'Epréville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Denis et Catherine Morin.

247. — Le 30 janv. 1700, Me Pierre Vicaire, diacre de Vimoutiers, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **129**, **207**).

248. — Le 19 févr. 1700, vu l'attestation du s^r Fortin, vicaire « durnoir » (du Renouard), dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Casal et Philippe Vigan.

249. — Le 20 févr. 1700, vu l'attestation du s^r Jourdain, curé de St Arnoult, et du s^r Postel, curé de Martainville, dispense de bans pour le mariage entre David Vautier et Anne Fontaine.

250. — Le 20 févr. 1700, vu l'attestation dn s^r Maupoint, curé de St Léonard de Honfleur, et du s^r Lestorey, curé de Blonville, dispense de bans pour le mariage entre Robert Lesueur, s^r des Chapelles, originaire de la parr̄. de Pont-l'Evêque et demeurant à Blonville, fils d'Antoine Lesueur, s^r des Coutures, et de dam^lle Marie Hamel, d'une part, et dam^lle Anne-Marie-Magdeleine Dubosc, fille de Jean Dubosc, s^r des Varrests, et de dam^lle Magdeleine Chrestien, demeurant en la parr̄. St Léonard.

251. — Le 22 févr. 1700, vu l'attestation du s^r Angomarre, curé d'Ablon, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Louvet et Marie Gueslin.



252. — Le 30 décembre 1699, la nomination à la cure ou vicairie perpétuelle de St Pierre-Adifs (Azifs) appartenant au chanoine prébendé dud. lieu, Mre François Dubois, pbrẽ, chanoine prébendé de St Pierre-Adifs, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Nicolas Marie, pbrẽ, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Chambery, pbrẽ de ce diocèse, demeurant à Lx. (*V.* **106**).

Le 6 janv. 1700, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Chambery la collation dud. bénéfice.

Le 5 févr. 1700, le sr Chambery prend possession de la cure de St Pierre-Adifs, en présence de Mre Paul de la Faye, Escr ; Me Robert Bosquier, pbrẽ, vicaire de Fauguernon.

253. — Le 22 févr. 1700, vu l'attestation du sr Moëssard, curé du Mesnil-Guillaume, et du sr Cornu, vicaire de Moyaux, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel Thillaye et Françoise Vallée.

254. — Le 22 févr. 1700, vu l'attestation du sr Rioult, curé de la Croupte, et du sr Bellière, vicaire de N.-D.-de-Courson, dispense de bans pour le mariage entre François Languenenr et Anne Périaux.

255. — Le 29 mars 1698, furent ordonnés diacres :

Me Didier Lefrançois, sous-diacre de St Germain de Montgommery; (*V.* **366.**)

Me Jean Ledanois, sous-diacre de Ste Croix de Bernay.

256. — Le 18 avril 1699, reçurent la prêtrise:

Me André de Hudebert, diacre de la parr̃. de Mardilly ;

Me Pierre Froudière, diacre de la parr̃. du Mesnil-Durand ;

257. — Le 18 avril 1699, furent ordonnés diacres ;

Me Pierre Grieu, sous-diacre de la parr̃. de Marolles ;

Me Philippe Derothes, sous-diacre de St Grégoire-du-Vièvre ;

Me Marc Samin, sous-diacre de N.-D. de Courson ; (*V*, **366.**)

Me Nicolas Delamare, sous-diacre de la parr̃. de Morsan ; (*V.* **45, 366.**)

Me Jean Delamare, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer ;

Me Michel de Villers, sous-diacre de St Jacques de Lx ; (*V.* **45.**)

Me Jacques Pecqueult, sous-diacre de St Georges-du-Vièvre; (*V.* **45.**)

Me Robert Leseigneur, sous-diacre de Ste Croix de Bernay. (*V.* **45, 366.**)

258. — Le 18 avril 1699, reçurent le sous-diaconat :

Hervé Jolly, acolyte de Beaumont-en-Auge; (*V.* **25, 58, 365**).

Antoine Morlet, acolyte de St Georges-du-Vièvre ; (*V.* **42, 176**).

Noel Anfrie, acolyte du Sap ; (*V.* **43**).

Robert Lecachey, acolyte de Boissy. (*V.* **38, 181**).

259. — Le 29 mars 1699, Jacques Vauquelin, acolyte de Croisilles, reçoit le sous-diaconat.

Le 19 sept. 1699, il est ordonné diacre.

260. — Le 29 avril 1696, Jacques Noncher, fils d'André et d'Anne

Desmouchaux, de la parr̄. de Fauguernon, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **320**, **364**).

261. — Le 28 août 1699, dam[lle] Suzanne de Varin, V[ve] de feu Mes[re] Guillaume Hardy, cons[er] du roy ets on procureur en la vicomté de Montreuil et de Bernay, demeurant à Bernay, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Robert Hardy, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

262. — Le 4 mars 1700, vu l'attestation du s[r] Gonard, curé de Beaumont, et du s[r] Thiron, curé de Reux, dispense de bans pour le mariage entre Robert Hagueron et Rénée Dasjon.

263. — Le 29 juillet 1699, Jacques Le Bas, du diocèse de Lx (parr̄. S[t] Germain de Lx), est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Paris.

Le 1[er] août 1699, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 7 oct. 1699, led. s[r] Le Bas, acolyte, est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, et autres lieux.

Le 2 mars 1700, le s[r] Le Bas, présentement au séminaire de Lx, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et aux s[rs] chanoines de Lx. (*V.* **231**, **391**, **405**).

264. — Le 4 août 1696, Jacques Cousture, clerc du diocèse de Lx, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Paris.

Le 1[er] août 1699, led. s[r] Cousture, diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 7 oct. 1699, le s[r] Cousture, pbrē de Lx, est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes de S[t] Evroult, N.-D. de Cormeilles et N.-D. de Bernay.

Le 3 mars 1700, il fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et aud. Chapitre de Lx ; et, le 8 mars, aux religieux de S[t] Evroult. (*V.* **208**).

265.— Le 10 août 1699, honn̄. homme Nicolas Vitrouil, marchand-perruquier, demeurant à Orbec, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean Vitrouil, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **188**).

266. — Le 20 janv. 1700, la nomination à la cure de S[t] Pierre de Tourville appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Pierre de Guérin, chev[r], seig[r] et patron de Tourville et de Littetot, demeurant en son manoir seigneurial de Tourville, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Marin Huchebrocq, pbrē, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean Deshayes, acolyte de ce diocèse. Fait et passé en présence de M[e] Jean-François Le Boullenger, Esc[r], s[r] du Thilleul, et autres témoins.

Le 22 janv. 1700, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Deshayes la collation dud. bénéfice.

Le 25 févr. 1700, le s[r] Deshayes prend possession de la cure de

Tourville, en présence dud. s^r de Guérin, seig^r patron ; de Me Robert Varende, contrôleur aux titres de la ville de Pontaudemer, et plusieurs autres témoins.

Le 18 sept. 1699, Jean Deshayes, fils de Pierre et de Marguerite Cousture, de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **189**, **406**).

Le 10 avril 1700, led. s^r Deshayes, curé de Tourville, est ordonné sous-diacre.

Le 26 avril 1700, il est autorisé à se faire ordonner diacre hors le diocèse.

267. — Le 26 avril 1700, Gabriel Aubert, marchand, de la parr̄. de N.-D.-de-Courson, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Michel Aubert, acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente fut garantie par Me Michel Morin, pbr̄e, curé des Authieux-sous-Renouard. — La lecture de cet acte fut faite, le 31 août suivant, à l'issue de la messe paroissiale de N.-D.-de-Courson, en présence de Me Nicolas Bellière, pbr̄e de lad. parr̄. (*V.* **365**).

268. — Le 10 juin 1694, Sa Sainteté le pape Innocent XII, sur la nomination du roy, accorde à Mes^re François Gobert, comte d'Apremont et de Reckeim, clerc du diocèse de Cologne, des bulles de provision de l'abbaye commendataire de St Evroult, vacante par la mort du cardinal Antoine Barberini, dernier titulaire (1).

Le 18 mars 1698, Mre François de Camilly, pbr̄e, docteur en théologie de la Société de Sorbonne, abbé commendataire du Val-Richer, vicaire général et official du diocèse de Strasbourg, fulmine la bulle pontificale qui accorde l'abbaye de St Evroult aud. seig^r comte d'Apremont et de Reckeim, sous-diacre.

Le 21 janv. 1699, led. seig^r d'Apremont donne sa procuration à dom Philippe Rousseau, prieur de St Evroult, pour prendre, en son nom, possession de lad. abbaye.

Le 8 mars 1700, led. s^r Rousseau, procureur dud. seig^r comte d'Apremont et de Reckeim, déclare que celui-ci ayant cy-devant pris possession de l'abbaye de St Evroult, en vertu du brevet du roy, il va de nouveau en prendre possession en vertu des bulles pontificales, et la cérémonie se fait selon la forme ordinaire, en présence de Me Michel Selles, pbr̄e, curé de N.-D.-du-Bois ; Me Pierre Chagrin, vicaire de lad. parr̄ ; Jean Leclerc, M^e chirurgien, et autres témoins de la même parr̄.

(1) Voir la note du n° 222, IIIe Registre.

269. — Le 27 octobre 1699, la nomination à la cure de St Martin du Mellerault appartenant aux religieux de St Evroult, dom Philippe Rousseau, humble prieur de St Evroult, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Nicolas Lemuet, dernier titulaire, décédé le 24 de ce mois, la personne de Me Pasquier Renoult, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, originaire de la parr̃. de Ste Gauburge-sur-Risle, diocèse de Séez et y demeurant.

Le 31 octobre 1699, led. sr Renoult requiert la collation de ce bénéfice. Les grands vicaires répondent qu'ils ne peuvent la donner, parce que le lieu est rempli par la nomination que le seigr évêque a fait de plein droit, le siège abbatial vacant, et aussi parce que le sr requérant n'a présenté ni son certificat de Me ès-arts, ni celui de temps d'études, ni celui de nomination sur lad. abbaye de St Evroult. Cette réponse prise pour un refus, le sr Renoult proteste qu'il se pourvoira devant qui de droit.

Le 31 oct. 1699, la nomination à la cure du Mellerault revenant au seigr évêque à cause de la vacance du siège abbatial de St Evroult, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort du sr Lemuet, la personne de Me Anselme de la Mondière, pbr̃e de ce diocèse, Me ès-arts en l'Université de Caen. Donné à Lisieux, en présence de Me François Daubin, chanoine de la Cathédrale, et de Me Jacques Ricquier, secrétaire de l'évêché. (*V.* **68**,)

Le 12 nov. 1699, led. sr de la Mondière, chapelain de St Marc de Grogny, diocèse de Séez, demeurant à Paris et réprésenté par Me Martin Le Moyne, pbr̃e, curé de Coulmer, prend possession de la cure du Mellerault, en présence de Mesre François Foucques, Escr, sr de Boisbuisson; Me Pierre Fontaine, chirurgien, et autres témoins.

Le 6 nov. 1699. la nomination à la cure du Mellerault appartenant au seigr abbé de St Evroult, Mesre Charles Bregelt, licencié ès-droits, pronotaire du St Siège, chanoine de la cathédrale de Metz, vicaire général de Mgr Gobert, comte d'Apremont et de Reckeim, abbé de St Evroult, nomme à lad. cure la personne de Me Gabriel Le Courtois, pbr̃e du diocèse de Lx, bachelier en théologie, Me ès-arts en l'Université de Paris et professeur au collège de Lx, à Paris. Fait et passé à Metz. (*V.* **76**.)

Le 2 mars 1700, le seigr évêque donne aud. sr Le Courtois la collation dud. bénéfice.

Le 9 mars 1700, le sr Le Courtois prend possession de la cure du Mellerault, en présence de Me Guillaume Gallet, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃.; Jean Lemuet, sr de la Plesse, et autres témoins. Le sr Gallet refuse de signer.

« Tout à l'instant et après l'acte de prise de possesion, s'est présenté François de Foucques, Escr sr de Boisbuisson, demeurant au Mellerault, au nom et comme procureur de messire Anselme de la Mondière, pbr̃e,

curé dud. lieu du Mellerault; lequel a déclaré à Me Morel, notaire royal apostolique, qu'il forme opposition à la prétendue prise de possession dud. sr Le Courtois, comme led. sr de la Mondière en estant pourvu, et autres raisons. » Le sr Le Courtois proteste de la nullité de lad. opposition.

Le 23 mars 1700, Me Pasquier Renoult, demeurant toujours à Ste Gauburge, expose au lieutenant-général du bailliage de Séez qu'après le décès de Me Nicolas Lemuet, pbre, dernier titulaire du Mellerault, les religieux de St Evroult, co-patrons de lad. cure avec M. l'abbé commendataire de lad. abbaye, l'ont nommé aud. bénéfice ; mais que le seigr évêque de Lx lui en a refusé la collation sous le prétexte que le lieu était rempli par la nomination faite de plein droit, le siège abbatial vacant, par led. seigr évêque de Lx. Le suppliant ayant grand intérêt à prendre possession dud. bénéfice *ad conservationem juris*, en attendant qu'il ait obtenu le visa de l'archevêque de Rouen ou autre supérieur, demande au lieutenant-général de l'autoriser à prendre possession de lad. cure du Mellerault : ce qui lui est accordé.

Le 16 avril 1700, le sr Renoult ayant élu domicile, pour le présent seulement, en la maison du sr Rungeard, pbre, curé de Talonney, prend possession de la cure du Mellerault, en présence de Me Robert Andrieu, vicaire de Montmarcey, et autres témoins. Ensuite s'est présenté François de Foucques, Escr, sr de Boisbuisson, demeurant au Mellerault. Au nom et comme procureur de Mesre Anselme de la Mondière, il déclare former opposition à la prise de possession faite par le sr Renoult, Celui-ci proteste de nullité lad. opposition.

270. — Le 3 mars 1700, Me Dominique Parin, diacre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et les Chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux, Evreux, etc...., ainsi que sur bon nombre de collégiales et abbayes de ces diocèses.

Le 6 avril 1700, led. sr Parin, diacre, demeurant à la Lande, fait signifier ses noms et grades aux religx de Préaux et de Cormeilles et, le lendemain, au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **159**, **170**. **406**.)

271. — Le 3 mars 1700, Me Pierre d'Aureville, Escr, acolyte du diocèse de Lx (parr. de la Halboudière), obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Caen.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux, Séez, Evreux, etc., ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 20 mars 1700, il fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **404**, **471**.)

272. — Le 25 avril 1683, Clément Mesnel, fils de Clément et de Magdeleine Evette, de la parr̄. de St André-d'Echauffou (Echauffour), reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 1er mars 1700, le s^r^ Mesnel, pbr̄e, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 3 mars 1700, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux, Séez, Evreux, etc., ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 16 avril 1700, le s^r^ Mesnel, demeurant à Echauffour, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

Le 19 avril 1700, il obtient un démissoire pour aller remplir une cure dans le diocèse de Séez.

273. — Le 24 sept. 1689, Antoine Jehan, fils de Guillaume et de Françoise Mesnel, de la parr̄. de Ste Gauburge, diocèse de Séez, *rité dimissus*, reçoit la tonsure à Evreux.

Le 9 juillet, 1689, il avait été reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 19 févr. 1698, led. s^r^ Jehan, pbr̄e, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et les Chapitres de Séez, Lisieux, Evreux, etc., ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses. (*V.* **316**.)

274. — Le 1er mars 1700, Me Christophe Courtin, pbr̄e du diocèse de Lx, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 3 mars 1700, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, ainsi que sur les abbayes de ce diocèse.

Le 2 avril 1700, led. s^r^ Courtin, vicaire de la Cathédrale, fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

275. — Le 5 août 1695, Jean Malfilastre, fils de Louis et de Magdeleine Letellier, de la parr̄. de Perrières, diocèse de Séez, reçoit à Séez la tonsure et les ordres mineurs.

Le 1er mars 1700, led. s^r^ Malfilastre, pbr̄e, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 3 mars 1700, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les

Chapitres de Paris et de Rouen; sur les évêchés et les Chapitres de Séez, Bayeux, Lisieux, etc., ainsi que la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

276. — Le 6 avril 1697, Me Charles Delahaye, diacre de St Germain de Pontaudemer, est ordonné prêtre.

277. — Le 12 mars 1700, la nomination à la chapelle simple de St Joseph du Boullay, située dans le manoir dud. lieu, parr̄. St Pierre de Cormeilles, appartenant au seigr du lieu, Mre Nicolas Le Paulmyer, Escr, seigr des Vaux et des Castellets (Castelets), et patron de lad. chapelle, nomme à ce bénéfice la personne de Me Charles Laugeois, pbrē du diocèse de Lx, (parr̄. du Pin). Celui-ci en prend aussitôt possession en présence dud. seigr des Castelets, de Mesre Jacques de Varin, Escr, sr de Morainville, y demeurant, et de Nicolas Prenthout.

Le même jour, led. sr Laugeois résigne lad. chapelle entre les mains du seigr évêque en faveur de Me Pierre Hérier, pbrē, curé du Faulq ; et led. sr Hérier résigne également sa cure entre les mains de Sa Grandeur en faveur du sr Laugeois, pour cause de mutuelle permutation.

Le 13 mars 1700, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Laugeois la collation de la cure du Faulq.

Le 14 mars 1700, celui-ci prend possession dud. bénéfice, en présence de Me François Périer, vicaire de la parr̄., et plusieurs autres témoins.

Le même jour, le sr Hérier, présentement gisant en son lit malade, et représenté par led. sr Périer, prend possession de la chapelle de St Joseph du Boullay, en présence dud. seigr du Boullay ; Mesre Antoine Le Paulmyer, Escr, sr d'Amours, demeurant en lad. parr̄. de Cormeilles, et autres témoins.

278. — Le 16 mars 1700, Me André Cousture, pbrē du diocèse de Lx, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Paris et représenté par son frère, Me Jacques Cousture, pbrē, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Cormeilles, Bernay, St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de St Léger ; et, le 18 du même mois, au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **73**).

279. — Le 22 mars 1700, Me Jean Hue, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en lad. ville, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **69**.

280. — Le 18 mars 1700, Me Nicolas Formeville, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, curé de Cheffreville, « non remply », fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **240**, **362**).

281. Le 29 mars 1700, Mᵉ Marguerin Duchemin, pbr̃e du diocèse de Rouen, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Appeville, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Sᵗ Pierre de Préaux et aux dames religieuses de Sᵗ Léger. (*V.* **62**).

282. — Le 18 avril 1699, Mᵉ Jean de Courseulles, sous-diacre de la parr̃. de Beuvron, est ordonné diacre. (*V.* **45**, **208**).

283. — Le 17 mars 1700, Mᵉ Robert Laisney, pbr̃e, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, curé de N.-D.-du-Prey de Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, Grestain et Sᵗ Pierre de Préaux. (*V.* **29**, **72**).

284. — Le 17 mars 1700, Mᵉ Jacques Bunel, pbr̃e, Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Pontaudemer, parr̃. N.-D.-du-Prey, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx; ainsi qu'aux religieux de Grestain, Cormeilles, Sᵗ Pierre de Préaux et aux religieuses de Sᵗ Léger.

285. — Le 26 février 1700, Elisabeth Corneille, Vᵛᵉ de François Bernays, demeurant en la parr̃. de Courbépine, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mᵉ Jean Bernays, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **228**, **364**).

286. — Le 27 mars 1700, Mʳᵉ Gabriel Durozay, pbr̃e du diocèse de Lx, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris et docteur de Sorbonne, demeurant à Paris et représenté par Mᵉ Pierre Thillaye, pbr̃e, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V.* **66**).

287. — Le 29 mars 1700, Mᵉ Pierre Formeville, pbr̃e, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de Sᵗ Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religˣ de Bernay. (*V.* **89**, **179**).

288. — Le 31 mars 1700, Mᵉ Pierre Thillaye, pbr̃e, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque représenté par Mᵉ Gabriel Hébert, chanoine, secrétaire de Sa Grandeur, et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles. (*V.* **63**, **476**).

289. — Le 29 mars 1700, Mᵉ Charles Bellière, pbr̃e, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, chapelain en la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx.

290. — Le 16 mars 1700, Mᵉ Guillaume Formeville, pbr̃e, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, parr̃. Sᵗ Germain, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Cormeilles.

291. — Le 7 févr. 1700, la nomination à la chapelle Sᵗᵉ Croix, 1ʳᵉ portion, en la Cathédrale, appartenant au seigʳ évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Mᵉ Michel Boscher, pbr̃e,

dernier titulaire, la personne de Me Louis d'Héry, clerc de la ville de Lx.

Le 19 mars 1700, led. sr d'Héry est mis en possession de la chapelle Ste Croix. Fait et passé en présence de Me Robert Le Roux, maître de musique, et de Marin Vivien, sonneur de la Cathédrale.

292. — Le 18 mars 1700, Me Jean Formage, sous-diacre, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **8, 365**).

293. — Le 1er avril 1700, Me David Mignot, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, parr. St Germain, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **212**).

294. — Le 26 mars 1700, Me Michel Audran, clerc de Fécamp, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **83**).

295. — Le 5 avril 1700, Mre Anselme de la Mondière, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, pourvu de la cure du Meslerault, dont il n'est pas paisible possesseur, demeurant à Paris et représenté par son père, Mesre François de la Mondière, Escr, seigr de Lignères, demeurant au Meslerault, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **269**).

296. — Le 27 mars 1700, Me Philippe Boisney, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, chanoine de St Etienne-des-Grez, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **84**).

297. — Le 24 mars 1700, Me Guillaume Vivien, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à St Etienne-de-Lallier, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux, Cormeilles, Bernay, et aux religieuses de St Léger. (*V.* **77**).

298. — Le 5 avril 1700, Me Robert Boissel, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, représenté par Me Jacques Bunel, pbre de Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux, Bernay et aux dames de St Léger dud. lieu de Préaux. (*V.* **70**).

299. — Le 3 avril 1700, Me Pascal Mesnier, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Grestain, Cormeilles, St Pierre de Préaux, St Evroult, Bernay et Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **13, 90**).

300. — Le 3 avril 1700, Me Georges Cordouen, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Jouveaux, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay et de Cormeilles. (*V.* **92**).

301. — Le 8 avril 1700, Me Jean Hédiard, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Epaignes, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

302. — Le 7 avril 1700, Me Joseph Mahiet, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Paris, et representé par Mre François Dubois, pbre, chanoine de la Cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **79**, **474**).

303. — Le 10 avril 1700, Me Jean Tassel, diacre de St Etienne-du-Rouvray, reçoit la prêtrise. (*V.* **142**).

304. — Le 10 avril 1700, Me Réné-Thomas Berée, sous-diacre de la parr. d'Etrépagny, est ordonné diacre. (*V.* **141**).

305. — Le 8 avril 1700, Me Daniel Lefort, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à St Désir de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

306. — Le 8 avril 1700, Me Gabriel Lemonnier, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, prétendant droit à la cure de St Cyr-de-Salerne, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **75**).

307. — Le 8 avril 1700, Me Jacques Lefebvre, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, curé de St Désir de Lx, « non remply », fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **94**).

308. — Le 2 mars 1700, Mesre Nicolas Osmont de Malicorne, pbre, curé du Torpt et chapelain de la chapelle de Ste Barbe des Brières de Glos, en la parr. de St Jean-de-Livet, remet purement et simplement lad. chapelle entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par le présentateur ordinaire. (*V.* **147**).

Le même jour et séance tenante, la nomination à la chapelle de Ste Barbe appartenant au seigr du lieu, Mesre Armand de Coustin de Bourzolles, chevr, seigr de Beaurepos, St Jean-de-Livet et autres lieux, nomme à lad. chapelle la personne de Me Gabriel Gondouin, pbre de ce diocèse.

Le 16 mars 1700, le seigr évêque de Lx, donne aud. sr Gondouin la collation dud. bénéfice.

Le 29 mars 1700, le sr Gondouin prend possession de la chapelle Ste Barbe.

309. — Le 13 mars 1700, le seigr évêque autorise Philippe Bardouleau, clerc de la parr. de Ste Catherine de Honfleur, chapelain de Ste Magdeleine en la Cathédrale, à recevoir le sous-diaconat de la main de tout évêque catholique qu'il voudra choisir.

310. — Le 18 avril 1699, Me Jean-Baptiste Lecomte, acolyte de la parr. de Quetteville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **134**).

311. — Le 19 sept. 1699, Charles Deville, acolyte, religieux de l'abbaye de Grestain, est ordonné sous-diacre.

312. — Le 28 août 1699, François Le Breton, époux de Jacqueline Fichu, de la parr. de Montormel, diocèse de Séez, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Réné Le Breton, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **188**).

313. — Le 28 août 1699, Richard Vitrel, serrurier, bourgeois, demeurant à Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Claude Vitrel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jacques Delamare, notaire de St Georges-du-Vièvre ; Me Jean Le Grand, greffier au bailliage de Pontaudemer, et par Me Nicolas Vitrel, pbre, curé de Triqueville, frère dud. sr acolyte. (*V.* **188**, **473**).

314. — Le 26 févr. 1700, Paul Farain, demeurant en la parr. de St Pierre-de-la-Rivière, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Farain, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Ollivier Caignon, pbre, vicaire de St Pierre-de-la-Rivière, et par Me Réné Charpentier, chirurgien de lad. parr.

Led. sr acolyte était fils dud. sr Paul et de Marie Crestien. (*V.* **364.**)

315. — Le 5 févr. 1700, Mesre Julien-Armand de la Roque, Escr, seigr du Boishébert, Capitèquerie, le Mesnil-Durand, et autres terres, demeurant en son manoir seigneurial de Boishébert, parr. de Verneusses, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Mesre Robert-Gaspard de la Roque, Escr, sr de Bosné, acolyte, demeurant aud. lieu du Boishébert, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 7 févr. suivant, à l'issue de la messe paroissiale, en présence de Me François Dutertre, pbre, curé de Verneusses, et autres témoins. (*V.* **331.**)

316. — Le 16 avril 1700, Me Antoine Jehan, pbre, du diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr. de St Vandrille, aud. diocèse, fait signifier ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Evroult. (*V.* **273.**)

317. — Le 10 avril 1700, Mre Etienne Le Bas, sous-diacre, chanoine de la Cathédrale, est ordonné diacre. (*V.* **106.**)

318. — Le 18 sept. 1688, Me Guillaume Devin, sous-diacre de la parr. de Morainville, est ordonné diacre.

Le 24 sept. 1689, il reçoit la prêtrise.

319. — Le 22 juillet 1699, Gabriel Duval, demeurant à Honfleur, parr. St Léonard, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Durand Duval, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 4 avril 1700, à l'issue de la messe

paroissiale de Genneville, en présence de Mes^re Jean-Baptiste de Brèvedent, Esc^r, seig^r du Plessis. (*V.* **364**.)

320. — Le 20 mars 1700, Jean Deschauffours, fils d'Adrian, demeurant à Blangy, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Noncher, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 4 avril 1700, à l'issue de la messe paroissiale de Blangy par Me Jacques De Manneville, notaire aud. lieu, en présence de Me Jean-Baptiste Moulin, pbr̃e, curé de Blangy, et de Me André Nicolle, pbr̃e, demeurant en la même parr̃.

Led. s^r acolyte demeurait en la parr̃. de Fauguernon. (*V.* **260**, **364**.)

321. — Le 10 avril 1700, Me Jacques Le Bas, acolyte de la parr̃. de St Germain de Lx, est ordonné sous-diacre. (*V.* **263**, **391**, **405**.)

322. — Le 7 févr. 1700, noble personne, Mes^re Jean-Baptiste de Franqueville, pbr̃e, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, chanoine, haut doyen et grand chantre de la Cathédrale, remet purement et simplement la dignité de grand chantre entre les mains du seig^r évêque. (*V.* **106**.)

Le lendemain, la nomination à cette dignité appartenant aud seig^r, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice la personne de Mre Claude de Franqueville, chanoine prébendé d'Ecajeul, licencié ès-droits.

Le 21 avril 1700, led. s^r Claude de Franqueville est reçu et mis en possession de la grande chanterie par le ministère dud. s^r haut doyen. Fait et passé en présence de Me Guillaume Véron, pbr̃e, chapelain de la Cathédrale, et de Me Alexandre Hue, pbr̃e, officier de lad. Eglise.

323. — Le 27 avril 1700, vu l'attestation du s^r Pelerin, curé d'Orbec, et du s^r Anfrie, vicaire de St Germain-de-la-Campaigne, dispense de bans pour le mariage entre Louis Lesénéchal et Jeanne Anquetil.

324. — Le 30 mars 1700, la nomination au prieuré de N.-D. de Lorette, diocèse du Mans, appartenant au seig^r abbé de l'Etoile, « diocèse de Chartres ou Blois », Mre Alexis-Léonor de Bellemare, abbé commendataire de lad. abbaye, résidant présentement en sa terre de Villers, parr̃. de Fontaine-la-Louvet, nomme aud. prieuré de N.-D. de Lorette la personne de Fr. François Patard, chanoine régulier du prieuré de St Cosme. Fait et passé en présence de Me Jean-Baptiste Bucailles, pbr̃e, curé de Duranville, et de Me Charles Chéron, pbr̃e, demeurant en lad. parr̃. de Fontaine.— Led. s^r abbé déclare ne pouvoir signer, à cause de ses infirmités de goutte qu'il a aux mains et notamment à la main droite.

325. — Le 10 avril 1700, Me Jean de Montgoubert, diacre de Neuville, reçoit la prêtrise.

326. — Le 22 sept. 1696, Me François Cantel, diacre de Folleville, reçoit la prêtrise.

327. — Le 10 mai 1700, vu l'attestation de Félix Margot, vicaire de Prêtreville, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Marc-Antoine de Fautereau, chev^r^, seig^r^ de Querville, capitaine au régiment royal-Comtois, fils de Mes^re^ Louis de Fautereau, chev^r^, seig^r^ de Ste Geneviève, d'Estroc, marquis de Marnière, baron de Garembouville et de la Mare des......., Ruerville, Le Quesney, Varanville, et autres terres et seigneuries, gentilhomme de la chambre du roy, et de dame Marguerite de Mauduit, de la parr̄. de Prêtreville, d'une part, et dam^lle^ Marguerite Cœuillet, fille de Me Alexandre Cœuillet, cons^er^ du roy, maître des Eaux et Forêts, capitaine des chasses et plaisirs de Sa Majesté, et dam^lle^ Marguerite Hubant, demeurant aux Neuf-Chasses, parr̄. Sr Jacques de Lx.

328. — Le 10 mai 1790, vu l'attestation du s^r^ Rosey, vicaire de Ste Croix de Bernay, et du s^r^ Desplanches, vicaire de N.-D. de la Couture, dispense de bans pour le mariage entre Philippe Cœuret et Magdeleine Lebertre.

329. — Le 12 mai 1700, vu l'attestation du s^r^ Thouret, curé de Valsemey, et du s^r^ de la Tour, curé de Drubec, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Alleaume et Marie Oriot.

330. — Le 10 avril 1700, Me Jean-Baptiste Thibout, diacre de St Mards-de-Fresne, reçoit la prêtrise. (*V.* **41**, **207**.)

331. — Le 28 décembre 1699, Robert-Gaspard de la Roque, fils de Jacques de la Roque, chev^r^, et de dame Elisabeth de Vigneral, de la parr̄. de Verneusses, reçoit la tonsure cléricale.

Le 10 avril 1700, il reçoit les ordres mineurs et le sous-diaconat. (*V.* **315**.)

332. — Le 29 août 1699, dom Thomas Chanu, pbr̄e, religieux en l'abbaye de Grestain, pourvu de l'office claustral d'infirmier en l'infirmerie de lad. abbaye, donne sa procuration pour résigner led. office avec tous ses droits en faveur de dom Pierre Le Grix, religieux-profès de la même abbaye. Fait et passé en présence de Mre Nicolas Coignard, curé de St Samson, diocèse de Dol, et autres témoins.

Le 17 oct. 1699, le banquier expéditionnaire en cour de Rome atteste qu'il a envoyé la procuration du s^r^ Chanu.

Le 2 nov. 1699, led. s^r^ Le Grix adresse au lieutenant du bailliage de Pontaudemer une requête, fondée sur les retards mis par la cour de Rome à lui envoyer ses lettres de provision de l'infirmerie de l'abbaye de Grestain, et demande qu'il lui soit permis d'en prendre possession *ad conservationem juris* ; ce qui lui est accordé.

Le 12 nov. 1699, dom Gabriel Le Grand, religieux de lad. abbaye, présente une supplique en cour de Rome pour demander l'infirmerie de Grestain, « qui est en ce moment induement détenue par le nommé

Chanu, religieux profès de la même abbaye, et peut-être apostat, tout-à-fait incapable et inhabile à posséder ce bénéfice. » Sa demande lui est accordée.

Le 21 nov. 1699, en vertu de l'ordonnance rendue par le lieutenant du bailliage de Pontaudemer, le s^r Le Grix, prend possession dud. bénéfice par la libre entrée de l'infirmerie et de la cuisine du monastére. Fait et passé en présence de Me Nicolas Lefebvre, pbr̄e, curé de Carbec, et autres témoins.

Le 1er décembre 1699, les religieux de l'abbaye de Grestain, réunis en chapitre, nomment à l'office de l'infirmerie de leur monastère, vacant par la démission qu'en a faite ce jourd'hui dom Pierre Descalles, prieur, et par suite de la sortie de dom Thomas Chanu dernier titulaire, la personne de dom Gabriel Le Grand, pbr̄e, religieux-profès de lad. abbaye.

Le 22 décembre 1699, led. s^r Le Grand est mis en possession dud. bénéfice par les religieux de Grestain.

Le 2 juin 1700, M. Audran, vic. g^l, donne son visa aux lettres de provision de l'infirmerie de Grestain, obtenues par le s^r Le Grand.

333. — Le 3 avril 1700, Me Jean Gravey, acolyte de Lx, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me François Dubois, pbr̄e, chanoine de la Cathédrale, et par hon̄n. homme Jean Dubois, son frère, marchand, demeurant au Mesnil-Eudes. (*V.* **364**, **486**.)

334. — Le 18 avril 1699, Jacques Houssaye, acolyte d'Orbec, est ordonné sous-diacre. (*V.* **59**).

335. — Le 20 mai 1699, Me Nicolas Cosnard, pbr̄e, curé de Mardilly, infirme et paralysé du côté droit, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Charles Lefebvre, pbr̄e de lad. parr̄.

Le 24 sept. 1699, led. s^r Lefebvre requiert du seig^r évêque la collation dud. bénéfice, en présentant un certificat du s^r Musnier, banquier expéditionnaire en cour de Rome, attestant qu'il a envoyé à Rome une procuration *ad resignandum* donnée par led. s^r Cosnard. La collation est refusée au s^r Lefebvre jusqu'à ce qu'il ait produit des lettres de provision.

Le 7 oct. 1699, le s^r Lefebvre présente une requête au lieutenant-général du bailliage d'Orbec dans laquelle il expose que le s^r Cosnard, curé de Mardilly, lui a résigné son bénéfice; « que lad. résignation ayant esté envoyée à Rome, devrait estre dabtée, suivant la course ordinaire, dès le 10 juin dernier, d'après l'attestation du s^r Musnier, banquier expéditionnaire en cour de Rome. Comme, pour des causes inconnues aud. suppliant, lad. résignation n'a point esté expédiée, non plus que toutes les autres qu'on y a présentées depuis huit à dix mois,

ce qui est contre les privilèges, usages et libertez de l'Eglise gallicane et faict tort aux droitz du roy et dud. suppliant que Monseig^r l'evesque et comte de Lis^x, a refusé de pourvoir dud. bénéfice. » C'est pourquoi led. s^r Lefebvre supplie le lieutenant-général de l'autoriser à prendre possession du bénéfice-cure de Mardilly *ad conservationem juris*, « et à recueillir les fruits avec assurance et liberté, sans qu'en vertu de lad. prise de possession, il puisse exercer les fonctions curiales ou autrement contrevenir aux édits de Sa Majesté. »

Cette requête est accordée par le lieutenant-général. Signé : I. Foucques de la Pilette.

Le 8 oct. 1699, « en vertu de l'ordonnance de Mes^re de la Pilette, le s^r Lefebvre prend possession de la cure de Mardilly *ad conservationem juris*, en présence de Me André de Hudebert, pbr̄e ; Mes^re Philippe Périer, Esc^r, s^r de la Bouverie, et autres témoins de lad. par̄r.

Le 14 mai 1700, la nomination à la cure de N.-D. de Mardilly appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre Michel Desperiers, pbr̄e, chanoine prébendé de Feins, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Nicolas Cosnard, décédé le 4 de ce mois, la personne de Mre Jean-Baptiste Dirlande, pbr̄e de la par̄r de Grandcamp.

Le 17 mai 1700, M. Pierre Audran, vic. g^l, donne aud. s^r Dirlande la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r Dirlande prend possession de la cure de Mardilly, en présence de plusieurs témoins, tous de la par̄r· d'Orville.

« Tout à l'instant s'est présenté la personne de Me Charles Lefebvre, pbr̄e, curé de lad. par̄r. de Mardilly ; lequel s'est opposé à la pn̄te (présente) prise de possession f^te par led. s^r Dirlande, » et a refusé de donner les clefs.

336. — Le 22 mai 1700, vu l'attestation du s^r Dupendant, curé de Brocottes, et du s^r Descalles, curé de St Jouin, dispense de bans pour le mariage entre noble homme François Labbey, Esc^r, s^r de Heroussard, fils de feu Jacques Labbey, Esc^r, et de dam^lle Barbe Thibout, de la par̄r. de St Jouin, d'une part, et noble dam^lle Marie-Renée Le Sens, fille de feu Jean Le Sens, Esc^r, et de noble dame Cécile Le Boucher, de la par̄r. de Brocottes.

337. — Le 10 avril 1700, Me Pierre Grieu, diacre de Marolles, reçoit la prêtrise.

338. — Le 10 avril 1700, Me Gallois Eudes, sous-diacre de N.-D.-du-Hamel, est ordonné diacre. (*V.* **169, 406**.)

339. — Le 18 avril 1699, Me Jacques Lecoq, sous-diacre de N.-D.-de-la-Couture de Bernay, est ordonné diacre.

340. — Le 3 décembre 1699, Me Jacques Aubin, pbr̄e, curé de St Pardoul de la Brevière, donne sa procuration pour résigner sa cure

entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Théodore Renoult, pbr̃e, chanoine, chantre de l'église collégiale de « Cressenville », (Croissanville), diocèse de Bayeux.

Le 15 mai 1700, M. Audran, vic. gl, donne aud. sr Renoult la collation dud. bénéfice auquel il a été nommé par les religieux de St Martin de Séez par suite de la désertion dud. sr Aubin.

Le 17 mai 1700, le sr Renoult prend possession de la cure de la Brevière, en présence de Me Emond Daguin, pbr̃e, curé de la Boissière et doyen du Mesnil-Mauger; Me François Buisson, pbr̃e, vicaire de la Brevière, et autres témoins.

341. — Le 14 mai 1700, la nomination à la 4e prébende de la collégiale de St Nicolas du Meslerault appartenant au seigr du lieu, Mesre Jacques du Plessis-Châtillon, chevr, seigr-marquis dud. lieu et de Nonant, seigr de la seigneurie du Meslerault, unie au marquisat de Nonant, nomme à cette prébende, vacante par la mort de Me François Sanson, pbr̃e, curé de Champ-Aubert et dernier titulaire, la personne de Me Robert Andrieu, vicaire de Montmarcey. Donné au château de Nonant, en présence de Me Michel Amellant, pbr̃e, titulaire de la chapelle St Jacques de Nonant, et de Me Guillaume Lemarchant, pbr̃e, curé dud. lieu de Nonant et doyen de Gacé.

Le 2 juin 1700, M. Audran, vic. gl, donne aud. sr Audrieu la collation dud. bénéfice.

342. — Le 6 mai 1700, la nomination à la cure ou vicairie perpétuelle de N.-D. d'Ouilly-le-Vicomte appartenant au chanoine de la Pluyère en la Cathédrale, Mre Robert Paulmier, chanoine-prébendé de la Pluyère, nomme à cette cure, vacante par la mort de Mre Jean de Collet, pbr̃e, dernier titulaire, décédé le 30 avril précédent, la personne de Me Robert Lebrun, pbr̃e, curé d'Illeville-sur-Montfort, diocèse de Rouen.

Le 4 juin 1700, M. de Franqueville, vic. gl, donne aud. sr Lebrun la collation de ce bénéfice.

Le 2 décembre 1700, le sr Lebrun prend possession de la cure d'Ouilly.

343. — Le 27 mai 1700, Me Jean Jouen, acolyte de Pontaudemer, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

344. — Le 8 juin 1700, vu l'attestation du sr Pelerin, curé d'Orbec, dispense de bans pour le mariage entre Guy Fresnel, sr des Foutures, commis pour les remplacements des sels de France et de Bourgogne, de la par̃r. de St Paul-de-Courtonne, demeurant présentement à Orbec, fils de feu Jean Fresnel et d'Anne Le Rucher, d'une part, et damlle Andrée Morin, fille de feu Jean Morin, Escr, sr de Beaucoton, et de feue Catherine Legrix, demeurant aussi à Orbec.

345. — Le 10 avril 1700, Me Jean de la Rouvraye, acolyte de la par̃r. de Touquette, est ordonné sous-diacre. (*V.* **215. 258**.)

346. — Le 5 avril 1699, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :
Etienne Duchesne, fils d'Etienne et de Magdeleine Moulin, de la parr. du Mesnil-Bascley ; (*V.* **419**.)
Guillaume Renier, fils de François et de Magdeleine Beaumont, de la parr. de St Vincent-du-Boullay ;
Louis Desrues, fils de Jacques et d'Anne Gruel, de la parr. de Sr Victor-de-Chrestienville ;

347. — Le 18 sept. 1699, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :
Nicolas Lecomte, fils de Nicolas et de Floride Tesson, de Ste Catherine d'Honfleur ;
Guillaume Hamel, fils de Jean et de Françoise Périer, de la parr. de Pont-l'Evêque ;
Jacques Lebroc, fils de Michel et de Magdeleine Falaise, de la parr. de St Léonard de Honfleur ;

348. — Le 10 avril 1700, Thomas Marc, fils de Claude et de Marie Dumesnil, de la parr. de St Nicaise de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx ;

349. — Le 15 juin 1700, vu l'attestation du s^r Fréard, pbre, curé de Courtonne-la-Meurdrac, et du s^r Robine, vicaire de Marolles, dispense de bans pour le mariage entre Chrysostome Dumoulin et Anne Desjardins.

350. — Le 19 juin 1700, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jean Grente, fils d'Ezéchiel Grente, Esc^r, seig^r des Coutures, en son vivant garde de la porte du roy, et de dam^lle Marguerite Lesueur, de la parr. de St Pierre-des-Authieux, d'une part, et dam^lle Germaine Vattemare, fille de Guillaume et d'Eugénie Edmond, de la parr. de St Loup d'Auxerre.

351. — Le 21 sept. 1698, Jean Andrieu, fils de Philippe et de Jeanne Pollin, de la parr. de St Aubin-sur-Algot, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **364**, **401**).

352. — Le 21 juin 1700, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Eudes, de la parr. de Tourville-la-Forêt, fils de noble homme feu Jacques Eudes, seig^r de Tourville et de Heudreville, et de dame Elisabeth de Grimouville, d'une part, et dame Marie-Anne Conard, fille de Nicolas et de Catherine Bouflé, de la parr. de St Patrice de Rouen.

353. — Le 26 juin 1700, vu l'attestation du s^r Liesse, curé de St Benoit-d'Hébertot, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Richard de Louis, Esc^r, s^r des Rivières, fils de feu François de Louis, Esc^r, s^r de Clersy, et de feue dam^lle Marie Billard, de la parr. d'Annebault, diocèse de Rouen, d'une part, et dam^lle Marie-Magdeleine de Sandret, fille de Jean Sandret, Esc^r, s^r de Courteville, et de dame Marie Le Grand, de lad. parr. de St Benoit.

354. — Le 26 juin 1700, dispense de bans pour le mariage entre Louis Le Cousturier, marchand, bourgeois d'Orbec, y demeurant, d'une part, et dam^lle Anne Morin, fille de feu Jean Morin, Esc^r, s^r de Boscotru, bailly de Lx, et de dam^lle Catherine Le Grix, demeurant aussi à Orbec.

355. — Le 10 avril 1700, Me Noel Delalande, diacre de la parr̄. de Ste Croix de Cormeilles, reçoit la prêtrise. (*V*. **5**, **170**).

356. — Le 16 juin 1700, Me Pierre Levavasseur, diacre du diocèse de Lx, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen. (*V*. **5**, **207**, **406**).

357. — Le 18 sept. 1699, Jean de Gouhier, fils de Jacques de Gouhier, Esc^r, et de dam^lle Marie-Anne Le Cornu, de la parr̄. de St Jean-de-la-Lecqueraye, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

358. — Le 18 mars 1700, Mes^re Marc-Antoine de la Rouvraye, Esc^r, s^r du lieu, seig^r et patron de Touquette, y demeurant en son manoir seigneurial, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, noble homme Jean-Vincent de la Rouvraye, Esc^r, s^r de la Gueriest, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mes^re Jean du Val, Esc^r, s^r du lieu, demeurant au Sapandré. — La lecture de cet acte fut faite, le 28 mars 1700, à l'issue de la messe paroissiale du Sapandré, par Me Cheradame, pbr̄e, curé de lad. parr̄. (*V*. **215**, **345**).

Led. s^r acolyte demeurait chez son oncle, Me Tanneguy de la Rouvraye, pbr̄e, curé de la 2e portion de Montreuil.

359. — Le 6 juillet 1700, vu l'attestation du s^r Buisson, vicaire de Livarot, dispense de bans pour le mariage de Jacques Boulley.

360. — Le 9 juillet 1700, vu l'attestation du s^r Hue, pbr̄e, curé du Mesnil-Simon, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Jean-Baptiste-Adrien de Collet, Esc^r, s^r des Boves, fils de Jean de Collet, Esc^r, s^r des Boves, et de dam^lle Hélène de Sevrey, demeurant au Mesnil-Simon, d'une part, et dam^lle Magdeleine de Mauduit, Vve de noble homme Pierre Merieult, vivant bourgeois de Lx, et fille de Guillaume de Mauduit, Esc^r, s^r de la Rosière, cons^er du roy, maître ordinaire de la chambre des Comptes de Rouen, et de noble dame Marie de Fautereau, de la parr̄. de St Maclou de Rouen.

Le même jour, vu l'attestation du s^r de Courseulles, pbr̄e, desservant la parr̄. d'Ouilly-le-Vicomte, le haut-doyen de la Cathédrale de Lx, juge ordinaire en la ville et banlieue de lad. ville de Lx, accorde aussi dispense de bans pour led. mariage entre Jean-Baptiste-Adrien Collet, et Madeleine de Mauduit.

361. — Le 15 mars 1700, Jean Chéron, demeurant à Guerquesalles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Chéron, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **189**, **364**.)

362.— Le 29 juin 1700, la nomination à la cure de N.-D. de Cheffreville appartenant au seigr abbé du Bec, Mgr Nicolas de Colbert, archevêque de Rouen et abbé commendataire du Bec, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Nicolas Formeville, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Thomas Delamare, pbre du diocèse de Lx. (*V.* **280**.)

Le 4 juillet 1700, le seigr évêque donne aud. sr Delamare la collation dud. bénéfice.

Le 14 juillet 1700, le sr Delamare, demeurant à Paris et represente par son frère, Me Jacques Delamare, pbre de la parr. de Fervaques, prend possesoion de la cure de Cheffreville, en présence de Me Pierre Costard, pbre, vicaire de lad. parr., et autres témoins.

Le 13 avril 1686, Thomas Delamare, fils de Jean et de Charlotte Regnoult, de la parr. de Fervacques, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1686, il reçoit le sous-diaconat.

Le 20 sept. 1687, il est ordonné diacre.

Le 16 avril 1689, il reçoit la prêtrise.

363. — Le 12 juillet 1700, vu l'attestation du sr Guérin, pbre, curé de Sr Martin-des-Authieux, dispense de bans pour le mariage entre Mesre François Labbey, chevr, seigr de Vauguimont, capitaine au régiment de cavalerie de Mgr le dauphin, fils de feu Mre Gaspard Labbey, chevr, seigr des Mottes et des Authieux, et de feue dame Anne Lecesne, de lad. parr. de St Martin-des-Authieux, d'une part, et dame Catherine Désiré, Vve de Mesre Pierre-Augustin de Buget, chevr, seigr des Landes, et fille de Pierre Désiré, Escr, seigr de Montfray, et de dame Charlotte de Bellière, de la parr. de St Pierre-du-Marché, en la ville de Loudun, diocèse de Poitiers.

364. — Le 10 avril 1700, furent ordonnés sous-diacres :

Me Durand Duval, acolyte de Genneville, cy-devant de la parr. de St Léonard de Honfleur. (*V.* **319**) ;

Me François Chéron, acolyte de la parr. de Guerquesalles. (*V.* **189, 361**);

Fr. Julien Delalande, religieux-profès de Royal-Pré ;

Me Guillaume Farain, acolyte de St Pierre-de-la-Rivière. (*V.* **314**) ;

Me Jean Gravey, acolyte de St Germain de Lx. (*V.* **333, 486**) ;

Me Jacques Leger, acolyte d'Ouilly-le-Vicomte. (*V.* **389**) ;

Me Guillaume Loyer, acolyte de Ste Croix de Bernay. (*V.* **386**) ;

Me Jean Gueroult, acolyte de St Jean-du-Thenney. (*V.* **189**) ;

Me Jean-Baptiste de Corday, acolyte du Mesnil-Imbert. (*V.* **394**) ;

Me Robert Chéron, acolyte de la Chapelle-Hareng. (*V.* **412**) ;

Me Georges Deglos, acolyte de St Victor-d'Epine. (*V.* **126, 387**) ;

Me Jean Bernays, acolyte de la parr. de Courbépine. (*V.* **228, 285**);

Me Jacques Noncher, acolyte de la parr. de Fauguernon. (*V.* **260, 320**);

Me Jean Andrieu, acolyte de St Aubin-sur-Algot. (V. **351**, **401**);
Me Louis Rosey, acolyte de la parr. de Meulles. (V. **232**, **415**);
Me Jacques Duval, acolyte de la parr. d'Avernes. (V. **397**).

365. — Le 10 avril 1700, furent ordonnés diacres :
Me François Leprevost, sous-diacre de Giverville ;
Me Charles Bardel, sous-diacre de St Désir de Lx. (V. **188**, **193**);
Me Michel Aubert, sous-diacre de N.-D.-de-Courson. (V. **267**);
Me Guillaume Basire, sous-diacre de Ste Foy-de-Montgommery ;
Me Hervé Joly, sous-diacre de la parr. de Beaumont. (V. **25**, **58**, **258**);
Me Nicolas Leguey, sous-diacre des Moutiers-Hubert ;
Me Noël Anfrie, sous-diacre de la parr. du Sap. (V. **43**, **258**);
Me François Follin, sous-diacre de St Aubin-du-Thenney. V. **45**);
Me Pierre Renier, sous-diacre de St Germain de Lx ;
Me Nicolas Faucon, sous-diacre de St Mards-de-Fresne ;
Me Denis Leguey, sous-diacre des Moutiers-Hubert (V. **233**);
Me Jean Formage, sous-diacre de la parr. de Lessard. (V. **8**, **292**).

366. — Le 10 avril 1700, reçurent la prêtrise :
Me Nicolas Delamarre, diacre de la parr. de Morsan. (V. **45**, **257**);
Me Pierre Durand, diacre de Bonneville-la-Louvet. (V. **170**);
Me Louis Farain, diacre de la parr. de Piencourt ;
Me Marc Samin, diacre de la parr. de N.-D.-de-Courson. (V. **257**);
Me Jacques Pupin, diacre de St Ouen de Pontaudemer. (V. **46**);
Me Didier Lefrançois, diacre de St Germain-de-Montgommery. (V. **255**);
Me Jean Duval, diacre de St Gervais d'Asnières. (V. **207**);
Me Robert Leseigneur, diacre de Ste Croix de Bernay. (V. **45**, **257**);
Me Antoine Angot, diacre de Vimoutiers. (V. **46**).

367. — Le 12 juillet 1700, vu l'attestation du sr du Rancher, curé de Pont-l'Evêque, et du sr de Cœurdoux, vicaire de Surville, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Guibert et Marie Bunel.

368. — Le 5 avril 1697, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jacques Guaisnet, fils de Jacques et de Rénée Foucques, de la parr. d'Angoville.

Réné Morard, fils de Jacques et de Geneviève Gomer, de la parr. du Noyer-Menard.

369. — Le 16 juillet 1700, vu l'attestation du sr Thiron, curé de Reux, et du sr Bouet, vicaire de St Himer, dispense de bans pour le mariage entre Julien Lemoine et Jeanne Postel.

370. — Le 19 juillet 1700, dispense de bans pour le mariage entre Me Michel de Seney, consr du roy en l'élection de Lx, fils de Me Michel de Seney, sr de la Sauvagère, et de damlle Marie du Fay, de la parr. de St Jacques de Lx, d'une part, et damlle Catherine Le Mire, fille de feu

Mre Nicolas Le Mire et de damlle Marie Amiot, aussi de lad. parr. St Jacques.

371. — Le 18 avril 1699, Me Martin Lecoq, sous-diacre de Ste Croix de Bernay, est ordonné diacre. (*V.* **45**, **406**).

372. — Le 24 juillet 1700, vu l'attestation du sr Delisle, pbre, curé de Crouttes, et du sr d'Orville, pbre, curé des Champeaux, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jacques de Belleau, Escr, seigr de Bouillonné, et de damlle Magdeleine du Vallet, d'une part, et damlle Anne-Françoise Gouhier, fille de feu Jacques Gouhier, Escr, sr de la Hubardière, et de damlle Rénée de Glatigny, de la parr. des Champeaux.

373. — Le 26 juillet 1700, vu l'attestation du sr Carrey, pbre, curé de Firfol, dispense de bans pour le mariage de Pierre Buhot.

374. — Le 28 juillet 1700, vu l'attestation du sr Dubois, curé de Vauville, et du sr Gesnu, vicaire de Tourgéville, dispense de bans pour le mariage entre André Beneuf et Marie-Charlotte Blanchard.

375, — Le 18 avril 1699, Me Alexandre Jouen, sous-diacre de la parr. de St Martin-le-Vieil, est ordonné diacre. (*V.* **45**).

376. — Le 31 juillet 1700, vu l'attestation du sr Mauduit, curé de Ternant, et du sr Huguelle, vicaire d'Orville, dispense de bans pour le mariage entre Louis Cordier et Catherine Charpentier.

377. — Le 19 sept. 1699, Me Guillaume Manchon, acolyte d'Estrées, est ordonné sous-diacre. (*V.* **202**).

378. — Le 24 juillet 1700, Mesre Balthazard-Henry de Fourcy, pbre, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de St Vandrille, nommé par le roy, le 25 févr. 1689, pour tenir sur l'abbaye de St Evroult l'indult de Mesre Henry-Louis de Fourcy, cy-devant conseiller au parlement de Paris et présentement maître des requêtes, requiert par procureur les religieux de St Evroult de lui conférer le prieuré du Marché-Neuf, dans le diocèse de Rouen, vacant par la mort de Me Michel-Antoine Baudrant, dernier titulaire. Le sr prieur de St Evroult ne fait aucune réponse ; et, son silence pris pour un refus, le procureur du seigr abbé de St Vandrille proteste, en son nom, de se pourvoir devant qui de droit.

Led. seigr abbé, demeurant à Paris, fut représenté par Me Antoine Lambert (1), diacre, demeurant en la parr. de St Evroult.

379. — Le 20 sept. 1697, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jacques Dumont, fils de Thomas et de Catherine de Corday, de la parr. de Canapville. (*V.* **450**) ;

(1) Au n° 406, Me Lambert est indiqué comme étant originaire de la parr. d'Avernes.

Jean Godet, fils de Philippe et de Madeleine Lisores, de la parr. de Vimoutiers. (*V.* **472**).

380. — Le 5 avril 1697, Louis Morin, fils de Jean et de Marie Robin, de la parr. de Meulles, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

381. — Le 18 sept. 1699, Philippe Bard, fils de Charles et de Catherine Guéret, de la parr. de Blonville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

382. — Le 1er juin 1687, Georges Delauney, fils de Guillaume et de Catherine Delauney, de la parr. de Cisay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **414**).

383. — Le 29 avril 1696, Louis-Antoine de la Rouvraye, clerc de la parr. de Touquette, reçoit les ordres mineurs.

384. — Le 3 août 1700, vu l'attestation du sr Guermont, curé de l'Hôtellerie, et du sr Dumoutier, vicaire de Thiberville, dispense de bans pour le mariage entre Mesre Jean Lefrançois, Escr, sr de la Cousture, garde du roy, fils de feu Robert Lefrançois, sr de Clos, et de Marguerite de Lespiney, de la parr. de Thiberville, d'une part, et Marie-Agnès Desperroys, fille de feu Jacques Desperroys, sr de Bois-l'Elu, et de Marguerite Pierres, de la parr. de l'Hôtellerie.

385. — Le 8 juin 1700, Me Etienne Le Bas, diacre du diocèse de Rouen, pourvu de la cure de Prêtreville, dont il ne jouit pas encore, obtient de Sa Sainteté un indúlt d'*extra tempora* pour recevoir la prêtrise afin de prendre possession dud. bénéfice. (*V.* **485**).

Le 27 août 1700, il obtient une dispense d'âge qui lui permet d'être ordonné prêtre à vingt-trois ans.

386. — Le 29 févr. 1700, Me Guillaume Bellencontre, Pierre Lecharpentier, Pasquier Chapey et Pierre Piel, tous bourgeois, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume Loyer, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 19 mars 1700, à l'issue de la messe paroissiale de Valailles, en présence de Me Gabriel Deshayes, curé du lieu. (*V.* **364**).

387. — Le 24 févr. 1700, Georges Deglos, laboureur, demeurant à St Victor-d'Epine, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Georges Deglos, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jean Renault, pbre, curé de lad. parr., par Mes Antoine et Nicolas Amours, pbres, demeurant aussi à St Victor. (*V.* **126**, **364**).

388. — Le 18 sept. 1699, Jean Dehors, fils de Jacques et d'Elisabeth Bosney, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs

389. — Le 16 mars 1700, Me Jacques Leger, acolyte de Lx, étant

présentement au séminaire de lad. ville, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **364**).

390. — Le 5 mars 1700, Me Louis Gueroult, s^{r} de Boismartin, docteur en médecine, demeurant à St Jean-de-Thenney, et honn̄. femme Barbe Dhommey, Vve de Robert Gueroult, s^{r} du Rouillé et présentement épouse de Me Louis Ledanois, procureur référant au bailliage et vicomté de Montreuil, demeurant à Chambrais, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Gueroult, acolyte, fils de lad. Dhommey, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente fut cautionnée par Me Guillaume Delafosse, pbrē, curé de Réville, et autres garants.

Led. s^{r} acolyte, absent, fut représenté dans cet acte par Me Paul Maureuil, pbrē, vicaire de Chambrais.

391. Le 20 mars 1700, Me Jacques Le Bas, acolyte de St Germain de Lx, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par dam^{lle} Jeanne Leroy, mère dud. s^{r} acolyte, Vve de Me Jean Le Bas, cons^{er} du roy, référendaire en la chancellerie de Rouen, demeurant en lad. ville. (*V.* **263**, **321**, **405**).

392. — Le 6 avril 1697, Me Jacques Anfrie, diacre du Sap, reçoit la prêtrise.

393. — Le 18 sept. 1699, Charles Dubus, fils de Charles et d'Hélène Lechangeur, de la parr̄. de Fervaques, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

394. — Le 23 avril 1700, Me Jean-Baptiste de Corday, Esc^{r}, s^{r} des Bois, acolyte de la parr̄. du Mesnil-Imbert, « avancé en succession avec les sieurs ses frères par le s^{r} de Cauvigny, son père, et par la feue dame sa mère, » constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mre François de Corday, Esc^{r}, pbrē, curé de Putot-en-Auge ; Hercule-Pomponne de Corday, Esc^{r}, frères dud. acolyte, et par Adrian de Corday, Esc^{r}, leur frère aîné.

Lesd. s^{rs} de Corday étaient fils de Mes^{re} Guillaume de Corday, Esc^{r}, s^{r} de Cauvigny, et de feue noble dame Marie de Tiremois, demeurant en lad. parr̄. du Mesnil-Imbert. (*V.* **364**).

395. — Le 23 août 1700, dispense de bans pour le mariage entre René Dufour, Esc^{r}, seig^{r} de Roncenay, fils de feu François Dufour, Esc^{r}, s^{r} de Nogent-le-Sec, et de feue noble dame Jeanne Bec de Lièvre, d'une part, et dam^{lle} Catherine de Foucques, fille de Pierre de Foucques, Esc^{r}, seig^{r} et patron de Caorches, et de noble dame, Marie d'Erbanne.

396. — Le 29 mai 1700, la nomination à la 1re portion de la cure de N.-D. de Cerquigny appartenant au seig^{r} du lieu, mais revenant au roy à cause de la garde-noble de Mre Pierre de Malortie, chev^{r}, seig^{r} et patron de Cerquigny, Sa Majesté nomme à cette cure, vacante par la

mort de Me Guillaume Fouchet, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Le Velain de Fontenelle, pbre du diocèse d'Evreux, chapelain de la chapelle N.-D. et St-Denis en l'église de St Yves de Paris.

Le 6 août 1700, le seigr évêque donne aud. sr Le Velain la collation dud. bénéfice. Fait à Paris, en l'hôtel dud. seigr.

Le 25 août 1700, le sr Le Velain prend possession de la cure de Cerquigny, 1re portion, en présence de Me Louis Talbot, pbre, curé de la 2e portion ; Me François Talbot, pbre, vicaire de lad. parr., et plusieurs autres témoins.

397. — Le 23 avril 1700, Suzanne Sanson, Vve de Me Toussaint Duval, demeurant à Avernes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Duval, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, absent, fut représenté dans cet acte par son frère, Me François Duval. (*V.* **364**).

398. — Le 1er août 1700, Fr. Jean-Baptiste Camus, de la parr. de Magny (Magniaci), diocèse de Rouen, fait profession dans l'abbaye de N.-D. de Grestain.

399. — Le 16 oct. 1691, Charles Lenoir, fils de Jean et de Françoise Boisné, de la parr. de Boissy, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 15 mai 1698, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 2 août 1698, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 8 oct. 1698, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 4 sept. 1700, led. sr Lenoir, pbre, chapelain de St Thomas en la cathédrale de Séez (du revenu de 80 livres), fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

400. — Le 16 août 1700, la nomination aux canonicat et prébende de Villers appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Mre François Louchard, diacre, dernier titulaire, la personne de Mesre Léonor de Matignon, clerc du diocèse de Paris. (*V.* **140**).

Le 7 sept. 1700, led. sr de Matignon est mis en possession du canonicat de Villers par le ministère de M. le doyen du Chapitre.

401. — Le 22 mars 1700, Me Philippe Andrieu, tabellion royal en la vicomté d'Auge, demeurant à St Aubin-sur-Algot, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Andrieu, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Jean d'Airan, sr des Costez, et Richard Desamaison, sr de la Vallée, beau-frère dud. sr acolyte, demeurant à St Aubin. (*V.* **351**, **364**).

402. — Le 30 août 1700, la nomination à la cure de St Aubin-près-Cisay appartenant au seigr du lieu, Mesre Léonor du Valpoutrel, Escr, seigr et patron de St Aubin, Pomont, et autres lieux, demeurant à St Georges-du-Vièvre, nomme à lad. cure de St Aubin, vacante par la mort de Me Pierre Le Bourlier, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Louis Carité, pbrē, curé de Berville-en-Roumois, diocèse de Rouen, doyenné de Bourgtheroude. Fait et passé à Pontaudemer, parr. de St Aignan, aud. diocèse de Rouen, en présence de Me Noel Letorey, greffier en la vicomté de Pontaudemer, et de Me Benoit Morisse, notaire pour le siège de Beuzeville.

Le 15 sept, 1700, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Carité la collation dud. bénéfice.

Le 17 sept. 1700, le sr Carité prend possession de la cure de St Aubin. — « S'est présenté Me Louis de Bonnechose, pbrē, curé de Cizay, qui a declaré que lad. prise de possession est nulle et injurieuse à haute et puissante dame Marie-Anne-Dorothée du Buat, marquise d'Eschauffou, seule et unique dame et patronne de lad. parr. de St Aubin, et, en cette qualité, ayant seule le droit de présenter aud. bénéfice. » C'est pourquoy led. sr de Bonnechose, au nom de lad. dame, met opposition à lad. prise de possession ; et le sr Carité, protestant de la nullité de lad. opposition, se fait aussitôt mettre de nouveau en possession dud. bénéfice.

Le 8 oct. 1700, noble dame Anne-Dorothée du Buat, dame de St Aubin et de Pomont, Vve de feu Mesre Gaspard-Erard Le Gris, chevr, marquis de Montreuil et d'Echauffour, comte de Cisay et autrec lieux, demeurant en son château de Cisay, nomme à la cure de St Aubin, vacante par la mort dud sr Le Bourlier, la personne de Me Jacques Turpin, pbrē de ce diocèse.

Le 28 oct. 1700, M. de Francqueville, vic. gl, donne aud. sr Turpin, la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Turpin prend possession de la cure de St Aubin, en présence dud. sr curé de Cisay ; Me Clément Delauney, pbrē, curé d'Orgères ; Me Pierre Lemarchand, vicaire de St Aubin, et Me François Touchet, vicaire de Cisay.

Le 23 sept. 1673, Jacques Turpin, fils de Michel et de Françoise Duval-Destin, de la parr. de St André d'Eschauffou, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 19 décembre 1676, il est ordonné sous-diacre.

Le 18 sept. 1677, il est ordonné diacre.

Le 24 sept. 1678, il reçoit la prêtrise.

403. — Le 16 sept. 1700, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Cauches, conser du roy, élu en l'élection de Bernay, fils de

Jacques Cauches et de Marie de Lespiney, demeurant à Bernay, parr. Ste Croix, d'une part, et Anne Perrée, fille de feu Me Pierre Perrée et d'Anne Beuze, demeurant depuis cinq ans à Pont-l'Evêque.

404. — Le 18 sept. 1700, furent ordonnés sous-diacres :
Me Jean Boissey, acolyte de la parr. de St Desir de Lx ;
Me Michel Thorel, acolyte de lad. parr. de St Désir. (*V.* **420**) ;
Me Pierre d'Aureville, acolyte de la Halboudière. (*V.* **271**, **471**, **480**) ;
Me Germain Boudard, acolyte de Ste Catherine de Honfleur :
Me Louis Desrues, acolyte de St Vincent du Boullay ;
Me Guillaume Robinet, acolyte de Ste Catherine d'Honfleur. (*V.* **189**, **456**).

405. — Le 18 sept. 1700, furent ordonnés diacres :
Me Ollivier Panthou, sous-diacre de St Germain de Lx. (*V.* **169**, **190**) ;
Me Jacques Le Bas, id. (*V.* **263**, **321**, **391**).

406. — Le 13 sept. 1700, reçurent la prêtrise :
Me Etienne Leprevost, diacre de la parr. de la Croupte. (*V.* **207**) ;
Me Jean Deshayes, diacre, curé de Tourville. (*V.* **189**, **266**) ;
Me Henry-Robert Barbey, diacre de la parr. de Nonant, (*V.* **170**) ;
Me Nicolas Boullay, diacre de St Philbert-des-Champs. (*V.* **207**) ;
Me Gallois Eudes, diacre de N.-D.-du-Hamel. (*V.* **169**, **338**) ;
Me Dominique Parrin, diacre de la Lande. (*V.* **159**, **170**, **270**) ;
Me Gabriel Odienne, diacre de St Germain de Lx ;
Me Antoine Lambert, diacre de la parr. d'Avernes. (*V.* **378**) ;
Me Louis Mallet, diacre de la parr. de N.-D.-des-Prés. (*V.* **207**) ;
Me Louis Quesnel de la Londe, diacre de Pont-l'Evêque. (*V.* **207**) ;
Me Jacques Desmares, diacre d'Epréville. (*V.* **45**) ;
Me Martin Lecoq, diacre de Ste Croix de Bernay. (*V.* **45**, **371**) ;
Me Robert de Bretteville, diacre de la parr. de Giverville. (V. **207**) ;
Me Pierre Levavasseur, diacre de Tordouet. (*V.* **6**, **207**, **356**) ;
Me Christophe de la Bove, diacre de Camembert.

407. — Le 4 sept. 1700, Mesre Jean-Baptiste de Franqueville, pbre, docteur de la Société de Sorbonne, chanoine et haut-doyen de la Cathédrale, juge ordinaire de toute la ville et banlieue de Lx et de la parr. de St Germain-de-Livet, nomme pour son official et vicaire général la personne de Mesre Claude de Franqueville, pbre, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine et grand-chantre de la Cathédrale.

408. — Le 20 sept. 1700, dispense de bans pour le mariage entre Jacques de Rioult, Escr, seigr et patron des Champeaux, demeurant en la parr. de Champosoult, fils de Robert de Rioult, Escr, sr de la Malherbière, et de noble dame Marguerite de Collibœuf, d'une part, et damlle Marguerite Flambard, fille de François Flambard, bourgeois de Lx, et de Marie Louchard, de la parr. de St Jacques de Lx.

409. — Le 22 sept. 1700, commission est donnée à Me Jacques Dupont, pbre, curé de St Nicolas-des-Lettiers et doyen de Montreuil, pour faire une information relative à une dispense d'empêchement de parenté au 4e degré.

410. — Le 21 sept. 1697, Me Germain Pastey, diacre de St Martin-d'Ouilly, est ordonné prêtre.

411. — Le 18 mars 1700, Me Thomas Grandin, apothicaire, bourgeois de Pontaudemer, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Grandin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Philippe Lestorey, avocat au bailliage de Pontaudemer ; Charles Lecamus, receveur des Aides de l'élection de Pontaudemer, et Me Nicolas Grandin, chirurgien, tous bourgeois de lad. ville. (*V.* **195**).

412. — Le 14 mars 1700, Louis Chéron, marchand, demeurant à la Chapelle-Hareng, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Robert Chéron, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 22 mars 1700, à l'issue de la messe paroissiale de la Chapelle-Hareng, en présence de Me Jean Quesney, curé du lieu, et de Me Robert Mahiette, pbre, demeurant en la même parr. (*V.* **364**).

413. — Le 30 sept. 1700, vu l'attestation du sr de Lannoy, pbre, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage d'Etienne Le Remois.

414. — Le 24 sept. 1689, Georges Delauney, acolyte de la parr. de Cisay, est ordonné sous-diacre.

Le 22 sept. 1691, il est ordonné diacre.

Le 5 avril 1692, il reçoit la prêtrise. (*V.* **382**).

415. — Le 14 mars 1700, Jean Rosey, demeurant à Meulles, et Suzanne Frère, Vve de Nicolas Rosey, de la même parr., constituent 150 livres de rente en faveur de Me Louis Rosey, acolyte, fils dud. Jean, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **232**, **364**).

416. — Le 29 sept. 1700, Me Charles Costard, chanoine prébendé de Formentin, nomme Me Germain Montfort, pbre, licencié ès-droits, a la charge d'official de lad. prébende de Formentin, vacante par la mort de Me Charles du Thiron, dernier titulaire de lad. officialité.

417. — Le 7 oct. 1700, dispense de bans pour le mariage entre Jean de Lannoy, conser du roy, vicomte d'Auge, fils de Me Charles de Lannoy, président en l'élection de Pont-l'Evêque, et de damlle Jeanne Huchon, originaire de la parr. de Pont-l'Evêque et demeurant à Honfleur, parr. Ste Catherine, d'une part, et damlle Anne Le Barbier, fille de feu Jacques Le Barbier, chevr, sr de Croixmare, et de damlle Marie de Lannoy, demeurant à Pont-l'Evêque.

418. — Le 13 oct. 1700, vu l'attestation du s[r] Méline, vicaire de Bonneville-sur-Touques, et du s[r] Brière, pbr͠e, ayant célébré la messe paroissiale de S[t] Martin-aux-Chartrains, dispense de bans pour le mariage entre Noel Lemal et Françoise Fontaine.

419. — Le 13 août 1700, Etienne Duchesne, marchand tanneur, demeurant au Mesnil-Bacley, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Etienne Duchesne, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **346**).

420. — Le 10 sept. 1700, M[e] Michel Thorel, acolyte, demeurant en la campagne de S[t] Désir de Lx, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **404**).

421. — Le 20 oct. 1700, entérinement de la dispense obtenue de Sa Sainteté, le 10 juin dernier, par Nicolas de Bonnechose, Esc[r], s[r] de......., de la parr͠. de Plainville.

Le s[r] de Bonnechose avait exposé à Sa Sainteté qu'ayant été au service de Sa Majesté dans ses armées en qualité de dragon au régiment de Morsan, il s'était trouvé en plusieurs occasions où il avait, comme les autres, porté les armes et tiré, sans savoir s'il avait tué ou mutilé quelqu'un. C'est pourquoi le suppliant, qui a dessein d'entrer dans les ordres, a recours à Sa Sainteté pour être dispensé de l'irrégularité qu'il pourrait avoir encourue ; ce qui lui est accordé.

422. — Le 22 août 1699, la nomination à la cure de N.-D. de la Chapelle-Gauthier appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Jacques Le Filleul, chev[r], seig[r] et patron de la Chapelle, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Gabriel de Rupière, dernier titulaire, la personne de M[re] Charles-Alexandre Le Filleul, clerc tonsuré, bachelier de Sorbonne, prieur de Laval, au diocèse de Mendes. (*V.* **172**).

Le 25 août 1697, MM. Audran et de Franqueville donnent aud. s[r] Le Filleul la collation dud. bénéfice.

Le 7 oct. 1699, il prend possession de la cure de la Chapelle-Gautier, en présence de M[e] Jacques Simon, pbr͠e, vicaire de lad. parr͠. ; M[e] Marguerin Giet, licencié aux droits, avocat au bailliage de Montreuil et y demeurant, et plusieurs autres témoins.

Le 6 oct. 1700, le s[r] Le Filleul, diacre, remet purement et simplement sa cure entre les mains du seig[r] évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par Mes[re] Jean-Baptiste Le Filleul, chev[r], seig[r] et patron de lad. parr͠.

423. — Le 25 oct. 1700, la nomination à la cure de S[t] Germain de Fervacques appartenant au seig[r] du lieu, haute et puissante dame Charlotte de Prie, dame de Fervacques, V[ve] de haut et puissant seig[r] Mes[re] Noël de Bullion, chev[r], marquis de Gaillardon, seig[r] de Bonnelles, demeurant à Paris, nomme à cette cure vacante, par la mort de M[e] Jean Pottier, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Rioult, pbr͠e du diocèse de Lx.

Le 30 oct. 1700, M. de Franqueville, vic. g[l], donne aud. s[r] Rioult la collation dud. bénéfice.

424. — Le 2 nov. 1700, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Pierre-Paul Dirlande, Esc[r], s[r] de la Thillaye, fils de feu Antoine Dirlande, Esc[r], s[r] de la Thillaye, et de noble dame Elisabeth de Maillot, demeurant à Orbec, d'une part, et dam[lle] Marie-Françoise Douleurant, fille de feu M[e] François Douleurant, président en l'élection d'Evreux et de feue dam[lle] Marie Lemareschal, de la parr̄. de S[t] Gilles d'Evreux.

Le même jour, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Adrien Dirlande, Esc[r], s[r] de Francval, fils dud. feu Antoine Dirlande, Esc[r], et de lad. Elisabeth de Maillot, demeurant à Orbec, d'une part, et dam[lle] Chrestienne de Bonneville, fille de M[e] Nicolas de Bonneville, avocat au présidial d'Evreux, et de dam[lle] Marie Buffet, demeurant en la parr̄. de S[t] Nicolas d'Evreux.

425. — Le 3 nov. 1700, vu l'attestation du s[r] Legrand, curé de S[t] Himer, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Sébastien Deshayes, Esc[r], s[r] de Gassard, fille de feu Sébastien et de noble dame Elisabeth Legallois, de la parr̄. de S[t] Hymer, d'une part, et dam[lle] Magdeleine-Thérèse Cesfroy, fille de feu Pierre Cesfroy, Esc[r], et de Geneviève Chrestien, de la parr̄. de S[t] Jean de Caen.

426. — Le 2 oct. 1700, M[e] Gabriel Cachet, pbr̄e du diocèse de Lx, (parr̄. S[t] Germain de Lx), ayant exposé en cour de Rome que la cure de N.-D. des Places est occupée induement par le nommé Guillaume Basire, se disant prêtre, qui a produit des pièces fausses et de faux témoins pour attester qu'il était prêtre, obtient des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 2 nov. 1700, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 4 nov. 1700, le s[r] Cachet prend possession de la cure des Places, en présence de plusieurs témoins.

Le 22 févr, 1670, Gabriel Cachet, fils de Hugues et de Gabrielle Lecoigneley, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

427. — Le 23 oct. 1700, la nomination à la chapelle de S[t] Gabriel dans le manoir des Hayes, parr̄. S[t] Sébastien de Préaux, appartenant au seig[r] du lieu, M[re] Pierre de la Lande, Esc[r], s[r] du lieu, seig[r] et patron de lad. chapelle, nomme à ce bénéfice, vacant par la démission de M[e] Nicolas Reauté, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Jacques Duval, pbr̄e, ancien curé de Cernay.

Le 26 oct. 1700, M. de Franqueville, vic. g[l], donne aud. s[r] Duval la collation dud. bénéfice.

Le 23 oct. 1700, le s[r] Duval prend possession de la chapelle S[t] Gabriel, en présence de plusieurs témoins.

428. — Le 22 avril 1700, la nomination à la 2[e] portion de la cure de S[t] Etienne du Mesnil-Mauger appartenant aux religieux de S[te] Barbe, ceux-ci nomment à cette cure, vacante par la mort de M[e] Jacques Routier de la Cavée, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] François Formage, pbr̃e, curé de la 1[re] portion. — Cet acte de nomination est déposé aux minutes du notaire apostolique, le 23 avril, par M[e] François Formage (1), pbr̃e, chapelain et vicaire en la Cathédrale.

Le 26 avril 1700, le seig[r] évêque de Lx donne aud. s[r] Formage la collation dud. bénéfice.

Le 24 oct. 1700. le s[r] Formage prend possession de la cure du Mesnil-Mauger, 2[e] portion, en présence de M[e] Jean Le Rebours, pbr̃e, desservant lad. portion, et autres témoins.

429. — Le 10 nov. 1700, vu l'attestation du s[r] Letailleur, curé de S[t] Etienne-Lallier, et du s[r] Baudry, vicaire de Bonneville-la-Louvet, dispense de bans pour le mariage entre Benoit Quemin et Catherine Jouen.

430. — Le 19 nov. 1676, Guillaume Paisant fils de Jean et de Marie Roques, de la par̃r. de S[t] Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 24 sept. 1678, il est ordonné sous-diacre.

Le 23 sept. 1679, il est ordonné diacre à Bayeux.

Le 2 mars 1681, il reçoit la prêtrise à Lx. (*V.* **438**).

431. — Le 20 nov. 1699, M[e] François Defrance, pbr̃e du diocèse de Bayeux, titulaire de la chapelle de S[te] Trinité de Bréholles (ou Brezolles), en la par̃r. de S[t] Clair de Barneville, obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. cure de S[t] Clair, vacante par la mort de M[e] Thomas Duhamel, pbr̃e, dernier titulaire.

Le 2 avril 1700, le seig[r] évêque de Lx donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 4 avril 1700, led. s[r] Defrance prend possession de la cure de S[t] Clair de Barneville, en présence de M[e] François Durozay, pbr̃e, vicaire de lad. par̃r.; Pierre Lefebvre, s[r] de la Cavée, demeurant à Goutranville, et autres témoins.

Le 21 nov. 1699, M[e] Sébastien James, pbr̃e du diocèse de Bayeux, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de S[t] Clair de Barneville, vacante par la mort du s[r] Duhamel.

(1) Ce Fr. Formage, chapelain de la Cathédrale, avait été lui-même curé de la 2[e] portion du Mesnil-Mauger, avant J. Routier. (I. 6.)

Le 15 nov. 1700, led. seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 17 décembre 1700, led. s^r^ James prend possession de la cure de St Clair, en présence dud. s^r^ Durozay, vicaire du lieu, et autres témoins.

Le 13 févr. 1701, led. s^r^ Defrance, pour confirmer son droit, prend de nouveau possession de la cure de St Clair en présence dud. s^r^ Durozay, pbrẽ, desservant lad. parr̃., et autres témoins.

Le 21 sept. 1680, François Defrance, fils de Jean et de Marie Gallier, de la parr̃. de St Pierre-d'Entremonts, diocèse de Bayeux, reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 3 avril 1683, il est ordonné sous-diacre.

Le 18 sept. 1683, il est ordonné diacre.

Le 23 sept. 1664, il reçoit la prêtrise.

432. — Le 22 nov. 1700, vu l'attestation du s^r^ Auvray, pbrẽ, curé d'Auberville, et du s^r^ Ridel, pbrẽ, desservant la 2e portion de Gonneville-sur-Dives, dispense de bans pour le mariage entre Simon Vattier et Marie Farain.

433. — Le 23 nov. 1700, vu l'attestation du s^r^ Dumont, pbrẽ, vicaire de St Thomas de Touques, dispense de bans pour le mariage d'Antoine du Tremblay.

434. — Le 23 nov. 1700, vu l'attestation du s^r^ Lucas, curé de Campigny, et du s^r^ Boursier, curé de St Siméon, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Fontaine et Magdeleine Bunel.

435. — Le 21 sept. 1700, Thomas Guesnet, fils de Pierre et de Magdeleine Menard, de la parr̃. de Glanville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

436. — Le 3 avril 1699, le s^r^ Valtier, banquier expéditionnaire, demeurant à Rouen, atteste avoir envoyé en cour de Rome une commission en faveur de Me Louis Tragin, pbrẽ du diocèse de Lx, (parr̃. St Jacques de Lx) aux fins de le faire pourvoir du prieuré-cure de St Michel des Monceaux, vacant par la démission faite en sa faveur par le s^r^ Lachey, dernier titulaire.

Le 7 avril 1700, sur le certificat du s^r^ Valtier, led s^r^ Tragin requiert le visa du seig^r^ évêque et la collation dud. bénéfice. Mre Audran, vic. g^l^, répond qu'il ne peut donner de visa au s^r^ Tragin que sur des provisions de Rome et non sur le certificat d'un banquier.

Le lendemain, le s^r^ Tragin, dans une requête adressée au lieutenant du bailly de la ville de Rouen pour le siège de Pont-l'Evêque, expose qne le prieuré-cure des Monceaux étant vacant par la démission de Me Jacques Lachey, dernier titulaire, il avait chargé Me Jean Valtier, cons^er^ du roy et banquier expéditionnaire en cour de Rome, de lui en faire expédier des lettres de provision ; ce qu'aurait fait le s^r^ Valtier le 31

janvier dernier. Mais le S[t] Père « ayant sursis d'en accorder l'expédition, *ainsy qu'il y est obligé* par l'article des privilèges de l'église gallicane, Tome II, page 7 », comme il est de l'intérêt du suppliant de prendre possession dud. prieuré, il s'est adressé au seig[r] évêque pour en obtenir la collation. Le grand vicaire a refusé de lui donner le visa. C'est pourquoi il prie M. le bailly de l'autoriser à prendre possession de ce bénéfice *ad conservationem juris*, s'engageant à faire profession dans l'ordre de S[t] Augustin dans le délai qui sera marqué dans les lettres de Rome. Signé : Tragin de Launay.

Le lieutenant du bailly autorise led. s[r] Tragin à prendre possession dud. prieuré *ad conservationem juris*, à condition « qu'aux termes de la déclaration de Sa Majesté, il ne pourra faire aucunes fonctions. »

Le 27 mai 1699, en vertu de cette autorisation le s[r] Tragin prend possession de la cure des Monceaux, en présence de M[e] Pierre Formeville, chapelain en lad. parr̄., et autres témoins.

Le 27 août 1699, le s[r] Tragin obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. prieuré-cure des Monceaux, à condition qu'il prendra l'habit des chanoines réguliers de S[t] Augustin et fera profession dans led. ordre.

Le 17 décembre 1699, François Mallet de Graville, pbr̄e, prieur claustral de N.-D. de Beaulieu, diocèse de Rouen, atteste que, le 28 oct. dernier, M[e] Louis Tragin a pris l'habit de chanoine régulier dans lad. maison, à l'effet de posséder le prieuré-cure des Monceaux, et led. s[r] prieur l'envoie desservir son bénéfice pendant trois mois, selon l'usage de la maison.

Le 22 décembre 1699, M. de Franqueville, vic. g[l]., donne aud. s[r] Tragin des lettres de provision.

Le 31 décembre 1699, le s[r] Tragin, chanoine régulier du couvent de Beaulieu, prend possession de la cure des Monceaux, en présence de Mes[re] Benjamin de Lambert, Esc[r], s[r] de Janville, et autres témoins.

Le 29 oct. 1700, l'année de noviciat du s[r] Tragin étant accomplie, il demande aux religieux dud monastère de Beaulieu l'autorisation de prononcer ses vœux afin de pouvoir jouir de son bénéfice, actuellement vacant par la mort de M[e] Lachey. Les religieux lui répondent « qu'ils ne peuvent recevoir de confrères aux fins de posséder bénéfices, sans participation du s[r] Mallet, prieur claustral de Beaulieu ; qu'il est absent ; mais qu'à son retour led. s[r] Tragin pourra s'adresser à luy. » Celui-ci prenant cette réponse pour un refus, proteste de se pourvoir devant qui de droit.

437. — Le 26 nov. 1700, vu l'attestation du s[r] Louvet, vicaire de Neuville-sur-Touques, dispense de bans pour le mariage entre Eustache Giraud et Jeanne Féron.

438. — Le 23 nov. 1699, la nomination à la cure de St Martin de Courbépine, 1re portion, appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Esprit Le Mercier, dernier titulaire, la personne de Me Louis Le Mercier, pbrē, curé de Thiberville.

Le 29 nov. 1699, led. s^r^ Le Mercier prend possession de la cure de Courbépine, 1re portion, en présence de Me Laurent Dhommey, pbrē, curé de la 2e portion de Capelles ; Me Guillaume Champion, pbrē, curé de Bournainville et doyen de Moyaux ; Me Jean Pierre Desgemonts, pbrē, curé de Fontaine-la-Louvet ; Me Jacques Merouze, pbrē, curé de la 2e portion de Courbépine ; Me Jean Bernays, acolyte de cette parr̄.; Mes^re^ Thomas de Rivière, Esc^r^, s^r^ de la Martillère, demeurant à Thiberville.

Le 5 nov. 1700, le s^r^ Le Mercier, remet purement et simplement la cure de Thiberville entre les mains du seig^r^ évêque de Lx, seig^r^ patron de lad. parr̄.

Le 6 nov. 1700, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice la personne de Me Guillaume Paisant, pbrē de St Germain de Lx. (*V.* **430**.)

Le 16 nov. 1700, led. s^r^ Paisant prend possession de la cure de St Taurin de Thiberville, en présence de Me Alexandre Odienne, curé de St Désir de Lx ; Me Louis Le Mercier, curé de Courbépine ; Me Jacques Dumoutier, vicaire de Thiberville ; Me Jean Jouas, pbrē, demeurant aud. lieu ; Mes^re^ Thomas de Rivière, Esc^r^, s^r^ de Baudrieux, et plusieurs autres témoins.

439. — Le 3 décembre 1700, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ Pierre Duquesne, Esc^r^, s^r^ de la Mare, fils de Pierre Duquesne, Esc^r^, s^r^ de Cabeaumont, et dam^lle^ Anne Guénier, demeurant en le parr̄. de Toutainville, d'une part et dam^lle^ Marie Anne de Vittecoq, fille de Mes^re^ Antoine de Vittecoq, Esc^r^, s^r^ de la Cour de Malleville, de la parr̄. d'Epaignes.

440. — Le 7 décembre 1700, vu l'attestation du s^r^ Dumayne, curé de St Pierre-de-Salerne, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re^ François de Gouhier, Esc^r^, s^r^ de Lignères, de lad. parr̄. de St Pierre-de-Salerne, fils de feu Jacques de Gouhier, aussi Esc^r^, s^r^ de Lignères, et de Marie-Anne Blot, d'une part, et dam^lle^ Marie-Magdeleine de Lunesques des Hautes-Rives, fille de feu Philippe de Lunesques, s^r^ des Hautes-Rives, et de dam^lle^ Suzanne May, de la parr̄. de Brionne, diocèse de Rouen.

441. — Le 5 avril 1697, Charles Simon, fils de Jean et d'Anne Bellot, de la parr̄. de Thiberville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

442. — Le 5 avril 1667, Me Jean-Baptiste de Lyée, clerc tonsuré de la parr̄. de N.-D.-de-Courson, reçoit les ordres mineurs.

443. — Le 11 décembre 1700, vu l'attestation du s^r^ Paisant, vicaire

de St Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage de Catherine Fleury.

444. — Le 16 décembre 1700, Mgr Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx et abbé commendataire de Lessay, nomme à la cure d'Omonville, diocèse de Coutances, dépendant de l'abbaye de Lessay.

445. — Le 18 décembre 1700, Thomas Moullin, fils de Thomas et d'Anne Bellœil, de la parr̄. du Tilleul, est autorisé à recevoir à Paris la tonsure et les ordres mineurs.

446. — Le 18 sept. 1699, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Gilles Leriche, fils de Michel et de Marie Ridel, de la parr̄. de Crouttes ;

Jean-Baptiste de Bonnechose, fils d'Antoine de Bonnechose, chev^{r}, et de dam^{lle} Marie Deshayes, de la parr̄. de N.-D.-de-Fresnay.

447. — Le 13 août 1700, la nomination à la 1re portion de la cure de St Saturnin de Piencourt appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre François Daubin, pbrē, chanoine prébendé de la 2e portion de Crèvecœur, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Nicolas Ricquier, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Gabriel Lemonnier, pbrē, curé de St Cyr-de-Salernes. (*V.* **306.**)

Le même jour, M. Audran, vic. g^{l}, donne aud. s^{r} Lemonnier la collation dud. bénéfice.

Le 10 décembre 1700, led. s^{r} Lemonnier prend possession de la cure de Piencourt, 1re portion, en présence de plusieurs témoins.

448. — Le 18 sept. 1700, furent ordonnés prêtres :

Me Jacques-Robert (Repertus) Tabar, diacre de St Germain d'Aubry-le-Panthou ;

Me Damien Guerrier, diacre de la parr̄. de Vimoutiers. (*V.* **45.**)

449. — Le 13 décembre 1700, Mre Etienne Le Bas, diacre, chanoine, titulaire de la prébende et haute-justice du Val-Rohais, donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de noble personne Mre Charles Le Bas, clerc tonsuré du diocèse de Rouen.

450. — Le 5 août 1700, Me Jean Dumont, acolyte, et Nicolas Dumont, son frère, fils de feu Thomas Dumont, s^{r} de Grandcourt, et héritiers de feu Pierre Dumont, s^{r} du Boscage, leur oncle, demeurant en la parr̄. de Canapville (Vimoutiers), constituent 150 livres de rente en faveur dud. s^{r} acolyte, afin qu'il parvienne aux ordres sacrés. (*V.* **379**).

451. — Le 6 décembre 1700, la nomination à la cure de *St Marcou* de Clermont appartenant au seig^{r} du lieu, Mes^{re} Nicolas-Marc-Antoine Le Pelley, Esc^{r}, s^{r} de Bougy, seig^{r} et patron de Clermont, nomme à lad.

cure, vacante par la mort de Me Gilles Le Grand, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Jean Fouqueu, diacre du diocèse de Bayeux.

Le 28 décembre 1700, le sr Fouqueu prend possession de la cure de Clermont, en présence de Mesre Laurent Descalles, pbrē, curé de St Jouin et autres témoins.

452. — Le 5 janv. 1701, la nomination à la cure de N.-D. de Douville appartenant au seigr du lieu, Mesre Guillaume Desson, Escr, seigr et patron de Douville, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Antoine d'Herembourg, pbrē, dernier titulaire la personne de Me Louis Blandin, pbrē du diocèse de Lx.

Le même jour, le seigr évêque de Lx, donne aud. sr Blandin la collation dud. bénéfice.

Le 6 janv. 1701, le sr Blandin, prend possession de la cure de Clermont, en présence de Me Henry Dufresne et de plusieurs autres paroissiens.

Le 15 juin 1647, Louis Blandin, du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit au Mans la tonsure et les ordres mineurs.

453. — Le 9 janv. 1701, la nomination à la cure de St Jean de Trouville appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean de Nollent, chevr, haut-justicier de Voisins, St Hilarion, Grangues, Hermeray, châtelain d'Hébertot, seigr et patron de Trouville, à cause de dame Marie-Magdeleine-Angélique de Nollent, son épouse, demeurant ordinairement en son château d'Hébertot, nomme à lad. cure de Trouville, vacante par la mort de Mre Julien Ameline, pbrē, dernier titulaire, la personne de Mre François de Croulle, pbrē du diocèse de Coutances ; et son S. A. R. Monsieur, frère unique du roy, étant aux droits de feu S. A. R. Madame, vicomtesse d'Auge et baronne de Roncheville, et ayant, en cette qualité, le droit de présenter à lad. cure, nomme aussi led. sr de Croulle pour être pourvu du bénéfice de Trouville. Fait et passé au château d'Hébertot.

454. — Le 6 août 1700, Catherine Thomas, Vve de Charles Perier, bourgeois d'Orbec, demeurant à St Germain-de-la-Campagne, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Marin Perier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Guillaume Perier et par Me Guillaume Perier, pbrē, oncle et frère dud. sr acolyte, tous deux demeurant à Orbec. (*V.* **189**).

455. — Le 26 décembre 1700, Michel Gondouin, fils de Jacques et de Marie Girey, de la parr̄. de Guibray, diocèse de Séez, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

456. — Le 23 août 1700, Me Louis Robinet, avocat, un des échevins et gouverneur de la ville de Honfleur, y demeurant, parr̄. Ste Catherine, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me



Guillaume Robinet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **189**, **404**).

457. — Le 14 janvier 1701, vu l'attestation du s[r] de Bouffay, curé de Cordebugle, et du s[r] Hardouin, pbr̃e de la parr̃. de Prêtreville, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Lecourt et Catherine Pollin.

458. — Le 26 décembre 1700, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Pierre Héribel, fils de Guillaume et de Martine Deschandelliers, de la parr̃. de S[t] Germain de Lx ;

Jean de la Noë, fils de Robert et d'Anne Le Bourg, de la parr̃. de la Couture de Bernay ;

Pierre Gueroult, fils de François et de Marguerite Thuault, de la parr̃. de S[te] Croix de Bernay ;

Louis-César-Alphonse de Bellemare, chev[r], fils de Jean de Bellemare, chev[r], et de dame Elisabeth Desperiers, de la parr̃. de Neuville ;

Pierre-Etienne-Joseph de Bellemare, fils de Jean de Bellemare, chev[r], et de dame Elisabeth Desperiers, de la parr̃. de Neuville ;

Léonor de Bellemare, chev[r], fils de Jean de Bellemare et de dame Elisabeth Desperiers, de la parr̃. de Neuville-sur-Authou ;

Jacques de S[t] Clair, chev[r], fils de Henry de S[t] Clair, chev[r], et d'Anne Doisy, de la parr̃. de Grandval ;

Michel Desprez, fils de Laurent et de Barbe Lemaitre, de la parr̃. du Sap ;

Cyr-Yves Jambon, chev[r], fils de Cyr Jambon, chev[r], et de dame Elisabeth d'Avesgo, de la parr̃. de S[t] Cyr-d'Estrancourt ;

Nicolas de Bonnechose, chev[r], fils de Robert de Bonnechose, chev[r], et de dame Catherine Papillon, de la parr̃. de Plainville ;

Louis Filloque, fils de Jean et d'Anne Deshays, de la parr̃. de Berthouville ;

459. — Le 19 sept. 1699, M[re] César-Auguste de Vauborel, acolyte de la parr̃. de la Roque-Baignard, est ordonné sous-diacre. (*V.* **15**, **191**).

460. — Le 22 janv. 1701, noble et discrète personne, Mes[re] Claude de Francqueville, pbr̃e, chanoine et grand-chantre en la Cathédrale et curé de Capelle-les-Grands, 1[re] portion, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Thomas Lefranc, pbr̃e, officier douze-livres en la Cathédrale. (*V.* **101**).

461. — Le 25 janv. 1701, vu l'attestation du s[r] Thorel, vicaire de S[t] Philbert-des-Champs, dispense de bans pour le mariage de Catherine Borel.

462. — Le 28 janv. 1701, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Louis de Mesières, Esc[r], fils de Louis et de noble dame Charlotte

Halley, de la parr̄. de Faverolles, d'une part, et dam^lle Catherine Cocquet, fille de feu Mre Gabriel Cocquet, Esc^r, s^r de Tolleville, et de noble dame Geneviève de Charlemaigne, demeurant à Pont-l'Evêque.

463. — Le 18 sept. 1700, Charles Mabire, acolyte de la parr̄. de la Vespière, est ordonné sous-diacre. (*V.* **189**, **483**).

464. — Le 5 févr. 1701, dispense de bans pour le mariage entre Mes^re Christophe de la Houssaye, Esc^r, s^r de Guerie, fils de Jean de la Houssaye, Esc^r, s^r de la Maillardière, et de dam^lle Catherine Desvaux, de la parr̄. de Noards, d'une part, et dam^lle Magdeleine Descorches, fille de François et d'Elisabeth Gouhier, de la parr̄. de Montormel, diocèse de Séez.

465. — Le 5 févr. 1701, vu l'attestation du s^r Desperroys, curé de St Martin d'Ouilly, et du s^r Deschamps, vicaire d'Hermival, dispense de bans pour le mariage entre Joseph Baucher et Anne Lavallée.

466. — Le 5 févr. 1701, dispense de parenté au 3e degré pour le mariage entre Mes^re Pierre du Merle, chev^r, seig^r de Bosvilliers, demeurant à Orbec, et dam^lle Elisabeth de Bellemare, fille de Gabriel-Joseph de Bellemare, chev^r, seig^r de Duranville.

467. — Le 7 févr. 1701, vu l'attestation du s^r Le Mascrier, pbr̄e, curé de St Melaine, et du s^r Allaire, vicaire de Launay, dispense de bans pour le mariage entre François Jourdain et Marguerite Pastey.

468. — Le 7 févr. 1701, vu l'attestation du s^r Mallard, curé de Noroles, dispense de bans pour le mariage entre Saint Boullay et Françoise Lefrançois.

469. — Le 7 fév. 1701, vu l'attestation du s^r de St Vincent, pbr̄e, desservant la parr̄. de la Chapelle-Gautier, dispense de bans pour le mariage de Jean Sauvalle.

470. — Le 10 févr. 1701, vu l'attestation du s^r de Béranger, pbr̄e, curé de Franqueville, dispense de bans pour le mariage entre Robert Lesueur, et Jeanne Haguelon.

471. — Le 12 févr. 1701, noble personne Mes^re Pierre d'Aureville, sous-diacre, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **271**, **404**, **480**).

472. — Le 14 août 1700, Philippe Godet, marchand, de la parr̄. de Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Godet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **379**).

473. — Le 14 févr. 1701, Me Claude Vitrel, diacre de Pontaudemer, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 févr. 1701, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen, etc... ; sur les évêchés et les Chapitres de

Bayeux, Lisieux, Evreux, Séez, Coutances et Avranches, ainsi que sur bon nombre de collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses. (*V.* **188**, **313**).

474. — Le 26 févr. 1701, Me Joseph Mahiet, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant présentement à Paris, et représenté par Mre François Dubois, pbre, chanoine de la Cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **79**, **302**).

475. — Le 26 févr. 1701, Me Gabriel Durozey, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris et docteur de Sorbonne, demeurant au collège de Lx, à Paris, et représenté par Me Pierre Thillaye, pbre de St Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de N.-D. de Bernay. (*V.* **66**, **286**).

476. — Le 26 févr. 1701, Me Pierre Thillaye, pbre de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles. (*V.* **63**, **288**).

477. — Le 22 avril 1680, Charles Bertre, fils de Louis et de Louise Alabarbe, de la parr. de la Couture de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 21 sept. 1680, il reçoit le sous-diaconat.

Le 20 sept. 1681, il est ordonné diacre.

Le 19 sept. 1682, il reçoit la prêtrise.

478. — Le 2 mars 1701, vu l'attestation du sr Boullay, vicaire de Morainville, dispense de bans pour le mariage de Pierre Pecqueult.

479. — Le 2 mars 1701, Mre Audran, vic. gl et official du diocèse, fulmine la dispense d'irrégularité obtenue en cour de Rome par Me Jean Le Boullenger, pbre de St Germain de Lx.

Le sr Le Boullenger, oubliant l'article des statuts du diocèse qui défend, sous peine de suspense, de fréquenter les cabarets, avait une fois, se trouvant en compagnie, bu et mangé dans une auberge. Ne pensant pas à la suspense qu'il s'était attirée par ce fait, il célébra, depuis, la ste messe et encourut ainsi l'irrégularité.

480. — Le 4 août 1700, Mre Georges d'Aureville, Escr, demeurant à la Halboudière, constitue du consentement de son fils, Pierre Joseph d'Aureville, Escr, 150 livres de rente en faveur de son autre fils, Me Pierre d'Aureville, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Le 8 août suiv., la lecture de cet acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Meulles, en présence de Me Pierre Halley, pbre, et de Me Denis Leguay, de lad. parr. de Meulles. (*V.* **271**, **404**, **471**).

481. — Le 3 mai 1701, vu l'attestation du sr Pépin, curé de Ste Catherine d'Honfleur, et du sr Montreuil, curé de Barneville,

dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste de la Houssaye et Gabrielle Le Monnier.

482. — Le 5 août 1700, Simon Saphare, bourgeois d'Orbec, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Saphare, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

483. — Le 5 août 1700, Pierre Mabire, laboureur, demeurant à St Germain-de-la-Campaigne, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Mabire, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — La lecture de cet acte fut faite, le 8 août suiv., à l'issue de la messe paroissiale de la Vespière, par le sr Louchard, pbre, curé du lieu, en présence de Me Guillaume Perier, pbre, et autres témoins. (*V.* **189, 463**).

484. — Le 6 avril 1697, Me François Hélix, diacre de la parr. du Pin, est ordonné prêtre.

485. — Le 5 mai 1700, la nomination à la cure de St Pierre de Prêtreville appartenant au seigr du lieu, « très-haute et très-puissante dame, Madame Louise de Prie, veuve de très haut et très puissant seigneur Philippe de la Motte Houdancourt, duc, pair et mareschal de France, et Elle gouvernante des Enfants de France, surintendante de leurs maisons, comte de Beaumont et autres lieux, ayant la collation de la cure de Prêtreville, vacante par le décès de Philippe Mailloc, dernier titulaire », nomme à ce bénéfice la personne de Mre Etienne Le Bas, diacre du diocèse de Rouen, chanoine de Lx. « Fait et passé à l'appartement de maditte dame la mareschalle de la Motte, au chasteau de Versailles, Sa Majesté estant à Marly. »

Le 18 mai 1700, Mre Audran donne aud. sr Le Bas la collation dud. bénéfice.

Le 17 décembre 1688, Etienne Le Bas, fils de Jean-Baptiste Le Bas, Escr, sr de Coudray, conser du roy en la cour des Aides, et de dame Geneviève Trinchot, de la parr. de St Lô de Rouen, reçoit la tonsure en lad. ville. (*V.* **385**).

486. — Le 20 sept. 1698, Jean Gravey, fils de Robert Gravey, et de Jeanne Dubois, de la parr. de St Germain de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Evreux. (*V.* **333, 364**).

487. — Le 1er avril 1695, Louis Fresnel, fils de Louis et de Jacqueline de Villers, de la parr. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

488. — Le 15 mars 1700, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Antoine de Fresnel, chevr, seigr de la Pipardière, fils de Mre César de Fresnel, chr, seigr de la Pipardière, Viette et Vieux-Pont, et de noble dame Marie Saffrey, de la parr. de Livarot, d'une part, et damlle

Catherine-Louise de Bonenfant, fille aînée de feu Mes^{re} François de Bonenfant, chev^{r}, seig^{r} et patron de Magny, et de noble dame Marie-Antoinette-Nicolle de Gaurault du Mont, marquise de la Perrière, demeurant à Caen, parr. St Jean.

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX.

REGISTRE VI.

1. — Le 17 février 1701, Me François Paisant, sous-diacre de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 février 1701, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen, sur les évêchés et Chapitres de Lisieux, Bayeux, Séez et Evreux ; sur les abbayes et les prieurés de St Ouen de Rouen, Ste Trinité de Fécamp, St Pierre de Jumiège, St Vandrille, Le Bec-Hellouin, St Pierre de Préaux, St Evroult, N.-D. de Cormeilles, Bernay, Grestain, Ste Barbe-en-Auge, Troarn, St Pierre-sur-Dives, St André-près-Falaise, N.-D. de Silly, et St Pierre et St Paul de Conches. (*V.* **399**, **692**.)

2. — Le 16 février 1701, Me Pierre Levavasseur, pbre, reçoit du recteur de l'Université de Caen des lettres de quinquennium ou certificat d'études faites pendant cinq ans en lad. Université. (*V.* **53**, **372**, **701**.)

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen, sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux, Bayeux, Séez et Evreux, sur les abbayes et les prieurés de St Ouen de Rouen, Ste Trinité de Fécamp, St Pierre de Jumièges, St Vandrille, Le Bec-Hellouin, St Pierre de Préaux, St Evroult, N.-D. de Cormeilles, Bernay, Grestain, Ste Barbe-en-Auge, St Cyr de Friardel, Troarn, St Martin de Séez, St Pierre-sur-Dives, St André-près-Falaise, N.-D. de Silly, N.-D. de Lyre, et St Pierre et St Paul de Conches. (*V.* **53**, **372**.)

3. — Le 16 février 1701, Me Jean Formage, diacre de Lessard, obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Caen.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitre de Rouen et de Paris ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux, Evreux et Séez ; sur les abbayes et les prieurés de

S[t] Denis-en-France, S[t] Germain-des-Près, S[te] Geneviève, S[t] Victor de Paris, S[t] Ouen de Rouen, Le Bec-Hellouin, S[t] Pierre de Jumièges, S[t] Vandrille, la Trinité de Fécamp, S[t] Victor-en-Caux, S[t] Etienne de Caen, S[t] Etienne de Fontenay, S[t] Martin de Troarn, S[t] Vigor de Cerisy, N.-D. d'Aulnay, N.-D. du Val-Richer, S[t] Evroult, S[t] Pierre de Préaux, N.-D. de Bernay, Cormeilles, Grestain, S[t] Philbert, S[te] Barbe-en-Auge, S[t] Thaurin d'Evreux, S[t] Pierre et S[t] Paul de Conches, N.-D. de Lyre, S[t] Martin de Séez, S[t] Pierre-sur-Dives, S[t] André-près-Falaise et N.-D. de Silly. (*V.* **118**, **257**.)

4. — Le 9 février 1701, M[e] Etienne Duchesne, sous-diacre, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 février 1701, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux, Bayeux, Evreux, Séez, Le Mans, Angers et Chartres ; sur les abbayes et les prieurés de S[t] Germain-des-Prés, S[t] Denis-en-France, S[t] Victor de Paris, S[te] Trinité de Fécamp, S[t] Ouen de Rouen, N.-D. de Bonne-Nouvelle, S[t] Pierre de Jumièges, S[t] Vandrille, Le Bec-Hellouin, S[t] Victor-en-Caux, S[t] Martin d'Assy, S[t] Martin-près-Aumale (propè Albam Mallam), S[t] Martin de Pontoise (Pontesia), St Georges d'Aumale (Alba Malla), S[t] Georges de Boscherville, Graville, l'abbaye de Beaulieu, S[t] Evroult, N.-D. de Bernay, N.-D. de Cormeilles, S[t] Pierre de Préaux, Grestain, S[te] Barbe-en-Auge, Friardel, S[t] Etienne de Caen, S[t] Etienne de Fontenay, S[t] Martin de Troarn, S[t] Vigor de Cerisy, N.-D. de Longues, S[t] Etienne du Plessis-Grimoult, N.-D.-du-Val, N.-D. d'Ardennes, Mondaye, Aulnay, Le Val-Richer, le couvent des Jésuites de Caen, le S[t] Sépulcre de Caen, l'Hôtel-Dieu de Caen, S[t] Taurin d'Evreux, S[te] Croix de S[t] Leufray (Leufredi), N.-D. de Lyre, Conches, Bon-port, N.-D. de la Chaise-Dieu près Laigle, S[t] Martin de Séez, S[t] Pierre-sur-Dives, N.-D. et S[t] André-en-Gouffern, N.-D. de Silly, S[t] Jean de Falaise, S[te] Trinité du Val-Dieu, la collégiale de Mortaigne, N.-D. de Lonlay, S[t] Aubin, S[t] Serge, S[t] Nicolas, S[t] Florentin et S[t] Maur-sur-Loire, et plusieurs autres abbayes et prieurés. (*V.* **362**, **470**.)

5. — Le 7 mars 1701, vu les attestations du s[r] Painel, curé de Samesle, et du s[r] Pottier, vicaire de Fervaques, dispense de bans entre Guy Jourdain, laboureur, et Jeanne Danneville.

6. — Le 8 mars 1701, vu l'attestation du s[r] Fréard, curé de Courtonne-la-Meurdrac, et du s[r] Anfrie, vicaire de S[t] Germain-de-la Campagne, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Couture et Marie Alabarbe.

7. — Le 18 sept. 1700, Me Jacques Morin, acolyte de St Pierre de Cerqueux, fut ordonné sous-diacre.

8. — Le 2 mars 1701, Me Thomas Duval, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, gradué, nommé par icelle sur l'abbaye de St Evroult, fait signifier ses noms et grades aux religieux de lad. abbaye, en parlant à Me Jacques Riquier, greffier des Insinuations Ecclésiastiques, procureur desd. religieux en la ville de Lx. (*V.* **82**.)

9. — Le 12 février 1701, Me Louis Maignet, sous-diacre du Sap, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 février 1701, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les Archevêchés et les Chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux, Evreux, Séez, Chartres, Le Mans et Angers ; sur les abbayes et prieurés de St Denis-en-France, St Germain-des-Prés, Ste Geneviève de Paris, St Ouen de Rouen, Ste Trinité de Fécamp, St Vandrille, St Pierre de Jumièges, Le Bec-Hellouin, St Victor-en-Caux, Ste Catherine-du-Mont, N.-D. de Bonne-Nouvelle, N.-D. de Corneville, le prieuré du Bourg-Achard, l'abbaye de Marcheroux, St Etienne de Caen, St Etienne de Fontenay, St Martin de Troarn, St Vigor de Cerisy, N.-D.-du-Val, St Etienne de Plessis-Grimoult, N.-D. d'Aulnay, Le Val-Richer, N.-D. de Belle-Etoile, le couvent des Jésuites de Caen, la collégiale du St Sépulcre, St Evroult, N.-D. de Bernay, N.-D. de Cormeilles, N.-D. de Grestain, St Pierre de Préaux, Ste Barbe-en-Auge, Friardel, St Taurin d'Evreux, la Croix de St Leufroy, N.-D. de Lyre, St Pierre et St Paul de Conches, les abbayes d'Ivry, de Bonport, du Breuil (diocèse d'Evreux), St Martin de Séez, St Pierre-sur-Dives, N.-D. et St André-en-Gouffern, St Jean-près-Falaise, N.-D. de Silly, l'abbaye de la Trappe, St Pierre-du-Val et beaucoup d'autres monastères. (*V.* **102**, **158**, **476**.)

10. — Le 19 décembre 1697, le recteur de l'Université de Caen donne un certificat à Gilles Bassière, du Sap, attestant qu'il a suivi pendant deux ans les cours de philosophie, de 1691 à 1693, et soutenu avec succès les thèses publiques à la fin de son cours.

Le 25 juillet 1699, Me Gilles Bassière, diacre du diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 1er février 1700, vénérable et discrète personne, Me Gilles Bassière, du diocèse de Lx, est reçu bachelier en théologie de la faculté de Paris.

Le 16 février 1701, il obtient du recteur de l'Université de Caen des lettres de quinquennium.

Led. jour, il est nommé par l'Université de Caen sur les archevêchés et les Chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres

de Bayeux, Lisieux, Evreux, Séez et Chartres ; sur les abbayes de St Denis-en-France, St Germain-des-Prés, Ste Geneviève de Paris, St Ouen de Rouen, Ste Trinité de Fécamp, St Vandrille, St Pierre de Jumièges. Le Bec-Hellouin, St Victor-en-Caux, Ste Catherine-du-Mont, St Georges, N.-D. de Bonne-Nouvelle, Corneville, Le Bourg-Achard, l'abbaye de Marcheroux, St Etienne de Caen, St Etienne de Fontenay, St Martin de Troarn, St Vigor de Cerisy, N.-D.-du-Val, St Etienne du Plessis-Grimoult, N.-D. d'Aulnay, Le Val-Richer, N.-D. de Belle-Etoile, le couvent des Jésuites de Caen, et la collégiale du St Sépulcre de Caen, St Evroult, Bernay, Cormeilles, Grestain, St Pierre de Préaux, Ste Barbe-en-Auge, l'abbaye de Friardel, St Taurin d'Evreux, la Croix-de-St-Leufroy, N.-D. de Lyre, l'abbaye de Bonport, l'abbaye d'Ivry, l'abbaye du Breuil, St Martin de Séez, St Pierre-sur-Dives, N.-D. et St André-en-Gouffern, St Jean-près-Falaise, N.-D. de Silly, St Pierre-du-Val, Ste Madeleine de Chateaudun ; sur les couvents de St Amand de Rouen, Ste Trinité de Caen, St Laurent de Cordillon, St Léger de Préaux, St Sauveur d'Evreux, Ste Opportune d'Almenesches, etc.

11. — Le 2 mars 1697, Cyprien Morel, fils d'Adrian et de Magdeleine Bigot, de la parr̄. de Gauville, diocèse d'Evreux, reçoit à Evreux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 25 juin 1700, Me Cyprien Morel, sous-diacre, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 février 1701, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Lisieux, Evreux, et Séez ; sur les abbayes de St Germain-des-Prés, St Denis-en-France, St Ouen de Rouen, Le Bec-Hellouin, St Vandrille, St Pierre de Jumièges, St Pierre de Préaux, N.-D. de Bernay, St Taurin d'Evreux, St Pierre et St Paul de Conches, N.-D. de Lyre, N.-D. et St André, St Pierre-sur-Dives et St Martin de Séez. (V. **708**, **816**.)

12. — Le 5 mars 1701, Me Michel Audran, sous-diacre de Fécamp, diocèse de Rouen, demeurant à Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lisieux. (*V*. **41**, **45**, **71**, **400**.)

13. — Le 3 août 1698, Alexandre Aubert de la Cardonnière, du diocèse de Lx, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 7 août 1700, Me Alexandre Aubert, acolyte du diocèse de Lx obtient des lettres de quinquennium de lad. Université.

Le 6 oct. 1700, il est nommé par icelle sur les abbayes de Bernay, Cormeilles, St Pierre de Préaux, St Léger de Préaux, sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 1er mars 1700, il fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx ; le 2 mars, aux religieux de Cormeilles et de Bernay et, le 3 mars, aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger. (*V.* **418, 460, 576, 700, 782.**)

14. — Le 18 sept. 1700, Me Charles Deville, sous-diacre, religieux de Grestain, reçoit l'ordre du diaconat.

15. — Le 26 décembre 1700, Pierre Guénet, fils de Thomas et de Catherine Mengeant, de la parr. de Glanville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **546, 555.**)

16. — Le 17 sept. 1698, François Paisant, fils de Charles et de Catherine Louchard, de St Germain de Lx, reçoit la tonsure. (*V.* **34, 252, 565.**)

17. — Le 2 mars 1701, Me Guillaume Formeville, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Bernay.

18. — Le 26 février 1701, Me Christophe Courtin, pbre, vicaire en la Cathédrale, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **404, 690.**)

19. — Le 18 sept. 1700, Me Jean de la Noë, acolyte de N.-D. de la Couture de Bernay, est ordonné sous-diacre.

20. — Le 15 mars 1701, Me Jacques Bunel, pbre, demeurant à Pontaudemer, parr. Notre-Dame, ayant élu son domicile pour le présent en la maison de Me François Le Rebours, pbre, chanoine et archidiacre de Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Cormeilles, Grestain, St Pierre et St Léger de Préaux. (*V.* **24, 222.**)

21. — Le 15 mars 1701, Me Pasquier Renoult, pbre, originaire de Ste Gauburge-sur-Risle, diocèse de Séez, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, prétendant droit au bénéfice-cure du Meslerault et représenté par Me Antoine Jehan, pbre, demeurant à St Vandrille, diocèse de Séez, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de St Evroult, en parlant pour ces derniers au greffier des Insinuations Ecclésiastiques, attendu qu'ils n'ont pas établi de procureur ni de vicaire général à Lisieux.

22. — Le 15 mars 1701, Me Antoine Jehan, pbre du diocèse de Séez, demeurant en la parr. de St Vandrille, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Evroult. (*V.* **401, 711.**)

23. — Le 15 mars 1701, Me Robert Laisney, pbre, curé de N.-D. de Pontaudemer, «*de très médiocre revenu*», y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et

au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux abbayes de Cormeilles, Grestain, St Pierre et St Léger de Préaux. (*V.* **376**, **731**.)

24. — Le 15 mars 1701, Me Robert Boissel, pbrẽ, demeurant présentement à Paris, M^e ès-arts en l'Université de Paris, représenté par Me Jacques Bunel, pbrẽ, vicaire de la parr̃. de N.-D. du St Sépulcre, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux abbayes de Bernay, St Pierre de Préaux et aux religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **20**.)

25. — Le 1er mars 1701, le banquier expéditionnaire en cour de Rome certifie que, le 16 février dernier, il a envoyé à lad. cour une procuration *ad resignandum* de la cure de la Chapelle-Hareng, faite par Me Jean Quesney, pbrẽ, dernier titulaire, en faveur de Me Charles Le Bertre, pbrẽ du diocèse de Lx.

Le 5 mars 1701, Me Charles Le Bertre, pbrẽ, originaire et demeurant en la parr̃. de N.-D. de la Couture de Bernay, expose au lieutenant du bailliage d'Orbec, que Me Jean Quesney, pbrẽ, curé de la Chapelle-Hareng, lui ayant résigné sond. bénéfice, il aurait envoyé l'acte de résignation en cour de Rome. C'est pourquoi il supplie qu'il lui soit permis, en attendant les lettres de provision, de prendre possession de lad. cure de la Chapelle-Hareng pour la conservation de son droit; ce qui lui est accordé.

Le 11 mars 1701, le s^r Le Bertre, en vertu de l'autorisation de Mr de Vitrouil, conseiller du roy, lieutenant-général en la vicomté d'Orbec, prend possession du bénéfice-cure de la Chapelle-Hareng pour la conservation de son droit, en présence de Me Pierre Hudoux, pbrẽ, curé de Courthonnelle ; Me Richard Mahiette, pbrẽ, desservant la parr̃. de la Chapelle-Hareng ; Guillaume Lemercier, trésorier.

Le 18 mars 1701, la nomination à la cure de St Pierre de la Chapelle-Hareng appartenant au Chapitre de la Cathédrale, les s^rs chanoines nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Jean Quesney, dernier titulaire, la personne de Me François Formage, pbrẽ, chapelain et vicaire en lad. Cathédrale. Fait en chapitre, sous la présidence de Mes^re Michel Desperiers, chèvecier, M^r le doyen étant absent, par Messieurs François Le Rebours, Jacques de Setz, Adrian de Mailloc, Jacques Gallard, François Senée, Gabriel de Grosourdy, François Daubin, François Dubois, Gabriel Hébert, Ollivier de Montargis, Gilbert Hébert, Jacques de la Mariouze et Jean Mignot, tous chanoines, en présence de Me François Desclos et de Me Alexandre Hue, pbrẽs, officiers de lad. Eglise. (*V.* **44**).

Le lendemain, les vicaires généraux du seig^r évêque donnent aud. s^r Formage, en l'absence de Sa Grandeur, la collation dud. bénéfice.

Le 21 mars 1701, le s^r Formage prend possession de la cure de la

Chapelle-Hareng, en présence de Me Charles Bellière, pbre, chapelain de la Cathédrale, Mesre Guillaume du Quesney, Escr, gendarme de Monsieur ; Mesre Augustin du Quesney, aussi Escr, l'un des chevau-légers de la garde du roy, et autres témoins.

Le 7 mai 1701, la nomination à la cure de la Chapelle-Hareng (Capella Halecis) appartenant au seigr évêque de Lx, sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort du sr Quesney, la personne de Me Pierre Formeville, pbre, vicaire de St Germain de Lx.

Le 9 mai 1701, led. sr Formeville prend possession de la cure de la Chapelle-Hareng, en présence dud. sr Guillaume du Quesney, Escr, et autres témoins. (*V.* **35**, **44**).

Le 28 décembre 1701, led. sr Le Bertre, pbre de N.-D. de la Couture de Bernay, remet entre les mains du seigr évêque les droits qu'il peut avoir à lad. cure de la Chapelle-Hareng.

26. — Le 16 mars 1701, Me Jacques Gosset, pbre, curé de la 1re portion de Verson, exemption de Nonant, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **395**, **705**, **848**).

27. — Le 15 mars 1601, Me Jean Hesdiard, pbre, demeurant en la parr. de Grandval, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

28. — Le 15 mars 1701, Me André Cousture, pbre, Me ès-arts, bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Paris, représenté par Me Jacques Couture, pbre de St Jacques de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Cormeilles et de St Evroult. (*V.* **29**, **396**, **713**, **849**).

29. — Le 15 mars 1701, Me Jacques Cousture, pbre de St Jacques de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de Bernay. (*V.* **28**, **398**, **714**).

30. — Le 17 mars 1701, Mre Claude Cornavin, pbre du diocèse de Coutances, bachelier en théologie et professeur émerite de l'Université de Paris, chapelain de la chapelle de Bœuvron sous l'invocation de St Pierre, représenté par Louis Duval de la parr. de la Cousture de Bernay, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Bernay et du Bec-Hellouin. (*V.* **412**, **728**).

31. — Le 23 février 1701, « Philippe, fils de France, frère unique du Roy, duc d'Orléans, de Valois, Chartres et Nemours, viconte d'Auge» étant aux droits de sa cousine Mademoiselle d'Orléans, vicomtesse d'Auge, et en cette qualité ayant la garde-noble de Marie-Magdeleine de Nollent, femme de Jean de Nollent, cheveer, seigr de Voisins, dame et patronne de la parr. de Trouville, ayant pour agréable la nomination,

faite par led. s^r de Nollent, de la personne de Me François-Marie de Crouïlle, pbrē du diocèse de Coutances, le présente au seig^r évêque pour remplir la cure de Trouville, vacante par la mort de Me Julien Ameline, pbrē, dernier titulaire. (*V.* **128**).

32.—Le 21 février 1701, Me Jacques Le Bas, diacre du diocèse de Lx, obtient du S. Père une dispense d'âge pour être ordonné prêtre. (*V.* **116.**)

33. — Le 18 sept. 1688, Guillaume Jean, fils de Nicolas et de Jeanne Dauge, de la parr̄. de St Jean de Caen reçoit à Bayeux la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **92.**)

34. — Le 12 mars 1701, Me François Paisant, sous-diacre du diocèse de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, étant présentement à Caen et représenté par son frère, Me Joseph-François Paisant, conseiller du roy, président au grenier à sel de Lx, demeurant rue Haute-Boucherie, parr̄. St Jacques, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **16**, **252**, **565.**)

35. — Le 15 mars 1701, Me Pierre Formeville, pbrē, vicaire de St Germain de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de Bernay. (*V.* **25.**)

36. — Le 21 mars 1701, Me Sébastien Ledagu, pbrē, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait rétérer, ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de St Evroult, et de Bernay. (*V.* **402.**)

37. — Le 16 mars 1701, Me David Mignot, pbrē de St Germain de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque de Lx. (*V.* **406**, **739.**)

38. — Le 5 mars 1701, Me Jacques de Vimont, pbrē, curé de la parr̄. de Rocques (du revenu de 300 livres), M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux abbayes de St Pierre de Préaux, de N.-D. de Cormeilles et St Léger de Préaux. (*V.* **410**, **694.**)

39. — Le 26 décembre 1700, Pierre Barbe, clerc tonsuré de la parr̄. de N.-D. de Pontaudemer, fils de Richard et de Marie Letailleur, reçoit les ordres mineurs.

40. — Le 17 mars 1701, Me Louis Quesnel de la Londe, pbrē, bachelier, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Pont-l'Evêque, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'à Madame l'abbesse de l'abbaye de N.-D. de St Désir. (*V.* **78**, **134**, **345**, **414.**)

41.—Le 15 mars 1701, Me Michel Audran, sous-diacre de Fécamp, est nommé sur le prieuré de Beaumont par l'Université de Paris. (*V.* **12**, **45**, **71.**)

42. — Le 17 mars 1701, Me Georges Cordouen, pbre, demeurant à Jouveaux, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles et de Bernay.

43. — Le 22 mars 1701, Me Guillaume Vivien, pbre, demeurant à St Etienne-Lallier, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de St Pierre de Préaux, Cormeilles, Bernay et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **373**, **699**).

44. — Le 28 avril 1669, François Formage, fils de Pierre et de Elisabeth Lelasseur, de St Désir de Lx, reçoit la tonsure. (*V.* **25**).

45. — Le 29 oct. 1693, Michel Audran, clerc tonsuré de St Nicolas de Fécamp, fils de Philippe et de Jeanne Leroy, *ritè dimissus*, reçoit à Paris les ordres mineurs.

Le 15 mars 1701, led. sr Audran, sous-diacre de Fécamp, Me ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par lad. Université sur l'abbaye du Bec-Hellouin. (*V.* **12**, **41**, **71**, **226**, **400**).

46. — Le 22 mars 1701, Me Paul Loysel, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult, Bernay, Cormeilles, St Pierre de Préaux et aux religieuses de l'abbaye de St Léger de Préaux. (*V.* **420**, **737**).

47. — Le 19 mars 1701, Me Jacques Lefebvre, pbre, curé de St Désir de Lx (de la valeur de trois cents livres ou environ de revenu), Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (**426**, **741**).

48. — Le 22 mars 1701, Me Philippe Boisney, pbre du diocése de Lx, chanoine de St Etienne-des-Grès, à Paris, Me ès-arts et professeur septennaire en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **415**, **730**).

49. — Le 21 mars 1701, Me Charles Bellière, pbre, chapelain en la Cathédrale, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **416**, **735**).

50. — Le 18 sept. 1700, Me Jean Vauquelin, acolyte de Giverville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **159**).

51. — Le 18 sept. 1700, Me Nicolas Puel, acolyte du Sapandré, est ordonné sous-diacre. (*V.* **153**, **264**).

52. — Le 22 mars 1701, Me Daniel Lefort, pbre, demeurant à St Désir de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **110**, **740**).

53. — Le 18 mars 1701, Me Pierre Levavasseur, pbre du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant présentement en

lad. ville de Caen et représenté par son père, Jean Levavasseur, demeurant à Tordouet, qui a élu domicile en la maison de Nicolas Lasseur, toilier, demeurant à Lx, parr̃. S[t] Jacques, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **2**, **372**, **701**).

54. — Le 21 avril 1685, M[e] Jean Hurel, acolyte du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, est ordonné sous-diacre à Evreux.

Le 22 sept. 1691, led. s[r] Hurel, sous-diacre de la Cressonnière, est ordonné diacre. (*V.* **70**).

55. — Le 23 mars 1701, M[re] Anselme de la Mondière, Esc[r], pbr̃e du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Paris, représenté par noble personne, Mes[re] Jean Mignot, pbr̃e, chanoine en la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **44**).

56. — Le 25 mars 1701, Mes[re] Jean Vasse, pbr̃e du diocèse de Lx et curé de Rouvray au diocèse de Chartres, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant au Rouvray, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult. (*V.* **424**, **625**).

57. — Le 25 mars 1701, M[e] Pascal Mesnier, pbr̃e, demeurant à Lx, M[e] ès-arts en l'Université de de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Grestain, Cormeilles, S[t]-Pierre de Préaux, S[t] Evroult, Bernay et S[te] Barbe-en-Auge. (*V.* **433**, **744**).

58. — Le 20 mars 1701, M[e] Georges Aubert, pbr̃e du diocèse de Bayeux, professeur en philosophie, bachelier en l'une et l'autre faculté des droits, ancien recteur de l'Université de Caen, M[e] ès-arts, représenté par noble personne M[re] Pierre André, pbr̃e, docteur de Sorbonne et chanoine en la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **423**, **734**).

59. — Le 24 mars 1701, M[e] François Guénet, docteur de Sorbonne, du diocèse d'Evreux, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque de Lx. (*V.* **521**, **745**).

60. — Le 25 mars 1701, M[e] Pierre Gohard, pbr̃e, demeurant en la parr̃. du Torpt, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et aux religieuses de S[t] Léger de Préaux.

61. — Le 31 mars 1701, vu l'attestation du s[r] Dubusc, pbr̃e, vicaire de S[t] Cyr-de-Salerne, dispense de bans pour le mariage entre Jean Desrues et Marthe Gruel.

62. — Le 26 mars 1701, Pierre Lepage, acolyte de Courcy, diocèse de Coutances, *ritè dimissus*, reçoit le sous-diaconat à Lx.

63. — Le 19 sept. 1699, Robert Hardy, acolyte de N.-D. de la Couture de Bernay, est ordonné sous-diacre. (*V.* **445**).

64. — Le 5 avril 1697, Pierre Bardou, fils de Jean et de Marie Hardy, de la parr̄. de Canapville, (1) reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **298**, **469**).

65. — Le 24 sept. 1701, Me Jacques Seney, sous-diacre de St Germain de Lx, est ordonné diacre.

66. — Le 10 avril 1700, Me André Jehenne, diacre de Vimoutiers, est ordonné prêtre.

67. — Le 18 sept. 1700, Me Martin Desjardins, sous-diacre de la parr̄. de Fervaques, est ordonné diacre.

68. — Le 22 mars 1697, Pierre Lange, fils de Simon et de Jacqueline Doublet, du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris.

Le 3 août 1697, il est nommé Me ès arts en l'Université de Paris.

Le 7 août 1700, led. sr Lange, diacre du diocèse de Lx, reçoit des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 6 oct. 1700, il est nommé par icelle sur l'abbaye de St Evroult, N.-D. de Lyre, St Martin de Séez, etc.

Le 9 mars 1701, le sr Lange, demeurant à Paris, donne à son frère, Paul Lange, sa procuration pour faire signifier ses noms et grades aux religieux desd. abbayes.

69. — Le 23 déc. 1662, Me Robert de St Vincent, diacre du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Séez. (*V.* **77**).

70. — Le 12 mars 1701, la nomination à la cure de St Etienne de Reux appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles-Marc de la Ferté, chevr, seigr châtelain et patron de Reux, la Salle, Canoville et autres lieux, demeurant à Paris, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Marguerin Thiron, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste Hurel, pbr̄e, actuellement vicaire de lad. parr̄.

Le 23 mars 1701, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Hurel la collation dud. benéfice.

Le 5 avril 1701, le sr Hurel prend possession de la cure de Reux, en présence de Me Adrien Letellier, notaire à Beaumont, et de plusieurs autres témoins. (*V.* **54**, **653**.)

71. —Le 23 mars 1701, Me Michel Audran, sous-diacre de l'Exemption de Fécamp, diocèse de Rouen, bachelier en théologie, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades aux religieux du prieuré de Beaumont-en-Auge. (*V.* **12**, **41**, **45**, **226**, **400**.)

72. — Le 5 avril 1697, Jean Lechantre, fils de Jacques et de Cathe-

(1) Près Vimoutiers.

rine Loisnel, de la parr. de la parr. de S[t] Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 26 mars 1701, led. s[r] Lechantre, acolyte de S[t] Jacques, est ordonné sous-diacre.

73. — Le 9 mars 1691, Nicolas Lechevalier, fils de Michel et de Magdeleine Le Turquetil, de la parr. S[te] Trinité de Falaise, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure au Mans.

Le 4 juin 1699, M[e] Nicolas Lechevalier, sous-diacre de Falaise, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 février 1701, le s[r] Lechevalier, diacre, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'archevêché et le Chapitre de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux et Séez; sur les abbayes de S[t] Ouen de Rouen, S[te] Trinité de Fécamp, S[t] Pierre de Jumièges, S[t] Vandrille, Le Bec-Hellouin, S[t] Victor-en-Caux, S[t] Etienne de Caen, S[t] Etienne de Fontenay, S[t] Martin de Troarn, S[t] Vigor de Bayeux, S[t] Vigor de Cerisy, N.-D. d'Aulnay, N.-D. du Val-Richer, S[t] Pierre de Préaux, Bernay, S[t] Evroult, S[te] Barbe-en-Auge, N.-D. et S[t] André, S[t] Martin de Séez, S[t] Pierre-sur-Dives, S[t] Jean-près-Falaise, S[t] Amand de Rouen, S[te] Trinité de Caen, S[t] Léger de Préaux et N.-D. de Villers-Canivet.

74. — Le 12 avril 1701, vu l'attestation du s[r] Gesnu, vicaire de Tourgéville, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Desloges, et Renée Foucques. (*V.* **650**, **788**.)

75. — Le 26 mars 1701, M[e] Pierre Vicaire (1), diacre de Vimoutiers, est ordonné prêtre.

76. — Le 26 déc. 1700, Simon Pierre Belin, fils de Claude et de Catherine Legrix, de la parr. de S[t] Victor-d'Espine, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

77. — Le 22 mars 1701, la nomination à la cure de N.-D. de la Chapelle-Gautier appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Jean-Baptiste Le Filleul, chev[r], seig[r] et patron de la Chapelle, capitaine de dragons au régiment du roy, nomme à cette cure, vacante par la démission de M[e] Alexandre Le Filleul, dernier titulaire, la personne de M[e] Robert de S[t] Vincent, pbre du diocèse de Lx.

Le 23 mars 1701, le seig[r] évêque donne aud. s[r] de S[t] Vincent la collation dud. bénéfice.

Le 26 mars 1701, le s[r] de S[t] Vincent prend possession de la cure de

(1) Il fut docteur en théologie, recteur de l'Université de Caen, curé de S[t] Pierre de la même ville. Il est l'auteur d'un livre de controverses, en 4 volumes.

la Chapelle-Gautier, en présence dud. seig[r] patron et de plusieurs autres témoins. (*V.* **69**).

78. — Le 27 mars 1694, Louis Quesnel de la Londe, de la ville de Pont-l'Evêque, est reçu bachelier en l'Université de Caen. (*V.* **40**.)

Le 9 février 1701, M[e] Louis Quesnel de la Londe, pbr̄e de Pont-l'Evêque, licencié en l'un et l'autre droit, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 février 1701, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Led. jour, il est nommé par la même Université sur les archevêchés et les Chapitres de Rouen et de Paris ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux (1), Evreux, Séez et Chartres ; sur les abbayes de S[t] Ouen de Rouen, Le Bec-Hellouin, S[t] Vandrille, S[t] Pierre de Jumièges, la Trinité de Fécamp, N.-D. de Valmont, S[t] Martin, Pontoise, l'abbaye de Valasse, le prieuré de Grandmont, l'abbaye de S[t] Etienne de Caen, Fontenay, Cérisy, Aunay, le Val-Richer, Cormeilles, Bernay, S[t] Pierre de Préaux, Grestain, Beaumont-en-Auge, S[t] Evroult, S[t] Taurin d'Evreux, S[t] Pierre et S[t] Paul de Conches, l'abbaye d'Ivry, N.-D. de Lyre, le prieuré de Grandmont dans le doyenné de Conches, S[t] Pierre-sur-Dives, les quatre archidiaconés de Chartres, la collégiale du S[t] Sépulcre de Caen ; sur les couvents de S[t] Amand de Rouen, Montivillers-en-Caux, la Trinité de Caen, S[t] Laurent de Cordillon, l'abbaye royale de Lx et S[t] Léger de Préaux. (*V.* **40**, **134**, **232**, **345**, **414**.)

79. — Le 7 avril 1662, Jacques Lecordier, fils de Jean et de Marie Leprieur de la parr̄. de S[t] Martin-le-Vieil, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Rouen, ainsi que les ordres mineurs.

Le 23 déce. 1663, il est ordonné sous-diacre aussi à Rouen.

Le 12 avril 1664, il est ordonné diacre à Coutances.

Le 20 sept. 1664, il est ordonné prêtre aussi à Coutances. (*V.* **233**).

80. — Le 13 avril 1701. — « Léonor de Matignon, par la grâce de Dieu et du S[t] Siège apostolique, évesque et comte de Lizieux, à tous présens et advenir salut et bénédiction.

« Les filles hospitallières de l'hospital de Vimoustier nous ont pn̄té leur req[te] pour nous remonstrer qu'ayant esté appellées de l'hospital de Setz pour prendre soin de l'hospital de Vimoustier dès le premier commencem[t] de sa fondation, il y a environ vingt cinq ans, elles y seraient venues pour y gouverner les pauvres tant sains que mallades et y auroient tousjours vescu en communauté, portant mesme l'habit régullier quoi-

(1) La lettre est adressée « à M[gr] l'évêque et comte de Lx, doyen de S[t] Cande appartenant immédiatement à l'Eglise romaine. »

qu'elles n'eussent fait que des vœux simples ; que Dieu y auroit tellement beny leurs travaux que cet hospital qui dans son premier establissement avoit très peu de bien se trouvoit pn̄tement en estat d'y fe[re] subsister un grand nombre de pauvres, tant a cause des bastimens qui y ont esté construits que par le bien qui y est aussy considérablement augmenté ; que par cette raison les pauvres s'y multiplient tous les jours, qui sont instruits dans l'hospital à lire, escrire, des principes de n̄re religion et et quon leur aprend aussy des mettiers qui les mettent en estat de gaigner leur vie. Maie cōe lesd. filles hospitallières se voient en petit nombre, quelles trouvent difficilement des subjets qui veulent se devouer aud. hospital pour y servir les pauvres, attendu qne jusques à pn̄t il n'y a eu pour lesd. filles aucun establissement fixe et certain dans led. hospital, les parens de celles qui voudroient se donner aux services des pauvres refusent dy consentir pour les raisons susd. et qu'il y a subjet d'appréhender que les pauvres ne soient abandonnés et l'hospital rendu par ce moyen inutille s'il n'y est pourveu. Pour quoy eviter, lesd. filles nous auroient supplié de leur permettre de faire des vœux solennels dans led. hospital pour vivre suivant la règle de s[t] Augustin comme les autres religieuses hospitallières, soubz telles constitutions et statuts que nous voudrions leur prescrire. A ces causes veu lad. requeste, notre ordonnance au pied d'icelle, en date du 2 de ce mois, qu'avant fe[r] droit il seroit informé par nostre official de la commodité ou incommodité dud. establissement, l'information foite en consequence par nostre official le 4 de ce mois, ensemble la conclusion de nostre promotteur par lantien ad[at] en nostre officialité de ce jourd'hui ; tout considéré, voulant, autant qu'il est en nous, favoriser les louables désirs desd. suppliantes et affermir par ce moyen un establissement si utille au publicq, qui procure tant de gloire à Dieu et tant de secours aux pauvres, nous avons, suivant la conclusion dud. p[r], permis et permettons par les présentes auxd. filles hospitallières de Vimoutier de changer leurs vœux simples en vœux solennels pour vivre à l'advenir soubz la règle de s[t] Augustin cōe les autres religieuses hospitalières avec tels statuts et constitutions qu'il nous plaira et à nos successeurs leur prescrire, a condition et parce que lesd. filles n'abandonneront jamais le soin des pauvres dud. hospital ; quelles se serviront par elles mesmes, cōe elles ont f[t] jusques icy, quelles continueront d'instruire les pauvres dud. hospital et ceux dud. bourg de Vimoutier et lieux circonvoisins qui viendront comme externes aux petites escholles que nous voulons estres toujours tenues par lesd. filles ou religieuses hospitalières à l'advenir cōe par le passé ; que les acquisitions qui se feront par lesd. filles seront touttes f[tes] au nom et proffit dud. hospital, sans pouvoir espérer auē chose de leur part que leur nourriture et entretien ; quelles ne pourront recevoir

aucune novice, soit a la prise d'habit ou profession, sans notre permission et agréement et sans estre par nous examinée, par nos vicaires gn̄aux ou autres à ce commis ; qu'il sera en nostre pouvoir de prendre des religieuses dud. hospital pour les mettre dans d'aūes hospitaulx de nostre diocèse, si nous le jugeons à propos, quelles nous rendront comptes de leur administrāon, à nous, à nos successeurs ou à ceux qui seront par nous commis à cet effet touttes fois et quantes qu'elles en seront requises, et enfin à condition qu'elles seront tousjours sous nostre dependance, juridiction, coertion et visite, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté qui sera très humblement suppliée d'accorder des nouvelles lettres patentes pour ce changement d'establissement. »

« Donné à Lisieux, en nostre palais épiscopal, ce 13e jour d'avril l'an de grâce 1701. (1) »

« de Matignon, evesque et cte de Lx. »

81. — Le 18 sept. 1700, Me Pierre Saphare, acolyte d'Orbec, est ordonné sous-diacre. (*V.* **578**).

82. — Le 18 sept. 1700, Me Louis Bunel, sous-diacre de la parr̄. de Neuville, est ordonné diacre.

83. — Le 10 avril 1701, vu l'attestation dn sr Castelain, vicaire d'Heudreville, et du sr Leprevost, vicaire de la parr̄. de Noards, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Closier et Anne Angot. (*V.* **503**).

84. — Le 21 avril 1701, le seigr évêque de Lx, abbé commendataire de l'abbaye de Lessay, et, en cette qualité, patron et présentateur de la parr̄. de Géfosses, au diocèse de Coutances, présente aud. bénéfice la personne de Me Guillaume Marc, pbr̄e du diocèse de Coutances. (*V.* **136**).

85. — Le 22 avril 1701, vu l'attestation du sr de St Clair, pbr̄e, curé de Touquette, dispense de bans pour le mariage entre noble homme Louis-Alexandre du Rouïl, Escr, fils de Jean du Rouïl, Escr, sr du Boismassot, et de damlle Françoise d'Anneville, d'une part, et Marguerite Ramette, fille de Nicolas Ramette et de Marie Guinard, tous de lad. parr̄. (*V.* **512**).

86. — Le 21 avril 1701, la nomination à la cure de St Martin de Fontaine-la-Soret appartenant au seigr du lieu, Monseigr Henry-François de Lambert, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, maître des reqnêtes ordinaires de Son Hôtel, Intendant de la ville de Lyon et provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, demeurant en la ville de Lyon, seigr patron-présentateur de la terre et seigneurie de Fontaine-la-Soret, représenté par Me Pierre Malétras, demeurant au château de la Rivière-

(1) Voir la vie de M. Crestey, curé du Mesnil-Imbert et ensuite de Barenton.

Thibouville, nomme à lad. cure de Fontaine-la-Soret, 2e portion, vacante par la mort de Me Pierre Auvray, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Renoult, pbre, curé de Rostes.

Le 22 avril 1701, le seigr évêque donne aud. sr Renoult la collation dud. bénéfice.

Le 24 avril 1701, led. sr Renoult prend possession de la cure de Fontaine-la-Soret, 2e portion, en présence de Me Jacques Chagrin, pbre, curé de la 1re portion de lad parr., Me Jacques Butengs, pbre, desservant en icelle, Louis-Augustin, Escr, sr du Bois. (*V.* **336**).

87. — Le 26 mars 1701, Germain Chignon, acolyte de St Martin de Chambrais, est ordonné sous-diacre. (*V.* **199**, **796**).

88. — Le 26 avril, 1701, vu l'attestation du sr de Lannoy, pbre, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles Lemoinne, procureur en l'Election de Pont-l'Evêque, fils de feu Charles et de Madeleine Leperchey, d'une part, et Sainte Aubert, fille de Jean et de Marie Lefebvre. (*V.* **116**, **275**, **646**).

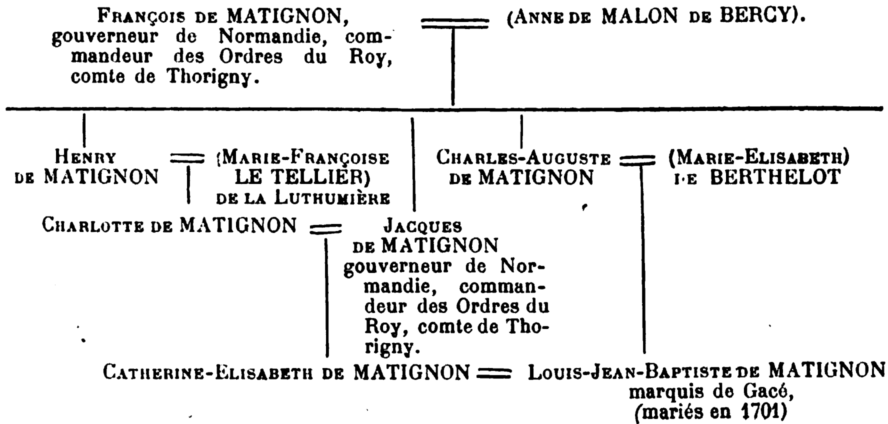
89. — Le 26 avril 1701, vu l'attestation du sr Pelerin, curé d'Orbec, et du sr Nicolle, vicaire de Prêtreville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Fortin et Rose-Marie Dupont. (*V.* **462**, **564**).

90. — Le 10 avril 1700, François Coipel, diacre de St Nicolas-des-Lettiers, est ordonné prêtre.

91. — Le 23 avril 1701, dispense de parenté du 2e au 3e degré pour le mariage entre Mesre Louis-Jean-Baptiste de Matignon, marquis de Gacey, du diocèse de Paris, et damoiselle Catherine-Elisabeth de Matignon, du diocèse de Bayeux.

Led. jour, le seigr évêque de Bayeux donne dispense de toute publication de bans pour led. mariage. (1)

(1) Quoique ces personnages n'appartiennent guère au diocèse de Lisieux, nous allons, à cause de leur parenté avec nos évêques, donner le tableau généalogique que nous fournit l'enquête faite à l'occasion de cette dispense.



92. — Le 11 févr. 1701, la nomination à la cure de N.-D. de Douville appartenant au Chapitre de Cléry, les s^rs chanoines nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Antoine d'Herembourg, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume Jean, pbr̃e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, ancien habitué de lad. collégiale de Cléry.

Le 20 mars 1701, les vicaires généraux du seig^r évêque donnent aud. s^r Jean la collation dud. bénéfice.

Le 23 mars 1701, le s^r Jean prend possession de la cure de Douville *ad conservationem juris*, en présence de Me Jean Dubois, pbr̃e, curé de Vauville, Me Thomas Duval, pbr̃e, desservant la parr̃. de Douville, et autres témoins. — A cette prise de possession se sont opposés Me Louis Blandin, pbr̃e, pourvu du même bénéfice, et Mes^re Guillaume Desson, chev^r, seig^r. et patron de Douville, qui ont déclaré se pourvoir devant les juges à qui la connaissance en appartiendra, attendu que le Chapitre de Cléry n'a aucun droit de présenter à cette cure, mais bien le seig^r de Douville qui a nommé le s^r Blandin, lequel en a pris possession.

Le 26 mars 1701, « à cause du litige formé et indécis entre divers prétendants au patronage » de Douville, la nomination à ce bénéfice revenant au roy, Sa Majesté y nomme la personne de Me Guillaume Jean, s^r de Bellengreville, pbr̃e, du diocèse de Bayeux.

Le 26 avril 1701, sur la présentation du roy, le seig^r évêque donne aud. s^r Jean la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r Jean prend de nouveau possession de la cure de Douville, en présence du s^r Dubois, curé de Vauville, et de plusieurs autres témoins, tous étrangers à la parr̃. (*V.* **33**, **441**.)

93. — Le 29 avril 1701, la nomination à la cure de St Léger-du-Bosc appartenant au seig^r du lieu, Gabriel de Thollemer, Esc^r, demeurant en la parr̃. de Dozulé, au nom et comme procureur de Mes^re Jacques de Vipart, chevalier, marquis de Silly, seig^r et patron de St Léger-du-Bosc et autres terres et seigneureries, nomme aud. bénéfice-cure, vacant par la mort de Me Nicolas Mauger, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Le Cordier, pbr̃e, natif de Pont-l'Evêque.

Led. jour, le seig^r évêque donne aud. s^r Le Cordier la collation de lad. cure.

Le 20 mai 1701, le s^r Le Cordier prend possession de la cure de St Léger, en présence du s^r de Thollemer et autres témoins. (*V.* **441**).

94. — Le 26 mars 1701, Me Jean Malerne, sous-diacre de St Pierre de Cantelou, est ordonné diacre. (*V.* **491**.)

95. — Le 2 mai 1701, vu l'attestation du s^r Ameline, pbr̃e, curé de Biéville, et du s^r Doublet, curé de Hottot, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Labbey, Esc^r, s^r des Couldrayes, fils de feu

Adrian Labbey, Esc^r, s^r de Billy, et de dam^lle Anne Bénard, de la parr̄. de Hottot, d'une part, et dam^lle Charlotte Jean, fille de Archange Jean, Esc^r, s^r de Montison, et de dame Marie Lhermitte, de la parr̄. de Biéville. (*V.* **502**.)

96. — Le 26 déc. 1700, Jacques Aubry, fils de Jacques et de Madeleine Duclos, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **827**.)

97. — Le 2 mai 1701, dispense de bans pour le mariage entre Estienne-Philippe Le Comte, Esc^r, demeurant à Pontaudemer, parr̄. St Ouen, fils de feu Estienne Le Comte, chev^er, seig^r de Montulé, Rubremont et Chalet, gouverneur pour le roy en la ville, château, citadelle et fort du port de Dieppe, et de dame Philippe de Pas, présentement épouse de Jean Legrix, Esc^r, s^r de Heurteauville, cons^er du roy, lieutenant civil et criminel de police en la ville et vicomté de Pontaudemer, d'une part, et dam^lle Marguerite-Jeanne de Planques, fille de François et de dam^lle Marguerite de Riée, de la ville d'Aire.

98. — Le 23 juin 1688, Pierre Hardy, fils de Michel et de Jacqueline Delahaye, de la parr̄. St Nicolas de Caen, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 1er avril 1698, Me Pierre Hardy, pbr̄e, fait profession dans l'église du prieuré conventuel hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Caen, sous l'invocation de St Thomas et de St Antoine, de l'ordre des chanoines réguliers de St Augustin.

Le 15 janvier 1699, il est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 11 mars 1699, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Led. jour, il est nommé par icelle sur les abbayes et les prieurés de Ste Geneviève-en-France, St Victor du diocèse de Paris, St Jean-du-Val, N.-D. de Clairfontaine, Ste Barbe-en-Auge, St Martin de Mondaye, et sur une foule d'autres monastères, tous de l'ordre de St Augustin, des diocèses de Chartres, Rouen, Bayeux, Coutances, Avranches, Séez, et Evreux.

Le 14 avril 1701, il fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe.

99. — Le 15 avril 1701, Me Louis Duval, diacre du Sap, est ordonné prêtre.

100. — Le 26 mars 1701, Me Guillaume Loyer, sous-diacre de Ste Croix de Bernay, est ordonné diacre.

101. — Le 7 mai 1701, vu l'attestation du s^r Paisant, curé du Breuil, et du s^r de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Michel Taillois et Gabrielle Cordier.

102. — Le 18 sept. 1700, Me Louis Maignet, acolyte du Sap, est ordonné sous-diacre. (*V.* **9**, **158**, **476**.)

103. — Le 18 sept. 1700, Marin Périer, acolyte de la parr̃. d'Orbec, est ordonné sous-diacre.

104. — Le 26 mars 1701, Me François Leprevost, diacre de Giverville, est ordonné prêtre.

105. — Le 8 mai 1701, dom Joseph Lepaulmier, prieur de St Pierre-sur-Dives et, en cette qualité, patron présentateur de la cure de Ste Marguerite-de-Viette, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Charles Dufour, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Philippe Herquier, pbr̃e du diocèse d'Evreux, curé de la Selle aud. diocèse.

Le 17 mai 1701, Me Philippe Herquier, requiert du seigr évêque de Lx la collation de la cure de Ste Marguerite-de-Viette, et présente pour cela ses lettres de tonsuré, datées du 9 octobre 1689, et la collation à lui donnée de la cure de la Selle, le 24 nov. dernier. A quoi Mre de Franqueville, vicaire général, répond qu'il ne peut donner le visa épiscopal avant que led. sr Herquier n'ait présenté de Mgr d'Evreux un certificat de vie et mœurs. Le sr Herquier proteste se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **187**, **194**, **264**.)

106. — Le 18 mai 1701, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Robert, laboureur de Gonneville-sur-Mer, et Marguerite Fréard, *dentellière*, de la parr. d'Auberville. (*V.* **268**.)

107. — Le 2 avril 1701, la nomination à la cure de St Pierre de Vallages (Valailles) appartenant au seigr abbé de Bernay, Mgr Léon de Gesvre, archevêque de Bourges et abbé commendataire de Bernay, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Deshayes, dernier titulaire, la personne de Me Gaspard Froger, pbr̃e du diocèse de Lx.

Le 11 mai 1701, le seigneur évêque donne aud. sr Froger la collation de ce bénéfice.

Le 13 mai 1701, le sr Froger prend possession de la cure de Vallages (Valailles), en présence de Me Guillaume Champion, pbr̃e, curé de Bournainville; Jean Gallopin, pbr̃e, chapelain de Campigny et desservant lad. parr̃.; Me Jean de Lespiney, conser du roy, grainetier, garde-sel à Bernay ; Me Jacques Lefebvre, bailly de Plasnes.

108. — Le 18 sept. 1700, Me Jacques Heroult, acolyte de la Houblonnière, est ordonné sous-diacre. (*V.* **176**, **456**.)

109. — Le 26 déc. 1700, Jacques Vauquelot, fils de Fnançois et de Rénée Chéron, de la parr̃. de Bellou, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

110. — Le 6 mai 1701, Me Henri Jarry, pbr̃e, originaire de la ville d'Argentan, donne procuration à Me Guillaume Pierre, pbr̃e de St Jacques de Lx, pour résigner, en son nom, purement et simplement entre les mains

de Monseigr l'Evêque et comte de Lisieux, tous les droits qu'il peut avoir sur le bénéfice-cure de la Chapelle-de-Montgenouil, afin que led. seigr évêque, qui en est le collateur ordinaire, puisse en disposer comme il le jugera bon, soit par réunion au bénéfice-cure de Gacey, ainsi qu'il a été ci-devant fait, soit autrement, led. sr Jarry se désistant de toutes procédures, requisitions, contestations, etc. qui auraient été faites en conséquence des lettres de dévolu qu'il aurait obtenues en Cour de Rome, et s'engageant à remettre, dans les trois mois, lesd. lettres de Rome et toutes autres pièces concernant cette affaire entre les mains de Sa Grandeur. Fait en présence de Me Claude Dubois, pbr̄e, licencié aux lois, curé de Théval, doyen de Corbonnais et official de Mortaigne; de R. P. Robert Hardouin de Mis de Valombres, ministre du couvent de St Eloi de Mortaigne, et plusieurs autres témoins.

Le 25 mai 1701, le seig. évêque nomme aud. bénéfice, vacant par la résignation dud. sr Jarry, la personne de Me Daniel Lefort, pbr̄e de St Désir de Lx.

Le 15 nov. 1701, led. sr Lefort prend possession de la cure de la Chapelle-de-Montgenouil, en présence de Me Germain Moulley, pbr̄e, vicaire de Chaumont; Architreclin de Beaumont; Edouard de Beaupré, et autres témoins de lad. parr̄. (*V.* **52**, **425**, **756**, **777**.)

111. — Le 19 sept. 1699, Me Pierre Costard, diacre de Ste Margnerite-des-Loges est ordonné prêtre.

112. — Le 26 mars 1701, Me Jacques Le Bas, diacre de St Germain de Lx, est ordonné prêtre avec dispense d'âge. (*V.* **32**.)

113. — Le 18 sept. 1700, Me Guillaume Hamel, acolyte de Pont-l'Evêque, est ordonné sous-diacre. (**143**.)

114. — Le 26 mars 1701, Me Guillaume Horslaville, diacre de St Germain de Lx, est ordoné prêtre.

115. — Le 18 mai 1701, Me Gabriel de Renusson, pbr̄e, curé de St Julien-sur-Calonne, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Jacques Lebailly, pbr̄e, chapelain et confesseur de la maison et société de Sorbonne, à Paris. Il se réserve toutefois 300 livres de pension annuelle et viagère.

Fait à Lx, à l'hôtellerie du Lion d'Or, faubourg de la Porte de Paris. (*V.* **238**, **304**.)

116. Le 6 juin 1701, vu l'attestation du sr de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, et du sr Porrée, vicaire de St Etienne-la-Tillaye, dispense de bans pour le mariage entre François Fréard et Marie Bloche. (*V.* **88**.)

117. — Le 18 sept. 1700, Guillaume Renier, acolyte de St Vincent-du-Boullay reçoit le sous-diaconat. (*V.* **138**, **468**, **726**.)

118.— Le 26 mars 1701, Me Jean Formage, diacre de Lessard, est ordonné prêtre. (*V.* **3**, **257**.)

119. — Le 19 sept. 1699, Me Jean de Bonneville, sous-diacre de Marmouillé, est ordonné diacre.

120. — Le 26 mars 1701, Me Michel Seney, diacre de St Germain de Lisieux, est ordonné prêtre.

121. — Le 10 avril 1700, Me Guillaume Jehenne, sous-diacre de St Germain de Lx, est ordonné diacre.

122. — Le 18 sept. 1700, Me Guillaume Manchon, sous-diacre de la parr. d'Estrées, est ordonné diacre. (*V*. **357**.)

123. — Le 18 sept. 1700, Martin Dubusc, acolyte de la parr. de Ste Croix de Bernay ; reçoit le sous-diaconat. (*V*. **157**, **349**, **723**.)

124. — Le 29 avril 1696, Nicolas Godillon, fils de Jean et d'Anne Planchon, de St Désir de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **234**, **261**.)

125. — Le 5 avril 1697, Nicolas Toutain, fils de Jean et de Marie Senée, de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

126. — Le 18 sept. 1699, Thomas Loquin, fils de Guillaume et de Catherine Moutier, de la parr. de Fontaine-la-Louvet, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

127. — Le 26 déc. 1700, Martin Huquelle, fils de Pierre Huquelle et de Marie Hauton, de la parr. de St Germain-de-Montgommery, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **309**.)

128. — Le 10 juin 1701, la nomination à la cure de St Jean-Baptiste de Trouville appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean de Nollent, cheveer, seigr châtelain et patron d'Hébertot, haut-justicier de Voisins, de St Hilarion, du Rosey, des Granges, de Hermeray, de Ste Catherine de la Boissière, du Boisdieu, de Feuguerolles, de Bally, de St Laurent de Préval, seigr et patron de lad. parr. de Trouville, à cause de noble dame Marie-Magdeleine-Angélique de Nollent, son épouse, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Julien Ameline, dernier titulaire, la personne de Me Adrien Bréban, pbre, curé de Tonnetuit.

Le 11 juin 1701, le sgr évêque donne aud. sr Bréban la collation dud. bénéfice. (*V*. **31**, **333**.)

Le 6 juillet 1701, le sr Bréban prend possession de la cure de Trouville, en présence de Me Pierre Thierry, pbre, curé d'Hennequeville; Me Nicolas-François Morel du Butel, pbre, desservant lad. parr. de Trouville ; Me André Dumont, vicaire de St Thomas de Touques ; Me Michel Hubert, pbre d'Honfleur, et autres témoins.

129. — Le 18 sept. 1700, Me Claude Vitrel, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné diacre. (*V*. **299**, **324**.)

130. — Le 26 mars 1701, Me Jacques Noncher sous-diacre de Fauguernon, est ordonné diacre. (*V*. **878**.)

131. — Le 26 mars 1701, Me Jean Gueroult, sous-diacre de St Jean-de-Thenney, est ordonné diacre.

132. — Le 21 juin 1701, vu l'attestation du sr Clot, curé de Guerquesalles, et du sr Davy, vicaire de Camembert, dispense de bans pour le mariage entre Germain Gouel et Magdeleine Malherbe.

133. — Le 21 juin 1701, vu l'attestation du sr Menard, pbrē, curé de Morsan, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Maillère, fils de François Maillère, chirurgien, d'une part et Charlotte Delamare.

134. Le 15 juin 1701, Me Louis de la Londe Quesnel, pbrē de Pont-l'Evêque, y demeurant, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Caen fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **40, 78, 232, 345, 414**.)

135. — Le 15 juin 1701, la nomination à la cure de St Denis de Vanescrot appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Joseph Chéron, dernier titulaire, la personne de Me Jean Hesdiard, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen.

Led. sr Hesdiard prend possession de la cure de Vanescrot en présence de Mes Jean Boissel, pbrē, curé de Toutainville ; Claude Noel, pbrē, curé de St Siphorian (St Symphorien); Toussaint Beauvalet, pbrē, vicaire de St Ouen de Pontaudemer ; Jean Delauney, pbrē, desservant lad. parr̄. de Vanescrot. (*V.* **639**).

136. — Le 23 juin 1701, le seigr évêque de Lx, en sa qualité d'abbé de Lessay, nomme à la cure de St Jean de la Rivière, au diocèse de Coutances. (*V.* **84**.)

137. — Le 27 juin 1701, Me Léger Lemarchand, pbrē, curé du Mesnil-Rousset, détenu au lit, malade et néanmoins sain d'esprit, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Laurent Lemarchand, pbrē du diocèse d'Evreux, vicaire de la Neuville-du-Bosc, aud. diocèse.

Le 21 août 1701, led. sr Léger Lemarchand donne une seconde fois sa procuration pour résigner en cour de Rome sad. cure en faveur du sr Laurent Lemarchand.

Suivent les lettres de provision auxquelles le seigr évêque donne son visa le 8 oct. 1701.

Le 17 oct. 1701, le sr Lemarchand prend possession de la cure du Mesnil-Rousset. (*V.* **244**, **246**).

138. — Le 6 août 1700, François Renier, laboureur, demeurant en la parr̄. de St Vincent-du-Boullay, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Renier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **117, 468, 726**).

139. — Le 29 sept. 1660, reçurent le sacrement de confirmation et la tonsure :

Jean Le Bas, fils de Jean et d'Anne Leroy, de St Germain de Lx ;

Charles Le Cauf, fils de Charles et de Louise Morel, de Manneville-la-Pipard. (*V.* **140**).

140. — Le 18 sept. 1671, reçurent les ordres mineurs :

Pierre Dutac et Charles Le Cauf. (*V.* **139**).

141. — Le 4 juillet 1701, vu l'attestation du sr Lefebvre, curé de Druval, dispense de bans pour le mariage entre Augustin Léger et Françoise Bucheray.

142. — Le 4 juillet 1701, vu l'attestation du sr Pépin, pbr̃e, curé de St Etienne d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Jean, sr du Mesnil, bourgeois de Caen, commis aux Gabelles de Caen, fils de Pierre et de damlle Catherine Duval, d'une part, et damlle Marie-Anne de la Houssaye, fille de Jean de la Houssaye, Escr, sr du Beaugrin, et de damlle Marie Legrix, de la parr̃. de St Etienne et de Ste Catherine d'Honfleur.

143. — Le 9 août 1700, hon̄n. homme Jean Hamel, sr des Fontaines, bourgeois, demeurant au Pont-l'Evêque, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Hamel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait au manoir presbytéral de Beaufour, en présence de Mes Guillaume Périer, pbr̃e, curé de Beaufour, Mathieu Sonnet, pbr̃e, vicaire dud. lieu, et François Dossain aussi pbr̃e, demeurant en lad. parr̃. de Beaufour. — Lecture dud. acte fut faite, le 8 août, à l'issue de la messe paroissiale de Manneville-la-Pipard, en présence de Robert du Mesnil, Escr, et plusieurs autres habitants de lad. parr̃. (*V.* **113**.)

144. — Le 18 juin 1701, Me Gabriel Odienne, pbr̃e de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

145. — Le 7 août 1700, Jacques et Pierre Desrues, père et fils, demeurant en la parr̃. de St Victor-de-Chrétienville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Louis Desrues, acolyte, fils dud. Jacques, et frère dud. Pierre, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mesre Jean Crestien, Escr, sr de Fains, et par Mre de St Vincent, demeurant à St Vincent du Boullay.

146. — Le 7 août 1700, Me Antoine Loisnel, premier capitaine de Messieurs les bourgeois de Pont-l'Evêque, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son cousin Me Antoine Loisnel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

147. — Le 5 août 1700, Zacharie Bard, sr des Costelets, de la parr̃. de Branville, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Philippe Bard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

— Led. s^r acolyte avait fait ses études à Caen et à Lx, et se trouvait présentement au séminaire de Lx. — Lecture de cet acte fut faite, le 5 sept. 1701, en présence de Me Jean Legrand, pbr̄e, curé de Branville, et autres paroissiens, à l'issue de la messe paroissiale qui fut célébrée par Me Pierre Grieu, pbr̄e, vicaire dud. lieu.

148. — Le 13 août 1700, hon̄n. homme Jean Cuillier, marchand et froctier, demeurant à Prêtreville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me André Cuillier, acolyte. afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **273**, **794**.)

149. — Le 26 mars 1701, Me Robert Bonhomme, diacre de Ste Croix de Bernay, est ordonné prêtre.

150. — Le 10 avril 1700, Charles Grandin, fils de Thomas et de Suzanne Deuve, de St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 26 mars 1701, led. s^r Grandin est ordonné diacre. (*V*. **852**).

151. — Le 20 août 1700, hon̄n. femme Jeanne Marette, veuve de Pierre Boudard, et son fils, Me Pierre Boudard, avocat, demeurant à Honfleur, par̄r. Ste Catherine, constituent 150 livres de rente, en faveur de Me Germain Boudard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente fut garantie par Me Jean Robinet, cons^er du roy, lieutenant en la vicomté d'Auge, demeurant à Honfleur, et autres. — Led. s^r acolyte, fils de lad. veuve, et frère dud. s^r Pierre Boudard, avocat, se trouvait présentement « à la mission à Lx. » Lecture dud. acte fut faite, le 22 août 1700, à l'issue de la messe paroissiale de St Gatien, par Me de Loysne, curé de St Gatien, en présence de Me Antoine Ballargeau, pbr̄e de lad. par̄r. de St Gatien. (*V*. **314**, **455**, **656**).

152. — Le 5 sept. 1700, Philippe de Boessey, marchand, bourgeois de Lx, y demeurant faubourg St Désir, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean de Boessey, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente fut garantie par Me Jean Lecordier, pbr̄e, cousin et parrain dud. acolyte. — Lecture de cet acte fut faite, le 12 sept. 1700, à l'issue de la messe paroissiale de Manerbe, en présence de Me Olivier Regnoult, pbr̄e, vicaire de Manerbe, et autres. (*V*. **314**, **879**).

153. — Le 4 août 1700, hon̄n. femme Anne Le Marchand, veuve de feu Isaac Puel, demeurant au Sapandré, constitue 150 livres de rente, en faveur de Me Nicolas Puel, son fils, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **123**, **314**).

154. — Le 6 août 1700, Jacques Morin, bourgeois d'Orbec et marchand, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Morin, acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

155. — Le 19 juillet 1701, vu l'attestation du s^r Goulaffre, curé de Ste Croix de Bernay, et du s^r des Planches, vicaire de la Couture,

dispense de bans pour le mariage entre Martin Manoury, artisan, et Anne Chardon. (*V.* **581**, **652**, **809**).

156. — Le 5 avril 1682, Michel Hubert, fils de Jacques et de Marie Hébert, de Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **233**).

157. —Le 4 août 1700, honn. hommes Jean Thuret, époux d'Antoinette Aurrey, et Pierre Delamarre marchands, bourgeois de Bernay, y demeurant parr. Ste Croix, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Martin Dubusc, acolyte de lad parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **123**, **349**, **723**).

158. — Le 8 août 1700, Me Charles Maignet, notaire au Sap et y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis Maignet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Cette rente est garantie par Me Jacques Roques, pbre, cy-devant curé du Sap, et autres cautions. — Lecture dud. acte fut faite, le 15 août 1700, à l'issue de la messe paroissiale du Sap, par Me Jacques Anfry, pbre, vicaire du lieu, en présence de Me Louis Duval, pbre. (*V.* **9**, **102**, **476**).

159. — Le 3 sept. 1700, Pierre Le Nepveu, Esc^{r}, seig^{r} de St Denis et autres lieux, étant présentement en sa terre de Fresne, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Vauquelin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Led. s^{r} acolyte, absent, était représenté par Antoine Vauquelin, son frère, demeurant en la parr. de Bailleul. — Lecture dud. acte fut faite le 5 sept. 1700, à l'issue de la messe paroissiale de Fresne, en présence de Me Pierre Lailler, pbre, et Jean Blanqueron, aussi pbre de la parr. de Folleville. (*V.* **50**.)

160. — Le 10 août 1700, Jean de Gouhier, Esc^{r}, s^{r} du Homme, demeurant en la parr. de Beaumesnil, diocèse d'Evreux, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me Jean de Gouhier, acolyte, né dans le diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **271**.)

161. — Le 26 mars 1701, Me Jean de la Rouvraye, sous-diacre de la parr. de Touquette, est ordonné diacre. (*V.* **498**, **685**.)

162. — Le 7 août 1700, Olivier Lecomte, marchand de la parr. de Coulmer, et présentement demeurant en celle du Mesnil-Hubert, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Olivier Lecomte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Jacques de Vauquelin, pbre, demeurant à Croisilles, et Jean Perrotte, s^{r} de la Bretonnière, officier de feue Madame la duchesse douairière d'Orléans, de la parr. du Mesnil-Hubert.

163. Le 1er juin 1700, Jacques de Mecflet, Esc^{r}, s^{r} de la Ruette, demeurant en la parr. de Criqueville, et Jacques Le Carpentier, marchand, demeurant en la parr. d'Angoville, constituent 150 livres de rente en



faveur de Me Jacques Guaisnet, acolyte de la parr. d'Angoville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Me Denis Benardel, pbre, curé d'Angoville, et Me Charles Berthaume, pbre chapelain, et autres. Led. sr acolyte, fils de feu Jacques Guaisnet et de Rénée Fouques, était le filleul dud. sr de la Ruette. — Lecture dud. acte fut faite, le 29 août, à l'issue de la messe paroissiale de Criqueville célébrée par Me Michel Bourse, pbre, curé dud. lieu. (*V*. **197**, **613**.)

164. — Le 23 juillet 1701, vu l'attestation du sr d'Aureville, pbre, curé de St Laurent-des-Grés, et du sr Gosset, pbre, curé de la Folletière, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Vitrouil, journayeur, et Marie Sauvage.

165. — Le 23 sept. 1672, Fr. Gilles Piédelièvre, religieux de Grestain, reçoit la confirmation, la tonsure et les ordres mineurs.

Il avait fait profession en lad. abbaye le 9 avril 1669.

166. — Le 27 juillet 1701, vu l'attestation du sr Des Aulnez, pbre, curé de Corbon, dispense de bans pour le mariage entre Romain Bouet et Louise Des Aulnez, fille de Charles Des Aulnez, journayeur. (*V*. **229**, **277**).

167. — Le 15 juillet 1701, « Me François Saintier, pbre du diocèse de Paris, chapelain de la chapelle de Ste Barbe et de résidence en l'église royale de N.-D. de Cléry, diocèse d'Orléans, et aussi chapelain de la chapelle de St Fiacre en la même église, demeurant aud. Cléry », requiert des srs chanoines, en sa qualité de plus ancien habitué, sa nomination à la cure d'Equemauville, vacante par la mort de Me Pierre Le Rat, dernier titulaire ; ce qui lui est accordé.

Le 23 juillet 1701, le seigr évêque donne aud. sr Saintier la collation de ce bénéfice.

Le 25 juillet 1701, le sr Saintier prend possession de la cure d'Equemauville en présence de Me Antoine Ballargeau, vicaire de St Gatien, et autres témoins.

168. — Le 17 mars 1700, Jean Chéron, époux de Marie Guerre, de la parr. du Mesnil-Hubert, constitue en faveur de son fils, Me Jean Chéron, acolyte, la somme de 150 livres de rente, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, absent, fut représenté, par Pierre Fortin, sr du lieu, demeurant au Mesnil-Hubert. (*V*. **536**).

169. — Le 30 juillet 1701, vu l'attestation du sr Auvray, pbre, vicaire de Beuzeval, dispense de bans ponr le mariage entre André Aubert et Elisabeth Bernard. (*V*. **545**).

170. — Le 1er août 1701, vu l'attestation du sr Loysel, pbre, curé de Glos, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Fromage et Marie Rivet.

171. — Le 1er août 1701, vu l'attestation du sr Morin, pbrē, curé de St Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Fromage et Marie Rivet.

172. — Le 24 sept. 1701, Me Marin Leprince, acolyte, de la parr̄. d'Orbec, est ordonné sous-diacre. (*V.* **757**).

173. — Le 2 août 1701, vu l'attestation du sr Bellière, vicaire de Courson, dispense de bans pour le mariage entre Olivier de Bonnechose, Escr, sr des Parcs, fils de feu Olivier de Bonnechose, vivant Escr, de lad. parr̄. N.-D. de Courson, d'une part, et damlle Marie-Françoise des Essarts, fille de François, Escr, seigr du Pommier, de la Prévostière et de la Massoire, et de noble dame Geneviève du Valpoutrel, de la parr̄. de le Gennevraye, d'autre part.

174. — Le 26 mars 1701, Me Alexandre Pecqueult, sous-diacre de Morainville, est ordonné diacre.

175. — Le 26 mars 1701, Me Hervé Joly, diacre de Beaumont-en-Auge, est ordonné prêtre.

176. — Le 14 février 1701, Jacques Héroult, marchand, de la Houblonnière, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Héroult, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **108**, **456**).

177. — Le 17 février 1701, Laurent Desprez, demeurant au Sap, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Michel Desprez, acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **330 471.**).

178. — Le 28 février 1701, Me Jean Lechantre, acolyte de St Jacques de Lx, se constitue 150 livres de rente afin de parvenir aux ordres sacrés. « Ce fut fait et passé aud. Lx, sous la porte du séminaire. » — Lecture dud. acte fut faite, le 6 mars 1701, à l'issue de la messe paroissiale des Vaux, en présence de Me Adrian Lepetit, pbrē, curé de lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **795**).

179. — Le 8 août 1701, vu les attestations du sr Lecarpentier, curé du Bosc-Renoult, et du sr Le Croisé, vicaire de Crouttes, dispense de bans pour le mariage entre Martin Lefol et Marie Logre.

180. — Le 12 février 1701, Me Gilles Leriche, acolyte, de la parr̄. de Crouttes, fils de feu Michel Leriche, vivant sr de Bellecourt, se constitue 150 livres de rente afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **479**, **768**).

181. — Le 1er déc. 1700, Mre Jacques de la Mariouze, pbrē, chanoine prébendé de St Germain, en la Cathédrale de Lx, donne sa procuration pour résigner ses canonicat et prébende entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Léonor Deshays de la Cauvinière, clerc du diocèse de Lx.

Le 8 déc. 1700, led. sr de la Cauvinière obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 25 juillet 1701, le visa épiscopal est donné aux lettres apostoliques obtenues par le s[r] Deshays pour les canonicat et prébende de S[t] Germain.

Le 26 juillet 1701, le s[r] de la Cauvinière est mis en possession des canonicat et prébende de S[t] Germain, en présence du Chapitre et de M[es] François Desclos et Nicolas Guerbette, pbr̃es officiers de la Cathédrale.

182. — Le 25 juillet 1701, M[e] Toussaint de Loyne, pbr̃e, curé de S[t] Gatien-des-Bois et chapelain de la chapelle de S[t] Martin, en la collégiale de Cléry, non sujette à résidence, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape lad. chapelle de S[t] Martin en faveur de M[e] Toussaint Desfriches (1), clerc du diocèse de Lx. Fait et passé en lad. parr̃. de S[t] Gatien, en présence de M[e] François Saintier, pbr̃e, curé d'Equemauville, et Antoine Ballargeau, pbr̃e, vicaire dud. lieu de S[t] Gatien. (*V.* **151, 172, 655**).

183. — Le 10 avril 1700, M[e] Jacques Pecqueult, diacre de S[t] Georges-du-Vièvre, est ordonné prêtre.

184. — Le 22 sept. 1696, M[e] Guillaume Derothes, sous-diacre de S[t] Georges-du-Vièvre est ordonné diacre.

Le 6 avril 1697, il est ordonné prêtre.

185. — Le 11 août 1701, vu l'attestation du s[r] Odienne, curé de S[t] Désir, et du s[r] Paisant, pbr̃e, vicaire de S[t] Jacques, dispense de bans pour le mariage entre Philippe Hélix, domestique, et Catherine Gontier, servante.

186. — Le 12 février 1701, Jacques Morard, maître de la poste du Noyer-Menard et y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Réné Morard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Gilles Morard, pbr̃e, demeurant en la parr̃. de Courmesnil, et, par noble hõe Louis-Antoine de la Rouvraye, diacre, chanoine prébendé en la Cathédrale de Séez et demeurant à Séez. — Lecture dud. acte fut faite, le 13 février 1701, à l'issue de la messe paroissiale du Noyer-Menard par M[e] P. de Baudemont, pbr̃e, curé de lad. parr̃. (*V.* **241, 471**).

187. — Le 26 mars 1701, M[e] Jacques Leger, sous-diacre d'Ouilly-le-Vicomte, est ordonné diacre.

188. — Le 28 février 1701, M[e] Michel Gueroult, acolyte de S[t] Jacques de Lx, se constitue 150 livres de rente afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **752, 793**).

(1) Il était originaire de S[t] Cande-le-Vieil.

189. — Le 26 mars 1701, Me Michel Aubert, diacre de N.-D. de Courson, est ordonné prêtre.

190. — Le 13 août 1701, les religieux de Grestain assemblés en chapitre « savoir : Dom Pierre Descalles, pbrē, religieux ancien ; D. Gabriel Legrand, prieur de St Nicolas d'Honfleur ; D. Jacques de Tourville ; D. Pierre Legrix ; D. Jean-Baptiste Lecamus, tous religieux de lad. abbaye, composant la communauté, à la réserve de D. Charles Deville, absent avec obédience », élisent la personne de D. Pierre Descalles, pbrē, et ancien religieux profès de lad. abbaye, pour leur prieur perpétuel, en présence de Me Nicolas Lefebvre, pbrē, curé de Carbec, Me Elie Commely, pbrē, curé de St Ouen de Grestain. L'élection est suivie du *Te Deum*. (*V.* **588**).

191. — Le 26 déc. 1700, Jacques Heurtaulx, fils de Nicolas et de Marie Lebrun, de la parr̄. de N.-D. de Firfol, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **515**, **868**).

192. — Le 26 mars 1701, Me Jean Gravey, sous-diacre de St Germain de Lx, est ordonné diacre.

193. — Le 12 sept, vu l'attestation du sr Bouet, vicaire de Clarbec, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Levasseur et Catherine Loidin.

194. — Le 26 mars 1701, Me Jacques Noncher, sous-diacre de Fauguernon, est ordonné diacre. (*V.* **878**).

195. — Le 9 sept. 1701, Me Réné Lemercier, pbrē, curé de St Martin de Bazoques, détenu au lit, malade, et néanmoins sain d'esprit, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de Sa Sainteté, en faveur de Me Louis Escallard, pbrē de la parr̄. de Mallouy. Fait en présence de Me Guillaume Le Chartier, pbrē, curé de St Maclou-la-Campagne, et de Me Germain Tallon, conser du roy au grenier à sel de Bernay. (*V.* **227**).

196. — Le 18 sept. 1699, Jacques de Bosc-Henry, fils de Jean-Baptiste de Bosc-Henry, chever, et de Magdeleine Guénet, de la parr̄. de Plainville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **393**).

197. — Le 18 sept. 1700, Jacques Guaisnet, acolyte, de la parr̄. d'Angoville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **163**, **618**).

198. — Le 17 févr. 1701, Marie Frère, veuve de François Charpentier, demeurant en la parr̄. de Neuville-sur-Touques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis Charpentier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Lecture dud. acte fut faite, le 20 février 1701, à l'issue de la messe paroissiale de Neuville par Me René Prouverre, pbrē, curé du lieu, en présence de Me Jacques Louvet, pbrē, vicaire de lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **512**).

199. — Le 1er sept. 1697, Adrian Lainé, sr de la Bichardière,

demeurant à Chambrais, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Germain Chaignon, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Marguerite Fourquemin, veuve de Louis Chaignon, et par Jean Ledanois, sr de la Coudre, demeurant aussi à Chambrais. — Lecture dud. acte fut faite, le 8 sept. 1697, à l'issue de la messe paroissiale de St Aubin-de-Thenney, en présence de Me Jacques Gueroult, pbrē, vicaire de lad. parr̄., et autres. (*V.* **87**, **796**).

200. — Le 11 février 1701, Me Robert Pottier, greffier héréditaire de l'Hôtel-de-Ville de Bernay, et Jacques Chappey, bourgeois, demeurant à Bernay, parr̄. Ste Croix, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Gueroult, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, originaire de lad. parr̄. de Ste Croix, se trouvant présentement au séminaire de Lx, fut représenté dans cet acte par François Gueroult, son père. (*V.* **382**, **611**).

201. — Le 27 février 1701, Me Jacques Butengs, acolyte de St Clair de Bonneval, se constitue 150 livres de rente afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. — Lecture dud. acte fut faite, le 6 mars 1701, à l'issue de la messe paroissiale de Bonneval par le sr Deschamps, pbrē, vicaire du lieu. (*V.* **472**).

202. — Le 18 sept. 1700, Me Nicolas Dutac, sous-diacre de St Pierre-de-la-Rivière, est ordonné diacre.

203. — Le 19 sept. 1701, vu l'attestation du sr Cottin, pbrē, curé de la 1re portion de Monnay, dispense de bans pour le mariage entre François de Droullin, sr de St Christophe, demeurant à Monnay, fils de Jean de Droullin, chevr, seigr de St Christophe, et de noble dame Françoise Gouhier, ses père et mère dud. lieu de St Christophe, d'une part, et damlle Françoise-Marguerite de Fontenay, fille de François de Fontenay, chevr, seigr de Vésot, et de feue noble dame Barbe du Crochet, de la parr̄. de Vésot, diocèse du Mans.

204. — Le 26 déc. 1700, Edouard Desvaux, fils d'Edouard et de Françoise Marescot, de la parr̄. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

205. — Le 10 février 1701, Me Jean Formeville, pbrē de Lx, est reçu Me ès-arts du l'Université de Paris.

Le 22 février 1701, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Paris.

Le 22 juin 1701, il est nommé par icelle sur l'abbaye de Bernay à laquelle il fait signifier ses noms et grades le 6 sept. 1701. (*V.* **387**, **581**, **586**, **702**).

206. — Le 20 sept. 1701, vu l'attestation du sr Mallard, pbrē, curé de Noroles, et du sr Bosquier, pbrē, vicaire de Fauguernon, dispense

de bans pour le mariage entre François Tacquet et Magdeleine Doisnard. (*V*. **96**).

207. — Le 13 février 1701, Jacques Le Cordier, s[r] des Douaires, de la parr̃. de Roiville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean Le Cordier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **329**).

208. — Le 26 février 1701, Marie Desmares, V[ve] de Jacques Loysel, demeurant en la parr̃. d'Espréville-en-Lieuvin, étant maintenant en la parr̃. de Grandcamp, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Robert Loysel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s[r] acolyte, demeurant aussi en lad. parr̃. d'Espreville, et étant présentement au séminaire, est représenté par son oncle, M[e] Jacques Desmares, pbr̃e, demeurant en lad. parr̃.

209. — Le 24 sept. 1701, M[e] Charles Hébert, diacre de S[t] Cande-le-Vieux, est ordonné prêtre.

210. — Le 24 sept. 1701, Charles Langlois, fils de Pierre et de Catherine de la Rocque, de la parr̃. de Lindebœuf, diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

211. — Le 26 sept. 1701, vu l'attestation du s[r] Thorel, vicaire de S[t] Philbert-des-Champs, dispense de bans pour le mariage entre Marguerin Lecarpentier et Marie Léger.

212. — Le 24 sept. 1701, M[e] Jacques Bence, diacre, chapelain de S[t] Jean l'Evangéliste en la Cathédrale, est ordonné prêtre.

213. — Le 26 sept. 1701, vu l'attestation du s[r] Lefebvre, curé de la 2[e] portion de S[t] Désir de Lx, et du s[r] Jumel, pbr̃e, desservant la parr̃. d'Ouilly-le-Vicomte, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Nos et Marie Dubois. (*V*. **741**).

214. — Le 27 sept. 1701, vu l'attestation du s[r] Jehenne, curé de la Halboudière, dispense de bans pour le mariage entre Jean Cosnard et Suzanne Buisson.

215. — Le 8 déc. 1700, dom Thomas Chanu, religieux-profès de l'abbaye de Grestain, titulaire de l'infirmerie dud. monastère, résigne cet office entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de dom Pierre Legrix, religieux de lad. abbaye.

216. — Le 24 sept. 1701, M[e] Jacques Deshayes, diacre, religieux de l'abbaye de Cormeilles, est ordonné prêtre.

217. — Le 23 février 1701, Jacques Deschamps, fils Michel, laboureur, de la parr̃. de Berthouville, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Louis Filocques, acolyte de lad. parr̃., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s^r acolyte, absent, fut représenté par sa mère, Anne Deschamps, veuve de Jean Filocques.

218. — Le 27 sept. 1701, vu l'attestation du s^r Mouley, vicaire de Chaumont, et du s^r Prouverre, curé de Neuville, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Delaporte et Rénée Lecomte. (*V.* **253, 290, 807**).

219. — Le 6 mars 1701, dam^lle Marie Papillon, v^ve de feu Robert de Bonnechose, Esc^r, s^r de la Londe, demeurant en la parr̄. de Plainville, constitue 150 livres de rente, en faveur de son fils Me Nicolas de Bonnechose, Esc^r, acolyte de lad. parr̄. de Plainville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Nicolas de Couillarville, Esc^r s^r des Mellans, demeurant en sa terre à Plainville, et par noble dame Marguerite de Lesnerac, v^ve de feu François Le Neuf, Esc^r, s^r de Monteney, demeurant en sa terre de Chrestienville. (*V.* **316, 621**).

220. — Le 2 sept. 1701, Me Nicolas Bellière, pbr̄e, curé des Authieux-sur-Corbon, remet sond. bénéfice entre les mains de dam^lles Marie et Marguerite de Lespée, sœurs, filles de feu Pierre de Lespée vivant Esc^r, seig^r et patron des Authieux, pour y nommer telle personne capable qu'elles jugeront bon. Fait en présence de Me Nicolas Delaporte, curé d'Auvillers, doyen de Beuvron. (*V.* **292.**)

221. — Le 28 sept. 1701, Me Pierre Chambery, pbr̄e, demeurant en la parr̄. de St Pierre-Adifs, pourvu en cour de Rome d'un canonicat en la collégiale de Jouars, diocèse de Meaux, résigne led. bénéfice.

222. — Le 23 sept. 1701, le droit de nomination à la cure de Courtonne-la-Meurdrac, 2e portion, appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale et le droit de présentation au Chapitre de lad. Cathédrale, Mre François Daubin, pbr̄e, chanoine prébendé de Crèvecœur, 2e portion, alors chanoine de semaine, nomme et le Chapitre présente à lad. cure de Courtonne, vacante par la mort de Me Michel Fréard, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jean Fougy, pbr̄e de Lx. Fait par Mes^re Jean-Baptiste de Franqueville, doyen du Chapitre, assisté de M^res Michel Despériers, chèvecier, François Le Rebours, archidiacre, Jacques de Setz, Réné Le Michault, Adrian de Mailloc, Robert Paulmier, Jacques Gallard, François Senée, Olivier de Montargis, Gilbert Hébert, Jean Mignot, Charles-François de Montaing, tous chanoines, en présence de Mes François Desclos et Alexandre Hue, pbr̄es, officiers de la Cathédrale, et Me Alexandre Moessard, pbr̄e, secrétaire du Chapitre.

Le 25 sept. 1701, Mre Audran, vicaire général, donne aud. s^r Fougy la collation dud. bénéfice.

Le 22 nov. 1701, le s^r Fougy prend possession de la cure de Courtonne-la-Meurdrac, 2e portion, en présence dud. s^r François Daubin, chanoine, Me Claude Cavelier, pbr̄e, curé de la 1re portion de

Courtonne; Me Jean Grandval, pbr̄e, desservant lad. 2e portion; M. Jacques Lange, docteur en médecine, demeurant à Lx.

223. — Le 26 février 1701, Robert de la Noë, marchand, bourgeois de Bernay, y demeurant, parr̄. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean de la Noë, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

224. — Le 24 janvier 1701, Daniel-Antoine de Bonnechose, Escr, sr de Bougy, demeurant en sa terre de N.-D.-de-Fresnay, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Baptiste de Bonnechose, Escr, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **339, 442, 797**).

•**225.** — Le 20 février 1701, Pierre Lecarpentier, sr de Basvallot, Jean Veron, sr de la Véronnière, Jean Giot et Louis Bonnegent, tous bourgeois de Bernay, parr̄. Ste Croix, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Charles Simon, acolyte, natif de Thiberville et demeurant à Bernay, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Lecture dud. acte fut faite, le 6 mars suivant, à l'issue de la messe paroissiale de St Léger-du-Boscdel, en présence de Me Charles Quesnel, pbr̄e, curé du lieu, et plusieurs autres témoins.

226. — Le 26 avril 1698, Dom Martin Filland, prieur de l'abbaye royale de Fécamp et vicaire général de l'exemption de Fécamp, donne à Me Michel Audran, natif de Fécamp, l'autorisation de recevoir les ordres mineurs et les ordres majeurs de la main de tout évêque catholique.

Le 22 juin 1701, l'archevêque de Rouen autorise led. sr Audran à recevoir la prêtrise à Lx.

Le 24 sept. 1701, le sr Audran, diacre, est ordonné prêtre à Lx. (*V.* **45, 71, 400**).

227.—Le 22 sept. 1701, la nomination à la cure de Bazoques appartenant de droit au seigr évêque de Lx, celui-ci nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Rémy Lemercier, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Georges Cordouen, pbr̄e de ce diocèse, Me ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **42**).

Le 2 oct. 1701, led. sr Cordouen prend possession de lad. cure de St Martin de Bazoques, en présence de plusieurs habitants de cette parr̄., dont un certain nombre ont refusé de dire leurs noms et de signer. (*V.* **195**).

228. — Le 4 oct. 1701, vu l'attestation du sr Boullay, vicaire du Torpt, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Lamy et Jeanne Revel.

229. — Le 5 oct. 1701, vu l'attestation du sr Des Aulnez, curé de Corbon, et du sr Le Rebours, vicaire du Mesnil-Mauger, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Delauney et Marguerite Morin. (*V.* **166, 277**).

230. — Le 6 oct. 1701, vu l'attestation du sr Desperroys, curé de Crémanville, et du sr Duval, pbrē de Couldray, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Hain et Marie Leclerc.

231. — Le 3 oct. 1701. Nicolas Druel, abbé de l'abbaye de N.-D.-du-Val, au diocèse de Bayeux, nomme Fr. Jean-Baptiste de Gouez, chanoine régulier, prieur de St Pierre de la Forest, diocèse de Séez, au prieuré-chapelle de St Nicolas-des-Bois, sis en la parr. de Marmouillé et vacant par la mort de Fr. Pierre Duprey, pbre, chanoine régulier, dernier titulaire.

Le 19 oct. 1701, led. sr Le Gouez, prend possession de ce bénéfice.

232. — Le 12 sept. 1701, Me Louis Quesnel, pbrē, bachelier, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de Grestain. (*V.* **40**, **78**, **134**, **345**, **414**).

233. — Le 11 décembre 1700, Me Philippe Legras, pbrē, curé de la parr̄. de St Martin-St Firmin, se trouvant présentement à Rouen, « logé en la maison et hostellerie où pend pour enseigne la ville de Mantes, rue du Bec, » donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape sad. cure et son annexe, la chapelle St Firmin, en faveur de Me Jacques Lecordier, pbrē, habitué en cette parr̄.

Le 9 juin 1701, le banquier expéditionnaire en cour de Rome certifie qu'une procuration *ad resignandum* de la cure de St Martin-le-Vieil et de son annexe, la chapelle St Firmin, en faveur de Me Lecordier, a été envoyée par lui en cour de Rome et qu'elle a été admise le 1er janvier dernier.

Le 13 janvier 1701, le sr Lecordier, muni de ce certificat, requiert du seigr évêque la collation de ces bénéfices. Sa grandeur répond qu'elle ne la donnera pas avant que le requérant n'ait fait apparoir les provisions dûment expédiées en cour de Rome.

Le même jour, le sr Lecordier expose en bailliage de Pontaudemer que ses provisions lui ont été expédiées en cour de Rome le 1er janvier dernier, mais que lesd. provisions ne lui étant pas parvenues, le seigr évêque lui a refusé la collation desd. bénéfices. C'est pourquoi il demande l'autorisation d'en prendre possession pour la conservation de son droit. Mre Jean Legrix, Escr, sr de Heurteauville, conser du roy, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Pontauthou et Pontaudemer, lui accorde sa requête.

Le 14 juin 1701, le sr Lecordier prend possession de la cure de St Martin avec toutes les cérémonies ordinaires accomplies d'abord en l'église paroissiale et renouvelées ensuite dans la chapelle St Firmin, en présence de Me Pierre Boursier, pbrē, curé de St Siméon ; Mesre Adrian de Malleville, Escr, sr de Durcœur ; Gabriel Legras, sr des Mares, et autres témoins.

Le 16 juin 1701, la nomination à la cure de St Martin-du-Doult et à son annexe, la chapelle St Firmin (1), appartenant aux religieux de St Pierre de Préaux, lesd. srs religieux nomment à cette cure, vacante par la mort dud. sr Pierre Legras, la personne de Me Michel Hubert, pbre de ce diocèse, chapelain de la chapelle St Laurent en l'abbaye de St Léger. Fait et passé en la présence de Me Michel Lemoinne, pbre, curé de la Chapelle-Béquet, et de Me François Bardel, pbre, curé de N.-D. de Préaux. (*V.* **156**, **674**).

Le 19 juin 1701, le seigr évêque donne aud. sr Hubert la collation desd. bénéfices.

Le lendemain, le sr Hubert prend possession de la cure de St Martin et de son annexe avec toutes les cérémonies accomplies successivement dans les deux églises, en présence de Me Joseph Grandin, diacre, et de plusieurs autres témoins. — Après la lecture du procès-verbal, Me Lecordier s'est présenté et a déclaré qu'il s'oppose à cette prise de possession, attendu qu'il est lui-même pourvu de ces bénéfices et qu'il en a pris possession.

Le 20 juillet 1701, Me Guillaume Boffrant, pbre du diocèse de Nantes, Me ès-arts et bachelier en théologie, recteur de Ste Radégonde de la Bensière, y demeurant, et représenté par Me Nicolas Sevin, huissier au bureau des finances d'Alençon, demeurant à Lx, requiert du seigr abbé de St Pierre de Préaux, en son abbaye, sa nomination à la cure de St Martin-le-Vieil et à son annexe, la chapelle St Firmin, vacantes par la mort dud. sr Legras et auxquelles il a droit comme tenant sur l'abbaye de Préaux l'indult de Me Nicolas Lambert, conseiller au parlement de Paris. Fr. Jacques Nicolle, pbre, procureur de l'abbaye, répond que le seigr abbé n'a aucun domicile ni maison abbatiale en ce monastère ; ce qui est attesté par plusieurs ouvriers travaillant dans l'enclos du monastère. Ils n'ont pas voulu dire leurs noms.

Le 22 sept. 1701, led. sr Boffrant fait signifier une seconde fois au seigr abbé et aux religieux de Préaux d'avoir à le nommer, en sa qualité d'indultaire, à lad. cure de St Martin-le-Vieil et à son annexe, la chapelle St Firmin. Le procureur de l'abbaye répond, comme la première fois, que led. sr abbé n'a aucune maison abbatiale ni domicile dans l'abbaye ; que du reste la cure de St Martin n'est pas dans la dépendance du seigr abbé, mais dans celle des religieux et qu'ils ont pourvu à ce bénéfice. Le sr Sevin, au nom du sr Boffrant, déclare qu'il se pourvoira devant les exécuteurs de l'indult.

(1) Cette paroisse portait les noms de St Martin-du-Doult, St Martin-le-Vieil-sur-Véronne, St Martin-le-Vieil-près-St Firmin et St Martin-St-Firmin. C'est ce dernier nom qu'elle a conservé.



Le 15 nov. 1701, Me Jacques Lecordier ayant pu présenter ses lettres de provision obtenues en cour de Rome, le seigr évêque lui donne l'institution canonique.

Le lendemain, le sr Lecordier prend de nouveau possession de la cure de St Martin et de la chapelle, son annexe, avec les mêmes cérémonies que la première fois, en présence dud. sr curé de St Siméon ; Mesre Adrian de Malleville, Escr, sr de Durcœur ; Mesre Jacques Gosselin, Escr, sr du Moulin, et plusieurs autres témoins. (*V.* **667**).

234. — Le 24 sept. 1701, Me Nicolas Godillon, acolyte de la parr. de St Désir de Lx, est ordonné sous-diacre. (*V.* **124, 261**).

235. — Le 18 avril 1698, Me Jean Pilette, diacre de N.-D.-de-la-Couture de Bernay est ordonné prêtre.

236. — Le 11 oct. 1701, vu l'attestation du sr Coustey, vicaire d'Epaigne, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Hébert et Marguerite Hervieu. (*V.* **843**).

237. — Le 19 sept. 1699, Me André Lefort, diacre de Ste Croix de Bernay, est ordonné prêtre.

238. — Le 13 oct. 1701, vu l'attestation du sr Le Bailly, pourvu de la cure de St Julien-sur-Calonne, et du sr Mollien, vicaire de Manneville-la-Pipard, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Deshayes et Jeanne Bunel.

239. — Le 3 sept. 1701, Michel Huet, marchand, bourgeois d'Orbec, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Huet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **293, 578**).

240. — Le 17 sept. 1701, « très-haut et très-puissant seigneur Son Excellence Monseigneur François Gobert, comte souverain de Reckeim et autres lieux, évesque de chœur capitulaire des métropolitains de Cologne, Salzbourg et de Strasbourg, abbé commendataire de l'abbaye de St Evroult en Normandie, » constitue pour son vicaire général en lad. abbaye, la personne de Me Jean-Claude Rosset, prieur de Montreuil et de Ste Marie à Béthléem, protonotaire apostolique, comte palatin et chevalier de l'Eperon d'Or, habitant dans la ville de Paris.

241. — Le 26 mars 1701, Réné Morard, acolyte de la parr. du Noyer-Menard, est ordonnné sous-diacre. (*V.* **186, 361, 440**).

242. — Le 19 sept. 1699, Me Jacques Gastine, diacre de la parr. de St Pierre de Toucques, est ordonné prêtre.

243. — Le 26 mars 1701, Me Durand Duval, sous-diacre de la parr. de Genneville, est ordonné diacre. (*V.* **600**).

244. — Le 21 sept. 1686, Laurent Lemarchand, fils de Julien et d'Anne Pellevé, de la parr. de Mélicourt, diocèse d'Evreux, reçoit la tonsure dans l'église du monastère de St Sauveur d'Evreux. (*V.* **137, 246**).

245. — Le 10 avril 1700, Me Antoine Morlet, sous-diacre de St Georges-du-Vièvre, est ordonné diacre.

246. — Le 10 mars 1691, Me Laurent Lemarchand, diacre de la parr. de Mélicourt, diocèse d'Evreux, est ordonné prêtre à Evreux. (*V.* **137**, **244**.)

247. —Le 19 oct. 1701, le seigr évêque de Lx, en sa qualité d'abbé de Lessay, nomme à la cure de St Pierre de Feugères,

248. — Le 13 janvier 1701, Me Pierre Bocher, avocat, et Jacques Ricquier, procureur en l'élection de Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Noël Goubert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Cette rente est hypothéquée sur divers corps de logis, sis dans « la rue du Pontmortagne » et bornés dans leur ensemble, d'un côté, la cour du manoir Parey; d'autre côté, la cour du manoir Prêtreville ; d'un bout, la rivière d'Orbiquet, et, d'autre bout, plusieurs. (*V.* **469**.)

249. — Le 27 sept. 1699, Me Jean Leprince, greffier commis au bailliage à Orbec, demeurant à St Germain-la-Campagne, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Marin Leprince, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

250. — Le 21 oct. 1701, vu l'attestation du sr Gonard, pbre, curé de Beaumont-en-Auge, dispense de bans pour le mariage entre Jean Le Remois et Judic Duvergé.

251. — Le 24 sept. 1701, Me Olivier Panthou, diacre de St Germain de Lx, est ordonné prêtre.

252. — Le 24 sept. 1701, Me François Paisant, sous-diacre de St Germain de Lx, est ordonné diacre. (*V.* **16**, **34**, **565**.)

253. — Le 24 oct. 1701, vu l'attestation du sr Moulley, vicaire de Chaumont, dispense de bans pour le mariage entre Louis Marais et Marie Hue. (*V.* **218**.)

254. — Le 1er sept. 1701, Me Adrian Grieu, avocat, demeurant en la parr. de St Jacques de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils Me Louis Grieu, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Lecture de cet acte fut faite, le 4 sept. 1701, à l'issue de la messe paroissiale de St Hippolyte de Cantelou, en présence de Mre Antoine Desperrois, pbre, curé de lad. paroisse. (*V.* **407**, **845**.)

255. — Le 3 nov. 1701, vu l'attestation du sr Lemouton, curé de Léaupartie, et du sr Mannoury, vicaire de Livarot, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Peulvey et Marie Le Remois. (*V.* **603**.)

256. — Le 26 mars 1701, Me Noël Anfrie, diacre du Sap, est ordonné prêtre.

257. — Le 21 oct. 1701, Me Jean Formage, pbre, Me ès-arts en

l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge.

Le 21 oct. 1701, Me François Formage, pbr̃e, curé des deux portions de St Etienne du Mesnil-Mauger, remet purement et simplement, entre les mains des religieux de Ste Barbe, la seconde portion de lad. cure, pour qu'il y soit pourvu suivant qu'ils le jugeront bon.

Le même jour, Fr. Louis Davy, prieur, et les religieux de Ste Barbe-eu-Auge nomment à la 2e portion de la cure de Mesnil-Mauger, dont ils sont patrons présentateurs, la personne de Me Jean Formage.

Led. jour, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Jean Formage la collation de ce bénéfice.

Le 26 oct. 1701, le s^r^ Jean Formage prend possession de la cure du Mesnil-Mauger, 2e portion, en présence de Mes Etienne Le Camus, pbr̃e, curé de Grand-Champ ; Jean Le Rebours, pbr̃e, desservant lad. portion. (*V.* **118, 350, 364, 709**.)

258. — Le 24 sept. 1701, Me Michel Thorel, sous-diacre de St Désir de Lx, est ordonné diacre.

259. —Le 23 juin 1701, Mre Etienne Le Bas, diacre, chanoine prébendé du Val-Rohais en la Cathédrale, ayant résigné son bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son frère, Me Charles Le Bas, clerc du diocèse de Rouen, curé de Prêtreville au diocèse de Lx, celui-ci obtient des lettres de provision dud. canonicat.

Le 27 oct. 1701, le seig^r^ évêque donne son visa aud. lettres de provision.

Le 28 oct. 1701, le s^r^ Charles Le Bas est mis en possession dud. canonicat du Val-Rohais, en présence de Mes Guillaume Véron, pbr̃e, chapelain de St André, et Robert Leroux, maître de musique. (*V.* **7, 284**).

260. — Le 18 sept. 1700, Me Guillaume Macé, sous-diacre de Marmouilley, est ordonné diacre.

261. — Le 10 sept. 1701, Anne Planchon, Vve de Jean Godillon, demeurant à St Désir de Lx, et Jean Baptiste-Picquot, s^r^ des Paris, de la parr̃. de St Lubin de Bouttemont, agissant au nom et comme procureur de Jacques Renault, Esc^r^, cons^er^ du roy, trésorier général et garde-scel au bureau des finances de Caen, constituent 150 livres de rente en en faveur de Me Nicolas Godillon, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.— Cette rente est hypothéquée sur la terre et ferme de la la Pommeraye, appartenant aud. s^r^ Renault, sises en la campagne de St Désir et plusieurs autres immeubles. (*V.* **124, 234**).

262. — Le 17 sept. 1688, Jean-Baptiste Lainé, fils d'André et de Jacqueline Collas, de la parr̃. de St Germain d'Argentan, diocèse de Séez, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

263. — Le ...., Me Nicolas Cosnard, curé de Mardilly

donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Charles Lefebvre, pbre de ce diocèse.

Le 8 décembre 1700, led. sr Lefebvre obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 7 nov. 1701, le seigr évêque donne son visa aud. lettres de provision.

Le 9 nov. 1701, le sr Lefebvre prend possession de la cure de N.-D. de Mardilly, en présence de Me Thomas Lefranc, pbre, curé de Capelles, et autres témoins.

264. — Le 24 sept. 1701, Me Nicolas Puel, sous-diacre du Sapandré, est ordonné diacre. (*V.* **51**, **153**).

265. — Le 12 nov. 1701, vu l'attestation du sr Bardel, curé de N.-D. de Préaux, et du sr Collet, vicaire de Tourville, dispense de bans pour le mariage entre Charles Lucas et Marie Lemonnier. (*V.* **131**, **381**).

266. — Le 14 nov. 1701, vu l'attestation du sr Paisant, curé du Breuil, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Fauchet et Marie Valsemey. (*V.* **427**).

267. — Le 15 nov. 1701, dispense de bans pour le mariage entre François de Hettehou, Escr, sr du Bois-Saussey, de la parr. de Réville, d'une part, et damlle Françoise de Chaulieu, Vve du feu sr de Calonde, d'autre part.

268. — Le 15 nov. 1701, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Malas, matelot, et Marguerite Beuzelin, *ouvrière de dentelle*, de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur. (*V.* **106**).

269. — Le 18 sept. 1700, Me Thomas Duguey, sous-diacre du Mesnil-Gonfrey, est ordonné diacre. (*V.* **530**).

270. — Le 18 sept. 1700, Nicolas Lecomte, acolyte de Ste Catherine d'Honfleur, est ordonné sous-diacre. (*V.* **618**).

271. — Le 24 sept. 1701, Me Jean de Gouhier, sous-diacre de St Pierre-de-Salerne, est ordonné diacre. (*V.* **160**).

272. — Le 24 sept. 1701, Me Charles Mabire, sous-diacre de la Vespière, est ordonné diacre. (*V.* **613**).

273. — Le 18 sept. 1700, André Cuillier, acolyte de Prêtreville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **148**).

274. — Le 18 sept. 1700, Me Réné Breton, sous-diacre du Sap, est ordonné diacre. (*V.* **530**).

275. Le 21 nov. 1701, vu l'attestation du sr de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Hélie Lejugeur, tabellion royal en la vicomté d'Auge, et Françoise Hamel. (*V.* **88**).

276. — Le 21 nov. 1701, vu l'attestation du sr de Gémare, pbre, curé de Pierrefitte, et du sr de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Quesnel et Catherine Leproux. (*V.* **636**).

277. — Le 21 nov. 1701, vu l'attestation du s^r Des Aulnez, pbre, curé de Corbon, et du s^r Lemonnier, pbre, desservant la parr. des Authieux, dispense de bans pour le mariage entre François Toustain et Anne Macqueret. (*V.* **166, 229, 292**).

278. — Le 21 nov. 1701, vu l'attestation du s^r de Bouffay, curé de Cordebugle, et du s^r Halbout, vicaire des Places, dispense de bans pour le mariage entre Christophe Renier et Michelle Halbout.

279. — Le 21 nov. 1701, vu l'attestation du s^r Laugeois, curé du Faulq, et du s^r Lebourg, curé de Bonneville-la-Louvet, dispense de bans pour le mariage entre Renault Corneille et Jeanne Julien. (*V.* **860**).

280. — Le 21 nov. 1701, vu l'attestation du s^r Hémery, vicaire de Bonneville-sur-Touques, dispense de bans pour le mariage entre Charles Marais et Elisabeth Michel.

281. — Le 10 avril 1700, Me Jean Ledanois, diacre de Ste Croix de Bernay, est ordonné prêtre.

282. — Le 21 nov. 1701, vu l'attestation du s^r Thiboult, vicaire de la Goulafrière, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Morin et Noelle Houssaye. (*V.* **651**.)

283. — Le 21 nov. 1701, vu l'attestation du s^r Louvet, vicaire de Tortisambert, dispense de bans pour le mariage entre Robert Lerat et Catherine Samson. (*V.* **449**.)

284. — Le 26 mars 1701, Me Etienne Le Bas, diacre, chanoine de la Cathédrale, est ordonné prêtre. (*V.* **7, 259**.)

285. — Le 24 nov. 1701, vu l'attestation du s^r Guilloche, curé de Querville, dispense de bans pour le mariage entre François Grimoult et Renée Demay, servante.

286. — Le 26 mars 1701, Me Nicolas Leguey, diacre des Moutiers-Hubert, est ordonné prêtre.

287. — Le 18 janv. 1701, Mre Claude de Franqueville, pbre, curé de la 1re portion de N.-D. de Capelles-les-Grands, donne sa procuration pour résigner cette cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Thomas Lefranc, pbre de ce diocèse, originaire de St Germain de Lx et y demeurant.

Le 12 mars 1701, le s^r Valtier, banquier expéditionnaire en cour de Rome, certifie qu'il a envoyé cette procuration en lad. cour et qu'elle a été admise le 30 janvier dernier.

Le 14 mars 1701, led. s^r Lefranc présente cette attestation à Mre Pierre Audran, vic. g^l, et demande la collation du bénéfice. Le grand vicaire répond qu'il ne pourra donner la collation requise que lorsque le s^r Lefranc présentera ses lettres de provision qu'il dit avoir sollicitées en cour de Rome.

Le lendemain, Me Lefranc expose au lieutenant général en la vicomté

d'Orbec, assesseur au siège du bailliage dud. lieu, que Mes[re] Claude de Franqueville, chanoine et grand chantre de la Cathédrale, cy-devant titulaire de la 1[re] portion de Capelles-les-Grands, a résigné lad. cure en sa faveur; que la résignation a été adressée à la chancellerie apostolique, mais qu'il n'a pas reçu ses provisions; qu'ayant requis la collation épiscopale, le grand vicaire la lui a refusée jusqu'à présentation des lettres de provision. Cependant le requérant, ayant intérêt à prendre de suite possession du bénéfice, supplie le s[r] lieutenant-général de l'autoriser à prendre possession *ad conservationem juris*: ce qui lui est accordé.

Le 18 mars 1701, le s[r] Lefranc, en vertu de l'autorisation de M[e] Pierre Deshayes, cons[er] du roy, lieutenant-général en la vicomté d'Orbec, prend possession de la cure de Capelles, 1[re] portion, en présence de noble et discrète personne, M[re] François Cousin, pbr̃e, chanoine théologal et archidiacre en la Cathédrale; M[e] Pierre Dhommey, pbr̃e, curé de la 2[e] portion de Capelles; M[e] Jean Doléans, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃.; M[e] Pierre Cosnard, apothicaire de Lx, et autres témoins.

Le 24 avril 1701, la nomination à la 1[re] portion de la cure de Capelles appartenant à l'abbesse de S[t] Sauveur d'Evreux, Madame Françoise-Henriette de la Rochefoucauld d'Estissac, abbesse de l'abbaye royale de S[t] Sauveur d'Evreux, nomme à cette cure, vacante par la désertion de M[re] Claude de Francqueville, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Thomas Lefranc, pbr̃e.

Le 29 avril 1701, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Lefranc la collation de ce bénéfice.

Le 2 mai 1701, en conséquence le s[r] Lefranc prend une seconde fois possession de lad. cure de Capelles, en présence dud. s[r] Cousin, chanoine; dud. s[r] Dhommey, curé; M[es] André Guéroult et Jean Doléans, pbr̃es de lad. parr̃.

Le 22 nov. 1701, le s[r] Lefranc, ayant enfin reçu ses lettres de provision en cour de Rome, les présente au seig[r] évêque de Lx qui y appose son visa.

Le 24 nov. 1701, led. s[r] Lefranc prend possession pour la troisième fois de la cure de Capelles, en présence des sieurs Dhommey, curé, et Doléans, vicaire du lieu.

288. — Le 26 mars 1701, Maximilien-Pierre Daré, acolyte de S[t] Etienne-du-Rouvray, est ordonné sous-diacre.

289. — Le 24 nov. 1701, vu l'attestation du s[r] Cœurdoux, pbr̃e, vicaire de Surville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Leverrier et Françoise de Villers.

290. — Le 24 sept. 1701, M[e] Jean Dehors, acolyte de S[t] Ouen de Pontaudemer, est ordonné sous-diacre. (*V.* **384, 853**).

291. — Le ...., M[re] Toussaint des Acres de Laigle, clerc

tonsuré, prieur commendataire du prieuré simple et non-conventuel de N.-D. de la Genevraye, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de son frère, Mre Charles-Hippolyte des Acres de Laigle, aussi clerc tonsuré du diocèse d'Evreux, chanoine de la collégiale de St Marcel de Paris, présentement étudiant en l'Université de Paris et demeurant en lad. ville. — Led. s^r^ résignant se réserve toutefois une pension viagère de 500 livres tournois sur les revenus de ce bénéfice.

Le 8 déc. 1700, led. s^r^ Charles-Hippolyte des Acres obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 7 déc. 1701, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 22 déc. 1701, le s^r^ des Acres, représenté par Me Pierre Leroux, pbr̄e, curé de la Chapelle-Viel, diocèse d'Evreux, prend possession du prieuré de la Genevraye en la parr̄. du même nom, en présence de Me François Dubois, pbr̄e, desservant ce bénéfice, et plusieurs autres témoins.

292. — Le 6 déc. 1701, la cure des Authieux-sur-Corbon étant vacante par la démission de Me Nicolas Bellière, dam^lles^ Marie et Marguerite de Lespée, filles de feu Pierre de Lespée, vivant Esc^r^, seig^r^ et patron des Authieux, nomment à cette cure la personne de Me Pierre Lemonnier, pbr̄e du diocèse de Lx, (parr̄. de N.-D. d'Estrées).

Le lendemain, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Lemonnier la collation dud. bénéfice.

Le 12 déc. 1701, le s^r^ Lemonnier prend possession de la cure des Authieux en présence de Me Pierre Lebelhomme, pbr̄e, curé d'Estrées, et autres témoins. (*V.* **220, 277**).

293. — Le 2 déc. 1701, Me Galloys Eudes, pbr̄e, boursier du collège de Lx, demeurant à Paris, se démet volontairement et sous le bon plaisir de Monseig^r^ de Lx, de sa place de grand boursier dud. collège de Lx, en faveur de Pierre Huet, sous-diacre, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris. (*V.* **719**).

Le 10 déc. 1701, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Huet la collation de lad. bourse. (*V.* **239, 578**).

294. — Le 29 nov. 1701, Fr. Louis Davy, prieur claustral de Ste Barbe-en-Auge, nomme au bénéfice prieuré-cure de St Jean de Dozulé *(de Dorso urso)*, qui dépend de l'abbaye de Ste Barbe et est desservi par les chanoines réguliers, la personne de Fr. François-Jacques Allain, pbr̄e, chanoine de lad. abbaye, en remplacement de Fr. Claude Cœurdoux, dernier titulaire.

Le 31 déc. 1701, led. s^r^ Allain, résigne purement et simplement les droits qu'il peut avoir aud. prieuré, sans en avoir pris possession.

Le 1er janv. 1702, led. sr Davy, prieur claustal, nomme à ce prieuré-cure, ainsi vacant, la personne de Fr. Louis Hotton, pbr̃e religieux de l'abbaye de Ste Barbe.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Hotton la collation dud. bénéfice.

Le 9 janv. 1702, le sr Hotton prend possession de la cure de Dozulé, en présence de Me Jean-Baptiste Mouton, vicaire de lad. paroisse, et autres temoins.

295.— Le 7 nov. 1701, Jean-Baptiste-Jacques de Parey, chevalier, fils de Mesre Charles de Parey, chevalier, et de dame Elisabeth-Marie-Françoise de Couvert, de la parr̃. de Noroles, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

296. — Le 13 déc. 1701, Me Robert Lebrun, pbr̃e, curé d'Ouilly-le-Vicomte, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Scelles, pbr̃e du diocèse de Coutances.

Le 16 déc. 1701, led. sr Lebrun, curé d'Yville, diocèse de Rouen, et pourvu de la cure d'Ouillie-le-Vicomte, révoque la procuration *ad resignandum* par lui passée le 13 de ce mois et résigne purement et simplement lad. cure d'Ouilly entre les mains du chanoine de la Pluyère en la Cathédrale de Lx, patron présentateur.

Le 20 déc. 1701, noble et discrète personne, Mre Robert Paulmier, chanoine prébendé de la Pluyère, nomme à lad. cure la personne de Me Olivier Jumel, pbr̃e de ce diocèse.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Jumel la collation dud. bénéfice.

Le 22 déc. 1701, le sr Jumel prend possession de la cure de N.-D. d'Ouilly-le-Vicomte, en présence de Me Adrian Louvet, pbr̃e, chapelain de la Charité en lad. Eglise, et autres témoins. (*V.* **303**.)

297. — Le 26 mars 1701, furent ordonnés diacres :

Me Jean de Corday, sous-diacre de la parr̃. du Mesnil-Imbert; (*V.* **368**, **717**.)

Me François Chéron, sous-diacre de Guerquesalles. (*V.* **622**).

298. — Le 24 sept. 1701, Pierre Bardou, acolyte de Vimoutiers, est ordonné sous-diacre. (*V.* **64**, **335**).

299. — Le 20 sept. 1698, Claude Vitrel, fils de Richard et de Marguerite Viclin, de St Ouen de Pontaudemer, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Evreux. (*V.* **129**, **324**.)

300. — Le 24 sept. 1701, Charles Lecordier, acolyte de N.-D. de Courson, est ordonné sous-diacre. (*V.* **390**).

301. — Le 24 déc. 1701, Me Jean de Lannoy, conseiller du roy en la vicomté d'Auge, et damlle Anne Lebarbier, son épouse, demeurant au

Pont-l'Evêque, ayant découvert qu'ils ont contracté ensemble mariage sans savoir qu'ils étaient parents au 4e degré, obtiennent du St Père sentence de réhabilitation de leur mariage.

302. — Le 26 déc. 1701, Michel-Nicolas Costil, fils de Germain et d'Anne Guerard, de la parr. de St Lô de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Lx.

303. — Le 20 déc. 1675, Olivier Jumel, fils de Sébastien et de Guillemette Durand, de la parr. de Roques, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 18 sept. 1683, led. sr Jumel, diacre, est ordonné prêtre. (*V.* **296**).

304. — Le 23 juin 1701, Me Jacques Lebailly obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Julien-sur-Calonne, vacante par la résignation faite en sa faveur par Mre Gabriel de Renusson (1), dernier titulaire.

Le 27 décembre 1701, le visa épiscopal est donné aux lettres de provision de lad. cure de St Julien.

Le 29 déc. 1701, le sr Lebailly prend possession de la cure de St Julien, en présence de Me François Brière, pbre, Escr, sr de Prêtreville, demeurant à Pont-l'Evêque ; Me Olivier Panthou, pbre de la parr. de St Germain de Lx ; Me Jean Morel, acolyte de Lx ; Joachim de St Estienne, demeurant à St Julien, et autres. (*V.* **115**, **238**).

305. — Le 28 déc. 1701, la nomination à la cure de St Martin de Caorches appartenant au seigr du lieu, Mesre Pierre de Foucques, Escr, sr de Beauchamp, seigr et patron de Caorches, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Eustache Jouvin, dernier titulaire, la personne de Me Charles Bertre, pbre de ce diocèse, (parr. de la Couture de Bernay).

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Bertre la collation de lad. cure de Caorches. (*V.* **322**, **331**).

306. — Le 24 sept. 1701, Hercule-Pomponne de Corday, acolyte du Mesnil-Imbert est ordonné sous-diacre. (*V.* **368**, **676**, **760**).

307. — Le 24 déc. 1701, Mesre Guy-Cyr, marquis de Rabodange de Longchamp, chevalier de l'Ordre du roy, seigr et patron de Rabodange, et de St Pierre de Cantelou dépendant de la terre et seigneurie de Fumichon, à présent réunie au marquisat de Rabodange, nomme au bénéfice-cure de St Pierre-de-Cantelou, vacant par la mort de Me Gabriel Legoubé de la Pallière, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Robert Desperroys, Escr, pbre, curé de St Martin d'Ouilly-la-Ribaude. Fait à Falaise.

(1) « Vers 1671 ou 1672, il paraît que M. Delahaye est entré en possession (de la cure de St Julien-sur-Calonne) et a joui jusqu'en 1680. — En 1680, Me de Renusson jusqu'en 1700 ou 1701. » (*Note détachée trouvée dans le registre des Insinuations*).

Led. jour, Mes^re Louis-César de Rabodange, chevalier, seig^r et patron de Fumichon et de St Pierre-de-Cantelou, demeurant en la parr̄. de Rabodange, déclare protester que la présentation, qu'il a appris avoir été faite ce jourd'hui, de la personne de Me Robert Desperroys, Esc^r, pbr̄e, curé de St Martin d'Ouilly-la-Ribaude, par Mes^re Guy-Cyr de Rabodange de Longchamp, son père, à la cure de St Pierre-de-Cantelou, doyenné de Moyaux, ne pourra nuire ni préjudicier aux droits dud. seig^r de Fumichon auquel appartiennent la seigneurie et patronage de Fumichon et de St Pierre-de-Cantelou, au droit de son traité de mariage et d'une transaction faite entre lui et led. seig^r marquis de Rabodange, son père, le 19 de ce mois ; et, sans approbation de lad. présentation, a led. seig^r de Fumichon nommé led. Me Robert Desperroys, pbr̄e, Esc^r, curé de St Martin d'Ouilly-la-Ribaude, pour remplir le bénéfice-cure de St Pierre-de-Cantelou.

Le 29 déc. 1701, le seig^r évêque donne la collation de lad. cure de St Pierre-de-Cantelou aud. s^r Desperroys nommé à ce bénéfice par le marquis de Rabodange et par Louis-César de Rabodange, seig^r et patron de Cantelou.

Le 1er janv. 1702, le s^r Desperroys prend possession de la cure de St Pierre-de-Cantelou, en présence de Mre Antoine Desperroys, curé de St Hippolyte-de-Cantelou ; Me Gilles de Bessonnais, procureur au parlement de Rouen, y demeurant, et autres témoins. (*V.* **492**).

308. — Le 3 janv. 1702, dispense de bans pour le mariage entre Jean de Montreuil, *sans vacation*, fils de Robert et de Françoise Moucel, de la parr̄. de St Michel-de-Livet, d'une part, et dam^lle Marie de Martainville, fille de Jacques de Martainville, Esc^r, s^r de Bois-Hébert, et de feue dam^lle Jeanne de la Rue, de la parr̄. de St Martin-des-Noyers. (*V.* **543**).

309. — Le 7 août 1701, Me Martin Huquelle, acolyte, fils de Pierre et héritier de feue Marie Hauton, sa mère, de la parr̄. de St Germain-de-Montgommery, se constitue 150 livres de rente, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **127**).

310. — Le 18 sept. 1700, Me Jacques Lecoq, diacre de N.-D. de la Couture de Bernay, est ordonné prêtre.

311. — Le 22 sept. 1699, Jean Barrey, sous-diacre de la parr̄. de St Germain de Lx, est ordonné diacre.

312. — Le 18 sept. 1700, Me Jean-Baptiste Lecomte, sous-diacre de Quetteville, est ordonné diacre.

313. — Le 26 mars 1701, furent ordonnés diacres :

Me Jean Andrieu, sous-diacre de St Aubin-sur-Algot ; (*V.* **878**).

Me Georges Deglos, sous-diacre de St Victor-d'Epine ;

314. — Le 24 sept. 1701, furent ordonnés diacres :

Me Germain Boudard, sous-diacre de Ste Catherine d'Honfleur. (*V.* **151**, **455**) ;

Me Jean Boessey, sous-diacre de St Désir de Lx. (*V.* **152**, **879**).

315. — Le 18 sept. 1700, Jean Godet, acolyte de Vimoutiers, est ordonné sous-diacre.

316. — Le 26 mars 1701, Nicolas de Bonnechose, acolyte de Plainville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **219**, **621**).

317. — Le 26 déc. 1701, Guillaume Aubert, fils de Jean et de Nicolle Gohier, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **850**).

318. — Le 26 déc. 1700, Jean Thomas, fils d'Adam et de Marie Coessin (1), de St Germain-de-Montgommery, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

319. — Le 26 déc. 1701, Jean-Baptiste Paulmyer, clerc, fils de Gabriel et de damlle Françoise de la Mollière, de la parr. de Verneusse, reçoit les ordres mineurs. (*V.* **686**).

320. — Le 27 août 1701, Guillaume Masson, marchand, demeurant à Avernes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Masson, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **617**).

321. — Le 12 août 1701, Pierre de Louis, Escr, sr de Livet, demeurant à Canapville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Claude de Louis, Escr, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **323**, **756**).

322. — Le 28 déc. 1701, Me Charles Bertre, pbre de N.-D. de la Cousture, remet entre les mains du seigr évêque l'effet de la résignation de la cure de la Chapelle-Hareng faite en sa faveur par Me Jean Quesnay, pbre, curé de lad. parr. (*V.* **25**, **305**).

323. — Le 24 sept. 1701, Claude de Louis, acolyte de Canapville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **321**, **756**).

324. — Le 7 déc. 1701, Me Claude Vitrel, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Pontaudemer, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieuses de St Léger de Préaux, et aux religieux de St Pierre de Préaux, de Grestain, de Cormeilles et de Bernay. (*V.* **129**, **299**).

325. — Le 26 déc. 1701, la nomination à la cure de N.-D. de Sotteville appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Guillaume Lefrançois, pbre du diocèse de Rouen.

(1) Voir L. Dubois, *Histoire de Lx*, liv. VIII, St Germain-de-Montgommery.

326. — Le 15 mars 1701, Jean-Baptiste de Franqueville, pbr͞e, docteur de la Société de Sorbonne, chanoine et haut doyen de l'Insigne Cathédrale de Lx, juge ordinaire de toute la ville de Lx, de sa banlieue et de la par͞r. de S[t] Germain-de-Livet, nomme vice-gérant en l'officialité du doyenné, la personne de M[re] Simon Davoust, pbr͞e, licencié en théologie de la faculté de Paris et chanoine de lad. Cathédrale de Lx.

Le 15 nov. 1701, en présence de Mes[re] Claude de Franqueville, pbr͞e, licencié aux lois, chanoine et grand chantre en la Cathédrale et official du doyenné pour la ville et banlieue de Lx, et la par͞r. de S[t] Germain-de-Livet, assisté de M[e] Jacques Crochon, greffier ordinaire, les lettres de provision accordées au s[r] Davoust sont lues et enregistrées. (*V.* **222**, **484**).

327. — Le 15 janv. 1702, vu l'attestation du s[r] Le Front, pbr͞e, curé de Tordouet, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Durand et Marie Heuttes.

328. — Le 26 mars 1701, Charles Simon, acolyte de Thiberville, est ordonné sous-diacre.

329. — Le 26 mars 1701, Jean Cordier, acolyte de Royville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **207**).

330. — Le 26 mars 1701, Michel Després, acolyte du Sap, est ordonné sous-diacre. (*V.* **177**, **471**).

331. — Le 12 janvier 1702, M[e] Charles Bertre, pbr͞e, pourvu de la cure de Caorches, vacante par la mort de M[e] Eustache Jouvin, pbr͞e, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Robert Salerne, pbr͞e, curé de S[t] Vincent-de-la-Rivière ; M[e] Robert Vauquelin, pbr͞e, vicaire de lad. par͞r. de Caorches ; M[e] Robert Gallois, cons[er] du roy, élu en l'élection de Bernay ; Nicolas Jouveaux, s[r] du Vallot, de la par͞r. de Caorches, etc... (*V.* **305**, **322**).

332. — Le 25 janv. 1702, vu l'attestation du s[r] David, vicaire de Camembert, et du s[r] Surlemont, vicaire de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Moullin et Marie Marescot. (*V.* **132**, **541**).

333. — Le 19 janv. 1702, M[e] Adrian Brébant, cy-devant curé de S[t] Eloi de Tonnetuit, déclare à M[re] Thomas Athinas, avocat au parlement de Normandie, seig[r] et patron de lad. par͞r., « qu'il lui confirme la démission verbale dud. bénéfice qu'il lui a faite, le 21 décembre dernier, et qu'il ne se réserve de tout le revenu de la présente année qu'une petite pièce de terre contenant environ une vergée et demie qu'il a fait labourer et semer en bled, et partant qui lui appartient, pour en faire la récolte au moys d'Aoust prochain. » (*V.* **128**, **334**).

334. — Le 29 mai 1696, Gabriel Filhon, fils de Guillaume et de Marie de la Chaumette, de la par͞r. de Rochechouard, diocèse de Limoges, reçoit la tonsure en lad. ville.

Le 22 janv. 1702, Me Thomas Athinas, avocat au parlement de Normandie, seigr et patron de St Eloi de Tonnetuit, demeurant à Rouen, nomme à la cure de Tonnetuit, vacante par la démission de Me Adrian Brébant, dernier titulaire, à présent pourvu de la cure de Trouville, la personne de Me Gabriel Filhon, pbrē du diocèse de Limoges.

Le 25 janv. 1702, le seigr évêque donne aud. sr Filhon la collation dud. bénéfice.

Le 26 janv. 1702, le sr Filhon prend possession de la cure de Tonnetuit, en présence dud. sr Thomas Athinas ; Claude-Henry Athinas, sr de Genneville, demeurant à Rouen. (*V.* **333**.

335. — Le 20 août 1701, Me Pierre Bardou, fils de feu Jean, acolyte de Vimoutiers, se constitue 150 livres de rente afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **64**, **298**).

336. — Le 8 janvier 1702, Mre Pierre Renoult, pbrē, curé de Rostes, y demeurant, et naguère pourvu de la 2e portion de Fontaine-la-Soret, donne sa procuration pour résigner purement et simplement lad. 2e portion entre les mains du seigr évêque de Lx, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit.

Le 9 janvier 1702, la nomination à la cure de Fontaine-la-Soret, 2e portion, appartenant au seigr du lieu, Mesre Henry-François Lambert, chevalier, marquis de Thibouville, seigr de Fontaine-la-Soret, nomme à cette cure la personne de Me Jacques Beneult, pbrē du diocèse d'Evreux, vicaire dans led. diocèse.

Le 28 janv. 1702, le seigr évêque donne aud. sr Beneult la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Beneult prend possession de la cure de Fontaine, 2e portion, en présence de Me François Delamare, receveur dud. seigr du lieu. (*V.* **86**).

337. — Le 28 janv. 1702, vu l'attestalion du sr Delamare, curé d'Echauffour, et du sr Rossignol, vicaire du Meslerault, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel Bignault, fils de Guillaume Bignault, marchand, de la parr̄. du Meslerault, d'une part, et damlle Anne Roussel, fille de Me Jean Roussel et de damlle Marie Le Berseur, de la parr̄. d'Echauffour.

338. — Le 1er février 1702, vu l'attestation du sr Thouret, curé de Valsemey, et du sr Duval, vicaire de St Vaast, dispense de bans pour le mariage entre Adrian Lindel et Jacqueline Mony.

339. — Le 12 décembre 1701. — « Nous, Duchesse de la Motte, Mareschalle de France, gouvernante des enffants de France, surintendante de leurs maisons, ayant droit de nommer alternativement à la cure de la Croupte, estant à pn̄t à mon tour ; avons par ces pn̄tes nommé et pn̄té au bénéfice de la Croupte, pour en estre curé, la personne

de Mᵉ Jean-Baptiste de Bonnechose, du diocèse de Lx, vacante parce que Mᵉ Pierre Rioult, curé dud. lieu, est curé d'une autre cure, pour en obtenir par luy de Bonnechose de monsieur l'evesque et comte de Lx, touttes provisions nécessaires. Fait à Versailles et signé : Louise de Prye, mareschalle de la Motte. »

Le 12 janvier 1702, « très-haute et très-puissante dame Madame Louise de Prye, veuve de très-hault et très-puissant seigneur Philippe de la Motte Houdancourt, vivant duc, pair et marᵃˡ de France, vice-roy de Catalogne, gouvernante des Enffants de France, surintendante de leurs Maisons, comtesse de Beaumont sur Oise, marquise de Fossaire, Thoussy et aũes lieux, ayant droit de patronnage et nominãon à la cure de la Croupte, diocèse de Lx, alternativement avec M. de Bullion (1) », nomme aud. bénéfice de la Croupte la personne de Mᵉ Jean-Baptiste de Bonnechose. Fait et passé en l'appartement de lad. dame, « au château de Versailles, le Roy y estant. »

Le 3 février 1702, Mᵉ Pierre Rioult, pbrē, curé de Fervaques et curé de Sᵗ Martin de la Croupte, reconnait devant le notaire la démission qu'il avait donnée sous seing-privé, le 10 décembre dernier, de lad. cure de la Croupte, entre les mains de Madame la Maréchale de la Motte-Houdancourt, en partie dame et patronne de lad. parr̄.

Le 20 avril 1702, le seigʳ évêque donne aud. sʳ de Bonnechose, sous-diacre de la parr̄. de N.-D. de Fresnay, la collation de la cure de la Croupte.

Le 3 sept. 1702, Mʳᵉ Jean-Baptiste de Bonnechose, Escʳ, sous-diacre, prend possession de la cure de la Croupte, en présence dud. Mᵉ Pierre Rioult, pbrē, curé de Fervaques ; Mʳᵉ Antoine Lelasseur, Escʳ, sʳ des Guerrots, de la parr̄. de Fervaques ; Mʳᵉ Daniel Gohier, Escʳ, sʳ de Verneuil, demeurant aussi à Fervaques. (*V.* **224**, **442**, **797**).

340. — Le 26 déc. 1700, François Cosnard, fils de François et d'Anne Paynel, de la parr̄. de Crouttes, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

341. — Le 3 février 1702, le seigʳ évêque donne son visa aux provisions du prieuré simple de Sᵗ Arnoult-sur-Touques, obtenues par dom Jean Dakins, pbrē, religieux et supérieur des Bénédictins Anglais du couvent établi à La Celle-en-Brie. Le prieuré était vacant par la résignation de dom Réné Nouet, religieux dud. ordre.

Le 10 février 1702, led. sʳ Dakins, représenté par Mᵉ Jean Mignot, pbrē, chanoine de la Cathédrale, prend possession du prieuré de Sᵗ

(1) Charles Denis de Bullion, marquis de Galardon et de Fervaques, fils de Noel de Bullion et dë Charlotte de Prie, et neveu de Louise de Prie.

Arnoult-sur-Touques. Fait en présence de Me Morin, pbre, curé de St Thomas de Toucques, et autres témoins.

342. — Le 13 février 1702, vu l'attestation du sr Lejuif, curé d'Hermival, dispense de bans pour le mariage entre Mre François-Bruno du Bosch, Escr, seigr d'Hermival, fils de feu Me Hervé du Bosch, aussi seigr dud. lieu, et de dame Françoise de Parey, de lad. parr. d'Hermival, d'une part, et damlle Marie-Madeleine-Thérèse Macqueron, fille de feu Me Charles Macqueron, conser-secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France et de ses Finances, et de dame Catherine-Thérèse Quentin, de la parr. de St André-des-Arts, à Paris.

343. — Le 14 février 1702, vu l'attestation du sr Farain, pbre, desservant la parr. de Piencourt, dispense de bans entre François Héroult et Marguerite Aubin.

344. — Le 26 déc. 1700, Thomas Moulin, fils d'Olivier et de Catherine de la Vergne, de Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

345. — Le 26 mars 1701, Me Robert Chéron, sous-diacre de la Chapelle-Hareng, est ordonné diacre. (*V.* **878**).

346. — Le 18 sept. 1700, Me Joseph Grandin, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné diacre. (*V.* **233**).

347. — Le 20 février 1702, vu l'attestation du sr Laugeois, curé du Faulq, et du sr Paulmier, vicaire de Blangy, dispense de bans pour le mariage entre Philippe Legras et Barbe Boulley.

348. — Le 21 février 1702, vu l'attestation du sr Neufville, curé de la Cressonnière, et du sr de Nollet, pbre, desservant la parr. de Meulles, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Haglon, valet, et Marguerite Fournet, servante.

349. — Le 24 sept. 1701, Me Martin Dubusc, sous-diacre de la parr. de Ste Croix de Bernay, est ordonné diacre. (*V.* **123**, **157**, **723**).

350. — Le 21 février 1702, vu l'attestation du sr Formage, pbre, curé de la 2e portion du Mesnil-Mauger, dispense de bans pour le mariage entre Philippe Loriot et Madeleine de Jort.

351. — Le 27 février 1702, dispense de bans pour le mariage entre « hault et puissant seigr Messre Michel de Roncherolles, chevr, marquis du Pont-St-Pierre et de Mainneville, baron d'Ecouis et de la Ferté, Bouchevilliers et Le Plessis, Marigny, Dampierres, premier et hault baron de Normandie et conseiller au parlement de Rouen, fils de feu Mesre Claude de Roncherolles, chever, marquis du Pont-St-Pierre, Mainneville, etc., et de dame Catherine Le Veneur de Thillière, de la parr. du Pont-St-Pierre, d'une part, et haute et puissante damlle Marie-Anne-Dorothée Erard-Legris, fille de feu haut et puissant seigr Mesre Gaspard Erard-Legris, chevalier, marquis de Montreuil et Echauffour,

comte de Cisay, et de haute et puissante dame Anne-Dorothée du Buat, de la parr̄. de Cisay. »

352. — Le 27 février 1702 vu l'attestation du s[r] Noel, curé de S[t] Symphorien, dispense de bans pour le mariage entre Philippe Bunel et Marguerite Mauduit. (*V.* **135**).

353. — Le 27 février 1702, vu l'attestation du s[r] Hébert, pbr̄e, curé de Maroles, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Dubois et Catherine Guerrier. (*V.* **379**).

354. — Le 27 février 1702, vu l'attestation dù s[r] Bucaille, vicaire de Foulbec, dispense de bans pour le mariage entre Robert Bénard et Françoise Durand.

355. — Le 28 février 1702, vu l'attestation du s[r] Rosey, vicaire de S[te] Croix de Bernay, et du s[r] Ferey, vicaire de Fervaques, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Daudel, journayeur, et Simonne Chanu. (*V.* **587**).

356. — Le 11 août 1701, M[e] Jacques Leduc, pbr̄e du diocèse de Lisieux, obtient en cour de Rome des lettres de provision, dites de *per obitum*, de la chapelle S[t] Clair-des-Vases, vacante par la mort du dernier titulaire. (*V.* **383**).

Le 6 nov. 1701, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 9 févrir 1701, led. s[r] Leduc prend possession de la chapelle S[t] Clair, en présence de noble personne, M[re] Jean Mignot, chanoine de la Cathédrale ; Jean Mignot, s[r] du Longprey, demeurant aud. lieu de S[t] Clair ; M[e] Chrestien Boudin, pbr̄e, curé de S[t] François du Mont-S[t]-Jean. (*V.* **369**).

357.— Le 24 sept. 1701, M[e] Guillaume Manchon, diacre d'Estrées est ordonné prêtre. (*V.* **122**).

358. — Le 21 février 1702, Mes[re] Henry-François Lambert, chevalier, marquis de Thibouville, et, en cette qualité, seig[r] et patron de Boisney et autres lieux, nomme à la cure de S[r] Aubin de Boisney, vacante par le décès de M[e] Philippe de Maillot, dernier titulaire, la personne de M[e] Nicolas Leportier de la Surière, pbr̄e, curé de Brétigny.

Le 28 février 1702, le visa épiscopal est donné aud. s[r] Leportier pour sa nomination à la cure de Brétigny.

Le 13 mars 1702, led. s[r] de la Surière prend possession de la cure de Boisney, en présence de M[e] Robert de la Borne, pbr̄e, curé de Berthouville ; M[e] Thomas Baudouin, pbr̄e ; Pierre des Houlettes, demeurant à la Rivière-Thibouville ; M[e] Bertrand Pinard, officier de la maison de feue Mademoiselle d'Orléans, demeurant à Boisney ; Mes[re] Henry Lepainteur, Esc[r], s[r] de Marchère, et M[e] Jean Douche, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. de Boisney.

Le 18 déc. 1702, le sr Leportier de la Surière remet purement et simplement la cure de Brétigny entre les mains du seigr évêque afin qu'il y soit pourvu par S. A. Monsr le comte de Brionne, patron présentateur de ce bénéfice. (*V.* **683**).

359. — Le 24 sept. 1701, Me Pierre d'Aureville, sous-diacre de la Halbaudière est ordonné diacre. (*V.* **362**, **688**).

360. — Le 18 sept. 1699, François Lelièpvre, fils de Georges et d'Anne Roques, de la parr. de la Houblonnière, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

361. — Le 1er mars 1702, la nomination à la cure de St Nicolas-des-Lettiers appartenant au seigr abbé de St Evroult, Mesre Jean-Claude Rosset, prieur de Montreuil et de Ste Marie-en-Béthléem, protonotaire apostolique, comte palatin, cheveer de l'Ordre de l'Eperon d'or, vicaire général et agent au spirituel de l'abbaye de St Evroult, en vertu de la procuration donnée par son Excellence, Monseigr François Gobert, comte souverain de Reckeim et autres lieux, évêque de chœur capitulaire des Métropolitaines de Cologne, Salsbourg et Strasbourg, abbé commendataire de lad. abbaye de St Evroult, nomme à lad. cure de St Nicolas-des-Lettiers, vacante par la mort de Me Jacques Du Vivier dernier titulaire, la personne de Me René Morard, sous-diacre de la parr. du Noyer-Menard.

Le 15 avril 1702, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Morard la collation dud. bénéfice.

Le 8 juin 1702, le sr Morard, diacre, prend possession de la cure de St Nicolas-des-Lettiers, en présence de plusieurs habitants de cette parr. (*V.* **241**, **440**).

362. — Le 18 sept. 1700, Me Etienne Duchesne, acolyte de la parr. du Mesnil-Bacley, est ordonné sous-diacre. (*V.* **4**, **470**).

363. — Le 21 avril 1699, Mre Jacques de Marguerie, sous-diacre, curé de Montpinçon, est ordonné diacre.

364. — Le 7 mars 1702, Me Jean Formage, pbre, curé de la 2e portion du Mesnil-Mauger, de la valeur de 300 livres de pension congrue, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de Ste Barbe. (*V.* **257**, **709**).

365. — Le 18 sept. 1700, Me Charles Bardel, diacre de St Désir de Lx, est ordonné prêtre. (*V.* **367**).

366. — Le 20 août 1701, Me Michel Faucières, acolyte, fils de Saintin Faucières, maître cordonnier, bourgeois de Vimoutiers, se constitue 150 livres de rente, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **413**, **469**).

367. — Le 27 février 1702, « haut et puissant seigr Messre Léonor de Matignon, évêque et comte de Lisieux, demeurant en son hostel, rue

St Dominique, parr̄. St Sulpice, » à Paris, nomme à la cure de St Pierre des-Loges dont il est le collateur ordinaire, la personne de Me Charles Bardel, pbr̄e de Lx, vicaire de St Désir.

Le 17 mars 1702, led. s^r Bardel, prend possession dud. bénéfice en présence de Me Louis Lecoureux, Esc^r, s^r de Vigny, François Mallard, Esc^r, s^r du Haitrey de Trémont, demeurant à Ste Colombe-sur-Risle, et autres témoins. (*V.* **365**).

368. — Le 16 juin 1701, Me Hercule-Pomponne de Corday, Esc^r, acolyte, fils et héritier en partie de Guillaume de Corday et de noble dame Marie de Tirmois, ses père et mère, de la parr̄. du Mesnil-Imbert, vicomte de Trun, se constitue 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Adrian de Corday, Esc^r, s^r de Launay ; Mre François de Corday, Esc^r, prêtre, curé de Puteaux ; Mre Jean-Baptiste de Corday, Esc^r, diacre, frères dud. acolyte. (*V.* **306**, **368**, **676**, **760**).

369. — Le 14 déc. 1701, la nomination à la chapelle de St Clair-des-Vases, près Honfleur, appartenant au roy, en sa qualité de garde-noble des enfants mineurs de la dame de Brunon d'Ablon, patrons de ce bénéfice, Sa Majesté nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Jean Bellenger, dernier titulaire, la personne de Me Louis Angomare, pbr̄e, curé d'Ablon.

Le 13 mars 1702. le seig^r évêque de Lx, donne aud. s^r Angomare la collation dud. bénéfice.

Le 15 mars 1702, le s^r Angomare prend possession de la chapelle St Clair. (*V.* **356**).

370. — Le 24 sept. 1701, Me Pierre Huet, acolyte de N.-D. d'Orbec, est ordonné sous-diacre. (*V.* **450**).

371. — Le 14 mars 1702, Me Pierre Levavassseur, pbr̄e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **2**, **53**, **701**).

372. — Le 7 mars 1702, Me Guillaume Vivien, pbr̄e, demeurant à St Etienne-Lallier, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **43**, **699**).

373. — Le 7 février 1702, le seig^r évêque de Lx, demeurant à Paris, collateur ordinaire de la chapelle de St Valentin en la parr̄. de Canapville, nomme aud. bénéfice, vacant par le décès de Me Paul Noncher, pbr̄e, curé de St Pierre-des-Loges, dernier titulaire, la personne de Me Louis d'Héris, clerc tonsuré du diocèse de Lx.

Le 5 juin 1702, led. s^r d'Héris prend possession de la chapelle St Valentin, en présence de Me Noel Cantel, curé de Canapville, et de Me François Pigis, vicaire de lad. parr̄.

374. — Le 19 sept. 1699, Me Robert Marie, diacre de Coupesarte, est ordonné prêtre.

375. — Le 16 mars 1702, « Me Robert Laisney, pbr̃e, curé de N.-D. de Pontaudemer, *de très médiocre revenu*, y demeurant », Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Cormeilles, Grestain, St Pierre de Préaux et aux religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **23**, **731**).

376. — Le 11 mars 1702, Me Gabriel Durozay, pbr̃e du diocèse de Lx, docteur de Sorbonne, Me ès-arts en l'Université de Paris, grand vicaire de Monseigr l'Evêque de St Flour, représenté par son frère, Me François Durozay, pbr̃e, curé de St Germain-de-Livet, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

377. — Le 24 sept. 1701, furent ordonnés sous-diacres :

Fr. Pierre Leflahec, acolyte, religieux de Ste Barbe.
Fr. Réné-Olivier Pigoust, id. id.
Fr. Jean Chineau, id. id.

378. — Le 18 sept. 1700, Mre Jean-Baptiste de Lyée, acolyte de N.-D. de Courson, chapelain du château de Belleau, est ordonné sous-diacre. (*V.* **614**).

379. — Le 20 mars 1702, vu l'attestation du sr Guermont, curé de l'Hôtellerie, et du sr Hubert, curé de Marolles, dispense de bans pour le mariage entre Jean Piel et Françoise Dumoulin. (*V.* **353**, **649**.)

380. — Le 26 décembre 1700, Guillaume Moullin, fils de César et de Marie Leroy, de la parr̃. de Livarot, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

381. — Le 21 mars 1702, vu l'attestation du sr Hédiard, curé de Vanescroq, et du sr Collet, vicaire de Tourville, dispense de bans pour le mariage entre Marin Eudeline et Jeanne Delarocques. (*V.* **113**, **265**.)

382. — Le 26 mars 1701, Me Pierre Gueroult, acolyte de la parr̃. de Ste Croix de Bernay, est ordonné sous-diacre. (*V.* **200**, **611**.)

383. — Le 18 sept. 1699, Me Jacques Leduc, diacre de la parr̃. de Genneville, est ordonné prêtre. (*V.* **356**.)

384. — Le 16 août 1701, Jacques Dehors, sr des Brières, marchand, bourgeois de Pontaudemer constitue 150 livres de rente en faveur de son fils Me Jean Dehors, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **200**, **653**.)

385.—Le 23 mars 1702, vu l'attestation du sr Le Signerre(1), pbr̃e,

(1) *Lisez* Le Signerre *et non* Leliquerre, *comme il a été écrit par erreur aux nos 23 et 885 du IIIe registre.*

curé de S[t] Aubin de Bonneval, dispense de bans pour le mariage entre François Barrey, Esc[r], s[r] de Montfort, l'un des gardes du corps du roy, fils de feu Michel Barrey, vivant Esc[r], s[r] de la Rue, et de dam[lle] Marguerite de Querrière, de lad. parr̄. de S[t] Aubin de Bonneval, d'une part, et dam[lle] Marie-Anne du Bosc-Regnoult, fille de feu Mes[re] Gilles du Bosc-Regnoult, vivant chevalier, seig[r] et patron dud. Bosc-Regnoult et autres lieux, et de noble dame Anne du Quesney, de la parr̄. du Bourg-Achard, d'autre part.

386. — Le 8 déc. 1701, M[e] Nicolas Vitrel, pbr̄e, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Triqueville, vacante par la résignation faite en sa faveur par son oncle, M[e] Nicolas Vitrel, dernier titulaire.

387. — Le 15 mars 1701, M[e] Jean Formeville, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx et sur l'abbaye de Bernay.

Le 22 mars 1702, led. s[r] Jean Formeville, pbr̄e de S[t] Germain de Lx, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de Bernay. (*V.* **205**, **581**, **586**, **702**.)

388. — Le 15 avril 1702, vu l'attestation du s[r] Desperroys, pbr̄e, curé de S[t] Martin-d'Ouilly, et du s[r] Paisant, pbr̄e, curé du Breuil, dispense de bans pour le mariage entre Germain Lebailly, fils de Gabriel et de Geneviève Le Héribel, de la parr̄. du Breuil, d'une part, et Suzanne Crémont, fille de feu Cœsar et de Barbe Leterrier, de lad. parr̄. d'Ouilly.

389. — Le 17 déc. 1666, Nicolas Descalles, fils de Pierre Descalles et de dam[lle] Catherine de Sandret, de la parr̄. du Torpt, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Rouen. (*V.* **474**.)

390. — Le 22 août 1701, M[e] Guillaume Lecordier, huissier de la parr̄. de N.-D. de Courson et y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère M[e] Charles Lecordier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus M[e] Charles Cubusc, huissier demeurant au bourg de Fervaques, et Jacques Lejeune, laboureur, de N.-D. de Courson. Fait en présence de M[e] Antoine de Rupierre, s[r] de S[t] Georges, demeurant à Friardel. (*V.* **300**.)

391. — Le 8 mars 1702, Jean Jouen, acoyte de Pontaudemer, reçoit du recteur de l'Université de Caen des lettres de quinquennium.

Led. jour, il est nommé par la même Université sur les archevêchés et Chapitres de Paris et de Rouen, sur les évêchés et Chapitres de Bayeux, Lisieux, Evreux, Chartres, Le Mans et Séez, ainsi que sur la plupart des abbayes et prieurés de ces diocèses. (*V.* **551**, **563**, **585**.)

392. — Le 7 avril 1703, Charles Dubusc, acolyte de la parr. de Fervaques, est ordonné sous-diacre.

393. — Le 7 septembre 1701, François de Bosc-Henry, Esc[r], seig[r] de Plainville, demeurant en sa terre du lieu, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, M[e] Jacques de Bosc-Henry, Esc[r], acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par M[e] Alexandre Dhommey, avocat, demeurant à Capelles, et Georges de la Balle, s[r] de la Pommeraye, demeurant à S[t] Mards-de-Fresne. Lecture dud. acte fut faite à l'issue de la messe paroissiale de Plainville, le 11 sept. 1701, en présence de M[e] David de Launey, pbre, curé dud. lieu, et François Deriot, vicaire. (*V*. **196**, **388**.)

394. — Le 27 mars 1702, M[e] Jacques Gosset, pbre, curé de la 1[re] portion de Verson, exemption de Nonant, demeurant aud. lieu de Verson, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **26**, **705**.)

395. — Le 29 mars 1702, M[e] Jacques Bunel, pbre, demeurant à Pontaudemer, parr. Notre-Dame, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, Grestain, S[t] Pierre de Préaux, et aux dames religieuses de S[t] Léger de Préaux, en parlant pour lesd. abbayes au greffier des Insinuations Ecclésiastiques, faute par elles de n'avoir pas établi grands vicaires ou procureurs à Lx.

396. — Le 30 mars 1702, M[e] André Cousture, pbre, M[e] ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, représenté par son frère, M[e] Jacques Cousture, pbre, M[e] ès-arts, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult et de Cormeilles. (*V*. **28**, **398**, **713**).

397. — Le 29 mars 1702, M[e] Joseph Mahiet, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Paris, aux Porcherons, parr. de Montmartre, représenté par M[e] François Dubois, pbre, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **44**, **698**).

398. — Le 30 mars 1702, M[e] Jacques Cousture, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de Bernay. (*V*. **29**, **396**).

399. — Le 29 mars 1702, M[e] François Paisant, diacre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **1**).

400. — Le 29 mars 1702, M[e] Michel Audran, pbre, du diocèse de Rouen, M[e] ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant en lad. ville de Paris, représenté par M[e] Gabriel Cachet, pbre de S[t] Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r]

évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Beaumont-en-Auge. (*V.* **12, 45, 71, 226**).

401. — Le 4 avril 1702, Me Antoine Jehan, pbrē du diocèse de Séez, y demeurant, parr̄. St Vandrille, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **22, 711**).

402. — Le 4 avril 1702, Me Sébastien Ledagu, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de St Evroult et de Bernay. (*V.* **36**).

403. — Le 4 avril 1702, Me Pasquier Renoult, pbrē, originaire de la parr̄. de Ste Gauburge-sur-Risle, diocèse de Séez, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de St Evroult. (*V.* **710**).

404. — Le 29 mars 1702, Me Christophe Courtin, pbrē, vicaire de la Cathédrale, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **18, 690**).

405. — Le 27 mars 1702, Me Pierre Thillaye, pbrē, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles. (*V.* **720**.)

406. — Le 5 avril 1702, Me David Mignot, pbrē de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **37, 739**.

407. — Le 26 déc. 1700, Louis Grieu, fils d'Adrien et de Marie Dumoulin, de la parr̄. de Marolles, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **254, 845**.)

408. — Le 30 mars 1702, Me Louis Morin, pbrē du diocèse de Lisieux (parr̄. du Mesnil-Vicomte), Me ès-arts en l'Université de Paris, y demeurant au collège de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr abbé de St Evroult. (*V.* **647, 738**.)

409. — Le 5 août 1701, Me Bernard Syreude, pbrē du diocèse d'Evreux, Me ès-arts en l'université de Paris, est nommé par icelle sur l'abbaye de St Evroult.

Le 30 mars 1702, led. sr Syreude, demeurant à Paris au collège de Lx, fait signifier ses noms et grades au seigr abbé de St Evroult en parlant à son grand vicaire, résidant à Paris, Me Claude Jean Rosset, prieur de Montray et de Ste Marie de Bethléem, protonotaire apostolique, comte palatin, chevalier de l'Eperon d'Or.

410. — Le 27 mars 1702, Me Jacques Vimont, pbrē, curé *non rempli* de la parr̄. de St Ouen de Roques, y demeurant, bachelier en

théologie, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Cormeilles et de St Pierre de Préaux et aux dames religieuses de l'abbaye de St Léger de Préaux. (*V.* **38**).

411. — Le 7 avril 1702, Me Thomas Duval, pbre de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **722**).

412. — Le 11 avril 1702, Me Claude Cornavin, pbre du diocèse de Coutances, bachelier en théologie, professeur émérite de l'Université de Paris, chapelain de la chapelle de Buron, demeurant à Paris, représenté par Louis Duval, demeurant à Bernay, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V.* **30**, **728**).

413. — Le 18 sept. 1699, Michel Faucière, fils de Saint et de Catherine Hardy, de la parr. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **366**, **469**).

414. — Le 11 avril 1702, Me Louis Quesnel de la Londe, pbre, demeurant au Pont-l'Evêque, bachelier en droit et Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Préaux et de Grestain, du prieuré de Beaumont-en-Auge, aux religieuses des monastères de N.-D. de St Désir de Lx et de St Léger de Préaux, en présence de Me Guillaume Bréard, pbre de la parr. de St Désir. (*V.* **40**, **78**, **134**, **232**, **345**).

415. — Le 5 avril 1702, Me Philippe Boisney, pbre du diocèse de Lx (parr. du Favril), chanoine de la collégiale de St Etienne-des-Grès, demeurant au collège de la Marche, à Paris, représenté par Me Gabriel Cachet, pbre de St Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **48**.)

416. — Le 7 avril 1702, Me Charles Bellière, pbre, chapelain de la Cathédrale de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **49**, **730**, **735**).

417. — Le 15 avril 1702, Me Jean Bernays, sous-diacre de Courbépine, est ordonné diacre. (*V.* **580**).

418. — Le 12 avril 1702, Me Alexandre Aubert, acolyte, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay, Cormeilles, St Pierre de Préaux, et aux dames de l'abbaye de St Léger de Préaux. (*V.* **13**, **460**, **576**, **700**, **782**).

419. — Le 23 mars 1702, Me François Grip, pbre, chapelain de la

chapelle simple de S[t] Romain en la Cathédrale, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

420. — Le 31 mars 1702, M[e] Paul Loysel, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult, Bernay, Cormeilles, S[t] Pierre de Préaux, et aux dames de l'abbaye de S[t] Léger de Préaux. (*V*. **46**, **737**).

421. — Le 13 avril 1702, M[e] François Guénet, Esc[r], docteur de Sorbonne, demeurant en sa terre de S[t] Clair-d'Arcey, vicomté de Beaumont-le-Roger, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **59**, **745**).

422. — Le 13 avril 1702, M[e] Louis Jourdain, pbre, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, originaire d'Auquainville et présentement demeurant à Bonnelles, diocèse de Chartres, représenté par Jacques Jourdain, son frère, demeurant à Prestreville, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V*. **687**).

423. — Le 12 avril 1702, M[e] Georges Aubert, pbre du diocèse de Bayeux, professeur de philosophie en l'Université de Caen, M[e] ès-arts, bachelier en l'une et l'autre faculté des droits, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **58**, **734**).

424. — Le 8 août 1702, M[e] Jean Vasse, pbre, curé de Rouvres, diocèse de Chartres, (portion congrue de 300 livres de revenu annuel), M[e] ès-arts en l'Université de Caen, représenté par M[e] Guillaume Bréard, pbre de S[t] Désir de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult. (*V*. **625**).

425. — Le 29 mars 1702, M[e] Daniel Lefort, pbre, curé de Montgenouil, M[e] ès-arts de l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V*. **52**, **110**, **740**, **756**).

426. — Le 8 avril 1702, M[e] Jacques Lefebvre, pbre, curé de l'une des portions de S[t] Désir de Lx, qui est de portion congrue, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **47**).

427. — Le 24 avril 1702, vu l'attestation du s[r] Lefebvre, curé de S[t] Désir, dispense de bans pour le mariage entre honn. homme Gabriel Mortain, sans profession, fils de feu M[e] Pierre Mortain, s[r] de Laubinière, sans profession, et de Jeanne Formeville, de lad. parr. de S[t] Désir, d'une part, et noble dame Marie Le Petit, V[ve] de Pierre de Vaumesle, Esc[r], s[r] du Bourg, et fille de feu M[e] Jacques Le Petit, Esc[r], s[r] de Boislauney, et de feue dame Marie de Bonenfant, d'autre part. (*V*. **47**).

428. — Le 15 avril 1702, Me Hector Bréant, acolyte de la parr. d'Estrépagny, est ordonné sous-diacre. (*V.* **525**, **570**).

429. — Le 15 avril 1702, Me Claude Marie, sous-diacre de St Thomas d'Evreux, *ritè dimissus*, est ordonné diacre à Lx.

430. — Le 15 avril 1702, Nicolas Hébert, diacre du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, est ordonné pbre à Lx.

431. — Le 10 déc. 1700, Guillaume Trinité, fils de Guillaume et de Marie Fresnel, de St Germain-la-Campagne, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **818**, **831**).

432. — Le 26 déc. 1700, André de Genouville, fils de Jean et de Catherine Halley, de N.-D. de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **866**).

433. — Le 15 avril 1702, Me Pascal Mesnier, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Grestain, Bernay, Cormeilles, St Pierre de Préaux, St Evroult et Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **57**, **744**).

434. — Le 15 avril 1702, Fr. Philippe Vallée, acolyte de l'abbaye de Cormeilles, religieux-profès, est ordonné sous-diacre. (*V.* **363**, **643**, **765**).

435. — Le 26 mars 1701, Me François Follin, diacre de St Aubin-de-Thenney, est ordonné prêtre.

436. — Le 25 avril 1702, vu l'attestation du sr Paisant, vicaire de St Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Jean Hamel et Suzanne Vandon.

437. — Le 25 avril 1702, vu l'attestation du sr Crosnier, pbre, curé de Clarbec, dispense de bans pour le mariage entre Jacques de Boucquetot, Escr, fils de feu Pierre de Boucquetot et de noble dame Catherine Le Mercier, de la parr. de Clarbec, d'une part, et damlle Geneviève de Grieu, fille de feu Jacques de Grieu, Escr, sr d'Estimauville, et de dame Marie Lambert, de la parr. de Manerbe, et demeurant en la parr. de St Germain de Lx, d'autre part. — On passe outre à l'opposition formée aud. mariage par François de Boucquetot, chevalier, seigr du Mesnil-Tison, représenté par son fils Pierre de Boucquetot, « Escuier. »

438. — Le 26 déc. 1700, Philippe Bertheaume, fils de Robert et de Catherine Philippes, de la parr. de St Martin-de-Fresnay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

439. — Le 26 déc. 1700, Pierre Bayeux, fils de Jean et de Françoise Fourquemin, de la parr. de Folleville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

440. — Le 15 avril 1702, Me Réné Menard, sous-diacre du Noyer-Menard, est ordonné diacre. (*V.* **241**, **440**).

441. — Le 9 mai 1702, vu l'attestation du s[r] Lecordier, pbr̃e, curé de S[t] Léger-du-Bosc, et du s[r] Blandin, pbr̃e, curé de Douville, dispense de bans pour le mariage entre Henry Chrestien et Marie Pennier.

442. — Le 26 mars 1701, Jean-Baptiste de Bonnechose-Bougy, acolyte de N.-D.-de-Fresnay, est ordonné sous-diacre. (*V*. **224**, **339**, **797**).

443. — Le 16 mai 1702, vu l'attestation du s[r] Buisson, pbr̃e, vicaire de Livarot, dispense de bans pour le mariage entre Jean Cassel, maréchal, et Jeanne Ozanne.

444. — Le 17 mai 1702, vu l'attestation du s[r] Bouffay, pbr̃e, curé de Cordebugle, dispense de bans pour le mariage entre Antoine de Bouffay, Esc[r], s[r] de Cordebugle, fils de Mes[re] Jean de Bouffay, Esc[r], seig[r] et patron de Cordebugle et autres terres, et de noble dame Françoise du Buisson, de lad. parr̃. de Cordebugle, d'une part, et dam[lle] Marie Ricquier, fille de feu Pierre Ricquier, vivant docteur en médecine, cons[er] et procureur du roy, au grenier à sel de Lx, et de dam[lle] Marie Poullain, de la ville de Lx, parr̃. de S[t] Jacques, d'autre part.

445. — Le 24 sept. 1701, M[e] Robert Hardy, sous-diacre de la Couture de Bernay, est ordonné diacre. (*V*. **63**).

446. — Le 26 déc. 1700, Charles Salernes, fils de Christophe et de Louise Rocher, de la parr̃. de Courtonnelle, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **575**, **800**).

447. — Le 26 déc. 1700, Louis Pollin, fils de Guillaume et de Marie Poret, de S[t] Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

448. — Le 26 mars 1700, M[e] Guillaume Basire, diacre de S[te] Foy-de-Montgommery, est ordonné prêtre.

449. — Le 27 mai 1702, le s[r] Louvet, pbr̃e, vicaire de Tortisambert, est autorisé à célébrer le mariage de Jean Louvet, son parent, de la parr̃. de S[t] Basile. (*V*. **283**)

450. — Le 31 janv. 1702, la nomination à la cure de S[t] Martin de Bienfaite appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Antoine de Bernart, chev[r], seig[r] d'Avernes, engagiste des domaines de la vicomté d'Orbec, circonstances et dépendances, suivant le contrat de vente qui lui en a été fait le 17 sept. 1697, en conséquence de l'adjudication faite à son profit le 1[er] août aud. an, led. seig[r] demeurant à Paris dans l'enclos et parr̃. du Temple, nomme à la cure de Bienfaite, vacante par la mort de M[e] Louis Le Cousturier, pbr̃e, dernier titulaire, décédé le 26 du présent mois, la personne de M[e] Pierre Huet, sous-diacre d'Orbec, M[e] ès-arts en l'Université de Paris. (*V*. **370**).

Le 27 févr. 1702, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Huet la collation dud. bénéfice. Fait à Paris en l'hôtel dud. seig[r].

Le 8 février 1702, la nomination à la cure de Bienfaite appartenant

au seig^r du lieu, haut et puissant seig^r, Mes^re Guy de Chaumont, chev^r, seig^r marquis d'Orbec, comte de Castels, seig^r et patron de Bienfaite et autres lieux, nomme à cette cure, vacante par la mort de M^e Le Cousturier, dernier titulaire, la personne de Mre Jean « d'Antoville » (1), pbr̃e du diocèse de Bayeux, confesseur et habitué en la parr̃. St Eustache de Paris. Fait et passé au château dud. marquis d'Orbec, en la parr̃. de Bienfaite.

Le 1er mars 1702, le seig^r évêque de Lx donne aud. s^r d'Antoville la collation dud. bénéfice.

Le 6 mars 1702, le s^r d'Anctoville, représenté par noble et discrète personne, Mes^re Charles d'Assy, pbr̃e, curé du Bênerey, prend possession de la cure de Bienfaite, en présence de Me Pierre Hue, pbr̃e, cy-devant vicaire de cette paroisse, et autres témoins.

Le 8 mars 1702, led. s^r de Bernart, seig^r d'Avernes, demeurant à Paris et se trouvant présentement en sa terre et seigneurie de Chambry, près la ville de Meaux, ayant appris que le s^r Huet, sous-diacre, qu'il avait nommé, le 31 janvier dernier, à la cure de Bienfaite, avait bien obtenu du seig^r évêque les provisions de ce bénéfice ; mais que, soit par négligence, soit par inadvertance, il avait omis de faire insinuer dans le mois lad. nomination ; led. seig^r, voulant empêcher que cet oubli ne produise quelque contestation, nomme de nouveau led. s^r Huet à la cure de Bienfaite. Fait en l'hôtel seigneurial de Chambry, en présence de Me Charles Inger, pbr̃e, curé de Chambry, et de Me Etienne Inger, pbr̃e, chapelain de la chapelle St Ursin en la Cathédrale de Lx, et vicaire de lad. parr̃. de Chambry.

Le 10 mars 1702, led seig^r évêque, présentement à Paris, donne de nouvelles provisions aud. s^r Huet.

Le même jour, celui-ci, demeurant aussi à Paris, au collège de Lx, donne sa procuration pour prendre possession de la cure de Bienfaite en son nom.

Le 10 avril 1702, le s^r Huet, représenté par Me Jean Lamperière, pbr̃e du séminaire de Lx, prend possession de ce bénéfice avec toutes les cérémonies accoutumées. Claude-Antoine Pesnel, s^r de Flammanville, porteur de pouvoirs de Mes^re Guy de Chaumont, seig^r marquis d'Orbec, se présente immédiatement et déclare qu'il s'oppose à lad. prise de possession.

Le 15 avril 1702, la nomination revenant au roy, à cause du litige élevé entre ceux qui prétendent au patronage, Sa Majesté nomme à la

(1) On écrivait ordinairement Anctoville ; mais il est probable que le mot *Antoville*, plusieurs fois répété, nous indique la prononciation de ce nom.

cure de Bienfaite la personne dud. s^r^ Jean d'Anctoville, pbr̄e du diocèse de Bayeux.

Le 26 mai 1702, le seig^r^ évêque lui donne la collation dud. bénefice.

Le 30 mai 1702, le s^r^ d'Anctoville, représenté par Me Nicolas Le Front, pbr̄e, curé de Tordouet, prend de nouveau possession de lad. cure de Bienfaite.

451. — Le 30 mai 1702, vu l'attestation du s^r^ Fouques, pbr̄e, curé de Clermont, et du s^r^ Haton, pbr̄e, curé de Dozulé, dispense de bans entre Nicolas Capelles et Jeanne Lucas.

452. — Le 30 mai 1702, vu l'attestation du s^r^ Mahieu, pbr̄e, curé de St Victor, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Prequet et Marie Lecerf.

453. — Le 5 avril 1697, Pierre Vallée, fils de Michel et de Marie Vimont, de la par̄r. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

454. — Le 21 avril 1702, « haut et puissant seig^r^, Mes^re^ Jacques du Plessis-Chastillon, chev^er^ seig^r^, marquis dud. lieu et de Nonant et du Meslerault », demeurant à Paris, nomme la personne de Me Philippe Jolly, curé de Godisson, pour remplir la seconde prébende ou canonicat de la collégiale de St Nicolas du Mellerault, vacante par le décès de Me Cyr Bonnet, dernier titulaire.

Le 30 mai 1702, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Jolly la collation dud. bénéfice.

Le 9 juin 1702, le s^r^ Jolly prend possession de son canonicat, en présence de Me Robert Andrieu, pbr̄e, chanoine du Mellerault ; Me Réné Morard, pbr̄e, curé de St Nicolas-des-Lettiers; Me Jean Bonneville, pbr̄e, demeurant à Godisson ; Me Gabriel Le Courtois, pbr̄e, demeurant au Mellerault, et François Amellant demeurant à Nonant. (*V*. **478, 479**.)

455. — Le 15 avril 1702, Me Germain Boudard, diacre de Ste Catherine d'Honfleur, est ordonné prêtre. (*V*, **151, 314**.)

456. — Le 24 sept. 1702, Me Jacques Héroult, sous-diacre de la Houblonnière, est ordonné diacre. (*V*. **108, 176**.)

457. — Le 18 sept. 1699, César-Philippe Rioult, fils de Philippe et de Catherine Gousset, de la par̄r. de St Michel-de-Livet, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **871**).

458. — Le 15 avril 1702, Me Jean Delamare, diacre de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné prêtre.

459. — Le 24 sept. 1701, Me Guillaume Robinet, sous-diacre de Ste Catherine d'Honfleur, est ordonné diacre.

460. — Le 15 avril 1702, Alexandre Aubert, acolyte de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné sous-diacre, (*V*. **13, 418, 576, 700, 782**).

461. — Le 18 sept. 1699, André Poplu, fils de Michel et de Marie

Cuillier, de la parr̄. de Prêtreville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

462. — Le 10 juin 1702, vu l'attestation du s[r] Pelerin, curé d'Orbec, et du s[r] Dhommey, curé de Capelles, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Douys, commis au greffe, et Marie Gaillard.

463. — Le 9 juin 1702, Mes[re] Henry Daniel, chev[er], seig[r] et patron de N.-D. de Grangues, cons[er] du roy, M[e] ordinaire en sa chambre des Comptes de Normandie, demeurant à Rouen, nomme à la cure de Grangues, vacante par le décès de M[e] Jacques Dubois, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Jacques de Cairon, pbr̄e, curé de Martragny, doyenné de Maltot, diocèse de Bayeux.

Le 11 juin 1702, le seig[r] évêque donne aud. s[r] de Cairon la collation dud. bénéfice.

Le 13 juin 1702, le s[r] de Cairon prend possession de la cure de Grangues en présence de M[re] Michel Bourse, curé de Criqueville; M[e] Denis Le Benardel, curé d'Angoville; M[e] Georges Lefebvre, curé de Trousseauville; M[re] Jean Suard, Esc[r]; Adrian Gémare; M[e] Gilles des Buats, curé de Brucourt; M[e] François Duchemin, chapelain de Criqueville.

464. — Le 26 déc. 1700, Alexandre du Mesnil, fils de Robert du Mesnil, chev[r], et de dame Magdeleine de Nollent, de la parr̄. de Trouville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

465. — Le 28 mars 1702, la nomination à la cure de S[t] Pierre de « Manneval » (1) appartenant au seig[r] du lieu, M[re] Jean-Jacques de Lambert, chev[er], seig[r] d'Herbigny, seig[r] patron et vicomte de Manneval, demeurant ordinairement en sa terre de Manneval, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Nicolas Delamare, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Baptiste Héroult, pbr̄e, curé de N.-D.-des-Prés.

Le 8 juin 1702, cette nomination est déposée aux minutes du notaire royal-apostolique par M[e] Jean Gazon, pbr̄e, vicaire de la parr̄. de la Ferrière-au-Doyen, diocèse de Séez, porteur de la procuration dud. seig[r] d'Herbigny.

Le lendemain, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Héroult la collation dud. bénéfice.

Le 7 juillet 1702, le s[r] Héroult prend possession de la cure de Manneval, en présence du seig[r] d'Herbigny, de M[e] Jean Lefebvre, pbr̄e, et de M[e] Pierre Aubry, aussi pbr̄e, demeurant en lad. parr̄.

466. — Le 24 sept. 1701, M[e] Jacques Dumont, sous-diacre de la parr̄. de Canapville, est ordonné diacre.

(1) On dit ordinairement Menneval.

467. — Le 26 déc. 1701, Gabriel Hurel, fils de Charles et de Françoise Lebret, de la parr. de Royville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **751**),

468. — Le 24 sept. 1701, Me Guillaume Regnier, sous-diacre de St Vincent-du-Boullay, est ordonné diacre. (*V.* **117, 138, 726.**)

469. — Le 24 sept. 1701, furent ordonnés sous-diacres :

Noel Goubert, acolyte de la parr. de St Germain de Lx. (*V.* **248**).

Michel Faucière, acolyte de N.-D. de Vimoutiers ; (*V.* **366, 413**).

470. — Le 24 sept. 1701, Me Estienne Duchesne, sous-diacre de la parr. du Mesnil-Bacley, est ordonné diacre, (*V.* **4, 362.**)

471. — Le 16 avril 1702, Me Michel Desprez, sous-diacre de la parr. du Sap, est ordonné diacre. (*V.* **177, 316**).

472. — Le 26 mars 1701, Jacques Butengs, acolyte de St Clair (1) (*sic*) de Bonnneval, est ordonné diacre. (*V.* **201**).

473. — Le 26 déc. 1701, Jacques Quesney, fils d'Adrian et de Françoise Lesage, de la parr. de la Chapelle-Hareng, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **770**).

474. — Le 22 mars 1702, la nomination à la chapelle simple de la Planche, sous l'invocation de St Thomas, sise en la parr. d'Estrées, appartenant au seigr du lieu, Mesre Philippe de Houel, Escr, seigr de Berville-sur-la-Mer, de Berville-la-Coste et du fief de la Planche, demeurant en son manoir seigneurial de Berville, nomme à cette chapelle, vacante par la mort de Me François Guilloche, pbre, curé de Grandouet et dernier titulaire, la personne de Mre Nicolas Descalles, pbre, curé de Cerqueux.

Le lendemain, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Descalles la collation dud. bénéfice.

Le 6 juin 1702, le sr Descalles prend possession de la chapelle de la Planche, en présence de plusieurs témoins. (*V.* **389**).

475. — Le 16 juin 1702, Mre Pierre Audran, pbre, docteur de Sorbonne, chanoine scolaste en la Cathédrale, grand vicaire et official de l'évêché de Lx, donne sa procuration pour nommer aux bénéfices dépendants du Chapitre de Lx et qui pourraient venir à sa nomination pendant son absence.

476. — Le 15 avril 1702, Me Louis Maignet, sous-diacre de la parr. du Sap, est ordonné diacre. (*V.* **9, 102, 158**).

477. — Le 26 mars 1701, Me Gilles Leriche, acolyte de la parr. de Crouttes, est ordonné sous-diacre. (*V.* **180, 768**).

478. — Le 1er mai 1702, Me Philippe Jolly, pbre, curé de Godisson,

(1) Le patron de Bonneval est St Aubin.

pourvu des bénéfices simples de la chapelle de S[t] Eustache de Montaigu, dépendante du fief de Montaigu réuni au marquisat de Nonant, et des 3[e], 5[e] et 6[e] prébendes de l'église collégiale du Meslerault, résigne lesd. bénéfices entre les mains de haut et puissant seig[r] Mes[re] Jacques du Plessis-Chastillon, qui en est le seig[r] présentateur, et remet les titres de la chapelle de Montaigu parmi lesquels se trouve une sentence rendue en bailliage d'Argentan, le 14 juillet 1687, sur une question soulevée entre led. s[r] Jolly et M[re] Bertrand de Bartarys de Tournefort, abbé commendataire de N.-D. de Silly, au sujet des droits dud. bénéfice. Fait au manoir presbytéral de Godisson, en présence de M[e] Nicolas Corbelin, pbrē, curé de Montmarcé, et de M[e] Gilles Bunel, chirurgien, demeurant au Meslerault. (*V.* **454**, **574**).

479. — Le 10 mai 1702, la nomination à la chapelle simple de S[t] Eustache de Montaigu, sise dans l'enclave du château de Nonant, appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Jacques du Plessis-Chastillon, chev[er], seig[r], marquis dud. lieu, de Nonant et du Meslerault, demeurant à Paris et se trouvant présentement au château de Nonant, nomme à cette chapelle, vacante par la démission de M[e] Philippe Jolly, curé de Godisson, dernier titulaire, la personne de M[e] Michel Amellant, pbrē, chapelain de la chapelle de S[t] Jacques-le-Mineur, en lad. parr̄. de Nonant. Fait en présence de Mes[re] Pierre de Brossard, Esc[r], s[r] du lieu, maître de verrerie, demeurant en la parr̄. de la Roche-Nonant.

Le 30 mai 1702, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Amellant la collation dud. bénéfice.

Le 9 juin 1702, le s[r] Amellant prend possession de la chapelle de Montaigu, en présence de M[e] Jacques Marquant, pbrē, demeurant à Nonant; M[e] René Morard, pbrē, curé de S[t] Nicolas-des-Lettiers, et autres témoins. (*V.* **478**).

480. — Le 15 avril 1702, M[e] Michel Gueroult, sous-diacre de S[t] Jacques de Lx, est ordonné diacre. (*V.* **188**, **752**, **793**).

481. — Le 11 juin 1702, le seig[r] évêque donne un *exeat* à Jacques de la Vingne, fils de Robert de la Vingne *(Vigne)*, chev[er] seig[r] de la Hogue, et de dame Françoise Baudouin, de la parr̄. de S[te] Croix de Bernay, pour qu'il puisse recevoir la tonsure des mains de l'archevêque de Rouen.

482.— Le 15 juin 1702, les canonicat et prébende des Loges en la Cathédrale étant vacants par la mort de M[re] Jean-Baptiste de Franqueville, pbrē, dernier titulaire, le seig[r] évêque, collateur ordinaire dud. bénéfice, nomme à ce bénéfice la personne de M[e] Jacques Jagan, pbrē du diocèse de Rouen, docteur de Sorbonne.

Le 17 juin 1702, led. s[r] Jagan est mis en possession de ce canonicat, en présence de M[es] Guillaume Véron, chapelain de S[t] André, et François

Desclos, tous deux pbr̄es, officiers de la Cathédrale. (*V.* **222**, **511**, **790**).

483. — Le 3 juillet 1702, la cure de Noards étant vacante par le décès de Me Gilles Dupont, dernier titulaire, et la nomination aud. bénéfice appartenant à Mesre Jean-François du Fay, cheveT, seigr marquis de Vergetot, brigadier des armées du roy, colonel du régiment royal-Comtois, et à noble dame Madeleine de Fouilleuse, mère dud. seigr de Vergetot, lad. dame, tant en son nom que comme procuratrice dud. seigr marquis de Vergetot, son fils, par procuration reçue devant Louis Massey, notaire de la Prévosté générale servant à l'armée du roy, en Italie, commandée par Mgr le duc de Vendôme, le 10 juin dernier, légalisée par Me Louis Binot, chever seigr de Touteville, conser du roy, prévôt général des camps et armées du roy en Italie, nomme la personne de Me André Aude, pbr̄e, curé de Littetot, diocèse de Rouen, pour titulaire de la cure de Noards. Fait en la par̄r. de Lieurey, au château de lad. dame, en présence de Me Georges Quersent, pbr̄e habitué à Lieurey. (*V.* **495**).

484. — Le 2 juillet 1702, Mre Alphonse du Houlley, sr d'Argouges, conser du roy au parlement de Normandie, chanoine de la Cathédrale de Lx, demeurant à Rouen, par̄r. de St Estienne-des-Tonnelliers, donne sa procuration à Me Louis Mahieu, pbr̄e, chanoine de lad. cathédrale, pour se trouver, le 5 juillet du présent mois, à l'assemblée du Chapitre de Lx, pour l'élection du doyen de lad. cathédrale en remplacement de feu Mr de Franqueville, et pour y élire, au nom dud. constituant, la personne de.........

Le 23 juin 1702, Mre Simon Davoult de Langottière, pbr̄e, chanoine prébendé de la 1re portion de Lieurey, demeurant ordinairement à Lx, et de présent à Paris, donne sa procuration pour l'élection du doyen de la Cathédrale. (*V.* **326**).

485.— Le 4 juillet 1702, « nobles et discrettes personnes Mre René Le Michault, pbr̄e, cy-devant chanoine pbēndé de Croisilles, et à présent d'Escajeul, et Claude de Franqueville, aussi pbr̄e, ci-devant prébendé d'Escajeul, et à présent pourvu du canonicat de Croisilles et grand chantre de la Cathédrale, demeurant à Lx, » donnent leur procuration pour consentir entre les mains de N.-S.-P. le pape, led. sr de Franqueville, qu'il soit créé sur son canonicat de Croisilles une pension de 600 livres au bénéfice dud. sr Le Michault, et celui-ci pour accepter lad. pension. (*V.* **501**).

486. — Le 10 avril 1680, Me Gabriel Hesbert, pbr̄e, curé de St Désir de Lx, licencié ès-droits et secrétaire ordinaire du seigr évêque, est nommé par sa Grandeur vice-gérant en l'officialité de l'Evêché de Lx.

Le 16 avril 1680, led. sr Hesbert présente à Mre Alexandre de Hally, pbr̄e, licencié aux lois, chanoine de la Cathédrale et official de l'Evêché,

ses provisions de la charge de vice-gérant de lad. officialité et il est installé à lad. charge, du consentement de Me François Lefranc, pbre, avocat, fongeant pour le procureur. (*V.* **44, 222, 487**).

487. — Le 4 juillet 1702, le seigr évêque nomme Mre Jean-Antoine de la Perdrielle Armenoult, pbre, licencié ès-droits, à l'office de promoteur de l'officialité de l'évêché de Lx.

Le 7 juillet 1702, led. sr Armenoult est reçu et installé à lad. fonction de promoteur par Me Pierre Audran, pbre, vicaire général, du consentement de Me Germain Montfort, pbre, licencié-aux-lois et ancien avocat en lad. officialité, fongeant pour promoteur. (*V.* **486**).

488. — Le 30 juin 1702, vu l'attestation du sr Levillain pbre, curé de Cerquigny, et du sr Lemercier, pbre, curé de Campfleur, dispense de bans pour le mariage entre Charles Bigard et Catherine Depierres. (*V.* **573, 755**).

489. — Le 1er juillet 1702, Me Pierre Jourdain, pbre, chanoine prébendé de Toucques et archidiacre d'Auge, donne sa procuration à noble et discrète personne, Me François Cousin, chanoine-théologal et archidiacre de Gacey, pour élire au nom dud. sr constituant telle personne qu'il jugera capable pour la dignité de haut doyen de la Cathédrale.

490. — Le 7 déc. 1701, la nomination à la 2e portion de la cure de St Saturnin de Piencourt appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Mre Pierre Audran, pbre, docteur de Sorbonne, scolaste et chanoine prébendé de St Hymer, nomme à lad. cure de Piencourt, vacante par la mort de Me Philippe Dumoullin, décédé le 2 de ce mois, la personne de Me Michel-Alexandre Audran, pbre du diocèse de Rouen, bachelier en théologie de la faculté de Paris.

Le 14 déc. 1701, le seigr évêque donne aud. sr Audran la collation dud. bénéfice.

Le 23 juin 1702, la 2e portion de la cure de Piencourt étant de nouveau vacante par la démission de Me Michel-Alexandre Audran, dernier titulaire, Me Pierre Audran, chanoine de semaine, représenté par Me Louis Mahieu, pbre, chanoine prébendé des Chesnes, nomme à cette cure la personne de Me François Formage, pbre de Lx.

Le 7 juillet 1701, le seigr évêque donne aud. sr Formage la collation dud. bénéfice. (*V.* **582, 597**.)

491. — Le 15 mars 1702, la nomination à la cure de St Germain de Fumichon appartenant au seigr abbé de Cormeilles, Mesre Philbert-Charles de Pas Feuquières, abbé commendataire de N.-D. de Cormeilles, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Mre Jean-Baptiste de Crèvecœur de Rabodange, dernier titulaire la personne de Me Etienne Legraverant, pbre de Paris, licencié aux lois. Fait à Paris, devant les notaires du Châtelet.

Le 15 mars 1702, le seig^r évêque résidant présentement en son hôtel de la rue St Dominique, à Paris, donne aud. s^r Legraverant la collation de ce bénéfice.

Le 17 mars 1702, la nomination à la cure de Fumichon appartenant au seigneur du lieu, Mes^re Louis-César de Rabodange, chev^r, comte dud. lieu, seig^r et patron de Fumichon, St Pierre-de-Cantelou et autres lieux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M. de Rabodange, dernier titulaire, la personne de Me Robert Desperroys, pbre, curé de St Martin-d'Ouilly et de St Pierre-de-Cantelou.

Le même jour, le seig^r évêque donne aud. s^r Desperroys la collation dud. bénéfice.

Le 9 juillet 1702, Me Robert Desperroys prend possessisn de la cure de Fumichon, en présence de Me François Riquier, pbre, vicaire de St Léonard d'Honfleur ; Me Robert Alabarbe, aussi pbre, et Me Jean Malerne, diacre, demeurant à St Pierre-de-Cantelou. (*V.* **307**, **492**.)

492. — Le 25 avril 1702, Me Robert Desperroys, pbre, curé de St Pierre-de-Cantelou, et pourvu de la cure de Fumichon, résigne lad. cure de Cantelou entre les mains de Mes^re Louis-César de Rabodange, patron présentateur de cette parr. (*V.* **307**.)

Le même jour et séance tenante, led. s^r de Rabodange nomme à la cure de St Pierre-de-Cantelou, ainsi vacante, la personne de Mre Jean de Vanembras, pbre du diocèse de Séez et habitué en la parr. de Martainville, diocèse de Bayeux.

Le 3 juin 1702, le seig^r évêque donne aud. s^r de Vanembras la collation dud. bénéfice.

Le 10 juin 1702, celui-ci donne sa procuration aud. s^r Desperroys, curé de Fumichon, pour prendre en son nom possession de la cure de S' Pierre-de-Cantelou.

Le 9 juillet 1702, led s^r de Vanembras, représenté par le s^r Desperroys, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me François Riquier, vicaire de St Léonard de Honfleur Me Robert Alabarbe, pbre de la parr. de Marolles, et Me Jean Malerne, diacre de la parr. de Cantelou.

493. — Le 19 déc. 1687, Jean Durozay, fils de Gabriel et de Françoise Desperroys, de la parr. de St Germain de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris. (*V.* **604**, **774**, **797**.)

494. — Le 5 avril 1702, la nomination à la cure de St Melaine appartenant au seig^r du lieu, Mre Louis Voisin, Esc^r, seig^r et patron de St Melaine, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Jacques Le Mascrier, dernier titulaire, la personne de Me Charles Paon, pbre habitué en l'Eglise de Pont-l'Evêque.

Le 5 juillet 1702, le seig^r évêque donne aud. s^r Paon la collation dud. bénéfice.

Le 11 juillet 1702, le s^r Paon prend possession de la cure de St Melaine, en présence de Me Adrien Loisnel, trésorier de lad. Eglise.

495. — Le 15 juillet 1702, le seig^r évêque donne à Me André Aude, pbr̄e, curé de Littetot, au diocèse de Rouen, la collation de la cure de Noards.

Le lendemain, led. s^r Aude prend possession dud. bénéfice en présence de Me Pierre Prévost, vicaire de la parr̄. (*V.* **483**).

496. — Le 12 juillet 1702, la nomination à la cure de N.-D.-d'Espines appartenant au seig^r du lieu, Mes^re François de Sens, chev^er, seig^r marquis de Morsan, d'Espines et autres lieux, cons^er du roy au Grand Conseil, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Jacques Fourquemin, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Delamare, pbr̄e, originaire et habitué de N.-D. de Morsan. Fait en présence de Me Pierre Deshays, sous-diacre de la parr̄. de Morsan, y demeurant au château dud. seig^r.

Le 15 juillet 1702, le seig^r évêque donne aud. s^r Delamare la collation dud, bénéfice.

Le 29 juillet 1702, le s^r Delamare prend possession de la cure de N.-D.-d'Espines, en présence de Me Jean Montgoubert, pbr̄e, desservant lad. parr̄.; Me Gilles Davout, pbr̄e du lieu, et Me Jacques Valmont, acolyte, demeurant à Caen et se trouvant en la parr̄. d'Espines, « lequel a fait sa marque, ne sachant signer son nom. » (*V.* **509**.)

497. — Le 18 juillet 1702, vu l'attestation du s^r Soumillon, pbr̄e, curé de la Chapelle-Yvon, et du s^r Barrey, pbr̄e, vicaire de St Martin-de-Mailloc, dispense de bans pour le mariage entre Toussaint Blondel et Agnès Leliquerre. (*V.* **839**.)

498. — Le 18 juillet 1702, Me Louis Blandin, pbr̄e, curé de Douville et titulaire de la chapelle de Ste Marie-Madeleine, sise en la parr̄. de Gonneville-sur-Dive, la résigne entre les mains de messire François de Séran Beuzeval, seig^r de Beuzeval et d'Achey, patron présentateur de lad. chapelle.

Le même jour, led. seig^r de Beuzeval nomme à cette chapelle, vacante comme ci-dessus, la personne de Mes^re Gilles-Léonor de Seran, acolyte du diocèse de Bayeux.

Le même jour, led. seig^r évêque donne aud. s^r de Seran la collation dud. bénéfice.

Le 26 août 1702, le s^r de Seran prend possession de la chapelle de Ste Magdeleine.

499. — Le 15 avril 1702, Me Jean de la Rouvraye, diacre de Touquette, est ordonné prêtre. (*V.* **161**, **695**).

500. — Le 4 mars 1702, Pierre Lepetit, s^r du Boullay, demeurant à Orbec, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre

Lepetit, acolyte, bachelier en Sorbonne, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Lecture de cet acte fut faite, le 9 mars 1702, à l'issue de la messe paroissiale de Cerqueux, 2e portion, en présence de Me Jean Deschamps, pbrẽ, curé de lad. parr̃., et autres témoins. (*V.* **617**).

501. — Le 29 juin 1702, le seigr évêque donne à Mre Réné Le Michault, pbrẽ, chanoine prébendé de Croisilles, la collation de la prébende volante d'Ecajeul, vacante par la résignation que Me Claude de Franqueville a faite en sa faveur pour cause de permutation.

Le 3 juillet 1702, led. sr Le Michault est mis en possession de lad. prébende d'Ecajeul en présence de Mes François Desclos et Alexandre Hue, pbrẽs, officiers de la Cathédrale. (*V.* **485**, **507**).

502. — Le 9 juillet 1702, François, sire de Bréauté, chevalier, marquis dud. lieu, seigr de Hotot, Neuville, Corbon et autres lieux, demeurant à Paris, nomme à la cure de Hotot, vacante par la mort de Me Jean Doublet, dernier titulaire, la personne de Me Charles Gouche, pbrẽ du diocèse de Rouen. (*V.* **95**).

Le 21 juillet 1702, le seigr évêque donne aud. sr Gouche la collation dud. bénéfice.

Le 30 juillet 1702, le sr Gouchc prend poosession de la cure de Hotot, en présence de Me François Duquesne, pbrẽ, vicaire du lieu, et plusieurs autres témoins. (*V.* **503**).

503. — Le 8 avril 1689, Charles Gouche, fils de Laurent et d'Anne Guignon, du diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris. (*V.* **502**).

504. — Le 24 juillet 1702, dispense de bans pour le mariage entre Sébastien de la Rue, Escr, sr de Jos (?), de la parr̃. deBernière, diocèse de Bayeux, d'une part, et damlle Anne-Charlotte Osmont, fille de Jean Osmont, Escr, seigr du Mesnil-Froger, et d'Anne-Rénée Malard, de la parr̃. du Mesnil-Froger.

505. — Le 24 juillet 1702, vu l'attestation du sr Le Merlier, pbrẽ, curé de Folleville, et du sr Amyot, desservant la parr̃. du Bosc-l'Abbey, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Fourquemin, enfant de famille, fils de Guillaume, laboureur, d'une part, et Anne Legaigneur, d'autre part.

506. — Le 28 juillet 1702, dispense de bans pour le mariage entre Réné Bizet, marchand de fer, fils de feu Michel et de Louise Richer, de la parr̃. d'Orville, d'une part, et damlle Suzanne Langlois, fille de feu Réné Langlois, Escr, sr de la Potterie, et de feue noble dame Françoise Gouier, de la ville d'Argentan, d'autre part.

507. — Le 29 juin 1702, le seigr évêque donne à Mre Claude de Franqueville, chanoine d'Ecajeul, la collation de la prébende de Croisilles,

vacante par la résignation faite en sa faveur par Mre Réné Le Michault, dernier titulaire, pour cause de permutation.

Le 3 juillet 1702, led. sr de Franqueville est mis en possesion de lad. prébende de Croisilles. (*V.* **501**, **511**).

508. — Le 2 juin 1701, Me Louis Thibout, pbre, curé de St André-d'Echauffour, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Philippe de la Mare, pbre du diocèse de Séez.

Le 29 juillet 1701, le banquier expéditionnaire en cour de Rome atteste que la procuration *ad resignandum* par laquelle Me Louis Thibout, pbre, curé de St André-d'Echauffour, résigne sa cure en faveur de Me Philippe de la Mare, pbre du diocèse de Séez, a été envoyée en lad. cour et qu'elle y a été admise le 2 juin dernier, « *suivant le privilège de France et les libertés de l'Eglise Gallicane.* »

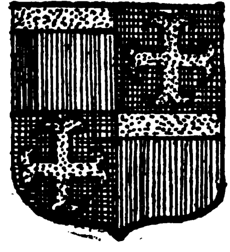
Le 17 sept. 1701, vu la requête présentée par led. sr de la Mare exposant que led. sr Thibout, lui aurait résigné sa cure d'Echauffour ; que cette résignation a été admise le 2 juin dernier, « et que comme les provisions de lad. résignation tardent trop longtemps à estre envoyées en France et que ce retardement pourrait préjudicier led. sr de la Mare dans ses droits, » il supplie Me Christophe Lisot, lieutenant-général en la vicomté de Moulins-la-Marche, de l'autoriser à prendre possession dud. bénéfice *ad conservationem juris*. Ce qui lui est accordé.

Le 17 février 1702, le seigr évêque de Lx donne son visa aux lettres de provision obtenues par le sr de la Mare.

Le 8 mars 1702, celui-ci prend possession de la cure de St André-d'Echauffour, en présence de Me François Renoult, pbre, vicaire de lad. parr., et plusieurs autres témoins. (*V.* **521**, **766**).

509. — Le 18 avril 1678, Nicolas Delamare, fils de François et de Catherine Leprevost, de la parr. de Morsan, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **496**).

510. — Le 1er août 1702, vu l'attestation du sr Basire, chapelain du château de Beuvron, qui a fait la publication des bans au prône de la grand'messe de Beuvron, dispense de bans pour le mariage entre Réné Morel et Marie Présey.


Armes de Mre de Franqueville.

511. — Le 5 juillet 1702, le Chapitre de la Cathédrale procède à l'élection de son doyen en remplacement de Mre Jean-Baptiste de Franqueville, pbre et docteur en théologie de la Maison et Société de Sorbonne, chanoine prébendé des Loges, dernier titulaire de la dignité de haut-doyen de la Cathédrale, décédé le 15 juin dernier, et nomme

par 21 voix sur 30 votants, la personne de messire Claude de Franqueville, grand-chantre de la Cathédrale.

Nous ne donnerons pas de nouveau les détails de l'élection ; ils sont les mêmes qu'au n° 106, V^e registre. Nous donnerons seulement les noms des chanoines qui y prirent part :

Mes^res Claude de Franqueville, pbr̄e, licencié aux droits, grand chantre de la Cathédrale, prébendé de Croisilles. (*V.* **485**, **507**.)

Michel Desperriers, pbr̄e, chèvecier, prébendé de Feins ; (*V.* **222**.)

Pierre Audran, pbr̄e, docteur de Sorbonne scolaste, prébendé de St Hymer ; (*V.* **19**, **300**.)

François Le Rebours, pbr̄e, archidiacre de Pontaudemer, prébendé de Courtonnelle ; (*V.* **222**.)

François Cousin, pbr̄e, archidiacre de Gacey, prébendé de St Jacques, théologal ; (*V.* **489**.)

Jacques de Setz, pbr̄e, prébendé du Pré ; (*V.* **44**.)

Adrian de Maillot, pbr̄e, prébendé de Surville ;

Robert Paulmier, sous-diacre, prébendé de la Pluyère ; (*V.* **518**.)

Jacques Gallard, pbr̄e, prébendé du Val-au-Vigneur ;

François Senée, pbr̄e, prébendé des Vaux, pénitencier ;

Louis Mahieu, pbr̄e, prébendé des Chesnes ;

Pierre André, pbr̄e, docteur de Sorbonne, prébendé de Bourguignolles ; (*V.* **58**.)

Gabriel de Grosourdy, diacre, prébendé de Verson, première portion ;

François Daubin, pbr̄e, prébendé de Crèvecœur, 2e portion ;

Charles Costard, pbr̄e, prébendé de Formentin ;

Alphonse du Houlley d'Argouges, diacre, prébendé de la Pommeraye; (*a voté par procureur*)

François Dubois, pbr̄e, prébendé de St Pierre-Adifs ;

Simon Davoust, pbr̄e, prébendé de Lieurey, 1re portion (*par procureur*).

Gabriel Hébert, pbr̄e, prébendé de Deauville, 1re portion ;

Olivier de Montargis, pbr̄e, prébendé de Verson, 2e portion ;

Gilbert Hébert, pbr̄e, prébendé de Lieurey, 2e portion ;

Jean Mignot, pbr̄e, prébendé de Pesnel ;

Charles-François de Montaing, diacre, prébendé de Deauville, 2e portion ;

Jacques Jagan, pbr̄e, docteur eu Sorbonne, prébendé des Loges. (*V.* **482**.)

Pierre Jourdain, pbr̄e, archidiacre d'Auge, prédendé de Toucques, 1re portion, (*par procureur*) ;

Jacques Bourdon, pbr̄e, prébendé de Roques ;

Jacques Deleau, pbr̄e, prébendé du Faulq;

Marin Norgeot, pbr̄e, prébendé de Fresne ;

Réné Le Michault, pbr̃e, prébendé d'Escajeul.

Jean Dubois, pbr̃e, prébendé de Cordebugle, (*retenu chez lui par une longue et grave infirmité.*)

Nota. — Le procès-verbal indique 30 bulletins : 21 pour le s^r de Franqueville, 3 pour le s^r Desperiers, 4 pour le s^r Audran et 2 pour le s^r André.

512. — Le 14 mars 1702, dam^lle Anne Doisy, Vve de feu Henry de St Clair, vivant Esc^r, s^r de Lussinel, tutrice de ses nobles enfants, demeurant à Neuville-sur-Toucques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques de St Clair, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente fut garantie par noble et discrète personne, Mre Guillaume de St Clair, pbr̃e, curé de Touquette, oncle dud. acolyte, et Me Louis Lecharpentier, sous-diacre de la parr̃. de Neuville. — Lecture de cet acte fut faite le 26 mars 1702, à l'issue de la messe paroissiale de Neuville, en présence de Me Jacques Louvet, pbr̃e de lad. parr̃. ; Jacques Aubert, s^r de Launey, et autres paroissiens. (*V.* **85**, **799**.)

513. — Le 4 août 1702, dispense de parenté au 4e degré entre Charles Achard, Esc^r, seig^r de St Manvieu, diocèse de Coutances, demeurant à St Manvieu, et dam^lle Marie Rénée Achard, demeurant en la parr̃. du Pin.

514. — Le 26 déc. 1700, Guillaume Découfflet, fils de Jacques et d'Anne Houlley, de la parr̃. de Familly, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

515. — Le 26 déc. 1700, François Heurtaulx, fils de Nicolas et de Marie Lebrun, de la parr̃. de St Léger d'Ouilly, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

516. — Le 26 déc. 1700, Jacques Beuzelin, fils de Charles et de Louise Lecharpentier, de la parr̃. du Bosc-Regnoult, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

517. — Le 1er août 1702, Mre Réné Le Michault, pbr̃e, chanoine de la Cathédrale, présente au lieutenant du bailliage d'Orbec une requête dans laquelle il expose que, le 28 juin dernier, il aurait permuté son canonicat de Croisilles avec Me Claude de Franqueville, chanoine grand chantre et aujourd'hui haut doyen de lad. Cathédrale, pour son canonicat et prébende volante d'Escajeul ; que led. s^r Michault s'était réservé une pension de 600 livres ; que le pape n'aurait pas admis lad. pension ; que, d'un autre côté, il a résigné sond. canonicat seulement sous la réserve de cette pension convenue entre les parties, et que, par suite, la permutation ne peut s'exécuter. C'est pourquoi led. requérant demande l'autorisation de faire assigner le s^r de Franqueville pour faire

annuler lad. permutation ; ce qui lui est accordé. — Suit l'assignation donnée aud. s^r de Franqueville.

Le 8 août 1702, une transaction intervient entre les deux chanoines afin d'arrêter le procès. Il est convenu que l'affaire restera en l'état où elle est et le s^r de Franqueville fera admettre en cour de Rome la création de 600 livres de pension en faveur du s^r Le Michault. (*V.* **485**).

518. — Le 15 avril 1702, Me Jacques Houssaye, sous-diacre d'Orbec, est ordonné diacre. (*V.* **793**).

519. — Le 24 sept. 1701, la nomination à la cure de St Martin-aux-Chartrains appartenant au grand prévôt de Normandie, en la Cathédrale de Chartres, Mre Jean-François Favré de Berlize nomme en cette qualité, aud. bénéfice vacant par la mort de M^e......... de la Tour, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Thomas Le Picard, pbr̄e du diocèse de Bayeux.

Le 28 août 1702, led. s^r Le Picard prend possession de la cure de St Martin. (*V.* **670**).

520. — Le 20 sept. 1670, Gabriel Leboucher, fils de Jean et de Jeanne Roussel, de la parr̄. de St Pierre de Tinchebray, diocèse de Bayeux, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans l'église de St Jean de Caen.

Le 24 sept. 1678, led. s^r Leboucher, diacre, est ordonné prêtre à Bayeux. (*V.* **521**).

521. — Le 4 août 1702, la nomination à la cure de St André-d'Echauffour, appartenant aux religieux de St Evroult, à cause de la mense conventuelle et du partage des bénéfices entre l'abbé et les religieux, Jean Jouault, prieur de St Evroult, et les religieux de ce monastère présentent à cette cure, vacante par la mort de Me Philippe Delamare, la personne de Me Gabriel Leboucher, pbr̄e du diocèse de Bayeux. (*V.* **520**.)

Le 16 août 1702, led. s^r Leboucher, pbr̄e, ci-devant curé de St Christophe d'Amphernet, diocèse de Bayeux, va pour demander au seig^r évêque de Bayeux un *exeat* et une attestation de vie et mœurs, à l'effet d'être mis en possession de la cure de St André-d'Echauffour. Le secrétaire de l'évêché répond que Monseig^r est à Paris pour les affaires de son diocèse ; que le grand vicaire est à Vire ; que celui-ci doit ensuite aller à Caen et ne rentrera que le 30 du présent mois ; ce que le s^r Leboucher fait attester par un notaire.

Le 18 août 1702, led. s^r Leboucher requiert de Mre Pierre Audran, pbr̄e, vicaire général de Lx, la collation de la cure de St André-d'Echauffour, et malgré les motifs qu'il expose de l'absence des certificats d'*exeat* et de vie et mœurs, led. s^r grand vicaire refuse de donner la collation.

Le 22 août 1702, le seig^r évêque donne lad. collation.

Le 23 août 1702, le s^r Leboucher prend possession de la cure de St André-d'Echauffour en présence de Me François Monnier, pbr̄e de lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **508**, **766**).

522. — Le 17 juillet 1702, le bénéfice simple de la chapelle de St Laurent-du-Buisson, en la parr̄. d'Hermival, étant vacant par le décès de Mes^re Jean-Baptiste de Franqueville, docteur de Sorbonne, chanoine, haut-doyen en la Cathédrale et vicaire général de Monseig^r l'évêque et comte de Lx, et la nomination à ce bénéfice appartenant à Mes^re Réné de Franqueville, Esc^r, patron de lad. chapelle à raison de la fondation et dotation d'icelle, led. seign^r y nomme la personne de Messire Claude de Franqueville, son frère, chanoine et haut-doyen en lad. Cathédrale.

Le même jour le seig^r évêque donne son visa à cette nomination. (*V.* **605**).

523. — Le 19 août 1702, vu l'attestation du s^r Mahieu, curé de Victot, et du s^r Leroux, pbr̄e, desservant la parr̄. de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage entre Louis Lemay et Marie Bouet. (*V.* **260**, **432**).

524. — Le 22 août 1702, vu l'attestation du s^r Lehéricey, pbr̄e, vicaire de la Houblonnière, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Lecouppey et Anne Fergant.

525. — Le 26 déc. 1701, Hector Bréant, clerc de la parr̄. d'Estrépagny, reçoit les ordres mineurs. (*V.* **428**, **570**).

526. — Le 26 sept. 1700, Nicolas Touquet, fils de Jean et de Marie Cousture, de la parr̄. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure.

527. — Le 26 déc. 1700, François Davoine, fils de Charles et de Catherine Boessey, de St Germain de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

528. — Le 26 déc. 1700, François Laugeois, fils de Françoise Barbé, de la parr̄. du Pin, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **860**).

529. — Le 28 août 1702, vu l'attestation du s^r Mahieu, curé de Victot, et du s^r Lecomte, curé de Repentigny, dispense de bans pour le mariage entre Robert Aubert et Marie Véron. (*V.* **523**).

530. — Le 15 avril 1702, furent ordonnés prêtres :

Me Thomas Duguay, diacre du Mesnil-Gonfray. (*V* **269**, **532**);

Me Réné Lebreton, diacre du Sap. (*V.* **274**).

531. — Le 26 déc. 1700, François-Michel Guillemin, fils de Michel et de Marie Lerebours, de la parr̄. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure.

532. — Le 5 sept. 1702, Me André Perrault, pbr̄e, curé de S^te

Croix de Mesnil-Gonfray, étant malade, résigne led. prieuré-cure, dépendant de l'abbaye de Silly, entre les mains de Sa Sainteté en faveur de Me Thomas Duguay, pbre, natif de lad. parr. Il se réserve cependant neuf-vingt livres de pension, attendu qu'il a été curé vingt-deux ans de lad. cure et qu'il n'a pas de quoi vivre d'ailleurs. (*V.* **539**).

533. — Le 16 août 1702, la nomination au prieuré-cure de St Gervais et St Protais de Fierville, appartenant au seigr abbé de Corneville, Mre Louis Desmé de la Chesnaye, chevr, abbé commendataire des abbayes de N.-D. de Corneville, diocèse de Rouen, et de N.-D. d'Angles, diocèse de Luçon, demeurant à Paris, dans le château du Vieux-Louvre, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Jacques Souris, pbre, dernier titulaire, la personne de R. P. Jean Pasquet, pbre, chanoine régulier de St Augustin, demeurant présentement à Paris, en la maison de St Antoine.

Le 8 sept. 1702, Mre Pierre Audran, vicaire général, donne aud. sr Pasquet la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr Pasquet prend possession de la cure de Fierville, en présence de Me Pierre Ive, pbre, vicaire du lieu, et autres témoins.

534. — Le 8 janvier 1682, Pierre Descalles, fils d'Elie et de Gillonne Lemaistre, de la parr. du Torpt, reçoit la tonsure.

Le 9 avril 1690, led. sr Descalles, clerc tonsuré, religieux-profès de l'abbaye de Grestain, reçoit les ordres mineurs.

535. — Le 9 sept. 1702, vu l'attestation du sr Mallerne, pbre, vicaire de Glanville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Delafosse et Antoinette Bégin.

536. — Le 15 avril 1702, Me Jean Chéron, sous-diacre du Mesnil-Hubert, est ordonné diacre. (*V.* **168**).

537. — Le 15 avril 1702, François-Nicolas Caboulet, acolyte de a parr. de St Aubin-d'Auquainville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **746**).

538. — Le 26 déc. 1700, Charles Dubusc, fils de Charles et de Barbe Marescot, de la parr. de St Germain-la-Campagne, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

539. — Le 12 sept. 1702, Messire Bertrand de Bartaris de Tournefort, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Silly, diocèse de Séez, demeurant en lad. abbaye, et, en cette qualité, seigneur présentateur au prieuré-cure de Mesnil-Gonfrey et à la chapelle Ste Marguerite qui en dépend, nomme à cette cure, vacante par le décès de Me André Perrault, pbre séculier, dernier titulaire, la personne de Fr. Jacques-Augustin Auber, pbre, religieux de lad. abbaye de Silly, ordre de Prémontré.

Le 18 sept. 1702, le seigr évêque donne aud. sr Auber la collation dud. bénéfice, en présence de Mre François Daubin, chanoine de Lx,

et de Me Jean Hébert, pbr̃e de la par̃r. de St Germain de Lx.

Le 25 sept. 1702, le sr Auber prend possession de la cure du Mesnil-Gonfrey, en présence de Mre Jean Descorches, Escr ; Henry Descorches, aussi Escr, et Me Thomas Duguay, pbr̃e, tous demeurant en lad. par̃r. (*V.* **532**).

540. — Le 10 avril 1700, Me Jacques Vauquelin, diacre de Croisilles, est ordonné prêtre. (*V.* **766**).

541. — Le 19 sept. 1702, vu l'attestation du sr Surlemont, vicaire de Vimoutiers, et du sr Lehoult, vicaire de St Germain-d'Aulnay, dispense de bans pour le mariage entre Jean Maulion, sr du Parc, commissaire enquêteur examinateur au grenier à sel d'Exmes, fils de Jean, sr des Mares, syndic perpétuel de la par̃r. de St Germain d'Aulnay, et de dame Blanchet, de lad. par̃r. de St Germain, d'une part, et damlle Elisabeth des Boves, fille de feu Nicolas, en son vivant officier de feue la reine-mère, et de damlle Madeleine Cally, de la par̃r. de Vimoutiers. (*V.* **332**).

542. — Le 20 sept. 1702, les religieux de St Cyr-de-Friardel, doyenné d'Orbec, nomment à la cure de St Martin de Friardel. vacante par la démission pure et simple de dom Claude Chachère, chanoine régulier, dernier titulaire dud. bénéfice, la personne de dom Robert Hébert, pbr̃e, chanoine de lad. abbaye.

Le lendemain, le seigr évêque donne aud. sr Hébert la collation dud. bénéfice.

Le 8 oct. 1702, le sr Hébert prend possession de la cure de Friardel, en présence de Mesre François de Maillet, Escr, seigr de Friardel, et autres témoins.

543. — Le 22 sept. 1702, dispense de bans pour le mariage entre Jacques de Martainville, Escr, fils de Philippe et de damlle Barbe Bonnet, de la par̃r. de St Martin-des-Noyers, d'une part, et hon̄n. femme Marguerite Tabar, vve de François Tanqueray, de la par̃r. de Trun. (*V.* **308**).

544. — Le 22 sept. 1702, Guillaume de la Couture, fils de Laurent et de Simonne Dorbec, de la par̃r. de Neuville-sur-Touques, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

545. — Le 15 juillet 1702, Me Jean Mottay, pbr̃e, curé de St Aubin de Beuzeval, doyenné de Beaumont-en-Auge, ancien habitué en l'église collégiale de N.-D. de Cléry, résigne sa cure en faveur de son frère, Me Michel Mottay, pbr̃e, curé de N.-D. de Tocqueville, diocèse de Rouen, et aussi ancien habitué en lad. collégiale ; et led. sr Michel Mottay résigne aussi sa cure en faveur dud. sr Jean Mottay, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait et passé à Caen, en présence de Me Pasquier Auvray, pbr̃e, curé d'Auberville, Me Jean Lecoq, pbr̃e,

curé de Villers (sur-Mer), et Me Jean Dubois, pbre, curé de Vauville.

Le 15 sept. 1702, le Chapitre de Cléry, dont les chanoines sont patrons présentateurs de la cure de Beuzeval, admet la démission faite par Me Jean Mottay en faveur de Me Michel Mottay, et présente celui-ci au seigr évêque de Lx pour qu'il soit pourvu dud. bénéfice.

Le 22 sept. 1702, le seigr évêque donne aud. sr Michel Mottay la collation de la cure de Beuzeval.

Le 27 sept., le sr Mottay prend possession du bénéfice-cure de Beuzeval, en présence de Me Jacques Auvray, pbre, vicaire dud. Beuzeval, et autres témoins. (*V.* **515**.)

546. — Le 15 avril 1702, Pierre Guénet, acolyte de Glanville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **15**, **555**.)

547. — Le 26 déc. 1700, Jacques Duhault, fils de Jacques et de Catherine Dupendant, de la parr. de Beuzeville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

548. — Le 26 déc. 1700, Jacques Gislain, fils de Nicolas et de Claudine Lemonnier, de la parr. du Sap, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

549. — Le 23 sept. 1702, Jean-Baptiste Leparc, clerc de la parr. de St Cande-le-Vieil, reçoit les ordres mineurs. (*V.* **550**.)

550. — Le 23 sept. 1702, Mgr Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, faisant l'ordination à Lx, donne le sous-diaconat à Nicolas Leparc, acolyte de St Cande-le-Vieil. (*V.* **549**, **749**.)

551. — Le 15 avril 1700, Jean Jouen, acolyte de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné sous-diacre. (*V.* **391**, **563**, **585**).

552. — Le 24 sept. 1702, Me Adrian Piquot, pbre, curé de St Martin-des-Noyers, étant malade, donne procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape sond. bénéfice en faveur de Me Maurice Piquot, pbre de ce diocèse. Il se réserve néanmoins deux cents livres de pension viagère. (*V.* **630**).

553. — Le 26 déc. 1700, André Lemaistre, fils de Pierre et de Marie Thulo, de la parr. de la Couture de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **835**).

554. — Le 3 oct. 1702, vu l'attestation du sr Basire, curé de Selles, et du sr Thouas, vicaire de St Ouen de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Levavasseur et Catherine Duquesnay.

555. — Le 1er mars 1702, Me Pierre Guénet, acolyte de Glanville, se constitue 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés de sous-diaconat et de prêtrise. (*V.* **15**, **546**).

556. — Le 4 oct. 1702, la nomination à la cure de Sandouville, doyenné de St Romain, au diocèse de Rouen, appartenant à cause de sa

commanderie, à Fr. Eustache de Bernart, de la châtellenie d'Avernes, chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem, commandeur de Ste Vaudebourge-sur-Seine, led. chevalier nomme à ce bénéfice la personne de Me Pierre Lampérière, pbre, curé de la 2e portion d'Avernes. (*V.* **780**).

557. — Le 24 sept. 1701, Me Jean Bonneville, diacre de Marmouillé, est ordonné prêtre. (*V.* **119**, **574**).

558. — Le 19 mars 1702, Catherine Bullet, Vve de Jacques Hudoux, et Jean Hudoux, son fils, demeurant en la parr. de la Chapelle-Hareng, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Hudoux, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s^r acolyte était fils de lad. Vve Hudoux et frère dud. s^r Jean Hudoux. (*V.* **617**).

559. — Le 7 oct. 1702, fulmination de la dispense obtenue, le 5 nov. 1699, par Daniel Gouhier, Esc^r, s^r de Verneuil, par laquelle led. s^r de Verneuil a été relevé de l'ordre de sous-diacre à lui conféré contre sa volonté, ayant été forcé par feu son père. (*V.* **339**, **587**).

560. — Le 10 oct. 1702, la chapelle simple de N.-D.-des-Champs, parr. St Julien de Caen, étant vacante par la mort de son dernier titulaire, et la nomination à ce bénéfice appartenant à Mes^re Pierre Le Viconte, chev^er, seig^r de Blangy, led. seig^r nomme à cette chapelle la personne de Me Pierre-François Le Viconte, son fils, clerc tonsuré du diocèse de Lx.

Le même jour, Mes^re Pierre-François Le Viconte, clerc tonsuré, « *reçu de minorité* » à l'ordre de chevalier de Malte, étant de pnt à Lx, donne procuration pour prendre, en son nom, possession de la chapelle simple de N.-D.-des-Champs, parr. de St Julien, au faubourg de Caen. (*V.* **568**).

561. — Le 2 oct. 1702, la nomination aux prébendes et canonicats de la collégiale du Meslerault appartenant au seig^r marquis de Nonant, Me Jacques Hébert, s^r de la Héberdière, procureur d'office de haut et puissant seig^r, Mes^re Jacques du Plessis-Chastillon, chev^r, seig^r et marquis de Nonant et du Meslerault, nomme à la troisième prébende de lad. collégiale, vacante par la démission pure et simple de Me Philippe Jolly, pbre, curé de Godisson, et dernier titulaire, la personne de Me Robert Andrieu, pbre, vicaire de Montmarcé.

Le 6 oct. 1702, le seig^r évêque donne aud. s^r Andrieu la collation dud. bénéfice.

Le 18 oct. 1702, le s^r Andrieu prend possession de la 3e prébende de la collégiale du Meslerault, en présence de Me Jean de Bonneville, pbre, demeurant à Godisson.

562. — Le 15 avril 1702, Me Guillaume de Macey, diacre de la parr. de Marmouillé, est ordonné prêtre.

563. — Le 9 février 1702, Me Philippe Lestorey, avocat au bailliage de Pontauthou et Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Jouen, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Led. sr acolyte, absent, fut représenté dans cet acte par son père, le sr Jean Jouen, marchand, demeurant à Pontaudemer. (*V.* **391, 551, 585**).

564. — Le 14 oct. 1702, vu les attestations du sr Lecornu, vicaire de Moyaux, et du sr Nicolle, vicaire de Prêtreville, dispense de bans pour le mariage entre Charles Lebienvenu et Jeanne David. (*V.* **89**).

565. — Le 23 sept. 1702, Me François Paisant, diacre de St Germain de Lx, est ordonné prêtre par l'ancien évêque de Condom. (*V.* **16, 34, 252**).

566. — Le 23 sept. 1702, François Costard, chever, fils de Jean Costard, chever, et de dame Anne de Fresnel, de St Gatien-des-Bois, reçoit la tonsure des mains de messire Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom.

567. — Le 23 sept, 1702, Pierre Girot, fils de Guillaume et d'Antoinette Ethinard, de la parr. de Douville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **869**).

568. — Le 10 oct. 1702, Mre Pierre-François Le Viconte, fils de Pierre Le Viconte, chevr, et de Marie-Anne Le Valois, de la parr. de Blangy, reçoit la tonsure cléricale. (*V.* **560**).

569. — Le 23 sept 1702, Jean Guénet, fils de Pierre et de Marguerite Leperché, de la parr. de Glanville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

570. — Le 18 janv. 1702, Me Hector Bréant, lieutenant général et particulier au siège d'Etrépagny, époux dè damlle Marie de Mat, Me Estienne Bréant, avocat, et Charles Bréant, marchand, tous demeurant aud. lieu d'Etrépagny, doyenné de St Cande-le-Vieil, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Hector Bréant, acolyte, fils dud. Hector, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Cet acte fut approuvé par le sr Lefrançois, vicaire général de Mgr l'Evêque de Lx dans l'exemption de St Cande-le-Vieil de Rouen. (*V.* **428, 525**).

571. — Le 23 oct. 1702, vu l'attestation du sr Gondouin, curé de Morainville, et du sr Taupin, vicaire de St Aubin-de-Scellon, dispense de bans pour le mariage entre Mre Jean de Varin, Escr, sr de St Quentin, conser du roy, vicomte de Folleville, fils de feu Jacques de Varin, Escr, sr de St Quentin, et de noble dame Marie Germain, de la parr. de Morainville, d'une part, et noble dame Marie de Bosc-Henry, fille de feu Jacques de Bosc-Henry, Escr, sr des Marests, et de noble dame Elisabeth de Malhortie, de lad. parr. de St Aubin.

572. — Le 23 Oct. 1702, la nomination à la chapelle St Clair-St Blaise, sise en la parr. St Désir de Lx, appartenant à l'abbesse de

S[t] Désir, « Illustre dame Charlotte de Matignon, abbesse de l'abbaye royale de N.-D. et S[t] Désir de Lx, » nomme aud. bénéfice, vacant par le décès de M[e] Guillaume-Jacques de la Vallée, du diocèse de Bayeux, dernier titulaire, la personne de M[e] Jacques Coquerel, M[e] ès-arts, pbr̃e, du diocèse de Noyon.

573.— Le 24 oct. 1702, vu l'attestation du s[r] Le Mercier, curé de Campfleur, et du s[r] Bataille, vicaire de S[te] Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Bouchard et Catherine Bazin. (*V.* **488**, **598**, **755**.)

574. — Le 12 oct. 1702, la nomination aux 5[e] 6[e] prébendes de la collégiale de S[t] Nicolas du Meslerault appartenant au seig[r] de Nonant, haut et puissant seig[r], Mes[re] Jacques du Plessis-Chastillon, chev[r], seig[r], et marquis de Nonant et du Meslerault, nomme à ces prébendes, vacantes par la démission de M[e] Philippe Jolly, pbr̃e habitué en l'église de Godisson. (*V.* **478**.)

Le même jour, le seigneur évêque donne aud. s[r] Bonneville la collation dud. bénéfice.

Le 18 oct. 1702, le s[r] Bonneville (ou de Bonneville) prend possession desd. 5[e] et 6[e] prébendes, en présence de M[e] Nicolas Corbelin, pbr̃e, curé de Montmarcé, et de M[e] Robert Andrieu pbr̃e, vicaire du même lieu. (*V.* **557**.)

575. Le 16 mars 1702, Christophe Salerne, de la parr̃. de Courtonnelle, constitue 150 livres de rente en faveur de M[e] Charles Salerne, acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de M[e] Charles Salerne, chirurgien, de lad. parr̃. de Courtonnelle, (*V.* **446**, **800**.)

576, — Le 14 mars 1702, M[e] Benoît Aubert, s[r] de la Cardonnière, cons[er] du roy, assesseur au bailliage de Pontauthou et Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Alexandre Aubert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **13**, **418**, **460**, **700**, **782**.)

Led. s[r] acolyte, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, se trouvant au séminaire de Lx, fut représenté par M[e] Charles Levavasseur, cons[er] du roy « de police de Pontaudemer. »

577. Le 24 septembre 1701, M[e] Robert-Gaspard de la Rocque, sous-diacre de Verneusse, est ordonné diacre (*V.* **761**.)

578. — Le 23 sept. 1702, furent ordonnés diacres :

M[e] Pierre Huet, sous-diacre de N.-D. d'Orbec. (*V.* **239**, **293**.)

M[e] Pierre Saphare, sous-diacre de N.-D. d'Orbec. (*V.* **81**.)

579. — Le 23 sept. 1702, Olivier Dutertre, acolyte de la parr̃. de S[t] Germain de Lx, est ordonné sous-diacre. (*V.* **632**.)

580. — Le 23 sept. 1702, Me Jean Bernays, diacre de la parr. de Courbépine, est ordonné prêtre. (*V.* **417**.)

581. — Le 31 oct. 1702, vu l'attestation du sr Goulaffre, pbre, curé de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Me Michel Desmonts, président en l'élection de Bernay, fils de feu Me Louis Desmonts, et de Marguerite Croisy, de lad. parr. de Ste Croix, d'une part, et de damlle Anne-Cécile Patry, fille de Me Estienne Patry, conser et procureur du roy au bailliage de Neufchastel, et de dame Anne Gressent, de la parr. de N.-D. de Neufchastel. (*V.* **155**, **809**.)

582. — Le 30 oct. 1702, Me Gabriel Lemonnier, pbre, titulaire de la 1re portion de la cure de Piencourt, d'une part, et Me François Formage, pbre, vicaire de la Cathédrale, titulaire de la chapelle de St Thomas-le-Martyr, pourvu de la 2e portion de lad. cure de Piencourt, de laquelle il n'a pas pris possession, demeurant à Lx, d'autre part, résignent entre les mains des collateurs ordinaires, savoir : led. sr Lemonnier, lad. cure, 1re portion, de Piencourt, en faveur dud. sr Formage, et celui-ci lad. chapelle de St Thomas en faveur dud. sr Lemonnier, pour cause de vraie et canonique permutation. Fait au manoir presbytéral de St Cyr-de-Salernes. (*V.* **490**, **597**.)

Le 30 oct. 1702, Me Gabriel Lemonnier, pbre, curé de St Cyr-de-Salernes, y demeurant, donne sa procuration pour requérir de messieurs les chanoines de Lx la collation de la chapelle de St Thomas-le-Martyr, vacante par la démission pure et simple de Me François Formage, pbre, dernier titulaire.

Le 3 nov. 1702, Me François Daubin, pbre, chanoine prébendé de Crèvecœur, 2e portion, chanoine en la Cathédrale, nomme à lad. chapelle de St Thomas, la personne dud. sr Lemonnier, pbre, curé de St Cyr-de-Salernes et aussi de Piencourt, 1re portion.

Le 31 déc. 1702, le sr Lemonnier est mis en possession de la chapelle St Thomas.

583. — Le 8 nov. 1702, vu l'attestation de Sr Chasot, pbre, curé de la 2e portion de Biéville, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-Joseph Heudine, Escr, sr de Coupigny, fils de Joseph Heudine, Escr, sr de Coupigny, et de noble dame Marguerite Morel, de la parr. de N.-D. de Caen, d'une part, et damlle Françoise Lemonnier, fille de Michel Lemonnier, Escr, et de damlle Françoise Le Normand, de lad. parr. de Biéville, d'autre part.

584.— Le 16 mars 1702, Georges Lelièvre, sr de Fumichon, bourgeois de Caen, y demeurant parr. de N.-D., constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me François Lelièvre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en la parr. de la Motte.

585. — Le 28 oct. 1702, Me Jean Jouen, sous-diacre de St Ouen de

Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de l'abbaye de St Léger de Préaux. (*V.* **391, 551, 563**.)

586. — Le 28 oct. 1702, Me Jean Formeville, pbre de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et aux dames de l'abbaye de St Léger de Préaux. (*V.* **205, 387, 593**).

587. — Le 13 nov. 1702, vu l'attestation du sr Féret, pbre, vicaire de Fervaques, dispense de bans pour le mariage entre Daniel Gouhier, Escr, sr de Verneuil, fils de Jacques Gouhier, Escr, sr de la Huberdière, et de damlle Rénée de Glatigny, de la parr. de Fervaques, d'une part, et Anne Noël, fille de Guillaume et de Catherine Vaucanu, aussi de la parr. de Fervaques. (*V.* **559**.)

588. Le 2 oct. 1702, bulle pontificale nommant Mesre Chrisante de Lévis, pbre du diocèse de Mirepoix, à l'abbaye de Grestain, vacante par la mort de Mesre Denis de Sanguin, évêque de Senlis, dernier abbé commendataire de lad. abbaye.

D'après la bulle Mre de Lévis était âgé d'environ trente-huit ans et prêtre depuis plusieurs années.

Le 2 nov. 1702, Claude Chapellier, pbre, vicaire général et official du cardinal de Noailles, archevêque de Paris et délégué apostolique, fulmine lad. bulle pontificale.

Le 2 nov. 1702, le sr de Lévis, pbre, pourvu de l'abbaye de Grestain, demeurant à Paris, donne sa procuration pour prendre possession de lad. abbaye.

Le 13 nov. 1702, le sr de Lévis, pbre du diocèse de Mirepoix, conser du roy en ses conseils, aumônier de Madame la duchesse de Bourgogne, représenté par Me Guillaume Pépin, pbre, curé de St Etienne et Ste Catherine d'Honfleur, déclare devant le notaire apostolique « que Sa Majesté lui ayant accordé par brevet l'abbaye de N.-D. de Grestain, qui a vaqué par le décès de Mesre Denis de Sanguin », le pape l'a nommé à lad. abbaye par sa bulle du 6 des nones d'octobre (2 octobre) dernier, et il prend possession de lad. abbaye en la forme accoutumée, en présence de Mre Raymond du Cup, chever, seigr d'Issel, lieutenant du roy à Honfleur ; Me Michel Turgis, receveur de lad. abbaye ; Me Elie Commely, pbre, curé de Grestain, et Mesre Emond de Houel, Escr, sr de la Pommeraye, demeurant à Berville, et Me Benoît Barbey, avocat, demeurant à Pontaudemer.

589. — Le 23 sept. 1702, Me Jacques Duval, diacre de la parr. d'Avernes, est ordonné prêtre.

590. — Le 23 sept. 1702, Robert Letardif, fils de Charles et de

Marguerite Quétel, de la parr. de Bonnebosc, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

591. — Le 23 nov. 1702, vu l'attestation du s[r] Poutrel, curé du Planquey, et du s[r] Legrand, vicaire de Thiberville, dispense de bans pour le mariage entre François Touflet et Geneviève Viaurey.

592. — Le 23 nov. 1702, vu l'attestation du s[r] de Bernières, pbre, curé de S[t] Germain-la-Campagne, dispense de bans pour le mariage entre Louis Donnet et Jeanne Cousture.

593. — Le 20 mars 1702, M[e] Jean Formeville, pbre de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur l'abbaye de S[t] Pierre de Préaux. (*V.* **205**, **387**, **586**).

594. — Le 26 déc. 1700, Nicolas Pain, fils de Pierre et d'Hélène Leprevost, de la parr. de Morainville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

595. — Le 28 nov. 1702, vu l'attestation du s[r] Leprevost, curé de Lisores, et du s[r] Buisson, vicaire de Livarot, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Camus et Marie Morin. (*V.* **328**, **443**).

596. — Le 28 nov. 1702, vu l'attestation du s[r] Tabart, vicaire d'Equainville, et du s[r] Lebreton, vicaire de Boulleville, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Loquet et Marie Morin. (*V.* **669**).

597. — Le 6 nov. 1702, le seig[r] évêque donne à M[e] François Formage, pbre, curé de la 2[e] portion de Piencourt et chapelain de S[t] Thomas-le-Martyr en la Cathédrale, la collation de la 1[re] portion de lad. cure de Piencourt, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Gabriel Lemonnier, pbre, dernier titulaire. (*V.* **490**, **582**).

Le 24 nov. 1702, vu la requête présentée au seig[r] évêque par M[e] François Formage, pbre, pourvu de la 2[e] portion de la cure de Piencourt ;

Vu l'enquête de commodo et incommodo ordonnée par le seig[r] évêque et l'information faite en conséquence par l'official de l'Evêché ;

Vu aussi l'acte capitulaire du Chapitre de la Cathédrale, qui a droit de présenter aux deux portions de lad. cure de Piencourt et « qui consent à ce que les deux portions soient réunies à toujours, à la charge qu'il y aura toujours un vicaire entretenu par le s[r] Formage et ses successeurs ; lequel ne pourra être chapelain de la Charité, mais sera tenu de dire et célébrer la première messe tous les dimanches et festes de l'année ; »

« Vu un certificat passé par les paroissiens de lad. parr. de Piencourt s'estant assemblés en estat de commun devant M[e] Jacques Robert Tabart, pbre, desservant la 1[re] portion de lad. parr., par lequel certificat ils consentent à lad. réunion ; »

Vu le consentement donné par M[me] l'abbesse de N.-D. du Pré-lès-Lisieux ; par la veuve du s[r] Binon ; par le s[r] de Ressencourt ; par

Alexis Thiron, cons^{er} et avocat du roy, au siège de Montreuil et Bernay ; par Me Charles Costard, chanoine ; par Benjamin Lambert, Esc^{r} ; par Charles de Marle, chev^{er}, seig^{r} et patron de Gisors, tous propriétaires et possédant fonds dans lad. parr̃. ;

Considérant, que la réunion des deux portions de cure en une seule serait d'un grand bien et utilité à lad. église de Pienconrt, à cause de la mésintelligence qui se rencontre ordinairement entre deux curés servant sous un même toit, que les peuples seraient mieux instruits, les sacrements mieux administrés, les malades et les pauvres mieux assistés et que le revenu des deux portions est à peine suffisant pour la subsistance et entretien d'un seul curé, led. seig^{r} évêque réunit à perpétuité les deux portions de la cure de Piencourt en une seule pour et en faveur de Me François Formage et de ses successeurs, à la charge d'acquitter toutes les obligations des deux portions, d'avoir et entretenir par lui et ses successeurs, à leurs frais, un vicaire qui sera commis et approuvé par le seig^{r} évêque ou ses vicaires généraux, pour aider à administrer les sacrements ; lequel ne pourra être chapelain de la Charité, mais sera obligé de tenir les petites écoles, instruire la jeunesse et dire en l'église de Piencourt tous les dimanches et fêtes une première messe aux heures portées par les statuts du diocèse. Il sera payé au vicaire par le s^{r} curé la somme de 270 livres par chacun an, de quartier en quartier et par avance ; pour laquelle somme de 270 livres les revenus de lad. portion réunie seront spécialement affectés. Fait à Lx, en présence de Mes Nicolas Le Vigneur, pbrẽ, vicaire de St Désir, et Jean Hesbert, pbrẽ, chapelain de l'église cathédrale.

Le 30 nov. 1702, led. s^{r} Formage prend possession des deux portions de cure de Piencourt, réunies en une seule par l'ordonnance du seig^{r} évêque, en date du 24 du présent mois. Fait en présence de Me François Lailler, pbrẽ ; Me Jacques-Robert Tabart, pbrẽ, desservant la 1re portion ; Louis de Bigards, Esc^{r}, s^{r} de la Fardouillère, et autres. (*V.* **490**, **582**).

598. — Le 29 nov. 1702, vu l'attestation du s^{r} Bataille, pbrẽ, vicaire de Ste Croix de Bernay, et du s^{r} Gallois, vicaire de St Georges-du-Vièvre, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Morlet et Anne Duval. (*V.* **573**).

599. — Le 23 sept. 1702, Claude Descalles, fils d'Elie et de Gillonne Lemaistre, de la parr̃. de Fatouville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

600. — Le 15 avril 1702, Me Durand Duval, diacre de Genneville, est ordonné prêtre. (*V.* **324**).

601. — Le 23 sept. 1702, François Desvaux, fils d'Edouard et de

Madeleine Mallet, de la parr̄. de Camembert, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

602. — Le 6 déc. 1702, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste Dumoullin, docteur en médecine, fils de Me Jean Dumoullin, aussi médecin, et de Françoise Langlois, de la parr̄. de Ste Catherine d'Honfleur, d'une part, et Marie-Anne Hantier, fille de feu Me Charles Hantier, avocat au Havre, et de Marie-Anne Michel, de la parr̄. de N.-D. du Havre.

603. — Le 9 nov. 1702, la nomination à la cure de St Germain de Léaupartie, appartenant au seigr du lieu, Jacques Le Vaillant, Escr, seigr de Vaucelles, châtelain et patron de Landes, et noble damlle Catherine Maillard, son épouse, dame et patronne de Léaupartie, nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Robert Le Mouton, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Jacques Le Vaillant, diacre du diocèse de Bayeux. (*V.* **255**).

Le même jour, le seigr évêque donne aud. sr Le Vaillant, la collation dud. bénéfice.

Le 13 déc. 1702, le sr Le Vaillant prend possession de la cure de Léaupartie, en présence de Pierre Le Vaillant, seigr et patron dud. lieu; Jean-Jacques Dancerville, pbrē, curé de Livet; Jean Foucques, pbrē, curé de Clermont; Christophe Auger, pbrē, desservant led. bénéfice de Léaupartie, et Robert Anne, syndic de la parr̄.

604, — Le 17 sept. 1688, Me Jean Durozay, clerc de Lx, reçoit les ordres mineurs et, le lendemain, est ordonné sous-diacre. (*V.* **493**, **774**, **797**).

605. — Le 15 août 1702, le roy, à cause du litige formé touchant la chapelle de St Laurent-du-Buisson, en la parr̄. d'Hermival, nomme aud. bénéfice, vacant par le décès de Mre Jean-Baptiste de Franqueville, dernier titulaire, la personne de Mre Claude de Franqueville, pbrē.

Le 10 nov. 1702, le seigr évêque donne aud. sr de Franqueville la collation de lad. chapelle. (*V.* **522**).

606. — Le 24 sept. 1701, Louis-François Le Filleul, fils de Jacques Le Filleul, cheveer, et de damlle Françoise Le Pellerin, de la parr̄. de la Chapelle-Gautier, reçoit la tonsure.

607. — Le 12 déc. 1702, vu l'attestation du sr Morlet, pbrē, desservant la parr̄. de Fumichon, dispense de bans pour le mariage entre Jean Costard et Françoise Leguey.

608. — Le 14 déc. 1702, dispense de bans pour le mariage entre Michel de Chéron, Escr, seigr du Fresnay, de la Fontaine et de la Mare, fils de Nicolas de Chéron, Escr, sr du Fresnay, et de dame Marguerite Duverger, de la parr̄. de St Hymer, d'une part, et Marguerite Nocelle, fille de Louis et de Marguerite Levannier, de lad. parr̄. de St Hymer.

609. — Le 10 déc. 1702, dam[lle] Louise de Halley, femme civilement séparée d'avec Pierre Gibon, s[r] de Beaulieu, bourgeois, demeurant, à Rouen, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] André-Joseph Gibon, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé à Fauguernon, en présence de M[e] Pierre Daufresne, pbr̄e, curé de Fauguernon, et de M[e] Jean Duval, pbr̄e, vicaire de lad. par̄r. (*V*. **626**).

610. — Le 2 déc. 1702, le seig[r] évêque nomme messire Pierre de la Hogue, pbr̄e, licencié aux droits de la faculté de Paris, chanoine de la Cathédrale de Rouen, pour remplir les fonctions de grand vicaire et d'official dans les par̄r. de S[t] Cande-le-Vieil, Estrepagny, Sotteville, Petit-Couronne et S[t] Etienne-du-Rouvray. (*V*. **570**.)

611. — Le 15 avril 1602, M[e] Pierre Gueroult, sous-diacre de S[te] Croix de Bernay, est ordonné diacre. (*V*. **200**, **382**.)

612. — Le 18 déc. 1702, vu l'attestation du s[r] Lecordier, pbr̄e, curé de S[t] Etienne-la-Thillaye, dispense de bans pour le mariage entre Gervais Madelaine et Jacqueline Julienne.

613. — Le 23 sept. 1702, M[e] Charles Mabire, diacre de la Vespière, est ordonné prêtre. (*V*. **272**.)

614. Le 15 avril 1702, M[e] Jean-Baptiste de Liée, sous-diacre de la par̄r. de N.-D. de Courson, est ordonné diacre. (*V*. **378**.)

615. — Le 29 juin 1702, la nomination à la cure de S[t] Georges de Pennedepie appartenant au prieur de Beaumont-en-Auge, Mes[re] Denis-François Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes, prieur commendataire de Beaumont-en-Auge, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Olivier Isabel, dernier titulaire, la personne de M[e] Michel Audran, pbr̄e du diocèse de Rouen, bachelier en théologie de la faculté de Paris.

Le 1[er] juillet 1702, la nomination à la cure de Pennedepie n'ayant pas été faite dans le temps fixé par le droit, le seig[r] évêque y nomme la personne dud. s[r] Audran.

Le 8 juillet 1702, sur la présentation faite par le prieur de Beaumont led. seig[r] évêque donne aud. s[r] Audran la collation de ce bénéfice.

Le 15 août 1702, la nomination à la cure de Pennedepie revenant au roy, à cause du litige formé entre ceux qui se prétendent patrons de cette cure, Sa Majesté y nomme aussi la personne du s[r] Audran.

Le 12 déc. 1702, le seig[r] évêque lui donne de nouvelles provisions de ce bénéfice.

Le 15 déc. 1702, le s[r] Audran, demeurant à Paris, rue S[te] Anastase, donne sa procuration pour prendre possession de la cure de Pennedepie.

616. — Le 18 février 1702, Jacques Guerrier et Madeleine Falaise, son épouse, V[ve] en premières noces de Michel Lebroc demeurant à Honfleur, constituent 150 livres de rente, en faveur de M[e] Jacques

Lebroc, acolyte, fils de lad. Madeleine Falaise, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat furent présents, Mᵉ Jacques Falaise, pbre, oncle maternel dud. acolyte, et Jacques Hatien, consᵉʳ et procureur du roy au grenier à sel de Honfleur, demeurant l'un et l'autre aud. Honfleur. (*V.* **617**.)

617. — Le 15 avril 1702, furent ordonnés sous-diacres :

Guillaume Masson, acolyte de la parr. d'Avernes ; (*V.* **320**.)

Jacques Lebroc, acolyte de la parr. de Sᵗ Léonard d'Honfleur ; (*V.* **616**.)

Jacques Hudoux, acolyte de la Chapelle-Hareng ; (*V.* **558**.)

François Le Petit, acolyte de la parr. de N.-D. d'Orbec ; (*V.* **500**.)

618. — Le 24 sept. 1701, furent ordonnés diacres :

Mᵉ Jacques Guaisnet, sous-diacre de la parr. d'Angoville ; (*V.* **163**, **197**.)

Mᵉ Nicolas Lecomte, sous-diacre de Sᵗᵉ Catherine d'Honfleur (*V.* **270**.)

619. — Le 23 sept. 1702, Mᵉ Pierre Deshays, sous-diacre de Séez, *ritè dimissus*, est ordonné diacre.

620. — Le 27 mars 1701, Mᵉ Louis Rosey, sous-diacre de la parr. de Meulles, est ordonné diacre.

621. — Le 15 avril 1702, furent ordonnés diacres :

Mᵉ Nicolas de Bonnechose, sous-diacre de Plainville. (*V.* **219**, **316**) ;

Mᵉ Louis Desrues, sous-diacre de Sᵗ Vincent-du-Boullay.

622. — Le 15 avril 1702, Mᵉ François Chéron, diacre de la parr. de Guerquesalles, est ordonné prêtre. (*V.* **297**).

623. — Le 26 déc. 1700, Nicolas Lecoq, fils de Jacques et de Catherine Lechien, de Sᵗ Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

624. — Le 29 déc. 1702, dispense de parenté au 3ᵉ degré pour le mariage entre Mʳᵉ Louis de Liée, Escʳ, seigʳ de Tonnencourt, demeurant en lad. parr. de Tonnencourt, et damˡˡᵉ Marthe de Liée, fille de Gabriel de Liée, Escʳ, seigʳ de Belleau-la-Chapelle, demeurant à Courson.

625. — Le 29 avril 1701, la nomination à la cure de N.-D. de Vimoutiers appartenant au seigʳ abbé de Jumièges, Fr. Adéodat Buisson, prieur de ce monastère, le siège abbatial étant vacant, nomme à lad. cure, devenue libre par la mort de Mᵉ Philippe Dubois, pbre, dernier titulaire, la personne de Mᵉ Louis de Blangrenon, pbre du diocèse de Rouen, docteur de la faculté de Paris.

Le 3 mai 1701, la nomination à la cure de Vimoutiers revenant au seigʳ évêque de Lx à cause de la vacance du siège abbatial de Jumièges, Sa Grandeur nomme à cette cure, vacante par la mort du sʳ Dubois, la personne de Mᵉ Jean Vasse, pbre du diocèse de Lx, curé de Rouvres, diocèse de Chartres. (*V.* **424**).

Le 15 juin 1701, M. de Blangrenon requiert dud. seigʳ évêque de

Lx, la collation de la cure de Vimoutiers. Celui-ci répond que le bénéfice est rempli.

Le 11 oct. 1701, sur la requête présentée par le s[r] de Blangrenon, un arrêt de la cour du parlement de Rouen autorise le requérant à prendre possession de la cure de Vimoutiers *ad conservationem juris*, et, en cas d'opposition, à assigner tout opposant à paraître devant la chambre dud. parlement.

Le 13 oct. 1701, M[e] Jean Ruffy, pbr̃e du diocèse de Rouen, habitué en l'église S[t] Sauveur de Rouen, y demeurant, parr̃. S[t] Cande-le-Vieil, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, gradué nommé sur l'abbaye de Jumièges et pourvu par elle de la cure de S[t] Nicolas de Cottenval, aud. diocèse, dont il n'est pas paisible possesseur, requiert, en sa qualité de gradué, du seig[r] évêque de Lx, le siège abbatial de Jumièges vacant, sa nomination à la cure de Vimoutiers, vacante elle-même par la mort du s[r] Dubois, décédé le 23 avril dernier, mois réservé aux gradués. Le vicaire général répond que le lieu est rempli. Le s[r] Ruffy proteste de se pourvoir devant qui de droit.

Le 16 oct. 1701, le s[r] de Blangrenon, sur l'autorisation de la cour de Rouen, prend possession de la cure de Vimoutiers *ad conservationem juris*, en présence de M[es] Germain et Jacques Delisle, frères, Jean Leroux, Pierre Denis, Joachim et Claude Surlemont, Pierre Delaire, Pierre Vicaire, tous pbr̃es de la parr̃., et M[e] Michel Faucière, sous-diacre.

Le 19 avril 1702, led. s[r] Vasse, pourvu de la cure de Vimoutiers par le seig[r] évêque, prend aussi possession de ce bénéfice, en présence de M[es] Germain et Jacques Delisle, frères ; Jean Leroux, pbr̃e ; Joachim Surlemont, pbr̃e ; Pierre Vicaire, pbr̃e ; Michel Faucière, sous-diacre, tous de la parr̃. de Vimoutiers ; Joseph Morlet, curé de Montgommery, et Jacques Morand, acolyte de Vimoutiers.

Le 29 mai 1702, M[e] Jean Ruffy expose à la cour du parlement de Rouen que, le 23 avril de l'année précédente, la cure de Vimoutiers étant venue à vaquer par le décès de M[e] Dubois, pbr̃e, curé de lad. parr̃., et le siège abbatial étant aussi vacant, il « a requis du seig[r] évesque de Lis[x], au défaut dud. abbé, la collation dud. bénéfice de Vimoutiers et que led. seig[r] évesque a refusé sous prétexte que le lieu estoit remply. Mais comme la collation faite par led. seig[r] évesque ne peut exclure les gradués dans les mois qui leur sont affectés », led. s[r] requérant supplie la chambre de l'autoriser à prendre possession de lad. cure *ad conservationem juris* : ce qui lui est accordé.

Le 5 juin 1702, le s[r] Ruffy, en vertu de cette autorisation, prend possession de la cure de Vimoutiers, en présence de M[es] Jacques Delisle, Pierre Vicaire, Jean Leroux, Joachim Surlemont, Claude Surlemont et Robert Marescot, tous pbr̃es habitués de lad. parr̃.

Le 18 déc. 1702, Pierre Le Paisant, Esc^r^, seig^r^ de Boisguilbert et de Piterville, cons^er^ du roy, lieutenant général civil et de police au bailliage de Rouen et président au siège présidial dud. lieu, rend une sentence qui déboute de leurs prétentions à la cure de Vimoutiers, Me Louis de Blangrenon, pbr̃e, docteur de Sorbonne, et Me Jean Vasse, pbr̃e, curé de Rouvres, diocèse de Chartres, et maintient en plein possessoire dud. bénéfice de Vimoutiers Me Jean Ruffy, pbr̃e habitué à St Sauveur de Rouen.

Le 23 déc. 1702, attendu que le s^r^ Ruffy, pbr̃e et M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur l'abbaye de St Pierre de Jumièges ; qu'en cette qualité il a requis du seig^r^ évêque de Lx, à qui revient le droit de nommer à la cure de Vimoutiers à cause de la vacance du siège abbatial de Jumièges, d'être nommé aud. bénéfice, devenu libre pendant le mois d'avril réservé aux gradués ;

Attendu que le vicaire général dud. seig^r^ évêque a répondu aud. s^r^ Ruffy que la place était remplie, Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, usant de son autorité métropolitaine, donne aud. s^r^ Ruffy la collation dud. bénéfice-cure de Vimoutiers.

Le 29 déc. 1702, le s^r^ Ruffy, en vertu du visa du seig^r^ archevêque de Rouen, prend possession de la cure de Vimoutiers, en présence de Mre Pierre Vicaire, pbr̃e ; Michel Faucière, diacre de lad. parr̃.

626. — Le 29 avril 1701, Me Nicolas Daufresne, pbr̃e, curé de St Vaast, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Robert Bosquier, pbr̃e, vicaire de Fauguernon.

Le 25 mai 1701, led. s^r^ Bosquier obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 4 juillet 1701, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 2 janv. 1702, le s^r^ Bosquier prend possession de la cure de St Vaast, en présence de Me Louis Valle, pbr̃e, curé de Heuland ; Me Pierre Daufresne, curé de Fauguernon, et autres témoins.

627. — Le 8 janv. 1703, vu l'attestation du s^r^ Bescherel, curé de Mouteilles, et du s^r^ Bouquier, vicaire de St Loup-de-Fribois, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Hiron et Barbe Luson.

628. — Le 23 sept. 1702, Me François Lepron, sous-diacre du diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, est ordonné diacre.

629. — Le 11 janv. 1703, vu l'attestation du s^r^ Paisant, pbr̃e, vicaire de St Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage entre André Costard, Esc^r^, s^r^ de Bursard, fils de feu André Costard, aussi Esc^r^ et s^r^ de Bursard, et de noble dame Catherine Le Sens, demeurant aud. lieu de Bursard, d'une part, et noble dame Françoise Deshayes,

Vve de Nicolas Pollin, Escr, sr de la Frémondière, conser du roy, en son vivant trésorier général de France à Caen, et fille de Sébastien Deshayes, Escr, sr de Gassard, et de noble dame Elisabeth Le Gallois, demeurant à Lx. (*V.* **185**).

630. — Le 14 janv. 1703, le seigr évêque donne à Me Maurice Picquot, pbrē, la collation de la cure de St Martin-des-Noyers, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Adrian Picquot, pbrē, dernier titulaire.

Le 4 février 1703, led. sr Picquot prend possession dud. bénéfice en présence de Mes Jacques et Jean Gallières, chirurgiens dud. lieu. (*V.* **552**).

631. — Le 16 janv. 1703, vu l'attestation du sr de la Mare, pbrē, curé de St Germain de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Becquet et Anne Lerat.

632. — Le 24 août 1702, Pierre Dutertre et Jean Girard, marchands toiliers, bourgeois de Lx, y demeurant, parr̄. St Germain, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Olivier Dutertre, acolyte, fils dud. Pierre, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **579**).

633. — Le 7 janv. 1703, très haut et puissant Prince, Monseigr Henry de Lorraine, comte de Brionne, chever de l'Ordre du roy, grand Escuyer de France et gouverneur de la province d'Anjou en survivance, étant de présent à Versailles, ayant droit, à cause de son comté de Brionne, de nommer à la cure de Brétigny, vacante par la démission pure et simple de Me Nicolas Leportier de la Surrière, pbrē, dernier titulaire, nomme aud. bénéfice la personne de Me Antoine-François Desperroys du Boucheau, pbrē, curé de St Hippolyte-de-Cantelou. (*V.* **358**).

Le 3 février 1703, le seigr évêque donne aud. sr Desperroys la collation de ce bénéfice.

634. — Le 19 janv. 1703, Mre Alexandre Armand, du diocèse de Grenoble, lieutenant colonel au régiment des dragons du roy et demeurant depuis plusieurs années en la ville d'Honfleur, et Elisabeth-Angélique de Blancvillain, Vve de messire Louis Vautier de Vaulaville, aussi demeurant à Honfleur, et représentés par Me Louis Bourdon, conser du roy, enquêteur et commissaire examinateur en l'élection de Lx, y demeurant, obtiennent de Sa Sainteté autorisation de se marier ensemble malgré l'empêchement d'affinité au 2e degré qui existe entre eux, à cause de feue Henriette de Malfilastre, première femme dud. sr Alexandre Armand.

635. — Le 23 janv. 1703, vu l'attestation du sr Chéradame, curé du Sapandré, et du sr Motte, vicaire de St Nicolas-des-Lettiers, dispense de bans pour le mariage entre François Vastines et Anne Thouroude.

636. — Le 29 janv. 1703, vu l'attestation du s^r Lecordier curé de St Etienne-la-Thillaye, et du s^r Gémare, curé de Pierrefitte, dispense de bans pour le mariage entre Me Gilles Legras, cons^er du roy, lieutenant aux tailles foraines en la vicomté d'Auge pour le siège de Dives, fils de Jacques Legras et de Marie Doublet, de lad. parr̄. de St Etienne, d'une part, et dam^lle Angélique de Grieu, fille de feu Sébastien de Grieu, Esc^r, s^r de la Cour du Bosc, et de dame Marie Racine, de lad. parr̄. de Pierrefitte. (*V*. **612**, **276**).

637. — Le 29 janv. 1703, vu l'attestation du s^r Maheut, curé de la 1re portion de Barneville, et du s^r Noncher, vicaire d'Auvillers, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Miré et Marie Morel.

638. — Le 29 janv. 1703, vu l'attestation du s^r Bouteiller, pbr̄e, vicaire de Gacey, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Lemire et Geneviève Vain.

639. — Le 30 janv. 1703, vu l'attestation du s^r Hesdiard, curé de Vanescroq, et du s^r Coustey, curé d'Epaignes, dispense de bans pour le mariage entre Olivier Eudeline et Marie-Anne Leroy. (*V*. **135**).

640. — Le 15 janv. 1703, le seig^r évêque donne son visa aux lettres de provision de la cure de St Denis de Garnetot, obtenues en cour de Rome par Me Charles-Jacques Le Comte, pbr̄e du diocèse de Rouen.

Le 17 janvier 1703, Me Charles-Jacques Le Comte prend possession de ce bénéfice en présence de Me Jean Loutreul, pbr̄e, curé de Quatre-Favrils, diocèse de Séez, et de Me Joseph Boscher, pbr̄e, demeurant à St Martin-de-Fresnay.

641. — Le 31 juillet 1702, François Lefrançois, marchand de la parr̄. de N.-D.-du-Hamel, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Lussot, acolyte de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus noble et discrète personne, Mre Anthoine d'Espiney, pbr̄e, curé de N.-D.-du-Hamel, et Louis Froger, marchand dud. lieu.

642. — Le 5 février 1703, vu l'attestation du s^r de la Londe, pbr̄e, vicaire de Moyaux, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Duquesney et Jacqueline Peulvey.

643. — Le 23 sept. 1702, Fr. Philippe Vallée, sous-diacre, relig^x de l'abbaye de Cormeilles, est ordonné diacre. (*V*. **363**, **434**, **765**).

644. — Le 19 déc. 1702, « au palais épiscopal de l'Evêché de Lx devant nous Léonor de Matignon, Evesque et Comte de Lx, pn̄ts Mre Pierre Audran, pbr̄e, chanoine, scholaste en la cathédrale, n^re vicaire général et official, Franç. Lerebours, aussi pbr̄e, chanoine et archidiacre, et Gabriel Hesbert, pareillem^t pbr̄e, chanoine, tous syndics et députés du diocèse de Lisieux,

Ont comparu Mes Guillaume Champion (1), doyen de Moyaux, Jean Deslandes (2), doyen de Cormeilles, Robert de la Borne (3), doyen de Bernay, Jean Lemière (4), doyen de Toucques, Thomas Chalot (5), doyen de Pontaudemer, Guille Crosnier (6), doyen de Beaumont, Nicolas Corbelin (7), doyen de Gacey, René Prouverre (8), doyen de Vimoutiers, Robert Desperiers (9), doyen de Montreuil, Emond Daguin (10), doyen du Mesnil-Mauger, tous convoqués à ce jour et heure pour procéder à la nomination d'un syndic des curés dud. diocèse, au lieu et place de Me Philippe de Mailloc, vivant curé de Boisney, en quoy faisant, etc. — Veu lesquels suffrages nous avons, suivant iceux au nostre conformes, élu et nommé la personne de Me Guille Crosnier, curé de Clarbec, pour syndic des doyens ruraux qui ont avec nous signé. »

645. — Le 26 janv. 1703, Me Nicolas Desportes, pbre, curé du Mesnil-Esnard, diocèse de Rouen, y demeurant, et Me Jean Duchesne, pbre, curé de St Rémy d'Aclou, doyenné de Bernay, y demeurant, étant de pnt à Rouen, logé chez son frère, le sr Duchesne, marchand rue aux Juifs, donnent leur procuration pour résigner, savoir : led. sr Desportes lad. cure du Mesnil-Esnard entre les mains du seigr archevêque de Rouen, collateur ordinaire de ce bénéfice, et led. sr Duchesne sa cure d'Aclou entre les mains du seigr évêque de Lx, collateur ordinaire dud. bénéfice, pour cause aussi de permutation. (*V.* **658**).

646. — Le 8 février 1703, vu l'attestation du sr de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Pierre Regnault, consr du roy, maître des Eaux et Forêts *du* vicomté d'Auge, lieutenant civil et criminel en l'élection de Pont-l'Evêque, fils de Pierre Regnault et de damlle Marie de Grieu, de lad. parr. de Pont-l'Evêque, d'une part, et damlle Anne-Charlotte Béquet, fille de Me François, avocat fiscal à Lx, et de damlle Charlotte Leroy, de la parr. de St Désir de Lx. (*V.* **88**).

647.— Le 13 déc. 1690, Me Louis Morin, diacre de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur l'abbaye de St Evroult.

648. — Le 9 février 1703, dispense de parenté au 3e degré pour le mariage entre Pierre Duquesne, Escr, sr de la Potterie, demeurant en la parr. de Foulbec, et damlle Marie-Anne Charlemaigne, demeurant à Beuzeville.

649. — Le 12 févr. 1703, vu l'attestation du sr Hémery, curé de

(1) Curé de Bournainville. — (2) Curé de Cormeilles. — (3) Curé de Berthouville. — (4) Curé de St Pierre de Touques. — (5) Curé de St Michel de Préaux. — (6) Curé de Clarbec. — (7) Curé de Montmarcé. — (8) Curé de Neuville-sur-Touques. — (9) Curé de Monnay (2e portion). — (10) Curé de La Boissière.

Lieurey, et du sr Guermont, curé de L'Hôtellerie, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Auger et Marie-Thérèse Asse. (*V.* **379**).

650. — Le 12 févr. 1703, vu l'attestation du sr Gesnu, vicaire de Tourgéville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Aize et Anne Desroques. (*V.* **74**).

651. — Le 23 sept. 1702, Denis Leblanc, fils de Guillaume et d'Elisabeth Delisle, de la parr̄. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **863**, **865**).

652. — Le 13 fév. 1703, vu l'attestation du sr Desplanches, vicaire de la Couture de Bernay, et du sr Pouchin, vicaire de Bailleul, dispense de bans pour le mariage entre Michel Bucaille et Marguerite Cauvin.

653. — Le 13 fév. 1703, vu l'attestation du sr Hurel, pbrē, curé de Reux, et du sr Bellencontre, vicaire de Clarbec, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Dossin et Marguerite Troussel. (*V.* **50**).

654. — Le 13 fév. 1703, vu l'attestation du sr Blondel, vicaire de Triqueville, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Costey et Marie Lemaistre.

655. — Le 13 fév. 1703, vu l'attestation du sr de Loynes, pbrē, curé de St Gatien-des-Bois, et du sr Robine, vicaire de Marolles, dispense de bans pour le mariage entre Olivier Halley et Marie Paisant. (*V.* **151**, **182**).

656. — Le 19 fév. 1703, Me Edmond Jean, pbrē, curé de St Ouen de Genneville, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Antoine Morin, pbrē de ce diocèse. Il se réserve 300 livres de pension attendu qu'il a desservi lad. parroisse pendant quarante-cinq ans. Fait en présence de Me Louis Angomare, pbrē, curé d'Ablon, et de Guille Deslier, de lad. parr̄. de St Ouen de Genneville. (*V.* **791**).

657. — Le 16 fév. 1703, vu l'attestation du sr Grandin, pbrē, curé de St Pierre-du-Châtel, du sr Bardel, curé de N.-D. de Préaux, et du sr Gossiaume, curé de Berville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Lebigre, boucher, et Anne Plastel. (*V.* **131**).

658. — Le 7 fév. 1703, le seigr évêque donne à Me Nicolas Desportes, pbrē, curé du Mesnil-Enard, la collation de la cure d'Aclou, vacante par la démission de Me Jean Duchesne, pbrē, dernier titulaire.

Le 9 fév. 1703, led. sr Desportes prend possession dud. bénéfice d'Aclou, en présence de Me Michel Séné, pbrē, vicaire de cette parr̄., et autres témoins. (*V.* **645**).

659. — Le 18 fév. 1703, vu l'attestation du sr Dutertre, curé de Verneusse, dispense de bans pour le mariage entre Jules-Armand de la Rocque, Escr, sr de Bois-Hébert, fils de feu Jacques de la Rocque,

vivant Esc^r, et de dame Elisabeth de Vignerai de Rye, de lad. parr. de Verneusse, d'une part, et dam^lle Catherine-Antoinette de la Reue, fille de Alexandre-Antoine de la Reue, Esc^r, s^r de Champfroy, et de dame Charlotte Bruley, de la parr. de Mortagne.

660. — Le 19 fév. 1703, vu l'attestation du s^r Lemercier, curé de St Michel-de-Livet, et du s^r Séhier, vicaire de Ste Marguerite-de-Viette, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Lerat et Marguerite Langlois.

661. — Le 19 fév. 1703, vu l'attestation du s^r Caboulet, curé de St Aubin-sur-Auquainville, et du s^r de la Londe, vicaire de Moyaux, dispense de bans pour le mariage entre Charles Caboulet, laboureur, fils de François et de Madeleine Dutertre, de lad. parr. de St Aubin, d'une part, et Madeleine Vallée, fille de Me Jacques Vallée, vivant avocat, et de Françoise Seney, de la parr. de Moyaux, (*V.* **642**).

662. — Le 26 déc. 1700, Jacques Pollin, fils de Pierre et de Catherine Routtier, de la parr. de Crouttes, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **775**).

663. — Le 19 fév. 1703, vu l'attestation du s^r Lefebvre, curé de Coupesarte, et du s^r Viquesnel, curé de Mesnil-Oury, dispense de bans pour le mariage entre Jean Lefebvre, journayeur, et Marie Dufresne.

664. — Le 19 fév. 1703, vu l'attestation du s^r Piédoux, curé de Bourgeauville, et du s^r Perchey, vicaire de Pierrefitte, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Ameline et Marie De la Taille.

665. — Le 19 fév. 1703, vu l'attestation du s^r Gaultier, curé d'Epaigne, dispense de bans pour le mariage entre Jean Hébert et Madeleine Cardon.

666. — Le 26 déc. 1700, Pierre Deshayes, fils de Louis et de Madeleine Dumoulin, de la parr. des Authieux-sur-Corbon, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **856**).

667. — Le 19 fév. 1703, vu l'attestation du s^r Lecordier, curé de St Martin-St-Firmin, et du s^r Morceng, curé de St Paul-sur-Risle, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Delaunay et Marthe Bonamy. (*V.* **274**).

668. — Le 19 février 1703, vu l'attestation du s^r Maupoint, curé de N.-D. et St Léonard d'Honfleur, et du s^r Vitrel, curé de Triqueville, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Varin et Marie Mallet.

669. — Le 19 février 1703, vu l'attestation du s^r Guerard, vicaire de Fatouville, et du s^r Tabart, vicaire d'Equainville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Langlois et Anne Dubourg. (*V.* **596**, **736**).

670. — Le 20 fév. 1703, vu l'attestation du s^r Lemière, curé de St Pierre de Touques, et du s^r Le Picard, curé de St Martin-aux-

Chartrains, dispense de bans pour le mariage entre Flossel Paumier et Marie Brière. (*V.* **520**).

671. — Le 20 fév. 1703, vu l'attestation du s^r^ Lailler, pbre, vicaire de St Pierre de Cormeilles, et du s^r^ Daufresne, pbre, curé de St Léger de Glatigny, dispense de bans pour le mariage entre François Faucon et Françoise Cassé.

672. — Le 20 fév. 1703, vu l'attestation du s^r^ Hellouin, curé de St Ouen de Pontaudemer, et du s^r^ Deshays, curé de Tourville, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Couriau et Madeleine Bayvel.

673. — Le 20 fév. 1703, dispense de parenté au 4e degré entre Louis-François Le Gouez, Esc^r^, et dam^lle^ Suzanne-Angélique de Semilly, demeurant en la parr. de St Aubin-Lébizay.

Vu l'attestation du s^r^ Tribouillard, curé de St Aubin, dispense de bans pour led. mariage.

674. — Le 17 fév. 1703, la nomination à la cure de St Michel de Préaux, 3e portion, appartenant à l'abbesse de Préaux, illustre dame Louise de Vaudetard, abbesse de l'abbaye royale de St Léger de Préaux, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Louis Leroy, dernier titulaire, la personne de Me Michel Hubert, pbre, chapelain de lad. abbaye. Fait en présence de Me Thomas Chabot, pbre, curé de la seconde portion dud. St Michel.

Le 19 fév. le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Hubert la collation de la 3e portion de la cure de St Michel de Préaux. (*V.* **712**).

675. — Le 23 sept. 1702, François Lemercier, acolyte de Grandcamp, est ordonné sous-diacre, (*V.* **755**).

676. — Le 26 déc. 1700, Hercule-Pomponne de Corday, fils de Guillaume de Corday, chev^r^, et de Marie Tiremois, de la parr. du Mesnil-Imbert, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **306**, **368**, **760**).

677. — Le 28 fév. 1700, François Ricquier, fils de feu François et de Marguerite Leroy, de la parr. des Vaux, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

678. — Le 23 sept. 1702, Fr. Jean Pelvé, acolyte, religieux de Cormeilles, est ordonné sous-diacre. (*V.* **742**).

679. — Le 26 déc. 1700, Jacques Fossé, fils de Nicolas et de Vincente Heusé, de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

680. — Le 6 mars 1703, vu l'attestation du s^r^ Donnet, pbre, curé de St Germain-la-Campagne, et du s^r^ Lefranc, pbre, curé de Capelles, dispense pour le mariage entre Pierre Madelaine et Charlotte Hurel. (*V.* **94**).

681. — Le 20 fév. 1703, Me Gabriel Durozey, pbre du diocèse de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, docteur de Sorbonne, vicaire

général et official de Monsieur de St Flour, demeurant à St Flour dans le palais épiscopal, donne sa procuration pour faire réitérer ses noms et grades au seigr archevêque et au chapitre de Rouen, au seigr évêque et au chapitre de Lx, aux religieux du Bec-Hellouin, de Bernay et autres lieux.

(Cette procuration est insinuée à Lx, sur la demande de Me Jean Durozey, chapelain de St Maur). (*V.* **376, 689**).

682. — Le 17 sept. 1688, Nicolas Segouin, fils de Nicolas et de Charlotte Cappel, de la parr. d'Ecouché, diocèse de Séez, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

683. — Le 23 sept. 1702, François Joncquet, fils de Pierre et de Madeleine Bouet, de la parr. de N.-D. de Bellou, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

684. — Le 9 avril 1690, Antoine Morin, fils de Hugues et d'Anne Jean, de la parr. de N.-D. d'Honfleur, reçoit au château de Courbépine la tonsure et les ordres mineurs.

685. — Le 23 juillet 1702, Me Jacques Bence, pbre de Lx, chapelain de la chapelle de St Jean l'Evangeliste en la Cathédrale, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 5 août 1702, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 5 oct. 1702, il est nommé par icelle Université sur l'Evêché et le Chapitre de Lx, et autres lieux. (*V.* **691**).

686 — Le 15 août 1702, Me Robert Paulmyer, sous-diacre, chanoine prébendé de la Pluyère, malade en son lit, donne sa procuration pour résigner son bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste Paulmyer, clerc minoré. (*V.* **319**).

Le 20 août 1702, le seigr évêque nomme au canonicat de la Pluyère, vacant par la mort de Me Robert Paulmyer, la personne de Mesre Léonor de Matignon, clerc du diocèse de Paris, chanoine de Villers en la Cathédrale de Lx.

Le 19 février 1703, led. sr de Matignon, demeurant à Paris, au séminaire des Bons-Enfants, rue St Victor, et représenté par Me Jacques Jagan, pbre, docteur de Sorbonne, chanoine prébendé des Loges, remet purement et simplement led. canonicat de la Pluyère entre les mains du seigr évêque de Lx.

Le même jour, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, ainsi vacant, la personne de Mre François de Montaing, diacre, chanoine prébendé de la 2e portion de Deauville.

Le 9 mars 1703, led. sr de Montaing, diacre du diocèse de Toul, est mis en possession du canonicat de la Pluyère avec toutes les cérémonies accoutumées. (*V.* **696**).

687. — Le 9 mars 1703, Me Louis Jourdain, pbr̃e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Bonnelles, diocèse de Chartres, représenté par Jacques Jourdain, son frère, demeurant à Cheffreville, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **422**).

688. — Le 9 mars 1703, noble personne Me Pierre d'Aureville, diacre de la Halboudière, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **359**, **362**.)

689. — Le 6 mars 1703, Me Gabriel Durozey, pbr̃e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, docteur de Sorbonne, vicaire général de St Flour, représenté par son frère, Me Jean Durozey, sous-diacre, demeurant à Lx, de pñt au séminaire, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V.* **681**).

690. — Le 7 mars 1703, Me Christophe Courtin, pbr̃e, vicaire de la Cathédrale, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **18**, **404**, **729**).

691. — Le 8 mars 1703, Me Jacques Bence, pbr̃e du diocèse de Lx, chapelain en la Cathédrale, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Paris, représenté par Me François Paisant, pbr̃e, demeurant à Lx, parr̃. St Germain, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **685**).

692. — Le 8 mars 1703, Me François Paisant, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **1**).

693. — Le 9 mars 1703, Me Michel Audran, pbr̃e du diocèse de Rouen, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Paris, étant de pñt à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **12**).

694. — Le 9 mars 1703, « Me Jacques Vimont, pbr̃e, curé non remply de la parr̃. de St Ouen de Rocques, y demeurant, bachelier en théologie et Me ès-arts en l'Université de Paris », fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux abbayes de Cormeilles, St Pierre et St Léger de Préaux. (*V.* **38**).

695. — Le 12 mars 1703, Me Jean de la Rouvraye, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Montreuil, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **161**, **499**).

696. — Le 8 mars 1703, la nomination au canonicat de Deauville, 2e portion, appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la démission pure et simple de Me Charles Mon-

taing, dernier titulaire, la personne de Mre Louis-Henry de Romé de Vernouillet, pbre, archidiacre du Lieuvin.

Le 10 mars 1703, led. sr de Romé de Vernouillet est mis en possession de la 2e portion du canonicat de Deauville. (V. **686**).

697. — Le 26 déc. 1700, Louis Courel, fils de Simon et de Françoise Bréard, de la parr. de Lieurrey, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (V. **861**).

698. — Le 12 mars 1703, Me Joseph Mahiet, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant aux Porcherons, parr. de Montmartre, représenté par Me François Dubois, pbre, chanoine de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (V. **397**).

699. — Le 14 mars 1703, Me Guillaume Vivien, pbre, demeurant en la parr. de St Etienne-Lallier, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de St Pierre de Préaux, Cormeilles, Bernay et aux dames de St Léger de Préaux. (V. **43**, **373**, **829**).

700. — Le 14 mars 1703, Me Alexandre Aubert. sous-diacre de Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux abbayes de Bernay, Cormeilles, St Pierre et St Léger de Préaux. (V. **13**, **418**, **476**, **782**).

701. — Le 14 mars 1703, Me Pierre Levavasseur, pbre, demeurant à Tordouet, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (V. **2**, **53**, **372**, **823**).

702. — Le 15 mars 1703, Me Jean Formeville, pbre de la parr. de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieuses de Bernay et de St Pierre de Préaux. (V. **205**, **387**).

703. — Le 4 janv. 1702, Me François Le Prevost, pbre, curé de St Nicolas-du-Bosc-l'Abbey, et depuis, pourvu de la cure de Lisores en la possession de laquelle il a été maintenu et dont il est à présent paisible possesseur, y demeurant, donne sa procuration pour résigner lad. cure du Bosc-l'Abbey entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mre Jean-Baptiste Dirlande, pbre, pourvu, mais non paisible possesseur de la cure de Mardilly.

Le 16 mai 1702, Me Le Musnier, banquier expéditionnaire en cour de Rome, atteste qu'il a envoyé en lad. cour une procuration pour résigner la cure de St Nicolas-du-Bosc-l'Abbey en faveur du sr Dirlande et qu'on refuse les provisions « sous prétexte d'une nouveauté que l'on introduit à la daterie où l'on demande des attestations de vie et mœurs, ce qui est entièrement contraire aux libertez de l'Eglise Gallicane et au concordat de François premier et Léon dixe. »

Le 28 janv. 1702, (1) le s[r] Dirlande obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. cure du Bosc-l'Abbey.

Le 25 août 1702, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 31 août 1702, M[re] Dirlande prend possession de la cure de S[t] Nicolas-du-Bosc-l'Abbey, en présence de M[e] Jean Amyot, pbr̃e, et autres témoins demeurant en cette parr̃.

704. — Le 19 mars 1703, M[e] Louis Duval, pbr̃e, demeurant au Sap, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult. (*V.* **158**).

705. — Le 19 mars 1703, M[e] Jacques Gosset, pbr̃e, curé de la 1[re] portion de Verson, exemption de Nonant, y demeurant, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **26**, **395**).

706. — Le 4 nov. 1694, Alexandre Potin, fils de Louis, chev[er]. s[r] du Chesne et des Minières, et de dam[lle] Françoise de Quincarnon, de la parr̃. des Minières, diocèse d'Evreux, reçoit la tonsure aud. Evreux.

Le 29 nov. 1698, led. s[r] Potin des Minières, clerc d'Evreux, est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Paris.

Le 6 août 1701, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Paris.

Le 5 oct. 1701, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 20 janvier 1703, il fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

707. — Le 20 mars 1703, Charles Le Marchand, fils de Jean et de Michelle Cotentin, de la parr̃. de S[t] Martin-des-Authieux, est autorisé à recevoir à Rouen la tonsure et les ordres mineurs.

708. — Le 28 février 1703, M[e] Cyprien Morel, pbr̃e du diocèse d'Evreux, reçoit des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Caen.

Led. jour, il est nommé par la même Université sur les archevêchés et les Chapitres de Paris et de Rouen, sur les évêchés et les Chapitres de Lx, Evreux et Séez, ainsi que sur bon nombre d'abbayes et prieurés de ces diocèses.

709. — Le 21 mars 1703, M[e] Jean Formage, pbr̃e, curé de la 2[e] portion du Mesnil-Mauger, de la valeur de 300 livres de pension congrue, y demeurant, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms

(1) Les provisions délivrées à cette date avaient été arrêtées, comme l'indique le certificat précédent en date du 16 mai, à cause de la querelle existant entre le pape et Louis XIV.

et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de Ste Barbe. (*V.* **257**, **364**.)

710. — Le 22 mars 1703, Me Pasquier Renoult, pbr̄e du diocèse de Séez, originaire de Ste Gauburge-sur-Risle, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évéque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **403**).

711. — Le 22 mars 1703, Me Antoine Jehan, pbr̄e du diocèse de Séez, demeurant en la parr̄. de St Vandrille, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **22**, **401**).

712. Le 25 février 1703, Me Michel Hubert, pbr̄e, chapelain de la chapelle simple de St Laurent en l'abbaye de St Léger de Préaux, y demeurant, pourvu de la cure de St Michel de Préaux, 3e portion, vacante par la mort de Me Denis Leroy, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice en présence de Me Louis Quesnel, pbr̄e, demeurant à Pontaudemer; Jean-Baptiste Goubert, demeurant à Pontaudemer; Me Philippe Lerat, demeurant à Préaux; Thomas Chabot, pbr̄e, curé de la seconde portion de St Michel; André Saffrey, pbr̄e, curé de la 1re portion. (*V.* **674**).

713. — Le 22 mars 1703, Me André Cousture, pbr̄e, M^e^ ès-arts, licencié en la faculté de Paris, demeurant à Paris au collège de Lx, fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, St Pierre de Préaux et St Evroult. (*V.* **28**, **396**).

714. — Le 22 mars 1703, Me Jacques Cousture, pbr̄e de St Jacques de Lx, y demeurant, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Bernay. (*V.* **396**).

715. — Le 29 septembre 1702, Louis-Vincent Dubusc, fils de Vincent et de Jeanne Racine, de St Cyr de Salerne, reçoit la tonsure et les ordres mineurs des mains de M. de Condom.

716. — Le 23 mars 1703, Me François Le Petit, sous-diacre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Orbec, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Bernay et de St-Evroult.

717. — Le 15 avril 1702, Me Jean-Baptiste de Corday, diacre du Mesnil-Imbert, est ordonné prêtre. (*V.* **297**, **368**).

718. — Le 25 mars 1703, vu l'attestation du s^r^ Chabot, curé de St Michel de Préaux, et du s^r^ Bardel, curé de N.-D. dud. Préaux, dispense de bans pour le mariage entre Jean Leprendu et Marie Deshayes. (*V.* **674**, **131**).

719. — Le 23 déc. 1686, Gallois Eudes, fils de Claude Eudes,

seig^r de la Londe, et de Sébastienne Vallet, du diocèse de l
dimissus, reçoit la tonsure à Paris.

Le 3 août 1696, il avait été reçu M^e ès-arts en l'Univer
Paris.

Le 1er août 1699, il obtient des lettres de quinquennium du re
de lad. Université.

Le 23 mars 1700, led. s^r Gallois Eudes de la Londe, sous-di
est nommé par l'Université de Paris sur les évêchés et les Chap
de Lx, Evreux et Chartres et sur l'abbaye de St Evroult.

Le 27 mars 1703, le s^r de la Londe, pbr̄e, demeurant à Pa
représenté par François Eudes, s^r de Boistertre, demeurant à N.-
du Hamel, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chap
de Lx, et aussi aux religieux de St Evroult. (*V.* **293**.)

720. — Le 20 mars 1703, Me Pierre Thillaye, pbr̄e de St Germa
de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms au
seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye d
de Cormeilles. (*V.* **405**.)

721. — Le 26 déc. 1700, Pierre Thorel, fils de Noël et de
Marguerite Mahiet, de la par̄r. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure
et les ordres mineurs.

722. — Le 28 mars 1703, Me Thomas Duval, pbr̄e de St Germain
de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et
grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de
l'abbaye de St Evroult. (*V.* **411**.)

723. — Le 23 sept. 1702, Me Martin Dubusc, diacre de Ste Croix
de Bernay, est ordonné prêtre. (*V.* **123**, **157**, **349**.)

724. — Le 10 avril 1700, Me Michel de Villers, diacre de S^t
Jacques de Lx, est ordonné prêtre.

725. — Le 15 juin 1702, Gabriel Grigy, marchand, de la par̄r. de
Royville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques
Grigy, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **800**.)

726. — Le 23 sept. 1702, Me Guillaume Regnier, diacre de la
par̄r. de St Vincent-du-Boullay, est ordonné prêtre. (*V.* **117**,
138, **468**.)

727. — Le 14 sept. 1702, Me François Du Lys, procureur fiscal au
bailliage de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M^e
François Du Lys, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.
(*V.* **838**.)

728. — Le 2 avril 1703, Me Claude Cornavin, pbr̄e du diocèse de
Coutances, bachelier en théologie, régent émérite de l'Université de
Paris, demeurant en lad. ville de Paris au collège d'Harcourt, représenté
par Louis Duval, cordonnier, demeurant à Bernay, fait réitérer ses

noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V.* **30**, **412**.)

729. — Le 12 février 1703, Me Christophe Piperey, pbrē, curé de la Goulafrière et titulaire de la chapelle simple de St Laurent en la Cathédrale, se sentant gravement malade, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Jacques Paisant, pbrē de St Jacques de Lx. Fait et passé en présence de Mes^re^ Pierre Deshayes, Esc^r^, seig^r^ des Orgeries et du Tremblay, cons^er^ du roy, vicomte d'Orbec, demeurant à la Goulafrière ; et de Mes^re^ Gaspard Duval, Esc^r^, s^r^ du Coudray-Beaubrey, demeurant en la parr. de Verneusses.

Le 25 févr. 1703, led. s^r^ Piperey, revenu à la santé, révoque la précédente procuration qu'il avait donnée quand il se croyait en danger de mort, et fait signifier cette révocation aud. s^r^ Paisant.

Le 24 mars 1703, la nomination à la chapelle St Laurent appartenant au chanoine de semaine, Mre Gabriel de Grosourdy de Marimont, diacre chanoine prébendé de Verson, 1re portion, remplissant les fonctions de chanoine de semaine, nomme à cette chapelle, vacante, par la mort de Me Christophe Piperey, dernier titulaire, la personne de Me Christophe Courtin, pbrē, l'un des quatre vicaires de la Cathédrale.

Le 28 mars 1703, le s^r^ Courtin prend possession de lad. chapelle qui n'impose pas charge d'âmes, mais qui requiert la résidence.

730. — Le 31 mars 1703, Me Philippe Boisney, pbrē du diocèse de Lx, M^e^ ès-arts, professeur septennaire en l'Université de Paris, chanoine de St Etienne-des-Grez, demeurant au collège de la Marche, à Paris, représenté par Gabriel Cachet, pbrē habitué en l'église de St Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **48**, **415**.)

731. — Le 28 mars 1703, Me Robert Laisné, pbrē, curé de N.-D. de Ponteaudemer, « de très médiocre revenu. » M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi q'aux religieux de Cormeilles, Grestain, St Pierre de Préaux, et aux dames de St Léger de Préaux, en présence de Me Thomas Duval pbrē de St Germain de Lx, et de Me Jacques Bunel, pbrē de Pontaudemer. (*V.* **23**, **376**.)

732. — Le 28 mars 1703, Me Jacques Bunel, pbrē de la parr. de N.-D. de Pontaudemer, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen fait réitérer ses noms et grades aux religieux des abbayes de Cormeilles, Grestain, St Pierre de Préaux et aux dames du monastère de St Léger de Préaux. (*V.* **894**.)

733. — Le 29 mars 1703, Me Guillaume Hovey, pbrē du diocèse de Séez, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, bachelier en théologie,

chapelain de la chapelle S[t] Jean-Baptiste du Petit-Pressigny, diocèse de Tours, etc., fait signifier ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult.

734. — Le 31 mars 1703, M[e] Georges Aubert, pbr̃e du diocèse de Bayeux, professeur en philosophie, bachelier en l'un et l'autre droit, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, représenté par M[e] Pierre André, chanoine de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **58**, **423**).

735. — Le 2 avril 1703, M[e] Charles Bellière, pbr̃e, chapelain en la Cathédrale, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **49**, **416**).

736. — Le 19 mars 1703, M[e] Nicolas Guerard, pbr̃e, né et régénéré de la par̃r. de Fatouville y demeurant, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Pierre de Préaux, Beaumont, Grestain, et aux dames de S[t] Léger de Préaux. (*V.* **669**).

737. — Le 28 mars 1703, M[e] Paul Loysel, pbr̃e, demeurant à Glos, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult, Bernay, Cormeilles, S[t] Pierre de Préaux, et aux dames de l'abbaye de S[r] Léger de Préaux. (*V.* **46**, **420**).

738. — Le 24 mars 1703, M[e] Louis Morin, pbr̃e du diocèse de Lx, M[e] ès-arts en l'Université, demeurant à Paris au collège de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] abbé de S[t] Evroult, en parlant à son grand vicaire, demeurant aussi à Paris, rue des Bourdonnais. (*V.* **408**).

739. — Le 31 mars 1703, M[e] David Mignot, pbr̃e habitué en l'église de S[t] Germain de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **37**, **406**, **875**).

740. — Le 2 avril 1703, M[e] Daniel Lefort, pbr̃e, demeurant en la par̃r. de S[t] Désir de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de Bernay. (*V.* **52**, **110**).

741. — Le 4 avril 1703, vénérable personne, M[e] Jacques Lefebvre, pbr̃e, curé de l'une des portions de S[t] Désir, qui est de portion congrue, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **47**, **213**).

742. — Le 7 avril 1703, Jean-Baptiste Pelvey, diacre, religieux de Cormeilles, est ordonné prêtre. (*V.* **678**).

743. — Le 5 avril 1703, M[e] Jean Vasse, pbr̃e, curé de la par̃r. de Rouvres, diocèse de Chartres, « lad. cure n'étant que d'une pension congrue de la valeur de 300 livres, pourquoy il n'est remply », M[e] ès-arts en l'Université de Caen, représenté par M[e] François Cousin, pbr̃e,

chanoine théologal et archidiacre de la Cathédrale, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de St Evroult. (*V.* **114**, **511**, **625**).

744. — Le 6 avril 1703, Me Pascal Mesnier, pbr̃e de St Germain de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Grestain, Cormeilles, Bernay, St Pierre de Préaux, St Evroult et Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **57**, **433**).

745. — Le 6 avril 1703, Me François Guénet, du diocèse d'Evreux, docteur de Sorbonne, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque de Lx. (*V.* **59**, **421**).

746. — Le 20 sept. 1699, François-Nicolas Caboulet, fils de François et de Magdeleine Dutertre, du diocèse de Lx, reçoit la tonsure à Paris.

Le 14 sept. 1701, led. s^r Caboulet, acolyte de St Aubin-sur-Auquainville, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 1er octobre 1701, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 5 oct. 1701, il est nommé par icelle sur l'Evêché et le Chap. de Lx.

Le 29 mars 1703, le s^r Caboulet, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et aud. Chapitre de Lx. (*V.* **537**).

747. — Le 7 octobre 1691, Jacques Crochon, fils de Jacques et de Marguerite Renault, de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 14 août 1702, led. s^r Crochon, pbr̃e de Lx, est nommé M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 4 nov. 1702, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 20 mars 1703, il est nommé par icelle sur l'Evêché et le Chapitre de Lx.

Le 6 avril 1703, il fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et aud. Chapitre de Lx.

748. — Le 10 avril 1703, Illustre dame Charlotte de Matignon, abbesse de l'abbaye Royale de N.-D. et St Désir de Lx, étant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner purement et simplement son abbaye entre les mains du roy. Fait en présence de Me Réné Le Cavelier, pbr̃e de St Désir, et François Renault, marchand. (*V.* **762**).

749. — Le 25 mars 1702, hon̄n. f^me Louise Dailly, veuve du s^r Jacques Leparc, en son vivant marchand cordier à Rouen, demeurant en lad. ville, rue des Tapissières, parr̃. de St Cande-le-Vieil, fille et héritière de feu François Dailly et de Louise Gueroult, et encore héritière de Catherine Dailly, sa sœur, et de Nicolas Dailly, son oncle, constitue 150 livres de

rente en faveur de M[e] Jacques-Nicolas Leparc, acolyte du diocèse de Lx, demeurant à Rouen, parr̄. de S[t] Cande-le-Vieil, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés (*V.* **550**).

750. — Le 4 avril 1703, M[e] Gabriel Hébert, pbr̄e, chanoine prébendé de la 1[re] portion de Deauville, et, en cette qualité, patron présentateur à la cure de S[t] Laurent de Deauville, nomme à cette cure, vacante par le décès de M[e] Louis Lefebvre, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Nicolas Le Vigneur, pbr̄e de la parr̄. de S[t] Désir de Lx.

Le 5 avril 1703, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Levigneur la collation dud. bénéfice. (*V.* **773**).

751. — Le 25 juin 1702, Charles Hurel, marchand, de la parr̄. de Royville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Gabriel Hurel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **467**).

752 — Le 26 mars 1701, Michel Gueroult, acolyte de S[t] Jacques de Lx, est ordonné sous-diacre. (*V.* **188**, **480**. **793**).

753. — Le 17 avril 1703, vu l'attestation du s[r] Louvet, pbr̄e, curé de Coudray, dispense de bans pour le mariage entre Mathieu Lecomte et Geneviève Delannoy.

754. — Le 24 août 1702, Nicolas de la Brosse, de la parr̄. de S[t] Clair de Bonneval, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Nicolas de la Brosse, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **799**).

755. — Le 2 août 1702, M[e] Mathieu Le Mercier, pbr̄e, curé de Campfleur, et y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, M[e] François Le Mercier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus hon̄n. hōes Nicolas Le Mercier, et Maurice Le Mercier, frères dud. acolyte.

756. — Le 23 sept. 1702, M[e] Claude de Louis, sous-diacre de Canapville est ordonné diacre. (*V.* **321**, **323**).

757. — Le 7 avril 1703, M[e] Marin Leprince, sous-diacre de la parr̄. de N.-D. d'Orbec, est ordonné diacre. (*V.* **172**).

758. — Le 23 sept. 1702, Pierre Bernays, fils de Jean et de Barbe de la Quèze, de la parr̄. de Courbépine, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

759. — Le 24 avril 1703, vu l'attestation du s[r] Pépin, curé de S[te] Catherine de Honfleur, et du s[r] Binet, curé du Theil, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Lethiou et Elisabeth Lucas. (*V.* **142**, **587**).

760. — Le 23 sept. 1702, M[re] Pomponne de Corday, sous-diacre du Mesnil-Imbert, est ordonné diacre. (*V.* **306**, **368**, **676**).

761. — Le 7 avril 1703, M[e] Robert-Gaspard de la Roque, diacre de N.-D. de Verneusses, est ordonné prêtre. (*V.* **577**).

762. — Le 19 avril 1703, Illustre dame Charlotte de Matignon, abbesse de l'abbaye royale de N.-D. et St Désir de Lx, déclare que le 10 de ce mois, elle a passé une procuration aux fins de résigner entre les mains du roy sad. abbaye de Lx, ce qu'elle n'a fait que dans son extrême maladie. C'est pourquoi elle révoque lad. procuration et tout ce qui se serait fait en conséquence. (*V.* **748**).

763. — Le 27 juillet 1702, Me Pierre Jouis, pbre d'Argentan, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 février 1703, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les archevêchés et Chapitres de Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Séez, Chartres, Le Mans et Rennes, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 3 avril 1703, led. s^r Jouis fait signifier ses titres et grades aux religieux de St Etienne, aux dames de Ste Trinité et aux chanoines du St Sépulcre de Caen, aux RR. PP. Jésuites de lad. ville, aux religieux de Ste Barbe-en-Auge, de Fontenay et de Troarn.

764. — Le 13 juillet 1702, Me Jean Gazon, pbre du diocèse de Séez, vicaire de la Ferrière-au-Doyen et titulaire de la chapelle simple de St Laurent des Planches en la parr. de St André-d'Echauffour, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de N.-D.-des-Prés, vacante par la démission faite en sa faveur, le 8 juin dernier, par Me Jean-Baptiste Héroult, pbre, dernier titulaire ; et celui-ci obtient aussi en la même cour des lettres de provision de la chapelle de St Laurent des Planches, vacante par la résignation faite, le même jour, en sa faveur par led. s^r Gazon, le tout pour cause de mutuelle permutation.

Le 16 avril 1703, le seig^r évêque donne aud. s^r Gazon la collation de lad. cure. (*V.* **779**).

Le 26 avril 1703, Sa Grandeur donne aud. s^r Héroult la collation de lad. Chapelle. (*V.* **778**).

765. — Le 7 avril 1702, Fr. Philippe Vallée, diacre, religieux de Cormeilles, est ordonné prêtre. (*V.* **363**, **434**, **643**).

766. — Le 27 août 1702, la nomination à la cure de St André-d'Echauffour appartenant au seig^r abbé de St Evroult, Me Jean-Claude Rosset, prieur de Montreuil et de Ste Marie de Bethléem, vicaire général de M^r l'abbé de St Evroult, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Louis Thibout, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Vauquelin, pbre du diocèse de Lx, demeurant à Paris. (*V.* **540**).

Le 12 sept. 1702, led. s^r Vauquelin, représenté par Adrian Labisse, marchand, demeurant à Croisilles, requiert du seig^r évêque la collation dud. bénéfice. Mre Pierre Audran, vicaire général, répond que pour

obtenir le visa épiscopal, le sr Vauquelin doit être présent en personne, afin de subir l'examen requis. Cette réponse étant prise pour un refus, le sr Labisse proteste de se pourvoir devant qui de droit.

Le 18 avril 1703, Mre Claude Rosset nomme à la cure de St André-d'Echauffour, vacante par la mort de Me Philippe Delamarre et par la démission de Me Jacques Vauquelin, la personne de Me Louis David, pbr̄e du diocèse d'Evreux, vicaire de Choisy-sur-Seine, et étudiant en Sorbonne.

Le 29 avril 1703, le seigr évêque donne aud. sr David la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sr David prend possession de la cure de St André-d'Echauffour. (*V.* **508, 521**).

767. — Le 25 avril 1703, Me Romain Mindorge, pbr̄e du diocèse de Rouen, vicaire d'Appeville, vicomté de Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Paris, nommé par icelle sur l'abbaye de Ste Catherine du Mont-lez-Rouen, présentement transférée ès chartreux de Gaillon et St Julien-lez-Rouen, requiert desd. religieux d'être nommé à la cure de St *Mathurin* de Branville, vacante par le décès de Me Jean Legrand, pbr̄e, dernier titulaire, décédé dans le présent mois d'avril affecté aux gradués.

Le 27 avril 1703, les religieux de Gaillon, patrons présentateurs de la cure de Branville, à cause de la réunion de l'abbaye de Ste Catherine-du-Mont, faite le 23 mars 1700, nomment à cette cure la personne dud. sr Romain Mindorge.

Le 29 avril 1703, le seigr évêque donne à Me Mindorge la collation dud. bénéfice.

Le 2 mai 1703, le sr Mindorge prend possession de la cure de Branville, en présence de Me Jean Jouen pbr̄e, curé de Danestal, et de Me Gabriel Parquet, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. de Danestal.

768. — Le 23 sept. 1702, Me Gilles Leriche, sous-diacre de St Michel de Crouttes, est ordonné diacre. (*V.* **180, 477**).

769. — Le 7 avril 1703, la nomination à la cure de St Sulpice de Plasnes, 1re portion, appartenant au seigr du lieu, Mesre Emar-Antoine de Prye, chevr, seigr baron haut-justicier de Plasnes et d'Echauffray, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Pierre du Hauvel, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Claude Renault, pbr̄e, curé de Bouttemont. Donné au château de Coquainvilliers.

Le 18 avril 1703, le seigr évêque donne aud. sr Renault la collation dud. bénéfice.

Le lendemain le sr Renault prend possession de la cure de Plasnes, 1re portion, en présence de Me André Thuret, pbr̄e, curé de la 2e portion;

Me Claude-Antoine Hébert, pbre, vicaire du lieu; Me Nicolas Godillon, diacre de St Désir de Lx, et autres témoins.

770. — Le 8 mars 1702, Adrian Quesney, sr de St Léger, de la parr. de la Chapelle-Hareng, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Quesney, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Charles Chéron, pbre de la Chapelle-Hareng. (*V.* **473**.)

771. — Le 25 avril 1703, Me Pascal Mesnier pbre, demeurant à Lx, parr. St Désir, Me ès-arts en l'Université de Caen, requiert des religieux de Ste Barbe-en-Auge, patrons présentateurs de la cure de Vaux, diocèse de Séez, d'être nommé aud. bénéfice, vacant par le décès de Me Pierre Lampérière, pbre, dernier titulaire, décédé dans le mois d'avril. Le R. P. Louis Davy, pbre, prieur de Ste Barbe, répond que lad. cure est à la nomination des RR. PP. Jésuites de Caen comme ayant les droits de prieur commendataire. Le sr Mesnier prend cette réponse pour un refus et proteste de se pourvoir devant qui de droit.

772. — Le 20 avril 1703, la nomination au prieuré de St Sauveur de Dives appartenant au seigr abbé de Troarn, Monsr du Bouchet de Sourches, abbé commendataire de Troarn, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me François Favereau, dernier titulaire, la personne de dom André Antheaume, pbre, religieux et prieur claustral de lad. abbaye de Troarn.

Le 4 mai 1703, led. sr Antheaume prend possession du prieuré de St Sauveur de Dives, en la parr. de Dives, en présence de Me Jean-Baptiste Manchon, pbre, chapelain dud. lieu, et autres témoins.

773. — Le 24 avril 1703, Me Nicolas Le Vigneur, pbre, pourvu de la cure de Deauville par la nomination faite de sa personne par le chanoine prébendé de la 1re portion de Deauville prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Alexandre Odienne, pbre, curé de St Désir; Christophe Lefèvre, curé de Gatteville, diocèse de Coutances, et Me Jean Bence, vicaire de Trouville. (*V.* **750**).

774. — Le 20 nov. 1702, Me Jean Turpin, pbre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de N.-D. de Drucourt, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Durozey, sous-diacre, Me ès-arts en l'Université de Paris, titulaire de la chapelle de St Maur, en la cathédrale de Lx; et led. sr Durozey, demeurant à Lx, donne aussi sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de Sa Sainteté en faveur dud. sr Turpin, le tout pour cause de mutuelle permutation. Toutefois le sr Turpin se réserve une pension viagère de 600 livres sur les revenus de la cure de Drucourt, « comme ayant desservy led. bénéfice pendant vingt-cinq ans et à cause de son grand âge qui est de soixante-huit ans ». Il se réserve

en outre « dans le manoir presbytéral une chambre à son choix avec le cabinet où led. s^r curé de Drucourt fait sa bibliotèque. » (*V.* **790**).

Le 16 décembre 1702, led. s^r Durozey obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice-cure de Drucourt.

Le 9 févr. 1703, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 29 avril 1703, le s^r Durozey prend possession de la cure de Drucourt, en présence de Me Jean Regnier, pbr̃e, curé de St Vincent-du-Boullay; Me Guillaume Paisant, pbr̃e, curé de Thiberville, et Nicolas Corbelin, s^r de la Masure, demeurant à Drucourt.

775. — Le 19 mars 1703, Me Pierre Pollin, notaire royal au siège du Renouard, demeurant en la parr̃. de Crouttes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Pollin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **662**).

776. — Le 10 avril 1703, le seig^r évêque de Blois, abbé commendataire de St Laumer et, en cette qualité, patron présentateur de la cure de St Léger-d'Ouilly, nomme aud. bénéfice vacant par la mort de Me François Sonnet, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume Vivien, pbr̃e du diocèse de Lx. (*V.* **829**).

777. — Le 24 mars 1703, Me Daniel Lefort, pbr̃e, curé de la Chapelle-de-Montgenouil, donne purement et simplement sa démission entre les mains du seig^r évêque.

Le 19 avril 1703, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, ainsi vacant, la personne de Me Jacques Bicherel, pbr̃e, demeurant à Pont-l'Evêque.

Le 11 mai 1703, le s^r Bicherel prend possession de la cure de la Chapelle-de-Montgenouil, en présence d'Architriclin de Beaumont, Joseph de Beauprey et autres témoins de lad. parr̃. (*V.* **110**).

778. — Le 12 mai 1703, Me Jean-Baptiste Héroult, pbr̃e, curé de St Pierre de Menneval, pourvu du bénéfice simple de St Laurent de Planches, prend possession de lad. chapelle, située en la parr̃. de St André-d'Echauffour. (*V.* **764**).

779. — Le 13 mai 1703, Me Jean Gazon, pbr̃e du diocèse de Séez, pourvu de la cure de N.-D.-des-Prez, prend possession dud. bénéfice. (*V.* **764**).

780. — Le 18 mai 1703, Fr Eustache de Bernart d'Avernes, chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem, commandeur de Ste Vaubourg, nomme à la cure régulière de St Aubin de Bois-Normand, dont la collation lui appartient à cause de sad. commanderie, la personne de Me Philippe Noncher, pbr̃e du diocèse de Lx, au lieu et place de Me Dominique Bichet, pbr̃e du diocèse de Rouen, novice dud. ordre, qui a donné sa démission pure et simple. (*V.* **556**, **825**).

781. — Le 7 avril 1703, Jacques Plessard, acolyte de Cervigny,

diocèse de Coutances, *ritè dimissus*, est ordonné sous-diacre de Lx.

782. — Le 7 avril 1703, Alexandre Aubert, sous-diacre de S[t] Ouen de Pontaudemer, est ordonné diacre. (*V*. **13**, **418**, **460**, **576**, **700**).

783. — Le 22 mai 1703, vu l'attestation du s[r] Maupoint, curé de S[t] Léonard d'Honfleur, et du s[r] Lambert, curé d'Ableville, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Falaise et Marie Graverel.

784. — Le 7 avril 1703, François Dutocq, acolyte de la parr̄. de Cisay, est ordonné sous-diacre. (*V*. **837**).

785. — Le 23 sept. 1702, M[e] César-Auguste de Vauborel, diacre de la Roque-Baignard, est ordonné prêtre.

786. — Le 17 août 1702, César Moulin, marchand, demeurant aux Moutiers-Hubert, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Guillaume Moulin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir « à l'ordre sacerdotal. » (*V*. **789**).

787. — Le 1[er] juin 1703, M[e] Antoine Jullien, s[r] de Goupillère, demeurant à Caen, et Anne Formeville, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Jacques obtiennent dispense de parenté au 2[e] degré.

788. — Le 2 mars 1703, hon̄n. dame Rénée Sorel, V[ve] d'honorable hōe Réné Le Métayer, et Jean Le Métayer, s[r] des Planches, son fils, demeurant en la parr̄. de Tourgéville, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Louis Le Métayer, fils dud. feu s[r] Le Métayer et de Rénée Sorel, et frère dud. s[r] des Planches, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait au manoir presbytéral de Tourgéville, en présence de M[e] Jean Gesnu, pbr̄e, vicaire du lieu, et autres témoins.

789. — Le 23 sept. 1702, Guillaume Moulin, acolyte de la parr̄. des Moutiers-Hubert, est ordonné sous-diacre. (*V*. **786**).

790. — Le 16 déc. 1702, M[e] Jean Turpin, pbr̄e, curé de Drucourt, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle S[t] Maur en la Cathédrale, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Jean Durozey pour cause de permutation. (*V*. **774**).

Le 18 mai 1703, M[re] François Dubois, pbr̄e, chanoine prébendé de S[t] Pierre-Adifs, et chanoine de semaine en la Cathédrale, donne le visa auxd. lettres de provision.

Le 22 mai 1703, le s[r] Turpin, représenté par M[e] Robert Inger, pbr̄e, chapelain de S[t] Michel en la Cathédrale, est mis par le Chapitre en possession de lad. chapelle S[t] Maur, en présence de M[es] François Desclos et Alexandre Hue, pbr̄es, officiers de lad. Eglise.

791: — Le 9 mars 1703, M[e] Antoine Morin, pbr̄e, obtient de Sa Sainteté des lettres de provision de la cure de Genneville, vacante par la résignation de M[e] Edmond Jean.

Le 4 juin 1703, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 6 juin 1703, le s[r] Morin prend possession de la cure de S[t] Ouen de Genneville, en présence de M[e] Louis Angomare, pbr̃e, curé d'Ablon; M[e] Durand Duval, pbr̃e, vicaire de Genneville, et autres témoins. (*V.* **656**).

792. — Le 1[er] sept. 1702, M[e] Pierre de Vienne, pbr̃e, M[e] en théologie de la faculté de Paris, titulaire de la chapelle simple de la S[te] Trinité en l'église des « Bernardines » (1) de S[t] Léger de Préaux, laquelle chapelle est desservie par des prêtres séculiers, résigne sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Jean Mercier, pbr̃e du diocèse de Metz, prieur commendataire du prieuré simple de S[t] Martin de Lancé, diocèse de Blois, pour cause toutefois de mutuelle permutation.

Le 22 mai 1703, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision obtenues par led. s[r] Mercier.

Le 29 mai 1703, M[e] Jean Mercier, pbr̃e, docteur en théologie, ancien curé de l'église royale de S[t] Germain l'Auxerrois, pourvu de la chapelle S[te] Trinité en l'abbaye de S[t] Léger de Préaux, demeurant à Paris, donne procuration pour requérir, en son nom, led. bénéfice et en prendre possession. Fait et passé à Paris, en l'étude de M[e] Doyen, notaire. (*V.* **808**).

793. — Le 7 avril 1703, furent ordonnés prêtres :

M[e] Michel Gueroult, diacre de S[t] Jacques de Lx. (*V.* **188, 480, 752**);

M[e] Jacques Houssaye, diacre de N.-D. d'Orbec. (*V.* **518**).

794. — Le 24 sept. 1701, M[e] André Cuillier, sous-diacre de Prêtreville, est ordonné diacre. (*V.* **148, 273**).

795. — Le 23 sept. 1702, M[e] Jean Le Chantre, sous-diacre de S[t] Jacques de Lx, est ordonné diacre. (*V.* **178**).

796. — Le 15 avril 1702, M[e] Germain Chignon, sous-diacre de la parr̃. de Chambrois, fut ordonné diacre. (*V.* **87, 199**).

797. — Le 7 av.il 1703, furent ordonnés diacres :

M[e] Jean-Baptiste de Bonnechose, sous-diacre, curé de la Croupte. (*V.* **339, 548**);

M[e] Jean Durozey, sous-diacre, curé de Drucourt. (*V.* **774**).

798. — Le 24 sept. 1701, Jean-Baptiste de Bosc-Henry, de la parr̃. de Plainville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **388**).

799. — Le 23 sept. 1702, furent ordonnés sous-diacres :

Nicolas de la Brosse, acolyte de S[t] Clair de Bonneval. (*V.* **754**);

Jacques de S[t] Clair, acolyte de Neuville-sur-Touques. (*V.* **512**).

800. — Le 7 avril 1703, furent ordonnés sous-diacres :

(1) C'est par erreur que le texte porte le mot « Bernardines ». C'étaient des Bénédictines qui occupaient l'abbaye de S[t] Léger de Préaux.

Charles Salerne, acolyte de la parr. de Courtonnelle. (V. 575) ;
Jacques Grigy, acolyte de la parr. de Royville. (V. 725).

801. — Le 9 nov. 1692, Charles-François de Bellemare, fils de Gabriel-Joseph, Esc^r^, seig^r^ de Duranville, et de dame Marguerite Rousseau, du diocèse de Paris, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs.

802. — Le 26 déc. 1700, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Pierre Caron, fils de Gabriel et de Marie Chéron, de la parr. de St Désir de Lx. (V. 840) ;

Laurent Avrouin, fils de Jean et de Marie Daupley, de la parr. d'Orgères.

803. — Le 18 sept. 1699, Gaspard Mesnil, fils de Jean et de Jeanne Leboulenger, de la parr. de St André-d'Echauffour, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

804. — Le 23 sept. 1702, Pierre Galopin, fils de Louis et de Magdeleine Dionis, de la parr. du Roncerey, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

805. — Le 25 avril 1697, Mes^re^ François-Marie Le Royer, commissaire d'artillerie, en résidence au Havre-de-Grâce, chev^er^, seig^r^ et patron de Heuqueville, diocèse de Rouen, nomme à la cure de Heuqueville la personne de Me Pierre Noel, pbre, choriste de St François du Havre. L'archevêque de Rouen refuse de lui donner la collation dud. bénéfice. Le s^r^ Noel en appelle au pape qui, le 20 mars 1703, délègue l'Evêque de Lx, pour examiner l'affaire et la terminer. Le 16 juin 1703, Mre Pierre Audran, pbre, vicaire général de Lx, donne aud. s^r^ Noël la collation de la cure de Heuqueville, et celui-ci prend possession dud. bénéfice le 23 juin suivant. (V. 824).

806. — Le 26 juin 1703, vu l'attestation du s^r^ Pouchin, pbre, desservant la parr. de St Léger-d'Ouilly, dispense de bans pour le mariage entre Jean Fréard et Catherine Godey.

807. — Le 24 juin 1703, Me Jacques Douesnel, pbre, curé de St Michel d'Alincourt, au diocèse d'Evreux, ayant donné, le 14 de ce mois, sa procuration pour résigner sa cure en faveur de Me Germain Mouley, pbre, vicaire de Chaumont, diocèse de Lx, révoque lad. procuration.

Le 28 juin, le notaire fait signifier cette révocation au s^r^ Mouley. Celui-ci proteste de la nullité d'icelle. (V. 218, 290).

808. — Le 27 juin, Mes^re^ Jean Mercier, pbre, docteur en théologie, ancien curé de l'église royale de St Germain l'Auxerrois, pourvu en cour de Rome de la Chapelle Ste Trinité en l'abbaye de St Léger de Préaux, représenté par Me Michel Hubert, , pbre, curé de St Michel de Préaux

et chapelain de S[t] Laurent en lad. abbaye, prend possession de lad. chapelle de la Trinité. (*V.* **792**).

809. — Le 27 juin 1703, la nomination à la cure de S[te] Croix de Bernay appartenant au seig[r] abbé de N.-D. de Bernay. M[gr] Léon de Gesvres, archevêque de Bourges, abbé commendataire de l'abbaye de Bernay, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] André Goulaffre, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Adrian Mullot, pbr̃e. (*V.* **155**).

Le 3 juillet 1703, le seig[r] évêque de Lx donne aud. s[r] Mullot la collation de ce bénéfice. (*V.* **812**.)

810. —Le 9 juillet 1703, vu l'attestation du s[r] Dallet, pbr̃e, vicaire de Quetteville, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Leprevost et Catherine Delescluse.

811. — Le 23 sept. 1703, Jean-Francois Filoque, fils de Pierre et de Françoise Gruel, de la parr̃. de Berthouville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **859**.)

812.— Le 6 juillet 1703, M[e] Adrian Mullot, pbr̃e, pourvu de la cure de S[te] Croix de Bernay, prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Jacques Lecesne, pbr̃e, docteur de Sorbonne, prieur de S[t] Jean d'Alençon ; M[e] Jean Lefebvre, pbr̃e de S[te] Croix de Bernay, y demeurant, Jacques Thuret, Esc[r], s[r] de Hancard, colonel de la bourgeoisie de Bernay, y demeurant ; M[e] Michel Desmonts, président en l'élection de Bernay, y demeurant ; Jean Corbin, marchand ; Guillaume Douis, marchand ; Louis Rouvray, marchand ; Nicolas Le Mercier, trésoriers de lad. Eglise ; Jean Nourry, cy-devant trésorier, tous demeurant en lad. parr̃ ; M[es] Jacques Lefebvre, Nicolas Martin, Charles et Jacques Aubry, tous prêtres de lad. église. (*V.* **809**).

813. — Le 9 juillet 1703, M[e] Joseph Lechevallier, pbr̃e du diocèse de Rouen, demeurant en lad. ville, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, représenté par M[e] Gabriel Cachet, pbr̃e de S[t] Germain de Lx, fait signifier ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de S[t] Pierre de Préaux.

814. — Le 9 juillet 1703, vu l'attestation du s[r] Hellouin, curé de S[t] Ouen de Pontaudemer, et du s[r] Rancher, curé de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Robert d'Epaigne, cons[er] du roy au bailliage et vicomté de Pontaudemer, fils de M[e] Philippe d'Epaigne, avocat, et de dam[lle] Catherine de la Verge, de lad. parr̃. de S[t] Ouen, d'une part, et dam[lle] Marie-Anne Collet, fille de feu M[e] Philippe Collet, avocat à la cour, et de dam[lle] Anne Lecordier, de la parr̃. de Pont-l'Evêque.

815. — Le 12 nov. 1695, Louis Lhermitte, fils de Charles et de Françoise Le Normand, du diocèse de Séez, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 5 févr. 1699, Me Lhermitte de Lieury est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 28 févr. 1703, led. sr Lhermitte de Lieury, pbre, religieux-profès en l'abbaye de St Etienne de Fontenay, obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Caen.

Le même jour, il est nommé par icelle sur un grand nombre d'abbayes bénédictines.

Le 9 juillet 1703, led. sr Lhermitte, pbre de l'abbaye de Fontenay, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et de Cormeilles.

Le 9 déc. 1700, dom Louis Lhermitte, clerc tonsuré, fils de Charles Lhermitte, Escr, seigr et patron de Lieury, et de dame Françoise Le Normand, originaire de la parr. de St Paterne de Lieury, au diocèse de Séez, de pnt novice en l'abbaye de St Etienne de Fontenay, fait profession en lad. abbaye entre les mains de dom François de Ste Marie, docteur en théologie, prieur claustral de ce monastère.

816. — Le 13 juillet 1703, Me Cyprien Morel, pbre, Me ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à la Gonfrière, diocèse d'Evreux, représenté par le sr Nicolas Morel, officier de feu Monsieur, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque de Lx, en parlant à Me Gabriel Hébert, chanoine de la Cathédrale et secrétaire dud. seigr. — Il fait faire la même signification au Chapitre de Lx. (*V*. **11**, **708**).

817. — Le 17 juillet 1703, vu l'attestation du sr Delaporte, curé d'Auvillers, et du sr Auger, vicaire de Léaupartie, dispense de bans pour le mariage entre Jean Delamorinière, maçon, et Françoise Lespiney. (*V*. **220**, **603**).

818. — Le 7 avril 1703, Guillaume Trinité, acolyte de la parr. de St Germain-la-Campagne, est ordonné sous-diacre. (*V*. **431**, **831**).

819. — Le 7 avril 1703, Me Olivier Lecomte, diacre de la parr. du Mesnil-Vicomte, est ordonné prêtre.

820. — Le 8 juillet 1703, Me François Ricquier, pbre, pourvu de la cure de St Martin-d'Ouilly, sur la résignation de Me Robert Desperroys, prend possession dud. bénéfice, en présence dud. sr Desperroys, à présent curé de Fumichon ; Me Gilles Caboulet, pbre, et autres témoins. (*V*. **594**, **696**).

821. — Le 23 sept. 1702, Toussaint Letestu, fils de Mathurin et de Marie Butengs, de la parr. du Sap, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

822. — Le 19 mai 1703, dom Emond Perrot, pbre, religieux-profès de l'ordre de St Benoit, demeurant au monastère de St Denis-en-France, obtient des lettres de provision en cour de Rome de la chapelle régulière de St Nicolas, située dans l'église de l'abbaye de St Pierre de Préaux.

Le 24 juillet 1703, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 25 juillet 1703, dom Perrot, représenté par dom Antoine Curt, pbr̃e, procureur de l'abbaye de St Pierre de Préaux, prend possession de la chapelle de St Nicolas en lad. abbaye.

823. — Le 22 juillet 1703, la nomination à la cure de St Arnoult de Fontaine-la-Louvet appartenant au seig^r du lieu, Mre Félix Le Conte de Nonant, ch^er, seig^r, marquis de Fontaine, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Jean-Pierre Desgemonts, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Levavasseur, pbr̃e, demeurant à Tordouet.

Le 24 juillet 1703, le seig^r évêque donne aud. s^r Levavasseur la collation dud. bénéfice.

Le 19 août 1703, le s^r Levavasseur prend possession de la cure de Fontaine-la-Louvet, en présence de Me Jacques Dumoutier, pbr̃e, vicaire de lad. par̃r.; Me Jean Froger, pbr̃e, curé de Barville; Me Jean Halbout, pbr̃e, de la par̃r. de Fontaines; Jacques Dumoutier, acolyte, et autres témoins. (*V.* **701**).

824. — Le 7 août 1703, Me Jacques Yon, pbr̃e du diocèse de Rouen, pourvu de la cure de St Martin de Royville, aud. diocèse, par le seig^r du lieu, ayant été refusé par l'archevêque de Rouen, et le St Siège, sur l'appel dud. s^r Yon, ayant renvoyé l'affaire devant le seig^r évêque de Lx, Mre Pierre Audran, vicaire général de Lx, donne aud. s^r Yon, la collation de la cure de Royville, à condition qu'il passera deux mois au séminaire de Lx ou de Rouen. (*V.* **805**).

825. — Le 14 août 1703, sur la démission donnée par Me Philippe Noncher, pbr̃e, pourvu de la cure régulière de St Aubin de Bois-Normand, diocèse de Rouen, dont il n'a pas pris possession, Fr. Eustache de Bernart d'Avernes, chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem, commandeur de Ste Vaudebourg, et, en cette dernière qualité, patron présentateur de lad. cure, nomme à ce bénéfice la personne de Me Pierre Davy, pbr̃e, à condition qu'il « sera tenu de se présenter au prochain chapitre qui se tient au Temple à Paris, à la St Barnabé, pour estre admis à son noviciat, et, après l'année expirée, à sa profession de frère d'obédience de l'ordre. » (*V.* **780**).

826. — Le 17 août 1702, vu l'attestation du s^r de la Croix, pbr̃e, curé de St Jacques de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste de Nollent, Esc^r, fils de feu Gabriel de Nollent, Esc^r, et de dam^lle Charlotte de Maillot, demeurant en lad. par̃r. de St Jacques, d'une part, et dam^lle Anne Bardouil, fille de Jacques de Bardouil, Esc^r, et de dam^lle Jeanne Lechanteur, aussi de lad. par̃r.

827. — Le 27 août 1702, Jacques Aubry, bourgeois de Bernay, y demeurant, par̃r. Ste Croix, constitue 150 livres de rente en faveur

de son fils, Me Jacques Aubry, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **96**).

828. — Le 25 août 1703, vu l'attestation du sr Lenormand, curé de Bonneville-sur-Toucques, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Mauger et Anne Dubois.

829. — Le 11 février 1702, Me Christophe Piperey, pbr̃e, curé de la Goulafrière, gisant dans son lit, malade, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean-Baptiste Thibout, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃. Il se réserve toutefois une rente viagère de 600 livres. Fait et passé au presbytère de la Goulafrière, en présence de Me Jean Mórin, pbr̃e, demeurant en la parr̃. de Montreuil, et de Me Michel Costard, docteur en médecine, demeurant à Orbec.

Le 9 mars 1703, led. sr Thibout obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 25 mars 1703, la nomination à la cure de St Sulpice de la Goulafrière appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme à cette cure, vacante par la mort dud. sr Piperey, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume Vivien, pbr̃e de ce diocèse. (*V.* **699**, **776**).

Le 6 juillet 1703, led. sr Vivien prend possession de ce bénéfice « par le toucher de la grande porte de l'église, les clefs ayant esté refusées par Me Jean-Baptiste Thibout, pbr̃e, desservant lad. parr̃., quoy que interpellé de mettre aux mains lesd. clefs ou d'ouvrir lad. porte. » Cette prise de possession étant ainsi faite, le sr Thibout a dit être pourvu en cour de Rome de la cure de la Goulafrière. C'est pourquoi « il s'oppose formellement à lad. prise de possession, protestant de nullité d'icelle, attendu que son droict est bien estably en lad. cour de Rome, ainsy qu'il le justifiera en temps et lieu, ce qui doit luy conférer cette prérogative malgré tous les collateurs ecclésiastiques qui prétendraient avoir droict, suivant les constitutions cléricales anciennes et modernes de l'Eglise Gallicane. » Le sr Thibout ajoute qu'il entend porter plainte et contester lad. prise de possession devant qui de droit. Fait en présence de Mesre Claude de Bosquencey, Escr, sr de Vermondière, et de Pierre Morisse, sr des Lonchamps.

Le 10 juillet 1703, le vicaire général du seigr abbé de St Evroult nomme aussi à lad. cure de la Goulafrière, vacante par la mort du sr Piperey, la personne de Me Julien Lavache, pbr̃e de la parr̃. de Hambie, diocèse de Coutances, docteur de Sorbonne, demeurant présentement au Bourg-la-Reine, diocèse de Paris.

Le 24 juillet 1703, led. sr Lavache requiert du seigr évêque de Lx la collation de la cure de la Goulafrière. Sa Grandeur lui répond que le lieu est rempli.

Le 25 août 1703, Me Jean-Baptiste Thibout, pbre, pourvu en cour de Rome de la cure de la Goulafrière, par lettres du 9 mars 1703, requiert du seigr évêque la collation dud. bénéfice. Mre Audran, vicaire général, répond « qu'il ne peut donner le visa demandé, attendu que lesd. provisions de Rome sont évidemment subreptices et obtenues sous un faux énoncé, puisqu'il est porté dans lesd. provisions qu'elles ont esté données sur l'attestation de vie et mœurs et capacité de l'ordinaire, ce qui est un faux allégué, mond. seigr l'Evesque de Lx ayant assuré luy mesme plusieurs fois led. sr Audran, et encore ce jour d'hier, immédiatement avant son départ qu'il n'avait jamais voulu donner lad. attestation, ce qu'il a toujours refusé (quoy qu'elle luy a esté plusieurs fois demandée instamment) la donner aud. requérant qu'il a sceu s'en estre rendu indigne par diverses actions viollentes, par luy commises sans raison, et pour lesquelles il a esté traduit devant plusieurs juridictions civiles et ecclésiastiques ; que led. requérant a mesme terni sa réputation par des lettres par lui escriptes et peu séiantes à un ecclésiastique, lesquelles auroient esté rendues publiques dans des factums imprimés et leues en pleine audience de la grande chambre de parlement de Rouen. Pour quoy mond. seigr l'Evesque auroit ordonné aud. sr Audran de donner le pnt acte de refus en cas qu'on vint demander le visa desd. provisions à son absence, se réservant mesme de faire poursuivre partout où besoin sera les auteurs de la fausse attestation de vie et mœurs. Vu lad. réponse, le sr Thibout a protesté se pourvoir devant qui de droit.

830. — Le 27 août 1703, vu l'attestation du sr Patin, prieur de St Pierre-des-Ifs, dispense de bans pour le mariage entre Frédéric de Grimoult, fils de feu Isaac de Grimoult, Escr, sieur des Noyers et de la Rivière, et de noble dame Magdeleine de ...., de la parr. de Tournebu, d'une part, et damlle Marguerite de Lespiney, fille de Jean de Lespiney, sr des Pommerays, et de feue damlle Anne de Morel, de la parr. de St Pierre-des-Ifs.

831. — Le 26 août 1702, Jean Trinité, laboureur, demeurant en la parr. de St Mards-de-Fresne, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Guillaume Trinité, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **431, 818**).

832. — Le 23 sept. 1702, Philippe Samin, fils de Philippe et de Catherine Bertheaume, de la paroisse du Mesnil-Bacley reçoit la tonsure.

833. — Le 7 sept. 1702, Toussaint de Loyr, (1) Escr, sr des Houlles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles de Loyr, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente fut

(1) Il était de la parr. de la Lande.

garantie par Mes^re^ Jean-Baptiste de Hauvel, Esc^r^, seig^r^ de Heudreville, demeurant au Brefdent ; Jean Le Cerf, s^r^ de la Pinchonnière, de la parr̄. de Martainville ; Jacques Le François, Esc^r^, s^r^ du Manoir, de la parr̄. de la Lande, et Me Jean Gohard, archer en la prévôté générale de Normandie, demeurant aud. Martainville. Fait à Bonneville-la-Louvet, présence de Me Jacques Dubosq, pbr̄e, curé de la Lande, et autres témoins.

834. — Le 8 juin 1703, Etienne Vaquet, demeurant en la parr̄. de St Pierre-du-Châtel, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Vaquet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

835. — Le 13 fév. 1703, Me Pierre Lemaître, s^r^ du Frétige, officier de feu Mademoiselle d'Orléans, demeurant à Bernay, parr̄. de la Cousture, constitue 150 livres de rente en faveur de Me André Lemaistre de Bonneville, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **553**).

836. — Le 17 mars 1703, Me Louis Buchard, commis au greffe de l'élection de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Buchard, acolyte, afin qn'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

837. — Le 23 février 1703, Jean et Pierre Dutocq, frères, de la parr̄. de Cisay, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, Me François Dutocq, demeurant en lad. parr̄. de Cisay, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **784**).

838. — Le 28 août 1703, la nomination aux deux portions de la cure de N.-D. de la Houblonnière, réunies par Mgr Léonor I de Matignon, évêque de Lx, appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Guy du Val, chev^er^, marquis de Bonneval, seig^r^ de la Houblonnière et autres lieux, cons^er^ du roy en tous ses conseils et président à mortier en sa cour de Normandie, nomme à cette cure, vacante par le décès de Me Louis Lecavellier, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me François Du Lys, sous-diacre de Lx. (*V.* **727**).

839. — Le 28 août 1703, la nomination à la cure de N.-D. de la Chapelle-Yvon appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ François de Chaumont, chev^er^, seig^r^ de St Michel, Lunel, la Chapelle-Yvon et autres lieux, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Philippe Soumillon, pbr̄e, dernier itulaire, la personne de Me Thomas Dionis, pbr̄e, demeurant à Tordouet. Fait au château de la Cressonnière appartenant à Monseig^r^ le chevalier de Melun. (*V.* **497**).

840. — Le 6 août 1703, Gabriel Caron, marchand, et Jacques Chambry, son gendre, bourgeois demeurant à Lx, en la parr̄ de St Désir, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Caron, acolyte, fils dud. Gabriel, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **802**).

841. — Le 9 août 1702, Jacques Pinchon de la parr̄. du Favril, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis Pinchon,

acolyte, présentement étudiant au collège de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

842. — Le 5 août 1703, Adam Thomas, marchand, de la parr. de Lisores, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Thomas, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

843. — Le 6 sept. 1703, vu l'attestation du sr Coustey, vicaire d'Epaignes, dispense de bans pour le mariage entre Charles de Villecoq Escr, fils d'Anthoine et de noble dame Anne Legrix, de lad. parr. d'Epaignes, d'une part, et damlle Jeanne-Geneviève de Brillac, de la parr. de Chrestienville, diocèse d'Evreux. (*V.* **236**).

844. — Le 10 avril 1700, Gabriel-Charles de la Vigne, fils de Gabriel de la Vigne, chever, et de damlle Charlotte de Bigars, de la parr. de Survie, diocèse de Séez, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure.

845. — Le 24 sept. 1701, Louis Grieu, acolyte de Marolles, est ordonné sous-diacre. (*V.* **254**, **407**).

846. — Le 26 déc. 1700, Charles Boscher, fils de Charles et de Rénée Rimey, de la parr. de Cisay, reçoit la tonsure.

847. — Le 7 avril 1703, Me Jean Godet, sous-diacre de la parr. de Vimoutiers, est ordonné diacre.

848. — Le 9 sept. 1703, vu l'attestation du sr Gosset, pbre, curé de la 1re portion de Verson, dispense de bans pour le mariage entre Charles Bourdon, Escr, fils de feu Nicolas Bourdon, Escr, avocat au présidial de Caen, et dame Jeanne Rinœuf, de la parr. de Verson, d'une part, et damlle Marie-Geneviève Dupont, fille de feu Gilles Dupont, Escr, et de Marie Allain, de la parr. de Lande, diocèse de Bayeux. (*V.* **26**).

849.— Le 31 août 1703, haute et puissante dame Catherine Ladvocat, veuve de haut et puissant seigr, Mesre Simon-Arnauld de Pomponne, chever, marquis de Pomponne, sire et baron de Ferrière, Chambrois et Auquainville, seigr de Grandcamp, ministre et secrétaire d'Etat et des commandemens de Sa Majesté, surintendant général des postes et relais de France, lad. dame demeurant en l'hôtel de Pomponne, place des Victoires, à Paris, ayant appris la vacance de la cure de Grandcamp, arrivée par la mort de Me André d'Abos, pbre, dernier titulaire, nomme aud. bénéfice, en qualité d'usufruitière des biens dud. seigr, son époux, la personne de Me André Cousture, pbre de Lx, licencié en théologie de la faculté de Paris.

Lad. dame fait remarquer dans l'acte de présentation qu'elle présente son candidat « comme estant en tour de droit de patronnage », ce qui indique que le patronage était alternatif.

Le 9 sept. 1703, le seigr évêque donne aud. sr Cousture la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le sieur Cousture prend possession de la cure de Grandcamp, en présence de Me François d'Abos, pbrē de lad. parr̄.; Me Paul Le Normand, pbrē, vicaire du lieu; Me Jacques Cousture, pbrē habitué en la parr̄. de St Jacques de Lx; Me Claude Du Lys, sr de Boissy, avocat, demeurant à Lx, et plusieurs autres témoins. (*V.* **28**).

850. — Le 28 juillet 1703, honn̄. hōē, Jean Aubert, fondeur, de la parr̄. d'Ouilly-le-Vicomte, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Aubert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Cette rente est hypothéquée sur trois pièces de terre, aud. sr Aubert appartenant, situées dans la parroisse d'Ouilly sur le chemin de la Pommeraye. La 1re n'est pas nommée. Elle est en cour et plant « avec une maison dessus estant ». La 2e se nomme les Champs du Saux, et la 3e le lieu Bertre. Ces deux dernières étaient en labour. (*V.* **317**).

851. — Le 12 sept. 1703, vu l'attestation du sr Maillet, pbrē, curé du Chesne, dispense de bans pour le mariage entre François-Pierre Froudière, Escr, sr du Bocage, en son vivant officier chez le roy, et de damlle Anne Gravelle, de lad. parr̄. du Chesne, d'une part, et damlle Hélène-Angélique Pollin, demeurant à Argentan, fille de Jean Pollin, Escr, sr de Valmesnil, conser du roy et son procureur en l'élection d'Argentan, et de damlle Elisabeth de Tiremois.

852. — Le 23 sept. 1702, Me Charles Grandin, diacre de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné prêtre. (*V.* **150**).

853. — Le 23 sept. 1702, Me Jean Dehors, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné diacre. (*V.* **290**, **384**).

854. — Le 7 avril 1703, Me Jean Jouen, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné diacre. (*V.* **391**, **551**, **563**, **585**).

855. — Le 27 juillet 1703, Guillaume Lechevalier, bourgeois, demeurant à Pont-l'Evêque, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Philippe Lechevalier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

856. — Le 30 juillet 1703, Me Pierre Deshays, acolyte, originaire de la parr̄. des Authieux-sur-Corbon, seul fils et héritier de feu Me Louis Deshays, se constitue 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. A cet acte ont comparu Madeleine Dumoulin, mère dud. acolyte; Pierre Dumoulin, marchand; et Me Martin Dumoulin, tabellion en la vicomté de Hotot, frères, demeurant en la parr̄. des Groselliers, pour cautionner led. Me Pierre Deshays. (*V.* **317**).

857. — Le 23 juillet 1703, Jean et Jean Le Marchand, père et fils; Roullin Lemarchand; Antoine Daupley; Vincent, Pierre et Jacques Cotentin, frères et cousins, demeurant aux parr̄. des Authieux, Nonant et Champ-Haut, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Charles Lemarchand, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s^r acolyte, fils dud. s^r Jean, était étudiant au collège de Lx.

858. — Le 6 août 1703, noble dame Marie Elisabeth Despériers, veuve de Jean de Bellemare, vivant Esc^r, seig^r de la Motte, demeurant en la parr̃. de N.-D. de Neuville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mre Louis de Bellemare, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat fut présent Jean-Baptiste de Bellemare, Esc^r, seig^r de Neuville, qui s'obligea solidairement avec sa mère à payer lad. rente aud. s^r acolyte, son frère.

Le même jour, lad. dame de la Motte, de concert avec son fils, Jean-Baptiste de Bellemare, constitue une autre rente de 150 livres en faveur de Mes^re Léonor de Bellemare, Esc^r, aussi son fils, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Pour ces deux actes, Mes^res Louis et Léonor de Bellemare, acolytes, étant au séminaire de Lx, avaient donné leur procuration à Me Jacques Racine, pbr̃e, vicaire de Neuville, qui les représenta.

859. — Le 22 août 1703, Pierre Filoque, laboureur, demeurant à Berthouville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-François Filoque, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait présence de Me Pierre Alleaume, pbr̃e, et Jean Delauney, praticien, demeurant en lad. parr̃. (*V.* **811**).

860. — Le 9 août 1703, Me Charles Laugeois, pbr̃e, curé du Faulq, y demeurant, et Charles Laugeois, son frère, demeurant en la parr̃. du Pin, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, Me François Laugeois, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **528**).

861. — Le 4 août 1703, Simon Courel, de la parr̃. de Lieurrey, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis Courel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s^r acolyte, étant au séminaire de Lx, fut représenté par le s^r Georges Courel, son frère, demeurant à Lieurrey. (*V.* **697**).

862. — Le 12 juillet 1703, Jean Senose, et Charles et Zacharie Senose, ses enfants, demeurant en la parr̃. de St Léger-du-Bosc, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Senose, acolyte, fils dud. Jean et frère de Charles et Zacharie, demeurant aussi en lad. parr̃. de St Léger, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

863. — Le 6 août 1703, Me Denis Leblanc, acolyte, du bourg de Vimoutiers, se constitue 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **851, 865**).

864. — Le 19 août 1703, Jean Dufour, s^r du Chesney, archer en la prévôté générale de Normandie, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Dufour, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait présence de Me Antoine

Hauton, sr de la Garenne, de la parr. de Crouttes, et de Me Jacques Bodeau, de la parr. de Pont-de-Vie. (*V.* **371**).

865. — Le 6 août 1703, Me Jacques Morand, acolyte, du bourg de Vimoutiers, constitue en sa faveur 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Denis Leblanc, acolyte, et de Claude Jehenne, sr du Manoir, de la parr. de N.-D. de Vimoutiers. (*V.* **651**, **863**).

866. — Le 20 août 1703, Jean de Genouville, marchand, bourgeois, demeurant au Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me André de Genouville, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat ont comparu Me Nicolas Delauney, greffier-secrétaire de l'Hôtel-de-Ville de Pontaudemer, et Jean de Genouville, fils dud. sr Jean, demeurant en lad. ville.

Led. sr acolyte était fils de Jean et de Catherine Halley. (*V.* **432**).

867. — Le 11 août 1703, Me Philippe de Mailloc, acolyte, chapelain de St Nicolas en la Cathédrale, se constitue 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est constituée sur les revenus de lad. chapelle de St Nicolas. A ce contrat a comparu Me Adrian de Mailloc, pbre, chanoine prébendé de Surville, en lad. Cathédrale. (*V.* **511**).

868. — Le 11 août 1703, Nicolas Heurtault, marchand, demeurant à St Léger-d'Ouilly, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Heurtault, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **191**).

869. — Le 16 août 1703, François de Gémare, Escr, sr d'Eraine, de la parr. d'Ouville, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Girot, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **567**).

Led. sr acolyte était présentement au séminaire de Lx.

870. — Le 7 août 1703, Jacques Pains, fils de Pierre, demeurant en la parr. de Noards, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Nicolas Pains, acolyte, étudiant au collège de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Jean de la Houssaye, Escr, sr de la Maillardière, demeurant en lad. parr. de Noards, et autres.

871. — Le 17 août 1703, Philippe Rioult, sr du Longprey, de la parr. de St Michel-de-Livet, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me César-Philippe Rioult, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus Antoine Hauton, sr de la Garenne, de la parr. de Crouttes ; Louis-François Pigis, sr de Prémont, demeurant en lad. parr. de Livet ; César de Fresnel, Escr, sr de la Pipardière, y demeurant, et plusieurs autres. (*V.* **457**, **864**).

872. — Le 13 août 1703, Richard Barbe, marchand tanneur,

bourgeois, demeurant à Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Barbe, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus Me Pierre Letailleur, pbre, curé de St Etienne-Lallier ; Robert Malfrein ; Jean Cernois, sr de Bellerangée, marchand tanneur, et Jean de Genouville, marchand, tous bourgeois, demeurant aud. lieu de Pontaudemer. — Led. sr acolyte était fils dud. Richard et de Marie Letailleur. (*V.* **39**).

873. — Le 19 août 1703, Me Jean Roussel, officier du roy, demeurant à Montreuil, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Nicolas Roussel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

874. — Le 6 avril 1697. Me Robert Inger, diacre de St Germain de Lx, est ordonné prêtre. (*V.* **790**).

875. — Le 19 sept. 1699, Me David Mignot, diacre de St Germain de Lx, est ordonné prêtre. (*V.* **739**).

876. — Le 18 sept. 1700, Me Charles Costard, diacre, chanoine de la Cathédrale, est ordonné prêtre. (*V.* **511**).

877. — Le 26 mars 1701, Me Pierre Régnier, diacre de St Germain de Lx, est ordonné prêtre.

878. — Le 15 avril 1702, furent ordonnés prêtres :

Me Jean Andrieu, diacre de St Aubin-sur-Algot. (*V.* **313**) ;

Me Robert Chéron, diacre de la Chapelle-Hareng. (*V.* **345**) ;

Me Jacques Noncher, diacre de Fauguernon. (*V.* **313**).

879. — Le 7 avril 1703, Me Jean Boessey, diacre de St Désir de Lx, est ordonné prêtre. (*V.* **152, 314**).

880. — Le 21 avril 1699, Me Jacques de Marguerie, sous-diacre, curé de Montpinçon, est ordonné diacre.

881. — Le 7 avril 1703, Charles Dubusc, acolyte de la parr. de Fervaques, est ordonné sous-diacre.

882. — Le 18 sept. 1700, Me Etienne Duchesne, acolyte du Mesnil-Bacley, est ordonné sous-diacre. (*V.* **4, 470**.)

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX.

REGISTRE VII.

1. — Le 3 sept. 1703, Me Jean-Baptiste Thibout, pbrē, curé de St Sulpice de la Goulafrière, expose à Me Nicolas Jouvin, sr des Loges, conser et avocat du roy au bailliage de Montreuil et Bernay, « qu'encore bien que par résignaōn de Me Christophe Piperey, titulaire en son vivant dud. bénéfice, faite en sa faveur, il s'estoit fait admettre et pourvoir en cour de Rome, suivant les bulles du 9e mars dernier, ce qui rend son droit de tous points incontestable, cependant le seigr évesque et comte de Lx, au préjudice de ses lettres de vicariat, signeez de sa propre main, et quoiqu'il eust une parfaite connaissance de lad. résignaōn et de son expédition en cour de Rome, n'a pas laissé, pour le traverser, d'accorder la collation dud. bénéfice à Me Guillaume Vivien, pbrē, curé de St Léger d'Ouilly ; et comme le suppliant se trouve dans la nécessité, veu qu'il a le sr Vivien, pour sa partie formelle, soustenu de puissant crédit et autorité dud. seigr évesque, » demande qu'il lui soit permis de prendre possession dud. bénéfice de la Goulafrière; ce qui lui est accordé. (*V.* **28.**)

Le 16 sept. 1703, led. sr Thibout prend possession de la cure de la Goulafrière, en présence de Me Léonor Deshays, Escr, seigr de la Lecqueraye, capitaine de cavalerie; Pierre Deshays, Escr, vicomte d'Orbec; Me Jean Morin, pbrē de Montreuil; Me Eustache Morin, pbrē de St Aquilin-d'Augerons, et plusieurs autres témoins. (*V.* **28.**)

Le 26 sept. 1705, le seigr évêque donne son visa aux lettres de provision obtenues par le sr Thibout.

Le 14 oct. 1705, celui-ci prend possession de nouveau de la cure de la Goulafrière, en présence de Me Julien Cousin, pbrē, vicaire du lieu ; Mesre Marin de Glatigny, Escr, demeurant à St Laurent-des-Grez, et plusieurs autres témoins.

2. — Le 17 sept. 1703, Me Cyprian Morel, pbr̃e, Me ès-arts et gradué en l'Université de Caen, demeurant en la parr̃. de la Gonfrière, diocèse d'Evreux, et représenté par Me Nicolas Morel, son frère, officier de feu Monsieur, aussi demeurant à la Gonfrière, fait signifier ses noms et grades par le ministère de Me Gaspard Daufresne, notaire royal-apostolique, demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, aux religieux de St Evroult, en parlant à dom Guillaume Sausson, pbr̃e, religieux de lad. abbaye, et, le 18 sept., aux religieux de Bernay. (*V.* **484**.)

3. — Le 17 sept. 1703, Me François Paisant, pbr̃e de la parr̃. de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **55**.)

4. — Le 30 août 1700, Pierre Cirier, fils de Noel et de Marguerite Drouin, de la parr̃. de N.-D. de Verneuil, est autorisé par l'évêque d'Evreux à recevoir la tonsure à Lx. (*V.* **21**).

5. — Le 30 juin 1703, bref de Clément XI qui autorise Me Jean-Baptiste de Bonnechose, diacre du diocèse de Lx, à recevoir la prêtrise à l'âge de 23 ans.

6. — Le 19 sept. 1703, Me Michel Mottey, pbr̃e, curé de St Aubin de Beuzeval, d'une part, et son frère, Me Jean Mottey, pbr̃e, cy-devant curé de lad. parr̃., représenté par Me Pasquier Auvray, pbr̃e, curé d'Auberville, constituent procureur pour faire reconnaître en cour de Rome la rente annuelle de 300 livres que Me Michel Mottey devra servir à Me Jean Mottey par suite de la permutation qu'ils ont faite de leurs bénéfices. Cette rente a pour but de subvenir aux besoins du sr Jean Mottey, à raison de son âge, qui est de 61 ans, et des infirmités qui l'empêchent de faire aucunes fonctions, en sorte qu'il a été obligé de remettre, sans même avoir pu en prendre possession, le bénéfice de Tocqueville, diocèse de Rouen, que son frère lui avait cédé. Led. sr Jean Mottey avait été curé de Beuzeval pendant 32 ans.

7. — Le 21 oct. 1703, la nomination à la cure de St Germain d'Auvillers, 1re portion, appartenant au seigr du lieu, Mesre Jacques Dauvet, chever, seigr châtelain et marquis d'Auvillers, sgr de Repentigny et autres lieux, nomme à cette cure, vacante par le décès de Me Roger Ledanois, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas de Laporte, pbr̃e, curé de la 2e portion d'Auvillers et doyen rural du lieu. « Fait en l'hostellerie où pend pour enseigne la Couronne, faubourg de la Chaussée, parr̃. St Germain de Lx. »

Le 24 sept. 1703, led. seigr évêque donne aud. sr de Laporte la collation dud. bénéfice et lui enjoint, comme à tous les nouveaux titulaires, de passer six semaines au séminaire avant d'entrer en fonctions, afin de se former à la discipline ecclésiastique et de s'exercer aux fonctions pastorales.

Le 21 oct. 1703, le s[r] de Laporte prend possession de la 1[re] portion de la cure d'Auvillers, en présence de Mes[re] Anne Dauvet, chev[r], seig[r] de Bouffay ; M[e] Charles Gouche, pbr̄e, curé de Hotot ; et M[e] Philippe Noncher, pbr̄e, vicaire d'Auvillers. (*V.* **427**).

8. — Le 23 sept. 1702, reçurent les ordres mineurs :

Fr. Thomas-François-Gabriel Cormont, clerc, religieux de S[te] Barbe. (*V.* **152**, **553**) ;

Fr. Henry Maubert, clerc, religieux de S[te] Barbe. (*V.* **148**, **553**).

Fr. Alexis-François Peicault de la Houssaye, fils de Robert et de dam[lle] Marie-Joséphine Ruault, de la par̄r. de S[t] Christophe de Paris, religieux de S[te] Barbe, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **206**) ;

Fr. Clément-Benoit Thuault, fils de Julian et de dam[lle] Françoise Benoist, du diocèse d'Orléans, religieux de S[te] Barbe, reçoit aussi la tonsure cléricale et les ordres mineurs. (*V.* **150**).

9. — Le 22 sept. 1703, Thomas Deleau, fils de Mathurin et de Charlotte Letellier, de la par̄r. de S[t] Etienne-du-Rouvray, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

10. — Le 23 sept. 1702, Fr. Ignace-Xavier Godet, de S[t] Hilairmont, acolyte, religieux de S[te] Barbe, est ordonné sous-diacre. (*V.* **553**).

11. — Le 22 sept. 1703, Nicolas Mainières, acolyte de la par̄r. de S[t] Cande-le-Vieux, reçoit le sous-diaconat.

12. — Le 23 sept. 1702, furent ordonnés diacres :

M[e] Pierre Flahec, sous-diacre, religieux de S[te] Barbe. (*V.* **554**) ;
Fr. Réné-Ollivier Pigoust, id. (*V.* **554**) ;
Fr. Jean Chineau, id.

13. — Le 22 sept. 1703, furent ordonnés diacres :

M[e] Jacques-Nicolas Duparc, sous-diacre de S[t] Cande-le-Vieux ;
M[e] François Roussel, sous-diacre de la Poterie-Mathieu.

14. — Le 25 sept. 1703, vu l'attestation du s[r] Mullot, curé de S[te] Croix de Bernay, et du s[r] Des Planches, vicaire de N.-D. de la Couture, dispense de bans pour le mariage entre Jean Godet et Marie Thoumin.

15. — Le 25 sept. 1703, vu l'attestation du s[r] Poplu, curé de Mailloc, et du s[r] Leblanc, vicaire de S[te] Foy-de-Montgommery, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas de Mannoury, Esc[r], s[r] des Manis, fils de feu Charles de Mannoury, Esc[r], s[r] des Manis, et de noble dame Marie de Vaumesle, de la par̄r. de S[t] Foy-de-Montgommery d'une part, et dam[lle] Marguerite de Lespée, fille de feu Pierre de Lespée, Esc[r], seig[r] des Authieux-sur-Corbon, et de noble dame Catherine Levavasseur, demeurant en la par̄r. de Mailloc.

16. — Le 25 sept. 1703, vu l'attestation du s[r] François Buisson, pbr̄e, vicaire de Heurtevent, dispense de bans pour le mariage entre Alexandre de Mannoury, Esc[r], seig[r] et patron de Montormel, fils de

Jean-Alexandre de Mannoury, et de noble dame Françoise de Hamel, de la parr. de Montormel, diocèse de Séez, d'une part, et noble dame Marie Roussel, Vve de Charles Morel, Escr, et fille de Jean Roussel, Escr, sr d'Origny, et de damlle Catherine Guénet, de la parr. de Heurtevent.

17. — Le 26 sept. 1703, vu l'attestation du sr Perrier, curé de Beaufour, et du sr Thiron, curé de St Pierre-des-Authieux, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Avenel et Benoiste Duverger. (*V.* **685**).

18. — Le 22 sept. 1703, Jacques Lechangeur, fils de Jacques Lechangeur, chevr, et de damlle Louise Deslondes, de la parr. de N.-D. de Courson, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

19. — Le 28 sept. 1703, vu l'attestation du sr Le Front, pbre, curé de Tordouet, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel de Bonnechose, Escr, sr de Beauval, fils de Thomas et de Marguerite Dubosc, de lad. parr. de Tordouet, d'une part, et Françoise Camus, Vve de Louis Leliquerre, journayeur, de St Germain de Lx. Françoise de Sevrey, épouse de Thomas de Bonnechose, Escr, sr de Berville, fait opposition à ce mariage ; mais cette opposition est ensuite levée par lad. dame devant le sr Bernays, vicaire de Tordouet.

20. — Le 29 sept. 1703, vu l'attestation du sr Jouette, pbre, curé de St Benoit-des-Ombres, dispense de bans pour le mariage entre Louys Vautier et Madeleine Dulong.

21. — Le 22 sept. 1703, Pierre Cirier, fils de Noel et de Marguerite Drouin, de la parr. de N.-D. de Verneuil, diocèse d'Evreux, *ritè dimissus*, reçoit à Lisieux la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **4**).

22. — Le 18 juillet 1703, Mre Guillaume de Franqueville, pbre du diocèse de Lx et curé de Chamblac, diocèse d'Evreux, obtient des lettres de provision en cour de Rome de la grande chantrerie en la Cathédrale de Lx, vacante par la résignation faite en sa faveur par son frère, Mre Claude de Franqueville, pbre, dernier titulaire et présentement haut doyen du Chapitre. — Le sr Claude de Franqueville se réservait la moitié du manoir cantoral.

Le 4 sept. 1703, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 6 sept. 1703, le sr Guillaume de Franqueville prend possession dud. bénéfice.

23. — Le 5 oct. 1703, vu l'attestation du sr Cantel, curé de Canapville, et du sr Caboulet, curé de St Aubin-sur-Auquainville, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Hardouin et Catherine Pigis.

24. — Le 8 oct. 1703, J. Lepeltier, curé de N.-D.-de-Livaye, donne un certificat de publication de bans pour le mariage entre Robert de Livre, fils de Robert et de dame Catherine de Baumais, de lad. parr.

de N.-D.-de-Livaye, d'une part, et dam^lle Marie Grandin, fille de Jacques Grandin et de Madeleine Verrier, demeurant à Paris.

Led. jour, le s^r curé de N.-D.de-Livaye donne aussi le certificat de décès de noble dame Françoise Lemusnier, femme de Robert de Livre, Esc^r, s^r de Villeneuve, inhumée dans l'église de Livaye, le 15 mars 1693.

Le même jour, le seig^r évêque, étant à la Houblonnière, donne dispense de bans pour led. mariage.

25. — Le 11 oct. 1703, la nomination à la cure de St Paul-de-Courtonne appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Jacques de Belleau, Esc^r, seig^r de Courtonne, noble dame Madeleine de Bailleul, épouse dud. seig^r, à raison de l'absence de son mari depuis environ un an, et pour la conservation de leurs droits, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Charles Radiguet, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Masselin, pbre, vicaire de St Denis-de-Mailloc, à présent desservant led. bénéfice de St Paul.

Le 15 oct. 1703, Guillaume de Belleau, Esc^r, âgé de 17 à 18 ans, demeurant à St Paul-de-Courtonne, fils de Jacques de Belleau, Esc^r, seig^r et patron de St Paul, vu l'absence de son père durant depuis environ deux ans, sans que l'on sache en quel lieu il est, se présente au notariat apostolique, assisté de son oncle paternel, Charles de Belleau, Esc^r, s^r du Parc, demeurant aussi à St Paul, et nomme au bénéfice-cure de cette parr. la personne de Me Michel Fouques, pbre du Planquay.

Ensuite Me Gaspard Daufresne, notaire royal-apostolique, qui reçoit l'acte de nomination, fait connaître au seig^r présentateur que sa belle-mère avait déjà nommé à la cure de St Paul la personne de Me Jacques Masselin.

Le 21 oct. 1703, led. s^r Guillaume de Belleau révoque la nomination qu'il avait faite du s^r Foucques, et nomme Me Jacques Masselin, pbre, qui avait déjà été nommé par noble dame Madeleine de Bailleul, sa belle-mère, épouse du seig^r de St Paul, son père.

Le 27 oct. 1703, led. s^r Masselin requiert le visa épiscopal pour sa nomination à la cure de St Paul. Mre Pierre Audran, vicaire général répond qu'il ne reconnaît point la dame de Bailleul ni le seig^r Guillaume de Belleau pour présentateurs à lad. cure, mais seulement Mes^re Jacques de Belleau, Esc^r, qui n'a présenté personne. Sur cette réponse le s^r Masselin proteste se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **39**, **97**).

26. — Le 16 oct. 1703, vu l'attestation du s^r Houvet, curé de St Martin-le-Vieil, près Honfleur, et du s^r Dallet, vicaire de Quetteville, dispense de bans pour le mariage de Pierre Andrieu et de Jacqueline Saunier.

27. — Le 8 oct. 1703, la nomination à la cure de Ste Honorine d'Ammeville appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Gilles de Bailleul,

chev^r^, seig^r^ et patron d'Ammeville et autres lieux, demeurant en la parr̄. de Morainville, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Gilles Dasnières, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Joseph Boscher, pbr̄e de lad. parr̄. d'Ammeville.

Le 20 oct. 1703, le seig^r^ évêque donne aud. Boscher la collation dud. bénéfice.

Le 30 mars 1704, le s^r^ Boscher prend possession de la cure d'Ammeville en présence de plusieurs paroissiens.

28. — Le 12 oct. 1703, Me Guillaume Vivien, pbr̄e, pourvu de la cure de St Léger-d'Ouilly par la nomination du seig^r^ évêque de Blois, abbé de St Laumer, prend possession de son bénéfice, en présence de Me Pierre Pouchin, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* 1).

29. — Le 9 avril 1690, Jacques Masselin, fils de Jean et de Françoise Fosse, de la parr̄. de Cordebugle, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* 25, 35).

30. — Le 23 oct. 1703, vu l'attestation du s^r^ Vivien, curé de la Goulafrière, et du s^r^ Ferey, vicaire d'Auquainville, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Michel et Marie Godard.

31. — Le 22 sept. 1703, Robert Delaborne, fils de Louis et d'Anne Fourquemin, de la parr̄. de St Martin-le-Vieil, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

32. — Le 28 juin 1703, Me Charles Inger, pbr̄e, bachelier en théologie, pourvu du bénéfice simple de la chapelle St Ursin en la Cathédrale dont il n'a pas pris possession, permute en cour de Rome avec Me François Senée, pbr̄e du diocèse de Lx, chanoine prébendé des Vaux, le titre de pénitencier étant attaché à lad. prébende.

Le 10 oct. 1703, Mre Gabriel de Grosourdy de Marimont, diacre, chanoine prébendé de Verson, 1re portion, se trouvant alors chanoine de semaine en la Cathédrale, donne aud. s^r^ Senée la collation de la chapelle de St Ursin.

Le lendemain, le s^r^ Senée est mis en possession de cette chapelle, en présence de Mes François Desclos et Alexandre Hue, pbr̄es, officiers de la Cathédrale. (*V.* 102).

33. — Le 22 sept. 1703, Pierre Moulin, fils de Nicolas et de Madeleine Lemoine, de la parr̄. de St Cande, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* 62).

34. — Le 23 oct. 1703, la nomination à la cure de St Martin-des-Moutiers-Hubert appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Jean-Baptiste Deshayes, chev^r^, seig^r^ de la Cauvinière, baron et patron des Moutiers-Hubert et de St Pierre-de-Courson, nomme à lad. cure des Moutiers, vacante par la mort de Me Yves Deshayes, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Louis Le Mercier, pbr̄e de ce diocèse. Fait et passé à

Lx, parr̃. S[t] Jacques, « en l'hostellerie de la Teste Noire, faubourg de la Porte d'Orbec, » en présence de M[e] Charles Butengs, procureur en l'élection de Lx. (*V.* **71**).

Le lendemain, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Le Mercier la collation dud. bénéfice.

Le 24 oct. le s[r] Le Mercier prend possession de la cure des Moutiers-Hubert en présence de M[e] Jacques Dumont, pbr̃e, desservant lad. parr̃., et autres témoins.

Le 6 mai 1703, la nomination à la cure des Moutiers-Hubert, appartenant de plein droit au roy, Sa Majesté nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Yves Deshayes, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Guillaume André, pbr̃e du diocèse de Bayeux.

Le 24 oct. 1703, le seig[r] évêque donne aud. s[r] André la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] André prend possession de la cure des Moutiers-Hubert, en présence de M[e] Jacques Dumont, pbr̃e, desservant lad. parr̃. M[e] Louis Le Mercier, nommé aud. bénéfice par Mes[re] Jean-Baptiste Deshayes, déclare s'opposer à cette mise en possession et signifie qu'à ce sujet il élit domicile à Lx, parr̃. S[t] Germain, en la maison de Guillaume LeMercier, marchand, bourgeois de Lx. Le s[r] André proteste de nullité lad. opposition.

35. — Le 22 sept. 1691, Jacques Masselin, acolyte, demeurant à présent en la parr̃. de Courtonne-la-Meurdrac, est ordonné sous-diacre.

Le 10 avril 1694, il est ordonné prêtre à Evreux, *ritè dimissus.* (*V.* **25, 29, 39**).

36. —Le 22 sept. 1703, M[e] François Du Lys, sous-diacre de la parr̃. de S[t] Germain de Lx, est ordonné diacre. (*V.* **75**).

37. — Le 13 oct. 1703, M[e] Jean-Baptiste Moullin, pbr̃e, curé de Blangy, est nommé par le seig[r] évêque son promoteur général dans tout le diocèse de Lx.

Le 20 oct. 1703, led. s[r] Moullin est installé en lad. charge de promoteur en l'officialité de Lx par Mes[re] Pierre Audran, pbr̃e, docteur de Sorbonne, chanoine scolaste en la cathédrale de Lx, prieur commendataire de S[t] Jean de Bois-Rolland. (*V.* **53 104, 197**).

38. — Le 30 oct. 1703, M[e] Michel Audran, pbr̃e du diocèse de Rouen, bachelier en théologie de la faculté de Paris, pourvu de la cure de Pennedepie, demeurant à Paris, représenté par M[e] Henry-Joseph Hannegué de Hardencourt, pbr̃e, vicaire desservant lad. parr̃. de Pennedepie, prend possession de ce bénéfice, en présence de Mess[re] Raymond du Cup, seig[r] d'Issel, lieutenant pour le roy au gouvernement de Honfleur, et plusieurs paroissiens de Pennedepie. (*V.* **104**).

39. — Le 30 oct. 1703, M[e] Jacques Masselin, pbr̃e, nommé à la

cure de St Paul-de-Courtonne, s'étant, sur le refus de collation opposé par le seigr évêque de Lx, adressé au métropolitain, reçoit un nouveau refus fondé sur les raisons données par le vicaire général dud. seigr évêque de Lx.

Le 3 nov. 1703, Me Jacques Masselin expose à la cour de parlement de Rouen que le seigr évêque de Lx l'a proposé pour desservir la cure de St Paul-de-Courtonne après la mort du dernier titulaire, arrivée le 6 oct. dernier ; que, depuis, la dame de Bailleul, femme du sr de Belleau, absent depuis deux ans, l'a nommé aud. bénéfice et que cettte nomination a été confirmée par le sr de Belleau, fils et présomptif héritier dud. sr de Belleau, seigr et patron de St Paul-de-Courtonne ; que les seigrs évêque de Lx et archevêque de Rouen, lui ont refusé la collation dud. bénéfice sous prétexte que c'est au sr de Belleau, père, qu'il appartient de nommer à lad. cure ; mais que ces refus sont contre les règles et que le patronage de lad. cure appartenant aud. sr de Belleau, il ne peut être privé de son droit qu'après les six mois, s'il a négligé d'y pourvoir, et qu'en son absence sa femme et son fils aîné sont présomptifs héritiers et ont droit de présenter à la cure ; led. requérant demande à la cour qu'il lui soit permis de prendre possession pour la conservation de son droit ; ce qui lui est accordé.

Le 5 nov. 1703, le sr Masselin, en vertu de l'arrêt de lad. cour, prend possession de la cure de St Paul-de-Courtonne, en présence de Me Charles de Montargis, pbrē, curé de Courtonne-la-Ville ; Me Eustache Lebaron, sergent royal, demeurant à Orbec ; Nicolas Gueroult, sr de Bellecourt, demeurant à Capelles. — On remarque parmi les témoins l'absence des habitants de la parr̄. de St Paul. (*V.* **25**, **97**).

40. — Le 22 sept. 1703, Me Jean Durosey, diacre, curé de Drucourt, est ordonné prêtre.

41. — Le 12 oct. 1703, les chanoines de la collégiale de Cléry, patrons présentateurs de la cure de St Sulpice de Canapville, nomment aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Gabriel-Joseph Le Cruays, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Robert Levillain, pbrē, gradué en l'Université de Caen, habitué en lad. église de Cléry.

Le 5 nov. 1703, led. sr Levillain s'étant présenté à l'évêché de Lx pour demander le visa épiscopal, le sr Audran, vicaire général, le renvoie à un autre temps pour subir l'examen ordinaire. — A la suite de l'insinuation de cet acte, il est écrit : « Remis au sr Pierre Levillain, de Marolles, acolyte. » (*V.* **59**).

42. — Le 23 sept. 1702, Pierre Levillain, fils de Robert et de Jacqueline Valle, de Marolles, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **41**).

43. — Le 7 avril 1703, Robert Loysel, acolyte de la parr̄. d'Epréville, est ordonné sous-diacre.

44. — Le 22 sept. 1703, Me Jean-Baptiste Pelvé, diacre, religieux-profès de l'abbaye de Cormeilles, est ordonné prêtre.

45. — Le 22 sept. 1703, Me Nicolas Puel, diacre du Sapandré, est ordonné prêtre.

46. — Le 22 sept. 1703, Me François-Philippe Asselin, acolyte de la parr̄. de St Cande-le-Vieux, reçoit le sous-diaconat.

47. — Le 23 sept. 1703, Me Pierre d'Aureville, diacre de la parr̄. de la Halboudière, est ordonné prêtre. (*V.* **461**).

48. — Le 4 nov. 1703, Mesre Pierre-Daniel Huet, ancien évêque d'Avranches, donne la tonsure et les ordres mineurs dans l'église de Ste Barbe-en-Auge, à Nicolas Havron, fils de Jacques et de Françoise Dajon, de la parr̄. de Glanville. (*V.* **562**, **603**).

49. — Le 22 sept. 1703, Jean Fourquemin, fils de Pierre et de Catherine Vimont, de la parr̄. de Folleville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

50. — Le 8 déc. 1701, dom Thomas Chanu, religieux-profès de Grestain, titulaire de l'Infirmerie de lad. abbaye, résigne son bénéfice entre les mains de Sa Sainteté en faveur de dom Pierre Legrix, religieux du même monastère. (*V.* **100**, **504**).

Le 8 nov. 1703, le visa épiscopal est donné auxd. lettres de provision.

Le 14 nov. 1703, dom Pierre Legrix, sous-diacre, prend possession de lad. Infirmerie pour la conservation de son droit.

Cette prise de possession se faisait par la libre entrée de l'église, la séance à la stalle du chœur et au Chapitre et le son de la cloche. Ensuite le nouveau titulaire était conduit à la maison, au jardin et dépendances faisant partie du revenu de l'infirmerie. Mais arrivé là, dom Legrix ne put entrer, la porte lui ayant été fermée par dom Gabriel Le Grand, pbr̄e, religieux de lad. abbaye, qui prétendait avoir droit aussi à cet office. Il fut donc obligé de prendre possession par le toucher de la porte. Ensuite se présenta dom Gabriel Le Grand qui déclara former opposition à lad. prise de possession, attendu qu'il était pourvu dud. office par le Chapitre ; qu'il en avait pris possession et en jouissait depuis quatre ans.

51. — Le 27 oct. 1703, dispense de bans entre hon̄n. hōe Jean Godefroy, marchand, fils de Me Jean Godefroy, conseiller du roy, lieutenant du maire de la ville de Lx, et de Françoise Lefèvre, de la parr̄. de St Jacques de Lx, d'une part, et hon̄n. fille Suzanne Jouen de Bornainville, fille de Me Jean-Baptiste Jouen, conser du roy, contrôleur des gabelles à Lx, et de damlle Marie De Manneville, de la parr̄. de St Germain de Lx.

52. — Le 12 nov. 1703, vu l'attestation du sr Pépin, curé de Ste Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Jean, sr du Perron, sans profession, fils de Charles et de



Jeanne Deshays, d'une part, et Françoise Prémord, fille de Pierre et de Jacqueline Aubert, les deux parties demeurant à S[te] Catherine d'Honfleur.

53. — Le 9 nov. 1703, la nomination à la cure de S[t] Martin d'Ecorcheville appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] François Le Conte de Nonant, chev[er], seig[r], marquis de Pierrecourt, seig[r] patron d'Ecorcheville et autres lieux, étant présentement en sa terre de la Pinterie, parr̄. du Pin, nomme à lad. cure d'Ecorcheville, vacante par la mort de M[e] Louis Levavasseur, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean-Guillaume Brasnu, pbr̄e, chapelain de S[t] Sauveur de Caen. Fait au château de la Pinterie. (*V*. **111, 123, 151, 199**).

Le 13 nov. 1703, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Brasnu la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s[r] Brasnu prend possession de la cure d'Ecorcheville, en présence de M[e] Jean-Baptiste Moullin, pbr̄e, curé de Blangy et promoteur de l'évêché, et autres témoins.

54. — Le 13 nov. 1703, le seig[r] évêque donne à M[e] Robert Levillain, pbr̄e, la collation de la cure de Canapville (près Pont-l'Evêque) à laquelle il a été nommé par le chapitre de Cléry.

Le 25 nov. 1703, led. s[r] Levillain prend possession de la cure de S[t] Sulpice de Canapville, en présence de M[e] Jacques Crochon, pbr̄e de Lx, desservant lad. parr̄. ; M[e] Philippe Cordouen, docteur en médecine ; Pierre Le Mire, Esc[r], tous deux de lad. parr̄. (*V*. **41**).

55. — Le 27 sept. 1703, le seig[r] évêque de Lx nomme à la cure de S[t] Pierre de la Chapelle-Hareng, vacante par la mort de M[e] Pierre Formeville, la personne de M[e] François Paisant, pbr̄e, licencié en droit, de la parr̄. de S[t] Germain de Lx.

Le 11 nov. 1703, led. s[r] Paisant prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Jean Fougy, pbr̄e, « curé en portion de la parr̄. de Courtonne-le-Chasteau » ; M[e] Richard Mahiette, pbre, desservant lad. parr̄. ; M[e] Jacques Hudoux, diacre ; Jean Deschamps, clerc de lad. église, et Jean Hudoux, syndic de lad. parr̄., tous quatre y demeurant. (*V*. **3**).

56. — Le 11 janvier 1703, M[e] Jean Ruffy, pbr̄e du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Vimoutiers, vacante par la mort du dernier titulaire.

57. — Le 20 nov. 1703, vu l'attestation du s[r] Mannoury, vicaire de Livarot, dispense de bans pour le mariage entre Charles Leseigneur et Marie Allaire.

58. — Le 23 sept. 1702, M[e] Jean de la Noë, sous-diacre de la Couture de Bernay, est ordonné diacre.

59. — Le 22 sept. 1703, Daniel Pollin, fils de Guillaume et de Marie

Poret, de S[t] Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **299**, **431**, **623**).

60. — Le 22 sept. 1703, Guillaume Hardy, fils de François et de Marie Avenel, de N.-D. d'Orbec, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

61. — Le 2 nov. 1703, Louis Dhéry, acolyte, chapelain de la chapelle de S[te] Croix en la Cathédrale, résigne led. bénéfice entre les mains du seig[r] évêque qui en est le collateur ordinaire.

Le même jour, Sa Grandeur nomme M[e] Guillaume Cousture, pbr̃e, à lad. chapelle S[te] Croix, vacante « par la désertion de Louis Dhéry, dernier titulaire, qui s'est enrôlé dans l'armée. » (*V.* **84**)

Le 24 nov. 1703, le seig[r] évêque nomme de nouveau le s[r] Cousture à lad. chapelle, vacante par la démission pure et simple du s[r] Dhéry.

Le 5 déc. 1703, le s[r] Cousture, deux fois pourvu de la chapelle S[te] Croix, est mis en possession de ce bénéfice.

62. — Le 3 nov. 1703, le seig[r] évêque, collateur ordinaire de la chapelle S[t] Valentin, sise à Canapville, nomme aud. bénéfice vacant par la désertion de Louis Dhéry, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean Le Grand, pbr̃e de ce diocèse. Fait en présence de M[re] François Daubin, pbr̃e, chanoine de la Cathédrale, et Jean Corset, pbr̃e, officier de lad. Eglise. (*V.* **72**).

63. — Le 19 mai 1703, M[e] Noel Le Grand, pbr̃e du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de S[te] Colombe du Theil-Nollent, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Guy Halley, pbr̃e, dernier titulaire.

Le 6 oct. 1703, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 9 nov. 1703, le s[r] Le Grand prend possession de la cure du Theil-Nollent, en présence de M[e] Robert Morel, cons[er] du roy, grènetier au grenier à sel de Lx, et autres témoins. (*V.* **300**).

64. — Le 24 nov. 1703, vu l'attestation du s[r] Leroux, vicaire de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage entre Françoise Tragin et Barbe Lechevalier. (*V.* **696**).

65. — Le 24 nov. 1703, vu l'attestation du s[r] Maulion, pbr̃e, curé de Tortisambert, dispense de bans pour le mariage entre Jacques de Brossard, Esc[r], s[r] de la Chapelle, fils de Daniel de Brossard, Esc[r], s[r] de la Filochère, et de feue dam[lle] Félicité de Mannoury, d'une part, et dam[lle] Geneviève du Buat, fille de feu Pierre du Buat, Esc[r], s[r] du lieu, et de feue dam[lle] Jeanne Philippes, tous deux de la parr̃. de Tortisambert. — Une opposition à ce mariage avait été formée par Louis-François du Buat, Esc[r], seig[r] du lieu ; mais une sentence de l'officialité la déclara mal fondée.

66. — Le 27 nov. 1703, vu l'attestation du s[r] de Saussey, curé de

Chambrais, et du sr Grieu, vicaire de St Aubin-de-Thenney, dispense de bans pour le mariage entre Jean Deschamps et Louise Deneuville. (*V.* **618**).

67. — Le 27 nov. 1703, vu l'attestation du sr Ricquier, pbre, curé de St Martin-d'Ouilly, et du sr Dumoutier, vicaire de Fontaine-la-Louvet, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel Vivien et Marguerite Davasey.

68. — Le 29 nov. 1703, vu l'attestation du sr Guillard, vicaire de St Victor-de-Chrétienville, dispense de bans pour le mariage d'André Lefranc. (*V.* **395**, **671**).

69. — Le 22 sept. 1703, Pierre Morand, fils de Pierre et d'Anne Osmont, de la parr. de Ticheville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

70. — Le 22 nov. 1703, Me Claude de Louis, diacre de la parr. de St Aubin de Canapville, est ordonné prêtre.

71. — Le 22 avril 1703, Jacques-Louis Mare, fils de Louis et de Jacqueline Sieur, de la parr. de Crouttes, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **538**, **552**.)

72. — Le 3 décembre 1703, Me Jean Le Grand, pbre de St Germain de Lx, pourvu par le seigr évêque de la chapelle de St Valentin, sise à Canapville, prend possession dud. bénéfice par le toucher des anciennes murailles et vestiges de lad. chapelle, à pnt tout en ruines. Fait en présence de Me Noël Cantel, pbre, curé de Canapville; Pierre de Louis, Escr, sr de Livet; son fils, Me Claude de Louis, pbre, et autres témoins, tous demeurant en lad. parr. de Canapville. (*V.* **62**).

73. — Le 22 sept. 1703, Jean Prevost, fils de Jean et de Catherine Lieuvin, de la parr. de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

74. — Le 29 nov. 1703, Me Nicolas de la Tour, pbre du diocèse de Rouen, ayant été nommé à la cure de Drubec par le Chapitre de Cléry, le 20 sept. 1696, le seigr évêque lui donne la collation dud. bénéfice, à condition qu'il passera trois mois au séminaire avant d'entrer en fonctions.

Le 2 déc. 1703, led. sr de la Tour prend possession de lad. cure, en présence de Me François Brière, pbre, demeurant à Pont-l'Evêque, et autres témoins.

75. — Le 28 sept. 1703, le seigr évêque donne à Me François Du Lys, diacre de la parr. de St Germain de Lx, la collation des deux portions de la cure de la Houblonnière, vacantes par la mort de Me Lecavelier, pbre, dernier titulaire, et auxquelles il a été nommé par Mesre Guy du Val, chevr, marquis de Bonneval, conser du roy et président à mortier en sa cour de Normandie. (*V.* **36**).

Le 27 nov. 1703, le seig^r évêque, « vu la requête à lui présentée par Me François Du Lys, diacre, pourvu des deux portions de la cure de la Houblonnière, tendant à ce qu'il lui plût de réunir les deux portions pour être à l'avenir possédées par le suppliant et ses successeurs, à un seul et même titre de bénéfice ; vu l'enquête de *commodo* et *incommodo* ordonnée par led. seig^r évêque et faite par le s^r Audran, official de l'évêché ; vu le consentement à lad. réunion donné par Mes^re Guy du Val, ch^er, marquis de Bonneval, seig^r et patron des deux portions de la Houblonnière ; vu le certificat passé devant Me Jacques Héroult, pbr̃e, desservant lad. parr̃., par lequel les habitans dud. lieu, réunis *en état de commun*, consentent à la réunion ; attendu que l'union des deux portions de cure en une seule serait d'un grand bien à lad. église, à cause de la mésintelligence qui se rencontre souvent entre deux curés desservant sous un même toit ; que les peuples seraient mieux instruits, les sacremens mieux administrez, les mallades et les pauvres mieux assistez, et que le revenu mesme desd. deux portions, touttes charges desduittes, est à peine suffisant pour la subsistance d'un seul curé ; » led. seig^r évêque réunit à perpétuité les deux portions de la cure de la Houblonnière en un seul et même titre de bénéfice, à condition que le titulaire acquittera toutes les charges des deux portions réunies, qu'il entretiendra à ses frais un vicaire obligé de tenir les petites écoles et dire une messe basse tous les dimanches et fêtes. Le curé devra payer au vicaire, chaque année, la somme de 270 livres.

Le 16 janv. 1704, les deux portions de cure étant ainsi réunies, le s^r Du Lys prend possession de la cure de la Houblonnière, en présence de Me Robert Hauchemal, pbr̃e, desservant lad. parr̃., et de plusieurs paroissiens réunis.

76. — Le 22 nov. 1703, Philippe Isabel, fils de Guillaume et de Marguerite Lecoq, de la parr̃. de Beaumont-en-Auge, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

77. — Le 22 sept. 1703, Pierre Questier, fils de François et de Françoise Buad, de la parr̃. de Garnetot, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **655**).

78. — Le 10 déc. 1703, Me David Delauney, pbr̃e, curé de Plainville, du diocèse de Lx, et Me Jacques de Mézières, pbr̃e, curé de N.-D. de Cocherel et de son annexe St Pierre de Houlbec, diocèse d'Evreux, donnent leur procuration pour résigner leurs bénéfices entre les mains de leur évêque respectif, pour cause de mutuelle permutation.

Le même jour, le seig^r évêque de Lx donne aud. s^r de Mézières la collation de la cure de Plainville. (*V.* **143**).

79. — Le 23 sept. 1702, furent ordonnés diacres :

Me Michel Faucière, sous-diacre de N.-D. de Vimoutiers. (*V.* **291**),

Mᵉ Jacques Butengs, sous-diacre de la parr. de Bonneval. (*V.* **592**).

80. — Le 13 avril 1686, Guillaume Cousture, fils de Jean et de Marie Lefrançois, de Sᵗ Jacques de Lx, reçoit la tonsure. (*V.* **61**).

81. — Le 26 avril 1700, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jacques Grigy, fils de Gabriel et de Catherine Laisné, de la parr. de Royville ;

Nicolas Passet, fils de Jean et de Madeleine Gontier, de la parr. de Sᵗ Germain de Lx.

82. — Le 22 sept. 1703, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Gabriel Routier, fils de Noel et de Marguerite Hauton, de la parr. de Crouttes ;

Louis Planque, fils de Louis et de Marguerite Gueroult, de Sᵗᵉ Croix de Bernay.

83. — Le 28 oct. 1691, Louis Fourquemin, fils de Pierre et de Catherine Vimont, de la parr. de Folleville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 24 sept. 1695, led. sʳ Fourquemin, diacre, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Bayeux.

84. — Le 22 sept. 1703, Pierre Barbey, acolyte de N.-D. de Pontaudemer, reçoit le sous-diaconat.

85. — Le 7 avril 1703, reçurent le sous-diaconat :

Jacques Quesney, acolyte de la Chappelle-Hareng ;

Jacques Pollin, acolyte de la parr. de Crouttes. (*V* **156**, **298**, **615**).

86. — Le 7 avril 1703, furent ordonnés diacres :

Mᵉ Guillaume Masson, sous-diacre de la parr. d'Avernes ;

Mᵉ Jean Cordier, sous-diacre de la parr. de Royville.

87. — Le 23 sept. 1702, Mᵉ Nicolas Godillon, sous-diacre de Sᵗ Désir de Lx, fut ordonné diacre.

88. — Le 22 sept 1703, Mᵉ Guillaume Moulin, sous-diacre de Sᵗᵉ Foy-de-Montgommery, est ordonné diacre.

89.— Le 7 avril 1703, Mᵉ Jean Vauquelin, diacre de Giverville, est ordonné prêtre.

90. — Le 22 sept. 1703, Mᵉ Alexandre Aubert, diacre de Sᵗ Ouen de Pontaudemer, est ordonné prêtre. (*V.* **622**).

91. — Le 13 déc. 1703, vu l'attestation du sʳ de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, et du sʳ Hémery, pbre, vicaire de Sᵗ Jacques de Lx, dispense pour le mariage entre Jean Mariolle et Marguerite Lebrun, (*V.* **326**, **418**).

92. — Le 14 déc. 1703, Mesʳᵉ Réné de Moges, seigʳ et patron de la parr. de Sᵗ Sébastien de Préaux et du Bênerey et seigʳ de Coullonges et de Rhay, ancien conseiller du roy, demeurant à Coullonges, pays de Vendômois, et de présent se trouvant à Lx, déclare que désirant gratifier

Me Charles-David Enguerrand, pbre, curé de St Sébastien de Préaux, il veut bien qu'il résigne, dans le temps qu'il lui plaira, sad. cure de Préaux, pour cause de permutation avec celle de St Pierre de Meulles, dont Me Guillaume Enguerrand est pourvu, et que son intention est que l'acte du présent consentement tienne lieu de présentation à lad. cure de Préaux, en faveur dud. Me Guillaume Enguerrand. Fait en présence de Me Jacques Masselin, pbre de la parr. de Courtonne-la-Ville.

93. — Le 1er nov. 1703, le roy, à cause de la garde-noble des enfans mineurs du feu sr de Courtonne, nomme au bénéfice-cure de St Paul-de-Courtonne, vacant par le décès de Me Charles Radiguet, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Marin Leprince, *pbre* (1) du diocèse de Lx.

Le 13 déc. 1703, le seigr évêque donne aud. sr Leprince, diacre, la collation dud. bénéfice.

Le 17 décembre 1703, le sr Leprince prend possession de la cure de St Paul-de-Courtonne, Me Jacques Masselin, pbre, aussi pourvu de cette cure et qui en a précédemment pris possession, déclare qu'il s'oppose à cette prise de possession faite par le sr Leprince.

Le 22 mars 1704, la nomination à la cure de St Paul revenant au seigr évêque de Lx, à cause de l'absence prolongée du seigr de Courtonne, patron-présentateur, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice la personne dud. sr Leprince, sans toutefois que cette nomination puisse infirmer les droits que celui-ci peut tenir de la nomination faite par le roy.

Le 3 avril 1704, le sr Leprince, en conséquence de la nomination faite par le seigr évêque, prend de nouveau possession de la cure de St Paul. Nouvelle opposition du sr Masselin. M. Leprince proteste de nullité lad. opposition et déclare qu'il entend poursuivre incessamment le sr Masselin, pour l'obliger à dire les causes de ses oppositions, afin d'en obtenir la main levée. (*V.* **25**, **39**, **218**).

94. — Le 18 décembre 1703, vu l'attestation du sr Thomas, vicaire de St Ouen de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Delanoë et Marie Duclos.

95. — Le 13 déc. 1703, vu l'attestation du sr de Bonnechose, vicaire de Chambrois, dispense de bans pour le mariage entre Jean Deriot et Madeleine Toustain.

96. — Le 22 sept. 1703, Fr. Pierre Le Grix, acolyte, religieux de l'abbaye de Grestain, est ordonné sous-diacre. (*V.* **50**, **504**).

97. — Le 17 juin 1703, Me Antoine François Desperrois, pbre,

(1) C'est une erreur dans le brevet du roy ; il n'était que diacre.

curé de St Hippolyte-de-Cantelou, pourvu de la cure de St Cyr de Brétigny par Illustre prince Henri de Lorraine, comté de Brionne, prend possession dud. bénéfice, en présence de Mre Nicolas Leportier de la Surrière, pbr̃e, curé de Boisney ; Me Jean Duval, pbr̃e, desservant led. bénéfice de Brétigny. (*V.* **97**, **632**).

98. — Le 28 juin 1703, Me Charles Inger, pbr̃e de Lx, bachelier en théologie, chapelain de la chapelle simple de St Ursin en la Cathédrale, obtient en cour de Rome des lettres de provision du canonicat des Vaux, vacant par la résignation faite en sa faveur par Mre François Senée, pbr̃e, dernier titulaire.

Le 12 déc. 1703, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 14 déc. 1703, led. s^r Inger est mis en possession des canonicat et prébende des Vaux. (*V.* **32**).

99. — Le 27 déc. 1703, vu l'attestation du s^r Lecordier, pbr̃e, curé de St Martin-le-Vieil, et du s^r de St Denis, pbr̃e, curé de Condé-sur-Risle, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Aubert et Marie Anfrie.

100. — Le 29 déc. 1703, Me Jean-Baptiste Moullin, pbr̃e, promoteur de l'évêché, expose au seig^r évêque « qu'après le décez de feu Me Ollivier Isabel, pbr̃e, curé de Pennedepie il ne s'estoit présenté d'héritiers absolus, mais bien Guillaume et François Isabel, ses frères, se disant héritiers par bénéfice d'inventaire, lesquels en cette qualité et d'intelligence avec le nommé Gaudry, dépositaire des deniers provenus de la vendue des meubles dud. feu s^r Isabel, curé de Pennedepie, auroient fait adjourner en bailliage à Pont-l'Evêque led. Gaudry pour représenter lesd. deniers, ce qui a esté dénoncé au suppliant par le s^r de la Croix, ci-devant promoteur, et d'autant qu'il est de l'intérest du suppliant que lesd. deniers ne soient divertis et lesquels font l'assurance des réparations qui sont à faire tant au chancel que maisons presbytérales de la par̃r. de Pennedepie, à quoy led. feu s^r curé était obligé. » Mais l'official se refusant à connaître de cette affaire, dans laquelle il peut être regardé comme intéressé, attendu que son neveu, Me Michel Audran, qui est pourvu dud. bénéfice, « et les autres officiers et avocats de l'officialité étant récusés à raison du procès qu'ils ont actuellement en la cour de parlement contre le feu s^r curé », led. s^r promoteur prie le seig^r évêque « de nommer une personne, ayant les qualités requises, pour faire les fonctions de juge en ce procès. »

Vu lad. requête, le seig^r évêque nomme « pour juge en cette partie, pour juger sur la contestation des réparãons du p̄bitaire, chancel et autres lieux à la charge desd. héritiers » la personne du s^r de Langottière, docteur de Sorbonne. (*V.* **38**).

101. — Le 22 sept. 1703, Charles Lemarchand, acolyte de Lieurrey, reçoit le sous-diaconat.

102. — Le 31 déc. 1703, dispense de bans pour le mariage entre François de Foucques, Esc[r], s[r] de Caorches, capitaine de cavalerie, fils de Pierre de Foucques, Esc[r], seig[r] de Beauchamp, seig[r] et patron de Caorches et seig[r] haut-justicier de lad. parr̄., et de noble dame Marie d'Erbanne, de lad. parr̄. de Caorches, d'une part, et dam[lle] Anne Fenel, fille de feu M[e] Guillaume Fenel, avocat au Parlement de Paris, et de dame Claude Berson, demeurant à Paris, parr̄. S[t] Nicolas-des-Champs.

103. — Le 1[er] janvier 1704, vu l'attestation du s[r] de Courcy, pbr̄e, curé de Tourville, et du s[r] de Cœurdoux, pbr̄e, vicaire de Surville, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Depierrepont, boucher, et Charlotte Caron.

104. — Le 29 déc. 1703, M[e] François Lefebvre, pbr̄e, curé du Mesnil-sur-Blangy, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape sond. bénéfice, dépendant de la nomination de Mes[re] Charles de Houel, chev[er], seig[r] et patron de Morainville (1), en faveur de M[e] Gabriel Desmarest, pbr̄e, habitué en la parr̄. S[t] Croix-S[t]-Ouen de Rouen. Led. s[r] constituant, ayant desservi dans deux bénéfices-cures l'espace de plus de vingt-neuf ans, se réserve une pension annuelle de 200 livres. — « A quoy est intervenu M[e] Gilles Chaudru, tabellion en la vicomté de Fauguernon, demeurant au Brèvedent, au nom de Mes[re] Charles de Houel, seig[r] présentateur de la cure du Mesnil-sur-Blangy, lequel déclare qu'il s'oblige solidairement avec led. s[r] Desmarest à payer aud. s[r] Lefebvre la pension de 200 livres par luy réservée en considérāon de lad. résignāon. » (*V.* **230**).

105. — Le 8 janvier 1704, vu l'attestation du s[r] Lucas, curé de Campigny, et du s[r] Deglos, vicaire de S[t] Martin-le-Vieil, près S[t] Firmin, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Brotonne et Marie Delamare.

106. — Le 22 sept. 1703, François Dilloys, fils de Charles et d'Elisabeth Pinchet, de la parr̄. de Barville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **244**, **552**).

107. — Le 23 juin 1688, Jean-Guillaume Brasnu, fils de........ et de Jacqueline Mallet, de la parr̄. S[t] Sauveur de Caen, reçoit la tonsure à Bayeux. (*V.* **53**, **119**, **125**, **195**).

108. — Le 22 sept. 1703, Michel Bordeaux, fils de Michel et de Françoise Jean, de S[t] Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

(1) Morainville est le nom d'un fief et château sis en la parr̄. du Mesnil-sur-Blangy.

109. — Le 13 janvier 1704, vu l'attestation du s^r de Loisnes, curé de St Gatien-des-Bois, et du s^r Leduc, curé de Gonneville-sur-Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Charles Caresme et Anne Bautier. (*V.* **308**).

110. — Le 14 janvier 1704, vu l'attestation du s^r Vincent, pbr̃e, curé de la Chapelle-Gautier, et du s^r Dhommey, pbr̃e, curé de Capelles, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Peulvey et Anne Verger. (*V.* **681**).

111. — Le 15 janvier 1704, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Hurel, marchand, de la parr̃. des Authieux-Papion, d'une part, et dam^lle Léonore Deslondes, fille de feu Jacques Deslondes, Esc^r, et de dam^lle Louise Filleul, de la parr̃. de St Michel-de-Livet.

112. — Le 16 janvier, vu l'attestation du s^r Renoult, curé de la Brévière, et du s^r Germain, curé de Boessey, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel Fleuriot et Catherine Noel. (*V.* **129**, **680**).

113. — Le 16 janvier 1704, vu l'attestation du s^r Chasot, curé de la 2e portion de Biéville, dispense de bans entre Guillaume de Jort, soldat, et Marie Aubert. (*V.* **713**).

114. — Le 10 janvier 1704, le droit de nommer à la cure de St Pierre de Meulles appartenant à M. l'abbé de St Pierre-sur-Dives, Mes^re François Blouet de Camilly, pbr̃e, chanoine théologal et archidiacre d'Hièsme en l'église cathédrale de Bayeux, vicaire général de Mes^re François Blouet de Camilly, abbé de St Pierre-sur-Dives, nomme à lad. cure de Meulles, vacante par la mort de Me Guillaume Enguerrand, pbr̃e, dernier titulaire, décédé dans le pñt mois, la personne de Me Louis Adam, pbr̃e du diocèse de Séez, gradué en l'Université de Caen.

Le 14 janv. 1704, Me Jacques Robine, pbr̃e du diocèse de Séez, curé de la Pommeraye, au diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, gradué nommé sur l'abbaye de St Pierre-sur-Dives, requiert de Mre François Blouet de Camilly, vicaire général du seig^r abbé de St Pierre-sur-Dives, sa nomination à la cure de Meulles, vacante par la mort du s^r Enguerrand, dernier titulaire, afin qu'il en soit pourvu, « comme n'estant pas remply par lad. cure de la Pommeraye qui n'est que de deux cents livres de revenu annuel. » Led. s^r grand vicaire répond qu'il ne peut nommer le s^r Robine à lad. cure, attendu qu'il y a nommé Me Louis Adam, pbr̃e du diocèse de Séez.

Le 18 janv. 1704, vu le certificat de lad. réquisition, Mre Pierre Audran, vicaire général du seig^r évêque de Lx, donne aud. s^r Robine la collation de la cure de Meulles. (*V.* **116**, **228**).

115. — Le 5 nov. 1703, le seig^r évêque donne à Me Thomas Dionys, pbr̃e de ce diocèse, la collation de la cure de la Chapelle-Yvon, vacante par la mort de Me Philippe Soumillon, dernier titulaire.

Le 3 janvier 1704, le sr Dionys prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Richard Le Michel, pbre, curé de St Denis-de-Mailloc et doyen rural d'Orbec ; noble et discrète personne Mre Charles d'Assy, pbre, curé du Bêneré ; Me Nicolas Duval, curé du Ronceray ; Me Nicolas Le Front, curé de Tordouet ; Me Michel Poplu, curé de St Julien-de-Mailloc ; Me Nicolas Jourdain, pbre de Tordouet ; Me Jean Bernays, pbre, vicaire de Tordouet ; Me Pierre Costard, pbre, vicaire du Ronceray, et Me François Esmont, sr de la Rosière, avocat, de la parr. de la Chapelle-Yvon.

116. — Le 19 sept. 1681, Jacques Robine, fils de Barbe de Dodeman, de la parr. de Mesnil-Jean, diocèse de Séez, reçoit à Séez la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **114**).

117. — Le 29 déc. 1703, Me Claude Renault, pbre, curé de Bouttemont et pourvu de la 1re portion de la cure de Plasnes, demeurant à Bouttemont, résigne purement et simplement la cure de Bouttemont entre les mains de Monsr Jean-Baptiste Le Bas, conser du roy en sa cour des Aides à Rouen, seigr pntateur dud. bénéfice.

Le 19 janvier 1704, led. sr Jean-Baptiste Le Bas nomme à cette cure la personne de Me André Nicolle, pbre, vicaire de la parr. de Prêtreville. Fait à Lx en la maison dud. sr Le Bas, parr. St Jacques.

118. — Le 29 décembre 1703, Me Antoine-François Desperroys, pbre, curé de St Hippolyte-de-Cantelou et pourvu de la cure de Brétigny, demeurant encore à Cantelou, résigne purement et simplement cette cure pour qu'il y soit pourvu par « Mesre Jean de Piperey, Escr, seigr de Marole, vicomte de Moyaux et seigr dud. lieu de Cantelou à cause de son espouse. » (*V.* **97**).

Le 18 janv. 1704, led. seigr présentateur nomme à la cure de St Hippolyte, la personne de Me Guillaume Piel, pbre de la parr. de Marolles.

Le 24 janv. 1704, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Piel la collation dud. bénéfice. (*V.* **265**).

119. — Le 20 sept. 1692, Me Jean-Guillaume Brasnu, clerc de St Sauveur de Caen, reçoit à Bayeux les ordres mineurs. (*V.* **53**, **107**, **147**, **195**, **429**).

120. — Le 22 janvier 1704, vu l'attestation du sr Langlois, curé de St Pierre du Sap, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Bret et Denise Delacroix.

121. — Le 22 janvier 1704, vu l'attestation du sr Gaillard, curé de St Jean-de-Livet, et du sr Nicolle, vicaire de Prêtreville, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Armenoult et Jacqueline Hellouin, servante. (*V.* **121**).

122. — Le 22 janvier 1704, vu l'attestation du sr Bocage, curé

d'Estrées, et du s[r] Lemonnier, curé des Authieux-sur-Corbon, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Moullin et Marie Lefoullon. (*V.* **513**).

123. — Le 22 janvier 1704, vu l'attestation du s[r] Legentil, curé d'Epréville, et du s[r] Renault, curé de S[t] Victor-d'Espine, dispense de bans pour le mariage entre Edouard Levieil et Jeanne Leprevost.

124. — Le 22 sept. 1703, M[e] Jean Lechantre, diacre de S[t] Jacques de Lx, est ordonné prêtre.

125. — Le 24 sept. 1692, M[e] Jean-Guillaume Brasnu, acolyte de S[t] Sauveur de Caen, reçoit le sous-diaconat à Bayeux. (*V.* **53**, **107**, **119**, **147**, **195**).

126. — Le 7 avril 1703, M[e] Guillaume Robinet, diacre de S[te] Catherine d'Honfleur, est ordonné prêtre.

127. — Le 24 janvier 1704, vu l'attestation du s[r] Hagueron, curé du Pin, et du s[r] Quersent, vicaire de Lieurey, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Levavasseur et Catherine Caumont. (*V.* **317**).

128. — Le 26 déc. 1700, Nicolas Routier, fils de Martin et de Marie Mare, de la parr̄. de Crouttes, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **443**).

129. — Le 25 janvier 1703, vu l'attestation du s[r] Le Camus, curé de Grandchamp, et du s[r] Germain, curé de Boessey, dispense de bans pour le mariage entre Louis Leclerc et Suzanne Gabrie. (*V.* **112**, **680**).

130. — Le 22 sept. 1703, la nomination à la cure de S[t] Ouen de la Noë appartenant au seig[r] abbé du Bec, Mes[re] Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et abbé commendataire du Bec-Hellouin, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Grimpard, dernier titulaire la personne de M[e] Antoine de la Roche, pbr̄e, curé d'une portion de la parr̄. de Bures, diocèse de Rouen.

Le 27 décembre 1703, led. seig[r]. abbé du Bec nomme à lad. cure de la Noë, vacante par la démission pure et simple dud. s[r] de la Roche, pourvu de la cure de Belmesnil, aud. diocèse de Rouen, la personne de M[e] François Richomme, pbr̄e du diocèse d'Evreux.

Le 26 janv. 1704, M[re] Pierre Audran, vic. g[l], donne aud. s[r] Richomme la collation dud. bénéfice.

Le 25 fév. 1704, celui-ci prend possession de la cure de la Noë, en présence de M[e] Charles Duval, pbr̄e, desservant lad. parr̄.; Mes[re] Jacques de Livet, Esc[r], seig[r] de la Noë et de Boslouvet, demeurant à la Noë, et plusieurs autres témoins.

131. — Le 2 février 1704, dispense de bans pour le mariage entre Yves de Maillet, Esc[r], fils de François de Maillet, Esc[r], et de feue dame Anne Hélix, de la parr̄. de Friardel, d'une part, et dam[lle] Marie-Marguerite d'Abos, fille de feu Louis-Léonor d'Abos, Esc[r], s[r] de Théméricourt,

et de feue dame Marguerite Labbé, demeurant en la parr̄. de Juziers (?), diocèse de Rouen.

132. — Le 3 février 1704, vu l'attestation du s[r] Leguey, vicaire de S[t] Sébastien de Préaux, et du s[r] Bellière, vicaire de N.-D.-de-Courson, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Aubert et Anne-Charlotte Duboulley. (*V.* **305**, **699**).

133. — Le 3 février 1704, dispense de bans pour le mariage entre François de Malleville, Esc[r], fils de Pierre de Malleville, Esc[r], et de dame Jourdaine Le Michel, de la parr̄. d'Orbec, d'une part, et dame Anne Duquesnay, veuve de François de Billard, Esc[r], s[r] du Bois-Hébert, de la parr̄. du Bourg-Achard, diocèse de Rouen.

134. — Le 4 février 1704, vu l'attestation du s[r] Tabot, vicaire de Cerquigny, dispense de bans pour le mariage entre Michel Ecalard, cirier, et Marie Hamel.

135. — Le 4 février 1704, vu l'attestation du s[r] Legentil, curé d'Épréville, et du s[r] Fourquemin, vicaire de Folleville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Drouard et Catherine Dubreuil.

136. — Le 4 février 1704, vu l'attestation du s[r] Laugeois, pbr̄e, curé de S[t] Martin-de-la-Lieue, dispense de bans pour le mariage entre Henry Bouvier et Jeanne Le Merlier.

137. — Le 22 sept. 1703, Pomponne de Corday, diacre du Mesnil-Imbert, est ordonné prêtre.

138. — Le 18 janvier 1704, Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et abbé du Bec, nomme en cette qualité M[e] Charles Laurent, sous-diacre du diocèse de Paris, au prieuré de S[t] Eloy de Nassandre, diocèse de Lx, vacant par la mort de Fr. Pierre de la Croix, dernier prieur. — Cette nomination est faite à condition que led. prieur rétablira les bâtiments de ce prieuré, et s'engagera à y dépenser chaque année une somme fixée par le seig[r] évêque de Lx, et, à cette fin, fournira caution ; que si à l'époque fixée le prieuré n'est pas rétabli, la commende sera supprimée et un prieur régulier sera nommé.)*V.* **266**).

139.—Le 5 nov. 1703, la nomination à la chapelle de S[t] Eloy, sise en la parr̄. des Moutiers-Hubert, appartenant au seig[r] évêque, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort M[e] Yves Deshays, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Rault, clerc du diocèse de Bayeux, demeurant à Thorigny.

Le 30 janvier 1704, M[e] Pierre Rault prend possession du bénéfice simple de la chapelle de S[t] Eloy.

140. — Le 7 février 1704, M[e] Pierre d'Aureville, diacre, demeurant en la parr̄. de la Halboudière, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. — Led, s[r] d'Aureville avait un frère du nom de Jacques. (*V.* **461**),

141. — Le 16 février 1704, Me Cyprien Morel, demeurant en la parr. de la Gonfrière, diocèse d'Evreux, Me ès-arts en l'Université de Caen, représenté par Nicolas Morel, officier de feu Monsieur, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de St Evroult et de Cormeilles.

142. — Le 4 février 1704, Me Jean Jouen, sous-diacre de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **330**).

143. — Le 20 février 1704, Me Jacques de Mézières, pbre, cy-devant curé de Cocherel, diocèse d'Evreux, pourvu de la cure de Plainville, prend possession dud. bénéfice, en présence de Nicolas de Couillarville, Escr, seigr de Mollens ; Jean Chrestien, Escr, sr de Fains, tous deux demeurant à Plainville ; Me Guillaume Champion, curé de Bournainville et doyen rural de Moyaux. (*V.* **78**).

144. — Le 22 sept. 1703, Fr. Henry Maubert, acolyte, caligx de l'abbaye de Ste Barbe, est ordonné sous-diacre. (*V.* **8**, **553**).

145. — Le 21 février 1704, Me François Brière, demeurant pntement à St Aubin-en-Brie, près Gournay, Me ès-arts en l'Université de Caen, représenté par Pierre Brière, son frère, demeurant à Cernay, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

146. — Le 22 sept. 1703, Fr. Clément-Benoit Thuault, acolyte, religieux de l'abbaye de Ste Barbe, est ordonné sous-diacre. (*V.* **8**).

147. — Le 22 sept. 1696, Me Jean-Guillaume Brasnu, sous-diacre de St Sauveur de Caen, est ordonné diacre à Bayeux, (*V.* **53**, **107**, **119**, **125**).

148. — Le 22 sept. 1703, furent ordonnés sous-diacres :

Fr. Thomas-François-Gabriel Cormont, acolyte, religieux de Ste Barbe ; (*V.* **8**, **553**).

Fr. François Chaillou, acolyte, religieux de Ste Barbe. (*V.* **553**).

149. — Le 13 février 1704, le recteur de l'Université de Caen, donne des lettres de quinquennium à Me Gabriel Odienne, pbre de Lx.

Led. jour le sieur Odienne, âgé de 27 ans environ, Me ès-arts en l'Université de Caen, est nommé par icelle sur les archevêchés et Chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et Chapitres de Lisieux, Bayeux, Evreux, Séez, le Mans, Angers et Chartres, ainsi que sur les abbayes, prieurés et collégiales de ces divers diocèses.

150. — Le 12 février 1704, Me François Renault, pbre du diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 13 février, 1704, il obtient du recteur de lad. Université des lettres de quinquennium.

Le même jour, led. sr Renault, âgé de 30 ans environ, est nommé

par lad. Université sur les archevêchés et les Chapitres de Paris, Rouen et Tours; sur les évêchés et Chapitres de Séez, Bayeux, Lisieux, Evreux, le Mans, Angers et Chartres, ainsi que sur la plupart des abbayes, prieurés et collégiales de ces diocèses.

151. — Le 7 février 1704, Me François Desvaux, acolyte du diocèse de Lx, est nommé Me ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **160**).

152. — Le 12 février 1704, Me Jacques Pollin, sous-diacre du diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 13 février 1704, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, led. sr Pollin, âgé de 22 ans, est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et chapitres de Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez, Chartres, Le Mans et Rennes, ainsi que sur la plupart des abbayes, prieurés et collégiales de ces divers diocèses. (*V.* **85**, **298**, **615**).

153. — Le 10 avril 1703, Gabriel Hurel, acolyte de Royville, est ordonné sous-diacre.

154. — Le 21 février 1704, Me Christophe Courtin, pbre, vicaire en la Cathédrale et chapelain de St Laurent en lad. Eglise, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **473**).

155. — Le 5 mars 1704, dom Pierre Hardy, pbre, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge.

156. — Le 5 mars 1704, Me Jean Formeville, pbre de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et de Bernay.

157. — Le 4 mars 1704, Me Dominique Parrin, pbre, demeurant à la Lande, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et de N.-D. de Cormeilles.

158. — Le 4 mars 1704, Me Jacques Gosset, pbre, curé de la 1re portion de Verson, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lisieux. (*V.* **478**).

159. — Le 4 mars 1704, Me Jacques Couture, pbre de St Jacques de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay (*V.* **472**).

160. — Le 13 février 1704, François Desvaux, acolyte du diocèse

de Lx, obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Caen.

Le même jour, led. s^{r} Desvaux, âgé d'environ 26 ans, est nommé par lad. Université sur les archevêchés et Chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et chapitres de Bayeux, Lisieux, Evreux, Séez et Le Mans, ainsi que sur bon nombre d'abbayes et prieurés de ces différents diocèses. (*V.* **151**).

161. — Le 11 mars 1704, dame Catherine Poret de Boisandré, prieure du prieuré de St Joseph d'Orbec, donne procuration pour résigner led. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de dame Marie-Anne Le Cordier, religieuse professe du couvent des Emmurées de Rouen, avec la réserve toutefois de la somme de 450 livres de pension viagère qui sera cautionnée par la famille de lad. dame Lecordier. (*V.* **196**).

162. — Le 11 mars 1704, Me Pascal Touzey, pbr̃e, demeurant au Mesnil-Froger, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

163. — Le 11 mars 1704, Me Louis Duval, pbr̃e, demeurant au Sap, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **348**).

164. — Le 13 mars 1704, dom Louis Lhermitte de Lieury, pbr̃e, religieux-profès de l'abbaye de Fontenay, diocèse de Bayeux, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux des abbayes de St Pierre de Préaux et de N.-D. de Cormeilles. (*V.* **480**).

165. — Le 4 mars 1704, Me Jacques Crochon, pbr̃e de St Germain de Lx, M^{e} ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **243**, **475**).

166. — Le 5 mars 1704, Me Charles Bellière, pbr̃e, chapelain de de la Cathédrale, M^{e} ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **477**).

167. — Le 8 mars 1704, Me Claude Vitrel, pbr̃e, demeurant à St Ouen de Pontaudemer, M^{e} ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx.

168. — Le 8 mars 1704, Me Pierre Thillaye, pbr̃e de St Germain de Lx, M^{e} ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^{r} évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles. (*V.* **476**).

169. — Le 8 mars 1704, Me Joseph Maillet, pbr̃e du diocèse de Lx, demeurant à Paris, aux Porcherons, parr̃. Montmartre, M^{e} ès-arts

en l'Université de Caen, fait réiterer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

170. — Le 12 mars 1704, Me Robert Laisney, pbre, curé de N.-D. de Pontaudemer, « de très-médiocre revenu », M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, Grestain et St Pierre de Préaux. (*V.* **433**).

171. — Le 12 mars 1704, Me Pasquier Renoult, pbre du diocèse de Séez, originaire de Ste Gauburge, M^e ès-arts en l'Uuiversité de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

172. — Le 12 mars 1704, Me Jacques Bunel, pbre de N.-D. de Pontaudemer, y demeurant, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux, de Grestain, et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **477**).

173. — Le 12 mars 1704, Me Antoine Jehan, pbre du diocèse de Séez, demeurant à St Vandrille, aud. diocèse, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult.

174. — Le 10 mars 1704, « Mes^re Jean-Claude de Croisilles, chev^er, seig^r et patron des parr. de Bretteville, Fontenay-le-Pesnel, Cuverville, Inberville, Mesnilvitté, Ecots, St Martin de Fresnay, Montviette et autres terres et seigneuries, cons^er du roy et advocat au bailliage et siège présidial de Caen, ayant droit, en *sa qualité de seig^r d'Ecots,* de présenter au bénéfice-cure de Montviette, présentement vacant par la mort de Me Jean Leroux », dernier titulaire, nomme aud. bénéfice la personne de Me Nicolas Brunet, pbre, curé de la 1re portion de St Martin-de-Fresnay. Fait à Caen, en la maison dud. seig^r.

Le 13 mars 1704, le seig^r évêque donne aud. s^r Brunet la collation dud. bénéfice.

Le 1er avril 1704, le s^r Brunet prend possession de la cure de Montviette, en présence de Me Pierre Hurel, pbre, desservant lad. parr. (*V.* **329**).

175. — Le 12 mars 1704, Me David Mignot, pbre habitué en l'église paroissiale de St Germain de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **244**, **488**).

176. — Le 13 mars 1704, Me Joseph Lechevalier, pbre du diocèse de Rouen, y demeurant, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux.

177. — Le 12 mars 1704, Me Jean Formage, pbre, curé de la 2e portion du Mesnil-Mauger, et y demeurant, (lad. portion est de 300 livres de pension congrue), M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer



ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Sᵗᵉ Barbe. (*V.* **481**).

178. — Le 13 mars 1704, Mᵉ Gallois Eudes de la Londe, pbrē du diocèse de Lx, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, y demeurant, représenté par François Eudes, sʳ de Boistertre, demeurant à N.-D.-du-Hamel, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx.

179. — Le 12 mars 1704, Mᵉ Jacques Vimont, pbrē, « curé non remply de la par̄r. de Sᵗ Ouen de Rocques, y demeurant, bachelier en théologie, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, Sᵗ Pierre de Préaux et aux religieuses de Sᵗ Léger de Préaux. (*V.* **491**).

180. — Le 17 mars 1704, la nomination à la cure de Sᵗ Germain de Jouveaux appartenant au seigʳ du lieu, Mesʳᵉ Christophe de Hally, Escʳ, sʳ de la Carneille et seigʳ patron de Jouveaux, et dame Madeleine de Hally, son épouse séparée civilement, nomment à cette cure, vacante par la mort de Mᵉ Nicolas Desnos, pbrē, dernier titulaire, la personne de Mᵉ Jacques-Réné Blondel, pbrē, curé de Sᵗ Pierre de Cormeilles. Fait en la terre des Mares appartenant aud. sʳ Blondel, sise en la par̄r. de Sᵗ Sylvestre, en présence de Mesʳᵉ Jacques de Livet, chevʳ, seigʳ de Barville, baron de Coullonce, demeurant à Basoques, et de Louis de Grieu, Escʳ, capitaine des carabiniers du roy, demeurant à Sᵗ Pierre de Cormeilles. (*V.* **196**).

181. — Le 13 mars 1704, Mᵉ Philippe Boisney, pbrē du diocèse de Lx (par̄r. du Favril), Mᵉ ès-arts et professeur septennaire en l'Université de Paris, chanoine de Sᵗ Etienne-des-Grez, demeurant au collège de la Marche, fait réitérer par procureur ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **321**).

182. — Le 18 mars 1704, Mᵉ Daniel Lefort, pbrē, demeurant en la par̄r. de Sᵗ Désir de Lx, Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay.

183. Le 18 mars 1704, Mᵉ Louis Quesnel de Lalonde, pbrē, demeurant à Pont-l'Evêque, bachelier en droit, et Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque de Lx, doyen de Sᵗ Cande-le-Vieil, au Chapitre dud. Lx, aux religieux de Sᵗ Pierre de Préaux, de Grestain, de Beaumont-en-Auge et aux religieuses de Sᵗ Désir de Lx et de Sᵗ Léger de Préaux. (*V.* **494**).

184. — Le 18 mars 1704, Mᵉ Jean de la Rouvraye, pbrē, demeurant à Montreuil, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses

noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **486**).

185. — Le 19 mars 1704, Me Georges Aubert, pbrē du diocèse de Bayeux, professeur en philosophie, bachelier en l'une et l'autre faculté des droits, recteur de l'Université de Caen, M^e^ ès-arts en icelle, représenté par Mre Pierre André, pbrē, chanoine de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

186. — Le 19 mars 1704, Me Paul Loysel, pbrē, demeurant à Glos, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult, Bernay, Cormeilles, St Pierre de Préaux et aux dames de St Léger dud. Préaux.

187. — Le 19 mars 1704, Me François-Nicolas Caboulet, pbrē, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

188. — Le 21 avril 1696, Me Jacques Rossignol, diacre de la Fresnaye-Fayel, est ordonné prêtre. (*V.* **213**).

189. — Le 19 mars 1704, Mes^re^ Alexandre de Potin des Minières, clerc tonsuré du diocèse d'Evreux, demeurant en la parr̄. du Chesne, diocèse de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

190. — Le 22 sept. 1703, Pierre Simon, fils de Jean et d'Anne Estable, de la parr̄. d'Orbec, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

191. — Le 21 mars 1704, Mes^re^ Gabriel Durozey, pbrē du diocèse de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, docteur de Sorbonne, vicaire général et official de l'évêque de St Flour, représenté par son frère, Mes^re^ François Durozey, pbrē, curé de St Germain-de-Livet, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **267, 414, 466**).

192. — Le 23 mars 1704, Me Hector Bréant, diacre de la parr̄. d'Etrépagny, est ordonné prêtre.

193. — Le 24 mars 1704, Me Jean-Baptiste Moullin, pbrē, curé de Blangy, est nommé à la chapelle simple de Boisroger, diocèse de Coutances, par les religieux de Cormeilles, patrons présentateurs dud. bénéfice. (*V.* **37**).

194. — Le 27 mars 1704, dame Catherine Poret de Boisandré, prieure du prieuré de St Joseph d'Orbec, déclare que le 11 du pn̄t mois elle a passé une procuration pour résigner sond. bénéfice « en faveur de dame Marie-Anne Le Cordier, religieuse-professe du couvent des Emmurées de Rouen avec réserve de 450 livres de pension viagère ; ce qu'elle n'a fait que parce qu'elle a été menacée d'une lettre de cachet après plusieurs persécutions à elle faites. C'est

pourquoi elle révoque lad. prétendue résignation et tout ce qui pourrait avoir été fait en conséquence, désirant qu'elle demeure nulle et sans effet. » En outre lad. dame prieure donne procuration pour faire signifier lad. révocation à dame Marie-Anne Lecordier, religieuse dud. couvent des Emmurées. Fait et passé en présence de Me Yves Anquetil, pbrē d'Orbec, et autres témoins.

Le 29 mars 1704, lad. dame prieure, représentée par Mre Daniel Poret de Boisandré, prieur-curé de Ste Marguerite-sur-Duclair, fait signifier cette révocation. (*V.* **509**).

195. — Le 21 sept. 1697, Me Jean-Guillaume Brasnu, diacre de St Sauveur de Caen, est ordonné prêtre à Bayeux. (*V.* **53, 111, 123, 129**).

196. — Le 27 mars 1704, le seigr évêque donne à Me Jacques Blondel, pbrē du diocèse de Séez, la collation à la cure de Jouveaux à laquelle il a été nommé par Mre Christophe de Hally, cher, seigr de la Carneille.

Le 31 mars 1704, led. sr Blondel, pourvu de la cure de Jouveaux, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean Deslandes, pbrē, curé de Ste Croix de Cormeilles et doyen rural dud. lieu ; Me François Halbout, pbrē, vicaire de Jouveaux, et plusieurs autres témoins. (*V.* **180, 379**).

197. — Le 22 sept. 1703, Francois Drouslin, fils de François Drouslin, fils de François et de Marie Griffon, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

198. — Le 13 nov. 1703, bulle du pape Clément XI instituant Marie-Perrette de Cullant abbesse de St Désir en remplacement de feue Madame Charlotte de Matignon.

La bulle nous apprend que Marie de Cullant avait pris l'habit des Bénédictines au monastère d'Almenesche et qu'elle y avait fait profession.

Le 2 avril 1704, Mre Pierre Audran, pbrē, vicaire général et official de Monseigr de Lx, suivant la commission qu'il a reçue de Sa Sainteté, fulmine la bulle qui nomme Madame Marie-Perrette de Cullant à l'abbaye de N.-D. du Pré ou de St Désir de Lx. Il se rend à l'abbaye, et en présence de toutes les religieuses réunies en Chapitre, il reçoit le serment de fidélité de la nouvelle abbesse à la foi catholique et la proclame élevée à la dignité abbatiale de ce monastère.

Le 3 avril 1704, Madame Marie-Perrette de Cullant prend possession de lad. abbaye, du consentement des religieuses préalablement consultées. Lad. dame, conduite par Mesre Pierre Audran, vicaire général, accomplit toutes les cérémonies ordinaires de la prise de possession : la libre entrée de l'abbaye, puis de l'église abbatiale, la séance dans la chaise des abbesses, la visite au Chapitre, aux dortoirs, parloirs, cours, bâtiments, jardins, et autres lieux dépendant de

l'abbaye. Fait en présence de Me Pierre Formeville, échevin de la ville de Lx ; Me Gabriel Duprey, lieutenant d'une compagnie de la bourgeoisie de la ville ; Me Nicolas Godillon, pbrē de St Désir ; Me Gabriel Lesconard, pbrē de St Germain de Lx, et autres témoins.

199. — Le 21 août 1701, Pierre Clouet, du diocèse de Séez, reçoit la tonsure cléricale dans la chapelle de l'Evêché de Séez.

Le 9 août 1701, led. sr Clouet, originaire d'Alençon, avait été nommé Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 1er sept. 1703, Me Pierre-Nicolas Clouet, acolyte d'Alençon, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 3 oct. 1703, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx. (*V.* **205**).

200. — Le 7 avril 1704, vu l'attestation du sr Gamare, curé de Fresneuse, et du sr Blouquier, curé de St Christophe, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Leboulenger et Marie Glatigny. (*V.* **543**).

201. — Le 18 mars 1684, Me Charles Pilloys, diacre de St Melaine, est ordonné prêtre.

202. — Le 22 sept. 1703, Fr. Alexis-François Pécault de la Houssaye, acolyte, religieux de Ste Barbe-en-Auge, est ordonné sous-diacre. (*V.* **8**).

203. — Le 22 sept. 1703, François Jouen, fils de Philippe et de Suzanne Lefebvre, de la parr̄. d'Epréville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

204. — Le 22 sept. 1703, Pierre Girot, acolyte de Douville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **535**).

205. — Le 11 avril, 1704, Me Pierre Nicolas Clouet, acolyte, originaire de la ville d'Alençon et y demeurant, bachelier de la faculté de Sorbonne, Me ès-arts en l'Université de Paris, représenté par Me Jean-Baptiste Mignot, pbrē, chanoine de Lx, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **199**).

206. — Le 31 janv. 1704, Mesre Pierre Audran, vic. gl., donne à Me André Nicolle la collation de la cure de St Lubin de Bouttemont.

Le 9 avril 1704, le sr Nicolle prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean Lefebvre, pbrē, curé du Brefdent ; Me Gabriel Cachet, pbrē de St Germain de Lx ; Me Robert Leroux, maître de musique de la Cathédrale. (*V.* **117**).

207. — Le 15 avril 1704, vu l'attestation du sr Jehenne, vicaire de St Germain de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Gabriel Duprey et Geneviève Formeville. (*V.* **625**).

208. — Le 15 avril 1704, Me Germain Montfort, pbrē, ancien avocat, exerçant, en cette partie, la juridiction ecclésiastique de l'officialité du doyenné du Chapitre, en l'absence de Mr l'official, donne dispense

de bans pour le mariage entre Me Guillaume Main, avocat, fils de Thomas, marchand drapier, et de Jeanne Dufresne, demeurant à Pont-l'Evêque, d'une part, et Anne Le Suis, fille de Robert, de la parr̄. de St Germain de Lx.

209. — Le 21 avril 1704, vu l'attestation du sr Lefebvre, vicaire de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Marin Lecesne et Anne Coudrelle.

210. — Le 7 mai 1704, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Delamare, officier de feue Mademoiselle, duchesse de Montpensier, fils de feu de Mr Robert Delamare, cy-devant élu, et de dame Jeanne Fourquemin, de la parr̄. de Morsan, d'une part, et dame Madeleine Deshays, marchande, fille de Me Charles Deshays et de dame Justine Camus, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay.

211. — Le 12 mai 1704, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Herval, laboureur, fils de feu Jean et de feue Suzanne Paisant, d'une part, et Catherine Delettre, Vve de Noel Mannoury, en son vivant laboureur, d'autre part, les deux parties de la parr̄. du Mesnil-Mauger.

212. — Le 22 sept. 1702, Robert Lenormand, fils de Pierre et de Marie Le Maignen, de la parr̄. de Chambrois, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **579**).

213. — Le 7 avril 1704, François Desportes, Escr, seigr et patron du Mesnil-Vicomte, de la Rochelle et autres lieux, demeurant en son château du Mesnil-Vicomte, nomme à la cure dud. lieu, vacante par la démission pure et simple de Me Jacques Pinchon, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Rossignol, pbr̄e du diocèse de Lx. (*V.* **188**).

Le 16 avril 1704, le seigr évêque donne aud. sr Rossignol la collation dud. bénéfice.

Le 5 mai 1704, le sr Rossignol prend possession de la cure de la Trinité du Mesnil-Vicomte, « vacante par le décès du sr Pinchon. » Fait et passé en présence de Me Christophe Gondouin, pbr̄e de la Chapelle-Haute-Grue ; Me Louis Maignet, pbr̄e, desservant la parr̄. du Mesnil-Vicomte, et plusieurs autres témoins.

214. — Le 10 mai 1704, Mre David Mignot, pbr̄e du diocèse de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, donne sa procuration à Me Nicolas Passet, acolyte de lad. parr̄., pour faire signifier ses grades.

215. — Le 18 décembre 1703, la nomination à à la cure de St Pierre de Touques appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Jean Lemière, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Germain Morin, pbr̄e, curé de St Thomas de Touques et doyen rural du lieu.

Le 18 avril 1704, led. s^r^ Morin remet lad. cure purement et simplement entre les mains dud. seig^r^ évêque.

Le lendemain, Sa Grandeur nomme de nouveau à ce bénéfice la personne de Me Louis Dunel, pbrē de ce diocèse. (*V.* **261**).

216. — Le 8 janv. 1704, Me Jean-Baptiste Hémery, pbrē, curé de la 2e portion de St Martin de Lieurey, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Joseph Hémery, pbrē habitué en l'église de St Germain de Lx.

Le 3 févr, 1704, led. s^r^ Joseph Hémery obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 9 avril 1704, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 16 avril 1704, Me Joseph Hémery prend possession de la 2e portion de la cure de Lieurey, en présence de Me Georges Quersent, pbrē, vicaire de lad. parr̄., et plusieurs habitants dud. lieu. (*V.* **372**).

217. — Le 20 avril 1704, Me Guy Loysel, pbrē, curé de St Sylvain de Glos, doyenné de Moyaux, âgé de plus de 65 ans, donne sa procuration pour résigner son bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Paul Loysel, pbrē, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen. Led. s^r^ résignant se réserve toutefois une pension viagère de 500 livres avec la chambre et la salle qu'il occupe présentement dans le presbytère de lad. parr̄., « du côté du soleil couchant, pour y faire sa demeure », plus un cellier. Fait au manoir presbytéral de Glos, en présence de Me Nicolas Herrier, pbrē, curé de N.-D. de Villers, et de Me Louis Bucailles, pbrē, vicaire de Foulbec.

Cet acte nous apprend encore que led. s^r^ Loysel, âgé de 65 ans, était atteint d'une paralysie et d'une esquinancie qui l'empêchaient de faire ses fonctions curiales ; qu'avant d'être curé de Glos il avait été curé de St Martin-d'Ouilly pendant environ 23 ans. (*V.* **273**, **382**).

218. — Le 22 mars 1704, Me Marin Leprince, diacre de la parr̄. de N.-D. d'Orbec, est ordonné prêtre. (*V.* **93**).

219. — Le 22 mars 1704, Me Jean Duprey, sous-diacre de Coutances, *ritè dimissus*, est ordonné diacre.

220. — Le 22 sept. 1703, Jean Morel, fils de Jacques et de Marie Anquetil, de la parr̄. d'Orbec, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **509**).

221. — Le 22 sept. 1703, Me Jean Senoze, acolyte de la parr̄. de St Léger-du-Bosc, reçoit le sous-diaconat. (*V.* **597**).

222. — Le 5 mai 1704, Me Nicolas Houllette, pbrē, curé du Tilleul, doyenné de Gacey, âgé de plus de 67 ans, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape, en faveur de Me Christophe Gondouin, pbrē de la Chapelle-Haute-Grue. Toute-

fois, il se réserve 50 livres de pension viagère, attendu que, outre son âge avancé, il est affligé de graves infirmités qui, depuis six mois, l'empêchent de faire aucune fonction curiale, pas même célébrer la sainte messe, en sorte que les paroissiens sont obligés d'avoir recours aux paroisses et églises voisines, le revenu dud. bénéfice n'étant pas suffisant pour payer un vicaire. Led. s^r^ Houllette avait desservi cette cure pendant douze ans.

Me Jacques Burgault, bailly de Gacé, s'est présenté au nom de Mes^re^ Charles-Auguste de Matignon, comte de Gacé, lieutenant général des armées du roy, gouverneur général du pays d'Aulnis et de la Rochelle, commandant les troupes en Brabant, résidant à Anvers, déclare qu'il agrée et ratifie lad. résignation. Fait en présence de Me Christophe Legenvre, pbr̃e, curé de Gacé, et de Me Pierre Toustain, pbr̃e, curé de Résenlieu. (*V.* **346**).

223. — Le 2 mai 1704, la nomination à la cure de St Martin de Toutainville appartenant au seig^r^ abbé de St Pierre de Préaux, Eusèbe Renaudot, prieur de St Christophe de Châteaufort et de N.-D. de Frossay, vicaire général de Son Excellence Monseig^r^ Jean d'Estrées, commandeur de l'Ordre royal du St Esprit, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté auprès du roi d'Espagne, abbé de St Pierre de Préaux, nomme aud. bénéfice de Toutainville, vacant par la mort de Me Jean Boissel, pbr̃e, décédé dans le mois d'avril dernier, mois réservé aux gradués, la personne de Me Jean Formeville, pbr̃e de Lx, M^e^ ès-arts, nommé sur lad. abbaye de St Pierre de Préaux.

Le 6 mai 1704, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Formeville la collation de lad. cure de Toutainville. (*V.* **242**).

224. — Le 22 sept. 1703, furent ordonnés sous-diacres :

Louis-César-Alphonse de Bellemare, acolyte de Neuville. (*V.* **619**, **657**).

Léonor de Bellemare, acolyte de Neuville. (*V.* **619**).

225. — Le 10 mai 1704, Me Réné Piron, pbr̃e de la Congrégation de la Mission et supérieur du séminaire de N.-D. de la Délivrande, diocèse de Bayeux, chapelain de la chapelle de N.-D. de Pitié, parr̃. de Chemirey, diocèse du Mans, étant présentement à Lx, donne sa procuration pour poursuivre, en son nom, le procès prêt à naître entre lui et autres prétendants au droit de possession de lad. chapelle de N.-D. de Pitié.

226. — Le 12 mai 1704, vu l'attestation du s^r^ Piédoue, pbr̃e, curé de Bourgeauville, dispense de bans pour le mariage entre Me Olivier de la Place, chirurgien royal, fils de Me François de la Place et de Barbe Blot, d'une part, et Charlotte Bréard, tous deux de lad. parr̃. (*V.* **383**).

227. — Le 22 sept. 1703, Guillaume Aubert, acolyte de St Germain de Lx, est ordonné sous-diacre.

228. — Le 29 avril 1704, Me Jacques Robine, pbre, curé de N.-D. de la Pommeraye, doyenné de Cinglais au diocèse de Bayeux, Me ès-arts et gradué en l'Université de Caen, nommé sur l'abbaye de St Pierre-sur-Dives, ayant élu domicile, à l'effet qui en suit, en la maison de Jacques Duval, où pend pour enseigne la Coupe d'Or, requiert des religieux de St Pierre-sur-Dives, sa nomination à la cure de Meulles qui dépend de lad. abbaye et qui est venue à vaquer dans le mois de janvier, mois affecté aux gradués. Cette réquisition est faite sans déroger à la demande adressée à Bayeux au vicaire général du seigr abbé de St Pierre. Sur le refus des religieux, led. sr Robine proteste se pourvoir devant qui de droit, (*V*. **120**).

Le 15 mai 1704, le seigr évêque, sur le refus des religieux de St Pierre, donne aud. sr Robine une nouvelle collation de la cure de Meulles.

Le lendemain, le sr Robine pourvu de la cure de St Pierre de Meulles par la collation qu'il a obtenue du seigr évêque en conséquence de la réquisition faite aux abbé et religiéux de St Pierre-sur-Dives, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Charles Enguerrand, pbre, curé de Préaux ; Me Mathieu Le Biguais, pbre, curé de Pierre-fitte; Me Robert Dubosc, pbre, curé du Vey, tous deux du diocèse de Bayeux ; Me Etienne de Nollet, pbre, desservant lad. parr. de Meulles ; Jacques Enguerrand, marchand et plusieurs autres. (*V*. **96**).

Le 24 mai 1704, le seigr évêque donne à Me Louis Adam la collation de lad. cure de Meulles à laquelle il a été nommé par le grand vicaire du seigr abbé de St Pierre.

Le 16 juin 1704, le sr Adam prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Charles-David Enguerrand, pbre, curé de Préaux ; Me Etienne de Nollet, pbre, desservant lad. parr. de Meulles ; Louis Morin, acolyte ; Me Paul Crespin, chirurgien, et autres témoins. (*V*. **114**).

229. — Le 22 sept. 1703, François Rolland, fils de ...... et de Françoise Lecomte, de la parr. de Résenlieu, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **530**).

230. — Le 3 février 1704, Gabriel Desmarest, pbre du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure du Mesnil-sur-Blangy, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me François Lefebvre, pbre, dernier titulaire.

Le 14 mai 1704, le seigr évêque donne aud. sr Desmarest la collation de ce bénéfice.

Le 15 mai 1704, le sr Desmarest prend possession de la cure du Mesnil-sur-Blangy, en présence de Me Jacques Lelièvre, pbre du Mesnil-sur-Blangy, ancien curé de lad. parr., et plusieurs autres témoins. (*V*. **104**, **284**).

231. — Le 9 mai 1704, la nomination à la cure de N.-D. du Doux-Marais, desservie par des séculiers, appartenant au prieur-claustral de S[te] Barbe-en-Auge, Dom Louis Davy, prieur claustral dud. prieuré, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Jean-Louis de la Rivière, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Edmond Daguin, pbr̄e, curé de la Boissière et doyen du Mesnil-Mauger.

Le 10 mai 1704, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Daguin la collation dud. bénéfice, toujours à la condition qu'il passera six semaines au séminaire avant d'entrer en fonctions. (*V.* **262**).

232. — Le 22 sept. 1703, Jean Cécille, fils de Pierre et de Marie Deleau, de la parr̄. de S[t] Etienne-du-Rouvray, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

233. — Le 26 mai 1704, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Le Filleul, ch[er], seig[r] et patron de la Chapelle-Gautier, la Hélinière et autres lieux, capitaine de dragons, fils de Jacques Le Filleul, en son vivant seig[r] et patron de lad. parr̄., et de noble dame Françoise Le Pellerin de Gauville, de lad. parr̄. de la Chapelle-Gautier, d'une part, et dam[lle] Anne Lecuier de la Buffière, femme de chambre de Madame la Duchesse de Bourgogne, fille de Messire Lucas Lecuier, chevalier, seig[r] de la Buffière, gentilhomme ordinaire du roy, et d'Anne-Françoise-Bonaventure Vallot, femme de chambre de Madame la Duchesse de Bourgogne, de la parr̄. de Versailles. (*V.* **634**).

234. — Le 6 mai 1704, la nomination au bénéfice simple de la chapelle de S[t] Joseph, en l'église du Mesnil-Hubert, appartenant à Mes[re] Charles de la Pallu, chevalier, seig[r] dud. lieu du Mesnil-Hubert, Neuville, Gisney, Mardilly et autres lieux, led. seig[r] nomme à cette chapelle, vacante par le décès de M[e] Laurent Deshays, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Jean Chéron, pbr̄e du Mesnil-Hubert. (*V.* **362**).

235. — Le 22 sept. 1703, Jacques Heurtaulx, acolyte de S[t] Léger-d'Ouilly, reçoit le sous-diaconat. (*V.* **539**).

236. — Le 22 sept. 1703, M[e] François Lemercier, sous-diacre de Grandcamp, est ordonné diacre.

237. — Le 22 sept. 1703, Pierre Caron, acolyte de S[t] Désir de Lx, est ordonné sous-diacre par Mes[re] Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom qui, comme nous l'avons déjà remarqué, fit à Lx l'ordination de ce jour.

238. — Le 26 mai 1704, M[e] Toussaint Le Merlier, pbr̄e, curé de N.-D. de Folleville, doyenné de Bernay, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de Sa Sainteté en faveur de M[e] Toussaint Danquin, pbr̄e du diocèse de Mende, et cy-devant curé de Coulonvillers et Hanchy, son annexe, au diocèse d'Amiens. Led. s[r]

constituant, qui est âgé de 63 ans et infirme et qui a desservi la cure de Folleville pendant 18 ans, après avoir été curé d'Envermeu, au diocèse de Rouen, pendant neuf ou dix années, se réserve une pension viagère de 500 livres. (*V.* **361**).

239. — Le 22 sept. 1703, Me Charles Dufour, acolyte de Vimoutiers, reçoit le sous-diaconat.

240. — Le 7 avril 1703, Me Pierre Saphare, diacre de N.-D. d'Orbec, est ordonné prêtre.

241. — Le 23 avril 1704, les sieurs chanoines de Lx étant assemblés capitulairement, Monsr le promoteur dit qu'il avait eu avis que la cure d'Auquainville était vacante par la mort de Me Guillaume Haguelon, pbre, dernier titulaire et auparavant officier douze-livres en la Cathédrale. Il remontre que lorsque cette cure est vacante, il appartient au Chapitre de nommer et présenter trois officiers du nombre des huit douze-livres à Monsr le sénéchal haut-justicier du Chapitre pour qu'il en choisisse un auquel il doit donner ses lettres de présentation à lad. cure. Sur ce, le Chapitre nomme au scrutin Mes Antoine Guéret, Alexandre Moissard, secrétaire dud. Chapitre, et Alexandre Hue, confesseur en la Cathédrale, tous trois officiers douze-livres.

Le 20 mai 1704, en conséquence de lad. nomination du Chapitre, Me Jean Lecoq, licencié ès-droits, sénéchal haut-justicier de la haute-justice du Chapitre, présente à Monseigr de Lx pour la cure d'Auquainville la personne de Me Antione Guéret. (*V.* **269**, **285**).

242. — Le 28 mai 1704, Me Jean Formeville, pbre, pourvu de la cure de Toutainville, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Philippe Noncher, pbre, desservant lad. parr. ; Me Jean Ediard, pbre, vicaire de Vanescrot ; Nicolas Passet, clerc tonsuré, demeurant à Lx ; Me Nicolas Bloquet, avocat au parlement ; Me Jean Boissel, commissaire de police à Pontaudemer, et autres témoins. (*V.* (**223**).

243. — Le 20 mars 1703, Me Jacques Crochon, pbre de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, est nommé sur les abbayes de St Pierre de Préaux et de N.-D. de Cormeilles.

Le 28 mai 1704, led. sr Crochon fait signifier ses noms et grades aux religieux desd. abbayes. (*V.* **165**, **475**).

244. — Le 8 oct. 1798, Me David Mignot, diacre de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, est nommé par icelle sur les abbayes de St Pierre de Préaux, St Léger de Préaux et N.-D. de Cormeilles.

Le 28 mai 1704, led. sr Mignot fait signifier ses noms et grades aux religieux desd. abbayes. (*V.* **170**, **488**).

245. — Le 9 juin 1704, vu l'attestation du sr Chapelle, pbre, curé de St Aquilin-d'Augerons, dispense de bans pour le mariage entre Adrien Le Michel, Escr, seigr d'Aurilly et du Mesnil d'Augerons, fils

ainé et héritier de feu Alexandre Le Michel, vivant Escr, seigr d'Aurilly, et de noble dame Anne Le Gouez, demeurant en lad. parr. d'Augerons, d'une part, et noble dame Louise-Madeleine de Romé, demeurant à Geffosse, diocèse de Bayeux, Vve de Jean-Baptiste d'Hermerel, Escr seigr du lieu, fille de Mesre Louis de Romé, chever, seigr de Vernouillet, conser du roy en tous ses conseils et son président à mortier en la grande chambre de Parlement à Rouen, et de noble dame Françoise Bretel.

246. — Le 23 mars 1704, la nomination à la chapelle de St Thomas-et-St Clair en la parr. de Boissy appartenant au roy, Sa Majesté nomme aud. bénéfice, vacant pour abandon et désertion depuis plusieurs années, la personne de Me Pierre Sahut, pbre du diocèse de Rouen.

Le 15 juin, Me Pierre Sahut, prend possession de lad. chapelle en présence de Nicolas Le Blond, Escr, garde de feu Son Altesse, demeurant à Courbépine, et autres témoins. (*V.* **254**.)

247. — Le 26 déc. 1701, Jean Seney, fils de Jean et de dame Vimont, de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

249. — Le 22 sept. 1703, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jean Pépin, fils de Nicolas et de Marie Duval, de St Ouen de Pontaudemer. (*V.* **552**, **580**).

Louis Cally, fils de Noël et de Louise Perrotte, de la parr. du Mesnil-Hubert ; (*V.* **529**, **635**).

Jacques Gannel, fils de Jean et d'Anne Joret, de la parr. de St Pierre-des-Ifs ;

Jean Poplu, fils de Michel et de Marie Cuillier de la parr. de Prêtreville ; (*V.* **591**, **640**).

249. — Le 23 sept. 1702, Charles du Loir, acolyte de la Lande, est ordonné sous-diacre.

250. — Le 7 avril 1703, André Lemaitre, acolyte de la Couture de Bernay, est ordonné sous-diacre. (*V.* **556**).

251. — Le 22 sept. 1703, François Laugeois, acolyte de la parr. du Pin, est ordonné sous-diacre.

252. — Le 22 sept. 1703, Me Guillaume Farain, sous-diacre de St Pierre-la-Rivière, est ordonné diacre.

253. — Le 22 sept. 1703, François Delisle, fils de François et de Marie Delisle, de la parr. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **578**).

254. — Le 3 février 1704, Pierre Sahut, pbre du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision *per obitum* de la chapelle-léproserie de St Thomas-et-St-Clair, située sur le territoire de la parr. de Boissy, et vacante depuis plusieurs années par la mort du dernier titulaire ou occupée indument par des gens qui n'y ont pas droit. (*V.* **246**).

255. — Le 19 juin 1704, vu l'attestation du s^r Le Prevost, curé de Lisores, et du s^r Leroux, vicaire de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste de Vaumesle, Esc^r, fils de Guillaume de Vaumesle, Esc^r, et de noble dame Elisabeth de Fortin, de la parr. de Vimoutiers, d'une part, et dam^lle Marguerite de Huldebert, fille de Jean-Baptiste de Huldebert, Esc^r, s^r de la Miltière, et de noble dame Rénée de Fontaine, de lad. parr. de Lisores. (*V*. **369**, **585**).

256. — Le 22 sept. 1703, André de Genouville, acolyte de N.-D. de Pontaudemer, est ordonné sous-diacre.

257. — Le 7 avril 1703, Me Jean Chéron, diacre de la parr. du Mesnil-Hubert, est ordonné prêtre.

258. — Le 10 juin 1704, la nomination à la chapelle ou léproserie de St Clair-et-St Blaise appartenant à la dame abbesse de N.-D. du Pré-lèz-Lisieux, Madame Marie de Cullant, abbesse de lad. abbaye, nomme à cette chapelle, en remplacement de Me Jacques Cocquerel, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Soulbieu la Boulaye, pbre de ce diocèse. Fait en présence de Me Alexandre Odienne, pbre, curé de St Désir, et de Me Jean Grillon, pbre de ce diocèse, demeurant à Almenesches. (*V*. **282**).

259. — Le 18 juin 1704, Mre François Dubois, pbre, chanoine prébendé de St Pierre-Adifs, ordinaire des vicairies perpétuelles de St Pierre-Adifs et de St Laurent de la Pommeraye, à raison de sa prébende, et ayant juridiction spirituelle sur les clercs et les laïcs résidant sur lesd. paroisses, nomme Me Germain Montfort, pbre, licencié aux droits, pour remplir les fonctions d'official dans tout le territoire de lad. prébende.

260. — Le 20 juin 1704, vu l'attestation du s^r Le Signerre, pbre, curé de Bonneval, et du s^r Picard, pbre, curé de Montreuil, dispense de bans pour le mariage entre Jacques du Houlley, Esc^r, s^r de la Rouvraye, fille de feu Jacques, Esc^r, s^r du même lieu, et de noble dame Louise de Poullain, de lad. parr. de Bonneval, d'une part, et dam^lle Marie de la Rouvraye, fils de feu Henry, Esc^r, s^r des Fontaines, et de dam^lle Jacqueline de Normandel, de ladite parr. de Montreuil.

261. — Le 2 juin 1704, Me Louis Dunel, pbre, pourvu de la cure de St Pierre de Touques, vacante par la démission pure et simple de Me Germain Morin, pbre, dernier titulaire, prend possession de ce bénéfice, en présence dud. s^r Morin, présentement curé de St Thomas de Touques, doyen rural du même lieu, et autres témoins de lad. parr. (*V*. **215**).

262. — Le 4 juin 1704, Me Edmond Daguin, pbre, curé de la Bossière et doyen rural du Mesnil-Mauger, pourvu de la cure du Doux-Marais, vancante par le décès de Me Jean-Louis de la Rivière, pbre,

dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Nicolas Accard, pbr̃e, curé de St Maclou; Paschal Mesnier, pbr̃e (de St Germain de Lx), curé de Vaux, diocèse de Séez; Jacques Letanneur, sr du Longpré, syndic de Ste Marie-aux-Anglais. (*V.* **231**).

263. — Le 24 sept. 1701, Jacques de Bosc-Henry, acolyte de Plainville, est ordonné sous-diacre.

Le 23 sept. 1702, il est ordonné diacre. (*V.* **386**).

264. — Le 22 sept. 1703, Jean-Baptiste de Bosc-Henry, sous-diacre de la parr̃. de Plainville, est ordonné diacre. (*V.* **389**).

265. — Le 12 juin 1704, Me Guillaume Piel, pbr̃e, pourvu de la cure de St Hippolyte-de-Cantelou, prend possession dud. bénéfice en présence de Me Pierre Farain, archer, demeurant à Piencourt, et plusieurs autres témoins. (*V.* **122**).

266. — Le 9 juin 1704, Me Charles Laurent, sous-diacre du diocèse de Paris, demeurant ordinairement à Paris, pourvu du prieuré de St Eloi, *aliàs* St Lambert de Nassandre, situé en la parr̃. de Fontaine-la-Soret, représenté par Me Martin Collet, pbr̃e, vicaire de Rothes, prend possession dud. prieuré, en présence de Me Louis Talbot, pbr̃e, curé de Cerquigny, et autres témoins. (*V.* **138**).

267. — Le 17 juin 1704, Mesre Claude de Franqueville, chanoine et haut doyen de la Cathédrale, juge ordinaire de la ville et banlieue de Lx et de la parr̃. de St Germain-de-Livet, nomme Me François Durozey pbr̃e, licencié en théologie de la faculté de Paris et curé de St Germain-de-Livet, pour remplir les fonctions d'official « dans le cas ou le sr official serait obligé de s'absenter. » (*V.* **191**).

268. — Le 3 juillet 1704, vu l'attestation du sr Odienne, curé d'Equainville, et du sr Questier, curé de Gonneville-sur-Dives, dispense de bans pour le mariage de Robert de Dramard, Escr, patron de la 2e portion de Gonneville, fils de feu Tanneguy de Dramard, Escr, patron de lad. portion, et de noble dame Madeleine d'Angerville, de la parr̃. de Gonneville, d'une part, et damlle Catherine Rebut, fille de feu Me Guillaume, conseiller du roy, auditeur en sa chambre des Comptes de Normandie, et de Catherine Dubusc, de lad. parr̃. d'Equainville.

269. — Le 25 juin 1704, le seigr évéque donne à Me Antoine Guéret, pbr̃e, l'un des heuriers de la Cathédrale, la collation de la parr̃. de N.-D. d'Auquainville, vacante par la mort de Me Guillaume Haguelon pbr̃e, dernier titulaire. (*V.* **285**, **341**).

270. — Le 26 juin 1704, la nomination à la cure de Pomont appartenant au seigr du lieu, haute et puissante dame Anne-Dorothée du Buat, veuve de haut et puissant seigr Mesre Gaspard Erard-Le Gris, vivant chevalier, seigr et marquis d'Echauffour et Montreuil, comte de

Cisay et autres lieux, seig^r et patron de St Samson de Pomont, nomme aud. bénéfice de Pomont, vacant par la désertion et abandon de Me Jacques Anfrie, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Grillon, pbr̄e, vicaire du Cisay. Fait en présence de Louis de Fresmont, s^r du lieu, demeurant en la parr. du Planty, et Guillaume Froudière, receveur de M. le marquis du Pont-St-Pierre, demeurant à Cisay.

Le 28 juin 1704, le seig^r évêque donne à Me Jacques Grillon, pbr̄e, la collation de lad. cure de Pomont. (*V.* **347**).

271. — Le 14 mai 1704, la nomination à la cure de Ste Magdeleine de Courcelles appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Nicolas de Garencières, Esc^r, seig^r et patron de Courcelles, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Louis Escallard, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Louis Pottin, Esc^r, s^r de Bois-Richer, pbr̄e du diocèse d'Evreux.

Le 28 juin 1704, Me Louis Pottin, demeurant en la par̄r. du Chesne, diocèse de Lx, remet purement et simplement tous les droits qu'il peut avoir à la cure de Ste Madeleine de Courselles dont il n'a pas pris possession.

272. — Le 1er mars 1704, Me Claude Le Masle, pbr̄e, curé de la 2e portion de N.-D. de Campigny, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Buisson, pbr̄e de la par̄r. de Bellouet et vicaire de Blangy. Il se réserve toutefois une pension viagère de 150 livres. Fait et passé en présence de Me Nicolas de la Tour, pbr̄e, curé de Drubec.

Le 28 mars 1704, led. s^r Buisson obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 14 juin 1704, le seig^r évèque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 30 juin 1704, le s^r Buisson prend possession de la cure de Campigny, 2e portion, en présence de Me Cyprien Lucas, pbr̄e, prieur de St Jacques de Chauvigny et curé de la 1re portion de Campigny, et autres témoins. (*V.* **288**).

273. — Le 15 mai 1704, Me Paul Loysel, pbr̄e, M^e ès-arts, vicaire de Glos, obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. cure, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Guy Loysel, pbr̄e, dernier titulaire.

La réserve d'une pension de 500 livres et d'un logement dans le presbytère pour le s^r résignant est admise par la cour de Rome.

Le 19 nov. 1704, Mre Pierre Audran, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision. (*V.* **217**, **412**).

274. — Le 26 juin 1704, la nomination à la chapelle du Lieu-Helley, appelée vulgairement chapelle du Mesnil-Ferry, appartenant à l'abbé de Grestain, Mes^re Chrysante de Lévis, pbr̄e, aumônier de la

Duchesse de Bourgogne et abbé de Grestain, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Baron, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Louis du Cup, clerc, chanoine de Montréal, diocèse de Carcassonne.

Le 7 juillet 1704, le seigr évêque donne aud. sr du Cup la collation de la chapelle du Lieu-Helley. (*V.* **318**).

275. — Le 23 sept. 1702, Jean Lenormand, fils de Jacques et de Françoise Postel, de la parr. de St Germain-de-Montgommery, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

276. — Le 22 sept. 1703, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Nicolas Havard, fils de Martin et d'Anne David, de la parr. de St Léonard d'Honfleur. (*V.* **602**) ;

Pierre Olivier, fils de Pierre et de Catherine Talbot, de la parr. de Neuville-sur-Authou. (*V.* **289**, **596**).

277. — Le 22 sept. 1703, Me Jean Godet, diacre de la parr. de N.-D. de Vimoutiers, est ordonné prêtre.

278. — Le 22 mars 1704, Me Pierre Guénet, diacre de Glanville, est ordonné prêtre.

279. — Le 22 mars 1704, Me François Dutocq, sous-diacre, de la parr. de N.-D. de Cisay, est ordonné diacre.

280. — Le 14 juillet 1704, Me Réné Morard, diacre, curé de St Nicolas-des-Lettiers, requiert du seigr évêque de bien vouloir lui conférer l'ordre de prêtrise à la prochaine ordination, « veu l'extrême nécessité où il se trouve de faire le desservice de sad. parr. » et supplie en outre ledit seigr évêque de lui permettre l'entrée de son séminaire. Il proteste en cas de refus de se pourvoir devant qui de droit. A quoi le seigr évêque répond « qu'il ne veut ni ne doit conférer l'ordre de prêtrise aud. Morard qui s'en est rendu indigne par la meschante conduite quil a tenue depuis qu'il a esté pourveu dud. bénéfice et notamment pour estre tombé dans des excès d'ivrognerie, lors mesme qu'il estoit au séminaire pour se disposer à recevoir l'ordre de prêtrise, lesquels excès furent publicques et scandalisèrent tous les ecclésiastiques qui estoient pour lors aud. séminaire avec led. Morard ; pour raison de quoy Mond. seigr l'obligea de se retirer du séminaire cōe (comme) indigne d'y demeurer plus longtemps ». Sur cette réponse led. Morard proteste se pourvoir où il appartiendra.

281. — Le 21 juillet 1704, vu l'attestation du sr Odienne, curé de St Désir de Lx, dispense de bans pour le mariage entre Adrien Desperrois, Escr, sr de Boucheaut, fils de feu Antoine Desperroys, Escr, et de noble dame Madeleine de Querez, de lad. parr. de St Désir, d'une part, et damlle Charlotte Le Prevost, fille de François Le Prevost,

Esc^r^, s^r^ de Fourches, et de noble dame Marie-Anne de Corday, de la parr̃. de Fourches.

282. — Le 29 juin 1704, le seig^r^ évêque donne à Me Jacques Soulbieu de la Boullaye, pbr̃e, la collation de la chapelle ou léproserie de St Clair-et-St Blaise, sise en la parr̃. de St Désir de Lx. (*V.* **258**).

283. — Le 14 juillet 1704, le seig^r^ évêque, collateur ordinaire des canonicat et prébende de la Pommeraye en la Cathédrale, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Mre Alphonse du Houlley, dernier titulaire, décédé dans ce mois réservé aux gradués, la personne de Me Joseph Mahiet, pbre de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen. (*V.* **169**).

Ce même jour, led. s^r^ Mahiet, demeurant à Paris, avait adressé au seig^r^ évêque de Lx une réquisition de ce canonicat.

L'acte nous apprend que le s^r^ Mahiet avait reçu la tonsure le 21 février 1671 ; qu'il était venu à Lisieux pour adresser en personne lad. réquisition et qu'il avait élu domicile en la maison de Noël Thorel, s^r^ de la Croix, marchand, demeurant en la campagne de St Jacques, village des Loges.

Le 18 juillet 1704, les sieurs chanoines de Lx étant assemblés, led. s^r^ Mahiet est mis en possession du canonicat et prébende de la Pommeraye. (*V.* **321**).

284. — Le 22 sept. 1703, Philippe Samin, fils de Philippe et de Catherine Bertheaume, de la parr̃. du Mesnil-Bacley, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **598**).

285. — Le 25 juin 1704, le seig^r^ évêque donne à Me Antoine Guéret, pbr̃e, l'un des heuriers de la Cathédrale, la collation de la cure d'Auquainville.

Le 16 juillet 1704, Me Antoine Guéret prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Etienne Le Bas, pbr̃e, ancien chanoine de la Cathédrale, présentement curé de Prêtreville ; Me Jean Caboulet, pbr̃e, curé de St Aubin-sur-Auquainville ; Réné de Bonnechose, Esc^r^, s^r^ de la Boullaye, demeurant en lad. parr̃. d'Auquainville. (*V.* **241**).

286. — Le 25 juillet 1704, Me Guillaume Sorel, pbr̃e, curé de Tourgéville et titulaire du personnat simple de Cully, situé en lad. parr̃. de Cully, diocèse de Bayeux, donne sa procuration pour résigner led. personnat de Cully, entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Me Pierre de la Borbe, licencié aux droits, clerc du diocèse de Coutances. Cette résignation est faite avec la réserve de 150 livres de pension annuelle en faveur dud. s^r^ Sorel.

Le même jour, le s^r^ Sorel donne sa procuration pour résigner sad. cure de Tourgéville entre les mains de Sa Sainteté, en faveur de son neveu, Me Louis Le Métayer, sous-diacre de lad. parr̃. Toutefois, il se réserve 500 livres de pension annuelle à prendre sur les revenus dud.

bénéfice qu'il dessert depuis trente et un ans. Le sr Le Métayer se charge d'obtenir le consentement du roy et celui du seigr patron, attendu que lad. cure de Tourgéville est en litige depuis très longtemps et en patronage laïc dépendant de haut et puissant seigr, Mesre Louis de Madaillan de Lespare, marquis de Montataire, seigr et patron de Tourgéville. (*V*. **381**, **407**, **557**).

287. — Le 22 mars 1704, Gabriel Thillaye, fils de Thomas et d'Anne Hoguais, de la parr. du Mesnil-Guillaume, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **545**).

288. — Le 29 juillet 1704, vu l'attestation du sr Lefebvre, curé du Mesnil-sur-Blangy, et du sr Buisson, vicaire de Blangy, dispense de bans pour le mariage entre Robert Hamel et Madeleine Leprévost. (*V*. **230**, **272**).

289. — Le 22 sept. 1703, Pierre Ollivier, fils de Pierre et de Catherine Talbot, de la parr. de Neuville-sur-Authou, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **276**, **596**).

290. — Le 7 août 1704, Mesre Pierre Jourdain, pbre, chanoine de Lx, titulaire de l'Archidiaconé d'Auge, demeurant à Lx, donne sa procuration pour résigner led. archidiaconé entre les mains de Mgr l'évêque de Lx, en faveur de Mre Gilbert Hébert, pbre, chanoine de Lx et chapelain de Ste Claire dans la Ste Chapelle du Palais, à Paris, demeurant aussi à Lx, et celui-ci donne aussi sa procuration pour résigner sad. chapelle de Ste Claire entre les mains de Monsr le trésorier de la Ste Chapelle du Palais en faveur dud. sr Jourdain, pour cause de mutuelle permutation.

Le 7 août 1704, le sr Gilbert Hébert, accompagné de Me Gaspard Daufresne, notaire apostolique à Lx, va au palais épiscopal pour requérir du seigr évêque la collation de l'archidiaconé d'Auge. Un domestique de Monseigr répond que celui-ci est absent. Les srs requérants se transportent à la demeure de Mre Pierre Audran, vicaire général. La servante dud. sr Audran répond que son maître est absent et qu'il ne rentrera que le soir ou le lendemain. Alors le sr Gilbert Hébert se rend devers Me Gabriel Hébert, pbre, chanoine de la Cathédrale et secrétaire dud. seigr évêque, et lui demande à qui il doit s'adresser pour obtenir la collation de sond. bénéfice. Le secrétaire répond que le sr Audran, vicaire général, « est actuellement aux Calendes du diocèse, d'où il doit revenir ce soir ou demain du plus tard. » Cette réponse étant prise pour un refus, le sr requérant proteste de se pourvoir devant qui de droit.

Le 8 août 1704, le sr Gilbert Hébert va de nouveau trouver le sr Audran, vicaire général pour requérir la collation de l'archidiaconé d'Auge. Le vicaire général répond « qu'estant de la juridiction pure-

ment volontaire de l'évesque d'admettre ou de ne pas admettre les permutations suivant ce qui est dit au chapitre : *Quæsitum de rerum permut. etc.*, il n'y a que Monseig^r l'évesque et comte de Lx qui puisse donner la collation demandée, led. s^r Audran n'en ayant receu un pouvoir express de mond. seig^r. Pourquoy led. s^r requérant peut s'adresser à mond. seig^r pour en requérir lad. collation. » Vu cette réponse prise pour un refus, led. s^r Hébert persiste dans la protestation du jour précédent. (*V.* **296**).

291. — Le 22 mars 1704, Me Michel Faucière, diacre de la parr̄. de Vimoutiers, est ordonné prêtre. (*V.* **79**).

292. — Le 9 août 1704, vu l'attestation du s^r Pouchin, vicaire de Bourgeauville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Letellier et Charlotte Couraye.

293. — Le 18 août 1704, dispense de bans pour le mariage entre Henry-Artus de Couvains, seig^r et patron de Couvains, fils de feu Artus de Couvains, vivant seig^r de Couvains, et de noble dame Marie Morin, de lad. parr̄. de Couvains, d'une part, et dam^lle Marie-Charlotte de Foucques, fille d'Yves de Foucques, s^r de la Pilette, et de noble dame Marie-Anne Baudry, de la parr̄. d'Orbec.

294. — Le 18 août 1704, Me Jacques d'Escures, pbr̄e, curé de St Sylvestre de Cormeilles, âgé de plus de 70 ans, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Michel Ricquier, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. depuis 14 ans. Led. s^r d'Escures se réserve une pension annuelle de 250 livres pour l'aider à vivre, attendu son grand âge et ses infirmités d'hydropisie et d'asthme qui l'empêchent de faire ses fonctions et aussi parce que led. s^r résignant a desservi led. bénéfice pendant dix-neuf ou vingt ans après avoir gouverné pendant trois ou quatre ans la parr̄. de St Pierre de Morchain, diocèse de Noyon. (*V.* **334**, **353**, **694**).

295. — Le 23 août 1704, vu l'attestation du s^r Lepetit, curé du Mesnil-Germain, et du s^r Bellière, vicaire de St Ouen-le-Hoult, dispense de bans pour le mariage entre César de Marguerie, Esc^r, s^r de Sorteval, fils de François, Esc^r, s^r du Bourg, et de noble dame Claude Anfray, de lad. parr̄. du Mesnil-Germain, d'une part, et dam^lle Marie-Françoise Le Normand, fille de Gabriel Le Normand, Esc^r, s^r du Buschet, cons^er et procureur du roi au siège du bailliage et vicomté d'Orbec, et de noble dame Marie du Pommeret, de lad. parr̄. de St Ouen.

296. — Le 12 août 1704, Me Gilbert Hébert, pbr̄e, chanoine de Lx, et titulaire de la chapelle Ste Claire en la Chapelle du Palais à Paris, et Me Pierre Jourdain, pbr̄e, archidiacre d'Auge en lad. Cathédrale, révoquent la procuration qu'ils avaient passée pour résigner leursd. bénéfices en faveur l'un de l'autre. — L'acte nous apprend que led. s^r

Jourdain n'avait fait lad. permutation que parce qu'il s'était vu dangereusement malade. (*V.* **290**).

297. — Le 9 août 1704, la nomination à la cure des Authieux-Papion appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Gilles Bouchard, Esc^r, seig^r de la Varende et de la Saussaye, et présentateur de lad. parr̄. des Authieux, demeurant en son manoir du Sap, et représenté par Me François Lecomte, demeurant au Sap, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me N.... Marie de Précarrey, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Gilles Bassière, pbr̄e, licencié de Sorbonne, originaire du Sap.

Le 9 août 1704, le visa épiscopal est donné aud. s^r Bassière pour sa nomination à lad. cure des Authieux. (*V.* **377**).

298. — Le 22 mars 1704, Me Jacques Pollin, sous-diacre de la parr̄. de Crouttes, est ordonné diacre. (*V.* **85**, **152**, **615**).

299. — Le 22 mars 1704, furent ordonnés sous-diacres :

Me Daniel Pollin, acolyte de St Jacques de Lx ; (*V.* **59**, **431**, **623**).

Me Gabriel Moisy, acolyte de St Germain de Lx. (*V.* **435**, **736**).

300. — Le 2 sept. 1704, vu l'attestation du s^r Mulot, curé de Ste Croix de Bernay, et du s^r Le Grand, curé du Theil-Nollent, dispense de bans pour le mariage entre Adrian Cathaigne et Marguerite Lebreton.

301. — Le 22 sept. 1703, Me Jacques de St Clair, sous-diacre de Neuville, est ordonné diacre.

302. — Le 5 août 1704, « hault et puissant seig^r, Mre François, sire de Bréauté, chevalier, marquis seig^r et patron de Hotot, doyenné de Beuvron, demeurant à Paris », nomme à lad. cure de Hotot, vacante par la démission de Me Charles Gouche, pbr̄e du diocèse de Rouen, la personne de Me Thomas-Louis de la Garde, pbr̄e, bachelier de Sorbonne.

Le 22 août 1704, le visa épiscopal est donné aud. s^r de la Garde, pbr̄e du diocèse de Quimper, pour sa nomination à lad. cure de Hotot.

Le 27 août 1704, le s^r de la Garde prend possession de la cure de Hotot, en présence de Me Charles Maurey, pbr̄e de Lx, y demeurant.

303. — Le 28 août 1704, la nomination à la cure de St Denis de Victot appartenant au seig^r du lieu, Mes^re Georges-François de Bec de Lièvre, chevalier, seig^r de Villers, et noble dame Madeleine Bouttin, son épouse, dame et patronne de Victot, représenté par dom Laurent Barbey, pbr̄e, religieux de l'ordre des Prémontrés, prieur des Croiselliers (Groselliers), nomment à lad. cure vacante par la mort de Me Jean Mahieu, la personne de Me Robert Louvel, clerc du diocèse de Coutances. (*V.* **398**).

304. — Le 22 mars 1704, Me Pierre Bardou, diacre de Vimoutiers, est ordonné prêtre. (*V.* **390**).

305. — Le 9 sept. 1704, vu l'attestation du s^r Gosset, curé de la Foltière, et du s^r Leguay, vicaire de St Sébastien de Préaux,

Me Germain Montfort, pbrē, licencié aux droits, ancien avocat en l'officialité de l'Evêché, exerçant en l'absence de l'official, accorde dispense de bans pour le mariage entre François Deschamps et Marie Goupil. (*V.* **132**).

306. — Le 9 sept. 1704, dispense de bans pour le mariage entre Me François de Montgouin, conser et procureur du roy en la vicomté de Bernay, fils de Me Claude de Montgouin, conser du roy, maire de Lx, et de damlle Charlotte Bouret, d'une part, et damlle Marie-Anne Pottier, fille de feu honn. hōe Mathieu Pottier et de Marguerite Thuault, d'autre part, tous deux de Ste Croix de Bernay.

307. — Le 16 sept. 1704, dispense de bans pour le mariage entre Louis de Venoys, Escr, sr de Millambourg, fils de feu Jacques de Venoys, Escr, et de damlle Marie de Guiry, de la parr̄. de Ste Croix de Bernay, d'une part, et Françoise Auzerais, veuve de Jacques Lecomte, de la ville de Laigle.

308. — Le 17 sept. 1704, vu l'attestation du sr Leduc, curé de Gonneville-sur-Honfleur, et du sr Gallois, vicaire de N.-D. et St Léonard d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Falaise, fils de Richard, et damlle Suzanne Cécire, fille de feu Robert, Escr, sr du Boscage, et de damlle Marie Hobey, de lad. parr̄. de Gonnéville. (*V.* **109**, **403**).

309. — Le 22 sept. 1703, Louis Courel, acolyte de la parr̄. de Lieurey, est ordonné sous-diacre.

310. — Le 22 déc. 1703, Guillaume Parent, fils de Jean et de Charlotte Hardrey, de la parr̄. de St Evroult-de-Montfort, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **546**).

311. — Le 20 sept. 1704, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Romain Bertin, fils de Jacques et de Marie Levavasseur, de la parr̄. de St-Cande-le-Vieux ;

François-Nicolas Moreaux, fils de Nicolas et de Magdeleine Bonté, de St-Cande-le-Vieux ;

312. — Le 20 sept. 1704, Me Jacques Valmont, acolyte de la parr̄. de Morsan, est ordonné sous-diacre. (*V.* **541**).

313. — Le 22 mars 1704, Me Gilles Leriche, diacre de la parr̄. de Crouttes, est ordonné prêtre.

314. — Le 6 juin 1704, Me Jacques Brémont, pbrē du diocèse de Toulon, chanoine de la cathédrale de Saintes, demeurant à Paris, et Me Jean de Pont, clerc tonsuré du diocèse de Saintes, chapelain de N.-D., 2e portion, en la cathédrale de Lx, demeurant aussi à Paris, résignent leursd. bénéfices en faveur l'un de l'autre pour cause de mutuelle permutation.

Le 27 juin 1704, led. s^r^ Brémont obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. chapelle de N.-D., 2e portion. (*V.* **332**, **333**).

315. — Le 22 sept. 1704, dispense de bans pour le mariage entre Réné de Bonnechose, Esc^r^, s^r^ de la Boullaye, fils de feu Guy de Bonnechose, Esc^r^, et de noble dame Suzanne de Bonnechose, de la parr̄. de St Jacques de Lx, d'une part, et dam^lle^ Louise-Françoise de Bautot, fille de feu Esmond de Bautot, Esc^r^, s^r^ de Bayon, et de noble dame Anne Agis, Vve du feu s^r^ des Loges, de la parr̄. de Bois-Renault, diocèse d'Evreux.

316. — Le 22 sept. 1704, vu l'attestation du s^r^ de la Londe, vicaire de Moyaux, et du s^r^ Mabire, vicaire d'Hermival, dispense de bans pour le mariage entre Robert Legrand et Antoinette Tragin. (*V.* **358**).

317. — Le 23 sept. 1704, vu l'attestation du s^r^ Hagueron, curé du Pin, et du s^r^ Le Filleul, curé de St Jean-de-Thenney, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Desmares et Anne Allaire. — Délégation donnée au s^r^ Allaire, vicaire de Capelles, pour célébrer le présent mariage. (*V.* **127**, **395**).

318. — Le 10 sept. 1704, Mre Louis du Cup d'Issel, chanoine et promoteur du Chapitre collégial de St Vincent de Montréal, diocèse de Carcassonne, pourvu de la chapelle du Mesnil-Ferry, en la parr̄. de N.-D. du Val, diocèse de Lx, représenté par Me François Desbuissons, pbr̄e, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, prend possession de lad. chapelle. (*V.* **274**).

319. — Le 27 sept. 1704, vu l'attestation de Me Jacques Gastine, pbr̄e, desservant la parr̄. de Branville, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Exmelin et Madeleine Bard.

320. — Le 18 sept. 1688, Me Jean Nouet, diacre de la parr̄. de Soulangy, diocèse de Séez, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Lx.

321. — Le 22 sept. 1704, le seig^r^ évêque, collateur ordinaire du canonicat et prébende de la Pommeraye, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Mre Alphonse du Houlley, dernier titulaire, décédé au mois de juillet dernier, mois réservé aux gradués, la personne de Me Philippe Boisney, pbr̄e, M^e^ ès-arts et professeur septennaire en l'Université de Paris, chanoine de St Etienne-des-Grez, nommé par lad. Université sur l'évêché de Lx.

Le 23 sept. 1704, led. s^r^ Boisney s'étant présenté devant le Chapitre de Lx pour être mis en possession du canonicat de la Pommeraye, les s^rs^ chanoines refusent de le recevoir, attendu que le lieu est plein par l'actuelle possession du s^r^ Mahiet.

Le s^r^ Boisney, sur le refus du Chapitre, prend possession le même jour dud. canonicat *ad conservationem juris*, par la libre entrée de l'église et du chœur, mais non du Chapitre dont la porte a été trouvée

fermée. Fait en présence de Me Robert Delaborne, pbr̃e, curé de Berthouville, doyen rural de Bernay ; Me Jean Pasquet, pbr̃e, prieur de Fierville ; Me Thomas Masson, de la parr̃. de St Georges-du-Mesnil ; Me Maurice Ledoulx, demeurant à Lx ; Me Jean Blondel, tabellion ; Pierre Gosset, sr du Prey, capitaine de ville, et Marin Vivien, bedeau de la Cathédrale. (*V.* **181**, **283**, **414**).

322. — Le 18 sept. 1704, Me Jean Fouqu, pbr̃e, curé de St Rémy de Douvres, diocèse de Bayeux, résigne sond. bénéfice entre les mains du seigr évêque de Bayeux en faveur de Me Jean Fouqu, aussi pbr̃e, curé de St Michel de Clermont, diocèse de Lx ; et le sr curé de Clermont, du consentement de Nicolas-Marc-Antoine Le Pelley, Escr, sr de Baugy, seigr et patron de Clermont, résigne sond. bénéfice entre les mains du seigr évêque de Lx en faveur dud. sr curé de Douvres.

Le 27 sept. 1704, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Fouqu, curé de Douvres, la collation de la cure de Clermont.

Le sr Fouqu, représenté par noble hōē Laurent Descalles, pbr̃e, curé de St Jouin, prend possession de lad. cure de Clermont, présence de Jacques Foucqueu, demeurant à Etréham, et autres témoins.

323. — Le 29 sept. 1704, vu l'attestation du sr Fouquet, curé de St Georges-en-Auge, dispense de bans pour le mariage entre Eustache Duval et Marie Poulain. (*V.* **697**).

324. — Le 29 sept. 1704, vu l'attestation du sr Mulot, curé de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean Fourquemin, conser du roy, substitut de son procureur en l'élection de Bernay, d'une part, et damlle Françoise-Angélique Morin, Vve de Me Yves Goulaffre, sr de Camplessis, aussi conser du roy, lieutenant-général en la vicomté de Beaumont-le-Roger, d'autre part, tous deux de lad. parr̃. de Ste Croix.

325. — Le 24 sept. 1701, Me Alexandre Jouen, diacre de St Martin-des-Chesnayes, est ordonné prêtre.

326. — Le 30 sept. 1704, vu l'attestation du sr Lelièvre, curé de Roncheville, et du sr de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Charles Bence et Marguerite Fossey. (*V.* **91**).

327. — Le 1er oct. 1704, vu l'attestation du sr Le Courtois, curé du Meslerault, et du sr Philippes, curé de la Genevraye, dispense de bans pour le mariage entre Marin Richer et Louis Dubois. (*V.* **564**).

328. — Le 22 sept. 1703, Luc Thomas, fils de Simon et de Marie Duval, de la parr̃. de Cernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

329. — Le 29 sept. 1704, Mesre Jean-Claude de Croisilles, seigr et patron de Bretteville, Cuverville, Fontenay, Ecots, St Martin-de-Fresnay et la Gravelle, conser du roy, président au bailliage et siège présidial de Caen, demeurant en la parr̃. de St Jean de lad. ville,

nomme à la 1re portion de St Martin-de-Fresnay, vacante par la démission de Me Nicolas Brunet, pbre, dernier titulaire et à présent curé de Montviette, la personne de Me Philippe Morel, pbre de la parr. de May, diocèse de Bayeux. (*V.* **174, 357**).

330. — Le 22 mars 1704, Me Jean Jouen, diacre de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné prêtre. (*V.* **142, 385, 388**).

331. — Le 4 oct. 1704, Eustache Lelasseur, demeurant à Guerquesalles, désirant se faire promouvoir aux saints ordres obtient de Sa Sainteté dispense de l'irrégularité de sa naissance, et le sr Pierre Audran, official de l'évêché, fulmine lad. dispense et lui permet d'entrer dans les ordres sacrés. (*V.* **352, 611**).

332. — Le 21 déc. 1652, Jacques Brémont, fils de François et de Lucrèce Fournier, de la parr. de Néoules, diocèse de Toulon, reçoit la tonsure à Toulon. (*V.* **314, 333**).

333. — Le 19 sept. 1704, le seigr évêque de Lx donne son visa aux lettres de provision obtenues en cour de Rome par Me Jacques Brémont, pbre du diocèse de Toulon, de la chapelle de N.-D., 2e portion, en la Cathédrale de Lx, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Jean de Pont.

Le lendemain, led. sr Brémont est mis en possession de lad. chapelle, en présence de Me Guillaume Véron, pbre, chapelain de St André, et de Me Robert Leroux, pbre, maître de musique à la Cathédrale. (*V.* **314, 332**).

334. — Le 8 sept. 1704, la nomination à la cure de St Sylvestre de Cormeilles appartenant au seigr abbé de Cormeilles, Monseigr Philbert-Charles de Pas Feuquières, évêque d'Agde et abbé commendataire de l'abbaye de Cormeilles, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques d'Escures, dernier titulaire, la personne de Me Michel Ricquier, pbre du diocèse de Lx.

Le 4 oct. 1704, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Ricquier la collation dud. bénéfice. (*V.* **294, 353**).

335. — Le 20 sept. 1704, Jean Thomas, fils de Mathurin et de Léonore Souland, de la parr. d'Arné-le-Poste (?), diocèse de........, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs

336. — Le 7 oct. 1704, vu l'attestation du sr Lecharpentier, curé du Bosc-Renoult, et du sr Langlois, curé du Sap, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Morand et Marie Surlemont. (*V.* **514**).

337. — Le 30 août 1704, la nomination à la cure de la Madeleine de Courcelles appartenant au seigr du lieu, Mesre Nicolas de Garencières, Escr, seigr et patron de Courcelles, nomme à cette cure, vacante par la démission de Me Louis Pottin, pbre du diocèse d'Evreux, la personne de Me François Le Mercier, diacre de St Germain de Lx. (*V.* **271**).

Le 20 sept. 1704, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Le Mercier, pbr̄e, la collation dud. bénéfice. (*V.* **363**).

338. — Le 8 août 1704, dom Gabriel Le Grand, relig^x^, demeurant en l'abbaye de Grestain, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape l'office claustral d'aumônier de lad. abbaye, lequel office est à la nomination du Chapitre, en faveur de Fr. Laurent Descalles, acolyte, religieux-profès de N.-D. de Montebourg, diocèse de Coutances.

Le 26 sept. 1704, led. s^r^ Descalles obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 16 décembre 1704, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 18 décembre 1704, le s^r^ Descalles, se trouvant présentement logé à Lx, en l'hôtellerie de la Couronne, parr̄. St Germain, donne une procuration pour faire prendre, en son nom, possession de l'office d'aumônier en l'abbaye de Grestain. (*V.* **531**).

339. — Le 17 sept. 1704, le seig^r^ évêque, collateur ordinaire du canonicat des Loges, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Jacques Jagan, pbr̄e, docteur de Sorbonne, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Dumesnil-Desmoulins, pbr̄e, docteur de Sorbonne, grand chantre de la cathédrale de Séez.

Le 6 févr. 1705, les chanoines de Lx capitulairement assemblés, led. s^r^ Dumesnil-Desmoulins est mis en possession du canonicat des Loges. (*V.* **521**, **638**).

340. — Le 4 oct. 1704, la nomination à la cure de Ste Eugénie (St Eugène) appartenant au chanoine de semaine en la Cathédrale, Me Jacques de Setz, pbr̄e, chanoine de semaine lors de la mort de Me Jean Becquet, pbr̄e, dernier titulaire, décédé la dernière semaine de septembre, nomme à cette cure la personne de Me Jacques Seney, pbr̄e de Lx.

Le 11 oct. 1704, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Seney la collation dud. bénéfice. (*V.* **356**).

341. — Le 12 oct. 1704, Denis Leboullenger, fils de Louis et de Louise Leboullenger, de la parr̄. de St Gervais et St Protais d'Estrepagny, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

342. — Le 12 oct. 1704, André Leboullenger, fils de Jean-François Leboullenger, Esc^r^, et de dame Magdeleine Guérin, de la parr̄. de la Poterie-Mathieu, reçoit la tonsure et les ordres mineurs des mains de Mgr Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom.

343. — Le 14 oct. 1704, vu l'attestation du s^r^ Lemercier, curé de Campfleur, et du s^r^ Ricour, pbr̄e, desservant la parr̄. de Courselles,

dispense de bans pour le mariage entre Robert Rothours et Simonne Lesens.

344. — Le 14 oct. 1704, vu l'attestation du sr Lecoq, curé du Mesnil-Bacley, et du sr Moullin, vicaire de Heurtevent, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Mannoury et Marie Cornet.

345. — Le 14 oct. 1704, dispense de bans adressée « au vicaire perpétuel d'Ouilly-le-Vicomte » et « au chapelain de la Pommeraye », pour le mariage entre Jacques Boudard, laboureur, « de la Pommeraye, parr. de St Désir », et Madeleine Le Roullier.

346. — Le 12 juin 1704, Me Christophe Gondouin, pbre de ce diocèse, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de N.-D. du Tilleul, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Nicolas Houlette, dernier titulaire.

Le 26 juillet 1704, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 24 sept. 1704, led. sr Gondouin, pbre, desservant la cure du Tilleul, prend possession de ce bénéfice.

347. — Le 25 sept. 1704, Me Jacques Grillon, pbre, demeurant en la parr. de Cisay, pourvu de la cure de St Samson de Pomont, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Christophe Gondouin, pbre, curé du Tilleul; François Le Carbonnier, Escr, sr du Framboisyer, et autres témoins. (*V.* **270**).

348. — Le 21 oct. 1704, vu l'attestation du sr Duval, vicaire du Sap, dispense de bans pour le mariage entre Jean Romagny et Françoise Gosselin. (*V.* **163**, **441**).

349. — Le 22 sept. 1703, Charles Pellecat, fils de Grégoire et de Jeanne Le Bouteiller, de la parr. de Ste Catherine de Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

350. — Le 12 octobre 1704, François Thillaye, fils de Jean et de Suzanne Manchon, de la parr. de St Etienne-la-Thillaye, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

351. — Le 22 sept. 1703, Charles Fouesnard, fils de Michel et de Catherine Gallot, de la parr. de Ste Catherine de Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

352. — Le 12 oct. 1704, Me Eustache Lelasseur, fils de Pierre et de Marie d'Escallard, de la parr. de St Georges-de-Pontchardon, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **331**, **611**).

353. — Le 12 oct. 1704, Me Michel Risquier, pbre, pourvu de la cure de St Sylvestre de Cormeilles, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jacques-René B[illegible]del, pbre, curé de St Pierre-de-Cormeilles; Estienne-Alexandre Halley, pbre de St Michel de Preaux

Mᵉ Benoît de Laubourg, consᵉʳ du roy, président au grenier à sel de Pontaudemer, demeurant à Sᵗ Sylvestre, et autres témoins. (*V.* **294**, **334**).

354. — Le 19 oct. 1687, Pierre Descalles, de la parr̃. de Sᵗ Martin de Fatouville-sur-la-Mer, fait profession en l'abbaye de N.-D. de Grestain. (*V.* **384**).

355. — Le 12 oct. 1704, reçurent à Lx la tonsure et les ordres mineurs des mains de Mgr Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom :

Jean Vitrel, fils de Nicolas et de Marguerite Terrier, de la parr̃. de Sᵗ Ouen de Pontaudemer;

Jean Richard, fils d'Antoine et de Catherine Lemercier, de la parr̃. de Sᵗ Pierre des Essarts ;

Robert Bucailles, fils de Guillaume et de Marie Hébert, de la parr̃. de Sᵗᵉ Croix de Bernay ;

Guillaume Lemoine, fils d'Isaac et de Jeanne Lecoq, de N.-D. d'Honfleur ;

Jean Pellerin, fils de Jean et de Marie Denis, de la parr̃. de Sᵗ Pierre du Bosc-Regnoult ;

Louis Saussaye, fils de Jean et de Catherine Berthelot, de la parr̃. de Sᵗ Pierre du Bosc-Regnoult ;

Jean de Soulbieu, fils de Jean et de Marie Malherbe, de la parr̃. de Sᵗ Pierre-de-la-Rivière ;

356. — Le 15 oct. 1704, Mᵉ Jacques Seney, pbr̃e, pourvu de la cure de « Sᵗᵉ Eugène », prend possession dud. bénéfice, en présence de Mᵉ Pierre Yve, pbr̃e, desservant lad. parr̃. « de Sᵗᵉ Eugénie » *(sic)*, et autres témoins. (*V.* **340**).

357. — Le 3 oct. 1704, Mᵉ Pierre Audran, vic. gˡ., donne à Mᵉ Philippe Morel la collation de la cure de Sᵗ Martin-de-Fresnay, 1ʳᵉ portion.

Le 22 oct. 1704, led. sʳ Morel prend possession de ce bénéfice, en présence de Mᵉ Raphël-Augustin Delacour, pbr̃e, curé de Sᵗ Martin de Fontenay-le-Pesnel, diocèse de Bayeux ; Mᵉ François Vigan, pbr̃e, curé de Lessard ; Mᵉ Nicolas Brunet, pbr̃e, cy-devant curé de lad. 1ʳᵉ portion de Sᵗ Martin-de-Fresnay ; Mᵉ Pierre Scelles, pbr̃e, curé de la 2ᵉ portion ; Mᵉ Robert Leroux, maître de musique de la Cathédrale, demeurant à Lx. (*V.* **174**, **329**).

358. — Le 23 oct. 1704, Mᵉ Saturnin de la Londe, pourvu de la cure du Mesnil-Hubert, vacante par le décès de Mᵉ Jean Vasse, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice en présence de noble et discrète personne, Mʳᵉ Pierre de Liberge, pbr̃e, curé de Moyaux ; Mᵉ Jean Hesdiard, pbr̃e, curé de Vanescrot ; Mᵉ Jean Chéron, pbr̃e de la parr̃. du Mesnil-Hubert ; Mᵉ Louis Bunel, pbr̃e, desservant lad. paroisse ; Mᵉ Robert Leroux, maître de musique en la Cathédrale. (*V.* **236**, **316**).

359. — Le 3 nov. 1704, vu l'attestation du s^r^ Le Prévost, curé de Lisores, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste de Marescot, Esc^r^, fils de feu Pierre de Marescot, Esc^r^, seig^r^ de Lisores, et de noble dame Marie Desjardins, de la parr̄. de Lisores, d'une part, et dam^lle^ Charlotte Desperroys, fille de feu François Desperroys, Esc^r^, s^r^ des Vaux, et de noble dame Marie Merieult, de la parr̄. des Vaux, d'autre part. (*V.* **255**).

360. — Le 12 oct. 1704, la nomination à la cure de St Sulpice de Graimbouville appartenant à l'abbé de St Pierre de Préaux, Mes^re^ Jean d'Estrées, cons^er^ du roy en tous ses conseils, abbé commendataire de Préaux, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Nicolas Dumoutier, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Joseph-François Chevalier, pbr̄e, du diocèse de Rouen. (*V.* **385**).

Le 2 nov. 1704, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Chevalier la collation dud. bénéfice.

361. — Le 19 juin 1704, Me Toussaint Danquin, pbr̄e du diocèse d'Amiens, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Folleville, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Toussaint Le Merlier, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 3 oct. 1704, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 29 oct. 1704, le s^r^ Danquin prend possession de la cure de Folleville, en présence de Me Jean-Baptiste Bucailles, pbr̄e, curé de Duranville ; Me Jacques Merouses, pbr̄e, chapelain de la chapelle de Courbépine, y demeurant. (*V.* **238**).

362. — Le 3 juin 1704, le seig^r^ évêque donne à Me Jean Chéron, pbr̄e, la collation de la chapelle simple de St Joseph, en l'église paroissiale des Moutiers-Hubert.

Le 23 oct. 1704, led. s^r^ Chéron prend possession dud. bénéfice, en présence de noble et discrète personne, Mes^re^ Pierre de Liberge, pbr̄e, curé de Moyaux ; Me Jean Hesdiard, curé de Vanescrot ; Me Saturnin de la Londe, pbr̄e, curé du Mesnil-Hubert ; Me Louis Bunel, pbr̄e, desservant lad. parr̄. ; Me Robert Leroux, maître de musique de la Cathédrale. (*V.* **234**).

363. — Le 29 oct. 1704, Me François Le Mercier, pbr̄e, pourvu de la cure de Courselles, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Louis Talbot, pbr̄e, curé en portion de Cerquigny ; Me Charles Quesnel, pbr̄e, curé de St Léger-du-Bosdel ; Me Mathieu Le Mercier, pbr̄e, curé de Campfleur. (*V.* **337**).

364. — Le 22 mars 1704, Me Pierre Barbe, sous-diacre de N.-D. de Pontaudemer, est ordonné diacre.

Le 20 sept. 1704, led. s^r^ Barbe, diacre, est ordonné prêtre.

365. — Le 12 oct. 1704, Jacques Corbin, fils de Jean et de Madeleine Duchesne, de la parr. de Ste Croix de Bernay, reçoit à Lx la tonsure et les ordres mineurs, des mains de Mgr Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom.

366. — Le 18 nov. 1704, Mesre Jean de la Sauvagère, pbre, curé de St Germain d'Eturqueray, diocèse de Rouen, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Pierre Guermont, pbre, curé de l'Hotellerie. Il se réserve 300 livres de rente sur les revenus de cette cure.

367. — Le 21 nov. 1704, vu l'attestation du sr Le Courtois, curé du Meslerault, et du sr Corbelin, curé de Montmarcey, dispense de bans pour le mariage entre Etienne Desmares et Noelle Lambert. (*V*, **505**).

368. — Le 24 nov. 1704, vu l'attestation du sr Cantel, curé de Canapville (Vimoutiers), dispense de bans pour le mariage entre Jean Delafosse, ouvrier, travaillant dans le moulin à papier, et Françoise Cucu, du même métier. (*V*. **72**).

369. — Le 25 nov. 1704, vu l'attestation du sr Hescamps, curé du Favril, dispense de bans pour le mariage entre Jean Cosnard et Marie Vauquelin.

370. — Le 25 nov. 1704, vu l'attestation du sr Siret, curé de Boissy et du sr Danquin, pbre, desservant la parr. de Folleville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Fourquemin et Marguerite Rocher.

371. — Le 25 nov. 1704, vu l'attestation du sr Simon, curé de St Mards-de-Fresne, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Aubry et Marie Vasseur.

372. — Le 26 nov. 1704, vu l'attestation du sr Hémery, curé de Lieurey, et du sr Goubert, vicaire d'Epaigne, dispense de bans pour le mariage entre Jean Rat et Cathin Cardon.

373. — Le 26 nov. 1704, vu l'attestation du sr Gallard, curé d'Ecajeul, dispense de bans pour le mariage entre Louis Massue et Marie Ballière.

374. — Le 26 nov. 1704, vu l'attestation du sr Dubusc, vicaire de St Cyr-de-Salerne, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Alleaume et Catherine Alleaume.

375. — Le 26 nov. 1704, vu l'attestation du sr Hérault, curé de St Cyr-d'Estrancourt, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Dufour et Françoise Petit.

376. — Le 27 nov. 1704, vu l'attestation du sr Merlier, vicaire de Beuzeville, dispense de bans pour le mariage entre Robert Donnet et Marie Heley. (*V*. **515**).

377. — Le 16 nov. 1704, Me Gilles Bassière, pbre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, pourvu de la cure des Authieux-Papion,

prend possession dud. bénéfice, en présence de Me François Lecomte, pbre de la parr. du Sap; Me Nicolas-François Morel du Butel, pbre, desservant lad. parr. des Authieux; Pierre Jehanne, syndic de lad. parr. (V. **297**).

378. — Le 27 juin 1704, Me Simon-Charles Boulduc, clerc du diocèse de Paris, titulaire de la chapelle simple de St Pierre-le-Martyr en la cathédrale de Paris, obtient en cour de Rome des lettres de provision du canonicat de Lieurey, 1re portion, en la cathédrale de Lx, vacant par la résignation faite en sa faveur, pour cause de mutuelle permutation, par Mre Simon Davoust de Langotière, pbre, dernier titulaire. — Le sr Davoust se réservait sur cette prébende une pension viagère de 150 livres.

Le 30 oct. 1704, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le même jour, le sr Boulduc est mis en possession du canonicat de Lieurey, 1re portion, en présence de Me Louis Rosey et de Me Alexandre Hue, pbres, officiers de la Cathédrale. (V. **382**).

379. — Le 27 nov. 1704, Me Jean Deslandes, pbre, curé de Ste Croix de Cormeilles et doyen rural du lieu, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le Pape sad. cure, dépendant de l'abbaye de Cormeilles, en faveur de Me Pierre Cherville, pbre, vicaire de la parr. de St Loyer, diocèse de Séez. (V. **196**, **457**).

380. — Le 5 décembre 1704, Fr. Pannetier, pbre, religieux de l'abbaye de Joyenval, ordre de Prémontré au diocèse de Chartres, prieur-curé de St André-d'Hébertot, « déclare que le 29 ou 30 nov. dernier, il aurait passé une résignation de sond. prieuré en faveur de Me Jean-Baptiste Lecomte, pbre, vicaire dud. lieu, à la réserve de 200 livres de rente viagère, ce que led. sr prieur n'auroit fait que dans son extrémité de maladie. Pour quoy il révoque lad. prétendue résignation. » Fait à Hébertot, en présence dud. sr Lecomte qui consent à la révocation: présence aussi de Mesre Henry de Costard, Escr, sr de St Léger-sur-Bonneville; et de Me Romain Paulmier, pbre de lad. parr. d'Hébertot (V. **450**).

381. — Le 7 déc. 1704, le seigr évêque donne à Me Louis Le Métayer, diacre de la parr. de Tourgéville, un dimissoire pour recevoir la prêtrise à Paris. (V. **286**, **407**, **557**).

382. — Le 28 sept. 1691, Simon-Charles Boulduc, fils de Simon et de Marie-Elisabeth de Lestang, du diocèse et ville de Paris, reçoit la tonsure à Paris. (V. **378**).

383. — Le 23 juin 1704, noble et discrète personne, Me Pierre-Daniel Piédoue, pbre, chanoine prébendé de St Martin en la Cathédrale de Bayeux et curé de Bourgeauville, diocèse de Lx, résigne led. bénéfice

de Bourgeauville entre les mains de Mes^re^ Gilles Clément, chev^r^, seig^r^ et patron de Bourgeauville.

Le 9 déc. 1704, led. seig^r^ nomme à cette cure, ainsi vacante, la personne de Me Pierre de Gémare, pbr̃e, curé de Pierrefitte.

Le même jour, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ de Gémare la collation dud. bénéfice. (*V.* **226**, **542**).

384. — Le 12 oct. 1704, Jacques Auger, fils de Louis et d'Hélène Bellière, de la parr̃. de Lieurey, reçoit à Lx, la tonsure et les ordres mineurs de la main de l'évêque de Condom.

385. — Le 3 oct. 1704, Me Joseph-François Chevalier, pbr̃e du diocèse de Rouen, M^e^ ès-arts et gradué en l'Untversité de Paris, nommé par icelle sur l'abbaye de Préaux, et pourvu de la cure de St Sulpice de Graimbouvillle par le seig^r^ abbé de Préaux, prend possession de lad. cure, en présence de dom Pierre Latille, pbr̃e, religieux-cellerier de l'abbaye de St Pierre-de-Préaux, et de Me Jean Jouen, pbr̃e de Pontaudemer. (*V.* **360**).

386. — Le 24 avril 1689, Jacques Guillaume, fils de Jean Guillaume, seig^r^ de Londorne, et de dam^lle^ Françoise Delalande, de la parr̃. de St Philbert-sur-Orne, *ritè dimissus*, reçoit à Lx, la tonsure et les ordres mineurs.

387. — Le 22 sept. 1703, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

François Pellerin, fils de François et de Charlotte Hébert, de la parr̃. de St Jean-du-Thénney ;

Adrian Le Prevost, fils d'Adrian et de Louise Corbelin, de la parr̃. de Plainville ;

388. — Le 3 déc. 1704, Me Jean Jouen, pbr̃e de la parr̃. de St Ouen de Pontaudemer, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de Grestain, en parlant à dom Jean-Baptiste Le Camus, religieux de cette abbaye, et, le 4 décembre, aux religieux de Cormeillles, en parlant à Louis-Simon Deshays, religieux dud. monastère. (*V.* **330**).

389. — Le 20 sept. 1704, furent ordonnés prêtres :

Me Jean-Baptiste de Bosc-Henry, diacre de la parr̃. de Plainville ; (*V.* **264**).

Me Jacques de Bosc-Henry, diacre de la parr̃. de Plainville. (*V.* **263**).

390. — Le 23 sept. 1702, Me Pierre Bardou, sous-diacre de Vimoutiers, est ordonné diacre. (*V.* **313**).

391. — Le 13 avril 1686, Fr. Jean-Baptiste Lepoittevin, religieux de l'abbaye de Montebourg, *ritè dimissus*, reçoit à Lx la tonsure cléricale.

392. — Le 23 juillet 1701, Me Christophe de la Bove, pbr̃e du diocèse de Lx, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Paris.



Le 14 mars 1704, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur l'évêché et Chapitre de Lx et sur l'abbaye de S[t] Evroult. (*V.* **401**, **574**).

393. — Le 5 déc. 1704, M[e] Jacques Aussy, pbr̄e du diocèse de Lx (parr̄. S[t] Jacques), est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

394. — Le 22 mars 1704, M[e] Guillaume Trinité, sous-diacre de S[t] Germain-de-la-Campagne, est ordonné diacre.

395. — Le 24 déc. 1704, vu l'attestation du s[r] Le Filleul, curé de S[t] Jean-de-Thenney, et du s[r] Gillard, vicaire de S[t] Victor-de-Chrétienville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Thuret et Anne Deschamps. (*V.* **317**).

396. — Le 22 sept. 1703, Jean Gosse, fils de Louis et de Louise Baudouin, de la parr̄. de la Lande, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

397. — Le 20 sept. 1704, M[e] Charles Lemarchand, sous-diacre de S[t] Martin-des-Authieux, est ordonné diacre.

398. — Le 22 déc. 1704, le seig[r] évêque donne à M[e] Robert Louvel, clerc du diocèse de Coutances, la collation de la cure de S[t] Denis de Victot, vacante par la mort de M[e] Jean Mahieu, pbr̄e, dernier titulaire.

Le même jour, 22 déc. 1704, le s[r] Louvel, s'était adressé à M[re] Pierre Audran pour avoir la collation de son bénéfice ; mais le vicaire général avait refusé de lui répondre.

Le 4 janvier 1705, le s[r] Louvel prend possession de la cure de Victot, en présence de M[e] Adrian Brunet, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. ; Charles Martin, Esc[r] ; Charles Martin, fils, aussi Escuyer ; M[e] Denis Lormier, avocat à Pont-l'Evêque ; M[e] Jacques Brunet, tabellion, demeurant à Victot. (*V.* **303**).

Led. s[r] Louvel avait reçu la tonsure à Coutances le 18 sept. 1693.

399. — Le 12 oct. 1704, Sébastien Aubert, fils de Thomas et de Marie Labbé, de la parr̄. de S[t] Aubin-de-Scellon, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

400. — Le 23 sept. 1702, Pierre Desvaux, fils de Jacques et de Mathurine Roger, de la parr̄. de Vimoutiers, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

401. — Le 19 déc. 1704, M[e] Christophe de la Bove, pbr̄e de Camembert, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **392**, **574**).

402. — Le 1[er] avril 1695, Gaspard Legrix, fils de Charles et de Suzanne Delamare, de la parr̄. de N.-D.-du-Prey de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

403. — Le 22 mars 1704, furent ordonnés sous-diacres :
Me Pierre Galopin, acolyte de St Cyr-du-Ronceray. (*V.* **433**;
Me Guillaume Hardy, acolyte de la Couture de Bernay. (*V.* **710**).

404. — Le 22 sept. 1703, Philippe de Mailloc, acolyte d'Orbec, est ordonné sous-diacre.

405. — Le 22 sept. 1703, Pierre Dionis, fils de Pierre et de Michelle Fauquet, de la parr. de Tordouet, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

406. — Le 22 mars 1704, Me Jacques Buchard, sous-diacre de St Germain de Lx, est ordonné diacre.

407. — Le 2 janvier 1705, Me Louis Le Métayer, pbre de la parr. de Tourgéville, souscrit, en présence du seigr évêque, le formulaire prescrit par les souverains pontifes contre la doctrine et les cinq propositions de Jansénius, contenues dans son livre intitulé : *Augustinus*. (*V.* **286, 381, 557**).

408. — Le 20 juin 1704, Me Michel Leduc, pbre, curé de St Martin de Gonneville-sur-Honfleur, présentement en la ville de Rouen, donne sa procuration pour résigner sad. cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Le Tondelier, pbre, curé de St Martin de Neuville-Bosc, diocèse de Rouen. Il se réserve 300 livres de pension viagère. (*V.* **308, 425, 436**).

409. — Le 2 janvier 1705, Me François Guénet, docteur de Sorbonne en la royale société de Navarre, Me ès-arts en l'Université de Paris, nommé par icelle sur l'évêché de Lx, présentement en la ville de Lx, « logé en l'hostellerie où pend pour enseigne le Petit Louvre », parr. St Germain, requiert du seigr évêque d'être nommé aux canonicat et prébende de la Pommeraye, vacants par la mort de Me Alphonse du Houlley, décédé au mois de juillet, mois réservé aux gradués. Le seigr évêque répond qu'il ne peut accorder ce bénéfice au sr Guénet, attendu qu'il ne présente ni certificat de tonsure ni attestation de bonnes vie et mœurs. Sur cette réponse le sr Guénet proteste se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **283, 414, 496**).

410. — Le 22 sept. 1703, Jean Landry, fils de Jacques et de Marie Prévost, de la parr. de N.-D. d'Orbec ; reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

411. — Le 22 mars 1704, Me Gabriel Hurel, sous-diacre de Royville, est ordonné diacre.

412. — Le 28 déc. 1704, Me Paul Loysel, pbre, pourvu de la cure de Glos par la résignation faite en sa faveur par Me Guy Loysel, pbre, et ancien curé de lad. parr. prend possession de ce bénéfice, en présence de Me Nicolas Herrier, pbre, curé de Villers, et autres témoins. (*V.* **217, 273**).



413. — Le 9 janvier 1705, dispense de parenté au 4e degré pour le mariage entre Guillaume de Mannoury, Escr de Fontigny, demeurant en la parr. de St Germain-de-Montgommery, et damlle Madeleine de Tiremois, originaire de la parr. des Champeaux et demeurant en celle de St Léger.

414. — Le 9 janvier 1705, Mre Gabriel Durozey, pbre de ce diocèse Me ès arts en l'Université de Paris, docteur de Sorbonne, vicaire général du seigr évêque de St Flour, nommé par lad. Université sur l'évêché de Lx, représenté par son frère, Mre François Durozey, pbre, licencié de Sorbonne et curé de St Germain-de-Livet, requiert du seigr évêque de Lx sa nomination aux canonicat et prébende de la Pommeraye, vacants par la mort de Mre Alphonse du Houlley, dernier titulaire, décédé dans le mois de juillet, led. sr Durozey protestant en cas de refus de se pourvoir devant qui de droit. Mre Pierre Audran, répond qu'il consentira à accorder lad. collation lorsqu'on lui aura communiqué « les lettres de capacitéz » du sr requérant.

Le même jour, Me Pierre Audran, vicaire général, donne aud. sr Gabriel Durozey la collation du canonicat de la Pommeraye *ad conservationem juris duntaxot*, car le lieu est rempli. (*V.* **283**, **409** **466**, **662**).

415. — Le 13 janvier 1705, vu l'attestation du sr Basire, curé de Selles, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Prevost et Marguerite Bunel.

416. — Le 26 déc. 1701, Louis Courant, fils d'Auguste et de Jeanne Cosnard, de la parr. de Boissy, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

417. — Le 26 déc. 1701, Pierre Blanchet, fils de Robert et d'Anne Lecomte, de la parr. de Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

418. — Le 17 janvier 1705, vu l'attestation du sr Dubourget, pbre, curé de Dive, du sr de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Machure, sr de Chamarante, commis aux aides au département de Dive, originaire de l'évêché de Laon, et Barbe Lugan, de la parr. de Pont-l'Evêque.

419. — Le 12 oct. 1704, Nicolas Gasnier, fils de Robert et d'Elisabeth Peulevey, de la parr. de la Chapelle-Gautier, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **629**).

420. — Le 31 déc. 1704, le droit de nomination à la cure de N.-D. des Jonquerets, diocèse d'Evreux, et à la chapelle de N.-D. de la Petite Couture, diocèse de Lx, appartient au Chapitre de Lx, qui choisit trois candidats parmi les officiers douze-livres de la Cathédrale, et le droit de présentation revient au baron de Ferrières qui désigne un

des trois candidats choisis par le Chapitre et le présente au seig[r] évêque. Lesd. bénéfices étant vacants par la mort de M[e] Jacques de la Flèche (1), pbre, dernier titulaire, décédé le 21 déc. dernier, le Chapitre nomme M[es] Alexandre Moëssard, Alexandre Hue et Louis Rosey. pbres, officiers douze-livres, pour être l'un d'eux présenté par le baron de Ferrières au seig[r] évêque d'Evreux pour lad. cure des Jonquerets. Pour la chapelle de N.-D. de la Petite Couture, le Chapitre nomme les deux officiers douze-livres restant après le choix fait par led. baron de Ferrières et y adjoint M[e] Jean Corset, pbre, aussi officier douze-livres.

Le 12 janvier 1705, lesd. sieurs Moëssard, Hue, Rosey et Corset, requièrent, par le ministère du s[r] Daufresne, notaire royal-apostolique, de haute et puissante dame, Madame Catherine Ladvocat, veuve de haut et puissant seig[r], Mes[re] Simon Arnauld de Pomponne, chevalier, marquis de Pomponne, sire et baron de Ferrières, Chambrais et Auquainville, seig[r] de Grandcamp, ministre et secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté, surintendant-général des Postes et Relais de France, de bien vouloir éliré et présenter un des trois candidats désignés pour lad. cure et lad. chapelle. Michel Leguay, domestique de lad. dame, trouvé en son château de Chambrais, répond qu'elle est actuellement à Paris. Le notaire demande alors au domestique quel est le sénéchal ou le procureur fiscal de lad. dame et en quel lieu il demeure. Celui-ci dit que le s[r] Aupoix, Esc[r], s[r] de Mervilly, qui demeure en la parr. de la Vespière, est sénéchal de la baronnie de lad. dame et que M[e] Adrian Gruel est son procureur fiscal, mais qu'il ignore en quel lieu il est.

Le 13 janvier 1705, le s[r] Daufresne se présente par devers led. s[r] de Mervilly, en son manoir, parr. de la Vespière, et le requiert de procéder, en l'absence de lad. dame, à l'élection et présentation des titulaires auxd. bénéfices. Le s[r] de Mervilly « fait réponse qu'il n'a point de connaissance d'estre en pouvoir de recevoir » lad. notification et proteste de la nullité dud. acte. Fait en présence de Luc Duclos et de Jean de la Croix, bourgeois d'Orbec. (*V.* **465**, **527**).

421. — Le 22 sept. 1703, M[e] Jacques Guaisnet, diacre de la parr. d'Angoville, est ordonné prêtre.

422. — Le 20 janvier 1705, vu l'attestation du s[r] Morin, curé de S[t] Germain de Lx, du s[r] Moessard, curé du Mesnil-Guillaume, et du s[r] Cordouen, curé de Bazoques, dispense de bans pour le mariage entre François de Mailloc, Esc[r], s[r] d'Estouteville, seig[r] et patron du Mesnil-Guillaume, fils de feu Yves de Mailloc, Esc[r], seig[r] d'Estouteville,

(1) Nous le trouvons en 1661 accompagnant l'archidiacre de Pontaudemer dans les visites de son archidiaconé. Il était alors chapelain de la Cathédrale. (*V. les Comptes de fabrique de S[t] Pierre des Authieux-sur-Calonne*).

en son vivant lieutenant de nos seig^rs les Maréchaux de France, et de feue noble dame Charlotte Morin, demeurant au Mesnil-Guillaume, d'une part, et dam^lle Françoise-Elisabeth de Livet, fille de Jacques de Livet, Esc^r, seig^r de Barville, et de noble dame Marthe-Françoise Le Cornu, de la parr̄. de Bazoques. (*V.* **708**).

423. — Le 21 janvier 1705, vu l'attestation du s^r Lecarpentier, curé de Rabut, et du s^r Regnoult, curé d'Englesqueville, dispense de bans pour le mariage entre Charles de Lannoy, fils de Guillaume, chirurgien, et de dam^lle Madeleine Chéron, de la parr̄. de Rabut, d'une part, et Judic Levanier.

424. — Le 24 janvier 1705, dispense de parenté au 3e degré pour le mariage entre Olivier de Montargis, Esc^r, s^r de Montsigny, demeurant en la parr̄. de Courtonnelle, et dam^lle Marguerite de la Sauvagère, fille de Pierre de la Sauvagère, Esc^r, s^r de Cirfontaine.

425. — Le 27 janvier 1705, vu l'attestation du s^r Marc, curé de St Pierre-des-Ifs, et du s^r Dubreuil, vicaire de la Poterie-Mathieu, dispense de bans pour le mariage entre Olivier Robert et Catherine Pascal. (*V.* **446**).

426. — Le 10 juillet 1704, Me Jean Le Tondelier, pbr̄e, curé de St Martin de Neuville-Bosc, diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Gonneville-sur-Honfleur, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Michel Leduc, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 19 janvier 1705, Mre Audran, vic. g^l, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 22 janvier 1705, le sieur Le Tondelier prend possession de la cure de Gonneville-sur-Honfleur, en présence de Me Germain Boudard, pbr̄e de Ste Catherine d'Honfleur, desservant lad. parr̄. de Gonneville, et de plusieurs paroissiens. (*V.* **408**, **436**).

427. — Le 2 janvier 1705, Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx, vu la requête à lui présentée, le 15 nov. dernier, par Me Nicolas de la Porte, pbr̄e, curé de la 2e portion du bénéfice-cure d'Auvillers et aussi pourvu de la 1re portion, tendant à la réunion des deux portions en un seul et même titre de bénéfice ; vu l'enquête de *commodo* et *incommodo* sur lad. réunion ; vu l'acte par lequel Mes^re Jacques Dauvet, chev^er, seig^r marquis d'Auvillers, patron des deux portions, consent à leur réunion à charge pour le titulaire d'avoir deux vicaires et de payer trente sols par jour pour les pauvres, tout le temps que les deux vicaires manqueront ; vu l'acte par lequel les paroissiens réunis en état de commun donnent pareil consentement ; led. seig^r évêque supprime le titre de la 2e portion de cette cure et le réunit à la 1re portion à perpétuité, à condition pour le titulaire d'avoir deux vicaires; et, s'il est plus de quinze jours

sans les avoir, de payer trente sols par jour autant de temps qu'ils manqueront, à raison de 15 sols par vicaire. (*V.* **7**).

428. — Le 10 avril 1700, Mᵉ Laurent Dallet, diacre de la parr̄. de la Halboudière, est ordonné prêtre.

429. — Le 31 janvier 1705, Mᵉ Guillaume Lemarchand, pbr̄e, curé de Nonant et doyen de Gacey, et aussi titulaire de la chapelle simple de N.-D. de la Tombe, diocèse de Sens, représenté par Mesʳᵉ Claude de Franqueville, chanoine et haut doyen de la Cathédrale, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains de N.-S.-P. le Pape en faveur de Mᵉ Jacques Lemarquand, pbr̄e du diocèse de Lx. (*V.* **505**).

430. — Le 20 février 1704, Mᵉ François Hardy, avocat, demeurant présentement à Caorches, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mᵉ Guillaume Hardy, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux saints ordres.

431. — Le 20 février 1704, Guillaume Pollin, sʳ de Boislaurent, marchand, bourgeois de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mᵉ Daniel Pollin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **59**, **299**, **623**).

432.— Le 11 janvier 1705, vu l'attestation du sʳ Carpentier, curé de Sᵗ Grégoire-du-Vièvre, et du sʳ Lambert, curé d'Ableville, dispense de bans pour le mariage entre Pierre-Louis de Macaire, Escʳ, fils d'Antoine de Macaire, Escʳ, sʳ de Grandcourt, et d'Anne-Françoise Vauquelin, de la parr̄. d'Ableville, d'une part, et damˡˡᵉ Marie-Magdeleine-Thérèse Laignel, fille de Paul Laignel et de damˡˡᵉ Madeleine Legrix, de la parr̄. de Sᵗ Grégoire-du-Vièvre.

433. — Le 16 janvier 1704, Louis Galopin, marchand, demeurant au Ronceray, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mᵉ Pierre Galopin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mᵉ Jean Galopin, pbr̄e, chapelain de la chapelle de Campigny, y demeurant. Fait et passé en présence de Mᵉ Nicolas Duval, pbr̄e, curé de lad. parr̄. du Ronceray. — Le 3 février 1704, Mᵉ Jean Martin, pbr̄e de la parr̄. de Fervaques, lit le présent contrat à l'issue de la messe dud. lieu. (*V.* **403**).

434. — Le 23 février 1704, Jean Avrouin, toilier, André Duval-Destin, marchand, Antoine Poirier, aussi marchand, demeurant à Orgères, et Alexandre Delaunay, pareillement marchand en la parr̄. d'Echauffour, constituent 150 livres de rente en faveur de Mᵉ Laurent Avrouin, acolyte fils dud. Jean Avrouin, afin que led. sʳ acolyte, présentement au séminaire, puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Mᵉ Jacques Anfrie, curé de Pomont. — Lecture dud. contrat fut faite à l'issue de la messe paroissiale d'Orgères le 24 février

1704 par Me Nicolas de Forges, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃. (V. 270).

435. — Le 24 août 1702, Me Gabriel Moisy, acolyte de St Germain de Lx, constitue en sa faveur une rente de 150 livres, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est hypothéquée sur des pièces de terre aud. sr acolyte appartenant, situées en la campagne de St Désir, au village de la Vallèserie. (*V.* **299**, **736**).

436. — Le 7 avril 1687, Jean Le Tondelier, fils de Pierre et de Catherine Champagne, du diocèse de Lx (parr̃. Ste Catherine de Honfleur), *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris. (*V.* **408**, **426**).

437. — Le 16 février 1705, vu l'attestation du sr Besongne, pbr̃e, curé de Fiquefleur, et du sr Hardencourt, vicaire de Pennedepie, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Aubert et Catherine Questel.

438. — Le 22 janvier 1704, Michel Poplu, marchand, demeurant en la parr̃. de Prêtreville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me André Poplu, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Pierre Costard, pbr̃e, vicaire du Ronceray, et de Me Michel Poplu, pbr̃e, vicaire (1) (*sic*) de Mailloc.

439. — Le 17 février 1705, vu l'attestation du sr Thillaye, curé de St Pierre-de-Mailloc, et du sr Costard, vicaire du Ronceray, dispense de bans pour le mariage entre Noel Hiaumé et Françoise Postel.

440. — Le 24 février 1704, Michel Legrand et Michel Mesnil, maréchaux, demeurant au bourg d'Echauffour, constituent une rente de 150 livres en faveur de Me Gaspard Mesnil, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me François Monnier, pbr̃e, vicaire d'Echauffour. — Led. sr acolyte était fils de feu Jean Mesnil et de Jeanne Leboulanger, frère dud. sr Michel Mesnil et neveu du sr Michel Legrand.

441. — Le 17 février 1705, vu l'attestation du sr Duval, vicaire du Sap, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Frémont et Marguerite Le Front. (*V.* **348**).

442. — Le 22 sept. 1703, Jean Lechangeur, fils de Michel et de Charlotte Boutigny, de la parr̃. de N.-D.-de-Courson, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

443. — Le 8 février 1704, Antoine Martin, sr de Launay, archer, de la parr̃. du Regnouard, constitue en faveur de son beau-frère, Me Nicolas Routier, acolyte, de la parr̃. de Crouttes, une rente de 150 livres, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **128**).

444. — Le 18 février 1705, vu l'attestation du sr Morand, vicaire

(1) Le curé de Mailloc était Michel Poplu. Le vicaire, son neveu, était originaire de St Pierre-de-Mailloc et portait le même nom.



d'Orville, dispense de bans pour le mariage entre André Poirier, domestique, et Marguerite de Henneval, servante.

445. — Le 18 février 1705, vu l'attestation du s[r] Paisant, pbr͞e, vicaire de S[t] Jacques de Lx, et du s[r] Vaumesle, curé de Pontallery, dispense de bans pour le mariage entre Jean Le Petit, s[r] de Grandchamp, lieutenant de cavalerie du régiment du prince de Tarente, fils de feu Pierre Le Petit, vivant bourgeois de Lx, et d'Anne Loquet, de la parr͞. de S[t] Jacques de Lx, d'une part, et dam[lle] Elisabeth Le Fessier fille de feu Jean, vivant bourgeois d'Argentan, et d'Elisabeth Decaen, lad. dam[lle] demeurant depuis dix ans en la parr͞. de Pontallery.

446. — Le 19 février 1705, vu l'attestation du s[r] Ricquier, curé de S[t] Sylvestre de Cormeilles, et du s[r] Dubreuil, vicaire de la Poterie-Mathieu, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Desbois et Marie Ferrière. (*V.* **294**, **425**).

447. — Le 19 février 1705, vu l'attestation du s[r] Boucher, curé de Cricqueville, et du s[r] de Corday, curé de Putot, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Louriot et Jeanne Letanneur.

448. — Le 20 février 1705, vu l'attestation du s[r] Viquesnel, curé de la Trinité du Mesnil-Oury, et du s[r] Buisson, vicaire de Livarot, dispense de bans pour le mariage entre Eustache Langlois et Marie Ozanne. (*V.* **675**).

449. — Le 11 avril 1704, Noel Thorel, s[r] de la Croix, marchand, demeurant en la campagne S[t] Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Pierre Thorel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **552**).

450. — Le 23 février 1705, vu l'attestation du s[r] Paulmier, vicaire d'Hébertot, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Marinet et Marguerite Aubry. (*V.* **380**).

451. — Le 23 février 1705, vu l'attestation du s[r] de Bonnechose, curé de la Croupte, du s[r] Bellière, vicaire de N.-D.-de-Courson, et du s[r] Martin, vicaire de Fervaques, dispense de bans pour le mariage entre Martin Moulin et Barbe Vastine. (*V.* **5**, **132**, **433**).

452. — Le 23 février 1705, vu l'attestation du s[r] Delafosse, vicaire de Royville, dispense de bans pour le mariage entre M[e] Jean Fortin et Marguerite Goupil. (*V.* **686**).

453. — Le 23 février 1705, la nomination à la cure de S[te] Trinité de Morsan appartenant au seig[r] du lieu, haut et puissant seig[r] Messire François de Sens, chevalier, seig[r] marquis de Morsan, cons[er] du roy en son grand Conseil à Paris, représenté par M[e] Nicolas Delamare, pbr͞e, curé de N.-D. d'Epines, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Pierre Minard, pbr͞e, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Deshays, diacre, originaire de la parr͞. de Grandmesnil, diocése de Séez.

Le même jour, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Deshays la collation dud. bénéfice.

Le 26 févr. 1705, le sr Deshays, diacre, prend possession de la cure de Morsan, en présence de Me Pierre Lefrançois, pbre de lad. parr.; Mesre Charles Marette, Escr, sr de la Garenne, gendarme de la garde du roy, de la parr. de Giverville; Mesre Alexandre de la Mondière, Escr, sr du Val-Imbert et autres lieux; Me Pierre Duval, avocat, demeurant à Lx, et autres témoins.

454. — Le 23 février 1705, vu l'attestation du sr Dubois, curé de Vauville, et du sr Dunel, curé de St Pierre de Touques, dispense de bans pour le mariage entre Jean Cordier et Marie Morin. (*V.* **261**).

455. — Le 23 février 1705, vu l'attestation du sr Gervais, curé de St Julien-le-Foulcon (Faucon), et du sr Herquier, curé de Ste Marguerite-de-Viette, dispense de bans pour le mariage entre Jean Giot et Anne Gastebled. (*V.* **712**).

456. — Le 23 février 1705, vu l'attestation du sr Férey, vicaire de Moyaux, dispense de bans pour le mariage entre Philippe Rousselet et Anne Duval.

457. — Le 13 janvier 1705, Me Pierre Cherville, pbre du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Cormeilles, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Jean Deslandes, pbre, dernier titulaire.

Le 25 février 1705, Mre Audran, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 février 1705, led. sr Cherville prend possession de la cure de Ste Croix de Cormeilles, en présence de Me Denis Delamer, pbre de lad. parr., et autres témoins. (*V.* **379**).

458. — Le 20 sept. 1704, Nicolas Havard, acolyte de la parr. de St Gatien, est ordonné sous-diacre.

459. — Le 22 sept. 1703, Me Michel Desprez, diacre du Sap, est ordonné prêtre.

460. — Le 4 mars 1705, la nomination à la cure de St Jean de Trouville appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean de Nollent, chevalier, seigr châtelain d'Hébertot, Trouville et autres terres seigneuriales, nomme à lad. cure, vacante par le décès de Me Adrian Brébant, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Alexandre du Mesnil, clerc minoré de ce diocèse. (*V.* **503**).

461. — Le 5 mars 1705, Mre Pierre d'Aureville, pbre, demeurant à la Halboudière, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et aux sieurs chanoines de Lx. (*V.* **47**, **140**).

462. — Le 6 janvier 1705, bulle de Clément XI qui, sur la présen-

lation du roy, nomme à l'abbaye de Mondaye, vacante par la mort de Claude-Philippe Leclerc du Tremblay, dernier abbé, la personne de R. P. Philippe Lhermitte.

Le 18 février 1705, le R. P. Philippe Lhermitte, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, de la congrégation de l'Etroite Observance, se trouvant présentement à Paris dans la maison de son ordre, à la Croix-Rouge, faubourg St Germain, (1) donne sa procuration au R. P. Richard Scelles, pbre, religieux-profès et procureur de lad. abbaye de Mondaye, pour demander et requérir de Monsr l'official de Lx la fulmination de la bulle pontificale, prêter le serment requis et faire, en son nom, la profession de foi nécessaire pour lad. fulmination.

Le 10 mars 1705, Mre Gabriel Hébert, pbre, licencié aux droits, chanoine de la Cathédrale et vice-gérant en l'officialité de l'évêché de Lx, en l'absence de Monsr l'official commis en cette partie par Sa Sainteté, fulmine lad. bulle avec la solennité accoutumée.

Le 16 mars 1705, le R. P. Philippe Lhermitte, représenté par dom Norbert Molinet, prieur de St Germain-de-Lébizé, prend possession de l'abbaye de Mondaye, en présence des RR. PP. Prieur et religieux de lad. abbaye, de Me Claude Rivière, curé de Lingèvres, et de Noel Lemoinne, pbre, vicaire de lad. parr., diocèse de Bayeux, et autres témoins.

463. — Le 10 mars 1705, Me Antoine Jehan, pbre du diocèse de Séez, demeurant en la parr. de St Vandrille aud. diocèse, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Evroult.

464. — Le 23 sept. 1702, Léonor Secard, fils de Jean et de Françoise Lesueur, de la parr. de Plasnes, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

465. — Le 21 février 1705, la nominatiou à la chapelle de N.-D. de la Petite-Couture appartenant au seigr de Ferrières, haute et puissante dame, Catherine Ladvocat, veuve et usufruitière des biens de haut et puissant seigr Mesre Simon Arnauld, chevalier, marquis de Pomponne, sire et baron de Ferrières, Chambrois et Auquainville, seigr de Grandcamp, et autres lieux, demeurante en son hôtel, place des Victoires à Paris, vu la présentation faite par les sieurs chanoines de Lx des personnes de Mes Alexandre Moëssard, Alexandre Hue et Jean Corset, nomme à lad. chapelle, la personne de Me Jean Corset, pbre, officier de la Cathédrale.

(1) Le monastère du St Sacrement fondé, en 1662, comme pied-à-terre à Paris des religieux de l'Ordre, par le P. Augustin Guillard, prieur de l'abbaye d'Ardennes. (*Hist. de l'abb. de Mondaye, par le P. G. Madelaine, page 250*).

466. — Le 16 avril 1705, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Corset la collation dud. bénéfice. (*V.* **420**, **507**, **527**).

Le 14 mars 1705, Mes^re^ Gabriel Durozey, pbr̃e de ce diocèse, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, vicaire général de St Flour, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **191**, **414**).

467. — Le 13 mars 1705, la nomination à la cure de St Martin de Caudemuche, doyenné de Beuvron, appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Georges de Cavelande, chev^r^, seig^r^ et patron de Cresseveulle, Caudemuche et autres lieux, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me François Girard, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Noncher, pbr̃e de ce diocèse. Fait en présence de Me Jean Jouen, pbr̃e, curé de Danestal, doyen rural de Beuvron.

Le 18 mai 1705, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Noncher la collation dud. bénéfice.

Le 20 mai 1705, le s^r^ Noncher prend possession de la cure de Caudemuche, en présence de Me Jean Jouen, curé de Danestal, doyen rural de Beuvron ; Me François Hémery, pbr̃e, desservant lad. parr̃. de Caudemuche ; Thomas Colleville, « M^e^ d'escholle de lad. parr̃. », et autres témoins.

468, — Le 12 oct. 1704, François Leclerc, fils de Jean et de Marie Delafosse, de la parr̃. de Touquette, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

469. — Le 7 avril 1703, Me François Le Petit, sous-diacre de la parr̃. d'Orbec, est ordonné diacre.

Le 22 mars 1704, il est ordonné prêtre. (*V.* **471**).

470. — Le 20 sept. 1704, Me Pierre Bernays, acolyte de Courbépine, est ordonné sous-diacre. (*V.* **523**)

471. — Le 24 mars 1705, Me François Le Petit, pbr̃e, bachelier en théologie de la faculté de Paris, M^e^ ès-arts, demeurant à Orbec, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Bernay et de St Evroult. (*V.* **469**).

472.— Le 24 mars 1705, Me Jacques Cousture, pbr̃e, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, représenté par Me André Cousture, son père, marchand, demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles et de Bernay. (*V.* **159**).

473. — Le 24 mars 1705, Me Christophe Courtin, pbr̃e, vicaire en la Cathédrale et chapelain de St Laurent en lad. Eglise, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **154**)·

474. — Le 26 mars 1705, la nomination au prieuré-cure de N.-D. et St Jean de Dozulé (*de dorso usto*) appartenant au prieur de Ste Barbe,

dom Louis Davy, prieur claustral, nomme à cette cure, vacante par la mort de Fr. Louis Hatton, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Fr. Joseph de Montaut de Brassac, chanoine régulier de la congrégation de France.

Le 8 avril 1705, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ de Montaut la collation dud. bénéfice. (*V.* **533**).

475. — Le 14 mars 1705, Me Jacques Crochon, pbr̃e de St Germain de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et de Cormeilles. (*V.* **165**, **243**).

476. — Le 24 mars 1705, Me Pierre Thillaye, pbr̃e de St Germain de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles. (*V.* **168**).

477. — Le 30 mars 1705, Me Jacques Bunel, pbr̃e de N.-D. de Pontaudemer, y demeurant, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et de Grestain, et aux religieuses de l'abbaye de St Léger de Préaux. (*V.* **172**).

478. — Le 31 mars 1705, Me Jacques Gosset, pbr̃e, curé de la 1re portion de Verson, y demeurant, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **158**).

479. — Le 1er avril 1705, Me Charles Bellière, pbr̃e, chapelain en la Cathédrale, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **166**).

480. — Le 3 avril 1705, dom Louis Lhermitte de Lieury, pbr̃e, religieux-profès de l'abbaye de St Etienne de Fontenay, diocèse de Bayeux, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux relig^x^ de St Pierre de Préaux et de Cormeilles. (*V.* **164**).

481. — Le 3 avril 1705, Me Jean Formage, pbr̃e, curé de la 2e portion du Mesnil-Mauger (de la valeur de 300 livres de pension congrue), y demeurant, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Ste Barbe. (*V.* **177**).

482. — Le 4 avril 1705, la nomination à la cure de St Georges de Godisson appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Jacques du Plessis-Chastillon, chev^er^, seig^r^ et marquis de Godisson, Nonant et autres lieux, se trouvant retenu en son château de Nonant, à cause de l'accident qui lui est survenu à la vue, et représenté par Jean Tabur, de la parr̃. de Marmouillé, résidant présentement au séminaire, nomme à lad. cure de Godisson, vacante par la mort de Me Philippe

Jolly, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Jean Bonneville, pbrē, vicaire du Meslerault, originaire de la parr̄. de Marmouillé.

Le 13 avril 1705, le seigr évêque donne aud. sr Bonneville la collation dud. bénéfice.

Le 6 juillet 1705, le sr Bonneville prend possession de la cure de Godisson, en présence de Me Nicolas Corbelin, pbrē, curé de Montmarcey et pourvu de la cure de Nonant, et plusieurs autres témoins. (*V.* **570**).

483. — Le 6 avril 1705, Me Robert Laisney, pbrē, curé de N.-D. du Pontaudemer (de très médiocre revenu), Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, Grestain et St Pierre de Préaux. (*V.* **170**).

484. — Le 7 avril 1705, Me Cyprian Morel, pbrē du diocèse d'Evreux, y demeurant, parr̄. de la Gonfrière, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Bernay. (*V.* **2**).

485. — Le 22 sept. 1703, Charles Cornu, fils de Jean et d'Anne Pature, de la parr̄. de la Couture de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

486. — Le 4 avril 1705, Me Jean de la Rouvraye, pbrē, demeurant à Montreuil, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **184**).

487. — Le 4 avril 1705, Me Guillaume Hovey, pbrē du diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Paris et bachelier en théologie, chapelain des chapelles de St Jean-Baptiste du Petit-Pressigny, diocèse de Tours, et de St Maur et St Sulpice, en l'église de St Paul, à Paris, pourvu de la cure de N.-D. de Metz, diocèse de Sens, demeurant aud. lieu de Metz, représenté par Jacques Chausson, Escr, sr des Orgeries, demeurant à St Germain de Clerfeuille, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult, parlant à Me Jacques Ricquier, greffier des Insinuations Ecclésiastiques du diocèse de Lx, faute par lesd. religieux d'avoir établi à Lx un grand vicaire pour recevoir les significations des gradués.

488. — Le 8 avril 1705, Me David Mignot, pbrē de la parr̄. de St Germain de Lx, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et de Cormeilles, et aux religieuses de St Léger de Préaux. (*V.* **175**, **244**).

489. — Le 8 avril 1705, Me Jean Le Cesne, pbrē, curé de St Pierre des Essarts, doyenné de Montreuil, Me ès-arts en l'Université

de Caen, représenté par François Le Cesne, demeurant à Familly, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

490. — Le 8 avril 1705, Me Robert Boissel, pbr̃e de ce diocèse (parr̃. St Germain de Pontaudemer), demeurant à Paris, M^e ès-arts en l'Université de lad. ville, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et de N.-D. de Bernay, et aux dames de l'abbaye de St Léger de Préaux.

491. — Le 7 mars 1705, Me Jacques Vimont, pbr̃e, curé « non remply » de St Ouen de Roques (de valeur de 330 livres environ), demeurant aud. lieu de Roques, bachelier en théologie, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles et de St Pierre de Préaux et aux dames de l'abbaye de St Léger de Préaux. (*V.* **179**).

492. — Le 9 avril 1705, Me Thomas Duval, pbr̃e de St Germain de Lx, y demeurant, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

493. — Le 18 avril 1704, Me François Legras, pbr̃e du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Jean de Boulleville, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Etienne Legras, pbr̃e, dernier titulaire, avec la réserve de 300 livres de pension viagère.

Le 7 avril 1705, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 25 juin 1705, Me François Legras prend possession de la cure de Boulleville. (*V.* **621**).

494. — Le 10 avril 1705, Me Louis Quesnel de la Londe, pbr̃e, demeurant au Pont-l'Evêque, bachelier et licencié en droit, et M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et de Beaumont. (*V.* **183**).

495. — Le 20 mars 1705, la nomination à la 1re portion de la cure de St Pierre de Putot appartenant au chapitre de Cléry, les sieurs chanoines de cette collégiale, nomment à lad 1re portion de Putot, vacante par la mort de Me Jacques Caillet, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Gabriel Parquet, pbr̃e du diocèse de Bayeux.

Le 16 avril 1705, le seig^r évêque donne aud. s^r Parquet la collation dud. bénéfice. (*V.* **499**, **534**).

496. — Le 27 mars 1705, Me François Guénet, docteur de Sorbonne, expose à la cour de parlement de Rouen qu'en sa qualité de gradué, il aurait requis les canonicat et prébende de la Pommeraye, en

la Cathédrale de Lx, vacants par la mort du s^r du Houlley, décédé au mois de juillet dernier ; que le seig^r évêque aurait refusé de lui accorder led. bénéfice. En conséquence, il a recours à l'autorité de lad. cour pour être envoyé en possession desd. canonicat et prébende de la Pommeraye. La cour rend un arrêt qui autorise le s^r Guénet à prendre possession de ce bénéfice *ad conservationem juris*.

Le 10 avril 1705, le s^r Guénet s'étant présenté devant les chanoines assemblés pour être mis en possession dud. canonicat, en conséquence de l'arrêt du parlement de Rouen, le Chapitre lui accorde acte de sa réquisition et lui fait réponse qu'il ne présente aucun titre canonique pour être mis en possession du canonicat de la Pommeraye; que d'ailleurs la place est prise par la possession actuelle de Me Joseph Mahiet, qui a été pourvu de plein droit dud. bénéfice, et que par suite, il ne peut être reçu.

Le 17 avril 1705, led. s^r Guénet, muni de l'arrêt du Parlement et vu le refus du Chapitre de le recevoir, est mis en possession dud. canonicat par le ministère du notaire apostolique *ad conservationem juris*, en présence de Me Claude Cachet, vicaire de la Cathédrale ; Mes François Desclos et Louis Rosey, aussi pbres, officiers de lad. Eglise; Marin Vivien, bedeau. (*V.* **409**).

497. — Le 11 avril 1705, Thomas Moullin, clerc de la parr. du Tilleul, reçoit les ordres mineurs et le sous-diaconat.

498. — Le 12 oct. 1704, Gratian Gondouin, fils d'Augustin et de Marguerite Chapelain, de la parr. de la Chapelle-Haute-Grue, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

499. — Le 22 sept. 1685, Me Gabriel Parquet, diacre de la parr. de N.-D. du Désert, diocèse de Bayeux, est ordonné prêtre à Bayeux. (*V.* **495**, **533**, **534**).

500. — Le 6 janvier 1705, bulle de Clément XI qui nomme à l'abbaye de St Evroult, vacante par la mort de François Gobert d'Aspremont-Reckeim, dernier abbé commendataire, la personne de Charles, comte d'Aspremont-Reckeim, sous-diacre du diocèse de Liège, âgé de cinquante ans.

Le 31 mars 1705, « Très-puissant et illustre seig^r Monseig^r Charles-Philippe, comte d'Aspremont-Reckeim, chanoine capitulaire des Illustres Chapitres de Strasbourg et de Cologne, abbé commendataire de l'abbaye de St Port, dit Barbeaux, pourvu en cour de Rome, sur la nomination de Sa Majesté, de l'abbaye commendataire de St Evroult », donne sa procuration à Me Jean Jouanin avocat au Parlement de Paris, pour requérir en son nom la fulmination de la bulle pontificale et prendre possession de lad. abbaye de St Evroult. Fait en l'hôtel de Monseig^r le comte de Reckeim, sis rue du Bac, parr. St Sulpice, à Paris.

Le 18 avril 1705, Mre Pierre Audran, pbre, vicaire général et official de l'évêché de Lx, commissaire en cette partie de Sa Sainteté Clément XI, après avoir reçu du sr Jouanin, procureur du seigr comte de Reckeim, le serment de foi et fidélité requis par le Souverain Pontife, fulmine la bulle qui nomme led. seigr à l'abbaye de St Evroult.

Le 23 avril 1705, le seigr de Reckeim, représenté par led. sr Jouanin, prend possession de l'abbaye de St Evroult avec toutes les cérémonies en tel cas accoutumées, en présence des religieux et de plusieurs bourgeois demeurant aud. St Evroult.

501. — Le 20 sept. 1704, Me François Lemercier, diacre de la parr. de St Martin de Chambrois, est ordonné prêtre.

502. — Le 8 avril 1705, le seigr évêque, collateur ordinaire des canonicat et prébende de Deauville, 1re portion, nomme aud. bénéfice vacant par la mort de Me Gabriel Hébert, pbre, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Me François-Nicolas Deslondes-Caboulet, pbre, originaire de St Aubin-sur-Auquainville, Me ès-arts en l'Université de Paris. (*V.* **187**).

Le 15 avril 1705, led. sr Deslondes-Caboulet, le Chapitre étant assemblé, est mis en possession dud. canonicat de Deauville, 1re portion, en présence de Christophe Courtin, vicaire, et de Guillaume Véron, pbre, chapelain de la Cathédrale.

503. — Le 4 mars 1705, la nomination à la cure de St Jean de Trouville appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean de Nollent, cheve, seigr châtelain et patron honoraire d'Hébertot et seigr présentateur de Trouville et autres terres, nomme à ce bénéfice vacant par la mort de Me Adrian Bréban, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Alexandre du Mesnil, acolyte de lad. parr. Fait et passé à Trouville « en la maison de la dame veuve du Mesnil, mère dud. présenté. »

Le 5 avril 1705, led. seigr d'Hébertot déclare que le sr du Mesnil ayant fait sa démission de ce bénéfice, le 18 mars dernier, entre les mains de son père, Mesre François-Marie de Nollent, chevr, seigr châtelain d'Olendon, Fatouville, St Benoist et autres terres, il nomme à la cure de Trouville, la personne de Me Nicolas Godillon, pbre, vicaire de St Désir de Lx. Fait au château d'Hébertot, en présence dud. seigr de Fatouville et autres témoins. (*V.* **460**, **522**, **637**).

504. —Le 20 sept. 1704, Me Pierre Legrix, sous-diacre, religieux-profès de l'abbaye de Grestain, est ordonné diacre. (*V.* **96**, **586**, **639**).

505. — Le 24 avril 1705, la nomination à la cure de St Cyr et St Blaise de Nonant appartenant au seigr du lieu, haut et puissant seigr, Mesre Jacques du Plessis-Chastillon, chever, seigr marquis dud. lieu et de Nonant, représenté par Me Charles Inger, pbre, chanoine pénitencier de la Cathédrale, nomme à cette cure vacante par le décès de Me

Guillaume Lemarchand, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Corbelin, pbre, curé de Montmarcey.

Le 24 avril 1705, le seigr évêque donne aud. sr Corbelin la collation de la cure de Nonant. (*V.* **429**, **572**).

506. — Le 25 avril 1705, vu l'attestation du sr Ricques, pbre, desservant la parr. de Campigny, dispense de bans pour le mariage entre Gaspard-Claude de Malhortie, Escr, fils de Louis et d'Anne Legrix de lad. parr. de Campigny, d'une part, et Marie-Anne Delahaye, fille de Louis Delahaye, Escr, et de Marie Quesnel, de la ville de Rouen.

507. — Le 19 sept. 1690, Jean Corset fils de feu Mathieu et de Louise Paulot, de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

508. — Le 12 oct. 1704, Robert-Bertrand Pinard, fils de Bertrand et de Catherine Goubert, de la parr. de Boisney, reçoit la tonsure et les ordres mineurs, des mains de Mgr Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom. (*V.* **654**).

509. — Le 21 juin 1704, Me Yves Anquetil, pbre, demeurant à Orbec, et Me Nicolas Poullain, originaire d'Orbec et à présent demeurant à Dampierre, en l'élection de Dreux, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Morel, acolyte, fils de feu Me Jacques Morel, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **194**, **220**).

510. — Le 4 août 1704, Laurent De la Couture, marchand, demeurant en la parr. de Neuville-sur-Toucques, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume De la Couture, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

511. — Le 11 août 1704, honn. hōe Nicolas Heurtault, marchand, demeurant en la parr. de St Léger-d'Ouilly, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Heurtault, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **552**).

512. — Le 6 juillet 1704, honn. homme Jean Lefebvre, marchand, bourgeois de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Passet, acolyte de St Germain de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

513. — Le 29 avril 1705, vu l'attestation du sr Boscage, curé d'Estrées, et du sr Lepelletier, curé de Livaye, dispense de bans pour le mariage entre Robert Rivière et Madeleine Doyen. (*V.* **24**, **122**).

514. — Le 5 août 1704, Charles Beuzelin, marchand, demeurant au Bosc-Renoult, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Beuzelin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Henry-Raoul Le Charpentier, pbre, curé de lad. parr. du Bosc-Renoult. (*V.* **336**, **644**).

515. — Le 30 avril 1705, vu l'attestation du sr Merlier, pbre,

vicaire de Beuzeville, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Chalot et Anne Lestorey. (*V.* **376**).

516. — Le 7 août 1704, Me Louis Marette, acolyte de Lx, se constitue 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés.

Cette rente est hypothéquée 1° sur une maison sise à l'angle de la rue d'Orbiquet et de la rue qui descend de St Jacques à la rue aux Febvres.

2° Elle est encore hypothéquée sur une pièce de terre, sise à Beuvillers et bornée, d'un côté, par le chemin du Sap et, d'un bout, par le prébendé de Cordebugle (1).

517. — Le 8 avril 1705, la nomination à la cure de St Pierre de Gacey appartenant à l'évêque de Lx, Sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Christophe Legenvre, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Gabriel Leboucher, pbr̃e du diocèse de Bayeux.

Le 19 sept. 1705, led. sr Leboucher résigne purement et simplement lad. cure entre les mains dud. seigr.

Le 23 sept. 1705, Sa Grandeur y nomme la personne de Me Pierre Ferey, pbr̃e, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, vicaire de la parr̃. de Fervaques. (*V.* **647**, **649**).

518. — Le 5 mai 1705, vu l'attestation du sr de Montgoubert, pbr̃e, vicaire de Drucourt, dispense de bans pour le mariage entre Monsr Alexis Durozey, Escr, conser du roy, auditeur en sa chambre des Comptes de Rouen, fils de feu Gabriel, vivant conser du roy et premier président en l'élection de Lx, et damlle Françoise Desperrois, de lad. parr̃. de Drucourt, d'une part, et damlle Françoise Guyot, fille de feu Guillaume Guyot, Escr, et d'Elisabeth Voisin, de la parr̃. Ste Croix-St-Ouen de Rouen.

519. — Le 5 mai 1705, Me François Fromage, pbr̃e, curé du Mesnil-Mauger, y demeurant, et, de plus, chapelain de la chapelle dédiée au Sauveur, à la Ste Vierge et St Joseph, en l'église de N.-D. de Fresnay-le-Samson, sous le titre de la Ste Famille, diocèse de Séez, remet purement et simplement lad. chapelle entre les mains de Mre Adrian Gouhier, Escr, patron de Fresnay.

Le même jour, led. seigr nomme à ce bénéfice la personne de Me Olivier d'Orville, pbr̃e, curé de Fresnay-le-Samson.

520. — Le 5 mai 1705, vu l'attestation du sr Salerne, curé de St Vincent-de-la-Rivière, et du sr de la Brosse, vicaire de Chambrois,

(1) Nous savions que les terres de cette prébende n'étaient pas situées dans la paroisse de ce nom, mais bien à Beuvillers. Cet article nous met sur la voie pour retrouver leur position.

dispense de bans pour le mariage entre Claude Lenormand et Charlotte Costard. (*V.* **669**).

521. — Le 18 avril 1705, le seig^r évêque donne des lettres de grand vicaire à Mre Pierre du Mesnil des Moullins, pbr͞e, docteur de Sorbonne et chanoine de la Cathédrale. (*V.* **339**, **638**).

522. — Le 27 avril 1705, Me Nicolas Godillon, pbr͞e, pourvu de la cure de Trouville, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me André Dumont, pbr͞e, desservant lad. parr͞., et autres témoins. (*V.* **503**).

523. — Le 28 juillet 1704, Barbe de la Quaize, veuve de Jean Bernays, demeurant à Courbépine, constitue en faveur de son fils, Me Pierre Bernays, acolyte, demeurant aussi à Courbépine, une rente de 150 livres, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **470**).

524. — Le 9 mai 1705, Pierre Letellier, clerc, religieux-profès de l'abbaye d'Absie de la Rochelle, fils de Me Pierre Letellier, premier huissier au bailliage de Pontaudemer, ayant perdu l'œil gauche dans une maladie de la petite vérole, qu'il avait eue dans son enfance, obtient du pape un bref qui le dispense de l'irrégularité encourue par cet accident, et, « vu que la difformité n'est pas si grande qu'elle puise causer du scandale ou de la peine à ceux qui pourraient l'apercevoir, d'autant moins qu'elle ne paraît pas à ceux qui sont éloignés, et qu'il faut regarder de près pour voir ce défaut », Mre Audran, official de Lx, fulmine led. bref de Sa Sainteté. — Comme le s^r Letellier habitait le diocèse de la Rochelle, Mre Audran avait donné une commission rogatoire à l'official de la Rochelle pour faire l'enquête.

525. — Le 24 avril 1705, Me Nicolas Corbelin, pbr͞e, curé de Montmarcey et trésorier de la collégiale de St Nicolas du Meslerault, donne sa démission pure et simple de sa cure et de sa Trésorerie de lad. collégiale entre les mains de Mes^re Jacques du Plessis-Chastillon, chev^er seig^r de Nonant, patron-présentateur auxd. offices à cause de son fief du Meslerault.

Le 9 mai 1705, led. seig^r, représenté par Me Charles Inger, pbr͞e, chanoine et pénitencier de la Cathédrale, nomme à lad. Trésorerie la personne de Me Georges Séguin, pbr͞e chanoine prébendé d'Eraines en l'Eglise cathédrale de Séez.

Le même jour, le seig^r évêque donne aud. s^r Séguin la collation de la Trésorerie de la collégiale du Meslerault. (*V.* **571**).

526. — Le 13 mai 1705, Mre Pierre Viel, pbr͞e, chanoine prébendé du Poirier en la collégiale du St Sépulcre, à Caen, et Me Michel Fossard pbr͞e, docteur en théologie et curé de St Nicolas de Caen, présentement à Lx, « logez à l'hostellerie où pend pour enseigne la Belle Fontaine, faubourg de la porte de Paris, parr͞. St Jacques », donnent leur procuration pour permuter leursd. bénéfices.

527. — Le 29 avril 1705, Me Jean Corset, pbre, officier douze-livres en la Cathédrale, pourvu de la chapelle de N.-D. de la Petite-Cousture, en la parr. de Ferrières, sur la présentation de madame la marquise de Pomponne, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Louis Rosey, pbre, curé des Jonquerets; Me François Cosnard, pbre, curé de Ferrières, et François Durand, Escr, sr de Valence, demeurant en la parr. de Ferrières, et autres témoins. (*V.* **420**, **465**, **507**).

528. — Le 13 mai 1705, vu l'attestation du sr des Buissons, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Charles Samson, capitaine de vaisseau et Marie Louvet. (*V.* **318**).

529. — Le 4 août 1704, Noel Cally, sr du Clos, époux de damlle Louise Perrote, de la parr. du Mesnil-Hubert, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis Cally, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus comme caution, Pierre Cally, sr du lieu, et Jean Leblanc, sr de Granchamp, de la parr. du Mesnil-Gonfrey. (*V.* **248**, **635**).

530. — Le 13 juillet 1704, Rolland l'aîné, marchand tanneur, Rault et Jacques Lecomte, frères, srs de la Crespinière et des Coutures, aussi marchands, tous de la parr. de Résenlieu, constituent 150 livres de rente en faveur de Me François Rolland, acolyte, présentement au séminaire de Lx, fils du sr Rolland, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **229**).

531. — Le 5 janvier 1705, se sont assemblés en chapitre les religieux « de l'abbaye de Grestain, à la réserve de dom Pierre Legrix, diacre, absent pour ses estudes, scavoir : dom Pierre Descalles, prieur claustral, dom Jacques Eudes de Tourville, dom Thomas Chanu, tous pbres; dom Charles Deville, diacre, sacristain, et dom Jean-Baptiste Camus, mineuré, tous religieux-profès, sur les huit heures du matin, pour délibérer si nous recevrons et agrègerons dans cette abbaye Laurent Descalles, mineuré, religieux-profès en l'abbaye de Montebourg, de notre ordre, lequel est venu supplier tous les religieux de le recevoir et agréger avec eux en conséquence du brevet que led. sr Laurent Descalles a obtenu de Monsr l'abbé de Lévis, osmonier de Madame la duchesse de Bourgogne et abbé commendataire de notre abbaye, pr remplir la place que dom Gabriel Le Grand, pbre et religieux-profès de cette abbaye, occupoit, leql est pntement religieux agrégé en l'abbaye de Fontenay, diocèse de Bayeux. » Après délibération led. sr Laurent Descalles est agrégé et reçu pour remplir l'office d'aumônier dont led. sr Le Grand s'est démis en sa faveur.

Le 8 janv. 1705, le sr Descalles, représenté par led. sr Jacques Eudes de Tourville, prend possession dud. office d'aumônier, en présence de

Me Benoit Barbe, avocat, receveur de l'abbaye de Grestain, et autres témoins. (*V.* **338**).

532 — Le 16 mai 1705, Me François Delisle, pbre, curé de Beuvron, et pourvu de la cure de Blicquetuit, diocèse de Rouen, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape sad. cure de St Martin de Beuvron en faveur de Me Guillaume Hamel, pbre, à la condition toutefois que celui-ci payera à Me Charles Fossey, ci-devant curé de Beuvron, une pension de 150 livres. (*V.* **536**, **630**).

533. — Le 11 mai 1705, dom Joseph de Montaut de Brassac, pbre, chanoine régulier de St Augustin, pourvu de la cure de N.-D. et de St Jean de Dozulé, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Gabriel Parquet, pbre, Louis de la Motte, Escr, sr de Noailles, Gabriel de Tholmer, Escr, et autres témoins. (*V.* **474**).

534. — Le 11 mai 1705, Me Gabriel Parquet, pbre dn diocèse de Bayeux, pourvu de la cure de Putot, 1re portion, diocèse de Lx, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean Jouen, curé de Danestal; Me François de Corday, curé de Putot, 2e portion; Guillaume de Corday, Henry Conard, tous demeurant à Putot. (*V.* **495**, **533**).

535. — Le 20 sept. 1704, Me Pierre Girot, sous-diacre de la parr. de Douville, est ordonné diacre. (*V.* **204**).

536. — Le 23 sept. 1702, Me Guillaume Hamel, diacre de Pont-l'Evêque, est ordonné prêtre. (*V.* **532**, **630**).

537. — Le 17 mai 1705, Me Jean-Baptiste Gost, pbre de St Nicolas de Caen, ayant été nommé, le 10 mars dernier, par Monseigr le marquis de Beuvron à la cure de St Aubin-Lébisey, vacante par le décès de Me Tribouillard, remet lad. nomination entre les mains de très-haute et très-puissante dame, Madame Angélique de Fabert, Vve dud. seigr, la priant de vouloir bien accorder l'effet de lad. nomination en faveur de Me Charles Gost, son frère, pbre, curé de Colomby, diocèse de Bayeux, ce que lad. dame accepte.

Le 18 mai 1705, le seigr évêque donne aud. sr Charles Gost la collation de la cure de St Aubin-Lébisey. (*V.* **588**).

538. — Le 2 août 1705, Louis Mare, marchand de la parr. de Crouttes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques-Louis Mare, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **71**, **552**).

539. — Le 26 sept. 1704, Me Jacques Heurtault, sous-diacre de la parr. de Firfol est ordonné diacre. (*V.* **231**).

540. — Le 1er juin 1705, vu l'attestation du sr d'Orville, curé du Regnouard, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Manoury et Marie Legrain.

541. — Le 3 août 1702, Me François Valmont, archer en la prévôté

générale de Normandie, demeurant à Morsan, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Jacques Valmont, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **312**).

542. — Le 29 mars 1705, Mesre Pierre de Gémare, pbre, curé de Pierrefitte, pourvu de la cure de Bourgeauville, prend possession de ce bénéfice, en présence de Me François Pouchin, pbre, desservant lad. parr. (*V.* **383**).

543. — Le 12 juin 1705, vu l'attestation du sr Letailleur, curé de St Etienne-Lallier, et du sr Blouquier, curé de St Christophe, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Delabarre et Marguerite Durand. (*V.* **200**).

544. — Le 10 août 1704, Charles Dilloys, Escr, garde de la porte du roy, vétéran, demeurant à Barville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Dilloys, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **110**, **552**).

545. — Le 7 juillet 1704, Jean Thillaye, marchand, demeurant au Mesnil-Guillaume, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Gabriel Thillaye, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Louis Moissard, pbre, curé du Mesnil-Guillaume. (*V.* **287**).

546. — Le 27 juin 1704, Jean Parent, marchand, demeurant à St Evroult-de-Montfort, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Parent, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **310**).

547. — Le 26 déc. 1700, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Jean Pigeon, fils de Pierre et de Jeanne Martin, de la parr. de St Germain de Lx. (*V.* **614**) ;

Robert Campion, fils de Jean et d'Anne Buisson, de la parr. de St Germain de Lx.

548. — Le 23 sept. 1702, François-Michel Guillemin, clerc de St Jacques de Lx, reçoit les ordres mineurs.

549. — Le 22 sept. 1703, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Alexandre Siard, fils de Nicolas et de Jeanne Bayvel, de la parr. de Boissy ;

Pierre De Lamare, fils de Pierre et de Louise Martel, de la parr. de Fauguernon ;

Jean de la Noë, fils de Jean et de Marguerite Marion, de la parr. de N.-D. de la Couture de Bernay ;

Robert Renoult, fils de Guy et de Louise Haier, de la parr. de Ste Croix de Bernay.

550. — Le 20 sept. 1704, Pierre Le Prevost, clerc tonsuré, de la parr. de Grandcamp, reçoit les ordres mineurs.

551. — Le 12 oct. 1704, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Michel Vallée, fils de Jacques et de Françoise Seney, de la parr. de Moyaux ;

Pierre Vauchel, fils de Pierre et de Madeleine Fleury, de la parr. de Ste Croix de Bernay ;

Jean Denis, fils de Marin et de Marie Bruneaux, de la parr. de Camembert. (*V.* **653**) ;

André Tréhan, fils d'Alexis et de Marie Maquefer, de la parr. de St Jacques de Lx ;

Jean Le Prevost fils de Guillaume et de Marie Louvet, de la parr. de St Jacques de Lx. (*V.* **613**).

552. — Le 20 sept. 1704, furent ordonnés sous-diacres :

Me Jean Graindorge, acolyte de St Aubin-de-Scellon. (*V.* **595**) ;

Me Jean Du Lys, acolyte de St Germain de Lisieux ;

Me François Dilloys, acolyte de la parr. de Barville. (*V.* **110, 544**) ;

Me Pierre Thorel, acolyte de St Jacques de Lisieux. (*V.* **449**) ;

Me Louis Desmares (1), acolyte de la parr. de Crouttes. (*V.* **71, 538**).

Me Nicolas Havron, acolyte de la parr. de Glanville, (*V.* **48, 603**) ;

Me François Heurtault, acolyte de St Léger-d'Ouilly. (*V.* **511**) ;

Me Jean Pépin, acolyte de St Ouen de Pontaudemer. (*V.* **248, 580**) ;

Me Thomas Lequin, acolyte de Fontaine-la-Louvet. (*V.* **594**).

553. — Le 20 sept. 1704, furent ordonnés diacres :

Fr. Henry Maubert, sous-diacre, religieux de Ste Barbe. (*V.* **8, 148**);

Fr. Thomas-François-Gabriel Cormont, sous-diacre, religieux de Ste Barbe. (*V.* **8, 152**) ;

Fr. François Chaillou, sous-diacre, religieux de Ste Barbe. (*V.* **152**) ;

Fr. Ignace-Xavier Godet, id. (*V.* **10**) ;

554. — Le 22 mars 1704, furent ordonnés prêtres :

Fr. Pierre Leflahec, diacre, religieux de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **12**) ;

Fr. Réné-Olivier Pigoust, diacre,religx de Ste Barbe-en-Auge. (*V.* **12**) ;

555. — Le 11 avril 1705, Me Jacques de St Clair, de la parr. de St Clair (de Barneville ou Basseneville), est ordonné prêtre.

556. — Le 20 sept. 1704, Me André Lemaistre, sous-diacre de N.-D.-de-la-Couture de Bernay, est ordonné diacre. (*V.* **250**).

557. — Le 7 février 1705, Me Louis Le Métayer, pbre, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Tourgéville, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Guillaume Sorel, son oncle, dernier titulaire.

(1). Je crois que c'est le même qui est appelé Mare aux nos 71 et 538. Au no 552 il signe « J. L. Desmares » ; au no 248 il avait signé « J. L. Mare » ; mais c'est bien la même écriture.

Le 24 déc. 1704, le roy, à cause du litige élevé entre les présentateurs, nomme à la cure de Tourgéville, vacante par la démission faite *entre les mains de Sa Majesté* par Me Guillaume Sorel, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Louis Le Métayer, pbrē, à charge par lui de servir une pension annuelle aud. sr Sorel.

Le 23 juin 1705, le seigr évêque donne aud. sr Le Métayer la collation de la cure de Tourgéville.

Le 16 juillet 1705, le sr Le Métayer prend possession de la cure de Tourgéville, en présence de Me Pierre Simon, curé de Bénerville ; Me Jean Dubois, curé de Vauville ; Me Jean Gesnu, vicaire de Tourgéville ; Me Louis Despériers, receveur des gabelles, à Touques, et Me Guillaume Mesnier, receveur en l'élection de Lx. (*V.* **286**, **381**, **407**).

558. — Le 11 avril 1705, la nomination à la cure de Campigny appartenant présentement au roy, à cause de la garde-noble des enfants mineurs du feu sr de Campigny, patron de lad. parr̄., Sa Majesté nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Cyprien Lucas, dernier titulaire, la personne de Me Louis Ricque, pbrē du diocèse de Lx.

Le 23 juin 1705, le seigr évêque donne aud. sr Ricque la collation de la cure de Campigny. (*V.* **272**, **561**).

559. — Le 26 juin 1705, la nomination à la 2e prébende de la collégiale de St Nicolas du Meslerault appartenant au seigr du lieu, Mesre Jacques du Plessis-Chastillon, chevalier, seigr et marquis dud. lieu et de Nonant, etc., représenté par Me Gabriel Le Courtois, pbrē, curé du Meslerault, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Philippe Jolly, pbrē, curé de Godisson, dernier titulaire de lad. prébende, la personne de Me Pierre Enguerrand, pbrē, originaire de la parr̄. de Godisson et demeurant présentement à Paris, au collège de Lx.

Le 26 juin 1705, le seigr évêque donne aud. sr Enguerrand la collation de lad. prébende.

Le 6 juillet 1705, le sr Enguerrand, représenté par Me Gabriel Le Courtois, pbrē, curé du Meslerault, prend possession de lad. prébende, en présence de Me Nicolas Corbelin, pbrē, curé de Montmarcey et pourvu de la cure de Nonant ; Me Georges Séguin, pbrē, chanoine de Séez ; Me Etienne Gouin, pbrē, chanoine régulier « de la prieuré » de St Evroult-de-Montfort, et autres témoins.

560. — Le 27 juin 1705, la nomination à la 2e portion de la cure de Gonneville-sur-Dives, appartenant au seigr du lieu, Mre Robert de Dramard, Escr, patron présentateur en partie de lad. parr̄. de Gonneville nomme à ce bénéfice vacant par la mort de Me Henry Ridel, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me François Letellier, pbrē du diocèse de Rouen, et présentement habitué en la parr̄. de Ste Croix-des-Peltiers de Rouen. (*V.* **575**, **636**, **650**).

561. — Le 1er juillet 1705, Me Louis Ricque, pbr̃e, pourvu de la 1re portion de la cure de Campigny, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jacques Lecordier, curé de St Martin-près-St Firmin ; Me Claude Le Masle, pbr̃e, ancien curé de lad. 2e portion ; Me Georges Deglos, pbr̃e, vicaire de St Martin-près-St Firmin, et plusieurs autres témoins. (*V.* **558**).

562. — Le 22 sept. 1703, François Hédiard, fils de François et de Suzanne Lecomte, de la parr̃. de Grandval, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

563. — Le 7 juillet 1705, vu l'attestation du sr Delaborne, curé de Berthouville, et du sr Alleaume, pbr̃e, desservant la parr̃. de Morsan, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Desmares et Marie Minard. (*V.* **321**).

564. — Le 9 juillet 1705, vu l'attestation du sr Philippe, pbr̃e, curé de la Genevraye, dispense de bans pour le mariage entre Jacques d'Aureville, Escr, sr de la Beuzelinière, fils de feu Jean d'Aureville, Escr, sr du Chesney, et de damlle Antoinette Agis, de la parr̃. de N.-D.-du-Hamel, d'une part, et Madeleine Hestey, veuve de Jacques Letellier, vivant de son bien, valant 400 livres de revenu environ, de la parr̃. de la Genevraye. (*V.* **327**).

567. — Le 7 juillet 1705, Mesre Chrysanthe de Lévis, abbé commendataire de Grestain, nomme à la chapelle simple de St Nicole, dépendant de lad. abbaye et vacante par le décès de dom Gabriel Le Grand, dernier titulaire, la personne de dom Pierre Descalles, pbr̃e, religieux-profès et prieur claustral de lad. abbaye. (*V.* **573**).

568. — Le 12 juillet 1705, Me Jean Ledanois, pbr̃e, curé de N.-D. de Giverville, doyenné de Cormeilles, gisant en son lit, malade, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape sond. bénéfice, dépendant de la nomination des R. P. Chartreux de Gaillon et Bourbon, en faveur de Me Jean Ledanois, pbr̃e de Ste Croix de Bernay, avec la charge de servir 300 livres de pension à Me Philbert Patouin, pbr̃e, ancien curé de lad. paroisse. (*V.* **722**).

569. — Le 19 juin 1705, la nomination à la cure de St Pierre-ès-Liens de Montmarcey appartenant au seigr marquis de Nonant, haut et puissant seigr Mesre Jacques du Plessis Chastillon, chevr, seigr marquis de Nonant et seigr présentateur de la parr̃. de Montmarcey, représenté par Me Pierre Corbelin, sr de Prémonval, avocat, demeurant à Lx, nomme à lad. cure, vacante par la démission pure et simple de Me Nicolas Corbelin, pbr̃e, dernier titulaire et actuellement curé de Nonant, la personne de Me Jean-Baptiste Aufray, pbr̃e de St Georges-du-Buttavent, diocèse du Mans, résidant présentement en la parr̃. du Grand-Oiseau, même diocèse.

Le 14 juillet 1705, le seigr évêque donne aud. sr Aufray la collation dud. bénéfice. (*V.* **570, 648**).

570. — Le 6 juillet 1705, Me Jean Bonneville, curé de Godisson et titulaire des 5e et 6e prébendes de St Nicolas du Meslerault, après avoir pris possession de sa cure, résigne lesdites prébendes entre les mains du seigr marquis de Nonant, en présence de Me Corbelin, curé de Nonant, et Me Michel Amellant, pbre, chapelain de la chapelle de Nonant.

Le même jour, led. marquis de Nonant nomme titulaire desd. 5e et 6e prébendes du Meslerault la personne de Me Jean-Baptiste Aufray, curé de Montmarcey, en présence des témoins sus-désignés. Le marquis déclare ne pouvoir signer à cause de la perte de sa vue.

Le 16 juillet 1705, le seigr évêque donne aud. sr Aufray la collation desd. prébendes du Meslerault. (*V.* **569, 648**).

571. — Le 6 juillet 1705, Me Georges Seguin, pbre, chanoine prébendé d'Eraines, en la cathédrale de Séez, pourvu de la Trésorerie de la collégiale du Meslerault, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Gabriel Le Courtois, pbre, curé du Meslerault et doyen rural ; Me Nicolas Corbelin, curé de Montmarcey ; Me Etienne Gouin, pbre, chanoine régulier « de la prieuré » de St Evroult-de-Montfort. (*V.* **525**).

572. — Le 6 juillet 1705, Me Nicolas Corbelin, pbre, curé de Montmarcey et pourvu de la cure de Nonant, prend possession de ce bénéfice, en présence de Me Jean-Baptiste Auffray, pbre, nommé à la cure de Montmarcey ; Me Michel Amellant, pbre, chapelain du château de Nonant ; Me Jacques Le Marquand, vicaire de Nonant. (*V.* **505**).

573. — Le 13 juillet 1705, dom Pierre Descalles, pbre, religieux et prieur claustral de l'abbaye de Grestain, pourvu du prieuré simple de St Nicole de Honfleur, sur la parr. de Ste Catherine, vacant par le décès de dom Gabriel Le Grand, pbre, religieux de l'abbaye de Fontenay, prend possession dud. prieuré, en présence de Me Joachim Renoult, avocat, demeurant à Ste Catherine d'Honfleur, et autres témoins. (*V.* **567**).

574. — Le 7 juillet 1705, Me Christophe de la Bove, pbre de la parr. de Camembert, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult, en présence de Me Charles Bardel, pbre, curé de St Pierre-des-Loges. (*V.* **492, 401**).

575. — Le 11 juillet 1705, le seigr évêque donne à Me François Letellier, pbre du diocèse de Rouen, la collation de la cure de Gonneville-sur-Dives, 2e portion.

Le 14 juillet 1705, led. sr Letellier prend possession de son bénéfice de Gonneville, en présence de Me Anthoine de Guestier, pbre, curé de la 1re portion de lad. parr., et autres témoins. (*V.* **560**).

576. — Le 6 juillet 1705, Me Charles-Jean Le Boullenger du

Thilleul, Esc^r^, de la ville de Pontaudemer, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen. — Le présent acte est porté au bureau des Insinuations par Philippe Le Boullenger, Esc^r^, s^r^ du Thilleul, frère dud. s^r^ Charles-Jean.

577. — Le 13 juillet 1705, la nomination à la chapelle du château de la Cour, sise dans la parr. de St Philbert-sur-Risle, appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Louis-Charles Voisin, chev^er^, baron de Bourgtheroulde, seig^r^ de Condé, St Christophe, St Grégoire-du-Vièvre, Flainville, Guiberville, Veret, St Laurent, la Cour, le Vièvre, la Beneuderie et Lespiney, haut-justicier de la haute-justice royale de St Philbert-sur-Risle, vicomte de tous les hommes de la comté de Montfort, cons^er^ du roy en ses conseils, président en sa cour de parlement à Paris et en la première chambre des Requêtes du Palais, demeurant à Paris, en son hôtel, rue du Bac, nomme à cette chapelle, vacante par la mort de Me Jean-Pierre Estienne, dernier titulaire, la personne de Me Alexandre Aubert, pbr̄e du diocèse de Lx.

Le 21 juillet 1705, Me Pierre du Mesnil des Moullins, pbr̄e, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale et vicaire général de Lx, donne aud. s^r^ Aubert la collation dud. bénéfice. Fait présence de Me Jean Corset et de Me Nicolas Guerbette, pbr̄es, demeurant à Lx. (*V.* **622**).

578. — Le 2 août 1704, Me François Delisle, acolyte, fils de feu François Delisle, marchand, demeurant au bourg de Vimoutiers, se constitue 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés (*V.* **253**).

579. — Le 31 juillet 1704, Marie Le Maignen, Vve de feu Pierre Le Normand, demeurant à Chambrois, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Robert Le Normand, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **212**, **618**).

580. — Le 21 juin 1704, Guillaume Pépin, marchand tanneur, bourgeois, demeurant à Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Jean Pépin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — A ce contrat sont intervenus comme cautions, Me Jacques Bunel, pbr̄e, vicaire de N.-D. de Pontaudemer, ; Guillaume Duval, cons^er^ du roy, « receveur des consignations et commissaire aux saisies réelles de la vicomté de Pontaudemer » ; André Bunel, s^r^ de Lépinette, et Pierre Pépin, marchand tanneur, bourgeois dud. lieu. (*V.* **253**, **552**).

581. — Le 28 juillet 1705, Jean-Baptiste Armenoult, pbr̄e, licencié aux droits, chanoine prébendé du Meslerault et avocat en l'officialité de Lx, vu l'attestation du s^r^ Lemonnier, vicaire de St Jean-de-Thenney, accorde dispense de bans pour le mariage entre François Cosnard et Marie Fortin.

582. — Le 12 août 1704, Me Mathurin Testu, de la parr. de Verneusses, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Toussaint Testu, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

583. — Le 30 juin 1705, Me Gilles de St Aignan de Beaufay, de la ville de Laigle, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

584. — Le 1er août 1705, vu l'attestation du sr Thommeret, pbre, curé de Quetteville, et du sr Ameline, pbre, vicaire de St Julien-sur-Calonne, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Langlois et François Laffiley.

585. — Le 3 août 1705, vu l'attestation du sr Le Prevost, curé de Lisores, dispense de bans pour le mariage entre Jacques de Huldebert, Escr, fils de feu Jean-Baptiste de Huldebert, vivant Escr, sr de la Miltière, et de feue damlle Rénée Fontaine, de la parr. de Lisores, d'une part, et Charlotte Tancray, fille de feu François, vivant marchand, et de feue Marie Poussin, aussi de lad. parr. de Lisores depuis six ou sept ans. (*V.* **255**.

586. — Le 8 août 1705, vu l'attestation du sr de Rancher, curé de Pont-l'Evêque, et du sr Bouet, vicaire de St Hymer, dispense de bans pour le mariage entre François-Charles Le Terrier, Escr, fils de Charles Le Terrier, Escr, et de noble dame Catherine Bosnel (?), demeurant à Pont-l'Evêque, d'une part, et damlle Marie-Madeleine de Dramard, fille de feu Robert de Dramard, Escr, et de noble dame Charlotte de la Rose, de la parr. de St Hymer.

587. — Le 13 nov. 1696, Me Pierre Legrix, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, fait profession au monastère de Grestain. Signé : Fr. Pierre Legrix, Descalles, Le Grand, Chanu, Deville ; Lefebvre, curé de Clarbec ; E. Commely, curé de St Ouen de Grestain. Plus bas, signé encore : Deville, secrétaire. (*V.* **504**, **639**).

588. — Le 29 juillet 1705, Me Charles Gost, pbre, curé de Colomby, diocèse de Bayeux, pourvu de la cure de St Aubin-Lébisey par la nomination de Mme la marquise de Beuvron, en conséquence du décès de M. Tribouillard, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean-Jacques Le Vaillant, pbre, curé de Léaupartie ; Me Emmanuel Le Neveu, pbre, desservant lad. parr. de St Aubin, et autres témoins. (*V.* **537**).

589. — Le 20 août 1705, Me Jacques Gondouin, pbre, curé de St Germain d'Echauffour, représenté par Me Jean Hébert, pbre, chapelain en la Cathédrale, résigne entre les mains de Sa Sainteté, sond. bénéfice, dépendant de Monsr l'abbé de St Evroult, en faveur de Me Pierre-Claude Lefrançois, pbre du diocèse de Séez. Le sr Gondouin se réserve deux cents livres de pension annuelle à cause de son grand

âge qui est de plus de 80 ans, et « attendu qu'il est fort infirme et hors d'état de faire aucunes fonctions curiales ». (*V.* **717**).

590. — Le 21 août 1692, Mes^re André Pottier de Novion, chev^er, marquis de Grignon, cons^er du roi en ses conseils, président à mortier en sa cour de parlement, demeurant à Paris, nomme Me Jean-Baptiste de la Thiaudière de Boissy, clerc tonsuré du diocèse de Paris, pour tenir, en son lieu et place, le droit d'indult à lui appartenant à cause de son office de président à mortier.

Le 20 janvier 1704, en conséquence de lad. cession, le roi nomme le s^r de la Thiaudière pour tenir led. indult sur l'abbaye de St Evroult et mande aux abbé et religieux de cette abbaye de nommer le s^r de la Thiaudière au premier bénéfice non-cure, étant à leur collation, qui viendra à vaquer, le préférant à tous gradués.

Le 22 juillet 1705, Me Jean-Baptiste-Pierre de la Thiaudière, clerc tonsuré du diocèse de Paris, demeurant en l'hôtel de Soubize, rue du Chaulme, parr̄. St Jean-en-Grève, fait signifier son indult à Mes^re Charles Gobert d'Apremont, comte de Reckeim, chanoine de Cologne et de Strasbourg, abbé commendataire de St Evroult.

591. — Le 2 sept. 1704, Michel Poplu, marchand, demeurant à Prêtreville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Poplu, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Nicolas Duval, pbr̄e, curé du Ronceray, et de Me Pierre Costard, pbr̄e, vicaire dud. lieu. (*V.* **248**, **640**).

592. — Le 22 mars 1704, Me Jacques Butengs, diacre de St Clair de Bonneval, est ordonné prêtre. (*V.* **83**).

593. — Le 29 août 1705, noble dame Madame Catherine Poret de Boisandré, prieure titulaire du prieuré de St Joseph d'Orbec, donne procuration pour résigner son prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape, en faveur de Sœur Marie-Marguerite des Nouettes, dite de l'Enfant Jésus, religieuse du même ordre au couvent de Bernay. Fait au château de Courbépine, présence de dom Mathieu Hue, pbr̄e, religieux bénédictin de la Congrégation de St Maur, demeurant à Evreux, et de Me Louis Le Mercier, pbr̄e, curé de Courbépine. (*V.* **165**, **198**, **703**).

594. — Le 31 juillet 1704, Catherine Dumoutier, Vve de Guillaume Loquin, et Michel Loquin, son fils, tous deux demeurant à Fontaine-la-Louvet, constituent en faveur de Me Thomas Loquin, acolyte de lad. parr̄., 150 livres de rente, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en la maison de Mes^re Jacques Dumoutier, pbr̄e de lad. parr̄. de Fontaine. (*V.* **552**).

595. — Le 1er sept. 1701, Anne Toufflet, Vve de Charles Graindorge, Etienne Graindorge, son fils, Pierre Blondel et Jean Bailleul, fils de feu Nicolas, tous de St Aubin-de-Scellon, constituent 150 livres de rente en

faveur de Me Jean Graindorge, fils de lad. Toufflet, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés (*V.* **552**).

596. — Le 19 juin 1704, Pierre Ollivier, laboureur, demeurant en la parr̄. de N.-D. de Neuville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Ollivier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **289**).

597. — Le 20 sept. 1704, Me Jean Senoze, sous-diacre de St Léger-du-Bosc, est ordonné diacre. (*V.* **221**).

598. — Le 21 août 1704, damlle Catherine Bertheaume, Vve de feu Philippe Samin, sr de Valencourt, demeurant en la parr̄. du Mesnil-Bacley, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Philippe Samin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Charles Manoury, pbr̄e, curé de Heurtevent, et de Me Guillaume Moulin, pbr̄e, son vicaire, et de Jacques Bertheaume, Escr, sr de Fumesson, demeurant à Rouen. (*V.* **284**).

599. — Le 8 sept. 1705, vu l'attestation du sr Chéradame, curé du Sapandré, et du sr Moulley, vicaire de Chaumont, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Le Comte, de la parr̄. de Chaumont, et Anne-Louise de Forcinal, fille de Louis, laboureur, de la parr̄. du Sapandré.

600. — Le 9 sept. 1705, vu l'attestation du sr Miard, curé de Villers-en-Ouche, et du sr Urset, curé de Heugon, dispense de bans pour le mariage entre Jean Ozanne et Charlotte Defer.

601. — Le 10 sept. 1705, dispense de parenté au 3e degré pour le mariage entre Jacques Legrix, Escr, sr d'Epréville, et damlle Marguerite Duquesne, demeurant à Pontaudemer.

Dispense de bans pour led. mariage entre Jacques Legrix, Escr, fils de Gaspard Legrix, conser du roy, lieutenant général au Pontaudemer, d'une part, et damlle Marguerite Duquesne, fille du feu Germain-François Duquesne, Escr, et damlle Anne Guerard, originaire de St Ouen de Pontaudemer et demeurant à Foulbec. — Claude Duquesne Escr, sr de Gernouville, et François Duquesne, sr de Malhortie, avaient formé opposition à ce mariage ; mais un arrêt de la cour, en date du 27 août dernier, avait déclaré qu'il serait passé outre à lad. opposition.

602. — Le 10 août 1704, Martin Havard, bourgeois, demeurant à Honfleur, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Nicolas Havard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **276**).

603. — Le 18 août 1704, Robert Havron, sr de Bois-Robert, demeurant à Beaumont, et Jacques Havron, sr de Prémare, demeurant à Glanville, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Havron, acolyte, fils dud. sr de Prémare, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **48**, **552**).

604. — Le 11 sept. 1705, dispense de bans pour le mariage entre

François Le Carbonnier, Esc^r^, s^r^ de Framboisyer, fils de feu Gaspard et de dam^lle^ Marie Lecomte, de la parr. de Pomont, d'une part, et dam^lle^ Jacqueline-Françoise Duhamel, s^r^ de Launay, et de dam^lle^ Marie-Magdeleine Le Bootey, de la parr. du Tilleul. (*V.* **347**).

605. — Le 31 août 1705, la nomination au prieuré de St Martin-du-Bosc, paroisse de Daubœuf, dans la forêt de Touques, appartenant au seig^r^ abbé de Fécamp, Mes^re^ François-Paul de Neufville de Villeroy, abbé commendataire de Fécamp, nomme aud. prieuré, vacant par la mort de Me Pierre Ratabon, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Noel Cornuau, pbre du diocèse d'Orléans, docteur en théologie de la faculté de Paris; et comme, en vertu de l'indult apostolique, led. s^r^ de Neufville est obligé de réparer les bâtiments dud. prieuré, le seig^r^ abbé impose la même condition au s^r^ Cornuau, qui devra déposer entre les mains du seig^r^ évêque de Lx la somme nécessaire pour exécuter lesd. réparations. Cette somme sera perdue pour led. titulaire du prieuré, si les travaux ne sont pas faits à l'époque déterminée. (*V.* **656**).

606. — Le 1er juin, 1680, Robert Inger, fils de Robert et de Catherine Jean, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure,

607.—Le 10 août 1704, Robert Bertheaume, s^r^ du lieu, demeurant en la parr. de St Martin-de-Fresnay, vicomté de Trun, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Philippe Bertheaume, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

608. — Le 9 sept. 1705, la collation de la chapelle de Ste Agnès en la Cathédrale, appartenant au chanoine de semaine, Mes^re^ Louis-Henry de Romé de Vernouillet, pbre, chanoine prébendé de Deauville, 2e portion, chanoine de semaine au moment de la mort de Me Jean Dubois, décédé le 6 de ce mois, dernier titulaire de lad. chapelle, nomme à ce bénéfice, qui n'a pas charge d'âmes mais qui exige la résidence, la personne de Mes^re^ Jean-Jacques de Parey, clerc de ce diocèse.

Le même jour, les s^rs^ chanoines étant assemblés, « M. l'abbé de Combray » (led. s^r^ de Parey) est mis en possessionde la chapelle de Ste Agnès.

609. — Le 15 sept 1705, vu l'attestation du s^r^ Donnet, pbre, curé de St Germain-la-Campagne, dispense de bans pour le mariage entre François Lelièvre et Madeleine Dupendant.

610. — Le 24 Juin 1704, Vincent Dubusc, laboureur, demeurant en la parr. de St Cyr-de-Salerne, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis-Vincent Dubusc, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

611. — Le 3 août 1705, Pierre Lelasseur, Esc^r^, seig^r^ de la Cocardière, demeurant aud. lieu, parr. de Guerquesalles, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Eustache Lelasseur, acolyte de lad. parr., afin

qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me François Poirier, acolyte de Guerquesalles, et d'Edouard Desvaux, officier de la feue Reine, demeurant aussi en la même parr̄. (*V.* **331**, **352**).

612. — Le 4 sept. 1705, honn̄. homme Guillaume Pollin de Boislaurent, marchand, bourgeois de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils Me Louis Pollin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **431**).

613. — Le 4 sept. 1705, Me François Le Bas, pbr̄e, curé de St Martin-de-Mailloc, Nicolas Jouen, conser du roy, élu en l'élection de Lx, Robert Levavasseur, marchand, bourgeois de Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Le Prevost, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés (*V.* **551**).

614. — Le 27 août 1705, Jean Surlemont et Michel Faulquet, marchands, bourgeois, demeurant à Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Pigeon, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **547**).

615. — Le 11 avril 1705, Me Jacques Pollin, diacre de la parr̄. de Crouttes, est ordonné prêtre. (*V.* **89**, **156**, **298**).

616. — Le 21 sept. 1705, vu l'attestation du sr Le Merlier, vicaire d'Epaigne, et du sr Ricquier, curé de St Sylvestre de Cormeilles, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre Pelcat, notaire, fils de Daniel Pelcat et de Marie Le Cable, de la parr̄. d'Epaigne, d'une part, et damlle Catherine de Vauquelin, fille de Louis de Vauquelin, Escr, sr de la Brosse, et de damlle Catherine Anglement, de la parr̄. de St Sylvestre.

617. — Le 22 sept. 1705, vu l'attestation du sr Renault, curé de St Victor-d'Epines, et du sr Le Danois, curé de Giverville, dispense de bans pour le mariage entre François Guerard et Marie Collet. (*V.* **568**).

618. — Le 1er sept. 1705, « haute et puissante dame Catherine Ladvocat, veuve de haut et puissant seigneur Mesre Simon Arnauld, de Pomponne, chevalier, marquis de Pomponne, sire, baron de Ferrières, Chambrois et Auquainville, seigr de Fresnay, ministre et secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté, surintendant général des Postes et Relais de France, » lad. dame, « usufruitière des biens de sa succession, demeurant à Paris, en son hôtel, place des Victoires, ayant eu avis de la vacance de la cure de St Martin de Chambrois par le décès de Me Louis du Saussey, et le patronage laïc de lad. cure appartenant à lad. dame, à cause de la terre et seigneurie de Fresnay, » nomme à cette cure Me Philbert Amour, pbr̄e du diocèse de Lyon. Fait à Paris, en l'hôtel de lad. marquise de Pomponne.

Le 19 sept. 1705, le seigr évêque donne aud. sr Amour la collation de ce bénéfice.

Le 23 sept. 1705, le s^r Amour prend possession de la cure de Chambrois, présence de Me Nicolas de la Brosse et Jean Le Prevost, pbr̃es habitués en lad. parr̃.; Me Pierre Aubert, aussi pbr̃e de la parr̃.; Me Robert Lenormand, diacre; Me Pierre Toustain, pbr̃e, etc. (*V.* **66**, **579**).

619. — Le 20 sept. 1704, furent ordonnés diacres :

Me Léonor de Bellemare, sous-diacre de la paroisse de Neuville; (*V.* **224**)

Me Louis de Bellemare, sous-diacre de lad. parr̃. de Neuville. (*V.* **224**).

620. — Le 18 sept. 1705, la nomination au prieuré-cure de la Chapelle-Bayvel, appartenant à l'abbé de N.-D. de Belle-Etoile, Mes^re Pierre de Villelongue, pbr̃e, chanoine le la Ste Chapelle du Bois de Vincennes et abbé commendataire de Belle-Etoile, nomme à ce prieuré-cure, vacant par la mort de Fr. Julien Poret, dernier titulaire, la personne de Fr. Charles de Villelongue, pbr̃e, chanoine régulier, profés de l'ordre de Prémontré et prieur conventuel de St Gilbert, diocèse de Clermont.

Le 21 sept. 1705, Me Charles de Villelongue, représenté par Mes^re Gilbert Hébert, pbr̃e, chanoine de la Cathédrale, requiert du seig^r évêque la collation de la cure de la Chapelle-Bayvel. Led. seig^r répond qu'il ne peut accorder la collation aud. s^r de Villelongue avant qu'il ne se soit présenté en personne pour subir l'examen. Cette réponse prise pour un refus, led. s^r Hébert proteste se pourvoir devant qui de droit et où il appartiendra. (*V.* **726**).

621. — Le 22 sept. 1705, vu l'attestation du s^r Legras, curé de Boulleville, dispense de bans pour le mariage entre Etienne Vaquet et Anne Manchon. (*V.* **493**).

622. — Le 16 sept. 1705, Me Alexandre Aubert de la Cardonnière, pbr̃e de la parr̃. de St Ouen de Pontaudemer, pourvu de la chapelle de la Trinité au château de la Cour, parr̃. de St Philbert-sur-Risle, vacante par la mort de Jean-Pierre Estienne, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean Rabasse, pbr̃e de lad. parr̃., etc. (*V.* **577**).

623. — Le 20 sept. 1704, Me Daniel Pollin, sous-diacre de St Jacques de Lx, est ordonné diacre. (*V.* **59**, **299**, **431**).

624. — Le 15 sept. 1705, Marie Gohier, Vve de Jean Hurel, demeurant en la parr̃. d'Ouilly-le-Vicomte, « fait fondãon annuelle en la Charité de lad. parr̃. » de douze messes pour lesquelles elle donne douze livres tournois de rente. Les frères servants de lad. Charité étaient alors : Guillaume Lebugle, prévôt ; Gilles Thillaye, échevin ; Louis Boissière, Pierre Fresnel, Eustache Harderey, Jacques Petit, Antoine Pollin, Simon Vaudin, Marin Viquesnel, Estienne Le Roullier, Jean Levillain, François Boissière et Pierre Eudes.

625. — Le 26 sept. 1705, vu l'attestation du s^r Jéhanne, pbr̃e, vicaire de St Germain de Lisieux, et du s^r Duval, vicaire de Fauguernon,

dispense de bans pour le mariage entre Jean-François Lachey, fils de Nicolas, fermier du château de Fauguernon, et Anne-Suzanne Dutertre. (*V.* **207**).

626. — Le 6 sept. 1705, Mes^{re} Charles-Auguste Gouyon de Matignon, comte de Gacey, de Bricquebec et d'Ecouché, commandant général des armées du roy et gouverneur du pays d'Aunis *(Alnetensis tractus præfectus)* ayant droit, à cause de sa baronie d'Ecouché, de nommer à la 2e portion de la cure de N.-D. de Barneville-en-Auge, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Adrian Mauger, dernier titulaire, la personne de Me Louis Jean, pbre du diocèse de Bayeux. « *Datum campo Nazareth.* »

Le 28 sept. 1705, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Jean la collation de ce bénéfice, en présence de Mes Jean Corset et Nicolas Guerbette, pbres, demeurant à Lx.

Le 30 sept. 1705, le s^{r} Jean prend possession de la cure de Barneville, 2e portion, en présence de Me Jean Maheut, pbre, curé de la 1re portion, et plusieurs autres témoins.

627. — Le 18 juin 1705, Cyr de Jambon, Esc^{r}, seig^{r} et patron de la parr. da St Cyr-d'Estrancourt, demeurant en son manoir seigneurial dud. lieu d'Estrancourt, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume Découfflet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. s^{r} acolyte, originaire de la parr. de Familly, demeurait alors en celle de Bonneval.

628. — Le 31 juillet 1705, Charles Dubusc, s^{r} des Vlis, demeurant à St Germain-de-la-Campagne, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles Dubusc, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **720**).

629. — Le 19 juin 1705, Robert Gasnier, s^{r} des Vaux, demeurant en la parr. de la Chapelle-Gautier, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils Me Nicolas Gasnier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **419**).

630. — Le 10 juin 1705, Me Guillaume Hamel, pbre, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Beuvron que Me François Delisle a résignée en sa faveur.

Le 29 août 1705, Mre Pierre Audran, vicaire général de Monsg^{r} l'évêque, donne son visa auxdites lettres de provision.

Le 30 sept. 1705, le s^{r} Hamel prend possession de la cure de St Martin de Beuvron, en présence de Me Charles Costard, pbre, chanoine de la Cathédrale; Me Nicolas Onfroy et Me Jean-Jacques Fridel, tous deux pbres de St Gilles de Caen ; Me Louis Jean, pbre, pourvu de la cure de Barneville, 2e portion ; Me Jean Andrieu, pbre, vicaire d'Auvillers ; Gabriel Leriche, receveur de M^{r} le marquis de Beuvron,

demeur^t aud. lieu ; Me Isaac Chauffer, avocat au grand Conseil, demeurant à Pont-l'Evêque. (*V*. **532**).

631. — Le 3 oct. 1705, vu l'attestation du s^r Buchard, vicaire de Bailleul, dispense de bans pour le mariage entre Cardin Lefort et Michelle Costey.

632. — Le 5 oct. 1705, vu l'attestation du s^r Desperroys, pbrē, curé de Brétigny, dispense de bans pour le mariage entre Jean Maraboult et Anne Simon. (*V*. **101**).

633. — Le 12 sept. 1705, le seig^r évêque, collateur ordinaire des canonicat et prébende de Cordebugle, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Jean Dubois, la personne de Me Jean-Marie Henriau, pbrē, prieur de Maupas.

634. — Le 7 oct. 1705, vu l'attestation du s^r de Vincent, pbrē, curé de la Chapelle-Gautier, et du s^r Anfrie, vicaire de St Germain-la-Campagne, dispense de bans pour le mariage entre Alexandre de Belleau, Esc^r, fils de Charles de Belleau, Esc^r, et de Marthe Baudouin, de la parr̄. de St Germain-la-Campagne, d'une part, et dam^{lle} Rénée Le Filleul, fille de Jacques Le Filleul et de Françoise Le Pellerin, de lad. parr̄. de la Chapelle-Gautier, d'autre part. (*V*. **233**, **695**).

635. — Le 20 sept. 1704, Me Louis Cally, acolyte de la parr̄. du Mesnil-Hubert, est ordonné sous-diacre. (*V*. **248**, **529**).

636. — Le 17 sept. 1705, la nomination à la cure de Gonneville-sur-Dives appartenant aux boursiers du collège de Lx, à Paris, à cause de leur fief de Ricqueville, « faute par le s^r de Dramard d'avoir signifié son passage au gardien », Me François Langlois, pbrē, docteur de Sorbonne et principal dud. collège de Lx, et Louis Morin, pbrē, procureur et boursier théologien, se faisant forts et représentant les autres premiers boursiers dud. collège, nomment aud. bénéfice-cure, 2e portion, vacante par la mort de Me Ridel, dernier titulaire, la personne de Me Guillaume Tirard, pbrē du diocèse de Bayeux.

Le 7 oct. 1705, le seig^r évêque donne aud. s^r Tirard la collation de ce bénéfice *ad conservationem juris tantùm*; car la place est remplie par Me François Letellier, pbrē du diocèse de Rouen. (*V*. **560**, **650**).

637. — Le 22 mars 1704, Me Nicolas Godillon, diacre de St Désir de Lisieux, est ordonné prêtre.

638. — Le 10 oct. 1705, Mes^{re} Pierre du Mesnil des Moullins, pbrē, docteur de Sorbonne, chanoine et vicaire général de Lx, titulaire de la grande chantrerie de la cathédrale de Séez, demeurant à Lx, et Mes^{re} Joseph-Alexis Le Bouyer de Fontenelle, pbrē, curé de Boissy-le-Châtel, diocèse de Rouen, et titulaire de la chapelle de St Gilles de Montchaton, sise en lad. parr̄., diocèse de Coutances, licencié ès-droits, étant de présent à Lx, logé en l'hôtellerie de la Belle-Fontaine, faubourg

de la Porte de Paris, parr. S[t] Jacques, donnent leur procuration pour résigner, savoir led. s[r] du Mesnil des Moullins, la grande chantrerie de la cathédrale de Séez entre les mains de Monseig[r] l'évêque de Séez, collateur ordinaire, en faveur dud. s[r] Lebouyer; et celui-ci pour résigner sad. chapelle du Montchaton entre les mains de Monseig[r] l'Evêque de Coutances, en faveur dud. s[r] du Mesnil des Moullins, le tout pour cause de mutuelle permutation. (*V.* **339**).

639. — Le 19 sept. 1705, dom Pierre Legrix, diacre, religieux-profès de l'abbaye de Grestain est ordonné prêtre. (*V.* **504**, **586**).

640. — Le 20 sept. 1704, M[e] Jean Poplu, acolyte de la parr. de Prêtreville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **248**, **591**).

641. — Le 14 oct. 1705, vu l'attestation du s[r] Le Mercier, pbre, curé de Courcelles, dispense de bans pour le mariage entre noble homme Nicolas de Garencières, Esc[r], seig[r] et patron de Courcelles, fils de Pierre de Garencières, aussi Escuyer, et d'Elisabeth de S[t] Clair, de lad. parr. de Courcelles, d'une part, et noble dame Nicole Beaumaistre, V[ve] de Jacques de la Plesse, Esc[r], s[r] des Fourneaux, de la parr. du Mesnil.

642. — Le 13 oct. 1705, dom Philippe Lhermitte, abbé régulier de l'abbaye de S[t] Martin de Mondaye, et, en cette qualité, patron présentateur de la cure de S[t] Vigor de Juaye, nomme à cette cure, vacante par la démission de Fr. Thomas Roucamp, dernier titulaire, pourvu du prieuré-cure de Trungy, la personne de Fr. Richard Scelles, chanoine régulier de lad. abbaye.

Le 16 oct. 1705, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Richard Scelles la collation dud. bénéfice. (*V.* **664**).

643. — Le 12 oct. 1705, la nomination à la cure de Tourville appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Pierre Guérin, chev[er], seig[r] et patron de Tourville et de Littetot, demeurant en son manoir seigneurial de Tourville, nomme à cette cure, vacante par le décès de M[e] Jean Deshays, mort le 7 sept. dernier, la personne de M[e] Pierre Durand, pbre du doyenné de Pontaudemer.

Le 17 oct. 1705, M[e] Pierre Durand requiert du seig[r] évêque la collation dud. bénéfice. Sa Grandeur renvoie le requérant devant M[re] Pierre du Mesnil, son grand vicaire, qui dit « que l'impuissance où parroist estre led. s[r] Durand de parler en publicq et la difformité de sa vue le met hors d'estat de posséder canoniquem[t] led. bénéfice de Tourville. Pourquoy il déclare ne devoir luy accorder la collãon dud. bénéfice de Tourville. » Vu cette réponse, led. s[r] Durand a protesté se pourvoir devant qui de droit.

644. — Le 20 sept. 1704, Jacques Beuzelin, acolyte de la parr. du Bosc-Regnoult, est ordonné sous-diacre, (*V.* **514**).

645. — Le 15 avril 1702, Me Georges Deglos, diacre de St Victor-d'Epine, est ordonné prêtre.

646. — Le 15 oct. 1705, Me Jean-Baptiste Aufray, pbre, curé de St Pierre de Montmarcey, pourvu des 5e et 6e prébendes en la collégiale de St Nicolas du Meslerault, vacantes par la démission de Me Jean de Bonneville, pbre, curé de Godisson, prend possession desd. bénéfices, présence de Me Pierre Férey, pbre, curé de Gacé ; Me Jacques-Thomas Burgault, bailly dud. lieu de Gacé, y demeurant ; Me Robert Charavel, procureur fiscal à Gacé, aussi y demeurant : Me Adrian Gruel, pbre du Bosc-Morel, diocèse d'Evreux, et Me Robert Andrieu, pbre, vicaire de Montmarcey. (*V.* **570**).

647. — Le 15 oct. 1705, Me Pierre Férey, pbre, bachelier de la Sacrée Faculté de Paris, vicaire de la parr. de Fervaques, pouvu de la cure de Gacé, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Claude Mannoury, pbre, desservant lad. parr. ; Me Louis Maignel, pbre, Me ès-arts ; Me François Laisney, diacre ; Me Jacques-Thomas Burgault, sr de la Germanière, bailly de Gacé ; Me Robert Charavel, procureur fiscal, etc. (*V.* **517**, **649**).

648. — Le 15 oct. 1705, Me Jean-Baptiste Aufray, pbre du diocèse du Mans, pourvu de la cure de St Pierre de Moutmarcey, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Thomas Corbelin, pbre, curé du Tilleul-en-Ouche, diocèse d'Evreux ; Me Pierre Férey, pbre, curé de Gacé ; Me Adrian Gruel, pbre, curé de Bosc-Morel, diocèse d'Evreux ; Me Michel Amellant, pbre, chapelain de Nonant ; Me Jacques-Thomas Burgault, bailly de Gacé ; Me Robert Charavel, procureur fiscal à Gacé ; Me Jacques Hébert, sr de la Hesberdière, agent des affaires de Mr le marquis de Nonant. (*V.* **569**, **646**).

649. — Le 20 oct. 1705, vu l'attestation du sr Mannoury, vicaire de Livarot, et du sr Férey, vicaire de Fervaques, dispense de bans pour le mariage entre Charles Lemonnier, *apprentif-méguicher*, et damlle Catherine de Piquot, fille de feu Pierre de Piquot, Escr, et de damlle Anne Anfray, de la parr. de Livarot. — Les srs de Mesnil-Germain et de Sorteval, parens de lad. damlle, avaient mis opposition à ce mariage ; mais cette opposition fut levée par sentence de l'officialité. (*V.* **57**, **647**).

650. — Le 21 oct. 1705, Me Guillaume Tirard, pbre du diocèse de Bayeux, pourvu de la cure de Gonneville-sur-Dives, 2e portion, prend possession dud. bénéfice, présence de Me Montault de Brassac, pbre, prieur-curé de Dozulé ; Me Jacques Le Cordier, pbre, curé de St Léger-du-Bosc, et autres témoins. — A cette prise de possession s'est présenté Robert de Dramard, Escr, demeurant à Gonneville, patron de lad. 2e portion, lequel a déclaré qu'il s'oppose formellement à ce qui vient de se faire, attendu que c'est à lui qu'appartient le droit de nommer aud.

bénéfice, ainsi qu'il l'a fait en nommant le s^r Letellier qui en a pris possession. Le s^r Tirard proteste de nullité lad. opposition, soutient qu'il se pourvoira devant qui de droit et déclare faire élection de domicile au manoir presbytéral de St Léger-du-Bosc. (*V.* **560**, **636**).

651. — Le 23 oct. 1705, vu l'attestation du s^r Gibert, vicaire de la Chapelle-Bayvel, dispense de bans pour le mariage entre Charles Houssaye et Marguerite Hervieu. (*V.* **726**).

652. — Le 21 juin 1705, Me Jacques Train, acolyte, demeurant ordinairement à Caen, parr̄. St Pierre, seul fils et héritier de Me Jean Train, vivant cons^er du roi, enquêteur au bailliage et vicomté d'Auge et aussi docteur en médecine, se constitue 150 livres de rente afin de parvenir aux ordres sacrés. Fait à Pont-l'Evêque, présence de Me Jacques Train, avocat ; Me Jacques-Philippe Train, greffier en la vicomté de Pont-l'Evêque, y demeurant ; Mes^re Louis de Clacy, chev^er, seig^r de Soliers et de la Poterie, demeurant à Caen ; Charles Fichet, s^r de Clerval, officier de la prévôté de Normandie, demeurant à Pont-l'Evêque, et autres témoins.

La rente est hypothéquée sur une ferme vulgairement appelée le Virval et sise à Pennedepie, sur le chemin tendant à Criquebœuf, près de la forêt de Touques.

653. — Le 28 juillet 1705, Marin Denis, marchand, demeurant à Camembert, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Denis, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux saints ordres. (*V.* **551**).

654. — Le 25 août 1705, Me Bertrand Pinard, officier de feu Son Altesse Royale Mademoiselle, demeurant à Boisney, constituent 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Robert Pinard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **508**).

655. — Le 13 août 1705, François Questier, s^r des Fosses, marchand, demeurant à Abbeville, diocèse de Séez, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Questier, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait présence de Mes^re Jacques Bernier, pbr̄e, vicaire de Garnetot ; Me Joseph Boscher, pbr̄e, curé d'Ammeville, etc., etc.

Cette rente est hypothéquée sur des terres situées à Garnetot, près le presbytère. Les abornements de ces terres nous montrent noble dame Anne-Elisabeth de Cherville, veuve de feu Messire Félix-Pomponne du Buat, en son vivant chev^er, seig^r de Garnetot. (*V.* **81**).

656. — Le 29 oct. 1705, Me Noël Cornuau, pbr̄e du diocèse d'Orléans, docteur en théologie de la faculté de Paris, pourvu du prieuré de St Martin-du-Bosc, en la parr̄. de Daubœuf, représenté par Me Gabriel Cachet, pbr̄e de St Germain de Lx, prend possession dud.

bénéfice, présence de Me Germain Morin, pbrẽ, curé de St Thomas de Touques et doyen rural, et autres témoins. (V. **605**).

657. — Le 19 sept. 1705, Me Louis de Bellemare, diacre de la parr̄. de Neuville-sur-Authou est ordonné prêtre. (*V*. **224**, **619**, **719**, **731**).

658. — Le 1er nov. 1705, Me Jean Lepetit, pbrẽ, curé de Bois-Hellain, étant malade en son lit, résigne sa cure entre les mains de Monseigr l'évêque d'Agde, abbé de Cormeilles, et en cette qualité, patron de lad. paroisse.

659. — Le 16 mars 1705, Edouard Desvaux, sr du lieu, officier de la feue reine, demeurant en sa terre, parr̄. de Guerquesalles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Edouard Desvaux, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **611**).

Led. sr acolyte était fils dud. sr Desvaux et de Françoise Marescot. (*V*. **611**).

660. — Le 6 nov. 1705, vu l'attestation du sr Ameline, curé de Biéville, et du sr Maurey, vicaire de Hotot, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Herval et Jeanne Tesson.

661. — Le 9 nov. 1705, vu l'attestation du sr Lailler, vicaire de St Pierre-de-Cormeilles, dispense de bans pour le mariage entre Pierre de Grieu, fils de Jean, laboureur, et de damlle Jeanne de Vauquelin, d'une part, et Anne Bourgeot, fileuse, fille de feu Antoine, aussi laboureur, de St Aubin-sur-Algot.

662. — Le 4 nov. 1705, le Chapitre de la Cathédrale étant assemblé, Me Gabriel Durozey, pbrẽ de ce diocèse, Me ès-arts en l'Université de Paris, docteur de Sorbonne, vicaire général de St Flour, pourvu, en sa qualité de gradué, par le seigr évêque de Lx, du canonicat de la Pommeraye, vacant par la mort de Mesre Alphonse du Houlley, diacre, dernier titulaire, décédé au mois de juillet 1704, requiert d'être mis en possession dud. canonicat, *ad conservationem juris*. Les sr chanoines, après en avoir délibéré, accordent acte aud. sr Durozey de sa réquisition et « cependant, attendu que le lieu est plein par l'actuelle possession de Me Joseph Mahiet, pbrẽ, qui a été pourvu de plein droit desd. canonicat et prébende de la Pommeraye », ils répondent qu'ils ne peuvent le recevoir quant à présent.

Le 7 nov. 1705, sur ce refus, le sr Durozey est mis en possession du canonicat de la Pommeraye par le notaire royal-apostolique *ad conservationem juris*, en présence de Mes Guillaume Veron, Nicolas Grip et Charles Bellière, tous pbrẽs, chapelains en la Cathédrale. (*V*. **414**, **283**).

663. — Le 12 oct. 1704, Sébastien Mesnel, fils de Sébastien et de Françoise Roustel, de St André-d'Echauffour, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

664. — Le 21 oct. 1705, R. P. Richard Scelles, pbrẽ, religieux de

Mondaye, pourvu du prieuré-cure de St Vigor de Juaye, prend possession dud. bénéfice, présence de R. P. Ambroise Binette, pbre, religieux et prieur de lad. abbaye ; Le P. Thomas Roucamp, pbre, prieur de Trungy ; Me François Sallen, pbre ; Guillaume Viel, huissier, et autres témoins. (*V.* **642**).

665. — Le 17 nov. 1705, vu l'attestation du s^r Réautey, vicaire de Ste Marguerite-des-Loges, et du s^r Bellière, vicaire de N.-D.-de-Courson, dispense de bans pour le mariage entre Estienne Lingon et Jean. Charlotte Cantrel.

666. — Le 18 nov. 1705, vu l'attestation du s^r Lecoq, curé de Vieux-Pont, et du s^r Morel du Butel, desservant au Doux-Marais, dispense de bans pour le mariage entre Mathurin Lefebvre et Charlotte. (*V.* **679**, **708**).

667.— Le 18 nov. 1705, vu l'attestation du s^r Desperroys, curé de Fumichon, et du s^r Levavasseur, vicaire de St Gervais-d'Asnières, dispense de bans pour le mariage entre François Lejuif et Elisabeth Marquet.

668. -- Le 18 nov. 1705, vu l'attestation du s^r Goupil, curé de St Germain-de-Montgommery, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Fortin et Jeanne Harel.

669. — Le 19 nov. 1705, vu l'attestation du s^r de la Brosse, pbre, desservant la parr. de Chambrois, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Gueroult et Jeanne Gueroult. (*V.* **520**).

670.— Le 19 nov. 1705, vu l'attestation du s^r Cosnard, curé de Ferrières, et du s^r de la Brosse, desservant la parr. de Chambrois, dispense de bans pour le mariage entre Jean Duteil et Marie Hébert. (*V.* **520**).

671. — Le 20 nov. 1705, vu l'attestation du s^r Guillard, vicaire de St Victor-de-Chrétienville, dispense de bans pour le mariage entre Louis Tardif et Marie Cocagne. (*V.* **68**).

672. — Le 21 nov. 1705, vu l'attestation du s^r de Carrey, prieur-curé de Lescaude, et du s^r du Houlley, curé du Torquesne, dispense de bans pour le mariage entre Marc-Antoine de Bonnechose, Esc^r, s^r de Sadrencourt, de la parr. du Torquesne, d'une part, et dam^lle Marguerite de Lespiney, fille de Thomas de Lespiney, Esc^r, s^r de Creveil, et de dam^lle Marie de Mahiet, de la parr. de Lescaude.

673. — Le 23 nov. 1705, vu l'attestation du s^r Nicolle, vicaire de Prêtreville, dispense de bans pour le mariage entre Réné David et Louise Barrey.

674. — Le 25 oct. 1705, le seig^r évêque, collateur ordinaire de la parr. de Nonant, 1re portion, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Guillaume de Lessard, pbre, dernier titulaire, décédé dans le présent mois, la personne de Me David Mignot, pbre de St Germain de Lx, en sa qualité de gradué nommé sur l'évêché de Lx. (*V.* **727**).

675. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Soyer, curé de Castillon, et du s[r] Viquesnel, curé du Mesnil-Oury, dispense de bans pour le mariage entre Philippe Michel et Jeanne Lair. (*V.* **448**, **712**).

676. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Allaire, pbre, vicaire de Moyaux, dispense de bans pour le mariage entre Henry Questier et Marie Duval.

677. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Lecesne, curé des Essarts, et du s[r] Delafosse, curé de Réville, dispense de bans pour le mariage entre Mathieu Galopin et Françoise Lesage. (*V.* **489**).

678. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Gondouin, curé de Morainville, et du s[r] Duval, vicaire de Fresne, dispense de bans pour le mariage entre Robert Delauney et Marguerite Blanguernon.

679. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Lecoq, curé de Vieux-Pont, et du s[r] Réauté, vicaire de S[te] Marguerite-de-Viette, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Lefrère et Madeleine Asselin. (*V.* **666**).

680. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Germain, pbre, curé de Boissey, dispense de bans pour le mariage entre Jean Noel et Marguerite Potier. (*V.* **116**, **133**).

681. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Dhommey, curé de Capelles, et du s[r] Lenormand, vicaire de Grandcamp, dispense de bans pour le mariage entre René Bautier et Anne Lenormand. (*V.* **114**).

682. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Le Mercier, curé de Courbépine, et de M[e] Charles Sallerne, vicaire du Thinollent (Le Theil-Nolent), dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Vallée et Marie Buisson. (*V.* **593**, **689**).

683. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Lamperière, curé d'Avernes, et du s[r] Leportier, curé de S[t] Martin du Pontchardon, dispense de bans pour le mariage entre Jean Leroy et Marie Le Cœur.

684. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Huquelle, vicaire de S[t] Germain-de-Montgommery, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Poirier et Marguerite Bérard.

685. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Périer, curé de Beaufour, et du s[r] Leneveu, vicaire de S[t] Aubin-Lébisey, dispense de bans pour le mariage entre Jean Drieu et Anne Lesauvage. (*V.* **17**, **588**).

686. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Delafosse, vicaire de Royville, et du s[r] Louvet, vicaire d'Orville, dispense de bans pour le mariage entre Robert Gravelle et Marie Baril. (*V.* **452**).

687. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Follin, vicaire de S[t] Aubin-de-Thenney, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Adeline et Marie Adeline.

688. — Le 24 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Savourey, vicaire

d'Auvillers, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Letanneur et Marguerite Bottey.

689. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Bucaille, curé de Duranville, et du s[r] Sallerne, vicaire du Thinollent, dispense de bans pour le mariage entre Gilles Douche et Anne Boulon. (*V.* **682**).

690. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Dutertre, curé de Verneusses, et du s[r] Deschamps, vicaire de Bonneval, dispense de bans pour le mariage entre Charles Marrey et Marguerite Fertey.

691. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Langlois, curé du Sap, et du s[r] Lehoult, vicaire de S[t] Germain-d'Aulnay, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Terriboult et Catherine Verel. (*V.* **124**).

692. — Le 25 nov. 1705, vu les attestations du s[r] Dumoutier, curé de la Fresnaye-Fayel, et du s[r] Lefebvre, curé de Mardilly, dispense de bans pour le mariage entre Antoine Richer et Andrée Lefebvre.

693. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Chéron, vicaire de Camembert, dispense de bans pour le mariage entre Louis Thillaye et Marguerite Sehier.

694. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Ricquier, curé de S[t] Silvestre de Cormeilles, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Eudeline et Catherine Desbois. (*V.* **294**).

695. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Anfrie, vicaire de S[t] Germain-la-Campagne, dispense de bans pour le mariage entre Adrien Tasdhomme et Marie Gasot. (*V.* **634**).

696. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Blot, curé de Guerquesalles, et du s[r] Leroux, vicaire de Vimoutiers, dispense de bans pour le mariage entre Germain Robillard et Catherine Delahaye. (*V.* **64**).

697. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Fouquet, curé de S[t] Georges-en-Auge, dispense de bans pour le mariage entre Eustache Perinelle et Marie Clémence. (*V.* **323**).

698. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Robine, vicaire de Marolles, dispense de bans pour le mariage entre Robert Grieu et Madeleine Lailler.

699. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Bellière, vicaire de N.-D.-de-Courson, et du s[r] Leguey, vicaire de Neuville, dispense de bans pour le mariage entre Charles Levigneur et Madeleine Foucques. (*V.* **136**).

700. — Le 25 nov. 1705, vu l'attestation du s[r] Restout, curé de S[t] Martin de Bocquencey, dispense de bans pour le mariage entre Gilles Lesage et Charlotte Lemire.

Nota. — Nous n'avons pas noté toutes les dispenses de bans. Il y

en a 104 du 16 aux 25 nov., dont 52 accordées le 25 nov. Toutes sont concédées pour le mariage de cultivateurs, valets et ouvriers de différents états. Il y avait 60 sols à payer pour l'enregistrement au greffe des Insinuations.

701. — Le 1er nov. 1705, Jean-Jacques Fleury, fils de Jacques et de Marie Champin, de la parr. de Beuvron, reçoit la tonsure. (*V.* **706**).

702. — Le 12 nov. 1705, Mesre Philbert-Charles de Pas Feuquières, évêque d'Agde, abbé commendataire de N.-D. de Cormeilles, et, en cette qualité, patron présentateur de la cure du Bois-Hellain, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Jean Lepetit, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Noel Duval, pbre du diocèse de Lx. Fait au palais épiscopal d'Agde.

Le 23 nov. 1705, le seigr évêque de Lx donne aud. sr Duval la collation de la cure du Bois-Hellain. (*V.* **658**, **737**).

703. — Le 2 déc. 1705, noble dame Madame Catherine Poret de Boisandré, prieure du prieuré conventuel d'Orbec, donne sa procuration pour résigner sond. prieuré entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de dame Madeleine-Antoinette de Bosseret, dite de l'Annonciation, et chanoinesse des hospitalières de la Miséricorde de Jésus, étant de présent dans la communauté du faubourg St Marceau, à Paris, vu la non-acceptation de la résignation que lad. prieure avait précédemment faite en faveur de dame Marie-Marguerite des Nouettes, dite de l'Enfant-Jésus. Fait et passé au couvent des dames religieuses de la Congrégation de N.-D. de Bernay, présence de deux témoins de lad. ville. (*V.* **593**).

704. — Le 5 déc. 1705, la nomination à la chapelle de St Joseph du Boullay, en la parr. de St Pierre de Cormeilles, appartenant à Mre Nicolas Lepaulmier, Escr, sr des Castelets, à cause de son fief, led. seigr nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me Herrier, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Lemonnier, clerc tonsuré de St Gervais de Falaise, diocèse de Séez.

705. — Le 9 déc. 1705, vu l'attestation du sr Roussel, desservant la parr. de Godisson, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Loisel et Anne Le Courtois.

706. — Le 4 déc. 1705, la chapelle de St Jean-des-Gastines, située sur la parr. des Authieux-sur-Calonne, étant à la nomination de Mesre Jacques Vipart, chever, seigr marquis de Silly, à cause de son fief des Tostes, led. seigr de Silly, demeurant en son château, parr. de Dozulé et représenté par Charles de Vatteville, de la parr. d'Angerville, présentement demeurt à Lx, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Henry Ridel, pbre, curé de Gonneville-sur-Dives, la personne de Me Jean-Jacques Fleury, clerc tonsuré de la parr. de Beuvron.

Le 7 déc. 1705, le seigr évêque donne aud. sr Fleury la collation de la chapelle de St Jean-des-Gastines. (*V.* **701**, **732**).

707. — Le 23 sept. 1705, bulle de Clément XI qui, sur la présentation du roy, nomme Mesre Charles Chastelain, sous-diacre du diocèse de Paris, au prieuré de St Cyr de Friardel, vacant par la mort de Mesre Guillaume Bochart de Champagny, en son vivant évêque de Valence en Dauphiné, dernier prieur commendataire dud. prieuré. (*V.* **724**).

708. — Le 12 déc. 1705, vu l'attestation du sr Morin, pbre, curé de St Germain de Lx, et du sr Lecoq, curé de Vieux-Pont, 1re portion, dispense de bans pour le mariage entre Adrian Le Bas, Escr, fils de feu Jean Le Bas, Escr, et de dame Françoise Durozey, de la parr. de St Germain de Lx, d'une part, et damlle Charlotte de Vallois, fille de Robert de Vallois, Escr, et de noble dame Anne-Marie de Torcy, de la parr. de Vieux-Pont. (*V.* **422**, **666**).

709. — Le 21 nov. 1705, Mesre Bernard Coüet, pbre, grand vicaire et official de l'archevêque de Rouen, et prieur du prieuré conventuel de St Philbert-sur-Risle, dépendant de l'abbaye du Bec-Hellouin, donne sa procuration pour remettre led. prieuré entre les mains de Monseigr l'archevêque de Rouen, abbé commendataire de lad. abbaye, afin que celui-ci puisse y nommer qui bon lui semblera.

Le 22 nov. 1705, le seigr archevêque de Rouen nomme au prieuré de St Philbert la personne de Me Laurent-François Boursier, pbre du diocèse de Paris, licencié en la sacrée faculté de théologie de Paris.

710. — Le 11 avril 1705, Me Guillaume Hardy, sous-diacre de N.-D. de la Couture de Bernay, est ordonné diacre. (*V.* **403**).

711. — Le 16 déc. 1705, vu l'attestation du sr Gémare, curé de Pierrefitte, et du sr Cherfi, vicaire de Coquainvilliers, dispense de bans pour le mariage entre Jean Heuzey et Charlotte Follin. (*V.* **383**).

712. — Le 17 déc. 1705, vu l'attestation du sr Gervais, curé de St Julien-le-Foulcon, et du sr Soyer, curé de Castillon, dispense de bans pour le mariage entre Jean Mesière et Marguerite Lecavelier. (*V.* **455**, **675**).

713. — Le 17 déc. 1705, vu l'attestation du sr Chasot, pbre, curé de Biéville, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-François Jean, sr de Malleville, fils de Charles-Thomas Jean, sr de Tourville, et de Marie Duvey, de la parr. de Biéville, d'une part, et Françoise Lefebvre, de la parr. de St Sauveur de Caen.

714. — Le 7 avril 1703, Me Jacques Lebroc, sous-diacre de St Martin de Gonneville, est ordonné diacre.

Le 23 mars 1704, il est ordonné prêtre.

715. — Le 21 sept. 1703, Réné Lefebvre, fils de Réné et de

Jourdaine Pépin, de la parr. de St Germain de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

716. — Le 22 sept. 1703, Robert Lefebvre, fils de Jean et de Françoise Salerne, de la parr. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

717. — Le 3 sept. 1705, Pierre-Claude Le François, pbre du diocèse de Séez, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Germain d'Echauffour, vacante par la résignation faite en sa faveur par Jacques Gondouin, pbre, dernier titulaire, avec la réserve toutefois de 200 livres tournois de pension.

Le 28 janv. 1706, MrePierre Audran, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision. (*V.* **589**).

718. — Le 15 déc. 1705, la nomination à la chapelle de St Thomas-le-Martyr en la Cathédrale appartenant au chanoine de semaine, et la prébende de Cordebugle, dont le titulaire aurait du être chanoine de semaine, étant vacante, le Chapitre tout entier nomme à lad. chapelle de St Thomas, aussi vacante par la mort de Me Gabriel Lemonnier, pbre, décédé le jeudi 10e jour du présent mois, la personne de Me Alexandre Moëssard, pbre, officier de la Cathédrale et secrétaire ordinaire du Chapitre. (*V.* **719**, **740**).

Le 18 déc. 1705, le sr Moëssard prend possession de lad. chapelle, présence de Mre François-Nicolas Caboulet, pbre, chanoine prébendé de la 1re portion de Deauville, pris pour secrétaire en cette occasion, en sa qualité de dernier chanoine en réception.

719. — Le 15 déc. 1705, la nomination à la cure de St Cyr-de-Salerne appartenant à l'abbé de St Pierre de Préaux, Messire Jean d'Estrées, conseiller du roy en tous ses Conseils, commandeur des ordres royaux, et cy-devant ambassadeur auprès du roi d'Espagne et abbé commendataire de St Pierre de Préaux, nomme à lad. cure, vacante par la mort de Me Gabriel Lemonnier, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Louis de Bellemare de la Motte du Ranger, pbre, du diocèse de Lx.

Le 21 déc. 1705, le seigr évêque donne aud. sr de Bellemare la collation de la cure de St Cyr-de-Salerne. (*V.* **657**, **731**).

720. — Le 19 sept. 1705, Me Charles Dubusc, acolyte de la parr. de St Germain-de-la-Campagne, est ordonné sous-diacre. (*V.* **628**).

721. — Le 11 juin 1702, Nicolas Jambin, fils d'André et de Jacqueline Maulion, du diocèse de Lx, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris.

Le 27 juillet 1705, led. sr Jambin, acolyte, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 1er août 1705, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 7 oct. 1705, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx.

Le 23 déc. 1705, le s^r Jambin, acolyte, demeurant en la parr̄. du Theil-Nollent, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

722. — Le 6 août 1705, Me Jean Ledanois, pbr̄e, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Giverville, vacante par la résignation que son oncle, Me Jean Ledanois, pbr̄e, dernier titulaire, a faite en sa faveur. (*V.* **568**).

723. — Le 24 déc. 1705, la nomination à la cure de Courtonne-la-Meurdrac, 1re portion, appartenant à noble dame Madame Marie du Tellier, Vve de Mes^re Jacques du Houlley, vivant Esc^r, s^r de Gouvis, et tutrice de ses enfants, Mes^re Nicolas du Houlley, Esc^r, s^r de Gouvis, cornette au régiment de Rohan-Dragons, fils aîné dud. s^r de Gouvis, tant en son nom que comme procureur de lad. dame sa mère, « incommodée de la fatigue de l'hyver », nomme aud. bénéfice de Courtonne, vacant par la mort de Me Claude Le Cavelier, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Buteng, pbr̄e de ce diocèse. Fait et passé à Lx.

Le 27 déc. 1705, le seig^r évêque donne aud. s^r Buteng la collation de la cure de Courtonne-la-Meurdrac, 1re portion, à la condition ordinaire de passer six semaines au séminaire. (*V.* **733**).

724. — Le 12 déc. 1705, Mre Charles Chastelain, bachelier en théologie de la faculté de Paris, sous-diacre du diocèse de Paris, pourvu en cour de Rome du prieuré conventuel de St Cyr de Friardel, demeurant à Paris, au collège de Bourgogne, donne à dom Robert Hébert, prieur claustral et curé de Friardel, sa procuration pour requérir du seig^r évêque de Lx la fulmination des bulles pontificales et prêter en son nom le serment d'usage.

Le 2 janvier 1706, Mes^re Pierre Audran, pbr̄e, docteur de Sorbonne, chanoine scolaste en la Cathédrale, prieur commendataire de St Jean de Bois-Rolland, vicaire général et official de Lx, fulmine les bulles obtenues par led. s^r Charles Chastelain, et reçoit dud. s^r Hébert, au nom dud. s^r prieur commendataire, le serment de foi et fidélité contenu en la bulle.

Le 11 janvier 1706, Mre Chastelain, représenté par le même, prend possession dud. prieuré, en présence de dom François Mesnildrieu, dom Claude Brouard, dom Jean Costard, dom Nicolas Gobin et dom Jean de Beaumont, tous religieux-profès dud. prieuré ; Me Jean Gallot, pbr̄e, curé de Cerqueux ; Me Adrian Gastine, pbr̄e de la parr̄. de Friardel, et plusieurs autres témoins. (*V.* **707**).

725. — Le 22 déc. 1705, la nomination à la cure de N.-D. de Heuland appartenant au chapitre de Cléry, les s^rs chanoines nomment aud. bénéfice, vacant par la mort de Me Louis Valle, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jean Du Lys, diacre de Lx.

Le 31 déc. 1705, Mre Pierre Audran, vic. gl, donne aud. sr Du Lys, la collation de la cure de Heuland. (*V.* **742**).

726. — Le 11 sept. 1705, dom Louis Madeline, religieux de l'ordre de Prémontré, obtient en cour dc Rome des lettres de provision du prieuré-cure de St Martin de Bayvel, vacant par la mort de Me Julian Poret, dernier titulaire de lad. cure.

Le 29 déc. 1705, Mre Pierre Audran, vicaire général, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 7 janvier 1706, led. sr Madeline prend possession du prieuré-cure de Baivel, en présence de Me Nicolas Gibert, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃.; Mesre André Desson, Escr, seigr du Torpt et autres lieux, demeurant en lad. parr̃. de la Chapelle-Baivel. (*V.* **620**).

727. — Le 29 déc. 1705, Me David Mignot, pbr̃e de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, et, en cette qualité, pourvu par le seigr évêque de Lx, de la cure de Nonant, 1re portion, près Bayeux, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Nicolas Mabire, pbr̃e, curé de la 2e portion, et autres témoins. (*V.* **674**).

728. — Le 8 janvier 1706, la nomination à la chapelle de St Thomas de la Planche en la parr̃. d'Estrées, appartenant au seigr du lieu, Mesre Edmond de Houel, cheveer, seigr de la Pommeraye, la Planche et Lespinay, nomme à cette chapelle, vacante par la mort de Me Nicolas Descalles, dernier titulaire et curé de Cerqueux, la personne de Mesre André-Achilles de Houel, Escr, seigr de Morainville, clerc tonsuré.

729. — Le 11 avril 1705, Me Charles Dubusc, diacre de la parr̃. de Fervaques, est ordonné prêtre.

730. — Le 18 janvier 1706, vu l'attestation du sr Pèlerin, curé d'Orbec, dispense de bans pour le mariage entre Louis Le Cousturier, garde-meuble de ville dud. Orbec, fils de feu Thomas et de Marguerite Letrey, d'une part, et Louise-Françoise Deshayes, fille de feu François Deshayes, Escr, et de Marie de Mailloc, tous deux de lad. parr̃. d'Orbec.

731. — Le 9 janvier 1706, Me Louis de Bellemare de la Motte du Ranger, pbr̃e, pourvu de la parr̃. de St Cyr-de-Salerne, prend possession dud. bénéfice, présence de Me Robert Delaborne, curé de Berthouville et doyen rural; Me Thomas Dubusc, pbr̃e, desservant lad. parr̃.; Me Jean Sement, pbr̃e; Me Joseph Desrues, aussi pbr̃e, tous deux de lad. parr̃. (*V.* **719**).

732. — Le 14 janvier 1706, Me Jean-Jacques Fleury, clerc tonsuré, pourvu de la chapelle de St Jean-des-Gastines, en la parr̃. des Authieux-sur-Calonne, prend possession dud. bénéfice, en présence de plusieurs paroissiens des Authieux, Bonneville-la-Louvet et la Lande. (*V.* **706**).

733. — Le 20 janvier 1706, Me Jacques Butengs, pbr̃e, pourvu de

la cure de Courtonne-la-Meurdrac, 1re portion, prend possession dud. bénéfice, présence de Me Jean Grandval, pbr̃e de lad. parr̃; Me Louis Lejumel, sous-diacre, aussi de lad. parr̃., etc. (*V.* **723**).

734. — Le 16 janvier 1706, les vicaires généraux de l'archevêque de Rouen, vu la nomination faite par Mesre Pierre Guérin, chevr, seigr et patron de Tourville, au bénéfice-cure de Tourville, vacant par la mort de Me Jean Deshays, pbr̃e, dernier titulaire, de la personne de Me Pierre Durand, pbr̃e du diocèse de Lx ; vu le refus opposé par Me Pierre du Mesnil, pbr̃e, vicaire général de Lx, aud. sr Durand par le motif de la difformité de ses yeux et du défaut de la langue qui l'empêche de prêcher; vu l'appel fait par led. sr Durand au seigr archevêque de Rouen; considérant que les yeux du sr requérant ne sont pas aussi difformes ni sa parole aussi difficile qu'on le prétend, lesd. sieurs vicaires généraux, en vertu de l'autorité métropolitaine supérieure, donnent aud. sr Durand la collation de lad. cure de Tourville.

Le 24 janvier 1706, le sr Durand, pourvu de la cure de Tourville, et en vertu de la collation des vicaires généraux de Rouen, sur le refus de l'évêque de Lx, prend possession dud. bénéfice, présence de Me Thomas Chalot, pbr̃e, curé de St Michel de Préaux et doyen rural de Pontaudemer; Mesre Pierre Guérin, Escr, seigr et patron de Tourville et de Littetot, demeurant à Tourville ; Mesre Jean-François Leboullenger, Escr, sr du Thilleul, demeurant à Pontaudemer; Mesre Jean Thirel, Escr, sr de Boismont, demeurant aud. Pontaudemer; Mesre Jean-Charles Thirel, Escr, sr de Siglas, aussi de Pontaudemer ; Mesre Jean-Philippe Leboullenger, Escr, demeurant aud. Pontaudemer. (*V.* **643**).

735. — Le 28 janvier 1706, vu l'attestation du sr de la Croix, pbr̃e, curé de St Jacques de Lx, portant publication d'un ban faite par le sr Paisant, son vicaire, dispense de bans pour le mariage entre Robert-Alphonse de Faguet, Escr, sr du Montbert, fils de feu Robert, aussi Escr, et de noble dame Barbe du Houlley, d'une part, et damlle Marie de Lespiney, fille de feu Jacques de Lespiney, lieutenant général de Lx, et de damlle Marguerite Lemire.

736. — Le 22 sept. 1785, Gabriel Moisy, fils de Guillaume et de Jacqueline Belhomme, de la parr̃. de St Germain de Lx, *ritè dimissus*, reçoit à Evreux la tonsure et les ordres mineurs.

Le 20 sept. 1704, il est ordonné sous-diacre à Lisieux.

Le 19 sept. 1705, il est ordonné diacre. (*V.* **299**, **435**).

737. — Le 25 juin 1706, Me Noël Duval, pbr̃e, pourvu de la cure de N.-D. du Bois-Hellain, prend possession dud. bénéfice, présence de Louis Lebaron, sr de Beaulieu, et autres paroissiens. (*V.* **702**).

738. — Le 24 déc. 1705, Me Nicolas de Malherbe, pbr̃e du diocèse de Lx et curé de N.-D. de Fresnay, demeurant en lad. parr̃., se trou-

vant présentement à Dreux, d'une part, et Me Joachim Surlemont, aussi pbr̃e du diocèse de Lx et curé de St Jean-Baptiste de Jaudrais, au diocèse de Chartres, demeurant au manoir presbytérial de Jaudrais, donnent leur procuration pour résigner leursd. bénéfices entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de l'un de l'autre pour cause de permutation.

739. — Le 5 février 1706, dispense de parenté du 3e au 4e degré pour le mariage entre Ollivier de Vimont, officier chez le roy, et Marie-Anne de Setz, demeurant à Lx.

740. — Le 1er juin 1687, Alexandre Moëssard, fils de Pierre et de Catherine de la Houssaye, de la parr̃. d'Orbec, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **718**).

741. — Le 6 février 1706, vu l'attestation du sr Daguin, curé de la Boissière, et du sr Des Aulnez, curé de Corbon, dispense de bans pour le mariage entre Louis-Valentin Costard, Escr, seigr et patron de la Boissière, fils de feu Pierre Costard, vivant Escr, seigr et patron des terres et seigneuries de la Chapelle-d'Exmes, et de dame Marie Morin, de la parr̃. de la Boissière, d'une part, et damlle Catherine de Meurdraq, Vve de feu Alexandre de Meurdraq, vivant sr de la Rosière, bourgeois de Rouen, fille de feu Antoine de Meurdraq, sr de de Bellenclos, et de feue damlle Jacqueline de la Croix demeurant en la parr̃. de Corbon.

742. — Le 27 janvier 1706, Me Jean Du Lys, diacre, pourvu de la cure de N.-D. de Heulland, prend possession, dud. bénéfice, présence de Me Nicolas Greslebin, pbr̃e, (originaire de St Germain de Lx), curé de St Pair-du-Mont, diocèse de Bayeux ; Me François Pouchin, pbr̃e, desservant la parr̃. de Heulland ; François De Grainville, notaire, et autres habitants de lad. parr̃. (*V.* **725**).

INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES

DU DIOCESE DE LISIEUX.

REGISTRE VIII.

---

1. — Le 9 février 1706, vu l'attestation du s^r^ Gondouin, curé de Morainville, et du s^r^ Gibert, vicaire de la Chapelle-Bayvel, dispense de bans pour le mariage entre Jean Parey, toilier, et Marguerite Lecomte.

2. — Le 9 février 1706, vu l'attestation du s^r^ Chausson, curé de St Germain-de-Clerfeuille, dispense de bans pour le mariage entre Hector Bigot et Madeleine Havard.

3. — Le 9 février 1706, vu l'attestation du s^r^ de Rancher, pbr̃e, curé de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Joseph Thorel et Marguerite Fouques.

4. — Le 10 février 1706, dispense de bans pour le mariage entre Olivier de Vimont, officier chez le roy, fils de feu Me Robert Vimont, avocat, et de feue dam^lle^ Catherine Leroy, de la parr̃. de St Jacques de Lx, d'une part, et dam^lle^ Marie-Anne de Setz, fille de Me Germain de Setz, cons^er^, notaire-secrét^re^ du roy en sa Cour des Aides de Normandie, et de dam^lle^ Marguerite Vimont, de la parr̃. de St Germain de Lx. (*V.* **8**).

5. — Le 11 février 1706, vu l'attestation du s^r^ Desplanches, vicaire de N.-D. de la Couture de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre François Le Bertre et Anne Malherbe.

6. — Le 12 février 1706, vu l'attestation du s^r^ Cantel, vicaire de Bonnebosc, dispense de bans pour le mariage entre Simon Mioque et Marie Valsemey.

7. — Le 13 février 1706, vu l'attestation du s^r^ Lebourg, curé de Bonneville-la-Louvet, et du s^r^ Riquier, curé de St Sylvestre de Cormeiles, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Toufflet et Marie Bosquier.

8. — Le 13 février 1706, vu l'attestation du s^r Morin, curé de St Germain de Lx, et du s^r Liberge, curé de Moyaux, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Vallée, s^r de Beauchamp, officier de feu son Altesse Royale Monsieur, fils de feu Me Jacques Vallée, avocat, et de dam^lle Françoise Seney, demeurant en la parr̄. de Moyaux, d'une part, et dam^lle Marguerite de Setz, fille de Me Germain de Setz, cons^er, notaire secrétaire du roy, et de dam^lle Marguerite de Vimont, demeurant en la parr̄. de St Germain de Lx. (*V.* **4**).

9. — Le 15 février 1706, dispense de bans pour le mariage entre Jean Thirel, Esc^r, s^r de Boismont, fils de Charles Tirel, Esc^r, s^r de Siglas, et de dame Catherine Thirel, de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer, d'une part, et dam^lle Françoise de Carrey, fille de Mr François de Carrey, Esc^r, seig^r et patron de St Gervais et du prieuré de St Jean d'Asnières, cons^er de grand'chambre au parlement de Normandie, et de feue noble dame Marguerite Moysans, de lad. parr̄. de St Gervais.

10. — Le 16 février 1706, vu l'attestation du s^r Lelasseur, curé de la Gravelle, dispense de bans pour le mariage entre Adrian Legraveran et Marie Roussel.

11. — Le 16 février 1706, vu l'attestation du s^r Legentil, curé d'Epreville-en-Lieuvin, et du s^r Godillon curé de Trouville, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume du Mesnil, Esc^r, fils de Robert, Esc^r, et de noble dame Magdeleine de Nollent, de la parr̄. de Trouville, d'une part, et dam^lle Anne-Marie-Colombe Dumaine, fille de Jean Dumaine, Esc^r, et de noble dame Marie-Anne de Malortie, de lad. parr̄. d'Epréville,

12. — Le 16 février 1706, vu l'attestation du s^r Pottier, vicaire de Fervaques, et du s^r Bellière, vicaire de N.-D.-de-Courson, dispense de bans pour le mariage entre Denis Mouton et Geneviève Paulmier.

13. — Le 16 février 1706, vu l'attestation du s^r Jehenne, pbr̄e, vicaire de St Germain de Lx, et du s^r Mulot, pbr̄e, curé de Ste Croix de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre François Le Mercier, et Magdeleine Bethen.

14. Le 16 février 1706, vu l'attestation du s^r Buschard, vicaire de Bailleul, et du s^r Halbout, vicaire de Jouveaux, dispense de bans pour le mariage entre Jean Gilles et Magdeleine Leprestre.

15. — Le 18 sept. 1694, Jacques de la Chapelle, fils de Jean et de Geneviève Carpentier, de la parr. de St Aubin de Gaillon, diocèse d'Evreux, reçoit à Evreux la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **125**).

16. — Le 27 déc. 1705, Me Gabriel Moisy, pbr̄e de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle simple de St Nicolas en la Cathédrale, vacante par la résignation faite en sa faveur par Mre Philippe de Maillot, diacre, dernier titulaire.

Le 11 février 1706, M[re] François Dubois, pbr̄e, chanoine prébendé de S[t] Pierre-Adifs, étant alors chanoine de semaine, donne au s[r] Gabriel Moisy la collation dud. bénéfice.

Le 12 février 1706, le s[r] Moisy prend possession de la chapelle de S[t] Nicolas, en présence de M[e] Christophe Courtin, vicaire et chapelain en la Cathédrale ,et de M[e] François Desclos, officier de lad. Eglise.

17. — Le 23 nov. 1705, dom Jacques Le Maistre de Lisle, pbr̄e, religieux-profès de l'abbaye de S[t] Etienne de Caen au diocèse de Bayeux, prieur du prieuré simple et régulier de S[t] Pierre de Rouville au diocèse de Lx, dépendant de l'abbaye de S[t] Pierre de Préaux, donne procuration pour résigner led. bénéfice de Rouville, en faveur de son neveu, dom Pierre Descalles, pbr̄e, religieux-profès et supérieur des Religieux bénédictins de l'abbaye de N.-D. de Grestain, prieur des prieurés simples et réguliers de S[t] Nicolas du Val-de-Claire,, dépendant de lad. abbaye de Grestain, et de S[t] Blaise du Mesnil-Hamel, autrement S[t] Gorgon, dépendant du prieuré de S[t] Vigor-le-Grand, diocèse de Bayeux.

Le 22 déc. 1705, led. s[r] Descalles obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. prieuré de S[t] Pierre de Rouville.

Le 12 février 1705, M[re] Pierre Audran, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision. (*V.* **36**).

18. — Le 28 janvier 1706, la nomination à la cure de S[t] Ouen de la Vespière appartenant au seigneur du lieu, Mes[re] Jacques Leportier, chev[r], seig[r] de S[t] Ouen de la Vespière et de la Surrière, premier cornette de la seconde compagnie des mousquetaires du roy, gouverneur des ville et château d'Alençon, chevalier de l'ordre militairede S[t] Louis, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Adrian Louchard, dernier titulaire, la personne de M[e] François-Henry Géresme, pbr̄e du diocèse de Paris, habitué en la par̄r. de St Gervais. Fait à Paris, en la demeure du s[r] de la Surrière.

Le 30 janvier 1706, le seig[r] évêque de Lx, étant alors pour affaires en son hôtel à Paris, donne aud. s[r] Géresme la collation dud. bénéfice. (Il est à remarquer que l'évêque ne parle pas de l'obligation où sont tous les curés, avant d'entrer en fonctions, de passer au moins six semaines au séminaire. C'est la première fois que cette condition n'est pas expressément exigée).

Le 4 février 1706, led. s[r] Géresme donne sa procuration pour prendre, en son nom, possession de sond. bénéfice. Fait à Paris.

Le 24 février 1706, le s[r] Géresme, représenté par M[e] Jean Gueroult, pbr̄e, desservant la Vespierre, prend possession de la cure de la Vespière, en présence de Jean de la Croix et de Pierre Morel, de la par̄r. d'Orbec.

19. — Le 22 sept. 1703, Mathurin Le Michel, fils de Gabriel et d'Anne Labbey, de la parr̄. de N.-D. de Courson, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **328**).

20. — Le 12 oct. 1704, Guillaume Vattier, fils de Guillaume et de François Pigis, de la parr̄. de Cernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **637**).

21. — Le 19 sept 1705, Me Louis Cally, sous-diacre du Mesnil-Hubert, est ordonné diacre. (*V.* **180**).

22. — Le 3 janvier 1705, Me Louis Bourdon, conseiller du roy, enquêteur commissaire examinateur en l'élection de Lx, demeurant parr̄. St Jacques, constitue 150 livres de rente en faveur de son beau-frère, M. Louis-Thomas Athinas, acolyte de Ste Trinité de Cherbourg, diocèse de Coutances, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Led. sr acolyte était présentement au séminaire de Lx.

23. — Le 23 avril 1702, André-Achille de Houel, fils de Mesre Charles de Houel, chevr, et de dame Geneviève de Noisières (?), de la parr̄. du Mesnil-sur-Blangy, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Chartres. (*V.* **84**).

24. — Le 5 déc. 1705, Frère Guillaume-Nicolas Lévesque, pbr̄e, religieux-prcfès de la congrégation de St Maur, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle simple de St Michel de Mont-Millon, à Bernay, vacante par la mort du dernier titulaire.

Le 25 févr. 1706, led. sr Lévesque, demeurant en l'abbaye de St Vandrille, donne sa procuration pour prendre en son nom possession dud. bénéfice. Fait et passé à Caudebec.

Le 3 mars 1706, Mre Pierre du Mesnil, pbr̄e, docteur de Sorbonne, chanoine de la Cathédrale et vicaire général du seigr évêque de Lx, donne son visa auxd. lettres de provision. (*V.* **127**).

25. — Le 6 mars 1706, Jean-Baptiste Moullin, pbr̄e, licencié aux droits, curé de Blangy et promoteur de l'officialité de l'évêché de Lx, vu l'attestation du sr Verdun, pbr̄e, curé de St Martin de Criquebœuf, accorde dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Gimer et Elisabeth Brassy. (*V.* **332**).

26. — Le 24 février 1706, Me Pierre-Claude Lefrançois, pbr̄e du diocèse de Séez, pourvu de la cure de St Germain d'Echauffour, sur la résignation faite en sa faveur par Me Jacques Gondouin, pbr̄e, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice.

27. — Le 22 février 1706, Me Robert-Bertrand Pinard, sous-diacre du diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 25 févr. 1706, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, led. sr Pinard, sous-diacre, âgé d'environ 22 ans, est nommé par la même Université sur les archevêchés et chapitres de

Paris et de Rouen ; sur les évêchés et les chapitres de Bayeux, Lisieux, Evreux, Chartres, Séez et Le Mans, ainsi que sur la plupart des abbayes, prieurés et collégiales de ces divers diocèses. (*V.* **156**, **367**).

28. — Le 21 mars 1705, honnête homme Jean Seney, bourgeois de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Seney, acolyte de la parr. de St Germain de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

29. — Le 10 mars 1706, dom Louis Lhermite de Lieury, pbre, religieux-profès de l'abbaye de Fontenay, diocèse de Bayeux, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux des abbayes de St Pierre de Préaux et de Cormeilles.

30. — Le 4 août 1704, Jacques Le Normand, sr de la Chesnée, marchand de la parr. de St Germain-de-Montgommery, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Le Normand, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

31. — Le 11 mars 1706, Me Robert Le Grand, pbre, curé de St Hymer-en-Auge, dépendant de la nomination de l'abbaye du Bec-Hellouin, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Louis Quesnel de la Londe, pbre de Pont-l'Evêque, Me ès-arts, licencié aux droits, gradué en l'Université de Caen. Il se réserve néanmoins 150 livres de pension viagère, ainsi qu'une portion du manoir presbytéral, « attendu qu'il a desservi lad. parr. pendant trente ans, qu'il est âgé de 63 ou 64 ans et qu'il est infirme et grabataire. » Fait au manoir presbytéral de St Hymer, en présence de Me Grégoire Ridel, chapelain de St Hymer, et de Louis Houlley, journayeur, demeurant aud. lieu. (*V.* **68**).

32. — Le 17 févr. 1706, Me Edmond Daguin, pbre, pourvu de la cure du « Doulx Marest » (Doux-Marais), dépendant de la nomination du prieuré de Ste Barbe et dont il a pris possession, donne sa procuration pour résigner led. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Delahaye, pbre, vicaire de Corbon au Perche, diocèse de Séez.

Le 12 mars 1706, led. sr Daguin, curé de la Boissière et aussi curé du Doulx-Marest, « déclare que, le 17 février dernier, il auroit passé une procuration *ad resignandum* dud. bénéfice-cure de N.-D. du Doulx-Marest en faveur de Me Jean Delahaye, pbre du diocèse de Setz, lequel il a cru estre d'une santé à luy permettre de posséder et desservir led. bénéfice-cure, mais led. sr Daguin ayant appris, depuis, que led. sr Delahaye estoit infirme et que son infirmité le mettoit hors d'estat de pouvoir desservir lad. cure, pourquoy et pour aues raisons à déduire en temps et lieu, led. sr Daguin déclare qu'il révocque lad. prétendue

résignaōn, et tout ce qui pourroit avoir esté fait en conséquence. » (V. 176, 216).

33. — Le 12 oct. 1705, Louis Gérard, fils de Noel et de Jeanne Réveillé, de la parr̄. de St André-d'Echauffour, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (V. 272, 437, 441).

34. — Le 19 sept. 1705, Me Louis Pollin, acolyte de St Jacques de Lx, est ordonné sous-diacre.

Le 20 février 1706, il est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 25 février 1706, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, led. s^r Pollin est nommé par la même Université sur les archevêchés et les chapitres de Paris et de Rouen; sur les évêchés et les chapitres de Bayeux, Lisieux, Séez et Evreux, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces divers diocèses. (V. 79, 223, 275, 486).

35. — Le 12 oct. 1704, François Maillet, fils de Jean et de Marie Poullain, de la parr̄. de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (V. 629).

36. — Le 11 mars 1706, Me Pierre Descalles, pbr̄e, religieux et prieur de Grestain, pourvu du prieuré de St Pierre de Rouville, en la parr̄. de Périers, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Antoine de Pissot, pbr̄e, curé de Périers; Guillaume Turpin, Esc^r, s^r de Condé, demeurant en lad. parr̄.; Me Louis Poussemaille, brigadier des gabelles, demeurant à Dives; Me Robert Ceron, garde du scel. (V. 17).

37. — Le 17 mars 1706, Me Pierre de Gémare, pbr̄e. curé de Pierrefitte « et encore curé de la parr̄. de Bourgeauville », remet purement et simplement led. bénéfice de Pierrefitte entre le mains de M^r Le Conte de Nonant de Pierrecourt, seig^r de Pierrefitte et autres lieux; seigneur présentateur dud. bénéfice-cure de Pierrefitte. (V. 228).

38. — Le 12 oct. 1704, Charles Lesueur, fils de Charles et de Magdeleine Lehoult, de la parr̄. de St Ouen-le-Hoult, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

39. — Le 7 mars 1706, Pierre Morand, de la parr̄. de Ticheville, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Morand, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat est intervenu comme caution Me Jean Morand, pbr̄e de lad. parr̄. de Ticheville.

40. — Le 26 février 1705, dam^lle Marie Denis, veuve de Jean Pellerin, demeurant en la parr̄. du Bosc-Regnoult, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Pellerin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — A ce contrat sont intervenus

François Denis, Esc^r, s^r de Vaussel, de la parr̃. de Crouttes, oncle maternel dud. s^r acolyte, et François Mallet, s^r du lieu, de la parr̃. de Camenbert, aussi son oncle, et Jacques Briant, marchand de la parr̃. du Bosc-Regnoult, son cousin. Fait par le ministère de Me Maignet, notaire au Sap, en présence de Me Henri-Raoul Lecarpentier, pbr̃e, curé du Bosc-Regnoult, et François Lehoult, pbr̃e, vicaire de lad. parr̃.

41. — Le 11 janvier 1705, Catherine Renoult, veuve de feu Pierre Le Prevost, demeurant à Orbec, constitue 150 livres de rente en faveur de son petit-fils, Me Jean Landry, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Led. s^r acolyte était fils de feu Me Jacques Landry, procureur au siège d'Orbec et de Marie Le Prevost.

42. — Le 8 janvier 1704, Me Denis Leblanc, sous-diacre du diocèse de Lx, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 25 janvier 1706, led. s^r Leblanc, diacre de Vimoutiers, bachelier en théologie, reçoit des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, le s^r Leblanc, âgé d'environ 23 ans, est nommé par la même Université sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen et Tours, sur les évêchés et les chapitres de Bayeux, Lisieux, Séez, Evreux, Chartres et Coutances, ainsi que sur la plupart des collégiales, abbayes et prieurés de ces diocèses. (*V.* **72**, **282**, **516**, **714**).

43. — Le 19 nov. 1705, testament avec charges religieuses fait par Jeanne Satis, fille de Marin, demeurant en la parr̃. de St Sauveur de Caen, en faveur de l'église de St Germain de Lx, et accepté par Me Morin, curé de St Germain ; Me Germain Montfort et Léger Maillet, pbr̃es en lad. église ; Me Jean Lecoq, conseiller du roy élu en l'élection de Lx ; Jean Surlemont et le s^r Ricquier, notaire, tous députés du trésor de St Germain.

44. — Le 20 mars 1705, Me François Le Petit, pbr̃e, bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Orbec, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au chapitre de Lx, ainsi qu'aux abbayes de Bernay et de St Evroult. (*V.* **710**).

45. — Le 2 avril 1706, Jacques-Louis Lepetit, clerc tonsuré de la parr̃. d'Orgères, reçoit les ordres mineurs. (*V.* **244**).

46. — Le 17 mars 1706, Me Nicolas Jambin, acolyte, officier douze-livres en la Cathédrale, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

47. — Le 17 mars 1706, Me Jacques Gosset, pbr̃e, curé de la 1re portion de Verson, en portion congrue, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **281**, **476**, **691**).



48. — Le 13 mars 1706, Mes^re^ Gabriel Durozey, pbr̃e, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, docteur de Sorbonne, vicaire général de Monseig^r^ l'évêque de St Flour, pourvu et non paisible possesseur du canonicat de la Pommeraye en la cathédrale de Lx, présentement demeurant à Paris au collège de Lx, rue St Etienne-des-Grez, parr̃. St Benoist, représenté par Mes^re^ François Durozey, pbr̃e, curé de St Germain-de-Livet, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye de Bernay. (*V.* **280, 502, 661**).

49. — Le 2 avril 1706, Gilles de St Aignan, fils de Tanneguy et de Marie-Françoise Mallard, de la parr̃. de Beaufay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **187**).

50. — Le 23 mars 1706, Me Pierre Thillaye, pbr̃e, demeurant à Lx, parr̃. St Germain, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles. (*V.* **309, 711**).

51. — Le 23 mars 1706, Me Robert Boissel, pbr̃e (de St Germain de Pontaudemer), demeurant à Paris, M^e^ ès-arts en l'Université de lad. ville, représenté par Yves Hardouin, praticien, demeurant en la parr̃. des Places, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux et religieuses de Préaux. (*V.* **295**).

52. — Le 23 mars 1706, Me Jacques Crochon, pbr̃e de St Germain de Lx, demeurant actuellement à Toutainville, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Préaux et de Cormeilles. (*V.* **90, 694**).

53. — Le 16 mars 1706, Me Louis Morin, pbr̃e, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

54. — Le 20 mars 1706, Me Guillaume Hovey, pbr̃e du diocèse de Séez, M^e^ ès-arts, bachelier en théologie de la faculté de Paris, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **696**).

55. — Le 3 août 1701, Pierre Huet, clerc du diocèse de Lx, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Paris. — (Il avait un frère qui se nommait Yves.)

Le 2 août 1704, led. s^r^ Huet, pbr̃e du diocèse de Lx, obtient des lettres de quinquennium du recteur de l'Université de Paris.

Le 16 mars 1705, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx et sur les abbayes de St Evroult, du Bec-Hellouin, et de N.-D. de Lire. (*V.* **80, 130**).

56. — Le 24 mars 1706, Me Nicolas Gosset, pbr̃e, curé du Mesnil-Durand, du revenu de 200 livres, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx.

57. — Le 26 mars 1706, Me Jean de la Rouvraye, pbrē, demeurant à Montreuil, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

58. — Le 20 février 1706, Joachim Surlemont, pbrē (originaire de Vimoutiers), curé de St Jean-Baptiste de Jaudrays, diocèse de Chartres, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de N.-D.-de-Fresnay, vacante par la résignation faite en sa faveur, pour cause de permutation, par Me Nicolas de Malherbe, pbrē, dernier titulaire.

Le 24 mars 1706, Mre Pierre du Mesnil, vic. génl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 25 mars 1706, led. sr Surlemont prend possession de la cure de N.-D.-de-Fresnay, en présence de Me Jacques Lasseur, pbrē, curé de la Gravelle ; Daniel-Antoine de Bonnechose, Escr, sr de Bougy, etc.

59. — Le 19 mars 1706, Me Jacques Bunel, pbrē, de N.-D. de Pontaudemer, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux et de Grestain et aux dames de l'abbaye de St Léger de Préaux. (*V.* **284**).

60. — Le 26 mars 1706, Me Robert Laisney, curé de N.-D. de Pontaudemer, « *de très-médiocre revenu* » Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, Grestain et St Pierre de Préaux. (*V.* **283**, **492**).

61. — Le 30 mars 1706, vu l'attestation du sr de Rancher, curé de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Pierre De la Taille, fils de Pierre et de Jeanne Dieusy, d'une part et Jacqueline Du Neveu, fille de Pierre et d'Antoine Duclos, tous deux de lad. parr̄. de Pont-l'Evêque.

62. — Le 27 mars 1706, Me Jean Formage, pbrē, curé de la 2e portion du Mesnil-Mauger, de la valeur de 300 livres de pension congrue, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Ste Barbe-en-Auge.

63. —Le 24 sept. 1701, François Morel, fils d'Adrien et de Madeleine Bigot, de la parr̄. de Gauville, diocèse d'Evreux, reçoit la tonsure à Evreux.

Le 19 février 1706, led. sr Morel, pbrē du diocèse d'Evreux, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 25 février 1706, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, le sr Morel, âgé d'environ 33 ans, est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris et de Rouen ; sur les

évêchés et chapitres de Lisieux, Evreux, Séez et Chartres, ainsi que sur un grand nombre d'abbayes et de prieurés.

Le 30 mars 1706, led. s[r] Morel, demeurant en la parr̄. de la Gonfrière, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **74, 276**).

64. — Le 30 mars 1705, M[e] Cyprian Morel, pbr̄e du diocèse d'Evreux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à la Gonfrière, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult et de Bernay. (*V.* **306, 500, 705**).

65. — Le 30 mars 1706, M[e] Çharles Bellière, pbr̄e, chapelain en la Cathédrale, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **301, 498, 706**).

66. — Le 29 mars 1706, « M[e] Jacques Vimont, pbr̄e, curé et non remply de la parr̄. de S[t] Ouen de Rocques, de la valeur de 320 livres ou environ, demeurant aud. lieu de Rocques, bachelier en théologie, M[e] ès-arts en l'Université de Paris », fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles et de S[t] Pierre de Préaux et aux dames de S[t] Léger de Préaux. (*V.* **300, 493, 717**).

67. — Le 30 mars 1706, M[e] Antoine Jehan, pbr̄e du diocèse de Séez, demeurant en la parr̄. de S[t] Vandrille, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult. (*V.* **299, 494, 690**).

68. — Le 18 mars 1706, la nomination à la cure de S[t] Blaise de S[t] Hymer appartenant au seig[r] abbé du Bec, Messire Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et abbé commendataire du Bec, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Robert Le Grand, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Louis Quesnel de la Londe, pbr̄e du diocèse de Lx. Donné à Gaillon. (*V.* **31**).

Le 23 mars 1706, M[re] Pierre du Mesnil, vic. g[l]., donne aud. s[r] de la Londe la collation dud. bénéfice.

Le 29 mars 1706, M[e] Louis Quesnel de la Londe prend possession de la cure de S[t] Hymer, en présence de M[e] François Brière, pbr̄e, demeurant en la parr̄. de Pont-l'Evêque; M[e] Robert Bouet, pbr̄e, vicaire de S[t] Hymer; Nicolas Pottier, « M[e] des Escholles », demeurant en lad. parr̄.

69. — Le 2 avril 1706, Pierre Legros, fils de Jean et de Marie Deshayes, de la parr̄. de S[t] Germain de Pontaudemer, reçoit la tonsure cléricale. (*V.* **118, 124**).

70. — Le 2 avril 1706, M[e] Jacques Cousture, pbr̄e, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, représenté par son père, André Cousture, marchand, demeurant à Lx, parr̄. S[t] Jacques, fait réitérer ses noms et

grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles et de Bernay. (*V.* **305**, **504**, **693**).

71. — Le 2 avril 1706, François Courant, fils de François et de Geneviève Dubosc, de la parr. de Neuville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **560**).

72. — Le 3 avril 1706, Me Denis Leblanc, diacre, bachelier en théologie, demeurant en la parr. de Vimoutiers, fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **42**, **282**, **516**, **714**).

73. — Le 19 février 1705, Pierre Dionis, marchand, demeurant à Tordouet, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Dionis, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Pierre Costard, pbre, vicaire du Ronceray.

74. — Le 12 avril 1706, Me François Morel, pbre du diocèse d'Evreux, demeurant à la Gonfrière, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **63**, **276**).

75. — Le 13 mars 1705, Me Jacques Duhault, chirurgien, demeurant à Honfleur, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Duhault, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

76. — Le 16 mars 1706, vu l'attestation du s^r^ Deschamps, curé de St Georges-du-Vièvre, et du s^r^ Cherville, curé de Ste Croix de Cormeilles, dispense de bans pour le mariage entre Claude Ferrière et Madeleine Mabire.

77. — Le 10 janvier 1705, Charles Dutheil, de la parr. de Plasnes, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques Dutheil, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

78. — Le 19 avril 1706, vu l'attestation du s^r^ Gosset, curé de Glanville, et du s^r^ Gastine, desservant de Bourgeauville, dispense de bans pour le mariage entre Philippe Besley et Marguerite Masseline. (*V.* **23**).

79. — Le 12 avril 1706, Me Louis Pollin, sous-diacre de St Jacques de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de St Evroult. (*V.* **34**, **223**, **275**, **486**).

80. — Le 12 avril 1706, Me Pierre Huet, pbre, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville, ayant fait élection de domicile en la maison de son père, à Orbec, et représenté par Me François Glasson, huissier, demeurant à Lx, parr. St Jacques, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **55**, **130**).

81. — Le 9 janvier 1705, Jean Cornu, fils Jean, bourgeois de Bernay, y demeurant parr. N.-D. de la Couture, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Charles Cornu, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

82. — Le 19 février 1705, Jean Foesnard et Catherine Galliot, veuve

de Michel Foesnard, demeurant à Honfleur, parr̄. Ste Catherine, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Charles Foesnard, acolyte, fils de lad. veuve, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

83. — Le 10 janvier 1705, Adrian Prevost, demeurant à Bernay, parr̄. de la Couture, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Adrian Prevost, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

84. — Le 20 avril 1706, le seigr évêque de Lx donne à Mre André-Achille de Houel, clerc tonsuré de la parr̄. du Mesnil-sur-Blangy, la collation de la chapelle de St Thomas de la Planche en la parr̄. d'Estrées, vacante par la mort de Me Descalle, curé de Cerqueux et chapelain de lad. chapelle.

Le 21 avril 1706, led. sr de Houel prend possession de la chapelle de la Planche, en présence de Me Gabriel Desmarest, pbr̄e, curé du Mesnil-sur-Blangy ; Me Réné Basin, notaire en la parr̄. de Corbon. (*V.* **23**).

85. — Le 23 sept. 1702, Jean-Jacques Lebourg, fils de Pierre, et de damlle Barbe Harou, de la parr̄. de St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 16 février 1704, led. sr Lebourg, acolyte de Pontaudemer, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 6 mars 1706, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 16 mars 1706, le sr Lebourg des Alleurs, acolyte, est nommé par la même Université sur l'évêché et le Chapitre de Lisieux.

Le 28 avril 1706, led. sr Lebourg des Alleurs, bachelier de Sorbonne et acolyte, demeurant à Paris, représenté par Nicolas Lelasseur, marchand, demeurant à Lx, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **191**, **288**, **290**, **489**, **698**).

86. — Le 30 juillet 1705, Jean Saussaye, demeurant en la parr̄. du Bosc-Regnoult, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis Saussaye, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **549**).

87. — Le 2 avril 1706, Guillaume Lechevallier, fils de Charles et de Charlotte Droulin, de la parr̄. de Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

88. — Le 6 mai 1706, Me Jacques Pollin, pbr̄e, vicaire de la parr̄. d'Asnières, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

Le même jour, la nomination à la cure de St Denis de Vanescrot appartenant au seigr évêque de Lx, Sa Grandeur nomme à lad. cure vacante par la mort de Me Jean Hesdiard, pbr̄e, dernier titulaire, décédé au mois d'avril dernier, la personne de Me Jacques Pollin, pbr̄e, présent et acceptant lad. nomination.

Le 27 mai 1706, led. s^r^ Pollin prend possession de la cure de Vanescrot, en présence de Mes^re^ David Aubery, chev^er^, seig^r^ de Cauverville et de Vanescrot, demeurant aud. lieu de Vanescrot; Me François Hesdiard, sous-diacre, demeurant à Lx, et Christophe Pain, trésorier.

89. — Le 8 mai 1706, vu l'attestation du s^r^ Lefebvre, curé de Mardilly, et du s^r^ Asselin, curé de St Pierre-de-Courson, dispense de bans pour le mariage entre Louis Le Michel, Esc^r^, seig^r^ des Pommerays, fils de feu Jean-Baptiste Le Michel, Esc^r^, et de noble dam^lle^ Marthe de Gautier, de la parr̄. de St Pierre-de-Courson, d'une part, et dam^lle^ Françoise-Jeanne de Huldebert, fille de feu Charles de Huldebert, vivant Esc^r^, s^r^ du Val, et de noble dam^lle^ Antoinette de la Morilière, de la parr̄. de Mardilly.

90. — Le 10 mai 1706, Me Jacques Crochon, pbr̄e de Lx, refuse d'accepter la cure de St Germain-sur-Ay, diocèse de Coutances, à laquelle il a été nommé par les religieux du Mont-St-Michel. (*V*. **52,694**).

91. — Le 2 avril 1706, Fr. Nicolas Campion, fils de Martin et de Marie Paisant, religieux de l'ordre de la Ste Trinité, du diocèse de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **428**).

92. — Le 21 août 1705, Nicolas Siard et Jean Cosnard, laboureurs, demeurant en la parr̄. de Boissy, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Alexandre Siard, acolyte, fils dud. Nicolas, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Led. acolyte avait un frère nommé Jean. (*V*. **439**).

93. — Le 29 avril 1706, Me Jacques Foubert de Pallières, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen et docteur en théologie, demeurant à Paris, fait signifier ses noms et grades à monseig^r^ le comte de Reckeim, abbé commendataire de St Evroult, résidant en son hôtel, rue du Bac, à Paris. — Led. s^r^ Foubert avait été tonsuré le 23 sept. 1690.

94. — Le 8 mars 1705, Louis Gosse, demeurant en la parr̄. de la Lande, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Gosse, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Jacques Dubosq, pbr̄e, curé de la Lande, et autres témoins.

Led. s^r^ acolyte étant au séminaire fut représenté par Louis Gosse, son frère, de la même parr̄.

95. — Le 21 avril 1696, Me Nicolas Bellière, diacre de N.-D.-de-Courson, est ordonné prêtre.

96. — Le 23 mai 1706, Mre Pierre Audran, vic. g^l^, donne son visa aux lettres de provision de la cure de Giverville obtenues en cour de Rome par Me Jean Ledanois sur la résignation, faite en sa faveur par son oncle, Me Jean Ledanois, pbr̄e, dernier titulaire.

Le même jour, led. s^r^ Ledanois, nouveau titulaire de lad. cure de

Giverville, prend possession de ce bénéfice, en présence de Me Robert Delamare, pbr̃e de la parr̃. ; Louis de Giverville, Escr, seigr du lieu ; Me Charles Marette, Escr, sr de la Garenne, gendarme du roy ; Nicolas de Giverville, Escr, et plusieurs autres témoins.

97. — Le 10 mai 1706, Me Laurent-François Boursier, pbr̃e du diocèse de Paris, licencié en théologie de la maison et Société de Sorbonne, prieur commendataire du prieuré de St Philbert-sur-Risle, demeurant à Paris, donne sa procuration pour remettre purement et simplement entre les mains du seigr archevêque de Rouen, abbé du Bec, led. prieuré dont il n'a pas pris possession.

Le 20 mai 1706, Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, abbé du Bec et, en cette qualité, collateur ordinaire du prieuré de St Philbert-sur-Risle, nomme à ce bénéfice, vacant par la démission de Me Laurent-François Boursier, la personne de noble et discrète personne, Mesre Jean-Armand de Tourouvre, pbr̃e, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine et grand archidiacre de l'église métropolitaine de Rouen, vicaire général dud. seigr archevêque.

Le 2 juin 1706, le sr de Tourouvre donne sa procuration pour prendre, en son nom, possession dud. prieuré. (*V.* **108**).

98. — Le 8 mars 1706, Me Jacques Lange, docteur en médecine ; Laurent Aubert, Etienne Gannel et Guillaume Héribel, tous bourgeois de Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Héribel, acolyte, fils dud. Guillaume, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

99. — Le 2 avril 1706, Jean Deschamps, fils de Jean et de Françoise Langlois, de la parr̃. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

100. — Le 11 juin 1706, « dame Catherine Poret de Boisandré de St Augustin, prieure et titulaire du monastère et couvent de St Joseph d'Orbec, des chanoinesses régulières de St Augustin, fondés en lad. ville d'Orbec, de pn̄t demeurant en la ville de Bernay, au couvent des Religieuses de la Congrégaōn de N.-D., déclare qu'encore bien que par acte du 2e jor de Xbre 1705, elle eût passé une procuraōn *ad resignandum* en faveur de dame Magdne Anthoinette de Bossoret, religieuse de St Augustin au monastère de la Miséricorde de Jésus, au faubourg de Ste Marie-lèz-Paris, de sond. prieuré de St Joseph d'Orbec, laquelle résignaōn n'ayant esté acceptée par lad. dame de Bossoret, » elle a, sur le refus de lad. dame, fait et constitué son procureur pour remettre sond. prieuré entre les mains de Sa Sainteté en faveur de dame Marie-Anne Grouin, religieuse bénédictine de l'Ordre de Fontevrault, au monastère de Collinance, diocèse de Meaux. (*V.* **479**).

101. — Le 2 avril 1706, Jean Leboullenger, fils de Jean-François

et de Magdeleine Guérin, de la parr. de S[t] Germain de Pontaudemer, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **286**).

102. — Le 22 sept. 1703, Pierre Le Prevost, fils de Damian Le Prevost, chev[r], et de dam[lle] Henriette de Bloys, de la parr. de Grandcamp, reçoit la tonsure cléricale. (*V.* **177**).

103. — Le 1[er] août 1689, Philippe Niard, fils de Thomas et d'Anne Rouget, de la parr. de S[t] Nicolas de Caen, diocèse de Bayeux, reçoit la tonsure dans la chapelle des dames de la Charité de Caen. (*V.* **174**).

104. — Le 23 juin 1688, Jacques Boudray, fils de Marin et de Marie Bardel, de la parr. de S[t] Gilles de Caen, diocèse de Bayeux, reçoit la tonsure à Caen dans la chapelle de la Propagation de la Foi. (*V.* **174**).

105. — Le 12 juillet 1706, Mes[re] René Le Michault, pbre, chanoine prébendé d'Ecajeul, prébende non distributive fondée en la Cathédrale, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mes[re] Guillaume de Franqueville, pbre, grand chantre en la Cathédrale. Fait en présence de Mes[re] Michel Desperiers, chanoine chèvecier en lad. Eglise, et de Mes[re] Louis Mahieu, aussi chanoine. (*V.* **217**).

106. — Le 31 déc. 1705, M[e] François Richomme, pbre, curé de S[t] Ouen de la Noë, présentement à Rouen chez le s[r] Jacques Richomme, rue S[t] Godard, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Louis Aveline, pbre du diocèse de Rouen, habitué en la parr. de S[t] Patrice.

Le 29 janvier 1706, led. s[r] Aveline obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 10 juillet 1706, il requiert de Mes[re] Pierre Audran, vicaire général du seig[r] évêque, la collation de la cure de la Noë. Celui-ci « répond qu'il ne peut et ne doit accorder le visa épiscopal, vu qu'ayant examiné conjointement avec mons[r] du Mesnil, aussi grand vicaire, ils auraient trouvé led. s[r] Aveline incapable d'estre préposé au gouvernement des âmes et à l'instruction des peuples, n'ayant pu led. s[r] Aveline répondre même aux questions les plus communes du catéchisme, et mesme ayant répondu des choses contraires à la foy. » Led. s[r] Aveline proteste de se pourvoir devant qui il appartiendra. (*V.* **109**, **646**).

107. — Le 2 avril 1706, Louis Escallard, fils de Martin et de Marie Clologe, de la parr. de N.-D. de Folleville reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **564**).

108. — Le 7 juillet 1706, Noble et discrète personne Mes[re] Jean-Armant de la Vove de Tourouvre, pbre, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine et grand archidiacre de l'église métropolitaine



de Rouen, vicaire général de Monseigr l'archevêque et pourvu du prieuré de St Philbert-sur-Risle, représenté par Me Jean Martin, pbrē, desservant led. prieuré, prend possession de ce bénéfice, en présence de Me Michel Grosse, pbrē, curé de la parr̄. de St Philbert-sur-Risle, etc... (V. **97**).

109. — Le 23 mars 1692, Jean-Louis Aveline, fils de Charles et de damlle Catherine de Paul, de la parr̄. de St Patrice de Rouen, reçoit la tonsure dans l'église St Eloy de lad. ville. (V. **106**, **646**).

110. — Le 5 juillet 1706, vu l'attestation du sr Leroy, curé de N.-D. de la Couture de Bernay, et du sr Desperroys, curé de Brétigny, dispense de bans pour le mariage entre Louis Duhamel, conser du roy, receveur de l'entrepôt du tabac et directeur des postes à Bernay, fils d'Antoine et de damlle Catherine Lecordier, de lad. parr̄. de la Couture, d'une part, et damlle Catherine Desperroys, fille de Robert-Antoine Desperroys, Escr, sr du Boucheau, et de damlle Magdeleine de Guerez, de la parr̄. de St Désir de Lx, et demeurant depuis trois ans à Brétigny. (V. **177**).

111. — Le 8 février 1706, Nicolas Perrier, Me François Lebis, et Eustache Delisle, sr de la Vente, marchands, demeurant à Vimoutiers, constituent 150 livres de rente en faveur de Me François Perrier, acolyte, fils dud. Nicolas, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (V. **441**).

112. — Le 15 mars 1706, Me Marin du Buisson, chirurgien et Marie Maquefer, sa femme « d'avec lui séparée de biens », demeurant à Lx, constituent 150 livres de rente en faveur de Me André Tréham, fils de premier lit de lad. Maquefer, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (V. **240**, **424**).

113. — Le 19 juillet 1706, vu l'attestation du sr Anfrie, pbrē, vicaire de St Germain-de-la-Campaigne, dispense de bans pour le mariage entre Salomon Telles et Anne du Meurier.

114. — Le 2 mars 1706, Me Jacques Gallard, pbrē, chanoine prébendé du Val-au-Vigneur, donne sa procuration pour résigner son canonicat entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Le Bas, pbrē, licencié ès-lois, curé de St Pierre-de-Mailloc. Il se réserve toutefois 800 livres de rente viagère, attendu qu'il est âgé de plus de 80 ans, « qu'il a desservi lad. prébende pendant trente-cinq à trente-six ans et qu'il est d'ailleurs fort infirme et grabataire, ce qui le met dans l'impossibilité de desservir led. bénéfice. »

Le 2 avril 1706, led. sr Le Bas obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Sa Sainteté ayant mis comme condition à la création de cette rente qu'elle n'excèderait pas le tiers des revenus de la prébende, le sr Gallard

consent le 26 juin 1706, que la pension soit réduite à la somme de 300 livres.

Le 28 juin 1706, le seig^r^ évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 10 juillet 1706, le s^r^ Le Bas est mis en possession du canonicat du Val-au-Vigneur. (*V.* **117**, **188**).

115. — Le 20 sept. 1692, Nicolas de Sallen, fils de Michel et de Magdeleine de Bonnefons, de la parr̃. de Monts, diocèse de Bayeux, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **174**, **463**).

116. — Le 28 juillet 1706, vu l'attestation du s^r^ Fougy, curé de Courtonne-la-Medrac, et du s^r^ Leperchey, desservant de Pierrefitte, dispense de bans pour le mariage entre Antoine de Bouffay, Esc^r^, s^r^ de Pierres, fils de feu Josué de Bouffay, Esc^r^, et de dame Anne de Pierres, demeurant à Courtonne-la-Medrac, d'une part, et Catherine Harel, Vve de Thomas Dieuzy, demeurant à Pierrefite.

117. — Le 24 sept. 1689, François Le Bas, fils de Jean et de Marguerite Costentin, de la parr̃. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure cléricale. (*V.* **114**).

118. — Le 2 avril 1706, Pierre Beuzelin, fils de Jean et de Françoise Dallet, de la parr̃. du Bosc-Renoult, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **238**, **279**).

119. — Le 30 juillet 1706, vu l'attestation du s^r^ de Rancher, pbr̃e, curé de Pont-l'Evêque, et du s^r^ Hellouin, pbr̃e, curé de St Ouen de Pontaudemer, dispense de bans pour le mariage entre Me Nicolas Dassier, s^r^ de la Jarrie, commis ambulant pour les aides dans les élections de Pontaudemer, Pont-l'Evêque, Neufchastel et Eu, natif de la parr̃. de Ville-Pinte, et demeurant à Pont-l'Evêque, depuis deux ans et demi, fils de feu Ruben Dassier, vivant garde des Plaisirs de Sa Majesté, et de dam^lle^ Marie Renouard, d'une part, et dam^lle^ Louise Beauvais, veuve de Michel Gautier, commis receveur des Aides en l'élection de Pontaudemer, d'autre part.

120. — Le 3 juillet 1706, Me Jacques de la Vigne, Esc^r^, seig^r^ de la Hougue, (originaire de Bernay), du diocèse de Lx, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

121. — Le 2 avril 1706, Guillaume Fromage, fils de Pierre et de Françoise Huchon, de la parr̃. de St Michel de Pont-l'Evêque, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **577**).

122. — Le 27 février 1706, Me Jean Bourlerault, clerc du diocèse de Toul, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle simple de la Ste Trinité, fondée en l'église des religieuses de Préaux et vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Jean Le Mercier, pbr̃e, dernier titulaire.



Le 27 juillet 1706, led. sr Bourlerault, demeurant à Paris, donne sa procuration pour requérir la collation épiscopale de lad. chapelle et en prendre possession.

Le 1er août 1706, Me Pierre du Mesnil donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 16 août 1706, led. sr Bourlerault, représenté par Me Michel Hubert, pbre, curé de St Michel de Préaux, prend possession de la chapelle de la Ste Trinité. (*V.* **131, 380**).

123. — Le...........1706, la nomination à la chapelle de St Joseph du Boullay, sise au manoir du lieu, en la parr. de St Pierre de Cormeilles, appartenant au seigr du Boullay, Mesre Nicolas Le Paulmier, Escr, seigr et patron de lad. chapelle, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me Herrier, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Lemonnier, clerc du diocèse de Séez.

Le 4 août 1706, Mre Pierre du Mesnil, vic. gl, donne aud. sr Lemonnier la collation dud. bénéfice.

Le 9 août 1706, celui-ci prend possession de la chapelle du Boullay.

124. — Le 2 avril 1706, Robert Méseray, fils de Robert et de Jacqueline Lefort, de la parr. de St Germain de Danestal, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **214, 286**).

125. — Le 18 fév. 1706, Mre Mathieu de la Chapelle, pbre, curé de St Aquilin-d'Augerons depuis plus de cinquante ans, donne sa procuration pour résigner, à cause de son grand âge, entre les mains de N.-S.-P. le pape, sad. cure, dépendant de l'abbaye de St Evroult, en faveur de Me Jacques de la Chapelle, pbre du diocèse de Lx.

Le 19 mars 1706, led. sr de la Chapelle obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 31 juillet 1706, Me Pierre du Mesnil, vic. génl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 18 août 1706, le sr Jacques de la Chapelle prend possession de la cure de St Aquilin-d'Augerons, en présence de Mesre Adrian Le Michel, cheve, seigr d'Aurilly et du Mesnil, parr. des Augerons ; Me Toussaint Pichot, greffier à Montreuil, demeurant à Mélicourt, etc... (*V.* **15**).

126.— Le 2 avril 1706, Pierre Chemin, fils de Jean et de Françoise Lamy, de la parr. de St Denis-de-Mailloc, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

127. — Le 1er août 1706, dom Guillaume-Nicolas Lévesque, pbre, religieux-profès de la Congrégation de St Maur, demeurant au monastère de St Vandrille, pourvu de la chapelle de St Michel de Mont-Millon, proche la ville de Bernay, représenté par dom Louis Pillon, pbre, religieux de l'abbaye de Bernay, prend possession de lad. chapelle. (*V.* **24**).

128. — Le 18 août 1706, dispense de bans pour le mariage entre

Pierre Lailler, fils de Gabriel Lailler, vivant procureur du roy en l'élection de Lx, et dam[lle] Charlotte Pecqueult, de la parr. de S[t] Jacques de Lx, d'une part, et dam[lle] Catherine Foucques, fille de Robert Foucques et de dam[lle] Gabrielle Jean, aussi de lad. parr., d'autre part.

129. — Le 19 août 1706, dispense de bans pour le mariage entre Michel Dauge, Esc[r], fils de feu Robert Dauge, Esc[r], et de feue dam[lle] Jeanne Hue, de la parr. de N.-D. de Lessard, d'une part, et Françoise Guéret, fille de feu Pierre et de Catherine Houssard, de la parr. de S[te] Croix-des-Pelletiers de Rouen, d'autre part.

130. — Le 18 avril 1706, la nomination à la cure de N.-D. de la Halboudière appartenant au seig[r] évêque, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort du dernier titulaire, décédé dans ce mois d'avril, mois réservé aux gradués, la personne de M[e] Pierre Huet, pbre de la parr. d'Orbec, M[e] ès-arts en l'Université de Paris. (*V.* **55, 80**).

Le 18 août 1706, M[e] Pierre Huet prend possession de la cure de la Halboudière, en présence de M[e] Philippe Chesnot, pbre, desservant lad. parr. ; Georges d'Aureville, Esc[r], s[r] du lieu, Jacques d'Aureville, Esc[r], fils du précédent, Charles Rouvray, marchand, syndic de lad. parr., tous y demeurant.

131. — Le 21 décembre 1704, Jean Bourlerault, fils de Blaise et de Françoise Lepage, du diocèse de Toul, *rité dimissus*, reçoit la tonsure à Lx. (*V.* **122, 380**).

132. — Le 20 février 1706, M[re] Thomas Le Gouez, pbre, docteur de Sorbonne, curé de S[t] Hellier de Beuzeville, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape lad. cure de Beuzeville, dépendant de la nomination de l'abbaye du Bec-Hellouin, en faveur de son neveu, M[e] Thomas Le Gouez, pbre du diocèse d'Evreux. Il se réserve toutefois une pension viagère de 500 livres de rente, comme ayant desservi la parr. de Beuzeville pendant plus de douze ans et, auparavant, celle de S[te] Foy de Conches, pendant six ou sept ans, et « aussy à cause de son grand âge qui est de 63 à 64 ans, et de sa paralysie quy l'empesche de remplir ses fonctions curiales. » Fait au manoir presbytéral de Beuzeville, en présence de M[e] François Trotin, pbre, et de M[e] Dominique Valentin, contrôleur des exploits, tous deux demeurant en lad. parr.

Le 19 mars 1706, led. s[r] Le Gouez obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 7 juillet 1706, M[re] Pierre du Mesnil, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 26 août 1706, M[e] Thomas Le Gouez prend possession de la cure de Beuzeville, en présence de M[e] Jean Ozeraye et de M[e] François

Trotin, pbres habitués en lad. église ; François Valentin, chirurgien, et autres habitants de Beuzeville. (*V.* **171**).

133. — Le 20 août 1706, la nomination à la cure de S[t] Arnoult appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Armand de Madaillan de Lespare, chev[r], marquis de Lassay, seig[r] et patron de S[t] Arnoult, lieutenant-général pour le roy dans les provinces de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, demeurant à Paris, Grande rue de Seine, quartier de S[t] Germain-des-Prés, nomme à lad. cure, vacante par la mort de M[e] Jourdain, dernier titulaire, la personne de M[e] François de Lessard, pbre du diocèse de Bayeux. Fait et passé à Paris, en l'hôtel dud. seigneur.

Le 25 août 1706, le seig[r] évêque donne aud. s[r] de Lessard la collation dud. bénéfice.

Le 27 août 1706, le s[r] de Lessard prend possession de la cure de S[t] Arnoult, en présence de M[e] Jean Delauney, pbre, desservant lad. parr. ; M[e]Robert Dumont, pbre de Bonneville-sur-Touques, et autres témoins.

134. — Le 28 février 1706, Philippe Jouen, s[r] de la Thiboudière, demeurant en la parr. d'Épréville-en-Lieuvin, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] François Jouen, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **441**).

135.—Le 15 nov. 1706, M[e] Louis-Bernard Lebourg, sous-diacre de Saint Ouen de Pontaudemer, obtient dispense pour être ordonné prêtre à vingt-trois ans. (*V.* **228**, **234**, **288**).

136. —Le 26 déc. 1701, Charles Dufour, fils de Jean et de Marguerite Ricœur, de la parr. de S[t] Denis du Pont-de-Vie, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

137. —Le 22 sept. 1703, Hilaire Brière, fils de Léonor et de Françoise Gorge, de la parr. de S[t] Evroult-de-Montfort, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **155**, **198**, **658**).

138. — Le 12 oct. 1705, Jean Leclerc, fils de Jean et de Marie Boissière, de la parr. de Jouveaux, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **549**).

139. — Le 2 avril 1706, Louis de Malortie, fils de Gaspard et de Catherine de Guérin, de la parr. de Campigny, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

140. — Le 19 sept. 1705, M[e] Jean Pigeon, acolyte de S[t] Germain de Lx, est ordonné sous-diacre.

141. — Le 20 sept. 1704, M[e] Nicolas Passet, acolyte de S[t] Germain de Lx, est ordonné sous-diacre. (*V.* **331**).

142. — Le 19 sept. 1705, M[e] Pierre Thorel, sons-diacre de S[t] Jacques de Lx, est ordonné diacre.

143. — Le 3 avril 1706, Mᵉ Léonor Secard, sous-diacre de la parr. de Plasnes, est ordonné diacre. (*V.* **252**).

144. — Le 1er mars 1706, du consentement de Mesre Louis-Anne-Jules de Malon, conseiller du roy en tous ses conseils, maître des requêtes, seigr de Bercy et Glanville, Conflans, Charenton et autres terres, Mᵉ Jean-Baptiste Gosset, pbre, curé de N.-D. de Glanville, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Mᵉ Laurent Dugué, pbre du diocèse de Bayeux, demeurant en la parr. de St Jean de Caen. Il se réserve 200 livres de rente viagère.

Le 2 avril 1706, led. sr Dugué obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 14 juin 1706, Mre Audran, vic. gl, donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 24 août 1706, Mᵉ Laurent Dugué prend possession de la cure de N.-D. de Glanville, en présence de Mᵉ Jean Guénet, acolyte de lad. parr., et autres témoins.

145. — Le 21 août 1706, Mesre Jean d'Estrées, abbé commendataire de l'abbaye de St Pierre de Préaux et, en cette qualité, patron présentateur à la cure de Campigny, 2ᵉ portion, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort du dernier titulaire, la personne de Mᵉ François Dujardin, pbre du diocèse de Bayeux.

Le 31 août 1706, Mᵉ Pierre du Mesnil, vic. gl, donne aud. sr Dujardin la collation de ce bénéfice.

Le 9 sept. 1706, Mᵉ François Dujardin prend possession de lad. cure de Campigny, en présence de Mᵉ Michel Féru, pbre, curé d'Etreville ; Mᵉ Jacques Pichard, pbre, curé de Routot, tous deux du diocèse de Rouen ; Mᵉ Louis Ricques, pbre, curé de la 1re portion de Campigny, et plusieurs autres témoins.

146. — Le 9 mars 1706, Nicolas et François Delamarre, frères, demeurant en la parr. de Fauguernon, constituent 150 livres de rente en faveur de Mᵉ Pierre Delamarre, acolyte, leur frère, demeurant aussi en lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

147. — Le 11 sept. 1706, vu l'attestation du sr Lepeltier, curé de Livaye, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Hamel et Marie Prudhomme.

148. — Le 2 avril 1706, Réné Gautier, fils de Jean-Baptiste et d'Anne Poullain, de la parr. de St Georges des Authieux, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **312**).

149. — Le 2 avril 1706, Jacques Lemaire, fils de Noel et de Marie Deshayes, de la parr. de St André-d'Echauffour, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

150. — Le 11 sept. 1706, dispense de parenté au 4e degré pour le mariage entre Me Gabriel Gamare, conser du roy et président en l'élection de Pont-l'Evêque, et damlle Marie-Jeanne Haguelon. (*V.* **194**).

151. — Le 2 avril 1706, Nicolas Levon, fils de Sébastien et de Jeanne Louvet, de la parr. de St Germain-de-Montgommery, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **664**).

152. — Le 20 février 1706, Suzanne Lecomte, Vve de François Hédiard, de la parr. de Grandval, et Jean Testu, laboureur, demeurant à St Evroult-de-Montfort, constituent 150 livres de rente en faveur de Me François Hédiard, acolyte, fils de lad. veuve, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — A ce contrat sont intervenus Jean Hédiard, laboureur, frère dud. sr acolyte, et plusieurs membres de la famille. (*V.* **496**).

153. — Le 16 sept. 1706, la nomination à la 1re portion de la cure de Martainville appartenant au seigr du lieu, Mesre Charles des Hommets, cheveer, seigr et patron de Martainville, nomme aud. bénéfice, vacant par par la mort de Me Jean Sionville, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Laurent Pestel, pbre, curé de la 2e portion de lad. cure. Fait à Lx en la maison canoniale de Me François Le Rebours, chanoine et archidiacre. (*V.* **168**),

154. — Le 19 janvier 1706, Jean-Baptiste-Adrian de Collet, Escr, sr des Boves, demeurant présentement à Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Robert Campion, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **549**).

155. — Le 26 juillet 1706, Edouard Brière, de la parr. de St Evroult-de-Montfort, demeurant maintenant en celle de Camembert, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Hilaire Brière, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **137**, **198**, **658**).

156. — Le 19 sept. 1705, Me Robert-Bertrand Pinard, acolyte de St Aubin de Boisney, est ordonné sous-diacre. (*V.* **27**, **367**).

157. — Le 18 sept. 1706, Haymet du Homme, fils de Claude et de Catherine Leportier, de la parr. d'Orbec reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

158. — Le 14 août 1706, la nomination à la cure de St Clair-de-Barneville appartenant au seigr abbé du Bec, Mesre Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et abbé du Bec, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me François De France, dernier titulaire, la personne de Me Pierre De Laumosne, pbre du diocèse de Lx, parr. St Léonard de Honfleur.

Le 23 août 1706, Mre Pierre Audran, vicaire général, donne aud. sr. De Laumosne la collation dud. bénéfice. (*V.* **257**, **317**, **323**).

159. — Le 21 sept. 1706, vu l'attestation du sr Rioult, curé de

Fervaques, et du s[r] Saphare, vicaire de S[t] Martin-de-Mailloc, dispense de bans pour le mariage entre Claude Leliquerre et Suzannne Jehenne.

160. — Le 15 sept. 1706, M[re] Jean-Marie Henriau, pbr̃e, docteur de Sorbonne, prieur de Maupas, demeurant à Paris, représenté par M[e] Christophe Courtin, pbr̃e, vicaire de Retz et chapelain de S[t] Laurent en la cathédrale de Lx, est mis en possession du canonicat de Cordebugle, qui lui a été conféré par le seig[r] évêque en conséquence de la mort de Mes[re] Jean Dubois, pbr̃e, dernier titulaire. (*V.* **346**).

161. — Le 16 sept. 1706, « M[e] Guillaume-François Boistard, seig[r] de Vauville, du Quesnay et de Grengues, cons[er] et procureur du roy et de son Altesse Royale monseig[r] le duc d'Orléans au bailliage et vicomté d'Auge et aussi procureur aux affaires et domaine de Sad. Altesse Royale aud. vicomté, demeurant au Pont-l'Evêque, nomme et présente à Monsg[r] l'Ill[me] et R[me] Evesque et comte de Lx, la personne de M[e] Antoine Mollien, pbr̃e, vicaire de la parr̃. de Manneville-la-Pipard, pour desservir en qualité de titulaire la chapelle du Quesnay, establie d'ancienneté et bastie dans le jardin d'icelle terre, sous le tiltre de S[t] Michel, assise en la parr̃. de Vauville, vacante par l'abandonnement qu'en a fait le s[r] Thomas Guénet pour aller desservir une cure près de Chartres, et qui en estoit le dernier titulaire. »

Le 30 oct. 1706, M[re] Pierre du Mesnil, vic. g[l], donne aud. s[r] Mollien la collation dud. bénéfice. (*V.* **189**, **316**).

162. — Le 25 sept. 1706, vu l'attestation du s[r] Thouret, curé de Valsemey, et du s[r] Cantel, vicaire de Bonnebosc, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Cosnard et Marguerite Thouret.

163. — Le 16 sept. 1706, la nomination à la cure de S[t] Georges de Fiquefleur appartenant au seig[r] abbé de Grestain, Mes[re] Chrysanthe de Lévis, abbé commendataire de lad. abbaye, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort du dernier titulaire, la personne de M[e] Guillaume Gallois, pbr̃e du diocèse de Lx.

Le 21 sept. 1706, M[re] Pierre Audran, vic. g[l], donne aud. s[r] la collation de ce bénéfice. (*V.* **260**).

164. — Le 30 juillet 1706, Robert-Alphonse de Faguet, Esc[r], s[r] du Bosc, et Jean Ricquier, s[r] de la Vallée, l'un des échevins de Lx, y demeurant, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Nicolas Toucquet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

165. — Le 28 sept. 1706, vu l'attestation du s[r] Siret, pbr̃e, curé de Boissy, et du s[r] Fourquemin, vicaire de Folleville, dispense de bans pour le mariage entre Mathieu Douche et Anne Valmont.

166. — Le 22 sept. 1706, la nomination à la cure d'Aclou appartenant au prieur de S[t] Lô de Rouen, Mes[re] François-Timoléon de Choisy, prieur commendataire dud. prieuré, demeurant à Paris, au palais

d'Orléans, faubourg St Germain, nomme à lad. cure, vacante par le décès de Me Nicolas Desportes, dernier titulaire, la personne de Me Louis Filloques, pbrē du diocèse de Lx, présentement vicaire de Calville, diocèse d'Evreux.

Le 28 sept. 1706, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Filloques la collation de la cure d'Aclou. (*V.* **172, 268**).

167. — Le 5 déc. 1706, Me Pierre Cottin, pbrē, curé de la 1re portion de Monnay, dépendant de la nomination du Chapitre de Lx, donne sa procuration pour résigner, vu son état de maladie, sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Michel Desprez, pbrē de la parr̄. du Sap et vicaire de lad. première portion de Monnay. (*V.* **241**).

168. — Le 2 oct. 1706, le seig^{r} évêque donne à Me Laurent Pestel, pbrē, curé de la 2e portion de la cure de Martainville, la collation de la 1re portion de lad. cure à laquelle il a été nommé par Monsr de Martainville. (*V.* **153**).

169. — Le 6 oct. 1706, dispense de parenté au 4e degré pour le mariage entre Marc-Antoine d'Angerville, Esc^{r}, et dam^{lle} Catherine Dandel, demeurant en la parr̄. de Gonneville-sur-Dives.

170. — Le 2 avril 1706, Jacques Daubichon, fils de Christophe et de Catherine Robé, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure cléricale. (*V.* **568**).

171. — Le 19 mars 1706, Me Thomas Le Gouez, ayant résigné sa cure de Beuzeville, en faveur de son neveu, appelé aussi Me Thomas Le Gouez, obtient en cour de Rome qu'il lui sera fait une pension de 500 livres sur les revenus dud. bénéfice. (*V.* **132**).

172. — Le 7 oct. 1706, Me Louis Filloques, pbrē, pourvu de la cure d'Aclou, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean Amyot, pbrē, curé de Calville, diocèse d'Evreux ; Me Jacques Hudoux, pbrē, vicaire d'Aclou ; Me Louis Filloques, chapelain de Berthouville ; François Descorches, Esc^{r}, s^{r} de la Vallée, demeurant en la parr̄. de Calville ; Estienne Vallet, s^{r} du Buisson, syndic de la parr̄. de Calleville, etc. (*V.* **268**).

173. — Le 3 avril 1706, Me Jacques Valmont, sous-diacre de la parr̄. de Morsan, est ordonné diacre.

174. — Le 14 janvier 1706, Me Philippe Niard, pbrē de la parr̄. de St Nicolas de Caen, diocèse de Bayeux, M^{e} ès-arts en l'Université de Caen, requiert des religieux de Troarn, en sa qualité de gradué, sa nomination à la cure de St Rémy d'Annebault, vacante par la mort de Me Henry Deschamps, pbrē, dernier titulaire, décédé en ce mois de janvier réservé aux gradués. Les religieux ne font aucune réponse à cette réquisition (*V.* **103**).

Le 18 janv. 1706, Me Jacques Boudray, pbrē de St Gilles de Caen, Me ès-arts en l'Université de lad. ville et nommé sur l'abbaye de Troarn, requiert des religieux de ce monastère sa nomination à lad. cure d'Annebault. Ceux-ci ne font pas de réponse. (*V.* **104**).

Le 23 juin 1706, led. sr Niard, obtient de Me Pierre du Mesnil, vicaire général de Lx, la collation dud. bénéfice.

Le 29 juin 1706, led. sr Boudray adresse, sans plus de succès, une nouvelle réquisition aux religx de Troarn.

Le 2 juillet 1706, en conséquence de ces réquisitions, le sr Boudray obtient le visa épiscopal pour la cure d'Annebault.

Le 4 juillet 1706, il prend possession de ce bénéfice, en présence de Me Jacques Gastines, pbrē, desservant lad. parr̄., et de plusieurs autres témoins.

Le 28 juin 1706, noble homme Nicolas de Sallen, pbrē du diocèse de Bayeux, chapelain de la Cérandière, parr̄. du Mesnil-Auzouf, Me ès-arts en l'Université de Caen, requiert aussi des religieux de Troarn sa nomination à la cure d'Annebault. (*V.* **115**).

Le 30 juillet 1706, en conséquence des réquisitions plusieurs fois renouvelées par le sr de Sallen auxd. srs religieux, le vicaire général du seigr évêque donne au requérant la collation dud. bénéfice.

Le 3 août 1706, le sr de Sallen prend possession de la cure d'Annebault *ad conservationem juris*, en présence dud. sr Gastines, desservant, et autres témoins.

Le 11 oct. 1706, Mesre Gilles Diacre, Escr, sr de Martinbosc, consor du roy, lieutenant général civil et criminel de Mr le bailly de Rouen en la vicomté d'Auge, rend une sentence qui déboute Me Nicolas de Sallen, pbrē de Caen, et Me Philippe Niard, aussi pbrē de Caen, de leurs prétentions sur la cure d'Annebault et maintient en la pleine possession dud. bénéfice Me Jacques Boudray, pbrē, comme plus ancien gradué, ce que les deux compétiteurs évincés reconnaissent.

175. — Le 26 juin 1706, Mesre Jean-Baptiste Le Filleul, pbrē, curé de St Jean-de-Thenney, constitue 150 livres de rente en faveur de Me François Pellerin, acolyte de lad. parr̄., fils de feu François et de Charlotte Hébert, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait au manoir presbytéral de St Jean-de-Thenney, en présence de Me François Lemunier, pbrē, vicaire de lad. parr̄., et autres témoins. (*V.* **522**).

176. — Le 2 mai 1706, Me Edmond Daguin, pbrē, curé de la Boëssière et du Doulx-Marest, résigne sa cure du Doulx-Marest entre les mains du seigr évêque de Lx en faveur de Me Jacques Héroult, pbrē, chapelain des chapelles de St André et de St Fiacre, sises en la parr̄. de la Houblonnière et desservies dans l'église paroissiale ; et led. sr Héroult remet également entre les mains du seigr évêque en faveur du sr Daguin,

pour cause de permutation, lesd. chapelles qui sont à la nomination de Mes^re^ Guy du Val, Esc^r^, seig^r^ de Bonneval, la Houblonnière et autres lieux, cons^er^ du roy en tous ses conseils et président à mortier en son parlement de Normandie. Fait au château de la Houblonnière avec l'agrément dud. seig. (*V.* **190**).

Le 28 août 1706, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Daguin la collation desd. chapelles.

Le 28 sept. 1706, Me Edmond Daguin, pbr̄e, curé de la Boëssière et doyen rural du Mesnil-Mauger, pourvu des chapelles de St André et de St Fiacre, desservies en l'église de la Houblonnière, prend possession desd. bénéfices en présence de Me François Du Lys, pbr̄e, curé de la Houblonnière ; Me Guillaume Aubert, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄., etc. (*V.* **32**, **216**).

177. — Le 8 février 1706, dam^lle^ Henriette de Blois, veuve d'Adrian Le Prevost, Esc^r^, s^r^ de la Vallée, demeurant en sa terre de la Vallée, parr̄. de Grandcamp, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, noble et discrète personne Mre Pierre Le Prevost, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Louis Duhamel, cons^er^ du roy, receveur de l'entrepôt du tabac et maître des postes à Bernay, et François Le Vélain, s^r^ de la Bunellerie, Esc^r^, garde du roy. (*V.* **102**).

178. — Le 9 juin 1706, la nomination à la cure de Cerqueux-en-Auge appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Guy du Val, Esc^r^, seig^r^ et patron de Cerqueux et de Bonneval, se trouvant en son manoir dud. lieu et représenté par Nicolas Lelasseur, bourgeois de Lx, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Nicolas Descalles, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Jean Andrieu, pbr̄e de ce diocèse. Fait à Lx.

Le 14 juin 1706, Mre Pierre Audran, vic. g^l^, donne aud. s^r^ Andrieu la collation dud. bénéfice.

Le 12 oct. 1706, Me Jean Andrieu prend possession de la cure de Cerqueux-en-Auge, en présence de Jean du Bourget, Esc^r^, s^r^ de la Saunerie, demeurant en la parr̄. de Cerqueux ; Guillaume Gislain, s^r^ de Beaubéquet, sans profession, de la parr̄. St Sauveur de Caen.

179. — Le 16 oct. 1706, vu l'attestation du s^r^ Herquier, curé de Ste Marguerite-de-Viette, et du s^r^ Girmain, curé de Boessey, dispense de bans pour le mariage entre Jean Gremoult et Madeleine Peulevey.

180. — Le 18 sept. 1706, Me Louis Cally, diacre du Mesnil-Hubert, est ordonné prêtre. (*V.* **21**).

181.— Le 18 sept. 1706, Me Jean Soubzlebieu, acolyte de St Pierre-de-la-Rivière, est ordonné sous-diacre. (*V.* **219**, **549**).

182. — Le 30 août 1706. Me Robert Jouen, acolyte de St Germain de Lx, actuellement au séminaire de cette ville, constitue en sa faveur

150 livres de rente viagère, afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **542**, **546**, **549**).

183. — Le 12 août 1706, Me Gabriel Routier, acolyte, fils de feu Noel, de la parr. de Crouttes, constitue en sa faveur 150 livres de rente viagère, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus : Me Jacque Routier, pbre, oncle dud. acolyte, et Jean Routier, son frère, marchand, dud. lieu de Crouttes. Fait en présence de Me Pierre Hauton, chirurgien à Vimoutiers, et autres témoins. (*V.* **536**).

184. — Le 12 oct. 1706, « hault et puissant seigr Mesre François, sire de Bréautey, marquis de Neville et de Hotot, seigr de Corbon et autres lieux, patron de la cure de Corbon, demeurant à Paris, nomme aud. bénéfice, vacant par le décès de Me Michel Des Aulnez, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Charles Maurey, pbre de ce diocèse. (*V.* **230**).

185. — Le 20 sept. 1702, Me Robert Hardy, diacre de N.-D. de la Couture de Bernay, est ordonné prêtre.

186. — Le 25 oct. 1706, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Lambert, Escr, sr d'Argence, fils de feu Jean-Baptiste Lambert et de dame Marie Foucques, d'une part, et damlle Geneviefve du Houlley, fille de feu Jacques du Houlley, Escr, sr de Gouvis, et dame Marie Le Tellier, tous deux de la parr. de St Germain de Lx.

187. — Le 8 août 1706, Tenneguy de St Aignan, Escr, seigr patron de Beaufay, demeurant en son manoir seigneurial à Beaufay, et noble dame Marie-Françoise Mallard, son épouse, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, Me Gilles de St Aignan, Escr et acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés (*V.* **49**).

188. — Le 8 sept. 1706, Mre François Le Bas, curé de St Martin-de-Mailloc et chanoine prébendé du Val-au-Vigneur en la Cathédrale, demeurant en la maison canoniale de Mesre Jacques Gallard, cy-devant chanoine de lad. prébende, remet purement et simplement lad. cure entre les mains du seigr évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit.

Le 2 nov. 1706, la nomination à la cure de St Martin-de-Mailloc appartenant au seigr du lieu, « très noble, très hault et très puissant seigr, Messire Gabriel-Réné, sire de Mailloc, ancien baron de Normandie, marquis de Mailloc, comte de Cléry, baron de Combon, seigr du Champ de Bataille et autres places, » nomme à lad. cure de St Martin, vacante par la démission dud sr Le Bas, la personne de Me Pierre Deschamps, pbre, (originaire de la parr. d'Orbec). Fait au manoir presbytéral de St Julien-de-Mailloc, en présence de Me Michel Poplu, pbre, curé du lieu, et autres témoins.

Le 15 novembre 1706, le seigr évêque donne aud. sr Deschamps la collation dud. bénéfice. (*V.* **114**, **117**, **210**).

189. — Le 9 avril 1689, Me Antoine Mollien, sous-diacre de Manneville-la-Pipard, est ordonné diacre.

Le 23 sept. 1690, led. sr Mollien est ordonné prêtre. (*V.* **161**, **316**).

190. — Le 20 sept. 1702, Me Jacques Heroult, diacre de la Houblonnière, est ordonné prêtre. (*V.* **176**).

191. — Le 29 août 1706, Me Pierre Lebourg, conser et premier avocat du roy au bailliage et vicomté de Pontaudemer, y demeurant, constitue en faveur de son fils, Me Jean-Jacques Lebourg des Alleurs, acolyte, bachelier en Sorbonne, une rente annuelle de 150 livres, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus Mesre Jean Lebourg des Alleurs, abbé commendataire de la Réaux, (diocèse de la Rochelle), conser du roy, aumônier de feue Madame la Dauphine; Me Louis-Bernard Lebourg, nommé au bénéfice-cure de Pierrefitte, diocèse de Lx, tant en son nom que représentant Mesre Jacques Lebourg de Montmorel, abbé commendataire de N.-D. de Lannoy, diocèse de Beauvais, conser du roy, aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne; Jacques Dehors, sr des Brières, et son fils, Me Jean Dehors, pbr̃e, demeurant à Pontaudemer. (*V.* **85**, **234**, **489**).

192. — Le 20 juillet 1706, Thomas Aubert, fils Pierre, de la parr̃. de St Aubin-de-Scellon, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Sébastien Aubert, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **630**).

193. — Le 20 juillet 1706, Adrian et François Leclerc, frères, et Me Pierre Blondel, tous de la parr̃. de St Aubin-de-Scellon, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean Leclerc, acolyte, étudiant en l'Université de Caen.

194. — Le 10 nov. 1706, vu l'attestation du sr de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Me Gabriel Gamare, conser du roy, président en l'élection de Pont-l'Evêque, fils de feu Me Robert Gamare, avocat, et de damlle Marie de Bordeaux, d'une part, et damlle Marie-Jeanne Haguelon, fille de feu Me Jean, vivant conser du roy, élu, garde-scel en lad. élection, et de damlle Marie-Madeleine de Lannoy, d'autre part, tous deux de Pont-l'Evêque. (*V.* **150**).

195. — Le 16 nov. 1706, vu l'attestation du sr Gaillard, curé de St Jean-de-Livet, dispense de bans pour le mariage entre Jean Martin et Elisabeth Mourier. (*V.* **653**).

196. — Le 19 juin 1706, Me Bonaventure Carrey, pbr̃e, curé de N.-D. de Firfol, représenté par Nicolas Heurtaulx, marchand, demeurant à St Léger-d'Ouilly, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me François Heurtaulx, diacre de lad. parr̃. de St Léger.

Le 15 juillet 1706, led. s[r] François Heurtaulx, diacre, obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 26 oct. 1706, M[re] Pierre du Mesnil, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision. (*V.* **357, 418**).

197. — Le 18 sept. 1706, M[e] Léonor de Bellemare de la Motte, diacre de Neuville, est ordonné prêtre.

198. — Le 18 sept. 1706, M[e] Hilaire Brière, acolyte de la parr. de S[t] Evroult-de-Montfort, est ordonné sous-diacre. (*V.* **137, 155, 658**).

199. — Le 14 août 1706, Pierre Legrix, pbrē, religieux de l'abbaye de Grestain, expose à Sa Sainteté qu'au moment où l'on sortait de matines il a injurié par paroles un autre religieux prêtre, qui remplissait les fonctions de prieur, en l'absence du prieur du couvent ; il n'y eut pas autre chose à ce moment ; mais le soir il recommença ses injures contre le même religieux, il le souffleta si violemment dans le réfectoire qu'il le renversa à terre, l'œil tout poché, et continua en cet état de le frapper à coups de poing sur la tête et à coups de pieds dans le ventre en présence de deux religieux et d'un serviteur laïc de la maison. Le religieux resta sur la place tout estropié. A cause de ces faits, l'ordinaire du suppliant le déclara suspens et interdit et le fit renfermer au séminaire. Bien repentant de sa faute, et après s'être réconcilié avec le religieux blessé, il supplie Sa Sainteté de lui accorder l'absolution des censures qu'il a encourues et de lui rendre l'aptitude nécessaire pour remplir les fonctions ecclésiatiques et posséder des bénéfices, ce qui lui est accordé à condition qu'il se soumettra à la pénitence que l'évêque du diocèse lui imposera et qu'il restera sans exercer les fonctions des saints ordres le temps que l'évêque jugera convenable. (*V.* **212**).

200. — Le 22 nov. 1706, vu l'attestation du s[r] Quersent, pbrē, vicaire de Lieurey, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Guerie et Marie Gougain.

201. — Le 23 nov. 1706, vu l'attestation du s[r] Desplanches, vicaire de la Couture de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Desbuissons et Anne Coursy.

202. — Le 23 nov. 1706, vu l'attestation du s[r] Mullot, curé de S[te] Croix de Bernay, et du s[r] Fresnel, curé de N.-D.-de-Livet, dispense de bans pour le mariage entre Jean Gosse et Barbe Lamy. (*V.* **598**).

203. — Le 24 nov. 1706, vu l'attestation du s[r] de Droulin, curé de la Chapelle-Haute-Grue, et du s[r] Croisey, vicaire de la Croupte, dispense de bans pour le mariage entre Gratian Picquot et Anne Lestourney.

204. — Le 24 nov. 1706, vu l'attestation du s[r] Vitrel, curé de

Triqueville, et du s[r] Le Merlier, vicaire d'Epaigne, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Foucquier et Catherine Hébert.

205. — Le 24 nov. 1706, vu l'attestation du s[r] Tousey, vicaire du Sap, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Domin et Marie Jourdain. (*V.* **626**).

206. — Le 8 mai 1706, Pierre Legras, clerc du diocèse de Lx, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle simple de S[t] Jacques et S[t] Christophe, en la parr̄. de N.-D.-du-Val, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Guillaume Deshays, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 5 août 1706, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 4 nov. 1706, M[e] Pierre Legras prend possession de la chapelle de S[t] Jacques et S[t] Christophe du Lieu-Helley, en présence de M[e] Jean Thouas, pbr̄e, vicaire de S[t] Ouen de Pontaudemer, et autres témoins. (*V.* **118**).

207. — Le 25 nov. 1706, vu l'attestation du s[r] Guillard, vicaire de S[t] Victor-de-Chrétienville, dispense de bans pour le mariage entre Louis Doublet et Catherine Beaumont. (*V.* **674**).

208. — Le 25 nov. 1706, vu l'attestation du s[r] Duclos, vicaire de S[t] Thomas de Touques, dispense de bans pour le mariage entre Michel Bordeaux et Marguerite Bardou.

209. — Le 25 nov. 1706, dispense de bans pour le mariage entre François-Ollivier de Nollent, Esc[r], fils de feu Etienne de Nollent, Esc[r], et de dam[lle] Charlotte Boucher, de la parr̄, de Frenouville, diocèse de Bayeux, d'une part, et dam[lle] Madeleine Bénard, fille de feu André Bénard, Esc[r], et de dam[lle] Marie-Françoise Ruault, de la parr̄. de S[t] Maclou-en-Auge.

210. — Le 21 nov. 1706, M[e] Pierre Deschamps, pbr̄e, nommé à la cure de S[t] Martin-de-Mailloc par monsieur le marquis de Mailloc, prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] Pierre Saphare, pbr̄e, desservant lad. parr̄.; Pierre de Sevrey, Esc[r], s[r] du Ronceray, demeurant aussi en lad. parr̄.; M[e] Robert Leroux, s[r] du Chesné, cons[er] du roy, élu en l'élection de Lx, demeurant en lad. ville ; Claude Leliquerre, s[r] des Prés, demeurant à S[t] Martin. (*V.* **188**).

211. — Le 26 nov. 1706, dispense de bans pour le mariage entre François-Roland d'Espiney, Esc[r], fils de feu Jacques d'Espiney, Esc[r], et de dam[lle] Charlotte de Gastinel, de la parr̄. de Cricqueville, d'une part, et dame Anne Gosselin, fille de feu François Gosselin, s[r] de la Vacherie, et de Françoise de la Houssaye, de la parr̄. de Valsemey, d'autre part.

212. — Le 16 nov. 1706, Mes[re] Pierre Audran, pbre, vicaire

général de Monseig^r l'évêque et comte de Lx, official de l'Evêché, commissaire délégué de Sa Sainteté, fulmine le bref pontifical obtenu par dom Pierre Legrix, religieux de Grestain, et relève celui-ci de l'excommunication majeure qu'il a encourue en frappant violemment un de ses confrères. La cérémonie a lieu dans la chapelle des Ursulines de Lx, en présence de Me Olivier de Montargis, pbrē, chanoine de la Cathédrale, et de Me Alexandre Odienne, curé de St Désir. (*V.* **199**).

213. — Le 27 nov. 1706, vu l'attestation du s^r Odienne, curé de St Désir, et du s^r Renoult, curé de St Hippolyte, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Carrey et Jeanne Leroy.

214. — Le 18 sept. 1706, Robert Méseray, acolyte de la parr̄. de Danestal, est ordonné sous-diacre. (*V.* **124**).

215. — Le 2 avril 1706, Jacques Lecomte, fils de Jacques et de Marie-Magdeleine Duguey, de la parr̄. de Gacey, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

216. — Le 26 oct. 1706, le seig^r évêque donne à Me Jacques Héroult, pbrē de la Houblonnière, la collation de la cure du Doux-Marais, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Edmond Daguin, pbrē, dernier titulaire.

Le 17 nov. 1706, le s^r Héroult prend possession dud. bénéfice, en présence dud. s^r Daguin, curé de la Boëssière ; Me Nicolas-François Morel, pbrē, desservant la parr̄. du Doux-Marais, et autres témoins. (*V.* **176**).

217. — Le 23 juillet 1706, Guillaume de Franqueville, pbrē, chanoine et grand-chantre de la Cathédrale, obtient en cour de Rome des lettres de provision du canonicat d'Ecajeul, prébende non-distributive en lad. Cathédrale, vacante par la résignation faite en sa faveur par Mre Réné Le Michault, pbrē, dernier titulaire.

Le 30 nov. 1706, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 3 déc. 1706, le s^r de Franqueville est mis en possession du canonicat d'Ecajeul par le ministère de M^r le doyen du Chapitre, en présence de Me François Desclos, pbrē, secrétaire du Chapitre, et de Robert Leroux, maître de musique. (*V.* **105**).

218. — Le 2 déc. 1706, Me Joseph Mahiet, pbrē, chanoine prébendé de la Pommeraye, se trouvant chanoine de semaine et ayant, en cette qualité, droit de nommer à la chapelle de St Martin en la Cathédrale, nomme aud. bénéfice, qui n'est pas à charge d'âmes, mais qui pourtant requiert la résidence, la personne de Me Pierre Thorel, diacre de Lx, pour remplacer feu Me François Rusey, pbrē, dernier titulaire, décédé le 30 novembre dernier.

Le 3 déc. 1706, led. s[r] Thorel, diacre de S[t] Jacques, est mis en possession de lad. chapelle. (*V.* **600**).

219. — Le 30 juillet 1706, M[e] Jean De Soubzlebieu, acolyte, fils de feu Jean De Soubzlebieu et de Marie Malherbe, de la parr. de S[t] Pierre-de-la-Rivière, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **181**, **549**).

220. — Le 18 sept. 1700, Nicolas Duval, diacre de la parr. de Duranville, est ordonné prêtre.

221. — Le 27 nov. 1706, M[e] Pierre Daufresne, pbre, curé de S[t] Léger de Glatigny et chapelain de la chapelle du manoir de la Rivière, sous l'invocation de S[t] Maur et S[t] Michel, sise en la parr. de Bailleul, résigne led. bénéfice entre les mains de noble seig[r] François de Morin, seig[r] et patron de Berthouville, de la Rivière et autres lieux.

222. — Le 10 août 1705, dom Pierre Legrix, religieux-prôfès de l'ordre de S[t] Benoit, titulaire de l'infirmerie de l'abbaye de Grestain, obtient en cour de Rome des lettres de provision du prieuré simple de S[t] Martin-du-Bosc, sis en la forêt de Touques, parr. de Daubœuf.

Le 27 nov. 1706, le seig[r] évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 9 déc. 1706, le s[r] Legrix prend possession de la chapelle de S[t] Martin-du-Bosc, en présence de M[e] Pierre Chauslin, pbre, curé de Daubœuf.

223. — Le 15 déc. 1706, M[e] Louis Pollin, diacre de Lx, y demeurant parr. S[t] Jacques, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

Le 14 déc. 1706, led. s[r] Pollin fait signifier ses mêmes grades aux religieux de Beaumont-en-Auge. (*V.* **34**, **79**, **275**, **486**).

224. — Le 13 déc. 1706, M[e] Jean Rabel, pbre, curé de S[t] Martin du Ham, doyenné de Beuvron, dépendant de l'abbaye de Troarn, demeurant au Ham et se trouvant présentement à Caen, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de M[e] Philippe Samin, pbre de ce diocèse.

225. — Le 23 déc. 1706, la nomination à la cure d'Angoville, appartenant à M[r] l'abbé de Royal-Pré, dom Louis Dupuis, pbre, abbé régulier de lad. abbaye, nomme à cette cure, vacante par le décès de M[e] Denis Le Benardel, pbre, dernier titulaire, la personne de M[e] Thomas Le Benardel, pbre du diocèse de Bayeux, desservant en la parr. d'Airel.

Le même jour, le seig[r] évêque donne aud s[r] Thomas Le Benardel la collation de la cure d'Angoville. (*V.* **237**).

226. — Le 31 déc. 1706, vu l'attestation du s[r] Leblanc, curé de S[te] Foy-de-Montgommery, et du s[r] d'Orville, curé du Renouard,

dispense de bans pour le mariage entre Jacques Lefebvre et Catherine Lisores.

227. — Le 3 janvier 1707, vu l'attestation du s^r^ Desbuissons, vicaire de Ste Catherine d'Honfleur, dispense de bans pour le mariage entre Vincent Besongne et Elisabeth Hébert.

228. — Le 9 août 1706, la nomination à la cure de St Denis de Pierrefitte appartenant au seig^r^ de Silly, Mes^re^ Louis-François LeConte de Nonant, chev^r^, seig^r^ de Pierrecourt, Malou, Silly et autres lieux, cy-devant enseigne des gens d'armes bourguignons, nomme à cette cure, vacante par la démission de Me Pierre de Gémare, la personne de Me Louis-Bernard Lebourg, clerc tonsuré (de Pontaudemer). (*V.* **37**, **191**).

Le 28 déc. 1706, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Lebourg la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r^ Lebourg prend possession de la cure de Pierrefitte, en présence de Me Jean Leperchey, pbr̄e, desservant lad. par̄r., et autres témoins.

229. — Le 17 déc. 1706, haute et puissante dame, dame Catherine Ladvocat, veuve de haut et puissant seig^r^, Mes^re^ Simon Arnaud de Pomponne, chev^er^, marquis de Pomponne, sire baron de Ferrières, Chambrois et Auquainville, seig^r^ de Fresnay, ministre et secrétaire d'Etat et des Commandements de Sa Majesté, surintendant général des Postes et Relais de France, lad. dame usufruitière des biens de la succession dud. seig^r^, demeurant à Paris en son hôtel, place des Victoires, nomme à la cure de St Martin de Chambrois dont le patronage lui appartient à cause de sa terre et seigneurie de Fresnay, la personne de Me Louis Fourquemin, pbr̄e, en conséquence de la démission pure et simple de Me Philbert Amour, dernier titulaire. Fait à Paris en l'hôtel de lad. dame.

Le 7 janvier 1707, le seig^t^ évêque donne aud. s^r^ Fourquemin la collation dud. bénéfice.

Le 12 janvier 1707, le s^r^ Fourquemin prend possession de la cure de Chambrois, en présence de Me François Hue, curé du Mesnil-Simon ; Me Nicolas de la Brosse, pbr̄e, desservant la par̄r. de Chambrois ; Me Edouard Allard, avocat de lad. par̄r., et autres témoins. (*V.* **351**).

230. — Le 3 nov. 1706, le seig^r^ évêque donne à Me Charles Maurey la collation de la cure de Corbon, vacante par la mort de Me Michel Des Aulnez.

Le 20 déc. 1706, led. s^r^ Maurey prend possession de la cure de Corbon en présence de Me Thomas-Louis de la Garde, curé de Hotot, Me Gilles Leriche, pbr̄e, desservant la par̄r. de Corbon, et autres témoins. (*V.* **184**).

231. — Le 17 janvier 1707, dispense de bans pour le mariage entre François de Foucques, Esc[r], s[r] de La Pilette la Mare, et de feue noble dame Anne Le Page, de la parr̄. d'Orbec et y demeurant, d'une part, et dam[lle] Elisabeth Fenel, fille de feu Guillaume Fenel, Esc[r], s[r] de Tiercy, et de noble dame Claude Person, demeurant à Paris, parr̄. S[t] Nicolas-des-Champs, d'autre part.

232. — Le 2 avril 1706, M[e] Jean Giffard, fils de Charles et de Marie Héliot, de la parr̄. de S[te] Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **340, 439**).

. **233**. — Le 16 juin 1706, Marguerite Terrier, veuve de Nicolas Vitrel, serrurière, Noel et Eustache Vitrel, frères, fils de feu Nicolas, tous demeurant à Pontaudemer, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean Vitrel, acolyte, fils de lad. veuve et frère desd. Noel et Eustache, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **663**).

234. — Le 29 août 1706, M[e] Pierre Lebourg, cons[er] et premier avocat du roy au bailliage et vicomté de Pontaudemer, y demeurant, constitue une rente de 150 livres en faveur de son fils, M[e] Louis-Bernard Lebourg, acolyte, nommé au bénéfice-cure de Pierrefitte, lad. rente constituée afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — A ce contrat sont intervenus comme cautions, M[e] Jean Lebourg des Alleurs, abbé commendataire de la Réaux, cons[er] du roy, aumônier de feu M[me] la Dauphine; M[e] Jean-Jacques Lebourg des Alleurs, bachelier de Sorbonne, tant en son nom que comme réprésentant M[e] Charles Lebourg de Montmorel, cons[er] du roy, aumônier de M[me] la duchesse de Bourgogne, abbé commendataire de l'abbaye de Lannoy, diocèse de Beauvais; Jacques Dehors, s[r] des Brières, marchand, et M[e] Jean Dehors, son fils, pbr̄e, demeurant à Pontaudemer. (*V*. **191, 288**).

235. — Le 16 juillet 1706, Antoine Richard, s[r] de la Bedinière, demeurant en la parr̄. des Essarts, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean Richard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **438**).

236. — Le 17 août 1706, Robert Mézeray, marchand, demeurant à Villers-sur-Mer, doyenné de Beaumont, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Robert Mézeray, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait à Villers, en la maison dud. s[r] Mézeray, père, en présence de M[e] Robert Bosquier, pbr̄e, curé de S[t] Vaast; Robert Le Prévost, pbr̄e, curé de Villers, et autres témoins. (*V*. **214**).

237. — Le 17 janvier 1707, M[e] Thomas Le Benardel, pbr̄e du diocèse de Bayeux, pourvu de la cure d'Angoville, prend possession dud. bénéfice, en présence de M[e] François Duchemin, pbr̄e, chapelain de Criqueville, et plusieurs autres témoins. (*V*. **225**).

238. — Le 19 sept. 1705, Me Jacques Beuzelin, sous-diacre du Bosc-Renoult, est ordonné diacre. (*V*. **118**, **279**).

239. — Le 2 avril 1706, Jacques Bourdenceau, fils de Pierre et de Geneviève Héribel, de la parr̄. de St Désir de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **293**, **439**).

240. — Le 3 avril 1706, Me André Tréhan, acolyte de la parr̄. de St Jacques de Lx, est ordonné sous-diacre. (*V*. **112**, **424**).

241. — Le 12 nov. 1706, Me Michel Desprez, pbr̄e, vicaire de la première portion de la cure de Monnay, obtient en cour de Rome des lettres de provision de lad. cure de Monnay, 1re portion, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Pierre Cottin, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 20 janvier 1707, le seigr évêque donne aud. sr Desprez la collation de ce bénéfice. (*V*. **167**).

242. — Le 25 février 1706, Me Olivier Moullin, chirurgien royal juré en la ville d'Honfleur, y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Charles-Thomas Moullin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus comme cautions, Me Michel Estièvre, pbr̄e, et Me Guillaume Morel, conser du roy, receveur des gabelles d'Honfleur, tous deux demeurant en lad. ville. (*V*. **632**).

243. — Le 25 août 1705, Guillaume Levillain, et Pierre Levillain, demeurant en la parr̄. de Marolles, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Pierre Levillain, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat est intervenu Me Robert Levillain, pbr̄e, curé de Canapville. (*V*. **545**).

244. — Le 29 août 1706, Mesre Charles-François Le Petit, chever, seigr du manoir du Castillon et du Taupin, demeurant en son manoir seigneurial du Castillon, parr̄. du Mesnil-sous-Lillebonne, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques-Louis Le Petit, Escr, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, présentement au séminaire de Lx, était natif de la parr̄. d'Orgères, vicomté d'Orbec, fils puiné de feu Mesre Claude Le Petit, vivant chever, seigr du manoir du Castillon et autres terres, et frère dud. sr Charles-François Le Petit. Cette rente est garantie par Mesre Jean-Claude et Mesre Joseph Le Petit, Escrs, frères dud. seigr constituant et dud. sr acolyte, demeurant ensemble en lad. parr̄. du Mesnil. (*V*. **45**, **549**).

245. — Le 8 janvier 1705, Marin Soret, originaire de St Germain d'Aulnay, constitue en faveur de son fils, Me Christophe Soret, acolyte de lad. parr̄., une rente de 150 livres, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

246. — Le 3 janv. 1706, Adrian Gimer, bourgeois, demeurant à Honfleur, parr. de N.-D., constitue 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume Lemoine, acolyte de Honfleur, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait et passé en présence de Me Pierre Maupoint, pbre, docteur en la faculté de Paris, curé de N.-D. et St Léonard dud. Honfleur.

247. — Le 13 mars 1705, Suzanne Boudin, Vve de Nicolas Plouin, Adrian et Thomas Plouin, ses enfants, bourgeois, tous demeurant à Honfleur, parr. N.-D., constituent 150 livres de rente en faveur de Me Robert Plouin, acolyte, présentement à Lisieux, à la Mission, fils de lad. veuve et frère desd. srs Plouin, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus comme cautions Mre Jean-Baptiste de Brèvedent, chever, seigr du Plessis, demeurant à Genneville, et Mesre Charles de Boislévêque, cheve, seigr et patron de St Martin-le-Vieil.

248. — Le 9 août 1705, Jean De la Noe, marchand boucher, demeurant en la ville de Bernay, parr. de la Couture, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean de la Noë, acolyte, présentement au séminaire, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait au notariat de Beaumont-le-Roger.

249. — Le 4 février 1707, vu l'attestation du sr Picquot, pbre, curé de St Martin-des-Noyers, et du sr Renoult, pbre curé de la Brevière, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Costard, Escr, sr du Bosc-Regnoult, fils d'André Costard, Escr, sr de la Finantière, et de Catherine Le Sens, « demeurant sur son bien depuis viron quatre mois en lad. parr. de St Martin des Noyers », d'une part, et Louise-Marie-Anne de St Denis, fille de Joachim de St Denis, Escr, sr de la Brevière, et de noble dame Marie-Anne de Malortie, de la parr. de la Brevière, d'autre part.

250. — Le 5 février 1707, vu l'attestation du sr Hellouin, curé de St Ouen de Pontaudemer, et du sr Le Merlier, vicaire d'Epaigne, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Delamare, Escr, seigr du Theil, fils de feu Philippe-Michel Delamare, Escr, et de dame Anne Legrix, de la parr. d'Epaigne, d'une part, et Catherine Lejugeur, fille de feu Guillaume et de dame Anne Lefebvre, de la parr. de St Ouen de Pontaudemer, d'autre part.

251. — Le 15 oct. 1706, la nomination à la cure de St Gatien-des-Bois appartenant au chapitre de Cléry, Me Guillaume Jean, sr de Bellangreville, pbre du diocèse de Bayeux, ancien habitué en l'église royale de N.-D. de Cléry, et chapelain de la chapelle Ste Barbe en icelle Eglise, demeurant aud. Cléry, se référant à sa réquisition du 8 octobre dernier, requiert de nouveau des sieurs chanoines de la collégiale du

lieu, d'être nommé en sa qualité d'ancien habitué en leur église, à lad. cure de St Gatien, vacante par le décès de Me Toussaint de Loynes, dernier titulaire. Ceux-ci répondent que lad. réquisition précédente leur est inconnue et demandent qu'il leur en soit donné communication. Led. s^r Jean proteste de se pourvoir devant qui de droit.

Suit la copie de la réquisition du 8 octobre 1706. Il n'y avait que quatre chanoines de réunis pour l'entendre. Sur ce nombre deux refusèrent d'entrer en chapitre sous prétexte qu'il n'y avait aucune affaire à traiter, si ce n'est la nomination à la cure de St Gatien et qu'ils avaient six mois pour faire cette nomination. Les deux autres chanoines étaient entrés au Chapitre et consentaient à nommer le s^r de Bellangreville comme le plus ancien habitué de leur église, « ayant desservi pendant plus de douze ans ». Celui-ci déclara s'en tenir à l'avis de ces derniers. Cependant il adressa la réquisition du 15 octobre, puis une autre du 9 décembre suivant.

On répondit à celle du 9 décembre comme on avait répondu à celle du 15 octobre. Les chanoines demandèrent qu'on leur délivrât copie des précédentes réquisitions. Le s^r de Bellangreville, prenant ces réponses pour un refus, déclare qu'il se présentera devant le seig^r évêque de Lx pour obtenir la collation de lad. cure de St Gatien. Les deux chanoines qui précédemment lui avaient été favorables, persistent dans ce qu'ils ont dit et soutiennent que led. s^r requérant peut en vertu desd. réquisitions obtenir provision de la cure de St Gatien-des-Bois.

Le 4 février 1707, le seig^r évêque donne aud. s^r de Bellangreville la collation dud. bénéfice.

Le 9 février 1707, le s^r de Bellangreville prend possession de la cure de St Gatien-des-Bois, en présence de Me Louis Leroux, pbr̃e, curé de Fourneville ; Me Jean Dubois, pbr̃e, curé de Vauville ; Me Charles Lestorey, pbr̃e, curé de Blonville ; Me Philippe Derothes, pbr̃e, desservant lad. parr̃. de St Gatien ; Jacques Dauge, Esc^r, s^r des Ifs, demeurant en la parr̃. de St Pierre-Adzifs, et plusieurs autres témoins.

252. — Le 31 mars 1704, Jean de Secard, demeurant en la parr̃. de Plasnes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Léonor de Secard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **143**). Led. s^r acolyte étudiait alors à Bernay.

253. — Le 18 février 1707, dispense de parenté au 4e degré pour le mariage entre Pierre Duquesne, Esc^r, et dam^lle Apoline de Conti, demeurant l'un et l'autre en la parr̃. de Cresseveulle.

254. — Le 19 février 1707, vu l'attestation du s^r Maupoint, curé de St Léonard, et du s^r Lambert, curé d'Ableville, dispense de bans pour le mariage entre Richard Drieu, fils Jean, de la parr̃. de St Léonard, d'une part, et dam^lle Françoise Halley, fille de feu Jean

Halley, Esc^r^, s^r^ de la Houssaye, et de dam^lle^ Marguerite Terrier, demeurant en la parr̄. d'Ableville, d'autre part.

255. — Le 21 février 1707, vu l'attestation du s^r^ Cantel, curé de Canapville, dispense de bans pour le mariage entre Louis de la Thillaye, Esc^r^, fils de feu Louis de la Thillaye et de dam^lle^ Anne Roussel, de la parr̄. de Canapville, d'une part, et dam^lle^ Anne Taillefer, fille de feu Me Christophe Taillefer, vivant avocat, et de dam^lle^ Suzanne Leprevost, de la parr̄. de Breteuil, diocèse d'Evreux, d'autre part.

256. — Le 22 avril 1680, Nicolas Jardin, fils de Thomas et de Jacqueline Dupré, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **597**).

257. — Le 22 févr. 1707, Me Pierre de Laumosne, pbr̄e de ce diocèse, remet purement et simplement la cure de St Clair entre les mains du seig^r^ abbé du Bec, sans en avoir pris possession. Fait en la parr̄. de Fiquefleur, en présence de Me Louis Angomarre, pbr̄e, curé d'Ablon, et de Me Guillaume Gallois, pbr̄e, curé de Fiquefleur. (*V.* **158**).

Le 30 avril 1707, la nomination à la cure de St Clair-de-Barneville appartenant au seig^r^ du lieu, Mes^re^ Réné Aubry, Esc^r^, seig^r^ et patron des paroisses de Barneville et de St Samson, demeurant à Paris, nomme à lad. cure de St Clair, vacante par la mort de M^e^ De France, dernier titulaire, la personne de Me Alexandre Jouen du Marais, pbr̄e de ce diocèse.

Le 5 mai 1707, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Jouen la collation dud. bénéfice.

Le lendemain, le s^r^ Jouen prend possession de la cure de St Clair-de-Barneville, en présence de Me Jacques Gastines, desservant ; Mes^re^ Gilles Le Diacre, Esc^r^, s^r^ de Martinbosq, cons^er^ du roy, lieutenant-général au bailliage du Pont-l'Evêque ; Mes^re^ Hervé de Bastard, Esc^r^, s^r^ de Duranval, demeurant à St Clair-de-Barneville, et Gilles Hamelin, chirurgien, aussi de lad. parr̄.

258. — Le 12 février 1707, le seig^r^ évêque, collateur ordinaire du canonicat de Touques, 2e portion, qui est une prébende non-distributive, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me Charles Vimont, clerc tonsuré, dernier titulaire, la personne de Me François Flambard, pbr̄e de Lx. (*V.* **317, 347**).

259. — Le 16 février, 1707, Me Michel Desprez, pbr̄e, pourvu de la cure de N.-D. de Monnay, 1re portion, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Pierre Cottin, pbr̄e, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Robert Desperiers, pbr̄e, curé de la 2e portion de lad. parr̄. et doyen rural ; Me Gabriel Langlois, pbr̄e, curé du Sap ; Me Jean-Baptiste Thiboult, pbr̄e, curé de la

Goulafrière; Jean Romain, syndic de la parr. de Monnay, et Louis Romain, fils dud. Jean. (*V.* **167**).

260. — Le 22 février 1707, Me Guillaume Gallois, pbre, pourvu de la cure de St Georges de Fiquefleur par la présentation faite de sa personne par Mr l'abbé de Grestain, prend possession dud. bénéfice, en présence de Mesre Louis Angomare, curé d'Ablon, et autres témoins. (*V.* **163**).

261. — Le 9 avril 1690, Charles Sehier, fils de Pierre et de Françoise Malherbe, de la parr. de la Couture de Bernay, reçoit la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle du château de Courbépine.

262. — Le 14 février 1707, la nomination à la chapelle St Eloy, parr. des Moutiers-Hubert, appartenant au seigr évêque, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la démission de Me Pierre Raoult, clerc tonsuré du diocèse de Bayeux, la personne de Mre François-Nicolas Deslandes-Caboulet, chanoine de la Cathédrale.

Le 13 mars 1707, led. sr Caboulet prend possession de la chapelle St Eloy, en présence de Me Jacques Dumont, pbre, vicaire des Moutiers-Hubert, et autres témoins.

Le sr Caboulet-Deslandes avait été baptisé, le 22 août 1677, dans l'église de St Aubin-sur-Auquainville.

263. — Le 5 mars 1707, vu l'attestation du sr Pelerin, curé d'Orbec, et du sr Le Michel, curé de St Denis-de-Mailloc, dispense de bans pour le mariage entre André Lefranc et Marie Rocqueré. (*V.* **363**).

264. — Le 5 mars 1707, vu l'attestation du sr Morin, curé de de St Thomas de Touques, et du sr Dumont, vicaire de Bonneville-sur-Touques, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Lion et Marie Desplanches.

265. — Le 6 mars 1707, vu l'attestation du sr Cosnard, curé de Ferrières, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas de Guérin, Escr, sr de Barville, fils de Mr de Guérin, bailly de Brionne, d'une part, et Marie-Claude Durand, fils du sr de Valence, maître de la forge de Ferrières.

266. — Le 21 février 1707, la nomination au prieuré-cure d'Abenon, de l'ordre des Prémontrés, appartenant à l'abbé de l'Isle-Dieu, diocèse de Rouen, Mesre Charles de Cunes de Préfontaine, pbre, bachelier en théologie, abbé de lad. abbaye, demeurant à l'hôtel de Beauvilliers à Paris, parr. St Nicolas-des-Champs, nomme à ce prieuré d'Abenon, vacant par la mort du P. Guillaume Lepage, pbre, dernier titulaire, la personne de Me François Capelle, pbre, religieux prémontré, procureur de lad. abbaye de l'Isle-Dieu.

Le 7 mars 1707, Mre Pierre du Mesnil, vic. gl, donne aud. sr P. Capelle, la collation dud. bénéfice.

Le 11 mars 1707, Fr. François Capelle prend possession de lad. cure, en présence de Me Jean Duval, pbrē, vicaire d'Abenon ; Jacques Leroux, syndic de lad. paroisse, et autres témoins.

Led. sr Capelle était né à St Georges de Montcoq, diocèse de Coutances, et y avait été baptisé le 26 sept. 1672.

267. — Le 19 février 1706, Guillaume Fossey, fils Nicolas, demeurant à Honfleur, parr. Ste Catherine, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Me Jacques Fossey, acolyte, afin qu'il parvienne aux ordres sacrés. (*V*. **480**).

268. — Le 28 juin 1701, Me Louis Filloque, du diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Paris.

Le 6 août 1701, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le 13 déc. 1706, led. sr Filloque, sous-diacre, est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx ; sur les abbayes de Bernay et de St Pierre de Préaux et autres.

Le 21 mars 1707, le sr Filloque, pbrē de la parr. de Berthouville, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et aux srs chanoines de Lx. (*V*. **172**).

269. — Le 24 mars 1707, Mr Sébastian Ledagu, pbrē, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Bernay. (*V*. **490, 707**).

270. — Le 26 mars 1707, la nomination à la chapelle de N.-D.-de-Grâce, en la parr. de Vimoutiers, appartenant à Mesre César de Fresnel, Escr, seigr de la Pipardière, en sa qualité de tuteur des enfants mineurs de Charles-Yves de Vaumesle, Escr, seigr de Henneval, led. seigr de la Pipardière nomme à ce bénéfice vacant par la mort de Me Alexandre Deshayes, curé de Tonnencourt, dernier titulaire de lad. chapelle, la personne de Me Jean-Baptiste de Saffrey, acolyte, Escr, originaire de la parr. de Ste Trinité de Falaise. Fait à Lx, en présence de Me Louis Ledanois, sr du Buisson, syndic de Chambrois, y demeurant. (*V*. **318**).

271. — Le 12 mars 1707, vu l'attestation du sr Lelièvre, curé de Roncheville, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-Louis Gaultier et Rénée Aymar.

272. — Le 23 février 1706, Noel et Jacques Gérard, père et fils, de la parr. d'Echauffour, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Louis Gérard, acolyte, fils dud. Noel, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **33, 437, 441**).

273. — Le 12 oct. 1704, Alexandre Baudemont, fils de Jacques



et de Marie Boutron, de la parr̄. de Résenlieu, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **342**).

274. — Le 2 avril 1706, Jean Tabur, fils de Charles et de Marie Hunel, de la parr̄. de Marmouillé, reçoit la tonsure. (*V.* **528**, **547**).

275. — Le 24 mars 1707, Me Louis Pollin, diacre de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Beaumont-en-Auge. (*V.* **34**, **79**, **223**, **486**).

276. — Le 8 mars 1707, Me François Morel, pbr̄e du diocèse d'Evreux, demeurant à la Gonfrière, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **63**, **74**).

277. — Le 22 sept. 1703, Robert Canivet, fils de Jacques et de Charlotte Alabarbe, de la parr̄. d'Orbec, reçoit la tonsure. (*V.* **624**).

278. — Le 2 avril 1706, Thomas Liberge, fils de Pierre et d'Anne Morel, de Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure.

279. — Le 21 janv. 1707, Jacques Beuzelin, du diocèse de Lx, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 mai 1707, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, led. sr Beuzelin, âgé de vingt-quatre ans environ, est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux, Evreux et Séez, ainsi que sur beaucoup d'abbayes et de prieurés de ces diocèses. (*V.* **118**, **238**, **487**, **554**).

280. — Le 26 mars 1707, Messre Gabriel Durozey, pbr̄e, Me ès-arts en l'Université de Paris, docteur de Sorbonne, vicaire général de St Flour, pourvu et non paisible possesseur du canonicat et prébende de la Pommeraye en la cathédrale de Lx, demeurant à Paris, représenté par Mre François Durozey, pbr̄e, curé de St Germain-de-Livet, son frère, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V.* **48**, **502**, **661**).

281. — Le 30 mars 1707, Me Jacques Gosset, pbr̄e, curé de la 1re portion de Verson, y demeurant, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **47**, **476**, **691**).

282. — Le 30 mars 1707, Me Denis Leblanc, pbr̄e, demeurant en la parr̄. de Vimoutiers, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **42**, **72**, **516**, **714**).

283. — Le 30 mars 1707, Me Robert Laisney, pbr̄e, curé de N.-D. de Pontaudemer, de 200 livres de revenu environ, ayant requis

les prébende et canonicat vacants au mois de janvier dernier en la cathédrale de Rouen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Préaux. (*V.* **60**, **492**).

284. — Le 30 mars 1707, Me Jacques Bunel, pbr̄e de N.-D. de Pontaudemer, y demeurant, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux, Grestain, Cormeilles et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **59**).

285. — Le 1er avril 1707, Me Christophe de la Bove, pbr̄e, demeurant présentement au Mesnil-Hubert, chapelain de la chapelle simple de la Roche, située en la parr̄. de la Bellière, diocèse de Séez, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult.

286. — Le 16 mars 1707, Mes^re^ Jean-Charles Le Boullenger du Thilleul, Esc^r^ *ex utroque parente*, acolyte du diocèse de Lx, reçoit du recteur de l'Université de Caen, un certificat attestant qu'il a étudié pendant trois ans en lad. Université.

Le même jour, led. s^r^ Leboullenger du Thilleul, âgé d'environ vingt ans, M^e^ ès-arts en lad. Université, est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et chapitres de Bayeux, Lisieux et Evreux, ainsi que sur les abbayes et prieurés de ces divers diocèses.

Le 28 mars 1707, Mes^re^ Jean-Charles Le Boullenger, Esc^r^, acolyte du diocèse de Lx, étudiant en l'Université de Caen, représenté par son père, Mes^re^ Jean-François Le Boullenger, Esc^r^, fait assigner en bailliage de Pontaudemer, Me Benoist Hellouin, pbr̄e, curé de St Ouen de lad. ville, Me Jean Boissel, pbr̄e, curé de St Aignan, Louis Sebire, Esc^r^, s^r^ de Maulouvet, et Jacques Sebire, Esc^r^, s^r^ du Chesne, tous demeurant à Pontaudemer, afin de déclarer ce qu'ils savent de la noblesse dud. s^r^ acolyte. Tous affirment avec serment qu'ils connaissent led. s^r^ Jean-Charles Le Boullenger pour être fils de Jean-François Le Boullenger, Esc^r^, s^r^ du Thilleul, et de dame Marguerite Guérin, tous deux d'extraction noble et d'ancienne lignée.

Le 4 avril 1707, led. s^r^ Le Boullenger, acolyte, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, représenté par son père, fait signifier ses noms et grades, *sa noblesse et ancienne extraction*, au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **139**, **590**, **652**, **656**).

287. — Le 4 avril 1707, Me Daniel Lefort, pbr̄e, demeurant en la parr̄. de St Désir de Lx, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **307**).

288. — Le 6 avril 1707, Me Jean-Jacques Lebourg des Alleurs, sous-diacre du diocèse de Lx, bachelier de Sorbonne, demeurant à Paris, cour Ste Geneviève, représenté par son frère Me Louis-Bernard

Lebourg, sous-diacre, curé de Pierrefitte, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **85**, **191**, **234**, **489**, **290**).

289. — Le 6 avril 1707, Me François Lefebvre, pbr̄e, demeurant à Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au chapitre de Lx. (*V.* **497**).

290. — Le 18 sept. 1706, Me Jean-Jacques Lebourg, acolyte de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné sous-diacre. (*V.* **85**, **291**, **234** **288**, **489**).

291. — Le 9 avril 1707, vu l'attestation du s^r Ruffy, curé de Vimoutiers, et du s^r Croisey, vicaire de Crouttes, dispense de bans pour le mariage entre Louis Année et Anne Agis.

292. — Le 11 avril 1707, la nomination à « la cure ou succursale de St Laurent de la Pommeraye, située dans la banlieue de Lx », appartenant au chanoine prébendé de la première et grande portion de la Pommeraye, dite St Pierre-Adsifs, en la Cathédrale, Mre François Dubois, pbr̄e, chanoine de lad. prébende, nommé à ce bénéfice vacant par le décès de Nicolas Grip, pbr̄e, dernier titulaire la personne de Me Jean Gravey, pbr̄e de St Germain de Lx et vicaire de la parr̄. de St Hymer. (*V.* **307**).

Le 12 avril 1707, le seig^r évêque donne aud. s^r Gravey la collation de « l'église paroissiale ou vicairie perpétuelle de la Pommeraye. »

Le 14 avril 1707, le s^r Gravey prend possession de lad. église de la Pommeraye en la manière accoutumée.

293.— Le 28 mars 1707, Pierre Bourdenceau, hôtelier, bourgeois, demeurant à St Désir de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Bourdenceau, acolyte, afin qu'il puissse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **239**, **439**).

294. — Le 29 mars 1707, Germain Lebelhomme, marchand, demeurant en la parr̄. et campagne de St Désir de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Lebelhomme, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **439**, **553**).

295. — Le 14 avril 1707, Me Robert Boessel, pbr̄e du diocèse de Lx, demeurant à Paris, rue de la Ferronnerie, M^e ès-arts en l'Université de Paris, représenté par Yves Hardouin, praticien, demeurant aux Places, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et de Bernay et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **51**).

296. — Le 15 avril 1707, Me François Légrip, pbr̄e du diocèse de Bayeux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

297. — Le 16 avril 1707, Me Thomas Duval, pbr̄e de St Germain de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et

grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de S[t] Evroult.

298. — Le 20 avril 1707, M[e] Pasquier Renoult, pbrē, originaire de S[te] Gauburge-sur-Risle, y demeurant, diocèse de Séez, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, représenté par M[e] Antoine Jehan, pbrē, demeurant en la parr̄. S[t] Vandrille, diocèse de Séez, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult. (*V.* **716**).

299. — Le 20 avril 1707, M[e] Antoine Jehan, pbrē, demeurant en la parr̄. de S[t] Vandrille, diocèse de Séez, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de S[t] Evroult, en parlant à M[e] Jacques Ricquier, greffier des Insinuations ecclésiastiques à Lx. (*V.* **67**, **494**, **690**).

300. — Le 16 avril 1707, « M[e] Jacques Vimont, pbrē, curé de S[t] Ouen de Roques, et non rempli à cause de la modicité du revenu, étant en portion congrue », M[e] ès-arts, bachelier en théologie de la faculté de Paris, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de S[t] Pierre de Préaux et de Cormeilles ainsi qu'aux dames de S[t] Léger de Préaux. (*V.* **66**, **493**, **717**).

301. — Le 18 avril 1707, M[e] Charles Bellière, pbrē, chapelain en la Cathédrale, demeurant à Lx, M[e] ès-arts en l'Université, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **66**, **498**, **706**).

302. — Le 18 avril 1707, M[e] Gallois Eudes de la Londe, pbrē, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, vicaire de Maisons, près Charenton, diocèse de Paris, y demeurant, représenté par M[e] Guillaume de Franqueville, chanoine et grand chantre de la cathédrale de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx.

303. — Le 18 avril 1707, dam[lle] Marie Le Bienvenu, veuve de Jacques Baril, vivant s[r] de S[t] Laurent-du-Mont, demeurant à Cambremer et représentée par Robert-Antoine Paulmyer, escuyer de Son Altesse Sérénissime M[r] le prince, nomme à la chapelle S[t] Jean, fondée en l'église de Cambremer, la personne de M[e] Jean-Baptiste Paulmyer, acolyte du diocèse de Lx, (originaire de Verneusses).

304. — Le 19 avril 1707, M[e] François Halbout, pbrē de la parr̄. des Places, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Cormeilles.

305. — Le 18 avril 1707, M[e] Jacques Cousture, pbrē de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Paris, représenté par son père, André Cousture, marchand, demeurant à S[t] Jacques de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig[r] évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles et de Bernay. (*V.* **70**, **501**, **693**).

306. — Le 19 avril 1707, M[e] Cyprian Morel, pbrē du diocèse d'Evreux, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, demeurant en la parr̄. de

la Gonfrière, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay et de St Evroult. (*V.* **64**, **500**, **705**).

307. — Le 8 avril 1707, Mre Charles Costard, pbrē, chanoine prébendé de Formentin, se trouvant chanoine de semaine en la Cathédrale, nomme en cette qualité à la chapelle St Vivien, en lad. Cathédrale, vacante par la mort de Me Nicolas Grip, décédé la veille, la personne de Me Daniel Lefort, pbrē de Lx, comme étant gradué en l'Université de Caen et nommé par icelle sur le Chapitre de Lx. (*V.* **287**, **292**).

Le 15 avril 1707, led. s^r^ Lefort, pourvu de la chapelle de St Vivien, est mis en possession dud. bénéfice.

308. — Le 23 avril 1707, Me Pierre Lion, sous-diacre de la parr̄. de Ste Foy-de-Montgommery, est ordonné diacre.

309. — Le 22 avril 1707, Me Pierre Thillaye, pbrē, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, M^e^ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles. (*V.* **50**, **711**).

310. — Le 22 avril 1707, Jean-François Ledanois, fils de Pierre et de Fabienne Enault, de la parr̄. de Lieurey, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

311. — Le 3 mai 1707, dispense de parenté au deuxième degré pour le mariage entre Charles Cousin, Esc^r^, s^r^ de la Rivière, demeur^t^ à Méry, diocèse de Bayeux, et dam^lle^ Catherine-Aimée de Lespinay, demeurant en la parr̄. de St Pierre-des-Ifs.

312. — Le 10 avril 1707, Jean-Baptiste de Gaultier, Esc^r^, s^r^ de Mesnilval, demeurant en son manoir seigneurial de Lignières, parr̄. des « Aultez en Auge » (les Authieux), constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Mre Réné-François de Gaultier, Esc^r^, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Michel Morin, pbrē, curé de lad. parr̄. des « Aultez en Auge » (*V.* **460**).

313. — Le 22 avril 1707, Jacques Le Petit du Boullay, fils de Pierre et de Barbe Le Prevost, de la parr̄. d'Orbec, recoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **623**).

314. — Le 9 mai 1707, Me Guillaume Bazire, pbrē, curé de N.-D. des Places, gisant malade en son lit, remet sond. bénéfice, dépendant de M. l'abbé de Cormeilles, entre les mains du seig^r^ de Lx, en faveur de Me Pierre Guermont, pbrē, curé de l'Hôtellerie, et celui-ci remet sa cure de l'Hôtellerie entre les mains dud. seig^r^ évêque, qui en est le collateur ordinaire, en faveur dud. s^r^ Bazire, curé des Places, le tout pour cause de mutuelle permutation. Fait au manoir presbytéral des Places, en présence de Me Jacques Dumoutier, pbrē, demeurant en la parr̄. de Fontaine-la-Louvet; Me Louis Asse, avocat, demeurant à

l'Hôtellerie, et Me Pierre Halbout, notaire, demeurant en lad. parr̄. de Fontaine. (V. **333**, **522**).

315. — Le 10 mai 1707, la nomination à la cure de la Chapelle-Gautier appartenant au seigr du lieu, Mesre Jean-Baptiste Le Filleul, cheveer, seigr et patron de lad parr̄., seigr de la Hélinière et autres lieux, demeurant en son château de la Chapelle, nomme à cette cure, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Michel Auvray, pbr̄e, curé de la Trinité-en-Ouche, diocèse d'Evreux.

Le même jour, le seigr évêque donne aud. sr Auvray la collation dud. bénéfice. (*V.* **404**, **566**).

316. — Le 27 avril 1707, Me Antoine Mollien, pbr̄e, vicaire de Manneville-la-Pipard, pourvu de la chapelle de St Michel du Quesney, parr̄. de Vauville, par la nomination de Mesre Guillaume-François Boitard de Prémagny, seigr de Vauville, du Quesney et Grengues, prend possession de lad. chapelle en présence de Me Louis Le Métayer, pbr̄e, curé de Tourgévillle ; Mesre Raymond du Cup, Escr, seigr d'Yssel et autres lieux, lieutenant du roy au gouvernement de Honfleur; Joachim de Hébert, Escr, sr de Bailleul, demeurant à Ste Etienne-la-Thillaye. (*V.* **161**, **189**).

317. — Le 18 févr. 1693, François Flambard, fils de François et de Marie Louchard, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **258**, **347**.)

318. — Le 26 mars 1707, le seigr évêque donne à Me Jean-Baptiste de Saffrey, acolyte du diocèse de Séez, la collation de la chapelle de N.-D.-de-Grâce, en la parr̄. de Vimoutiers.

Le 4 mai 1707, led. sr Jean de Saffrey prend possession dud. bénéfice en présence de Réné de Benoist, Escr, sr de Millianbourg ; Jean-Baptiste de Vaumesle, Escr, sr de Surville, Robert de Vaumesle, sr de Belle, et autres témoins. (*V.* **270**).

319. — Le 20 janvier 1707, Catherine Richer, Vve de Louis Meslin et Louis Meslin, son fils, demeurant à Chambrois, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Etienne Meslin, acolyte, fils de lad. veuve et frère du sr Louis, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **439**, **628**).

320. — Le 22 sept. 1703, Jean Buisson, fils d'Adrian et de Catherine Morin, de la parr̄. de N.-D. de Courson, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **362**, **547**).

321. — Le 22 avril 1707, Jacques Daufresne, fils de Gaspard et d'Agnès Rocques, de St Jacques de Lx, reçoit la tonsure.

322. — Le 16 mai 1707, vu l'attestation du sr Lailler, vicaire de St Pierre de Cormeilles, dispense de bans pour le mariage entre Antoine André et Anne Simon.

323. — Le 13 mai 1707, la nomination à la cure de St Clair-de-Barneville appartenant au seig^r^ abbé du Bec-Bellouin, Messire Jacques-Nicolas de Colbert, archevêque de Rouen et abbé du Bec, nomme à cette cure vacante par la démission de Me Laumosne, qui n'en avait pas pris possession, la personne de Me Jean Alaire, pbr̃e du diocèse de Lx.

Le 17 mai, 1707, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Alaire la collation dud. bénéfice.

Le 18 mai 1707, le s^r^ Alaire prend possession de la cure de St Clair-de-Barneville. (*V.* **257**).

324.— Le 27 mai 1707, Me Jean Turpin, pbr̃e, chapelain de la chapelle St Maur en la Cathédrale, demeurant à Drucourt et présentement logé où pend pour enseigne la Belle-Fontaine, faubourg de la Porte de Paris, par̃r. St Jacques, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Guillaume Du Lys, pbr̃e du diocèse de Lx, chapelain de la chapelle de Ste Catherine en l'église des religieuses Cordelières du Montcel, dit le Pont-St-Maixence, diocèse de Beauvais, et led. s^r^ Du Lys, demeurant à Paris, représenté par Me François Dubois, pbr̃e, chanoine de la Cathédrale, résigne aussi entre les mains de N.-S.-P. le pape sad. chapelle de Ste Catherine en faveur dud. s^r^ Turpin, le tout pour cause de mutuelle permutation. (*V.* **434**).

325. — Le 30 mai 1707, dispense de bans pour le mariage entre Charles Le Bas, cons^er^ du roy, receveur ancien des tailles de Lx, fils de feu Jean Le Bas, cons^er^ du roy, référendaire en la Chancellerie de Rouen, et de dam^lle^ Jeanne Leroy, de la par̃r. de St Germain de Lx, d'une part, et dam^lle^ Marie-Barbe Begault, fille de feu Charles Begault, Esc^r^, s^r^ de la Girardière, et dam^lle^ Louise Goyet, de la de par̃r. St Louis de Paris.

326. — Le 31 mai 1707, vu l'attestation du s^r^ Leroy, curé de N.-D. de la Couture de Bernay, dispense de bans pour le mariage entre Me Charles Foisnard, s^r^ de Vaudry, cons^er^ et procureur du roy en l'élection de Conches, demeurant en lad. ville, par̃r. Ste Foy, d'une part, et dam^lle^ Marie-Anne Foucques, de la par̃r. de la Couture de Bernay.

327. — Le 3 juin 1707, Etienne Le Villain, demeurant en la par̃r. de St Pierre de Touques, ayant exposé au S.-P. « qu'il aurait porté les armes pour le service de Sa Majesté dans ses armées sur mer ; qu'il s'est trouvé dans plusieurs combats dans lesquels il y a eu plusieurs homicides, larcins, rapines et incendies, n'a cependant led. suppliant tué ny mutilé personne » ; qu'ayant dessein d'entrer dans l'état ecclésiastique, il sollicite dispense de l'irrégularité qu'il pourroit avoir encourue, Me Pierre Audran, pbr̃e, vicaire général et official de l'Evêché de Lx, commis en ce point par Sa Sainteté, fulmine la dispense obtenue, le 21 mars dernier, par led. s^r^ Le Villain.

328. — Le 22 février 1707, Mathurin Le Michel, Esc[r], fils de feu Gabriel Le Michel, vivant Esc[r], seig[r] de la Babouelle et du fief Poyer, et de dam[lle] Anne Labbey, de la parr̄. de N.-D.-de-Courson, constitue en sa faveur 150 livres de rente afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **19, 495, 553**).

329. — Le 2 avril 1706, Nicolas Delettre, fils de Guillaume et de Barbe Delamare, de la parr̄. de N.-D. d'Estrées, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **399**).

330. — Le 2 avril 1706, Robert Miocque, fils de Pierre et de Marguerie Rebout, de la parr̄. de S[te] Eugénie (S[t] Eugène), reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **547, 559**).

331. — Le 18 sept. 1706, M[e] Nicolas Passet, sous-diacre de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, est ordonné diacre. (*V.* **141**).

332. — Le 4 juin 1707, M[re] Pierre Jourdain, pbr̄e, chanoine prébendé de la 1[re] portion de Touques, non-distributive, et archidiacre de l'archidiaconé d'Auge, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape, sa prébende et son archidiaconé en faveur de M[e] Jean-Baptiste Moullin, pbr̄e, curé de Blangy, bachelier en droit canon et civil. Il se réserve 300 livres de rente sur les revenus de l'archidiaconé (*V.* **25, 379, 473**).

333. — Le 28 mai 1707, la nomination à la cure de N.-D. des Places appartenant au seig[r] abbé de Cormeilles, Messire Philbert-Charles de Pas Feuquières, évêque et comte d'Agde, abbé commendataire de N.-D. de Cormeilles, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Guillaume Bazire, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Guermont, pbr̄e, curé de l'Hòtellerie. (*V.* **314**).

Le 31 mai 1707, le seig[r] évêque donne au s[r] Pierre Guermont la collation dud. bénéfice.

Le 8 juin 1707, le s[r] Guermont prend possession de la cure des Places. M[e] Gabriel Cachet, pbr̄e, s'est présenté et a déclaré qu'il s'oppose formellement à lad. prise de possession pour des raisons qu'il se réserve de dire en temps et lieu, attendu qu'il a été pourvu dud. bénéfice en cour de Rome « à cause de l'incapacité dud. feu s[r] Bazire, curé des Places, qui s'en étoit rendu indigne par ses mœurs ; de laquelle cure il a même pris possession le 4 novembre 1700 » après avoir obtenu le visa du seig[r] évêque pour ses lettres de provision, le tout dûment signifié aud. feu s[r] Bazire sans opposition. Fait en présence de M[e] Jean Fougy, pbr̄e, curé de Courtonne-la-Meurdrac ; M[e] Nicolas Herrier, pbr̄e, curé de N.-D. de Villers ; M[e] Pierre Levavasseur, pbr̄e, curé de Fontaine; M[e] Jacques Hudoux, pbr̄e de la Chapelle-Hareng ; Louis de Bigars, Esc[r], s[r] de la Fardouillière; Louis Lechien, syndic, tous deux de la parr̄. des Places, et plusieurs autres témoins. (*V.* **561**)

334. — Le 12 oct. 1704, Claude Leliquerre, fils de Louis et de Françoise Le Camus, de la parr. du Mesnil-Guillaume, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **523**).

335. — Le 24 sept. 1667, François Legrand, fils de Gervais et de Michelle N..., de la parr. de la Soudarie, diocèse du Mans, reçoit la tonsure des mains de l'évêque du Mans. (*V.* **336**).

336. — Le 20 mai 1707, le seigr évêque de Lx, collateur ordinaire du canonicat et prébende de Villers, nomme aud. bénéfice, vacant par la démission de Mre Léonor de Matignon de Gacé, clerc tonsuré, prieur commendataire du Plessis-Grimoult, dernier titulaire dud. canonicat, la personne de Me François Legrand, clerc du diocèse du Mans. (*V.* **335**).

Le 14 juin 1707, led. sr Legrand est mis en possession dud. canonicat par Mr le doyen du Chapitre avec toutes les cérémonies ordinaires.

337. — Le 19 mai 1707, la nomination à la cure de St Pierre-de-Mailloc appartenant au seigr marquis de Mailloc, « Très-noble, très-hault et puissant seigr, Messire Gabriel-Réné, sire de Mailloc, comte de Cléry, Evron et Combon, seigr du Champ de Bataille et autres places, demeurant en son hostel, rue et parr. St André des Arts » nomme à la cure de St Pierre-de-Mailloc, vacante par la mort de Me Philippe Thillaye, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Antoine Armenoult, pbre du diocèse de Lx, prébendé de la grande chantrerie du Meslerault. Fait à Paris, à l'hôtel de Mailloc.

Le 31 mai 1707, le seigr évêque donne aud. sr Armenoult la collation dud. bénéfice.

Le 27 juin 1707, led. sr Armenoult prend possession de la cure de St Pierre-de-Mailloc, en présence de Me Robert Leroux, sr du Chesney, conser du roy, élu en l'élection de Lisieux ; Me Nicolas Riquier, conser du roy, élu en lad. élection ; Me Philippe de la Croix, pbre, curé de St Jacques de Lx ; Me Jacques Riquier, receveur des décimes du diocèse de Lx ; Me Pierre Hurel, pbre, desservant led. bénéfice, et autres témoins.

338. — Le 16 juin 1707, vu l'attestation du sr de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Robert Louvel, sr de Repinville, fils de feu François Louvel, sr de Repinville, et de dame Marie du Mesnil-St Germain, de la parr. St Etienne-la-Grande-Eglise de Rouen, d'une part, et damlle Marie-Catherine Haguelon, fille de feu Mre Jean Haguelon, conser du roy, élu en l'élection du Pont-l'Evêque, et de damlle Catherine de Lannoy, de la parr. de St Michel de Pont-l'Evêque.

339. — Le 12 mars 1707, Jacques Feillolet, bourgeois, demeurant à Honfleur, parr. St Léonard, constitue 150 livres de rente en faveur

de son fils, Me Gabriel Feillolet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **636**).

340. — Le 28 février 1707, Charles Giffard, marchand, et Marie Deliée, son épouse, demeurant à Honfleur, constituent 150 livres de rente en faveur de leur fils, Me Jean Giffard, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **232, 439**).

341. — Le 10 juin 1707, frère Charles Letellier, clerc de St Ouen de Pontaudemer, fait profession religieuse en l'abbaye de Cormeilles, entre les mains de dom Jean-Baptiste Pelvey, prieur de lad. abbaye, en présence des religieux.

342. — Le 23 mars 1707, Jacques Baudemont, marchand; Robert Eudes, laboureur ; Guillaume Legrix, marchand, et Jacques Daupley, aussi marchand, demeurant tous à Résenlieu, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Alexandre Baudemont, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Pierre Toustain, pbr̃e, curé de Résenlieu. (*V.* **273**).

343. — Le 8 juillet 1707, vu l'attestation du sr Goubert, vicaire de Tourgéville, dispense de bans pour le mariage entre Michel Lecoq et Marie Moisy.

344. — Le 22 avril 1707, Jean Girouy, fils de Jean et d'Anne Pignelle, de la parr̃. d'Eschauffour, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

345. — Le 22 avril 1707, Jean Louvet, fils de Gratien et de Catherine Ridel, de la parr̃. des Authieux-en-Auge, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **618**).

346. — Le 14 juillet 1707, Me Jean-Marie Henriau, pbr̃e, docteur de Sorbonne, prieur de Maupas, demeurant à Paris, pourvu du canonicat de Cordebugle, dont il a pris possession par procureur le 15 sept. dernier, vient prendre personnellement possession de sond. bénéfice ; ce qui se fait avec toutes les cérémonies ordinaires. (*V.* **160**).

347. — Le 14 juillet 1707, Me François Flambard, pbr̃e, pourvu des canonicat et prébende de Touques, 2e portion, est mis en possession dud. bénéfice. (*V.* **258**).

348. — Le 26 juillet 1707, vu l'attestation du sr Delauney, curé d'Orgères, et du sr Maignet, vicaire de St André-d'Eschauffour, dispense de bans pour le mariage entre Roger Gasteclou et Marie Lucas.

349. — Le 27 juillet 1707, la nomination à la cure de Ste Honorine d'Ammeville appartenant au seigr du lieu à cause de son fief, Mre Gilles de Bailleul, cheveer, seigr d'Ammeville et autres lieux, nommme aud. bénéfice, vacant par le décès de Me Joseph Boscher, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Mesre Philippe de Bernières, diacre du diocèse de Séez, et à présent demeurant en lad. parr̃. d'Ammeville. (*V.* **382, 442**).

350. — Le 1er août 1707, vu l'attestation du sr de Bonnechose, vicaire de St Gervais-d'Asnières, dispense de bans pour le mariage entre Jean Jonquet et Françoise Morin.

351. — Le 5 août 1707, Me Louis Fourquemin, pbre, curé de Chambrois, diocèse de Lx, et chapelain de la chapelle St Nicolas de Chamblaç, vulgairement dite sur Chambrois, diocèse d'Evreux, résigne lad. chapelle entre les mains de haute et puissante dame, Madame Catherine Ladvocat, Vve de Mesre Simon Arnauld, marquis de Pomponne, baron de Ferrières, laquelle a droit de nommer à lad. chapelle à cause de sa baronie de Ferrières. (*V.* **229**).

352. — Le 30 juillet 1707, la nomination au prieuré-cure de St Ouen de Brocottes appartenant au seigr abbé de l'abbaye de Belle-Etoile, diocèse de Bayeux, Mesre Pierre de Villelongue, pbre, chanoine de la Ste Chapelle du Bois de Vincennes, abbé commendataire de lad. abbaye, nomme à ce prieuré, vacant par la mort de Fr. Charles Dupendant, dernier titulaire, la personne de Fr. Nicolas Viel, pbre, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré de la stricte observance.

Le 5 août 1707, le seigr évêque donne aud. sr Viel la collation de ce bénéfice.

Le 8 août 1707, le sr Viel prend possession du prieuré-cure de Brocottes, en présence de Fr. Laurent Barbey, pbre, prieur-curé des Groselliers, et autres témoins.

353. — Le 17 août 1707, Mesre Nicolas de Hally, diacre, chanoine en l'Eglise Cathédrale, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. d'Ollivet et prieur du prieuré ou chapelle de N.-D. du Montbottin, diocèse de Lx, donne sa procuration pour résigner entre les mains de N.-S.-P. le pape sond. prieuré ou chapelle du Montbottin, dépendant de l'abbaye de Longpont, diocèse d'Orléans, en faveur de Mesre Gabriel de Grosourdy de Marimont, diacre, chanoine de la Cathédrale. Il se réserve toutefois 450 livres de pension annuelle. (*V.* **410**, **469**, **551**).

354. — Le 19 août 1707, la nomination à la cure de St Pierre de Tonnencourt appartenant au seigr du lieu, à cause de son fief, Mesre Louis de Liée, Escr, seigr de Tonnencourt, nomme à cette cure, vacante par la mort de Mre Alexandre Deshayes, pbre, dernier titulaire, la personne de Mre Jules de Liée, pbre, curé de N.-D.-de-Courson. Fait en présence de Me Jean Hébert, pbre, chapelain de la Cathédrale. (*V.* **270**).

Le 19 août 1707, le seigr évêque donne aud. sr de Liée la collation dud. bénéfice. (*V.* **464**).

355. — Le 12 août 1707, la nomination à la cure de St Michel de Pont-l'Evêque appartenant, en vertu d'un indult royal, au Chapitre de la collégiale de N.-D. de Cléry, les sieurs doyen et chanoines de lad.

église nomment à cette cure, vacante par la mort de Mre Julian de Rancher, pbre, dernier titulaire, la personne de Me François Du Lys, pbre du diocèse de Lx. (1) (*V.* **3, 119**).

Le 25 août 1707, le seigr évêque donne aud. sr Du Lys, pbre, curé de la Houblonnière, la collation dud. bénéfice, à la condition qu'il passera *trois mois* au séminaire avant d'entrer en fonctions, afin de se former à la discipline ecclésiastique.

Le 26 août 1707, le sr Du Lys prend possession de la cure de Pont-l'Evêque, en présence de Me Etienne de Lannoy, pbre, vicaire de lad. parr.; Me Hélie Coquet, pbre, Escr, sr de Tontuit; Me Guillaume Gallot, Me Nicolas Bellencontre, Me Philippe Lechevalier, tous pbres habitués en lad. parr., et autres témoins. (*V.* **358, 378**).

356. — Le 30 août 1707, vu l'attestation du sr Poplu, pbre, vicaire de St Pierre-de-Mailloc, et du sr Harel, pbre, vicaire de Cheffreville, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Droulin et Madeleine Doisnard.

357. — Le 25 août 1707, la nomination à la cure de N.-D. de Firfol appartenant au prieur de St Christophe de Firfol, Mesre Richard de Girard, prieur commendataire dud. prieuré de Firfol, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Bonaventure Carré, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Jean Martin, pbre habitué en l'église de St Laurent de Rouen. Fait par devant Jean Borel et Louis Mauduit, notaires à Rouen.

Le 29 août 1707, le seigr évêque donne aud. sr Martin la collation dud. bénéfice.

Le 30 août 1707, le sr Martin prend possession de la cure de Firfol, en présence de Me Jean-Baptiste Taillois, pbre, curé des Parfontaines, et autres. (*V.* **418**).

358. — Le 1er sept. 1707, la nomination à la cure de Pont-l'Evêque appartenant au Chapitre de Cléry, le seigr évêque donne la collation dud. bénéfice à Me Mathieu Marchand, pbre du diocèse d'Orléans et ancien habitué en lad. collégiale, lequel, en sad. qualité de plus ancien habitué, a fait aux srs chanoines les trois réquisitions canoniques de lad. cure. Le prélat n'impose que six semaines de séminaire aud. sr Marchand. (*V.* **378**).

Le 2 sept. 1707, le sr Marchand prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean-Baptiste Taillois, curé des Parfontaines; Mesre François Brière, pbre, Escr, sr de Bretteville, desservant lad.

(1) Cet acte et les deux suivants furent remis par le greffier des Insinuations à Me Claude Du Lys de Boissy, avocat, frère dud. François.



parr̄. de Pont-l'Evêque ; Me Etienne de Lannoy, pbr̄e, vicaire de la même parr̄. ; Jacques Carel, Guillaume Gallot, François Dossin, Nicolas Bellencontre, Philippe Lechevalier, Emmanuel Leneveu, Hélie Coquet, Escr, Adrian Train, tous pbr̄es habitués en lad. parr̄. ; Me Zacharie Lebailly, greffier des Eaux et Forêts de la vicomté d'Auge ; Jean-Baptiste Houssaye, huissier, etc. (*V.* **355**).

359. — Le 6 sept. 1707, vu l'attestation du sr de Lannoy, vicaire de Pont-l'Evêque, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-David Aubert, fils de Clément Aubert, en son vivant conser du roy, président en l'élection et grenier à sel du Pont-de-l'Arche, et de dame Marguerite Morin, d'une part, et damlle Anne-Charlotte Hardy, fille de Me Mathurin Hardy, vivant, conser du roy, receveur des tailles en l'élection de Pont-l'Evêque, et de damlle Jeanne de Bréban, de lad. parr̄. de Pont-l'Evêque.

360. — Le 25 août 1707, la nomination à la cure de St Pierre de Rumesnil appartenant au seigr abbé du Val-Richer, Mesre François Blouet de Camilly, évêque et comte de Toul, abbé du Val-Richer, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me François Domieux, décédé le 14e jour du présent mois, la personne de Me Guillaume du Hazé, pbr̄e du diocèse de Rouen.

Le 2 sept. 1707, le seigr évêque donne aud. sr du Hazé la collation dud. bénéfice.

Le 4 sept. 1707, le sr du Hazey prend possession de la cure de Rumesnil, en présence de plusieurs habitants de la parr̄. (*V.* **643**).

361. — Le 2 avril 1706, François Pagnyerres, fils de François et de Barbe Boulanger, de la parr̄. de St Gervais d'Etrépagny, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **576**).

362. — Le 23 août 1707, Adrian Buisson, laboureur, demeurant en la parr̄. de N.-D.-de-Courson, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Buisson, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Nicolas Bellière, pbr̄e, vicaire de N.-D.-de-Courson, et de Me Mathurin Le Michel, sous-diacre de lad. parr̄. (*V.* **320, 547, 553**).

363. — Le 23 août 1707, Marguerite Lieuvin, fille de feu Nicolas Lieuvin et de Catherine Lenepveu, demeurant à Orbec, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, Me Pierre Huet, fils Pierre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **55, 80, 87, 547**).

364. — Le 4 sept. 1707, vu l'attestation du sr Pétou, vicaire d'Auvillers, dispense de bans pour le mariage entre Robert Poëtre et Anne Basire.

365. — Le 6 août 1707, Me Charles Hayer, avocat et procureur du roy en l'Hôtel et Maison de ville de Bernay, demeurant aud. lieu, parr̄.

de la Couture, constitue 150 livres en faveur de Me Robert Renoult, acolyte de lad. parr., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

366. — Le 15 sept. 1707, Me Michel Vinet, pbre, curé de St Pierre de Bellouet, dépendant de la nomination du seigr évêque de Lx, résigne sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Guillaume Buisson, pbre, vicaire de Livarot. Il se réserve 150 livres de pension viagère à prendre sur les revenus dud. bénéfice. (*V.* **478**).

367. — Le 18 sept. 1706, Me Robert-Bertrand Pinard, diacre de St Aubin de Boisney, est ordonné prêtre. (*V.* **27**, **156**).

368. — Le 2 avril 1706, François Tiphaine, fils de Guillaume et de Françoise Landon, de la parr. de Croisilles, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **529**, **653**).

369. — Le 5 sept. 1707, la nomination à la cure d'Orbec appartenant au seigr abbé du Bec-Hellouin, Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et abbé de lad. abbaye, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Pierre (1) Pélerin, pbre, dernier titulaire, la personne de Me François Brière, pbre du diocèse de Lx, (originaire de Cernay. (*V.* **263**, **358**).

Le 19 sept. 1707, le seigr évêque donne aud. sr Brière la collation dud. bénéfice.

Le 26 oct. 1707, le sr Brière, demeurant à St Aubin-en-Bray-lez-Gournay, diocèse de Rouen, et représenté par Me Charles Gueroult, curé de Cernay, prend possession de la cure d'Orbec, en présence de Me Jean d'Anctoville, curé de Bienfaite; Mes Nicolas Pains, Michel Lecesne, Jean Leprince, Jean Morel, tous pbres de lad. parr.; Mes Pierre Simon et Jacques Le Petit, acolytes; Me Jean Vitrouil, sous-diacre, tous trois d'Orbec; Philippe Blot; Me Philippe Lehoux, lieutenant en la vicomté du Sap, demeurant à Canapville. (*V.* **650**).

370. — Le 20 sept. 1707, vu l'attestation du sr Renouard, curé de Grandval, et du sr de Parfouru, curé des Astelles, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Chaustier et Marie Malfilastre.

371. — Le 1er sept. 1707, Marie Lejeune, Vve de Robert Tragin, demeurant à Hermival, et son fils, Me Pierre Tragin, acolyte, demeurt à Lx, constituent 150 livres de rente en faveur dud. sr acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

372. — Le 21 sept. 1707, vu l'attestation du sr Lebelhomme, curé d'Estrées, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Blondel,

(1) Le prénom nous est fourni par le Registre des Inhumations d'Orbec dont voici le texte : « Messire Pierre Pélerin décéda le 2e jour de septembre 1707 et fut inhumé le 3e dud mois aud. an, la 44e année de sa prise de possession de ce bénéfice et la 27e de notre vicariat. — *Requiescat in pace.* — Jacques Bédouin, vic. »



Esc^r, s^r de Préfontaine, fils de feu Jacques Blondel, Esc^r, s^r de la Motte, et de dam^{lle} Guillemette Poirier, de la parr̄. de Méry, diocèse de Bayeux, d'une part, et dam^{lle} Marie-Anne Le Rebours, fille de feu Marguerin Le Rebours, s^r du Val, et de dam^{lle} Marie Mallet, Vve Jean Groscol, s^r de la Chapelle, demeurant en lad. parr̄. d'Estrées.

373. — Le 9 sept. 1707, la nomination à la cure de Surville appartenant aux religieux de l'Hôtel-Dieu de Lx, Fr. Ambroise Thoumin, ministre, Jean-Baptiste de Bonnefons, Nicolas Lange, Antoine Desjardins, Bernardin Marais, Gabriel Vallée, Martin Leclerc, tous pbrēs, et Joseph Martin, sous-diacre, tous religieux dud. Hôtel-Dieu, nomment à lad. cure, vacante par la mort de Me Jacques Flambard, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Louis Desrues, pbrē de la parr̄. de St Victor-de-Chrétienville.

Le 21 sept. 1707, Mre Pierre du Mesnil donne aud. s^r Desrues la collation de la cure de Surville. (*V.* **387**).

374. — Le 24 sept. 1707, vu l'attestation du s^r Fougy, curé de Courtonne-la-Meurdrac, et du s^r Chéron, vicaire de Courtonne-la-Ville, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Masselin et Marie Donze.

375. — Le 24 sept. 1707, Fr. Pierre-Claude Brideau, diacre, chanoine régulier de Ste Barbe-en-Auge, est ordonné prêtre.

376. — Le 22 sept. 1703, Pierre Lecomte, fils de Pierre et d'Olympe Leguey, de la parr̄. de Résenlieu, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **651**).

377. — Le 27 sept. 1707, vu l'attestation du s^r Prouvaire, curé de Neuville, et du s^r Mouley, vicaire de Chaumont, dispense de bans pour le mariage entre Guillaume Turpin et Louise Morin.

378. — Le 29 juillet 1707, Me Mathieu Marchand, pbrē du diocèse d'Orléans, chapelain de la chapelle St Pierre de la Tour en la collégiale de N.-D. de Cléry, demeurant aud. lieu, requiert des sieurs chanoines de lad. collégiale de le nommer, en sa qualité de plus ancien habitué de leur église, à la cure de St Michel de Pont-l'Evêque dont ils sont présentateurs. Lesd. s^{rs} du Chapitre répondent « que ne se présentant personne pour requérir lad. cure, ils ont différé d'y nommer de huit jours. » A quoi led. s^r Marchand a fait réponse que la raison donnée par les s^{rs} chanoines est mal fondée, puisque lui requiert lad. cure en sa qualité de plus ancien habitué, et qu'il prend pour refus la réponse des s^{rs} chanoines.

Le 26 août 1707, nouvelle réquisition de lad. cure, adressée par le s^r Marchand aux chanoines de Cléry. Ceux-ci répondent que le requérant « n'ayant ni le service ni l'assiduité exigées par les déclarations du roy, le Chapitre ne le regarde point pour habitué de lad. église. En consé-

quence de quoy sans avoir égard aux réquisitions dud. s^r Marchand, le Chapitre a déjà nommé, le 12 du courant, à la recommendation de Son Altesse Royale Monseig^r le duc d'Orléans, » un titulaire à lad. cure de Pont-l'Evêque. Le doyen du Chapitre et le s^r de Chavoy, chanoine, disent que led. s^r Marchand, ayant plus de dix ans de service dans leur église sans l'avoir quittée pour aller dans une autre, a droit à lad. cure comme ancien habitué, et que l'intention de Son Altesse Royale n'est pas de frustrer les habitués de leur église du droit qu'ils ont aux cures de Normandie à la nomination du Chapitre de Cléry ; que, le 29 juillet dernier, quand led. s^r Marchand a requis la cure de Pont-l'Evêque, il n'y avait pas de raison de différer la nomination, puisqu'il était le plus ancien habitué ; qu'ils n'étaient pas présents au Chapitre du 12 courant dans lequel le s^r Du Lys a été nommé par quatre chanoines, sans quoi ils se seraient opposés à cette nomination, attendu que led. s^r Du Lys n'a fait aucune fonction d'habitué en l'église de Cléry pour avoir droit aux cures à la nomination du Chapitre ; que le 19 du présent mois, ils se sont présentés dans le lieu où se tiennent les assemblées capitulaires pour faire opposition à la nomination dud. s^r Du Lys, ils n'ont trouvé que le secrétaire du chapitre, les autres chanoines, quoique présents à la messe du chœur, ayant affecté de se retirer chez eux pour éluder leur opposition ; qu'enfin ils déclarent que lad. cure de Pont-l'Evêque appartient aud. s^r Marchand, qu'ils l'y nomment, en tant qu'ils le peuvent, et prient le seig^r évêque de Lx de lui donner la collation dud. bénéfice. (*V.* **355, 358**).

379. — Le 29 juin 1707, Me Jean-Baptiste Moullin, pbr̄e, obtient en cour de Rome des lettres de provision du canonicat de Touques, 1re portion, et de l'archidiaconé d'Auge que Mes^re Pierre Jourdain, pbr̄e, dernier titulaire, a résignés en sa faveur avec la réserve de 300 livres de rente viagère sur les revenus dud. archidiaconé.

Le 24 sept. 1707, le seig^r évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 28 sept. 1707, led. s^r Moullin est mis en possession dud. canonicat de Touques, 1re portion, vulgairement appelé prébende volante, et aussi en possession dud. archidiaconé d'Auge, par le ministère de M^r le doyen du Chapitre. (*V.* **332**).

380. — Le 5 avril 1692, Paul de la Rue, fils de François de la Rue, Esc^r, seig^r de Fresnay, et de dam^lle Marguerite de Moncrit ?, de la parr̄. de Bouilly, annexe d'Onjon, (paroch. de Bouyaco annexa de Ongione), diocèse de Troyes, reçoit à Troyes la tonsure.

Le 18 oct. 1707, Me Paul de la Rue de Fresnay, clerc du diocèse de Troyes, chanoine de la collégiale de N.-D.-des-Vertus de Ligny, diocèse de Toul, demeurant à Versailles, donne sa procuration pour résigner

son canonicat entre les mains de Monseig^r le duc de Luxembourg, en faveur de Me Jean Bourlerault, clerc du diocèse de Toul, chapelain de la chapelle de la Ste Trinité en l'abbaye de St Léger de Préaux, et led. s^r Bourlerault, demeurant à Paris, résigne sad. chapelle de la Ste Trinité entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur dud. s^r de la Rue pour cause de mutuelle permutation.

Le 23 nov. 1706, led. s^r de la Rue obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle de la Ste Trinité.

Le 9 nov. 1707, le s^r de la Rue, représenté par Me Thomas Chalot, pbr͞e, curé de St Michel de Préaux et doyen rural de Pontaudemer, prend possession de lad. chapelle de la Ste Trinité. (*V.* **122**, **131**).

381. — Le 28 nov. 1707, dispense de bans pour le mariage entre Messire Gabriel-Philippe de Vauborel, s^r de Goville, fils de Messire Charles de Vauborel, seig^r de Goville, et de dame Esther du Theil, d'une part, et dame Anne de Maurey, veuve du s^r de Brocottes, fille de Gilles de Maurey, Esc^r, et de Charlotte de Moulins, d'autre part, les deux parties étant de la par͞r. de Brocottes.

382. — Le 30 août 1707, le seig^r évêque donne à Me Philippe de Bernière, diacre du diocèse de Séez, la collation de la cure d'Ammeville, vacante par le décès de Me Joseph Boscher, dernier titulaire.

Le 5 sept. 1707, led. s^r de Bernière prend possession dud. bénéfice, en présence de Mes^re Marc-Antoine de Ste Marie, pbr͞e, curé de Soignolles, diocèse de Séez ; Me Charles Gautier, curé de St Bazile ; Me François Leroy, pbr͞e, curé de Vaudeloges, diocèse de Séez ; M. François Le Vallois, pbr͞e, religieux prémontré, curé de Bailleul, diocèse de Séez ; Charles Lhermite, Esc^r, seig^r et patron de Lieury ; Charles Le Vallois, Esc^r, seig^r de Tallonney et patron de St Léonard ; Louis de Vauquelin, Esc^r, seig^r de la Varende et de Réveillon, et plusieurs autres. (*V.* **340**).

383. — Le 8 avril 1707, la nomination à la chapelle simple du manoir de la Rivière, sous l'invocation de St Michel et de St Maur, en la par͞r. de Bailleul, appartenant au seig^r du lieu, Mes^re François Morin, Esc^r, s^r de Ressencourt, seig^r et patron de Berthouville, la Rivière et autres lieux, nomme à lad. chapelle, vacante par la démission de Me Pierre Daufresne, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Leguay, pbr͞e, desservant la par͞r. de la Chapelle-Gautier. (V. **221**).

Le lendemain, le seig^r évêque donne aud. s^r Leguay la collation dud. bénéfice.

Le 26 sept. 1707, le s^r Leguay prend possession de la chapelle du manoir de la Rivière, en présence de Me Louis Pinchon, pbr͞e de la par͞r. du Favril, et autres témoins. (*V.* **579**).

384. — Le 29 sept. 1707, vu l'attestation du s^r Le Filleul, curé de

Thenney, et du s^r^ Pains, vicaire de St Laurent-des-Grez, dispense de bans pour le mariage entre Jean Laval et Françoise Picard.

385. — Le 29 août 1707, dam^lle^ Eléonore Dhommey, Vve de Pierre Piquet, Esc^r^, garde du roy, demeurant à Lx, parr̃. St Germain, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Piquet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Charles de Villers, pbr̃e de N.-D. de la Couture de Bernay, et Claude Toussaint, s^r^ de la Vallée, de la parr̃. de Grandcamp.

386. — Le 24 sept. 1707, Guillaume Le Signerre, fils de Nicolas et de Marie de la Houssaye, de la parr̃. de Ste Catherine d'Honfleur, reçoit la tonsure.

387. — Le 3 oct. 1707, Me Louis Desrues, pbr̃e, pourvu de la cure de Surville, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Olivier Le Jumel, pbr̃e, curé d'Ouilly-le-Vicomte ; Me Robert Cœurdoux, pbr̃e, vicaire de Surville ; Adrian Mutrel, marchand, et autres. (*V.* **373**).

388. — Le 8 oct. 1707, vu l'attestation du s^r^ Richomme, curé de la Noë, et du s^r^ Desmares, vicaire de St Martin-le-Vieil, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Cribillier et Marguerite Supplice.

389. — Le 14 oct. 1707, vu l'attestation de Me Jacques Hamel, vicaire de Montreuil, dispense de bans pour le mariage entre François Lejeune et dam^lle^ Marie-Anne d'Aureville, fille de François d'Aureville, Esc^r^, s^r^ de Courval, et de dam^lle^ Hélène Le Prevost, de la parr̃. de Montreuil.

390. — Le 15 oct. 1707, dispense de bans pour le mariage entre Jean Couespel, s^r^ du Mesnil, bourgeois de Caen, demeurant en la parr̃. de Barneville-la-Bertrand, fils de Me Georges Couespel et de dam^lle^ Marie du Buisson, d'une part, et dam^lle^ Marie-Catherine Le Gouez, fille de feu Louis Le Gouez, Esc^r^, s^r^ de Damanville, et de dam^lle^ Marie-Thérèse Eudes, de la parr̃. de St Aubin-Lébizey.

391. — Le 5 oct. 1707, la présentation de trois candidats à la cure des Jonquerets, diocèse d'Evreux, appartenant aux s^rs^ chanoines de la Cathédrale qui doivent les prendre parmi les officiers douze-livres, et la nomination à cette cure de l'un de ces trois candidats appartenant au seig^r^ baron de Ferrières, le doyen et les chanoines de Lx présentent à noble dame Catherine Ladvocat, Vve de Mes^re^ Simon Arnaud de Pomponne, baron de Ferrières, les personnes de Mes Alexandre Moëssard, François Desclos et Guillaume Du Lys, pbr̃es et officiers douze-livres. (*V.* **401**).

392. — Le 28 nov. 1706, Jacques-Joseph Le Paulmier, pbr̃e, religieux-profès de la Congrégation de St Maur, obtient en cour de Rome des lettres de provision du prieuré simple du Valboutry vacant par la résignation faite en sa faveur par Jean Edeline, relig^x^-profès, dernier titulaire, qui s'est réservé une pension viagère de deux cents livres tournois.

Le 15 oct. 1707, led. s[r] Lepaulmier obtient du seig[r] évêque la collation dud. prieuré du Valboutry, dépendant de l'abbaye de S[t] Pierre-sur-Dives.

Le 15 oct. 1707, dom Jacques-Joseph Lepaulmier, demeurant en l'abbaye de S[t] Ouen de Rouen, représenté par dom Christophe Inger, pbr̄e, religieux-profès, sous-prieur de l'abbaye de S[t] Pierre-sur-Dives, prend possession du prieuré du Valboutry, parr̄. de Mesnil-Bacley, en présence de M[e] Jacques Lasseur, curé de la Gravelle, et autres témoins. (*V.* **575**).

393. — Le 23 avril 1707, M[e] Jean Denis, sous-diacre de la parr̄. de Camembert, est ordonné diacre.

394. — Le 28 oct. 1707, vu l'attestation du s[r] Labisse, curé de Croisilles, et du s[r] S[t] Clair, curé de Touquette, dispense de bans pour le mariage entre Jean de Vauquelin, fils de feu Eustache et de dame Anne-Marie de Maurey, de lad. parr̄. de Croisilles, d'une part, et dam[lle] Marguerite du Roull, fille de Jean du Roull et de dam[lle] Marguerite de Bonenfant, de la parr̄. de Touquette.

395. — Le 28 oct. 1707, vu l'attestation du s[r] Le Prevost, pbr̄e, curé de la 1[re] portion de Villers-sur-la-Mer, dispense de bans pour le mariage entre Robert Bellenger et Sainte Vivien. (*V.* **639**).

396. — Le 22 avril 1707, Michel Surlemont, fils de Pierre et de Marie Dumont, de la parr̄. de S[t] Aubin de Canapville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

397. — Le 31 oct. 1707, la nomination à la cure de S[t] Siméon appartenant à la dame abbesse de l'abbaye de S[t] Léger de Préaux, Madame Louise de Vaudetard, abbesse de lad. abbaye, représentée par Nicolas Delarocque, marchand, bourgeois de Pontaudemer, nomme à cette cure, vacante par le décès de M[e] Pierre Leboursier, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de M[e] Gaspard Legrix, pbr̄e habitué en l'église de N.-D.-du-Prey de Pontaudemer.

Le 3 nov. 1707, le seig[r] évêque donne aud. s[r] Legrix la collation dud. bénéfice.

Le 9 nov. 1707, le s[r] Legrix prend possession de la cure de S[t] Siméon, en présence de M[e] Thomas Chalot, pbr̄e, curé de Préaux et doyen rural de Pontaudemer ; M[e] Guillaume Courel, pbr̄e habitué à S[t] Etienne (Lallier) ; M[e] Henry Desmonts, receveur des dîmes de Préaux, demeurant à Corneville ; Gaspard Piédelièvre, syndic de la parr̄. de S[t] Siméon, et plusieurs autres témoins.

398. — Le 8 nov. 1707, vu l'attestation du s[r] Graindorge, vicaire d'Heudreville, dispense de bans pour le mariage entre Bonaventure Lefebvre et Jeanne Gravois.

399. — Le 8 août 1707, Guillaume Delettre, marchand, demeu-

rant en la parr. d'Estrées, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Nicolas Delettre, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Pierre Lebelhomme, pbre, curé de lad. parr. d'Estrées, et autres témoins. (*V.* **329**).

400. — Le 10 nov. 1707, vu l'attestation du sr Lebourg, prieur de Bonneville-la-Louvet, et du sr Delauney, vicaire du Mesnil-sur-Blangy, dispense de bans pour le mariage entre François Grenguet et Geneviève Devin (*V.* **569**).

401. — Le 21 oct. 1707, Mes Alexandre Moessard, François Desclos et Guillaume Du Lys, pbres, officiers douze-livres en la Cathédrale, présentés pour le bénéfice-cure des Jonquerets, diocèse d'Evreux, vacant par la mort de Me Louis Rosey, dernier titulaire, font signifier lad. présentation à Mme Catherine Ladvocat, Vve de Messire Simon Arnauld de Pomponne, baron de Ferrières, en parlant à François Aupoix, Escr, sr de Mervilly, bailly, haut-justicier de la baronie de Ferrières, trouvé à son domicile à Chambrois, et prient lad. dame de bien vouloir choisir l'un d'entr'eux pour led. bénéfice des Jonquerets. (*V.* **391**).

402. — Le 13 nov. 1707, Me Gabriel Aulney, pbre, curé de St Ouen de Livarot, gisant malade en son lit, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jacques de Mannoury, pbre de ce diocèse ; et attendu qu'il a desservi lad. cure pendant plus de 30 années, il se réserve une pension de 250 livres, plus la chambre placée sur la cuisine pour son logement. (*V.* **472**, **481**).

403. — Le 24 avril 1689, Robert Allaire, fils de Pierre et de Françoise Doublet, de la parr. de Capelles, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

404. — Le 7 novembre 1707, Me Michel Auvray, pbre, curé de la Trinité-en-Ouche, diocèse d'Evreux, pourvu de la cure de la Chapelle-Gauthier, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Nicolas Leguey, pbre, desservant lad. parr. ; Réné Ricourt, pbre, habitué en icelle, et Jacques Beaumont, maître « *descholles* » aud. lieu. (*V.* **315**, **566**.)

405. — Le 22 sept. 1703, Me Louis Maignet, diacre du Sap, est ordonné prêtre.

406. — Le 18 sept. 1707, Mesre Charles, comte de Reckeim d'Apremont, chanoine de Strasbourg et abbé commendataire de St Evroult, donne sa procuration à Me Antoine Lemoyne, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, demeurant à Paris, pour nommer de sa part à tous les bénéfices dépendant de son abbaye de St Evroult.

407. — Le 14 nov. 1707, la nomination à la 1re portion de la cure de Cerquigny appartenant au seigr du lieu à cause de son fief de

Cerquigny, Mre Pierre de Malhortie, Escr, seigr et patron de Cerquigny et autres lieux, nomme aud. bénéfice, vacant par le décès de Me Jacques Le Vellain, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me François Jouen, pbr̄e de ce diocèse. (*V.* **467**).

408. — Le 22 nov. 1707, vu l'attestation du sr Corbelin, curé de Nonant, et du sr Lemoine, curé de Coulmer, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Hébert, sr de la Héberdière, fils de feu Pierre et de Catherine Carrey, de la par̄r. de Nonant, d'une part, et damlle Marguerite Lecomte, fille de François et de feue Antoinette Simon, de la par̄r. de Coulmer.

409. — Le 22 nov. 1707, l'attestation du sr Turquetil, curé de Quetiéville, dispense de bans pour le mariage entre François Tréhan et Catherine Heusey.

410. — Le 13 sept. 1707, Me Gabriel de Grosourdy de Marimont, diacre, chanoine prébendé en la Cathédrale, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle simple de N.-D. du Montbottin, sise en la par̄r. d'Angerville et vacante par la résignation faite en sa faveur par Mesre Nicolas de Hally, diacre, dernier titulaire, qui s'est réservé toutefois une pension annuelle de 450 livres à prendre sur les revenus de ce bénéfice.

Le 14 nov. 1707, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le même jour, led. sr de Grosourdy prend possession dud. prieuré, en présence de Me Christophe Courtin, pbr̄e, chapelain en la Cathédrale; Me Robert Inger, pbr̄e, curé du Mesnil-Erreux, diocèse de Séez; Me Jean Senose, pbr̄e, desservant la chapelle dud. prieuré; Me Yves Du Lys, conser du roy, président en l'élection de Lx; Henry Rousseau, Escr, sr des Fontaines, lieutenant de cavalerie au régiment de Marcillac, et François d'Ecosse, sr de la Hide, aussi lieutenant du même régiment. (*V.* **353, 551**).

411. — Le 23 nov. 1707, vu l'attestation du sr Davy, prieur-curé de Mézidon, et du sr Bodinet, curé de Mirbel, dispense de bans pour le mariage entre Charles Massinot et Valentine Foyer.

412. — Le 23 nov. 1707, vu l'attestation du sr Poettevin, curé d'Aubry-le-Panthou, et du sr Huet, curé de Royville, dispense de bans pour le mariage entre François Goubin et Marguerite Goupil.

413. — Le 23 nov. 1707, vu l'attestation du sr Blondel, vicaire de Triqueville, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Mallet et Catherine Vallée.

414. — Le 23 nov. 1707, vu l'attestation du sr Barrois, cnré de Carsix, dispense de bans pour le mariage entre Charles Lesain et Marie Dorenlot.

415 — Le 23 nov. 1707, vu l'attestation du s[r] Mannoury, vicaire de Livarot, dispense de bans pour le mariage entre Joachim Lemoine et François Manuel.

416. — Le 25 nov. 1707, dispense de parenté du 3[e] au 4[e] degré pour le mariage entre Pierre Barrey, Esc[r], s[r] de Montgoubert, originaire de S[t]-Clair-de-Barneville, et dam[lle] Rénée-Marie-Charlotte de la Mondière, originaire de S[t] Mards-de-Fresne et demeurant tous deux à Orbec.

417. — Le 18 nov. 1707, la nomination à la chapelle S[t] Marc du château de Touques appartenant par indult du roy au chapitre de Cléry, les s[rs] chanoines de lad. collégiale nomment à ce bénéfice la personne de M[e] Robert Leroux, acolyte du diocèse de Rouen. (*V.* **419**, **485**).

418. — Le 11 nov. 1707, la nomination à la cure de Firfol appartenant au seig[r] abbé de Cormeilles, Mes[re] Philbert-Charles de Pas de Feuquières, évêque d'Agde et abbé de Cormeilles, nomme à cette cure, vacante par la mort de M[e] Bonaventure Carrey, la personne de M[e] Charles du Loyr, pbr̃e du diocèse de Lx.

Le 27 nov. 1707, le seig[r] évêque donne aud. s[r] du Loyr, pbr̃e, la collation dud. bénéfice.

Le 1[er] déc. 1707, le s[r] du Loyr prend possession de la cure de Firfol, en présence de Messire Jean du Hauvel, Esc[r], s[r] d'Heudreville, demeurant au Brévedent, et autres témoins. (*V.* **357**).

419. — Le 14 mars 1671, Robert Leroux, clerc tonsuré et chapelain de la Cathédrale de Rouen, reçoit les ordres mineurs en lad. ville (*V.* **417**, **485**).

420. — Le 25 août 1707, Louis Auger, marchand, de la parr̃. de Lieurey, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jacques Auger, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de M[e] Jacques Accard, chirurgien, de la parr̃. de Lieurey.

421. — Le 13 déc. 1707, vu l'attestation du s[r] Galopin, vicaire du Ronceray, dispense de bans donnée par l'official du diocèse pour le mariage entre Nicolas Cuillier et Michelle Buisson.

Le 13 déc. 1707, vu l'attestation du s[r] Laugeois, pbr̃e, curé de S[t] Martin-de-la-Lieue, dispense de bans donnée par le haut-doyen pour le mariage entre Nicolas Cuillier et Michelle Buisson.

422. — Le 7 déc. 1707, la nomination à la cure de Courbépine, 1[re] portion, appartenant à M[gr] Léonor de Matignon, en patronage laïc, sa Grandeur nomme aud. bénéfice, vacant par la mort de M[e] Louis Le Mercier, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Guillaume Crosnier des Brières, pbr̃e, curé de Clarbec.

Le 28 déc. 1707, led. s[r] Crosnier des Brières prend possession de la

cure de Courbépine, 1re portion, en présence de Me Toussaint Danquin, pbrē, curé de Folleville; Me Nicolas Bellencontre, pbrē habitué en l'église de Pont-l'Evêque; Me Jacques Mérouze, pbrē, chapelain de Courbépine, y demeurant; Me Pierre Bernays, pbrē, desservant lad. parr.; Nicolas Leblond, Escr, garde de feu Son Altesse; Me Rémy Ives, avocat; Me Simon Petit, consr et procureur du roy au grenier à sel de Bernay, et autres témoins. (*V.* **642**).

423. — Le 19 déc. 1707, vu l'attestation du sr Renier, pbrē, curé de St Vincent-du-Boulley, dispense de bans pour le mariage entre Pierre Jardin et Marguerite Renier.

424. — Le 23 avril 1707, Me André Trehan, sous-diacre de la parr. de St Jacques de Lx, est ordonné diacre. (*V.* **112**, **240**).

425. — Le 28 décembre 1707, vu l'attestation du sr Deschamps, curé de la 1re portion de Cerqueux, et du sr Gardin, vicaire de Meulles, dispense de bans pour le mariage entre Jean Drouin et Marguerite Rosé.

426. — Le 9 décembre 1707, la nomination à la cure de St Pierre de la Chapelle-Hareng appartenant au seigr évêque de Lx, sa Grandeur nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me François Paisant, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Olivier Panthou, pbrē de ce diocèse.

Le 12 déc. 1707, led. sr Olivier Panthou prend possession de la cure de la Chapelle-Hareng, en présence de Me Richard Mariette, pbrē, vicaire de lad. parr., et autres témoins.

427. — Le 28 déc. 1707, vu l'attestation du sr Bédouin, vicaire d'Orbec, dispense de bans pour le mariage entre Jacques-Henry de Cherville, Escr, fils de feu Eustache et de noble dame Catherine de Bardouil, de la parr. de Bray, diocèse d'Evreux, d'une part, et damlle Magdeleine-Léonore Louchard de la Vardière, fille de Gabriel et de noble dame Marie-Magdeleine Levavasseur, de la parr. d'Orbec, d'autre part.

428. — Le 24 sept. 1707, Fr. Nicolas Campion, religieux de la Ste Trinité, au couvent de Lx, est ordonné prêtre. (*V.* **139**).

429. — Le 22 avril 1707, Roger Ridel, fils de Gilles et de Françoise Ameline, de la parr. de Crouttes, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **666**).

430. — Le 22 avril 1707, Pierre Lescachey, fils de Pierre et d'Anne Frémont, de la parr. de Boissy, reçoit la tonsure et les ordres sacrés.

431. — Le 30 décembre 1707, en l'Hôtel-de-Ville de Pontaudemer, Me Michel Advenel, consr du roy, maire perpétuel, vicomte; Mes Robert Dubosc, consr du roy, et Charles Le Carpentier, échevins en charge; présence de Me Nicolas Dehors, consr et procureur du roy en la ville et communauté de Pontaudemer; André Bunel et Nicolas Talon, quarteniers, assemblés pour délibérer des affaires de la ville, traitent de la

nomination d'un prieur de l'Hôtel-Dieu, en conséquence du décès de Me Guillaume Deshays, arrivé la veille. Le procureur du roy estime qu'il serait bon de prendre l'avis de Monseigr le duc de Tresmes, gouverneur de la ville, comme cela se fit le 27 juillet 1664, à la mort de Me Jean Vallée, prieur. Ce ne fut qu'après avoir reçu les ordres du duc de Tresmes, oncle du gouverneur actuel, que la ville et communauté de Pontaudemer, patronne dud. Hôtel-Dieu, nomma prieur Me Pierre Turbot. Mais il n'en fut pas ainsi le 19 octobre 1675, à la mort de ce dernier, et la nomination du sr Deshayes fut faite sans prendre l'avis du gouverneur. Il est décidé que l'élection du nouveau prieur se fera le dimanche suivant, 1er janvier, à l'issue des vêpres, et que les quarteniers devront avertir, chacun dans leur quartier, les srs curés, prêtres, gentilshommes, officiers, anciens échevins, et tous notables bourgeois de se trouver en l'Hôtel-de-Ville.

Le dimanche suivant, la communauté assemblée (1), sous la présidence de Me Advenel, maire perpétuel de la ville, nomme pour prieur de l'Hôtel-Dieu Me Jacques Bunel, pbre, vicaire de N.-D.-du-Prey de Pontaudemer

Avant l'année 1634, les prieurs dud. Hôtel-Dieu avaient le maniement des biens et revenus de l'établissement. Ils recevaient les pauvres et malades de la ville et donnaient l'hospitalité aux pauvres passants et ne rendaient aucun compte à la ville. Mais, le 24 février 1634, Me Guillaume Levage, prieur, se présenta à l'Hôtel-de-Ville devant la communauté assemblée et déclara remettre à l'avenir aux habitans l'administration de tous les biens et revenus dud. Hôtel-Dieu ; ce qui fut agréé. On accorda au sr Levage la somme de 150 livres de pension annuelle avec tout l'enclos du corps de logis du prieuré pour y faire sa demeure sa vie durant, sans tirer à conséquence pour l'avenir. On nomma pour administrateur des biens de l'Hôtel-Dieu Me Nicolas Bourdon, conser du roy, président en l'élection de Pontaudemer.

Il n'y avait pas de jardin concédé aux sieurs prieurs de l'Hôtel-Dieu. — En 1687, dit la délibération de l'Hôtel-de-Ville, le sr Deshayes, « après 12 années de son entière demeure dans la maison destinée pour led. prieuré, se seroit advisé par une induë entreprise de s'emparer de son auttorité privée de près de moittié du jardin appartenant aux pauvres ; il fit remplir led. jardin d'une quantité de fleurs, ainsi qu'il est encore de présent, par le moyen de la séparation qu'il en fit faire par une haye vive plantée d'espines. »

Le jour de la nomination du sr Bunel le procureur du roy requiert

(1) Parmi les noms des notables assemblés, on ne trouve le nom d'aucun prêtre de la ville.



dans l'intérêt des pauvres que l'on retire au prieur la maison qui avait été concédée au s[r] Levage en 1634, parce que cela fut fait en considération des démarches que led. prieur avait faites pour conserver aux pauvres « la possession du chauffage qui leur avait été accordé dans la forêt de Brothonne ; et comme lad. maison est pour loger douze à quinze personnes, il suffira de donner aud. chapelain une chambre, une cuisine avec le jardin. » Cette proposition est adoptée à l'unanimité. On concède de plus que le nouveau chapelain jouira des meubles qui avaient été laissés au feu s[r] Deshays et tels qu'il les avait reçus du feu s[r] Talbot. Enfin il est arrêté qu'au cas où « led. s[r] Bunel voulust s'esjouir d'une partye du jardin des pauvres dont led. s[r] Deshays s'estoit emparé, lad. communauté n'entend point que le pn̄t acte » de nomination ait aucun effet. (*Résumé du registre de l'Hôtel-de-Ville*). (1)

Le 3 janvier 1708, le visa épiscopal est donné à la nomination dud. s[r] Bunel à la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Pontaudemer, vacante par la mort de M[e] Guillaume Deshays, pbrē, dernier titulaire. (*V.* **445**, **712**).

432. — Le 5 janvier 1708, vu l'attestation du s[r] Donnet, pbrē, curé de S[t] Germain-la-Campagne, et du s[r] Lefranc, pbrē, curé de Capelles, dispense de bans pour le mariage entre Mes[re] Louis-Charles de Querrières, Esc[r], s[r] de Boisdelaval, fils de .... de Querrières, Esc[r], et de feue noble dame Colletet, de la parr̄. de Capelles, d'une part, et dam[lle] Dorothée du Merle, fille de Mes[re] Pierre du Merle et de noble dame Gabrielle de Nossey, de lad. parr̄. de S[t] Germain-la-Campagne.

433. — Le 8 janvier 1708, vu l'attestation du s[r] Hellouin, curé de S[t] Ouen de Pontaudemer, et du s[r] Bédouin, vicaire d'Orbec, dispense de bans pour le mariage entre Etienne Berthelot, Esc[r], garde de la porte du roy, fils de Philippe et de dam[lle] Anne Rogère, de lad. parr̄. d'Orbec, d'une part, et dam[lle] Suzanne Roussel, V[ve] de M[e] Nicolas Pied-de-Liepvre, s[r] de la Gagnerie, de lad. parr̄. de Pontaudemer.

434. — Le 29 juin 1707, M[e] Guillaume Du Lys, pbrē du diocèse de Lx, chapelain de S[te] Catherine dans l'église des Cordelières du Montcel, diocèse de Beauvais, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la chapelle simple de S[t] Maur en la cathédrale de Lx, vacante par la résignation faite en sa faveur par M[e] Jean Turpin, pbrē, dernier titulaire. (*V.* **324**, **455**, **462**).

435. — Le 2 avril 1706, Gabriel Goguet, fils de Jean et de Marie Toutain, de la parr̄. de S[t] Etienne-la-Thillaye, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

(1) Cette délibération dont nous ne donnons que le résumé, se trouve encore dans les registres de l'Hôtel-de-Ville de Pontaudemer.

436. — Le 22 avril 1707, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Pierre-Jean Pollin, fils de Pierre et de Catherine Routier, de la parr. de Crouttes. (*V.* **508**, **637**).

Guillaume d'Espinay, fils de Jacques et de Marie de Vernay, de la parr. de Cricqueville.

437. — Le 3 avril 1706, Me Louis Gérard, acolyte de la parr. d'Echauffour, fut ordonné sous-diacre. (*V.* **33**, **272**, **441**).

438. — Le 18 sept. 1706, Me Jean Richard, acolyte des Essarts, fut ordonné sous-diacre. (*V.* **235**).

439. — Le 23 avril 1707, reçurent le sous-diaconat :

Me Jean Giffard, acolyte de Ste Catherine d'Honfleur ; (*V.* **232**, **340**).

Me Jacques Lebelhomme, acolyte de St Désir de Lx ; (*V.* **294**, **553**).

Me Jacques Bourdenceau, acolyte de St Désir de Lx. (*V.* **239**, **293**) ;

Me Estienne Meslin, acolyte de la parr. de Ferrières. (*V.* **319**, **638**).

Le 23 avril 1707, Me Alexandre Siard, sous-diacre de la parr. de Boissy, est ordonné diacre. (*V.* **92**).

440. — Le 18 sept. 1706, reçurent le diaconat :

Me Edouard Desvaux, sous-diacre de Vimoutiers ;

Me Jean Leprevost, sous-diacre de St Jacques de Lx.

441. — Le 23 avril 1707, reçurent le diaconat :

Me Louis Gérard, sous-diacre de la parr. de St André-d'Echauffour. (*V.* **33**, **272**, **437**) ;

Me François Jouen, sous-diacre de la parr. d'Epréville. (*V.* **134**).

442. — Le 18 sept. 1706, Me Philippe de Bernière, sous-diacre de la parr. de Villy, diocèse de Séez, est ordonné diacre à Séez. (*V.* **349**).

443. — Le 15 avril 1702, Me Louis Bunel, diacre de la parr. de Neuville-sur-Touques, est ordonné prêtre.

444. — Le 18 janvier 1708, vu l'attestation du sr Gosset, curé du Mesnil-Durand, et du sr Cousture, curé de Grandcamp, dispense de bans pour le mariage entre François-Aignan de Margeot, Escr, sr de St Ouen, fils de feu Charles, Escr, et de noble dame Françoise de Graindorge, de la parr. du Mesnil-Durand, d'une part, et noble damlle Marie-Anne de Mainteterne, fille de feu André, Escr, sr de Familly, et de noble dame Marie Du Fay, de la parr. de Ste Croix de Bernay, et demeurant présentement en lad. parr. de Grandcamp.

445. — Le 13 janvier 1708, Me Jacques Bunel, pbre, vicaire de N.-D.-du-Prey de Pontaudemer, pourvu du prieuré de l'Hôtel-Dieu de lad. ville par la nomination qui a été faite de sa personne par Mesres le maire, les échevins, officiers et habitants de Pontaudemer, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Pierre Lengeigneur, lieutenant du

maire de Pontaudemer ; Me Guillaume Duval, consr du roy, receveur des consignations, et plusieurs autres habitants. (*V.* **431**).

446. — Le 23 avril 1707, Me Pierre Héribel, sous-diacre de la parr̄. de St Germain de Lx, est ordonné diacre.

447. — Le 24 janvier 1708, dispense de parenté au 3e degré, pour le mariage entre Alexandre Le Grand, Escr, sr de Ste Marie et d'Hébertot, capitaine au régiment de Chartres, demeurant en la parr̄. de Quetteville, et damlle Marie-Anne de la Haye, fille de .... de la Haye, Escr, sr du Thuit-Hébert, demeurant en la parr̄. de Berville-sur-Mer. — Le mariage fut célébré à St Germain de Lx.

448. — Le 22 avril 1707, Jean Grigy, fils de Gabriel et de Jacqueline Bassière, de la parr̄. d'Aubry-le-Panthou, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **625**).

449. — Le 26 août 1707, Mesre Réné-François Doisnel, chever, seigr marquis de Montécot, patron présentateur de Vergoncey, Boulée, Beaumanoir et la Basse, seigr du Hamel, la Courbe, la Brière et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de Boulée, vicomté de Mortain, représenté par Me Charles Croullières, pbr̄e de la parr̄. de Marmouillé, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume de la Berterie, Escr, acolyte, étudiant au séminaire de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **547**).

450. — Le 23 avril 1707, Me François Porier, sous-diacre de la parr̄. de Vimoutiers, est ordonné diacre. (*V.* **111**).

451. — Le 3 février 1708, dispense de parenté au 3e degré pour le mariage entre Pierre de Bracque, Escr, originaire de la parr̄. d'Avernes et demeurant depuis deux ans en la parr̄. de St Denis-d'Augerons, et damlle Marie Agis de lad. parr̄. de St Denis-d'Augerons.

452. — Le 4 février 1708, vu l'attestation du sr Thiron, curé de St Pierre-des-Authieux, et du sr Vacquet, vicaire du Torpt, dispense de bans pour le mariage entre Jean Quesné et Jeanne Lerondelle.

453. — Le 12 oct. 1704. Marin Hue, fils de Jean et de Marie Leblond, de la parr̄. de Quetiéville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

454. — Le 24 sept. 1701, Me Guillaume Jehenne, diacre de la parr̄. de St Germain de Lx, est ordonné prêtre. (*V.* **507**).

455. — Le 14 janvier 1708, Mesre Michel Desperiers, pbr̄e, licencié aux droits, chanoine prébendé de Feins en la Cathédrale, se trouvant chanoine de semaine, donne à Me Guillaume Du Lys, pbr̄e, la collation de la Chapelle St Maur en la Cathédrale, laquelle chapelle n'est pas à charge d'âmes, mais requiert la résidence.

Le 28 janvier 1708, led. sr Du Lys est mis en possession de lad. cha-

pelle de St Maur par le ministère de M. le Doyen du Chapitre. (*V*. **434**, **462**).

456. — Le 12 février 1708, dispense de parenté au deuxième degré pour le mariage entre Thomas Harou, Esc^r^, et dam^lle^ Marie-Anne Roussel, demeurant à Orville.

457. — Le 13 février 1708, dispense de bans pour le mariage entre Louis Cernois, fils de Me Robert Cernois et de Marguerite Trudet, de St Ouen de Pontaudemer, d'une part, et dam^lle^ Cécile de la Motte, fille de feu Nicolas et de dam^lle^ Marguerite Brudeschard, de la parr̄. de St Godard de Rouen.

458. — Le 14 février 1708, vu l'attestation du s^r^ Gosset, curé de la Folletière, et du s^r^ Anfrie, vicaire de St Germain-la-Campagne, dispense de bans pour le mariage entre Charles Masle et Marguerite Giet.

459. — Le 14 février 1708, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste d'Hébert, Esc^r^, s^r^ de Boulon, de la parr̄. de Trousseauville, d'une part, et dam^lle^ Catherine Cadot, de la parr̄. de N.-D. de Caen.

460. — Le 15 février 1708, vu l'attestation du s^r^ de Droulin, curé de la Chapelle-Haute-Grue, et du s^r^ Morin, curé de St Georges-des-Authieux, dispense de bans pour le mariage entre Jacques de Gaultier, Esc^r^, fils de Jean-Baptiste, Esc^r^, et de noble dame Anne Poullain, de lad. parr̄. des Authieux, d'une part, et dam^lle^ Elisabeth Dufour, fils de Gratian, cons^er^ du roy, et de feue dame Elisabeth de Margeot, de lad. parr̄. de la Chapelle-Haute-Grue. (*V*. **312**).

461. — Le 15 janvier 1608, dispense de parenté au 3e degré pour le mariage entre Pierre de Malhortie, Esc^r^, seig^r^ de Cerquigny, y demeurant, et dam^lle^ Marguerite de la Sauvagère, fille de Pierre de la Sauvagère, Esc^r^, seig^r^ de Cirfontaine, demeurant en lad. parr̄. de Cirfontaine.

462. — Le 25 avril 1663, Guillaume Du Lys, fils de Gabriel et de Jacqueline Montfort, de la parr̄. de St Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V*. **434**).

463. — Le 14 mars 1696, Me Nicolas de Sallen, Esc^r^, diacre du diocèse de Bayeux, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le même jour, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour encore, il est nommé par icelle sur les évêchés et chapitres de Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches et Séez, ainsi que sur la plupart des abbayes, prieurés et collégiales de ces diocèses.

Le 17 février 1708, Mes^re^ Nicolas de Sallen, pbr̄e, chapelain de la Cérandière, « non remply », demeurant à Monts, diocèse de Bayeux, fait signifier ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **115**, **174**, **700**).

464. — Le 22 février 1708, Mes^re Jules de Liée, pbr̃e, curé de la parr̃. de Tonnencourt, dont il n'a pas pris possession, résigne sond. bénéfice entre les mains de Mes^re Louis de Liée, Esc^r, seig^r et patron présentateur de lad. parr̃. (*V.* **354**).

Le même jour, led. seig^r de Tonnencourt nomme à ce bénéfice la personne de Me Jacques Delamare, pbr̃e de la parr̃. de Fervaques.

Le 29 mars 1708, led. s^r Delamare prend possession de la cure de Tonnencourt, en présence de Me Pierre Cantrel, pbr̃e, desservant lad. parr̃., et autres témoins.

465. — Le 1er juillet 1707, Louise d'Ailly, Vve de Jacques Leparc, en son vivant marchand de Rouen, lad. veuve y demeurant, et Jean Hubert, laboureur, demeurant à N.-D.-du-Val, élection du Pont-de-l'Arche, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Leparc, acolyte, fils de lad. veuve, de l'exemption de St Cande-le-Vieil, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

466. — Le 30 juin 1707, Jean Amelot, marchand de Rouen, y demeurant, parr̃. de St Cande-le-Vieil, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Amelot, acolyte de lad. parr̃., M^e ès-arts en l'Université de Paris, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

467. — Le 3 mars 1708, la nomination à la 1re portion de la cure de Cerquigny appartenant au seig^r du lieu, Messire Pierre de Malhortie, Esc^r, seig^r et patron de Cerquigny, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me Jacques Le Vellain, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Hercule-Pomponne-Louis de Corday, clerc tonsuré du diocèse de Séez. (*V.* **407**).

Le 20 mars 1708, le seig^r évêque donne aud. s^r de Corday la collation de la cure de Cerquigny, 1re portion. (*V.* **580**).

468. — Le 14 août 1707, Pierre Jonquet, de la parr̃. de Bellou, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Jonquet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Guillaume Mourier, acolyte de N.-D.-de-Courson.

469. — Le 1er juin 1687, Gabriel de Grosourdy, fils d'Hélie et de Catherine de Hally, de la parr̃. de St Pierre-du-Châtel, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **353**, **410**, **551**).

470. — Le 2 avril 1706, François Perier, fils de Michel et de Catherine Roches, de la parr̃. de Ste Croix de Bernay, reçoit la tonsure.

471. — Le 31 déc. 1707, Me Jean Moulin, pbr̃e du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Martin-aux-Chartrains, vacante par la démission faite en sa faveur par Me Thomas Lepicard, pbr̃e, dernier titulaire.

Le 9 mars 1708, le seig^r évêque donne aud. s^r Moulin la collation dud. bénéfice. (*V.* **482**).

472. — Le 6 avril 1694, Me Jacques de Mannoury, diacre de Livarot, est autorisé à se faire ordonner prêtre à Evreux.

473. — Le 16 mars 1708, Me Jean-Baptiste Moulin, pbrē curé de Blangy, donne sa procuration pour résigner, entre les mains de N.-S.-P. le pape sond. bénéfice en faveur de Me Louis-Charles Bocquet, pbrē du diocèse de Rouen. Il se réserve une pension viagère de 400 livres. (*V.* **332**, **578**).

474. — Le 28 sept. 1707, la nomination à la cure de N.-D.-de-Fresne appartenant au chanoine prébendé de Fresne, Mre Marin Norgeot, pbrē, supérieur du séminaire de Lx et chanoine de Fresne, nomme à cette cure, vacante par le décès de Mre Charles de Hally, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Nicolas Guerbette, pbrē de Lx.

Le même jour, le seigr évêque donne aud. sr Guerbette la collation dud. bénéfice.

Le 1er nov. 1707, la nomination à la cure de Fresne revenant au roy à cause du litige élevé entre ceux qui s'en prétendent les patrons présentateurs, Sa Majesté nomme à cette cure, vacante par la mort du sr de Hally, la personne dud. sr Guerbette.

Le 29 décembre 1707, par suite de la nomination du roy, le seigr évêque donne au sr Guerbette une nouvelle collation dud. bénéfice.

Le 16 mars 1708, la nomination à la cure de N.-D. de Fresne appartenant au seigr de Fresne, à cause de son fief, Mesre Jacques de Livet, chever, seigr et patron de Barville, Fresne et autres lieux, nomme à cette cure, vacante par la mort de Mre de Hally, la personne du sr Guerbette.

Le 17 mars 1708, le seigr évêque donne au sr Guerbette la collation de la cure de N.-D.-de-Fresne, en vertu de la nomination de Mesre Jacques de Livet.

Le 19 mars 1707, le sr Guerbette trois fois pourvu de lad. cure de Fresne, en prend possession, en présence de Me Jacques Blondel, pbrē, curé de Jouveaux, et de plusieurs autres témoins.

475. — Le 22 mai 1707, Me Louis-Jacques Brière, pbrē de ce diocèse et curé de Boessey, diocèse de Séez, obtient en cour de Rome des lettres de provision *per obitum* du prieuré simple et séculier de St Louis de Bonneville, vacant par la mort de Me Louis Moutier, dernier titulaire.

Le 20 mars 1708, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision. (*V.* **703**).

476. — Le 20 mars 1708, Me Jacques Gosset, curé de la 1re portion de Verson, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **47**, **281**, **691**).

477. — Le 21 mars 1708, Me Claude Vitrel, pbrē, demeurant à

Pontaudemer, parr̄. St Ouen, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux, Grestain, Cormeilles, et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* 667).

478. — Le 8 oct. 1707, Me Guillaume Buisson, pbr̄e, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Pierre de Bellouet, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Michel Vinet, pbr̄e, dernier titulaire.

Le 20 mars 1708, le seig^r évéque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 29 mars 1708, led. s^r Buisson prend possession de la cure de Bellouet, en présence de Me Ollivier Lelasseur, pbr̄e, curé des Loges et doyen rural de Livarot; Me Gabriel Le Michel, pbr̄e, curé de Bellou; Me Nicolas Réaultey, pbr̄e, vicaire des Loges, et plusieurs autres témoins. (*V.* **366**).

479. — Le 23 février 1708, « noble dame Catherine Poret de Boisandré, prieure du prieuré de St Joseph d'Orbec, demeurant dans le couvent de la Congrégation de N.-D. à Bernay », fait signifier par ministère d'huissier à la dame Grouïn, religieuse de Fontevrault, de présent demeurant dans le couvent d'Orbec, qu'elle révoque toute résignation de bénéfices qu'elle aurait faite depuis qu'elle a été enfermée dans led. couvent de Bernay, nommément la résignation du prieuré d'Orbec faite à lad. dame Grouïn, ne l'ayant faite, comme les autres, que de force et contrainte et sans aucune liberté. »

Lad. dame de Boisandré fait de même signifier au greffe de l'Officialité de Lx, qu'elle met opposition à l'enthérinement des bulles que lad. dame Grouïn pourrait obtenir en cour de Rome « et qu'elle entend revenir et rentrer en possession de ses droits suspendus seulement par son exil, et non anéantis par lad. résignation nulle de tout point. (*V.* **100**).

480. — Le 23 avril 1707, Me Jacques Fossé, sous-diacre de Ste Catherine de Honfleur, est ordonné diacre. (*V.* **267**).

481. — Le 9 décembre 1707, Me Jacques de Mannoury obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de St Ouen de Livarot, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Gabriel Aulney, dernier titulaire.

Le 14 mars 1708, led. s^r Jacques Mannoury prend possession de la cure de Livarot, en présence de Me Pierre Costard, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄.; Charles Lecomte, Esc^r, s^r du Rouil, demeurant au Mesnil-Bacley, et autres témoins. (*V.* **402**, **472**).

482. — Le 11 mars 1708, Me Jean Moulin, pbr̄e du diocèse de Rouen, pourvu de la cure de St Martin-aux-Chartrains, prend posses-

sion dud. bénéfice, en présence de Me Robert Leroux, maître de musique, demeurant à Lx ; Charles Chauffer, laboureur, etc. (*V.* **471**).

483. — Le 28 février 1708, Me Michel Faucière, pbrē du diocèse de Lx (parr̄. de Vimoutiers), est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 29 février 1708, led. sr Faucière obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, le sr Faucière, âgé d'environ vingt-huit ans, est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et chapitres de Bayeux, Lisieux, Evreux, Séez et Chartres, ainsi que sur la plupart des abbayes et prieurés de ces diocèses.

484. — Le 13 juillet 1707, Me Jean-Baptiste Taillois, pbrē, curé de St Désir des Parfontaines, résigne son bénéfice entre les mains du seigr évêque, afin qu'il y soit pourvu par qui de droit.

Le 31 décembre 1707, la nomination à la cure des Parfontaines appartenant au seigr du lieu, Mesre Nicolas-François de Cantel, cher, seigr des Parfontaines, nomme à cette cure, ainsi vacante, la personne de Me Noel Goubert, pbrē de Lx.

Le 10 janv. 1708, le seigr évêque donne aud. sr Goubert la collation dud. bénéfice.

Le 4 mars 1708, Me Noel Goubert, prend possession de la cure des Parfontaines, en présence de Me Jean Taillois, ancien curé, et de Jacques-Bernard-François de Germaison, syndic de lad. parr̄.

485. — Le 12 mars 1708, Me Robert Leroux, acolyte du diocèse de Rouen, pourvu de la chapelle St Marc du château de Touques, près Bonneville, par lettres des srs chanoines de Cléry, prend possession dud. bénéfice « par le toucher des murailles et vestiges de lad. chapelle, laquelle est en totalle ruine, par le baiser faict par le sr Leroux de l'autel reposé dans un appartement dud. chasteau, que nous avons appris avoir esté estably par la ruine de lad. chappelle, faict sa prière et autres cérémonies. » Fait en présence de Me Germain Morin, pbrē, curé de St Thomas de Toucques et doyen rural ; Me Nicolas Duclos, pbrē, vicaire dud. St Thomas. (*V.* **417**, **419**, **606**).

486. — Le 16 mars 1708, Me Louis Pollin, diacre de Lx, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Beaumont-en-Auge. (*V.* **34**, **79**, **223**, **275**).

487. — Le 16 mars 1708, Me Jacques Beuzelin, pbrē, Me ès-arts en l'Université, fait signifier ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **238**, **256**, **279**).

488. — Le 22 avril 1707, Charles Jean, fils de Robert et de Marie Galopin, de la parr̄. d'Orbec, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

489. — Le 27 mars 1708, Mᵉ Jean-Jacques Lebourg des Alleurs, diacre de ce diocèse, bachelier de Sorbonne, demeurant à Paris et représenté par Jean Marette, marchand, demeurant à Beuvillers, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **85**, **191**, **698**).

490. — Le 23 mars 1708, Mᵉ Sébastien Ledagu, pbr̄e, demeurant à Bernay, Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V.* **269**, **707**).

491. — Le 28 mars 1708, Mᵉ Jacques Bunel, pbr̄e de la parr̄. de N.-D. de Pontaudemer, prieur de l'Hôtel-Dieu de lad. ville, « vallant environ cent livres de revenu, » Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Sᵗ Pierre de Préaux, Grestain, Cormeilles et aux religieuses de Sᵗ Léger de Préaux. (*V.* **431**, **712**).

492. — Le 28 mars 1708, Mᵉ Robert Laisney, pbr̄e, curé de N.-D. de Pontaudemer, d'environ 200 livres de rente, et ayant requis un canonicat vacant en la Cathédrale de Rouen, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Sᵗ Pierre de Préaux. (*V.* **60**, **283**).

493. — Le 27 mars 1708, Mᵉ Jacques Vimont, pbr̄e, curé de Roques, « et non remply à cause de sa modicité, estant en portion congrue, » Mᵉ ès-arts et bachelier en théologie de l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles et de Sᵗ Pierre de Préaux et aux dames de Sᵗ Léger de Préaux. (*V.* **66**, **300**, **661**, **717**).

494. — Le 30 mars 1708, Mᵉ Antoine Jehan, pbr̄e, du diocèse de Séez, Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de l'abbaye de Sᵗ Evroult. (*V.* **67**, **299**, **690**).

495. — Le 23 avril 1707, Mᵉ Mathurin Le Michel, acolyte de N.-D.-de-Courson, est ordonné sous-diacre. (*V.* **19**, **328**, **553**).

496. — Le 24 sept. 1707, Mᵉ François Hédiard, sous-diacre de la parr̄. de Grandval, est ordonné diacre. (*V.* **152**).

497. — Le 30 mars 1708, Mᵉ François Lefebvre, pbr̄e, demeurant à Lx, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **289**, **661**).

498. — Le 30 mars 1708, Mᵉ Charles Bellière, pbr̄e, chapelain en la Cathédrale, demeurant à Lx, Mᵉ ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigʳ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **65**, **301**, **705**).

499. — Le 31 mars 1708, Mᵉ François Morel, pbr̄e, Mᵉ ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à la Gonfrière, diocèse d'Evreux et représenté par son frère, Nicolas Morel, officier de feu Monsieur, fait

réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Bernay. (*V.* **63**, **74**, **276**, **500**, **556**)

500. — Le 21 mars 1708, Me Cyprian Morel, pbr̃e, de la Gonfrière, fait faire la même signification que son frère, François Morel. (*V.* **64**, **306**, **499**, **705**).

501. — Le 31 mars 1708, Me Nicolas Guerard, pbr̃e, demeurant à Fatouville, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Grestain.

502. — Le 31 mars 1708, Me Gabriel Durozey, pbr̃e, docteur en théologie, grand vicaire du diocèse de St Flour, demeurant à Paris, représenté par Me François Durozey, pbr̃e, curé de St Germain-de-Livet, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **48**, **280**, **661**).

503. — Le 31 mars 1708, Me Christophe de la Bove, pbr̃e, vicaire de la Chapelle-Bayvel, et chapelain de la chapelle simple de la Roche, en la parr̃. de la Bellière, diocèse de Séez, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

504. — Le 2 avril 1708, Me Jacques Cousture, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en cette ville de Paris, représenté par son père André Cousture, marchand, demeurant à Lx, parr̃. St Jacques, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Cormeilles, de Bernay et St Evroult. (*V.* **70**, **305**, **693**).

505. — Le 24 sept. 1707, Me Louis Lepetit, sous-diacre de la parr̃. d'Orgères, est ordonné diacre. (*V.* **45**, **244**).

506. — Le 7 avril 1708, Me François Roussel, diacre, de la Poterie-Mathieu, est ordonné prêtre.

507. — Le 13 oct. 1705, le recteur de l'Université de Caen certifie que Me Guillaume Jehanne, acolyte du diocèse de Lx, a suivi pendant deux ans le cours de Philosophie sous Me Thomas de Gouet du Hamel, professeur au collège du Bois et licencié en théologie.

Le 28 nov. 1707, Me Guillaume Jehanne, pbr̃e du diocèse de Lx, est reçu M^e ès-arts en l'Université de Paris.

Le 3 mars 1708, il obtient du recteur de lad. Université des lettres de quinquennium.

Le 20 mars 1708, il est nommé par icelle sur l'évêché et le Chapitre de Lx, et sur les abbayes de Cormeilles, de St Evroult et autres lieux.

Le 13 avril 1708, led. s^r Jehanne, pbr̃e, aumônier de Mons^gr l'évêque de Condom, demeurant à Paris, rue de Varennes, représenté par Me Jean Hébert, chapelain en la Cathédrale de Lx, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre dud. Lx. (*V.* **454**).

508. — Le 5 mars 1708, Me Pierre Pollin, notaire royal au siège

du Renouard, demeurant en la parr̄. de Crouttes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean Pollin, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **436**, **637**).

509. — Le 20 avril 1708, vu l'attestation du sr Dutac, curé de St Pierre-la-Rivière, dispense de bans pour le mariage entre Nicolas Frémont et Louise Toupillier.

510. — Le 23 avril 1708, dispense de bans pour le mariage entre Me Jean-Baptiste Jouen, sr d'Hecquemanville, fils de Me Jean-Baptiste Jouen, conser du roy, contrôleur des gabelles de Lx, et de damlle Marie De Manneville, de la parr̄. de St Germain de Lx, d'une part, et hon̄n. fille Catherine Gannel, fille de Me Etienne Gannel, conser du roy, contrôleur au partage du sel à Lx, et de dame Elisabeth Carpentier, de lad. parr̄. de St Germain.

511. — Le 21 août 1701, Me Jacques Loriot, du diocèse de Séez, reçoit à Séez la tonsure et les ordres mineurs.

Le 1er juillet 1701, led. sr Loriot, de la ville de Falaise, avait été reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 16 mars 1709, le sr Loriot, pbr̄e, agé de 25 ans environ, obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, il est nommé par icelle sur les évêchés et Chapitres de Bayeux, Lisieux et Séez, et sur bon nombre d'abbayes et prieurés.

512. — Le 14 avril 1708, vu l'attestation du sr de Mesières, pbr̄e, curé de Faverolles, et du sr Castelain, vicaire de St Aubin-de-Scellon, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Leroy et Marie Cauvin.

513. — Le 14 avril 1708, Mesre Jean-Louis-Henry de Borel, seigr et patron de Manerbe, nomme aux chapelles du Buisson et de St Sauveur en lad. parr̄. de Manerbe, diocèse de Bayeux, vacantes par le décès de Me Jacques Gallard, pbr̄e, la personne de Me Charles-Emmanuel de la Viéville, pbr̄e du diocèse de Paris, licencié en théologie de la Maison et Société de Sorbonne et grand vicaire d'Agen. (*V.* **540**).

514. Le 16 avril 1708, vu l'attestation du sr Boucquier, pbr̄e, vicaire de St Loup-de-Fribois, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Cornu et Marie Cureau.

515. — Le 24 sept. 1707, Me Jean Cauvin, acolyte du St Sépulcre (N.-D.) de Pontaudemer, est ordonné sous-diacre. (*V.* **531**).

516. — Le 31 mars 1703, Me Denis Leblanc, pbr̄e du diocèse de Lx, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Caen, demeurant à Paris, fait signifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **42**, **72**, **282**, **714**).

517. — Le 30 avril 1708, la nomination à la cure de St Pierre des Authieux appartenant au seigr du lieu, Mesre Jacques Vipart, chever, seigr marquis de Silly, seigr et patron des Authieux, demeurant en son

château de Silly, parr̄. de Dozulé, et représenté par Me Pierre Le Vallois, avocat de Lx, nomme aud. bénéfice des Authieux, vacant par la mort de Me Samuel Thiron, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me André Poplu, diacre de ce diocèse. (*V.* **452, 533**).

518. — Le 21 mars 1706, Me Robert Inger, pbr̄e, curé du Mesnil-Erreux, diocèse de Séez, et titulaire de la chapelle St Michel en la Cathédrale de Lx, donne sa procuration pour résigner lad. chapelle entre les mains du chanoine de semaine.

Le 11 avril 1708, Me Etienne Inger, pbr̄e, chapelain de la chapelle St Ursin en lad. Cathédrale, agissant au nom de Me Robert Inger, résigne purement et simplement lad. chapelle St Michel entre les mains de Mre Charles Inger, pbr̄e, chanoine prébendé des Vaux et pénitencier de lad. Eglise, se trouvant actuellement chanoine de semaine.

Le lendemain, Me Charles Inger nomme à la chapelle St Michel la personne de Me François Inger, clerc tonsuré du 2 avril 1706.

Le 14 avril 1708, le sr François Inger est mis en possession dud. bénéfice.

519. — Le 1er mars 1708, Me Thomas Guesney, pbr̄e, curé de Tardais, y demeurant, pays chartrain, étant présentement à Beaumont-en-Auge, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Guesney, acolyte de Glanville et demeurant actuellement au séminaire de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Pierre Porée, vicaire de St Etienne-la-Thillaye, et de Pierre Porée, chirurgien, demeurant à Beaumont.

520. — Le 7 mars 1708, Me Jacques Ricquier, procureur commun en l'élection de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Michel Bordeaux, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

521. — Le 26 août 1707, Mesre Réné-François Doisnel, chever seigr, marquis de Montecob, patron présentateur de Vergoncey, Boucée, Beaumanoir et de la Basse, seigr du Hamel, la Courbe, la Brière et autres lieux, demeurant en son château de Boucée, vicomté de Mortain, et représenté par Me Charles Croullières, pbr̄e de la parr̄. de Marmouillé, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques de la Bertherie, Escr, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

Led. sr acolyte, originaire de Marmouillé, faisait ses études au séminaire de Lx. (*V.* **547**).

522. — Le 24 sept. 1707, Me François Pellerin, sous-diacre de St Jean-de-Thenney, est ordonné diacre. (*V.* **175**).

523. — Le 27 février 1708, Me Claude Leliquerre, acolyte, demeurant au Mesnil-Guillaume, constitue en sa faveur 150 livres de rente, afin de parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est cautionnée par Pierre et François Leliquerre, frères dud. acolyte. (*V.* **334**).

524. — Le 5 mai 1708, Guillaume Bayeux, fils de François et de Marguerite Delauney, de la parr̄. de Folleville, reçoit la tonsure. (*V.* **534**).

525. — Le 7 mai 1708, Nicolas Piel, âgé de 19 ans, ayant fait son noviciat à Rouen, fait profession au monastère de Friardel.

526. — Le 25 août 1707, M[e] François Coustey, pbr̄e, vicaire de Formoville et demeurant à Martainville, constitue 150 livres de rente en faveur de son neveu, M[e] Pierre Vauviel, acolyte, présentement au séminaire de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **662**).

Led. s[r] Vauviel était fils de feu Pierre Vauviel et de Marguerite Coustey.

527. — Le 1[er] sept. 1707, Thomas Hue, originaire du Favril et y demeurant, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Léonor Hue, acolyte, originaire de lad. parr̄., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **604**).

528. — Le 27 août 1707, Charles Tabur, de la parr̄. de Marmouilley, et Marin Desifleaux, son gendre, de la parr̄. de S[t] Pierre d'Almenesches, constituent 150 livres de rente en faveur de M[e] Jean Tabur, acolyte, fils dud. Charles, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de M[e] Robert Andrieu, pbr̄e, chanoine en la collégiale du Meslerault, et de M[e] Jacques Grip, pbr̄e, vicaire de Nonant, y demeurant. (*V.* **274**, **574**).

529. — Le 18 juin 1707, Guillaume Tiphaine, s[r] de la Mer, marchand, demeurant à Croisilles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] François Tiphaine, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **368**, **653**).

530. — Le 21 mai 1708, vu l'attestation du s[r] Frérot, curé de Soquence, dispense de bans pour le mariage entre Gilles de Méhérent, Esc[r], s[r] de Bellefontaine, fils de N..., Esc[r], et de dam[lle] Gabrielle de Hénault, de la parr̄. de S[t] Sauveur de Bayeux, d'une part, et dam[lle] Marie-Louise-Gabrielle Benoist, fille de feu Charles Benoist, Esc[r], s[r] de Courmarqueron, et de Marie Pépin, de la parr̄. de Soquence.

531. — Le 16 août 1707, M[e] Jean Cauvin, acolyte, originaire de N.-D.-du-Prey et présentement demeurant à S[t] Ouen de Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **515**).

532. — Le 5 mars 1708, Michel Lechangeur, toilier, demeurant à N.-D.-de-Courson, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Jean Lechangeur, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de M[e] Pierre Cantrel, pbr̄e, demeurant à Courson, et M[e] Robert Leroux, cons[er] du roy, élu en l'élection de Lx. (*V.* **637**).

533. — Le 30 avril 1708, le seig[r] évêque donne à M[e] André Poplu,

diacre de la parr̄. de Prêtreville, la collation de la cure de St Pierre des Authieux, vacante par la mort de Me Thiron.

Le 30 juillet 1708, Me André Poplu prend possession de lad. cure des Authieux. Fait en présence de Me Jacques Duhault, pbrē, desservant lad. parr̄., et de Robert Pierres, pbrē, demeurant à Lx. (*V.* **517**).

534. — Le 19 mai 1708, la nomination à la chapelle de St Jean-des-Tostes en la parr̄. de Bonneville-la-Louvet, appartenant au seig^r^ du lieu, Mre Jacques Vipart, chev^er^, seig^r^ et patron de lad. chapelle, nomme à ce bénéfice, vacant par l'abandon qu'en a fait Me Jean Fleury, « servant actuellement dans la compagnie des chevau-légers de la Reine, » la personne de Me Guillaume Bayeux, clerc tonsuré de ce diocèse. (*V.* **524**).

Le 26 mai 1708, le visa épiscopal est accordé aud. s^r^ Bayeux pour sa nomination à lad. chapelle.

Le 17 juin 1708, le s^r^ Bayeux prend possession de la chapelle des Tostes.

535. — Le 2 mai 1708, « Hilaire Leroy, bourgeois de Paris, y demeurant, au nom et comme curateur, créé par justice, aux successions vacantes de Messires Jacques, Henry et François de Montmorency vicomtes et patrons de Crèvecœur, nomme, à raison de lad. vicomté de Crèvecœur, à la cure de N.-D. de Livaye, vacante par le décès de Me Jacques Lepelletier, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Pierre Surirey, pbrē, vicaire dans le diocèse de Bayeux.

Le 22 mai 1708, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ Surirey la collation dud. bénéfice. (*V.* **557**).

536. — Le 24 sept. 1707, Me Gabriel Routier, sous-diacre de la parr̄. de Crouttes, est ordonné diacre. (*V.* **183**).

537. — Le 5 juin 1708, Me Pierre Rivière, pbrē, curé de St Martin de Pontfol, dépendant de la nomination des religieux de Ste Barbe, donne sa procuration pour résigner son bénéfice entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Adrian Brunet, pbrē du diocèse de Bayeux et habitué en lad. église de Pontfol, comme desservant la fondation de feu Me Guillaume Loslier, cy-devant curé dud. lieu. (*V.* **584**).

538. — Le 30 mai 1708, la nomination à la cure de Montreuil, 1re portion, appartenant au seig^r^ abbé de St Evroult, Mre Antoine Lemoyne, pbrē, docteur de Sorbonne, vicaire général de Monseig^r^ Charles, comte de Reckeim, abbé de St Evroult, nomme à cette cure, vacante par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Pierre Dieusy des Mazures, pbrē du diocèse de Lx.

Le 1er juin 1708, le seig^r^ évêque, se trouvant à Paris pour ses affaires, donne aud. s^r^ Dieusy des Mazures la collation de la cure de Montreuil, 1re portion.

Le 6 août 1708, le s[r] Dieusy des Mazures prend possession de la cure de Montreuil, 1[re] portion, en présence de M[e] Eustache Gobard, pbrē, desservant lad. 1[re] portion ; M[e] Jean de la Rouvraye, pbrē ; M[e] Pierre Leprévost, sous-diacre, tous demeurant à Montreuil. (*V.* **640**).

539. — Le 24 sept. 1707, Valentin Loyer, acolyte, chanoine régulier de l'ordre de S[t] Augustin, présenté par le prieur de S[te] Barbe, est ordonné sous-diacre dans la chapelle du grand séminaire par M[gr] Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, faisant les ordinations générales à Lisieux.

540. — Le 16 juin 1708, le seig[r] de Manerbe, patron des deux chapelles de S[t] Sauveur et du Buisson, en la parr̄. de Manerbe, ayant nommé auxd. bénéfices la personne de M[re] Charles-Emmanuel de la Viéville, pbrē du diocèse de Paris, vicaire général du diocèse d'Agen, et celui-ci n'ayant fait aucune réponse, led. seig[r], pour ne pas être privé de son droit de nomination, nomme à ces chapelles la personne de M[e] François Lefort, pbrē, curé de Manerbe. (*V.* **513**).

541. — Le 22 sept. 1703, Jacques Denis, fils de Philippe et de Madeleine Denis, de la parr̄. de Meulles, recoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **616**).

542. — Le 2 avril 1706, Robert Jouen, fils de Louis et de Marguerite Courthonne, de S[t] Germain de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **182**, **546**, **549**).

543.— Le 22 avril 1707, reçurent la tonsure et les ordres mineurs:

Guillaume Mourier, fils de Pierre et de Marguerite Prevost, de la parr̄. de Courson. (*V.* **468**, **671**) ;

Jean Frontin, fils de Nicolas et de Marie Leprevost, de la parr̄. de S[t] Jean de Boulleville.

544. — Le 7 avril 1708, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Louis Jacquet, fils de Robert et de Marguerite Halbout, de la parr̄. de Piencourt ;

Eustache Juneaux, fils de Michel et de Marguerite Barbou, de la parr̄. de Vimoutiers. (*V.* **647**);

Charles du Rouvray, fils de François et de Marie Avisse, de la Couture de Bernay ;

Richard Pastey, fils de Germain et de Marguerite Hauzé, de la parr̄. de S[t] Martin-d'Ouilly.

545. — Le 19 sept. 1705, M[e] Pierre Levillain, acolyte de Marolles, est ordonné sous-diacre.

Le 23 avril 1707, il est ordonné diacre. (*V.* **243**).

546. — Le 18 sept. 1706, M[e] Robert Jouen, acolyte de la parr̄. de S[t] Germain de Lx, est ordonné sous-diacre. (*V.* **182**, **542**, **549**).

547. — Le 24 sept. 1707, furent ordonnés sous-diacres :

Me Jean Buisson, acolyte de N.-D.-de-Courson. (*V.* **320, 362**) ;

Me Guillaume de la Bertherie, acolyte de Marmouilley. (*V.* **449**) ;

Me Pierre Huet, acolyte d'Orbec. (*V.* **363**) ;

Me Jean Tabur, acolyte de Marmouilléy. (*V.* **274, 528**);

Me Jean Touquet, acolyte de Bellou ;

Me Jacques de la Bertherie, acolyte de Marmouilley. (*V.* **521**) ;

Me Robert Miocque, acolyte de la parr̄. de Ste Eugénie (St Eugène). (*V.* **330, 559**).

548. — Le 23 avril 1707, Me Guillaume Découflet, sous-diacre de la parr̄. de Familly, est ordonné diacre. (*V.* **591**).

549. — Le 24 sept. 1707, furent ordonnés diacres :

Me Jean Leclerc, sous-diacre de la parr̄. de Jouveaux. (*V.* **138**) ;

Me Robert Jouen, sous-diacre de St Germain de Lx. (*V.* **182, 552, 546**) ;

Me Louis Saussaye, sous-diacre de la parr̄. du Bosc-Regnoult. (*V.* **86**) ;

Me Jean De Soubzlebieu, sous-diacre de St Pierre-de-la-Rivière. (*V.* **181, 219**) ;

Me Robert Campion, sous-diacre de St Germain de Lx. (*V.* **154**) ;

Me Robert Mézerey, sous-diacre de la parr̄. de Darnetal. (*V.* **124, 546**) ;

Me Jacques Train, sous-diacre de St Michel de Pont-l'Evêque ;

550. — Le 23 janvier 1708, Mathurin Deleau, laboureur, demeurant en la parr̄. de St Etienne-du-Rouvray-lès-Rouen, diocèse de Lx, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils Me Thomas Deleau, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

551. — Le 27 févr. 1708, Mesre Nicolas de Hally, diacre, abbé de l'abbaye de N.-D. d'Ollivet, chanoine honoraire et trésorier de la Cathédrale de Lx, demeurant en cette ville, donne sa procuration pour résigner sa dignité de trésorier entre les mains de N.-S.-P. le pape, en faveur de Mesre Gabriel de Grosourdy de Marimont, diacre, chanoine de Lx et prieur de Montbottin. Il se réserve toutefois 500 livres de rente. Fait et passé en présence de Me Guillaume Cousture, pbr̄e, chapelain en la Cathédrale, et de Me Claude Du Lys de Boissy, avocat à Lx.

Le 4 avril 1708, led. sr de Grosourdy, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la dignité de Trésorier, en la Cathédrale.

Le 14 juin 1708, le visa épiscopal est donné auxd. lettres de provision.

Le 16 juin 1708, le sr de Grosourdy, chanoine prébendé de la 1re portion de Verson, est mis en possession de la dignité de Trésorier en la Cathédrale. (*V.* **353**).

552. — Le 6 mars 1708, Me Antoine Boissel, bachelier de Sorbonne acolyte, fils de feu Antoine Boissel, avocat au bailliage de Pontaudemer, et de damlle Marie-Magdeleine Carité, constitue 150 livres de rente en sa faveur afin de parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me

Jean Boissel, pbr̄e, curé de St Aignan de Pontaudemer, oncle dud. acolyte, de Me Robert Laisney, curé de N.-D.-du-Prey, Me Philippe Dupuis, cons^er^ du roy, enquesteur et commissaire examinateur en lad. vicomté et de Réné Varrenne, procureur en l'élection de Pontaudemer, tous demeur^t^ au l. lieu.

553. — Le 7 avril 1708, furent ordonnés diacres :

Me Jacques Lebelhomme, sous-diacre de la par̄r. de St Désir de Lx ; (*V*. **294**, **439**).

Me Mathurin Le Michel, sous-diacre de N.-D.-de-Courson. (*V*. **137**, **328**, **362**, **439**).

554. — Le 7 janvier 1708, Me Pierre Beuzelin, acolyte, fils de feu Jean, de la par̄r. du Bosc-Regnoult, constitue 150 livres de rente en sa faveur, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **118**, **256**, **279**, **487**).

555. — Le 28 février 1708, « Me Pierre Vattier, professeur aux lettres humaines à St Pierre-sur-Dive, par authorité et permission de Messeig^rs^ les évêques de Seez et de Toul, » ce dernier, abbé et comte de St Pierre, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Guillaume Vattier, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

556. — Le 15 juin 1708, la nomination à la cure de Ste Anne (1) de Villers-en-Ouche appartenant au seig^r^ abbé de St Pierre et St Paul de Conches, Messire Henry-Oswald de la Tour d'Auvergne, chanoine capitulaire de l'Eglise de Strasbourg, abbé de Conches, nomme aud. bénéfice, vacant par la mort du dernier titulaire, la personne de Me François Morel, pbr̄e du diocèse d'Evreux et gradué en théologie. (*V*. **499**).

Le 27 jnin 1708, led, s^r^ Morel s'étant présenté pour requérir la collation de la cure de Villers, le s^r^ Audran, vicaire général, le remet à un autre temps pour subir l'examen. (*V*. **586**).

557. — Le 20 juin 1708, Me Pierre Surirey, pbr̄e du diocèse de Bayeux, pourvu de la cure de N.-D.-de-Livaye, prend possession dud. bénéfice en présence de Me Edmond Daguin, curé de la Boissière et doyen rural du Mesnil-Mauger ; Me Nicolas Chenot, pbr̄e, curé de St Aubin-sur-Algot ; Me Michel Chenot, pbr̄e, curé de Grandouet, diocèse de Bayeux ; Me Jacques Héroult, pbr̄e, curé du Doulx-Marest ; Me Léonor-François Frérot, pbr̄e, curé de Soquence ; Me Robert Bicherel, pbr̄e, curé de Mouteille. (*V*. **535**).

558. — Le 27 février 1708, Pierre et Nicolas Cantrel, frères, de la par̄r. de N.-D.-de-Courson, constituent 150 livres de rente en faveur

(1) Le pouillé du diocèse indique St Pierre comme patron de Villers-en-Ouche, et c'est ce même patron que nous trouverons aussi plus loin dans les Insinuations.

de leur frère, Me Alexandre Cantrel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **637**).

559. — Le 11 août 1707,, Jacques Miocque, fils de Pierre, de la parr̃. de Ste Eugénie, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Robert Miocque, « écolier, ayant fait son cours de philosophie au collège de Lx, » afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **330**, **547**).

560. — Le 4 mars 1708, François Lecourant, marchand, demeurant à St Pierre-de-Salernes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me François Lecourant, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **139**, **637**).

561. — Le 4 mai 1708, Me Pierre Guermont, curé de l'Hôtellerie et de N.-D. des Places, remet purement et simplement lad. cure de l'Hôtellerie entre les mains du seig^{r} évêque.

Le même jour, Sa Grandeur nomme à ce bénéfice la personne de Me François Pouchin, pbr̃e de ce diocèse. (*V.* **333**).

Le 25 juin 1708, Me François Pouchin, prend possession de la cure de l'Hôtellerie, en présence de Me Pierre Levavasseur, pbr̃e, curé de Fontaine ; Me Adrien Asse, pbr̃e de l'Hôtellerie ; Me Thomas Guerrier, pbr̃e de Marolles ; Louis de Bigars, Esc^{r}, s^{r} de la Fardouillère, et autres témoins. (*V.* **536**).

562. — Le 9 juillet 1708, dispense de bans pour le mariage entre Joachim de Hébert, Esc^{r}, s^{r} de Bailleul, fils de feu Renault et de noble dame Anne-Antoinette Crévin, de la parr̃. de St Etienne-la-Thillaye, d'une part, et dam^{lle} Esther Dumont, fille de feu Charles Dumont, Esc^{r}, et de feu noble dame Esther Dupuis, de la parr̃. de Bretteville, diocèse de Rouen. (*V.* **316**).

563. — Le 13 juillet 1708, dispense de parenté du 2e au 3e degré, pour le mariage entre Gabriel Coquet, Esc^{r}, s^{r} de Tolleville, Bonneville et autres lieux, et dam^{lle} Marie-Anne-Magdeleine-Claude Le Diacre, demeurant tous deux à Pont-l'Evêque. — Ce mariage fut célébré dans la chapelle d'Estimauville, parr̃. de St Arnoult.

564. — Le 2 mars 1708, Martin Escallard, fils André, originaire de Folleville et y demeurant constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Louis Escallard, acolyte, afin qu'il parvienne aux ordres sacrés. (*V.* **107**).

565. — Le 28 juillet 1708, vu l'attestation du s^{r} Bocquet, vicaire de Blangy, et du s^{r} Ferey, vicaire d'Hermival, dispense de bans pour le mariage entre François Leprince et Jeanne Devaux. (*V.* **473**).

566. — Le 20 juillet 1708, Me Michel Auvray, pbr̃e, curé de la Trinité, diocèse d'Evreux, et pourvu de la cure de la Chapelle-Gautier dont il a pris possession, résigne purement et simplement lad. cure de la

Chapelle-Gautier entre les mains de Mes^{re} Jean-Baptiste Le Filleul, Esc^{r}, qui en est patron présentateur. (*V.* **315**, **404**).

Le 31 juillet 1708, led. s^{r} Le Filleul nomme à cette cure la personne de Me François Dornay, pbr̃e du diocèse de Rouen.

Le même jour, le seig^{r} évêque donne aud. s^{r} Dornay la collation dud. bénéfice.

Le 6 août 1708, le s^{r} Dornay prend possession de la cure de la Chapelle-Gautier, en présence de Me Jean Morand, pbr̃e, desservant lad. parr̃. ; Me René Ricourt, pbr̃e, chapelain en icelle; Jacques Beaumont, « M^{e} des petites escholles », et autres habitants de lad. parr̃.

567. — Le 7 avril 1708, Jacques d'Aureville, fils de Georges et de Marie du Tremblay, de la parr̃. de la Halboudière, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **612**).

568. — Le 7 avril 1708, Jacques Daubichon, clerc de St Germain de Lx, reçoit les ordres mineurs. (*V.* **170**).

569. — Le 7 août 1708, vu l'attestation du s^{r} Delauney, vicaire du Mesnil-sur-Blangy, dispense de bans pour le mariage entre Claude Leprevost et Marie Prevost. (*V.* **400**).

570. — Le 24 sept. 1707, Me Pierre Tragin, acolyte de la parr̃. de St Jacques de Lx, est ordonné sous-diacre.

571. — Le 14 août 1708, dispense de bans pour le mariage entre Me Etienne d'Yvry, cons^{er} du roy, receveur des tailles, fils de feu Me Etienne d'Yvry, et de feu dam^{lle} Jeanne Gavernet, de la parr̃. de St Ouen de Pontaudemer, d'une part, et dam^{lle} Pierre Gressent, fils de feu Me Jean Gressent, et de dam^{lle} Marie-Magdeleine Bodin, demeurant en la parr̃. de St Germain de Pontaudemer chez les dames religieuses Ursulines depuis plusieurs années, d'autre part.

572. — Le 16 août 1708, dispense de bans pour le mariage entre Jean Onfray, Esc^{r}, fils de Pierre Onfray, Esc^{r}, lieutenant vétéran de la prévôté de l'Hôtel et Grande Prévôté de France, et de noble dame Geneviève Lorfelin, de la parr̃. de St Jean de Caen, d'une part, et dam^{lle} Françoise Martin, fille de Charles Martin, Esc^{r}, s^{r} des Costils, et de noble dame Rénée Hubert, de la parr̃. de Victot, d'autre part.

573. — Le 24 sept. 1707, furent ordonnés diacres par Mgr Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, faisant l'ordination générale à Lisieux :

Fr. Nicolas de la Rotière, sous-diacre, chanoine de Ste Barbe. (*V.* **591**);
Fr. Denis Lemaire, id. (*V.* **591**);
Fr. Louis Pépin, id.
Fr. Jean-Baptiste Grudé, id.
Fr. Robert-Martin Lepeltier, id.
Fr. Pierre-Julien Bertot de la Villejosse, aussi chanoine de Ste Barbe

574. — Le 20 sept. 1704, Me Charles du Loyr, sous-diacre de la parr̄. de la Lande, est ordonné diacre.

Le 19 sept. 1705, il est ordonné prêtre.

575. — Le 6 juillet 1708, dom Jean Edeline, bailly, prieur de l'abbaye de Cormeilles, et titulaire du prieuré simple du Valboutry, déclare devant les notaires de Rouen protester contre la prise de possession faite par dom Joseph Lepaulmier, religieux, prieur de l'abbaye de St Vandrille, dud. prieuré de Valboutry, au mois d'octobre dernier, en vertu de certaines lettres de provision obtenues en cour de Rome sur une procuration *ad resignandum* que led. sr Edeline aurait passée en sa faveur. Le sr Edeline prétend que les lettres de provision ne lui ont pas été présentées avant lad. prise de possession et il présume que c'est parce qu'elles n'ont pas été expédiées conformément à lad. procuration.

Le 27 juillet cette protestation est signifiée par huissier aud. sr Paulmier. (*V.* **392**).

576. — Le 18 juin 1707, François Paignère, âgé d'environ 22 ans, fils de François Paignère, laboureur, et de Barbe Boulenger, demeurant à Etrépagny, doyenné de St Cande-le-Vieil et diocèse de Lx, obtient de son père d'être titré de 150 livres de rente, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **361**).

577. — Le 2 février 1708, Christophe Le Piquois et Daniel Boscage, marchands, bourgeois demeurant à Pont-l'Evêque, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Guillaume Fromage, acolyte, natif de lad. ville, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat est intervenu comme caution Me Estienne de Lannoy, pbr̄e, demeurant à Pont-l'Evêque. (*V.* **121**, **637**).

578. — Le 25 août 1708, Me Louis-Charles Bocquet, pbr̄e du diocèse de Rouen, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de Blangy, vacante par la résignation que Me Jean-Baptiste Moullin, pbr̄e, dernier titulaire, a faite en sa faveur avec la réserve de 400 livres de rente viagère.

Le 28 août 1708, le seigr évêque donne son visa auxd. lettres de provision.

Le 9 sept. 1708, led. sr Bocquet prend possession de la cure de Blangy, en présence de Mre Pierre Audran, pbr̄e, docteur de Sorbonne, chanoine, official et grand vicaire du diocèse de Lx; Me Jean-Baptiste Moullin, pbr̄e, ancien curé de Blangy, chanoine et archidiacre en la Cathédrale ; Me Jean Sorel, pbr̄e, curé de Manneville ; Me Jean-Jacques Enouf, pbr̄e du séminaire de Lx ; Me Nicolas Lefebvre, vicaire de Blangy, et autres témoins. (*V.* **473**).

579. — Le 17 janv. 1708, Me Nicolas Leguay, pbr̄e, vicaire des

Moutiers-Hubert et chapelain de la chapelle de St Michel et St Maur du manoir de la Rivière, parr. de Bailleul, résigne purement et simplement led. bénéfice entre les mains de Mesre François Morin, Escr, sr de Ressencourt, patron présentateur. (*V.* **383**).

Le 17 avril 1708, led. sr de Ressencourt nomme à cette chapelle, ainsi vacante, la personne de Me Claude Savourey, pbre, originaire de St Aubin-de-Scellon.

Le 27 avril 1708, le seigr évêque donne aud. sr Savourey la collation dud. bénéfice.

Le 22 août 1708, le sr Savourey prend possession de la chapelle du manoir de la Rivière, en présence de deux domestiques et de deux tailleurs de pierre.

580. — Le 3 sept. 1708, Mesre Hercule-Pomponne-Louis de Corday, clerc du diocèse de Séez, pourvu de la 1re portion de la cure de Cerquigny, vacante par le décès de Me Jacques Le Vellain, pbre, dernier titulaire, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Louis Talbot, pbre, curé de la 2e portion ; et de Mesre Jacques de Bellemare, Escr, sr du Petit-Gauville. (*V.* **467**).

581. — Le 6 sept. 1708, la nomination aux 5e et 6e prébendes de la collégiale de St Nicolas du Merlerault appartenant, à cause de son fief du Merlerault, à haut et puissant seigr, Mesre Louis du Plessis Chastillon, chever, seigr marquis de Nonant, colonnel du régiment de Provence et brigadier des armées du roy, demeurant au Plessis et se trouvant présentement à son château de Nonant, led. seigr marquis de Nonant, représenté par Me Jacques Marquant, pbre habitué en l'église St Germain de Lx, nomme auxd. prébendes, vacantes par le décès de Me Jean-Baptiste Auffray, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Abraham Clouet, clerc de la ville d'Alençon, diocèse de Séez.

Le même jour, le seigr évêque donne aud. sr Clouet la collation desd. prébendes de la collégiale du Merlerault. (*V.* **678**).

582. — Le 7 sept. 1708, dispense de parenté du 3e au 4e degré pour le mariage entre Me Jacques de Mannoury, avocat en la cour des Comptes et des Finances de Rouen, demeurant en lad. ville, et damlle Marie-Françoise Aupoix, demeurant à Chambrois.

583. — Le 10 sept. 1708, dispense de bans pour le mariage entre Alexandre Le Maignen, Escr, seigneur de Houlbec, etc., fils de Gabriel et de noble dame Elisabeth Maire, de la parr. de Vieux-Pont, d'une part, et noble dame Marie-Magdeleine Edouard, fille de Laurent, et de noble dame Magdeleine Bunel (?), de la parr. de Ste Trinité, diocèse de Séez, d'autre part.

584. — Le 4 juillet 1708, Me Adrian Brunet, pbre du diocèse de Bayeux, obtient en cour de Rome des lettres de provision de la cure de

Pontfol, vacante par la résignation faite en sa faveur par Me Pierre Rivière, pbr̄e, dernier titulaire. (V. **537**).

Le 7 sept. 1708, le visa épiscopal est donné auxd. lettres de provision.

585. — Le 12 sept. 1708, vu l'attestation du sr Trassart, curé de Beaufay, et du sr Dutocq, vicaire de Cisay, dispense de bans pour le mariage entre Me Pierre Le Cousturier, sr des Clos, fils de Me Jacques Le Cousturier et de Marie Thiboult, de la parr̄. de Cisay, d'une part et Geneviève Valistaut.

586. — Le 11 sept. 1708, le seigr évêque donne à Me François Morel, pbr̄e du diocèse d'Evreux, la collation de la cure de Ste Anne de Villers-en-Ouche.

Le 18 sept. 1708, led. sr Morel prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jacques Roger, pbr̄e, vicaire de lad. parr̄. de Villers; Me Michel Motte, pbr̄e, desservant la cure de St Nicolas-des-Lettiers, et autres témoins. (V. **556**).

587. — Le 18 sept. 1708, vu l'attestation du sr de Bernière, curé de St Germain-la-Campagne, et du sr Hue, vicaire de Bienfaite, dispense de bans pour le mariage entre Gaspard Lelasseur, Escr, sr de Lespiney fils d'Etienne Lelasseur, Escr, sr de Vaumesle, et de damlle Anne Gouhier, de la parr̄. de Bienfaite, d'une part, et damlle Françoise Lebourgeois, Vve de Me Pierre Coespel, de la parr̄. de St Germain-la-Campagne.

588. — Le 22 août 1708, la nomination à la cure de St Pierre de Montmarcey appartenant à Mesre Louis du Plessis Chastillon, chever, seigr marquis de Nonant, led. seigr, représenté par Mesre Pierre du Mesnil, pbr̄e, docteur de Sorbonne, chanoine et grand vicaire de ce diocèse, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Auffray, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me Louis Durand, pbr̄e du diocèse du Mans.

Le 20 sept. 1708, le seigr évêque donne aud. sr Durand la collation dud. bénéfice. (V. **679**).

589. — Le 22 sept. 1708, vu l'attestation du sr Tirard, pbr̄e, desservant la parr̄. de St Léger-du-Bosc, dispense de bans pour le mariage entre Jacques Lerbours et Barbe Langlois.

590. — Le 22 sept. 1708, furent ordonnés sous-diacres :

Me Pierre Moullin, acolyte de St Cande-le-Vieux ; (V. **614**).

Me Jean-Charles Le Boullenger, acolyte de St Germain de Pontaudemer ; (V. **139, 286, 652, 656**).

Me André Le Boullenger, acolyte de la Poterie-Mathieu ; (V. **652, 721**).

Me Jean Louvet, acolyte de N.-D.-de-Fresnay.

591. — Le 22 sept. 1708, furent ordonnés prêtres :

Fr. de la Rothière, diacre, chanoine régulier de Ste Barbe ; (V. **573**).

Fr. Denis Lemaire, id. (V. **573**).

Me Guillaume Découfflet, diacre de la parr. de Familly. (*V.* **548**).

592. — Le 17 sept. 1708, Me Nicolas de Sallen, pbre du diocèse de Bayeux, demeurant à Monts, aud. diocèse, fait signifier ses grades en l'Université de Caen aux religieux de St Evroult. (*V.* **115**, **174**, **463**).

593. — Le 26 sept. 1708, vu l'attestation du sr de Marguerie, curé de Ste Croix de Montpinçon, et du sr Chéron, vicaire de Camembert, dispense de bans pour le mariage entre Pierre de Marguerie, Escr, fils de Robert, Escr, et de damlle Magdeleine Douézy, de lad. parr. de Montpinçon, d'une part, et damlle Marguerite Blin, fille de feu Gre et de damlle Marguerite Leugois (?), de la parr. de Camembert.

594. — Le 1er oct. 1708, vu l'attestation du sr Périer, curé d'Orville, dispense de bans pour le mariage entre Antoine du Bouillonné, cheveer, seigr de Champaubert, diocèse de Séez, fils de feu François du Bouillonné, cheveer, seigr de Champaubert, et de feue noble dame Catherine Fourmi, de lad. parr. de Champaubert, d'une part, et damlle Anne d'Espiney, fille de feu François d'Espiney, cheveer, seigr de Campigny, la Halboudière et autres lieux, et de noble dame Françoise de Lambert, de lad. parr. d'Orville, d'autre part.

595. — Le 1er oct. 1708, dispense de bans pour le mariage entre Thomas Fergant, fils de Pierre Fergant, Escr, et de dame Marie Coquet, de la parr. de St Loup-de-Fribois, d'une part, et damlle Marie-Louise Landry, fille de Me Louis Landry, conser du roy, receveur titulaire des entrées de Rouen, et de dame Marie-Françoise Jacquemin, de la parr. de St Eloy de Rouen.

596. — Le 10 avril 1700, Me Philippe Derothes, diacre de St Benoît-des-Ombres, est ordonné prêtre.

597. — Le 12 sept. 1708, Me Nicolas Jardin, pbre, vicaire de la Cathédrale, est nommé à la 1re portion de la chapelle St Etienne, 1er martyr, fondée en lad. Cathédrale et vacante par la mort de Me Jean Hébert, pbre, dernier titulaire, décédé de la semaine précédente. Cette nomination, qui appartient au chanoine de semaine, est faite pour cette fois par le Chapitre tout entier à cause de l'absence du chanoine qui auroit dû être de semaine, à savoir : Me Jean-Marie Henriau, pbre, chanoine prébendé de Cordebugle, résidant habituellement à Paris. (*V.* **256**).

Le 5 oct. 1708, led. sr Jardin est mis en possession de la chapelle de St Etienne, 1re portion, par le ministère de Mr le doyen du Chapitre.

598. — Le 28 sept. 1708, Me François Lochet du Carpont, pbre du diocèse de Cornouailles, et curé de la parr. de St Blaise de Gastelles, au diocèse de Chartres, demeurant à Gastelles, donne sa procuration à Me Michel Juquin, pbre, porte-croix en la cathédrale de Chartres, pour résigner sad. cure entre les mains du seigr évêque de Chartres, en

faveur de Me Adrien Mullot, pbre, curé de Ste Croix de Bernay, licencié aux lois, demeurant à Bernay, et led. sr Mullot donne aussi sa procuration à Me Alexandre Moessard, pbre, chapelain en la cathédrale de Lx, pour résigner sad. cure de Ste Croix entre les mains du seigr évêque de Lx, en faveur dud. sr Lochet du Carpont, pour cause de mutuelle permutation. — Les deux procurations sont passées en l'étude des notaires de Chartres. (*V.* **202**).

Le 24 oct. 1708, Mesre Pierre Audran, pbre, vicaire général du seigr évêque, donne aud. sr Lochet du Carpont la collation de la cure de Ste Croix de Bernay.

Le 28 oct. 1708, le sr Lochet du Carpont prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Jean Ledanois, vicaire ; Mes Nicolas Martin, Jean et Jacques Lefebvre, Etienne Vivien, Pierre Aubry, Jacques Lehuguel, Jean Grimont, François Hubert, Charles Jacques et André Aubry, tous pbres de lad. église ; André Barrey, Escr, seigr de Montfort, conser du roy, vicomte de Bernay et lieutenant de police ; Eustache Lecaron, trésorier de lad. église ; Guillaume Ledanois, apothicaire, et autres bourgeois de Bernay.

599. — Le 31 oct. 1708, Me Jean d'Anctoville, pbre, curé de St Martin de Bienfaite depuis six à sept ans, résigne purement et simplement sa cure entre les mains de monsieur le marquis d'Avernes, seigr présentateur dud. bénéfice, à cause de son domaine d'Orbec.

600. — Le 1er oct. 1708, Mesre François Cousin, pbre, théologal de la Cathédrale, archidiacre de Gacé, chanoine prébendé de St Jacques, se trouvant chanoine de semaine en la semaine qui commençait le 2 juin dernier, nomme à la chapelle de St Martin en lad. Cathédrale, vacante par la mort de Me François Rusey, pbre, dernier titulaire, la personne de Me Julien Cousin, pbre du diocèse de Coutances. (*V.* **218**).

601 — Le 19 oct. 1708, Me Jacques Malerne, pbre du diocèse de Lx, plus ancien habitué en la collégiale de Cléry, requiert des srs chanoines de lad. église, d'être nommé comme plus ancien habitué de leur église à la cure de Beuzeval, vacante par la mort de Me Michel Mottet, dernier titulaire dud. bénéfice dont ils sont présentateurs. Les sieurs chanoines, suivant leur coutume, cherchent par de mauvais prétextes (1) à refuser la nomination. Seuls le doyen et le sr de Chavoy soutiennent qu'il n'y a pas lieu de repousser lad. réquisition et déclarent que, pour eux, ils nomment, autant qu'ils le peuvent, aud. bénéfice de Beuzeval la personne dud. sr Malerne.

(1) Ils disent qu'ils ont nommé à la cure de Corneville (diocèse de Rouen) le sr Fondimare, ancien habitué de leur église ; qu'il est parti pour prendre possession ; mais que son droit est contesté, et que s'il n'obtient pas Corneville, ils veulent lui réserver Beuzeval. (*V.* 606).



Le s^r^ Malerne demande au Chapitre un congé de quinze jours pour vaquer à ses affaires. Sa demande est rejetée, sauf par les deux chanoines qui lui ont été favorables dans sa première réquisition.

Le 29 oct. 1708, le s^r^ Audran, vicaire général de Lx, donne aud. s^r^ Malerne la collation de la cure de Beuzeval en conséquence de la réquisition qu'il en a faite aux s^rs^ chanoines de Cléry.

Le 31 oct. 1708, le s^r^ Malerne prend possession de la cure de Beuzeval, en présence de Me Jacques Auvray, pbr̃e, desservant lad. parr̃, et autres témoins.

602. — Le 19 oct. 1708, Me Jean Thomas, du diocèse de Lx, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

Le 7 avril 1708, Jean Thomas, fils de Jean et de Catherine Veron, de la parr̃. du Mesnil-Bacley, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

603. — Le 19 oct. 1708, Me Charles Peltier, de la ville de Pontaudemer, est reçu M^e^ ès-arts en l'Université de Caen.

604. — Le 24 sept. 1707, Me Léonor Hue, acolyte de la parr̃. du Favril, est ordonné sous-diacre. (*V*. **527**).

605. — Le 5 nov. 1708, Mes^re^ Léonor du Merle, pbr̃e, curé de la première et de la deuxième portion (1) de la cure de St Germain-la-Campagne, gisant malade en son lit, résigne lad. 2e portion (des 3 portions) qui est à la nomination « de messieurs du Chapitre de la Cathédrale », entre les mains du seig^r^ évêque de Lx, en faveur de Mes^re^ Antoine de Boiscard, pbr̃e du diocèse de Chartres et chapelain de la chapelle de l'Anniversaire en la cathédrale d'Evreux, demeurant à Combon aud. diocèse d'Evreux ; et led. s^r^ de Boiscard résigne sad. chapelle, qui est à la nomination du chapitre d'Evreux, entre les mains des sieurs chanoines en faveur toutefois dud. s^r^ du Merle, pour cause de mutuelle permutation.

Le 10 nov. 1708, le seig^r^ évêque donne aud. s^r^ de Boiscard la collation de la 2e des trois portions de St Germain-la-Campagne.

Le lendemain, le s^r^ de Boiscard prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Pierre Donnet, pbr̃e, curé de la « *première* des trois portions » ; Me Nicolas de Bernière, aussi pbr̃e et curé de lad. parr̃. ; Mes André Pivalle et Charles Dubusc, pbr̃es de lad. parr̃. de St Germain. (*V*. **622**, **627**).

606. — Le 26 oct. 1708, la nomination à la cure de St Aubin de Beuzeval appartenant au chapitre de Cléry, les s^rs^ chanoines de lad. collégiale nomment à cette cure, vacante par la mort de Me Michel

(1) Il y avait la 1re ou noble et grande portion qui formait une classe à part ; puis la 1re des 3 portions. Celle-ci était en réalité la 2e. Ensuite venaient la 2e et la 3e des trois portions qui de fait étaient la 3e et la 4e portion. Mr du Merle était curé de la grande portion et de la 2e des trois autres portions, c'est-à-dire de la 3e portion.



Mottey, pbr̄e, dernier titulaire, la personne de Me François-Robert Fondimare, pbr̄e du diocèse de Rouen et ancien habitué de leur église.

Le 8 nov. 1708, Mre Pierre Audran, pbr̄e, vicaire général de Lx, donne aud. sr Fondimare la collation dud. bénéfice *ad conservationem juris*.

Le 12 nov. 1708, le sr Fondimare prend possession de la cure de Beuzeval, en présence de Me Jacques Auvray, pbr̄e, desservant lad. par̄r. ; Me Robert Leroux, prieur de la chapelle de St Marc de Touques, et maître de musique, demeurant à Lx. (*V.* **611**).

607. — Le 14 nov. 1708, vu l'attestation du sr Jullien, curé de Neuville-sur-Authou, dispense de bans pour le mariage entre Gilles Legras, sr de la Mare, conser du roy, lieutenant aux traites foraines, de la par̄r. de St Etienne-la-Thillaye, et damlle Marie-Angélique-Elisabeth de Bellemare, fille de feu Jean, Escr, seigr de la Motte, de la par̄r. de Neuville.

608. — Le 9 nov. 1708, transaction entre les deux prétendants à la cure de Firfol.

Lad. cure étant venue à vaquer par la mort de Me Bonaventure Carrey, dernier titulaire, Me Richard Girard, prieur commendataire du prieuré de Firfol, prétendit avoir droit de nommer à ce bénéfice. Il y présenta la personne de Me Jacques Martin, pbr̄e, qui en prit possession. Mais celui-ci, depuis, résigna en cour de Rome ses droits en faveur de Me Germain Pastey, pbr̄e, demeurant à St Martin-d'Ouilly.

Après la mort dud. sr Carrey, Me Charles du Loyr, pbr̄e, demeurant à la Lande, fut nommé à la cure de Firfol par le seigr abbé de Cormeilles, patron présentateur dud. bénéfice et en prit possession. Ensuite il fit assigner led. sr Martin au bailliage d'Orbec pour obtenir la paisible jouissance de lad. cure, prétendant que le droit du seigr abbé de Cormeilles de nommer à la cure de Firfol était de temps immémorial, tandis que celui du sr prieur de Firfol n'avait aucun fondement.

Le sr Pastey, pour éviter un procès long et dispendieux, se désista de tous ses droits à lad. cure, sans toutefois trancher la question et sans que ce désistement pût préjudicier aux prérogatives dud. sr prieur. (*V.* **357**).

609. — Le 6 oct. 1708, Monseigr Léonor de Matignon, évêque et comte de Lx, consr du roy en ses conseils, collateur ordinaire de la cure de St Aubin du Petit-Couronne, nomme aud. bénéfice, vacant par le décès de Me Robert Leloutre de la Faverye, dernier titulaire, la personne de Me Jacques Ferey, pbr̄e du diocèse de Rouen, vicaire de St Godard de Rouen. Fait à Paris en l'hôtel dud. seigr évêque.

Le 6 nov. 1708, led. sr Ferey prend possession de lad. cure du Petit-Couronne, en présence de Mre Pierre de la Hogue, pbr̄e, chanoine en l'église métropolitaine de Rouen, grand vicaire et official de Monseigr

l'Evêque de Lx en l'exemption de St Cande-le-Vieux; en présence aussi de Mes Thomas Dumesnil, Guillaume Huillard, Maclou Luce, pbr̃es; Jean Cossard, Jean Duval, bourgeois de Rouen, et Me David Stalin, pbr̃e dud. lieu du Petit-Couronne.

610. — Le 8 nov. 1708, la nomination au prieuré-cure de St Paul-sur-Risle appartenant au prieur de St Gilles de Pontaudemer, Mesre Alexandre Bigot, prieur commendataire dud. prieuré de St Gilles, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Dom Marc-Aurèle de Morsan, pbr̃e, chanoine régulier, et dernier titulaire, la personne de Fr. David-François Le Sage, aussi pbr̃e, chanoine régulier de la Congrégation de France. (*V.* **659**).

611. — Le 15 mai 1693, Robert-François Fondimare, fils de Jacques et de Marie Georget, du diocèse de Rouen, *ritè dimissus*, reçoit la tonsure à Paris. (*V.* **606**).

612. — Le 3 août 1708, Georges d'Aureville, Escr, sr du lieu, demeurant à la Halboudière, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jacques d'Aureville, son fils, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **130**, **567**).

613. — Le 26 nov. 1708, vu l'attestation du sr du Thiron, curé de Malouy, et du sr Morand, vicaire de Thiberville, dispense de bans pour le mariage entre Jean Boissière et Françoise Escallard.

614. — Le 14 août 1708, damlle Madeleine Lemoine, veuve du sr Nicolas Moullin, marchand, demeurant à Rouen, rue de la Savonnerie, parr̃. de St Cande-le-Vieil, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Pierre Moullin, acolyte du diocèse de Lx, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus Me Nicolas Lemoyne, pbr̃e habitué à St Denis, les srs Jean et Gabriel-François Moullin, tous demeurant à Rouen. (*V.* **590**).

615. — Le 30 juillet 1708, Me Robert Lefebvre, acolyte de Lx, Me François Deneuville, conser du roy, garde-sel au grenier à sel de Lx, et Jacques Jumel, frères-en-loy dud. acolyte, constituent en sa faveur 150 livres de rente, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés.

616. — Le 3 août 1708, Philippe Denis, Escr, sr du Val, demeurant en la parr̃. de Meulles, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jacques Denis, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus comme caution Mre Georges d'Aureville, Escr, sr du lieu, demeurant à la Halboudière, et François Lelasseur, Escr, sr de la Baudrière. (*V.* **541**).

617. — Le 27 nov. 1708, vu l'attestation du sr Delisle, curé de Crouttes, et du sr Pellerin, vicaire de St Germain-de-Montgommery, dispense de bans pour le mariage entre Jean Routier et Marie Deshays.

618. — Le 21 juin 1708, Gratien Louvet, marchand, de la parr̃

des Authieux-en-Auge, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean Louvet, acolyte, son fils, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Michel Morin, pbr̄e, curé des Authieux. (*V.* **345**, **654**).

619. — Le 29 nov. 1708, vu l'attestation du sr Lelasseur, curé de Ste Marguerite-des-Loges, et du sr Pottier, vicaire de Fervaques, dispense de bans pour le mariage entre Me Michel Germaine, avocat, fils de feu Me Michel et de Jeanne Motte, de la parr̄. de Fervaques, d'une part, et damlle Catherine de Montreuil, fille de feu Guillaume de Montreuil, gendarme de la reine, et de damlle Anne Le Bourgeois, demeurant en la parr̄. des Loges depuis plus d'un an, d'autre part.

620. — Le 29 nov. 1708, Fr. Louis Lejumel, diacre de Cordebugle, fait profession en l'abbaye de Cormeilles entre les mains de Dom Jean-Baptiste Pelvey, prieur de lad. abbaye.

621. — Le 7 avril 1708, Pierre Heudier, fils de François et de Marguerite Lemaistre de la parr̄. de Formoville, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

622. — Le 28 nov. 1708, la 2e portion (la 2e des trois portions) de la cure de St Germain-de-la-Campagne étant à la nomination du chanoine de semaine en la Cathédrale, et led. sr chanoine ne se trouvant pas dans les ordres sacrés, le Chapitre tout entier nomme aud. bénéfice de St Germain, vacant par la mort de Me Léonor du Merle, pbr̄e, dernier titulaire, décédé la semaine précédente, la personne de Me Alexandre Moessard, pbr̄e, chapelain de St Thomas-le-martyr, en lad. Cathédrale.

Cette nomination est faite, sous la présidence de Mre Michel Desperiers, chanoine et chèvecier, par Messieurs Pierre Audran, scolaste, Jacques de Setz, Adrien de Mailloc, Louis Mahieu, Pierre André, François Daubin, Charles Costard, Jean Mignot, Gilbert Hébert, Charles Le Bas, Charles-François de Montaing, Charles Inger, François-Nicolas Caboulet et François Le Bas, tous chanoines de lad. Cathédrale. Fait en présence de Guillaume Du Lys et de Guillaume Découfflet, pbr̄es, officiers de lad. Eglise.

Le 1er déc. 1708, Mre Pierre Audran, vicaire général de l'évêché, donne aud. sr Moessard la collation de la cure de St Germain, 2e portion, *ad conservationem juris* seulement.

Le 3 déc. 1708, le sr Moessard prend possession dud. bénéfice en présence de Mre Pierre Donnet; Mre Nicolas de Bernière, pbr̄es, curés de lad. parr̄.; Me André Pivalle et Me Charles Dubusc, pbr̄es dud. lieu, et autres paroissiens. (*V.* **605**).

623. Le 19 juin 1708, Pierre Le Petit, sr du Boulley, conser du roy, commissaire « aux reveuës à Orbec », y demeurant, constitue 150

livres de rente en faveur de son fils, Mᵉ Jacques Le Petit, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **313, 396**).

624. — Le 15 juin 1708, François Quesnel, marchand, demeurant à Friardel, constitue 150 livres de rente en faveur de Mᵉ Robert Canivet, acolyte, « pour la bonne amitié qu'il lui porte, » afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **277**).

625. — Le 16 juin 1708, Germain Grigy, marchand en la parr. d'Aubry-le-Panthou, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Mᵉ Jean Grigy, acolyte, afin qu'il parvienne aux ordres sacrés. A ce contrat sont intervenus Mᵉ Jacques Fortin, pbre, titulaire de la chapelle d'Aubry, et seigʳ du fief de Cilly aumôné à lad. chapelle, et Mᵉ Réné Prouvaire, curé de Neuville, doyen de Vimoutiers. (*V.* **543**).

626. — Le 12 déc. 1708, vu l'attestation du sʳ Deschauffour, curé de Ticheville, et du sʳ Touzé, vicaire du Sap, dispense de bans pour le mariage entre Gilles Levavasseur et Marie Lemonnier. (*V.* **205**).

627. — Le 12 déc. 1708, la nomination à la première et grande portion de la cure de Sᵗ Germain-de-la-Campaigne appartenant au seigʳ du Plessis, à cause de son fief, Mesʳᵉ Pierre du Merle, chevᵉʳ, seigʳ du Plessis, nomme à cette cure vacante par la mort de Mʳᵉ Léonor du Merle, pbre, dernier titulaire, la personne de Mᵉ Georges Anfrie, pbre, vicaire de lad. parr. de Sᵗ Germain.

Le 13 déc. 1708, Mʳᵉ Pierre Audran, vicaire général de Lx, donne aud. sʳ Anfrie la collation dud. bénéfice.

Le 13 janvier 1709, le sʳ Anfrie prend possession de la 1ʳᵉ portion de Sᵗ Germain, en présence de Mesʳᵉˢ Pierre Donnet et Nicolas de Bernière, aussi curés de lad. parr. ; Mᵉ Charles Dubusc et Mᵉ André Pivalle, tous deux pbres de lad. parr., et plusieurs témoins, demeurant à Sᵗ Germain-de-la-Campagne. (*V.* **605**).

628. — Le 13 déc. 1708, la nomination à la cure de de Sᵗ Léger-du-Bosc appartenant au seigʳ de Silly, Mesʳᵉ Jacques Vipart, chevᵉʳ, seigʳ marquis de Silly, seigʳ et patron de lad. parr., représenté par Mᵉ Jean Du Lys, curé de Heuland, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort Mᵉ Jacques Lecordier, pbre, dernier titulaire, la personne de Mᵉ François Duchemin, pbre de ce diocèse.

Le même jour, le visa épiscopal est donné à la nomination dud. sʳ Duchemin à la cure de Sᵗ Léger-du-Bosc.

629. — Le 2 avril 1706, François Maillet, clerc de Sᵗ Jacques de Lx, reçoit les ordres mineurs. (*V.* **35**).

630. — Le 18 sept. 1706, Mᵉ Sébastien Aubert, acolyte de Sᵗ Aubin-de-Scellon, est ordonné sous-diacre.

Le 24 sept. 1707, il est ordonné diacre. (*V.* **192**).

631. Le 18 déc. 1708, vu l'attestation du sʳ Aupoix, pbre, curé de

St Aubin-de-Thenney, et du sr Dutocq, vicaire de Capelles, dispense de bans pour le mariage entre Robert Motte et Marie Simon.

632. — Le 3 avril 1706, Me Charles-Thomas Moullin, acolyte de Ste Catherine d'Honfleur, est ordonné sous-diacre.

Le 24 sept. 1707, il est ordonné diacre. (*V.* **242**).

633. — Le 2 avril 1706, Jean Papin, fils de François et de Marguerite Lemoine, de la parr. de Lieurey, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

634. — Le 22 avril 1707, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Pierre Coquerel, fils de François et de Catherine Pollin, de St Germain de Lx ;

Christophe Loutreul, fils de Jean et de Jeanne Campoger, de la parr. de Pont-de-Vie ;

Pierre Mézière, fils de Michel et d'Antoinette Leroy, de St Jacques de Lx ;

François-Charles Levillain, fils de Jean et de Marie Brunet, de St Paul-de-Courtonne ;

635. — Le 7 avril 1708, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Louis Asse, fils de Louis et de Marie Racine, de la parr. de l'Hôtellerie ;

Louis Lecoq, fils de Guillaume et de Françoise Desmonts, de N.-D. de la Couture de Bernay ;

François Sevré, fils d'Adrian et d'Anne de Courtonne, de la parr. du Ronceray.

636. — Le 23 avril 1707, Me Gabriel Fillolet, acolyte de la parr. de St Léonard d'Honfleur, est ordonné sous-diacre. (*V.* **339**).

637. — Le 7 avril 1708, furent ordonnés sous-diacres :

François Lecourant, acolyte de Neuville ; (*V.* **139**, **560**).

Pierre Beuzelin, acolyte du Bosc-Renoult ; (*V.* **118**, **554**).

Jean Lechangeur, acolyte de la parr. de N.-D.-de-Courson ; (*V.* **532**).

Guillaume Vattier, acolyte de Cernay ; (*V.* **20**, **138**).

Claude Leliquerre, acolyte de la parr. du Mesnil-Guillaume ;

Guillaume Fromage, acolyte de St Michel de Pont-l'Evêque ; (*V.* **435**, **577**).

Alexandre Cantrel, acolyte de N.-D.-de-Courson ; (*V.* **558**).

Pierre Pollin, acolyte de Crouttes ; (*V.* **436**, **508**).

Jean Guesnet, acolyte de N.-D. de Glanville.

638. — Le 7 avril 1708, Me Etienne Meslin, sous-diacre de la parr. de Ferrières, est ordonné diacre. (*V.* **319**, **439**).

639. — Le 11 déc. 1708, la nomination à la 1re portion de la cure

de Villers-sur-la-Mer appartenant aux religieux de l'Hôtel-Dieu de Lx, Fr. Ambroise Thoumin, ministre ; Nicolas Langé, vicaire ; Jean-Baptiste de Bonnefons, Paul Damance, Antoine Desjardins, Bernardin Marais, Gabriel Vallée, tous pbres et religieux dud. Hôtel-Dieu, nomment aud. bénéfice ou vicairie perpétuelle de St Martin de Villers, 1re portion, vacante par la mort de Me Robert Prevost, dernier titulaire, la personne de Me Louis Marette, pbre.

Le 15 déc. 1708, le visa épiscopal est donné à lad. nomination du sr Marette. (*V.* **395**).

640. — Le 4 déc. 1708, Me Pierre Dieusy-Desmasures, pbre, curé de Montreuil-Largillé, demeurant à Paris, au palais du Luxembourg, résigne led. bénéfice de Montreuil entre les mains du seigr évêque de Lx, sous le bon plaisir du seigr abbé de St Evroult, patron présentateur de lad. cure, consentant que led. seigr abbé y nomme telle personne qu'il jugera à propos. (*V.* **538**).

Le 10 déc. 1708, Charles-Philippe, comte d'Apremont et de Reckeim, abbé commendataire de St Evroult, nomme à la cure de Montreuil-Largillé, la personne de Me Jean-Baptiste de Bos-Henry, pbre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris.

Le 15 déc. 1708, le seigr évêque donne aud. sr de Bos-Henry la collation de lad. cure de St Georges de Montreuil, pour la 1re portion. (*V.* **645**).

641. — Le 8 déc. 1708, la nomination au prieuré-cure de St André-d'Hébertot, de l'ordre de Prémontré, appartenant au seigr abbé de l'abbaye royale de N.-D. de Joyenval, diocèse de Chartres, Mgr Paul Godet des Marais, évêque de Chartres et abbé de lad. abbaye, nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Fr. Pierre Pennetier, pbre, dernier titulaire, la personne de Fr. Gaspard Godefroy, pbre du diocèse de Paris, docteur aux droits de la faculté de Paris, religieux-profès de lad. abbaye et désigné aud. seigr abbé pour cette cure par le prieur et les religieux de lad. abbaye.

Le 10 déc. 1708, le seigr évêque se trouvant à Paris pour ses affaires, donne aud. sr Godefroy la collation dud. bénéfice.

Le 24 déc. 1708. le sr Godefroy prend possession du prieuré-cure de St André-d'Hébertot, présence de Me Nicolas Liesse, pbre, curé de St Benoît-d'Hébertot ; Me Romain Paulmier, pbre de lad. parr. de St André ; Jean Simon, agent des affaires de la maison d'Hébertot, et autres témoins.

642. — Le 27 déc. 1708, Me Guillaume Crosnier des Brières, pbre, curé de St André de Clarbec, donne sa procuration pour résigner tant entre les mains du roy que du seigr évêque de Lx, sond. bénéfice dont la nomination appartient à Sa Majesté à cause du litige formé entre les

patrons alternatifs dud. lieu, suppliant Sa Majesté et led. seig^r^ évèque d'avoir agréable pour lui succéder aud. bénéfice la personne de Me Alexandre Jouen, pbr̄e du diocèse de Lx. (V. **422**).

643. — De 21 déc. 1708, Me Guillaume du Hazé, pbr̄e, pourvu du bénéfice-cure de St Pierre de Rumesnil, demeurant à Oyssel, vicomté de Rouen, représenté par Me Jean Aubert, pbr̄e de Ste Trinité de Falaise, remet lad. cure de Rumesnil purement et simplement entre les mains du seig^r^ abbé du Val-Richer, patron présentateur de ce bénéfice.

Le 26 déc. 1708, François Blouet de Camilly, évêque de Toul et abbé de N.-D. du Val-Richer, et, en cette dernière qualité, patron présentateur de la cure de Rumesnil, nomme à ce bénéfice la personne de Me Jacques Barazin, pbr̄e du diocèse de Bayeux, aumônier dud. seig^r^ évêque de Toul, et résidant depuis de longues années près de Sa Grandeur.

Le 31 déc. 1708, le s^r^ Jacques Barazin, représenté par Me Guillaume Barazin, pbr̄e, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen et curé de Neuvy au diocèse de Séez, prend possession de la cure de Rumesnil, en présence de Me Robert Bouet, pbr̄e, desservant lad. parr̄., et de plusieurs autres témoins. (*V.* **360**).

644. — Le 28 nov. 1708, Nicolas Moullin, marchand à Rouen, y demeurant, rue Grand-Pont, propriétaire du fief, terre et seigneurie du Madrillet, situés en la parr̄. de St Étienne-du-Rouvray, de l'exemption et doyenné de St Cande-le-Vieux, ayant, par acte du 20 août dernier, « sous l'autorité et consentement de Monseig^r^ l'évesque et comte de Lx, fondé dans l'enclos dud. fief une chapelle sous le titre de St Nicolas, pour être dit et célébré en icelle à toujours et à perpétuité la messe par deux dimanches de chaque mois de l'année et à toutes les festes, à la réserve de celle de Pasques, Pentecoste, Noël et Tous les saints, et dotté icelle de la somme de 200 livres de rente ; à laquelle chapelle led. s^r^ Moullin et ses successeurs ont droit de présenter, » présente aud. seig^r^ évêque la personne de Me Nicolas Lemoyne, pbr̄e du diocèse de Rouen, pour desservir lad. chapelle.

Le 4 déc. 1708, Me Pierre de la Hogue, pbr̄e, licencié aux droits de la faculté de Paris, chanoine de la métropole de Rouen, et vicaire général du seig^r^ évêque de Lx dans l'exemption de St Cande-le-Vieux de Rouen, donne aud. s^r^ Lemoyne la collation de lad. chapelle de St Nicolas en la terre du Madrillet.

Le 6 déc. 1708; le s^r^ Lemoyne prend possession de lad. chapelle, en présence de Me Paul Antheaume, pbr̄e, chanoine et curé de St Cande-le-Vieil de Rouen ; Me Guillaume Gohon, pbr̄e curé de St Sauveur de Sahure ; Me Gabriel Moreau, pbr̄e, curé du Rouvray, et de plusieurs bourgeois de Rouen.

645. — Le 27 déc. 1708, Mᵉ Jean-Baptiste de Bos-Henry, pbrē, bachelier en théologie de la faculté de Paris, pourvu de la 1ʳᵉ portion de la cure de Montreuil, prend possession dud. bénéfice, en présence de Mᵉ Tanneguy de la Rouvraye, pbrē, curé de la 2ᵉ portion ; Mᵉ Jacques de Mézière, pbrē, curé de Plainville ; Jean-Baptiste Thiboust, curé de la Goulafrière ; Mᵉ Charles Giet et Mᵉ Jean de la Rouvraye, tous deux pbrēs habitués en lad. parr̄. de Montreuil. (*V.* **640**).

646. — Le 19 nov. 1708, la nomination à la cure de Sᵗ Ouen de la Noë appartenant au seigʳ abbé du Bec-Hellouin, « Très-haut et très-illustre Monseigʳ Roger de la Rochefoucault, abbé commendataire de lad. abbaye du Bec-Hellouin, nomme à ce bénéfice, vacant par la démission faite la veille par Mesʳᵉ Louis Aveline, pbrē, curé de Sᵗ Denis de Piseux, diocèse d'Evreux, la personne de Mᵉ Jacques-Claude Aveline, pbrē du diocèse de Rouen. Fait à Paris, en l'hôtel du seigʳ abbé. (*V.* **106**).

647. — Le 15 mai 1708, Michel Juneaux, demeurant à Vimoutiers, constitue 150 livres de rente en faveur de son frère, Mᵉ Eustache Juneaux, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **544**).

648. — Le 19 mai 1674, François Lefebvre, fils de Pierre et de Marie Becquet, de la parr̄. de Sᵗ Jacques de Lx, reçoit la tonsure et les ordres mineurs. (*V.* **661**).

649. — Le 24 sept. 1707, Mᵉ Louis Prevost, acolyte de la parr̄. de Boisney, est ordonné sous-diacre.

650. — Le 31 déc. 1708, la nomination à la cure de N.-D d'Orbec appartenant au seigʳ abbé du Bec-Hellouin, « très hault et très illustre Monseigʳ Roger de la Rochefoucault, abbé commendataire de lad. abbaye » nomme à ce bénéfice, vacant par la démission de Mᵉ François Brière, pbrē, dernier titulaire, faite le 28 du présent mois, la personne de Mᵉ Charles de Monthuchon, pbrē du diocèse de Coutances, Mᵉ ès-arts. (*V.* **369**).

Le 24 janvier 1709, les vicaires généraux du seigʳ évêque donnent aud. sʳ de Monthuchon la collation dud. bénéfice.

Le 30 janvier 1709, le sʳ de Monthuchon prend possession de la cure d'Orbec, en présence de Mᵉ Jacques Bédouin, pbrē, vicaire de lad. parr̄. ; Mᵉ Jean Leprince et Mᵉ Guillaume Périer, aussi pbrēs de lad. église, et plusieurs autres paroissiens d'Orbec.

651. — Le 19 juin 1708, Mᵉ Pierre Lecomte, acolyte, fils de feu Pierre Lecomte, sʳ du Rouvrey, et d'honnête femme Olympe Duguey, de la parr̄. de Résenlieu, étant présentement au séminaire de Lx, se constitue 150 livres de rente, afin de pouvoir parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Sébastien Lemoine, sʳ des Vergées, marchand, demeurant à Coulmer, ayant épousé en secondes noces lad.

Olympe Duguey, mère dud. acolyte ; Raven Lecomte, s^r de la Crespinière ; Jacques Lecomte, s^r des Coutures, oncles paternels dud. s^r Lecomte, tous deux marchands, demeurant à Résenlieu, et Jean-Baptiste Lesieur, s^r de la Moulterie, bourgeois de Gacé. Fait en présence de Me François Mallet, pbre, demeurant à Gacé, et de Me François Coispel, pbre, demeurant aussi aud. lieu de Gacé. (*V.* **376**).

652. — Le 21 juin 1708, Jean-François Leboullenger, Esc^r, s^r du Thilleul, demeurant à Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me André Leboullenger, Esc^r, acolyte et bachelier de Sorbonne, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Cette rente est garantie par Mes^re Pierre Guérin, chev^er, seig^r et patron de Tourville et Littetot ; André de Folleville, Esc^r, s^r du lieu, demeurant en la parr. de Morainville ; Marin de Folleville, Esc^r, s^r de St Martin, demeurant en la parr. du Chesne, proche Lisieux, et Jean Guérin, Esc^r, chev^er de Tourville, demeurant à Pontaudemer. (*V.* **286**, **590**).

653. — Le 24 sept. 1707, Me François Tiphaine, acolyte de la parr. de Croisilles, est ordonné sous-diacre. (*V.* **368**, **529**).

654. — Le 22 sept. 1708, Me Jean Louvet, acolyte de N.-D.-de-Fresnay, est ordonné sous-diacre. (*V.* **345**, **618**).

655. — Le 4 février 1709, vu l'attestation du s^r Beaunier, pbre, religieux du Val-Richer, desservant la parr. de Rumesnil, dispense de bans pour le mariage entre Jean-Baptiste Lecorney et Geneviève Ferey.

656. — Le 21 juin 1708, Jean-François Leboullenger, Esc^r, s^r du Thilleul, demeurant à Pontaudemer, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Jean-Charles Leboullenger, Esc^r, acolyte et gradué en l'Université de Caen, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. — Les cautions sont les mêmes qu'au contrat fait en faveur du frère dud. acolyte. (*V.* **652**).

Cet acte nous apprend qu'ils étaient fils dud. seig^r du Thilleul et de noble dame Magdeleine Guérin. Il fut fait et passé à Pontaudemer en la maison dud. seig^r. (*V.* **139**, **286**, **590**).

657. — Le 6 février 1709, dispense de bans pour le mariage entre Robert Mignot, officier chez la duchesse d'Orléans, fils de feu Me Thomas Mignot, greffier au grenier à sel de Lx, et de dam^lle Gabrielle Bosquet, de la parr. de St Germain de Lx, d'une part, et dam^lle Marie Ricquier, fille de Me Jacques Ricquier, procureur postulant en l'élection dud. lieu, et de dam^lle Jeanne Panthou, aussi de lad. parr.

658. — Le 24 sept. 1707, Me Hilaire Brière, sous-diacre de St Evroult-de-Montfort, est ordonné diacre. (*V.* **135**, **157**, **198**).

659. — Le 9 janvier 1709, les vicaires généraux du seig^r évêque donnent à Fr. David-François Le Sage, pbre, chanoine régulier de la

Congrégation de France, la collation du prieuré-cure de S[t] Paul-sur-Risle. (*V.* **610**).

660. — Le 31 janv. 1709, la nomination à la cure de S[t] Jean-de-Livet appartenant au chanoine de semaine, M[e] Louis Pollin, pbr̃e de la parr̃. S[t] Jacques de Lx, M[e] ès-arts en l'Université de Caen, requiert de M[re] Pierre Audran, pbr̃e, chanoine prébendé de S[t] Hymer, la collation de lad. cure, vacante par la mort de M[e] Louis Gaillard, pbr̃e, dernier titulaire, décédé le 25 janvier dernier. Le s[r] Audran répond qu'il communiquera le lendemain lad. réquisition aux chanoines réunis en chapitre. Cette réponse prise pour un refus, le s[r] Pollin proteste de se pourvoir devant qui de droit.

Le lendemain, M[re] Audran nomme à la cure de S[t] Jean-de-Livet et le Chapitre présente la personne dud. s[r] Pollin en sa qualité de gradué.

Cette nomination fut faite dans le Chapitre du 1[er] février tenu sous la présidence de Mes[re] Claude de Franqueville, doyen et chanoine prébendé de Croisilles, et auquel assistaient Mes[res] Gabriel de Grosourdy, trésorier ; Michel Desperiers, chèvecier ; Louis-Henry de Romé, archidiacre ; François Cousin, aussi archidiacre ; Jacques de Setz, Adrien de Mailloc, Louis Mahieu, François Daubin, Charles Costard, Olivier de Montargis, Gilbert Hébert, Jean Mignot, Charles-François de Montaing, Pierre du Mesnil, François-Nicolas Caboulet et François Le Bas, tous chanoines de la Cathédrale. Fait et passé en présence de M[es] Guillaume Découfflet et Léonor Secard, pbr̃es, officiers de lad. Eglise.

Le 6 février 1709, M[re] Pierre du Mesnil, pbr̃e, vicaire général de l'évêché, donne aud. s[r] Pollin, la collation de lad. cure de S[t] Jean-de-Livet. (*V.* **680**).

661. — Le 21 janvier 1709, M[re] Gabriel Durozey, pbr̃e du diocèse de Lx, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand vicaire du diocèse de S[t] Flour, pourvu du canonicat de la Pommeraye dont il n'est pas paisible possesseur, demeurant à Paris et représenté par M[e] François Durozey, pbr̃e, docteur de Sorbonne, curé de S[t] Germain-de-Livet, ayant élu domicile en la maison de M[e] Pierre Thillaye, pbr̃e habitué en la parr̃. de S[t] Germain de Lx, requiert du seig[r] évêque sa nomination au canonicat de Bourguignoles, vacant par la mort de M[re] Pierre André, pbr̃e, dernier titulaire, décédé ce jourd'hui, 21 janvier. Les grands vicaires répondent qu'ils feront part de lad. réquisition au seig[r] évêque. Cette réponse prise pour un refus, le s[r] Durozey proteste se pourvoir devant qui il appartiendra. (*V.* **48, 280, 502**).

Le 25 janv. 1709, Sa Grandeur se trouvant à Paris, nomme M[re] Gabriel Durozey au canonicat de Bourguignoles.

Le 1[er] févr. 1709, le s[r] Durozey, représenté par M[e] Gabriel Moisy, pbr̃e, chapelain de S[t] Nicolas en la Cathédrale, est mis en possession

dud. bénéfice par le ministère de M. le doyen du Chapitre avec toutes les cérémonies accoutumées. (*V.* **685**).

Le 21 janv. 1709, Me François Lefebvre, pbre, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, parr. St Jacques, requiert du seigr évêque la collation du canonicat de Bourguignoles, vacant par la mort du sr André. Les grands vicaires répondent qu'ils feront part au seigr évêque de lad. réquisition, lorsqu'il sera de retour. Cette réponse prise pour un refus, le sr Lefebvre proteste se pourvoir devant qui de droit. (*V.* **289**, **497**, **648**).

Le 1er févr. 1709, les vicaires généraux donnent aud. sr Lefebvre la collation dud. canonicat.

Le 9 févr. 1709, le sr Lefebvre est mis en possession de ce bénéfice par le ministère de M. le doyen *ad conservationem juris*, attendu que le canonicat est rempli.

Le 1er févr. 1709, Me Jacques de Vimont, pbre, Me ès-arts et bachelier en théologie, curé de St Ouen de Roques, et non rempli, à cause de la modicité de son bénéfice, étant en portion congrue, requiert du seigr évêque sa nomination au canonicat de Bourguignoles, vacant par la mort du sr André. Les grands vicaires lui donnent la collation de ce bénéfice *ad conservationem juris*. (*V.* **493**).

Le 7 févr. 1709, il est mis en possession dud. canonicat aussi *ad conservationem juris* ; car le lieu est rempli. (*V.* **717**).

662. — Le 24 sept. 1707, Me Pierre Vauviel, acolyte de la parr. de Martainville, est ordonné sous-diacre. (*V.* **526**).

663. — Le 24 sept 1707, Me Jean Vitrel, sous-diacre de St Ouen de Pontaudemer, est ordonné diacre. (*V.* **233**).

664. — Le 9 juin 1708, Sébastien Levon et Me Charles Levon, frères, Jacques Levon, de la parr. de St Germain-de-Montgommery, et Jean Louvet, de la parr. de Rumesnil, constituent 150 livres de rente en faveur de Me Nicolas Levon, acolyte, fils dud. Sébastien, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V.* **151**).

665. — Le 1er août 1689, Georges Gallot, fils de Gilles et de Jeanne Filleul, de la parr. de St Michel de Caen, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 28 janvier 1707, Me Georges Gallot, pbre de Caen, chanoine régulier de l'Hôtel-Dieu de Caen, est reçu Me ès-arts en l'Université de lad. ville.

Le 16 mars 1707, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, led. sr Gallot, âgé de trente ans passés, est nommé par icelle sur les abbayes et les prieurés de divers diocèses.

Le 20 février 1709, il fait signifier ses noms et grades aux religieux de Ste Barbe-en-Auge.

Le 1er nov. 1704, led. sr Gallot avait fait profession à l'Hôtel-Dieu de Caen entre les mains du R. P. Jean Bouvet, pbr̃e, prieur des chanoines réguliers de cette maison.

666. — Le 16 juin 1707, Gilles Ridel, marchand, de la parr̃. de Crouttes, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, Me Roger Ridel, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. (*V*. **543**).

667. — Le 17 février 1709, Me François Duchemin, pbr̃e, pourvu de la cure de St Léger-du-Bosc, prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Joseph de Montaut de Brassac, prieur-curé de Dozulé ; Me Jean Senose, pbr̃e, demeurant en lad. parr̃. de St Léger ; Alexandre Le Veslin, Escr, sr de la Fagère, de lad. parr̃. de St Léger ; Gabriel de Tholmer, Escr, demeurant à Dozulé ; Me Nicolas Gassel, notaire à Dozulé, et autres témoins. (*V*. **628**).

668. — Le 28 février 1709, la nomination à la chapelle du château d'Ouillye, sous le titre de St Jacques et St Philippe, appartenant au seigr baron d'Ouillye ; Mesre Adrien du Houlley, cheveer, seigr baron, châtelain et haut-justicier d'Ouillye, seigr de Firfol et de la Lande, consor du roy en sa cour des aides de Paris, nomme à lad. chapelle, vacante par la mort de Me Louis Gaillard, pbr̃e, curé de St Jean-de-Livet et dernier titulaire, la personne de Mesre Nicolas du Houlley, pbr̃e et docteur de Sorbonne. Fait au château d'Ouillye les jour et an ci-dessus. (*V*. **653**).

(Il y a un acte de collation donnée à Paris par le seigr évêque, le 16 février, aud. sr du Houlley, et qui par conséquent est antérieur à l'acte de présentation. Il y a aussi une procuration donnée par le même sr du Houlley, le 15 février, pour prendre possession de lad. chapelle. Aussi nous trouvons deux nouveaux actes, une collation et une procuration postérieures à la présentation).

Le 9 mars 1709, le seigr évêque donne à Me Nicolas du Houlley d'Anfernet, pbr̃e de ce diocèse, la collation de la chapelle du château d'Ouillye.

Le 8 mars 1709, led. sr du Houlley, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Paris, docteur de Sorbonne, demeurant à Paris, au séminaire des Bons-Enfants, rue St Victor, avait donné sa procuration pour prendre possession dud. bénéfice et administrer les revenus qui en dépendent.

669. — Le 8 nov. 1708, Me Christophe Lehongre, pbr̃e, curé de St Martin du Mesnil-Froger, dépendant de la nomination de la collégiale du Mellerault, donne sa procuration pour résigner sa cure entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Jean Grillon, pbr̃e, vicaire de N.-D. de Lessard.

Le 17 décembre 1708, led. s[r] Grillon obtient en cour de Rome des lettres de provision dud. bénéfice.

Le 27 févr. 1709, M[re] Pierre du Mesnil, vic. g[l], donne son visa auxd. lettres de provision. (*V.* **677**).

670. — Le 23 nov. 1708, la nomination à la cure de S[t] Sulpice de Canapville appartenant au chapitre de Cléry, les chanoines dud. lieu nomment à cette cure, vacante par la démission pure et simple de M[e] Robert Le Villain, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de M[e] Pierre Le Villain, pbr̃e du diocèse de Lx (parr̃. de Marolles).

Le 29 fév. 1709, les vicaires généraux du seig[r] évêque donne aud. s[r] Le Villain la collation dud. bénéfice de Canapville. (*V.* **243**, **686**).

671. — Le 19 juin 1708, Pierre Mourier, marchand, demeurant à N.-D. de Courson, constitue 150 livres de rente en faveur de son fils, M[e] Guillaume Mourier, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de M[e] Nicolas Bellière, pbr̃e, vicaire de N.-D. de Courson, et de M[e] François Jonquet, demeurant à Bellou. (*V.* **468**, **543**).

672. — Le 29 juillet 1705, François Housset, marchand, bourgeois de Pont-l'Evêque, fait une fondation de 15 livres de rente, en faveur de la confrérie du S[t] Rosaire établie en l'Eglise de Pont-l'Evêque. Fait en présence de M[e] Antoine Loisnel, pbr̃e; Nicolas Gamare, s[r] de la Rosière, lieutenant de la mairie et bourgeois dud. lieu.

673. — Le 28 février 1709, la nomination à la cure de S[t] Ouen de Mouteilles appartenant au seig[r] du lieu, Mes[re] Guy du Val, chev[er], seig[r] de Bonneval, patron de Cerqueux, Mouteilles, châtelain du Mont-de-la-Vigne, demeurant ordinairement en sa terre de Cerqueux, et de présent à Paris, logé à l'hôtel d'Anguy, rue Jean Fleury, parr̃. S[t] Eustache, nomme aud. bénéfice la personne de M[e] Robert Paisant, pbr̃e du diocèse de Bayeux, vicaire de S[t] Pierre de Caen.

674. — Le 6 mars 1709, Mes[re] François-Louis de Beaurepaire, pbr̃e, curé de S[t] Germain-Langot, diocèse de Bayeux, résigne sond. bénéfice en faveur de M[e] Jean Guillard, pbr̃e du diocèse de Bayeux et vicaire de S[t] Victor-de-Chrétienville au diocèse de Lx. (*V.* **207**).

675. — Le 20 février 1709, M[e] Guillaume De la Cousture, pbr̃e, du diocèse de Lx, (parr̃. de Neuville-sur-Touques), est reçu M[e] ès-arts en l'Université de Caen.

Le même jour, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

676. — Le 7 mars 1709, M[e] Théodore Regnoult, pbr̃e, curé de S[t] Pardoul de la Brevière, dépendant de la nomination des religieux de S[t] Martin de Séez, donne sa procuration pour résigner sond. bénéfice

entre les mains de N.-S.-P. le pape en faveur de Me Thomas Bellière, pbre, vicaire de St Ouen-le-Hoult.

677. — Le 5 mars 1709, Me Jean Grillon, pbre, pourvu de la cure du Mesnil-Froger, prend possession dud. bénéfice, en présence de François Legenvre, sr des Vallées, et autres témoins. (*V.* **669**).

678. — Le 4 mars 1709, Me Abraham Clouet, clerc du diocèse de Séez, pourvu des 5e et 6e prébendes de la collégiale du Merlerault, prend possession desd. bénéfices, en présence de Me Louis Durand, curé de Montmarcey, et autres témoins. (*V.* **581**).

679. — Le 4 mars 1709, Me Louis Durand, pbre du diocèse du Mans, pourvu de la cure de Montmarcey, prend possession de ce bénéfice, en présence de Me Abraham Clouet, clerc du diocèse de Séez, chanoine prébendé de la collégiale du Merlerault. (*V.* **588**).

680. — Le 8 mars 1709, Me Louis Pollin, pbre, pourvu de la cure de St Jean-de-Livet, « de la valeur de 250 livres tout au plus », et dont il n'a pas encore pris posssession, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Beaumont. (*V.* **660**).

681. — Le 16 février 1709, Me Nicolas Havard, pbre de Honfleur, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 20 février 1709, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, led. sr Havard, âgé d'environ vingt-six ans, est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris, Rouen, Tours et Bourges ; sur les évêchés et Chapitres de Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Le Mans, Chartres, Condom et Evreux, ainsi que sur la plupart des abbayes et prieurés de ces différents diocèses.

682. — Le 24 mars 1699, Bon-Thomas Athinas, fils de Thomas et de Marie Marmonti, de la parr. de Cherbourg, reçoit à Coutances la tonsure et les ordres mineurs.

Le 11 avril 1705, led. sr Bon-Thomas Athinas, reçoit le sous-diaconat à Lx.

Le 18 sept. 1706, il est ordonné diacre aussi à Lx.

Le 24 sept. 1707, il y reçoit la prêtrise.

Le 18 février 1709, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

683. — Le 7 avril 1708, François Gravelle, fils de Robert et de Marie Doisy, de la parr. de Crouttes, reçoit la tonsure et les ordres mineurs.

Le 19 février 1709, il est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

Le 20 février 1709, il obtient des lettres de quinquennium, du recteur de lad. Université.

Le même jour, led. sr Gravelle, acolyte, âgé de vingt-deux ans, est nommé par icelle sur les archevêchés et les chapitres de Paris et de

Rouen, sur les évêchés et chapitres de Bayeux, Lisieux, Coutances, Evreux, Séez, Orléans et Le Mans, ainsi que sur un bon nombre de collégiales, abbayes, et prieurés de ces différents diocèses. (*V.* **724**).

684. — Le 12 mars 1709, la nomination à la cure de St Martin-de-la-Lieue appartenant au seig^r^ du lieu, à cause de son fief de St Martin, Mes^re^ Philippe de Bigars, Esc^r^, s^r^ de St Martin, nomme à cette cure, vacante par le décès de Me Jean Laugeois, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Robert Campion, pbrē de Lx, desservant lad. parr̄. de St Martin.

Le 13e mars 1709, les vicaires généraux du seig^r^ évêque donnent aud. s^r^ Campion la collation dud. bénéfice.

Le 17 mars 1709, le s^r^ Campion prend possession de la cure de St Martin-de-la-Lieue. (*V.* **687**).

685. — Le 9 mars 1709, Me Gabriel Durozey, pbrē, docteur en Sorbonne, grand vicaire de St Flour, pourvu d'un canonicat en la Cathédrale de Lx et en possession non paisible d'un autre, demeurant à Paris, représenté par François Durozey, son frère, curé de St Germain-de-Livet, fait réitérer ses noms et grades au seig^r^ évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **661**).

686. — Le 10 mars 1709, Me Pierre Le Villain, pbrē, pourvu de la cure de St Sulpice de Canapville, prend possession dud. bénéfice, en présence de Mre Nicolas de Carel, Esc^r^, s^r^ de Cresseveulle, demeurant à Canapville ; Mre François de Costard, Esc^r^, sieur de la Chapelle, demeurant à Méry, et plusieurs autres témoins. (*V.* **670**).

687. — Le 12 mars 1709, la nomination à la cure de St Martin-de-la-Lieue appartenant à Mes^re^ Yves-Antoine Deauga, Esc^r^, seig^r^ et patron de lad. parr̄., à cause de son fief du Mesnil-au-Vicomte, parr̄. de St Martin, led. seig^r^ nomme à ce bénéfice, vacant par la mort de Me Jean Laugeois, pbrē, dernier titulaire, la personne de Me Gabriel Gondouin, pbrē du diocèse de Lx. (*V.* **684**).

688. — Le 23 mai 1708, Laurent Coge, fils de Laurent et de Marguerite Hébert, de St Ouen de Pontaudemer, reçoit la tonsure dans la chapelle des Carmélites dud. lieu.

689. — Le 11 mars 1709, Mre Pierre Audran, vic. g^l^., donne à Me Robert Paisant, pbrē du diocèse de Bayeux, la collation de la cure de Mouteilles.

Le 14 mars 1709, led. s^r^ Paisant prend possession dud. bénéfice, en présence de Me Charles Dupont, pbrē du diocèse de Bayeux et desservant lad. parr̄. de Mouteilles ; Me Pierre-François de la Vigne, bailly de Hotot, demeurant à Grandouet et autres témoins. (*V.* **673**).

690. — Le 15 mars 1709, Me Antoine Jehan, pbrē du diocèse de Séez, parr̄. de St Vandrille, M^e^ ès-arts en l'Université de Caen, fait si-

gnifier ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **67**, **299**, **494**).

691. — Le 13 mars 1709, Me Jacques Gosset, pbr̃e, curé de la 1re portion de Verson, en portion congrue, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant aud. lieu de Verson, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Capitre de Lx. (*V.* **47**, **281**, **476**).

692. — Le 13 mars 1709, Me Gabriel Odienne, pbr̃e de St Germain de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait signifier ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

693. — Le 13 mars 1709, Me Jacques Cousture, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en lad. ville, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux des abbayes de Bernay et de Cormeilles. (*V.* **70**, **305**, **504**).

694. — Le 15 mars 1709, Me Jacques Crochon, pbr̃e de St Germain de Lx et demeurant actuellement en celle de Toutainville, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux et de Cormeilles. (*V.* **52**, **90**).

695. — Le 12 mars 1709, la nomination à la cure de Noards appartenant au seig^r du lieu, Mre Jean-François du Fay, chev^er, marquis de Vergetot, seig^r et patron de Graimbouville, Putot et Noards, seig^r de Lieurey et autres lieux, maréchal des camps et armées du roy, demeurant ordinairement à Paris, étant maintenant à Rouen, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me André Aude, pbr̃e, dernier titulaire, la personne de Me Jean-Baptiste de Liée de Belleau, pbr̃e du diocèse de Lx.

Le 14 mars 1709, le seig^r évêque, se trouvant à Paris pour ses affaires, donne aud. s^r de Liée la collation de ce bénéfice.

Le 18 mars 1709, Me Jean-Baptiste de Liée de Belleau prend possession de la cure de Noards, en présence de Me Jean Levavasseur, pbr̃e, curé de St Jean-de-la-Lecqueraye et doyen rural ; Me Nicolas Bucailles, pbr̃e, desservant lad. par̃r. ; Mes^re Marguerin de Malhortie, Esc^r, seig^r de Boscgiard ; Charles de Malhortie, Esc^r, seig^r du Bard-Morsan et autres lieux, et plusieurs autres témoins.

696. — Le 15 mars 1709, Me Guillaume Hovey, pbr̃e du diocèse de Séez, M^e ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de N.-D. de Maize, diocèse de Sens, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult. (*V.* **54**).

697. — Le 21 mars 1709, Me Claude Vitrel, pbr̃e, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à St Ouen de Pontaudemer, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Pierre de Préaux, Grestain, Cormeilles et aux dames de St Léger de Préaux. (*V.* **477**).

698. — Le 21 mars 1709, Me Jean-Jacques Lebourg des Alleurs,

diacre de ce diocèse, bachelier en théologie, demeurant à Paris, représenté par Me Robert Basire, pbr̃e du séminaire de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **85, 191, 489**).

699. — Le 20 mars 1709, Me Gallois Eudes de la Londe, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant en l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, diocèse de Paris, représenté par Jacques Bosquet, sr de Feugré, bourgeois de Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

700. — Le 20 mars 1709, Mre Nicolas de Sallen, pbr̃e du diocèse de Bayeux, chapelain de la Cérandière et ayant requis la cure de Litteau aud. diocèse, demeurant à Monts, près Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **463**, **592**).

701. — Le 20 mars 1709, Me Thomas Duval, pbr̃e de St Germain de Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **297**).

702. — Le 20 sept. 1704, Me Jean Cordier, diacre de Roiville, est ordonné prêtre.

703. — Le 23 mars 1709, la nomination à la chapelle St Louis de Bonneville ou de Bonnevillette, en la parr̃. du Bois-Hellain, appartenant à l'abbaye de Cormeilles, les religieux capitulairement assemblés, savoir : Dom Jean-Baptiste Pelvey, pbr̃e prieur ; Dom Charles Leudet et Dom Charles Letellier, tous religieux-profès de lad. abbaye, nomment aud. bénéfice, vacant par la mort du dernier titulaire, la personne de Me Jacques Daufresne, clerc du diocèse de Lx.

Le 24 mars 1709, le visa épiscopal est donné à la nomination dud. sr Daufresne à la chapelle St Louis, sise en la parr̃. de Bonneville. (*L'acte de nomination place lad. chapelle sur la parr̃. du Bois-Hellain*).

Le 2 avril 1709, le sr Daufresne, pourvu du prieuré de St Louis de Bonneville ou de Bonnevillette, se rend en lad. paroisse de Bonneville-la-Louvet « ou estoit bastie lad. chapelle », afin d'en prendre possession, ce qu'il fait « par le toucher des anciennes murailles et vestiges, lad. chapelle estant entièrement croulée et ruinée ». Il se prosterne à genoux et fait sa prière pour accomplir autant que possible les cérémonies ordinaires. Fait en présence de Richard Delamare, marchand, syndic du Bois-Hellain, et de plusieurs autres témoins de la parr̃. du Bois-Hellain. (*V.* **475**).

704. — Le 22 mars 1709, Me Nicolas du Houlley, pbr̃e, Me ès-arts en l'Université de Paris et docteur en Sorbonne, demeurant à Paris au séminaire des Bons-Enfants, représenté par son frère, Me Louis d

Houlley, pbrē, curé de Torquesne, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

705. — Le 26 mars 1709, Me Cyprian Morel, pbrē du diocèse d'Evreux, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à la Gonfrière aud. diocèse, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult et de Bernay. (*V*. **64**, **306**, **500**).

706. — Le 25 mars 1709, Me Charles Bellière, pbrē, chapelain en la Cathédrale, M^e ès-arts en l'Université de Paris, demeurant à Lx, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **65**, **301**).

707. — Le 26 mars 1709, Me Sébastien Ledagu, pbrē, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Bernay, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de Bernay. (*V*. **269**, **490**).

708. — Le 26 mars 1709, Me François Grip, pbrē du diocèse de Bayeux, chapelain de la chapelle non distributive de St Romain, en la cathédrale de Lx, M^e ès-arts en l'Université de Caen, demeurant à Hérouvillette, diocèse de Bayeux, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx.

709. — Le 21 sept. 1698, Robert Joanne, fils d'Antoine et de Marie Le Courtois, de la parr̄. de St Sauveur de Caen, reçoit la tonsure à Bayeux.

Le 25 juin 1700, led. s^r Joanne est reçu M^e ès-arts en l'Université de Caen.

Le 13 février 1704, il obtient des lettres de quinquennium du recteur de lad. Université.

Le même jour, le s^r Joanne, âgé de vingt-deux ans, est nommé par icelle sur les archevêchés et les Chapitres de Paris et de Rouen ; sur les évêchés et les Chapitres de Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Séez, Chartres, Le Mans et Rennes et sur la plupart des abbayes et prieurés situés dans ces divers diocèses.

710. — Le 26 mars 1709, Me François Le Petit du Boullay, pbrē, bachelier en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Orbec, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de Bernay. (*V*. **44**).

711. — Le 26 mars 1709, Me Pierre Thillaye, pbrē, demeurant à Lx, parr̄. St Germain, M^e ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seig^r évêque et au Chapitre de Lx. (*V*. **50**).

712. — Le 27 mars 1709, Me Jacques Bunel, pbrē de N.-D. de Pontaudemer, prieur de l'Hôtel-Dieu, de revenu modique, M^e ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Pierre de Préaux, de Grestain et de Cormeilles, ainsi qu'aux dames de St Léger de Préaux. (*V*. **59**, **431**, **491**).

713. — Le 27 mars 1709, Me Guillaume Jéhanne, pbrē, aumônier du seigr évêque, demeurant à Lx, Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

714. — Le 16 mars 1709, Me Denis Leblanc, pbrē du diocèse de Lx, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Caen, demeurant à Paris au collège de Narbonne, rue de Laharpe, fait réitérer ses noms et grades aux religieux de St Evroult, en parlant à Mre Antoine Lemoyne, grand vicaire du seigr abbé de St Evroult, trouvé à la maison de Sorbonne où il demeure. (*V.* **42**, **72**, **282**, **516**).

715. — Le 25 mars 1709, Fr. Lucas Maheut, de la parr̄. de N.-D. d'Hommoy, diocèse de Séez, fait profession en l'abbaye de N.-D. de Cormeilles entre les mains de Dom Jean-Baptiste Pelvey, prieur de lad. abbaye, en présence de Dom Charles Leudet, de Dom Charles Letellier, Me Robert Lemérey, pbrē, et Me Jean Benoist, aussi pbrē.

716. — Le 29 mars 1709, M. Pasquier Renoust, pbrē, originaire de Ste Gauburge-sur-Risle, y demeurant, diocèse de Séez, Me ès-arts en l'Université de Caen, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx, ainsi qu'aux religieux de St Evroult. (*V.* **298**).

717. — Le 28 mars 1709, Me Jacques Vimont, pbrē, curé de Roques, Me ès-arts et bachelier en théologie de la faculté de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx. (*V.* **66**, **300**, **493**, **661**).

718. — Le 22 juillet 1708, Me Nicolas Turpin, de la parr̄. d'Echauffour, est reçu Me ès-arts en l'Université de Caen.

719. — Le 28 mars 1709, Me Jacques Lefebvre, pbrē, curé de la 2e portion de la parr̄. de St Désir de Lx, « en portion congrue, de la valeur de 300 livres, 25 ou 30 livres d'obits, et un casuel très-modique », Me ès-arts en l'Université de Paris, fait réitérer ses noms et grades au seigr évêque et au Chapitre de Lx.

720. — Le 24 sept. 1707, Me Jacques Piquot, acolyte de Ste Croix de Bernay, est ordonné sous-diacre.

721. — Le 30 mars 1709, Me André Leboullenger, sous-diacre de la Potherie-Mathieu, est ordonné diacre. (*V.* **590**, **652**).

722. — Le 30 mars 1709, Me Gabriel-François Luce, diacre de Brecey, diocèse d'Avranches, *ritè dimissus*, est ordonné prêtre à Lx.

723. — Le 30 mars 1709, reçurent la tonsure et les ordres mineurs :

Pierre-Henry Scelles, fils de Simon et de Catherine Mouillard, de la parr̄. de Nonant ;

Pierre Hauvel, fils de Nicolas et de Marguerite Tinard, de la parr̄. de St Germain de Lx.

724. — Le 30 mars 1709, François Gravelle, acolyte de Croutles, est ordonné sous-diacre. (*V.* **683**).

725. — Le 10 mars 1709, Me Philippe Bardouleau, pbr̃e du diocèse de Lx, chanoine et doyen de Valence, en Dauphiné, et chapelain de Ste Marie-Magdeleine en la Cathédrale de Lx, donne sa procuration à Me Guillaume Couture, pbr̃e, chapelain en la Cathédrale, pour résigner sad. chapelle entre les mains des sieurs chanoines.

726. — Le 23 août 1707, Pierre, Claude et Jean Leudet, frères, demeurant à Blangy, au village des Leudets, constituent 150 livres de rente en faveur de leur frère, Me Robert Leudet, acolyte, afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Louis-Charles Bocquet, pbr̃e, curé de Blangy, et de Me Nicolas Lefebvre, aussi pbr̃e, vicaire du lieu.

727. — Le 25 août 1708, Olivier-Joseph Filleul, Escr, seigr et patron de St Martin-des-Chesnayes, demeurant aud. lieu, constitue 150 livres de rente en faveur de Me Jean-Baptiste Hamon, acolyte de lad. parr̃., afin qu'il puisse parvenir aux ordres sacrés. Fait en présence de Me Jean Sement, pbr̃e de St Cyr-de-Salerne.

TABLE DE L'INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

Principes généraux du droit ancien touchant les bénéfices . VII.

CHAPITRE I

Notions sur les bénéfices . . . . VIII.
§ 1. — Différentes espèces de bénéfices. . . . . . VIII.
§ 2. — Conditions requises pour posséder un bénéfice . . X.
§ 3. — Des notaires royaux-apostoliques . . . . . . XI.

CHAPITRE II

Manière d'obtenir les bénéfices . . . . XII.

ARTICLE I

Différents moyens d'acquérir un bénéfice . . . . XIII.
§ 1. — De la collation ou nomination . . . . XIII.
§ 2. — De la permutation . . . . XV.
§ 3. — De la résignation *in favorem* . . . . XV.
§ 4. — Moyen d'empêcher l'effet de la résignation . . XVI.
§ 5. — Lettres de provision en cour de Rome. . . . XVII.
§ 6. — Des gradués. . . . . XVII.
I. — Lettres de quinquennium . . . . XVIII.
II. — Lettres de nomination sur les patrons ecclésiastiques. . . . . XIX.
III. — Signification des grades . . . . . XIX.
IV. — Réitération des grades . . . . XIX.
§ 7. — Indults bénéficiaires. . . . . XX.

ARTICLE II

De l'institution canonique . . . . XX.
§ 1. — Institution canonique donnée par le Souverain Pontife. . . . . XXI.
§ 2. — Institution canonique donnée par l'évêque. . . XXI.

ARTICLE III

De la prise de possession. . . . . XXIII.

CHAPITRE III

Causes pour lesquelles on perdait un bénéfice . . . . . XXV.
§ 1. — De la démission. . . . . XXV.
§ 2. — Fautes qui font perdre un bénéfice. . . . . . XXV.
§ 3. — De la non-résidence et de la désertion. . . . XXVI.

CHAPITRE IV

Insinuation des actes . . . . XXVII.

CHAPITRE ADDITIONNEL

Des titres cléricaux et des protestations contre les ordinations . . . xxix.
§ 1. — Du titre clérical . . . . xxix.
§ 2. — Des brefs relevant du sous-diaconat . . . . xxx.

DEUXIÈME PARTIE

Détails particuliers au diocèse de Lisieux . . . . xxxiv.

CHAPITRE I

L'évêché . . . . xxxiv.

CHAPITRE II

La Cathédrale . . . . xxxix.

ARTICLE I

Les dignités . . . . xl.
§ 1. — Le haut-doyen . . . . xl.
§ 2. — Le grand chantre . . . . xlii.
§ 3. — Le trésorier . . . . xliii.
§ 4. — Le chèvecier . . . . xliii.
§ 5. — Le scolaste ou écolâtre . . . . xliv.
§ 6. — Les archidiacres . . . . xliv.

ARTICLE II

Des prébendes . . . . xliv.
§ 1. — Situation des fiefs des prébendes. . . . . . xlvi.
§ 2. — Particularités de quelques prébendes . . . . xlviii.
§ 3. — Maisons canoniales . . . . xlix.
Autres maisons appartenant au Chapitre . . . . liv.

ARTICLE III

Autres espèces de chanoines. . . . . liv.
I. — Des chanoines *ad effectum* . . . . liv.
II. — Des chanoines honoraires . . . . liv.

ARTICLE IV

Des curés primitifs et des vicaires perpétuels . . . . . lv.

ARTICLE V

Le petit chœur . . . . lvi.
§ 1. — Les hauts-vicaires . . . . lvii.
§ 2. — Les chapelles de la Cathédrale . . . . lvii.
§ 3. — Les officiers douze-livres et semi-douze-livres . . lxi.

ARTICLE VI

Droits du Chapitre pendant la vacance du siège épiscopal . . lxi.

ARTICLE VII

De l'officialité du Chapitre . . . . lxii.
§. — Officialités des prébendes . . . . lxiii.

CHAPITRE III

Les collégiales . . . . lxiii.
I. — Saint-Nicolas du Merlerault . . . . lxiii.
II. — Saint-Cande-le-Vieil . . . . lxiv.

CHAPITRE IV

Les abbayes et prieurés conventuels . . . . LXIV.

CHAPITRE V

Du collège et des séminaires . . . . LXVII.
§. — Petit séminaire. . . . . LXIX.

CHAPITRE VI

Les doyens ruraux . . . . LXIX.

CHAPITRE VII

Des paroisses. . . . . LXX.
I. — Des saints patrons . . . . LXX.
II. — Les curés . . . . LXXI.
III. — Du déport . . . . LXXIII.
IV. — Les vicaires . . . . LXXIII.
V. — Les prêtres de la paroisse . . . . LXXIII.
VI. — Les clercs ou ordinands . . . . LXXIV.
VII. — Les patrons présentateurs . . . . LXXV.
VIII. — Seigneurs et notables . . . . LXXV.
IX. — Chapelles et prieurés simples. . . . . LXXVI.
X. — Faits divers. . . . . LXXVII.

TABLE

DES NOMS CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME

Observations diverses pour l'intelligence de cette table.

Nous avons mis d'abord dans cette table tout ce qui se rapporte à l'évêché et à son personnel, ainsi qu'à l'officialité du diocèse ;

2° Tout ce qui regarde la Cathédrale, les dignités du Chapitre, les prébendes, les chapelles, les officiers de la Cathédrale et l'officialité du Chapitre ;

3° Les séminaires ;

4° Les abbayes et les grands prieurés. Les prieurés simples se trouvent à l'article des paroisses sur le territoire des quelles ils avaient été fondés ;

5° Les exemptions de St Cande et de Nonant ;

6° Les paroisses de Lisieux et de la banlieue ;

7° Toutes les autres paroisses du diocèse, placées, suivant l'ordre alphabétique, par archidiaconés et par doyennés.

L'article des paroisses donne les noms 1° des curés, 2° des vicaires, 3° des prêtres originaires de la paroisse ou y demeurant, 4° des clercs depuis la tonsure jusqu'au sacerdoce inclusivement, 5° des patrons présentateurs, 6° des seigneurs et personnes notables de la paroisse. — Cet article contient encore les prieurés simples et les chapelles, situés sur le territoire de la paroisse, avec leurs titulaires et leurs patrons, et enfin certains renseignements particuliers à la localité.

Le (D) qui se trouve à la suite des noms de quelques ecclésiastiques, indique des prêtres qui desservent une cure sans en être titulaires.

A l'article des Seigneurs et Notables de chaque paroisse, les mots en italiques et placés entre parenthèse, sont les noms de la femme du personnage qui précède.

Lorsque dans un article les noms sont nombreux nous les avons mis par ordre alphabétique.

A l'article de la Cathédrale, nous n'avons pas indiqué les patrons pré-

sentateurs, parce que à l'exception du doyen qui était nommé pa Chapitre assemblé, c'était l'évêque qui nommait à toutes les dignit prébendes.

L'évêque nommait encore les trois chapelains de N.-D., les chapelain Ste Croix (1re et 2e portions) et celui de St Ouen.

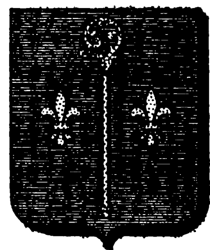
Le vicaire de Retz ou Rays était nommé par le seigneur de Barne la-Bertrand, et le chapelain de Ste Catherine par le seigneur de Comte Les autres chapelains étaient à la nomination du chanoine de semaine.

Les chiffres romains que l'on trouve dans cette table indiquent le num du registre des Insinuations et les chiffres arabes le numéro que l'art occupe dans ce registre d'après notre travail.

TABLE GÉNÉRALE

DU PREMIER VOLUME

ÉVÊCHÉ DE LISIEUX


Armes de l'Evêché

Évêques de Lisieux. — Monseigr Léonor I Gouyon de Matignon, évêque de Lx, V.133, VI. 838. — Mgr Léonor II Gouyon de Matignon, évêque et comte de Lx. *Passim* et presque à chaque page. — Le seigr évêque à Paris, I. 46, 261, 269, 323 ; II, 230 ; III. 87, 404 ; V. 396 ; VI. 367, 373, 450, 491 ; VIII. 18, 538, 609, 641, 661, 668, 694. — Ordinations à Courbépine, II. 104, 112, 113, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 171, 172, 173, 174, 175 ; III. 442 ; V. 16, 231 ; VIII. 261. — Ordinations aux Carmélites de Pontaudemer, IV. 395, 450 ; V. 116 ; VIII. 688. — A St Ouen de Pontaudemer, IV. 394. — Le seigr évêque abbé de Lessay, V. 444 ; VI. 84, 247. — L'évêque de Lisieux patron de St Cande-le-Jeune, à Rouen, IV. 358. — Mgr de Matignon, patron laique de Courbépine, V. 438. — Famille de Matignon, VI. 91. — Commissions confiées par le pape au seigr évêque, VI. 805, 824.

Evêques étrangers présents à Lx. — P.-D. Huet, évêque d'Avranches, à Ste Barbe-en-Auge, VII. 48. — Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, VIII. 507, 539, 573.

Vicaires généraux. — P. Lange, I. 13, 229. — C. Le Nepveu ou Neveu, I. 24, 35, 84 ; II. 118, 295 ; III. 71, 155, 388, 399, 404, 471. — L. Le Merlier, I. 25 ; II. 245. — P. Audran, I. 23, 141 ; II. 11 ; III. 3, 388 ; V. 13, 60 ; VI. 287, 475, 644 ; VIII. 622. — P. Audran, vicaire général de l'évêque de Bayeux pour l'exemption de Cambremer, II. 32 ; V. 30 — F. de Carbonnel de Canisy, II, 40, 58 ; III. 155. — J.-B. de Franqueville, IV. 23 ; V. 1, 23, 133. — P. du Mesnil Le Boucher des Moulins, VII. 521, 638 ; VIII. 24, 106, etc.

Aumôniers de l'évêque. — G.-J. Vallée, II. 358. — G. Jéhenne, VII. 713.

Secrétaires de l'évêque. — S. Davoust, I. 323 ; III. 404. — Gabr. Hébert, V. 288 ; VII. 290.

Secrétaires de l'évêché. — Jacques Ricquier, V. 269. — F. Daubin, V. 269.

OFFICIALITÉ DE L'ÉVÊCHÉ.

Officiaux. — A. de Hally, VI. 486. — P. Audran, I. 141 ; IV. 20, 408, 574 ; VI. 475, 644 ; VII. 37 ; VIII. 212.

Vice-Gérants. — Gab. Hébert, I. 8, 87 ; II. 161 ; VI. 486 — C. Le Nepveu, II. 161.

Promoteurs. — G. Loysel, I 25 ; II. 303. — Jean Béquet, III, 64. — P. de la Croix, III. 205. — J.-A. de la Perdrielle-Armenoult, VI. 487. — J.-B. Moullin, VII. 37, 100 ; VIII. 25.

Avocats. — G. Montfort, III, 257 , VI. 487 ; VII. 208, 305.—F. Lefranc, VI. 486. — J.-B. Armenoult, VII. 581.

Greffier. — R. Lancelot, I. 68.

LA CATHÉDRALE DE ST PIERRE DE LISIEUX

DIGNITÉS DU CHAPITRE.



Armes du Chapitre.

Hauts-Doyens. — N. Taignier de la Bretesche, I. 1, 4, 35, 113, 231 ; II. 145, 305 ; III. 66, 397 ; IV. 40 ; V. 98. — J.-B. de Franqueville, V. 106, 322 ; VI. 222, 326, 511. — C. de Franqueville, VI. 511 ; VII. 267 ; VIII. 660.

Grands chantres. — L. Le Merlier, II. 245. — F. de Carbonnel de Canisy, I. 269 ; II. 5, 40, 179. Il est nommé évêque de Limoges, III. 155. — *F. Desprez*, III 155. — J.-B. de Franqueville, III. 155, 404 ; IV. 23, 225 ; V. 1, 98, 106, 322. — C. de Franqueville, V. 322, 460 ; VII. 22. — G. de Franqueville, VII. 22 ; VIII. 105, 302.

Trésoriers. — N. de Hally, VIII. 551. — G. de Grosourdy de Marimont, VIII, 551, 660.

Chèveciers. — J.-B. Despériers, II. 112; III. 5 ; IV. 76. — M. Desperiers, IV. 76 ; V. 106 ; VI. 25, 222, 511 ; VIII. 105, 622, 660.

Archidiacres du Lieuvin. — C. Le Nepveu, I. 35 ; II. 321 ; III. 71, 73, 155, 395. — L.-H. de Romé, III. 395 ; IV. 24, 28 192 ; VI. 697 ; VIII. 660.

Archidiacres d'Auge. — J. Lefebvre, III. 66. — P. Jourdain, III. 66 ; IV. 338 ; V. 106 ; VI. 489, 511 ; VII. 290, 296 ; VIII. 332, 379. — *Gilb. Hébert*, VIII. 290, 296. — J.-B. Moullin, VIII. 332, 379.

Archidiacres de Pontaudemer. — F. Le Rebour, I. 35, 229 ; III. 483 ; V. 106 ; VIII. 153.

Archidiacres de Gacé. — G. Le Bas, II. 46. — F. Cousin, II. 46 ; V. 106 ; VI. 489 ; VIII. 600.

Scolastes. — Ch. I du Thiron, V. 11. — P. Audran, I. 23 ; II. 11 ; IV. 33, 40, 408, 574 ; V, 106 ; VI. 475, 511, 644 ; VII. 37 : VIII. 622.

PRÉBENDES.

Prébende des Chesnes. — L. Mahieu, I. 4, 35, 113 ; III. 66, 398 ; IV. 40, 331 ; V. 106 ; VI. 222, 490, 511 ; VIII. 105, 622, 660.

Prébende 1re portion de Verson. — G. de Grosourdy de Marimont, IV. 40, 272, 368 ; V. 106 ; VI. 25, 511, 729 ; VII. 32 ; VIII. 353, 410, 469, 551.

Prébende 2e portion de Verson. — C. Le Nepveu, I. 35 ; III. 404. — O. de Montargis, III. 404. 413 ; IV. 229 ; V. 106 ; VI. 25, 222, 511 ; VIII. 212, 660.

Prébende de la Chapelle-Hareng.

Prébende 1re portion de Lieurey.—F. de Carbonnel de Canisy, I. 213, 269 ; II. 5, 179 ; III. 155. — S. Davoust de Langottière, III. 155, 403 ; V. 106 ; VI. 326, 484, 511 ; VII. 104, 378. — S. C. Boulduc, VII. 378, 382.

Prébende 2e portion de Lieurey.— Jean Guinet, I. 139 ; IV. 73.—Gilb. Hébert, IV. 73 ; V. 106 ; VI. 25, 222, 511 ; VII. 290, 620 ; VIII. 622, 660.

Prébende 1re portion de Crèvecœur. — N. Thouroude, baron de l'Eglise de Lisieux, I. 4. — Ch. II du Thiron, I. 4.

Prébende 2e portion de Crèvecœur. — F. Daubin, I. 113 ; IV. 40, 325, 336 ; V. 106, 140, 269, 447 ; VI. 25, 511, 539 ; VII. 61 ; VIII. 622, 660.

Prébende de Courtonnelle. — F. Le Rebour, I. 35, 113 ; II. 14, 229 ; III. 66, 483 ; IV. 325, 332 ; V. 106 ; VI. 20, 25, 222, 511, 644 ; VIII. 153.

Prébende de St Hymer. — P. Audran, II. 11 ; V. 105 ; VI. 511 ; VIII. 660.

Prébende de Formentin. — C. Costard, IV. 134, 366 ; V. 106, 170, 416 ; VI. 511, 876 ; VII. 630 ; VIII. 307, 622, 660. — OFFICIAL DE FORMENTIN : C. du Thiron, V. 416. — G. Montfort, V. 416.

Prébende d'Assemont. — L. Bonarière de la Tourette, I, 113. — L. de Bonsens des Espines, I, 113 ; III. 66 ; IV. 40, 207. — F. de Courtonne du Houlley, IV. 207.

Prébende St Germain. — F. de Boran de Castilly, IV. 382, 414, 465. — J. de la Mariouze, IV. 414, 465 ; V. 23, 106, 186 ; VI. 25, 181. — L. Deshayes de la Cauvinière, V. 186 ; VI. 181.

Prébende de St Jacques (THÉOLOGALE). — M. Jacquet, I. 261. — F. Cousin, I, 261 ; II. 46 ; III. 66 ; V. 106 ; VI. 287, 489, 511, 743 ; VIII. 600, 660.

Prébende de Cordebugle. — J. Dubois, III. 288 ; V. 106 ; VI. 511 ; VII. 633 ; VIII. 160. — J.-M. Henriau, VII. 633 ; VIII. 160, 346, 597.

Prébende des Loges. — A. Lemière, III. 404. — *O. de Montargis*, III. 404. — *J. de Pierres*, III. 404. — J.-B. de Franqueville, III. 404 ; IV. 23, 225 ; V. 1, 106 ; VI. 482. — J. Jagan, VI. 402, 511 ; VII. 339. — P. du Mesnil des Moulins Le Boucher, VII, 339, 638 ; VIII. 660.

Prébende de Pesnel. — N. Taignier de la Breteschе, I. 1 ; II. 305 ; V. 102, 106. — Jean Mignot, V. 98, 102, 106, 212 ; VI. 25, 55, 222, 341, 356, 511 ; VII. 205 ; VIII. 622, 660.

Prébende de Feins. — M. Desperiers, I. 4, 17, 35, 139 ; III. 66 ; IV. 40, 76 ; V. 106 ; VIII. 455, 622.

Prébende de Bourguignoles. — M. de la Rye, I. 30 ; II. 374. — P. André, I. 30, 35, 52, 305 ; II. 374 ; III. 65, 66, 81, 397 ; IV. 340 ; V. 106 ; VI. 58, 511 ; VII. 185 ; VIII. 661. — *F. Lefebvre*, VIII. 661. — *P. de la Croix*, I. 281. — *G. Durozey*, VIII. 661. — J. de Vimont, VIII. 661.

Prébende de Villers. — F. Louchard, I. 35, 113, 258 ; III. 285 ; III. 66 ; V. 106, 400. — L. de Matignon de Gacé, V. 400 ; VIII. 336. — F. Legrand, VIII. 336.

Prébende de la Pommeraye. — J. Dansel, I. 17. — J.-B. de Mary, I. 17 ; II. 339 ; III. 11. — *F. Dansel*, II. 339. — *J.-B. de Franqueville*, I. 17. — *C. Cornavin*, III. 11. — A. du Houlley d'Argouges, III. 11 ; V. 106 ; VI. 484, 511 ; VII. 283, 321, 414, 662. — P. Boisney, VII. 321. — *G. Durozey*,

VII. 414, 662 ; VIII. 48, 280, 661. — *F. Guénet*, VII. 409, 496. — *J. Mahiet*, VII, 283 ; VIII. 218.

Prébende de Croisilles. — R. Le Michaut, I. 4, 11, 17, 35; IV. 40, 325; V. 106; VI. 485, 501, 507. — C. de Franqueville, VI. 485. 507, 511, 517 ; VIII. 660.

Prébende de Surville. — A. de Mailloc, I. 4, 35, 55; II. 5; III. 448; IV. 325, 382; V. 106; VI. 25, 222, 511, 867 ; VIII. 622.

Prébende du Val-au-Vigneur. — Jacques Gallard, I. 35, 113 ; III. 66, 391 ; IV. 40; V. 106 ; VI. 25, 222, 511; VIII. 104, 513.— F. Le Bas (*major*), VIII. 114, 117, 622, 660.

Prébende 1re portion de Deauville. — P. Lange, I. 326 ; II. 10. — S. Davoust, I. 326; II. 10; III. 155, 192. — Gabriel Hébert, III. 192; IV. 325; V. 106 ; VI. 486, 511, 644, 750; VII. 502. — F.-N. Deslandes-Caboulet, VII. 502, 718 ; VIII. 262, 622, 660.

Prébende 2e portion de Deauville. — M. Lecoq, I. 4, 50, 51, 113, 307; II. 305 ; III. 66, 179, 395. — L.-H. de Romé de Vernouillet, III, 395 ; VI. 696; VII. 608 ; VIII. 660. — .. de Pont, III, 395; IV. 461. — L. de Matignon, IV. 461; V. 140. — C.-F. de Montaing, V. 140 ; VI. 222, 511. 686.

Prébende des Vaux (GRANDE PÉNITENCERIE). — F. Senée, I. 4, 35, 113 ; II. 14 ; III. 66 ; IV. 325 ; V. 106; VI. 25, 222, 511 ; VII. 32, 98. — C. Inger, VII. 32, 98, 505 ; VIII. 518, 622.

Prébende de la Pluyère ou Pluvière. — R. Paulmier, I. 4, 35, 113 ; III. 66 ; IV. 40 ; V. 101, 106, 342 ; VI. 222, 296, 511, 686. — *J.-B. Paulmier*, VI. 686. — *L. de Matignon*, VI. 686. — C.-B. de Montaing, VI. 686 ; VIII. 622, 660.

Prébende de St Pierre-Adifs ou Adzifs ou Azifs. — *J.-B. de Franqueville*, III 155, 402. — F. Dubois, III. 402 ; IV. 40, 290 ; V. 106, 110, 333 ; VI. 25, 222, 397, 511, 698 ; VII. 259 ; VIII. 16, 324. — OFFICIAL : G. Monfort, VII. 259.

Prébende du Val-Rohais. — (HAUTE-JUSTICE). —E. Le Bas du Coudray, IV. 364, 505; V. 106, 317, 449 ; VI. 259, 284. — C. Le Bas, V. 449; VI. 259 ; VIII. 622.

Prébende du Pré. — J. de Setz, I. 35 ; III. 66 ; IV. 40 ; V. 106 ; VI. 25, 222, 511 ; VIII. 622, 660.

Première demi-prébende de sous-chantre. — N. Turpin, II. 70, 229; IV. 40.

Deuxième demi-prébende de sous-chantre. — L. de Bellencontre, I. 139.

Prébende de Fresne. — (PRÉBENDE VOLANTE). — J.-B. Desperiers, IV. 76, 107. — M. Norgeot, IV. 107 ; V. 106 ; VI. 511 ; VIII. 474.

Prébende d'Ecajeul. — (PRÉBENDE VOLANTE) — G. Guillard, III. 40. — P. Pottier, III. 40 ; IV. 71. — C. de Franqueville, IV. 71 ; V. 101, 106, 322 ; VI. 485. — R. Le Michaux, VI. 485, 501, 511, 517 ; VIII. 105, 217. — G. de Franqueville, VIII. 105, 217, 302.

Prébende du Faulq. — (PRÉBENDE VOLANTE.) — G. Lhuillier, I. 140. — S. Davoust de Langottière, I. 140, 326 ; II. 10 ; III. 155, 404. — J. de Pierres, III. 404 ; IV. 26. — J. Deleau, IV. 26 ; V. 98, 106 ; VI. 511.

Prébende de Roques. — (PRÉBENDE VOLANTE). — A. Pottier, II. 125. —

L.-H. Troussevache, II. 125 ; III. 173. — J. Bourdon, III. 173 ; V. 106 ; VI. 511.

Prébende 1re portion de Touques. — (Prébende volante). — E. Jean, II. 14. — P. Jourdain, II. 14, 191, 257 ; III. 66 ; IV. 338 ; V. 106 ; VI. 489 ; VIII. 332, 379. — J.-B. Moullin, VIII. 332, 379, 578.

Prébende 2e portion de Touqués. — (Prébende volante). — C. Vimont, II. 79 ; VIII. 258. — F. Flambard, VII. 258, 347.

CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE.

Notre-Dame (1re portion). — J. Millet, I. 93 ; II. 70. — H. Deschamps. II. 14, 70 ; III. 94. — N. Lesguillon, III. 94 ; IV. 415, 487. — Jacques Lachey, IV. 487, 531 ; V. 155. — Jean Cœuret, V. 155. — Patron : L'évêque de Lisieux, V. 155.

Notre-Dame (2e portion). — H. de Franquetot de Coigny, IV. 352. — L. de Matignon, IV. 352, 461. — J. de Pont, IV. 461, 539 ; VII. 314, 332. — J. Bremond, VII. 314, 332. — Patron : L'évêque de Lisieux, IV. 352.

Notre-Dame (3e portion). — H. Deschamps, I. 261 ; II. 1, 70. — J. Millet, II. 70 ; III. 11.

Notre-Dame (4e portion).

St Martin. — F. Rusey, VIII. 218, 600. — P. Thorel, VIII. 218. — *J. Cousin*. VIII. 600.

St Ursin. — E. Inger, II. 97 ; III. 3 ; IV. 6, 43, 59, 374 ; VI. 450 ; VIII. 518. — C. Inger, VII. 32, 98. — F. Senée, VII. 32.

St Etienne (1re portion). — J. Deshayes, IV. 347, 382. — Jean Hébert, IV. 347, 382 ; VI. 597 ; VIII. 507, 597. — N. Jardin, VIII. 597.

St Etienne (2e portion).

St Jean l'Evangéliste. — Z. Bréard, I. 139 ; II. 229. — *S. Davoust*, I. 139, 140, 326. — J.-B. Bence, I. 139 ; II, 229. — *F. Cosnard*, I. 139. — Jacques Bence, II. 229 ; IV. 505 ; V. 170 ; VI. 685.

Ste Catherine. — J. Ledanois, II, 328 ; III. 59. — C.-F. de Parey, II. 372 ; III. 59 ; IV. 263, 305, 415. — N. Lesguillon, IV. 415, 487. — Patron présentateur : *Le baron de Combray*. C. de Parey, III. 59 ; IV. 305, 415.

Ste Magdeleine (1re portion). — P. Bardouleau de Luat, V. 309 ; VIII. 725.

Ste Magdeleine (2e portion) ou St Gatien. — F. Lefranc, I. 232 ; II. 5. — *B. Hellouin*, I. 232. — *J. Mahiet*, I. 232 ; II. 5 — J. Soyer, I. 232 ; II. 5.

St Augustin. — O. Dufay ou Dufer, I. 213 ; II. 11. — P. Moullin, I. 213 ; II. 11.

St Denis. — R. de Franqueville, IV. 112. — A. d'Erneville, IV. 112, 122, 352.

St Laurent. — C Piperey, I. 70, 194, 311 ; VI. 729. — *J. Paisant*, VI. 729. — C. Courtin, VI. 729 ; VII. 154, 473 ; VIII. 16, 160, 410.

St Taurin. — G. Hébert, I 320. — P. Jourdain, I. 320 ; II. 14. — E. Jean, II. 14, 285. — A. Morin, II. 285.

St Paul *in manerio episcopali* — F. Langlois, I. 315. — L.-N. Dugard de Bingeval ou Pincheval, I. 315.

Tous les Saints.

St Michel. — R. Inger, II. 79, 139 ; III. 6, 236 ; VI. 790, 874 ; VIII. 518. — F. Inger, VIII. 518.

St Jean-Baptiste (1re portion). — C. de Franqueville, V. 101. — P. Foret, V. 101.

St Jean-Baptiste (2e portion). — J. Cauvigny, I. 4, 277. F. Le Bas *(minor)*, I. 277, III. 3, 285 ; IV. 81.

St André. — G. Veron, I. 315 ; III. 59, 66 ; IV. 352, 361 ; V. 171, 322 ; VI. 259, 482, VII. 332, 502, 662.

St Thomas-le-Martyr. — J. Routtier, I. 6. — F. Formage, I. 6, 11, 17, 139 ; II. 379 ; IV. 76 ; VI. 44, 51, 490, 582. — G. Lemonnier, VI 582, 628 ; VII. 718. — A. Moessard, VII. 718 ; VIII. 391, 401, 598, 622.

Ste Croix (1re portion). — M. Boscher, V. 291. — L. Dhéry, V. 291 ; VII, 61. — G. Cousture ou Couture, VII. 61 ; VIII. 551.

Ste Croix (2e portion) ou St Gilles et St Loup ou Leu. — C. Bellière, I. 323 ; II. 1, 253 ; III. 149, 473 ; IV. 306 ; V. 81, 289 ; VI. 49, 51, 416, 735 ; VII. 170, 479, 662 ; VIII. 65, 301, 498, 706.

St Ouen.

St Nicolas. — J.-B. Bence, I. 139 ; II. 229 ; III. 66. 272. — *N. Le Marinier*, III. 272. — P. de Mailloc, III. 272 ; VI. 867 ; VIII. 16. — G. Moisy des Cailloires, VIII. 16, 661.

St Léonard.

Ste Agnès. — J. Dubois, VII. 606. — J.-J. de Parey. VII. 606.

St Maur. — G. Durozey, I. 268 , II. 278 ; III. 81. — Jean Durozey, III. 81, 326 ; VI. 774. — J. Turpin, VI. 774, 790 ; VIII. 324, 434.—G. Du Lys, VIII. 324, 391, 401, 434, 455, 462, 622.

St Vivien. — N. Grip, VII. 662 ; VIII. 307. — D. Lefort, VIII. 307.

St Aignan.

St Romain. — F. Grip, I. 62, 300, 313 ; II. 184, 275 ; III, 399 ; VI. 419; VIII. 708.

St Sébastien. — F. Cosnard, I. 17, 139, 224 ; II. 37. — G. Cousture ou Couture, II. 37, 274 ; V. 140 ; VII. 61. — PATRON : Le Chapitre, II. 37.

St Mandé.

Secrétaire du Chapitre. — A. Moëssard ou Moissard, I. 139 ; V. 106 ; VI. 222 ; VII. 718 ; VIII. 401, 622. — F. Desclos, VIII. 217.

Vicaires de Retz ou Rays. — J. Cauvigny, II. 39. — C. Courtin, II. 39 ; III. 54, 192 ; V. 274 ; VI. 18, 404, 690, 729 ; VII. 154, 473, 502 ; VIII. 16, 160, 410. — PATRON : Le Chapitre et le seigneur de Barneville-la-Bertrand, II. 39.

Autres vicaires de la Cathédrale. — R. Bonissant, I, 4. — F. Formage, I. 11, 17, 139 ; V. 106, 428.

Officiers douze-livres et autres. — C. Cachet, VII. 496. — I. Cantel, III. 81, 395 ; IV. 487 ; V. 23. — J. Corset, IV. 368 ; VII. 62, 626. — G. Dauphin, II. 1, 14. — G. Découfflet, VIII. 622, 660. — F. Desclos, II. 125 ; III. 395 ; IV. 107, 382 ; V. 155 ; VI. 25, 222, 482, 790 ; VII. 32, 496 ; VIII. 16, 217 391, 401. — A. Fréminot, III, 395. — N. Guerbette, VII. 626. — A. Guéret, I. 261 ; II. 14, 229 ; III. 59, 81, 395 ; V. 23, 155. — A. Huc, IV. 40, 107, 487 ; V. 322 ; VI. 25, 222, 740 ; VII. 32, 378. — N. Jambin, VIII. 46. — T. Lefranc, V. 460. — L. Rosey, VII. 378, 496. — L. Secard, VIII. 660. — SACRISTAINS : F. Marcy, II. 5, 125. — P.

Chambery ou Chambry, III. 404 ; IV. 76 ; V. 106, 252. — SONNEUR ET BEDEAU : M. Vivien, III, 94 ; V. 291 ; VII. 321, 496. — MAITRE DE MUSIQUE : R. Leroux, III. 11, 94, 271, 404 ; IV. 352 ; V. 291 ; VI. 259 ; VII. 206, 332, 357, 358, 362 ; VIII. 217, 606.

OFFICIALITÉ DU CHAPITRE.

Juges ordinaires en la ville et banlieue de Lisieux et en la paroisse de Saint-Germain-de-Livet. — *Les doyens du Chapitre.* — N. Taignier de la Bretesche, I. 1, 231 ; II. 145, 296; V. 11. — J.-B. de Franqueville, V. 407 ; VI. 326.

Officiaux. — Ch. I du Thiron, V. 11. — J. Dubois, III. 288. — P. André, V. 11. — C. de Franqueville, V. 407 ; VI. 326.

Vice-gérants. — P. André, III. 288, 397. — S. Davoust, VI. 326 ; VII, 267. — G. Montfort, VII. 208.

Promoteur. — L. Mahieu, III. 398.

Greffier. — J. Crochon, I. 257 ; VI. 326.

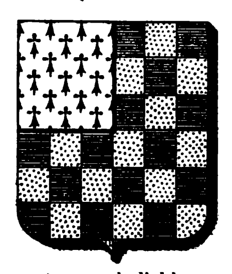
GRAND SÉMINAIRE DE LISIEUX

Supérieur. — M. Norgeot, VIII. 474.

Prêtres du Séminaire. — J. Bédavoine, II. 291. — J. Moulin, III. 178. — J. Lamperièrcre, VI. 450. — J.-J. Enouf, VIII. 578. — R. Basire, VII. 698.

LES ABBAYES ET PRIEURÉS

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BERNAY
(Ordre de Saint Benoît, Congrégation de Saint-Maur)


Armes de l'abbaye de Notre-Dame de Bernay

Abbé commendataire. — Le Pottier de Gesvres, I. 59, 211 ; II. 15, 45 ; III. 478 ; IV. 72.

Procureur. — A. Letellier, IV. 337.

Syndics. — C. Le Nepveu, IV. 44. — J.-B. de Franqueville, IV. 44.

Religieux. — N. de Haudineau, II. 164. — J. de Nancy, II. 45 ; III. 250. — L. Pillon, VIII. 127.

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE CORMEILLES
(Ordre de Saint Benoît, ancienne observance)

Abbé commendataire. — P.-C. de Pas Feuquière, I. 59, 212, 270 ; III. 255, 257.

Grand vicaire. — Jean Edeline, I. 212, 328 ; II. 165, 167 ; III. 31, 72.

Prieurs claustraux. — Jean Edeline, I. 328 ; II. 165, 167 ; III. 31, 407. — J.-B. Pelvey, VIII. 341, 620, 703, 715.

Syndics. — Jean Edeline, III. 31. — C. Le Nepveu, IV. 44. — J.-B. de Franqueville, IV. 44.

Religieux. — D. Adorne, III. 72. — F. Adorne, III. 72 ; IV. 372. —

C.-F.-T. de Becdelièvre, III. 31. — Bellencontre, III. 31. — D. Bossière, III. 31. — De la Brinedière, III. 31. — A. Delarue, III. 31. — J. Deshayes, III. 31; VI. 216. — L.-S. Deshayes, VII. 388. — Lebrun, III. 31. — L. Lejemel, VIII. 620. — C. Letellier, VIII. 341. 703, 715. — C. Leudet, VIII. 703, 715. — J. Loir, III. 290. — J.-B. Pelvey, III. 72, 407; VI. 678, 742, VII. 41; VIII. 341. — P. Vallée, III. 31; VI. 434, 643, 765.

Chapelain. — Desbuissons, I. 215.

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE GRESTAIN
(Ordre de Saint Benoît, ancienne observance)


Armes de l'abbaye de Notre-Dame de Grestain

Abbés commendataires. — D. de Sanguin, V. 113; VI. 588. — C. de Lévis, VI. 588; VII. 271, 531.

Prieurs claustraux. — C. Chanu, I. 226; IV. 460, 488, 517. — P. Descalles, IV. 554; V. 332; VII 531, 573, 587; VIII. 17, 36.

Aumônerie. — P. Descalles, IV. 554. — G. Le Grand, IV. 554; VII 338, 531. — L. Descalles, VII. 338, 531.

Infirmerie. — G. de Piédelièvre, I. 226. — *J. Richer*, I. 226; II, 189 = A. Dunot, II. 189. — T. Chanu, V. 332, VI. 215; VII. 50. — *P. Legrix*, V. 332; VI. 215; VII. 50, 531. — P. Descalles, V. 332. — G. Le Grand, V. 332.

Religieux. — P. Descalles, I. 118, 226; II. 22, 62, 174; VI. 190, 531; VII. 354. — T. Chanu, I. 118, 226; II. 22; III. 4; VII. 531, 587. — G. Le Grand, I. 190; II. 173; IV. 475, 517, 553; VI. 190; VII. 587. — G. de Piédelièvre, I. 202; VI. 165. — C. Deville, IV. 503, 554; V. 311; VI. 14 190; VII. 531, 587. — J. de Tourville, IV. 554, — P. Legrix, IV. 554; V. 231, 311; VI. 190; VII. 50, 96, 504, 531, 587, 639; VIII. 222. — J.-B. Camus, V. 398; VI. 190; VII. 388, 531. — A. Dupuitz, I. 226.

L'ABBAYE DE SAINT-EVROULT
(Ordre de Saint-Benoît, Congrégation de Saint-Maur)


Armes de l'abbaye de St-Evroult

Abbés commendataires. — Le cardinal A. Barberini, III. 222, 386; V. 268. — *G. E., cardinal de Furstembert*, I. 77; V. 222 (en note). — *Le prince de Furstembert*, V. 222 (en note). — F. Gobert d'Apremont et de Reckeim, III. 222, 386; IV. 63; V. 268; VI. 240; VII. 500. — C.-P. d'Apremont et de Reckeim, VII. 500; VIII. 406.

Grands vicaires. — C. Bregelt, IV. 63; V. 269. — J.-C. Rosset, VI. 240, 409. — A. Lemoyne, VIII. 406.

Prieurs claustraux. — J. Jouviault, I, 565. — J. Saux, IV. 466. — P. Rousseau, V. 268.

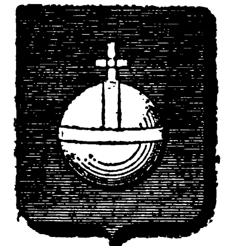
Procureur. — J. Truffault, II. 26.

Syndics. — C. Le Nepveu, IV. 44. — J.-B. de Franqueville, IV. 44.

Religieux. — G. Sausson, VII. 2. — Les religieux de St Evroult patrons de la cure d'Hermanville, diocèse de Bayeux, III. 114; de la cure

d'Emiéville, même diocèse, III. 214; du prieuré du Marché-Neuf, diocèse de Rouen, V. 378.

L'ABBAYE DE SAINT MARTIN DE MONDAYE


Armes de l'abbaye de Saint-Martin-de-Mondaye

(Ordre de Prémontré)

Abbé commendataire. — C.-P. Leclerc du Tremblay, III. 493; VII. 462.

Abbé régulier. — Ph. Lhermitte, VII. 462.

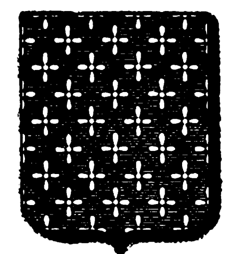
Prieur claustral. — Ph. Lhermite, III. 493.

Procureurs. — L. Lepailleur, III. 493; R. Scelles, VII. 462.

Religieux. — N. Villey, III. 493.

L'ABBAYE DE SAINT PIERRE DE PRÉAUX

(Ordre de Saint Benoît, Congrégation de Saint-Maur)


Armes de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux

Abbés commendataires. — M. de Harod de Senevas de St Romain, I. 59, 324; II. 283. — J. d'Estrées, II. 283, 316.

Grand vicaire. — E. de Renaudot, II. 283, 316; VII. 223.

Prieurs claustraux. — J. Chevallier, II. 298, 381.

Sous-prieur. — H. Josse, II. 381.

Procureurs. -- J. Fourquemin, I. 150. — J. Nicolle, VI. 233.

Religieux. — C. Daubin, II. 381. — C. Tiboutot, II. 381. — A. Curt, II. 381; IV. 169; VIII. 822. — P. Davaran, II. 381. — J. Boulliot, II. 381. — D. de la Perdrix, II. 381. — H. Jouasse, IV. 389.

Chapelle St Nicolas. — E. Perrot ou Perrault, VI. 822.


Armes du prieuré de Beaumont-en-Auge.

LE PRIEURÉ DE BEAUMONT-EN-AUGE (N.-D.)

(Ordre de Saint Benoît)

dépendant de l'abbaye de St Ouen de Rouen

Prieurs commendataires. — F. Bouthillier, III. 217. — D.-F. Bouthillier de Chavigny, III. 217 VI. 615.

LE PRIEURÉ DE N.-D. DE ROYAL-PRÉ

(Ordre du Val-des-Choux)

Prieur régulier. — L. Dupuis, VIII. 225.

Religieux. — J. Delalande, V. 364.

LE PRIEURÉ DE SAINT-CYR DE FRIARDEL

(Ordre de Saint Augustin)



Armes du prieuré de Saint-Cyr de Friardel.

Prieurs commendataires. — G. Bochard de Champagny, I. 214 ; VII. 707. — C. Chastelain, VII. 707, 724.

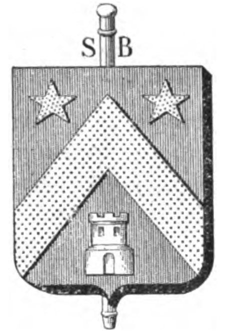
Grand vicaire. — J.-B. Moullin, I. 214.

Prieurs claustraux. — C. Chachères, I. 314 ; II. 49, 295. — R. Hébert, VII. 724.

Religieux. — L. Barbey, I. 314 ; II. 49. — J. de Beaumont, VII. 724. — C. Brouard, VII. 724. — J. de Corday, I. 314. — J.-B. Costard, II. 49, 295 ; VII. 724. — F. Deschamps, I. 314 ; II. 49. — A. de Durdan, II. 49. — H. Gobert, I. 314 ; II. 49. — N. Gobin, VII. 724. — R. Hébert, I. 314 ; VII. 724.— J. Hurly, I. 314, II. 49. — F. Mesnildrieu, VII. 724. — N. Piel, VIII. 525.

LE PRIEURÉ DE SAINTE-BARBE-EN-AUGE, aliàs S[t] MARTIN D'ECAJEUL

(Ordre de Saint Augustin, Congrégation de France)
uni au collège des Jésuites de Caen. (I. 254).



Armes du prieuré de Ste-Barbe-en-Auge.

Prieurs claustraux. — F. Galliot, I. 104 ; II. 107, 108. — J. Davy, III. 25. — P.-L. Davy, III. 234, 265, 387 ; IV. 61, 215.

Procureurs receveurs. — J. Jullien, II. 360. — P. Lecarpentier, IV. 215.

Religieux. — C.-N. Aveline, III. 56. — V. Beaussault, II. 104. — C. Berthe, III. 56, 190. — P.-J. Bertot de la Villejosse, VIII. 573. — P.-C. Brideau, VIII. 375. — J.-B. Brisset, V. 167. — Carloman, V. 168. — F. Chaillou, VII. 148, 553. — N. Chaillou, III. 25. — J. Chineau, VI. 377 ; VII. 12. — T.-F.-G. Cormont, VII. 8, 148, 553. — J.-L. Delarue de Bernapré, V. 168. — C. Desilles, V. 167. — J. Dourlens, III. 56, 190. — F. Duchemin, II. 104. — J.-X. Godet de Saint-Hilairmont, VII. 10, 553. — J.-B. Grudé, VIII. 573. — P. Guesnon, II. 98, 359. — P. Leflahec, VI. 377 ; VII. 12, 554. — D. Lemaire, VIII. 573, 591. — P. Le Ménager, II. 107, 360 ; III. 25. — J. Le Michault de Valdurand, IV. 61, 215. — R.-M. Lepeltier, VIII. 573. — S. Leprestre, III. 56, 190. — J.-B. Levigneur, IV. 61. — V. Loyer, VIII. 539. — H. Maubert, VII. 8, 144, 553. — J. Neveu, II. 104. — L. Noizey, V. 168. — C. Parisot, III. 56, 190. — A.-F. Pécault de la Houssaye, VII. 8, 202. — R.-O. Pigoust, VI. 377 ; VII. 12, 554. — G.-J.-B. Raveneau, V. 167. — F. Raymond, V. 168. — P. Renard, V. 168. — N. de la Rotière, VIII. 573, 591. — J.-A. Solu, V. 167. — C.-B. Thuault, VII. 8, 146. — R. de Verton, III. 56, 190.

LE PRIEURÉ DE SAINT-HYMER

(Ordre de S[t] Benoît) dépendant de l'abbaye de S[t] Ouen de Rouen

Prieurs commendataires. — C. Amelot, I. 23. — N.-F. de Brion, I. 23.

Sous-prieur. — P. de Marbray, I. 23.

COUVENT DES MATHURINS DE LISIEUX

Ministres. — D. Bunot, I. 257 ; II. 118. — A. Thoumin, VIII. 373, 639.

Vicaires. — A. Auger, I. 257. — N. Lange, VIII. 639.

Religieux. — N. Campion, VIII. 91, 428. – J.-B. de Bonnefons, VIII. 373, 639. — N. Lange, VIII. 373, 639. — Desjardins, VIII. 373, 639. — B. Marais, VIII. 373, 639. — G. Vallée, VIII. 373, 639. — M. Leclerc, VIII. 373. — J. Martin, VIII. 373. — P. Lamance, VIII. 639.

COLLÉGIALE DE SAINT-NICOLAS DU MERLERAULT

Grande chantrerie. — J.-A. Armenoult, II. 274 ; VII. 581 ; VIII. 337.

Trésorerie. — N. Corbelin, VII. 525. — G. Seguin, VII. 525, 571.

2e prébende. — C. Bonnet, VI. 454. — Ph. Jolly, VI. 454 ; VII. 559. — P. Enguerrand, VII. 559.

3e prébende. – Ph. Jolly, VI. 478, 561. — R. Andrieu, VI. 454, 561.

4e prébende. — F. Sanson, V. 341. — R. Andrieu, V. 341.

5e et 6e prébendes. — Ph. Jolly, VI. 478, 574. — J. Bonneville, VI. 478, 574 ; VII. 570. — J.-B. Auffray, VII. 570, 646 ; VIII. 581. – A. Clouet, VIII. 581, 678.

Patrons. — *Le seigneur du lieu.* – J. du Plessis-Chastillon, V. 341 ; VI. 454, 478, 574 , VII. 525, 559, 570 ; VIII. 581.



Armes de l'abbaye royale de St-Désir-de-Lisieux

L'ABBAYE ROYALE DE N.-D. DE SAINT-DÉSIR DE LISIEUX ou N.-D.-DU-PRÉ-LEZ-LISIEUX

(Ordre de Saint Benoît)

Abbesses. — C. de Matignon, II. 358 ; VI. 748 762 ; VII. 198. – M.-P. de Cullant, VII. 198, 258.

L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-LÉGER DE PRÉAUX

(Ordre de Saint Benoît)

Abbesse. — L. de Vaudetar, II. 4, 351 ; VI. 674.

Religieuses. — M. Boucher, II. 117. — C. Desmey de la Fresnaye, IV. 169.

Chapelle de N.-D. et Saint-Léger. – Chapelains. — L. de Bonsens des Epines, I 113. — L. Bonarière de la Tourette, I. 113, 219. — P. Leboullenger, I. 219 ; IV. 126. — J.-B. Fourreau, IV. 126, 161.

Chapelle Sainte-Trinité. – P. de Vienne, VI. 792. — J. Mercier, VI. 792, 808 ; VIII. 122. J. Bourlerault, VIII. 122, 380.

Chapelle Saint-Laurent. — F. Vernoy, II. 4. – P. Mallet, II. 4, 351. — M. Hubert, II. 351 ; VI. 233, 674, 712, 808. — Patronne. — L'abbesse du lieu, II. 4, 45.

LE PRIEURÉ DE SAINT-JOSEPH D'ORBEC

(Ordre de Saint Augustin)

Prieures. — M. Leportier de la Surière, III. 400, 441 ; IV. 33 ; V. 60. — C. Poret de Boisandré, III. 400, 441 ; IV. 20, 33 ; V. 60 ; VII. 161, 194, 593, 703 ; VIII. 100, 479. – *M.-A. Lecordier*, VII. 161, 194. — *M.-M. des*

Nouettes, VII. 593, 703. — *M.-A. de Bossoret*, VII. 703 ; VIII. 100. - M.-A. Grouin, VIII. 100, 479.

NOTA. — Pour les prieurés simples voir à l'article de la paroisse sur laquelle ils sont situés.

EXEMPTION DE SAINT-CANDE

L'évêque de Lisieux doyen de S[t] Cande, VI. 78 ; VII. 183. — L'exemption de S[t] Cande appartenant immédiatement à l'Eglise romaine, VI. 78.

Grands vicaires et officiaux de l'évêque de Lisieux en ladite exemption. — G. Lefrançois, II. 266 ; III. 186, 494 ; VI. 570. — P. de la Hogue, VI. 610 ; VIII. 609, 644.

ETRÉPAGNY (Saint Gervais et Saint Protais)

Curés. — P. Uger, II. 197. — D. Jouas, II. 197.

Clercs — R.-T. Berée, V. 141, 304. — H. Bréant, VI. 428, 525, 570 ; VII. 192. — D. Leboullenger, VII. 341. — F. Pagnières, VIII. 361, 576.

Patron. — L'évêque de Lisieux, II. 197.

Seigneurs et notables. — H. Bréant, VI. 570. — E. Bréant, VI. 570.

PETIT-COURONNE (Saint Aubin)

Curés. — G. Guinebel, I. 321. — R. Leloutre de la Faverie, I. 321 VIII. 609. — J. Ferey, VIII. 609.

Vicaire. — R. Lechantre, I 321.

Prêtre de la paroisse. — P. Pollin, I. 321,

Patron. — L'évêque de Lisienx, I, 321.

Seigneurs et notables. — P.-F.-B. de Paul, I, 321. — De Gueroult, I. 321.

SAINT-CANDE-LE-VIEIL (Eglise collégiale et paroissiale)

Curé. — P. Antheaume, VIII. 644.

Clercs. — P. Amelot, IV. 152 ; VII. 466. — F.-P. Asselin, IV. 152 ; VII. 46. — R. Bertin, VII. 311. — G. Chatiset, IV. 152. — T. Destriches, IV. 152. — C. Hébert, V. 169, 214 ; VI. 209. — J.-B. Leparc, IV. 152 ; VI. 549 ; VIII. 465. — J.-N. Leparc, IV. 152 ; VI. 550, 749 ; VII. 13. — Jacques Lepreux, III. 328 ; IV. 135, 143, 154 ; V. 97. — N. Mainières, IV. 152 ; VII. 11. — F.-N. Moreaux, VII. 311. — P. Moulin, VII, 33 ; VIII. 590, 614. — Jean Philippes. I. 119. — D. Yard, IV. 143, 508.

SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

Curé. — G. Moreau, VIII. 644.

Clercs. — J. Tassel, III, 185 ; IV. 505 ; V. 142, 303. — M. P. Daré, III. 185 ; VI. 288. — T. Deleau, VII. 9 ; VIII. 550. — J. Cécile, VII. 232 ; VIII. 9.

Chapelle Saint-Nicolas du Madrillet. — CHAPELAIN : N. Lemoyne, VIII. 644. — PATRON : N. Moullin, VIII. 644.

SOTTEVILLE-LEZ-ROUEN (N.-D.)

Curé. — G. Lefrançois, VI. 325.

Patron. — L'évêque de Lisieux, VI. 325.

EXEMPTION DE NONANT

ELLON (Saint Pierre). – Prieure-cure.

Prieur-curé. . . . .

JUAYE (Saint Vigor). – Prieuré-cure.

Prieurs-curés. — J.-B. Philippes, IV. 428. — T. Roucamp, IV. 428, 463 ; VII. 642. — R. Scelles, VII. 642, 664.

Patron. — *L'abbé de Mondaye.* — C.-P. Leclerc du Tremblay, IV. 428. — P. Lhermitte, VII. 642.

Chapelles S[t] Joseph, S[t] André et S[t] Barthélemy. — CHAPELAINS : N. Villey, III. 493. — *A. Fournereau,* III, 493.

NONANT (Saint Martin).

Curés de la première portion. — G. de Lessard, I. 308 ; IV. 587 ; VII. 674. — D. Mignot, VII. 674, 727.

Curés de la deuxième portion. — J. Lecomte, II. 308. — N. Mabire, II. 308 ; IV. 587 ; VII. 727.

Prêtre de la paroisse. — G. Leduc, IV. 587.

Clercs. — H.-R. Barbey, IV. 364, 504, 587 ; V. 170, 406. — P.-H. Scelles, VIII. 723.

Notables. — J. Scelles, IV. 587. — P. Scelles, IV. 587.

Patron de la deuxième portion. — L'évêque de Lisieux, II. 308.

VERSON (Saint Germain).

Curé de la première portion. — J. Gosset, I. 26, 283 ; III. 159, 450 ; IV. 314 ; VI. 26, 394, 705, 848 ; VII. 158, 478 ; VIII. 47, 281, 476, 691.

Notable. — C. Bourdon, VI. 848.

PAROISSES DE LISIEUX ET DE LA BANLIEUE

SAINT-GERMAIN DE LISIEUX (Vicairie perpétuelle)

Curés ou vicaires perpétuels — C. Mordant, II. 342. — S. Davoust, I. 139, 140, 288, 323, 326 ; II. 10. — R Morin, I. 288 ; II. 30, 342 ; III. 22, 263 ; V. 114, 225 ; VI. 171 ; VII. 422, 708 ; VIII. 8, 43.

Vicaires. — R. Herfort, I. 9, 140, 143 ; II. 10, 25. — N. Greslebin, I. 300 ; II. 145 ; III. 55 — P. Formeville, III. 140, 182, 469 ; IV. 318 ; V. 89, 287 ; VI. 25, 35. — Jehenne, VII. 207, 625 ; VIII. 13.

Prêtres de la paroisse. — S. Bardel, I. 47 ; II. 184. — J. Baumais, I. 139, 288. — C. Bellière, I. 288. — Jean Bence, I. 214. — P. Boudard l'aîné, IV. 345. — P. Boudard le jeune, IV. 345. — G. Cachet, V. 426, VI. 400, 415, 730 ; VII. 206. — J. Cœuret, V. 155. — J. Crochon, VII. 165, 243, 475 ; VIII. 52, 90, 694. — Jacques Daubichon, I. 288. — F. Durozey, IV. 309, 528, 584 ; VII. 191. — G. Durozey, I. 53, 268 ; II. 278 ; III. 144, 165, 486 ; IV. 331 ; V. 66, 286 ; VI. 681 ; VII. 191, 414, 466 ; VIII. 48, 280, 502, 661. — T. Duval, III. 175 ; IV. 319 bis ; V. 88, 131 ; VI. 411, 722 ; VII. 492 ; VIII. 297, 701. — G. Formeville, IV. 317, 337 ; V. 179, 290 ; VI. 17. — Jean Formeville, VI. 205, 387, 586, 593, 702 ; VII. 156. — P. Formeville, I. 69,

329 ; II. 273 ; III. 182. — J. Fougy, III. 57. — J. Gohier, II. 342. — N. Gosset, II. 5, 279 ; III. 170, 468, 474 ; IV. 162, 324, 330, 481, 488. — J. Gravey, VIII. 292. — N. Greslebin, VII. 742. — N. Guerbette, VIII. 474. — J. Hébert, I. 288 ; II. 5, 118, 277, 302 ; IV. 309, 347, 382 ; VI. 539. — J. B Hémery, II. 179, 377. — Joseph Hémery, VII. 216. — E. Inger, I 288, VI. 450, VIII. 518.—R. Inger, VIII. 410, 518.—N. Jardin, I, 288.—Jean Le Boullenger, V. 479. — R. Lecavelier, I. 27. — G. Lecosnard, VII. 198. — L. Lecoq, IV. 181, 524. — T. Lefranc, V. 460 ; VI. 287. — L. Lemercier, II. 2, 126. — N. Levigneur, III. 57. — L. Maillet, II. 342 ; VIII. 43. — P. Maillet, I. 48, 284 ; II. 129, 238. — J. Marquant, VIII. 581. — Mr de Martigny, II. 5. — P. Mesnier, IV. 312, 316, 460 ; V. 13, 90, 299 ; VI 57, 433, 744, 771. -- R. Mesnier, I. 25, 288. — D. Mignot, V. 212, 293 ; VI. 37, 406, 739, 875 ; VII. 175, 214, 244, 488, 674. — J. Mignot, IV, 1, 334. — G. Montfort, I. 288 ; VIII, 43. — G. Odienne, VI. 144 ; VII. 149 ; VIII. 692. — Jean Osmont, II. 342. — F. Paisant, VI, 1, 399, 691, 692 ; VII. 3, 55. — G. Paisant, V. 438. — O. Panthou, VI. 304. — P. Plancher, IV. 557. — P. Scelles ou Selles, I. 257. — Jacques Soyer, I. 67, 232 ; II. 5, 276 ; III. 180, 487 — P. Thillaye, I. 44, 280, 288 ; II. 267, 302 ; III. 142, 451 ; IV. 300 ; V. 63, 288, 476 ; VI. 405, 720 ; VII. 168, 476 ; VIII. 50, 309, 661, 711. — Jacques Vimont, I. 33, 267 ; II. 246 ; III. 137, 452 ; IV. 307, 472.

Clercs. — Jean Armenoult, I. 116. — G. Aubert, VI. 317, 850 ; VII. 227. — M. Audran, IV. 388, 408 ; V. 83, 294 ; VI. 12, 41, 45, 71, 226, 400, 693. — Jean Barrey, I. 124 ; III. 246, 321 ; IV. 139 ; VI. 311. — C. Bellière, I. 38, 323. — P. Béquet, II. 132. — M. Bordeaux, VII. 108 ; VIII. 520. — N. Bosné, I. 121, 177, 191.—G. Bosquet, II. 294 ; IV. 101, 186, 292, 348, 507.— P. Boudard, I. 116, 194 ; IV. 149.—Jacques Buchard, V. 167 ; VI. 836 ; VII. 406. — G. Cachet, V. 426. — R. Campion, VII. 547 ; VIII. 154, 549. — P. Chemin, I. 120 — Jean Cœuret, V. 155, 160. — P. Coquerel, VIII. 634. — J. Coquerel, I. 123, 192, 255. — Jean Corset, II. 79 ; V. 222 ; VII. 507. — Jacques Daubichon, VIII. 170, 568. — P. Daubichon, II. 136 ; III. 246, 331 ; IV. 274. — Jean Daubin, I. 121 ; V. 167. — N. Davy, I. 120. —Jean Deschamps, VIII. 99. — F. Desclos, II. 80, 171 ; III. 3 ; IV. 11, 139. — P. Desperroys, II 79, 171. — F. Desvaux, VII. 160. — François Du Lys, VI. 727, 838 ; VII. 36, 75. — G. Du Lys, VIII. 462. — J. Du Lys, VII. 552. — F. Durozey, III. 165, 326, 484 ; IV. 584. — G. Durozey, III. 144, 486. — Jean Durozey, II. 79 ; III. 326 ; VI. 493, 604, 774, 797. — O. Dutertre, III. 308 ; VI. 579, 632. — F. Flambard, IV. 148, 507 ; V. 171 ; VIII. 317. — G. Formeville, I. 115, 193 ; II. 175 ; IV. 317. — Jean Formeville, I. 123 ; II. 82, 171 ; III. 3 ; IV. 139. — P. Gosse, II. 136. — N. Gosset, I. 120, 260. — N. Goubert, IV. 502 ; VI. 248, 469. — J. Gravey, IV. 500 ; V. 333, 364, 486 ; VI. 192. — G. Greslebin, I. 166, 191 ; II. 5, 174. — N. Guerbette, II. 137 ; IV 147, 199, 507. — R. Hauchemal, I. 115, 120. — P. Hauvel, VIII. 723. — Jean Hébert le jeune, IV. 391. - P. Héribel, V. 458 ; VIII. 446. — M. Héricy III. 291, 373 ; IV. 136, 508 — G. Horslaville, VI. 114.—E. Inger, II. 97, 349 ; IV. 6, 43, 59, 374.—R. Inger, VI. 874 ; VII. 606. — N. Jardin, VIII. 256. — G. Jehenne, IV. 323 ; V. 178, 233 ; VI. 121 ; VIII. 454, 507. — Jean I Jouen, III. 393. — Jean II Jouen, V. 109. — R. Jouen, VIII. 182, 542, 546, 549. — F. I Le Bas, I. 147, 190 ; II. 286, 355 ; III. 4.—F. II Le Bas, I. 277 ; III. 3, 285.— Jacques Le Bas, IV. 152 ; V. 263, 321, 391, 405.—Jn Le Bas, VI. 139. — Jean Leboulanger, II.

130 ; III. 246 ; IV. 133. — P. Leboullenger, I. 144, 219.— G. Lecosnard, II. 132 ; V. 222. — Jean Lefebvre, II. 19. — R. Lefebvre, VII. 716 ; VIII. 615. — T. Lefranc, I. 162, 192 ; II. 173 ; V. 16. — Jacques Leger, V. 389. — N. Leger, I. 116 ; V. 105. — Jean Leliquerre, IV. 500 ; V. 200. — F. Le Mercier, II. 363 ; III. 7, 247 ; IV. 262. — L. Le Mercier, II. 2. — P. Mariolle, I. 124, 192, 255 ; II. 62 ; III. 4. — P. Mesnier, I. 265 ; II. 61, 113, 340 ; III. 476 ; IV. 312, 316. — D. Mignot, I. 121 ; IV. 454, 507, 527 ; V. 67 ; VI. 875. — Jean Mignot, I 27 ; IV. 1, 334. — G. Moisy, VII. 299, 435, 736. — J. Morel, VI. 304. — G. Mortain, II. 101, 139. — A. Nicolle, I. 121 ; II. 369 ; III. 6 ; IV. 273, 589. — J. Nicolle, I. 116 ; II. 369. — G. Odienne, IV. 445, 505, 544 ; V. 406. — F. Paisant, V. 192, 204 ; VI. 16, 34, 252, 565. — G. Paisant, V. 430. — O. Panthou, III. 458 ; V. 169, 190, 405 ; VI. 251. — N Passet, VII. 81, 242 ; VIII. 141, 331. — M. Picquot, II. 135 ; III. 145 ; IV. 140, 369. — J. Pigeon, VII. 547, 614 ; VIII. 140. — J.-B. Pillon, IV. 500. — J. Piquet, VIII. 385. — P. Regnier, IV. 446, 505, 557 ; V. 365 ; VI. 877. — J. Rohais, I. 117. — Jacques Seney, III. 406 ; V. 203 ; VI. 65. — J.-B. Seney, VII 247 ; VIII. 28. — M. Seney, IV. 447, 505, 552 ; VI. 120. — P. Thillaye, I. 56. — F. Thiron, IV. 86. — F. de Tournebu, I. 115 ; II. 62. — G. Touzey, II. 261 ; III. 3. — N. Toutain, VI. 125. - P. Vallée, VI. 453. — M. de Villers, IV. 1, 516.

Seigneurs et notables. — J. Baratte, II. 237. *(M. de Louis*, II. 237). — Jean Blondel, VII. 321. — P. Bocher, VI. 248. — Jean Chardey, II. 219. (*J. Lailler*, II. 219). — J.-A.-B. de Collet, VIII. 154. — P. Corbelin de Prémonval, VII. 569. — P. Cosnard, VI . 287 — C. Costard, I. 245. — T. Daragon, II. 30, 32. (*E Lemonnier*, II. 30). — N. Daubichon, III. 331. — G. Dubois, I. 29. (*J. Delauney*, I. 29). — A. Dubois du Vauchel, II. 315. (*C. Delauney*, II. 315). — C. Du Lys de Boissy, VI. 849 ; VIII. 551. — F. Du Lys, III. 440 ; VI. 727 (*C. Lechien*, III. 440). — Y. Du Lys, VIII. 410. — G. Duprey, VII. 198. — G. Durozey, V. 145 (*F. Desperiers*, V. 145). — F. Formeville, V. 225 (*G. Becquet*, V. 225). — P. Formeville, VII. 198. — E. Gannel, VIII. 510 (*E. Carpentier*, VIII, 510). — P. Gosset, VII. 321. — Jacques de Grieu d'Estimauville, VI. 437 (*M. Lambert*, VI. 437). — J. B. Jouen de Bornainville, VII. 51 ; VIII. 510 (*M. de Manneville*, VII. 51 ; VIII. 510). — J. B. Jouen d'Hecquemanville, VIII. 510 (*Catherine Gannel*, VIII. 510). — N. Jouen, VII. 613. — J. B. Lambert d'Argences, III. 230 ; VIII. 186 (*M. Foucques*, III. 230 ; VIII. 186). — J. B. Lambert fils, VIII. 186 (*G. du Houlley*, VIII. 186). — J. B. Le Bas du Coudray, I. 7 ; VII. 117 (*G. Touchet*, I. 7). — Jean Le Bas du Mesnil, I. 147 (*M. Costentin*, I. 147). — Jean Le Bas, Esc[r], VII. 708 (*F. Durozey*, VII. 708). — Adr. Le Bas, fils du précédent, VII. 708 (*Ch. de Vallois*, VII. 708). — Jean Le Bas, référendaire à la cour de Rouen, VIII. 325 (*J. Leroy*, VIII. 325). — Ch. Le Bas, fils du précédent, VIII. 325 (*M. B. Begault*, VIII. 325). — R. Leboullanger, impr[r], II. 259. — F. Lecavellier, V. 213 (*M. du Mézeré*, V. 213). — Jean Lecavellier, V. 213 (*C. Lecavellier*, V. 213). — T. Lecavellier, V. 213 (*J. Davy*, V. 213). — Jean Lechevallier, I. 101 (*C. Capelles*, I. 101). — G. Lechevallier, I. 101 (*M. Morin*, I. 101). — Jean Lecoq, II. 342 ; IV. 568 (*C. Dubois*, IV. 568). — Jean Lecoq, IV. 568 ; VIII. 43 (*J. Delauney*, IV. 568). — P. Ledorey, II. 38 (*G. Toustain de Blancheporte*, II. 38). — Jean Ledorey, II. 38, 342 (*A. de Grosourdy de Marimont*, II. 38). — M. Ledoulx, VII. 321. — G. Le Michel, V. 120

(*M. Lebrun*, (V. 120). — G. Mesnier, VII. 557. — R. Mignot, VIII. 657. — T. Mignot, VIII. 657. — C. de Montgouin, maire de Lisieux, I. 227; III. 71. — R. Morel, III. 203, 321, 402 ; IV. 4, 463 ; VII. 63. — P. Mortain, IV. 370 (*J. Formeville*, IV. 370). — C. Paisant, V. 230. (*C. Louchard*, V. 230). — F.-J. Paisant, V. 192, 230 (*J. Ricquier*, V. 230). — G. Passet des Pommerays, I. 9; IV. 370 (*A. Thuret*, I. 9; IV. 370). — Jean Passet des Pommerays, I. 9 ; IV. 370 (*H. Mortain*, IV. 370.) — A. Piquot, III. 144, 145, 162. — F. Picquot, III. 145. — P. Piquet, VIII. 385. (*E. Dommey*, VIII. 385). — A Rey, III. 140. (*C. Vimont*, III. 140). — Jacques Riquier, procureur et receveur de l'évêché II. 162 ; V. 230 ; VI. 248 ; VIII. 337, 520, 657. — (*J. Panthou*, V. 230 ; VIII. 657). — Jacques Ricquier, greffier des Insinuations, VI. 8 ; VIII. 43, 299. — Jean Ricquier du Perrey, IV. 307. — Jean Ricquier de la Vallée, VIII. 164. — L. Ricquier, huissier, I. 282, — C. de la Rivière, V. 114. (*M. Ledorey*, V. 114). — G. de Setz, VII. 739 ; VIII. 4, 8 ; (*M. Vimont*, VIII. 4, 8). — Jacques Surlemont, I. 288 ; II. 9 ; III 402. — Jean Surlemont, II. 342 ; VIII 43. — Jacques de Tournebu, II. 25. — (*M.-T. Bonnet*, II. 25). — R. Toutain de Valfontaine, I. 268, 299. — M. Vallée du Boullay, I. 231. (*G. Lebon*,, I. 231). — P. Vallée du Boullay, I. 231. — (*Annes Foucques*, I. 231). O. de Vimont, VII. 739 ; VIII. 4. (*M. A. de Setz*, VII. 739 ; VIII. 4). — R. Vimont, VIII. 4· (*C. Leroy*, VIII 4).

Manoirs. — Le manoir Parey, VI. 248.— Le manoir Prêtreville, VI. 248.

Hôtels. — L'hôtel de la Couronne, III. 203 ; VII. 7, 338. — L'hôtel du Petit Louvre, V. 95, VII. 409.

SAINT-JACQUES (Vicairie perpétuelle)

Curés ou vicaires perpétuels. — P. Jourdain, I. 320; II. 14. — G. Hébert, I. 320 ; II. 9, 14, 154, 192 ; III. 192, 228. — P. de la Croix, III. 228 ; VI. 826 ; VII. 735 ; VIII. 337.

Vicaires. — J. B. Furet, I. 241 ; III. 70, 228 ; IV. 58, 203, 255 ; V· 180.— J. Osmont, II. 9, 44. — J. Collier, II. 296 ; III. 57, 126. — Paisant, V. 443 ; VI 185, 436, 629 ; VII. 445, 735. — Hémery, VII. 91.

Prêtres de la paroisse. — .. Aussy, I. 56, 297 ; III. 130 ; VII. 393. — J. Boullaye, II. 9 ; III. 228. — J. Collier, IV. 203. — A. Cousture ou Couture, IV. 169, 322 ; V. 73, 278 ; VI. 28, 396, 713, 849. — Jacques Cousture, V. 264, 278 ; VI. 28 29, 396, 398, 714, 849 ; VII. 159, 472 ; VIII. 70, 305, 504, 693. — T. Desamaison, II. 9. — A. Derneville, II. 271. — N. Gosset, I. 260 ; III. 170, 468. — J. Herfort, I. 161. — F. Lefebvre, VIII. 289, 497, 661. — Jacques Lefebvre, I. 36, 95, 299. — P. Lefrançois, II. 9. —F. Grip, I. 62, 300, 313 ; II, 275 —R. Le Rat, III. 228.—Joseph Mahiet, I 34, 232 ; IV. 290 ; V. 79, 302, 474 ; VI. 397, 698 ; VII. 169, 283, 321. — J. Mathien, III. 228. — Jacques Paisant, III. 70, 228 ; VI. 729· — G. Pierres, VI. 110. — R. Pierre, III. 228. — A. Pinchon, III. 228. — F. Pollin, III. 228. — A. de la Reue, III. 126. — G. Rusey, II. 9. — L. Tragin, V. 436. — O. Vinebault, III. 126 ; IV. 203.

Clercs. — L T. Athinas, VIII. 22. — Jacques Bence, II. 202. — J.-B. Cabart, III. 249, 338 ; IV. 570 ; V. 221. — J. de Courseulles, II. 139. — A. Cousture, I. 189 ; II. 95, 120 ; III. 169, 355, 365, 479 ; IV. 138 — G. Cousure, II. 139, 274 ; VII. 80. — Jacques Cousture, II. 130 ; IV. 169, 454, 490, 507 ; V. 208. — Jacques Daufresne, VIII. 321. — C. Durand, II. 130. —

L. Fresnel, V. 487. — Jacques Gosset, IV. 314. — L. Grieu, VI. 254. — M. Gueroult, IV. 502 ; VI. 188, 480, 752, 793. — F.-M. Guillemin, VI. 531 ; VII. 548. — C. Halbout, I. 123 ; III. 6, 247 ; IV. 141 ; V. 4. — J.-B. Hémery, II. 133, 290 ; III, 464 ; IV. 272 ; V. 46, 235. — G. Langlois, I. 117, 174. — J. Lechantre, VI. 178, 795 ; VII. 124. — N. Lecoq, VI. 623. — J. Leprevost, VII. 551, 613 ; VIII. 440. — R. I Leroux, I. 121. — Jean Levallois, II. 139 ; III. 7, 274, 301 ; IV. 459. —Jean Levavasseur, II. 119, 254 ; III. 3, 73 ; IV. 226. — Joseph Mahiet, I. 183. — F.-J. Maillet, VIII. 35, 629. — J. Manoury, I. 45. — L. Marette, V. 166 ; VII. 516. — P. Mézières, VIII. 634. — N. Morand, I. 49. — A. Morin, I. 116, 194. — M. Pastey, III. 6, 267, 426. — Jacques Pierres, II. 75, 171. — C. Piperey, I. 70, 194, 311. — D. Pollin, VII. 59, 299, 431, 623. — L. Pollin, VI. 447 ; VII. 612 ; VIII. 34, 79, 223, 275, 486. — C. II du Thiron, I. 4. — P. Thorel, VI. 721 ; VII. 449, 552 ; VIII. 142. — N. Touquet, VI. 526 ; VIII. 164. — L. Tragin, I. 163, 188, 192 ; II. 172, 176. —A. Tréhan, VII. 551 ; VIII. 112, 240, 424. — M. de Villers, IV. 259 ; V. 45, 257 ; VI. 724.

Seigneurs et notables. — Jacques de Bardouil, VI. 826. (*J. Lechanteur*, VI. 826). — N. du Bisson, père, V. 182. (*F. Baudry*, V. 182). — N. du Bisson, fils, V. 182 (*M.-A. Lucas*, V. 182). — G. de Bonnechose, VII. 315. (*S. de Bonnechose*, VII. 315). — R. de Bonnechose, VII 315. (*L.-F. de Bautot*, VII. 315). — Jean Bourdon, IV. 255. (*J. Mérieult*, IV. 255). — L. Bourdon, IV. 255 ; VI. 634. (*F.-T. Athinas*, IV. 255) — A. Cœuillet, V. 327. (*M. Hubant*, V. 327). — G. Cordouen, V. 145. (*C. Le Cousturier*, V. 145). — N. Le Cousturier, V. 145. (*M. A. Durozey*, V. 145). — Jean de Courseulles, V. 180. (*J. Coigneley*, V. 180). — G. de Courseulles, V. 180. (*A. Lemarchand* V. 180). — A. Cousture, IV. 322, 490 ; VIII. 70. — G. Daufresne, VII. 2. — S. Delisle, II. 307. (*C. Barbes*, II. 307) — C. Doisnel, I. 7. (*S. Armenoult*, I. 7). — F. Doisnel, I. 7. (*M.-A. Le Bas*, I. 7). — G. Dufey. III. 70. (*M. Poëtte*, III. 70). — H. d'Erneville, III. 126. — R. du Faguet de Montbert, IV. 203 ; VII. 735. (*B. du Houllay*, VII 735). — R.-A. du Faguet de Montbert, VII. 735 ; VIII. 164. (*M. de Lespiney*, VII. 735). F. Flambard, V. 408 (*M. Louchard*, V. 408). — A. Formeville, VI. 787. — R. Foucques, VIII. 128. (*G. Jean*, VIII. 128). — Jean Godefroy, VII. 51. (*F. Lefebvre*, VII. 51). — Jean Godefroy, fils, VII. 51. (*S. Jouen de Bornainville*, VII. 51). — O. Gondouin de la Garenne, IV. 58. (*M. Nicolle*, IV. 58). — A. Grieu, III. 376 ; VI. 254. — S. Gueroult, III. 228. — U. Gueroult, III. 228. — G. Lailler, père, II. 219 ; VIII. 128. (*C. Pecqueult*, II. 219 ; VIII. 128). — G. Lailler, fils, II. 219. (*A. Chardey*, II. 219). — P Lailler, VIII. 128. (*C. Foucques*, VIII. 128). — Jean I Le Bas, V. 391. (*J. Leroy*, V. 391). — J.-B. II Le Bas, VII. 117. — F. Lecavellier, V. 313. (*M. du Mézeré*, V. 213). — Jean Lecavellier, V. 213. (*C. Lecavellier*, V. 213). — T. Lecavellier, V. 213. (*J. Davy*, V. 213). — N. Le Mire, III. 384 ; V. 370. (*M. Amiot*, III. 384 ; V. 370). — Jean Le Petit, VII. 445. (*E. Lefessier*, VII. 445). — P. Le Petit, VII. 445. (*A. Loquet*, VII. 445). — G. Leroux, IV. 166. (*M. Mariolle*, IV. 166). — R. Leroux du Chesné, II. 286 ; IV. 166 ; VIII. 210, 337, 532. (*A. Costard*, IV. 166). — Jacques de Lespiney, VII. 735. (*M. Le Mire*, VII. 735). — L. Mahiet, I. 34 ; III. 123. (*J. Levavasseur*, III. 123). — D. Mahiet du Mesnil, III. 123. (*C. de Vaumesle*, III. 123). — P. Morin, I. 101. (*M. Riquier*, I. 101). — T. Morin, III. 228. — P. du Nepveu, I. 237. (*J. Perdrix*, I. 237). — J.-B. de Nollent, II. 296. (*M. de la Morillière*,

II. 296). — G. de Nollent, VI. 826. (*C. de Maillot*, VI. 826). — J.-B. de Nollent, VI. 826. (*A. de Bardouil*, VI. 826). — J.-F. Paisant, VI. 34. — Jacques Pierres de Gaillon, II. 75. (*A. Picard*, II. 75). — P. Pierres de la Boullaye, III. 228. — G. Pollin de Boislaurent, VI. 447 ; VII. 59, 431, 612. (*M. Poret*, VI. 447 ; VII. 59). — N. Pollin, I. 15. (*M. Louchard*, I. 15). — A.-A. de Prie, ? .... — P. Ricquier, VI. 444. (*M. Poullain*, VI. 444). — M. de Seney de la Sauvagère, père, V. 370. (*M. Dufay*, V. 370). — M. de Seney, fils, V. 370. (*C. Le Mire*, V. 370). — N. Thorel, VII. 283, 449. — P. Thorel, I. 1. — O. de Vimont, VIII. 4. (*M.-A. de Setz*, VIII. 4). — R. Vimont, VIII. 4. (*C. Leroy*, VIII. 4).

Chapelle de St Antoine de Padoue en l'église Saint-Jacques, III. 126.

Manoirs. — Manoir des Trois-Cornes, III. 321. — Manoir de la Vache, rue de la Vache, III. 267.

Hôtels. — Hôtel de la Levrette, I. 74 ; IV. 319. — Hôtel de la Belle-Fontaine, II. 316 ; III. 134 ; IV. 295 ; VII. 526 ; VIII. 324. — Hôtel du Lion-d'Or, VI. 115. — Hôtel de la Tête-Noire, VII. 34.

SAINT-DÉSIR DE LISIEUX (Vicairie perpétuelle)

Curé de la 1re portion. — A. Odienne, II. 230 ; III. 8 ; V. 438 ; VI. 185, 773 ; VII. 258, 281 ; VIII. 212.

Curé de la 2e portion. — G. Héberi, I. 8, 87, 320 ; II. 14. — P. Jourdain, I. 320 ; II. 14. — J. Lefebvre, II. 14, 58, 265 ; III. 174, 490 ; IV. 333 ; V. 94, 307 ; VI. 47, 213, 426, 741 ; VIII. 719. — Prise de possession de la cure de Saint-Désir, II. 58 (en note).

Vicaires. — C. Bardel, VI. 367. — N. Le Vigneur, VI. 597, 750.

Prêtres de la paroisse. — M. Boucquier, II. 58. — G. Bréard, II. 58, 358, 415 ; VII. 282. — A. Bunel, II. 58. — J. Fougy, II. 67. — N. Godillon, VII. 198. — R. Lecavelier, VI. 748. — D. Lefort, IV. 346, 351 ; V. 305 ; VI. 52, 110, 740 ; VII. 182 ; VIII. 287, 307. — N. Levigneur, II. 67, 197. — P. II Mesnier, IV. 312, 316 ; VI. 771. — C. Montfort, I. 232 ; II. 41, 58. — N. Osmont, I. 286 ; III. 187, 394 ; V. 91, 147, 308.

Clercs. - C. Bardel, IV. 503 ; V. 188, 193, 365. — Jacques Béguin, II. 83, 171 ; III. 3, 495 ; IV. 137. — Jean Boessey, III. 282 ; V. 404 ; VI. 152, 314, 879. — J. Bourdenceau, VIII. 239, 293, 439. — P. Carron, VI. 802, 840 ; VII. 237. — P. Chambry ou Chambery, I. 124, 137 ; II. 59, 62, 175. — A.-F. Desperroys, I. 145, 190 ; II. 113. — F. Formage, VI. 44. — N. Godillon, VI. 124, 234, 261, 769 ; VII. 87. — R. II Inger, III. 262. — S. Laisney, I. 175, 187, 190 ; II. 113. — J. Lebelhomme, VIII. 294, 439, 553. — M. Lecesne, II. 171. — D. Lefort, I. 153, 190 ; II. 172, IV. 346, 351. — Jean Le Rebours, I. 123 ; II. 89 171 ; III. 5. — J.-B. Osmont, IV. 90, 237, 453, 507, — M. Thorel, III. 282 ; V. 404, 420 ; VI. 314.

Seigneurs et notables. — F. Béquet, III. 25 ; VI. 646. (*C. Leroy*, VI. 646.) — C. Closet, II. 58. — R. Davy, II. 58. — Adr. Desperroys du Boucherot (ou Boucheau), VII. 281. (*C. Leprevost de Fourches*, VII. 281). — R. A. Desperroys du Boucherot, I. 145, 281 ; VII. 281 ; VIII. 110. — (*M. de Guerez*, VII. 281 ; VIII. 110). — A. Lefort de Bourguignolles, I. 153. — Jacques Lepetit de Boislauney, VI. 427. (*M. de Bonnenfant*, VI. 427.) — G. Mortain, VI. 427. (*M. Lepetit*, VI. 427.) — P. Mortain de Laubinière, VI. 427. (*J. Formeville*, VI. 427.) — Y. Osmont de Malicorne, I. 286 — M. Parisot de la Louaye, IV. 237. — P. Thorel, II. 58.

Chapelle S[t] Clair S[t] Blaise. — CHAPELAINS. — H. Souchard, II. 358.— J. de Bonnechose, II. 358. — G.-J. de la Vallée, II. 358; VI. 572. — J. Cocquerel, VI 572; VII. 258. — J. Soubzlebieu de la Boullaye. VII. 258, 282. — PATRON. — *L'abbesse de Saint-Désir.* — C. de Matignon, II. 358; VI. 572. — M. P. de Cullant, VII. 258.

Hôtels. — Hôtel de la Croix d'Or, III. 168. — Hôtel du Dauphin, III. 129.

BEUVILLERS

. . . .

OUILLY-LE-VICOMTE (N.-D.)

Curés. — J. de Collet, III. 331, 442; V. 161, 342. — R. Lebrun, V. 342; VI. 296. — *F. Scelles*, VI. 296. — O. Jumel, VI. 296, 303.

Prêtres de la paroisse. — De Courseulles (D), V. 360 — O. Jumel, (D), VI. 213, 303.

Clercs. — Jacques Léger, IV. 502; V. 364, 389; VI. 187. — G. Aubert, VI. 850.

Patron. — *Le prébendé de la Pluyère*,. — R. Paulmier, V. 342 VI. 296.

Notable. — J. Aubert, VI. 850

Confrérie de la Charité. — CHAPELAIN : A. Louvet, VI. 296. — FRÈRES SERVANTS : G. Lebugle, prévôt; G Thillaye, échevin; L. Boissières; P. Fresnel; E. Harderey; J. Petit; A. Pollin; S. Vaudin; M. Viquesnel; E. Le Roullier, J. Levillain, F. Boissières, P. Eudes, VII. 624.

LA POMMERAIE (Saint Laurent)

Curés ou vicaires perpétuels. — N. Grip, VIII. 292. — J. Gravey, VIII. 292.

Patron. — *Le prébendé de Saint-Pierre-Azifs.* — F. Dubois, VIII. 292.

ROQUES (Saint Ouen)

Curés. — R. Bunel, IV. 472. — J. de Vimont, IV. 472; V. 65; VI. 38, 410, 694; VII. 179, 491; VIII. 66, 300, 493, 661, 717.

Prêtre desservant. — A. Louvet, IV. 472.

Clercs. — R. Lechantre, I. 124, 321. — O. Jumel, VI. 303.

Patron. — *Le chanoine de la Pluyère.* — R. Paulmier, IV. 472.

Notables. — P. Leroy, III. 402. — J. Vattier, IV. 472.

SAINT-GERMAIN-DE-LIVET (Le Beaudouin, IV. 528, *et alibi*)

Curés. — J. Aupoix de Mervilly, III. 416; IV. 320, 528 — F. Durozey, IV. 528, 584; VI. 376; VII. 191, 267, 414; VIII. 48, 661.

Vicaires. — P. Normand, IV. 528.

Seigneur et notables.—P. Formeville, II. 98.—F. de Tournebu, II. 25. —(*M. de Quittry*, II. 25). — J. de Tournebu, II. 25. (*M.-T. Bonnet*, II. 25).

SAINT-HIPPOLYTE-DU-BOUT-DES-PRÉS

Curé. — J. Regnoult, II. 368; VIII. 213.

Clercs. — P Mariolle, I. 124, 146, 192.— N. Lemerlier, II. 134, 368; III. 7, 245; IV. 137.

Notable. — P. Mariolles, I. 146.

SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE

Curés. — J. Laugeois, I. 168; VII. 136; VIII. 421, 684, 687. — R. Campion, VIII. 684. — *G. Gondouin*, VIII. 687.

Prêtre desservant. — R. Campion, VIII. 684.

Patron — *Le seigneur du lieu.* — P. de Bigars, VIII. 684 — A. Deauga, VIII. 687.

LES VAUX (N.-D.)

Curé. — A. Lepetit, III. 21 ; IV. 393 ; VI. 178.
Prêtre. — J. Desperroys, I. 40 ; II. 268, 305 ; IV. 393.
Clerc. — F. Ricquier, VI. 677.
Seigneur. — F. Desperroys des Vaux, VII. 359. (*M. Merieult*, VII. 359.

ARCHIDIACONÉ DU LIEUVIN

Doyenné de Bernay

Doyen. — R. Delaborne, III. 76 ; VI. 644 ; VII. 321, 731.

ACLOU (Saint Remi)

Curés. — N. Lapille, I. 32. — J. Duchesne, I. 32 ; IV. 85 ; VI. 645, 658. — N. Desportes, VI. 645, 658 ; VIII. 166. — L. Filloques, VIII. 166, 172, 268.
Vicaires. — T. Dubusc, I. 32. — M. Seney, VI. 658. — J. Hudoux, VIII. 172.
Patron. — *Le Prieur de Saint-Lô de Rouen*, I. 32. — F. T. du Choisy, VIII. 166.
Notable. — J. Avisse, IV. 85 (*M. Hébert.*)

BERTOUVILLE (Saint Pierre)

Curé. — R. Delaborne, I. 224 ; III. 14, 76, 442 ; VI. 358 ; VII. 321, 563, 731.
Prêtre. — P. Alleaume, VI. 859.
Clercs. — A. Leboucher, I. 119. — J. Delamare, IV. 257. — J. Bizet, IV. 448. — L. Filloques, V. 458 ; VI. 217. — J. F. Filloques, VI. 811, 859.
Notable. — J. Delauney, VI. 859.

BOISNEY (Saint Aubin)

Curés. — P. de Mailloc, IV. 35, VI. 358. — N. Leportier de la Surrière, VI. 358 ; VII. 97.
Vicaire. — J. Douche, VI. 358,
Prêtre. — T. Baudouin, VI. 358.
Clercs. — R.-B. Pinard, VII. 508, 654 ; VIII. 27, 156, 367. — L. Leprevost, VIII. 649.
Patron. — *Le seigneur du lieu,* — F. de Lambert, VI 358.
Seigneurs et notables. — H. Lepainteur de Marchère, VI. 358. — B. Pinard, VI. 358 ; VII. 654.

BOISSY (Notre-Dame)

Curés. — R. Escallard, V. 17. — P. Siret, V. 17, 181 ; VII. 370 ; VIII. 165.
Clercs. — A. Collet, I. 129. — P. Mordant, I. 156, 192. — P. Marescal, IV. 501. — C. Lenoir, IV. 154 ; V. 399. — R. Lescachey, V. 38, 181, 258.

— P. Lescacher, VIII. 430. — L. Courant, VII. 416. — A. Siard, VII. 549 ; VIII. 92, 439.

Patron. — *Les religieuses de Saint-Sauveur d'Evreux*, V. 17.

Notable. — R. Fourquemin, III. 71.

Chapelle St Thomas et St Clair, (*Léproserie*).—CHAPELAIN. — P. Sahut, VII. 246, 254. — PATRON. — Le roi, VII. 246.

BRÉTIGNY (Saint Cyr)

Curés. — N. Leportier de la Surrière, I. 33 ; VI. 358, 633. — A.-F. Desperroys du Boucheaut, VI. 633 ; VII. 97, 118, 632 ; VIII. 110.

Prêtre desservant. — J. Duval, VII. 97.

Patron. — *Le comte de Brionne.* — H. de Lorraine, VI. 633 ; VII. 97.

Seigneur. — R.-A. Desperroys du Boucheau, VIII. 110. (*M. de Guerez*, VIII. 110).

CAMPFLEUR (Saint Laurent).

Curé. – M. Lemercier, VI. 488, 573, 755 ; VII. 343, 363.

CAORCHES (Saint Martin)

Curés. — E. Jouvin, I. 246 ; VI. 305, 331. — C. Bertre, VI. 305, 331.

Vicaire. — R. Vauquelin, VI. 331.

Clercs. — A. Gruel, I. 123 ; II. 241 ; III. 116, 245 ; IV. 124. — G. Hardy, VII. 430.

Patron. — *Le seigneur de lieu.* — P. de Foucques de Beauchamp, VI. 305

Seigneurs et notables. – P. de Foucques de Beauchamp, V. 395 ; VII. 102. (*M. d'Erbanne*, V. 395 ; VII. 102). — F. de Foucques, VII. 102. (*A. Fenel*, VII. 102). — N. Jouveaux, VI. 331. – F. Hardy, VII. 430. — D. Lormier, I. 195. (*G.-C. de Semilly*, I. 195).

CARSIS (Saint Martin)

Curé. — F. Barrois, VIII. 414.

Prêtre habitué. — R. Tournel, IV. 41.

Clerc. — M. Collet, IV. 41.

COURRÉPINE (Saint Martin)

Curés de la 1re portion. —E. Le Mercier, III. 415 ; IV. 118 ; V. 438. — L. Le Mercier, V. 438 ; VII. 593, 682 ; VIII. 422. — G. Crosnier des Brières, VIII, 422.

Curés de la 2e portion. — Jacques Mérouze, V. 438.

Prêtres de la paroisse. — M. Delaborne, II. 298. — J. Mérouze, VIII. 422. — P. Bernays (D), VIII. 422.

Clercs. — R. Collet, I. 117, 239 ; V. 49. — M. Collet, III. 458 ; IV. 272 ; V. 46, 108. — Jean Bernays, V. 228, 285, 364, 438 ; VI. 417, 580. — P. Bernays, VI. 758 ; VII. 470, 523.

Patron des deux portions. — *Le seigneur du lieu.* — L. de Matignon, V. 438 ; VIII. 422.

Seigneurs et notables. — A. Jouvin des Loges, IV. 118 (*A. Pellerin*, 118). — N. Leblond, VII. 246 ; VIII. 422.

COURCELLES (Sainte Magdeleine)

Curés. — L'Escallard, VII. 271. — *L. Pottin du Boisricher*, VII 271, 337 — F. Lemercier, VII. 337, 363, 641.

Prêtre desservant. — Ricour, VII. 343.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — N. de Garencières, VII. 271.

Seigneurs. — P. de Garencières, VII. 641 (*E. Saint-Clair*, VII. 641). — N. de Garencières, VII. 641 (*N. Beaumaistre*, VII 641).

DURANVILLE (Saint-Ouen)

Curé. — J.-B. Bucailles, V. 324; VII. 689.

Clercs — I. Cantel, II. 137; III. 7, 286, 313, 395; V. 107. — N. Duval, III. 244; IV. 50, 272; V. 234; VIII. 220. — C.-F. de Bellemare, VI. 801. —

Seigneurs. — G.-J. de Bellemare, V. 466; VI. 801 (*M. Rousseau*, VI. 801).

FAVEROLLES (N.-D.)

Curés. — A de Mézières, VIII. 512.

Clercs. — Jacques de Mézières, I. 120; III. 414. — J. Beaumont, II. 133.

Seigneur. — L. de Mézières, III. 414; V. 462. (*C. Halley*, III. 414; V. 462). — L. de Mézières fils, V. 462 (*C. Coignet*, V. 462.)

FOLLEVILLE (N.-D.)

Curés. — T. Le Merlier, II. 155; IV. 98; VI. 505; VII. 238, 361. — T. Danquin, VII. 238, 361; VIII. 422.

Vicaire. — Fourquemin, VII. 135; VIII. 165.

Prêtres habitués. — F. Fourquemin, IV. 50. — P. Lailler, VI. 159. — J. Blanqueron, VI. 159.

Clercs. — Jean Le Sens demande à être délié du sous-diaconat, I 73. — A. Fréminot, I. 122; III. 6, 266. — L. Fourquemin, I. 165, 192; II. 173; III. 4; VII. 83. — F. Cantel, II. 131, 260; III. 116, 253; V. 326. — P. Lailler, II. 136; IV. 13, 275; V. 104. — M. Cantel, I. 151; II. 147. — J. Caillot, III. 4. — P. Bayeux, VI. 439. — G. Bayeux, VIII. 524, 534. — L. Escallard, VIII. 107, 564.

Seigneurs et notables. — G. Le Sens de Folleville, I. 73. — P. Trinité, III. 419 (*M. Fourquemin*, III. 419). — F. Lailler, IV. 13. — J. Escallard, V. 17. — P. Escallard, V. 17.

FONTAINE-LA-SORET (Saint Martin)

Curé de la 1re portion. — J. Chagrin, VI. 86.

Curés de la 2e portion. — P. Auvray, VI. 86. — P. Renoult, VI. 86, 336. — J. Benoult, VI. 336.

Prêtre desservant. — J. Butengs, VI. 86.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — H. F. de Lambert d'Herbigny, VI. 86, 336.

Seigneur et notable. — L.-A. du Bois, VI. 86. — F. Delamare, VI. 86, 336.

Prieuré de Saint Eloi de Nassandre ou Saint Lambert. — PRIEURS. — P. Delacroix, VII. 138 — C. Laurent, VII. 138, 266 — PATRON : *L'abbé du Bec.* — J.-N. Colbert, VII. 138.

FRANQUEVILLE (N.-D.)

Curé. — de Bérenger, V. 470.

HECMANVILLE (Saint Just)

. . . .

MALOUY (Prieuré-cure) (Saint Pierre)

Curés. — F. du Thiron, II. 187; VIII. 613.
Vicaire. — L. Escallard, I. 126 ; VI. 195.
Clerc. — J. Loriot, III. 341 ; IV. 365, 367.
Seigneur et notable. — A. Escallard, I. 126 — J.-B. de Carrey, II. 187 (*M. A. du Tertre*, II. 187).

MENNEVAL (Saint Pierre)

Curés. — N. Delamare, VI. 465. — J.-B. Héroult, VI. 465.
Vicaires. — Rocques, I. 251. -- Maillet, V. 198.
Prêtres de la paroisse. — J. Lefebvre, VI. 465. — P. Auhry, VI. 465.
Patron. — *Le Seigneur du lieu*. — J.-J. de Lambert d'Herbigny, VI. 465.

MORSAN (Sainte Trinité).

Curés. — P. Minard, III. 27, 389; VI. 133; VII. 453. — P. Deshays, VII. 453
Vicaires. — J. Delamare, IV. 536.
Prêtres de la paroisse. — N. Delamare, IV. 42, 54 ; VI. 496. — P. Lefrançois, IV. 42; VII. 453. — Roqueron, IV. 54 ; — Alleaume (D) VII. 563
Clercs. — N. Boivin, I. 116, 194. — N. Delamare, IV. 269, 536 ; V. 45, 257, 366 ; VI. 509. — J. Valmont, VII. 312, 541 ; VIII. 173. — P. Deshayes, VI. 496.
Patron. — *Le Seigneur du lieu*. — F. de Sens de Morsan, VI. 496; VII. 453.
Seigneur et Notables. — F. Valmont, III. 15 ; VII. 541. (*M. Delamare*, III. 15) — F. Maillières, VI. 133. (*C. Delamare*, VI. 133). — A. de la Mondière, VII. 453. — R. Delamare, VII. 210. (*J. Fourquemin*, VII. 210). — P. Delamare, VII. 210. (*M. Deshays*, VII. 210).
Personnat de Morsan. — C. Le Nepveu, IV. 35 ; N. Leportier de la Surrière, IV. 35, 54. — N. Chéron, IV. 42. — PATRONAGE en litige entre le seigneur du lieu et le seigneur de Fontaine-la-Soret. H.-F. de Lambert, IV. 35. — F. de Sens de Morsan, IV. 42.

NOTRE-DAME-DE-LA-COUTURE

Curé. — F. Leroy, I. 9, 227 ; II. 185 ; IV, 118; V. 32; VIII. 110, 326.
Vicaires. — R. Guerye, I, 246, 251; II. 160; III. 367, 478. — Desplanches, V. 328; VI. 155, 652 ; VIII. 5, 201.
Prêtres de la paroisse. — C. Gouin, III. 128. — M. Delaborne, III. 442. — L. de Bonnechose, IV. 5, 38. 52. — C. Le Bertre, VI. 25, — A. Pilette, III. 371.
Clercs. — F. Amiot, II. 168. — Jean Amiot, III. 358; IV. 507, 550. — C. Bertre, V. 477. — L de Bonnechose, l'aîné, I. 115, 119, 194 ; IV. 285. — M. Delaborne, I. 116, 194. — C. Cornu, VII. 485; VIII. 81. J.-B. Dossin, III. 458 ; IV. 200, 423, 507; V. 208. — F. Dumôulin, V. 232. — G. Hardy, VII. 403, 710. — J. Hardy, I. 117. — R. Hardy, IV. 418 ; V. 261; VI. 63, 445 ; VIII. 185. — Jacques Lecoq, III. 244 ; IV. 117, 453 ; V. 339; VI. 310. — L. Lecoq, VIII. 635. — Jean Lefrançois, III. 157, 459; IV. 113, 453, 507. — A. Lemaistre, VI. 553, 835; VII. 250, 556. — M. Leprevost, V. 43, 132, 233.— Jean Loriot, III. 157, 341; V. 171. — Jean

de la Noe, V. 458; VI. 19. — Jean Pilette, III. 244. 371; V. 44; VI. 235. — A. Prévost, VIII. 83. — R. Renoult, VIII 365. — C. du Rouvray. VIII. 544. — C. Sehier, I. 118; II. 62, 175; VIII. 261. — M. Seney, IV. 447, 552.

Seigneurs et notables. — Al. Dirlande, V. 28. (*M. Hardouin*, V. 28). — Ant. Dirlande, V. 28. (*F.-H. Leprevost*, V. 28) — A. Duhamel, VIII. 110. (*C. Lecordier*, VIII. 110). — L. Duhamel, VIII. 110, 177. (*C. Desperroys*, VIII. 110). — M.-A. Foucques, VIII 326. — Jean Gueroult, III. 77. (*M. Montfort*, III. 77). — G. Hardy, V. 261. (*S. de Varin*, V. 261). — C. Hayer, VIII. 365. — C. Ledagu, IV. 118. (*M. Lepetit*, IV. 118). — A. Ledagu, IV. 118. (*M. Jouvin*, IV. 118). — P. Lemaistre du Frétige, VI. 835. — A. de Mainteterne, V. 32. (*M. du Fay*, V. 32). — R. de Malleville de Champozoux, IV. 245. (*A. Cherel*, IV. 245). — G Passet des Pommerays, I. 9. (*A. Thuret*, I. 9). — T. de Villers, I. 227. (*M. Lehure*, I. 227).

Prieuré de la Magdeleine (*dit* **de Glissy**, III. 478. — PRIEURS. N... de Lespinay, II. 45. — J. de Nancy, II. 45, III. 478. — M. Jacquet, III. 478. — J. Chevallier, IV. 72, 211, 224. — PATRON, — *L'abbé de Bernay.* — L. Pottier de Gesvres, II. 45; III. 478; IV. 72.

PLAINVILLE (Saint Saturnin).

Curés. — D. Delaunay, VI. 388, 393; VII. 78. — J. de Mezières, VII. 78, 143; VIII. 645.

Vicaires. — F. Driot, VI. 388, 393.

Prêtre. — J.-B. de Bosc-Henry ou Bos-Henry, VIII 640.

Clercs. — N. de Bonnechose, V. 458; VI. 219, 316, 621. — Jacques de Bosc-Henry, VI. 196, 393; VII. 263, 389. — J.-B. de Bosc-Henry, VI. 388, 798; VII. 264, 389. — A. Leprevost, VII. 387.

Patron. — L'évêque de Lx, VII. 78.

Seigneurs et Notables. — N. de Bonnechose, V. 421. — R. de Bonnechose, V. 458; VI. 219. — (*C. Papillon*, V. 458; VI. 219 — J.-B. de Bosc-Henry, VI. 196. — (*M. de Guénet*, VI. 196). — F. de Bosc-Henry, VI. 388, 393. — N. de Couillarville, VI. 219; VII. 143. — J. Chrestien de Fains, VII. 143.

PLASNES (Saint Sulpice).

Curés de la 1re portion. — N. des Chesnes, I. 221. — P. Hauvel, I. 221. — II. 129; III. 128; VI. 769. — C. Renault, VI. 769; VII. 117.

Curés de la 2e portion. — P. Hauvel, I. 76, 221; II. 129. — P. Maillet, II. 129, 238. — J. Anquetil, II. 238; III. 128. — C. Gouin, III. 71, 128. — A. Thuret, III. 128; VI. 769.

Vicaires. — L. Bucailles (Ie P.), I. 221. — J. Desrues (Ie P.), II. 238. — C.-A. Hébert, VI. 769.

Prêtre habitué. — J. Fourquemin, II. 129.

Clercs. — J. Parent, II. 129, 133. — L. de Sécard, VII. 464; VIII. 143, 252. — J. Dutheil, VIII. 77.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — A.-A. de Prye, I. 221; II. 129; III. 128; VI. 769.

Seigneurs et notables. — A. de Prye, I. 76. (*J. de Serres*, I. 76). — Jacques Cauches, III. 71. — J. Lefebvre, VI. 107.

Chapelle Ste Croix du Marché-Neuf. — CHAPELAINS. — C. Le Nepveu, III. 71. — A. Le Nepveu, III. 71.

ROTHES ou ROSTES (Saint Pierre et Saint Paul).

Curés. — A. Foucques, II. 231. — G. Pépin, II. 231 ; III. 409. — P. Regnoult, III. 409 ; VI. 86.

Vicaires. — F.-M. du Friche, II. 231. — M. Collet, VII. 266.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — H. Lambert, II. 231 ; III. 409.

SAINTE-CROIX DE BERNAY.

Curés.— J. Foucques, I. 211. — A. Goulaffre, I. 211 ; III. 16, 213, 415 ; IV. 410 ; V. 17 ; VI. 155, 581, 809. — A. Mulot, VI. 809, 812 ; VII. 14, 300, 324 ; VIII. 13, 202, 598 — F. Lochet du Carpont, VIII. 598.

Vicaires. — Jean Chrestien, I. 127, 211, 227. — Le Lignel, II. 182, (D) 239. — C. Rosey, IV. 85, 417, 491 ; V. 197, 246 ; VI. 355. — Bataille, VI. 573, 598. — Lefebvre, VII. 209. — J. Ledanois, VIII. 598.

Prêtres de la paroisse.— A. Aubry, VIII. 598. — C. Aubry, I. 79.— P. Aubry, I. 211 ; VIII. 598. — J. Chrestien, III. 409. — P. Doléans, I. 211. — J. Grimout, III. 128 ; VIII. 598. — F. Hubert, VIII. 598. — C. Jacques, VI. 812 ; VIII. 598. — L. Le Blond, III. 128. — Jacques Lecesne, I. 83, 211 ; VI. 812. — S. Ledagu, VIII. 269, 490, 707. — Jacques Lefebvre, VI. 812 ; VIII. 598. — Jean Lefebvre, VI. 812 ; VIII. 598. — J. Lehuguel, VIII. 598. — J.-J. Lequin, I. 211. — N. Martin, I. 211 ; VI. 812 ; VIII. 598. — A. Mulot, IV. 212. — N. Tulou, III. 461 ; IV. 329. — E. Vivien, VIII. 598.

Clercs. — Jean Amiot, V. 171. — A. Aubry, III. 106, 324, 457. — J. Aubry, VI. 96, 827. — R. Bonhomme, IV. 268, 538 ; V. 159, 207 ; VI. 149. — R. Bucailles, VII. 355. — P. Burette, III. 418. — M. Collet, III. 193. — Jacques Corbin, VII. 365. — Jean Corbin, I. 120. — F. Drouslin, VII. 197. — M. Dubusc, II. 137 , VI. 123, 157, 349, 723. — P. Duclos, III. 354. — N. Duthuit, II. 136 ; III. 7, 89 ; IV. 456. — A. Goulaffre, I. 211. — A. Guerie, I. 123. — P. Gueroult, V. 458 ; VI. 200, 382, 611. — J.-B. Héroult, I. 211. — F. Hubert, II. 131 ; III. 6, 151 ; IV. 274, 277. — Jacques Lecesne, I. 83, 117. — M. Lecoq, IV. 269, 537 ; V. 45, 371, 406. — Jean Ledanois, III. 454 ; IV. 82, 272 ; V. 255 ; VI. 281. — A. Lefort, IV. 434, 507 ; VI. 237. — R. Leseigneur, IV. 268, 538 V. 45, 257, 366. — M. Lieuvin, II. 93. — G. Loyer, IV. 501 ; V. 364, 386 ; VI. 100 — A. Mulot, I. 115 ; II. 175. — J. de la Noë, VI. 223 ; VII. 58. — F. Parent, III. 150, 459 ; IV. 87, 452. — F. Perier, VIII. 470. — Jacques Picquet, II. 133. — L. Planque, VII. 82. — J. Prévost, VII. 73. — R. Renoult, VII. 549. — C. Simon, VI. 225. — A. Thuret, I. 120. — P. Vauchel, VII. 551. — J. de la Vigne, VI. 481 ; VIII. 120.

Patron. — *L'abbé de Bernay.* — L. de Gesvres, I. 211 ; VI. 809.

Seigneurs et notables. — A. Barrey de Montfort, VIII. 598. — L. Bonnegent, VI. 225. — Jacqnes Cauches, V. 403. (*M. de Lespiney*, V. 403). — Jean Cauches, V. 403. (*A. Perrée*, V. 403). — Jacques Chappey, VI. 200.— Jean Corbin, VI. 812. — C. Deshays, VII. 210. (*J. Camus*, VII. 210). — M.-A. Deshays de Ticheville, I. 211. — L. Desmonts, IV. 410 ; VI. 581. (*M. Croisy*, IV. 410 ; VI. 581). — M. Desmonts, I. 211 ; III. 309 ; IV. 410 ; VI. 581, 812. (*M.-M. Foucques*, III. 309 ; *C.-L. Douillard*, IV. 410 ; *A.-C. Patry*, VI. 581). — G. Douis, VI. 812. — C. Duthuit, III. 89. — M. Fleury, II. 239. (*C. Lemarchand*, II. 239). — Jean Fourquemin, VII. 324. (*F.-A. Morin*, VII. 324).—R. Gallois, VI. 331.—Jean Giot, VI. 225.— Y. Goulafre,

VII. 324. (*F.-A. Morin*, VII. 324). — Jacques de Groscol, V. 14. (*M. Jouvin*, V. 14) — L. de Groscol, V. 14. (*L Bataille*, V. 14). — T. Gueroult de Behue, III. 76 ; IV. 82 ; VI. 812. — F. Hubert, I. 211. — A. Jouvin des Loges, III. 437 ; IV. 118. (*A. Pellerin*, III. 437 ; IV, 118). — C. Jouvin, III. 76. (*M. Gueroult*, III. 76). — E. Jouvin, III. 71. — L. Jouvin, III. 71. — P. Lecarpentier de Basvallot, VI. 225. — E. Lecaron, VIII. 598. — M. Lecesne, I. 211. — G. Ledanois, IV. 82 ; VIII. 598. — J. Le Marescal, I. 211. — N. Lemercier, VI. 812. — Jean de Lespiney, VI. 107. — A. de Mainteterne, VIII. 444. (*M. du Fay*, VIII. 444) — Jacques de Mannoury, I. 211 ; V. 139. — Jacques Mitastre, III. 16. (*M. Gautier*, III. 16). — Cl. de Montgouin, I 227 ; III. 71 ; VII. 306. (*C. Bourré*, I. 227 ; VII. 306). — Ch. de Montgouin, I. 227. (*M. de Villers*, I. 227). — F. de Montgouin, VII. 306. (*M.-A. Pottier*, VII. 306). — P. Morin de la Vastine, IV. 417. (*M. de Varin*, IV. 417). — J. Nourry, VI. 812. — C. Pellard de la Chesnée, IV. 491. (*A. Benoist*, IV. 491). — C.-P. Pellard du Portail, IV. 491. (*S. Bouldoire*, IV. 491) — S. Petit, III. 415 ; VIII. 422. (*M.-C. Chrestien*, III. 415). — M. Pottier, VII. 306. (*M. Thuault*, VII. 306). — R. Pottier, VI. 200. — L. Rouvray, VI. 812. — G. Tallon, VI. 195. — Jacques Thuret de Hancart, IV. 320 ; VI. 812. — A. Tulou, III. 461 ; IV. 329. — Jacques de Venoys, VII. 307. (*M. de Quiry*, VII. 307). — L. de Venoys de Millaubourg, VII. 307. (*F. Auzerais*, VII. 307). — Jean Veron, VI. 225. — R. Yves, VIII. 422.

Chapelle Saint-Michel de Montmilon. — CHAPELAIN. — G.-N. Lévesque, VIII. 24, 127,

SAINT-LÉGER-DU-BOSCDEL

Curés. — De Civille, I. 272. — C. Quesnel I. 272 ; VI. 225, VII. 363.

Vicaire. — N. Taupin, I. 239, 272.

Patron. — *Le Seigneur du lieu*. — L. Marq de la Ferté, I. 272.

SAINT-MARTIN-LE-VIEUX ou des CHESNAIES ou SAINT-MARTIN-DU-TILLEUL

Curé. — L. Brontin, IV. 492.

Prêtre de la paroisse. — J.-B. Pottier, IV. 492.

Clercs. — N. Tulou, III. 250. — A Jouen, IV. 267, 492 ; V. 45, 375 ; VII. 325. — J.-B. Hamon, VIII. 727. — R. Delaborne, VII. 31.

SAINT-NICOLAS-DU-BOSC-L'ABBÉ

Curés. — F. Leprevost, V. 223 ; VI. 703. — J.-B. Dirlande, VI. 703.

Prêtre desservant. — J. Amyot, VI. 505, 703.

Clerc. — F. Leprevost, V. 223.

Seigneurs. — Jean Leprevost, V. 223. (*A. Periers*, V. 223).

SAINT-VICTOR-DE-CHRÉTIENVILLE

Curé. — P. de Courtonne-Leneuf, VI. 452.

Vicaire. — J. Guillard, VII. 68, 395, 671 ; VIII. 207, 674.

Prêtre de la paroisse. — L. Desrues, VIII. 373.

Clercs. — P. Gontier, I. 172, 271 ; II. 171 ; III. 5, 167. — P. Beaumont, II. 135. — L. Desrues, V. 346 ; VI. 145.

Seigneur. — F. Leneuf de Montenay, VI. 219. (*M. de Lesurat*, VI. 219).

SALERNE (Saint-Cyr)

Curés. — Lesage, II. 298. — G. Lemonnier, II. 298 ; III. 302, 480 ; IV. 336 ;

V. 75, 306, 447 ; VI. 582 ; VII. 719. — *M. Delaborne*, II. 298. — *J. Blondel*, II. 298 ; III. 28 ; IV. 493. — L. de Bellemare de la Motte du Ranger, VII. 719, 731.

Vicaire. — T. Dubusc, VI. 61 ; (D), VII. 374, 731.

Prêtres de la paroisse. — J. Desrues (D), II. 298 ; III. 264 ; VII. 731. — Duval, III. 14. — J. Sement, VII. 731 ; VIII. 727.

Clercs. — V. Alleaume, II. 298 — L.-V. Dubusc, VI. 716 ; VII. 610.

Patron. — *L'abbé de Préaux*, II. 298. — Litige entre l'évêque de Lisieux et les religieux, II. 298 ; III. 28. — J. d'Estrées, VII. 719.

Seigneur et notable. — F. de Bellemare, III. 392 ; IV. 493

SALERNE (Saint Pierre).

Curé. — G. Dumayne, III. 333 ; V. 440.

Clercs. — G. Robert, II. 132 ; III. 270, 333 ; IV. 560. — J. de Montgoubert, IV. 110. — J. de Gouhier, VI. 160, 271. — F. Lecourant, VIII. 139, 560, 637.

Seigneurs et notables. — J. de Montgoubert, III. 333 ; IV. 110 — J. de Gouhier de Lignères, V. 440. (*M.-A. Blot*, V. 440). — F. de Gouhier de Lignères, V. 440. (*MM. de Lunesque*, V. 440.

SERQUIGNY, aliàs CERQUIGNY (N.-D.)

Curés de la 1re portion. — G. Fouchet, I. 22 ; III. 125 ; V. 396. — J. Le Velain de Fontenay, V. 396 ; VI. 488 ; VIII. 407, 467. — *F. Jouen*, VIII. 407. — H.-P.-L. de Corday, VIII. 467, 580.

Curés de la 2e portion. — G. de Bigard, I. 22. — *F. Jouen*, I. 22, 308 — L. Talbot, I. 22 ; III. 225 ; V. 396 ; VII. 266, 363 ; VIII. 580.

Vicaires. — L. Talbot, I. 22. — F. Talbot, V. 396 ; VII. 134.

Prêtre de la paroisse. — F. Talbot, III. 225.

Patron (1re portion). — *Le seigneur du lieu.* — Le roi pour P. de Malortie, V. 396. — P. de Malortie, VIII. 407, 467.

Patron (2e portion). — *Le seigneur du lieu.* — Le roi *ob tutelam et ob litem*, I. 22.

Seigneurs. — M. de Malortie, I. 22. — P. de Malortie, VIII. 461. (*M. de la Sauvagère*, VIII. 461). — N. Derneville, I. 22. — P. Fierfol, III. 125. (*A. Hamel*, III. 125).

Personnat de Cerquigny. — F. d'Achey, I. 22.

LE THEIL-NOLENT, aliàs THINOLENT (Sainte Colombe)

Curés. — C. Asse, III. 67 ; IV. 80, 98. — *P. Vaudard*, III. 67. — G. Halley, IV. 80, 98 ; VII. 63. — N. Legrand, VII. 63, 300.

Vicaires. — Le Velain, III. 279, 381. — C. Salerne, VI. 682, 689.

Clerc. — N. Jambin, VII. 721.

Seigneurs et notables. — P. de Malleville, III. 279. (*J. Le Michel*, III. 279). — F. de Malleville, III. 279. (*C. Advenel*, III. 279). — L. de Malleville, IV. 98. — F. Corneille, III. 381. (*M. Le Sureiller*, III. 381). R. Corneille du Coudray, III. 381. (*M. Aubert*, 381). — A. Dumayne du Mesnil-Varin, IV. 244. (*A. Le Vellain*, IV. 244). — Jacques Dumayne, IV. (*M. de Grieu*, IV. 244).

LE TILLEUL-FOL-ENFANT (Saint Germain)

Curés. — G. Deshayes, I. 223. — *C. Letimonnier*, I. 223. — *F. de Boisdelaville*, I. 223. — C. Gouin, I. 223 ; III. 128.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Litige entre les enfants de Thony, C. de Marles et M. de Mahaut, dame de Thony, I. 223.

VALLAGES, aujourd'hui VALAILLES (Saint Pierre)

Curés. — G. Deshayes, III. 43, 52, 151 ; V. 386 ; VI. 107. — G. Fregu, VI. 107.

Vicaire. — R. Collet, I. 239 ; III. 151.

Prêtre habitué. — J. Barrey-Boislaval, III. 151.

Patron. — *L'abbé de Bernay.* — L. de Gesvres, VI. 107.

Seigneur. — Jean Deshayes, III. 52. (*M. Dirlande*, III. 52).

Doyenné de Cormeilles

Doyens. — J. Deslandes, I. 95 ; III. 268 ; VI. 644 ; VII. 196. — J. Levavasseur, VIII. 695.

AUTHOU (Saint Aubin)

Curés. — J. Gamare, III 62 ; IV. 67, 83, 96. — J. Bisson, IV. 67, 83, 9[illegible]

BAILLEUL (N.-D.)

Curés. — R. Simon, III. 357 ; IV. 205.

Vicaires. — F. Boullay, III. 357 — N. Legrand, IV. 108 — Pouchin, VI. 652. — Buchard, VII. 631 ; VIII. 14.

Clercs. — F. Boullay, I. 115, 192. — F. Pouchin, II. 131 ; III. 357 ; IV. 261 ; V. 121. — J. Lasnier, IV. 205. — J. de Montgoubert, IV. 110, 11[illegible] 422, 507, 543.

Chapelle Saint-Maur et Saint-Michel. (*Manoir de la Rivière*). — CHAPELAINS : — P. Daufresne, VIII. 221, 383. — N. Leguey, VIII. 579 — C. Savourey, VIII. 579. — PATRON : Le seigneur du lieu. — F. de Morin, VIII. 221, 383, 579.

CAUVERVILLE (Saint Nicolas)

Curés. — M. Lechevallier, II. 51 ; V. 124.

LA CHAPELLE-BAYVEL. Prieuré-Cure. (Saint Martin)

Curés. — J. Poret, VII. 620, 726. — *C. de Villelongue*, VII. 620. — L. Madeline, VII. 726.

Vicaires. — Coustey, II. 329 ; IV. 241. — N. Gibert, VII. 651, 726 ; VIII. 1. — C. de la Bove, VIII. 503.

Patron. — *L'abbé de Belle-Etoile.* — P. de Villelongue, VII. 620.

Seigneur. — A. Desson du Torpt, VII. 726.

LA CHAPELLE-BECQUET

Curé. — M. Lemoine, I. 207 ; II. 381 ; VI 233.

CONDÉ-SUR-RISLE (Saint Martin)

Curés de la 1re portion. — C.-D. Enguerrand, II. 335 ; III. 43. — F. Denis ou de Saint-Denis, II. 335 ; III. 43 ; VII. 99.

Curé de la 2e portion. — F. Touzey, III. 43.

Clerc. — F. Jouen, III. 43.

CORMEILLES (Sainte Croix)

Curés. — J. Deslandes, I. 95 ; III. 268 ; IV. 176, 258 ; VII. 196, 379 — *J. Grandin*, IV. 176, 258. — P. Cherville, VII. 379, 457 ; VIII. 76.

Prêtres de la paroisse. — F. Baudouin, V. 5. — J. Dehors, V. 5. — D. Delamer, VII. 457.

Clercs. — P. Cherville, II. 136; III. 6, 268 ; IV. 387. — N. Delalande, IV. 505 ; V. 5, 170, 355.

Patron. — *L'abbé de Cormeilles*, VII. 379.

Seigneurs et notables. — F. Le Paulmier, I. 87. (*F. Regnault*, I. 87). — Jean Lebrun, II. 167. — F. Delaire, II. 167 — L. Brière, II. 167. — L. Langlois, II. 167. — Jean de Pecqueult, II. 344. — L.-F. Le Conte de Nonant, V. 100.

CORMEILLES (Saint Pierre)

Curé. — J.-R. Blondel, II. 103; III. 91 ; VII. 180, 353.

Vicaires. — Bellencontre, III. 12, 223. — Lailler, VI. 671 ; VII. 661 ; VIII. 322.

Prêtre de la paroisse. — F. Bardel, I. 270.

Clerc. — N. Herrier, I. 192, 253 ; II. 62, 174, 206.

Seigneurs et notables. — M. du Loir, II. 103. — P. de Loir, III. 91. (*J. du Neveu*, III. 91). — C.-F. de Loir, III. 91. (*C. Thibouvet*, III. 91). — J. de Grieu, IV. 218. (*C. Desson*, IV. 218). — L. de Grieu, VII. 180. — A. Le Paulmier, V. 277.

Chapelle S[t] Marc et S[t] Barthèlemi (*Léproserie*). — Chapelain. — *P. Loysel*, I. 199 — J. Baclex, I. 215. — Patron. — L'abbé de Cormeilles. — P.-C. de Pas Feuquières, I. 215.

Chapelle S[t] Joseph. (*Au manoir du Boullay*). — C. Laugeois, V. 277. — P. Herrier, V. 277 ; VII. 704 ; VIII 123. — P. Lemonnier, VII. 704 ; VIII. 123. — Patron. — *Le seigneur du Boullay.* — N Lepaulmier, V. 277 ; VII. 704 ; VIII. 123.

CORMEILLES (Saint Sylvestre)

Curés. — J. d'Escures, VII. 294, 334. — M. Ricquier, VII. 294, 334, 353, 616, 694 ; VIII. 7.

Vicaire. — M. Ricquier, VII. 294.

Clercs. — F. Jouen, I. 22. — G. Regnouard, II. 383.

Seigneurs et notables. — D. de Guestier de la Rivière, I. 90 (*E. Poret*, I. 90). — Jean de Guestier, I. 90 (*J. Le Paulmyer*, I. 90) — F. d'Angerville, I. 90 (*E. Poret*, I. 90). — R. Regnouard de la Fresnée, II. 383. — Jean de Pecqueult, III. 227 (*F. Poret*, III. 227). — B. de Laubourg, VII. 353. — L. de Vauquelin de la Brosse, VII. 616 (*C. Anglement*, VII. 616).

ÉPRÉVILLE (Saint-Pierre)

Curé. — Legentil, III. 63, 318 ; VII. 123, 135 ; VIII. 11.

Vicaire. — Lefort, V. 246.

Prêtres de la paroisse. — M. Vauquelin, IV. 283. — J Desmares, VI. 208.

Clercs. — Jacques Desmares, II. 133 ; IV. 489 ; V. 45, 406. — A. Lefort, IV. 283. — R. Loysel, IV. 500 ; VI. 208 ; VII. 43. — F. Jouen, VII. 203 ; VIII. 134, 441.

Seigneurs et notables. — A. Lecarpentier de Mersilly, II. 195. (*M. Levivre*, II. 195). — Jacques de Folleville, III. 63. (*A. Le Neveu*, III. 63). — Jean de Folleville, III. 63 (*M. Duval*, III. 63). — J. Dumaine, VIII. 11 (*M. A. de Malortie*, VIII. 11).

FRESNE (N.-D.)

Curés. — C. de Hally, VIII. 474. — N. Guerbette, VIII. 474.

Vicaires. — N. Legrand, II. 317 ; III. 63, 71 — Duval, VII. 678.

Clerc. — A. Le Nepveu ou du Nepveu, I. 124, 274 ; III. 71.

Patronage en litige entre le chanoine de Fresne et le seigneur du lieu. — J. de Livet, VIII. 474. — Le roi *ob litem*, VIII. 474.

Seigneurs et notables. — P. Le Nepveu, II. 317 ; III. 63, 71 ; VI. 159 (*M. Lecarpentier*, II. 317 ; III. 63). — C. Montseillon, IV. 15.

FRENEUSE (Saint Ouen)

Curés. — R. Leprevost, III. 62. — J. Gamare, III. 62 ; VII. 200.

Patron. — *L'évêque d'Avranches*, D. Huet, III. 62.

GIVERVILLE (N.-D.)

Curés. — P. Patouin, VII. 568. — Jean I Ledanois, I. 141 ; III. 305, 318 ; VII 568, 617, 722 ; VIII. 96. — Jean II Ledanois, VII. 568, 722 ; VIII. 96.

Prêtre de la paroisse. — R. Delamare, VIII. 96.

Clercs. — C. I de Giverville, I. 91, 193. — N. Aubert, I. 122, 191. — N. Vauquelin, I. 117 ; V. 40. — Jean Vauquelin, IV. 501 ; VI. 50, 159 ; VII. 89. — R. Delamare, III. 6, 305 ; V. 208. — J. J. Caillot, III 199. — R. Bretteville, IV. 222 ; V. 207, 406. — F. Leprévost, IV. 505, 559 ; V. 365 ; VI. 104.

Patrons. — Les Chartreux de Gaillon, VII. 568.

Seigneurs et notables. — Jean de Giverville, I. 91 (*M. de Vimard*, I. 91). — L. de Giverville, VIII. 96. — N. de Giverville, VIII. 96. — A. Vauquelin, I 141. — C. Marette de la Garenne, VIII. 96.

HEUDREVILLE (Saint-Pierre)

Curé. — P. de Berthoult II. 74.

Vicaires. — G. Dumoulin, I. 10, 258 ; II. 74, 96. — Castelein, III. 44, VI. 83. – Graindorge, VIII. 398.

Clerc. — R. Vauquelin, II. 74.

Seigneurs et notables. — E. Berthoult d'Heudreville, I. 10.

JOUVEAUX (Saint-Germain)

Curés. — N. Desnos, I. 95 ; II. 321, 381 ; VII. 180 — J.-B. Blondel, VII. 180, 196 ; VIII. 474.

Vicaire. — F. Halbout, VII. 196 ; VIII. 14.

Prêtre de la paroisse. — C. de Cordouen, II. 240 ; III. 139, 465 ; IV. 326, 335 ; V. 92, 300 ; VI. 42, 227.

Clercs — J. de Pierres, I. 125, 160 ; II. 71. — J. Leclerc, VIII. 138, 549.

Patron. — *Le seigneur du lieu*, G. de Hally, VII. 180.

Seigneurs. — C. de Pierres, I. 160. — Jean Le Nepveu, IV. 16 (*A. de Hally*, IV. 16). — F. Dauge, IV. 77, 215. — C. de Hally, VII. 180 (*M. de Hally*, VII. 180).

LA LECQUERAIE (Saint Jean)

Curés. — F. Pecqueult, I. 204 ; II. 321. — O. de Montargis, II. 321 ; III. 73. — J. Levavasseur, III. 73, 225 ; IV. 226 ; VIII. 695.

Prêtre de la paroisse. — R. Gosseaume, II. 321 ; III. 225.

Clerc. — J. de Gouhier, V. 357.

Patron. — *L'archidiacre du Lieuvin.* — C. Lenepveu, II. 321 ; III. 73.

Seigneurs et notables. — M.-A. Lecarpentier de Mersilly, II. 195. — (*M. Levivre*, II. 195).

LIEUREY (Saint Martin)

Curés de la 1re portioin. — Quesnel, I. 269. — H. Labbey de la Gentillière, I. 269; II. 179, 222. — J.-B. Ir Hémery, II. 179, 317, 377; III. 196. — F. Hémery, III. 196; VI. 649.

Curés de la 2e portion. — J. Jouen, II. 21, 157, 179, 377. — J.-B. Ir Hémery, II. 377; III. 196; VII. 216. — *F. Hémery*, III. 196. — Joseph Hémery, VII. 216, 372.

Vicaires.— J.-B. II Hémery, V. 26.— G. Quersent, VII. 127; VIII. 200.

Prêtres de la paroisse. — G. Quersent, II. 179; III. 196, VI. 483.

Clercs. — C. Duval, I. 122; IV. 45, 272, 458, V. 209. — F. du Cable, I. 115, 119. — L. Courel, VI. 697, 861; VII. 309. — C. Lemarchand, VII. 101. — J. Auger. VII. 384; VIII. 420. — J.-F. Ledanois, VIII. 310. — J. Pépin, VIII. 633

Patron de la 1re portion. — *Le chanoine prébendé de la 1re portion de Lieurey.* — F. de Carbonnel de Canisy, I. 269; II. 179.

Patronage de la 2e portion *alternatif entre le prébendé de la 2e portion et le prébendé de la 3e portion*, II. 377.

Seigneurs et notables. — E. Quesney, II. 21. — M. Bresot, II. 21. — L. de Faguet, II. 293. — (*L. Pecqueult*, II. 293). — F. de Salernes, II. 514. — (*M. Le Neveu*, II. 318). — A. Clouet, IV. 99. (*M.-A. de Malortie*, IV. 99 — N Lesperon, V. 26. — J. Gosselin de Moulineaux, V. 26. (*M. d'Osmont*, V. 26). — M. de Fouilleux, VI. 483. — J. Accard, VIII. 420.

LIVET-SUR-AUTHOU. (N.-D).

Curé. — P. Duval, II. 371.

Clerc. — P. Rioult, IV. 111; V. 33.

Seigneurs et notables. — O. Passerel, II. 371. — (*M. de la Barre*, II. 371.) — O. Passerel, fils, II. 371. — (*M. de la Biche*, II 371). — C. Bertrand d'Alençon, V. 177. — (*C. Lefebvre*, V. 177).— C. de Bois-Thierry, III. 379. — (*C. Lefebvre*, III. 379). — C.-M. de Bois-Thierry, III. 379.

MORAINVILLE (Saint Ouen).

Curé. — Gondouin, II. 51, 103; VI. 571; VII. 678; VIII. 1.

Vicaire. — Boullay, IV. 417; V. 478.

Prêtre de la paroisse. — P. Pecqueult, II. 362; IV. 108, 235.

Clercs. — N. Dulong, I. 122. — J. Pains, I. 115. — N. Pain, VI. 594. — A. Pecqueult, II. 130; IV. 235; VI. 174. — G. Devin, III. 257; V. 318.

Seigneurs et notables. - O. de Pecqueult, II. 103. — Jean de Pecqueult, II. 103, 344. — Jacques de Varin. IV. 189; V. 277; VI. 571. (*M. de Bosc-Henry*, VI. 571).— A. de Folleville, VIII. 652.

Chapelle Saint Jacques (*au château de Morainville*). — CHAPELAINS. — J. Jouen, II. 362; III. 42. — P. Pecqueult, II. 362; III. 42. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — Jacques Leroy, II. 362; III. 42.

NEUVILLE-SUR-AUTHOU. (N.-D).

Curés. — N... Pastey, III. 389. — *M. Pastey*, III. 389. — N. Lefebvre, III. 389; IV. 513. — F. Julien, IV. 513, 543; VIII. 607.

Vicaire. — Jacques Racine, III. 389; IV 110; VI. 858.

Prêtre de la paroisse. — Jacques Racine (D), III. 389.

Clercs. — L. Talbot, I. 22. — J. de Montgoubert, IV. 543; V. 325. —

L.-C.-A. de Bellemare, V. 458 ; VI 858 ; VII. 224, 619, 657, 719. — P.-E.-J. de Bellemare, V. 458. — L. de Bellemare, V. 458 ; VI. 858 ; VII. 224, 619 ; VIII, 197. — P. Olivier, VII. 276, 289, 596. — F. Lecourant, VIII. 71, 560, 637.

Patron. — *L'abbé du Bec*, III. 389.

Seigneurs et notables. – J.-B. de Bellemare, III. 389 ; IV. 110 ; VI. 858 ; VIII. 607. – L. de Bellemare, IV. 543. — G. Racine, III. 389.

NOARDS (Saint Germain)

Curés. — G. Dupont, VI. 483. – A. Aude, VI. 483, 495 ; VIII. 695. — J.-B. de Liée de Belleau, VIII. 695.

Vicaire. — P. Leprevost, V. 137 ; VI. 83, 495.

Prêtres de la paroisse. — F. Jouen, I. 22, 229.—R.-C. de la Houssaye, I. 264. — N. Bucailles, VIII. 695.

Clerc. — N. Pains, VI. 870.

Patron. — J.-F. Dufay de Vergétot, seigneur de Noards, VI. 483 ; VIII. 695.

Seigneurs et notables. — R. de Malortie, II. 195. (*M. Feutelin*, II. 195). — M. de Malórtie, II. 195 ; VIII. 695. (*M.-A. Lecarpentier*, II. 195). — F. de Malortie, V. 12. (*C. de Paulmier*, V. 12). — C. de Malortie, V 12 ; VIII. 695. (*M. de Flambard*, V. 12). — Jacques de la Houssaye du Plessis, III. 390. — Jean de la Houssaye de la Maillardière, V. 464 ; VI. 870. (*C. Desvaux*, V. 464). — C. de la Houssaye du Guer, V. 464. (*M. Descorches*, V. 464).

LA NOË (Saint Ouen)

Curés. — R. de Rivière, I. 205 ; II. 233, 297. — *F. de Rivière*, II. 233. — *J. de la Barbe*, II. 233. — R. Grimpart, II. 233 ; III. 58 ; VII. 130. — *A. de la Roche*, VII. 130. — F. Richomme, VII. 130 ; VIII. 106, 388. — L. Aveline, VIII. 106, 646. — J.-C. Aveline, VIII. 646.

Prêtres de la paroisse. — J. Morin, II. 233. — J. Dubreuil, II. 233.— J. Courel, II. 233. – C. Duval, VII. 130 (D).

Clerc. – A. Maugard, I. 121.

Patron. — *L'abbé du Bec*. — N. Colbert, II. 233 ; VII. 130. — R. de la Rochefoucauld, VIII. 646.

Seigneurs et notables. — Jacques de Livet de la Noë, II. 233 ; VII. 130.

N.-D.-D'ÉPINE

Curés. — J. Fourquemin, VI 496. — N. Delamare, VI. 496 ; VII. 453.

Prêtres de la paroisse. – J. de Montgoubert (D), VI. 496.—G. Davoust, VI. 496.

Clerc. — J. Valmont, VI. 496 ; VII. 312.

Patron. — Le seigneur du lieu. — F. de Sens, VI. 496.

LA POTERIE-MATHIEU (Saint Pierre)

Curé. – G. Des Marquets, I. 205 ; II. 21, 233.

Vicaire. – J. Dubreuil, I. 207 ; III. 423 ; VII. 425, 446.

Clercs. — P. Lefebvre, I. 121. — A. Le Boullenger, V. 166 ; VII. 342 ; VIII. 590, 721. — F. Roussel, VII. 13 ; VIII. 506.

Seigneurs et notables. – P. Maugard, I. 205. (*M. Anfrie*, I. 205). — Jean de la Houssaye de Bosc-Jouen, II. 21. (*M. Legrix*, II. 21). — I. de la Houssaye, II. 21. (*A. Quesney*, II. 21). – J.-F. Leboullenger, VII. 342. (*M. Guérin*, VII. 342).

SAINT-BENOIT-DES-OMBRES

Curé. — N. Jouette, VII. 20.

Clerc. — P. Derothes, III. 458 ; IV. 505 ; VIII. 596.

Notable. — J. Duclos, IV. 110.

SAINT-CHRISTOPHE-SUR-CONDÉ

Curés. — J.-P.-E. Legras, I. 198 ; II. 170. — P. Blouquier, II. 170 ; VII. 200, 543.

Vicaire. — Poullain, II. 337.

Prêtre de la paroisse. — J. Maillard (D), II. 170.

Clerc. — J. Poullain, I. 118 ; II. 62, 174.

SAINT-ÉTIENNE-LALLIER

Curés. — L. Robine, I. 95. — P. Letailleur, I. 95, 207 ; III. 423 ; V. 429 ; VI. 872 ; VII. 543.

Vicaire. — R. Grimpart, I. 95.

Prêtres de la paroisse. — G. Vivien, I. 59, 294 ; II. 249 ; III. 156 ; V. 77, 297 ; VI. 43, 372, 699. — G. Courel, VIII. 397.

Patron. — *L'abbé du Bec.* — J.-N. Colbert, I. 95.

Seigneurs. — P. Legrip, I. 209. (*E. de Brésy*, I. 209).

SAINT-GEORGES-DU-MESNIL

Curé. — Dumaine, I. 251.

Prêtre de la paroisse. — J. Hue, III. 138, 462 ; IV. 301 ; V. 69, 279.

Clercs. — J.-B. Hue, I. 121, 190 ; II. 172, 312 ; III. 5, 138, 462. — N. Lefebvre, I. 193 ; II. 174.

Notable. — T. Masson, VII. 321.

SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE

Curé. — Deschamps, I. 198 ; II. 157 ; VIII. 76.

Vicaire. — C. Gallois, I. 126, 274 ; VI. 598.

Prêtres de la paroisse. — J. Fontel, I. 274. — G. Morlet, I. 180.

Clercs. — G. Derothes, I. 124 ; VI. 184. — G. Morlet, I. 117. — A. Morlet, V. 42, 176, 258 ; VI. 245. — Jacques Pecqueult, II. 133 ; IV. 520 ; V. 45, 257 ; VI. 183.

Notables. — C. de la Tour, I. 126. (*M. Escallard*, I. 126). — L. Baillehache, I. 243. (*S. Laignel*, I. 243). — Jacques Delamare, V. 313. — L. Duvalpoutrel, V. 402.

Chapelle S[t] Nicolas et S[t] Thomas de Lespiney. — CHAPELAINS. — C. Lenepveu, I. 274. — A. Lenepveu, I. 274. — PATRON. — L'évêque de Lisieux, I. 274.

SAINT-GERVAIS-D'ASNIÈRES

Curé. — A. Levellain, II. 185.

Vicaires. — Levavasseur, VII. 667. — J. Pollin, VIII. 88. — De Bonnechose, VIII. 350.

Clerc. — J. Lasnier, IV. 205.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F. de Carrey, II. 185.

Seigneurs et notables. — J.-B. de Carrey, II. 187. (*M.-A.-T. du Tertre*, II. 187). — F. de Carrey, II. 185 ; VIII. 9. (*M. Moysans*, VIII. 9). — J. de Grieu de Launoy, II. 185 ; IV. 244. (*A. de la Borde*, IV. 244).

Chapelle Sainte Magdeleine. — CHAPELAIN. — P. Letailleur, I. 95 ; II. 185. — J.-B. de Carrey, II. 185. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — F. de Carrey, II. 185.

SAINT-GRÉGOIRE-DU-VIÈVRE

Curé. — J. Charpentier, II. 41, 170. 258 ; VII. 432.
Prêtre habitué. — N. Clouet, II. 258.
Clercs. — G. Derothes, II. 258. — P. Derothes, IV. 573 ; V. 257. — L. Ricque, III. 90.
Notables. — L. Ricque, III. 90. — P. Laignel, VII. 432. (*M. Legrix*, VII. 432).

SAINT-JEAN-D'ASNIÈRES (Prieuré-cure)

Curé. — U. Larquiea, II. 199 ; III. 417 ; IV. 62, 69, 108.
Vicaire. — P. Dicans, IV. 108.
Clerc. — Jean Duval, II. 132 ; IV. 108, 486 ; V. 207, 366.
Chapelle Saint Eustache. — (Voir l'article du Pin, doyenné de Moyaux).

SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE

Curés. — N. de Sainte-Marie, I. 78, 243 ; II. 338 ; III. 51, 366 ; IV. 243. — M. Grosse, IV. 243 ; VIII. 108.
Prêtres habitués. — S. Rabasse, I. 78 ; IV. 243. — J. Rabasse, VII. 622.
Clercs. — J. Ferey, II. 84, 171 ; III. 3, 425. — F. Levif, IV. 513
Notables. — J. Laignel, I. 248 (*J. Thomas*, I. 248).— G. Laignel, IV. 243. — N. Barroys, II. 84.
Prieuré de Saint Philbert. — PRIEURS COMMENDATAIRES. — C.-J. Colbert de Croisy, I. 78. — B. Clouet, I. 78 ; VII. 709. — L.-F. Boursier, VII. 709 ; VIII. 97. — J.-A. de la Roue de Tourouvre, VIII. 97, 108. — PRÊTRES DESSERVANT LE PRIEURÉ. — S. Rabasse, IV. 243. — J. Martin, VIII. 108. — PATRON. — *L'abbé du Bec.* — J.-N. Colbert, I. 78 ; VII. 709 ; VIII. 97.
Chapelle Saint Jean des Soliers du Manoir d'Avranches. — CHAPELAINS. — G. Hébert, I. 320 ; II. 14. — P. Jourdain, I. 320 ; II. 14 ; III. 66. — J. Lefebvre, III. 66.
Chapelle de la Trinité *au château de la Cour.* — J.-P. Estienne, VII. 577, 622. - A. Aubert de la Cardonnière, VII. 577, 622. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — L.-O. Voisin, VII. 577.

SAINT-PIERRE-DES-IFS

Curé. — J.-B. de Medrac ou Meurdrac, I. 78, 198 ; II. 41. — M. Marc, II. 41 ; VII. 425.
Prêtre desservant. — J. Durand, II. 41, 159.
Patron. — *L'abbé du Bec.* — J.-N. Colbert, II. 41.
Notable. — F. Leclerc, II. 41.

SAINT-VICTOR-D'ÉPINE

Curés. — J.-P. Desgémonts, II. 159 ; III. 27, 410. — J. Renault, III. 410 ; V. 37, 387 ; VII. 123, 617.
Prêtres de la paroisse. — A. Amours, V. 387. — N. Amours, V. 387.
Clercs. — N. Amours, I. 193. — G. de la Noë, II. 321. — R.-G. de la Mitatrie, III. 253, 361 ; IV. 363. — G. Deglos, V. 126, 364, 387 ; VI. 313 ; VII. 645. — S.-P. Belin, VI. 76.

Doyenné de Moyaux

Doyen. — G. Champion, V. 438 ; VI. 644 ; VII. 143.

BARVILLE (N.-D).

Curés. — N. de Drieu, III. 131. — L.-H. de Romé de Vernouillet, III. 131, 148, 395 ; IV, 24, 28, 192, 371. — Jean Froger, IV. 371, 378, 390, V. 208 ; VI. 823.

Vicaire. — L. Bucailles, III. 131, 148.

Prêtres de la paroisse. — T. Gardelorge, I. 151. — F. Lailler, III. 148, IV. 203. — P. Vallée, IV. 531.

Clercs. — Jacques Desmares, V. 234. — F. Dilloys, VII. 106, 544, 552.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Jacques de Livet, III. 131 ; IV. 192, 371.

Seigneurs et notables. — C. Dilloys, III. 148 ; VII. 544. — N. Houdin, III. 148.

BAZOQUES (Saint Martin)

Curés. — R. Lemercier, III. 424 ; VI. 195, 227. — *L'Escallard*, VI. 195. — G. Cordouen, VI. 227 ; VII. 422.

Patron. — L'évêque de Lisieux, VI. 227.

Seigneur. — J. de Livet, VII. 180, 422. (*M.-F. Lecornu*, VII. 422).

BOURNAINVILLE (Saint Rémy et Saint Blaise)

Curés. — P. Querey, I. 183 ; III. 16, 208. — *P. Rocher*, III. 208. — G. Champion, III. 208 ; V. 438 ; VI. 107 ; VII. 143.

Patron. — *L'abbé du Bec.* — J.-N. Colbert, III. 208.

CANTELOU (Saint Hippolyte) ou St Hippolyte des Castelets, I. 312

Curés. — L. du Hauvel, I. 312. — J. de Costard, I. 312 ; IV. 95. — F.-A. Desperroys du Boucheau, IV. 95, 168 ; VI. 254, 633 ; VII. 97, 118. — G. Piel, VII. 118, 265.

Prêtre de la paroisse. — Lamperière (D), II. 153.

Clerc. — J. Malerne, V. 183, 233.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M.-A. de Bailleul, I. 312 ; IV. 95. — J. de Piperey, VII. 118.

CANTELOU (Saint Pierre)

Curés. — G. Le Goubey de la Pallière, III. 463 ; VI. 307. — R. Desperroys, VI. 307, 492. — J. de Vanembras, VI. 492.

Prêtre de la paroisse. — F. Pouchin, I. 214 ; III. 463.

Clercs. — R. Levillain, I. 121 ; II. 356 ; III. 7, 152, 286 ; IV. 130. — J. Mérouze, III. 463 ; IV. 272, 546. — Jean Malerne, VI. 31, 183, 233 ; VI. 94, 491, 492.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G.-C. de Rabodange, VI. 307. — L.-C. de Rabodange, VI. 307, 492.

LA CHAPELLE-HARENG (Saint Pierre)

Curés. — J. Quesnay, III. 299, 483. — V. 412, 652 ; VI. 25. — *C. Bertre*, V. 652 ; VI. 25. — *F. Formage*, VI. 25, 44. — P. Formeville, VI. 25, 35 ; VII. 55. — F. Paisant, VII. 55 ; VIII. 426. — O. Panthou, VIII. 426.

Vicaire. — R. Mahiette, VIII. 426.

Prêtres de la paroisse. — L. Quesney, III. 299. — P. Hudoux, III. 483. — R. Hudoux, VIII. 333. — R. Mahiette, V. 412 ; (D) VI. 25 ; VII. 55. — C. Chéron, VI. 770.

Clercs. — P. Hudoux, I. 121, 132, 191 ; II. 173 ; III. 4. — J. Hudoux, IV. 502 ; VI. 558, 617 ; VII. 55. — C. Chéron, I. 122 ; II. 173 ; IV. 132. — R. Chéron, IV. 501 ; V. 364, 412 ; VI. 345, 878. — R. Mahiette. I. 115 ; III. 248. — J. Quesney, VI. 473, 770 ; VII. 85.

Patron. — Le Chapitre de Lisieux veut nommer à la cure, mais l'évêque maintient son droit, VI. 25 ; VII. 55 ; VIII. 426.

Seigneurs et notables. — Jacques Quesney, IV. 25. (*G. de Vauquelin*, IV. 25). — G. du Quesney, VI. 25. — A. du Quesney, VI. 25. — G. Lemercier, VI. 25. — Jean Hudoux, VII. 55.

CIRFONTAINE (N.-D.)

Curé. — F. de Piperey, I. 180.

Vicaire. — J. Gaillard, II. 79 ; IV. 546.

Clercs. — M. Pastey, I. 121 ; III. 6, 267, 426 ; IV. 12, 97, 139. — P. Guermont, I. 115, 193.

Seigneurs et notables. — P. de la Sauvagère, II. 79 ; VII. 424 ; VIII. 461. — G. de la Sauvagère, II. 293. (*M. Bonnet*, II. 293). — A.-A. de la Sauvagère, II. 293. (*M. du Faguet*, II. 293).

CORDEBUGLE (Saint Pierre)

Curé. — F. de Bouffay. II. 254 ; V. 457 ; VI. 278, 444.

Clercs. — J. Levavasseur, II. 119, 254. — Jean de Bouffay, II. 134. — J. Masselin, VII. 29, 35. — L. Lejumel, VIII. 620.

Seigneurs. — A. de Bouffay, VI. 444. (*M. Ricquier*, VI. 444. — Jean de Bouffay, VI. 444. (*F. du Buisson*, VI. 444).

COURTONNE-LA-MEURDRAC (1) ou Courtonne-le-Chasteau, VII. 55 (St Ouen)

Curés de la 1re portion. — C. Lecavellier, I. 250 ; III. 221 ; VI. 222 ; VII. 723. — J. Butengs, VII. 723, 733.

Curés de la 2e portion. — M. Fréard, I. 25 ; V. 349 ; VI. 6, 222. — J. Fougy, VI. 222 ; VII. 55 ; VIII, 116, 333, 374.

Prêtres de la paroisse. — J. Grandval, (D) VI. 222 ; VII. 733. — L. du Houlley, I. 58, 289 ; II. 271 ; III. 21, 164. — N. du Houlley, II. 29.

Clercs. — F. du Houlley, IV. 207. — J. Masselin, I. 116 ; VII. 29, 35. — L. Lejumel, VII. 733.

Patron de la 1re portion. — *Le seigneur du lieu.* — N. du Houlley, VII. 723.

Patron de la 2e portion. — *Le chanoine de semaine en la Cathédrale.* — F. Daubin, VI. 222.

Seigneurs. — A. du Houlley, I. 58, 289 ; II. 29. (*F. Parrin*, II. 29). — J. de Bouffay, VIII. 116. (*A. de Pierres*, VIII. 116). — A. de Bouffay, VIII. 116. (*C Harel*, VIII. 116).

COURTONNE-LA-VILLE (Saint Martin)

Curés. — O. de Montargis, II. 321 ; III. 73, 404, 413 ; IV. 229. — C. de Montargis, IV. 229, 426, 480, 530 ; VII. 39.

(1) On écrivait jadis La Medrac ou La Meudrac.

Vicaires. — P. Poutrel, III. 221 ; IV. 530 ; V. 55. — R. Chéron, VIII. 374.

Prêtre de la paroisse. — Jacques Masselin, VII. 92.

Clercs. — F. Rabault, I. 37, 118. — P. Grieu, IV. 530. — P. Louzoul, IV. 501.

COURTONNELLE (N.-D.)

Curés. — C. Leroy, II. 155 ; III. 483. — P. Hudoux, III. 483 ; VI. 25.

Clerc. — C. Salernes, VI. 446, 575, 800.

Patron. — *Le chanoine de Courtonnelle.* — III. 483.

Seigneurs et notables. — C. Salernes, VI. 575. — F. de Montargis, III. 483. — O de Montargis, V. 55, VII. 424. (*M. de la Sauvagère*, VII. 424).

DRUCOURT, aliàs DROCOURT (N.-D.)

Curés. — J. Turpin, VI. 774. – Jean Durozey, VI. 774, 797 ; VII. 40.

Vicaires. — Lemonnier, III. 122. — De Montgoubert, VII. 518.

Prêtre de la paroisse. — J. Turpin, VIII. 324.

Clerc — J. Eriot, IV. 502.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — L. de Bosc-Henry, IV. 19.

Seigneurs et notables. — Jean de Bosc Henry, IV. 19. (*M. de la Roque*, IV. 19). — L. de Bosc-Henry, IV. 19. (*M.-L. Godard*, IV. 19). — N. Corbelin, VI. 774. — G. Durozey, VII. 518. (*F. Desperrois*, VIII. 518). — A. Durozey, VII. 518. (*F. Guyot*, VII. 518).

LE FAVRIL (Sainte Geneviève)

Curé. — Hescamps, VII. 369.

Vicaire. — Boivin, III. 381.

Prêtres de la paroisse. — Ph. Boisney, I. 68, 293 ; II. 255 ; III. 189, 472 ; IV. 321 ; V. 84, 296 ; VI. 48, 415, 730 ; VII. 181, 321. — L. Pinchon, VIII. 383.

Clercs. — A. Hue, I. 122 ; II. 73, 171 ; III. 456 ; V. 52. — L. Hue, VIII. 527, 604. — G. Cordouen, I. 117 ; II. 18, 114. — R. Vauquelin, l'aîné, I. 148 ; II. 176 ; III. 4. — R. Vauquelin, le jeune, II. 202. — Pierre Boisney, III. 10. — L. Pinchon, VI. 841.

Notable. — C. Boisney, III. 10, 381. (*M. Aubert*, III. 10, 381).

FIRFOL (N.-D.)

Curés. — B. Carrey, V. 194, 373 ; VIII. 196, 357, 608. — *F. Heurtault*, VIII. 196. — *J. Martin*, VIII. 357, 608. — *G. Pastey*, VIII 608. — C. du Loyr, VIII. 418, 608.

Clerc. — J. Heurtault, VI. 191, 868 ; VII. 235, 539.

Patronage en litige entre R. de Girard, prieur de Firfol et P.-C. de Pas Feuquières, abbé de Cormeilles, VIII. 357, 418, 608.

Prieuré de Saint Christophe de Firfol. — PRIEUR COMMENDATAIRE. — R. de Girard, VIII. 357.

FONTAINE-LA-LOUVET (Saint Arnoult)

Curés. — N. Foucques, III. 27. — J.-P. Desgémonts, III. 27 ; IV. 202 ; V. 438 ; VI. 823. — P. Levavasseur, VI. 823 ; VIII. 333, 561.

Vicaire. — J. Dumoutier l'aîné, I. 111 ; II. 336 ; III. 27 ; VI. 823 ; VII. 594.

Prêtres de la paroisse. — J. Halbout, III. 27; VI. 823 — C. Chéron, V. 324.

Clercs. — N. Bullet l'aîné I. 120. — T. Loquin, VI. 126; VI. 552. 594. — J. Dumoutier le jeune, VI. 823. — A.-L. de Bellemare, V. 324.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F. Le Conte de Nonant, III. 27; VI. 823.

Seigneurs et notables. — P. Halbout, III. 27; VIII. 314. — L. de Flambart, V. 12 (*G. de Villecoq*, V. 12).

FONTENELLE (Notre-Dame)

Curés . . . .

Vicaire. — L. Bullet, II. 160; V. 225.

FUMICHON (Saint Germain)

Curés. — J. B. de Rabodange, VI. 491. — R. Desperroys, VI. 491; VII. 667. — *E. Le Graverant*, VI. 491.

Vicaire. — Cauche, II. 222; IV. 405.

Prêtres de la paroisse. — F. Pouchin, III. 352. — Morlet (*D*), VI. 607.

Clerc. — P. Loysel, II. 139; III. 352; IV. 143, 145, 495; V. 87, 220; VI. 46, 737.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — L. O. de Rabodange, VI. 491. — Prétentions de P.-C. de Pas Feuquières, abbé de Cormeilles, VI. 491.

Notable. — R. Loysel, III. 352. — P. Loysel, III. 352. (*J. Vallée*, III. 352).

GLOS (Saint Sylvain)

Curés. — G. Loysel, I. 25; II. 206, 216, 303; III. 352; IV. 495; VI. 170; VII. 217, 273, 412. — P. Loysel, VII. 217, 273, 412.

Vicaires. — T. Dionis, IV. 495 — P. Loysel, VII. 273.

Prêtre de la paroisse. — P. Loysel, VI. 46, 420, 737; VII. 186.

Clercs. — P. Loysel, IV. 293, 339, 377, 427. — J. de Courseulles, IV. 495.

Notables et seigneurs. — L. Duquesne, II. 141 (*M. de Franqueville* II. 141). — J. de Franqueville, II. 216 (*F. Le Michault*, II. 216).

HERMIVAL (Saint Germain)

Curé. — Lejuif V. 35; VI. 342.

Vicaires. — Deschamps, V. 465. — Mabire, VII. 316. — Férey, VIII. 565.

Clercs. — L. Tragin, I. 163, 188, 192. — P. Tragin, VIII. 371.

Seigneurs et notables. — H. du Bosch, V. 35; VI. 342 (*F. de Parey*, V. 35; VI. 342). — F.-B. du Bosch, VI. 342 (*M.-M.-T. Macqueron*, VI. 342)

Chapelle Saint-Laurent-du-Buisson — CHAPELAINS : J.-B. de Franqueville, I. 17; III. 155; VI. 522. — C. de Franqueville, VI. 522, 605.

Patron. — R. de Franqueville, VI. 522, 605. — Le roi, *ob litem*, VI. 605.

L'HOTELLERIE (Saint Nicolas)

Curés. — C. Moutier, II. 375; IV. 4. — P. Guermont, II. 375; IV. 4; V. 384; VI. 379, 649; VII. 366; VIII. 314, 561. — *G. Bazire*, VIII. 314. — F. Pouchin, VIII. 561.

Prêtres de la paroisse. — A. Asse, VIII. 561.

Clerc. — L. Asse, VIII. 635.

Patron. — L'évêque de Lisieux, II. 375; IV. 4.

Seigneur et nôtable. — Jacques Desperroys, V. 384 (*M. Pierres*, V. 384). — L. Asse, VIII. 314.

MAROLLES (Saint Martin)

Curés. — O. Lefrançois, I. 257. — P. Scelles, I. 257 ; II. 118. — M. Hébert, II. 118 ; VI. 353, 379.

Vicaire. — Robine, V. 125, 349; VII. 698.

Prêtres de la paroisse. — L. du Boctey, I. 308. — G. Piel, VII. 122. — T. Guerrier, VIII 561. — R. Alabarbe, VI. 491.

Clercs. — R. Alabarbe, I. 122, 133, 191; III. 115, 229. — F. Grieu, II. 131, III. 376 ; V. 44, 171. — P. Grieu, II. 136; III. 376; IV. 396, 483; V. 257, 337. — L. Grieu, VI. 254, 407, 845. — J. Canu, III. 458. — P. Levillain, VII. 41, 42 ; VIII. 243, 545, 660.

Patrons. — Les Mathurins de Lx, I. 257 ; II. 118.

Seigneurs et Notables. — P. de Piperey, II. 118. — N. Le Boctey, IV. 359 (*M. Le Filleul*, IV. 359). — Le Boctey, IV. 359 (*M.-F. Descorches*, IV. 359. — C. de Fréville, IV. 583. — F. Euraý de la Forge, IV. 583. — J. Daubichon, IV. 583. — F. Legreux, IV. 583.

MOYAUX, aliàs MOIAS ou MOUIAS (Saint Germain)

Curé. — P. de Libergo, VII. 358, 362; VIII. 8.

Vicaires. — Auvray, II. 53, 287. — R. Lecornu, IV. 251, 546; V. 123, 253 ; VI. 564. — S. de la Londe, VI. 642, 661 ; VII. 316, 358. — Férey, VII. 456. — Allaire, VII. 676.

Clercs. — G. Horslaville, IV. 505, 546 ; V. 207 ; M. Vallée, VII. 551.

Seigneurs et notables. — A. Auvray, IV. 561. (*J. Le Goueslier*, IV. 561). — A. Auvray, fils, IV. 561. (*C. Osmont*, IV. 561). — L. Anglement, IV. 546. — A. Le Mancel de Moyaux, IV. 251. (*C. de Gaultier*, IV. 251). — C. Le Mancel, IV. 251 (*C. de Médine*, IV. 251). — L. Osmont de Mortemer, IV. 561. (*M. Gallie*, IV. 561). — G. Seney, V. 123. — Jacques Vallèe, VIII. 8. (*F. Seney*, VIII. 8). — Jacques Vallée, fis, VIII. 8. (*M. de Setz*, VIII. 8).

N.-D.-DE-LIVET

Curé. — Fresnel, VIII. 202.

PIENCOURT (Saint Saturnin)

Curés de la 1re portion. — N. Ricquier, V. 447. — G. Lemonnier, V. 447 ; VI. 582. — F. Formage, VI. 582, 597.

Curés de la 2e portion. — P. Dumoullin, II. 153, 160, 222 ; III. 44; IV. 166; VI. 490. — M.-A. Audran, VI. 490. — F. Formage, VI. 490, 582.

Réunion des deux portions. — VI. 597. — F. Formage, VI. 597.

Prêtres habitués.— P. Lampérière, I. 233, 312.— J.-B. Farain, (D) VI. 343. — J.-R. Tabart (D), VI. 597.

Clercs. — J.-B. Farain, II. 236 ; III. 111 ; IV. 190, 453, 507 ; V. 208. — L. Farain, IV. 91, 421, 534 ; V. 366, 142. — L. Jacquet, VIII. 544.

Patron de la 1re portion. — *Le Chanoine de semaine.* — F. Daubin, V. 447.

Patron de la 2e portion. — *Le Chanoine de semaine.* — P. Audran, VI. 490

Seigneurs et Notables.— J.-B. Costard, IV. 166.— (*M. Riquier*, IV. 166). J. Farain, IV. 190. — P. Farain, VII. 265. — L. de Bigards de la Fardouillière, VI. 597 ; VIII. 561.

LE PIN (N.-D.)

Curé. — G. Hagueron, II. 78; III. 12; VII. 127, 318.

Vicaire. — G. Hagueron, le jeune, II. 78, 336.

Clercs. — R. Bosquier, I. 119. — F. Hélix, I. 123, 155, 191; V. 584.— C. Laugeois, I. 124, 168, 192; III. 4. — F. Laugeois, VI. 528, 860; VII. 251. — G. Buquet, I 124.

Seigneurs et Notables. — A. Hélix, I. 123. — J. Laugeois, I. 168. — (*F. Barbé*, I. 168). — C. Laugeois, I. 168. — J. Rousselet, I. 168. — C. Achard du Pin, I. 168. — M.-A.-F. Achard du Pin, III. 471. — C. Achard de S[t] Manvieu, VI. 513. — (*M.-R. Achard du Pin*, VI 513). — L.-J. Le Conte de Pierrecourt, II. 14. — (*F. Le Mire de la Pinterie*, II. 14. – L.-F. Lecomte de Pierrecourt, III. 392.

Prieuré de Saint Eustache d'Asnières (*Ordre de Prémontré)*, **sur la paroisse du Pin.** — Prieurs. — U. Larquier, II. 199; III. 417; IV. 62, 69, 108. — T. de Baupte, II. 199; III. 417; IV. 62.

LES PLACES (N.-D.)

Curés. — G. Bazire, V. 426; VIII. 314, 333. — *G. Cachet*, V. 426; VIII. 333. — P. Guermont, VIII. 314, 333, 561.

Vicaire. — Halbout, VI. 278.

Prêtres de la paroisse. — Alabarbe (D) V. 152. — F. Halbout, IV. 469, 522; V. 80; VIII. 304.

Clerc. — F. Halbout, I. 115 193; II. 175; IV. 264.

Patron. — L'abbé de Cormeilles, VIII. 314. — P.-C. de Pas Feuquières, VIII, 333.

Seigneurs et notables. — Y. Hardouin, VIII. 51, 295. — L. de Bigards de la Fardouillières, VIII. 333. — L. Lechien, VIII. 333.

LE PLANQUAY

Curés. — C. de Montargis, IV. 229, 426, 530; V. 9. — P. Poutrel. IV. 530; V. 55; VI. 591.

Prêtre de la paroisse. — M. Foucques, VII. 25.

Clerc. — M. Foucques, II. 137; III. 7, 299.

Notable. — J. Lecoq, V. 55.

SAINT-AUBIN-DE-SCELLON

Curé. — Pecqueult, II. 51; IV. 413, 558.

Vicaires. — Taupin, III. 154; VI. 571. — Savourey, III. 241. — J.-B. Castelain, VIII. 512.

Prêtres de la paroisse. — N. Guilbert, I. 64, 302. — C. Savourey, VIII. 579.

Clercs. — N. Bellencontre, I. 124, 152, 190; II. 172, 176. — J.-B. Castelain. I. 151, 190; II. 172; V. 138.— Jean Blondel, II. 61, 172, 176.— F. Lailler, IV. 203. — J. Graindorge, V. 156; VII. 552, 595. — S. Aubert, VII. 399; VIII. 192, 630. — J. Leclerc, VIII. 193.

Seigneurs et notables. — Jean Saffrey, III. 380. — (*F. de Lamperière* III. 380). — N. Saffrey de Bosc-Labbey, III. 380 (*C. de Maloisel*, III. 380). — A. de Larcher, IV. 413. (*R. de Rully*, IV. 413). — A. du Fay de S[t] Léger, IV. 558. — (*M*........ IV. 558). — Jacques de Bosc-Henry, VI. 571. — (*E. de Malortie*, VI. 571). — P. Blondel, VIII. 193.

SAINT-LÉGER DE GLATIGNY

Curés. — P. Daufresne, VI 671 ; VIII. 221.

SAINT-LÉGER D'OUILLYE.

Curés. — F. Sonnet, II. 303 ; VI. 776. — G. Vivien, VI. 776 ; VII. 28.

Prêtre desservant. — P. Pouchin, VI. 806 ; VII. 28.

Clercs. — C. de Barville, V. 166. — F. Heurtaulx, VI. 515 ; VII. 511, 552 ; VIII. 196. — J. Heurtaulx, VI. 191, 868 ; VII. 235, 539.

Patron. — L'abbé de S[t] Laumer de Blois, VI. 776 ; VII. 28.

Notable. — F. Fréard, II. 303.

Prieuré de Saint Léger et Saint Martin d'Ouillye. — Prieurs. — J. Girard, II. 303. — F.-L. du Merle, II. 303.

SAINT-MARTIN-D'OUILLYE-LA-RIBAUDE (Auj. Ouilly-du-Houlley)

Curés. — J. Goubey, II. 302. — *G. Caboulet*, II. 302. — *G. Lemonnier* II. 302. — R. Desperroys, II. 302 ; III. 325 ; IV. 579 ; V. 465 ; VI. 307, 491, 492, 820. — F. Ricquier, VI. 492, 820 ; VII. 67.

Prêtre de la paroisse. — G. Pastey, VIII. 608.

Clercs. — G. Pastey, II. 132 ; III. 246, 325 ; IV. 10 ; V. 410.— R. Pastey, VIII. 544.

Patron. — *L'abbé de Saint Laumer de Blois*, II. 302.

Seigneur et notable. — P. de Guerpel, IV. 579. (*M.-A. d'Oraison*, IV. 579.

Chapelle Saint Jacques et Saint Philippe (*au château d'Ouillye*). — Chapelains. — L. Gaillard, VIII. 668. — N. du Houlley, VIII. 668. — Patron. — *Le seigneur du lieu*. — A. du Houlley, VIII. 668.

SAINT-PAUL-DE-COURTONNE

Curés. — A. Desmonts, III. 368.— *F. Rabault*, III. 368.— C. Radiguet, III. 368 ; IV. 530 ; VII. 25, 93. — *J. Masselin*, VII. 25, 39, 93. — M. Leprince, VII. 93, 218.

Prêtre de la paroisse. — J. Masselin, IV. 530 (D) VII. 25, 92.

Clercs. — F.-C. Levillain, VIII. 634.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Jacques de Belleau, III. 368 ; VII. 25, 93. — Le roi, *ob tutelam*, VII. 93. — L'évêque de Lx (*par dévolu*), VII. 93.

Seigneurs et notables. — C. de Belleau de Courtonne, I. 88. — (*M. Baudouin*, I. 88). — Jacques de Belleau du Feugray, I. 88 ; VII. 25. (*M. de Bailleul*, I. 88 ; VII. 25). — G. de Belleau, VII. 25. – C. de Belleau du Parc, VII. 25. — G. Fresnel V. 344. — (*A. Morin*, VI. 344).

SAINT-VINCENT-DU-BOULAY

Curé. — J. Regnier, I. 224 ; IV. 582 ; VI. 774 ; VIII. 423.

Clercs. — P. Lailler, IV. 13, 275, 458, 582. — G. Regnier, V. 346 ; VI. 117, 138, 468, 726. — L. Desrues, V. 404 ; VI. 621.

Seigneurs et notables. — P. Lailler, IV. 13. — F. Regnier, IV. 582.— J. Crestien de Fains, VI. 145.

THIBERVILLE (Saint Taurin)

Curés. — Bullet, I. 111 ; II. 126. — L. Le Mercier, II. 126 ; III. 230 ; V. 438. — G. Paisant, V. 438 ; VI. 774.

Vicaires. — Bucailles, III. 48. — J. Dumoutier, V. 384, 438. — Legra[illegible] VI. 591. — Morand, VIII. 613.

Prêtres de la paroisse. — F. de la Rivière II. 233. — L. Bullet, [illegible] 126. — L. Bucailles, II. 126. — J. Jouas, I. 126 ; V. 438.

Clercs. — F. Toufflet, I. 96. — J. Jouas, I. 194. — C. Simon, V. 4[illegible] VI 328.

Patron. — L'évêque de Lx, V. 438.

Seigneurs et notables. — R. Gontier, I. 111. — A. Durozey d[illegible] Acres, II. 126. — J. de Rivière de Longchamp, II. 126. — T. de Rivière d[illegible] Beaudrieux, II. 126 ; III. 230 ; V. 438. (*M.-T. de Lambert*, III. 230). — [illegible] de Rivière de la Martillère, V. 438. — J. Lefrançois, V 384.

VILLERS-PRÈS-GLOS (N.-D.)

Curés. — J. Houssaye, I. 253 ; II. 206. — N. Herrier, I. 253 ; II. 2[illegible] VII. 217, 412 ; VIII. 333.

Clercs. — P. Desjardins, V. 189.

Doyenné d'Orbec

Doyen. — R. Le Michel, VII. 115.

ABENON (Saint Barthélemy) Prieuré-Cure.

Curés. — G. Lepage, VIII. 266. — F. Capelle, VIII. 266.

Vicaire. — J. Duval, VIII. 266.

Patron. — *L'abbé de l'Isle-Dieu.* — C. de Cunes de Préfontai[illegible] VIII. 266.

Notable. — J. Leroux, VIII. 266.

LE BÊNERÉ (Saint Etienne)

Curé. — C. d'Assy, VI. 450 ; VII. 115.

BIENFAITE (Saint Martin)

Curés. — L. Lecousturier, II. 228 ; III. 317 ; IV. 591 ; V. 6 ; VI. 450. — *P. Huet*, VI. 370, 450. — J. d'Anctoville, VI. 450 ; VIII. 369, 599.

Vicaires. — P. Lefrère, I. 130, II. 65. — P. Hue, II. 221 ; IV. 591 ; [illegible] 6 ; VI. 450 ; VIII. 587.

Clercs. — P. Hue, I. 116, 194. — E. Leprevost, IV. 591.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G. de Chaumont, VI. 450. — Litige entre G. de Chaumout et A. de Bernard, VI. 450. — Le roi, *ob litem*, VI 450. — A. de Bernard, VIII. 599.

Seigneurs et notables. — G. de Chaumont, II. 228. — G. Lelasseur de Lespiney, II. 228 ; III. 401 ; VIII. 587. (*F. Lebourgeois*, VIII. 587). — E. Lelasseur de Vaumesle. VIII. 587. (*A. Gohier*, VIII. 587). — A. Pesnel, II. 228. — C.-A. Pesnel, IV. 429 ; VI. 450. — N... de la Hérisonnière, IV. 591.

BONNEVAL (St Aubin ou St Clair à II. 339 ; IV. 501 ; VI. 201, 472 ; VII. 598, 7[illegible])

Curé. — Le Signerre, III. 23, 367 ; VI. 385 ; VII. 260.

Vicaire. — Deschamps, V. 187 ; VI. 201 ; VII. 690.

Clercs. — Jacques Butengs l'aîné, I. 118, 193 ; II. 174. — J. Butengs

le jeune, IV. 502 ; VI. 201, 472 ; VII. 79, 592. — Jean Duval, II. 133, III. 7, 281. — J. Barrey, III. 107 ; IV. 562. — L. Dallet, II. 133 ; IV. 187. — N. de la Brosse, IV. 501 ; VI. 754, 799. — G. Découflet, VII. 627.

Seigneurs. — L. du Houlley de la Cauvinière, III. 23. — Jacques du Houlley de la Rouvraye, VII. 260. (*L. de Poullain,* VII. 260). — Jacques du Houlley, fils, VII. 260. (*M. de la Rouvraye*, VII. 260). — M. Barrey de la Rue, VI. 385. (*M. de Querières*, VI. 385). — F. Barrey de Montfort, VI. 385. (*M.-A. de Bosc-Regnoult*, VI. 385).

CAPELLES-LES-GRANDS (N.-D).

Curés de la 1re portion. — N. de la Plesse des Fournaux, III. 303 ; V. 101. — *P. Foret,* V. 101. — C. de Franqueville, V. 101, 460 ; VI. 287. — T. Lefranc, V. 460 ; VI. 263, 287, 680 ; VIII. 432.

Curés de la 2e portion. — P. Dhommey, I. 127 ; III. 213, 317 ; IV. 413 ; V. 101, 438 ; VI. 287, 462 ; VII. 110.

Vicaires. — J. Doléans, VI. 287. – Allaire, VII. 317. — Dutocq, VIII. 631.

Prêtre de la paroisse. — A. Gueroult, VI. 287.

Clerc. — R. Allaire, VIII. 403.

Patron de la 1re portion. — *L'abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux,* V. 101 ; VI. 287. — L'évêque de Lisieux nomme, *sede abbatiali vacante,* V. 101.

Seigneurs et notables. — N. Gueroult, III. 213 ; VII. 39. (*A. Dhommey*, III. 213). — R. Gueroult, III. 213. (*M. Betan*, III. 213). — Jean Dhommey, IV. 413. (*H. Thuret*, IV. 413). — Jean Dhommey, fils, IV. 413. (*M. de Larcher*, IV. 413). — — A. Dhommey, VI. 388, 393. — ... de Querrières, VIII. 432 (*... de Colletet*, VIII. 432). — L.-C. de Querrières de Boisdelaval, VIII. 432. (*D. du Merle*, VIII. 432).

Prieuré de Saint Nicolas de Maupas. — PRIEURS COMMENDATAIRES. — B. Lorenchet, III. 303. — J.-M. Henriau, III. 303 ; VIII. 160. — PATRON. — *L'abbaye de Lire*, III. 303.

CERNAY (Saint Aubin)

Curé. – J. Duval, IV. 125, 204 ; V. 427. — C. Gueroult, IV. 125, 204, 239, 355, 362 ; VIII. 369.

Prêtre de la paroisse. — F. Brières, IV. 541 ; VII. 145 ; VIII. 369.

Clercs. — F. Brières, II. 130 ; III. 146, 246 ; IV. 131, 302. — L. Thomas, VII. 328. — G. Vattier, VIII. 20, 637.

Seigneur. — T. de Bonnechose, IV. 22, 355.

CERQUEUX (Saint Pierre). Prieuré-cure

Curés de la 1re portion. — J. Boistard, IV. 356. — J. Deschamps, IV. 356 ; VI. 500 ; VIII. 425.

Curé de la 2e portion. — J. Gallot, VII. 724.

Clercs. — F. Morin, II. 236. — Jacques Morin, V. 189 ; VI. 7.

Seigneurs. — Jean de Brecourt, I. 266. (*A. Barrey,* I. 266. — P. de Brécourt, I. 266. (*D. Maillard*, I. 266).

CHAMBRAIS, aujourdh'ui BROGLIE. (Saint Martin)

Curés. — L. de Saussey, III. 105 ; VII. 66, 618.— P. Amour, VII. 618 ; VIII. 229. — L. Fourquemin, VIII. 229, 351.

Vicaires. — P. Maureuil, V. 390. — De Bonnechose, VII. 95. — N. de la Brosse, VII. 520, (D) 669, 670 ; VIII. 229.

Prêtres de la paroisse. — N. de la Brosse, VII. 618. — J. Leprevost, VII. 618. — P. Aubert, VII. 618. — P. Toustain, VII. 618.

Clercs. — Jean Leprevost, I. 117. — Jacques Laisney, I. 191 ; II. 173. — J. Ledanois, I. 193. — G. Chignon, II. 131 ; VI. 87, 199, 796. — R. Lenormand, VII. 212, 579, 618. — F. Lemercier, VII. 501. — E. Meslin, VIII. 319.

Patron. — *Le seigneur de Fresnay.* — C. Ladvocat, VII. 618 ; VIII. 229, 351.

Seigneurs et notables. — L. de Bardouil, III. 105. (*M. Lebreton*, III. 105). — A. Laisney, VI. 199. — J. Ledanois, VI. 199. — L. Ledanois, IV. 82 ; V. 390 ; VIII. 270. — J. Gueroult, V. 390. (*B. Dhommey*, V. 390). — E. Allard, VIII. 229. — F. Aupoix de Mervilly, VIII. 401. — M.-F. Aupoix, VIII. 582.

LA CHAPELLE-GAUTIER (N.-D).

Curés. — G. de Rupière, I. 108 ; V. 422. — C.-A. Le Filleul, V. 422 ; VI. 77. — R. de Saint-Vincent, VI. 69, 77 ; VII. 110, 634 ; VIII. 315. — M. Auvrey, VIII. 315, 404, 566. — F. Dornay, VIII. 566.

Vicaire. — Jacques Simon, V. 422.

Prêtres de la paroisse. — De Saint-Vincent, (D) V. 469. — N. Leguey, (D) VIII. 404. — R. Ricourt, VIII. 404, 566. — J. Morand, (D) VIII. 566.

Clercs. — C.-A. Le Filleul, V. 172, 422. — L.-F. Le Filleul, VI. 606. — N. Gasnier, VII. 419, 629.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Jacques Le Filleul, V. 422. — J.-B. Le Filleul, V. 422 ; VI, 77 ; VIII. 315.

Seigneurs et notables. — A. Milcent de la Vallée, I. 108. (*M. Coispel*, I. 108). — I. Milcent, I. 108. (*A.-M. Deschamps*, I. 108). — Jacques Le Filleul de la Chapelle, VI. 606 ; VII. 233, 634. (*F. Le Pellerin*, VI. 606 ; VII. 233, 634). — J.-B. Le Filleul de la Chapelle, VI. 77 ; VII. 233 ; VIII. 315. (*A. Lécuier de la Buffière*, VII. 233). — R. Gasnier des Vaux, VII. 629.

Maître d'école. — J. Beaumont, VIII. 404, 566.

LA CHAPELLE-YVON (N.-D).

Curés. — O. Vimont, IV. 213, 248. — *G. Morin*, IV. 213. — P. Soumillon, IV. 248, 299, 310 ; V. 20 ; VI. 497, 839 ; VII. 115. — T. Dionis, VI. 839 ; VII. 115.

Vicaire. — N. Montoure, IV. 31, 310.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F. de Chaumont, IV. 248 ; VI. 839.

Notables. — F. Esmont de la Rosière, IV. 22, 591 ; VII. 115. — M. Boudin, IV. 310. — P. Garnier, V. 20. (*B. Houel*, V. 20).

Petites Ecoles. — P. Garnier, V. 20.

LA CRESSONNIÈRE (N.-D).

Curé. — Neufville, VI. 348.

Clerc. — J. Hurel, I. 117 ; VI. 54.

FAMILLY (Saint Jean)

Curés. — M. Landon, III. 375. — C. Gouin, III. 375.

Prêtre de la paroisse. — J. Desprez, IV. 187.

Clercs. — M. Motte, I. 190 ; II. 166.— G. Découfflet, VI. 514 ; VII. 627 ; VIII. 548, 591.

Patron. — *L'évêque de Lisieux,* III. 375.

Seigneur. — A. de Mainteterne, V. 32. (*M. du Fay,* V. 32).

FERRIÈRES (Saint Hilaire)

Curés. — N. Leprince, I. 224. — F. Cosnard, I. 224 ; II. 70 ; VII. 670 ; VIII. 265.

Clerc. — E. Meslin, VIII. 319, 439, 638.

Patron. — *Le Chapitre de Lisieux présente trois candidats et le baron de Ferrières choisit,* I. 224.

Notables. — N. Leprince, I. 224. — M.-C. Durand, maître de la forge de Ferrières, VIII. 265.

Chapelle de Notre-Dame de la Petite-Couture. — Chapelains. — J. de la Flèche. VII. 420. — J. Corset, VII. 420, 465, 507, 527. – Patron. — *Le baron de Ferrières choisit sur trois candidats présentés par le Chapitre de Lisieux* — C. Ladvocat, VII. 420, 527.

FRIARDEL (Saint Martin)

Curés. — J. de Corday, I. 314. — L. Barbey, I. 314 ; II. 49. — J.-B. Costard, II. 49, 295. — C. Chachère, II. 295 ; VI. 542. — R Hébert, VI. 542 ; VII. 724.

Prêtre de la paroisse. — A. Gastines, VII. 724.

Clerc. — J. Duval, III. 7, 281, 456 ; IV. 132.

Patron. — *Les religieux de Friardel,* I. 314 ; II. 49, 295 ; VI. 542.

Seigneurs et notables. — A. Dutot de Ferrières, I. 314 ; II. 49. — N. de Chaumont, I. 314. — F. de Daubœuf, II. 49. — A. de Rupières, VI. 390.— F. de Maillet, VI. 542 ; VII. 131. (*A. Hélix,* VII. 131). — Y. de Maillet, VII. 131. (*M.-M. d'Abos,* VII. 131).

GRANDCAMP (Saint Pierre)

Curés. — A. d'Abos, III. 347 ; VI. 849. — A. Cousture, VI. 849.

Vicaires. — J. Louverse, III. 322. — P. Le Normand, VI. 849

Prêtres de la paroisse. — F. d'Abos, VI. 849. —J.-B. Dirlande, V. 335.

Clercs. — J.-B. Dirlande, II. 134 ; III. 347 ; IV. 153, 457, 508. — L. de Bonnechose, le jeune, II. 137 ; III. 322, 457 ; IV. 571. — J. Lecoq, IV. 117, 453. — F. Lemercier, VI. 675, 755 ; VII. 236. — P. Le Prevost, VIII. 102, 177.

Patron. — *Le Seigneur du lieu* — La marquise de Pomponne, VI. 847.

Seigneurs et notables. — L. d'Abos de Grandcamp, III. 347. — N. d'Abos de Grandcamp, III. 347. — L. de Bonnechose de la Boulaye, III. 322, 378. — (*A. Descorches,* III. 378). — P. de Bonnechose de la Francardière, III. 347, 378). — (*M.-M. Géral,* III. 378). — A. Dirlande du Bosc-Lecomte, III. 347 ; V. 28.— (*F.-H. Leprevost,* V. 28). — A. Dirlande, V. 28 ; (*M. Hardouin,* V. 28). — ..-B. Dirlande, III. 347. — M. Dirlande, III. 347. — P. Hareng, III. 347. — A. Le Prevost de la Vallée, V. 28 ; VIII. 177. — (*H. de Blois,* V. 28 ; VIII. 177). — A. de Mainteterne, VIII. 444. (*M. du Fay,* VIII. 444). — C. Toussaint, VIII. 385.

LA HALBOUDIÈRE (N.-D.)

Curés. — Jehenne, III. 52 ; VI. 214 ; VIII. 130. — P. Huet, VIII. 130.

Prêtre de la paroisse. — P. Chesnot, VIII. 130.

Clercs. – L. Dallet, II. 133 ; IV. 453, 507 ; VII. 428. — P. d'Aureville, IV. 233; V. 271, 404, 471, 480; VI. 359, 362, 688 ; VII. 47, 140, 461. — J. d'Aureville, VIII. 567, 612.

Seigneurs et notables. — F. d'Esquiney, III. 52. (*F. de Lambert*, III. 52). — F.-C. d'Esquiney, III 52. (*M.-L. Deshayes*, III. 52). — G. d'Aureville, IV. 233; V. 480; VIII. 130, 612, 616. (*M. du Tremblay*, IV. 233). — Jacques d'Aureville, VII. 140; VIII. 130. — C. Rouvray, VIII. 130.

LE MESNIL-GUILLAUME (N.-D.)

Curés. — L. Moissard, III. 448 ; V. 253, VII. 422, 545.

Clercs. — G. Thillaye, VII. 287, 545. — C. Leliquerre, VIII. 334, 523.

Seigneurs. – I. de Mailloc, VII. 422. - (*C. Morin*, VII. 422). — F. de Mailloc, VII. — (*F.-E. de Livet*, VII. 422).

MEULLES (Saint Pierre).

Curés. — G. Enguerrand, III. 336; VII. 92, 114, 228. — *L. Adam*, VII. 114, 228. – J. Robine, VIII. 114, 120, 228.

Vicaires. – Gardin, VIII. 425.

Prêtres de la paroisse. — P. Chesnot, V. 185. — P. Halley, V. 480. — E. de Nollet (D) VI. 348; VII. 228.

Clercs. – F. Denis, I. 123 ; III. 5, 455. – Jacques Denis, VIII. 541, 616. — J. Dumont, II. 134; III. 336, 457; IV. 275, 369. — D. Leguay, V. 185, 480. – L. Rosey, V. 232, 364. 415; VI. 620. — L. Morin, V. 380; VII. 228.

Patron. — *L'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives.* — F. Blouet de Camilly, VII. 114, 228.

Seigneurs et notables. — P. Denis, I. 123 ; II. 335 ; VIII. 616. — (*M. Denise*, I. 123).– Jacques de Nollent, IV. 245. — (*F. de Guerpel*, IV. 245). L. de Nollent, IV. 245. — (*F. de Malleville*, IV. 245). P.-J. d'Aureville, V. 185. – P. Crespin, VII. 228.

N.-D.-D'AULNAY.

Curés. — F. Rouvray, II. 148; IV. 56, 253; V. 157. – *A. Delahaye*, IV. 56.

Seigneurs et notables. — C Des Mollières, IV. 253. – (*M. Paulmyer*, IV. 253). — Jean Des Mollières, IV. 253. — (*E. Advenel*, IV. 253).

ORBEC (N.-D.)

Curés. – P. Pelerin, I. 92, 206; II. 57, 196, 282, 299; III. 38, 279; IV. 253; V. 153, 323 ; VI. 89. 462 ; VII. 730; VIII. 263, 369. — F. Brière, VIII. 369, 650. — C. de Monthuchon, VIII. 650.

Vicaire. — Jacques Bédouin, V. 60, 157; VIII. 427, 650.

Prêtres de la paroisse. — Y. Anquetil, VII. 194, 509. — P. Dauge, V. 60. — P. Huet, VIII. 55, 80, 130 — M. Lecesne, VIII. 369.— F. Le Cousturier, II. 65. — S. Ledagu de la Vallée, V. 54, 82. – P. Le Normand, IV. 584. – F. Le Petit du Boullay, VIII. 44, 710. — Jean Leprince, V. 60; VIII. 369, 650. — J. Morel, VIII. 369. — N. Pains, VIII. 369. — G. Périer, V. 454, 483; VIII. 650.

Clercs. — R. Canivet, VIII. 277, 624. — P. Deschamps, III. 7, 247 ; IV. 139. — N. Duclos, I. 116. — C. Gueroult, IV. 362. — G. Hardy, VII. 60.— L. Hélix, II. 286, 382 ; III 53. — H. du Homme, VIII. 157. — J. Hous-

saye, III. 150 ; IV. 121 ; V. 59, 334 ; VI. 518, 793. — P. Huet l'aîné, V. 166, 174 ; VI. 239, 293, 578 ; VIII 55. — P. Huet le jeune, VIII. 363, 547. — Y. Huet, VIII. 55. — C. Jean, VIII. 488. — P. Lamy, II. 310 ; III 3. — J. Landry, VII. 410 ; VIII. 41. — S. Ledagu, II. 86, 138 ; IV. 137 ; VI. 36, 402. — P. Le Normand, I. 118, 193 ; II. 175. — F. Le Petit du Boullay, IV. 152 ; V. 50. — Jacques Le Petit, VIII. 313, 369, 623. — P. Le Petit, VI. 500, 617. — M. Leprince, IV. 364 ; VI. 172, 757 ; VII. 93, 218. — P. de Mailloc, II. 134 ; VII 404. — A. Moëssard, VII. 740. — J. Morel, VII. 220, 509. — G. Morin, I. 116, 120. — J. Morin, VI. 154. — G. Périer, I. 117. — M. Perier, V. 189, 454 ; VI. 103 — G. Piperel de la Planche, IV. 90, 201, 276, 458, 508. — P. Saphare, IV. 500 ; V. 482 ; VI. 81, 578 ; VII. 240. — P. Symon, VII. 190 ; VIII. 369. — Jean Vitrouil, III. 220 ; V. 188, 265 ; VIII. 369.

Patron. — *L'abbé du Bec.* – J.-N. de Colbert, VIII. 369. — R. de la Rochefoucauld, VIII. 650.

Seigneurs et notables. — A. d'Assy, II, 57 (*E. du Moutier*, II. 57). — C. Avenel du Taillis, III. 279. (*C. Lecesne*, III. 279). — C.-I. Advenel, IV. 253. (*F. de Mailloc*, IV. 253). — P. Barrey, VIII. 416 — Jacques Burgault, I. 206. (*J. Duclos*, I. 206). — P. Burgault, I. 206. (*R. de Bonnechose*, I. 206). — P. de Coispel de la Vallée, II. 282. (*F. Le Bourgeois*, II. 282). — M. Costard, VI. 829. – Jean de la Croix, VII. 420 ; VIII. 18. — F. Deshayes, II. 286 ; VII. 730. (*M. de Mailloc*, VII. 730). — P. Deshayes, VI. 287, 729 — Ad. Dirlande de Francval, V. 424. (*C. de Bonneville*, V. 424). — Ant. Dirlande de la Thillaye, V. 424. (*E. de Maillot*, V. 424). — P.-P. Dirlande de la Thillaye, V. 424. (*M.-F. Douleurant*, V. 424). — L. Duclos, VII. 420. — L. Fortin du Coudray, V. 60. – F. de Foucques de la Pilette la Mare, VIII. 231. (*E. Fenel*, VIII. 231). — P. de Foucques de la Pilette, II. 56. (*M.-A. Le Filleul*, II. 56). — Y. de Foucques de la Pilette, II. 56 ; V. 335 ; VII. 293 ; VIII. 231. (*A. Le Page*, II. 56 ; VIII. 231 ; *M.-A. Baudry*, VII. 293). — G. Fresnel des Foutures, V. 344. (*A. Morin*, V. 344). — Jean Fresnel, V. 344. (*A. Le Rocher*, V. 344). — G. Hélix, II. 286, 315 ; IV. 25. (*M. Dubois*, II. 315 ; *M.-F. Quesney*, IV. 25). — L. Hélix, II. 286, 315 ; IV. 25 (*M. d'Acqueville*, II. 315 ; IV. 25). — J.-B. Lambert d'Argence, IV. 529. (*M. de Foucques*, IV. 529). — P. Lambert de Frondeville, IV. 529. (*M.-A. de Mainteterne*, IV. 529). — Jacques Landry, VIII. 41. (*M. Le Prevost*, VIII. 41). — E. Lebaron, VII. 39. – Jean Lecomte des Boullayes, V. 9. (*A. Meurier*, V. 9). — Jean Le Cousturier, II. 228. — L. Le Cousturier, V. 354 ; VII. 730. (*A. Morin*, V. 354 ; *L.-F. Deshayes*, VII. 730). — T. Le Cousturier, VII. 730. (*M. Letrey*, VII. 730). — A. Ledagu, II. 86. — L. Le Filleul de la Hellinière, II. 56. (*F. Lhermite*, II. 56). — Jean Lepetit du Boullay, II. 307. (*G. Du Lys*, II. 307). — P. Lepetit du Boullay, II. 307. (*G. Delisle*, II. 307). — Jean Leprince, II. 299. — Jean Leprince, fils Marin, IV. 474. (*H. Pigault*, IV. 474). — J.-B. Lesage, I. 178. — G. Louchard de la Vardière, VIII. 427. (*M.-M. Levavasseur*, VIII. 427). — F. de Mailloc de la Morandière, V. 32. (*M.-F. de Mailloc*, V. 32). P.-P. de Mailloc des Eteufs, V. 32. (*B. de Mainteterne*, V. 32). — F. de Malleville, VII. 133. (*A. Duquesney*, VII. 133). — P. de Malleville, VII. 133. (*J. Le Michel*, VII. 133). — P. du Merle de Bosvilliers, V. 466. (*E. de Bellemare*, V. 466). — G. de la Mondière de Belleville, III. 401. — P.

Morel, VIII. 18. — Jean Morin de Boscotru, V. 344, 354. (*C. Legrix*, V 344, 354). — N. Pigault, IV. 474. — C. Piperel et P. Piperel, IV. 201. — G. Piperel de la Planche, IV. 201 ; V. 60. — S. Saphare, V. 482. — D Telles de la Poterie, III. 110. (*M. Petit*, III. 110). — J.-B. Vitrouil des Hautières, II. 128. — P. de Vitrouil des Hautières, II. 128 ; (*G. Costard*, II. 128).

PRÉAUX (Saint-Sébastien)

Curés. — C. Boutrays, II. 23 ; — M.-A. Deshayes, I. 214 ; II. 23, 335. — *J. de la Rue*, I. 214. — C.-D. Enguerrand, II. 335 ; VII. 92, 228. — G. Enguerrand, VII. 92.

Vicaire. — Leguey, VII. 132, 305.

Prêtres de la paroisse. — F. Joselle (D), I. 214. — J. Lefront, I. 214 ; II. 335.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — R. de Moges, I. 214 ; II. 23, 335 ; VII. 92. — Litige entre le seigneur de Préaux et le prieur de Friardel, I. 214.

Seigneurs. — G. de la Lande, III. 32 (*M. de Pillières*, III. 32). — P. Plouin, II. 335.

Chapelle Saint-Gabriel. *au Manoir des Hayes.* — Chapelains : Aubert, II. 378. — J. B. Varin, II. 378 ; III. 32. — N. Reauté, III. 32 ; V. 427. — J. Duval, V. 427. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M. de Pillières, dame de la Lande, II. 378 ; III. 32. — P. de la Lande, V. 427.

LE RONCERAY (Saint-Cyr)

Curé. — N. Duval, II. 65 ; IV. 22 ; V. 48 ; VII. 115, 433, 591

Vicaires. — P. Costard, VII. 115, 433, 438, 439, 591 ; VIII. 73. — Galopin, VIII. 421.

Clercs. — P. Galopin, VI. 804 ; VII. 403, 433. — F. Sevrey, VIII. 635.

Seigneur. — A. de Sevrey, VIII. 635 (*A. de Courtonne*, VIII 635).

SAINT-AUBIN-DE-THENNEY

Curés. — L. Lebel, IV. 286. — J. Aupoix, IV. 286, 320, 584 ; VIII. 631.

Vicaires. — J. Gueroult, VI. 199. — Grieu, VII. 66. — Follin, VII. 687

Prêtre desservant. — P. Rochet, IV. 320.

Clerc. — F. Follin, III. 458 ; IV. 533 ; V. 45, 365 ; VI. 435.

Patron. — *Le baron de Ferrières, seigneur du lieu.* — S.-A. de Pomponne, IV. 286.

Notable. — A. Le Prevost, V. 132.

SAINT-DENIS-DE-MAILLOC

Curé. — R. Le Michel, VII. 115 ; VIII. 263.

Vicaire. — J. Masselin, VII. 25, 35.

Clerc. — P. Chemin, VIII. 126.

SAINT-GERMAIN-LA-CAMPAGNE

Curés de la noble et grande portion (ou 1re portion). — L. du Merle, II. 282 ; IV. 383 ; V. 135 ; VIII. 605, 627. — G. Anfrie, VIII. 627.

Curé de « la 1re des trois portions » (ou 2e portion). — P. Donnet, IV. 383 ; VI. 680 ; VII. 609 ; VIII. 432, 605, 622, 627.

Curés de « la 2e des trois portions » (ou 3e portion). — L. du Merle.

VIII. 605, 622. — *A. de Fontaine de Boiscard*, VIII. 605. — A. Moëssard, VIII. 622.

Curés « d'une des portions » (ou 4e portion). — J. Lemarcant ou Lemarquant, II. 305. — Jacques Desperroys, II. 305 ; III. 21 ; IV. 231, 249, 383. — N. de Bernière, IV. 231, 249 ; VI. 592 ; VIII. 587, 605, 622, 627.

Vicaires.—F. Vauquelin, II. 151 ; (D) III. 21.—Dault, II. 327 ; III. 117. — G. Anfrie, IV. 383 ; V. 323 ; VI. 6 ; VII. 634. 695 ; VIII. 113, 458, 627.

Prêtres de la paroisse. — F.-J. Dufour, (D 4e P.) II. 324. — L. du Houlley d'Anfernet, III. 21. — Desperroys (D), V. 10, 148. — Du Merle, (D) V. 243. — A. Pivalle, VIII. 605, 622, 627. — C. Dubusc, VIII. 605, 622, 627.

Clercs. – R. Delahaye, I. 123. – M. Périer, V. 454. — C. Mabire, V. 483. – M. Leprince, VI. 249. — C. Dubusc, VI. 538 ; VII. 628, 720. — G. Trinité, VI. 431, 818, 831 ; VII. 394.

Patrons. — GRANDE PORTION. – *Le seigneur du Plessis.* — P. du Merle, VIII. 627. — 3e PORTION. — *Le chanoine de semaine en la Cathédrale*, VIII. 605, 622. — 4e PORTION. — *Le chanoine de semaine en la Cathédrale.* — M. Lecoq, II. 305 ; III. 21.

Seigneurs et notables. — P. Gosset, II. 282. (*A. de Montargis*, II. 282). — P. du Merle, III. 416 ; VIII. 432. (*G. de Nocé*, VIII. 432). — Jacques Le Michel de la Rochette, IV. 189. (*M. de Bosc-Henry*, IV. 189). — J. Leprince, VI. 249. — C. de Belleau, VII. 634. (*M. Baudouin*, VII. 634). — A. de Belleau, VII. 634. *R. (Le Filleul*, VII. 634). — S. Telles, VIII. 113. (*A. du Meurier*, VIII. 113).

SAINT-JEAN-DE-THENNEY

Curé. — J.-B. Le Filleul, VII. 317, 395 ; VIII. 175, 384.

Vicaire. — F. Lemonnier, VII. 581 ; VIII. 175.

Clercs. — Jean Gueroult, V. 189, 364, 390 ; VI. 131. — F. Pellerin, VII. 387 ; VIII. 175, 522.

Seigneur et notable. — G. de Bocquencey, III. 390. — L. Gueroult, V. 390.

SAINT-JULIEN-DE-MAILLOC

Curé. — M. Poplu, II. 90, 286, 288 ; IV. 22, 31 ; V. 194 ; VII. 15, 115 ; VIII. 188.

Vicaire. — M. Poplu le jeune, VII. 438.

Patron. – *Le marquis de Mailloc.* — G.-R. de Mailloc, II. 286.

Seigneurs. — A.-M. de Lespée, II. 90. — M. de Lespée, VII. 15.

SAINT-MARDS-DE-FRESNE

Curé. — L. Simon, II. 221 ; III. 105 ; VII. 371.

Clercs. — N. Leblond, I. 119 ; II. 175. — N. Faucon, IV. 505, 582 ; V. 365. — J.-B. Thibout, V. 41, 207, 330. – G. Trinité, VI. 431, 818, 831.

Seigneurs et notables. — Jean Leblond du Vallot, III. 105, 419. — P. Leblond du Vallot, III. 593. — M. Leblond de Francval, III. 105. — G. de la Balle, VI. 388, 393. — R. de la Mondière, VIII. 416.

SAINT-MARTIN DU VAL D'ORBEC, (auj. Saint-Martin-de-Mailloc)

Curés. — M.-A. Deshayes, I. 214 ; II. 23, 286. — F. Le Bas l'aîné, II. 286, 355 ; III. 4 ; IV. 22 ; V. 20 ; VII. 613 ; VIII. 114, 188. — P. Deschamps, VIII. 188, 210.

Vicaires. — N. Le Front, III. 20, 401. — Barrey. VI. 497. — P. Saphare, VIII. 159, (D) 210.

Prêtre de la paroisse. — N. Le Front (D), II. 194, 269 ; III. 183.

Patron. — *Le marquis de Mailloc.* — G.-R. de Mailloc, II. 286 ; VIII. 188, 210.

Notables. — C. Leliquerre, II. 286 ; IV. 22. — P. Garnier, V. 20 (*B. Houel*, V. 20). — P. de Sevrey, VIII. 210.

Maître d'école. — P. Garnier, V. 20.

SAINT-PIERRE-DU-TERTRE, auj. Saint-Pierre-de-Mailloc

Curés. — P. Thillaye, VII. 439; VIII. 337. — A. Armenoult, VIII. 337.

Vicaire. — Poplu, VIII. 356.

Prêtre desservant. — P. Hurel, VIII. 337.

Clerc. — M. Poplu, I. 115, 192.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G.-R. de Mailloc, VIII. 337.

SAINT-VINCENT-de-la-RIVIERE

Curés. — R. Salerne, III. 79 ; VI. 331 ; VII. 520.

Notables. — T. de Lampérières, III. 79 (*M. Levillain*, III. 79). — T. de Lampérière, III. 79 (*C. Jouenne*, III. 79.)

LE SAP ou LE GRAND SAP (Saint-Pierre)

(Doyenné d'Orbec, II. 144, et ailleurs).

Curés. — J. Roques, I. 174 ; II. 109, 144 ; IV. 578. — G. Langlois, I. 174 ; II. 144 ; IV. 297, 578 ; V. 224 ; VII. 120, 691 ; VIII. 259.

Vicaires. — F. Lecomte, I 241 ; II. 16, 144 ; III. 93, 340. — Anfrie, VI. 158. – Duval, VII. 348, 441. — Touzey, VIII. 205, 626.

Prêtres de la paroisse. — L. Lefront, II. 144 ; IV. 177. — C. Duval, II. 144 ; III. 300 ; IV. 177 ; V. 39. — L. Duval, VI. 158, 704 ; VII. 163. — P. Anfrie, II. 144. — J. Roques (ancien curé), VI. 158. — F. Lecomte, VII. 297, 377. — G. Bassières, VII. 297. — M. Desprez, VIII. 167. — P. Touzey, V. 56.

Clercs. — Jacques Anfrie, II. 135 ; III. 7, 284, 444 ; V. 392. — N. Anfrie, V. 43, 258, 365 ; VI. 256. — G. Bassières, II 130 ; IV. 184, 453, 505 ; VI. 10. — M. Desprez, V. 458 ; VI. 177, 330, 471, VII. 459. — G. Duval, I. 115. — L. Duval, IV. 177, 445, 453, 507 ; V. 39, 57, 137 ; VI. 99. — Jean Froger, IV. 227, 453, 507. – J. Gislain, VI. 548. — R. Lebreton, IV. 501 ; V. 188, 312 ; VI. 274, 530. — M. Lehoult, II. 137 ; III. 7, 247, 300 ; IV. 274, 369. — T. Letestu, VI. 821. — L. Maignet, IV. 501, 526 ; VI. 9, 102, 158, 476 ; VIII. 405. — P. Tousey, III. 251, 339 ; IV. 438, 508.

Seigneurs et notables. — N. Danneville, II. 144 — Jacques Bassières, IV. 184. — G. de Bouchard de la Varende, II. 109, 144. (*M. Le Prévost*, II. 109). — N. Delafosse, IV. 177. — P. de Grieu de la Maraizière, II. 144. — Jacques Lerebours, IV. 177. — Jean Thiret du Rouvray, V. 224 (*A. Morand*, V. 224). — L. Thiret du Rouvray, V. 224 (*E. Ribault*, V. 224).

Patron. — Les religieux de Saint-Evroult, IV. 578.

TORDOUET (Saint-Michel)

Curés. — P. Ledanois, II. 65. — P. Lefrère, II. 65, 228. – F. Le Cousturier, II. 228 ; III. 401 ; IV. 22. — N. Le Front, III. 401 ; IV. 22 ; VI. 327 ; VII. 19, 115.

Vicaires. — T. Dionis, II. 228. — Bernays, VII. 19, 115.

Prêtres de la paroisse. — N. Le Front, I. 303 ; II. 286. — M. Poplu (D),

II. 65, 142. — F. Hue, II. 286, 288. — N. Jourdain, IV. 22; VII. 115. — M. Boucquier, IV. 22. — P. Levavasseur, VI. 2, 53, 371, 701, 823.

Clercs. — N. Lefront, I. 65, 117. — T. Dionis, I. 116; II. 175. — P. Dionis, VII. 405; VIII. 73. — P. Levavasseur, II. 135; IV. 505; V. 6, 207, 356, 406. — F. Hue, III. 75.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G. de Chaumont, II. 65, 228; III. 401; IV. 22.

Seigneurs. — T. de Bonnechose, VII. 19. (*M. Dubosc*, VII. 19). — G. de Bonnechose, VII. 19. (*F. Camus*, VII. 19).

LA VESPIÈRE (Saint Ouen)

Curés. — A. Louchard, V. 483; VIII. 18. — F. H. Géresme, VIII 18.

Prêtre desservant. — J. Gueroult, VIII. 18.

Clercs. — N. Mabire, I. 55, 309; II. 245, 247, 308. — C. Mabire, V. 189, 463, 483; VI. 272, 613.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — J. Leportier de la Surrière, VIII. 18.

Seigneur et notable. — Aupoix de Mervilly, VII. 420.

ARCHIDIACONÉ DE PONT-AUDEMER

Doyenné d'Honfleur

Doyen, M. Leduc, III. 207.

ABLEVILLE (Saint-Martin)

Curés. — N. Leterrier, II. 52; III. 98. — P. Lambert, III. 98, 104; VI. 783; VII. 432; VIII. 254.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — C. de Fatouville, veuve de H. Ledoyen, III. 98.

Seigneurs. — C. de Roquette, II. 52 (*M. Foucher*, II. 52). — E. de Roquette, II. 52 (*M.-F. Maquaire ou Macaire*, II. 52). — A. de Macaire ou Maquaire ou Maquère, VII. 432 (*A.-F. Vauquelin*, VII. 432). — P.-L. de Macaire, VII. 432 (*M.-M.-T. Laignel*, VII. 432). — Jean Halley de la Houssaye, VIII. 254 (*M. Terrier*, VIII. 254).

Chapelle Saint-Sauveur-des-Vases. — CHAPELAINS : C. Le Nepveu, III. 471. — G. de Giverville, III. 471. — PRÊTRE DESSERVANT LA CHAPELLE. — J. Leduc, III. 471. — PATRON. *Le seigneur de Saint-Sauveur.* — C. de Giverville, III. 471.

ABLON (Saint-Pierre-ès-Liens)

Curés. — L. Angomare, V. 251; VI. 369, 656, 791; VIII. 257, 260.

Prêtre de la paroisse. — C. Thierry, I. 129.

BARNEVILLE-LA-BERTRAND (Saint-Jean-Baptiste)

Curés. — Dauge, II 225. — J. de Montreuil, II. 225; V. 481.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C.-D. de Hère, II. 225.

Seigneurs et notables. — J. de Bautot de Meautrix, II. 225. — G. Couespel, VIII 390. — (*M. du Buisson*, VIII. 390). — J. Couespel, VIII. 390. — (*M.-C. Legouez*, VIII. 390).

LE BOIS-HELLAIN. (N.-D.)

Curés. — P. Edcline. II. 165. — E. Letellier, II. 165, 167 ; III. 255. — J. Lepetit, III. 255, 365 ; IV. 471 ; VII. 658, 702. — N. Duval, VII. 702, 737.

Prêtre de la paroisse. - R. de S[t] Martin (D), II. 165.

Patron. — *L'abbé de Cormeilles.* — P. de Pas Feuquières, II. 165 ; III. 255 ; VII. 702.

Notables. — L. Lebaron, VII. 737. — R. Delamare, VIII. 703.

Chapelle Saint Louis. — (Voir l'art. suiv.)

BONNEVILLE-LA-LOUVET (N.-D.), Prieuré-Cure, et son annexe Saint Martin-du-Montfouqueran.

Curés. – C Descorches, II. 360. — *P. Mesnager*, 360 — *N. Lebourg*, II. 360; III. 234. — Jacques Lebourg. II. 360; III 234; IV. 155; V. 219, 670; VI. 279: VIII. 7, 400. — *A. Gueroult*, IV. 15, 39, 77.

Vicaire. — H. Baudry, II. 360 ; III. 433 ; IV. 471 ; V. 429.

Prêtres de la paroisse· — J. Richer, I. 226. — H de Besongne, I. 202.

Clercs. — Jacques Bonnet, II. 134, 360; III. 364; IV. 146, 195, 508. — P. Durand, III. 194 ; IV. 194, 210 ; V. 170, 366.

Patron. — *Le prieur de Saint Barbe*, II. 360.

Notables. — L. Durand, II. 123. (*C. Gohard*, II. 123). — R. Baudry, II. 360. — L. Ridel, IV. 210. — F, Auboult, IV. 210.

Chapelle Saint Louis de Bonnevillette. — *(Prieuré simple)*. — CHAPELAINS. — J. Halbout, I. 270. — F. Bardel, I. 270; III. 60. — L. Horcholle, I. 328. — G. Desnoyers, II. 167. — J.B. Philippes, III. 355; IV. 325. — L. Moutier, VIII. 475. — L-J. Brières, VIII. 475. — J. Daufresne, VIII. 703. — PATRON. — *L'abbé de Cormeilles.* — P.-C. de Pas Feuquières, I. 270, 328, 355.

Chapelle Saint Jean des Tostes. — CHAPELAINS. — J. Fleury, VIII. 534. — G. Bayeux, VIII. 534 — PATRON. – *Le seigneur du fief.* J. de Vipart, VIII. 534.

CRÉMANVILLE (N.-D. de Bonne-Nouvelle).

Curés. — J. de Conty, I. 129. — *A. Collet*, I 129. — N. de Bernière, IV. 231, 249, 381, 383. — J. Deperroys,, IV. 249, 381, 383, 393; V. 148; VI. 230.

Prêtre de la paroisse.—N. de Bernière (D), I. 129.—J. Falaize, I. 129. — Testu, (D) III. 427.

Patrons. — *Le seigneur du lieu.* — R. de Gravois, I. 129. — J.-B. Despériers, IV. 231.

CRICQUEBŒUF (Saint Martin).

Curé. — Verdun, VIII. 25.

ÉQUAINVILLE (Saint Jean-Baptiste).

Curé. — N. Odienne, IV. 46 ; V. 199 ; VII. 268.

Vicaire. — J.-B Tabart, VI. 596, 669.

Clerc. — F.-P. Leterrier, V. 166.

Seigneurs et notables. — G. Lebourgeois, IV. 46. — (*M. Lengeigneur* IV. 46). — J.-B. Lebourgeois, IV. 46 (*H.-L. de Laumosne*. IV. 46). — H. Le Doyen d'Ablon, III. 98, 343 (*C. de Fatouville*, III. 98, 343). — :. Rebut, VII. 268. (*C. Dubusc*, VII 268).

ÉQUEMAUVILLE (Saint Pierre).

Curés. — C. Daufresne, II. 106. — *L. Leroux*, II. 106 ; III. 411. — P. Lerat, II. 105, 106, 225 ; III. 411 ; IV. 477 ; VI. 167. — F. Saintier, VI. 167.

Prêtres de la paroisse. — R. Anglement, (D), II. 106. — J. Cordoën, II. 106 ; (D) III. 200.

Clerc. — J. Cordoën, II. 62, 174.

Patron. — Litige entre *le Chapitre de Cléry* (II. 106) et *le seigneur du lieu*, P. Le Jumel (II. 106). — Le roi, *ob litem*, II. 106.

Seigneurs. — P. Lejumel d'Equemauville, IV. 477. *(G. de Verton*, IV. 477). — P.-L. Lejumel, IV. 477. *(C.-L. Lemusnier de Moulineuf*, IV. 477*)*.

FIQUEFLEUR (Saint Georges)

Curés. — G. de la Chesnée, I. 202. — H de la Besongne, I. 202 ; V. 5 ; VII. 437 ; VIII. 163. — G. Le Gallois, VIII. 163, 257, 260.

Patron. — *L'abbé de Grestain.* — C. de Lévy, VIII. 163, 260.

FOURNEVILLE (Saint Pierre)

Curés. — P. Malerne, III. 411. — *N. de la Tour*, III. 411. — *J. Rossignol*, III. 411. — R Leroux de Clairfont, III. 411 ; IV. 171 ; VIII. 251.

Vicaire. — P. Vallée, III. 411.

Patron. — *Le chapitre de Cléry*, III. 411.

GENNEVILLE (Saint Ouen)

Curés. — E. Jean, II. 14, 285 ; V. 153 ; VI. 656, 791. — A. Morin, VI. 656, 791.

Vicaires. - E. Commely, II. 333. — D. Duval, VI. 791.

Prêtre de la paroisse. — J Levavasseur, III. 104.

Clercs. — Jacques Leduc, IV. 159, 453, 507 ; VI. 356, 383. — D. Duval, IV. 500 ; V. 319, 364 ; VI. 243, 600.

Seigneur. — J.-B. de Brèvedent du Plessis, IV. 159 ; V. 319 ; VIII. 247.

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR (Saint Martin)

Curés. — M. Leduc, III. 200, 207, 343 ; IV. 159, 185 ; VII. 109, 308, 408, 426. — J. Letondelier, VII. 408, 426.

Vicaires. — J. Falaise, III. 143. – Pouchin, IV. 185.

Prêtre de la paroisse. — G. Boudard, (D) VII. 426.

Clercs. — T. Verger, IV. 502. — J. Lebroc, VII. 714.

Seigneurs et notables. — G. de Varin, I. 87 *(F. Le Paulmier*, I. 87). — R. Cécire du Boscage, VII. 308. (*M. Hobey*, VII. 308).

HONFLEUR, aliàs HONNEFLEU (Saint Etienne et Sainte Catherine)

Curés. — M. du Tertre, II 376. — G. Pépin, 169, 171, 306, 376 ; III. 203 ; V. 18, 149, 238, 481 ; VI. 142, 588 ; VII. 52.

Vicaires. — R. Houvet, I. 89, 105. — J.-B. Prenthout, I. 128, 234 ; II. 64, 297, 376 ; III. 195, (D) 198, 363, 430 ; IV. 21. — P. Yon, II. 343, 376 ; III. 2, 97. — F. Desbuissons, VII. 318, 528 ; VIII. 227.

Prêtres de la paroisse. — G. Boudard, VII. 426. — C. Brière, II. 376. — M.-A. Estièvre, VIII. 242. — M. Goullay, I. 149 ; II. 376. — M. Hubert, I. 105 ; II. 351, 376 ; VI. 128. – F. Lemare, II. 376. — Jean Le Tondelier, VII. 408, 426. — P. Play, II. 376. — A. Thouroude, II. 376. — N Yon, II. 376.

Clercs. — P. Bardouleau, V. 309. — P. Blanchet, VII. 417. — G. Boudard, IV. 500 ; V. 404. — M. de la Salle, II. 136 ; III. 6, 293 ; IV. 455, 508. — M.-A. Estièvre, I. 125, 171, 191 ; III. 219. — J. Fossé, VI. 679. — C. Fouesnard, VII. 351 ; VIII. 82. — J. Gibouin de la Héronnière, II. 174. — J. Giffard, VIII. 232, 340, 439. — O. Le Bouteiller, III. 166. — G. Le Chevallier, VIII. 87. — N. Lecomte, V. 347 ; VI. 270, 618. — G. Le Signerre, VIII. 386. — J. Le Tondellier, I. 118, 193 ; VII. 408, 436. — T. Liberge, VIII. 278. — C. Marette, II. 130 ; III. 143 ; IV. 311, 425. — C.-T. Moullin, VI. 344 ; VIII. 242, 632. — C. Pellecat, IV. 496 ; VII. 349. — G. Pépin, I. 121 ; II. 376. — G. Regnoult, III. 259, 360 ; IV. 430, 439, 508. — G. Robinet, V. 189, 404, 456 ; VI. 459 ; VII. 126.

Patron. — *Le duc d'Orléans.* — Ph. d'Orléans, II. 376.

Seigneurs et notables. — A. Armand, VI. 634. (*H. de Malfilastre*, VI. 634 ; *E.-A. de Blanvillain*, VI. 634). — G. Athinas, III. 143. (*C. Lesaunier*, III. 143). — Jean Aubert, V. 149. (*M. Eliot*, V. 149). — J.-B. Aubert, fils, V. 149. (*M. Boessey*, V. 149). — M. Bigot, I. 105. — Jean de Boissart, I. 171. — P. Boudard, VI. 151. (*J. Marette*, VI. 151. — P. Boudard, fils, VI. 151. — O. Boudin, II. 297. (*M. Moisy*, II. 297). —Jean P. Bouyer, III. 430. (*A. Burel*, III. 430.) — J. Decaux, III. 143. (*J. Manchon*, III. 143). — R. du Cup d'Yssel, VI. 588 ; VII. 38 ; VIII. 316. — A. Giffard, I. 171. (*M. Samson*, I. 171). — Jean de Gouye, III. 143. (*J. Jacquemard*, III. 143). — F. Hareng, V. 18. — Jacques Hatten, VI. 616. — J.-B. de la Houusaye, VI. 142. (*M. Legrix*, VI. 142). — J.-B. de la Houssaye, fils, V. 481. (*G. Lemonnier*, V. 481). — G. Jean du Perron, VII. 52. (*F. Prémord*, VII. 52). — C. Jean, VII. 52. (*J. Deshays*, VII. 52). — C. de Lannoy, V. 417. (*J. Huchon*, V. 417). — Jean de Lannoy, V. 417. (*A. Le Barbier*, V. 417). — M. Lebouc de la Roncherie, III. 97. (*M. de Ponchis*, III. 97). — R. Lebouc, III. 97. (*M. Thieu*, III. 97). — P. Liétout, III. 203. — G. Morel, VIII. 242. — J.-B. Dumoulin, VI. 602. (*F. Langlois*, VI. 602). — J.-B. Dumoulin, VI. 602. (*M.-A. Hautier*, VI. 602). — G. Patin de la Cocherie, I. 89. (*F. Ollivast*, I. 89). — G. Patin, I. 89. (*C. de Malfilastre*, I. 89). — P. Prémord, VII. 52. (*J. Aubert*, VII. 52). — Jean Robinet, VI. 151. — L. Robinet, V. 456. — R. Thierry, I. 165.

Prieuré de Saint Nicolas ou Saint Nicole.— (*Ordre de Saint Benoit*). — Prieurs. — C. Chanu, IV. 460, 488 ; V. 13. — *P. Mesnier* IV. 460 ; V. 13. — G. Le Grand, IV. 475, 510 ; VI. 190 ; VII. 567, 573. — *N. Gosset*, IV. 488 ; V. 13. — P. Descalles, VII. 567, 573. — Patron. — L'abbé de Grestain, IV. 460, 475, 488, 510 ; V. 13.— C. de Lévis, VII. 567.

Hopital d'Honfleur. — Sa fondation. III. 207.

Industrie dentellière à Honfleur, VI. 268.

HONFLEUR, aliàs HONNEFLEU (N.-D. et Saint Léonard).

Curé. — P. Maupoint, I. 107 ; II 121 ; III. 97, 143, 198 ; V. 250 ; VI. 668 ; VIII. 254.

Vicaires. — Allaire, I. 19. — F. Ricquier, II. 306 ; III. 403 ; IV. 46 ; VI. 491. — Le Gallois, VII. 308.

Prêtres de la paroisse. — A. Morin, II. 285. — N. Aumont, III. 143. — Jacques Falaise, III. 143, 343 ; VI. 616. — F. Dutac, III. 143. —

G. Leduc, III. 143. — J. Terrier, III. 143. — P. de Laumosne, III. 143; VIII. 158, 257. — N. Havard, VIII. 681.

Clercs. — J. Duhault, VIII. 75. — F. Dutac, I. 116. — D. Duval, V. 319, 364. — G. Feillolet, VIII. 339, 636. — G. Guerrier, I. 191; II. 173; V. 47. — N. Havard, VII. 276, 602. — J. Lebroc, V. 347; VI. 616, 617; VII. 714. — Jean Leduc, III. 458; IV. 49, 452, 507. — G. Le Gallois, III. 259, 343; IV. 159, 440; V. 99. — G. Lemoine, VII. 355; VIII. 246. — A. Morin, I. 116; VI. 684. — R. Plouin, VIII. 247. — N. Yon, I. 194.

Notables. — F. Thieu, III. 97. (*E. Hobey*, III. 97). — G. Duval, IV. 159. — Jacques Duval, III. 471. — G. Falaise, VII. 308. (*S. Cécire*, VII. 308). — F. de Laumosne, IV. 46. — (*M. Legouez*, IV. 46). — A. Gimer, VIII. 246. — R. Drieu, VIII. 254. - (*F. Halley*, VIII. 254).

Chapelle Saint Clair-des-Vases. — CHAPELAINS. — J. Bellenger, VI. 369. — *J. Leduc*, VI. 356. — L. Angomare, VI. 369. — PATRON. — Le seigneur d'Ablon, VI. 369.

LA LANDE (Saint Pierre)

Curé. — J. Dubosc, I. 202; III. 201; VI. 833; VIII. 94.

Prêtre de la paroisse. — D. Parrin, VII. 157. — C. du Loyr, VIII. 418, 608.

Clercs. — T. Baudouin, I. 121, 164, 178, 190; II. 172 *bis*; III. 191. — D. Parrin, IV. 269, 420, 532; V. 159, 170. 270, 406; VII. 157. — C. du Loyr, V. 189; VI. 833; VII. 249; VIII. 574. — J. Gosse, VII. 396; VIII. 94.

Seigneurs et notables. — V. Parrin et P. Parrin, IV. 532. — T. du Loyr, VI. 833. — J. Lefrançois du Manoir, VI. 833.

MANNEVILLE-LA-RAULT ou RAOULT (Saint-Germain).

Curé. — M. de Queudeville, I. 216; II. 76, 143; III. 98.

Vicaires. — Hémery, II. 17; III. 2. — N. Rocques, V. 103.

Seigneurs. — P. de Mire, II. 17. — M. Larcher de la Prarie, II. 17.

MONT-SAINT-JEAN ou HERBIGNY (Saint François).

Curé. — C. Boudin, III. 195; IV. 159; VI. 356.

PENNEDEPIE (Saint Georges).

Curés. — O. Isabel, VI. 615; VII. 100. — M. Audran, VI. 615; VII. 38, 100.

Vicaires. — Levavasseur, II. 343. — H.-J. Hennegué de Hardencourt, (D), VII. 38, 437.

Prêtre desservant. — Prenthout (D). V. 29.

Patronnage. — Litige entre l'évêque de Lx et D.-F. de Bouthiller de Chavigny, prieur commendataire de Beaumont en-Auge, VI. 615. — Le roi *ob litem*. VI. 615.

QUETTEVILLE (Saint Laurent)

Curé. — Thommeret, I. 89.

Vicaires. — C. Huquelle. II. 211; III. 293. — Dallet, VI. 812; VI. 26.

Clercs. — G. Le Grand, I. 125, 190; IV. 517. — J.-B. Lecomte, IV. 500; V. 134, 310; VI. 312.

Seigneurs. — L. Le Grand, I. 89. (*C. de Malfilastre*, I. 89). — G. Le

Grand de Sainte-Marie, IV. 517. (*A. d'Assy*, IV. 517). — A. Le Grand de Sainte-Marie, VIII. 447. (*M.-A. de la Haye*, VIII. 447.

SAINT-BENOIT-D'HÉBERTOT

Curé. — N. Liesse, II. 149; V. 353; VIII. 641.

Seigneurs. — J. de Sandret de Courtcuille, V. 353. (*M. le Grand*, V. 353.

SAINT-LÉGER-SUR-BONNEVILLE

Curé. — L. Betten, III. 434; IV. 534.

Clerc. — Jean de Costard, I. 312; IV. 36.

Seigneurs. — P. de Costard, I. 312. — H. de Costard, VII. 380.

SAINT-MARTIN-LE-VIEIL, près Honfleur.

Curés. — N. Delamarre, I. 105. — R. Houvet, I. 105; III. 86; VII. 26.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — C. du Boislévêque, I. 105.

Seigneurs. — C. du Boislévêque, I. 105, 216; VIII. 247. — C. Barbel des Nuisières, III. 86. (*M. Orieult*, III. 86). — L. Barbel, III. 86. (*C.-L. de Mire*, III. 86).

LE THEIL (Saint Laurent)

Curé. — F. Binet, III. 430; VI. 759.

Prêtre de la paroisse. — G. Lethieu, III. 411.

TONNETUIT (Saint Eloi)

Curés. — A. Bréban, VI. 128, 333, 334. — G. Fillion, 334.

Clerc. — F. Postel, II. 166; V. 103.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — T. Athinas, VI. 333, 234.

Seigneurs. — T. Athinas, IV. 255. (*M. de Marmousé*, IV. 255).

VASOUY (Saint Germain)

Curé. — G. de Giverville, III. 471.

Seigneur. — C. de Giverville, III. 471.

LE VIEUX-BOURG (N.-D.)

Curés. — A. Dumont, I. 142. — L. Dubois, I. 142.

Prêtre de la paroisse. — A. Dumont (D), I. 142.

Patron. — *Le seigneur du lieu*, I. 142.

VILLERVILLE (N.-D.)

Curé. — C. de Saint-Rémy, V. 238.

Doyenné de Pontaudemer

Doyens. — R. Laisney, I. 98; III. 96, 98. — T. Chalot, VI. 644; VII. 734; VIII. 380, 397.

BERVILLE ou BERVILLE-SUR-LA-MER (Saint Melaine)

Curés. — J. Sauvage, I. 258. — G. Dumoullin, I. 258; II. 332; III. 225. — *N. Guerard*, II. 332. — *L. Talbot*, III. 225. — R. Gosseaume, III. 225; IV. 509; VI. 656.

Clerc. — F. Breton, I. 116, 194.

Patron. — *Le chanoine de semaine en la Cathédrale*, I. 258; II. 332.

Seigneurs. — H.-B. Legrix de Hourtauville, I. 106 ; II. 332. (*F. de Houel*, I. 106). — P. de Houel de la Pommeraye et de Berville, I. 106 ; IV. 509. (*F. de Préaux*, IV. 509). — E. de Houel, IV. 509 ; VI. 587. (*M. de la Haye*,, IV. 509). — M.-A. de la Haye, VIII. 447.

BEUZEVILLE (Saint Hellier)

Curés. — A. Boittard, II. 67, 125. — *B. Hellouin*, II. 67. — T. Legouez l'aîné, II. 67 ; VIII. 132, 171. — T. Le Gouez le jeune, VIII. 132, 171.

Vicaires. — Boscher, II. 297. — Merlier, VII. 376 515.

Prêtres de la paroisse. — F. Trottin, II. 67 ; VIII. 132. — J. Letestu, II. 67. — J. Ozeraye, VIII. 132.

Clerc. — J. Duhault, VI. 547

Patron. — *L'abbé du Bec*, II. 67 ; VIII. 132.

Seigneurs et notables. — F. de Livet, I. 142. — F. d'Authoière, II. 297. (*A. Boudin*, II. 297). — M.-A. Charlemaigne, VI. 648. — F. Valentin, VIII. 132.

BOULLEVILLE (Saint Jean-Baptiste)

Curés. — E. Legras, IV. 574 ; VII. 493. — F. Legras, VII. 493, 621.

Vicaire. — Lebacheley, II. 31, 304. — Lebreton, IV. 70 ; VI. 596.

Clerc. — J. Frontin, VIII. 543.

Notables. — Jacques Legras, IV. 70. (*M. Le Grand*, IV. 70).

CAMPIGNY (N.-D.)

Curés de la 1re portion. — C. Lucas, I. 183 ; III. 90 ; V. 434 ; VII. 105, 272, 558. – L. Le Ricque, VII 558, 561 ; VIII. 145.

Curés de la 2e portion. — C. Le Masle, III. 90 ; IV. 375 ; VII. 272, 661. — F. Buisson, VII. 272 ; VIII. 145. — F. Dujardin, VIII. 145.

Vicaire. — Ricque (D), VII. 506.

Prêtre de la paroisse. — J. Galopin (D), VI. 107 ; VII. 433.

Clercs. — L. LeRicque, II. 137 ; III. 7, 90 ; IV. 246. — L. de Malortie, VIII. 139.

Patrons. — 1re PORTION. – *Le seigneur du lieu*, VII. 558. — 2e PORTION. — *L'abbé de Préaux*. — J. d'Estrées. VIII. 145.

Seigneurs. — L. de Malortie de Campagny, IV. 99 ; VII. 506. (*A.-C. Legrix*, IV. 99 ; VII. 506). — G.-C. de Malortie de Campigny, VII. 506. (*M.-A. de la Haye*, VII. 506).

Chapelle-Léproserie de Campigny. — CHAPELAIN. — J. Galopin, VI. 107.

CARBEC (Saint Martin)

Curés. — G. Mouroult, II. 102. — N. Lefebvre, II. 102, 333 ; IV. 518 ; V. 183, 332 ; VI. 190 ; VII. 587.

ÉPAIGNE (Saint Antonin)

Curés. — F. Desnoyers, I. 207 ; II. 71, 381. — *N. Ermeneult*, II. 381. — *J. de Pierres*, II. 71 ; III. 404 ; IV. 30, 51. — *M. Langlois*, II. 381. — *J. Estienne*, II. 381 ; III. 1. — L. Gaultier, II. 381 ; III. 1 ; IV. 30 ; VI. 665. — *J. Mignot*, IV. 30.

Vicaires. — Trouvey (D), II. 96. — N. Gibert (D), II. 381 ; III. 19 ; IV. 30 ; V. 7 ; VII. 372. — Coustey, VI. 236, 843. — Le Merlier, VII. 616 ; VIII. 204, 250.

Prêtres de la paroisse. — N. Gibert (D), II. 381. — Jean Hesdiard (D), II. 237, 381 ; III. 1, 49, 163 ; V. 301.

Clercs. — L. Gibert, I. 124 ; III. 7, 289. — G. Bardel, II. 132. — C. Lepeltier, VIII. 603.

Patron. — *L'abbé de Préaux*, II. 71, 381. — Litige entre les religieux de Préaux et l'évêque de Lx, II. 381.

Seigneurs et notables. — J.-B. Delamare du Theil, VIII. 250. (*C. Lejugeur*, VIII. 250). — P.-M. Delamare, VIII. 250. (*A. Legrix*, VIII. 250). — C. de James de Beauval, II. 237. (*A. Baratte*, II. 237). — Jacques de James, II. 237. (*F. Cardon*, II. 237). — A. Larcher de la Prarie, II. 17 ; III. 1. (*R. de Rély*, II. 17). — F. Legrix du Plessis, III. 19. (*F. Varennes* III. 19). — D. Pelcat, VII. 616. (*M. Lecasble*, VII. 516. — P. Pelcat, VII. 616. (*C. de Vauquelin*, VII. 616). — L. Tinan des Mares, II. 381. — A. de Vittecoq de la Cour de Malleville, V. 439 ; VI. 843. (*A. Legrix*, VI. 843). — C. de Vittecoq, VI. 843. (*J.-G de Brillac*, VI. 843).

FATOUVILLE-SUR-LA-MER (Saint Martin)

Vicaire. — N. Guerard, V. 199 ; VI. 669, 736 ; VIII. 501.

Prêtre de la paroisse. — N. Guerard, I. 295 ; II. 332.

Clercs. — N. Guerard, I. 63, 117. — L. Descalles, IV. 3. — C. Descalles, VI. 599.

FORMOVILLE (Saint Jean)

Curés. — J. Linel ou Lignel, II. 24, 350.

Vicaires. — F. Coustey, VIII. 526.

Clercs. — N. Lefebvre, II. 130 ; III. 389 ; IV. 158.—P. Heudier, VIII. 621.

FOULBEC (Saint Martin)

Curé. — R. Blanchet, I. 258.

Vicaire. — L. Bucailles, IV. 509 ; VI. 354 ; VII. 217.

Prêtre de la paroisse. — Blanchet, II. 207.

Seigneurs et notables.— L. Duquesne, II. 141. (*M. de Franqueville*, II. 141). — P. Duquesne de la Poterie, VI. 648. (*M.-A. Charlemaigne*, VI. 648). — G.-F. Duquesne, VII. 601. (*A. Guerard*. VII. 601).— G. Duquesne de Gernouville et F. Duquesne de Malhortie, VII. 601. — V. Delahaye du Thuit-Hébert, IV. 509 ; VIII. 447. (*A. du Resnel*, IV. 509).

GRAIMBOUVILLE (Saint Sulpice)

Curés. — N. Du Moutier, VII. 360. — J.-F. Chevalier, VII. 360, 385.

Patron. — *L'abbé de Préaux*. — J. d'Estrées, VII. 360, 385.

GRESTAIN (Saint Ouen)

Curés. — J. Mouroult, II. 102. — G. Mouroult, II 102. — N. Lefebvre, II. 100, 102, 333. — E. Commely, II. 333 ; VI. 190, 588 ; VII. 587.

Chapelle Saint Laurent. — Chapelain. — J. Briet, III. 104.

MARTAINVILLE (Saint Pierre)

Curés de la 1re portion. — J. de Sionville, II. 381 ; III. 118 ; V. 175 ; VIII. 153. — L. Pestel, VIII. 153, 168.

Curé de la 2e portion. — L. Pestel, IV. 185 ; V. 249 ; VIII. 153, 168.

Prêtre de la paroisse. — F. Coustey, VIII. 526.

Clercs. — I. Delamarre, III. 458, — M. Le Mercier, IV. 91, 185, 419, 507 ; V. 208. — P. Vauviel, VIII. 526, 662.

Patron de la 1re portion. — *Le seigneur du lieu.* — C. des Hommets, II 381 ; VIII. 153, 168.

Seigneurs et notables. – Jean Gohard, II. 123 ; VI. 833. (*M. Le Cerf,* II. 123). — C. des Hommets, II. 381. — A. Desson du Torpt, V. 147). — J Le Cerf de la Pinchonnière, VIII. 833.

NOTRE-DAME-DU-VAL

Curés. — S. Pépin, I. 220 ; III. 403. — F. Postel, V. 103.

Patron. — *L'abbé du Bec,* V. 103.

Chapelle du Lieu-Helley *(Saint Jacques et Saint Christophe).* — Chapelains. — G. Deshays, VIII. 118, 124. — P. Legras, VIII. 206.

Chapelle du Mesnil-Ferry. — Chapelains. – Baron, VII. 274. — L. du Cup d'Issel, VII. 274, 318. – Patron. — *L'abbé de Grestain.* — C. de Lévis, VII. 274.

PONTAUDEMER (N.-D. du Pré ou du Saint Sépulcre)

Curé. — R. Laisney, I. 98, 216, 285 ; II. 4 ; III. 19, 96, 98, 104, 172, 445 ; IV. 319 ; V. 29, 72, 283 ; VI. 23, 375, 731 ; VII. 170, 483 ; VIII. 60, 283, 492, 552.

Vicaire. — J. Bunel, VI. 20, 24 ; VII. 580 ; VIII. 59, 431, 491, 712.

Prêtres de la paroisse. — R. Piédelièvre, I. 56, 297 ; II. 20 ; III. 96.— Jean Durand, I. 98 ; II. 20 ; III. 96. — Jacques Durand, I. 98 ; III. 93. — P. Crevel, II. 20. — Jacques Bunel, II. 353 ; III. 96, 134 ; IV. 296 ; V. 70, 71, 284 ; VI. 395 ; VII. 172, 477 ; VIII. 59, 491, 712. — G. Legrix, VIII. 397.

Clercs. — N. Durand, I. 74. — J. Bunel de Blancamp. I. 118, 180 ; II. 54, 175 ; III. 104, 466. — G. Legrix, III. 7, 245 ; VII. 402. — P. Barbey ou Barbe, IV. 450 ; VI. 39, 872 ; VII. 84, 364. — A. de Genouville, VI. 432, 866 ; VII. 256. — Jean Cauvin, VIII. 515, 531.

Seigneurs et notables. — D. du Buisson, III. 100. (*C. Langeineur,* III. 100). — F. du Buisson, III. 100. *(F. de la Biche,* III. 100). — A. Bunel de Lépinette, VII. 580 ; VIII. 431. — P. Dupuis, VIII. 552. — G. Duval, VII. 580. — G. Gréaume. IV. 436. (*M. Thiret,* IV, 436). — F. Legrix du Bosc-Hamel, I. 252. (*A. de la Biche,* I. 252). — P. Pépin, VII. 580. — G. Pied de Lièvre ou Piédelièvre, II. 20. — Jean Piédelièvre de la Pommeraye, III. 96. — R. Varenne, VIII. 552.

PONTAUDEMER (Saint Germain)

Curés. — P. Poret, I. 98. — *J. Roussel,* I. 98. – J. de la Noë, I. 98, 324. — R. Delamare, I. 324 ; II. 76, 283 ; III. 359, 428 ; V. 177 ; VI. 631.

Vicaires. — J. Roussel, I. 98. — R. Boissel, II. 285.

Prêtres de la paroisse. – T. Beauvallet, I. 98. — R. Boessel ou Boissel (D), I. 98, 263, 278, 324 ; III. 130, 446 ; V. 70, 298 ; VI. 24 ; VII. 490 ; VIII. 51, 295.

Clercs. — T. Beauvallet. I. 117. — R. Boissel, I. 28, 120. — I. Cauvin, II. 244. — F. Davoine, VI. 527. — C. Delahaye, I. 98, 122 ; II. 76, 203 ; III. 455 ; V. 276. — N. Dubusc, I. 98.— A. Le Boullenger du Thilleul, VIII. 590, 652, 721. – J.-C. Le Boullenger du Thilleul, VII. 576 ; VIII. 101, 286, 590, 656. — P. Lecourtois, II. 172 ; III. 5. — R. Lefebvre, VII. 715. — P. Legras, VIII. 69.

Patron. — *L'abbé de Préaux.* – Melchior de Harod de Saint-Romain, I. 98, 324.

Seigneurs et notables. — Jean Boissel, VII. 242. — N..... du Fay de Beaulieu, III. 359. (*A. de Vivefoy*, III. 359). — L. du Fay de la Haye, III. 359. (*M. Paval*, III. 359) — Jean Gressent, VIII. 571. (*M.-M. Bodin*, VIII. 571). — P. Guérin de Tourville, VII. 734; VIII. 652. — Jacques Le Bas, I. 324. — J.-F. Leboullenger du Tilleul, VII. 734 ; VIII. 286, 652, 656. (*M. Guérin*, VIII. 656). — P. Leboullenger, VII. 734. — C. Lecarpentier VIII. 431. — Ch. Legrix de la Cour, V. 177. (*F. de Pillon*, V. 177). — Cl. Legrix de la Chevallerie, V. 177. (*M. Bertrand*, V. 177). — F. Naguet, III. 428. (*M. de Mahiet*, III. 428). — F. Paval, III. 359. (*M. Sebin*, III. 359).

Hôtel-Dieu. — Prieurs. — G. Levage, VIII. 431. — J. Vallée, VIII. 431. — P. Turbot, VIII. 431. — G. Deshays, II. 117 ; VIII. 431. — Jacques Bunel, VIII. 431, 445. — Patron. — *La ville de Pontaudemer*, VIII. 431.

PONTAUDEMER (Saint-Ouen)

(L'Eglise Majeure de Saint-Ouen de Pontaudemer, III. 98)

Curés. — J. Adam, I. 9, 240 ; II. 212, 316. — B. Hellouin, II. 316, 350, 360, 371 ; III. 91, 421, 437 ; V. 163, 641 ; VI. 672, 814.

Vicaires. — R. Lemonnier, II. 76. — T. Beauvallet, VI. 135. — J. Thouas, VI. 554 ; VII. 94 ; VIII. 206.

Prêtres de la paroisse. — A. Aubert de la Cardonnière, VII. 577, 622. — Baron, II. 316. — Joseph Briet, II. 316 ; III. 96, 98, 104. — Jean Dehors, VI. 290, 384, 853 ; VIII. 191, 234. — R. Delamarre, I. 324 ; II. 76. — N. Dumont, II. 316. — L. Eudes, II. 316. — N. De la Fontaine, II. 316. — G. Gloquet, II. 316. — B. Hellouin, II. 316. — J. Jouen, VII. 330, 385, 388. — P. Lambert, III. 98. — P. Legagneur, II. 316. — R. Lemonnier, II. 316. P. Marca, II. 316, 360. — J. Thouret, II. 316. — A. Véron, II. 316. — C. Vitrel, VI. 324 ; VII. 167 ; VIII. 477, 697. — N. Vitrel, V. 113.

Clercs. — A. Aubert de la Cardonnière, V. 166 ; VI. 13, 418, 460, 576, 700, 782 ; VII. 90. — H. Baudry, I. 194. — A. Boissel, IV. 394 ; VIII. 552. — N. Boissel, IV. 395. — G. du Buisson, IV. 395. — J. Cauvin, VIII. 531. — L. Coge, VIII. 688. — N. Cornoys, II. 137 ; III. 7, 278, 287. — J. Dehors, V. 388 ; VI. 290, 384, 853. — Jean Delamarre, II. 133 ; III. 6, 273 ; V. 257 ; VI. 458. — Jean Deshays, V. 189, 266, 406. — C. Dufour, I. 118, 193 ; III. 202. — Jean Gardin, II. 134 ; IV. 457 ; V. 143. — A. de Genouville, VI. 432, 866. — G. Gondouin, I. 194. — C. Grandin, V. 411 ; VI. 150, 852. — Joseph Grandin, I. 121 ; V. 188, 195 ; VI. 233, 346. — B. Hellouin, I. 43, 232, 273 ; II. 175. — C. Hellouin, II. 139, 316 ; III. 6, 277 ; IV. 278. — L. Huppin, IV. 502. — Jean Jouen, III. 240 ; V. 343 ; VI. 391, 551, 563, 585, 854 ; VII. 142, 330, 388. — A.-F. Lebourg, IV. 394. — Ch. Lebourg de Montmorel, IV. 123, 128. — J.-J. Lebourg des Alleurs, VIII. 85, 191, 234, 288, 489, 698. — L.-B. Lebourg, IV. 394 ; VIII. 135, 234, 288. — P. Le Grix, IV. 503 ; V. 231 ; VII. 587. — C. Letellier, IV. 395 ; VIII. 341. — J.-B. Letellier, V. 116. — P. Letellier, III. 259. — R.-J. Lucas, IV. 450. — D. Parrin, IV. 269, 420, 532. — Jean Pépin, VII. 248, 552, 580. — Jacques Pupin, I. 124 ; IV. 88, 272 ; V. 46, 366. — N. Quittebœuf, III. 4. — G. Regnouard, II. 132 ; III. 116, 245 ; IV. 137. — C. Vitrel, IV. 502 ; V. 188, 313, 473 ; VI. 129, 299. — Jean Vitrel, II. 61, 174 ; VII. 355 ; VIII. 233, 663. — N. Vitrel, I. 115, 193 ; II. 174 ; V. 113.

Patron. *L'abbé de Préaux* — J. d'Estrées, II. 316.

Seigneurs et notables. — B. Aubert de la Cardonnière, VI. 576. — M. Advenel, maire de la ville, VIII. 431. – G. Baucher, IV. 436. (*M. Gréaume*, IV. 436). — P. Baucher, IV. 436 (*M. Aubry*, IV. 436). — J. Bayvel, II. 316. — Jean de la Biche, I. 252 ; II. 371 ; III. 100 (*M. Guédier*, II. 371 ; III. 100). — N. Bourdon, VIII. 431. — N. du Buisson, II. 316 ; IV. 395 (*A. Legrix*, IV. 395). — C. Camus, V. 195, 411. — B. Celles ou Selles, I. 9 (*B. Passet*, I. 9). — Jean Cornoys, III. 96. — L. Cornoys, V. 195. — R. Cornoys, II. 316, III. 278. -- Jacques Dehors des Brières, VIII. 191. — N. Dehors, VIII. 431. — N. Delauney, VI. 866. — R. Dubosc, VIII. 431. — C. Duquesne de Gernouville, VII. 601. — F. Duquesne de Malortie, VII. 601. — G.-F. Duquesne, VII. 601 (*A. Guerard*, VII. 601). – Jean Dépaignes, II. 316. — Joseph Dépaignes, II. 316. — P. Dépaignes, VI. 814 (*C. de la Verge*, VI. 814). — R. Dépaignes, VI. 814 (*M.-A. Collet*, VI. 814) — F. Grainnier, II. 316. - Joseph Grandin, III. 421 ; V. 195 (*M. Véron*, III. 421). — N. Grandin, V. 411. — T. Grandin, V. 195, 411. — P. Harou, IV. 473 (*A. Vittecoq*, IV. 473). — Jean Hellouin, I 232 ; III. 277. — R. Lambert, IV. 84 (*M. de Goussemetier*, IV. 84). — J.-B. Lebourgeois de Belloys, III. 98. — P. Lebourg, VIII. 191, 234. — E. Lecomte de Montulé, VI. 97 (*P. de Pas*, VI. 97). — E.-P. Lecomte, VI. 97 (*M.-J. de Planques*, VI. 97). — Jean Legrand, V. 313. — G. Legrix, V. 184 ; VII. 601 (*G. Guerard*, V. 184). — Jacques Legrix, VII. 601 (*M. Duquesne* VII. 601). — L. Leroy, V. 163 (*M. Duval*, V. 163). — L. Leroy, fils, V. 163 (*A. Collet*, V. 163). — T. Leroy, II. 316. — R. Lesparey, I. 324. — N. Lestorey, V. 402. — P. Lestorey, I. 324 ; V. 195, 411 ; VI. 563. — M.-A. Letellier de Vaulibert, IV. 395 (*M. de Piédelièvre*, IV. 395). — C. Levavasseur, VI. 576. — J.-B. Levavasseur, IV. 27 (*M.-E. Godde*, IV. 27). — N. Levavasseur, IV. 27 (*M. Delamare*, IV. 27). — A. de Meurdrac, V. 184 (*J. de la Croix*, V. 184). — F. de Meurdrac, V. 184 (*G. Legrix*, V. 184). – R. Millet, II 217 (*C. Pépin*, II. 217). — B. Morisse, V. 402. — R. Piédeliepvre, III. 437 (*A. Martin* (?) 437). — R. Piédeliepvre, fils, III. 437. (*F. Jouvin*, III. 437). — J.-F. Pinel, IV. 84 (*M. Lambert*, IV. 84). — P. Pinel, IV. 84 (*A. Anquetil*, IV. 84). — L. Sébire de Maulouvet, VIII. 286. — N. Talon, VIII. 431. — Jacques Thibouvet, III. 91 (*M. Deville*, III. 91). — C. Thirel de Siglas, VIII. 9. (*C. Thirel*, VIII. 9). —J. Thirel de Boismont, VII. 734 ; VIII. 9 (*F. de Carrey*, VIII. 9). — J. C. de Thirel de Siglas, VII. 734. — Le duc de Tresmes, VIII. 431. — J. Vernier, II. 316.

Chapelle Saint-Jean *en l'église Saint-Ouen.* — CHAPELAIN. — J. Briet, III. 104.

PRÉAUX (N.-D.)

Curé. — F. Piperey, I. 180. — *L. Lejumel*, I 180. — *J.-F. de Bernières*, I. 180. — *G. Morlet*, I. 180. — P. Mallet, I. 317 ; III. 60. — F. Bardel, III. 60 ; IV. 525 ; VI. 265, 657, 718.

Clerc. — G. Bardel, IV. 525.

Patron. — *L'abbé de Préaux.* — M. Harod de Saint Romain, I. 317.

PRÉAUX (Saint Michel).

Curé de la 1re portion. — A Saffrey, I. 180, 317 ; IV. 161 ; VI. 712.

Curé de la 2e portion. — T. Chalot, IV. 161 ; VI. 674, 712, 718 ; VIII. 397.

Curé de la 3e portion. — D. Leroy, I. 180, 219 ; II. 4 ; IV. 161 ; VI. 671, 712. — M. Hubert, VI. 674, 712 ; VIII, 121.

Prêtre de la paroisse. — A. Halley, VII. 353.

Patron. — L'abbesse de Préaux. — L. de Vaudetard, VI. 674.

SAINT-MACLOU-LA-CAMPAGNE.

Curés — M.-A. Fleury, III. 231. — G. Lechartier, III. 231 ; VI. 195.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F.-F. de Giverville, III. 231.

SAINT-MARTIN et son annexe SAINT-FIRMIN, ou SAINT-MARTIN-LE-VIEIL-SUR-VÉRONNE (auj. Saint-Martin-Saint-Firmin.)

Curés. — P. Legras, III. 278 ; VI. 233. — J. Lecordier, VI. 79, 233, 667 ; VII. 99, 561. — *M. Hubert*, VI 233. — *G. Boffrand*, VI. 233.

Vicaires. — G. Deglos, VII. 105, 561. — Desmares, VIII. 388.

Prêtres de la paroisse. — G. Vivien, III. 278. – J. Lecordier, VII. 233.

Clerc. — J. Lecordier, VI. 79.

Patron. — Les Religieux de Saint-Pierre de Préaux, VI. 233.

Seigneurs et notables. — A. de Mallezille, VII. 233. — G. Legras des Mares, VI. 233.

SAINT-PAUL-SUR-RISLE (Prieuré-Cure).

Curés. — M.-A. de Morceng, II. 220 ; III. 33 ; V. 175 ; VI. 667 ; VIII. 610. — D.-F. Lesage, VIII. 610, 659.

Patron. — *Le prieur de Saint-Gilles de Pontaudemer.* — A. Bigot, VIII. 610.

SAINT-PIERRE-DU-CHATEL

Curés. — N Grandin, IV. 34 ; V. 103 ; VI. 657.

Clercs. — J. Vaquet, V. 189 ; VI. 834. — G. de Grosourdy, VIII. 469.

Seigneurs et notables. — E. de Grosourdy, II. 38. — (*C. de Hally*, II. 38). — A. Haudard, fils Pierre, IV. 34. — (*M. Rochet*, IV. 34).

SAINT-SIMÉON.

Curés. — P. Boursier, II 71, 235 ; III. 273 ; V. 434 ; VI. 233 ; VIII. 397. — G. Legrix, VIII. 397.

Patron. — *L'abbesse de l'abbesse.* — L. de Vaudetard, VIII. 397.

Notable. — G. Piédelièvre, VIII. 397.

SAINT-SYMPHORIEN.

Curé. — C. Noël, VI. 135, 352.

Clerc. — J.-P. Piédelièvre, V. 2.

SELLES (N.-D).

Curés. — G Leprevost, I. 196 ; II. 34. — A. Basire, I. 196 ; II. 34, 66, 235 ; VI. 554 ; VII. 415.

Vicaire. — A. Basire, I, 196.

Clercs. — R. Laisney, II. 135, 235 ; III. 3 ; IV. 369. — E.-A. Halley, IV. 395. — P. Adam, IV 450,

LE TORPT (N.-D).

Curés. — C. Callier, V. 147. — N. Osmont, V. 147, 308.

Vicaires. — Lebreton, II. 24 ; IV. 17. — Boullay, VI. 228. — Vacquet, VIII. 452.

Prêtres de la paroisse. — P. Gohard, I. 304 ; II. 250. — Leroy, III. 233.

Clercs. — N. Descalles, VI. 389, 474. — H. Descalles, VI. 534.

Patron. — *Le Seigneur du lieu.* — A. Desson, V. 147.

Seigneurs et notables. — L.-H. de Crémanville, IV. 60. —(*B. Guérin* IV. 60). — A. de Crémanville, IV. 60. — (*A. Dubosc*, IV. 60).— C. Desson IV. 218.

TOURVILLE-LA-CAMPAGNE (Saint Pierre).

Curés. — M. Huchebrocq, IV. 547 ; V. 266. — J. Deshayes, V. 266, 406 ; VI. 672 ; VII. 643, 734. — P. Durand, VII. 643, 734.

Vicaires. — Collet, VI. 265, 381.

Prêtres de la paroisse. — Cauvin (D) V. 236.

Clerc. — F. Verney, II. 4.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — P. de Guérin, V. 266 ; VII. 643, 734.

Seigneurs. — J.-F. Leboullenger du Thilleul, V. 266 ; VII. 734. — R. Varende V. 266. — P. de Guérin de Tourville, IV. 547 ; V. 266 ; VII. 734 ; VIII. 652. (*C. Puchot de la Chapelle*, IV. 547.

Prieuré de Sainte Marie l'Egyptienne. — (*Ordre de Saint-Benoît*). — PRIEURS. — J.-F Catelan, IV. 279, 287 ; V. 24. — G. Hersent, IV. 279, 287 ; V. 24.

TOUTAINVILLE (Saint Martin).

Curés. — J. Boissel, I. 263 ; VI. 135 ; VII. 223. — J. Formeville, VII. 223, 242.

Vicaire. Butengs, IV. 206.

Prêtres de la paroisse. — P. Noncher (D), VII. 242. — J. Crochon, VIII. 52, 90, 694.

Clerc. — A. Lerat, I. 118 ; II. 62, 174.

Patron. — *L'abbé de Préaux.* — J. d'Estrées, VII. 223.

Seigneurs. — P. Duquesne de Cabaumont, V. 439. (*A. Guénier*, V. 439). — P. Duqnesne de la Mare, V. 439. (*M.-A. de Vittecoq*, V. 439).

TRIQUEVILLE (Saint Martin).

Curés. — N. Vitrel (oncle), V. 113, 313 ; VI. 386. — N. Vitrel (neveu), V. 113 ; VI. 386 ; VIII. 204.

Vicaire. — Jean Blondel, V. 113 ; VI. 654 ; VIII. 413.

Patron. — *L'abbé de Grestain.* — D. de Sanguin, V. 113.

VANECROT (Saint Denis).

Curés. — J. Chéron, VI. 135. — J. Hédiard, VI. 135, 381, 639 ; VII. 242, 358, 362 ; VIII. 88. — J. Pollin, VIII. 88.

Prêtre desservant. — J. Delauney, VI. 135.

Patron. — L'évêque de Lisieux, VI. 135 ; VIII. 88.

Seigneur et notable. — D. Aubry de Cauverville, VIII. 88. — C. Pain, VIII. 88.

Doyenné de Touques

Doyens. — J. Lemière, III. 147 ; IV. 470 ; VI. 644. — G. Morin, VII. 261, 656 ; VIII. 485.

LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE (Saint Nicolas)

. . . .

LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE (Saint Pierre)

Curés. — S. Thiron, IV. 155 ; V. 36 ; VII. 17 ; VIII. 452, 517, 533. — A. Poplu, VIII. 517, 533.

Prêtre desservant. — J. Duhault, VIII. 533.

Clerc. — Jean Grente, V. 189.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — J. Vipart, VIII. 517.

Seigneur. — E. Grente des Coutures, V. 189, 350, 478. (*M. Lesueur*, V. 189).

Chapelle Saint Jean-des-Gastines. — CHAPELAINS. — H. Ridel, VII. 706. — J.-J. Fleury, VII. 706, 732. — PATRON. — *Le seigneur des Tostes* — J. Vipart de Silly, VII. 706.

BLANGY (N.-D.)

Curés. — Fontaine, II. 47. — V. Cailly, II. 47 ; III. 102, 424 ; IV. 566. — J.-B. Moullin, IV. 566 ; V. 320 : VII. 37, 53, 193 ; VIII. 25, 332, 473, 578. — L.-C. Bocquet, VIII. 473, 578, 726.

Vicaires. — Dubois, I. 18. — Jumel, II. 52, 210, 326. — J. Barrey, IV. 566. — Paulmier, VI. 347. — F. Buisson, VII. 272, 288. — Bocquet, VIII. 565. — N. Lefebvre, VIII. 578, 726.

Prêtres de la paroisse. — J. Corneilles, II. 47. — A. Nicolle, V. 320.

Clercs. — P.-F. Le Viconte, VI. 560, 568. — R. Leudet, VIII. 726

Patron. — *L'abbé du Bec.* — J.-N. Colbert, II. 47 ; IV. 566

Seigneurs et notables. — A. Maquerre, II. 52. (*M. Vauquelin*, II. 52). — J. De Manneville, V. 320. — P. Le Viconte de Blangy, VI. 560. (*M.-A. Le Vallois*, VI. 568). — P. Cailly, IV. 566.

BONNEVILLE-SUR-TOUQUES (Saint Germain)

Curés. — C. Boussard, IV. 75. — P. Lenormand, IV. 75, 167, 171 ; VI, 828.

Vicaires. — Méline, V. 418. — Hémery, VI. 280. — R. Dumont, VIII. 133, 264.

Prêtres de la paroisse. — L. Leroux, III. 411, 477. — F. Dupuis (D), IV. 171.

Patron. — *Le chapitre de Cléry*, IV. 75.

Chapelle Saint Marc du château de Touques. — CHAPELAIN. — R. Leroux, VIII. 417, 419, 485, 606. — PATRON. — *Le chapitre de Cléry*, VIII. 417, 485.

BOUTTEMONT (Saint Lubin)

Curés. — C. Regnault, I. 257 ; VI. 769 ; VII. 117. — A. Nicolle, VII. 117, 206.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C. Le Bas, VII. 117.

Notable. — J.-B. Picquot, VI. 261.

LE BREUIL (Saint Germain)

Curé. — Paisant, I. 158 ; III. 154, 306 ; VI. 266.

Clerc. — A. Drugeon, II. 130.

LE BRÈVEDENT (Saint Michel)

Curé. — Jean Lefebvre, I. 36 ; II. 14 ; III. 58 ; V. 27, 100 ; VII. 206.

Seigneurs et notables. — P. du Hauvel de Heudreville, V. 27. *(M. du Loir*, V. 27). — J.-B. du Hauvel de Heudreville, V. 27 ; VI. 833 ; VIII. 418. *(A. Duchemin*, V. 27). — G. Chaudru, VII. 104.

CANAPVILLE (Saint Sulpice)

Curés. — G.-J. Le Cruays, I. 322 ; II. 17 ; VII. 41. — R. Levillain, VII. 41, 54 ; VIII. 243, 670. — P. Levillain, VIII. 670, 686.

Prêtre desservant. — J. Crochon, VII. 54.

Patron. — *Le chapitre de Cléry*, VII. 41, 54 ; VIII. 670.

Seigneurs et notables. — Jacques de Mire, II. 17. *(M. Leterrier*, II. 17). — P. de Mire, II. 17 ; VII. 54. (*M. Larcher*, II. 17). — P. Cordouen, VII. 54. — N. de Carel de Cresseveulle, VIII. 686.

COUDRAY (Saint Pierre)

Curés. — De Neufville, I. 234 ; II. 143. — G. Louvet, II. 143 ; III. 135 ; VI. 753.

Prêtres de la paroisse. — J. Bonnant (D), II. 143. — Duval, VI. 230.

Clerc. — E. de Lannoy, II. 135 ; III. 135, 246 ; IV. 403.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G. Auber de Trémauville, II. 143.

Seigneur et notable. — J. de Lannoy, III. 135.

DAUBŒUF (Saint Just)

Curés. – Lailler, II. 309 ; III. 18. — P. Chaulin, II. 309 ; III. 18 ; V. 111 ; VIII. 222.

Patron. — *L'abbé de Fécamp*, II. 309. — Les Religieux, II. 309 ; III. 18.

Seigneurs et notables. — F. de Daubœuf, II. 49. — R. du Mesnil, III. 18. — G. Vattier, III. 18, 83.

Prieuré-chapelle de Saint Martin du Bosc (*Ordre de Saint Benoit*). — Prieurs. — N. Hesnault, III. 83. — P. Ratabon, III. 83 ; VII. 605. — N. Cornuau, VII. 605, 656. — P. Legrix, VIII. 222. — Patron. — *L'abbé de Fécamp*, F.-P. de Neufville de Villeroy, VII. 605.

ÉCORCHEVILLE (Saint Martin)

Curés. — L. Levavasseur, I. 72, 298 ; III. 392 ; VII. 53. — J.-G. Brasnu, VII. 53.

ENGLESQUEVILLE (Saint Éloi)

Curés. — R Lechevalier, III. 160, 475 ; IV. 332, 430. — G. Renout, IV. 430, 523, 577.

Desservant. — Ameline, V. 18.

Clerc. — R. Lechevalier, III. 160.

Seigneurs. — F. de Coursy d'Englesqueville, IV. 577. — R. du Perrey, V. 18. (*M. Yvon*, V. 18). — P. du Perrey, V. 18. (*M. Hareng*, V. 18).

FAUGUERNON (Saint Regnobert)

Curé. — P. Daufresne, I. 112 ; II. 14 ; IV. 476 ; VI. 609, 626.

Vicaires. — J. Hémery, II. 14. — R. Bosquier, IV. 476 ; V. 252 ; VI. 206, 626. — J. Duval, VII. 625.

Prêtre de la paroisse. — P. Noncher, VI. 780, 825.

Clercs. — P. Noncher, I. 123, 154, 190 ; II. 62. — Jacques Noncher, V.

260, 320, 364 ; VI. 194, 878. – C.-F. de Parey, II. 372 ; III. 7, 59. — P. Delamare, VII. 549 ; VIII. 146.

Seigneurs et notables. — R. Herrier, I. 112. — P. Montour, II 14. — C. de Parey, III. 59 ; IV. 305. (*M.-F.-E. de Couvert*, III. 59). — P. de la Faye, V. 252.

Chapelle Saint Renobert. — CHAPELAINS. — Jean Lefebvre, II. 14. — P. Jourdain, II. 14 ; III. 66 ; IV. 476. — Jacques Lefebvre, IV. 476. — PATRON. — F. de Mire, dame de Pierrecourt, II. 14. – J.-F. Leconte de Pierrecourt, IV. 476.

LE FAULQ (Saint Martin)

Curés. — P. Herrier, II. 69 ; V. 277. — *J. Le Ménager*, II. 69. — C. Laugeois, V. 277 ; VI. 279, 347, 860.

Vicaires. — Boivin, III. 241. — F. Périer, V. 277.

FRÉVILLE, auj. FIERVILLE (S[t] Gervais et S[t] Protais) Prieuré-cure

Curés. — J. Goudier, III. 118.— *P. Longer*, III. 118, 235.—J. Souris, III. 235 ; VI. 533. — J. Pasquet, VI. 533 ; VII. 321.

Vicaire. — P. Ive, VI. 533.

Prêtre de la paroisse. — P. Ive, III. 118, 235.

Patron. – *L'abbé de Corneville.* — L. Desme de la Chesnaye, III. 118 ; VI. 533.

HÉBERTOT (Saint André). – Prieuré-cure

Curés. —N.-M. du Carrouge, I. 210. — P. Pennetier, I. 210 ; II. 149, 211 ; III. 434 ; VII. 380 ; VIII. 641. — *J.-B. Lecomte*, VII. 380. — G. Godefroy, VIII. 641.

Vicaires. — J.-B. Lecomte, VII. 380. — Paulmier, VII. 450.

Prêtre de la paroisse. — R. Paulmier, VII. 380 ; VIII. 641.

Clerc. — E. Fosse, I. 120.

Patron. —*L'abbé de Joyenval.* — G. d'Aubusson de la Feuillade, I. 210. — P. Godet des Marais, VIII. 641.

Seigneurs et notables. — F.-M. de Nollent, IV. 416. — Jean de Nollent, IV. 416 ; V. 453 ; VI. 128. (*M.-M.-A. de Nollent*, IV. 416 ; V. 453 ; VI. 128).— Jean Simon, VIII. 641.

HENNEQUEVILLE (Saint Michel). – EXEMPTION DE FÉCAMP

Curé. — P. Thierry, VI. 128.

LAUNEY (N.-D).

Vicaire. — Allaire, V. 467.

MANNEVILLE-LA-PIPARD (Saint Pierre)

Curé. — J. Sorel, III. 118 ; VIII. 578.

Vicaire. — A. Mollien, I. 185, 244 ; III. 436 ; V. 201 ; VI. 238 ; VIII. 161.

Clercs. — C. Lecauf, VI. 139, 140. — A. Mollien, VIII. 189.

Notables. – D. du Mesnil, III. 436. (*M. du Plessis*, III. 436). — R. du Mesnil, III. 436 ; VI. 143. (*M. Volant*, III. 436).

LE MESNIL-SUR-BLANGY (N.-D.)

Curés. — J. Leliepvre, III. 436 ; IV. 494 ; V. 190. — F. Lefebvre, IV. 494 ; V. 100 ; VII. 104, 230, 288. — G. Desmarests, VII. 104, 230 ; VIII. 84.

Vicaires. — Roques, I. 18. — L. Dubois, I. 142. —Gallot, II. 325. — Delannev, VIII. 400, 569.

Prêtre de la paroisse. — J. Leliepvre, VII. 230.

Clerc. — A.-A. de Houel, VIII. 23, 84.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C. de Houel, IV. 494 ; V. 100 ; VII. 104.

Notables. — C. Delanney, II. 325. (*M.-F. Brochard*, II. 325). — Jean Delanney, II. 325. (*M. Aubert*, II. 325). — M. Vollant, III. 436. (*L. Georges*, III. 436).

NOROLLES (Saint Denis)

Curé. — G. Mallard, II. 369 ; III. 59 ; V. 468 ; VI. 206.

Clercs. — C.-F. de Parey, II. 372. — J.-B.-J. de Parey, VI. 295.

Seigneurs et notable. — C. de Parey, VI. 295. (*E.-M.-F. de Couvert*, VI. 295). — Jacques Huard, III. 59.

LES PARFONTAINES (Saint Désir)

Curés. — J.-B. Taillois, II. 325 ; III. 392 ; VIII. 357, 358, 484. — N. Goubert, VIII. 484.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — N.-F. de Cantel, VIII. 484.

Seigneurs et notables. — C. Delanney, II. 325. — J.-B.-F. de Germaison, VIII. 484.

RABUT (Saint Germain)

Curé. — Y. Lecarpentier, VII. 423.

Notables. — C. Delannoy, VII. 423. (*J. Levannier*, VII. 423). — G. Delannoy, VII. 323. (*M. Chéron*, VII. 423).

SAINT-GATIEN-DES-BOIS

Curés. — T. de Loysne, III. 86 ; VI. 151, 182, 655 ; VII. 109 ; VIII. 251. — G. Jean de Bellengreville, VIII. 251.

Vicaires. — N. Morand, I. 49. — A. Ballargeau, VI. 151, 182.

Prêtre desservant. — P. Derothes, VIII. 251.

Clercs. — P. Boudard, II. 135. — F. Costard, VI. 566. — N. Havard, VII. 458.

Seigneurs. — J. Costard, VI. 566. (*A. de Fresnel*, VI. 566). — C.-L. de Mire, III. 86. (*M. Denis*, III. 86).

Chapelle Saint Philbert. — Chapelains. — P. Castelain, I. 216. — L. Gautier, I. 216. — Patron. — *Le chapitre de Cléry*, I. 216.

SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE

Curé. — G. de Romisson, VI. 115, 238, 304. — J. Lebailly, VI. 115, 238, 304.

Vicaire. — Ameline, VII. 584.

SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS

Curés. — De la Tour, VI. 519. — T. Le Picard, VI. 519, 670 ; VIII. 471. — J. Moulin, VIII. 471, 482.

Prêtre. — Brière, V. 418.

Patron. — *Le prévôt de Normandie en la cathédrale de Chartres.* — J.-F. Favre de Berlize, VI. 519.

Seigneur. — C. du Mesnil, II. 143.

SAINT-MELAINE (aliàs Saint Melaigne)

Curés. — N. de la Roque, I. 322. — J. Le Mascrier, I. 194, 322 ; III. 438 ; V. 467 ; VI. 494. — C. Paon, VI. 494.

Clerc. — C. Pilloys, VII. 201.
Patron. — *Le seigneur du lieu.* — L. Voisin, I 322 ; VI. 494.
Notable. — Ad. Loisnel, VI. 494.

SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS

Curé. — F. de Bailleul, I. 185 ; III. 392.
Vicaires. — J. Le Menager, II. 8, 69. — G. Paisant, III. 102, 392, 438 ; V. 601. — Thorel, V. 461 ; VI. 210.
Prêtre de la paroisse. — J. Aubert, II. 69, 226.
Clercs. — Jacques Lachey, III. 7, 247, 280 ; IV. 397, 415. — N. Boullay, IV. 445, 505, 583 ; V. 207, 406.
Notable, — F. Leboullanger, II. 69.
Chapelle Saint Marc et Saint Jean du Fauquet, (*Léproserie*). — CHAPELAINS. — Le Boctey, II. 226. — J. Aubert, II. 226.

SURVILLE (Saint Martin)

Curés. — J. Flambard, II. 211 ; VIII. 373. - L. Desrues, VIII. 373, 387.
Vicaire. — R. de Cœurdoux, V. 367 ; VI. 289 ; VII. 103 ; VIII. 387.
Clerc. — F. Carel, I. 159, 191 ; II. 62, 174.
Patrons. — Les Mathurins de Lx, VIII. 373.
Notable. — A. Mutrel, VIII. 387.

TOUQUES (Saint Pierre).

Curés. — J. Lemière, III. 147, 405 ; IV. 470 ; VI. 670 ; VII. 215. — *G. Morin*, VII. 215, 261. — L. Dunel, VII. 215, 261, 454.
Clercs. — Jacques Gastine, III. 362 ; IV. 120 ; VI. 242. — E. Levillain, VIII, 327.
Patron. — L'évêque de Lisieux, VII. 215.
Seigneur et notable. — Jean de Grieu, III. 147, 405. — L. Desperiers, VII. 557. — M. de Ferey, III. 405. (*A. Deuve*, III. 405).

TOUQUES (Saint-Thomas).

Curés. — J. Roger, III. 362 ; IV. 406, 470. — G. Morin, IV. 406, 470 ; VI. 341 ; VII. 215. 261, 656. — VIII. 264, 485.
Vicaires. — A. Dumont, V. 433 ; VI. 128. — N. Duclos, VIII. 208. 485.
Prêtre desservant. — C. Thierry, IV. 470.
Patron. — L'évêque de Lisieux, IV. 406.
Seigneurs et notables. — J. de Benoit de Blary, IV. 175. (*M. Rousseau* IV. 175). — T. Desloges, III. 83 ; IV. 470. — N. Marais, III. 83. — P. Porée IV. 470. — F. du Tremblay, IV. 470. — F. de Grandmont, IV. 470.

TOURVILLE-LA-FORÊT (N.-D.)

Curé. — S. de Courcy, II. 140 ; IV. 564 ; V. 239 ; VII. 103.
Clerc. — H.-J. Hennegué, II. 133 ; IV. 385, 564.
Seigneurs. — E. de Pellegars de Malhortie de la Rivière, II. 140 ; IV. 564. (*M.-E. Apparoc*, II. 140). — F. de Pellegars du Miroir, II. 140. — (*C. de Lannoy*, II. 140). — J.-B. Eudes, V. 352. (*M.-A. Conard*, V. 352). — Jacques Eudes, V. 352. (*E. de Grimouville*, V 352).

TROUVILLE-SUR-MER (Saint-Jean).

Curés. — J. Ameline, V. 205, 453 ; VI. 31, 128. — *F. de Crouille*, V. 453 ; VI. 31. — A. Bréban, VI. 128 ; VII. 460, 503. — *A. du Mesnil*, VII. 460, 503. — N Godillon, VII. 503, 522 ; VIII. 11.

Vicaire. — J. Bence, VI. 773.

Prêtres desservants. — N.-F. Morel du Butel VI. 128. — A. Dumont, VII. 552.

Clerc. — A. du Mesnil, VI. 464 ; VII. 460.

Patron. — Le seigneur du lieu nomme et le duc d'Orléans présente, V. 453 ; VI. 31. — J. de Nollent, V. 453 ; VI. 31, 128 ; VII. 460.

Seigneurs. — G. du Mesnil, VIII. 11. (*A.-M.-C. Dumaine*, VIII. 11). — R. du Mesnil, VIII. 11. (*M. de Nollent*, VIII. 11).

ARCHIDIACONÉ D'AUGE

Doyenné de Beaumont

Doyen. — G. Crosnier, VI. 644.

ANGERVILLE (Saint Léger).

Curés. — P. Duclos, II. 180. — J. Perrée, II. 180.

Prêtre desservant. — N.-F. Morel, II. 180.

Patron. — *Le Chapitre de Cléry*, II. 180.

Seigneur. — R. R. Dauge de Marimond, II. 180.

Prieuré de N.-D. du Montbottin. — PRIEURS. — N. de Hally. VIII. 353, 410. — G. de Grosourdy de Marimond, VIII. 353, 410, 551. — PATRON. — L'abbaye de Longpont, VIII. 353. — PRÊTRE DESSERVANT LEDIT PRIEURÉ. — J. Senoze, VIII. 410.

ANGOVILLE (Saint Martin)

Curés. — D. Le Benardel, VI. 163, 463 ; VIII. 225. — T. Le Benardel, VIII. 225, 237.

Prêtre de la paroisse. — C. Bertheanme, VI. 163.

Clerc. — J. Guaisnet, V. 368 ; VI. 163, 197, 618 ; VII. 421.

Patron. — *Le prieur de Royal-Pré*. — L. Dupuis, VIII. 225.

ANNEBAULT (Saint Remy).

Curés. — H. Venon ou Veron, I. 93 ; II. 70. — *J. Millet*, I. 93 ; II. 70. — H. Deschamps, II. 70 ; III. 94 ; VIII. 115. — *P. Niard*, VIII. 103, 174. — *N. de Sallen*, VIII. 115, 174. — J. Boudray, VIII. 104, 174.

Prêtre desservant. — J. Gastines, VIII. 174.

Patron. — Les religieux de Troarn, VIII. 174.

Seigneur et notable. — P. Turgis, III. 83.

AUBERVILLE

Curé. – J. Mottay, VII. 6. — P. Auvray, V. 432 ; VI. 545 ; VII. 6.

BEAUMONT-EN-AUGE (Saint Sauveur)

Curé. — P. Gonard, III. 216, 217 ; IV. 252 ; V. 58, 262 ; VI. 250.

Clercs. — H. Joly, V. 25, 58, 258, 365 ; VI. 175. — P. Isabel, VII. 76.

Notables. — G. Isabel, III. 217. — Jean Jabel, IV. 252. (*A. Margine*, IV. 252). — F. Isabel, IV. 252. (*M. De la Taille*, IV. 252). — R. Havron, VII. 603. — P. Porée, VIII. 519. — A. Letellier, VI. 70.

BÉNERVILLE (Saint Christophe)

Curé. — P. Simon, VII. 557.

BEUZEVAL (Saint Aubin)

Curés. — E. Gamare, II. 72. — J. Mottay, I. 244 ; VI. 545 ; VII. 6. — M. Mottay, VI. 545 ; VII. 6 ; VIII. 601, 606. — J. Malerne, VIII. 601. — *F.-R. Fondimare*, VIII. 606, 611.

Vicaire. - J. Auvray, VI. 169, 545.

Prêtre desservant. — J. Auvray, VIII. 601, 606.

Patron. — *Le chapitre de Cléry*, VI. 545 ; VIII. 601, 606.

Seigneur. — F. de Seran, II. 72.

BLONVILLE (N.-D).

Curé. — C. Lestorey, III. 408 ; V. 250 ; VIII. 251.

Clerc. — P. Bard, V. 381.

Seigneurs et notables. — Jacques Leroy, I 14. (*C. Hec*, I. 14). — A. Lesueur, V. 250. (*M. Hamel,* V. 250). — R. Lesueur, V. 250. (*A.-M.-M. Dubosc*, V. 250).

BOURGEAUVILLE (Saint Martin)

Curés. — D. Piédoux, VI. 664 ; VII. 226, 383. — P. de Gémare, VII. 383, 542.

Vicaire. — Pouchin, VII. 292, 542.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G. Clément, VII. 383.

Notables. — F. de la Place, VII. 226. (*B. Blot*, VII. 226). — O. de la Place, VII. 226 (*C. Bréard*, VII. 226).

BRANVILLE (Saint Germain ou Saint Mathurin, VI. 767)

Curés. — J. Legrand, VI. 147, 767. — R. Mindorge, VI. 767.

Vicaire. — P. Grieu, VI. 147.

Prêtre desservant. — J. Gastine, VII. 319.

Clerc. — P. Le Bard, VI. 147.

Patron. — Les religieux de Sainte-Catherine-du-Mont, puis les Chartreux de Gaillon, VI. 767.

Notable. — *Z.* Bard, VI. 147.

BRUCOURT (Saint Vigor)

Curé. — G. des Buats, II. 36 ; VI. 463.

LA CHAPELLE-HAINFREY (N.-D.)

. . . .

CLARBEC (Saint André)

Curés. — G. Théroude, II. 190. — *J. Boittard* ou *Boistard,* II. 190. — G. Crosnier des Brières, II. 190 ; IV. 191 ; VI. 437, 644 ; VIII. 422, 642. — A. Jouen, VIII. 642.

Vicaires. — F. Lemonnier, I. 20, 100. — R. Leprevost, III. 37 ; IV. 191. — Bellencontre, VI. 653.

Clerc. — M. Dières, II. 134 ; IV. 191 ; V. 22.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F. de Borel, II. 190. — Le roi, *ob litem,* II. 190.

Seigneurs. — Jacques Leroy, I. 14. (*C. Hec,* I. 14). — L. Osmont de Malicorne, II. 230 ; III. 224. — Jean de Borel, IV. 433. (*M.-S. de Sikinka,* IV. 433). — Jean de Borel, fils, IV. 433. (*M.-M. de Rouen de*

Bremonville, IV. 433). — Jacques de Boucquetot, VI. 437. (*C. de Grieu*, VI. 437). — P. de Boucquetot, VI. 437. (*C. Lemercier*, VI. 437).

Chapelle Saint Pierre *au manoir du Mesnil-Poisson*. — CHAPELAINS. — J. Aubert, II. 230. — N. Osmont, II. 230. — PATRON. — Patronage alternatif, II. 230. — L. Osmont, II. 230.

COQUAINVILLIERS (Saint Martin)

Curé. — J. Gosset, IV. 237.

Vicaire. — C. Douville, IV. 237. — Cherfils, VII. 711.

Clerc. — J.-B. Moullin, I. 115, 193.

CRIQUEVILLE (Saint Germain)

Curé. — M. Bourse, I. 182 ; VI. 163, 463 ; VII. 447.

Prêtre de la paroisse. — F. Duchemin, V. 58 ; VI. 463 ; VIII. 237.

Clerc. — G. d'Espinay, VIII. 436.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — A. Bence, IV. 129.

Seigneur. — J. de Mecflet des Ruettes, VI. 163. — F.-R. d'Espinay, VIII. 211. (*A. Gosselin*, VIII. 211).

Chapelles de Criqueville et École. — CHAPELAINS. F. Duchemin, IV. 129, 230. — PATRON. *Le seigneur du lieu.* — A. Bence, IV. 129.

DANESTAL (Saint-Germain) aliàs Darnetal

Curé. — Jean Jouen l'aîné , V. 109. — Jean Jouen le jeune, V. 109 ; VI. 767 ; VII. 467.

Vicaire. — Duval, IV. 254. — G. Parquet, VI. 767.

Prêtre desservant. — T. Lerat, V. 109.

Clerc. — R. Mézeray, VIII. 124, 214, 236.

Patron. — Le Chapitre de Cléry, , V. 109.

Seigneurs et notables. — Jean de Tollemer, IV. 254 (*B. du Jourdain*, IV. 254). — Fr. de Tollemer, IV. 254 (*F. Daudel*, IV. 254). — Jacques-Joseph de Tolmer, V. 109. — L. de Baillehache, V. 109. — F. de Gémare d'Eraine, V. 109.

DEAUVILLE (Saint-Laurent)

Curés. — L. Lefebvre, II. 208 ; VI. 750. — N. Levigneur, VI. 750, 773.

Patron. — *Le chanoine prébendé de la 1re portion de Deauville en la Cathédrale.* — G. Hébert, VI. 750, 773.

Seigneur. — E. de Brésy, I. 209.

DIVES (N.-D.)

Curé. — du Bourget, II. 36 ; VII. 418.

Notable. — L. Poussemaille, VIII. 36.

Prieuré de Saint-Sauveur de Dives. — PRIEURS. F. Favereau, VI. 772. — A. Antheaume, VI. 772. — CHAPELAIN. J.-B. Manchon, VI. 772. — PATRON. *L'abbé de Troarn.* — I.-L. du Bouchet de Sourches, VI. 772.

DOUVILLE (N.-D.)

Curés. — A. d'Hérembourg, I. 225 ; II. 92 ; V. 452 ; VI. 92. — G. Jean de Bellengreville,, VI. 92. — L. Blandin, V. 452 ; VI. 92, 441, 498.

Prêtre desservant. — T. Duval, VI. 8.

Clercs. — F. Desson, IV. 400. — P. Girot, VI. 567, 869 ; VII. 204, 535.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — G. Desson, V. 452 ; VI. 92. — Le Chapitre de Cléry, VI. 92. — Le roi *ob litem*, VI. 92.

Seigneurs et notables. — G. Desson, I. 80 (*M.-M. Hélye*, I. 80). — A. de la Croix, I. 225 (*A. Rohomme*, I. 225). — H. Dufresne, V. 452. — F. de Gémare, VI. 869.

DRUBEC (Saint Germain)

Curés. — E Pierres, III. 411. — N. de la Tour, III. 411 ; IV. 29, 216 ; V. 329 ; VII. 74. — Acte de juridiction du primat des Gaules, IV. 216.

Vicaire. — G. Le Grand, III. 41.

Prêtre de la paroisse. — F. Duchemin, III. 411 (D) ; IV. 216.

Patron. — *Le Chapitre de Cléry*, III. 411 ; IV. 29, 216 ; VII. 74.

GLANVILLE (N.-D.)

Curés. — J -B. Gosset, IV. 193 ; VIII. 144. — L. Dugué, VIII. 144.

Vicaire. — Malerne, VI. 535.

Prêtre. — T. Guesnet, VIII. 519.

Clercs. — F. Hémery, IV. 193, 453, 506 ; V. 164. — T. Guesnet, V. 435. — P. Guénet, VI. 15, 546, 555 ; VII. 278. — Jean Guénet, VI. 569 ; VIII. 519, 637. — N. Havron, VII. 48, 552, 603.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — L.-A.-J. de Malon, VIII. 144.

Notable. – J. Havron de Prémare, VII. 603.

GONNEVILLE-SUR-DIVES (N.-D.)

Curé de la 1re portion. — A. de Guestier, VII. 268, 575.

Curés de la 2e portion. — H. Ridel, VII. 560, 636. — F. Letellier, VII. 560, 575, 636. — G. Tirard, VII. 636, 650.

Prêtre desservant (2e P.) — Ridel, V. 432.

Clerc. — L. de Dramard, I. 188 ; II. 72, 171 ; III. 3.

Patron de la 2e portion. *Le seigneur du lieu.* — II. 138. — R. de Dramard, VII. 560, 636, 650. — Litige entre le seigneur et les boursiers du collège de Lisieux, à Paris, VII. 636, 650.

Seigneurs et notables. — F. d'Angerville, I. 90. (*E. Poret*, I. 90). — M.-A. d'Angerville, VIII. 169. (*C. Dandel*, VIII. 169). — T. de Dramard, I. 188 ; II. 72 ; VII 268. (*M. d'Angerville*, I. 188 ; II. 72 ; VII. 268). — R de Dramard, II. 72 ; VII. 268. (*C. Rebut*, VII. 268). — O. Dandel, II. 72. – R. Féral, II. 72.

Chapelle Sainte Marie-Magdeleine. — CHAPELAINS. L. Blandin, VI. 498. — G.-L. de Séran, V. 498. — PATRON. *Le seigneur d'Aché.* — F. de Séran de Beuzeval, VI. 498.

Industrie dentellière, VI. 106.

GRANGUES (N-D.)

Curés. — J. Dubois, VI. 463. — J. de Cairon, VI. 463.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — H. Daniel, VI. 462.

HEULLAND (N-D).

Curés. — L. Val, VI. 626 ; VII. 725. — J. Du Lys, VII. 725, 742.

Prêtre desservant. — F. Pouchin, VII. 742.

Clerc. — P. de Gémare, III. 346.

Patron. — *Le chapitre de Cléry*, VII. 725.

Notable. — F. de Grainville, VII. 742.

PÉRIERS (N.-D.)

Curé. — A. de Pissot, VIII. 36.

Clerc. — A.-R. Turpin, IV. 394.

Seigneurs. — G. Turpin de Condé, IV. 394 ; VIII. 36. (*M. Cocte*, IV. 394). — P.-A. Deuve des Vallesses, III. 362.

Prieuré de Saint Pierre de Rouville. — Prieurs. — J. Lemaistre-Delisle, VIII. 17. – P. Descalles, VIII. 17, 36. — Patron. — L'abbé de Saint-Pierre de Préaux, VIII. 17.

PIERREFITTE (Saint Denis)

Curés. — J. de Bellemare, III. 392. — P. de Gémare, III. 392 ; V. 21 ; VI. 276, 636 ; VII. 383, 542, 711 ; VIII. 37, 228. — L.-B. Le Bourg, VIII. 191, 228, 288.

Vicaire. — J. Leperchey, III. 392 ; IV. 252 ; VI. 664 ; (D) VIII. 116, 228.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — L.-F. Le Conte de Pierrecourt, III. 392 ; VIII. 37, 228.

Seigneurs et notables. — P. de la Taille, IV. 252. (*J. Dieusy*, IV. 252). — S. de Grieu de la Cour du Bosc, III. 392 ; VI. 636. (*M. Racine*, VI. 636). — Jacques Poutrain, V. 21, 154. (*M.-M. Drubec*, V. 21, 154). — S. Drubec, V. 154. (*G. de la Taille*, V. 154).

PONT-L'ÉVÊQUE (Saint Michel)

Curés. — J. de Rancher, II. 140 ; III. 85 ; V. 163, 367 ; VI. 814 ; VII. 586 ; VIII. 3, 61, 119, 355. – *F. Du Lys*, VIII. 355. — M. Le Marchand, VIII. 358, 378.

Vicaires. — Paon, I. 16, 234, 320 ; II. 325. — Morel de la Griffonnière, III. 88, 383, 438 ; IV. 9. — Carel, V. 19, 205. — E. de Lannoy, V. 413, 417 ; VI. 88, 116, 275, 646 ; VII. 91, 326, 418 ; VIII. 194, 338, 355, 358, 359, 577.

Prêtres de la paroisse. — N. Bellencontre, VIII. 355, 358, 422. — Jacques Bicherel, VI. 777. -- F. Brière, VI. 304 ; VII. 74 ; (D) VIII. 358. — J. Carel, VIII. 358. — H. Coquet, VIII. 355, 358. — F. Dossain, VIII. 358. — F. Duchemin, IV. 129. — G. Gallot, VIII. 355, 358. — G. Hamel, VII. 532, 630. — P. Le Chevallier, VIII. 355, 358. — E. Leneveu, VIII. 358. — A. Loisnel, VIII. 672. — C. Paon, VI. 494. — L. Quesnel de la Londe, VI. 40, 78, 134, 232, 345, 414, 712 ; VII. 183, 494. — A. Train, VIII. 358.

Clercs. — Jacques Bicherel, I. 115, 119, 194 ; IV. 350. — F. Carel, I. 159, 191. – G. Fromage, VIII. 121, 577, 637. — G. Hamel, V. 347 ; VI. 113, 143 ; VII. 536. — P. Le Chevallier, VI. 855. — Jacques Lecordier, I. 190 ; II. 172 bis ; III. 258.— A. Loysnel, IV. 501 ; VI. 146. — L. Quesnel dela Londe, IV. 449, 505, 551 ; V. 207, 406 ; VII. 183, 494 ; VIII. 31. — J. Train, VII. 652 ; VIII. 549.

Patron. — Le Chapitre de Cléry, VIII. 355, 358.

Seigneurs et notables. — C. Aubert, VIII. 359 (*M. Morin*, VIII. 359). — Jean Aubert, VI. 88 (*M. Lefebvre*, VI. 88). — J.-D. Aubert, VIII. 359 (*A.-C. Hardy*, VIII. 359). — J.-B. Bicherel, V. 154. (*M.-M. Drubec*, V. 154). — J.-J. Bicherel, V. 154 (*C. Lebreton*, V. 154). — G.-F. Boistard de Vauville, VIII. 161. — A. Bougard, III. 120 (*M. Bougard*, III. 120). — Jacques Brochard, II. 325. — Jean Carel, I. 159. — I. Chauffer, VII. 630. — Ph. Collet, V. 163 (*A. Lecordier*, V. 163). — G. Coquet de Valleville,

V. 462 (*G. de Charlemaigne*, V. 462). — G. Coquet de Tolleville, VIII. 563 (*M.-A.-M.-C. Le Diacre*, VIII. 563). — N. Dassier, VIII. 119 (*L. Beauvais*, VIII. 119). — C. Fichet de Clerval, VII. 652. — Jacques Foisnard, V. 19 (*J. Pitrais*, V. 19). — G. Gamare, VIII. 150 (*M.-J. Haguelon*, VIII. 150). — N. Gamare, VIII. 672. — L. de Gaugibus, II. 193. (*A. de la Motte*, II. 193). — M. Gautier, VIII. 119 (*L. Beauvais*, VIII. 119). — Jean Haguelon. VIII. 338 (*C. de Lannoy*, VIII. 338) — P. Hamon, III. 218 (*M. Thiron*, III. 218). — P. Hamon fils, III. 218 (*M.-J.-M. Hardy*, III. 218) M. Hardy, III. 218 ; VIII. 359 (*J. de Bréban*, III. 218 ; VIII. 359). — J. Hébert, V. 21 (*M.-T. Poutrain*, V. 21). — J.-B. Houssaye, VIII. 358. — C. de Lannoy, V. 417 (*J. Huchon*, V. 417). — Jean de Lannoy, V. 417 ; VI. 301 (*A. Le Barbier de Croix-Mare*, V. 417 ; VI. 301). — Z. Lebailly, VIII. 358. — Jacques Le Barbier de Croix-Mare, V. 417 (*M. de Lannoy*, V. 417). — G. Le Diacre, VIII. 257.—Jean Le Douet, I. 31 (*M. Desperiers*, I. 31). — H. Lejugeur, VI. 275 (*F. Hamel*, VI. 275). — C. Lemoinne, VI. 88 (*M. Leperchey*, VI. 88). — C. Lemoinne fils, VI. 88 (*S. Aubert*, VI. 88). — A. Lesueur, V. 250 (*M. Hamel*. V. 250). — R. Lesueur, V. 250 (*A.-M.-M.* Dubosc, V. 250). — C. Leterrier, VII. 586 (*C Bosnel* (?), VII. 586. — F.-C. Leterrier, VII. 586 (*M.-M. de Dramard*, VII. 586). — D. Lormier, VII. 398. — A. Loynel, VI. 146. — G. Main, VII. 208 (*A. Le Suis*, VII. 208). — P. du Neveu, VIII. 61 (*A. Duclos*, VIII. 61). — P. Perrée, V. 403 (*A. Beuze*, V. 403). —Jean P. Regnault, VI. 646 (*A.-C. Béquet*, VI. 646). — P. Regnault, VI. 646 (*M. de Grieu*, VI. 646). — P. De la Taille, VIII. 61 (*J. Dieusy*, VIII. 61). — Jacques P. De la Taille, VIII. 61 (*J. du Neveu*, VIII. 61) — Jean Train, VII. 652. — Jacques Train, VII 652. — J.-P. Train, VII. 652. — B. de Varin, III. 392.

Confrérie du Saint Rosaire. — Fondation faite en sa faveur, VIII 672.

Hôtel du Soleil d'Or, IV. 350.

REUX (Saint Etienne)

Curés. — M. Thiron, I. 244 ; V. 262, 369 ; VI. 70. — J.-B. Hurel, VI. 54, 70, 653.

Vicaires. — J.-B. Hurel, VI. 70.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — C.-M. de la Ferté, VI. 70.

RONCHEVILLE (Saint Nicolas)

Curé. — Lelièvre, VII. 326 ; VIII. 271.

Prêtre de la paroisse. — Lelièvre, (D) III. 74.

Notable. — J. Doublet, III. 74. (.... *Authoière*, III. 74).

SAINT-ARNOULT

Curés. — Jourdain, I. 234 ; II. 33 ; V. 249 ; VIII. 133. — F. de Lessard, VIII. 133.

Prêtre desservant. — J. Delanney, VIII. 133.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — A. de Médaillan de Lespare, VIII. 133.

Prieuré de Saint Arnoult. (*Ordre de Cluny*). — PRIEURS. — R. Nouet, VI. 341. — J. Dakins, VI. 341.

SAINT-CLOUD-EN-AUGE

. . . .

SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE

Curé. — Le Cordier, III. 261 ; IV. 232 ; VI. 612, 636.

Vicaire. — P. Porée, VI. 116 ; VIII. 519.

Clercs. — P. Porée, I. 124, 167, 190 ; II. 172 bis. — P. Perrée, II. 136. — F. Thillaye, VII. 350. — G. Gognet, VIII. 435.

Seigneurs et notables. — Jacques Legras, VI. 636 (*M. Doublet*, VI. 636). — G. Legras, VI. 636 ; VIII. 607 (*A. de Grieu*, VI. 636 ; *M.-A.-E. de Bellemare*, VIII. 607). — R. de Hébert de Bailleul, VIII. 562 (*A.-A. Crévin*, VIII. 562). — J. de Hébert de Bailleul, VIII. 316, 562 (*E. Dumont*, VIII. 562.

Chapelle Saint-Vincent. — CHAPELAIN. Jacques Nivelle, III. 216.

SAINT-HYMER (Saint-Blaise, VIII. 68) (1)

Curés. — R. Le Grand, I. 16, 23 ; II. 82 ; V. 425 ; VIII. 31, 68. — L. Quesnel de la Londe, VIII. 31, 68.

Vicaire. — R. Bouet, V. 369 ; VI. 193 ; VII. 586 ; VIII. 68.

Prêtres de la paroisse. — A. Dumont, IV. 65. — G. Ridel, VIII. 31.

Clerc. — J. Satis, I. 123.

(1) Etait-ce saint Blaise ? Etait-ce saint Hymer qui était le patron de cette paroisse ? De 1760 à 1765, il y eût à ce sujet de vives discussions et des procès acharnés entre M. de Roquette, prieur commendataire de Saint-Hymer, d'une part, et le curé et les paroissiens, d'autre part.

Les paroissiens avaient pour eux la possession. Depuis longtemps ils honoraient saint Blaise comme leur premier patron et ils entendaient le garder.

Lorsqu'un ecclésiastique était nommé à la cure de Saint-Hymer, l'évêque lui donnait l'institution canonique pour la cure « de Saint-Blaise de Saint-Hymer. »

D'ailleurs, le curé possédait une lettre de l'abbé de Roquette, écrite en 1756, dans laquelle le prieur reconnaissait qu'en 1253 Foulques, évêque de Lisieux, avait divisé l'église du prieusé en deux parties par un mur mitoyen : le chœur devait servir aux religieux avec saint Hymer pour patron et la nef devenait l'église paroissiale sous le patronage de saint Blaise.

A ces raisons le prieur répondait qu'après avoir mieux examiné les titres du prieuré, il avait changé de sentiment ; que saint Hymer n'avait cessé d'être honoré comme le premier patron de la paroisse et remplacé par saint Blaise qu'après 1695, lorsque les religieux n'habitèrent plus le prieuré ;

Qu'en 1687, le curé avait demandé à l'évêque de Lisieux de fixer la fête patronale de Saint-Hymer au dimanche qui suit le 12 novembre, jour propre de la fête de ce saint, parce que, le 12 novembre, il se tenait à Pont-l'Evêque une foire importante dont ses paroissiens étaient perpétuellement privés par l'obligation de célébrer la fête de leur patron.

Le prieur disait encore que c'est en 1706 que le nom de saint Blaise parut pour la première fois dans les lettres de collation données par l'évêque au curé de cette paroisse, alors que le prieur commendataire n'habitait pas son bénéfice et ne pouvait réclamer contre un fait qu'il ignorait.

M. de Roquette ajoutait que le changement de patron avait été fait par les curés de la paroisse pour diminuer et peut-être supprimer les prérogatives de curé primitif dont jouissait le prieur de Saint-Hymer, et par M. de Gassard dans le but d'enlever audit sr prieur ses droits de seigneur de la paroisse. Les paroissiens, du reste, avaient accepté avec plaisir cette innovation qui leur permettait de prendre part à la foire du 12 novembre, à Pont-l'Evêque.

Quoi qu'il en soit, le curé et les paroissiens de Saint-Hymer furent cités plusieurs fois par le prieur devant le Parlement de Rouen, et cette cour rendit en 1763 et 1765 des arrêts qui reconnaissaient saint Hymer comme premier patron de cette paroisse et obligeaient, sous peine d'amendes considérables, le curé et les paroissiens à célébrer sa fête. Ceux-ci cédèrent à la force, et depuis ce temps saint Hymer, solitaire au pays de Bâle, en Suisse, n'a pas cessé d'être le patron de cette paroisse. (*Cette note a été rédigée d'après les Mémoires de M. de Roquette, appartenant à l'église de Saint-Hymer*).

Patron. — *L'abbé du Bec*, VIII. 31. — J.-N. Colbert, VIII. 68.

Seigneurs et notables. — S. Deshayes de Gassard, V. 425 ; VI. 629 (*E. Le Gallois*, V. 425 ; VI. 629). — S. Deshayes de Gassard fils, V. 425 (*M.-T. Cesfroy*, V. 425). — N. de Chéron du Fresnay, VI. 608 (*M. Duverger*, VI. 608). — M. de Chéron du Fresnay, VI. 608 (*M. Nocelle*, VI. 608). — L. Nocelle, VI. 608 (*M. Levannier*, VI. 608). — R. de Dramard, VII. 586 (*C. de la Rose*, VII. 586).

Maître d'école. — N. Pottier, VIII. 68.

(SAINT-PIERRE-ADIFS ou AZIFS (Vicairie perpétuelle)

Curés. — N. Marie, II. 92 ; V. 252. — P. Chambery ou Chambry, V. 252 ; VI. 221.

Patron. — *Le chanoine prébendé de Saint-Pierre-Adifs.* — F. Dubois, V. 252.

Seigneurs et notables. — T. Bourg, II. 92 (*M.-F. Adam*, II. 92). — T. Dandel, III. 215. — J. Dauge des Ifs, VIII. 251.

SAINT VAAST

Curés. — N. Daufresne, VI. 626. — R. Bosquier, VI. 626 ; VIII. 236.

Vicaire. — Duval, VI. 338.

LE TORQUESNE (N.-D.)

Curés. — G. Glatigny, III. 422. — L. du Houlley, III. 422 ; IV. 57 ; VII. 672 ; VIII. 704.

Vicaire. — L. Duval, III. 422.

Clerc. — G. Carrey, I. 119.

Patron. — *Le Seigneur du lieu.* — G. de Nossey, III. 422.

Seigneurs et notable. — G. de Nocey ou Nossey, I. 312 ; III. 422 ; IV. 57. (*F. de Reue*, IV. 57). — C. de Nocey, IV. 57. (*M. Labbey*, IV. 57). — S. Ive, III. 118. — M.-A. de Bonnechose, VII. 672. (*M. de Lespiney*, VII. 672).

TOURGÉVILLE (Saint Pierre).

Curés. — G. Sorel, II. 331 ; VII. 286, 557. — L. Le Métayer, VII. 286, 381, 407, 557 ; VIII. 316.

Vicaires. — J. Gesnu, V. 239, 374 ; VI. 74, 650, 788 ; VII. 557. — Goubert, VIII. 343.

Clerc. — L. Le Métayer, IV. 119 ; VI. 788.

Patron. — *Le Seigneur du lieu.* — L. de Médaillan de Lespare, VII. 286. — *Litige*, VII. 286, 557. — Le roi *ob litem*, VII. 557.

Notables. — R. Le Métayer, VI. 788. (*R. Sorel*, VI. 788). — J. Le Métayer, VI. 788.

TROUSSEAUVILLE (Saint Martin).

Curés. — G. Lefebvre, II. 205 ; VI. 463.

Seigneur. — J.-B. d'Hébert de Boulon, VIII. 459. (*C. Cadet*, VIII. 459).

VALSEMEY (Saint Gabriel).

Curé. — Thouret, I. 100 ; V. 329 ; VI. 338 ; VIII. 162.

Patron.— F. de Borel, II. 190.

Notable. — F. Gosselin, VIII. 211. (*F. de la Houssaye*, VIII. 211.

VAUVILLE (Saint Martin).

Curés. — J. Dubois, V. 374 ; VI. 92, 545 ; VII. 454, 557 ; VIII, 251.

Seigneur. — T. Dandel de Courcy, III. .370. (*F.-J. Lehérissey*, III. 370).

Chapelle Saint Michel (*au manoir du Quesnay*). — CHAPELAINS. — T. Guénet, VIII. 161. — A. Mollien, VIII. 161, 189, 316. — PATRON. — *Le Seigneur du lieu.* — G.-F. Boistard, VIII. 161.

VILLERS-SUR-MER (Saint Martin).

Curé de la 1re portion. — Costard, III. 408 — R. Leprevost, VIII. 236, 394, 639. — L. Marette, VII. 639.

Curé de la 2e portion. — J. Lecoq, VI. 545.

Clercs. — F. Hémery, II. 131 ; IV. 193, 453, 506. — R. Mézeray, VIII. 214, 236.

Patron. (1re P.) Les Mathurins de Lisieux, VIII. 639. — (2e P.) *Le Seigneur du lieu.* — J.-F. de Bec-de-Lièvre, I. 179.

Notable. — O. Hémery, IV. 193.

Doyenné de Beuvron

Doyens. — N. de la Porte, II. 291 *bis*, 319 ; III. 388 ; IV. 57, 247 ; VI. 220. — J. Jouen, VII. 467.

LES AUTHIEUX-SUR-CORBON (N.-D).

Curés. — N. Bellière, II. 115 ; III. 35 ; VI. 220, 292. — P. Lemonnier, VI. 292 ; VII. 122.

Prêtre desservant. — P. Lemonnier, VI. 277, 292.

Clerc. — P. Deshayes, VI. 666, 856.

Patron. *Le Seigneur du lieu.* — M. et Mgse de Lespée, VI. 220, 292.

Seigneurs et notables. — L. de Lespée, II. 90. (*M. de la Croix*, II. 90). — P. de Lespée, II. 115 ; VII. 15. (*M. de la Lande*, II. 115). — *C. Levavasseur*, VII. 15).

AUVILLERS, auj. AUVILLARS (Saint Germain).

Curés de la 1re portion. — R. Ledanois, V. 201 ; VII. 7. — R. de la Porte, VII. 7, 427.

Curé de la 2e portion. — N. de la Porte, I. 249 ; II. 213, 291, 319 ; III. 388 ; IV. 247 ; V. 201 ; VI. 220, 817 ; VII. 7, 427. — Réunion des deux portions et N. de la Porte seul curé, VII. 427.

Vicaires. — Rohays, III. 113. — P. Noncher, VI. 637 ; VII. 7. — J. Andrieu, VII. 630. — Savourey, VII. 688.

Patron des des deux portions. *Le Seigneur du lieu* — J. Danvet, VII. 7, 427.

Seigneur. — A. Danvet de Bouffey, VII. 7.

Chapelle Saint-Jean-Baptiste (*au manoir du Campbénard*). — CHAPELAINS. — J.-B. Letanneur, II. 291 (*bis*). — J. Pellehaste, II. 291 (*bis*), — PATRON. *Le Seigneur du lieu.* — J.-M. Formage, Vve J.-B. Bazin, II. 291 (*bis*).

BARNEVILLE-EN-AUGE, auj. BASSENEVILLE (N.-D.)

Curé de la 1re portion. — J. Maheult, II. 48; III. 372, 520; VI. 637; VII. 626.

Curé de la 2e portion et de son annexe la Chapelle Saint Richer. — G. Lechevallier, II. 48. — A. Mauger, II. 48, 186; III. 388; VII. 626. — L. Jean, VII. 626, 630.

Patron de la 2e portion. — *Le Seigneur du lieu.* — **M. d'Orléans**, duchesse de Nemours, II. 48. — *Le baron d'Ecouché.* — C.-A. Gouyon de Matignon, VII. 626.

Seigneurs et notables. — R. Mautrel, II. 48. — A. Le Maître de Vauvert, II. 48. — R. Le Mancel de Besville, III. 372. (*A. Le Loutrel*, III. 372).

Prieuré de Saint Samson, sous le vocable de Sainte Magdeleine. — (*Ordre de Saint Benoit*). — Prieurs. — N..... de la Croix, II. 289. — N. Aignan, 289. — Patron. — *Le Seigneur du lieu.* — **M. d'Orléans**, duchesse de Nemours, II. 289.

BEAUFOUR, aliàs BEAUFOU (N.-D.)

Curé. — G. Périer, III. 316; IV. 247; VI. 143; VII. 17, 685.

Vicaire. — M. Sonnet, VI. 143.

Prêtre de la paroisse. — F. Dossin, VI. 143.

Seigneurs et notables. — N. de la Vigne, III. 316. (*J. de Vatteville*, III. 316).

BEUVRON (Saint Martin.)

Curés. — C. Fossey, VII. 532. — F. Delisle, II. 77; IV. 247; VII. 532, 630. — G. Hamel, VII. 532, 630.

Prêtre de la paroisse. — Basire, VI. 510.

Clercs. — Jean de Courseulles, IV. 495; V. 45, 203, 282. — J.-J. Fleury, VII. 701, 706.

Notable. — G. Leriche, VII. 630.

BONNEBOSQ (Saint Martin).

Curés. — Faguais III. 132. – J. Deleau, III. 132; IV. 26. — J. de Pierres, IV. 26, 46.

Vicaires. — F. Ameline, II. 213 (D) III. 92, 132; IV. 47. — Cantel VIII. 6, 162.

Clerc. — R. Letardif, VI. 590.

Notables. — J. Descotis, IV. 47. — R. Daragon, III. 132.

BROCOTTES (Saint Martin). Prieuré-Cure.

Curés. — C. Poutrel, I. 157. — P. Casault, I. 157, 327; II. 77. — C. Dupendant, I. 327; II. 77; III. 78; V. 336; VIII. 352.— N. Viel, VIII. 352.

Vicaire. — J. Touzey, II.77.

Prêtre desservant. — Fernot, I. 85.

Patron. *L'abbé Belle-Étoile.* — P. Chapellier, I. 157. — P. de Villelongue, VIII. 352.

Seigneurs et notables. — T. de Courseulles, I. 85. (*M. Dumoncel*, I. 85)— M. de Courseulles, I. 85; II. 77. (*A.-A. de Maurey*, I. 85). — M. de Saint Gilles, I. 157. — Jean Le Sens, V. 336. (*C. Leboucher*, V. 336). — C. de Vauborel, VIII. 381. (*E. du Theil*, VIII. 381). — G.-P. de

Vauborel de Goville, VIII. 381. (*A. de Maurey,* I. 85 ; VIII. 326). — G. de Maurey, VIII. 381. (*C. de Moulins,* VIII. 381).

CAUDEMUCHE (Saint Martin).

Curés. — F. Girard, VII. 467. — J. Noncher, VII. 467.

Prêtre desservant. — F. Héméry, VIII. 467.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — G. de Cavelande, VII. 467.

Maître d'école. — T. Colleville, VII. 467

CLERMONT (Saint Michel, ou (V. 451) Saint Marcou).

Curés. — R Le Grand, III. 41. — G. Le Grand, III. 41 ; V. 451. — J. Fouqueu ou Fouqu, l'ainé, V. 451 ; VI. 451, 603 ; VII. 322. — J. Fouqu, le jeune, VII. 322.

Prêtre desservant. — F. Duchemin III. 41.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — L. Lucas, III. 41. — N.-M.-A. Le Pelley de Bougy, V. 451 ; VII. 322.

CORBON (Saint Martin).

Curés. — M. Des Aulnez, I. 82, 181, 219 ; II. 319 ; III. 388 ; IV. 126 ; VI. 166, 229, 277 ; VII. 741 ; VIII. 184, 230. — C. Maurey, VIII. 184, 230.

Prêtre desservant. — G. Leriche, VIII. 230.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F. de Bréautey, VIII. 184.

Notables. — A. de Meurdraq, VII. 741. (*J. de la Croix,* VII. 741). — R Basin, VIII. 84.

Chapelle Saint Michel. — Chapelains. — P. Poret, I. 82. — L. de Bonsens des Epines, I. 82, 113. — L Bonarière de la Tourette, I. 113, 219. — P. Leboullenger, I. 219 ; IV. 126. — J.-B. Fourreau, IV. 126.

CRESSEVEULLE (N.-D.)

Curés. — P. de Gémare, II. 48 ; III. 392 ; IV. 219. — E. de Mannoury, IV. 219, 247.

Seigneurs et notables. — P. Duquesne, VIII. 253. (*A. de Conti,* VIII. 253).

DOZULÉ (Saint Jean ou N.-D). – Prieuré-cure

Curés. — C. Cœurdoux, VI. 294. — *F.-J. Allain,* VI. 294. — L. Hatton, VI. 294, 451 ; VII. 474. — Joseph de Montaut de Brassac, VII. 474, 499, 533, 650 ; VIII. 667.

Vicaire. — J.-B. Mouton, VI. 294.

Patron. — *Les religieux de Sainte-Barbe,* VI. 294. — L. Davy, VI. 294 ; VII. 474.

Seigneurs et notables. — G. de Tholmer, VI. 93 ; VII. 533 ; VIII. 667. — L. de la Motte de Noailles, VII. 533. — J. Vipart de Silly, VIII. 517. — N. Gassel, VIII. 667.

DRUVAL

Curé. — J. Lefebvre, VI. 141.

ESTRÉES (N.-D.) *B. Maria de Trabibus*

Curé de la 1re portion. — P. Lebelhomme, I. 3 ; III. 440 ; VIII. 372.

Curé de la 2e portion. — A. Bocage, I. 3, 181 ; II. 42 ; III. 74 ; V. 202 ; VII. 122, 513.

Prêtre de la paroisse. — C.-A. Hesbert, I. 3. — P. de Jort, II. 341.

Clercs. — R. Bosquier, I. 3. — P. Descalles, I. 3. — J. de Marguerie, I. 3. — M. Présey, IV. 267, 504, 588 ; V. 173, 207. — P. Lemonnier, IV. 423, 504, 585 ; V. 207. — G. Manchon, IV. 446 ; V. 202, 377 ; VI. 122, 357. — N. De Lettre, VIII. 329, 399.

Seigneurs et notables. — D. Lemonnier, I. 181. (*M. Morin*, I. 181). — P. Le Normand, II. 42. (*D.-M. d'Epréville*, II. 42). — T. Le Normand, III. 440. (*J. Du Lys* III. 440). — M. Autoière, III. 74. (*A. Faton*, III. 74). — M. Le Rebours du Val, VIII. 372. (*M. Mallet*, VIII. 372).

Chapelle Saint Hermes (*au château de Brucourt*). — Chapelain. — P. Lebelhomme, I. 3.

Chapelle Saint Thomas de la Planche.— Chapelains. — F. Guilloche, VI. 474. — N. Descalles, VI. 389, 474 ; VII. 728 ; VIII. 84. — A.-A. de Houel, VIII. 728 ; VIII. 84.— Patron. — *Le seigneur de la Planche.* — P. de Houel, VI. 474. — E. de Houel, VII. 728.

FORMENTIN (Saint Martin)

. . . .

LE FOURNET (Saint Pierre)

Curés. — S. Fouquet, I. 213. — P. Moulin, I. 213 ; II. 11. — O. Dufay ou Dufer, I. 213 ; II. 11 ; III. 132.

Prêtre desservant. — G. Le Grand, I. 236.

Patron. — *Le chanoine de semaine en la Cathédrale.* — F. de Carbonel, I. 213.

GERROTS (Saint Martin)

Curés. — M. Gauquelin, I. 249 ; III. 388. — *E. de Mannoury*, III. 388. — P. de Gémare, III. 388 ; IV. 247.

Vicaire. — N. Gauquelin, III. 210, 388.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Litige entre le s[r] d'Amanville et L.-F. Legouez, III. 388.

Seigneurs. — J.-F. Legrip, III. 210. (*J. Guérin*, III. 210).

GOUSTRANVILLE, aliàs COUTRANVILLE et GOUTRANVILLE (N.-D).

Curés. — R. Aubry l'aîné, II. 186. — R. Aubry le jeune, 186, 322.

Prêtre de la paroisse. — A. Mauger, II. 48.

Clerc. — P. Lecourt, V. 189.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — T. du Moutier, II. 186.

Notable. — P. Lefebvre, VI. 431.

Chapelle Sainte Anne. — Chapelains. — R. Aubry l'aîné, II. 186. — R. Aubry le jeune, II. 186.

LES GROSELLIERS, aliàs LES CROISELLIERS (N.-D). Prieuré-cure

Curé. — L. Barbey, VII. 303 ; VIII. 352.

Notable. — M. Dumoullin, VI. 856.

LE HAM (Saint-Martin)

Curés. — J. Rabel, VIII. 224. — P. Samin, VIII. 224.

Patron. — L'abbé de Troarn, VIII. 224.

HOTOT (Saint-Georges)

Curés. — J. Doublet, III. 35 ; VI. 95, 502. — C. Gouche, VI. 502 ; VII. 7, 302. — T.-L. de la Garde, VII. 302 ; VIII. 230.

Vicaires. — N. Accard, II. 162. — F. Duquesne, VI. 502. — C. Maurey, VII. 660; VIII. 230.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — F. de Bréautey, VI. 502; VII. 302.

Seigneurs et notables. — A. Labbey de Billy, VI. 95 (*A. Bénard*, VI. 95). — G. Labbey des Couldrayes, VI. 95 (*C. Jean*, VI. 95.

LÉAUPARTIE (Saint-Germain)

Curés. — R. Lemouton, VI 255, 603. — J.-J. Le Vaillant, VI. 603; VII. 588.

Prêtre desservant. — C. Auger, VI. 603, 817.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — J. Le Vaillant, VI. 603.

Notable. — R. Anne, VI. 603.

LIVET (Saint-Gilles)

Curés. — N. Lecomte, IV. 94. — J.-J. d'Ancerville, IV. 94, 100, 106; VI. 603.

Patron. — *L'abbé du Val-Richer.* — F. Blouet de Camilly, IV. 94.

Seigneur. — J. Dubois de Berville, IV. 106.

PONTFOL (Saint-Martin)

Curés. — G. Loslier, VIII. 537. — G. Roger, II. 319 — *C. Roger*, II. 319. — P. Rivière, II. 319, 518, 522; III. 380; IV. 106; VIII. 537, 584. — A. Brunet, VIII. 537, 584.

Vicaire. — Lecavellier, III. 380.

Prêtre de la paroisse. — A. Brunet, VIII. 537.

Patron. — Les religieux de Sainte-Barbe, II 319; VIII. 537.

Seigneurs et notables. — J. de Maloisel de Bouttemont, III. 380 (*M. de Bailly*, III. 380). — N. Saffrey, III. 380 (*C. de Maloisel*, III. 380). — Jean de Saffrey, III. 380 (*F. de Lampérière*, III. 380).

PUTOT (Saint-Pierre)

Curés de la 1re portion. — J. Caillet, VII. 495. — G. Parquet, VII. 495, 533, 534.

Curés de la 2e portion. — J. de L'Escluze, II. 111; III. 388; IV. 350; V. 122. — *E. de Mannoury*, III. 388; IV. 219, 545; V. 122. — F. de Corday, V. 122, 394; VI. 368; VII. 447. — *J. Bicherel*, IV. 350, 384; V. 122.

Clerc. — E. de Mannoury, I. 122; III. 6, 283, 388; IV. 274, 508.

Patron de la 1re portion. *Le chapitre de Cléry*, VII. 495.

Patron de la 2e portion. — *Patronage alternatif entre les seigneurs de Putot.* — Litige entre F. Dandel de Sevrey, R. Lebreton et P. Lebrun, III. 388; IV. 350, 545; V. 122.

Seigneurs et notables. — G. Lebrun de Fayette, II. 111; V. 122 (*C. de Bonenfant*, II. 111). — P. Lebrun, V. 122. — R. Lebrun, V. 122. — G. de Mannoury de Saint-Germain, III. 283 — E. de Mannoury de la Crossonnière, III. 283 (*C. Lefrançois*, III. 283). — M. de Courseulles, V. 122. — Jacques Roussel, V. 122.

REPENTIGNY

Curé. — Lecomte, VI. 529.

LA ROQUE-BAIGNARD

Curé. — Le Bienvenu, IV. 57.

Clerc. — C. A. de Vauborel, IV. 424 ; V. 15, 191, 459 ; VI. 785.

Seigneurs. — P. Labbey d'Escajeul, IV. 57 (*M. Crestey*, IV. 57).

RUMESNIL (Saint-Pierre)

Curés. — F. Domieux, III. 431 ; IV. 106 ; VIII. 360. — G. du Hou, VIII. 360, 643. — J. Barazin, VIII. 643.

Prêtres desservants. — R. Bouet, VIII. 643. — Beaunier, VIII. 655.

Patron. *L'abbé du Val-Richer.*—F. Blouet de Camilly, VIII. 360, 6.

Seigneurs. — A. Gosset, III. 36 (*M. Le Sène*, III. 36). — C. Gosset, III. 36 (*M. de Montjoie*, III. 36). —A de Montjoie, III. 36 (*C. de Valsemey*, III. 36).

SAINT-AUBIN-LÉBIZAY

Curés. — Tribouillard, III. 210, 431 ; VI. 673 ; VII. 537, 588. — *J.-B. Gost*, VII. 537. — C. Gost, VII. 537, 588.

Vicaire. — Leneveu, VII. 685.

Prêtre desservant. — E. Leneveu, VII. 588.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — Le maréchal d'Harcourt, marquis de Beuvron, VII. 537.

Seigneurs et notables. — A. de Semilly, I. 195. (*S. de Billard*, I. 195. — J.-F. Legrip, III. 210. (*C. Guérin*, III. 210). — L.-F. Le Gouez, VI. 673. (*S.-A. de Semilly*, VI. 673). — L. Le Gouez, VIII. 390. (*M.-T. Eudes*, VIII. 390).

SAINT-CLAIR-DE-BARNEVILLE

Curés. — T. Duhamel, V. 431. — F. de France, V. 431 ; VIII. 158, 317. — *S. James*, V. 431. — *P. de Laumosne*, VIII. 158, 257, 323 —*A. Jouen du Marais*, VIII. 257. — J. Allaire, VIII. 323.

Vicaire. – F. Durozey, V. 431.

Prêtres desservants. — F. Durozey, V. 431. — J. Gastines, VIII. 257.

Clerc. — J. de Saint-Clair, VII. 555.

Patron. — *L'abbé du Bec.* — J.-N. Colbert, VIII. 257, 323. — Prétention du seigneur du lieu, R. Aubry, VIII. 257.

Seigneurs et notables. — H. de Bastard de Duranval, VIII. 257. — G. Hamelin, VIII. 257. — P. Barrey de Montgoubert, VIII. 416. (*R.-M.-C. de la Mondière*, VIII. 416).

Chapelle de la Sainte Trinité de Breholles (ou Brezolles). — CHAPELAINS. — A. Mauger, II. 48, 322. – F. de France, II. 322 ; V. 431. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — C. Le Court, II. 322.

SAINTE-EUGÉNIE (puis SAINTE-EUGÈNE, enfin SAINT-EUGÈNE)

Curés. — J. Béquet, III. 64 ; VII. 340. — Jacques Seney, VII. 340, 356.

Clercs. — P. Mioque, I. 325. — R. Mioque, VIII. 330, 547, 559.

Patron. — *Le chanoine de semaine en la Cathédrale.* — J. de Seu, VII. 340.

SAINT-JOUIN-EN-AUGE

Curé. — L. Descalles, V. 336, 451 ; VII. 322.

Seigneurs. — Jacques Labbey, V. 336. (*B. Thibout*, V. 336). — F. Labbey de Heroussard, V. 336. (*M.-R. Le Sens*, V. 336).

SAINT-LÉGER-DU-BOSC

Curés. — N. Mauger, III. 351, 388 ; VI. 93. — J. Le Cordier, VI. 93, 441 ; VII. 650 ; VIII. 628. — F. Duchemin, VIII. 628, 667.

Prêtres de la paroisse. — J. Lecordier, III. 351. — Tirard, (D) VIII. 589. — J. Senose, VIII. 667.

Clercs. — Jacques-Joseph Turgis, III. 103, 351 ; IV. 153, 457, 508. — J. Senose, IV. 409 ; VI. 862 ; VII. 221. 597.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — J. de Vipart, VI. 93 ; VIII. 628.

Seigneurs et notables. — E. Vaudoré, III. 351. — A. Le Veslain de la Fagère, VIII. 667.

SAINT-SAMSON

Curé. – F. Morel, II. 289.

Notable. — P. Onfray, VIII. 572.

VICTOT (Saint-Denis)

Curés. — I. de Bosc-Renouf, I. 179. — J. Mahieu, I. 179 ; VI. 523, 529 ; VII. 303, 398. – R. Louvel, VII. 303, 398.

Vicaire. — A. Brunet, VII. 398.

Clercs. — M. Dumoulin, III. 26.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G.-F. de Bec-de-Lièvre, I. 179 ; VII. 303.

Seigneurs et notables. — C. Martin des Cotis, I. 179 ; VII. 398 ; VIII. 572. *R.* (*Hubert*, VIII. 572). — C. Martin, fils Charles, VII. 398. — J.-B. Brunet, VII. 398. — G.-F. de Bec-de-Lièvre, VII. 303. (*M. Bouttin*, II. 303).

Doyenné du Mesnil-Mauger

Doyen. – E. Daguin, V. 340; VI. 644 ; VII. 231 ; VIII. 557.

AMMEVILLE (Sainte Honorine)

Curés. — G. Dasnières, II. 156, 373 ; VII. 27. — J. Boscher, VI. 655 ; VII. 27 ; VIII. 349. — P. de Bernier ou Bernière, VIII. 349, 382, 442.

Prêtre de la paroisse. — J. Boscher, VII. 27.

Clercs. — P. Hareng, I. 123 ; III. 6, 153 ; IV. 274, 508. — J. Motte, I. 118. — J. Boscher, I. 115 ; II. 204 ; III. 412. — P. Girey, II. 136 ; III. 6, 269 ; IV. 142.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G. de Bailleul, VII. 27 ; VIII. 349.

LES AUTHIEUX-PAPION (Saint Philbert)

Curés. — Marie de Précarrey, I. 208 ; II. 109 ; VII. 297. — G. Bassière, VII. 297, 377.

Prêtre desservant. — N.-F. Morel du Butel, VII. 377.

Patron. -- *Le seigneur de la Varende.* — G. Bouchard, VII. 297.

Seigneurs et notables. — — G. de Bouchard de la Varende, II. 109. (*M. Le Prevost*, II. 109). — Jacques Hurel, VII. 111. (*L. Deslondes*, VII. 111). — P. Jehanne, VII. 377.

BIÉVILLE (Saint Germain)

Curé de la 1re portion. — J.-F. Ameline, I. 219 ; VI. 95 ; VII. 660.

Curé de la 2e portion. — J. Chasot, VI. 583 ; VII. 113, 713.

Seigneurs et notables. — A. Jean de Montison, VI. 95. (*M. Lhermitte*, VI. 95). — C.-T. Jean de Tourville, VII. 713. (*M. Duvey*, 713). — J.-F.

Jean de Malleville, VII. 713. (*F. Lefebvre*, VII. 713). — **M. Lemonnier**, VI. 583 (*F. Le Normand*, VI. 583).

BOISSEY (Saint Julien)

Curé. — Germain, VII. 112, 129, 680 : VIII. 179.

LA BOISSIÈRE (N.-D.)

Curés. — A. Le Sénécal, I. 254. — *F. Cousin*, I. 254 ; III. 80, 118. — *M. Goupil*, III. 80. 396. — E. Daguin, III. 396 ; V. 340 ; VII. 231,262, 741 ; VIII. 32, 176, 557.

Patron. — *Le prieur de Sainte-Barbe.* — Le recteur des Jésuites de Caen, prieur commendataire, I. 254.

Seigneurs et notables. — P. Cocagne, III. 396. — J. de Grieu d'Estimauville, V. 35. (*M. Lambert*, V. 35). — P. de Grieu, V. 35. (*M. du Bosch*, V. 35).

CASTILLON (N.-D.)

Curé. — R. Legros, I. 300 ; II. 184 ; III. 87. — *P. de la Croix*, II. 184 ; III. 399. - *F. Le Grip*, I. 300 ; II. 184 ; III. 181, 399, 491. — *J. de Parey*, III. 87. — J. Soyer, I. 300 ; II. 5 ; III. 180, 487 ; VII. 675, 712.

Vicaires. - P. Hurel (D), II. 5, 146, 184 ; III. 399. —N. Réaultey, II. 5 ; III. 32. — Leroux, V. 242.

Patron. — *L'évêque de Lisieux*, I. 300 ; II. 5.

Seigneurs et notables. — Jacques Le Maignen de Grandval, II. 146. (*M. Le Maignen*, II. 146). — J. Deschamps, II. 5, 184. — P. Lefebvre, III. 399.

CERQUEUX-EN-AUGE (Saint Pierre)

Curés. — N. Descalles, VI. 389, 474 ; VII. 728 ; VIII. 178 — Jean Andrieu, VIII. 178.

Patron. — *Le seigneur du lieu.*— G. du Val de Bonneval, VIII. 178, 673.

Seigneur.—J. du Bourget, VIII. 178.— G. du Val de Bonneval, VIII. 673.

LE CHÊNE (Saint Pierre)

Curés. — J. Anquetil, II. 238. — P. Maillet, II. 238 ; III. 326 ; VI. 851.

Vicaire. – L.-F. Frérot, II. 238.

Prêtre de la paroisse. — L. Pottin du Boisricher, VII. 271.

Clercs. – A. Pottin des Minières, VII. 189.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — A.-A. de Prye, II. 238

Seigneurs et notables. — Jean Le Normand de la Garenne, III. 326.— F.-P. Froudière du Bocage, VI. 851. (*H.-A. Pollin*, VI. 851). — F Froudière du Bocage, VI. 851. (*A. Gravelle*, VI. 851). — M. de Folleville de Saint-Martin, VIII. 652.

COUPESARTE

Curé. — Lefebvre, V. 240 ; VI. 663.

Prêtre. — R. Marie, V. 218.

Clerc. — R. Marie, IV. 444 ; 506 ; VI. 374.

Notable. — F. Pigis, II. 345. L. Deslandes, II. 345.

DOULX-MAREST, auj. LE DOUX-MARAIS (N.-D.)

Curés. — J.-L. de la Rivière, VII. 231, 262. — *E. Daguin*, VII. 231, 262 ; VIII. 32, 176, 216.— *J. Delahaye*, VIII. 32.— J. Héroult, VIII. 176, 216.

Prêtre desservant. — Morel du Butel, VII. 666.

Patron. *Le Prieur de Sainte-Barbe.* — L. Davy, VII. 231.

ECAJEUL (Saint Pierre).

Curé. — Gallard, III. 30 ; IV. 242 ; VII. 373.
Notables. — M. de Sémilly, III. 30. — M. Leforestel, IV. 242.

GARNETOT (Saint Denis).

Curés. — P. Blaise-Potterie, II. 373. — C.-J. Le Comte, VI. 640.
Vicaire. — Jacques Bernier, VII. 655.
Clercs. — J.-B. Héroult, IV. 66, 174, 212. — P. Questier, VII. 77, 655.
Seigneur. — P.-F. du Buat, VII. 655.

GRANDCHAMP (Saint André).

Curés. — G. Nicolle, II. 223, 313. — E Le Camus, II. 313 ; III. 17, 68 ; VI. 257 ; VII. 129
Prêtre desservant. — J. Nicolle, II. 313.
Clerc. — J. Le Prevost, VII. 550.
Patron. *Le seigneur du lieu.* — R.-T. Le Prevost, II. 313.
Notable. — T. Lemonnier, II. 313.

LA GRAVELLE (Saint Pierre).

Curés. — C. Pinchon, I. 318 ; II. 3. — J. Lelasseur, I. 318 ; II. 3 ; VIII. 10, 58, 392.
Patron. *L'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive.* — G. Dunot, I. 318 ; II. 3.
Notables. — P. Noël, II. 330. (*M.-F. Héroult*, II. 330). — Jacques Noel, II. 330. (*M. Frontin*, II. 330).

HEURTEVENT.

Curé. — C. de Manoury, I. 21 ; II. 90 ; VII. 598.
Vicaires. — Delamare, II. 55. — F. Buisson, VII. 16. — G. Moullin, VII. 344, 598.
Seigneurs et notables. — G. Carrey, II. 90. (*C. de Marescot*, II. 90). — C. Carrey, II. 90. (*A.-M.-L. de Lespée*, II. 90). — F. de Mannoury, III. 349. (*A. de Mannoury*, III. 349). — J. Roussel d'Origny, VII. 16. (*C. Guénet*, VII. 16). — C. Morel, VII. 16. (*M. Roussel*, VII. 16).

LA HOUBLONNIÈRE (N.-D.)

Curés. — L. Lecavellier, VI. 838 ; VII. 75. — F. Du Lys, VI. 838 ; VII. 36, 75 ; VIII. 176, 355.
Vicaires. — Halbout, V. 144. — Lehericey, VI. 524. — R. Hauchemal, VII. 75.
Prêtre desservant. — J. Héroult, VII. 75.
Clercs. — J. Héroult, IV. 447 ; VI. 108, 176, 456 ; VIII. 190. — F. Leliepvre, VI. 360.
Patron. *Le seigneur du lieu.* — G. du Val de Bonneval, VI. 838 ; VII. 75 ; VIII. 176.
Seigneurs et notables. — M. Lerebours, IV. 221. (*R. Mallet*, IV. 221). — F. Lerebours, IV. 221. (*M. de Lespinay*, IV. 221). — R. de Lespinay, des Pommerays, IV 221. (*M. Mallet*, IV. 221). — G. Duvey, V. 144. (*M. Juays*, V. 144). — G. Duvey, fils, V. 144. (*J. Hays-Durand*, V. 144).
Les Chapelles Saint André et Saint Fiacre. — CHAPELAINS. — J. Héroult, VIII. 176 — E. Daguin, VIII. 176. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — G. du Val de Bonneval, VIII. 176.

LACAULDE, auj. LECAUDE- Prieuré-Cure. (N.-D.)

Curés. — J. Le Michault, III. 24, 387 ; IV. 61, 236, 260. — G. Carrey, IV. 236, 260, 281 ; VII. 672.

Vicaires. — J. des Genestez, IV. 281, 304.

Patron. *Les religieux de Sainte Barbe.* — R. L. Davy, III. 387 ; IV. 236.

Seigneurs. — T. de Lespinay, III. 24 ; VII. 672. (*M. de Mahiet*, III. 24 ; VII. 672). — R. de Lespinay, III. 24. (*M. Lecavellier*, III. 24).

LESSARD (N.-D.)

Curé. — F. de Vigan, II. 129 ; III. 238 ; V. 226 ; VII. 357.

Vicaire. — J. Grillon, VIII. 669.

Prêtres de la paroisse. — Du Houlley (D), II. 364. — J. Formage, VI. 257.

Clercs. — Jean Formage, IV. 447, 504 ; V. 8, 292, 365 ; VI 3, 118.

Seigneurs et notables. — Jacques de Sens de Coqueville, III. 238. (*M.-E. Lemonnier*, III. 238). — P. de Sens de Belleville, III. 238. (*R. de Rosty*, III. 238). — R. Dauge, VIII. 129. (*J. Hue*, VIII. 129). — M. Dauge VIII. 129. (*F. Guéret*, VIII. 129). — G. Marie, II. 364. (*C.-F. de Cintray*, II. 364).

LE MESNIL-BACLEY.

Curé. — L. Lecoq, III. 95, 350 ; V. 3, 242 ; VII. 344.

Clercs. — E. Duchesne, V. 346, 419 ; VI. 4, 362, 470. — P. Samin, VI. 832 ; VII. 284, 598. — J. Thomas, VIII. 602

Notables. — R. Puchot, III. 95. (*M.-M. de Montreuil*, III. 95).

Prieuré de N.-D. du Valboutry. – Prieurs. — J. Edeline, VIII. 392, 495. — J.-J. Le Paulmier, VIII. 392, 575. — Patron. – L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, VIII. 392.

LE MESNIL-DURAND (Saint André).

Curés. — J.-B. de Besson, II. 364 ; III. 143, 382 ; IV. 481. — N. Gosset IV. 481 ; V. 13, 212 ; VIII. 56, 444.

Vicaire. — R. Pollin, III. 435 ; IV. 298, (D) 481.

Clerc. — P.-F. Froudière, III. 211, 354 ; IV. 160 ; V. 256.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — Leclerc de Lézeville, IV. 481.

Seigneurs et notables. – J.-B. de Cintray, II. 364. (*G. Le Michel*, II. 365). — Jean Pollin de Montbois, III. 382. (*M. Gilles*, III. 382). -- C. de Margeot de Saint Ouen, VIII. 444. (*F. de Graindorge*, VIII. 444). — F.-A. de Margeot de Saint Ouen, VIII. 444. (*M.-A. de Mainteterne*, VIII. 444).

LE MESNIL-MAUGER (Saint-Etienne)

Curés de la 1re portion. — F. Formage le jeune, IV. 242 ; V. 428 ; VI. 257 ; VII. 519.

Curés de la 2e portion. — F. Formage l'aîné, I. 6. — J. Routier, I. 6, 84 ; V. 428. — *F. Formage le jeune*, V. 428 ; VI. 257. — Jean Formage, VI. 257, 350, 364, 709 ; VII. 177, 481 ; VIII. 62.

Vicaire. — Lerebours, VI. 229.

Prêtre desservant. — J. Lerebours, V. 428 ; VI. 257.

Clerc. — Jean Formage, IV. 447, 504.

Patrons. (2e P). *Les religieux de Sainte-Barbe*, VI. 428.

Notables. — J. de Monpellier, IV. 242 (*M. Lefaurestel*, IV. 242). — Jacques Herval, VII. 211 (*C. Delettre*, VII. 211).

LE MESNIL-OURY (La Trinité)

Curé. — Viquesnel, II. 150; VI. 663; VII. 448, 675.

Seigneurs. — Jacques Deslandes, II. 345 (*L. Lefilleul*, II. 345). — G. Leloutrel de Haut-Mesnil, III. 13 (*F. Perrotte*, III. 13).

LE MESNIL-SIMON (N.-D.)

Curés. — T. des Genestestz, II. 288; III. 69, 120. — *L.-F. Frérot*, III. 69; IV. 102, 173. — *J.-B. Moulin*. II. 288. — F. Hue, II. 288; III. 69; V. 360; VIII. 229.

Vicaire. — I. Pollin, II. 334; III. 24, 242.

Prêtre desservant. — R Pollin, II 288.

Patron. *L'abbé du Bec*. — J.-N. Colbert, II. 288.

Seigneurs et notables. — F. Lecavellier du Breuil, III. 24 (*J. Legrand*, III. 24). — Jean de Collet des Boves, V. 360 (*H. de Sevrey*, V. 360). — J.-B.-A. Collet des Boves, V. 360 (*M. de Mauduit*, V. 360).

Chapelle Saint-Jean. — Chapelains : G. Nicole, II. 341. — P. de Jores, II. 341. — Patron. *Le seigneur du lieu*. — T. Le Provost, II. 341.

MÉZIDON (N.-D.) Prieuré-Cure

Curés. — N. Chaillou, III. 25. — P. Le Mesnager, III. 25, 387; — J. Le Michault de Valdurand, III. 387; IV. 61, 179, 215. — L. Davy, IV. 215, 291; VIII. 411.

Patron. *Le prieur de Sainte Barbe*. — Jean Davy, III. 25. — L. Davy, III. 387; IV. 73. — Les religieux de Sainte Barbe, III. 387.

Notable. — A. Cauvin, IV. 215.

MIRBEL (Sainte-Anne, III. 315, ou plutôt Saint-Pierre)

Curés. — J. Guillemette, III. 265. — *N. Segouin*, III. 265. — N. de Bodinet, III. 265; VIII. 411.

Patron. *Le prieur de Sainte-Barbe*. — L. Davy, III. 265.

MITTOIS

Curé. — M. Levallet, III 9, 385.

Seigneurs et Notables. — G. Maintrieu de la Poterie, III. 385 (*S. Delauney*, III. 385). — N. Maintrieu de la Poterie, III. 385 (*M. de Philippes*, III. 385). — D. Lecesne, IV. 392 (*M. de Fresnay*, IV. 392.)

LES MONCEAUX (Saint-Michel) Prieuré-cure

Curés. — J. Cécire de la Croix, I. 117, 158; II. 334; IV. 101, 178. — *G. Bosquet*, IV. 101, 178, 186, 292, 348, 531. — J. Lachey, IV. 531; V. 436. — L. Tragin, V. 436. — Singulière prétention du sieur Tragin, V. 436.

Prêtre chapelain. — A. Bunel, IV. 348. — P. Formeville, V. 436.

MONTPINÇON (Sainte-Croix)

Curés. — P. de Vaumesle, I. 238; II. 301; III. 311. — Jacques de Marguerie, I. 238; II. 301; III. 7, 34, 212; VI. 363; VIII. 593.

Clerc. — Jacques de Marguerie, I. 238; II. 301; III. 7, 34, 212, 311.

Patron. *Le seigneur du lieu*. — Mgr de Vendôme, II. 301.

Seigneurs et notables. — F. Héroult, II. 330. (*M. Doisy*, II. 330). — Jean Barbedienne, III. 315 — R. de Philippes des Acres, III. 385. (*F. de Mannoury*). — R. de Marguerie, III. 311 ; VIII. 593. (*M. Douin*, VIII. 593) — P. de Marguerie, VIII. 593 (*M. Blin*, VIII. 593).

MONTVIETTE (N.-D.)

Curés. — J. Leroux, VII. 174. — N. Brunet, VII. 174, 329.

Prêtre desservant. — P. Hurel (D), VII. 174

Patron. *Le seigneur d'Ecots.* — J.-C. de Croisilles, VII. 174.

LA MOTTE (Saint-Michel) Prieuré-Cure

Curés. — C. de Beaurepaire, II. 98. — *P. Guesnon*, II. 98, 359. — *F. Levavasseur*, II. 98. – J. Le Vigneur, II. 98 ; IV. 61, 180. – *P. Tiremois*, IV. 61, 180. — B. de Succa, IV. 180, 182, 407. — *R. Le Héribel*, IV. 61, 214.

Prêtre desservant. — A. Bunel, IV. 182.

Patron. — *Le prieur de Sainte-Barbe.* — F. Galliot, II. 98. — L. Davy, IV. 61. — Les religieux de Sainte-Barbe, IV. 180.

Notable. — P. Cosnard, I. 104 ; IV. 182.

MOUTEILLES (Saint Ouen)

Curés. — R. Bicherel, VI. 627 ; VIII. 557. — R. Paisant, VIII. 673, 689.

Prêtre desservant. — C. Dupont, VIII. 689.

Patron. — G. du Val de Bonneval, VIII. 673.

N.-D.-DE-FRESNAY

Curés. — N. de Malherbe, V. 196 ; VII. 738 ; VIII. 58 — J. Surlemont, VII. 738 ; VIII. 58.

Vicaire. — D'Espiney, V. 150.

Clercs. — J.-B. de Bonnechose, IV. 499 ; V. 446. — VI 224, 339, 442, 797. — Jean Louvet, VIII. 654.

Seigneurs et notables. — R. Le Normand de la Chevallerie, III. 377. (*A. de Guerpel*, III. 377). — G. de Fresnay de la Rouillière, IV. 392. (*Y. Lechanteur*, IV. 392). — D.-A. de Bonnechose, IV. 499 ; V. 446 ; VI. 224 ; VIII. 58. (*F. Deshayes*, IV. 499 ; V. 446). — Jacques de Nicolle de Mauperthuis, V. 150. (*A. d'Espinay*, V. 150). — Jacques de Nicolle, fils, V. 150. (*S. Mallard*, V. 150). — M. Mallard, V. 150. (*G. de Gueroult*, V. 150).

N.-D.-DE-LIVAYE

Curés. — J. Delauney, II. 50. — J. Lepeltier, II. 50 ; IV. 64 ; VII. 24, 513. — VIII. 147, 535. — P. Surirey, VIII. 535, 557.

Clerc. — J. Delafosse, II. 50.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G. de Montmorency-Luxembourg, II. 50. — Les héritiers Montmorency, VIII. 535.

Seigneurs et notables. — Jacques Ricquier, II. 50. — Jacques Baril du Traves, IV. 64. (*M. Baril de Saint-Laurent*, IV. 64). — Ph. Baril du Traves, IV. 64. (*C. Chardey*, IV. 64). — R. de Livre, VII. 24. (*C. de Baumais*, VII. 24). — R. de Livre de Villeneuve, VII. 24. (*F. Lemusnier*, VII. 24 ; *M. Grandin*, VII. 24).

OUVILLE-LA-BIEN-TOURNÉE (N.-D.)

Curés. — S. Desrues, II. 107. — J.-J. Dutaillis, II. 107.

Patron. — *Le prieur de SainteBarbe.* — F. Galliot, II. 107.

Seigneurs et notables. — C. d'Acqueville de Besley, II. 107. — J. Ancerme, II. 107. — G. Mouton, II. 107. — P. Le Vallois des Barres, V. 237. (*M. Le Vallois*, V. 237).

QUERVILLE (Saint Pierre)

Curés. — J. Guesdon, II. 115 ; III. 119 ; IV. 74, 163, 183, 198, 304. — *A. Fourneaux,* IV. 163, 170, 198, 354. — T. Guilloche, IV. 183, 304, 361 ; VI. 285.

Vicaire. — T. Guilloche, III. 141 ; IV. 183, 304.

Clercs. — B. Bretteville, II. 135 ; IV. 453. — R. Delamare, II. 135. — J.-J. Caillot, II. 203.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C. de Saint-Laurens, IV. 74. — Le roi, comme garde-noble, IV. 74.

Seigneurs et notables. — C. de Bonenfant, II. 111. — M. de la Lande, II. 115. — J. Drieu, III. 119. — G. Lebrun, IV. 198.

QUETIÉVILLE (Saint Martin)

Curé. — N. Turquetil, I. 200 ; VIII. 409.

Clerc. — M. Hue, VIII. 453.

Seigneurs et notables. — J. Baudouin de Cingal, I. 200. (*C. de Saint-Laurens*, I. 200).

SAINT-AUBIN-SUR-ALGOT

Curé. — N. Chesnot, VIII. 557.

Prêtre de la paroisse. — N. Chesnot, III. 141.

Clerc. — Jean Andrieu, IV. 499 ; V. 351, 364, 401 ; VI. 313, 878.

Notables. — P. Andrieu, V. 401. — J. d'Airan, V. 401. — R. Desamaison, V. 401.

SAINT-CRESPIN

Curés. — R. Hurel, III. 17 ; IV. 109, 398. — N. Hurel, IV. 398 ; V. 218.

Prêtre desservant. — M. Poplu, IV. 398.

Clerc. — R. Marie, IV. 109, 398.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — P.-A.-D. Hébert de Saint-Crespin, IV. 398.

Seigneur et notable. — P. Hébert, III. 17. — G. Hurel, IV. 109.

SAINT-GEORGES-EN-AUGE

Curés. — J. Fouquet, I. 24 ; VII. 323, 697. — *C.-J. Dunot*, I. 24.

Patron. — *L'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives.* — G. Dunot, I. 24.

Notable. — A. de Malfilastre, II. 63.

SAINT-JULIEN-DE-FOULCON, auj. LE FAUCON

Curés. — G. Lecomte, II. 357 ; III. 17. — J Gervais, II. 357 ; III. 17 ; VII. 455, 712.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — R. Le Prevost, II. 357 ; III. 17.

SAINT-LOUP-DE-FRIBOIS

Curé. — J. Hubert, II. 319.

Vicaires. — P. Rivière, II. 319, 367. — J. Nicolle, III. 119 ; IV. 183, — M. Bouquier, VI. 627 ; VIII. 514.

Clerc. — T. Manchon, I. 99 ; II. 139, 367 ; III. 7, 245, 310 ; IV. 138.

Seigneurs et notables. — P. Fergant des Parcs, VIII. 595. (*M. Coquet*, VIII. 595). — T. Fergant, VIII 595. (*M.-L. Landry*, VIII. 595). — B. Manchon, III. 310.

SAINT-MACLOU-EN-AUGE

Curés. — J. Accard, II. 162. — N. Accard, II. 162 ; VII. 262.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M. de Drozay, veuve de Mathan, II. 162.

Seigneurs. — A. Bénard, VIII. 299 ; (*M.-F. Ruault*, VIII. 209.

SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE

Curés. — C. Dufour, I. 21 ; II. 156 ; VI. 105. — P. Herquier, VI. 105 ; VII. 455 ; VIII. 179.

Vicaire. — C. Sehier, VI. 660.

Prêtre de la paroisse. — P. Hurel, I. 24.

Clerc. — J.-B. Pelvé, III. 72, 407.

Patron. — *Le prieur de Saint-Pierre-sur-Dives.* — J. Le Paulmier, VI. 105.

SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS

Curés. P. Follebarbe, II. 162. — J. Accard, II. 162 ; V. 149.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M. de Drozay, veuve de Mathan, II. 162.

Seigneurs et notables. — C.-A. de Mathan, II. 162 ; IV. 431. (*M. de Rosay ou Drozay*, II. 162 ; IV. 431). — F. de Mathan, II. 162. — G.-P. de Mathan, II. 162 ; IV. 431. (*J.-M. de Varignon*, IV. 431). — M.-A. Boessey, V. 149. (*M Douville*, V. 149). — Jacques Letanneur, VII. 262.

SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY

Curés de la 1re portion. — P. Douesnel, I. 203. — F. de Bonnefons, I. 203 ; V. 227. — N. Brunet, V. 227 ; VII. 174, 329, 357. — P. Morel, VII. 329, 357.

Curé de la 2e portion. — P. Scelles, I. 203 ; V. 3, 227 ; VII. 357.

Prêtre de la paroisse. — J. Boscher, VI. 640.

Patron. — (1re P.) *Le seigneur de la Gravelle.* — J.-C. de Croisilles, I. 203 ; V. 227 ; VII. 329.

SAINT-MARTIN-DES-NOYERS

Curés. — A. Picquot, II. 57 ; VI. 552, 630. — M. Picquot, VI. 552, 630.

Seigneurs et notables. — J. de Martainville de Bois-Hébert, II. 57 ; VI. 308. (*J. de la Rue*, II. 57 ; VI. 308). — F.-G. de Martainville, fils Jacques, II. 57. (*E. d'Assy*, II. 57). — Ph. de Martainville, VI. 543. (*B. Bonnet*, VI. 543). — J. de Martainville, fils Ph., VI. 543. (*M. Tabar*, VI. 543). — J. Gallières et Jean Gallières, VI. 630. — P. Costard du Bosc-Regnoult, VIII. 249. (*L.-M.-A. de Saint-Denis*, VIII. 249).

SAINT-MICHEL-DE-LIVET

Curé. — F. Lemercier, V. 151 ; VI. 660.

Prêtre desservant. — Lemercier, II. 347.

Clercs. — E. de Montreuil, I. 121. — C.-P. Rioult, VI. 457, 871.

Seigneurs et notables. — R. de Montreuil, I. 121 ; VI. 308. (*F. de Moncel*, I. 121 ; VI. 308). — J. de Montreuil, VI. 308. (*M. de Martainville*, VI. 308). — L.-F. Pigis, VI. 871. — Ph Rioult du Longprey, VI. 457, 871. (*C. Gousset*, VI, 457). — J. Deslondes, VII. 111. (*L. Filleul*, VII. 111).

SAINT-PIERRE-DES-IFS (Prieuré-cure)

Curés. — F. Desniot, I. 104 ; II. 12. — *P. Ménager*, I. 104. — P. Patin, II. 12 ; VI. 830.

Prêtres desservants. — J. Rohais, I. 104. — N. Davy, II. 12.

Clerc. — J. Gannel, VII. 248.

Patron. *Le prieur de Sainte Barbe.* — F. Galliot, I. 104.

Seigneurs et notables. — T. Pierre du Clos, I 104. — J. de Montreuil, II. 193 (*H.-C. de Gaugibus*, II. 193). — E. de Montreuil, II. 193. — J. de Lespiney des Pommerayes, I. 104 ; VI. 830 (*A. de Morel*, VI. 830). — F. de Lespiney, I. 104. — C.-A. de Lcspiney, VIII. 311.

SOQUENCE (Saint-Michel)

Curés — N. Madelaine, IV. 102, 173. — L.-F. Frérot, IV. 102, 173, 280, 349 ; VIII. 530, 557.

Seigneur. — C. Benoit de Courmerqueron, VIII. 530 (*M. Pépin*, VIII. 530).

LE TILLEUL-EN-AUGE

. . . .

TORTISAMBERT

Curés. — H. de Maulion, III. 93, 315 ; IV. 485 ; VII. 65.

Vicaires. — Martin, II. 218. — Louvet, III. 485 ; VI. 283, 449.

Clerc. — C. du Buat, II. 130 ; III. 246, 315 ; IV. 275, 459.

Seigneurs et Notables. — M. de Gaultier de Lisores, II. 218 (*M. Philippes*,, II. 218). — L.-F. du Buat, III. 315 ; VII. 65. — P. du Buat, II. 130 ; VI. 65 (*J. de Philippes*, II. 130 ; VI. 65). — P. Duquesney, IV. 485 (*F. de Philippes*, IV. 485). — D. de Brossard de la Filochère, VII. 65 (*F. de Mannoury*, VII. 65). — J. de Brossard de la Chapelle, VII. 65 (*G. du Buat*, VII. 65). — P de Courseulles d'Ailly, III. 345 (*C. de Bonenfant*, III. 345).

VIEUX-PONT (Saint-Aubin)

Curés de la 1re portion. — P. Mesnier, I. 265 ; II. 146, 379. — F. Formage, II. 379 ; III. 8. — F.-A. Desperroys, II. 379 ; III. 8 ; IV. 95, 168, 181. — P. Lecoq. IV. 181, 376, 399, 524 ; VII. 666. 679, 708.

Curés de la 2e portion. — F. Cappelain, II. 146 ; III. 8 ; IV. 399 ; V. 226.

Prêtres de la paroisse. — J. Lormelot, III. 8. — F. Néel (D), IV. 399.

Patron (1re P.) *L'abbesse de Saint-Désir.* — C. de Matignon, II. 379, III. 8.

Seigneurs et notables. — J. Le Maignen de Grandval, II. 146. (*M.-M. Le Maignen*, II. 146). — G. Le Maignen, VIII. 583 (*E. Maire*, VIII. 583). — A. Le Maignen, VIII. 583 (*M.-M. Edouard*, VIII. 583). — R. de Vallois, VII. 708 (*M.-A. de Torcy*, VII. 708). — J. de Guerpel, III. 8.

ARCHIDIACONÉ DE GACÉ

Doyenné de Gacé

Doyens. — G. Lemarchand, V. 341. — *Le même pour la seconde fois*, VII. 429. — N. Corbelin, VI. 644. — G. Le Courtois, VII. 571.

LES AUTHIEUX-DU-PUITS (Saint-Martin)

Curés. — J. Poittevin, IV. 115, 157, 467, 511. — P.-F. Guérin, IV. 511, 512; V. 363.

Clerc. — C. Lemarchand, VI. 707; VII. 397.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — C. Labbey des Autbieux, IV. 467.

Seigneurs. — G. Labbey, V. 363 (*A. Lecesne*, V. 363). — F. Labbey de Vauguimont, V. 363 (*C. Désiré de Montfray*, V. 363). — R. Labbey, IV. 468.

BEAUFAY (N.-D.)

Curés. – J. Letellier, III. 54. — A. Trassard, III. 54; VIII. 585.

Vicaire. — Henry, III. 29.

Clercs. — A. Corbelin, I. 118; II. 62, 174. — J. Roger, I. 118; II. 173; III. 5. — A. Trassard, IV. 581. — G. de Saint-Aignan, VIII. 49, 187.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — T. de Saint-Aignan, III. 54.

Seigneurs et notables. — G. Thiboult, III. 29 (*A. Le Hantier*, III. 29). — T. de Saint-Aignan, VIII. 187 (*M.-F. Mallard*, VIII. 187).

CHAMP-HAUT.

. . . .

LA CHAPELLE-MONTGENOUIL (Saint Martin).

Curés. — C. Legenvre, IV. 462, 514; V. 133. — H. Jarry, IV. 462, 514; V. 133; VI. 110. — D. Lefort, VI. 110, 777. — J. Bicherel, VI. 777.

Patron. — L'évêque de Lisieux, VI. 110, 777.

Notables. — A De Beaumont, IV. 462; VI. 110, 777.— J. De Beaumont IV. 462; V. 133. — J. De Beauprey, IV. 462; VI. 777. — E. De Beauprey V. 133; VI. 110.

CHAUMONT.

Curé. — F. Pierres de la Boullaye, II. 144; III. 101.

Vicaires. — G. Moulley, VI. 110, 218, 253, 597, 807; VIII. 377.

Seigneur. — G. Descorches de Bois-Guillaume, III. 101. (*M.-J. Sellier*, III. 101).

CISAY (N.-D.)

Curé. — Boscher, IV. 127. — L. de Bonnechose, IV. 127 285, 294; V. 402.

Vicaires. — F. Touchet, V. 402. — J. Grillon, VII. 270, 347. — Dutoc, VIII. 585.

Prêtre de la paroisse.— J. Bunel, I. 138; II. 251, 280; (D) IV. 294, 357.

Clercs. — F. Dutoc, IV. 500; VI. 784, 837; VII. 279. — G. Delaunay, V. 382, 414. — C. Boscher, VI. 846.

Seigneurs et notables. — R. Descorches du Coudray, III. 101. (*R. du Vicaire*, III. 101).— G. Erard-Le Gris de Montreuil, V. 402; VI. 351. (*A.-D du Buat*, VI. 351). — G. Froudière, VII. 270. — J. Le Cousturier, VIII. 585. (*M. Thiboult*, VIII. 585) P. Le Cousturier, VIII. 585. (*G Valistout*, VIII. 585).— C. de Roncherolles, VI. 351. (*C. Le Veneur de Tillières*, VI. 351.) -- M. de Roncherolles de Pont-Saint-Pierre, VI. 351. (*M.-A.-D. Erard-Le Gris*, VI. 351).

COULMER (Saint Martin).

Curés. — F. Rocques, II. 116. — M. Lemoinne, II. 116 ; III. 330, 420 ; V. 269 ; VIII. 408.

Clercs. — N. Gonnord,, III. 246, 330 ; IV. 303.

Notables. — F. Lecomte, VIII. 408. (*A. Simon*, VIII. 408).

CROISILLES (Saint Marcel).

Curé. — P. de la Bise, IV. 555 ; VIII. 394.

Prêtre de la paroisse. — J. de Vauquelin, VI. 162.

Clercs. — J. de Vauquelin, IV. 91, 484 ; V. 61, 259 ; VI. 540. — J. Le Hantier, IV. 267, 505, 555 ; V. 207. — F. Thiphaine, VIII. 368, 529, 653.

Seigneurs. — Jacques de Vauquelin des Londes, IV. 484. (*M. de Parfouru*, IV. 484). — Jean de Vauquelin, VIII. 394. *M. du Rouil*, VIII. 394). — E, de Vauquelin, VIII, 394. (*A.-M. de Maurey*, VIII. 394). — F. de Vauquelin des Londes, IV. 484. — M. de Saint-Loup, IV. 484 — F. Le Hantier, IV. 484

ÉCHAUFFOUR, aliàs ÉCHAUFFOU (Saint André).

Curés. — L. Thibout, VI 508, 766. — P. de la Mare, VI. 337, 508, 521, 766. — *G. Leboucher*, VI. 520. 521. — *J. de Vauquelin*, VI. 540, 766. — L. David, VI. 766.

Vicaires. — F. Regnoult, VI. 508. — F. Monnier, VII. 440.

Prêtre de la paroisse. — F. Monnier, VII. 521.

Clercs. — L. Roussel, I. 115, 193. — C. Mesnel, V. 272. — S. Mesnel, VII. 663. — G. Mesnil, VI. 803 ; VII. 440. — J. Turpin, V. 402.— N. Turpin, VIII. 718. — L. Gérard, VIII. 33, 272, 437, 441. — J. Girouy, VIII. 344. — J. Lemaire, VIII. 149.

Patronage. — Litige entre les religieux et l'abbé de Saint Evroult, VI. 521. — L'abbé de Saint Evroult, VI. 766.

Seigneurs et notables.— J. Roussel, VI. 337. (*M. Le Berseur*, VI. 337).

Chapelle Saint-Laurent-des-Planches. — Chapelains. — J.-P. Le Saulnier, II. 314. — P.-L. Langrune, II. 314. - J. Gazon, II. 314 ; VI. 764. — J.-B. Héroult, VI. 764, 778.

ÉCHAUFFOUR (Saint Germain)

Curés. — J. Gondouin, IV. 2, 327 ; V. 110 ; VII. 589, 717 ; VIII. 26. — P.-C. Lefrançois, VII. 589, 717 ; VIII. 26.

Patron. — *L'abbé de Saint-Evroult*, VII. 589.

ÉCHAUMESNIL (Saint Martin)

Curés. — J. Legreux, IV. 357 ; J. Bunel, IV. 357, 511.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — A. du Buat, marquise d'Echauffour, IV. 357.

GACÉ (Saint Pierre)

Curés. — F. Legenvre, II. 380. — C. Legenvre, II. 380 ; III. 297 ; IV. 462, 514 ; V. 133 ; VII. 222, 517. — *G. Leboucher*, VII. 517. — P. Férey, VII. 517, 646, 647.

Vicaire. — J. Bouteiller, IV. 156 ; VI. 638.

Prêtres de la paroisse. — C. Mannoury (D), VII. 647. — L. Maignet, VII. 647. — F. Mallet, VIII. 651. — F. Coispel, VIII. 651.

Clercs. — J. Bouteiller, I. 117. — F. Laisney, VII. 647. — J.-L. Lecomte, VIII. 215.

Patron. — *L'évêque de Lisieux*, VII. 517.

Seigneurs et notables. — C. Maignet, IV. 156. (*M. de la Bove*, IV. 156. — G. Maignet, IV. 156. (*A.-G. Legenvre*, IV. 156). — J. Legenvre, IV. 156. (*A. Regnouard*, IV. 156). — J. Burgault, VII. 222, 646, 647. — C.-A. de Matignon, VII. 222. — R. Charavel, VI. 646, 647.

LA GENEVRAYE (Saint Laurent)

Curé. — J. Philippes, I. 217 ; IV. 380 ; VII. 327, 564.

Seigneurs et notables. — A. Lefebvre du Mesnil, IV. 380. (*B. Lechevallier*, IV. 380). — F. des Essarts, VI. 173. *G. Duvalpoutrel*, VI. 173. — J. Letellier, VII. 564. (*M. Hestey*, VII. 564).

Prieuré de N.-D. de la Genevraye. (*Ordre de Saint Benoit*). — PRIEURS. — J.-B. des Acres de Laigle, I. 275. — T. des Acres de Laigle, I. 275 ; VI. 291. — C.-H. des Acres de Laigle, VI. 291. — DESSERVANT DU PRIEURÉ. — F. Dubois, VI. 291.

GODISSON (Saint Georges)

Curés. — P. Jolly, VI. 454, 561 ; VII. 482. — J. Bonneville, VII. 482, 570, 646.

Prêtres de la paroisse.—J. Bonneville, VI. 454.—Roussel, (D) VII. 705.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — J. du Plessis-Chastillon, VII. 482.

GRANDVAL

Curé. — F. Regnouard, V. 210 ; VIII. 370.

Prêtre de la paroisse. — J. Hédiard, I. 262 ; II. 272 ; IV. 282, 466 ; V. 93.

Clercs. — J. Hédiard, I. 218. — F. Hédiard, VII. 562 ; VIII. 152, 496. — J. de Saint-Clair, V. 458.

Seigneurs et notables. — G.-J.-B. Chouquet, V. 210. (*A.-A. Descorches* V. 210). — H. de Saint-Clair, V. 458. (*A. Doisy*, V. 458)

LIGNÈRES (Saint Pierre)

Curés. — J. Basire, I. 12. — *J. Grillon*, I. 12. — T. de Droullin, I. 12.

Clerc. — F. Corbin, II. 134 ; IV. 503.

Seigneur. — F. de la Mondière, IV. 308.

MARDILLY (N.-D).

Curés. — P. de la Bove, I. 109 ; IV. 18, 40. — *C. de la Bove* (1), IV. 18. — N. Cosnard, IV. 40, 53 ; V. 335 ; VI. 263. — (*J.-B. Dirlande*, V. 335 ; VI. 328. — C. Lefebvre, V. 335 ; VI. 263 ; VII. 692 ; VIII. 89.

Vicaire. — J. Grillon, II. 296 ; IV. 53.

Prêtres de la paroisse. — J. Basire, I. 18. — A. de Hudebert, V. 335. — C. Lefebvre, V. 335.

Clerc. — A. de Hudebert, I. 124 ; III. 6, 298 ; V. 256.

(1) Nous avons omis dans le texte un acte du 22 sept. 1695 par lequel Philippe de la Bove, infirme et âgé de 70 ans, résignait en faveur de Mre Louis du Houlley, pbre de Courtonne-la-Meurdrac, sa cure qu'il avait desservie pendant trente ans. Mais il ne fut pas donné suite à cette résignation.

Patron. — *Le chanoine de semaine en la Cathédrale*, IV. 40. — M. Desperiers, V. 335.

Seigneurs. — A. de Hudebert de Blancbuisson, II. 296. *(A. d'Erneville*, II. 296). — J. de Hudebert, II. 296. *(M.-T. de Nollent*, II. 296). — C. de Hudebert du Val, III. 298; VIII. 89. *(A. de la Morillière*, III. 298; VIII. 89). — A. de Hudebert du Val, III. 298. — G[1] de Hudebert du Mesnil, III. 298. — P. Périer de la Bouverie, V. 335.

MARMOUILLÉ (Saint-Pierre-ès-Liens)

(*S. Petrus ad vincula de Mala Muliere*).

Curés. — D'Angerville, II. 108. — N.-A. Cabart, II. 108; III. 57. — M. Buhot, III. 57; IV. 586

Prêtres desservants ou habitués. — T. de Mesnilgaust, II. 108. — C. Oroullières, II. 108; III. 557; IV. 586; VIII. 449, 521. — J. de Bonneville, VI. 574; VII. 482.

Clercs. — P. Lemière, III. 237. — G. de Macey, IV. 91, 505, 575; VI. 260. — J. de Bonneville, IV. 412, 505, 575, 586; VI. 119, 557. — N. Tabur, IV. 521. — J. Tabur, VIII. 274, 528, 547. — J. de la Bertherie, VIII. 521, 547. — G. de la Bertherie, VIII, 449, 547.

Patron. *Le prieur de Sainte-Barbe.* — F. Galliot, II. 108.

Notables. — P. de Macey, II. 108. — J. de Bonneville, II. 108.

Prieuré de Saint-Nicolas-des-Bois. (*Ordre de Saint Augustin*). — PRIEURS. — T. de Rouxelin, I. 201. — J. Rouxelin, I. 201; III. 271. — P. Dupré, III. 271; VI. 231. — J.-B. Legouez, VI. 131. — PATRON. — *L'abbé de N.-D.-du-Val.* — N. Druel, III. 271; VI. 231.

LE MELLERAULT, auj. MERLERAULT (Saint Martin)

Curés. — N. Le Muet, V. 269. — *P. Renoult*, V. 269; VI. 21 — *A. de la Mondière*, V. 269, 295. — G. Le Courtois, V. 269; VII. 327, 367, 559.

Vicaires. — J. Pichon, I. 138. — G. Gallet, V. 269. — Rossignol, VI. 337. — J. de Bonneville, VII. 482.

Prêtre de la paroisse. — G. Le Courtois, I. 296; II. 277. III. 162, 474; IV. 330; V. 76; VI. 454.

Patron. — *L'abbé de Saint Evroult*, V. 269. — L'évêque de Lisieux, *sede vacante*, V. 269.

Seigneurs et notables. — F. Foucques du Boisbuisson, V. 269. — P. Fontaine, V. 269. — J. Le Muet, V. 269. — F. de la Mondière de Lignères, V. 295. — G. Bignault, VI. 337. *(A. Roussel*, VI. 337).

Collégiale du Merlerault. — (Voir plus haut, après les abbayes.)

LE MESNIL-FROGER (Saint Martin)

Curés. — C. Lehongre, VIII. 669. — J. Grillon, VIII. 669, 677.

Prêtres de la paroisse. — G. Hersent l'aîné, II. 242, 280; III. 444; V. 24. — P. Tousey, V. 56; VII. 162.

Clerc. — G. Hersent, II. 132, 242; III. 3, 108, 206.

Patron. *La collégiale du Merlerault*, VIII. 669.

Seigneurs et notables. — J. Osmont, VI. 504. (*A.-R. Mallard*, VI. 504). — F. Legenvre, VIII. 677.

LE MESNIL-VICOMTE (La Trinité)

Curés. — C.-A. Périer, II. 181, 251. — J. Pinchon, II. 251; IV. 357; VII. 213. — J. Rossignol, VII. 213.

Prêtres de la paroisse. — L. Maignet (D). VII. 213. — L. Morin, I. 61 ; VI. 408, 738, 647 ; VIII. 53.

Clercs. — L. Morin, I. 61 ; VI. 647. — O. Lecomte, IV. 267 ; VI. 819. — P. Legenvre, IV. 501.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F. de Portes, I. 233 ; II. 251 ; VII. 213.

MONTMARCÉ (Saint Pierre)

Curés. — N. Corbelin, VI. 574 ; VII, 367, 482, 505, 569, 570. — J.-B. Auffray, VII. 569, 570, 646, 648 ; VIII. 588. — L. Durand, VIII. 588, 678, 679.

Vicaire. — R. Andrieu, V. 269, 341 ; VI. 574 ; VII. 646.

Clercs. — J. de Bonneville, IV. 575 ; VI. 119. — G. de Macey, IV. 575 ; VI. 562.

Patron. — *Le marquis de Nonant.* — J. du Plessis-Chastillon, VII. 569 ; VIII. 588.

NONANT (Saint Cyr)

Curés. — G. Lemarchand, I. 85 ; II. 234 ; V. 341 ; VII. 429, 505. — N. Corbelin, VII. 505, 572 ; VIII. 408.

Vicaires. — J. Lemarquand, VII. 429, 572. — J. Grip, VIII. 528.

Prêtre de la paroisse. — J. Lemarquand, VI. 479. — F. Amellant, VI. 454. — M. Amellant, VII. 572.

Clerc. — N. Tabur, IV. 91, 521 ; V. 45.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — J. du Plessis-Chastillon, VII. 505.

Seigneurs. — G. de Maurey du Plessis, I. 85. (*C. du Moulinet*, I. 85). — E. du Moutier de Turey, II. 234. — J. du Plessis-Chastillon, V. 341. — P. Hébert, VIII. 408. (*C. Carrey*, VIII. 408). — J. Hébert de la Héberdière, VIII. 408. (*M. Lecomte*, VIII 408).

Chapelle Saint Jacques-le-Mineur. — CHAPELAIN. — M. Amellant, V. 341 ; VI. 454, 478. — PATRON. — *Le seigneur de Nonant.* — J. du Plessis-Chastillon, VI. 454.

Chapelle Saint Eustache (*au château de Montaigu*). — CHAPELAINS. — P. Jolly, VI. 479. — M. Amellant, VI. 479 ; VII. 570, 572. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — J. du Plessis-Chastillon, VI. 479.

LE NOYER-MENARD

Curé. — P. de Baudemont, VI. 186.

Clercs. — R. Morard, V. 368 ; VI. 186, 241, 471.

Notables. — J. Morard, VI. 186.

ORGÈRES.

Curés. — O. Delauney IV. 558 ; V. 402 ; VIII. 348.

Vicaire. — N. de Forges, VII. 434.

Clercs. — J.-L. Lepetit, IV. 502 ; VIII. 45, 244, 505. — N. de Forges, III. 133. — P.-F. Guérin IV. 511 — L. Avrouin, VI. 802, VII. 434.

Seigneurs. — F. du Bouillonnay, IV. 558. (*M. Grente*, IV. 558). — F.-C. du Bouillonnay, IV. 558. (*A.-L. du Fay*, IV. 558). — B. Lepetit, VIII. 244.

POMONT (Saint Samson).

Curés. — J. Lévesque, I. 138. — J. Pinchon, I. 138 ; II. 251, 280. — G. Hersent, II. 251, 280 ; III. 444. — J. Anfrie, III. 444 ; VII. 270, 434. G. Grillon, VII. 270, 347.

Prêtre de la paroisse. — Monnier, (D) II. 158.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — F. du Valpoutrel, I. 138; II. 280. — L. du Valpoutrel, III. 444. — A. du Buat, veuve de G. Erard-Le Gris, VII. 270.

Seigneurs et notables. — J. du Valpoutrel, I. 138. — G. Le Carbonnier de Framboisier, VII. 604. (*M. Lecomte*, VII. 604. — F. Le Carbonnier de Framboisier, VII. 347, 604. (*J.-F. Duhamel*, VII. 604).

RÉSENLIEU (N.-D.)

Curés. — A.-F. Fousteau, II. 198. — P. Toustain, II. 198; VII. 222; VIII. 342.

Vicaire. — F. Rolland, II. 198.

Clercs. — F. Rolland, VII. 229, 530. — A. Baudemont, VIII. 273. 342. — F. Lecomte, VIII. 376, 651.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — E. de Fousteau, dame de Nollent, II. 198.

Seigneurs et notables. — E. de Fousteau, II. 198. — J. Lecomte, II. 198; VIII. 651. — L. Lecomte, II. 198. — P. Lecomte, VIII. 651. (*O. Duguey*, VIII. 651). — R. Lecomte, VIII. 651. — J.-B. Lesieur, VIII. 651.

LA ROCHE-NONANT (Saint Pierre). Prieuré-Cure.

Curés. — A. de Basly, I. 2. — J. Des Ramé, I. 2; II. 13, 234; III. 39.

Vicaire. — J. Pichon, I. 2.

Prêtre de la paroisse. — Delauney, (D) I. 217.

Seigneurs. — F. de Louis du Taillis et A. de Louis du Verbois, II. 234. J. de Tracquet, III. 39. — F. de Brossard, III. 39. — P. de Brossard, *maître des verriers*, VI. 479.

SAINT-AUBIN-DE-CISAY

Curés. — P. Lebourlier, III. 444; IV. 357; V. 402. — *L. Carité*, V. 402. — J. Turpin, V. 402.

Vicaire. — P. Lemarchand, V. 402.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — F. du Valpoutrel, II. 280. — Litige entre L. du Valpoutrel et M.-A.-D. du Buat, V. 402.

SAINT-ÉVROULT-DE-MONTFORT (Prieuré-cure)

Chanoine régulier de la prieuré. — E. Gouin, VII. 559, 571. (*On ne trouvera le nom du prieur que dans le second volume*).

Vicaire. — Vallée, III. 23.

Clercs. — A. Lambert, V. 378. — G. Parent, VII. 310, 546. — H. Brières, VIII. 137, 155, 198, 658.

Seigneurs. — J. Bernart de Courmesnil, II. 68 (*C. du Bouillonnay*, II. 68). — F. Bernart de Courmesnil, II. 68 (*M. Desportes*, II. 68). — M.-A. de Lannoy, III. 23. — A. de Hudebert du Val, V. 68.

SAINT-GERMAIN-DE-CLERFEUILLE

Curé. — G. Chausson, II. 366; VIII 2.

Clercs. — F. Regnault, II. 131, 366; III. 6; IV. 274, 508. — M. Mesnil, II. 137.

Seigneur et notable. — J. Chausson des Orgeries, VII. 487.

SAINT-PIERRE-DES-LOGES

Curés. — P. Noncher, VI. 373. – C. Bardel. VI. 367; VII. 574.

Patron. — *L'Evêque de Lisieux*, VI. 367.

TALONNEY

Curé. — R. Rungeard, II. 346; V. 269.

Seigneurs. — C. Ragaine de la Hutellière, II. 346. — R. Levallois, V. 227.

Chapelle de la Sainte-Trinité. — Chapelains : J. Rungeard, II. 346. — T. Ragaine, II. 346. — Patron. *Le seigneur de Talonney.* — C. Ragaine de la Hutellière, II. 346.

LE TILLEUL (N.-D.)

Curés. — G. Lepoix, II. 91. — N. Houlette, II. 91; VII. 222. — C. Gondouin, VII. 222, 346, 347.

Prêtres de la paroisse. — A. de la Mondière, IV. 565; V. 68, 269; VI. 55. — C. Gondouin, (D) VII. 346.

Clercs. — A. de la Mondière, I. 119, 194, 290. — T. Moullin, V. 445 VII. 497.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C.-T. de Matignon, II. 91; VII. 222.

Notable. — F. Duhamel, VII. 604 (*M.-M. Le Boctey*, VII. 604).

TOUQUETTE (N.-D.)

Curé. — G. de Saint-Clair, II. 158; IV. 89; V. 127; VI. 85, 512.

Clercs. — L.-A. de la Rouvraye, IV. 37, 89; V. 383. — J. de la Rouvraye, IV. 411; V. 215, 345, 358; VI. 161, 499, 695. — F. Leclerc, VII. 468.

Seigneurs et notables. — L.-A. de la Rouvraye du Buisson, IV. 37, 89 (*C. de Chaulieu*, IV. 37). — J. de la Rouvraye de Grandprey, IV. 89. — L. de la Rouvraye, IV. 411 (*S. Girard*, IV. 411). — M.-A. de la Rouvraye, V. 358. — J. du Rouil du Boismassot, IV. 89; VI. 85; VIII. 394 (*F. d'Anneville*, VI. 85. — *M. de Bonenfant*, VIII. 394). — L.-A. du Rouil, VI. 85 (*M. Ramette*, VI. 85. — Jacques Laurans ou Laurent, V. 127 (*M. Réveillé*, V. 127). — N. Ramette, VI. 85 (*M. Guinard*, VI. 85).

Chapelle de Saint-Michel du Valboutry, V. 139. (*Elle appartenait au diocèse de Lisieux, mais se trouvait enclavée dans la paroisse de N.-D.-du-Bois, diocèse d'Evreux, près de Touquette*).

LA TRINITÉ-DES-LETTIERS

Curés. — F. de la Vallée, I. 103, 222. — A. Clouet, I. 103. — J. Girard, I. 103, 222. – Jacques Son, I. 222.

Prêtre desservant. — P. Gougeon, I. 222.

Patron. — *L'évêque de Lisieux*, I. 222.

Doyenné de Livarot

Doyen. — O. Lelasseur, VIII. 478.

AUQUAINVILLE (N.-D.)

Curés. — G. Haguelon, II. 152; V. 48; VII. 241. — A. Guéret, VII. 241, 285.

Vicaires. — G. Lemonnier, I. 287. — Férey, VII. 30.

Prêtre de la paroisse. — L. Jourdain, IV. 576 ; (D) V. 10, 130 ; VI. 422, 687.

Clercs. — L. Jourdain, I. 123 ; III. 6, 247 ; IV. 238. — J. Alix, IV. 150.

Patron. — Le Chapitre de la Cathédrale et son Sénéchal, VII. 241. — J. Lecoq, VII. 241.

Seigneur. — R. de Bonnechose de la Boulaye, VII. 285.

LES AUTHIEUX-EN-AUGE ou SOUS-LE-REGNOUARD (Saint-Georges)

Curés. — M. Morin, II. 370 ; V. 267 ; VIII. 312, 460, 618. — *H. Fergant*, II. 370.

Clercs. — G. Louvet, III. 61. — Jean Louvet, VIII. 345, 618. — R.-F. de Gauthier, VIII. 148, 312. — C. Lemarchand, VI. 857.

Seigneurs. — C. Fortin de Montgart (?), IV. 48 (*M.-M de Gaultier*, IV. 48). — J.-B. de Gaultier de Mesnival, VIII. 312, 460. (*A. Poullain*, VIII. 460). — J. de Gaultier, VIII. 460. (*E. Dufour*, VIII. 460).

BELLOU (N.-D.)

Curé. — G. Le Michel, I. 237, 248 ; II. 194 ; III. 209 ; IV. 250, 360 ; V. 165, 223 ; VIII. 478.

Clercs. — J. Vauquelot, VI. 109. — F. Jonquet, VI. 683 ; VIII. 468. — J. Touquet, VIII. 547.

Seigneurs et notables. — C. Hardy de la Houssaye, I. 237 (*F. Vautier*, I. 237). — Ph. Hardy de Chouvallon, fils Cardot, I. 237 ; IV. 360 (*G. du Nepveu*, I. 237. — *M. Le Prévost*, IV. 360). — Ph. Hardy, fils Ph., IV. 360. (*A. de Nollet*, IV. 360). — F. Cauvin, III. 209 (*G. Le Michel*, III. 209). — G. Le Michel, II. 194 (*M. Gouhier*, II. 194). — F. Le Michel, V. 165 (*C. de Cintray*, V. 165). — I. Le Michel, V. 165 (*F. Drieu*, V. 165).

BELLOUET (Saint Pierre)

Curés. — M. Lecoq, III. 350. — M. Vinet, III. 350 ; V. 151 ; VIII. 366, 478. — G. Buisson, VIII. 366, 478.

Prêtre de la paroisse. — F. Buisson, VII. 272.

Clerc. — Jacques de Bonnechose, I. 120.

Patron. — *L'évêque de Lisieux*, VIII. 366.

LA BREVIÈRE (Saint Pardoul)

Curés. — P. Angerville, I. 84. — J. Aubin, I. 84 ; V. 340. — T. Renoult, V. 340 ; VII. 112 ; VIII. 249, 676. — T. Bellières, VIII. 676.

Vicaire. — F. Buisson, V. 340.

Patron. — *Les religieux de Saint-Martin de Séez*, V. 340 ; VIII. 676.

Seigneurs. — J. de Saint-Denis de la Brevière, VIII. 249. (*M.-A. de Malortie*, VIII. 249).

LA CHAPELLE-HAUTE-GRUE

Curé. — N. de Droullin, I. 248 ; IV. 556 ; VIII. 203, 460.

Prêtre de la paroisse. — O. Gondouin, VII. 213, 222.

Clercs. — C. Gondouin, II. 130 ; IV. 505, 556 ; V. 207. — G. Gondouin, VII. 498. — G. Basire, IV. 505, 549.

Notables. — J. Laignel, I. 248. (*J. Thomas*, I. 248). — G. Dufour, VIII. 640. (*E. de Margeot*, VIII. 460).

CHEFFREVILLE (N.-D).

Curés. — N. Formeville, III. 275, 292 ; V. 240, 280, 362. — T. Delamare, V. 362.

Vicaires. — P. Costard, V. 362. — Harel, VIII. 356.

Prêtre de la paroisse. — L. Jourdain, VI. 422, 687.

Clercs. — P. Férey, III. 275. — L. Jourdain, III. 6, 247, 292.

Patron. — *L'abbé du Bec.* — J.-N. Colbert, V. 362.

Seigneurs et notables. — N. Puchot, III. 95. (*A. Jamot*, III 95). — R. Puchot, III. 95. (*M.-M. de Montreuil*, III. 95).

COURSON (N.-D).

Curé. — J. de Liée de Tonnencourt, III. 84, 256 ; VIII. 354.

Vicaires. — Croisey, I. 206. — N. Bellière, V. 254, 267 ; VI. 173 ; VII. 132, 451, 665, 699 ; VIII. 12, 362.

Prêtre de la paroisse. — P. Cantrel, VIII. 532.

Clercs. — M. Aubert, IV. 502 ; V. 267, 365. — N. Bellière, I. 124, 169, 192 ; II. 173 ; VIII. 95. — J. Buisson, VIII. 320, 362, 547. — A. Cantrel, VIII. 558, 637. — P. Cantrel, II. 175. — C. Cordier, IV. 500 ; VI. 300, 390. — L. Deshays de la Cauvinière, IV. 217 ; V. 217. — F. Halbout, II. 175. — M. Le Michel, VIII. 19, 328, 362, 495, 553. — Jean Lechangeur; VII. 442 ; VIII. 532, 637. — Jacques Lechangeur, VII. 18. — J.-B. de Lyée, II. 81, 209 ; V. 142 ; VI. 378. — G. Mourrier, VIII. 468, 543, 671. — M. Samin, IV. 91, 105, 453 ; V. 257, 366.

Seigneurs et notables. — O. de Bonnechose, VI. 173. — O. de Bonnechose des Parcs, VI. 173. (*M.-F. des Essarts*, VI. 173). — T. de Bonnechose de Bonneville, IV. 22, 355. — J.-B. Deshays du Mesnil, IV. 217. (*M. Dauge*, IV. 217). — C. Dutac, III. 256. — G. Lecordier, VI. 390. — Jacques Lejeune, VI. 390. — G. Le Michel de la Babouelle, VIII. 328. (*A. Labbey*, VIII. 328). — G. de Liée de Belleau, II. 81, 209 ; VI. 624 (*G. Drouslin*, II. 81). — M. de Liée, VI. 624.

Chapelle Saint Michel de Belleau. — CHAPELAINS. — A. Dutac, II. 209. — J.-B. de Liée, II. 209 ; VI. 378, 614. — PATRON. — *Le seigneur du lieu.* — G. de Liée de Belleau, II. 209.

COURSON (Saint Pierre)

Curé. — J. Asselin, III. 209, 256 ; V. 162 ; VIII. 89.

Clerc. — F. Denis, II. 335.

Seigneurs et notables. — L. Le Michel de la Babouelle, III. 209. (*F. Agis*, II. 209). — J.-B. Le Michel, VIII. 89. (*M. Le Gaultier*, VIII. 89). — L. Le Michel des Pommerays, V. 223 ; VIII. 89. (*F.-J. de Hudebert*, VIII. 89).

LA CROUPTE (Saint Martin)

Curés. — M. Le Breton, II. 127. — P. Rioult, II. 209, 127 ; V. 254 ; VI. 439. — J.-B. de Bonnechose, VI. 339, 442, 797 ; VII. 5, 451.

Vicaire. — Croisey, VIII. 203.

Clercs. — J. Pottier, I. 122 ; II. 303 ; III. 5. — E. Leprevost, IV. 448, 505, 591 ; V. 207.

Patron. *Le seigneur de Fervaques.* — C. de Prie, II. 127, 225. — L. de Prie alternativement avec M. de Bullion, VI. 339.

Seigneurs. — F. Denis de Vauchel ou Vaussel, VIII. 40.

FERVAQUES (Saint Germain).

Curés. — J. Pottier, V. 423. — P. Rioult, V. 423 ; VI. 339 ; VIII. 159.

Vicaires. — Buisson, II. 55. — T. Delamare, II. 214, 264 ; III. 99, 226. — J. Pottier, VI. 5 ; VIII. 12, 619. — P. Ferey, VI. 355, 587 ; VII. 647, 649. — J. Martin, VII. 451.

Prêtres de la paroisse. — J. Delamare, V. 362. — J. Martin, VII. 433, 451.

Clercs. — Jacques Delamare, II. 133 ; III. 6, 260, 307 ; IV. 393 ; V. 362. — T. Delamarre, V. 362. — J.-B. Le Marchand, II. 134 ; IV. 172. — F. Le Marchand, V. 216. — P. Ferey, III. 6, 275, 443. — L. Desvaux, III. 6, 136, 232. — J. Martin, IV. 446, 505, 576. — C. Dubus, V. 393 ; VI. 392 ; VII. 729. — M. Desjardins, VI. 67. — D. Gouhier, VI. 559.

Patron. — C. de Prie, V. 423.

Seigneurs et notables. — P. Desvaux, III. 136. — M. Germaine, III. 307 ; VIII. 619. (*J. Motte*, VIII. 619. — M. Germaine, fils M., VIII. 619. (*C. de Montreuil*, VIII. 619) — A. Lelasseur de Jarrest, IV. 355 ; VI. 339. — D. Dubusc, VI. 390. — D. Gouhier de Verneuil, VI. 339. Il est relevé de l'ordre de sous-diacre, VI. 559. Il se marie, VI. 587. (*A. Noël*, VI. 587). — J. Gouhier de la Huberdière, VI. 587. (*R. de Glatigny*, VI. 587).

LISORES (Saint Vigor).

Curés. — L. Dubois V. 223. — *T. Cavey*, V. 223. — *N. Nicolle*, V. 223. — F. Leprevost, V. 223 ; VI. 595, 703 ; VII. 255, 359, 585.

Vicaires. — De la Fosse, I. 94. — F. Louvet, II. 218 ; III. 335 ; IV. 250, 485 ; V. 223.

Prêtre de la paroisse. — J. Fortin, III. 312.

Clercs. — F. Dauvergny, III. 335, 457. — J. Thomas, VI. 842.

Patron. *Les seigneurs du lieu.* — Patronage alternatif, V. 223. — Litige entre C. Cavey, V. 223, P. Leprevost, V. 223, F. et R.-F. Leprevost, V. 223.

Seigneurs et notables. — M. Gaultier de Lisores, II. 218. (*M. Philippes*, II. 218). — P. Duquesney, IV. 485. (*F. de Philippes*, IV. 485). — P. de Marescot de Lisores, V. 223 ; VII. 359. (*M. Desjardins*, VII. 359). — J.-B. de Marescot, VII. 359. (*C. Desperroys*, VII. 359). — P. Bonnet de la Morillière, V. 223. — J.-B. de Huldebert de la Miltière, VII. 255. — (*R. de Fontaine*. VII. 255) — L. Le Michel des Pommerays, V. 223.

LIVAROT (Saint Ouen)

Curés. — G. Aulnay, III. 432 ; V. 112 ; VIII. 402, 481. — J. de Mannoury, VIII. 402, 472, 481.

Vicaires. — G. Buisson, II. 150, 347 ; III. 439 ; V. 359 ; VI. 443, 595, VII. 448 ; VIII. 336. — J. de Mannoury, III. 95, (D) 385 ; VI. 255 ; VII. 57, 647 ; VIII. 415. — P. Costard, VIII. 481.

Clercs. — J. de Mannoury, I. 115, 193 ; VIII. 472. — G. Delaunay, I. 176, II. 57, 173. — M. Samin, IV. 91, 105. — G. Moullin, VI. 380.

Seigneurs et notables. — D. Delaunay, I. 176. — H. Aubert, II. 215. (*J. Rioult*, II. 215.) — G. de Montreuil, III. 95. (*A. Lebourgeois*, III. 95). — G. Levillain, III. 439. (*L. de Piquot*, III. 439). — C. de Piquot VII. 649. — C. de Fresnel de la Pipardière, V. 112. 488 ; VI. 871. (*M. de Saffrey*, V. 112, 488). — J.-A. de Fresnel, V. 488. (*C.-L. de Bonenfant*, V. 488).

LE MESNIL-EUDES

Curés. — P. Fréard, I. 25. — G. de la Planche, I. 25 ; II. 290 ; III. 30.

Vicaire. — G. Hardouin, I. 25, 247.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — J. de Tournebu, I. 25.

LE MESNIL-GERMAIN (Saint-Jean-Baptiste)

Curés de la 1re portion. — P. Patin, II. 12, 370. — M. Morin, II. 370. — H. Fergant, II. 370 ; III. 372.

Curés de la 2e portion. — J. Lepetit, II. 370 ; III. 439 ; VII. 295.

Vicaire. — H. Fergant, II. 370.

Seigneurs et notables. — F. de Bonnechose, III. 372. (*J. Dubois*, III. 372). — O. de Bonnechose de Beauvoges, III. 372. (*A. Le Mancel*, III. 372). — P. de Piquot, III. 439 ; VII. 649. (*A. Auffrey*, VII. 649). — P. Pollin, III. 224. — F. de Marguerie du Bourg, VII. 295. (*C. Auffrey*, VII. 295). — C. de Marguerie de Forteval, VII. 295 (*M.-F. Lenormand*, VII. 295). — J.-B. Lepetit, III. 292.

Chapelle Saint Laurent de Noiremare. — Chapelains. — P. Desperroys, III. 224. — C. Clérice, III. 224. — Patron. — *L'évêque de Lisieux*, III. 224.

LE MESNIL-IMBERT

Curé. — J. Philippes, II. 152, 178.

Clercs. — R. Croisey, I. 118, 193 ; II. 174. — F. de Corday, II. 131 ; III. 337 ; IV. 442, 508. — J. de Corday, IV. 502 ; V. 364, 394 ; VI 297, 368, 717. — H.-P. de Corday, VI. 306, 368, 676, 760 ; VII. 137.

Seigneurs et notables. — G. de Corday de Cauvigny, III. 337 ; V. 394 ; VI. 368. (*M. de Tirmois*, III. 337 ; VI. 368). — A. de Corday de Launey. V. 394 ; VI. 368. — H.-P. de Corday, V. 394.

LES MOUTIERS-HUBERT (Saint-Martin)

Curés. — Y. Deshays, II. 35 ; III. 256 ; VII. 34. — *L. Lemercier*, VII. 34. — G. André, VII. 34.

Vicaires. — J. Dumont, VIII. 262. — N. Leguey, VIII. 579.

Prêtre desservant. — J. Dumont, VII. 34.

Clercs. — T. Bellière, I. 118 ; II. 62, 201 ; III. 327. — N. Leguey, IV. 103, 147 ; V. 365 ; VI. 286. — D. Leguey, IV. 448 ; V. 233, 365. — G. Moulin, VI. 786, 789.

Patron. — J.-B. Deshays de la Cauvinière, VII. 34. — Le roi, VII. 34.

Seigneurs et notables. — J.-B. Deshays de Launey-Gassart, II. 35. (*M. Lecornu*, II. 35). — E.-G. Deshays de Launey-Gassart, II. 35. H. Deshays de Launey-Gassart, II. 49.

Chapelle Sainte Marie ou **Sainte Marguerite des Houlettes**, I. 178. — Chapelains. — N. de Mailloc, I. 178. — T. Baudouin, I. 178. — Patron. — Le roi, I. 178.

Chapelle Saint Eloy. — Chapelains. — Y. Deshays, VII. 139. — P. Rault, VII. 139 ; VIII. 262. — F.-N. Deslandes Caboulet, VIII. 262. — Patron. — *L'évêque de Lisieux*, VII. 139 ; VIII. 262.

PONTALERY (Saint Vigor)

Curés. — F. de Vaumesle, II. 150 ; III. 45 ; VII. 445.

Clerc. — T. Lefranc, I. 162.

Notables. — F. Gosselin, I. 178. — D. Bordeaux, III. 124. (*F. de Denis*, III. 124. — J. Lefessier. VII. 445.

PRÊTREVILLE (Saint Pierre)

Curés. — P. de Mailloc, I. 247 ; II. 234 ; V. 485. — E. Le Bas, V. 385, 485 ; VI. 7, 259 ; VIII. 285.

Vicaires. — F. Margot, IV. 234 ; V. 194 ; 327. — A. Nicolle, VI. 89, 564 ; VII. 121, 673.

Prêtre de la paroisse. — Hardouin, V. 457.

Clercs. — J. Mérouze, I. 121 ; V. 171. — P. Hardouin, II. 135 ; IV. 234, 453, 507, 584 ; V. 208. — A. Ouillier, IV. 501 ; VI. 148, 273, 794. — A. Poplu, VI. 461 ; VII. 438.— J. Poplu, VII. 248, 591, 640.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — L. de Prie, veuve de la Motte, V. 485.

Seigneurs et notables. — F. de Louis du Taillis, II. 234. (*B. Duval*, II. 234). — A. de Louis du Verbois, II. 234. (*E. du Moutier*, II. 234). — L. de Fautereau, V. 327. (*M. de Mauauit*, V. 327). — M.-A. de Fautereau, V. 327. (*M. Cœuillel*, V. 327).

SAINT-AUBIN-SUR-AUQUAINVILLE

Curés. — F. de Corday, II. 122. — E. Le Camus, II. 122 ; III. 68 — J. Caboulet, III. 68 ; VI. 661 ; VII. 23, 285.

Vicaire. — Leprevost, II. 152.

Prêtres de la paroisse. — P. Hurel (D), III. 68. — F.-N. Caboulet, VII. 187.

Clercs. — J. Caboulet, II. 264 ; III. 3, 68. — F.-N. Caboulet, V. 136 ; VI. 537, 746.

Patron. *Le seigneur du lieu.* — M. de Belleau, II. 122 ; III. 68.

Notable. — G. Martin, II. 152. (*M. Hamon*, II. 152. — J. Lepetit, III. 68.

SAINT-BAZILE

Curé. — C. Gautier, VIII. 382.

Clerc. — C. Gautier, I. 117.

SAINTE-FOY-DE-MONTGOMMERY

Curé. — Morlet, II. 354 ; VI. 625.

Vicaire. — Leblanc, VII. 15 ; VIII. 226.

Clercs. — G. Basire, II. 132 ; IV. 505, 549 ; V. 365 ; VI. 448. — F. Leroux, II. 203 ; III. 121. — G. Moulin, VII. 88. — P. Lion, VIII. 308.

Seigneurs et notables. — G. de Bonnet de Flancourt, II. 354. (*.... de Quedeville*, II. 354). — J. Bonnet de la Tour, II. 354. (*E. Godard*, II. 354). — C. de Mannoury, III. 334 ; VII. 15. (*M. de Vaumesle*, III. 334, VII. 15). — N. de Mannoury, VII. 15. (*M. de Lespée*, VII. 15).

SAINT-GERMAIN-DE-MONTGOMMERY
(appelé SAINT-GERMAIN-DE-SAINTE-FOY, IV. 272)

Curé. — Goupil, VII. 668.

Vicaires. — Huquelle, VII. 684. — Pellerin, VIII. 617.

Prêtre de la paroisse. — G. Leblanc, II. 243 ; III. 470.

Clercs. — A. Baillargeau, I. 122 ; II. 88, 171 ; III. 456 ; IV. 563. — G. Leblanc, I. 117. — J. Lasseur, I. 194, 318. — D. Lefrançois, III. 458, 470 ; IV. 272 ; V. 255, 366. — M. Huquelle, VI. 127, 309. — J. Thomas, VI. 318. — J. Lenormand, VIII. 30. — N. Levon, VIII. 151, 642, 664.

Seigneurs et notables. — P. Lefrançois de la Plesse, III. 470. — G. de Mannoury de Fontigney, VII. 413. (*M. de Tirmois*, VII. 413).

SAINT-JEAN-DE-LIVET

Curés. — L. Gaillard, VII. 121 ; VIII. 195, 660. — L. Pollin, VII. 660, 680.

Clerc. — L. de Bouzolles, I. 110.

Patron. — *Le chanoine de semaine en la Cathédrale.* — P. Audr... VIII. 660.

Chapelle Sainte Barbe-des-Brières. — Chapelains. — N. Osmont, II. 230 ; V. 91, 308. — G. Gondouin, V. 308. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — A. de Coustin, V. 308.

SAINTE-MARGUERITE-DES-LOGES

Curé. — O. Lelasseur, V. 34 ; VIII. 478, 619.

Vicaire. — N. Réaultey, VII. 665, 679 ; VIII. 478.

Clerc. — P. Costard, II. 135 ; IV. 14, 272 ; VI. 111.

Seigneurs et notables. — J. de Louis du Couldrey, II. 318 (*M. Fera...*, II. 318). — J. de Vaumesle du Couldrey. III. 123. (*M. de Marguerin*, III. 123). — P. Costard, IV. 14. — G. de Guyot de la Motte, IV. 105. — G. de Montreuil, VIII. 619. (*A. Lebourgeois*, VIII. 619).

SAINT-OUEN-LE-HOULT

Curé. — C. Vattier, II. 299 ; IV. 576 ; V. 165.

Vicaire. — T. Bellières, VII. 295 ; VIII. 676.

Clerc. — C.-A. Lesueur, VIII. 38.

Seigneurs et notables. — L. Cogent Caboulet de Launoy, II. 299. (*M. Leprince*, II. 299). — R. Cogent Caboulet, II. 299. (*M. Thomas*, II. 299). — F. Lange, III. 77. (*L. de Louis*, III. 77. — G. Lange, III. 77. (*M.-M. Gueroult*, III. 77). — G. Lenormand du Buschet, VII. 295. (*M. de Pommeret*, VII. 295).

TONNENCOURT (Saint Pierre)

Curés. — F. Dutac l'ainé, III. 256, 275. — A. Deshays de Beiville, III. 256 ; VIII. 270, 354. — J. de Liée, VIII. 354, 464. — J. Delamare, VIII. 464.

Prêtres desservants. — F. Dutac, III. 256. — P. Cantrel, VIII. 464.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C. de Liée, III. 256. — L. de Liée, VIII. 354, 464.

Seigneurs et notables. — L. de Liée de Tonnencourt, II. 209 ; VI. 624. (*M. de Liée*, VI. 624). — N. Morin de Bonange, III. 32 ; V. 244. (*C. de Bisson*, V. 244). — P.-L. Morin de la Roquière, III. 32 ; V. 244. (*F. de Bras de Fer*, V. 244).

Doyenné de Montreuil

Doyens. — J. Dupont, I. 256 ; II. 124 ; V. 409. — R. Despériers, VI. 644 ; VIII. 259.

BOCQUENCEY (Saint Martin)

Curé. — Restout, VII 700.

Clerc. — F. Coypel, IV. 482.

Seigneurs et notables. — G.-A. de la Touche, II. 124. (*M. de Heudey*, II. 124). — N. Coispel, IV. 482. (*F. Lecourant*, IV. 482).

LE DOUET-ARTHUS

Curé. — J. Daubichon, II. 148 ; III. 46.

Seigneurs et notables. — R. Boullard du Pont, III. 46 (*F. de Billard*, III. 46). — L. Boullard, III. 46. (*M. Lebarrois*, III. 46).

LES ESSARTS (Saint Pierre)

Curé. — J. Lecesne, II. 110 ; III. 264 ; VII. 489, 677.

Clerc.. — J. Richard, VII. 355 ; VIII. 235, 438.

Seigneurs et notables. — F. Morin du Bosc, III. 264. (*E. de Mailloc*, III. 264). — A. Richard, VIII. 235.

LA FOLTIÈRE

Curé. — Gosset, VI. 164 ; VII. 305 ; VIII. 458.

LA GOULAFRIÈRE (Saint Sulpice)

Curés. – *L. de Boctey-Marolles*, I. 66, 308. — C. Piperey, I. 70, 194, 311 ; IV. 579 ; VI. 729, 829 ; VII. 1. — *G. Vivien*, VI. 829 ; VII. 1, 30. – *J. Lavache*, VI. 821. — J.-B. Thibout, VI. 829 ; VII. 1 ; VIII. 259, 645.

Vicaires. — Ferey, IV 579. — J.-B. Thibout, VI. 282, 829.—J. Cousin, VII. 1.

Prêtres de la paroisse. — Herren (D), I. 108. — G. Champion, III. 302. — P. Tragin, III. 302.

Clercs. — J.-P. Deschamps, I. 123 ; III. 7, 302. — J. Deschamps, I. 135 ; II. 176 ; IV. 356. — R. Champion, II. 136 ; III. 7, 245, 247, 296 ; IV. 137.

Patron. — *L'évêque de Lisieux*, en litige avec l'abbé de Saint-Evroult, VI. 829.

Seigneurs et notables. — C. Deschamps de la Fosse, I. 108, 123, 135 ; III. 302. (*M. Pied-de-Vache*, I. 108, 123). — A. Duclos de Montjoie, IV. 579. (*A. de Calmesnil*, IV. 579). — O. Duclos, IV. 579. (*A.-L. de Guerpel*, IV. 579). — P. Deshayes des Orgeries, VI. 729. — C. de Bocquencey de Vermondière, VI. 829. — P. Morisse, VI. 829. — L. Deshayes de la Lecqueraye, VII. 1.

HEUGON (Saint Martin)

Curés. — F. du Rouil, I. 256 ; II. 26. — J. Urset, I. 256 ; II. 26 ; VII. 600. — *J.-B. Laisney*, II. 26.

Vicaire. — J. Urset, I. 256.

Clerc. — F. Terrier, I. 116.

Patron. — *L'abbé de Saint Evroult*, I. 256. — Prétention des religieux, II. 26.

Seigneurs et notables. — J. Landon, I. 46 ; III. 375. — J. du Rouil de Boismarest, I. 256. — J. Lecomte, I. 256.

LE MESNIL-ROUSSET (Saint Jean)

Curés. — L[r] Lemarchand, I. 102 ; VI. 137. — L[t] Lemarchand, VI. 137.

Prêtre de la paroisse. — L[t] Lemarchand, I. 102.

Clerc. — J. Leroy, I. 117.

MONNAY (N.-D).

Curés de la 1re portion. — P. Cottin, III. 409 ; VI. 203 ; VIII. 167, 241, 259. — M. Desprez, VIII. 167, 259.

Curé de la 2e portion. — R. Despériers, VIII. 259.

Vicaire de la 1re portion. — M. Desprez, VIII. 167, 241.

Patron de la 1re portion. — *Le Chapitre de Lisieux*, VIII. 167.

Seigneurs et notables. — J. de la Vallée, III. 23. — J. de Droullin, VI. 203. (*F. Gouhier*, VI. 203). — F. de Droullin de Saint-Christophe, VI. 203. (*F.-M. de Fontenay*, VI. 203). — J. Romain, VIII. 259. —L. Romain, VIII. 259.

Chapelle du Vallet (*Saint Antoine*). — Chapelains. — G. Leharanguet, I. 13. — F. Duval, I. 13. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — M. du Vallet, dame de Malvoue, I. 13.

MONTREUIL-L'ARGILLÉ (Saint Georges)

Curés de la 1re portion. — Le Picard, II. 16 ; III. 38 ; V. 14 ; VII. 260 ; VIII. 538 — P. Dieuzy des Mazures, VIII. 538, 640. — J.-B. de Bosc-Henry, VIII. 640, 645.

Curé de la 2e portion. — T. de la Rouvraye, IV. 297 ; V. 358 ; VIII. 645.

Vicaire. — E. Housset, I. 8, 240.

Prêtres de la paroisse. — J. Morin, III. 302 ; VI. 859 ; VII. 1. — J. de la Rouvraye, VI. 695 ; VII. 184, 486 ; VIII. 57, 538, 645. — E. Gobard (D), VIII. 538. — C. Giet, VIII. 645.

Clercs. — F. Goubert, I. 122. — R. Champion, III. 7, 245, 247, 296. — N. Roussel, VI. 873. — P. Leprevost, VIII. 538. — J.-V. de la Rouvraye, V. 358.

Patron de la 1re portion. — *L'abbé de Saint-Evroult.* — C. de Reckeim, VIII. 538, 640.

Seigneurs et notables. — F. Morin, I. 8. — N. Bataille, V. 14. (*A. Giet*, V. 14). — M. Giet, V. 422. — J. Roussel, VI. 873. — N. Jouvin, VII. 1. — H. de la Rouvraye, VII. 260. (*J. de Normandel*, VII. 260). — F. d'Aureville de Courval, VIII. 389. (*H. Leprevost*, VIII. 389).

Chapelle Saint Marc. — *Léproserie.* — Chapelains. — P. Mary, I. 184. — E. Housset, I. 184.

N.-D.-DU-HAMEL

Curé. — A. de Lespiney, II. 128 ; V. 128 ; VI. 641.

Prêtre originaire. — G. Eudes de la Londe, VII. 178.

Clercs. — G. Eudes de la Londe, IV. 284 ; V. 169, 338, 406 ; VI. 293, 719. — J. Lussot, VI. 641.

Seigneurs et notables. C. Eudes de la Londe, IV. 284 ; VI. 719. (*S. Vallet*, VI. 719). — F. Eudes de Boistertre, VI. 719. — J. d'Aureville du Chesnay, VII. 564 (*A. Agis*, VII. 564).— J. d'Aureville de la Beuzelinière, VII. 564. (*M. Hestey*, VII. 564). — P. Costard de la Quaize, II. 128. (*M. Chagrin*, II. 128).

N.-D.-DES-PRÉS

Curés. — H. Miard, IV. 66, 174. — J.-B. Héroult, IV. 66, 174, 212, 368, 508 ; VI. 764. — J. Gazon, VI. 764, 779.

Clerc. — L. Mallet, IV. 91 ; V. 207, 406.

Patron. *L'abbé de Conches.* — H.-O. de la Tour d'Auvergne, IV. 174.

RÉVILLE

Curé. — G. Delafosse, I. 39; V. 390; VII. 677.

Seigneurs et notables. — F. du Heitehou de Bois-Saussey, VI. 267. (*F. de Châulieu*, VI. 267).

SAINT-AQUILIN-D'AUGERONS

Curés. — M. de la Chapelle, VII. 245; VIII. 125. — J. de la Chapelle, VIII. 15, 125.

Patron. *Labbaye de Saint-Evroult*, VIII. 125.

Seigneurs. — A. Le Michel d'Aurigny, VIII. 245. (*A. Legouez*, VIII. 245). — Ad. Le Michel, VII. 245; VIII. 125. (*L.-M. de Romé*, VII. 245).

SAINT-DENIS-D'AUGERONS

Curés. — S. Mallet, I. 292, 301; IV. 5. — L. de Bonnechose, IV. 5, 38, 52. — S. Laisney, IV. 65.

Clerc. — L. Mallet, IV. 505, 542.

Patron. *L'évêque de Lisieux*, IV. 5, 38.

Seigneurs et notables. — I. des Chapelles de Charmoie, V. 146. (*M. de Bardouil*, V. 146). — P. de Bracques, VIII. 451. (*M. Agis*, VIII. 451).

SAINT-GERMAIN-D'AULNAY

Curé. — F. Duval, I. 13; IV. 56.

Vicaires. — J. Lehoult, I. 228; VI. 541; VII. 691.

Clerc. — C. Soret, VIII. 245.

Seigneurs et notables. — J. Maulion des Mares, VI. 541. (*Blanchet*, VI. 541). — J. Maulion des Parcs, VI. 541. (*E. des Boves*, VI. 541).

SAINT-LAURENT-DES-GRÈS

Curé. — P. d'Aureville, VI. 164.

Vicaire. — N. Pains, VIII. 384.

Seigneur. — M. de Glatigny, VII. 1.

SAINT-LAURENT-DU-TENCEMENT

Curés. — M. Edeline, III. 344; V. 128. — G. Duval, V. 128.

Clerc. — T. Chagrin, II. 135; III. 344.

Patron. *L'évêque de Lisieux*, V. 128.

Seigneur. — N. de la Vallée de Saint Laurent, II. 200. (*C. de Laumosne* II. 200). — E. Chagrin, V. 128.

SAINT-NICOLAS-DES-LETTIERS

Curés. — J. Dupont du Vivier, I. 256; II. 124; V. 409; VI. 361. — R. Morard, VI. 361, 440, 454, 479; VII. 280.

Vicaire. — M. Motte, VI. 635, (D) VIII. 586.

Clerc. — F. Coispel, IV. 270; V. 45, 234; VI. 90.

Patron. *L'abbé de Saint-Evroult*, VI. 361.

LE SAPANDRÉ (Saint Aubin)

Curé. — J. Cheradame, V. 350; VI 635; VII. 599.

Prêtre de la paroisse. — G. Duval, V. 128.

Clercs. — G. Duval, II. 311; V. 128. — N. Puel, IV. 502; VI. 51, 153, 264; VII. 45.

Seigneur. — J. du Val, V. 358.

TERNANT

Curé. — Mauduit, I. 8 ; III. 429 ; V. 376.

Clerc. — L. Chagrin, I. 124.

Notables. — P. Chagrin, I. 8. (*M. Lecointe*, I. 8). — P. Chagrin, I. 8. (*M. Morin*, I. 8.)

VERNEUSSES (N.-D.)

Curé. — F. Dutertre, II. 110 ; III. 82 ; V. 315 ; VI. 659 ; VII. 690.

Clercs. — J.-B. Thiboult, IV. 68, 272. — J.-B. Paulmier, IV. 502 ; VI. 319. Il est chapelain à Cambremer, VIII. 303. — R.-G. de la Roque, V. 315, 331 ; VI. 577, 761. — T. Testu, VII. 582.

Seigneurs. — L. Duval de Beaubrey, IV. 68 (*M. de Bosc-Henry*, IV. 68) — G. Duval de Beaubrey, VI. 729. — J. de la Roque, VI. 659. (*E. Le Vignerai de Rye*, VI. 659). — J.-A. de la Roque, V. 315, VI. 659 (*C.-A. de la Reue*, VI. 659).

VILLERS-EN-OUCHE (Saint-Pierre ou Sainte-Anne, VIII. 556)

Curés. — F. Miard, VII. 600 ; VIII. 556. — F. Morel, VIII. 556, 586.

Vicaires. — Jacques Froger, VIII. 586.

Prêtre de la paroisse. — G. Froger, IV. 227.

Clercs. — G. Froger, I. 134, 192 ; II. 173 ; III. 5. — Jean Froger, II. 132 ; IV. 227, 453, 507 ; V. 208. — F. Froger ; IV. 267.

Patron. — *L'abbé de Conches.* — H.-O. de la Tour d'Auvergne, VIII. 556.

Notable. — Jacques Froger, IV. 227 (*E. Lecourtois*, IV. 227).

Doyenné de Vimoutiers

Doyens. – N. Cantel, II. 224, 227 ; III. 440. — R. Prouverre, VI. 644 ; VIII. 625.

LES ASTELLES (Saint-Martin)

Curés. — J. de Parfouru de Tilly, VIII. 370.

Prêtre de la paroisse. — Jacques Son, I. 35.

AUBRY-LE-PANTHOU (Saint-Germain)

Curés. — M. Poullain, IV. 115. — J. Poettevin, IV. 115, 511, 569 ; VIII. 412.

Prêtres de la paroisse. — J. Moutier (D), IV. 157 — M. Billon, IV. 288, 590. — J. Fortin, IV. 572 ; VIII. 625.

Clercs. — J. Langlois, IV. 157. — J.-R. Tabart, IV. 188, 437, 507 ; V. 448. — J. du Moutier, IV. 315. — J. Grigy, VIII. 448, 625.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — G. Osmont de la Fresnaye, IV. 115.

Seigneurs. — R.-H. Osmont de la Fresnaye, IV. 116 (*F. Osmont*, IV. 116). — G. Osmont, IV. 116.

Chapelle Notre-Dame (*au château d'Aubry-le-Panthou*). — CHAPELAINS. J. Baudry, IV. 572. — J. Fortin, IV. 572, 590 ; VIII. 625. — PATRON. *Le seigneur du lieu.* — G. Osmont, IV. 572.

AVERNES (N.-D.-et-Saint-Gourgon)

Curés de la 1re portion. — N. Jarry, I. 233 ; II. 227 ; V. 39. — R. des Allais, V. 39.

Curés de la 2e portion. — J. Perdrix, I. 97, 233. — P. Lampérière, I. 233 ; IV. 479, 553 ; V. 39 ; VI. 556 ; VII. 683.

Curés de la 3e portion. — F.-M. Lefebvre, I. 233 ; II. 227. — A. Doisnel, II. 227 ; IV. 553 ; V, 39.

Clercs. — E. Fauclères, I. 124. — G. Masson, IV. 269 ; VI. 320, 617 ; VII 86. — A. Lambert, IV. 271, 505, 553 ; V. 378, 406. — Jacques Duval, IV. 502 ; V. 364, 397 ; VI 589.

Patrons. (1re P.) — *L'abbé de Saint-Vandrille.* — B.-H. de Fourcy, V. 39. — (2e P.) *Le seigneur du lieu.* — A. de Bernart, I. 97, 233. — (3e P.) Le roi, II. 227.

Seigneurs et notables. — G.-C. de Bernart d'Avernes, V. 212. — E. de Bernart, VI. 556, 780, 825. — T. Duval, V. 397. — P. de Bracques, VIII. 451. (*M. Agis*, VIII. 451).

Chapelle Saint-Germain de Bougy. — CHAPELAINS : N. Tousey, I. 97. — G.-C. de Bernart, I. 97 ; V. 212. — Jean Mignot, V. 212. — PATRON : *Le seigneur d'Avernes.* — A. de Bernart, I. 97 ; V. 212.

LE BOSC-RENOULT (Saint-Pierre)

Curés. — H.-R. Lecharpentier, III. 356 ; IV. 53, 355 ; VI. 179 ; VII. 336, 514 ; VIII. 40.

Vicaire. — F. Lehoult, VIII. 40.

Prêtre de la paroisse. — Jacques Lehoult, III. 356.

Clercs. — F. Lehoult, III. 356 ; IV. 443, 508. — J. Beuzelin, VI. 516, VII. 514, 644 ; VIII. 118, 238, 279, 487. — P. Beuzelin, VIII. 118, 435, 554, 637. — L. Saussaye, VII. 355 ; VIII. 86, 549. — J. Pellerin, VIII. 40.

CAMEMBERT (Sainte-Anne)

Curés. — P. Duchesne, II. 27. — A. Brière, II. 27, 124 ; IV. 228.

Vicaires. — Davy, VI. 132, 332. — Chéron, VII. 693 ; VIII. 593.

Prêtres de la paroisse. — C. de la Bove, VII. 392, 401. 574. — O. Brunet, II. 27.

Clercs. — C. de la Bove, IV. 91, 197, 453, 507 ; V. 406. — F. Desvaux, VI. 601. — J. Denis, VII. 551, 653 ; VIII. 393. — H. Brières, VIII. 155.

CANAPVILLE (Saint Aubin)

Curé. — N. Cantel, II. 224, 227 ; III. 344 ; VI. 373 ; VII. 23, 72, 368 ; VIII. 255.

Vicaire. — F. Pigis, VI. 373.

Prêtres de la paroisse. — F. Pigis, III. 348. — C. de Louis, VII. 72.

Clercs. — C. Surlemont, III. 348. — M. Surlemont, VIII. 396. — P. Vicaire, IV. 269. 401. — C. de Louis, IV. 501 ; VI. 321, 323, 756 ; VII. 70. — J. Dumont, V. 379, 450 ; VI. 466. — P. Bardou, VI. 64, 298, 335.

Seigneurs et notables. — Ph. de Nollent, III. 314. (*J. de Vipart*, III. 314). — F. de Nollent, III. 314. (*B. Foulon*, III. 314). — P. de Louis, VI. 321 ; VII. 72. — L. de la Thillaye, VIII. 255. (*A. Roussel*, VIII. 255). — L. de la Thillaye, fils, VIII. 225. (*A. Taillefer*, VIII. 255). — P. Lehoux, VIII. 369.

LES CHAMPEAUX (Saint Pierre)

Curés. — L. d'Orville, I. 173; II. 94, 178; III. 50. — C. d'Orville, III. 50, 460: V. 224, 372.

Prêtre de la paroisse. — O. d'Orville, III. 453.

Clercs. — O. d'Orville, I. 122, 173, 191; II. 173; III. 460. — C. d'Orville, I. 173, 191; III. 3, 50, 460. — P. Morand, I. 122; II. 94, 171; III. 112. — P. Hébert, I 115, 192.

Patron. *Le seigneur du lieu*. — M. Leminier, III. 50.

Seigneurs et notables. — L. d'Orville de Villiers, I. 173; II. 178. — J. Morand, II. 94. — R. Morand, V. 224 (*A. Lefrançois*, V. 224.) — L. Gontier des Champeaux, V. 224. (*A. Morand*, V. 224). — J. Gontier de la Hubardière, V. 372. (*R. de Glatigny*, V. 372). — J. Rioult des Champeaux, V. 408. (*M. Flambard*, VIII. 408).

CROUTTES (Saint Michel)

Curé. — D. Delisle, II. 99, 178; V. 162, 372; VIII. 617.

Vicaire. — Vl. Croisey, 179; VIII. 291.

Prêtre de la paroisse. — J. Routier, VIII. 183.

Clercs. — A. Baillargeau, II. 88. – F. Cosnard, VI. 340. — F. Gravelles, VIII. 683, 724. — G. Leriche, V. 446; VI. 180, 477, 768; VII. 310. – J.-L. Mare ou Desmares, VII. 71, 538, 552. — J. Pollin, VI. 662, 775; VII. 85, 152, 298, 615. — P.-J. Pollin, VIII. 436, 508, 637. — R. Ridel, VIII. 429, 666 — G. Routtier, VII. 82; VIII. 183, 536. — N. Routtier, VII. 128. 443.

Seigneurs et notables. — F. Denis de Vaumesle, III. 124. (*J. de Nollet* III. 124). — J. de Morel, IV. 48. (*S. de Guerpel*, IV. 48). — C. de Morel, IV. 48 (*M.-D. Fortin*, IV. 48). — de Belleau du Bouillonné, V. 372. (*F. du Vallet*, V. 372). – J. de Belleau, V. 372. (*A.-F. Gontier*, V. 372). — M. Leriche de Bellecour, VI. 180. — P. Pollin, VI. 775. — A. Hauton de la Garenne, VI. 864, 871.

LA FRESNAYE-FAYEL (Saint Ouen)

Curés. — R. Vicaire, III. 394. — N. Osmont de Malicorne, III. 394, 492; IV. 164. — J. Dumoutier, IV. 164, 220, 288; VII. 692.

Prêtre desservant. — E. Desvaux, III. 394.

Clerc. — J. Rossignol, I. 118; VII. 188.

Patron. — *Le seigneur du lieu*. — G. Osmont, III. 394; IV. 164.

GUERQUESALLES

Curé. — Gouhier, IV. 360.

Vicaire. — Clot, VI. 132; VII. 696.

Clercs. — M. de Nollet, I. 118; II. 60, 62, 175. — P. Davy, I. 120. — F. Chéron, V 189, 361, 364; VI. 297, 622. — E. Lelasseur, VII. 331, 352, 611. — F. Poirier, VII. 611. — E. Desvaux, VII. 659.

Seigneurs et notables. — G. de Nollet, IV. 360. (*A. Deshayes*, IV. 360). — E. Desvaux, père, VII. 611, 659. (*F. Marescot*, VII. 659).

Chapelle Saint Marc. — Chapelains. — A. de Lieurey, III. 453. — O. d'Orville, III. 453. — Patron. *Le seigneur du lieu*. — J. de Beaulieu, III. 453.

LE MESNIL-GONFREY (Sainte Croix) Prieuré-Cure

Curés. — N. du Torpt, I. 5. — A. Perrault ou Parriaux, I. 5 ; VI. 532, 539. — *T. Duguey*, VI. 532. — J.-A. Aubert, VI. 539.

Prêtre de la paroisse. — T. Duguay, VI. 532, 539.

Clercs. — F. Mallet, I. 120. — J. Landon, II. 133. — J. Leblanc, IV. 91. — T. Duguey, IV. 501 ; V. 188, 245 ; VI. 269, 530.

Patron. — *L'abbé de Silly*, VI. 532. — B. de Bastaris de Tournefort, VI. 539.

Seigneurs et notables. — J. Descorches, VI. 539. — H. Descorches, VI. 539. — J. Leblanc, VII. 529.

LE MESNIL-HUBERT (Saint-Denis)

Curés. — J. Vasse, VII. 358. — S. de la Londe, VII., 358, 362.

Prêtre de la paroisse. — J. Chéron, VII. 234, 358. — L. Bunel (D), VII. 358, 362. — C. de la Bove, VIII. 285.

Clercs. — J. Chéron, V. 189 ; VI. 168, 536 ; VII. 253. — O. Lecomte, VI. 162. — L. Cally, VII. 248, 529, 635 ; VIII. 21, 180.

Seigneurs et notables. — J. Perrotte, VI. 162. — P. Fortin, VI. 168. — N. Cally, VII. 529. (*L. Perrotte*, VII. 529).

Chapelle Saint Joseph. — Chapelains. — L. Deshayes, VII. 234, 362. — J. Chéron, VII. 234, 362. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — C. de la Pallu, VII. 234.

NEUVILLE-SUR-TOUQUES (Saint Germain)

Curé. — R. Prouverre, V. 211 ; VI. 198, 218 ; VIII. 377, 625.

Vicaires. — J. Louvet, V. 437 ; VI. 198. — Leguey, VII. 699.

Prêtres de la paroisse. — J. Louvet, V. 211, 512. — G. de la Couture, VIII. 675.

Clercs. — L. Bunel, IV. 267 ; V. 207, 211 ; VI. 82 ; VIII. 443. — L. Lecharpentier, IV. 501 ; VI. 198. — J. de Saint-Clair, VI. 512, 799 ; VII. 301. — G. de la Couture, VI. 544 ; VII. 510.

Seigneurs et notables. — J. Aubert, VI. 512. — H. de Saint Clair, VI. 512. (*A. Doisy*, VI. 512).

ORVILLE (Saint Brice)

Curés. — C. Herault, I. 264. — R.-C. de la Houssaye, I. 264 ; II. 181. — C.-A. Périer, II. 181, 252 ; VIII. 594.

Vicaires. — Lehoult, I. 131. — Huquelle, V. 376. — Morand, VII. 444. — Louvet, VII. 686.

Prêtre desservant. — J. Galopin, I. 264 ; II. 181.

Clerc. — F. Touchet, II. 131 ; IV. 457.

Patron. — *Les seigneurs du lieu patrons alternatifs.* — C. de la Haye de Villauney, I. 264. — J. Périer de Launey, II. 181.

Seigneurs et notables. — F. Dupont, I. 131. — L. Lefilleul, I. 264 ; II. 181. — J. Périer d'Orville, II. 181. (*E. Le Filleul*, II. 181). — C. de la Haye de Villaunay, I. 264 ; III. 390. (*S. Le Filleul*, I. 264). — F. de Lespiney de Campigny, II. 252 ; VIII. 594. (*F. de Lambert*, II. 252 ; VIII. 594). — T. Harou, VIII. 456. (*M.-A. Roussel*, VIII. 456).

Chapelle Saint François (*au manoir d'Orville*). — Chapelains. — L. Moissard, II. 252. — J. Galopin, II. 252. — Patron. — *Le seigneur du lieu.* — F. de Lambert, dame de Lespiney, II. 252.

PONTCHARDON (Saint Georges)

Curé. — O. Sauvey, I. 242 ; III. 332.

Clercs. — Ph. Dallet, II. 136 ; III. 246, 332 ; IV. 275, 508. — E. Lelasseur, VII. 352, 331, 611.

Patron. — Le roi, I. 242.

PONTCHARDON (Saint Martin)

Curé. Leportier, III. 323 ; IV. 478 ; VII. 683.

Clercs. — P. Doucet, I. 122 ; II. 262 ; III. 109, 260 ; IV. 209, 580. — C. Mannoury, II. 130 ; III. 320 ; IV. 451, 457, 508. — N. Brilland, II. 136 ; III. 323, 457 ; IV. 139. — J. Fortin, IV. 548.

Seigneurs. — G. Lelasseur de Lespiney, III. 401. — F. de la Croix, IV. 478. (*C. Noel*, IV. 478).

PONT-DE-VIE (Saint Denis)

Curés. — J. Bourgeois, III. 312 ; IV. 165. — E.-P. Gallois, IV. 165, 223, 228.

Clers. — O. Rosey, II. 352 ; III. 7, 312 ; V. 119. — O. Dufour, VIII. 136. — C. Loutreul, VIII. 634.

Patron. — *L'abbesse d'Almenesche.* — MM. Rouxel de Médavy, IV. 165.

Notable. — J. Bodeau, VI. 864.

LE RENOUARD (Saint Pierre)

Curés. — M. Dupuis, II. 178.—L. d'Orville, II. 178 ; VII. 540 ; VIII. 226.

Vicaire. — J. Fortin, II. 178 ; V. 248.

Clerc. — G. Ridel, I. 191 ; II. 172, 178 ; III. 5.

Patron. — *Le seigneur du lieu.* — A. de Souvrey, dame de Louvois, II. 178.

Notables. — D. Bordeaux, III. 124. (*F. de Denis*, III. 124). — J. Pellerin, III. 329. — A. Martin, VII. 443.

ROIVILLE

Curé. — Huet, VIII. 412.

Vicaire. — Delafosse, VII. 452, 686.

Clercs. — G. Grigy, I. 120. — J. Grigy, VI. 725, 800 ; VII. 81. — R. Laisney, I. 285. — J. Le Cordier, V. 189 ; VI. 207, 329 ; VII. 86 ; VIII. 702. — G. Hurel, VI. 467, 751 ; VII. 153.

Seigneur et notable. — J. de Gouhier de Royville, I. 233. — J. Le Cordier, VI. 207.

SAINT-CYR-D'ESTRANCOURT

Curé. — Hérault, VII. 375.

Clerc. — O.-Y, Jambon, V. 458.

Seigneurs. — Y. Jambon, V. 458. (*E. Danego*, V. 458). — O. de Jambon, VII. 627.

SAINT-PIERRE-LA-RIVIÈRE

Vicaires. — O. Caignon, III. 47 ; V. 314. — Dutac, VIII. 509.

Clercs. — Jacques de Soubzlebieu, I. 117. — Jean de Soubzlebieu, VII. 355; VIII. 181, 219, 549.—A. de Dannes, III. 304; IV. 269, 366, 519; V. 142. — N. Dutac, IV. 91, 208, 453 ; VI. 202. — G. Farain, IV. 501 ; V. 314, 364 ; VII. 252.

Seigneurs et notables. — I. de Viel de Sourdeval, IV. 208. — R. Charpentier, V. 314. — F. Dutacq, IV. 208 (*M. Durand*, IV. 208).

SAMESLE (Saint Martin)

Curé. — P. Dubusc, I. 197. — N. Leblond, I. 197 ; III. 390. — F. Painel, III. 390 ; VI. 5.

Vicaire. — N. Le Front, I. 197.

Prêtre desservant. — F. Painel, III. 390.

Patronage alternatif. — C. Leportier, veuve de C. Haymet, I. 197. — J. de la Houssaye, III. 390.

Seigneurs. — R. de Mannoury du Quesney, I. 264. — C. Haymet du Homme, I. 197. (*C. Le Portier*, I. 197).

TICHEVILLE

Curé. — F. Deschauffour, III. 428 ; IV. 429 ; VIII. 626.

Prêtre de la paroisse. — J. Morand, VIII. 39.

Clercs. — F. Touchet, III. 7, 294. — J. Morand, I. 136, 191 ; III. 252, 294 ; IV. 459. — P. Morand, VII. 69 ; VIII. 39.

Seigneurs et notables. — G. de Nollent de Bouchailles, III. 428. (*C. de Mailloc*, III. 428). — P. Deschauffours, IV. 429.

Prieuré de Saint-Pierre de Ticheville. — Prieurs. — De Courcelles, IV. 429. — G. Defours, IV. 429. — *F. Ollivier*, IV. 435, 464, 515. — *R. de Salernay*, V. 51. — Patron. — *L'abbé de Saint Vandrille.* — B.-H. de Fourcy, IV. 429.

VIMOUTIERS (N.-D.)

Curés. — P. Dubois, I. 92, 94, 248 ; II. 7, 218 ; III. 295 ; V. 112, 210 ; VI. 625. — *L. de Blangrenon*, VI. 625. — *J. Vasse*, VI. 625. — J. Ruffy, VI. 625 ; VII. 56 ; VIII. 291.

Vicaires. — N... Delaire, II. 43. — Surlemont, VI. 332, 541. — Leroux, VII. 64, 255, 696.

Prêtres de la paroisse. — P. Delaire, V. 223 ; VI. 625. — G. Delisle, VI. 625. — J. Delisle, VI. 625. — P. Denis, VI. 625. — A. Doysnel, II. 227. — M. Faucière, VIII. 483. — D. Leblanc, VIII. 42, 72, 282, 516, 714. — J. Leroux, V. 223 ; (D) VI. 523. — R. Marescot, VI. 625. — J. Sauvalle, III. 453. — C. Sauvey, I. 244. — C. Surlemont, VI. 625. — J. Surlemont, VI. 625 ; VIII. 58. — P. Vicaire, VI. 625.

Clercs. — A. Angot, II. 85, 171 ; V. 46, 366. — F. Barbot, III. 458. — P. Bardou, VI. 64, 298, 335 ; VII. 304, 390. — T. Boudin, I. 124 ; II. 203. — P. Dauvergny, II. 136 ; III. 335, 457 ; IV. 275. — J. Delaire, I. 117. — P. Delaire, I. 123 ; III. 329, 369 ; IV. 275 ; V. 115. — F. Delisle, VII. 253, 578. — P. Denis, II. 135 ; III. 319, 457 ; IV. 275, 397. — E. Desvaux, VI. 204 ; VIII. 440. — L. Desvaux, II. 137 ; III. 6, 136, 232 ; IV. 137. — P. Desvaux, VII. 400. — C. Dufour, VI. 864 ; VII. 239. — E. Faucière, II. 263 ; III. 116 ; IV. 273, 397. — M. Faucière, VI. 366, 413, 469, 625 ; VII. 79, 291 ; VIII. 483. — M. Fortin, I. 123 ; II. 87, 171 ; III. 5, 243. — J. Godet, V. 379, 472 ; VI. 847 ; VII. 277. — J. Gondouin, II. 132 ; III. 6, 295 ; IV. 274. — D. Guerrier, III. 458 ; IV. 402 ; V. 45, 448. — C. Héroult, V. 229. — A. Jehenne, IV. 437 ; VI. 66. — E. Juneanx, VIII. 544, 647. — D. Leblanc, VI. 651, 863, 865 ; VIII. 42, 72, 282. — J. Leroux, I. 115, 193 ; III. 5. — R. Marescot, II. 348, 365 ; III. 7 ; V. 46. — J. Morand, VI. 625, 865. — F. Porier, VIII. 111, 450. — J. Sauvalle, I. 115, 193. — C. Surlemont, III. 348 ; IV. 379 ; V. 158. — J. Surlemont. III. 239. — Joach. Surlemont, IV. 55, 272 ; V. 117. — M. Surlemont, IV. 55, 272 ; V. 118. —

J. Vannier, II. 134 ; III. 342 ; IV. 441, 508. — G. Vicaire, I. 115, 193 ; — P. Vicaire, IV. 269, 401 ; V. 129, 207, 247 ; IV. 79, 151. VI. 75.

Patron. – *L'abbé de Jumièges*, VI. 625. — *Litige*, VI. 625.

Seigneurs et notables. — E. Berthelot de Blanchefosse, III. 110. (*A. Telles de la Poterie*, III. 110). — Ph. Berthelot, III. 110. (*A. Rogère*, III. 110). — N. des Boves de la Vachée, I. 114 ; VI. 541. (*M. Cally*, I. 114 ; VI. 541). — C. Cally, I. 114. (*E. des Boves*, I. 114). — N. Cally, I. 114. (*S. Carrey*, I. 114). — M. Duroy, III. 295. – M. Grouard, V. 241. (*A. Vauquelin*, V. 241). — P. Hauton, VIII. 183. — L. de la Houssaye de Rougemontier, I. 230. (*G. Pépin*, I. 230). — C. Jehenne, VI. 865. — J. Laignel, I. 248. (*J. Thomas*, I. 248). — L. de Renois, V. 200. (*A. de la Mondière*, V. 210). — R. de Renois de Millaubourg, V. 210. (*M.-A. Chouquet*, V. 210). — P. Rogère, II. 200. (*M. de la Vallée*, II. 200). — C.-Y. de Vaumesle d'Anneval, II. 218 ; VIII. 270. (*J. Gaultier*, II. 218. — G. de Vaumesle, VII. 255. (*E. de Fortin*, VII. 255). — J. de Vaumesle de Livet, II. 218 ; V. 112. (*A. Bourgouin*, II. 218 ; V. 112). — J.-B. de Vaumesle, VII. 255. (*M. de Huldebert*, VII. 255).

Hôpital de Vimoutiers. — Sa fondation et ordonnance épiscopale relative aux vœux des religieuses de Vimoutiers, VI. 80.

Chapelle de N.-D. de Grâce. — Chapelains. — A. Deshayes de Biéville, VIII. 270. — J.-B. de Saffrey, VIII. 270, 318. — Patron. — Le seigneur d'Enneval, VIII. 270.

Paroisse omise du doyenné de Gacé.

GRANDVAL (Saint Pierre)

Curé. — Renouard, V. 210 ; VIII. 370.

Prêtre de la paroisse. — J. Hédiard, II. 272 ; IV. 282, 466 ; V. 93.

Clercs. — J. Hédiard, I. 218, 262. — F. Hédiard, VII. 562 ; VIII. 152, 496. — J. de Saint-Clair, V. 458.

Seigneurs et notables. — H. de Saint-Clair, V. 458. (*A. Doisy*, V. 458). — G.-J.-B. Chouquet, V. 210. (*A.-A. Descorches*, V. 210).

ECCLÉSIASTIQUES DU DIOCÈSE DE LISIEUX

dont le lieu d'origine n'est pas indiqué.

G. Caboulet, VI. 820. — J. Cambette, IV. 32. — A. Lesereiller, I. 259 ; III. 177, 481. — J. Costard, IV. 369. — F. Courel, III. 197. — Ch. Durand, IV. 212. — A.-J. Gibon, VI. 609. — J. du Houlley, IV. 369. — P. Lange, VI. 68. — F. Lecourt, II. 284. — F. Lelièvre, VI. 584. — J. de Lespiney, I. 81. — P.-P. Menard, I. 50, 307 ; II. 221, 291 ; III. 179. — P. Dieusy, I. 46.

ECCLÉSIASTIQUES ÉTRANGERS

ordonnés dans le diocèse de Lisieux ou y ayant fait signifier leurs grades, etc.

DIOCÈSE DE ROUEN

M. Audran, V. 83, 294 ; VI. 615. — J.-L. Aveline, VIII. 106. — F. Blouet de Camilly, I. 75. — J. Cobert, IV. 152. — F. Colombel, IV. 139. — J. Coquille, I. 186. — A.-R. Corbin, IV. 364. — M. Costil, VI. 302. — M. Duchemin, IV. 389, 432 ; V. 62, 281. — J. Duchesne, I. 32. — L. Horcholle, I. 328. — C. Le Bas, V. 449. — J. Lechevallier, VI. 813 ; VII. 176. — G. Lefrançois II. 266 ; III. 186, 494. — C.-A. Lepeltier, V. 166. — J. Leprevost. IV. 498. — J. Le Sueur, II. 320. — P. Magin, II. 28. — T. Marc, V. 348. — P. Sevestre, I. 51.

DIOCÈSE DE BAYEUX

P. André, I. 30 ; II. 374 — G. Aubert, I. 52. 305 ; II. 259 ; IV. 343 ; V. 74 ; VI. 58, 423, 734 ; VII. 185.— A. de Basly, I. 2. — J.-B.-J. Bazin II. 291 bis. — F. de Blancart, III. 65. — Ph. de Blancart, III. 65. — F. Blouet, I. 75. — L. de Bonsens, I. 82. — J. Boudray, VIII. 104, 174. — J. de Cairon, VI. 463.— A. Dubosc, III. 391. – G. Ferey, III. 129, 171, 204, 214, 449 ; IV. 289, — F. Ficquet, III. 373. — J. Foubert de Pallières, VIII. 93. — N. Foucher, IV. 366, — G. Gallot, VIII. 665. — J. Garnier, III. 496. — F. Grip, I. 62, 300, 313 ; II. 275 ; VIII. 296. — F. Guilloche, III. 141 ; VI. 474. — P. Hardy, VI. 98. — J. Hue, II. 256 ; IV. 301 ; V. 69, 279. — R. Jouanne. VIII. 709. — O. Lefebvre, III. 178 ; V. 86. — N. Lemarinier, III. 272. — M. Lemazurier, III. 127, 488 ; IV. 340 ; V. 78.— J. Lepetit, I. 150. — F. Levavasseur, I. 282. — J. Londé, III. 141. — B. Malzard, III. 176. — P. de Moges, III. 489. — P. Niard, VIII. 103, 174. — R. Piron, VII. 225. — J. Poësson, I. 235. — O. Regnoult, VI. 152. — C. Rivière, II. 292. – N. de Sallen, VIII. 115, 174, 463, 592, 700. — Turpin, III. 36.

DIOCÈSE DE COUTANCES

B.-T. Athinas, V. 166 ; VIII. 682. – L.-T. Athinas, VIII. 22. — F. de Bonnefons, I. 203. — C. Cornavin, I. 42, 310 ; II. 15 ; IV. 342 ; V. 96 ; VI. 30, 412, 728. — G. Dolbec, IV. 386. — J. Duprey, VII. 219. — L. Girard, IV. 104. — F. Houel, IV. 497 ; V. 170. – P. Lehot, III. 276 ; IV. 137. — P. Lepage, VI. 62. — J.-B. Lepoittevin, VII. 391. — C. Nigeon, I. 71. – J. Pellehaste, II. 291 bis. – J. Plessard, VI. 781.

DIOCÈSE D'EVREUX

R. Champion, V. 171. — P. Cirier, VII. 4, 21. — J. Coipel, V. 169. — T. Corbelin, II. 241. — M. Dussy, V. 169. — C. Emengard, IV. 7. — J. de Franqueville, V. 115. — N. Godefroy, IV. 369. — F. Guénet, IV. 353 ; V. 95 ; VI. 59, 421, 745 ; VII. 409. — N. Hébert, VI. 430. — N. du Houlley, II. 100 — F. Leprou ou Lepron, VI. 628, — R, Levavasseur de la Rous-

sière, IV. 8. — J. Levellain, IV. 266. — C. Marie, VI. 429. — C. Morel, VI. 11, 708, 816; VII. 2, 484; VIII. 64, 306, 500, 705. — F. Morel, VIII. 63, 74, 276, 499, 500. — N. Petit, III. 158. — J. Poret, I. 291. — A. Potin des Minières, VI. 706; VII. 189. — G. de Saint-Aignan de Beaufay, VII. 583. — M. Selles, V. 268. — P. Siret, V. 17. -- B. Syreude, VI. 409.

DIOCÈSE DE SÉEZ

J. Aubert, II 226. — J. Aubin, I. 84. — C. Bellard, I. 279; II. 243; III. 168, 467. — J. Blondel, IV. 567. — G. Broult, II. 177. — P. Clouet, VII. 199, 205. — P. Deshays, VI. 619. — J. Dunot, I. 24. — L. Duhamel, II. 270; III. 188; IV. 344. — P. Gouhier, I. 41, 276. — M. Gondouin, V. 455. — E. Griset, I. 54, 292, 301. — J. Guillaume, VII. 386 — G. Hovey, I. 77; VI. 733; VII. 487; VIII. 54, 696. — H. Jarry, V. 133. — A. Jehan, V. 273, 316; VI. 22, 401, 711; VII. 173, 463; VIII. 67, 299, 494, 690. — P. de Jouis, VI. 763. — J.-B. Laisney, VI. 262. — F. Leroy, V. 227. — C. Lesauvage, V. 227. — L. Lhermite de Lieury, VI. 815; VII. 164, 480; VIII. 29, 34. = J. Malfilastre, V. 275. — P. Mallet, I. 317; II. 4. — G. Morard, VI. 186. — J. des Moulins Le Boucher, I. 57; VII. 339, 521, 638. — J. Nouet, VII. 320. — F. Olivier, IV. 515. — M. du Perche, I. 86, 306. — J. Poettevin, IV. 569. — C.-A. Poullain de Zestre, V. 53. — P. Renoult, IV. 313; V. 64; VI. 403; VII. 171; VIII. 298, 716 — N. Segouin, VI. 682. — G.-C. de la Vigne, VI. 844.

DIOCÈSES DIVERS

Amiens. — J. Baclex, I. 215.
Autun. — B. Lorenchet, III. 303.
Avranches. — G.-F. Luce, VIII. 722.
Beauvais. — N. Menessier, V. 206.
Boulogne. — G.-J.-B. Raveneau, V. 167.
Le Mans. — S. Davoust, II. 10. – J. Richer, II. 189.
Nantes. — G. Boffrant, II. 361.
Paris. — J.-B. Brisset, V. 167. — Cocqueber, I. 319. — P. Guesnon, I. 316; II. 359. — J.-M. Henriau, III. 303. — L. de Matignon, V. 140, 400. F. Nau, I. 60; II. 6. — J.-B. de la Thiaudière de Boissy, VII. 590. — J.-A. Solu, V. 167.
Saintes. — J. de Pont, IV. 539.

LISTE DES PAROISSES

DU DIOCÈSE DE LISIEUX

par ordre alphabétique avec renvois à la table générale.

	Pages
Abenon	810
Ableville	819
Ablon	819
Aclou	788
Ammeville	851
Angerville	837
Angoville	837
Annebault	837
Les Atelles	876
Auberville	837
Aubry-le-Panthou	876
Auquainville	866
Les Authieux-s-Cal. (St M.)	832
Les Authieux-s-Cal. (St P.)	832
Les Authieux-s-Corbon	845
Les Authieux-Papion	851
Les Authieux-du-Puits	860
Les Authieux-s-Renouard	867
Authou	796
Auvillars	845
Avernes	877
Bailleul	796
Barneville-en-Auge	846
Barneville-la-Bertrand	819
Barville	803
Bazoque	803
Beaufay	860
Beaufour	846
Beaumont	837
Bellou	867
Bellouet	867
Le Bênerey	810
Bénerville	838
Bernay (La Couture)	791
Bernay (Ste Croix)	793
Berthouville	788
Berville-sur-Mer	824
Beuvillers	787
Beuvron	846
Beuzeval	838
Beuzeville	825
Bienfaite	810
Biéville	851
Blangy	832
Blonville	838
Bocquencé	872
Boessey	852
Le Bois-Hellain	820
Boisney	788
La Boissiere	852
Boissy-Lamberville	788
Bonnebosq	846
Bonneval	810
Bonneville-la-Louvet	820
Bonneville-s-Touques	832
Le Bosc-Regnoult	877
Boulleville	825
Bourgeauville	838
Bournainville	803
Bouttemont	832
Branville	838
Brétigny	789
Le Breuil	832
Le Brèvedent	833
La Brevière	867
Brocottes	846
Brucourt	838
Camembert	877
Campfleur	789
Campigny	825
Canapville (Touques)	833
Canapville (Vim.)	877
Canteloup (St Hipp.)	803
Canteloup (St Pierre)	803
Caorches	789
Capelles	811
Carbec	825
Carnette	00
Carsix	789
Castillon	852
Caudemuche	847
Cauverville	796
Cernay	811
Cerqueux (Mesnil-M.)	852
Cerqueux (Orbec)	811
Cerquigny	795
Chambrois	811
Champeaux	878
Champ-Haut	861
La Chapelle-Bayvel	796
La Chapelle-Béquet	796
La Chapelle-Gautier	812
La Chapelle-Hainfrey	838
La Chapelle-Hareng	803
La Chapelle-Hte-Grue	867
La Chapelle-Yvon	812
Chaumont	860
Cheffreville	868
Le Chêne	852
Cirfontaine	804
Cizay	860
Clarbec	838
Clermont	847
Condé-sur-Risle	797
Coquainvilliers	839
Corbon	847
Cordebugle	804
Cormeilles (Ste Croix)	796
Cormeilles (St Pierre)	797
Cormeilles (St Sylv.)	797
Coudray	833
Coulmer	861
Coupesarte	852
Courbépine	789
Courcelles	789
Courson (N.-D).	868
Courson (St Pierre)	868
Courtonne-la-M.	804
Courtonne-la-V.	804
Courtonnelle	805
Crémanville	820
Cresseveulle	847
La Cressonnière	812
Criquebœuf	820
Criqueville	839
Croisilles	861
La Croupte	868
Crouttes	879
Danestal	839
Daubœuf	833
Deauville	839
Dives	839
Le Douet-Artus	873
Le Doux-Marais	852
Douville	839
Dozulé	847
Drubec	840
Drucourt	805
Druval	847
Duranville	790
Ecajeul	853
Echaumesnil	861
Ecorcheville	833
Ellon	781
Englesqueville	833
Epaigne	825
Epréville	797
Equainville	820
Equemauville	821
Les Essarts	873
Estrées	847
Etrépagny	780
Familly	812
Fatouville	826
Fauguernon	833
Le Faulq	834
Faverolles	790
Le Favril	805
La Ferrière St-H.	813
Fervaques	869
Fierville	834
Fiquefleur	821
Firfol	805
La Foltière	873
Folleville	790
Fontaine-la-Louvet	805
Fontaine-la-Soret	790
Fontenelle	806
Formentin	848
Formoville	826
Foulbec	826
Le Fournet	848
Fourneville	821
Franqueville	790
La Fresnaye-Fayel	878
Fresne (N.-D.)	797
Fresneuse	798
Friardel	813
Fumichon	806
Gacé	861
Garnetot	853
La Genevraye	862
Genneville	821

Pages
Gerrots 848
Giverville 798
Glanville 840
Glos 806
Godisson 862
Gonneville-sur-Dives 840
Gonneville-sur-Honfl. 821
La Goulafrière 873
Goustranville 848
Graimbouville 828
Grandcamp 813
Grandchamp 753
Grandval 822
Grangues 840
La Gravelle 858
Grestain 826
Les Groselliers 848
Guerquesalles 878
La Halboudière 813
Le Ham 848
Hébertot (St André) 834
Hecquemanville 790
Hennequeville 834
Hermival 806
Heudreville 798
Heugon 873
Heuland 840
Heurtevent 000
Honfleur (N.-D.—St Lr.) 822
Honfleur (St E. — Ste C.) 821
L'Hôtellerie 806
Hotot-en-Auge 848
La Houblonnière 853
Jouveaux 798
Juaye 781
La Lande 823
Launey 834
Léaupartie 849
Lécaude 854
Lessard 854
Lieurey 799
Lignères 862
Lisores 869
Livarot 869
Livet (St Gilles) 849
Livet-sur-Authou 799
Malouy 791
Manneville-la-Pipard 834
Manneville-la-Raoult 823
Mardilly 862
Marmouillé 862
Marolles 807
Martainville 826
Menneval 791
Le Merlerault 863
Le Mesnil-Bacley 854
Le Mesnil-sur-Blangy 854
Le Mesnil-Durand 854
Le Mesnil-Eudes 870
Le Mesni-Froger 863
Le Mesnil-Germain 870
Le Mesnil-Gonfrey 879
Le Mesnil-Guillaume 814
Le Mesnil-Hubert 879
Le Mesnil-Imbert 870
Le Mesnil-Mauger 854
Le Mesnil-Oury 855
Le Mesnil-Rousset 873
Le Mesnil-Simon 855
Le Mesnil-Vicomte 863
Meulles 814
Mézidon 855
Mirbel 855
Mittois 855
Les Monceaux 855
Monnay 874
Montgenouil 860
Montmarcé 863

Pages
Montpinçon 855
Montreuil-l'Argillé 874
Le Mont-St-Jean 823
Montviette 856
Morainville 799
Morsan 791
La Motte 856
Mouteilles 856
Les Moutiers-Hubert 870
Moyaux 807
Neuville-sur-Authou 799
Neuville-sur-Touques 879
Noards 800
La Noe 800
Nonant (Exemption) 781
Nonant (St Cyr) 861
Norolles 835
N.-D.-d'Aunay 814
N.-D.-d'Epine 800
N.-D.-de-Fresnay 856
N.-D.-du-Hamel 874
N.-D.-de-Livaye 856
N.-D.-de-Livet 807
N.-D.-des-Prés 874
N.-D.-du-Val 827
Le Noyer-Ménard 864
Orbec 814
Orgères 864
Orville 879
Ouilly-du-Houlley 809
Ouilly-le-Vicomte 787
Ouville-la-Bien-Tournée 856
Les Parfontaines 835
Pennedepie 823
Périers 840
Petit-Couronne 780
Piencourt 807
Pierrefitte 841
Le Pin 808
Les Places 808
Plainville 792
Le Planquay 808
Plasnes 792
La Pommeraye 787
Pomont 864
Pontalery 870
Pontaudemer (N.-D) 827
Pontaudemer (St-Germ.) 827
Pontaudemer (St-O.) 828
Pontchardon, (St-Georg.) 880
Pontchardon, St-Martin). 880
Pont-de-Vie 880
Pontfol 849
Pont-l'Evêque 841
La Poterie-Mathieu 800
Préaux, (N.-D.) 829
Préaux, (St-Mich.) 830
Préaux, (St-Sébastien). 816
Prêtreville 871
Putot 849
Querville 857
Quetiéville 857
Quetteville 823
Rabut 835
Le Regnouard 880
Repentigny 849
Résenlieu 865
Reux 842
Réville 875
La Roche-Nonant 865
Le Ronceray 816
Roncheville 842
Roques 787
La Roques-Baignard 849
Rosthes 793
Royville 880
Rumesnil 851
St-André d'Echauffour 861

Pages
St-Aquilin d'Augerons 875
St-Arnoult 842
St-Aubin-sur-Algot 857
St-Aubin-sur-Auquainvil. 871
St-Aubin-Lébizay 850
St-Aubin-de-Scellon 808
St-Aubin-de-Thenney 816
Saint-Bazile 871
St-Benoît-d'Hébertot 824
St-Benoît-des-Ombres 801
St-Cande-le-Vieil 780
St-Christophe-sur-C. 801
St-Clair-de-Barneville 850
St-Cloud-en-Auge. 842
St-Crespin 857
St-Cyr-d'Estrancourt 880
St-Denis-d'Augerons 875
St-Denis-de-Mailloc 816
St-Désir de Lx 786
St-Etienne-Lallier 801
St Etienne-du-Rouvray 780
St-Et.-la-Thillaye 840
St-Eugène 850
St-Evr. de Montfort 865
Ste-Foy-de-Montgom. 871
St-Gatien-des-Bois 835
St-Georges-en-Auge. 857
St-Georges-du-Mesnil 801
St-Georges-du-Vièvre 801
St-Germ. d'Aunay 875
St-Germ.-la-Campagne 816
St-Germ. de Clerfeuille 865
St-Germ. d'Echauffour 861
St-Germain de Lx. 781
St-Germain-de-Livet 787
St-Germ. de Montgom. 871
St-Gervais d'Asnières 801
St-Grég.-du-Vièvre 802
St-Hipp.-du-Bout-des-Prés 787
St-Hymer 843
St Jacques de Lx 784
St Jean d'Asnières 802
St-J.-de-la-Lecqueraye 798
St-Jean-de-Livet 872
St-Jean-de-Thenney 817
St-Jouin 850
St-Julien-sur-Calonne 835
St-Julien-le-Faucon 857
St-Julien-de-Mailloc 817
St-Laurent-des-Grès 875
St-Laurent-du-Tencemt. 875
St-Léger-s-Bonneville 824
St-Léger-du-Bosc 850
St-Léger-du-Boscdel 794
St-Léger-de-Glatigny 809
St-Léger-d'Ouilly 809
St-Loup-de-Fribois 857
St-Maclou-en-Auge 858
St-Maclou-la-Camp. 830
St-Mards-de-Fresne 817
Ste-Marguer.-des-Loges 872
Ste-Marguer.-de-Viette 858
Ste-Marie-aux-Anglais 858
St-Martin-aux-Chartr. 835
St-Martin-de-Fresnay 858
St-Martin-de-la-Lieue 787
St-Martin-de-Mailloc 817
St-Martin-des-Noyers 858
St-Martin-St-Firmin 830
St-Martin-du-Tilleul 794
St-Martin-le-Vieil 824
St-Melaine 835
St-Michel-de-Livet 858
St-Nicolas-du-Bosc-Labbey 794
St-Nicolas-des-Lettiers 875
St-Ouen-le-Houx 872
St-Paul-de-Courtonne 809
St-Paul-sur-Risle 830

	Pages
St-Philbert-des-Champs	836
St-Philbert-sur-Risle	802
St-Pierre-Azifs	844
St-Pierre-du-Châtel	830
St-Pierre-des-Ifs(Corm.)	802
St-Pierre-des-Ifs (M.-M.)	859
St-Pierre-des-Loges	866
St-Pierre-de-Mailloc	818
St-Pierre-la-Rivière	880
St-Samson-en-Auge	851
St-Siméon	830
St-Symphorien	830
Ste-Trinité-des-Lettiers	866
St-Vaast	844
St-Victor-de-Chrétienv.	794
St-Victor-d'Epine	802
St-Vincent-du-Boullay	809
St-Vincent-de-la-Rivière	818
Salerne [St-Cyr]	794
Salerne [St-Pierre]	795
Samesle	881
Le Sap	818
Le Sapandré	875

	Pages
Selles	830
Soquence	859
Sotteville-lès-Rouen	780
Surville	836
Talonney	866
Ternant	876
Le Theil	824
Le Theil-Nollent	795
Thiberville	809
Ticheville	881
Le Tilleul [St-Aubin]	859
Le Tilleul [N.-D.]	866
Le Tilleul-Fol-Enfant	795
Tonnencourt	872
Tonnetuit	824
Tordouet	818
Le Torpt	831
Le Torquesne	844
Tortisambert	859
Touques, St-Pierre	836
Touques [St-Th.]	836
Touquette	866
Tourgéville	844

	Pages
Tourville-la-Camp.	831
Tourville-la-Forêt	836
Toutainville	831
Triqueville	831
Trousseauville	844
Trouville-sur-Mer	836
Valailles	796
Valsemé	814
Vannecrocq	831
Vasouy	824
Vauville	845
Les Vaux	788
Verneusses	876
Verson	781
La Vespière	818
Victot	851
Le Vieux-Bourg	824
Vieux-Pont	859
Villers (N.-D.)	810
Villers-sur-Mer	845
Villers-en-Ouche	876
Villerville	824
Vimoutiers	881

	Pages
La Cathédrale	770
Les abbayes	775

Daniel de Montécat 719




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05059 6173
DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD
Digitized by Google

